HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M^R^

DE RAPIN THOYRAS.

EXPLICATION
DES
VIGNETTES
DU TOME II.

POur le LIVRE VI, page 1, le Couronnement de *Guillaume le Conquérant*.

Pour le LIVRE VII, page 147, *Thomas Becket*, Archevêque de Cantorbéri, assommé près de l'Autel.

Pour le LIVRE VIII, page 235, le Roi *Jean* remet sa Couronne au Légat du Pape : le Légat l'ayant reçûë, la rend au Roi, qui s'engage, par une Chartre autentique, à payer, tous les ans, au Pape, un tribut de mille livres sterling.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR Mr

DE RAPIN THOYRAS,

TOME SECOND,

Contenant ce qui s'est passé depuis GUILLAUME LE CONQUERANT, *jusqu'à la fin du Régne de* HENRI III.



A LA HAYE,

Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.

M. DCCXXVI.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de VVestfrise.



Cette Carte doit estre placée au commencement des Tomes 2. 3. 4. & suivans.

Généalogies de Guillaume le Conquerant premier Roi Normand et de Henri II. premier Roi de la Maison d'Anjou Plantagenet.

Anjou — **Normandie**

Ingerger. — Rogvald Danois surnommé le Riche. Favori de Harald Harfager Roi de Danemarc.

Foulque le Roux C. d'Anjou. — Roll Premier D. de Normandie. m. en 917.

Foulque le Bon C. d'Anjou. — Guillaume Longue épée Duc de Normandie m. en 948. — Robert C. de Corbeil. — Gerlotte Guillaume C. de Poitiers.

Geffroy Grisegonelle C. d'Anjou. — Richard I. D. de Normandie m. en 980.

Foulque-Nerra C. d'Anjou. — Richard II. Duc de Normandie m. en 1026. — Mauger C. de Corbeil. — Hedwige Geffroy C. de Bretagne. — Emme 1 Ethelred II. R. d'Anglet. 2 Canut le Grand. — Robert C. d'Evreux.

Geffroy-Martel I. C. d'Anjou. m. sans enfans. — Hermengarde Ep. Geffroy C. de Gatinois. — Richard III. D. de Normandie m. en 1027. — Robert D. de Normandie. m. en — Mauger Archevêque de Rouen. — Alix Renaud C. de Bourgogne. — Alienor Baudouin C. de Flandre. — Richard C. d'Evreux. — Raoul Conétable de Normandie.

1 Geffroy le Barbu C. d'Anjou. — Foulque le Rechin C. d'Anjou. — 1 Guillaume le Conquerant Batard, D. de Normandie et Roi d'Angleterre m. en 1087. — Guillaume — Guy de Bourgogne. — Guillaume C. d'Evreux. — Jean 1

2 Geffroy-Martel II. C. d'Anjou. — Foulque V. C. d'Anjou. et Roi de Jerusalem. 1 Ermengarde 2 Melisente de Jerusalem. — Robert D. de Normandie m. en 1133. — 2 Guillaume le Roux Roy d'Angleterre m. en 1100. — 3 Henri I. Roi d'Angleterre m. en 1135. — Cecile Abbesse de Caën. — Constance Alain D. de Bretagne. — Marguerite Promise à Harald. — Adele Etienne C. de Blois. — Eleonor fiancé à Alphonse Roi de Galice. 2

3 Geffroy-Plantagenet C. d'Anjou Mathilde fille de Henri I. Roi d'Angleterre. — Baudouin III. Roi de Jerusalem. — Amauri Roi de Jerusalem. — Guillaume surnommé Criton m. en 1128. — Guillaume mort avant son Pere en 1120. — Mathilde 1 Henri V. Empereur. 2 Geffroy Plantagenet C. d'Anjou. — Thibaud C. de Blois. — Emme Hebert C. de Vermandois. — 4 Etienne Roi d'Angleterre m. en 1154. — Henri Evêque de Winchester. — Lucie Richard C. de Chester. 3

4 Henri II. Roi d'Angleterre. — Geffroi — Guillaume — 5 Henri II. Roi d'Angleterre m. en 1189. — Geffroy C. de Nantes. — Guillaume C. de Mortagne. — Eustache C. de Boulogne m. en 1153. — Guillaume C. de Surrey m. en 1162. 4

Voy. à coté la posterité de Mathilde femme de Geffroy Plantagenet.

5 Henri Couronné mais mort avant son Pere en 1183. — 6 Richard I. Roi d'Angleterre m. en 1199. — Geffroy D. de Bretagne m. en 1186. — Mathilde Henri D. de Saxe. — Eleonor Alphonse IV. Roi de Castille. — Jeanne 1 Guillaume Roi de Sicile 2 Raymond C. de Thoulouse. — 7 Jean sans Terre Roi d'Angleterre m. en 1216. — Guillaume C. de Surrey. 5

6 Abbréviations — Arthur D. de Bretagne m. en 1202. — Eleonor morte en prison. — 8 Henri III. Roi d'Angleterre m. en 1272. — Jeanne Alex. II. Roi d'Ecosse. — Isabelle Frideric II. Empereur. — Eleonor 1 Guill.me C. de Pembrook. 2 Simon C. de Leicester. — Richard Comte de Cornouaille et Roi des Romains m. en 1271. 6

C. Comte
D. Duc
m. mort

7 — 9 Edouard I. Roi d'Angleterre m. en 1307. — Marguerite Alexandre III. Roi d'Ecosse. — Béatrix Jean D. de Bretagne. — Edmond C. de Lancastre Roy de Sicile. — Henri Tué à Viterbe en 1270. — Edmond C. de Cornouaille m. en 1308. 7

Les noms écrits en petit Caractére sous les noms écrits en gros Caractére marquent les maris, ou les femmes.

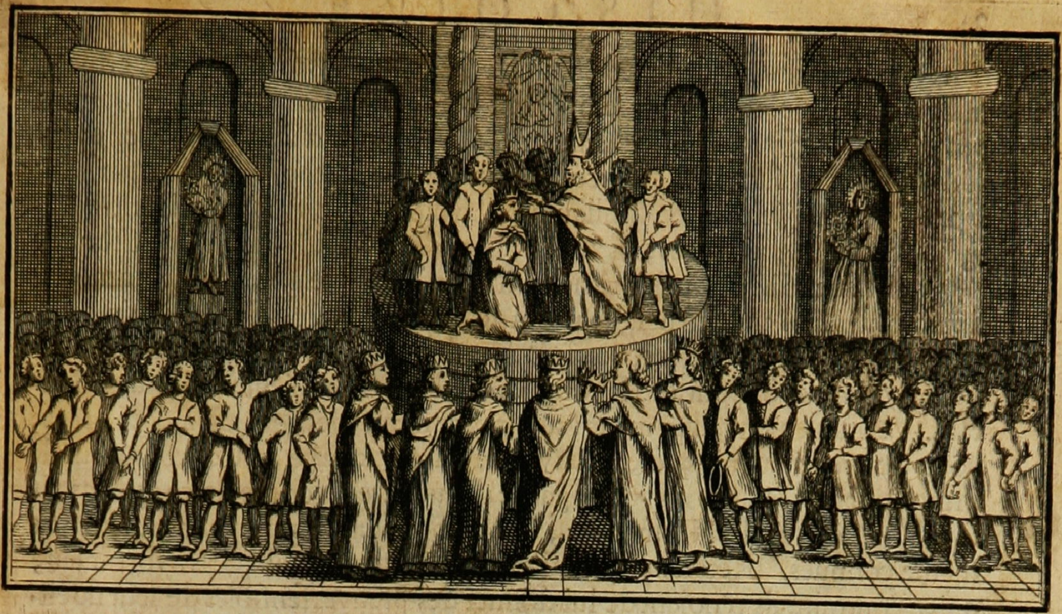
8 — 10 Edouard II. Roi d'Angleterre deposé en 1326. — Thomas C. de Norfolck. — Edmond C. de Kent decapité. — Marguerite Jean D. de Brabant. — Elisabeth 1 Jean C. de Holland 2 Humphrey C. de Hereford. — Thomas C. de Lancastre decapité. — Henri C. de Lancastre. — Jean C. de Derby m. jeune. 8

9 — 11 Edouard III. Roi d'Angleterre m. en 1377. — Jeanne David Roi d'Ecosse. — Eleonor Renaud D. de Gueldre. — Edmond C. de Kent. — Jean C. de Kent. — Jeanne la Belle 1 Guillaume Montaigu. 2 Jean Holland. 3 Edouard Prince de Galles fils d'Edouard III. — Henri D. de Lancastre. — Mathilde Guillaume C. d'Ulster. — Jeanne Jean Mowbray. — Marie Henri Percy. 9

10 — Mathilde Guillaume de Baviere Comte de Hollande m. sans enfans. — Blanche Jean de Gand fils d'Edouard III. 10

Tom. II. Pag. Ier.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SIXIÉME,

Contenant les Regnes de GUILLAUME le Conquerant, de GUILLAUME le Roux, de HENRI BEAUCLERC & d'ETIENNE.

GUILLAUME I.

Surnommé le Bâtard, ou le Conquerant.

QUAND on considére sans prévention l'entreprise que le Duc de Normandie forma contre l'Angleterre, on ne sçait ce qu'on en doit le plus admirer, ou le fondement, ou la hardiesse, ou le succès. Premiérement on ne peut s'empêcher d'être surpris, qu'il ait appuyé son droit sur un fondement aussi peu solide que la simple volonté d'Edoüard, dont même il ne paroit pas dans l'Histoire, qu'il ait jamais offert de donner aucune preuve, ni de produire aucun témoin. En second lieu, il n'est pas plus aisé de comprendre, que ce Prince qui passoit pour un des plus habiles de son

Considerations sur l'entreprise du Duc de Normandie contre l'Angleterre.

tems, ait pû former le deſſein de ſoutenir ſes prétendus droits par les armes, malgré tous les obſtacles qui ſembloient conſpirer à l'en détourner. Jamais projet ne parut formé plus legérement, & avec ſi peu d'apparence d'être ſuivi d'un heureux ſuccès. Les forces de Normandie n'étoient pas comparables à celles de l'Angleterre, & Guillaume n'avoit dans le Païs dont il entreprenoit la conquête, ni Places, ni amis, ni intelligences, ſur quoi il pût fonder l'eſpérance de réüſſir. Après même qu'il y eut débarqué une puiſſante armée, il n'y trouva pas un ſeul Seigneur qui ſe déclarât pour lui. Bien loin qu'il pût s'attendre a quelque ſecours de la part des Anglois, il n'étoit pas poſſible qu'il ignorât les diſpoſitions favorables où ils ſe trouvoient à l'égard de Harald. Veritablement, il pouvoit y avoir parmi eux, des gens aſſez équitables, pour trouver mauvais que ce nouveau Roi eût uſurpé la Couronne ſur le Prince Edgar. Mais ils n'avoient garde de lui faire un crime de ce qu'il avoit ſupplanté le Duc de Normandie, dont les prétentions ne leur étoient pas même connuës. Ils étoient ſi peu diſpoſez à rejetter le Roi qu'ils avoient élu, qu'au contraire ils venoient de lui donner des preuves ſenſibles de leur fidelité, par leur zéle & par leur promptitude à le ſoutenir contre le Roi de Norwége. D'un autre côté, les obſtacles que Guillaume devoit naturellement rencontrer de la part de ſes voiſins, n'étoient pas moins propres à l'intimider. Leur intérêt demandoit, qu'au lieu de le favoriſer dans cette entrepriſe, ils s'oppoſaſſent à ſon agrandiſſement. La France, en particulier, ne pouvoit, ſans renoncer aux maximes les moins ignorées de la politique, s'empêcher de travailler à faire échoüer un deſſein dont la réüſſite devoit infailliblement lui être très-préjudiciable. Mais quand même il auroit pû s'aſſurer que les Princes ſes voiſins fermeroient volontairement les yeux à leurs propres intérêts, comment pouvoit-il eſpérer de réüſſir, puiſque les Etats de Normandie refuſoient de l'aſſiſter, dans une entrepriſe qui ne leur paroiſſoit pas moins injuſte que temeraire? Enfin dans l'exécution de ce deſſein, on eſt ſurpris de voir, contre toute apparence, les plus grandes difficultez s'applanir inſenſiblement devant lui, & les choſes mêmes qui paroiſſoient les plus contraires à ſes deſſeins, contribuer à les faire réüſſir. Les Etats de Normandie lui refuſant les ſecours dont il a beſoin, les particuliers s'épuiſent pour lui en fournir volontairement, avec plus de profuſion qu'il n'auroit pû en eſpérer des Etats. La Cour de France le laiſſe agir ſans le troubler. Elle ſouffre même que les François s'engagent à le ſervir, pour lui procurer une Couronne qui pouvoit un jour le rendre égal à ſon Souverain, ou du moins le mettre en état de lui diſputer ſa ſupériorité. Tous les autres Princes voiſins concourent, à l'envi l'un de l'autre, à favoriſer un deſſein dont le ſuccès ne peut que leur être un jour funeſte. Il reçoit du ſecours des Bretons & des Angevins qui avoient été, depuis peu ſes plus mortels ennemis. Enfin dans l'eſpace de quelques mois, il ſe voit une armée trés-conſiderable, mille vaiſſeaux pour la tranſporter, & de l'argent en abondance pour l'entretenir. La Victoire même que Harald venoit de remporter ſur le Roi de Norwége, fut une des cauſes qui contribuérent le plus à faire réüſſir l'entrepriſe du Duc de Normandie, quoiqu'elle ſemblât devoir renverſer toutes ſes eſpérances. En cette occaſion Harald perdit ſes meilleures troupes : il mécontenta celles qui lui reſtoient, en ne leur faiſant aucune part du butin. Enfin, cette même Victoire lui fit concevoir

pour

pour les Normans un funeste méprisqui fut causé de sa ruïne. Sans cela, il auroit évité le combat, suivant le conseil de son frere, & laissé consumer l'armée Normande dans un Païs ennemi, où elle n'auroit pû trouver aucune assistance. Que si dans la suite, Guillaume, contraint de combattre avec désavantage, eût été vaincu, qu'auroit-il pû alléguer pour justifier l'injustice & la temerité de son entreprise? Mais l'événement a éloigné des esprits toutes ces réflexions, & a déterminé les Historiens à loüer une action qu'ils auroient infailliblement blâmée, si elle n'eût pas été suivie d'un heureux succès. Ainsi, le fondement sur lequel le Duc de Normandie appuyoit ses prétentions, le peu de sujet qu'il avoit de se flatter que son entreprise pût avoir une heureuse fin, & la facilité avec laquelle il en vint à bout, sont également dignes d'admiration. Ajoûtons encore à toutes ces considerations, que par une seule bataille il se rendit maître d'un Païs, que ni les Danois ni les Saxons, ni les Romains mêmes, n'avoient pu subjuguer qu'après une infinité de combats, & dans l'espace de plusieurs siécles. Tout cela nous force à reconnoître, qu'il étoit conduit par la main toute-puissante qui peut seule donner la victoire, & qui éleve ou abbaisse les Nations comme il lui plait. Dieu voulut, sans doute, se servir de ce Conquérant, pour donner à la Nation Angloise un lustre qu'elle n'avoit pas auparavant. Les Anglois, qui jusqu'à ce tems-là étoient presqu'inconnus au reste du monde, commencérent depuis cette revolution à faire une figure considérable en Europe. On peut dire, que c'est-là comme le premier degré, par où cette Nation est montée au point de grandeur & de gloire où nous la voyons aujourd'hui. C'est ce qui paroîtra manifestement dans tout le cours de cette Histoire, dont je vais tracer les principaux événemens. Mais puisque je dois commencer par ceux qui sont arrivez sous le regne de Guillaume, il ne sera pas hors de propos de faire un peu mieux connoître ce Prince qui étoit âgé de quarante-deux ans, au tems de la bataille de Hastings, & qui en avoit déja regné trente-trois en Normandie. Il est donc nécessaire, avant que d'entrer dans le détail de son regne, de considérer par quels dégrés la Providence divine le conduisit sur le trône d'Angleterre, dont sa naissance sembloit en toutes maniéres l'avoir éloigné.

GUILLAUME I.

Affaires de Normandie depuis Rol jusqu'à Guillaume le Bâtard.

La Normandie, l'une des plus grandes & des plus considérables Provinces de France, étoit possédée par les Normans, depuis le Don forcé que Charles le simple en avoit fait à Rol Capitaine Danois, qui en fut le premier Duc. Ce Prince & ses premiers Successeurs, contens de cette belle acquisition, songérent moins à en étendre les bornes, qu'à en assurer la possession à leurs Descendans. Par le moyen des nombreuses Colonies de leur Nation, qu'ils établirent dans le Païs, & qui se mêlerent par des mariages reciproques avec les anciens habitans, ils firent ensorte que bien-tôt les deux Peuples n'en firent qu'un seul, sous le nom de Normans. C'est ainsi qu'on appelloit en France les gens nouvellement établis dans cette Province qui prit aussi d'eux le nom de Normandie. Les premiers Ducs s'attachérent principalement à se concilier l'affection de leurs Sujets, en les faisant joüir, autant qu'il étoit possible, des douceurs de la Paix, & en les gouvernant avec équité. Ce fut par cette prudente conduite qu'ils étoufférent toutes les semences de rebellion qui pouvoient s'être conservées parmi les anciens habitans, & qu'ils se mirent à couvert des secrettes pratiques des Rois de France, qui ne voyoient

GUILLAUME I. qu'avec chagrin, cette riche Province détachée de leur Monarchie. Ainsi, lorsque, dans des conjonctures plus favorables, les François voulurent tenter de la recouvrer, ils trouvérent les Ducs de Normandie en état de se maintenir par leurs propres forces, parce qu'ils étoient assûrez de l'affection de leurs Sujets.

Depuis Rol jusqu'à Guillaume le Bâtard, il y avoit eu en Normandie sept Ducs, entre lesquels Richard II. qui étoit le quatriéme, fut un des plus distinguez. Il avoit épousé en premiéres nôces, Judith de Bretagne, de laquelle il avoit eu trois fils, sçavoir Richard, Robert, & Guillaume. Après la mort de Judith, il fit une double alliance avec Canut le Grand, en lui donnant en mariage Emme sa sœur veuve d'Ethelred II. Roi d'Angleterre, & en épousant lui-même Estrithe sœur de ce Prince. Quelque honorable que lui fut ce second mariage, l'amour qu'il conçut pour une Demoiselle nommée Pavie, lui fit répudier Estrithe, afin de pouvoir épouser cette Maîtresse. Il eut de cette seconde femme Guillaume Comte d'Arques, & Mauger qui fut Archevêque de Roüen.

Après la mort de ce Prince, Richard III. son fils recueïllit sa succession, malgré les efforts de Robert son frere cadet qui tenta de le supplanter. Robert n'ayant pû réüssir dans ses desseins, fut contraint de s'en désister : ou plûtôt, ainsi que quelques-uns l'assûrent, il trouva une voye plus sûre & plus prompte pour les exécuter. On prétend qu'il fit empoisonner le Duc son frere, qui, après un regne de deux ans, lui laissa la possession de cette Souveraineté qu'il avoit tant souhaitée. Soit que le crime de Robert ne fût pas bien avéré, ou que la maniére équitable dont il gouverna ses Etats, en effaçât le souvenir, il sçut gagner l'affection de ses Sujets par sa justice & par sa libéralité, pendant que sa valeur le faisoit respecter de ses voisins. Ce fut par son secours que Henri I. Roi de France se mit en possession du Trône de ce Royaume, malgré les prétentions de Robert son frere cadet qui étoit soutenu d'un puissant parti. Les intrigues de la Reine Constance leur mere commune, qui favorisoit le plus jeune de ses fils, ayant obligé Henri à implorer le secours du Duc de Normandie, il alla le trouver à Roüen, & en obtint d'abord cinq cens lances. Ce premier secours fut bien-tôt suivi d'un plus considerable que le Duc conduisit lui-même en France, où il plaça Henri sur le trône, après avoir obligé le frere cadet à se contenter de la Bourgogne. Henri, plein de reconnoissance pour un service si signalé, lui protesta qu'il en conserveroit un éternel souvenir, & pour commencer à lui en donner un témoignage effectif, il ajoûta au Duché de Normandie les Villes de Chaumont & de Pontoise dont la France étoit alors en possession.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des Guerres que Robert eut à soutenir contre quelques Seigneurs Normans qui s'étoient révoltez, & contre le Duc de Bretagne qui refusoit de lui rendre hommage. Il suffira de dire en un mot, qu'il vint heureusement à bout de dompter les Rebelles, & de faire rentrer le Duc de Bretagne dans son devoir. J'ai parlé ci-devant du projet qu'il avoit formé de faire rendre justice aux fils d'Ethelred II. ses cousins, & de ce qui fit échoüer son entreprise ; c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'y arrêter.

Il est difficile de comprendre, par quelle raison ce Prince, qui aimoit ses

Sujets

Sujets, ne pensa jamais à se marier, quoiqu'il pût aisément prévoir que, s'il mouroit sans enfans, il laisseroit la Normandie exposée à de grands troubles. Il y avoit en ce Païs-là divers Princes ou Seigneurs de la famille Ducale, qui pouvoient prétendre à la Succession, si le Duc mouroit sans enfans. Par conséquent il y avoit beaucoup d'apparence, que leur diverses prétentions produiroient des guerres civiles que Robert pouvoit prévenir en se mariant. Malgré ces raisons il voulut toûjours vivre dans le célibat. On pourroit croire que cette résolution étoit un effet de son insensibilité pour les femmes, si l'on n'avoit pas des preuves du contraire, dans la passion qui s'empara de son cœur, en voyant danser une jeune fille dont la bonne grace le charma. Cette jeune personne, qui avoit nom *Harlotte* & qui étoit fille d'un Pelletier de Falaise, se trouvant très-honorée de l'amour que le Duc avoit conçu pour elle, se rendit sans peine à ses sollicitations. On prétend que la premiére nuit qu'il la fit coucher avec lui, elle songea qu'elle voyoit ses propres entrailles traînées dans toute la Normandie, & dans toute l'Angleterre. Ce songe s'expliqua très-naturellement dans la suite, s'il est vrai qu'il n'ait pas été inventé après coup.

GUILLAUME I.

Robert eut de cette Maîtresse un fils qui fut nommé *Guillaume*. On raconte de cet enfant, qu'un moment après sa naissance, ayant trouvé de la paille sous sa main, il en ramassa quelques brins, & les tint si ferme qu'il fallut user de quelque violence pour les lui arracher. Cela fit dire aux femmes qui étoient présentes, que ce seroit un jour un grand *aquereur*, puisqu'il amassoit de si bonne heure. Robert fit élever cet enfant avec un extrême soin ayant dessein d'en faire son Successeur. Mais pendant qu'il donnoit ses soins à son éducation, il lui prit envie d'aller en pélerinage à Jérusalem. Cette dévotion fut regardée comme un effet du remords que lui causoit le meurtre du Duc son Frere, & du désir qu'il avoit d'expier son crime par cette espéce de pénitence. Quoiqu'il en soit, avant que de se mettre en chemin, il prit toutes les mesures nécessaires pour assurer la Succession à son fils bâtard. Il n'ignoroit pas combien il seroit difficile au jeune Guillaume de s'en mettre en possession; si les Normans n'étoient pas préparez par avance à le reconnoître. Pour cet effet, il fit assembler les Etats de Normandie, & leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire un voyage à la Terre Sainte. Il ajoûta, que comme il pourroit arriver qu'il n'en reviendroit point, il les conjuroit de vouloir après sa mort, recevoir le jeune Guillaume pour leur Souverain. Les Etats firent tous les efforts possibles, pour détourner le Duc de ce voyage. Mais enfin voyant que toutes leurs raisons n'étoient pas capables de le persuader, ils lui promirent avec serment, que, si quelque sinistre accident lui arrivoit en chemin, ils se conformeroient à sa volonté. Pour lui donner une preuve convainquante de la sincérité de leur engagement, ils prétérent, par avance, serment de fidélité à Guillaume, comme à l'Héritier présomptif du Duc son Pére. Cette affaire étant terminée a la satisfaction de Robert, il nomma pour Sénéchal de Normandie, *Alain* Duc de Bretagne son parent & son vassal, & lui donna pouvoir d'y commander en son absence, avec une autorité absoluë. Ensuite, il mena lui-même son fils à Paris, & le remit entre les mains du Roi de France, qui se chargea du soin de son éducation. Avant que de quitter la Cour de France, il voulut que le jeune Guillaume rendit hommage au Roi, comme s'il eût été déja en possession de la Normandie.

Chronique de Normandie.

Robert se prépare à faire le voyage de Jérusalem.

Il fait reconnoître Guillaume pour son Successeur.

Il le méne à Paris.

GUILLAUME I.

Troubles en Normandie.

L'abſence de Robert cauſa, dans ſes Etats, des troubles qui obligérent le Duc de Bretagne à uſer de quelque rigueur, en faiſant valoir l'autorité qui lui avoit été confiée. Mais pendant qu'il s'employoit avec ardeur à rétablir le calme parmi les Normans, il mourut empoiſonné. Cet accident fut bien-tôt ſuivi d'un bruit qui ſe répandit dans le Païs, que le Duc étoit mort dans ſon voyage. Quelque incertaine que fût cette nouvelle, elle ne laiſſa pas de cauſer des mouvemens d'autant plus dangereux, qu'il ne ſe trouvoit perſonne en Normandie, qui fût en état d'y rémédier. Ceux qui avoient en main l'adminiſtration des affaires du Duché, étoient eux-mêmes engagez dans les factions qui s'étoient formées depuis le départ de Robert, & par là ils contribuoient à augmenter la confuſion.

Mort de Robert.

Pendant que ce Païs ſe trouvoit en un ſi facheux état, on vit arriver les gens de la ſuite du Duc, qui confirmérent la nouvelle de ſa mort. Ce fut alors que quelques-uns des principaux Seigneurs deſcendus des anciens Ducs, commencérent à cabaler ouvertement, pour exclurre le Bâtard de la Succeſſion. Ils ne manquoient pas de prétextes plauſibles: mais les Etats déclarérent, qu'on ne pouvoit ſans crime violer le ſerment par lequel on s'étoit déja lié. La réſolution étant priſe de reconnoître Guillaume, on envoya des Ambaſſadeurs au Roi de France, pour lui demander ce jeune Prince. Depuis que Henri avoit appris la nouvelle de la mort du Duc de Normandie, il balançoit entre la honte de faire une mauvaiſe action, & le déſir de s'emparer de la Normandie. Il avoit eſpéré que les troubles, qui s'étoient élevez dans ce Duché, pourroient lui être avantageux, & dans cette penſée, il commençoit à prendre quelques meſures pour en profiter. Néanmoins, quand il vit que les Etats de Normandie s'étoient déclarez en faveur de Guillaume, il jugea qu'il étoit à propos de remetre l'exécution de ſes deſſeins, à un tems plus convenable. Il prit donc le parti de diſſimuler, & de renvoyer le jeune Prince dans ſon Païs. Dès que Guillaume fut arrivé à Roüen, les Etats lui préterent ſerment de fidélité, & lui donnérent *Raoul de Gacé* ſon Connétable, pour Gouverneur.

Guillaume eſt reconnu Duc de Normandie.

Nouveaux troubles en Normandie.

L'arrivée du nouveau Prince ne fut pas capable de calmer les troubles de ce Duché. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient des prétentions à la Couronne Ducale, ne pouvoient ſe réſoudre à s'en deſiſter: Ils croyoient qu'on leur avoit fait une injuſtice manifeſte en leur préférant un Bâtard. Mais, ceux qui tenoient le timon du Gouvernement étoient des gens ſages & en grand crédit, & comme on les croyoit ſoutenus par la France, les Prétendans n'oſérent pas ſe déclarer ouvertement. Cependant Henri brûloit d'envie de profiter de ces diviſions. La mort de Robert lui avoit fait oublier le grand ſervice qu'il avoit reçu de ce Prince. Enfin, ne pouvant plus réſiſter à ſa cupidité, il alla tout-à-coup aſſiéger le château de *Tilliéres*, ſur lequel il avoit quelques prétentions. Cette Place étant forte, & bien munie, auroit pû faire une longue réſiſtance, ſi les Miniſtres du Duc n'euſſent ordonné au Gouverneur de la rendre, à condition qu'elle ſeroit demantelée. Henri voulut bien la recevoir à ce prix, & il en fit effectivement abattre les murailles: mais ſur quelque ambiguité contenuë dans la capitulation, il les fît incontinent relever. Cet heureux ſuccès lui faiſant concevoir une bonne eſpérance de ſon entrepriſe, il ſe ſaiſit encore d'Argentan. Enſuite, il marcha vers Falaiſe dont il ſe rendit maître avec la même facilité. Il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi

Chronique de Normandie.

Le Roi de France attaque Guillaume.

Raoul

Raoul de Gacé, qui avoit assemblé une puissante armée, ne l'eût contraint de se retirer. Sa retraite procura au Connétable l'occasion de reprendre Falaise que les François n'avoient pas eu le tems de bien munir. GUILLAUME I.

Dès que les Prétendans virent que le Roi de France, bien loin de protéger le jeune Duc, lui faisoit une rude guerre, ils commencérent à se remuër pour faire valoir leurs prétentions. Le premier qui parut, fut *Roger de Tresny* Guidon de Normandie, descendu d'un Oncle de Rol. Ce Seigneur, qui avoit amassé de grandes richesses en Espagne, où il avoit long-tems porté les armes contre les Sarrasins, étant rétourné dans son Païs pendant l'absence du Duc Robert s'étoit mis à la tête d'une des factions qui troubloient l'Etat. Dès qu'il eut appris la mort de ce Prince, il forma le projet de s'emparer du Duché. Mais la peur qu'il eut que le Roi de France ne donnât du secours à Guillaume, l'empêcha de manifester alors ses desseins. Cette Crainte s'étant évanoüie, à la vuë des démarches que Henri faisoit, il assembla quelques troupes, s'imaginant que les forces du Duc seroient assez occupées par les armes de France. Mais bien-tôt après il fut défait & tué par Roger de Beaumont qui commandoit l'armée du Duc.

Revolte de Roger de Tresny.

G. de Malmesb.

Guillaume, Comte d'Arques, fils de Richard II. & de Pavie, ne se laissa point épouvanter par cet exemple. Comme il se sentoit appuyé du Roi de France, qui le faisoit agir, il ne craignit point d'envoyer un défi au Duc. Mais ce jeune Prince s'étant mis à la tête de son armée, le poussa si vertement, qu'il le contraignit de s'enfermer dans sa Ville d'Arques où il l'assiégea. Henri, qui avoit engagé le Comte dans cette entreprise, crut qu'il y alloit de son honneur de faire lever le siége. Dans cette vûë, il marcha en Normandie, où il fut battu, par deux diverses fois, & enfin contraint d'abandonner le Rebelle, qui perdit sa place, & fut exilé.

Révolte du Comte d'Arques.

Guy de Bourgogne, fils d'une fille de Richard II. se mit ensuite sur les rangs. Il avoit si bien pris ses mesures, qu'il fut sur le point de se saisir de la personne du Duc qui se tenoit alors à Valognes, sans aucune précaution, ignorant ce qui se tramoit contre lui. Mais un certain Fou, dont les conjurez ne se défioient pas, ayant entendu le complot, marcha toute la nuit pour en avertir ce Prince, qui n'eut que le tems de s'habiller, pour se sauver à toute bride, du côté de Falaise. Quelque diligence qu'il pût faire, il fut poursuivi de si près, qu'il n'auroit pû échapper, son cheval se trouvant hors d'état de le porter jusque-là, si un Gentilhomme qu'il rencontra par hazard ne lui en eût donné les moyens. Cette conspiration lui parut si dangereuse, qu'il s'adressa au Roi de France pour en avoir du secours. Henri, soit par générosité, ou par d'autres raisons qu'on ignore, ne voulant pas laisser opprimer ce jeune Prince, lui mena lui-même quelque, troupes, qui le mirent en état de présenter la bataille à son ennemi. Guy ayant été vaincu & fait prisonnier, Guillaume par une générosité qui ne lui fit pas moins d'honneur que sa victoire, voulut bien lui accorder son pardon.

De Guy de Bourgogne.

Chron. de Normandie. Mezerai.

Guillaume Guerland, Comte de Mortagne, & un autre Guillaume Comte d'Eu, fils d'un frere naturel de Richard II. voulurent aussi faire une tentative pour déposseder le jeune Duc. Mais ayant été prévenus par sa diligence, ils furent condamnez à un bannissement perpetuel.

Du Comte d'Eu.

La vigueur, & la conduite que Guillaume avoit fait paroître pendant tous ces

Ligue du Roi de France.

GUILLAUME I. ces troubles, firent concevoir à ſes Sujets de grandes eſpérances de lui. Ses voiſins commencerent auſſi à le regarder comme un Prince d'un mérite diſtingué, & qui pourroit avec le tems leur donner bien des affaires. Le Roi de France, en particulier, conçut contre lui une jalouſie extrême. Cette paſſion lui fit regarder comme une grande faute, le ſecours qu'il lui avoit donné contre Guy de Bourgogne, & pour tâcher de la réparer, il lui ſuſcita un nouvel ennemi. Ce fut le Comte d'Anjou, auquel pourtant il ne donna d'abord que des ſécours ſecrets. Dans la ſuite, il ſe déclara ouvertement pour lui, & fit à Guillaume une rude guerre qui dura pluſieurs années, mais qui ſe tourna enfin au deſavantage des deux Alliez. Guillaume ayant gagné contr'eux deux batailles conſécutives, ils démandérent la Paix. Mais le Roi de France ne pût l'obtenir qu'en rendant le Château de Tilliéres, dont il s'étoit emparé pendant la minorité du Duc.

ce avec le Comte d'Anjou contre Guillaume.

Il ſe démêle heureuſement de cette guerre.

Il châtie l'inſolence des habitans d'Alençon.

Il arriva pendant cette guerre que Guillaume aſſiégeant Alençon, quelques-uns des habitans ſe préſentérent ſur la muraille, en battant des peaux pour l'inſulter, parce que ſa mere étoit fille d'un Pelletier. Il ſe ſentit tellement offenſé de cette injure, qu'il jura *par la reſplendeur de Dieu*, ſon ſerment ordinaire, qu'il ne la laiſſeroit pas impunie. Quelque tems après, s'étant enfin rendu Maître de la Ville, il accomplit ſon ſerment, en faiſant crever les yeux, & couper les pieds & les mains à vingt deux de ces inſolens Bourgeois.

Mort de Henri I. Roi de France, Philippe I. lui ſuccéde.

Henri mourut peu de tems après cette guerre. Il laiſſa pour Succeſſeur *Philippe I.* ſon fils dans un âge peu avancé, ſous la tutelle de *Baudoüin* Comte de Flandre, qui venoit de donner Mathilde ſa fille en mariage au Duc de Normandie. Les liaiſons que ce Régent avoit, tant avec le Roi ſon pupille, qu'avec le Duc ſon Gendre, lui firent prendre toutes les précautions néceſſaires pour entretenir entre ces deux Princes une bonne intelligence qui dura pluſieurs années.

Guillaume dépoüille ſes parens paternels, & enrichit ceux de ſa Mere.

Guillaume ſe ſervit du repos que le Comte ſon Beau-pere lui procuroit pour achever d'extirper toutes les racines de Rebellion qui ſe trouvoient encore parmi ſes Sujets. Il en bannit un aſſez grand nombre, dont la plûpart ſe retirérent dans la Pouille, auprès de *Robert Guiſcard* Gentilhomme Normand, qui faiſoit alors une très-grande figure en ce Païs-là. Ses parens du côté de ſon pere, étant ceux qui lui cauſoient le plus d'inquiétude, il les obligea preſque tous à quitter le Païs. Leurs biens ayant été confiſquez à ſon profit, il en enrichit ſes parens maternels qui juſqu'alors n'étoient parvenus qu'à une mediocre fortune. *Robert*, ſon frere uterin, eut le Comté de Mortagne, confiſqué ſur Guillaume Guerland. *Odon*, ſon frere, eut auſſi part à ſes liberalitez, & de plus, il fut fait Evêque de Bayeux. Deux de leurs Sœurs épouſérent les Comtes d'Aumale & d'Albemarle.

Il fait dépoſer Mauger ſon Oncle.
Mezerai,

Mauger ſon Oncle, Archevêque de Roüen, étoit non ſeulement entré dans tous les complots qui s'étoient formez contre lui, mais il avoit même eu la hardieſſe de l'excommunier, ſous prétexte de la parenté qu'il y avoit entre lui & Mathilde ſon Epouſe. Dès que Guillaume ſe trouva dans un état de tranquillité, il prit la réſolution de ſe venger de ce Prélat. Pour cet effet, ayant fait aſſembler tous les Evêques de Normandie à Liſieux, il le fit accuſer devant eux de diverſes malverſations dont ſa principale fut d'avoir vendu les

Calices

Calices ſacrez pour ſubvenir à ſon luxe. Sur ces accuſations appuyées de tout le crédit du Duc, Mauger fut ſolennellement dépoſé, & *Maurille* élu en ſa place. GUILLAUME I.

Aprés que Guillaume eut ainſi ſoumis ou écarté tous ceux qui pouvoient lui cauſer quelque embarras, ils ſe trouva dans une ſituation qui pouvoit le faire vivre dans une grande tranquillité, puiſqu'il n'avoit plus rien à craindre, ni de ſes Voiſins ni de ſes Sujets. Mais comme il étoit d'un naturel avare & ambitieux, cette tranquillité, qui ne lui procuroit rien que ce qu'il poſſédoit déja, n'étoit pas capable de le ſatisfaire. Ce fut vrai-ſemblablement dans la vûë de faire de nouvelles acquiſitions, qu'il alla voir le Roi Edoüard ſon parent qui n'avoit point d'Enfans, & qui peut-être lui avoit fait eſpérer ſa Succeſſion. Quoiqu'il en ſoit, l'opinion commune eſt, que ce fut pendant le ſéjour que Guillaume fit à la Cour d'Angleterre, qu'Edoüard lui promit de faire un Teſtament en ſa faveur. Mais bien que ce Teſtament n'ait jamais paru, & que Guillaume n'ait jamais produit aucune preuve de la volonté d'Edoüard, ce fut pourtant ſelon tous les Hiſtoriens, le prétexte dont il ſe ſervit pour entreprendre la conquête de l'Angleterre. Cependant dans le Manifeſte qu'il publia, en arrivant dans ce Royaume, il ne parloit point de ce Teſtament ou de cette promeſſe, dont il ne pouvoit produire aucun témoignage. On a vû dans le Livre précédent ce que Guillaume fit pour ſoutenir ſon prétendu droit, juſqu'à la Bataille de Haſtings. Il eſt tems préſentement de voir comment il profita de cet heureux ſuccès pour monter ſur le Trône d'Angleterre, & les moyens qu'il employa pour s'y maintenir malgré tous les efforts de ſes ennemis.

Il va voir le Roi Edoüard.

R. de Hoveden, G. Dunelm.

On peut aiſément concevoir quelle étoit la conſternation des Anglois, après la perte de la bataille de Haſtings, & la mort de leur Roi. Ils ſe trouvoient ſans troupes, ſans armes & ſans munitions, & principalement ſans aucun Chef qui fût en droit de ſe faire obéïr, & de pourvoir aux beſoins préſens. D'un autre côté, l'armée victorieuſe des Normans n'étoit pas éloignée de Londres qui étoit le ſeul lieu où l'on put prendre les meſures néceſſaires pour prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Les enfans de Harald s'étoient ſauvez en Irlande. *Edgar Atheling* étoit trop jeune, & d'ailleurs d'un genie trop borné, pour qu'on put en eſpérer quelque ſecours dans cette preſſante néceſſité. Il eſt vrai que les Comtes *Morkard* & *Edwin* étoient encore en vie, & qu'ils s'étoient retirez à Londres, avec une partie de l'armée fugitive. Mais, pour pouvoir prendre des meſures aſſez juſtes dans une ſemblable occaſion, ils auroient eu beſoin de plus de tems que, vrai-ſemblablement, le vainqueur ne devoit leur en donner. Ainſi les affaires des Anglois ſe trouvoient dans une horrible confuſion, tous les moyens qu'on propoſoit pour ſe délivrer du danger, étant ſujets à des difficultez inſurmontables. D'un autre côté le Duc de Normandie voulant profiter de la terreur des Anglois, avoit déja pris la route de Londres, afin d'augmenter, par ſon approche, le trouble & la confuſion qui regnoient dans la Ville Capitale. Cependant il changea tout-à-coup de réſolution. Il conſidéra que la perte d'une bataille avoit bien pû étonner les Anglois; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elle les eut entiérement découragez; Qu'ayant encore de grandes reſſources, ils pouvoient aiſément mettre de nouvelles armées ſur pied, & tenter encore pluſieurs fois le ſort des armes; Qu'en ce cas-là, s'il venoit à être battu ſeulement une fois, il ſe trouveroit ſans aucun lieu de

1066. Conduite de Guillaume après la bataille de Haſtings.

Guill. de Poitiers.

Guillaume I. Il assiége & prend Douvre.

de retraite, & sans aucune commodité pour faire venir des secours de Normandie. Ces réflexions lui firent prendre la résolution d'assiéger Douvre, avant que de s'avancer plus loin, afin de s'assurer d'une retraite en cas de besoin, & d'une Place où il pût aisément faire venir ses convois de Normandie. Cette précaution, qu'il prit même après sa victoire, fait voir combien son entreprise avoit été hardie ou plûtôt téméraire, puisque, s'il eût été vaincu, il n'auroit pas eu un seul lieu dans tout le Royaume où il eût pû se retirer. Il marcha donc vers cette Place qui étant très-forte naturellement, l'étoit devenuë encore plus, par le grand nombre d'Officiers & de Soldats Anglois qui s'y étoient retirez après la bataille. Par cette raison, elle auroit pû soutenir un long siége: mais la consternation y étoit si grande, qu'elle se rendit en peu de jours. Dès que Guillaume en eut pris possession, il donna ses ordres pour la faire mieux fortifier & y demeura même huit jours, afin de faire avancer l'ouvrage. Après cela, il prit la route de Londres.

La Province de Kent lui envoye des Députez.

On trouve dans quelques Histoires que Guillaume étant en marche à la tête de son armée, vit venir de loin une grande multitude de gens, dont chacun portoit un rameau ou une branche d'arbre à la main, & que cette troupe, qui ressembloit de loin à une forêt mouvante, lui causa d'abord quelque étonnement. Mais sa surprise cessa, quand il sçut, que c'étoient des Députez de la Province de Kent, accompagnez d'une grande foule de Peuple, qui venoient lui porter des assurances de la soumission de la Province, & lui demander en même tems la conservation de leurs Priviléges. Ceux qui ont rapporté cette avanture ont ajoûté, que Guillaume les reçut très-favorablement, & qu'il leur accorda leur demande. Mais comme l'Historien Guillaume de Poitiers, qui étoit alors avec le Duc, ne fait aucune mention de ce fait, il y a quelque lieu de soupçonner qu'il a été inventé.

Grande confusion dans Londres.

Pendant que Guillaume étoit devant Douvre, ou en marche vers la Tamise, le trouble & la confusion augmentoient sans cesse dans Londres, par la diversité d'opinions qui empêchoit qu'on n'y pût prendre aucune résolution. Quelques-uns vouloient que, sans perte de tems, on se soumît au Duc de Normandie. D'autres croyoient qu'avant que de faire cette demarche, il falloit entrer en traité avec lui, & en tirer des assurances pour la conservation des privileges, non seulement de la Ville, mais aussi du reste du Royaume. Enfin, quelques-uns tâchoient de faire comprendre, que les affaires n'étoient pas encore désespérées, que l'hiver qui commençoit pouvoit leur donner le tems de prendre quelques précautions pour se défendre, & dans cette vûë, ils travailloient de tout leur pouvoir à faire mettre *Edgar Atheling* sur le trône. *Edwin* & *Morkard* étoient à la tête de ce dernier parti. Mais, quelque grand que fût leur crédit, il ne leur fut pas possible de faire prendre cette résolution. Tout ce qu'ils purent gagner sur l'esprit des habitans fut, qu'on fermeroit les portes au Duc, en attendant qu'on pût se fixer à quelque résolution. Cependant Guillaume s'étant approché de Londres, alla se loger dans le fauxbourg de Southwarck séparé de la Ville par la Tamise. Il espéroit que son approche obligeroit les Habitans de Londres à se soumettre volontairement, & dans cette pensée, il demeura quelques jours sans agir. Cette conduite fit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit attendu. *Morkard* & *Edwin*, profitant du tems que le vainqueur leur donnoit, incitérent

Guillaume s'approche de Londres.

le

le Peuple à prendre les armes, & à faire une ſortie pour ſurprendre les Normans qui étoient au-delà du Pont. Cette ſortie, qui fut aiſément repouſſée, fit comprendre à Guillaume qu'il devoit prendre d'autres meſures, en preſſant plus vivement cette grande Ville, dont il ne pouvoit guéres eſpérer de ſe rendre maître, s'il donnoit aux Habitans le tems de revenir de leur conſternation. Cependant il ſe trouvoit dans un aſſez grand embarras. Pour le bien comprendre, il n'y a qu'à conſiderer, qu'encore qu'il eût gagné une bataille, il étoit encore bien éloigné de ſon but. Il n'avoit qu'une ſeule Place ſituée à une des extrémitez du Royaume. Tout le reſte du Païs étoit contre lui, & il y avoit diverſes Provinces reculées où les Anglois auroient pû ſe raſſembler ſans aucun empêchement. En effet, il ne pouvoit s'avancer vers le milieu du Royaume, & laiſſer Londres derriére lui, ſans s'expoſer à un danger évident, & ſans perdre la communication avec Douvre qui lui étoit abſolument néceſſaire. D'un autre côté, il ne lui étoit guéres poſſible d'entreprendre le Siége de Londres, pendant l'hiver. Outre que la ſituation de cette Ville l'auroit néceſſairement obligé à laiſſer un Corps conſidérable du côté méridional de la Tamiſe, ce qui auroit beaucoup affoibli ſon armée. Enfin un Siége de cette importance, qui vrai-ſemblablement auroit duré pluſieurs mois, auroit donné aux Anglois le tems de ſe reconnoître, & de lui oppoſer d'autres armées dans d'autres endroits du Royaume. Par là il ſe ſeroit vû obligé de conquerir l'Angleterre pied à pied, ainſi que les Romains, les Saxons & les Danois avoient fait. Mais il n'étoit nullement en état de ſoutenir une guerre d'une ſi longue haleine. Il n'y avoit donc proprement qu'une ſeule voye, par laquelle il put parvenir à ſon but. C'étoit de profiter de la conſternation qui étoit répanduë dans Londres, & d'obliger les Habitans, plûtôt par la terreur que par la force, à ſe ſoumettre à ſes Loix. Ce fut auſſi dans cette vûë, qu'il alla ſe poſter à *Wallingford* ſur la Tamiſe, d'où il envoyoit continuellement des détachemens de ſon armée pour ravager les Provinces voiſines de Londres, afin d'épouvanter les Habitans & de leur ôter la commodité des vivres, & la facilité de faire des Magaſins. En même tems, il fit reduire en cendres le Fauxbourg de Southwarck, afin de faire comprendre aux Habitans, ce qu'ils devoient attendre de lui, s'ils s'opiniâtroient à la défenſe de la Ville. Mais ces efforts auroient peut-être été aſſez inutiles, ſi les Eccléſiaſtiques, qui étoient dans Londres, n'euſſent rompu toutes les meſures que Morkard & Edwin y vouloient prendre, pour s'oppoſer efficacement à l'éxécution de ſes deſſeins.

GUILLAUME I. Il repouſſe une ſortie.

Embarras du Duc.

Le but de ces deux Seigneurs & de quelques autres zélez pour la liberté de leur Patrie, étoit de placer *Edgar Atheling* ſur le trône. Ils repréſentoient au Peuple, que le ſeul moyen d'éviter le danger dont ils étoient menacez, étoit de ſe tirer prémiérement de l'état d'Anarchie où ils ſe trouvoient; que, pendant qu'il n'y auroit perſonne qui eût droit de commander, il n'étoit pas poſſible de prendre de juſtes meſures pour réſiſter aux Normans qui étoient déja aux portes de la Ville; mais que tout auſſi-tôt qu'il y auroit un Roi, il envoyeroit ſes ordres dans les diverſes parties du Royaume, pour lever des troupes, & qu'alors le Duc de Normandie reconnoîtroit à ſon dommage que le gain d'une ſeule bataille ne ſuffiſoit pas pour le rendre Maître de l'Angleterre; mais que, ſi on continuoit à demeurer dans l'inaction, on ne pouvoit

Morkard & Edwin veulent mettre Edgar ſur le Trône.

 atten-

GUILLAUME I.

attendre qu'une ruïne totale, & de voir le Royaume tomber ſous une domination étrangére; Qu'au reſte le Prince Edgar avoit un droit inconteſtable ſur la Couronne d'Angleterre, & qu'on ne pouvoit refuſer de l'en mettre en poſſeſſion, ſans ſe rendre coupables d'une injuſtice criante. La plus grande partie du Peuple approuvoit la propoſition des deux Comtes; Mais le Clergé s'y oppoſoit ouvertement, ne jugeant pas à propos d'expoſer ſes biens & ſa tranquillité à la fortune de la guerre. Edgar n'étoit guéres en état de les protéger; D'un autre côté, le Duc de Normandie paſſoit pour un Prince religieux & porté à faire du bien à l'Egliſe, & ſon entrepriſe avoit été approuvée par le Pape. C'en fut aſſez pour obliger tous les Eccléſiaſtiques, qui ſe trouvoient alors à Londres, & qui avoient les deux Archevêques à leur tête, à cabaler parmi le Peuple pour empêcher l'élection d'Edgar. Ils eſpéroient de trouver plus d'avantage en ſe ſoumettant au Duc de Normandie, que dans une guerre, qui, ſelon les apparences, ſeroit de longue durée, ſi on prenoit le parti de lui réſiſter. Quoiqu'il en ſoit, & quel que pût être leur motif, leurs oppoſitions furent ſi fortes qu'Edwin & Morkard, déſeſpérant de réüſſir dans leur projet, ſe retirérent dans les Provinces ſeptentrionales, perſuadez qu'ils étoient, que de long-tems, Guillaume ne ſe verroit en état de pénétrer juſque là. Ils ne furent pas plûtôt partis, que *Stigand*, Archevêque de Cantorbéri, ſe rendit auprès du Duc qui étoit alors à *Berchamſtede*. Il fut bientôt ſuivi d'*Aldred* Archevêque d'Yorck, de l'Evêque de Winchester, & enfin du Prince Edgar qui s'étoit laiſſé conduire par leurs Conſeils. Guillaume les reçut avec toute ſorte de douceur & de courtoiſie. Il leur accorda toutes leurs demandes, parmi leſquelles il y en avoit qui regardoient toute la Nation Angloiſe, & quelques-uns ajoûtent même, qu'il confirma ſes promeſſes par un Serment ſolennel. On ignore quelles furent les conditions que ces Prélats obtinrent du Conquérant: mais il eſt à préſumer, que les intérêts de l'Egliſe ne furent pas oubliez. Quoiqu'il en ſoit, ils prétérent Serment à Guillaume, comme ſi déja il eût été leur Sourain, & portérent le Prince Edgar à les imiter. Cet exemple ayant engagé pluſieurs perſonnes conſidérables dans la même réſolution, en peu de jours la Ville de Londres ſe trouva deſtituée du ſecours de ceux ſur qui elle auroit pû le plus compter, ſi elle eût voulu ſe déterminer à une vigoureuſe défenſe.

Le Clergé s'y oppoſe.

Les deux Archevêques & le Prince Edgard ſe ſoumettent à Guillaume.

Cependant comme les habitans de Londres balançoient encore, & que c'étoit un coup de partie pour Guillaume, que de ſe rendre maître de la Ville Capitale, avant que le reſte du Royaume eût pris aucune réſolution, il s'en approcha de plus près, comme s'il eût eu intention d'en faire le Siége. Son approche acheva de déterminer les Magiſtrats qui ſe trouvant hors d'état de défendre une Ville, où tout étoit en confuſion & ſans aucune eſpérance de ſecours, prirent le parti d'aller au-devant de lui, pour lui en offrir les Clefs. Il leur fit un accueïl très-favorable, & l'on prétend qu'il leur promit avec Serment de les maintenir dans leurs priviléges. Ils étoient allez trop avant pour s'arrêter en ſi beau chemin. Toute la conduite du Duc leur faiſant comprendre qu'il aſpiroit à quelque choſe de plus, ils crurent qu'il leur ſeroit avantageux de prévenir ſes ſouhaits, puiſqu'il ne leur étoit pas poſſible d'en empêcher l'exécution. Pour cet effet, après avoir conſulté avec les Prélats & les Seigneurs Laïques qui s'étoient déja ſoumis, ils réſolurent d'un commun

Il s'en approche plus près.

On lui en porte les Clefs.

Les Magiſtrats de Londres, & les Evéques lui offrent la Couronne.

accord

accord de mettre le Duc sur le Trône. Ensuite, ils allérent tout ensemble lui offrir la Couronne, en lui disant qu'ils étoient accoutumez à vivre sous un Gouvernement Monarchique, & qu'ils ne connoissoient personne plus digne que lui de les gouverner. Guillaume oubliant en cette occasion, ou feignant d'oublier qu'il étoit entré en armes dans le Royaume, en vertu du droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, témoigna d'abord qu'il étoit en doute s'il accepteroit cet honneur. Il leur répondit que l'offre qu'ils lui faisoient étoit d'une si grande importance, qu'avant que de se déterminer, il souhaitoit de prendre conseil de ses amis. Le résultat de ce Conseil fut, qu'il ne devoit pas refuser la Dignité que les Anglois lui offroient volontairement, puisque par ce refus, il se mettoit hors d'état de recompenser ses troupes, qui ne s'étoient engagées avec lui, que dans l'espérance de le placer sur le Trône. On le pria donc de ne pas négliger un bien que la Providence lui offroit, & pour l'acquisition duquel il s'étoit déja répandu tant de sang. Guillaume, s'étant aisément laissé vaincre par ces douces sollicitations, répondit aux Seigneurs Anglois, & aux Magistrats de Londres, qu'il vouloit bien se rendre à leurs priéres. Ainsi, il accepta la Couronne, comme un don qui lui étoit fait, & reconnut tacitement un droit d'élection dans le Peuple d'Angleterre, quoique la maniére dont il se faisoit élire ne marquât rien moins qu'une persuasion de ce droit. En effet, qu'elle autorité pouvoient avoir les Magistrats de Londres & un petit nombre d'Evêques, & de Seigneurs Laïques, de disposer de la Couronne, sans la concurrence des Etats. Malgré le défaut essentiel qui se trouvoit dans cette élection précipitée, Guillaume ne laissa pas de marquer le jour de Noël suivant, pour faire la cérémonie de son Couronnement. Cependant, comme cette Solemnité devoit se faire dans Londres, dont les habitans lui étoient suspects, il y fit fortifier à la hâte un poste avantageux où il mit une garnison Normande.

Guillaume I.

Il balance à l'accepter.

Il l'accepte.

Stigand, Archevêque de Cantorbéri, se trouvoit alors suspendu par le Pape, comme s'étant intrus dans ce Siége, à la place de Robert qui n'avoit pas été Canoniquement déposé. Mais, malgré cette suspension, il ne laissoit pas de faire les fonctions d'Archevêque, les Anglois n'étant pas encore bien convaincus, que le pouvoir du Pape eût autant d'étenduë qu'il s'en attribuoit. Cependant Guillaume, qui avoit de l'obligation au Pape, & qui d'ailleurs vouloit éviter les objections qu'on pourroit faire contre son Couronnement, s'il se faisoit par un Evêque suspendu, ne voulut pas recevoir la Couronne de la main de Stigand. Ce fut Aldred, Archevêque d'Yorck, qui en fit la cérémonie. Avant que de lui mettre la Couronne sur la tête, ce Prélat s'adressant aux Anglois leur demanda, s'ils vouloient Guillaume Duc de Normandie pour leur Roi. Tout le Peuple ayant répondu par des acclamations, l'Evêque de Coutance prit la parole, & fit la même question aux Normans, qui répondirent comme les Anglois. Cette derniére circonstance fait voir manifestement, que dans ce tems-là, Guillaume avoit résolu de ne faire qu'un même Peuple des Anglois & des Normans. Sans cela, il n'y auroit eu aucune nécessité de demander le consentement des Normans, pour faire Guillaume Roi d'Angleterre. La suite fit connoître qu'il avoit véritablement cette intention. L'Archevêque d'Yorck continuant la cérémonie, plaça Guillaume sur le Trône, & lui fit prêter le serment qu'on avoit accoûtumé d'exiger des

Il est Couronné.

Il prête le serment accoûtumé.

GUILLAUME I. Rois Saxons. Ce ferment portoit en fubftance, *qu'il protégeroit l'Eglife & fes Miniftres: qu'il gouverneroit fon Peuple équitablement, qu'il feroit de juftes Loix: qu'il les feroit exactement obferver, & qu'il empêcheroit toutes fortes de violences, & d'injuftes Jugemens.* Un Hiftorien ajoûte qu'on lui fit promettre qu'il uferoit de clémence envers fes Sujets, & qu'il gouverneroit les Anglois & les Normans par les mêmes Loix. Si cet Auteur ne nous abufe point, on peut inférer de ce dernier Article, que ce Prince avoit déja réfolu d'établir les Normans en Angleterre. Il fe trouve pourtant des Hiftoriens qui affûrent, que Guillaume ne prêta point de ferment, n'ayant pas voulu s'aftreindre à recevoir la loi d'un Peuple qu'il avoit conquis. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils fe trompent. Guillaume avoit accepté la Couronne comme un don qu'on lui avoit fait, & par conféquent il n'avoit aucune raifon de fe difpenfer du ferment ordinaire. En fecond lieu on ne peut pas dire, qu'il n'y avoit que les feuls habitans de Londres qui le reconnuffent pour leur Souverain. Tout le refte du Royaume étant encore à conquérir, quelle apparence y a-t-il qu'un Prince, auffi habile que lui, eût voulu, dans une pareille conjoncture, faire comprendre aux Anglois que fon intention étoit de regner defpotiquement. Enfin, quoiqu'on lui ait donné le furnom de Conquérant, il eft certain qu'il ne prétendit jamais ouvertement, poffédér l'Angleterre par droit de conquête, & qu'au contraire, il prit un extrême foin d'éviter que fes droits ne fuffent jamais bien éclaircis.

G. Malmesbur.

Parmi toutes les facilitez que, contre toute apparence, Guillaume trouva dans l'exécution de fon entreprife, celle dont je vais parler n'eft pas la moins furprenante. Véritablement il avoit gagné une Bataille qui lui avoit donné lieu de s'approcher de Londres, & quoiqu'il fût peu en état de fe rendre maître de cette Ville, fi les Bourgeois & tout le refte du Royaume euffent voulu faire leur devoir, il y avoit été reçu volontairement, & s'y étoit fait Couronner. Mais comme fon Couronnement s'étoit fait, fans l'avis, & fans le confentement du refte du Royaume, il fembloit qu'il avoit encore beaucoup à faire, pour achever de fubjuguer un Païs qui avoit réfifté des fiécles entiers, aux Romains, aux Saxons & aux Danois. Cependant dès qu'on fçut qu'il avoit été couronné à Londres, tout le refte de l'Angleterre fe foumit à ce nouveau Souverain, fans que qui que ce fût fit aucune démarche, pour lui difputer la poffeffion d'une Couronne à laquelle on ne fçavoit pas même, fous quel titre il avoit pû prétendre. Vraifemblablement, fi les Anglois s'étoient déterminez à élire un Roi de leur Nation, foit Edgar, foit un autre, Guillaume auroit eu encore bien des difficultez à furmonter. Suppofons pour un moment, que ce Roi eût affemblé une armée en quelque endroit éloigné de Londres, l'embarras de Guillaume eût été affez grand. Il n'auroit pû s'éloigner de Londres & de Douvre, fans un peril manifefte de perdre la Ville Capitale, ni demeurer à Londres fans donner à l'armée ennemie le tems de fe renforcer. Il fuffit de toucher cette feule confidération, pour faire voir quel étoit le bonheur de Guillaume, de ne trouver point d'oppofitions. Le Lecteur pourra, de lui-même, réfléchir fur une infinité d'autres difficultez que Guillaume auroit rencontrées en fon chemin, fi les Anglois fe fuffent déterminez, même après la Bataille de Haftings, à faire quelque vigoureux effort. Certainement, plus on confidére cette entreprife, & toutes les fuites

qu'elle

qu'elle eut, plus on y trouve quelque chose d'extraordinaire, & presque de surnaturel. GUILLAUME I.

Le premier soin du nouveau Roi, après son Couronnement, fut de se saisir des trésors que Harald avoit assemblez à Winchester. Il en distribua une partie aux principaux Officiers de son armée, & une autre aux Eglises & aux Monastéres, afin de se donner la réputation d'un Prince pieux & dévot. Le Pape eut aussi part à cette distribution, soit qu'il eût prêté de l'argent au Roi, soit que ce Prince voulût lui donner cette marque de sa reconnoissance pour les faveurs qu'il en avoit reçuës, lorsqu'il méditoit son entreprise. En même tems il fit porter à Rome l'étendart du dernier Roi comme une espéce d'hommage au S. Siége, & un témoignage que la conquête d'Angleterre s'étoit faite avec son approbation. Les trésors de Harald ayant été ainsi partagez, il fallut penser à remplir les coffres du nouveau Souverain. Pour cet effet, on insinua doucement aux Villes, aux Communautez, & aux plus aisez des Sujets, qu'il étoit à propos de se concilier la bienveillance de leur nouveau Maître par quelques présens. Tout le monde y ayant gaiement consenti, ces présens produisirent au Roi des sommes très-considérables.

An. 1067. Guillaume dispose des trésors de Harald. *G. Pictav.*

Les Villes & les Communautez lui font des présens.

La modération dont Guillaume usa envers les Anglois, au commencement de son regne, leur donna lieu d'espérer qu'ils alloient joüir d'un bonheur solide sous le gouvernement d'un Prince qui paroissoit prendre à cœur leurs intérêts. En effet, il exhorta les principaux Officiers de ses troupes, à traiter les vaincus avec la modération dont les Chrétiens doivent user envers leurs freres. Il les pria de s'abstenir de toutes sortes d'insultes envers les Anglois, de peur qu'en les provoquant par des injures, on ne les portât à se révolter. A l'égard des Officiers inférieurs & des Soldats, il fit publier dans l'armée des ordres très-rigoureux contre ceux qui attenteroient à la chasteté des femmes, ou qui donneroient le moindre sujet de plainte aux habitans du Païs. Ensuite, il publia un Edit qui confirmoit tous les priviléges du Peuple & toutes les promesses qu'il avoit faites à cet égard. Si l'on jugeoit des Princes par leurs Manifestes, ou par les termes de leurs Edits, on seroit porté à croire, qu'ils font toûjours de la justice & de l'équité, l'unique régle de leur conduite. Mais il n'arrive que trop souvent que leurs actions répondent mal à leurs paroles. Ces sortes d'Actes publics ne laissent pourtant pas de produire un effet présent, qui est ordinairement l'unique but que les Auteurs s'en proposent. Celui-ci trouva les Anglois disposez à se confier à ces magnifiques promesses. Bien loin de prendre des mesures pour tâcher de conserver leur liberté, ils se laissérent séduire par cette douceur apparente. Les premiéres démarches de ce Conquérant leur persuadérent, qu'à l'imitation de Canut le Grand qui s'étoit comporté de la même maniére, il feroit tous ses efforts pour s'acquerir l'affection du Peuple, afin de pouvoir joüir tranquillement de sa conquête.

G. Pictav.

Il protege les Anglois.

Il confirme les priviléges du Peuple.

Quelques égards que Guillaume marquât pour les Anglois, il ne pouvoit pourtant s'empêcher d'être dans la défiance sur leur sujet, étant persuadé que leur soumission partoit plûtôt de l'excès de leur crainte que de l'excès de leur bonne volonté. Peu de jours après son Couronnement, il quitta Londres pour se retirer à Bearking, n'osant demeurer dans cette grande Ville dont la fidélité lui étoit suspecte. Mais comme il n'étoit guéres plus sûr du reste de l'Angleterre, il mit de fortes garnisons dans Hastings, dans Douvre, & dans Winchef-

Il se défie pourtant des Anglois.

GUILLAUME I. 1067.

Winchester, afin d'ôter aux Anglois l'envie de secoüer le joug qu'il venoit de leur imposer. Cependant ces précautions ne produisirent aucun mauvais effet dans leurs esprits. Ils les regardérent comme indispensables, au commencement d'une si grande revolution & ils n'en furent point alarmez. Au contraire, ceux qui jusqu'alors avoient refusé de reconnoître le nouveau Roi, allérent en foule se soumette à lui : Edwin & Morkard, qui avoient commencé à prendre des mesures pour défendre la liberté de leur Patrie, changérent tous leurs projets. Comme ils se trouvoient convaincus de la bonne foi de Guillaume, ainsi que le reste de leurs Compatriotes, ils allérent à Bearking lui prêter serment de fidelité. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à les entretenir dans ces bonnes dispositions. Non seulement il les assura de sa protection, mais même en leur présence, il fit de grandes liberalitez au Prince Edgar qui étoit l'Idole des Anglois, & qu'on appelloit communément le Mignon de l'Angleterre.

Edwin & Morkard se soumettent au nouveau Roi.

Fondation de l'Abbaye de la Bataille *M. Paris.*

La Victoire de Hastings étoit trop glorieuse à Guillaume, pour qu'il négligeât d'en conserver la mémoire à la postérité. Dans cette vûë, il fit jetter les fondemens d'une Eglise & d'une Abbaye, au même lieu où Harald avoit été tué, & ordonna que, quand elles seroient achevées, l'Eglise fut dédiée à S. Martin, & que l'Abbaye portât le nom de la Bataille. Le désir de faire prier Dieu pour l'ame de Harald, & pour la sienne propre, fut le prétexte dont il se servit pour faire cette fondation, à laquelle, selon les apparences, la gloire n'avoit pas moins de part que la pieté. Les trois premiers mois de ce nouveau Regne se passérent de cette maniére, dans un contentement réciproque des Anglois & des Normans. Les premiers ne croyoient pas avoir beaucoup perdu, par la révolution qui venoit d'arriver, & les derniers vivoient dans l'espérance, que le Roi s'acquitteroit bien-tôt des promesses qu'il leur avoit faites, lorsqu'il les avoit engagez à le servir.

Guillaume va en Normandie & y mene divers Seigneurs Anglois. *G. Malmesb. J. Brompton.*

Les précautions que Guillaume avoit prises lui ayant procuré une soumission universelle, il crut qu'il manqueroit quelque chose à son bonheur, s'il ne se donnoit pas la satisfaction d'aller en Normandie, pour y faire montre de sa nouvelle grandeur. Ce voyage étoit non seulement peu nécessaire, mais il paroissoit même dangereux, au commencement d'une domination établie par les armes. Il crut pourtant pouvoir prévenir la révolte de ses nouveaux Sujets, pendant son absence, par deux précautions. La premiére, fut de mettre de fortes Garnisons Normandes dans toutes les Places. La seconde, d'emmener avec lui ceux d'entre les Seigneurs Anglois qui lui étoient les plus suspects. Le Prince Edgar, Stigand, Morkard, Edwin, Waltehoff, fils de Siward, autrefois Comte de Northumberland, furent de ce nombre, avec plusieurs autres des plus considerables de la Nation. Tous ces Seigneurs n'étoient pas trop contens de l'accompagner, comprenant bien qu'il ne les menoit en Normandie, que comme autant d'ôtages, & pour servir à la gloire de son triomphe. Néanmoins ils ne pouvoient se dispenser d'obéïr, de peur de lui donner lieu de concevoir des soupçons contre eux, par une résistance hors de saison. Avant que de quitter l'Angleterre, Guillaume y établit pour Régens, Odon son frere Evêque de Bayeux, & Guillaume Fitz-Osberne. Son arrivée en Normandie causa, parmi ses anciens Sujets, une joye extraordinaire, dont ils ne pouvoient se lasser de lui donner des témoignages. Il passa

Il laisse deux Régens en Angleterre.

GUILLAUME I. 1067.

les Fêtes de Noël à Feſcamp, où un Ambaſſadeur de France, accompagné d'une nombreuſe ſuite de Nobleſſe, alla le féliciter de la part de ſon Maître, ſur ſa nouvelle dignité. En cette occaſion, Guillaume affecta de faire paroître, aux yeux des François, toute la magnificence qu'il crut capable de rehauſſer l'éclat de ſa gloire. Il demeura tout le reſte de l'Hiver en Normandie, où il ſembloit avoir oublié ſes nouveaux Sujets, pour y joüir des acclamations des anciens.

Les Régens oppriment le Peuple. Ord. Vital. G. Malmesb. Fl. de Worceſter.

Pendant qu'il donnoit aux Normans des marques de ſon affection, par le ſéjour qu'il faiſoit dans leur Païs, ſon abſence produiſoit en Angleterre de très-funeſtes effets. Odon ſon frere & Guillaume Fitz-Oſberne, qui gouvernoient le Royaume, abuſoient, ſans aucune diſcretion, de l'autorité qui leur avoit été confiée. Uniquement occupez à s'enrichir par toutes ſortes de voyes, loin de protéger les Anglois qui avoient recours à eux, ils les laiſſoient accabler de mille injuſtices, & les opprimoient eux-mêmes par de continuelles tyrannies. A voir agir ces deux Régens avec ſi peu de retenuë, on auroit dit qu'ils avoient ordre d'engager le Peuple dans la révolte, afin d'avoir occaſion de leur en faire porter la peine. Les plus ſages des Anglois ſe contenoient pourtant dans l'obéïſſance, en attendant le retour du Roi, ſe perſuadant qu'il ne manqueroit pas de remédier à ces déſordres. Mais il s'en trouva de plus impatiens qui crurent, au contraire, devoir profiter de ſon abſence, pour tâcher de recouvrer leur liberté. Les Peuples de Kent furent les premiers à lever la tête. Ils avoient appellé à leur ſecours Euſtache Comte de Boulogne, qui tâcha de ſe rendre maître de Douvre par ſurpriſe. Mais cette tentative ne lui ayant pas réüſſi, comme il avoit eſpéré, il ſe retira, laiſſant les Peuples de Kent expoſez à la ſévérité des Régens qui les chatierent rigoureuſement.

Soulévement dans le Païs de Kent

Châtié par les Régens.

Révolte d'Edrick. Rog. de Hoveden.

Malgré cet exemple, un Seigneur Anglois, nommé Edrick, à qui les Hiſtoriens donnent le titre de Forêtier, prit les armes dans la Province de Héréford, & traita impitoyablement tous les Normans qui tomberent entre ſes mains. Ces nouvelles étant portées au Roi, il repaſſa la mer tout incontinant, laiſſant le Gouvernement de la Normandie à Mathilde ſon Epouſe, & à Robert ſon fils-aîné. Son retour calma les troubles que ſon abſence avoit cauſez. Mais ces deux tentatives remplirent ſon eſprit de tant de ſoupçons contre tous les Anglois en général, qu'il commença dès lors à ne les regarder plus que comme des ennemis couverts qui cherchoient l'occaſion de ſe révolter. Ce n'étoit pas ſans fondement qu'il étoit dans cette penſée. Quand on conſidére ſon humeur, & la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient à ſon égard, il eſt aiſé de comprendre, qu'il étoit comme impoſſible qu'il ſe formât entre eux cette confiance reciproque qui auroit été ſi néceſſaire pour leur tranquillité commune. Guillaume étoit naturellement défiant & ſévére. D'un autre côté, le grand armement qu'il avoit fait l'avoit engagé dans de grandes dettes. De plus, il avoit promis de recompenſer libéralement les Officiers qui avoient bien voulu s'engager dans ſon ſervice, & tout cela ne pouvoit ſe faire qu'aux dépens des Anglois. Ajoûtons encore, qu'il étoit naturellement avare, aimant beaucoup l'argent, non pour le dépenſer, mais pour le garder dans ſes coffres. Enfin, ſa prévention en faveur de ſa propre Nation, alloit juſqu'à l'excès, & l'empêchoit ſouvent d'écouter les plaintes que les Anglois lui faiſoient contre les Normans, qui n'abuſoient que trop de

Le Roi retourne en Angleterre. Il commence à regarder les Anglois de mauvais œil

Cauſe de la méſintelligence entre le Roi & les Anglois.

GUILLAUME I. 1067.

cette diſpoſition de ſon eſprit. D'un autre côté, les Anglois étoient extrémement prévenus contre les Normans. Cette prévention, qui avoit commencé ſous le regne d'Edoüard,&qui avoit été fomentée par le Comte *Goodwin* & par *Harald* ſon fils, s'étoit encore accruë depuis la révolution qui venoit d'arriver. Quelque ſoin que Guillaume eût pris de recommander la modération aux Normans, il n'étoit guéres poſſible de les empêcher d'abuſer de la ſupériorité que la victoire leur avoit donnée ſur les Anglois, & d'inſulter à leur malheur. Cela n'étoit guéres propre à entretenir une bonne intelligence entre les deux Peuples. D'ailleurs Guillaume avoit appuyé ſon droit ſur des fondemens ſi frivoles, que les Anglois ne pouvoient le regarder que comme un Prince avide & ambitieux ; qui n'avoit formé le projet de ſon entrepriſe ſur l'Angleterre, que par le ſeul motif de ſatisfaire ſes paſſions. Enfin, la maniére dont les deux Régens avoient gouverné pendant ſon abſence, donnoit quelque lieu de juger, qu'ils ne ſe ſeroient jamais portez à tant d'excès & de violences, s'ils n'avoient pas été aſſurez de l'approbation de leur Maître. Cependant la conſideration du doux Gouvernement de Guillaume pendant les trois premiers mois de ſon regne, avoit en quelque maniére fait évanoüir ces réfléxions, & diſſipé toutes leurs craintes. Mais quand ils virent qu'après ſon retour, non ſeulement il négligeoit de punir ſes Miniſtres, mais que même il approuvoit leur conduite, ils ne purent plus ſe contenir. Ils répandirent par tout leurs plaintes & leurs murmures, & firent voir ouvertement combien ils étoient mécontens. Ce fut alors, que les ſoupçons du Roi ſe fortifiant de plus en plus, lui firent prendre la réſolution de ſe tenir ſur ſes gar- & de prendre toutes les précautions poſſibles pour empêcher que le mécontentement des Anglois ne produiſît quelque fâcheuſe révolution. Comme ſon humeur le portoit à la ſevérité, ſes précautions ſe tournerent toutes de ce côté-là. Il y étoit encore pouſſé par les Normans, à qui il étoit bien plus avantageux qu'il entreprît de dompter les Anglois par la force, que s'il eût formé le plan de les gagner par la douceur. C'eſt ce qu'on peut dire de plus favorable de Guillaume, quoiqu'il ſe trouve des Hiſtoriens qui l'accuſent d'avoir formé le deſſein de réduire les Anglois à une entiére ſervitude, avant que d'avoir été provoqué. Quoiqu'il en ſoit, la confiance entre le Roi & ſes nouveaux Sujets fut bien-tôt rompuë, & depuis ce tems-là, Guillaume ne penſa plus qu'à ſe ſervir de tous les moyens qu'il crut propres à le maintenir ſur le Trône, ſans conſidérer fort ſcrupuleuſement, ſi ces moyens étoient conformes à la juſtice & à l'équité.

Mathilde femme de Guillaume eſt couronnée.

Naiſſance du Prince Henri.

Peu de tems après le retour du Roi, Mathilde ſon Epouſe arriva en Angleterre, & fut couronnée avec beaucoup de ſolennité. Dans cette même année elle mit au monde un Prince auquel on donna le nom de *Henri*. Elle en avoit eu trois autres en Normandie, ſçavoir *Robert*, *Richard*, & *Guillaume*, dont l'aîné avoit environ douze ans.

1068. Le Roi penſe à ſatisfaire ſes troupes.

Guillaume avoit juſqu'alors différé à ſatisfaire ceux qui l'avoient volontairement ſervi dans ſon expédition d'Angleterre. Outre les appointemens qui leur étoient dûs, ils s'attendoient encore à recevoir des recompenſes proportionnées à leurs ſervices & à la puiſſance qu'il avoit acquiſe par leur moyen. Ses revenus ordinaires ne pouvans ſuffire à toutes ces choſes, il fallut avoir recours aux Anglois, qui avoient eu le malheur d'être vaincus. Pour cet effet,

Il s'avisa d'un moyen qui ne pouvoit que leur être très-désagréable. Ce fut de renouveller la taxe du *Dane-gelt*, qu'Edoüard avoit abolie, & qui retraçoit dans leur souvenir, les maux qu'ils avoient soufferts sous une domination étrangére. Il avoit bien prévû que le Peuple en seroit très-mécontent, c'est pourquoi il avoit tâché de prévenir les mauvais effets que ce chagrin pourroit produire, en caressant les principaux Seigneurs Anglois, autant que son humeur reservée, le pouvoit permettre. Il craignoit sur tous les autres, le Comte Edwin, qui par sa naissance, par ses emplois, & par son mérite personnel, s'étoit acquis un très-grand crédit parmi ses Compatriotes. Dans la vuë d'empêcher que ce Seigneur ne se servît de cette occasion pour exciter des troubles, il crut devoir l'attacher à ses intérêts, par la promesse qu'il lui fit de lui donner une de ses filles en mariage. Edwin en fut très-satisfait, & loin de fortifier le mécontentement des Anglois, il fit tout ce qu'il put pour les appaiser. Aldred, Archevêque d'Yorck, ne fut pas si facile à ménager. Ce Prélat avoit conçu une si haute estime pour le Roi, qu'il en parloit continuellement avec de très grands éloges. Mais quand il vit que ce Prince commençoit à lever le masque en rétablissant une taxe si odieuse à la Nation, il changea de sentimens à son égard. Il lui fit même représenter en son nom, le tort qu'il faisoit aux Anglois, & les inconveniens qui en pouvoient arriver. Le Roi reçut cette remontrance avec chagrin, & traita même rudement celui qui avoit osé se charger d'une telle commission. On dit qu'Aldred se sentit tellement offensé de ce procédé, qu'il ne put s'empêcher de maudire le Roi & toute sa race. Il étoit dangereux que le mécontentement de cet Archevêque ne produisit de fâcheux effets parmi les Peuples du Nord. Du moins, il parut que le Roi n'étoit pas sans inquiétude à cet égard, par la démarche qu'il fit en envoyant un de ses Officiers à ce Prélat, pour tâcher de l'appaiser. Mais la mort d'Aldred, qui arriva dans ce même tems, délivra le Roi de sa crainte, & le Dane-gelt fut levé avec toute la rigueur imaginable. Depuis ce tems-là, on n'entendit par tout que des plaintes & des murmures, qui aigrissant l'esprit du Roi, firent qu'il ne considéra plus les Anglois que comme des Sujets rebelles, ainsi que de leur côté, ils ne le regardérent plus que comme un Conquérant odieux.

GUILLAUME I. 1067.

Il rétablit le *Dane-gelt*.

Il promet une de ses filles à Edwin.

L'Archevêque d'Yorck lui fait faire des rémontrances,

Qui sont mal reçuës.

Mort de l'Archevêque.

Le Dane-gelt se léve avec rigueur.

Avant que de passer au récit des troubles, qu'il y eut en Angleterre, sous ce nouveau regne, il est bon de remarquer, que les Historiens se trouvent fort partagez au sujet des causes qui les produisirent. Les uns en rejettent la faute sur les Anglois, & font entendre que Guillaume n'usa de rigueur à leur égard, que quand il vit que la douceur étoit inutile. D'autres soutiennent, que les injustices du Roi furent l'unique cause des révoltes des Anglois. Pour décider cette question, il faudroit examiner jusqu'où pouvoient s'étendre les droits d'un Prince qui avoit acquis la possession du Royaume d'Angleterre, de la maniére qu'on l'a vû, & jusqu'où devoit aller l'obéïssance d'un Peuple qui s'étoit soumis, partie par force partie volontairement. Mais sur cela même les opinions ne seroient peu-être pas moins diverses. Il suffit donc de remarquer qu'entre les Historiens qui ont parlé de Guillaume le Conquérant, les uns ont relevé avec soin toutes ses bonnes qualitez, & ont passé fort légérement sur ses défauts. D'autres ont pris à tâche de faire regarder toutes ses actions du mauvis côté, & d'exagérer même celles qui ne peuvent pas être aisément justifiées. Ce qu'il

Sentimens divers touchant la conduite de Guillaume à l'égard des Anglois.

y a

GUILLAUME I. 1068.

y a de certain, c'eſt que les Anglois furent maltraitez ſous ce Regne. Les Hiſtoriens les plus attachez à Guillaume le Conquérant ou à ſa famille, ne peuvent s'empêcher d'en convenir. Mais ils excuſent ce Prince par la néceſſité où il ſe trouvoit de ſe tenir en garde contre les Anglois toûjours prêts à ſe révolter. Les autres au contraire attribuent les mauvais traitemens que les Anglois ſouffrirent, à la ſeule avidité de Guillaume, & prétendent que leurs révoltes n'étoient qu'un effet de leur déſeſpoir. Parmi ces divers ſentimens, je prendrai le parti de raconter naturellement les faits dont perſonne ne peut diſconvenir, ſans y faire des réflexions, afin de laiſſer aux Lecteurs la liberté d'en juger comme ils le trouveront à propos.

Fl. de Worceſt. H. Huntingd.

Révolte de la Ville d'Excéter.

Dans la diſpoſition, où les Anglois ſe trouvoient à l'égard du Roi, il étoit bien difficile qu'ils puſſent demeurer tranquilles, ſans chercher les moyens de ſecoüer un joug étranger qui leur paroiſſoit inſupportable. Les ſouléve-mens commencérent dans les Provinces Occidentales, où les habitans d'Excéter refuſérent de prêter Serment au Roi, & de recevoir une Garniſon Normande. Guillaume comprenant qu'il étoit de la derniére importance de remédier à ce mal, avant qu'il gagnât les autres parties du Royaume, ſe mit en marche au milieu de l'Hiver, pour aller réduire Excéter à l'obëïſſance. En approchant de la Ville, il rencontra quelques-uns des principaux Bourgeois qui venoient lui demander pardon au nom de la Communauté, & lui livrer des ôtages. Mais pendant que ces Députez étoient avec le Roi, la populace s'étant renduë la plus forte dans la Ville, leur démarche fut déſaprouvée, & les habitans prirent la réſolution de ſe défendre. *Githe* mere de Harald, qui ſe trouvoit alors dans la Ville, fortifioit les Bourgeois dans leur opiniatreté, & vrai-ſemblablement, c'étoit elle qui avoit fait prendre cette derniére réſolution.

Le Roi marche en Hiver pour réduire les Révoltez.

Il aſſiége Excéter,

Cependant le Roi ſe trouvant trop avancé pour pouvoir reculer avec honneur, ſe vit dans la néceſſité de faire un ſiége dans les formes, malgré la rigueur de l'Hiver. Les approches étant faites, & les murailles commençant à être ébranlées par les machines des aſſiégeans, les Bourgeois ne virent point d'autre reſſource que d'avoir recours à la clémence du Roi. Quelque réſolution que ce Prince eût priſe d'en faire un rigoureux exemple, il ſe laiſſa fléchir par les priéres du Clergé qui demanda inſtamment leur grace. Githe eut le bonheur de ſe ſauver en Flandre, où elle emporta une prodigieuſe quantité d'argent. Pour prévenir un ſecond ſoulévement dans cette Ville, Guillaume y fit conſtruire une Citadelle, dont il laiſſa la direction & le Gouvernement à Baudoüin fils du Comte Gilbert, avec une Garniſon Normande.

Et pardonne aux habitans.

Il y fait bâtir une Citadelle.

Il cherche les moyens de payer ſes dettes.

Le Roi ne pouvoit plus différer de payer ſes dettes, ni faire attendre plus long-tems à ſes troupes, les recompenſes qu'il leur avoit ſi ſouvent promiſes. Les ſommes provenuës de la taxe du Dane-gelt, qui avoient été d'abord deſtinées à cet uſage, avoient été miſes dans les Coffres du Roi, d'où il ne pouvoit ſe réſoudre à les laiſſer ſortir. Il croyoit qu'il étoit abſolument néceſſaire d'avoir des ſecours tous prêts pour les beſoins qui pourroient ſurvenir: ſur tout depuis que les murmures des Anglois lui donnoient lieu de craindre un ſoulévement général. Ainſi, ſans toucher à cet argent, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens qui augmentérent beaucoup le mécontentement des Anglois. Ce fut d'envoyer des Commiſſaires dans les Provinces, pour faire la recherche de ceux qui avoient porté les armes pour Harald, & pour confiſquer

Il confiſque les biens de ceux qui a-

quer leurs biens. Les Anglois ſe récrierent beaucoup ſur cette recherche, qui leur paroiſſoit pleine d'injuſtice. Ils diſoient, que quand ils avoient pris les armes pour Harald, ce Prince étoit actuellement ſur le Trône, ayant été élu dans un tems où l'on ne ſçavoit pas même que Guillaume prétendît à la Couronne d'Angleterre; Qu'avant la bataille de Haſtings, ils n'avoient jamais prêté ſerment au Duc de Normandie, & que par conſéquent, leurs biens ne pouvoient être ſujets à la confiſcation, pour avoir porté les armes contre lui; Que d'ailleurs en ſuppoſant même qu'ils étoient coupables, leur faute avoit été ſuffiſamment réparée, par leur prompte ſoumiſſion, que le Roi avoit acceptée, leur ayant même promis de les maintenir dans leur Priviléges. Ces raiſons étoient fortes. Mais en cette occaſion, Guillaume avoit moins la Juſtice en vûë que la Politique. Son intention n'étoit pas de les punir de leur prétenduë faute, mais d'avoir un prétexte pour amaſſer de l'argent, & pour les mettre en même tems hors d'état de lui nuire, en les dépouillant de leurs biens; précaution, qu'il jugeoit abſolument néceſſaire pour ſa ſûreté, & pour ſe mettre l'eſprit en repos. Auſſi les Hiſtoriens partiſans de Guillaume paſſent-ils légérement ſur ce fait. Mais, pour faire une eſpéce de diverſion, ils font valoir un acte de juſtice que Guillaume fit en cette occaſion, en rendant le bien confiſqué à un Anglois qui prouva, qu'il n'avoit jamais porté les armes pour Harald. On peut aſſurer néanmoins, que c'eſt ici un des événemens les plus remarquables de ce Regne, parce que les Terres qui furent confiſquées, paſſerent entre les mains des Normans, ou autres Etrangers, qui devinrent par-là plus conſidérables en Angleterre que les Anglois mêmes. C'eſt de ceux-là que ſont venuës un grand nombre de familles diſtinguées, qui ſe trouvent aujourd'hui dans le Royaume. Quoiqu'il en ſoit, ces confiſcations procurérent au Roi deux avantages très-conſidérables. Premierement, il ſe mit par-là en état d'acquitter ſes dettes, & de recompenſer ceux qui l'avoient ſervi. En ſecond lieu, il remplit les Provinces de gens qui lui étoient dévoüez, & qui avoient intérêt de le maintenir ſur le Trône.

Guillaume I. 1068.

Ils avoient porté les armes pour Harald.

Le Roi paye ſes dettes, & recompenſe ceux qui l'ont ſervi.

Pendant que Guillaume ſe précautionnoit ainſi contre les Anglois, il perdoit de plus en plus leur eſtime & leur affection, & les portoit naturellement à chercher les moyens de recouvrer les biens dont ils avoient été privez. Edwin Comte de Cheſter, l'un des plus conſidérables d'entr'eux, ſe crût obligé de faire un effort pour tâcher de rétablir les affaires preſque déſeſpérées de ſa patrie. Le Roi l'avoit amuſé de l'eſpérance de lui donner une de ſes filles en mariage: mais il n'y avoit aucune apparence, qu'il penſât à lui tenir ſa parole. Au contraire, il ſembloit que ce Monarque cherchoit un prétexte de le ruïner comme les autres. Morkard ſon frere, Comte de Northumberland, qui ſe trouvoit, à peu-près dans la même ſituation, n'eut pas beaucoup de peine à s'engager dans ce complot. Comme ces deux Seigneurs avoient un très grand crédit dans le Royaume, ils eurent bien-tôt aſſemblé une armée, que *Bletwyn* Roi de Galles, leur Neveu renforça d'un bon nombre de ſes troupes. Il étoit à craindre pour le Roi, que ce ſoulévement ne devînt général dans tout le Royaume, s'il ne s'oppoſoit de bonne heure à ceux qui oſoient paroître les prémiers. Auſſi uſa-t'il d'une diligence extraordinaire pour aſſembler ſes troupes, avant que le mal s'étendît plus loin. En s'avançant vers les Révoltez, il fit fortifier le château de *Warwick* dont il donna le Gouvernement

Edwin & Morkard ſe révoltent.

Ord. Vital. Ann. Saxon. S. Dunelm.

Brady.

Le Roi marche contre les Révoltez.

Guillaume I. 1068.

Il fait conſtruire des Citadelles.

ment à Henri de Beaumont, qui en fut auſſi le prémier Comte. Enſuite, Guillaume fit conſtruire une Citadelle à Nottingham, afin de s'aſſurer une retraite en cas de beſoin, par le moyen de ces deux Places. Aprés qu'il eut pris ces précautions, il marcha vers le Nord pour combattre les Rebelles, ou pour aſſiéger Yorck qui avoit pris leur parti.

Edwin & Morkard ſe ſoumettent & obtiennent leur pardon.

Cependant, les deux Comtes, qui avoient eſpéré que toutes les Provinces du Royaume ſuivroient l'exemple de celles du Nord, ſe trouvoient bien éloignez de leurs eſpérances. L'extrême diligence du Roi, & la ſupériorité de ſes forces ayant rompu toutes leurs meſures, ils ſe virent peu en état de lui réſiſter. Dans cette extrémité, il n'y avoit pour eux, qu'un de ces deux partis à prendre, ou de quitter le Royaume, ou de ſe remettre à la diſcretion du Roi. Ils ſuivirent ce dernier, & ils s'en trouvérent bien. Quelque irrité que fût Guillaume, il voulut bien leur pardonner, dans la vûë de ramener les Anglois par cet Acte de clémence. Il continua pourtant ſa marche vers Yorck dont les habitans, peu en état de ſoutenir ſeuls le faix de la guerre, allérent au devant de lui, pour lui porter les Clefs de leur Ville. Par cette ſoumiſſion, ils obtinrent leur grace, quant à la punition corporelle: mais il ne purent éviter de payer une groſſe amende, ni de voir bâtir dans leur Ville une Citadelle où le Roi laiſſa une Garniſon toute compoſée de Normans. *Archir*, Seigneur Northumbre, qui avoit eu part à la révolte, fut auſſi reçu en grace, en laiſſant ſon fils en ôtage. *Egelwin*, Evêque de Durham, coupable de la même faute, obtint une ſemblable faveur.

On porte au Roi les Clefs d'Yorck. Il y fait bâtir une Citadelle.

La clémence du Roi paroit équivoque.

La clémence, dont Guillaume uſa envers les Chefs des Rebelles auroit pû produire un bon effet, ſi, dans le tems qu'il en épargnoit quelques-uns, il n'en eût puni d'autres qui étoient bien moins coupables. Il fit empriſonner un grand nombre de perſonnes qui n'avoient eu aucune part au dernier ſoulévement, & par-là, il donna lieu de juger, que la clémence, dont il avoit uſé envers les Chefs, n'étoit qu'un effet de ſa politique. Cette conduite répandit, dans tout le Royaume, une terreur qui devint encore plus grande, quand on vit bâtir, à Lincol, à Huntington, à Cambridge, des Citadelles qui paroiſſoient manifeſtement deſtinées à tenir les Anglois ſous le joug. Morkard & les autres Seigneurs Northumbres, craignans qu'il n'eût reſervé leur chatiment pour un tems plus convenable, ſe haterent de ſe retirer en Ecoſſe. Le Comte *Coſpatrick* fut ſaiſi de la même crainte, & l'inſpira au Prince Edgar qui, par ſon Conſeil, alla ſe refugier dans le même Païs, avec ſa Mére & ſes Sœurs. *Macolm Macmoir*, qui occupoit alors le Trône d'Ecoſſe, les reçut avec tous les honneurs dûs à leur rang, & regardant plûtôt à leur naiſſance qu'à leur fortune, il épouſa, bien-tôt après, Marguerite Sœur aînée du Prince refugié. De ce Mariage nâquit *Mathilde*, ayeule de *Henri II.* Roi d'Angleterre, qui réünit en ſa perſonne le ſang des Rois Saxons avec celui des Normans.

Il aſſure ſa conquête par des Citadelles dans les Villes principales.

Pluſieurs Seigneurs Anglois quittent le Royaume.

Edgar & Coſpatrick ſe retirent en Ecoſſe.

Macolm, Roi d'Ecoſſe, Epouſe une ſœur d'Edgar.

1069.

Le Roi ôte les armes aux Anglois, & établit le *Couvre-feu*.

Guillaume ne fut pas fâché de ſe voir délivré de tous ces ennemis ſecrets, qui lui cauſoient bien moins d'inquiétude étant en Ecoſſe, que s'ils fuſſent demeurez en Angleterre. Cependant la fuite de ces Seigneurs lui ayant fait comprendre quels étoient les ſentimens des Anglois à ſon égard, il réſolut de prendre toutes les meſures poſſibles, pour ſe mettre à couvert de leur reſſenti-

ment,

GUILLAUME I. 1069.

ment. Dans cette vûë il prit deux précautions qui leur furent également insuportables. La premiere fut de leur ôter toutes leurs armes. La seconde, de leur défendre d'avoir de la clarté dans leurs maisons, après huit heures du soir. Quand cette heure étoit venuë, ils entendoient le son d'une cloche, qui les avertissoit d'éteindre la lumiére, & de couvrir leur feu, à peine d'une grosse amende pour chaque contravention. Le son de cette cloche, qu'on appelloit le *Couvre-feu*, fut long-tems un sujet de grandes vexations ausquelles les Anglois furent très-sensibles. Quand ils faisoient réfléxion à la douce liberté dont ils jouïssoient sous leurs Anciens Rois, ils ne pouvoient qu'avec un extrême chagrin, se voir réduits à un semblable esclavage. Pour peu qu'ils manquassent d'exactitude dans l'observation de cet ordre rigoureux, ils étoient assurez d'en être punis sans retardement, comme s'ils eussent commis un très-grand crime. Ainsi cette cloche étoit comme un signal, qui, se renouvellant tous les jours, ne leur permettoit pas d'oublier qu'ils étoient dans la servitude. Cette oppression, jointe à une infinité d'autres qu'ils souffroient tous les jours, tant du Roi même que de la part des étrangers répandus dans le Royaume, leur rendoit la vie amére, & leur faisoit déplorer le triste état où ils se trouvoient, sans qu'ils vissent aucune ressource pour s'en délivrer. C'est ainsi que plusieurs Historiens parlent de l'état où les Anglois se trouvoient alors.

Les fils de Harald font une descente en Angleterre. *S. Dunelm.*

Pendant que Guillaume prenoit ces précautions pour se garder des secrettes pratiques de ses Sujets, *Goodwin*, *Edmond* & *Magnus*, fils de *Harald*, firent une descente dans la Province de Sommerset. La seule opposition qu'ils y rencontrérent fut de la part d'*Eadnoth*, qui avoit été Ecuyer du Roi leur Pere, qui voulut donner à Guillaume une preuve de sa fidelité en s'opposant à ces Princes. Son zéle pour le nouveau Roi lui fut funeste, puisqu'il fut tué dans le combat qu'il leur livra, après quoi ils se retirérent chargez de butin.

Les Anglois & les Normans se plaignent réciproquement les uns des autres.

Si l'on en croit les Historiens partisans des Anglois, l'Angleterre se trouvoit alors dans un état digne de pitié. Les Normans, appuyez de la faveur & de la protection du Roi, commettoient tous les jours contre les Anglois, des violences, dont ceux-ci ne pouvoient espérer aucune justice. D'autres plus amis des Normans, que des Anglois assurent que les Anglois au désespoir de ce que les précautions que le Roi prenoit, les mettoient hors d'état de secoüer un joug qu'ils ne portoient qu'à regret, s'en prenoient généralement à tous les Normans. Ils ajoûtent, qu'il ne se passoit presque point de jour, qu'on ne trouvât dans les bois & dans les chemins, des Normans assassinez, sans qu'il fût possible de découvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois se favorisoient les uns les autres. Il y a de l'apparence que le Roi fut persuadé que tout le tort étoit du côté des Anglois, puisqu'il publia un rigoureux Edit, par lequel il ordonnoit, que lorsqu'un Normand auroit été tué ou volé, le *Hundred* ou la *Centaine*, la plus prochaine du lieu où l'action auroit été commise, seroit responsable du crime, & payeroit une grosse amende. Cette Loi n'étoit pas nouvelle pour les Anglois. Dès le tems d'Alfred le Grand elle étoit en usage dans le Royaume (1).

Edit contre les Anglois, & favorable aux Normans.

Mais

(1) Du tems que les Danois dominoient, lorsqu'on trouvoit le corps mort d'un homme inconnu, on présumoit que c'étoit un Danois, & alors la Centaine payoit l'amende. Ainsi Guillaume ne fit que renouveller cette coûtume en changeant le nom de *Danois* en celui de *Normand*. Voy. *Histor. & Politic. Disc. of Nath. Bacon*, Ch. 40. p. 62.

GUILLAUME I. 1069.

Mais ce qui les choquoit extrémement, c'étoit que ce dernier Edit n'étoit fait qu'en faveur des Normans.

Plusieurs Etrangers quittent l'Angleterre.

Quelque faveur que le Roi témoignât aux Etrangers, ils s'en trouva pourtant un grand nombre qui demanderent leur congé, pour s'en retourner dans leur patrie. Guillaume le leur accorda volontiers, après leur avoir payé largement les arrérages qui leur étoient dûs, & distribué des recompenses qui alloient au-delà de ce qu'ils avoient esperé. Tout cela se fit aux dépens des Anglois, sur lesquels on leva les sommes néceſſaires pour subvenir a cette dépense.

Robert Cumin est envoyé pour Gouverneur dans le Nord. *S. Dunelm.*

Les sujets de plainte se multiplioient sans cesse de l'un & de l'autre côté. Le Roi se plaignoit qu'en toutes occasions, les Anglois paroiſſoient disposez à la révolte, & les Anglois se croyant injustement opprimez, en murmuroient hautement. Les Northumbres étoient les moins endurans. On a déja vû, en divers endroits de cette Histoire, qu'ils avoient accoutumé d'être comme maîtres chez eux, & qu'ils ne pouvoient souffrir l'esclavage. Le même esprit regnoit encore parmi eux. Sur le moindre sujet, ils ne pouvoient s'empêcher de se plaindre, & souvent même ils faisoient précéder leur plaintes de quelque soulévement. L'humeur inquiéte de ces Peuples, & le voisinage de l'Ecosse, donnant quelque sujet de crainte au Roi , il résolut de leur donner pour Gouverneur *Robert Cumin*, Seigneur Normand, dont l'humeur sévére lui parut propre à dompter leur ferocité. Ils apprirent cette nouvelle dans le tems qu'ils alloient faire éclorre le projet qu'ils avoient formé de rappeller les Danois en Angleterre. Quelques-uns d'entr'eux qui s'étoient refugiez auprès de *Svenon*, Roi de Dannemarck, avoient persuadé à ce Prince qu'il ne lui seroit pas difficile de conquerir l'Angleterre. Ils lui avoient même porté des aſſurances, de la part des habitans du Nord, qu'ils favoriseroient son entreprise Sur cette espérance Svenon avoit équipé une flotte de deux-cens vaiſseaux qui étoit prête à mettre à la voile, dans le tems que Cumin ,, avec 700. hommes tous Normans, alla prendre poſſeſſion de son Gouvernement. Comme son arrivé pouvoit beaucoup nuire aux deſſeins qu'on avoit formé dans le Nord, les principaux intéreſſez dans le complot prirent la résolution de se défaire d'un surveillant si incommode & de ceux qui l'accompagnoient. Il en fut pourtant averti, mais il les croyoit si peu en état de rien entreprendre, qu'il négligea cet avis. Cependant les conjurez ayant secrettement aſſemblé des troupes, se rendirent à Durham, où Cumin se tenoit sans aucune précaution, & paſſerent les Normans avec leur Chef, au fil de l'épée. Peu de tems après on vit arriver la Flotte Danoise commandée par *Osborne* Frere du Roi de Dannemarck. Dès que cette nouvelle se fut repanduë, tous les Mécontens allérent joindre le Général Danois, qui avoit déja mis ses troupes à terre. *Edgar Atheling*, *Cospatrick*, *Marlesween*, & tous les autres Seigneurs qui s'étoient retirez en Ecoſſe, lui amenerent des renforts qui rendirent leur armée très-formidable. Comme toute la Province étoit pour les Danois, & que le Roi n'avoit pas, dans ces quartiers-là, des troupes capables de s'opposer à de si grandes forces, Osborne se mit en marche pour aller aſſiéger Yorck. Les Normans, qui étoient en garnison dans la Citadelle, voyant approcher l'armée Danoise, prirent la résolution de se défendre jusqu'à l'extrémité, ne doutant point que le Roi ne fît toute la diligence poſſible pour les secourir. Dans cette

Ils tuënt Cumin avec 700. Normans.

Les Danois arrivent dans le Nord.

Plusieurs Mécontens se joignent à eux.

Ils aſſiégent Yorck.

cette eſpérance, ils mirent le feu au Fauxbourg qui étoit au pied de la Citadelle, de peur que les maiſons ne facilitaſſent les approches des Aſſiégeans. Mais le feu faiſant plus de progrès qu'ils ne ſe l'étoient propoſé, une grande partie de la Ville fut réduite en cendres. L'Egliſe Cathédrale, le Monaſtére de S. Pierre, & une fameuſe Bibliothéque qui avoit été commencée par l'Archevêque Ecbert, environ l'an 800. de Notre Seigneur, périrent entiérement dans cet incendie. Cependant les Danois profitant de la confuſion que cet accident cauſoit dans la Ville, y entrérent ſans oppoſition. Dès qu'ils s'en furent rendus maîtres, ils attaquérent la Citadelle avec tant de vigueur, qu'ils la prirent au premier aſſaut, & paſſérent la Garniſon au fil de l'épée. Cette expédition étant faite, le Général Danois, ſçachant que le Roi ſe préparoit à marcher contre lui, ſe retira dans un poſte avantageux, laiſſant dans Yorck, le Comte Waltehoff avec une Garniſon Angloiſe. GUILLAUME I. 1069.

La nouvelle de cette invaſion ébranla un peu la fermeté de Guillaume. Il craignit que ce ne fût par un complot général que les Danois avoient été appellez en Angleterre. Prévenu de cette penſée, il n'oſoit quitter le cœur du Royaume, de peur que ſon éloignement ne fournît à d'autres mécontens l'occaſion de ſe révolter. D'un autre côté il n'étoit pas moins dangereux de négliger les affaires du Nord, qui pouvoient avoir de fâcheuſes ſuites. Dans cet embarras, il crut qu'avant toutes choſes il devoit tâcher d'appaiſer les Anglois par quelques démarches qui lui parurent propres à produire cet effet. Il rappella quelques-uns de ceux qu'il avoit exilez: il en tira d'autres de priſon, & affecta, par quelques exemples de ſévérité, de reprimer l'inſolence des Normans. Sa crainte s'étant un peu diminuée par le bon effet que ces précautions produiſirent, il fit paſſer en Normandie la Reine & ſes enfans, & ſe mit en devoir d'aller s'oppoſer aux Danois. Il étoit tellement irrité contre les Northumbres, qu'on l'entendit jurer *par la Reſplendeur de Dieu*, qu'il n'en laiſſeroit pas un en vie. Dès qu'il fut arrivé dans la Province d'Yorck, il commença par des ravages épouvantables, à exécuter ſa menace. Cependant les Danois ſe tenoient dans leur poſte, où il n'oſoit les attaquer, ſçachant bien qu'en hazardant un combat, il y avoit pour lui tout à perdre, & peu de choſe à gagner. Pour ſe tirer de cet embarras, il jugea que le meilleur expédient dont il put ſe ſervir, étoit de corrompre le Général par des préſens. Dans cette vûë, il lui envoya des Agens ſecrets, pour lui offrir une bonne ſomme d'argent, & la permiſſion de piller les contrées voiſines de la Mer, s'il vouloit ſe retirer après que l'Hiver ſeroit paſſé. Cette négociation ayant réüſſi comme il l'avoit eſperé, Oſborne ſe retira au commencement du Printems, dequoi il fut ſévérement puni par le Roi ſon frere. Les Danois étant partis, Guillaume marcha vers Yorck, pour aſſiéger cette Ville qui étoit défenduë par une Garniſon d'Anglois, & d'Ecoſſois, & par un brave Gouverneur. C'étoit le Comte Waltehoff, qui par ſon courage & par ſa conduite, rendit ce Siége ſi long & ſi difficile, que le Roi commençoit à déſeſpérer du ſuccès lorſque la famine obligea les Aſſiégez à capituler. Quelque irrité que fût le Roi, il voulut bien accorder une honorable capitulation à ce brave Gouverneur dont il avoit ſi ſouvent admiré la valeur, pendant ce long Siége. Il ne ſe contenta pas même de lui donner cette marque de ſon eſtime, il lui fit encore épouſer ſa propre niéce, fille de la Comteſſe d'Albemarle. Quelque

Guillaume craint un ſoulévement général.

Il tâche d'appaiſer les Anglois.

Il marche contre les Danois.

Il corrompt le Général Danois,

Qui ſe retire.

Guillaume aſſiége Yorck. *G. Malmesb.*

Brave défenſe de Waltehoff, qui enfin capitule.

Le Roi lui pardonne, & lui donne Judith ſa niéce en Mariage.

GUILLAUME I. 1069.

tems après, il le fit encore Comte de Northampton, & de Huntingdon, & ensuite de Northumberland. Il reçut aussi en grace le Comte Cospatrick: mais il punit sévérement le reste des Officiers & des Soldats de la Garnison, & fit payer une grosse amende aux Habitans d'Yorck. Dès que ce Siége fut fini, & que le Roi se vit en état de se venger des Northumbres, il ravagea leur Païs d'une si cruelle maniére, que dans l'espace de soixante milles, qu'il y a entre Yorck & Durham, il ne laissa pas une seule maison sur pied. Il n'épargna pas même les Eglises ni les autres Edifices publics. C'est ce que Guillaume de Malmesbury, quoique Normand, n'a osé désavoüer. Le prétexte dont il se servit pour ruïner ainsi ce Païs, fut qu'il vouloit par-là empêcher une seconde invasion des Danois. Mais la maniére dont il s'y prenoit, faisoit assez voir que ce n'étoit que pour assouvir sa vengeance, & pour jetter la terreur dans tout le reste du Royaume, par l'exemple d'une si sévére punition. On ne sçauroit, selon les Historiens, se représenter assez vivement la misére qui regnoit dans ces malheureuses Contrées. Les terres étant en friche & le Peuple sans habitations, on voyoit mourir les gens par monceaux, après avoir tâché de prolonger leur misérable vie, en se nourrissant de toutes sortes de bêtes les plus immondes, & quelquefois même de chair humaine.

Il ravage le Northumberland d'une maniére barbare. *G. Malmesb. S. Dunelm.*

1070. *Guillaume maltraite beaucoup les Anglois.*

La démarche que les Anglois venoient de faire en appellant les Danois dans le Royaume, acheva de convaincre le Roi, qu'il ne seroit jamais paisible sur son Trône, jusqu'à ce qu'il les eût entiérement mis hors d'état d'exécuter les projets que quelques-uns d'entre eux avoient formez contre lui. Ce fut ce qui lui fit prendre la résolution d'abbaisser d'une telle maniére tous ceux qui pouvoient avoir du crédit parmi le Peuple, qu'il ne fût plus en leur pouvoir de faire aucun effort considérable. Veritablement plusieurs innocens devoient souffrir de l'exécution de ce dessein. Mais en ce tems-là il est certain que Guillaume ne pensoit uniquement qu'à sa propre sûreté, sans s'embarrasser beaucoup, si les moyens dont il se servoit étoient conformes à la justice. Pour exécuter ce projet, il ôta tout d'un coup aux Anglois toutes les Charges qui leur donnoient quelque pouvoir sur leurs Compatriotes. Ensuite il les dépoüilla de toutes les Baronies, & généralement de tous les Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, & les distribua aux Normans, ou aux autres Etrangers qu'il avoit amenez avec lui en Angleterre. Mais comme ceux-ci n'étoient pas en aussi grand nombre que ceux qui étoient privez de leurs biens, il se vit obligé de les accabler, pour ainsi dire, de bienfaits, afin de pouvoir tirer toutes les Terres de la Couronne d'entre les mains des Anglois. On pourra se convaincre par les exemples suivans, du peu de mesure que le Roi garda dans cette distribution. Robert son frere uterin, eut pour sa part le Comté de Cornoüaille, dans lequel il avoit 288. Seigneuries, outre 558. qu'il possédoit en d'autres Provinces. Odon, Evêque de Bayeux, son autre frere, fut fait Comte Palatin de Kent, & Grand Justicier d'Angleterre. Ce Prélat avoit 180. Fiefs dans la seule Province de Kent, & 255. en divers autres endroits. Guillaume Fitz-Osberne fut gratifié de tout le Comté de Héréford. Hugues Loup d'Avranche, fils d'une sœur de Guillaume, reçut en don du Roi son oncle le Comté Palatin de Chester, avec tous les droits Regaliens, pour le tenir en toute Souveraineté, de la même maniére que le Roi tenoit la Couronne. Alain Fergeant, Duc de Bretagne, Gendre du Roi, eut tous les biens qui avoient appar-

Il donne leurs biens, & les Charges aux Etrangers.

Profusion du Roi, dans la distribution des biens des Anglois. *Brady.*

appartenu au Comte Morkard, avec les mêmes droits qui avoient été accordez au Comte de Chefter. Roger Montgommeri eut premiérement Arundel & Chichefter, & puis encore le Comté de Sallop. Walter Giffard obtint le Comté de Buckingham, & Guillaume Warren le Comté de Surrey. Eudes, Comte de Blois, fut mis en poffeffion de la Seigneurie de Holderneff. Raoul de Guaer, Breton, fut fait Comte de Norfolck & de Suffolck, & Seigneur de Norwich. Henri de Ferriéres reçut en don le Château de Tutburi. Guillaume, Evêque de Coutance, poffédoit 280. Terres ou Fiefs, qu'il laiffa par fa mort à Robert de Maubray fon neveu. Il feroit trop long de faire mention de tous les autres Dons que Guillaume fit aux Etrangers, aux dépens des Anglois. Le peu qu'on vient d'en rapporter fuffit pour faire comprendre que le but de cette profufion étoit uniquement d'en priver les Anglois Naturels. C'eft donc ici une époque confidérable, où l'on vit, pour parler le langage des Hiftoriens, l'Angleterre livrée entre les mains des Etrangers. On peut bien juger que les Seigneurs, à qui Guillaume diftribua un fi grand nombre de Terres, ne donnérent pas les arriere-Fiefs à des Anglois, mais à des gens de leur Nation. Auffi, depuis ce tems-là, on n'entendit plus parler ni d'Earldormans, ni de Thanes, mais de Comtes, de Vicomtes, de Barons de Vavaffors, d'Ecuyers, & d'autres titres tirez du langage Normand, ou François, qui commencérent à s'introduire en Angleterre, à la place des noms Saxons. Ainfi, on peut dire avec vérité, que l'Angleterre devint Normande. Peut-être même auroit-elle changé fon ancien nom, pour prendre celui de Normandie, fi certaines chofes, dont il fera parlé dans les Regnes fuivans, n'euffent fait fouhaiter aux Normans établis en Angleterre, d'être regardez comme des Anglois, & même d'en prendre le nom. Quoiqu'il en foit, c'eft des Etrangers qui furent alors établis dans ces Terres, que font venuës une grande partie des familles qui font aujourd'hui les plus diftinguées dans le Royaume.

Guillaume viole les Chartres accordées au Clergé par les Rois Saxons.

Ce ne fut pas feulement la Nobleffe Angloife, qui fouffrit du nouveau plan que le Conquérant avoit formé. Le Clergé ne fut guéres plus épargné. Les Rois Saxons avoient donné à divers Evêques & Abbez des Fiefs qu'ils avoient exemptez de tout fervice militaire, dénonçant même dans les Chartres des imprécations contre ceux de leurs Succeffeurs qui oferoient violer ces priviléges. Mais Guillaume, n'étant pas du nombre de ces Princes fcrupuleux qui regardent comme inaltérable tout ce qui a été ordonné par leurs Prédéceffeurs, caffa toutes ces exemptions. Les Terres de l'Eglife, ainfi que toutes les autres, furent affujetties à fournir, en tems de guerre, un certain nombre de Cavaliers, fans que les claufes contenuës dans les anciennes Chartres puffent les en difpenfer. Ceux d'entre les Eccléfiaftiques qui refuférent de fe foumettre à cette Ordonnance, ne firent que fournir au Roi le prétexte qu'il cherchoit de les dépoffeder, pour mettre des Etrangers en leurs places. De plus, il logea, dans les Monaftéres, prefque toutes les troupes qu'il avoit à fon fervice, & obligea les Moines à les entretenir. Par ce moyen, il faifoit fubfifter fon armée, fans qu'elle lui coutât rien, & tenoit dans les maifons Réligieufes des efpions qui avoient l'œil fur la conduite des Moines.

Il enléve l'or & l'argent des Monaftéres.

Tout cela ne fuffifant pas pour mettre fon efprit en repos, il s'avifa encore d'un moyen qui lui attira les malédictions du Peuple, & principalement des Moines. Quelques-uns de fes Emiffaires l'ayant informé que plufieurs per-

GUILLAUME I.

sonnes avoient mis leur argent en dépôt dans les Monastéres, il en prit occasion de faire fouiller dans toutes ces Maisons, & d'en enlever tout ce qui s'y trouva de plus précieux, prétendant que c'étoit des biens des Rebelles. Quelques Historiens assûrent qu'il n'épargna pas même les châsses des Saints, ni les vases sacrez. Il y a beaucoup d'apparence que lorsque les Ecclésiastiques, après la Bataille de Hastings, avoient fait tant d'efforts pour procurer la Couronne à ce Prince, ce n'avoit été que dans la crainte de perdre leurs biens. Mais en cette derniére occasion, il n'eurent que trop de sujet de reconnoître, combien ils s'étoient trompez dans leur politique.

Il fait dépo-ser divers E-vêques & Abbez. *Ingulph. R. de Hoveden.*

De Quelque sévérité dont Guillaume eût usé envers le Clergé, il ne jugea pas qu'il en eut encore assez fait. Le trop grand crédit des Evêques & des Abbez, lui causant encore quelque inquiétude, il résolut de se délivrer de ceux qui lui étoient le plus suspects. Pour y procéder d'une maniére qui lui attirât moins de blâme, il fit venir de Rome, deux Legats qui assemblérent à Westminster un Concile où tout se passa selon ses souhaits. Stigand, Archevêque de Cantorbéri, y fut déposé, pour s'être intrus dans ce Siége, dont Robert son Prédécesseur n'avoit pas été Canoniquement dépoüillé. Ce fut apparemment, un sacrifice que Guillaume fit au Pape, puisqu'il ne paroit pas qu'il eût aucune raison de se plaindre de cet Archevêque. Le même Concile déposa aussi Agelmar, Evêque d'Estanglie, dont le Siége étoit alors à Elmham; Algerick, Evêque de Durham, & quelques autres, qui n'étoient pas agréables au Roi, furent aussi sacrifiez à son humeur soupçonneuse. Quant à d'autres, contre lesquels le Concile ne trouva aucun prétexte d'agir, le Roi de sa simple autorité en bannit quelques-uns du Royaume, & retint les autres en prison, sans faire contre eux aucune procédure juridique, & sans en alléguer d'autres raisons que son bon plaisir. Après qu'il se fut ainsi débarrassé de tous ceux qui lui causoient quelque inquiétude, il mit en leur place des Normans ou d'autres Etrangers, car tout étoit bon excepté les Anglois.

Lanfanc est fait Archevêque de Cantorbéri. *R. de Hoveden.* Les Bénéfices sont donnez à des Etrangers.

Il nomma Lanfranc, Italien, qui étoit Abbé d'un Monastére à Caën, pour Archevêque de Cantorbéri, & Thomas, Chanoine de Bayeux, pour Archevêque d'Yorck. Trois de ses Chapelains eurent en partage les Evêchez de Winchester, d'Elmham & de Selsey, & des Abbez Normans furent mis dans les Abbayes dont les Anglois venoient d'être chassez. On doit pourtant rendre ce témoignage à Guillaume, qu'il choisit des gens d'un mérite distingué, pour remplir ces places vacantes.

Qu'on ne s'imagine pas que j'aye usé de quelque exageration dans ce que je viens de dire touchant les rigueurs dont Guillaume usa envers les Anglois, ni que j'aye affecté de suivre des Auteurs qui ont voulu noircir sa réputation. Ceux qui voudront prendre la peine de s'en éclaircir par la lectures des Historiens originaux, se convaincront aisément du contraire. Ils y verront qu'il n'y a pas une seule de ces particularitez qui ne se trouve dans les Histoires qui ont été écrites pendant sa vie, ou peu de tems après sa mort, par les Auteurs qui ont eu le plus à cœur de justifier sa conduite. C'est donc sans fondement que quelques-uns d'entre les modernes ont assûré que ce Prince n'usa jamais du droit de conquête, & qu'il suivit constamment l'ordre ancien établi dans le Royaume.

Révolte de

Toute la conduite du Roi faisant comprendre aux Anglois, que son dessein

ſein étoit de les mettre ſi bas, qu'ils ne fuſſent plus en état de lever la tête, quelques-uns des principaux crurent qu'il étoit tems, ou jamais, de faire un vigoureux effort, pour prévenir leur ruïne totale. Frideric, Abbé de S. Alban, fut un des plus ardens à inſpirer cette penſée à ſes Compatriotes, & ce fut par ſon moyen, & par le ſecours de ſon argent, que ſe forma un nouveau complot pour chaſſer le Roi & les Normans du Royaume. Le ſecret fut ſi bien gardé, que les Conjurez aſſemblérent tout-à-coup une armée, ſans que le Roi en eut reçu aucun avis. Cette armée s'étant conſidérablement accruë en très-peu de jours, l'Abbé de S. Alban fit venir Edgar Atheling d'Ecoſſe, & le mit à la tête des Mécontens qui le reconnurent pour leur Roi, & le firent proclamer dans tous les lieux dont ils étoient les maîtres. Cette hardie entrepriſe cauſa une extrême inquiétude à Guillaume qui craignoit toûjours que quelque révolution imprévûë ne lui fît perdre le fruit de toutes ſes peines. Il en fit confidence à Lanfranc nouvel Archevêque de Cantorbéri, qui lui conſeilla de traiter les Anglois avec moins de dureté. Il lui fit même entendre qu'il étoit abſolument néceſſaire d'entrer promptement en négociation avec les Révoltez, de peur que le feu qui venoit de s'allumer ne ſe répandît dans tout le Royaume. Le Roi ſuivit ce conſeil, & après avoir fait précéder pluſieurs belles promeſſes, il ſçut engager à une Conférence les Chefs des Mécontens, qui l'allérent trouver à Berkhamſtead. Il écouta tranquillement toutes leurs plaintes, & promit de rémédier à leurs maux. Il jura même ſur les Evangiles, qu'il rétabliroit les anciennes Loix du Royaume, qui portoient le nom d'Edoüard ſon bienfaiteur. Cette condeſcendance ayant ſatisfait les Mécontens, ils ſe retirérent pour aller congédier leurs troupes dont ils croyoient n'avoir plus beſoin. Mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention de ce Prince, que de tenir un ſerment qu'il regardoit comme extorqué. Peu de jours après il fit arrêter un grand nombre de ceux qui avoient pris les armes contre lui, & en fit mourir quelques-uns. Les autres furent tranſportez hors du Royaume, ou retenus en priſon. A cette nouvelle, Edgar s'enfuit en Ecoſſe, d'autres ſe refugiérent en Irlande, en Dannemarck, en Norwége, & l'Abbé de S. Alban ſe retira dans l'Iſle d'Ely, où il mourut de chagrin. Dès que le Roi fut informé de ſa mort, il ſe ſaiſit des biens du Monaſtére de S. Alban, & en enleva ce qui s'y trouva de plus précieux. Il avoit même réſolu de le ruïner entiérement, ſi Lanfranc ne ſe fût oppoſé à ce deſſein, par des rémontrances qui en arrêtérent l'exécution.

GUILLAUME I. 1070.

l'Abbé de S. Alban.

Les Révoltez proclament Edgar Roi.

Le Roi appaiſe les Mécontens, par des promeſſes.

Il rompt ſa parole.

Edgar ſe retire en Ecoſſe.

La conduite que Guillaume venoit de tenir à l'égard des Mécontens produiſit des effets divers parmi les Anglois. Les uns, intimidez par la ſévérité de ce Prince, ſe réſolurent à tout ſouffrir, de peur d'augmenter leurs peines par des efforts inutiles. D'autres, moins endurans, ſe déterminérent à tout entreprendre, pour ſe délivrer d'un joug qu'ils ne pouvoient plus porter. Ceux-ci ſe retirérent dans l'Iſle d'Ely, où il y avoit un riche Monaſtére dont l'Abbé étoit entré dans leur complot. Mais ce n'étoit pas la ſeule raiſon qui leur avoit fait choiſir cette retraite. Ce lieu, qu'on appelle une Iſle, parce qu'il eſt environné d'un marais, étoit extrêmement fort, & leur paroiſſoit propre à les mettre à couvert des rigueurs du Roi, après qu'ils y auroient mis ſuffiſamment du monde pour le défendre. Edwin & Morkard prirent le parti de ſe joindre à ces gens-là, comprénant bien qu'ils ſeroient les premiers

1071. Autre ſoulevement. *S. de Dunelm*

Les Mécontens ſe retirent dans l'Iſle d'Ely.

 ſacrifiez

GUILLAUME I. 1071. ſacrifiez aux ſoupçons du Roi, n'oſans plus ſe fier à ſes promeſſes. Quelque tems après, Edwin, ayant pris la réſolution d'aller en Ecoſſe où il croyoit pouvoir plus utilement ſervir le parti, fut tué en chemin, par des traîtres qui l'accompagnoient. Morkard ſon frere trouva dans l'Iſle d'Ely un grand nombre de gens de qualité aſſemblez, avec Egelrik & Walter, Evêques de Durham & de Héréford, tous réſolus de s'oppoſer de tout leur pouvoir à l'autorité deſpotique que le Roi s'attribuoit. Leur nombre s'étant conſidérablement accru par des troupes de Mécontens qui ſe retiroient en foule au même lieu, ils mirent à leur tête Everard, neveu de l'Evêque de Peterborowgh, qui paſſoit pour l'homme du Royaume le plus brave, & qui entendoit le mieux le métier de la guerre. Il avoit été banni ſous le regne d'Edoüard, pour certains excès qu'il avoit commis dans ſon voiſinage, & il s'étoit retiré en Flandres où ſa valeur lui avoit acquis beaucoup de reputation, & procuré de grands emplois. La mort de ſon pere l'ayant fait retourner en Angleterre, pour recueïllir ſa ſucceſſion, il trouva que ſes biens avoient été donnez à un Gentilhomme Normand. Il en demanda la reſtitution, & n'ayant pû l'obtenir par la voye de la juſtice, il en chaſſa l'Etranger qui en étoit en poſſeſſion. Ce fut préciſément dans cette conjoncture, que s'étant rendu à Ely pour s'y mettre à couvert du reſſentiment du Roi, les Mécontens le reconnurent pour leur Chef. Comme il avoit beaucoup de reputation, & que ceux qui marquoient du courage & de la fermeté, étoient autant redoutez de Guillaume, que ceux qui n'oſoient lui réſiſter en étoient mépriſez, il ne cauſa pas peu d'inquiétude à ce Prince. L'honneur qu'il venoit de recevoir l'ayant animé d'une nouvelle ardeur, & du déſir de faire voir qu'il n'en étoit pas indigne, il fit tous les préparatifs néceſſaires pour une vigoureuſe défenſe, prévoyant bien qu'il ne ſeroit pas long-tems dans ce lieu ſans y être attaqué. Pendant qu'il ſe pourvoyoit de munitions de guerre & de bouche, il fit fortifier avec ſoin les endroits de l'Iſle les plus acceſſibles, & prit toutes les autres précautions qui pouvoient augmenter les difficultez d'un Siége. Guillaume ſçachant à quel homme il avoit à faire, ſe hâta autant qu'il lui fut poſſible d'aller l'attaquer, dans l'eſpérance de le ſurprendre avant qu'il fût bien préparé. Mais Everard avoit déja pourvû à lui diſputer l'entrée de l'Iſle, en faiſant conſtruire dans le Marais, un Château de bois qui ne pouvoit être attaqué, & qui défendoit la ſeule avenuë par laquelle on pouvoit aller aux Aſſiégez. Malgré ces difficultez qui paroiſſoient inſurmontables, Guillaume s'opiniâtroit à ce Siége, ou plûtôt à ce Blocus. Il eſpéroit de réduire les Mécontens par la famine, & de les avoir tous à la fois à ſa diſcretion, la même cauſe qui l'empêchoit de s'approcher, mettant auſſi un obſtacle invincible à leur fuite. C'étoit dans cette vûë, qu'il avoit fait élever dans le Marais, une Chauſſée longue de deux mille pas, par le moyen de laquelle, il ôtoit aux Aſſiégez toute eſpérance de ſecours. Cependant, quoiqu'il eût déja conſumé beaucoup de tems à ce Siége, il n'en étoit pas plus avancé, parce que les Révoltez avoient fait un amas prodigieux de vivres. Ce retardement lui cauſoit une extrême inquiétude, tant par rapport à l'affaire même dont il s'agiſſoit, qu'à cauſe qu'il l'empêchoit d'aller s'oppoſer au Roi d'Ecoſſe qui avoit pris ce même tems, pour faire irruption dans les Provinces du Nord. Enfin, dans le tems qu'il commençoit à déſeſpérer du ſuccès de ſon entrepriſe, un heureux conſeil le tira de cet embarras.

Annal. Sax. Ingulph. R. de Hoveden.

Ils mettent Everard à leur tête.

Guillaume aſſiége les Révoltez dans l'Iſle d'Ely.

Difficulté de ce Siege. *Matth. Paris.*

Le Roi d'Ecoſſe envahit le Northumberland.

Le Monaftére d'Ely ayant hors de l'enceinte de l'Ifle beaucoup de terres, d'où il tiroit fes principaux revénus, on confeilla au Roi de s'en faifir, afin de réduire les Moines à l'obeïffance, par la crainte de les perdre. Il n'eut pas plûtôt fuivi ce confeil, & diftribué ces Terres à fes Courtifans, que *Thurftan*, Abbé de ce Monaftére, ne pouvant réfifter aux clameurs de fes Moines, chercha les moyens de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé. Il n'en trouva point de plus propre, que de fe procurer la faveur du Roi par un fervice confidérable. Dans cette vûë, il fit offrir fecrettement à ce Prince, de lui remettre l'Ifle d'Ely entre les mains, avec tous ceux qui s'y étoient renfermez, & de lui payer mille marcs d'argent, à condition que les biens faifis feroient rendus au Monaftére. Cette offre ayant été acceptée avec joye, l'Abbé exécuta fa promeffe: mais les Hiftoriens ont négligé de nous informer de quels moyens il fe fervit pour y réüffir. Quoi qu'il en foit, les Mécontens fe virent contraints, par la perfidie de cet Abbé, de fe foumettre à la clémence du Roi, n'y ayant point eu de condition ftipulée pour eux. Le feul Everard échappa, s'étant ouvert un chemin, l'épée à la main, à travers les troupes du Roi qui gardoient un certain paffage. De ceux qui furent trouvez dans l'Ifle, les uns eurent les yeux crevez, ou les mains coupées, les autres furent enfermez en diverfes prifons. Entre ceux-ci fe trouvérent le Comte de *Morkard*, avec *Egelrick*, Evêque de Durham, qui ayant eu l'audace d'excommunier le Roi, fut envoyé à Abingdon, où on le fit mourir de faim. Les Moines d'Ely furent auffi châtiez, bien qu'ils euffent pris toutes les précautions poffibles pour bien faire leur Capitulation. Sur ce qu'il manqua quatre fols feulement, à la fomme qu'ils payoient au Roi, felon leur engagement, ils fe virent contraints d'y ajoûter mille autres marcs. Encore n'en furent-ils pas quittes pour cela. Guillaume fit loger dans leur Monaftére quarante Cavaliers, à l'entretien defquels ils furent obligez de pourvoir.

GUILLAUME I. 1071. L'Abbé d'Ely livre l'Ifle au Roi.

Punition des Rebelles, *R. de Hoveden. M. Paris. G. Martin.*

Et des Moines d'Ely. *Chron. de Baker.*

Pendant que le Roi étoit occupé au Siége d'Ely, Macolm continuoit fes ravages dans les Provinces du Nord, avec une barbarie qui feroit effectivement indigne d'un Prince Chrétien, fi elle étoit telle que les Hiftoriens Anglois l'ont dépeinte. Ils difent, que les Ecoffois fendoient le ventre aux femmes enceintes, qu'ils égorgeoient les vieillards, & jettoient en l'air les petits enfans, pour les recevoir fur les pointes de leurs épées. Mais il y a beaucoup d'apparence, que ce récit eft extrémement exagéré, auffi-bien que le nombre des Efclaves Anglois qui furent ammenez en Ecoffe, où l'on prétend qu'il n'y avoit pas une feule maifon où il ne s'en trouvât quelqu'un. *Cofpatrick*, qui étoit alors Gouverneur de Northumberland, n'ayant pas affez de troupes pour faire tête au Roi d'Ecoffe, fit une courfe dans le Cumberland, où il vengea fur les Ecoffois les maux que leurs Compatriotes faifoient fouffrir aux Anglois. Cette expédition ne fit qu'irriter encore plus le Roi d'Ecoffe, qui en prit occafion de redoubler fes ravages dans le Northumberland. Guillaume fouffroit impatiemment ces infultes: mais l'affaire d'Ely lui paroiffant plus importante, il vouloit en voir la fin. Dès qu'elle fut terminée, il marcha dans la Province de Gallway, où pourtant il ne fit que fatiguer fon armée, fans tirer aucun avantage confidérable de cette invafion. Cependant Macolm, qui s'étoit retiré en Ecoffe, tâchoit de tirer la Guerre en longueur,

Le Roi d'Ecoffe continuë fes ravages dans le Nord. *R. de Hoveden.*

Cofpatrick ravage les Terres du Roi d'Ecoffe.

Guillaume marche en Ecoffe. *Annal. Saxon. Ingulph. R. de Hoveden. Polyd. Vergil.*

GUILLAUME I. 1072.

gueur, dans l'espérance qu'il surviendroit en Angleterre d'autres troubles dont il pourroit profiter. La même raison obligeoit Guillaume à faire des efforts pour la finir promptement. Le moyen qu'il crut le plus propre pour y réüssir, fut d'aller chercher les Ecossois dans le centre de leur Païs, afin que la peur d'une bataille qui pourroit avoir pour eux de fâcheuses suites, les obligeât à faire la paix. Cette résolution lui procura l'avantage qu'il s'en étoit promis. Macolm, qui ne vouloit rien hazarder dans son Royaume, lui ayant fait proposer de régler leurs différends par un Traité, il crut qu'il ne devoit pas balancer à terminer par ce moyen une guerre que la conjoncture de ses affaires lui faisoit regarder comme très-dangereuse. D'ailleurs, il sembloit, que, depuis la bataille de Hastings, il avoit formé le dessein de ne rien mettre au hazard. C'étoit ce qui l'avoit autrefois empêché de combattre les Danois, & vrai-semblablement cette même raison lui fit tenir cette même conduite avec les Ecossois. Quoi qu'il en soit, le Traité qu'il fit avec Macolm, ayant réglé les limites des deux Royaumes, ce Prince lui rendit hommage. Il y a des Auteurs Anglois qui prétendent que cet hommage regardoit tout le Royaume d'Ecosse; mais les Ecossois assurent que ce n'étoit que pour le seul Païs de Cumberland. C'est en effet ce qu'il y a de plus vrai-semblable, puis qu'il n'y a point d'apparence, que Malcolm, qui n'avoit pas reçu le moindre échec, eût voulu s'abaisser à faire hommage de tout le Royaume. Je sçai bien qu'on prétend, que Guillaume avoit droit de le demander: mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question dont la discussion viendra plus à propos dans un autre endroit.

Traité de de Paix entre les deux Rois.

Plusieurs Familles Angloises s'établissent en Ecosse.

Le bon accueïl que Macolm faisoit à tous les Anglois fugitifs, en attira un grand nombre dans ses Etats, où quelques-uns firent des établissemens qui les obligérent à y demeurer. De ces Refugiez sont venuës plusieurs Familles qui tiennent aujourd'hui un rang considérable en Ecosse. Il se trouve des Auteurs qui avancent, que les Anglois y portérent leur Langue, avec les Tîtres de *Duc*, de *Comte* & de *Baron*, mais Buchanan soutient qu'ils y étoient en usage avant ce tems-là. Ce même Historien n'a pas autant de peine à reconnoître, que les Anglois portérent en Ecosse le luxe, la vanité, la luxure, l'yvrognerie, & d'autres vices, dont il prétend, que ses Compatriotes avoient été exempts jusqu'alors. Entre les principaux de ces Réfugiez se trouvoit le Comte de *Cospatrick*, qui avoit été dépoüillé de son Gouvernement, sous prétexte qu'il avoit eu part à la mort de Cumin, quoique depuis ce tems-là, il eût rendu au Roi des services très-importans. Sa place fut remplie par le Comte *Waltehoff*, le seul des Seigneurs Anglois pour qui Guillaume marquât encore quelque considération. Mais il ne conserva pas long-tems sa faveur dont il étoit principalement redevable à sa femme, qui étoit Niéce du Roi.

Waltehoff est fait Comte de Northumberland.

1073.

Le Roi de France attaque la Normandie.

Ann. Saxon.
G. Malmesb.

Depuis que Guillaume étoit sur le trône d'Angleterre, la France lui avoit donné tout le tems nécessaire pour s'y affermir, sans lui causer le moindre embarras. Il espéroit donc, que, puis qu'elle n'avoit pas profité des troubles qui s'étoient élevez en Angleterre, elle seroit encore moins disposée à l'inquiéter, depuis qu'il avoit achevé de dompter ses Sujets Anglois. Mais tout-à-coup la jalousie de Philippe s'étant reveillée, ce Prince ne put voir sans chagrin le Roi d'Angleterre dans une si grande prospérité. Il s'accusa d'avoir

manqué de politique, en ne ſoutenant point les Anglois mécontens, par des diverſions, & il réſolut de reparer cette faute en attaquant la Normandie. Ce fut ſans doute dans l'eſpérance que les Anglois mécontens profiteroient de cette diverſion pour ſe ſoulever, & qu'ils occuperoient Guillaume dans ſon Iſle. Quelle que fut ſa penſée, il ſe jetta tout-à-coup dans la Normandie, ſans avoir déclaré la Guerre. Dès que Guillaume en eut reçu la nouvelle, il paſſa la Mer avec une armée toute compoſée d'Anglois, n'ayant pas oſé tirer les troupes Normandes du Royaume. D'ailleurs, il aimoit mieux expoſer les Anglois que les Normans, qui lui étoient abſolument néceſſaires pour conſerver ſa conquête. Avec ces troupes, il reprit le Mans & toute la Province du Maine qui s'étoit revoltée, les Anglois ſe faiſant un honneur de le ſervir fidélement en Normandie, pendant qu'en Angleterre il les traitoit avec beaucoup de dureté. Philippe n'ayant pas eu dans cette guerre le ſuccès qu'il en avoit eſpéré s'en laſſa bien-tôt, & la termina par une Paix qu'il conclut avec le Roi d'Angleterre.

GUILLAUME I. 1073.

Guillaume reprend le Mans.

Peu de tems avant ce Traité, le Prince Edgar, ennuyé de vivre en fugitif dans un Païs étranger, alla trouver Guillaume pour lui demander pardon, & ſe ſoumettre à ſa volonté. Il en reçut un accueïl très-favorable, & obtint une livre d'argent par jour, pour ſon entretien. Depuis ce tems-là il ſe tint toûjours dans l'obéïſſance, ſans donner plus aucun ſujet d'inquiétude au Roi. S'il avoit lieu de ſe plaindre, c'étoit moins de Guillaume, que des Anglois, qui, après la mort d'Edoüard, lui avoit preferé un Particulier. Ce n'étoit pas à Edgar que Guillaume avoit enlevé la Couronne, c'étoit à Harald, qui vraiſemblablement, s'il avoit pû la conſerver, l'auroit laiſſée à ſes propres enfans, ſans ſe mettre en peine des droits du Prince Saxon. D'un autre côté on ne peut diſconvenir, qu'Edgar n'eût ſujet de ſe loüer de la clemence de Guillaume, qui voulut bien le recevoir encore en grace, malgré la juſte défiance où il pouvoit être à ſon égard.

Edgar Atheling va ſe ſoumettre au Roi.

Pendant que Guillaume étoit encore en Normandie, Gregoire VII. le plus fier de tous ceux qui ont occupé le Siége Pontifical, lui envoya un Nonce, pour le ſommer de lui rendre hommage, prétendant que l'Angleterre étoit un Fief du S. Siege. Il demanda encore les arrérages du *Denier de S. Pierre*, qui n'avoient pas été payez depuis pluſieurs années. Quelques-uns prétendent que pour ce qui regarde le premier Article, la demande du Pape n'étoit pas ſans fondement, & que ce n'étoit qu'à cette condition que Guillaume avoit obtenu l'approbation du S. Siege, pour la conquête de l'Angleterre. D'autres font dériver la Souveraineté du Pape ſur ce Royaume, du don gratuit du *Romeſcot* ou *Denier de S. Pierre* fait à l'Egliſe Romaine par *Ina* & *Offa*, Rois de Weſſex & de Mercie. Ils prétendent que c'étoit un véritable tribut, par lequel ils ſe reconnoiſſoient feudataires du S. Siege. Enfin, il y en a qui, abandonnant cette prétention, ſe contentent de fixer l'époque de cette Souveraineté au tems du voyage qu'Ethelwolph fit à Rome. Mais bien que peut-être, dans le tems que Guillaume méditoit ſon entrepriſe, il n'eût pas diſputé au Pape ſes prétentions, quand il ſe vit bien établi ſur le Trône d'Angleterre, il ſe trouva d'une autre humeur. Il répondit ſans détour au Nonce, qu'il ne tenoit ſa Couronne que de Dieu & de ſon épée, & qu'il n'avoit pas intention de la rendre dépendante de qui que ce fût. Il alla même plus loin: car, ſur quelques menaces que le Nonce oſa lui faire, il publia un Edit, qui défendoit à tous ſes Sujets, de reconnoître aucun Pape que celui qu'il auroit lui-

Grégoire VII. demande l'hommage au Roi.

R. de Hoveden, Eadmer, Brady.

Guillaume le refuſe hautement.

Il défend de reconnoître aucun Pape

GUILLAUME I. 1073. même approuvé, & de recevoir aucun ordre de Rome sans sa permission. C'étoit pour faire sentir à Grégoire, qui avoit alors un Compétiteur, combien il couroit risque de se voir à son tour chagriné, s'il entreprenoit de pousser plus loin cette prétention. Quant aux arrérages du *Denier de S. Pierre*, il promit de satisfaire la Cour de Rome pour le passé, & d'être plus exact pour l'avenir. Cette fermeté ayant fait comprendre au Pontife, que Guillaume n'étoit pas un Prince à se conduire par de vains scrupules, & moins encore à se laisser épouvanter par des menaces, il se désista de ses prétentions.

Grégoire se désiste sans son ordre.

1074. *Conspiration des Normans contre le Roi.* *G. Malmesb, R. de Hoved. Ann. Sax. Matth. Paris. Flor. Wigorn.*

Le long séjour que le Roi fit en Normandie donna lieu en Angleterre à une nouvelle conspiration, d'autant plus dangereuse, que des Seigneurs Normans des plus considérables en étoient les auteurs. *Raoul de Guaer*, Breton, Comte de Suffolck, & *Roger de Breteüil* Comte de Héréford, ayant résolu d'unir leurs deux Maisons par le mariage de Raoul avec une Fille de Roger, le Roi, pour des raisons qu'on ignore, leur avoit défendu de passer outre. Ces Seigneurs, qui n'avoient pas osé accomplir ce mariage pendant que le Roi étoit en Angleterre, prirent le tems de son absence pour exécuter leur dessein. En cette occasion, ils firent une Fête magnifique, à laquelle ils invitérent plusieurs personnes de qualité & entre autres le Comte de Waltehoff. Comme ils connoissoient l'humeur du Roi, ils avoient en même tems formé le projet d'une conjuration pour le priver de la Couronne, ne voyant point d'autre moyen d'éviter les effets de sa colére. Cette occasion leur paroissant favorable pour faire entrer les Conviez dans leur complot, dès qu'ils s'apperçurent que le vin commençoit à les échauffer, ils firent tomber le discours sur le Roi, & s'attachérent à faire remarquer tout ce qui pouvoit le plus contribuer à aigrir les esprits contre lui. Ils feignirent de plaindre les Anglois, qui, ayant été de tout tems une Nation libre, se voyoient réduits à un honteux esclavage. A l'égard des Normans, ils les animérent par la considération de la dureté du gouvernement de Guillaume, qui, par les charges excessives qu'il mettoit sur les Terres, leur ôtoit d'une main ce qu'il leur avoit donné de l'autre. Enfin, voyant qu'on prenoit plaisir à les écouter, ils dirent tout ouvertement, qu'il étoit indigne de gens d'honneur, de vivre sous la domination d'un Bâtard, qui avoit usurpé les deux Etats dont il étoit en possession. Leurs discours firent un si prompt effet sur des gens à qui le vin faisoit paroître tout facile, que, d'un commun accord, ils résolurent de prendre les armes pour s'opposer au retour du Roi. Le Comte Waltehoff, échauffé par le vin comme les autres, entra dans cette conspiration, sans faire réflexion aux suites qu'elle pouvoit avoir. Mais dès le lendemain, les fumées du vin s'étant dissipées, il considéra plus meurement qu'il s'étoit engagé dans une entreprise, qui, au lieu de tirer les Anglois de l'oppression, ne pouvoit que redoubler leurs miséres. Il prévoyoit les difficultez qui devoient naturellement se trouver dans l'exécution. Mais quand même elle viendroit à réüssir, il voyoit bien que l'Angleterre ne se trouveroit pas en meilleurs termes, puisqu'elle deviendroit la proye de plusieurs petits Tirans qui achéveroient de la ruïner. De plus, il considéra, que, si les Conjurez succomboient, à quoi il y avoit beaucoup d'apparence, toute la vengeance tomberoit sur lui, à cause qu'il étoit Anglois, au lieu que les Etrangers pourroient trouver quelque grace auprès du Roi. Enfin, il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître, qu'il avoit

Waltehoff s'engage dans la conspiration. Il s'en repent.

avoit de grandes obligations au Roi, qui, non ſeulement lui avoit déja pardonné une fois, mais l'avoit encore diſtingué par des bienfaits, de tous ſes Compatriotes. Ces réflexions ayant produit en ſon ame un ſerieux repentir de ſa faute, il alla trouver Lanfranc, & lui fit confidence de tout ce qui s'étoit paſſé. Il s'excuſa ſur la débauche qui ne lui avoit pas permis de faire d'abord attention aux propoſitions qu'on lui avoit faites, & le pria de s'employer pour ſon pardon. L'Archevêque loüa ſa repentance, & lui conſeilla d'aller en diligence informer le Roi de toutes les circonſtances de cette conjuration. Il lui fit eſpérer qu'il obtiendroit aiſément le pardon d'une faute faite avec ſi peu de réflexion, dans une telle circonſtance, & dont il s'étoit ſi promptement repenti, & il écrivit même au Roi en ſa faveur. Waltehoff ſuivant ce Conſeil, partit ſur le champ, & alla ſe jetter aux pieds du Roi qui lui fit un accueïl très-favorable, & lui pardonna ſa legéreté, après qu'il eut été inſtruit de toutes les particularitez du complot.

GUILLAUME I. 1074.

Il en informe le Roi, qui lui pardonne.

Cette nouvelle ayant cauſé au Roi une très-grande inquiétude, il réſolut de repaſſer promptement en Angleterre, afin d'y appaiſer les troubles que ſon abſence y avoit cauſez. Mais ſa préſence y étoit peu néceſſaire. La Conjuration avoit été preſqu'auſſi-tôt étouffée que formée, par la diligence de l'Evêque de Bayeux qui gouvernoit le Royaume. Les deux Chefs avoient ſi mal pris leurs meſures, qu'ils ne purent pas même joindre enſemble les troupes que chacun d'eux avoit aſſemblées. Ainſi Raoul de Guaer ſe vit contraint de ſe retirer dans le Château de Norwich, incontinent aſſiégé. Comme il déſeſpéroit de ſa grace, s'il venoit à tomber entre les mains du Roi, il ne crut pas devoir attendre la fin du Siége; & ayant trouvé le moyen de ſortir de la Place, il ſe retira en Dannemarck. Après ſon départ, la Comteſſe ſa femme défendit encore quelque tems le Château; mais enfin, elle ſe rendit à compoſition. On lui accorda la liberté d'aller trouver le Comte ſon Epoux, qui avoit déja obtenu un puiſſant ſecours du Roi de Dannemarck, pour ſoutenir les Révoltez. En effet, peu de tems après, une Flotte Danoiſe parut ſur les côtes d'Angleterre. Mais comme elle ne trouva pas les Anglois diſpoſez à ſe ſoulever, elle ſe retira incontinent.

La conjuration eſt étouffée.

Cependant, Guillaume, étant de retour en Angleterre, apprit qu'il y avoit encore quelque reſte de cette Conjuration dans les Provinces Occidentales. Pour ne pas donner à ce feu le tems de ſe rallumer, il marcha en diligence vers ces quartiers-là, & y traita rigoureuſement tous ceux qu'il ſoupçonna d'y avoir trempé. Il en fit pendre quelques-uns, & couper les pieds & les mains, ou crever les yeux à d'autres. Ceux qui en échappérent à meilleur marché furent bannis du Royaume. Le pardon qu'il avoit accordé au Comte Waltehoff n'étant compté pour rien, ce Seigneur fut arrêté, conduit à Winchester, décapité publiquement, & enterré, ſous l'échafaut. Quelqu'un a dit que ſes richeſſes furent la principale cauſe de ſa mort, parce que le Roi voulut profiter de ſa dépoüille. D'autres ont ajoûté que *Judith*, ſa femme, ne contribua pas peu à ſa ruïne, en aigriſſant l'eſprit du Roi par de faux rapports, pour avoir la liberté de ſe marier ailleurs. Quoiqu'il en ſoit, il n'y eut perſonne qui ne deplorât le ſort de ce brave Seigneur. Tout le monde jugeoit que ſa faute étoit trop légére pour devoir être ſi ſévérement punie, quand même il n'en auroit pas auparavant obtenu le pardon. Quelque tems après, ſon Corps fut tranſporté à l'Abbaye de

Punition de quelques-uns des Conjurez.

Rog. de Hoveden. Ingulph. Polyd. Verg.

Le Comte Waltehoff eſt décapité.

Il eſt regardé com-

GUILLAUME I. 1074. me un Martyr. Ingulphe est fait Abbé de Croyland.

de Croyland, où on prétendit qu'il faisoit divers miracles, & ce Seigneur passa dans l'esprit du Peuple pour un véritable Martyr. L'Abbé de Croyland ayant voulu appuyer cette croyance, fut chassé de son Monastére, par les ordres du Roi, qui mit *Ingulphe*, Moine de Fontevrault, en sa place. C'est ce même Ingulphe, qui, malgré les obligations qu'il avoit à Guillaume, n'a pas laissé d'attester, dans son Histoire de Croyland, les miracles faits sur le tombeau de Waltehoff.

Les Anglois sont fort maltraitez.

Bien que les Anglois ne fussent pas entrez dans la derniére Conspiration, & qu'au contraire ils eussent refusé de se joindre aux mécontens, ils n'en furent pas moins punis. Le Roi supposa qu'ils l'avoient secrettement excitée, & en prit occasion d'ôter aux uns leurs biens, & à d'autres leur liberté. C'est à ce tems-là, que *Guillaume de Malmesburi* fixe l'époque de la servitude des Anglois. Tout Normand qu'il étoit, il fait assez clairement entendre que, depuis ce tems-là, Guillaume ne garda plus de ménagemens avec eux. On peut conjecturer de-là, que la rigueur dont ce Prince usa envers les Anglois fut extrême & générale, puisque cet Historien compte pour peu de chose ce qu'il avoit déja fait à l'égard des Seigneurs Ecclésiastiques & Seculiers.

1075. Guillaume va en Normandie. *Rog. de Hoveden & Huringt.* Il assiége Dol & léve le siége.

Les précautions que Guillaume avoit prises, pour ôter à ce Peuple l'envie de se révolter, ayant mis son esprit en repos de ce côté-là, il repasse la Mer, pour aller se venger de *Raoul de Guaer*, qui s'étoit retiré en Bretagne dans sa ville de *Dol*. La vengeance qu'il avoit prise de ce Seigneur Breton, par la saisie de tous les biens qu'il possédoit en Angleterre, n'étant pas assez complette, il voulut encore la pousser plus loin, & le dépoüiller de ceux qu'il tenoit de ses Ancêtres. Dans ce dessein, il alla faire le Siége de Dol, dont pourtant il ne put se rendre maître, la résistance des assiégez ayant donné au Roi de France le tems d'accourir à leur secours. Guillaume ayant manqué son coup, s'en retourna dans son Royaume, où, pendant le reste de cette année & la suivante, il ne se passa rien de remarquable qu'un Concile qui s'assembla dans Londres, où le rang de chaque Evêque fut réglé.

1076. Concile à Londres.

1077. Robert fils-aîné du Roi fait la guerre à son Pere. *Guill. Malmesb. R. de Hoveden. Flor. Wigorn.*

Ce Monarque joüissoit alors d'une tranquillité, qui vrai-semblablement devoit être de longue durée, lorsqu'une guerre imprévüë vint la troubler. *Robert*, son fils-aîné, suscité par le Roi de France, prétendoit que le Roi son Pere devoit lui céder la Normandie, fondé sur une promesse positive qu'il disoit en avoir euë de sa part. Sur cette prétention, il entreprit de se rendre maître absolu dans ce Duché, & maltraita même ceux qui refusérent de le reconnoître pour leur Souverain. Guillaume, surpris de cette audace, assembla incontinent une armée toute composée d'Anglois, par la raison qui a été ci-devant indiquée, & passa la Mer pour aller mettre obstacle aux desseins du Prince son fils. Son arrivée ne fit point désister Robert de ses projets. Ce jeune Prince résista vigoureusement au Roi son Pere, qui se vit dans la nécessité de faire une guerre en forme, trouvant dans son propre fils un ennemi qui n'étoit pas à mépriser. Il lui arriva même un jour de tomber dans une embuscade, où il fut contraint de payer de sa personne, comme le moindre de ses Officiers. Il se distinguoit tellement par sa valeur, que Robert, qui ne le connoissoit pas, le regardant comme le plus redoutable des ennemis, alla l'attaquer, le blessa au bras, & le porta par terre d'un coup de lance. Guillaume couroit grand risque de perdre la vie en cette occasion, si, par bonheur, Robert

Il le blesse sans le connoître. *Rog. de Hoveden.*

bert ne l'eût reconnu à quelque marque qu'il avoit ſur ſes armes. Alors ce jeune Prince, ayant mis promptement pied à terre, le releva, & lui donna ſon propre cheval pour le tirer de ce danger. Cependant, les troupes Angloiſes ſe trouvant maltraitées par les Normans, Guillaume, ſe vit contraint de ſe retirer en déſordre. Le riſque où Robert s'étoit vû de tuer ſon pere, fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, que, pour lui mieux témoigner ſa repentance, il ſe ſoumit entiérement à ſa diſcretion. Mais cette générolité ne fut pas capable de lui faire recouvrer les bonnes graces du Roi qui ne l'aima jamais depuis. On dit même que, dans les premiers mouvemens de ſa colére, il lui avoit donné ſa malédiction, & que toutes les ſoumiſſions de ce jeune Prince ne furent pas capables de le faire retracter. Il ne laiſſa pourtant pas de lui faire un aſſez bon accueïl: Mais il le fit paſſer avec lui en Angleterre, ſous prétexte de l'envoyer commander une armée contre l'Ecoſſe. En effet, l'année ſuivante, Robert eut la commiſſion d'aller mettre à la raiſon les Ecoſſois qui avoient recommencé la guerre.

GUILLAUME I. 1077. Il ſe ſoumet à lui. *M. Paris.* *Polyd. Vergil. S. de Dunelm.* 1078. Il va commander une armée contre l'Ecoſſe.

Il ne fit rien de conſidérable dans cette expédition, que de fonder la Ville de *Newcaſtle* ſur la Thyne, au même lieu où étoit le Monaſtére de *Moncaſter*, fameux par l'auſtérité de ſes Moines. Cette guerre fut terminée par un Traité qui ſe fit entre les deux Nations.

Il fonde la Ville de Newcaſtle.

Avant que de congédier ſon armée, Guillaume voulut tirer quelque profit de la dépenſe qu'il avoit faite pour la lever. Il alla porter ſes armes dans le Païs de Galles, pour châtier les Gallois qui avoient fait quelques courſes dans ſon Royaume. Les Princes de ce Païs-là ne ſe trouvant pas en état de s'oppoſer à ſes forces, prirent le parti de ſe ſoumettre volontairement, & s'engagérent à payer un tribut annuel à la Couronne d'Angleterre.

Les Gallois font hommage au Roi.

Ce fut à peu près en ce même tems que Guillaume fit bâtir la fameuſe Tour de Londres, afin de tenir en bride les habitans de cette Ville, dont il ſoupçonnoit toûjours la fidélité. Quelques-uns ont prétendu que cette Forteresſe doit ſa fondation à Jule Céſar. Mais il ſeroit aſſez difficile de prouver que cet Empereur ait jamais été à Londres, encore moins qu'il ait fait travailler à cet ouvrage, dont il ne parle point dans ſes Commentaires.

Guillaume fait bâtir la Tour de Londres.

La Paix avec l'Ecoſſe, & la ſoumiſſion des Gallois, mirent Guillaume dans un état de tranquillité, qui dura quelques années. Il employa ce tems de repos, à régler les affaires de ſon Royaume. Depuis ſon avénement à la Couronne, l'Angleterre ſe trouvoit dans une extrême confuſion, à cauſe de divers changemens qui avoient été introduits, tant dans le Gouvernement, que dans les Loix, & dans la maniére d'adminiſtrer la Juſtice. Mais cette confuſion étoit encore plus grande par rapport aux dettes des Particuliers. Les Créanciers s'imaginoient, que ceux qui avoient été mis en poſſeſſion des Terres devoient payer les dettes de ceux qui en avoient été dépoüillez, & en effet, c'étoit-là que les Débiteurs les renvoyoient. Mais les nouveaux poſſeſſeurs refuſoient d'entrer dans ces diſcuſſions qui pouvoient être ſujettes à beaucoup de ſupercheries, & ſoutenoient que le Roi leur avoit donné les Terres franches. D'ailleurs, la Juriſprudence des Normans étant différente de celle des Anglois, on ne ſçavoit à quoi s'en tenir, le Roi n'ayant encore rien défini ſur ce ſujet. S'il avoit fait quelques Réglemens, ce n'avoit été que pour ſon propre avantage, & pour les cas où il pouvoit avoir intérêt pour ce

Conduite du Roi pendant la paix. *G. Malmesb.*

GUILLAUME I. 1078.

qui regardoit les Particuliers, il ne paroit pas que jusqu'alors il s'en fût mis beaucoup en peine. Il est vrai, que ceux qui ont pris à tâche de le loüer en toutes occasions, remarquent la sévére justice qui s'exerçoit sous son Regne, par rapport aux Crimes, comme une preuve de l'affection qu'il avoit pour ses Sujets. Mais cette preuve n'est pas aussi forte qu'ils se l'imaginent, puisque cette sévérité n'étoit pas moins avantageuse au Roi qu'au Peuple, l'impunité des crimes ne pouvant être tolérée, sans donner atteinte à l'autorité du Souverain. D'ailleurs, la plûpart des fautes étant alors punies par des amendes pécuniaires, tout le profit en revenoit au Roi, qui avoit été aux Comtes, aux Barons & aux Evêques, la portion qu'ils y avoient pendant la domination des Rois Saxons.

Quoiqu'il en soit, on ne peut disconvenir que l'avidité d'amasser des trésors, ne fût la passion dominante de Guillaume. Il ne se lassoit jamais d'inventer de nouveaux moyens pour la satisfaire. On a déja vû combien il avoit appauvri les Anglois; mais en cela il avoit autant ou plus travaillé pour les Normans & pour les autres Etrangers, que pour soi-même. Il jugea donc, qu'il étoit raisonnable que les Etrangers qui avoient acquis des biens en Angleterre, supportassent les charges, aussi bien que les Anglois. Mais afin d'en pouvoir faire une juste distribution, il voulut sçavoir en quoi consistoit le bien de chaque Particulier. Pour cet effet, il fit faire un dénombrement exact de tous les biens des sujets, de quelque nature qu'ils fussent. Ce dénombrement contenoit le nombre d'arpens de terre que chaque Particulier possédoit, ce que son fonds avoit accoûtumé de payer aux Rois Saxons, & àquoi il avoit été taxé dans les derniéres années, depuis la Révolution. De plus, combien il devoit & combien il lui étoit dû. Tout cela fut écrit avec beaucoup d'ordre dans un Livre qu'on nomma *Doom's-day Boock*, c'est-à-dire, *Livre du jour du Jugement*, apparemment pour signifier que les biens des Anglois étoient épluchez dans ce Livre, comme les actions des Hommes le seront dans cette grande journée. Ce Regître général, que quelques-uns appellent le *Grand Terrier d'Angleterre*, fut mis dans *l'Echiquier*, ou la Chambre du Trésor Royal, pour y être consulté dans les occasions où l'on pourroit en avoir besoin; c'est-à-dire, ainsi que s'exprime un Historien, lorsqu'on voudroit sçavoir combien de laine on pourroit encore ôter aux Brébis Angloises. Les ordres sévéres que le Roi avoit donnez pour faire ce dénombrement avec toute l'exactitude possible, furent exécutez avec la derniére précision, les Commissaires, aussi bien que les Particuliers, ayant sujet de craindre un châtiment exemplaire, s'ils usoient de fraude, ou de connivence en cette occasion.

Il fait faire un Dénombrement des biens de tous ses Sujets. Livre du Doom's-day. R. de Hoved. Polyd. Vergil.

On peut bien juger que ce n'étoit pas dans un simple esprit de curiosité que Guillaume avoit fait faire ce dénombrement. Les impositions qu'il mit dans la suite sur presque tous les effets des Particuliers, firent bien voir, que son intention étoit de ne laisser aux Anglois que ce qui étoit absolument nécessaire pour leur subsistance. Ce Monarque, qui regardoit l'Angleterre comme un Païs de conquête, croyoit que tous les biens du Royaume lui appartenoient, & que les vaincus devoient recevoir comme une faveur signalée, ce qu'il vouloit bien leur laisser. Selon ce principe, il est aisé de comprendre que ses revenus devoient être proportionnez aux biens des Anglois, & à sa propre avidité. Pour ne pas entrer dans un trop long détail des diverses sources d'où il les tiroit, il suffira de remarquer, qu'ils montoient tous les ans à quatre cens

Revenus de Guillaume.

mille

mille Livres Sterling, & que, ſelon une ſupputation modérée, cette ſomme pouvoit valoir autant que valent aujourd'hui cinq millions de Livres de la même monnoye. Outre ces revenus, qui étoient fixes, il en avoit beaucoup de caſuels, comme les Amendes qui étoient très-fréquentes en ce tems-là. Mais ce qu'il y a encore de remarquable ſur ce ſujet, c'eſt, que de tout cet argent, il n'en employoit pas un ſou à payer l'Armée qu'il entretenoit ſur pied. Dans la diſtribution qu'il avoit faite aux Normans des Terres ôtées aux Anglois, il avoit pris ſoin de les charger de l'entretien de la Milice. Les nouveaux Propriétaires n'avoient eu garde de refuſer de les accepter à cette condition, puiſque n'y ayant aucun droit, c'étoit à ſa ſeule libéralité qu'ils en étoient redevables. Par ce moyen, il faiſoit ſubſiſter, ſans qu'il lui en coûtât rien, ſoixante mille hommes qui étoient toûjours prêts à marcher au premier commandement. On ne doit point être ſurpris s'il paſſoit pour le Prince le plus riche de ſon tems, puiſque ſa recepte excédoit de beaucoup la dépenſe de ſa Maiſon, à quoi il n'employoit qu'une bien petite partie de ce que ſon Royaume lui produiſoit tous les ans.

GUILLAUME I. 1078.

Après que Guillaume eût établi ſes revenus de la maniére qu'on vient de le voir, il chercha les moyens de ſatisfaire une autre paſſion, qui n'étoit guéres moins forte que la précédente. Je veux parler de la paſſion de la Chaſſe, qui lui fit commettre beaucoup d'injuſtices. Je n'entends pas par ces injuſtices, la ſévérité des Loix qu'il fit ſur ce ſujet, quoiqu'elles fuſſent très-rigoureuſes. Cette ſévérité n'eſt pas un endroit propre à diſtinguer ce Prince de tant d'autres qui regardent les infractions des Loix de la Chaſſe, comme un crime des plus capitaux, & qui pardonnent plus aiſément le meurtre d'un Homme que celui d'un Cerf. Je veux principalement parler du prodigieux dégât que Guillaume fit faire dans la Province de Hant, d'un Païs de plus de trente milles de circuit, dans lequel il fit abbattre les Maiſons & les Egliſes, afin d'en faire une Forêt, pour y entretenir des Bêtes fauves. S'il en faut croire certains Hiſtoriens, il ne donna pas même la moindre recompenſe à ceux qui perdirent leurs Terres ou leurs Maiſons. Ce Païs, qu'on nommoit auparavant *Itene*, reçut, depuis ce changement, le nom de *Nouvelle-Forêt*. Quelques-uns ont voulu dire, qu'outre le plaiſir de la Chaſſe, Guillaume avoit une autre raiſon de rendre cette contrée deſerte. Ils prétendent que ſon but étoit de donner un libre abord aux ſecours qui, dans le beſoin, pourroient lui venir de Normandie. Mais cette raiſon qui paroit tout-à-fait frivole, a été ſans doute imaginée par des gens qui ayant conçu une grande idée de ce Prince, ſe ſont perſuadez que la prudence & la politique entroient dans toutes ſes actions, comme ſi les Princes étant moins ſujets à leurs paſſions que les autres Hommes. D'autres ayant remarqué que deux de ſes fils, & un de ſes petit-fils, perdirent la vie dans cette même Forêt, par des accidens extraordinaires, en ont conclu, que le Ciel avoit voulu tirer vengeance des torts que les Particuliers avoient ſoufferts.

1079. Paſſion extrême de ce Prince, pour la Chaſſe.

Il dépeuple un grand Païs pour en faire une Forêt.

M. Paris.

Ord. Vital.

La grande affection que Guillaume avoit pour la Normandie, fut encore une de ſes paſſions dominantes. Tout ce qui ſe pratiquoit en ce Païs-là étoit, ſelon lui, un modéle de perfection. Ce fut dans cette penſée, qu'il tâcha d'abolir les Loix Saxonnes pour établir en leur place celles des Normans. Peut-être même auroit-il fait de plus grands efforts pour exécuter ce deſſein, ſi on ne lui eût repréſenté, que les Loix d'Angleterre, portant le nom de ſon Bienfaicteur,

Extrême affection de Guillaume pour la Normandie.

Baker.

GUILLAUME I. 1079.

faicteur, tout le monde regarderoit avec horreur son ingratitude. Il ne laissa pourtant pas de faire divers changemens dans les Loix Angloises, & dans la maniére d'administrer la Justice. Par exemple, il ne voulut pas souffrir que les Evêques, selon l'anciennne coûtume, assistassent aux *Shiregemots*, ou Assemblées qui composoient la Cour de la Province, & il leur assigna une Cour à part. Le prétexte de ce changement étoit d'empêcher que les affaires civiles ne fussent mêlées avec les Ecclésiastiques. Mais la véritable raison étoit, qu'il vouloit par-là priver les Evêques de leur portion des Amendes que ces Assemblées imposoient. Il érigea aussi diverses Cours auparavant inconnuës aux Anglois, & qui leur étoient très-incommodes. Non seulement ils en ignoroient les procédures, mais comme elles accompagnoient toûjours le Prince, ils étoient obligez de le suivre en tous lieux, pour faire juger le Procès. Entre ces divers Tribunaux, il s'en trouva pourtant un qui devint très-avantageux au Peuple, puisqu'il fut destiné à tempérer, par l'équite, la trop grande rigueur des Loix. C'est de la *Cour de l'Echiquier*, qui subsiste encore aujourd'hui, que je veux parler.

1080. Il érige de nouvelles Cours de Justice. *Polyd. Verg.*

Il fait des efforts pour abolir la Langue Angloise. *Ingulph.*

Guillaume ne se contenta pas d'obliger les Anglois à porter leurs affaires à ces Tribunaux, il voulut encore les contraindre de se servir du Langage Normand, & fit tout ce qu'il pût pour abolir la Langue Angloise. Ce fut dans cette vuë qu'il étoit dans toutes les Villes & dans tous les Bourgs des Ecoles pour y enseigner le Normand, & qu'il obligea les Peres, sous de grosses peines, à y envoyer leurs enfans. J'ai déja dit, en un autre endroit, ce que c'étoit que la Langue Normande, qui étoit très-difficile, & que les François mêmes ne pouvoient entendre qu'à peine, à cause du Danois qui y étoit mêlé avec le François. Cependant le Roi s'obstina tellement à faire réüssir ce projet, qu'il s'en faisoit une affaire capitale. Ceux qui avoient des affaires à la Cour, & qui ne parloient pas Normand, y étoient regardez de très-mauvais œil, comme des gens qui manquoient de complaisance pour le Roi. Le moyen le plus efficace dont il se servit, pour mettre les Anglois dans la nécessité d'apprendre le Normand, fut de publier ses Loix en cette Langue, dont l'ignorance ne suffisoit pas pour excuser ceux qui les violoient. Quelques-uns ont voulu l'accuser d'avoir agi en cela par un motif moins honnête. Ils ont prétendu, que son but étoit de tendre des piéges aux Anglois, pour les faire tomber dans des contraventions qui étoient ordinairement punies par des Amendes, & par des Confiscations à son profit. Mais quand cela ne seroit pas, comme il faut convenir qu'on ne sçauroit le prouver, son naturel avare, & toutes les autres voyes qu'il employoit pour accumuler des trésors ne sont que trop capables de servir de fondement à cette accusation.

Pour revenir au Langage Normand, il y a des gens qui prétendent que, malgré tous ses soins, Guillaume ne réüssit pas à l'introduire en Angleterre. Au contraire, ils soutiennent que les Normans apprirent, peu-à-peu, à parler Anglois; leur petit nombre étant emporté par le gros de la Nation. D'autres, qui sont d'un sentiment opposé, font des efforts pour prouver, que la Langue Normande s'est établie sur les ruïnes de l'Angloise. Mais il est difficile aux uns & aux autres de justifier ce qu'ils avancent. Ce qu'il y a de certain c'est que la Langue qu'on à parlé en Angleterre depuis la Conquête, n'est pas précisement la même qui étoit en usage du tems des Rois Saxons. On ne

Remarque

peut

peut pourtant pas dire que les Normans apprirent à perler Anglois, ni que les Anglois reçurent la Langue Normande, mais plûtôt que de ces deux Langues, il s'en forma une troisiéme qui n'étoit ni l'une ni l'autre, & qui pourtant participoit de toutes les deux. Cependant, le Normand subsista dans les Actes publics jusqu'au tems d'Edoüard III.

Guillaume I. 1080. sur la Langue Angloise.

La partialité de Guillaume pour les Normans étoit si grande, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en donner des marques en toutes occasions. Ingulphe, Abbé de Croyland, rapporte sur ce sujet une particularité qui merite d'être remarquée. Il dit qu'il se présenta un jour devant le Conseil, où le Roi étoit présent, pour y demander une certaine Terre de son Monastére, possédée par un Gentilhomme Normand, nommé Talboys, qui y avoit établi des Moines de sa Nation. Le Roi, ajoûte l'Historien, s'étant fait expliquer la Chartre Originale sur laquelle les prétentions de l'Abbaye de Croyland étoient fondées, jugea d'abord que la demande étoit pleine de justice. Mais Talboys ayant allégué pour toute défense que les Moines qu'il avoit établis en ce lieu étoient Normans & très-fidéles au Roi, au lieu que ceux de Croyland étoient Anglois, cette seule raison parut assez forte pour porter le Roi à prononcer en faveur du Gentilhomme Normand. En cela, ce Prince suivoit son penchant & son interêt. Le premier le portoit à favoriser les gens de sa Nation, & le second à mettre, autant qu'il étoit possible, les Anglois hors d'état de se révolter.

1081. Partialité du Roi pour les Normans. *Ingulph. Hist. Croyl.*

Ce qui à été rapporté jusqu'ici des oppressions que les Anglois souffroient sous ce nouveau Gouvernement, suffit pour faire comprendre, qu'ils ne se plaignoient pas sans raison. Peut-être donnérent-ils lieu à ces oppressions par leur impatience. Mais, quoiqu'il en soit, il est certain, qu'ils se trouvoient extrêmement appauvris, pendant qu'ils voyoient les Normans engraissez de leur substance. Un seul exemple fera voir combien ils avoient été pillez, par ceux qui étoient le plus en faveur auprès du Roi. Odon, Evêque de Bayeux, frére uterin de Guillaume, après un séjour de quinze ou seize ans en Angleterre, se crut assez riche pour acheter le Souverain Pontificat. Dans cette vûë, il avoit acquis à Rome un superbe Palais, où il avoit dessein d'aller demeurer, & d'y transporter tous ses trésors, en attendant que la mort du Pape lui donnât lieu d'exécuter son projet. Cependant, comme il vouloit tenir ses desseins secrets, il prit son tems pour faire ce voyage pendant que le Roi, son frere, étoit en Normandie, & il se rendit à l'Isle de Wight, où ses Vaisseaux l'attendoient. Le vent contraire ne lui ayant pas permis de s'embarquer aussitôt qu'il l'avoit espéré, il fut contraint de demeurer quelque tems dans cette Isle. Le séjour qu'il y fit rompit toutes ses mesures. Guillaume, ayant été averti de son dessein, partit en diligence pour le prévenir, & le surprit dans le tems qu'il alloit mettre à la voile. D'abord il ordonna qu'on l'arrêtât. Mais voyant que la crainte & le respect empêchoient ses Officiers d'exécuter ses ordres, il alla lui-même le saisir. Ce fut en vain que ce Prélat allégua les Priviléges de son Ordre. Le Roi lui répondit qu'il ne l'arrêtoit pas comme Evêque, mais comme Comte de Kent, & le fit mettre en prison. Cette capture fut bien-tôt suivie d'une Sentence qui confisquoit tous les biens d'Odon au profit du Roi, ce Prélat ayant été convaincu d'une infinité d'extorsions & de violences.

1082. Odon Evêque de Bayeux, aspire à être Pape.

Le Roi l'arrête & confisque ses biens.

GUILLAUME I. 1084. Les événemens du reste de cette année & de la suivante, n'ayant rien de remarquable, nous passerons à ceux de l'année 1084. dans laquelle on trouve la mort de la Reine Mathilde, femme de Guillaume, & les préparatifs que ce Prince fit pour s'opposer à une invasion dont il étoit menacé. Les Anglois qui s'étoient refugiez en Danemarck, avoient fait entendre à Canut, Roi de ce Païs-là, que leurs Compatriotes ne cherchoient que l'occasion de secoüer le joug des Normans. Cette conjoncture lui ayant paru favorable, il forma le projet de conquerir l'Angleterre, sur laquelle il avoit des prétentions qui lui paroissoient assez plausibles, étant appuyées de la force. Dans cette vûë, il équippa une Flotte, & leva des troupes, dont le nombre marquoit assez qu'il avoit quelque grand dessein. Ces préparatifs donnérent de l'inquiétude à Guillaume; les avis qu'il recevoit de Danemarck ne lui donnant aucun lieu de douter, que cet armement ne se préparât contre lui. Comme il n'osoit se confier aux Anglois, il fit passer dans l'Isle une nombreuse armée d'Etrangers, & imposa sur ses Sujets une taxe de six Schellings sur chaque Hyde de terre, ce qui étoit trois fois autant que l'imposition ordinaire du *Dane-gelt*. Soit que Canut fût détourné de son dessein par les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, ou par d'autres affaires qui lui survinrent, il l'abandonna, sans avoir tenté de l'exécuter. Guillaume de son côté, congédia son armée: mais l'argent levé pour l'entretenir ne fut pas restitué. Au contraire, il imposa une nouvelle taxe, à l'occasion de l'Ordre de Chevalerie, qu'il voulut donner à Henri son plus jeune fils. La Coûtume établie en Normandie, de faire un présent au Prince, quand il faisoit Chevalier quelqu'un de ses fils, étoit trop avantageuse au Roi, pour qu'il négligeât de l'introduire en Angleterre, où elle n'étoit pas en usage avant ce tems-là.

Mort de la Reine. *G. Malmesb. R. de Hoveden.*

Le Roi de Danemarck veut envahir l'Angleterre.

Guillaume se prépare à se défendre.

Il impose une taxe pour ce sujet. *R. de Hoveden.*

Canut change de dessein.

Autre taxe imposée pour faire le Prince Henri Chevalier.

Il n'étoit pas difficile à Guillaume de mettre sur ses Sujets tout autant de charges qu'il lui plaisoit, puisqu'il n'avoit qu'à parler pour être obéï. Les Normans n'avoient garde de s'opposer à ses volontez, de peur de se mettre en risque de perdre ce qu'ils possédoient, par la même voye qu'ils l'avoient acquis, je veux dire par un simple Acte de son bon plaisir; & les Anglois étoient hors d'état de secoüer un joug dont ils étoient accablez. Il ne se trouvoit presque plus de Seigneur de cette Nation qui ne fût ou en prison, ou exilé. S'il y en avoit encore quelques-uns qui eussent conservé leur liberté, ils étoient observez de si près, que la moindre résistance, ou le moindre soupçon qu'ils auroient donné au Roi, étoit capable de les perdre. Edgar Atheling, qui paroissoit le plus redoutable, ne subsistoit que par une pension qu'il recevoit du Roi. D'ailleurs, depuis qu'il s'étoit volontairement soumis au Conquérant, il avoit perdu le cœur & l'affection des Anglois, qui ne le regardoient plus qu'avec un extrême mépris. Un Historien assure même, que ce Prince étoit en quelque maniére stupide. Il en allégue pour preuve, que moyennant un cheval, dont le Roi lui fit présent, il le déchargea de la pension qu'il en recevoit pour son entretien. Le mauvais état de ses affaires, & peut-être la crainte d'être enfin sacrifié aux soupçons du Roi, lui firent prendre la résolution d'aller en Orient porter les armes contre les Infidéles. La permission lui en ayant été aisément accordée, il partit, accompagné de deux cens Chevaliers ou Gentilshommes, qui ayant perdu leurs biens en Angleterre, cherchoient les occasions de rétablir leur fortune ailleurs. Après qu'il eut demeuré deux ans dans ces

Etat de l'Angleterre. *G. Malmesb.*

1085. Edgar va en Orient.

ces Païs-là, où l'on prétend, qu'il se distingua par un grand nombre de belles actions, il reprit le chemin de sa Patrie, ayant méprisé les biens & les honneurs qui lui furent offerts par l'Empereur de Constantinople.

GUILLAUME I. 1085.

Le départ d'Edgar ayant ôté à Guillaume l'inquiétude qu'il pouvoit avoir sur son sujet, tout le monde croyoit que ce Monarque ne penseroit desormais qu'à se procurer une tranquillité dont il n'avoit presque point joüi, depuis sa naissance. D'ailleurs il étoit devenu si gros & si pesant que le repos sembloit lui être absolument nécessaire. Cependant, il étoit bien éloigné de cette pensée. Tout à coup, on lui vit faire des préparatifs extraordinaires qui firent juger qu'il méditoit une entreprise considérable. Philippe, Roi de France, devina sans peine que cet armement le regardoit. En effet, peu de tems après, Guillaume partit pour la Normandie, à dessein de faire une rude guerre à la France. Mais Philippe se hâta de prévenir le mal qui le menaçoit par des propositions qui furent suivies d'une Trêve. Guillaume, à qui un embonpoint extraordinaire causoit de grandes incommoditez, ayant pris ce tems-là, pour se mettre dans les remédes, une raillerie du Roi de France donna lieu à la rupture de la Trêve. Ce Prince ayant demandé à quelqu'un qui venoit de Roüen, quand le Roi d'Angleterre reléveroit de ses couches; Guillaume, qui en fut informé, lui fit dire, qu'aussi-tôt qu'il seroit relevé, il iroit offrir à l'Eglise de Notre-Dame de Paris, dix mille lances en guise de cierges. Les effets suivant de près la ménace, il se mit en marche pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté, & ravagea le Vexin d'une horrible maniére; après quoi il alla faire le Siége de Mantes. Il étoit tellement irrité, qu'après avoir pris cette Ville, il la fit réduire en cendres, sans épargner même les Eglises, dans l'une desquelles deux Hermites furent brûlez. La chaleur de la Saison, & le grand feu de la Ville, dont il s'approcha trop près pour faire exécuter ses ordres, lui causérent une fiévre qui lui fit interrompre ses progrès. A cela se joignit encore un autre accident qui ne lui fut pas moins funeste. Pendant qu'il étoit en chemin pour s'en retourner à Roüen, ayant voulu sauter un fossé à cheval, il heurta si rudement du ventre contre l'arçon de la selle, que la violence du coup fit considérablement augmenter sa fiévre. Après cet accident, n'étant plus en état de monter à cheval, il se fit porter en litiére à Roüen, où son mal s'accrut de plus en plus. Dès qu'il s'aperçut que sa fin s'approchoit, il commença serieusement à repasser dans son esprit toutes les actions de sa vie, & à les regarder d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant. Il ordonna de grandes aumônes pour les pauvres & pour les Eglises, particuliérement pour rebâtir celles de Mantes qui avoient été consumées par le feu. Il fit mettre en liberté ceux qu'il tenoit en prison, entre lesquels furent Morkard & Ulnoth. Le dernier, qui étoit frere du Roi Harald, avoit été détenu prisonnier en Normandie, depuis son enfance, qu'il avoit été donné en ôtage, par le Comte Goodwin, à Edoüard le Confesseur. Il fut beaucoup plus difficile d'obtenir du Roi la même faveur pour l'Evêque de Bayeux son frere, parce qu'il avoit juré de ne le relâcher jamais. Néanmoins il se laissa fléchir par les priéres des amis de ce Prélat. Son mal qui devenoit de jour en jour plus violent ne lui laissant plus aucune espérance d'en réchapper, il fit assembler les principaux Officiers autour de son lit. Malgré sa foiblesse, il leur fit un assez long Discours, dans lequel il releva beaucoup la gloire, que ses actions lui avoient

1086. Guillaume porte la Guerre en France. *G. Malmesb.*

Trêve entre les deux Rois, rompuë par une raillerie de Philippe. 1087.

Guillaume prend & brûle Mantes.

Il tombe malade.

Accident qui augmente son mal. *Ord. Vital.*

Il ordonne des aumônes.

Il fait relâcher les prisonniers.

Il reconnoît l'injustice de son usurpation.

acquise. Cependant, il ne laissa pas de reconnoître qu'il avoit injustement usurpé la Couronne d'Angleterre, & qu'il étoit coupable de tout le sang qui s'étoit versé à cette occasion. Il ajoûta, que n'osant disposer d'une Couronne qui ne lui appartenoit pas legitimement, il en laissoit à Dieu la disposition: mais, que si ses vœux étoient exaucez, Guillaume, son second fils, la porteroit après lui. Dans le Testament qu'il fit avant que de mourir, il laissa le Duché de Normandie à Robert son fils-aîné, moins par un motif d'affection que parce qu'il prévoyoit trop de difficultez dans l'exécution de sa volonté, s'il entreprenoit de l'en priver. Henri, son troisiéme fils, eut pour sa part cinq mille marcs de revenu, avec tous les biens de Mathilde sa mere. Ce fut-là tout son appanage. On dit que ce jeune Prince, s'étant plaint de ce qu'il étoit si mal partagé, le Roi son pere, lui répondit, par un esprit prophetique, qu'il seroit un jour Roi d'Angleterre, & plus grand, plus riche & plus glorieux que ses freres. Mais il est difficile de se persuader, que Dieu se soit si intimement communiqué à un Prince tel que celui-ci.

Il souhaite que son fils Guillaume soit son Successeur.

Polyd. Vergil.
G. Malmesb.

Il prend des precautions pour lui procurer la Couronne

Quoique ce Roi mourant eût laissé sa Couronne à Dieu, il ne laissa pas de faire tout ce qui dépendoit de lui, pour la procurer à son second fils. Il écrivit sur ce sujet à Lanfranc, une Lettre très-pressante, dont il voulut, que, même avant sa mort, le jeune Guillaume fût lui-même le porteur. Sans doute, il jugea que ce Prince trouveroit de trop fortes oppositions en Angleterre, s'il ne prenoit pas, par avance, les mesures nécessaires pour obtenir le consentement des Normans & des Anglois. Ses affaires temporelles étant ainsi réglées, il se fit porter à Hermentrude, Village près de Roüen, afin d'être plus en liberté pour penser à celles de son salut. Ce fut-là que ce Prince finit sa vie le 9. de Septembre 1087. dans la soixante-uniéme année de son âge, après avoir regné cinquante-deux ans en Normandie, & vingt-un en Angleterre. Si l'on peut ajoûter foi au rapport de quelques-uns de ses Historiens, il témoigna dans son lit de mort un sincere repentir de tous les torts qu'il avoit fait aux Anglois. Son corps fut porté à Caën sans aucune cérémonie, & mis en dépôt dans une Eglise qu'il y avoit fait bâtir, où il avoit choisi sa sepulture. Robert son fils-aîné, se trouvant alors en Allemagne, & Guillaume en Angleterre, ce fut Henri, son plus jeune fils, qui prit soin de ses funérailles. La pompe en fut très-médiocre pour un si grand Prince, parce que ses principaux Officiers l'avoient abandonné, avant qu'il expirât, les uns pour aller faire leur cour à Robert, les autres pour aller trouver Guillaume. Une avanture extraordinaire rendit les funérailles de ce Monarque très-remarquables. Comme on étoit prêt à le mettre dans le tombeau, un Gentilhomme Normand cria *Haro* sur son corps, disant que ce terrain lui appartenoit, & que le défunt y avoit fait bâtir cette Eglise, sans le lui payer. On fut donc contraint de s'arrêter, suivant les Loix du Païs, pour examiner cette prétention qui se trouva bien fondée. Ainsi Henri paya le prix du fonds, & le corps fut enterré.

Il meurt
Polyd. Vergil.

J. Brompton.

Opposition faite à sa sepulture.

Observation sur le surnom de *Conquerant* donné à Guillaume I.

C'est ainsi que vécut & mourut Guillaume I. surnommé *le Bâtard* & *le Conquérant*. Si c'est avec justice, qu'on lui a donné ce dernier Surnom, c'est surquoi tous les Historiens ne s'accordent pas. Ceux qui soutiennent que ce Titre lui convient parfaitement, se fondent sur ce qu'il n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, aussi-bien que sur la rigueur de son Gouvernement, qui fut toûjours arbitraire. D'autres prétendent que son élection fit entiere-

ment

ment évanoüir le droit de conquête. Cette incertitude fait qu'on peut le comparer à cet égard à l'Empereur Auguste, de qui l'on a dit, qu'il n'étoit parvenu à l'Empire ni par conquête, ni par usurpation, ni par héritage, ni par élection ; mais par un mélange bizarre de tous ces droits. Quoiqu'il en soit, & de quelque maniére qu'on puisse accuser ou justifier Guillaume sur ce sujet, il conserva la possession du Trône sur lequel il s'étoit assis, par toutes les voyes que la politique fournit aux Princes les plus habiles, mais qui s'accordent rarement avec les maximes de la Justice & de l'équité. GUILLAUME I. 1087.

Le Caractére de ce Prince a été donné par les Historiens, en différentes maniéres, selon les diverses faces sous lesquelles ils ont voulu l'envisager. Les uns n'ayant fait attention qu'à son action principale, je veux dire à la conquête d'un grand Royaume, ont extraordinairement loüé sa valeur & sa prudence, & ont passé legérement sur le détail de ses autres actions. D'autres ne considérant cette même conquête, que comme une véritable usurpation, & faisant principalement attention aux moyens qu'il employa pour la conserver, n'ont pas fait difficulté de le répréſenter comme un véritable Tyran. Il est certain, qu'ils peuvent tous avoir raison, puisqu'il y avoit dans ce Monarque un grand mélange de bonnes & de mauvaises qualitez. Il passoit pour le Prince le plus prudent de son tems. Toûjours actif, toûjours vigilant, il marquoit autant de fermeté dans l'exécution de ses desseins, que de hardiesse à les former. Il prévoyoit de loin les dangers, & il tâchoit ordinairement de les éviter. Mais quand ses soins étoient inutiles, personne ne les affrontoit avec plus d'intrépidité. D'un autre côté la passion extrême qu'il avoit pour l'argent & sa partialité pour ses Compatriotes, lui firent commettre beaucoup d'actions qu'il seroit difficile de justifier. Caractére de Guillaume le Conquérant. *G. Malmesbur.*

Pendant sa jeunesse, il étoit très-bien fait, & beau de visage. Son regard étoit plûtot sévere & majestueux que doux & prévenant : mais il sçavoit quelquefois tempérer sa sévérité naturelle par une douceur à laquelle il étoit fort difficile de résister. On peut aisément juger combien il étoit fort & vigoureux de ce que ses Historiens assurent, que personne ne pouvoit bander son arc que lui-même. Ces mêmes Historiens ont beaucoup varié au sujet de sa chasteté. Les uns ont dit qu'en sa jeunesse, il étoit extraordinairement enclin à la luxure. D'autres ont dit, que le peu de penchant qu'il témoignoit pour les femmes, donna lieu de le faire passer pour impuissant. Quelques-uns ont avancé, que depuis son mariage, il ne donna jamais aucun sujet de jalousie à la Reine son épouse, & il s'en trouve qui ont assuré qu'il eut pour Maîtresse la fille d'un Prêtre, à laquelle Mathilde fit couper les jarets. Quoiqu'il en soit, depuis qu'il fut sur le Trône d'Angleterre, on remarqua, que la Chasse faisoit son unique divertissement. Sa Maison étoit parfaitement bien réglée : mais la dépense en étoit trop médiocre pour un si grand Prince qui possédoit tant de trésors. Néanmoins, dans les solennitez, il aimoit la magnificence, & prenoit plaisir à faire paroître toute sa grandeur. Il se passoit peu d'années qu'il ne se fit couronner de nouveau, dans les tems des grandes Fêtes qu'il passoit ordinairement à Winchester, à Glocester, ou à Londres. Pendant ce tems-là, sa Cour étoit magnifique, & c'étoit alors qu'il étoit d'un plus facile accès, & qu'il distribuoit bien plus libéralement ses faveurs. Les Grands du Royaume se trouvoient ordinairement auprès de lui, pendant ces solennitez : mais il est

 difficile

GUILLAUME I. 1087. difficile de ſe perſuader que ce fût pour tenir le *Wittena-gemot*, ou le Parlement, comme quelques-uns le prétendent. En effet, il n'y a point d'apparence qu'après avoir dépoüillé les Anglois de leurs biens, il leur eût conſervé le plus important de leurs Priviléges. Il eſt encore moins vraiſemblable qu'il ait voulu transferer ce même droit aux Etrangers, puiſqu'en leur donnant les biens des Anglois, il étoit le Maître des conditions. Or il eſt certain que ce n'étoit pas ſon caractére, que de vouloir s'aſſujettir volontairement à dépendre de ſes ſujets. Quoiqu'il en ſoit, ſi le *Wittena-gemot* des Saxons ſubſiſta ſous ce Regne, on peut du moins aſſurer, que ſon autorité fut très-bornée, & qu'il étoit très-différent de ce qu'il avoit été.

Il ſe trouve des Hiſtoriens qui loüent beaucoup la clémence de ce Prince, ſe fondant ſur ce qu'il ſe contenta très-ſouvent de punir les révoltes des Anglois par la confiſcation de leurs biens. On ne peut diſconvenir que ce qu'ils diſent ne ſoit vrai, ſi l'on n'a égard qu'aux perſonnes de la premiére diſtinction. En effet, à la reſerve du Comte Waltehoff qui fut publiquement décapité, & d'Egelwin, Evêque de Durham, qu'il fit mourir de faim dans ſa priſon, on ne trouve point qu'aucun des principaux Seigneurs Anglois ait été puni de mort ſous ce Regne. Mais on ne peut, avec juſtice, exalter la clémence de ce Prince, à l'égard des perſonnes d'un rang inférieur. Il eſt certain qu'il en fit mourir un grand nombre, qu'il fit crever les yeux ou couper les pieds & les mains à quantité d'autres, & qu'il en retint pluſieurs en priſon pendant toute leur vie, pour de très-legers ſujets. Tous les Hiſtoriens, unanimement, lui reprochent la mort du Comte Waltehoff comme une action très-odieuſe; puiſqu'il fit mourir ce Seigneur pour une faute qu'il lui avoit déja pardonnée. Mais cette rigueur ſe trouve en quelque maniére compoſée par la modération dont il uſa envers le Prince Edgar, qui lui avoit fourni aſſez de prétextes pour le ſacrifier à ſa jalouſie. Peut-être, le peu de mérite de ce Prince fut-il l'unique motif de cette modération; puiſque Guillaume ne le regarda jamais comme un rival fort redoutable. Néanmoins, je ne crois pas qu'on doive refuſer de lui faire honneur de ſa clémence à cet égard, puiſqu'on en ignore le motif. Quelque peu formidable que fût Edgar, par rapport à ſes qualitez perſonnelles, on ne peut nier qu'il ne le fût par ſa naiſſance. Il étoit le ſeul Prince du Sang des Rois Saxons; & comme il avoit ſervi de prétexte à divers ſoulevemens, le Roi ne pouvoit pas être dans une parfaite aſſurance à ſon égard.

Ses enfans. Guillaume eut de Mathilde de Flandres ſa femme, quatre fils & cinq filles. Robert fut Duc de Normandie. Richard fut tué par un Daim, dans la nouvelle Forêt, ou, ſelon quelques-uns, il y prit en chaſſant, une maladie dont il mourut pendant la vie du Roi ſon pere. Guillaume monta ſur le Trône d'Angleterre, & eut Henri ſon frere pour Succeſſeur. Cecile, qui étoit l'aînée des filles, fut Abbaiſſe d'un Monaſtére à Caën. Conſtance épouſa Alain Fergeant, Duc de Bretagne. Adele fut femme d'Etienne, Comte de Blois, de qui elle eut un fils de même nom, que nous verrons monter ſur le Trône d'Angleterre. Marguerite, qui avoit été promiſe à Harald, mourut dans l'enfance. Alphonſe, Roi de Galice, épouſa la cinquiéme, nommée Eleonore. On prétend que celle-ci conſerva ſa virginité dans le mariage, & que s'étant uniquement attachée au ſervice de Dieu, elle paſſa ſa vie dans l'exercice continuel de la priére.

GUIL-

GUILLAUME II.

Surnommé le Roux,

Second Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

PEndant que le Conquérant s'occupoit en Normandie des penſées de la mort, *Guillaume* ſon fils prenoit en Angleterre les meſures neceſſaires, pour ſe procurer la Couronne, ſuivant l'intention du Roi ſon Pere. La diligence étoit d'autant plus néceſſaire en cette occaſion, qu'il étoit à craindre pour lui, que, ſi *Robert* ſon Frere pouvoit arriver à tems, il ne fît déclarer le Peuple en ſa faveur. Il falloit donc, par avance, s'aſſurer des ſuffrages des Normans, qui, poſſédant tous les Fiefs & toutes les Charges du Royaume, devoient proprement décider du choix qui ſe devoit faire. Mais il n'étoit guéres moins important de gagner les Anglois, de peur qu'en ſe joignant aux Partiſans de Robert, ils ne fiſſent pancher la balance de ſon côté. Cependant, le jeune Guillaume n'étoit aimé ni des uns ni des autres. Les Anglois le trouvoient trop reſſemblant au Roi ſon Pere, & les Normans, qui le connoiſſoient encore mieux, craignoient ſon humeur farouche. D'un autre côté, Robert avoit pour lui le droit d'aîneſſe, qui parloit en ſa faveur, & Guillaume ne pouvoit s'appuyer que ſur le ſimple déſir que le Roi ſon Pere avoit témoigné de l'avoir pour ſucceſſeur. Mais cette ſimple indication de ſa volonté, qui n'avoit pas été ſuivie d'une nomination expreſſe, n'étoit rien moins que ſuffiſante. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'elle n'auroit pas produit l'effet que le Roi mourant s'en étoit promis, ſi, avant que la nouvelle de ſa mort arrivât en Angleterre, on n'avoit pris ſoin de préparer les eſprits à s'y conformer. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit fait partir ſon Fils en diligence, afin de travailler avec *Lanfranc* & quelques autres Seigneurs, à faire réüſſir ce projet. *Eudes*, Grand Tréſorier, & Lanfranc, Archevêque de Cantorberi, ſervirent utilement le jeune Guillaume en cette occaſion. Le premier s'étoit aſſuré par avance de *Douvre*, de *Winchester*, de *Pevenſey*, de *Haſtings*, & de quelque autres Places ſur la côte méridionale. De plus, il lui livra les tréſors du feu Roi, qui montoient à plus de ſoixante mille livres ſterling en argent monnoyé, outre la Vaiſſelle & les Joyaux, qui alloient beaucoup au-delà. Lanfranc, qui s'étoit acquis l'eſtime & l'affection des Anglois, auſſi-bien que des Normans, employa de ſon côté tout le crédit qu'il avoit, pour lui faire des créatures. Ses ſoins eurent un ſi heureux ſuccès, qu'en peu de tems, il attira dans ſon parti, les Seigneurs des deux Nations, qui pouvoient lui être les plus utiles. A ces moyens on en ajoûta encore d'autres, qui contribuérent à faire pancher les eſprits du côté de Guillaume. On fit répandre le bruit parmi les Anglois, que ce Prince avoit pris une ferme réſolution de gouverner d'une toute autre maniére que le Roi ſon Pere; qu'il auroit

GUILLAUME II. 1087.

Intrigues pour procurer la Couronne à Guillaume. *J. Brompton.*

Daniel.

GUILLAUME II. 1087. J. Brompton.

auroit égard à leur juſtes plaintes, & qu'il aboliroit les Loix trop rigoureuſes faites depuis la révolution, particuliérement celles qui regardoient la Chaſſe. Enfin, on leur promettoit de ſa part, qu'ils ſeroient rétablis dans une partie de leurs biens, & dans leurs anciens priviléges. D'un autre côté, on faiſoit entendre aux Normans, que le meilleur moyen, pour conſerver leurs acquiſitions, étoit de confirmer le choix que le Conquérant avoit fait; que le jeune Prince, étant ſur le Trône, ſeroit obligé, pour ſon propre intérêt, de les maintenir, puiſque ſes droits & les leurs ſeroient appuyez ſur le même fondement, c'eſt-à-dire, ſur la volonté du feu Roi. Robert, étant abſent, trouvoit peu de gens qui parlaſſent pour lui. Dans l'incertitude où l'on étoit du parti qu'il prendroit, après ſon retour, ceux qui auroient eu du panchant à le favoriſer, n'oſoient ſe déclarer ouvertement. Ils prévoyoient les ſuites fâcheuſes de cette démarche, s'il ne trouvoit pas à propos de les ſoutenir; d'ailleurs, ce parti ſe trouvoit ſans Chef. Guillaume avoit eu la précaution de retenir Ulnoth & Morkard en priſon, malgré les ordres du Roi ſon Pere, de peur qu'ils ne ſe miſſent à la tête des Anglois, qu'il ne croyoit pas diſpoſez en ſa faveur. Toutes ces circonſtances bien ménagées par Lanfranc & par les autres amis du Prince Guillaume, ayant concouru à lui faire obtenir la Couronne, il la reçut le 27. de Septembre, dix-huit jours après la mort de ſon Pere.

R. de Hoveden.

Guillaume eſt couronné. Eadmer. Ord. Vital.

Caractére de ce Prince.

Ce Prince, à qui on a donné le ſurnom de *Roux*, parce qu'il avoit les cheveux de cette couleur, étoit âgé de trente ans quand il monta ſur le trône. Selon les apparences, il fut redevable de ſa fortune au mécontentement que Robert, ſon Frere aîné, aivoit donné au Roi ſon Pere, qui ne lui pardonna jamais ſa révolte. En effet, le Cadet n'avoit rien qui le diſtinguât avantageuſement de l'aîné. La ſeule bonne qualité qu'on remarquât en lui, étoit un grand courage, qui même n'étoit pas aſſez diſtingué de la férocité. Du reſte, il avoit un très-mauvais naturel, qui n'ayant jamais été corrigé par l'éducation, le portoit ſouvent à commettre des actions indignes d'un Prince. Elevé aux armes dès ſa premiére jeuneſſe, & dans une Cour où il voyoit ſans ceſſe des exemples de rigueur & d'autorité abſoluë, il avoit pris des maniéres rudes qui alloient juſqu'à la brutalité. Il joignoit à ces mauvaiſes qualitez beaucoup d'indifférence pour la Religion, & toute ſa conduite témoignoit, qu'il ne ſe picquoit ni d'honneur ni de probité; il n'étoit pas moins avide d'argent que le Roi ſon Pere: mais au lieu que le Conquérant n'en amaſſoit que pour le garder dans ſes coffres, & qu'il ne s'en défaiſoit qu'avec peine, celui-ci ne l'aimoit que pour le diſſiper en dépenſes inutiles, où le caprice avoit toûjours plus de part que la Raiſon. Cependant, comme au commencement de ſon regne il avoit interêt de cacher ſes inclinations, de peur d'effaroucher ſes Sujets, il ſe contraignit pendant quelque tems. On remarqua même avec plaiſir, qu'il affectoit de ſe conduire par les conſeils de Lanfranc, qui avoit l'eſtime & l'affection de tout le monde. Ce fut principalement la déférence qu'il marqua d'abord pour ce ſage Conſeiller, qui fit concevoir aux Anglois l'eſpérance d'un heureux changement dans leur fortune, & qui les empêcha de prêter l'oreille aux ſollicitations de ceux qui auroient voulu les engager dans le parti de Robert.

R. de Hoveden.

Mais pendant que la confiance qu'il avoit en ce Prélat lui procuroit quelque avanta-

avantage, par rapport aux Anglois, elle lui attiroit d'autres affaires, qui furent sur le point de le renverser dedessus le Trône. *Odon*, son Oncle, Evêque de Bayeux, qui venoit de sortir de prison, ne put voir la faveur de Lanfranc sans envie. Il nourrissoit depuis long-tems une haine secrette contre ce Prélat, qui avoit conseillé au Roi de l'arrêter, lorsqu'il étoit sur le point de partir pour Rome. Cette passion jointe au désir de dominer encore, comme il avoit fait autrefois, lui fit former le projet d'ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre sur la tête de Robert, qui étoit nouvellement retourné en Normandie. Il ne manquoit pas de prétexte pour autoriser cette entreprise. Le droit d'aînesse de Robert lui en fournissoit un assez plausible. Dès qu'il eut pris cette résolution, il attira dans son complot quelques-uns des principaux Seigneurs Normans. C'étoit par-là qu'il falloit nécessairement commencer, puisque, sans leur secours, les Anglois n'étoient pas en état de rien entreprendre. Ceux-là étant gagnez, & en ayant attiré beaucoup d'autres dans le parti, il ne fut pas bien difficile de persuader la même chose à quelques-uns des principaux Anglois. Comme la plûpart se trouvoient dépoüillez de leurs biens, ils espéroient quelque soulagement des troubles que la division entre les deux Freres alloit exciter dans le Royaume. Afin d'affermir les uns & les autres dans la résolution qu'ils venoient de prendre, Odon leur représentoit, qu'ils ne pouvoient espérer de vivre heureux sous le Gouvernement d'un Prince capricieux & brutal, qui n'avoit ni Religion ni bonne foi; qu'ils avoient tout à craindre de lui, s'ils lui donnoient le tems de s'affermir sur le trône, & que, s'ils différoient à prendre des mesures pour se mettre à couvert des maux qui les menaçoient, il seroit peut-être trop tard quand ils voudroient l'entreprendre. Il ajoûtoit, que la Justice même demandoit, qu'on donnât au Fils aîné du feu Roi une Couronne à laquelle il avoit un droit très-legitime, & dont il n'avoit pas merité d'être privé. Ces considérations étoient appuyées des assurances qu'il leur donnoit de la droiture & de la générosité de Robert. Il faisoit valoir son naturel doux & benin, qui leur faisoit espérer qu'ils joüiroient, sous son Regne, de cette tranquillité après laquelle ils soupiroient.

GUILLAUME II. 1088.

Conspiration contre Guillaume. *G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm. Ord. Vital.*

L'Evêque de Bayeux forme le projet de mettre la Couronne sur la tête de Robert.

Soit que le droit d'aînesse fît quelque impression sur ces Seigneurs, ou que le mauvais naturel de Guillaume leur fît souhaiter d'avoir un autre Maître, ils ne firent aucune difficulté d'entrer dans les vûës du Prélat. Chacun promit de s'employer de tout son pouvoir à faire réüssir cette entreprise, pourvû que Robert agît aussi de son côté, & leur amenât quelque secours de Normandie. Les Seigneurs Normans, qui étoient du complot, travaillérent si efficacement, qu'en peu de tems, ils y attirérent presque tous ceux qui avoient du crédit parmi leurs Compatriotes. Dès que l'Evêque se fut assuré du secours de ceux de sa Nation, qu'il croyoit bien plus en état de servir Robert que les Anglois, il fit sçavoir à ce Prince qu'il ne manquoit que sa présence, avec un Corps de troupes Normandes, pour lui faire recouvrer la Couronne que son Frere lui avoit injustement enlevée. Cette nouvelle ne pouvant qu'être très-agréable à ce Prince, il ne balança point à se déterminer sur une proposition si avantageuse. Mais comme il n'avoit pas l'argent nécessaire pour subvenir aux frais d'une si grande entreprise, il en emprunta de Henri son Frere, & lui engagea pour cet effet le Païs de Cotentin. Ensui-

Robert emprunte de l'argent de Henri son Frere. *J. Brompton.*

GUILLAUME II 1088.

te, il fit sçavoir à son Oncle qu'il ne manqueroit pas de se rendre au plûtôt en Angleterre, & le pria de préparer toutes choses pour l'exécution de leurs desseins.

Les Conjurez prennent les armes.

Dès que les Seigneurs Normans furent assurez de la résolution de Robert, ils commencérent à se remüer. L'Evêque de Coutance, & Mautbrai, son neveu, s'emparérent de Bath, & du Château de Barclay ; & munirent Bristol, pour en faire une Place d'armes. *Roger Bigod* dans la Province de Norfolk, *Hugues de Grantménil* dans celle de Leicester, se saisirent de quelques Places. *Roger de Mongommery*, *Guillaume*, Evêque de Durham , *Bernard de Newarck*, *Roger Lacy*, *Raoul Mortimer*, s'assurérent de la Province de Worcestre. En un mot, il n'y eut point de Seigneur d'entre les Conjurez, qui ne se fortifiât dans quelque Ville. Si Robert fût arrivé en ce tems-là, vraisemblablement il auroit détrôné son Frere. Mais sa paresse naturelle, & les dépenses inutiles, à quoi il employa son argent, lui firent perdre une occasion si favorable. Au contraire, Guillaume, qui étoit d'un caractére tout opposé, ne négligea rien pour étouffer cette Conspiration, pendant que l'indolence de son Frere lui en donnoit le loisir. Le moyen le plus efficace dont il se servit fut, de mettre les Anglois dans ses interêts, à quoi le crédit de Lanfranc lui fut d'un très-grand secours. Ce Prélat, qui sous le Regne précédent s'étoit extrémement ménagé avec les Anglois, se servit de la confiance qu'ils avoient en lui, pour les engager à secourir le Roi dans un besoin si pressant. Par ses soins & par ses sollicitations, il ramena ceux qui étoient déja entrez dans la Conspiration, & persuada aux autres de demeurer constamment attachez au Roi. Ainsi, en très-peu de tems, Guillaume se vit en état de mettre une Flotte en Mer, pendant qu'avec une armée, composée d'Anglois naturels, il marcha contre Odon son Oncle, qu'il regardoit avec raison, comme le Chef des Révoltez. Ce Prélat s'étoit fortifié dans la Province de Kent, où il s'étoit rendu maître de Rochester & de Pevensey. Dès qu'il apprit que le Roi s'approchoit, il se renferma dans la derniére de ces Places, où il espéroit de pouvoir soutenir un assez long Siége, pour donner le tems au Duc de Normandie d'accourir à son secours. Mais comme il étoit plus fougueux que vaillant, & que même, par un défaut de prévoyance, il avoit négligé de bien munir cette Place, elle ne résista que peu de jours aux attaques impétueuses du Roi. Odon ne put obtenir sa grace, qu'à condition qu'il procureroit la reddition de Rochester, où la principale Noblesse Normande s'étoit enfermée, sous le commandement d'Eustache Comte de Boulogne. Pour le mettre en état d'exécuter cet engagement, on le conduisit devant la porte de Rochester, où il feignit de vouloir persuader au Gouverneur de rendre la Place. Mais Eustache remarquant dans ses yeux & dans sa contenance , qu'il ne parloit pas du fond du cœur, l'arrêta prisonnier , & lui fournit par là un prétexte plausible de manquer à sa parole.

Lanfranc rend de grands services au Roi.

Guillaume attaque Odon son Oncle.

Annal. Sax. *Ord. Vital.*

Il le prend dans Pevensey.

Rog. de Hoveden. *J. Brompton.*

Il assiége Rochester, *H.Huntingd.*

Guillaume, ayant perdu l'espérance de se rendre maître de Rochester par cette voye, se vit obligé de l'assiéger. Il fut six semaines devant cette Place sans y faire de grands progrès, les Assiégez se défendans toûjours avec tant de vigueur, que déja il commençoit à désespérer du succès. Mais enfin, une maladie contagieuse, qui les affoiblissoit tous les jours, les contraignit de demander à capituler. Il ne fut pas facile de convenir des conditions.

Enfin,

Enfin, après beaucoup de contestations, le Roi leur accorda la liberté de se retirer avec leurs chevaux, sans espérance d'être jamais rétablis dans leurs biens ni dans leurs emplois. L'Evêque de Bayeux, se trouvant par-là dans un très-facheux état, alla se réfugier auprès du Duc de Normandie qui lui confia l'administration des affaires de son Duché. Le Siége de Rochester avoit fourni au Duc une belle occasion de faire une diversion en quelque autre endroit du Royaume. Mais, par une négligence qu'on ne sçauroit excuser, il ne sçut pas profiter d'une conjoncture si favorable. Au lieu de passer lui-même en Angleterre, avec des forces proportionnées à la grandeur de son entreprise, il se contenta d'y envoyer un seul Vaisseau avec quelques Soldats, qui furent tous pris & noyez.

GUILLAUME II. 1088. Et s'en rend maître. *R. de Hoveden.* Négligence de Robert fatale à ses affaires. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Dès que Guillaume fut maître de Rochester, il fit marcher son armée vers Durham, afin de chatier l'Evêque, qui étoit du nombre des Révoltez. Comme il n'y avoit dans cette Ville qu'une très-foible Garnison, elle fut bien-tôt contrainte de se rendre, & l'Evêque fut banni, de même que tous les autres qui avoient pris les armes contre le Roi. Ainsi, cette Conjuration, qui paroissoit si dangereuse, fut étouffée par la vigueur & par la bonne conduite de Guillaume, qui sçut également employer la prudence & la force, pour faire rentrer les Rebelles dans leur devoir. Non seulement il avoit eu l'adresse de gagner Montgommeri, mais encore quelques autres Seigneurs Normans, dont la défection porta un très-grand préjudice au parti de Robert. Par des Emissaires secrets, qu'il leur avoit envoyez, il leur avoit fait comprendre, qu'ils se faisoient un extrême tort en agissant contre lui : Que, puisqu'ils ne possédoient leurs biens qu'en vertu du même droit qui lui avoit acquis la Couronne, il étoit manifestement de leur intérêt de le soutenir. D'un autre côté, la conduite qu'il tint en s'attachant d'abord à détruire son Oncle, qui étoit l'auteur de la Conspiration, ne pouvoit étre plus prudente. Mais ce fut principalement à sa diligence, qu'il fut redevable de l'heureux succès qu'il eut en cette occasion.

Guillaume marche contre l'Evêque de Durham, & le bannit du Royaume. Prudente conduite du Roi.

Comme les Anglois avoient été prompts à le secourir dans son besoin, ils s'attendoient à recevoir des recompenses proportionnées à leurs services. Mais ils ne tardérent pas long-tems à s'appercevoir, qu'ils s'en flatoient vainement. Pendant qu'il avoit eu besoin de leur secours, il les avoit ménagez : mais dès qu'il se vit bien affermi sur le Trône, il oublia ses promesses. Il commença même à les opprimer par diverses impositions; en quoi il marquoit encore moins de retenuë que le Roi défunt. Cette conduite lui attira quelques reproches respectueux de la part de Lanfranc, qui ne put s'empêcher de le faire ressouvenir de ce qu'il avoit promis. Quelque soin que ce Prélat eût employé pour ménager les termes de sa remontrance, Guillaume en fut extrémement choqué, & lui demanda, d'un air chagrin, & en jurant, s'il croyoit qu'il fût possible à un Roi de tenir toutes ses promesses. Depuis ce tems-là, l'Archevêque perdit toute sa faveur, & ne fut plus regardé de bon œil. Mais sa disgrace ne fut pas de longue durée. Il mourut bien-tôt après, regretté des deux Nations, comme un des Prélats les plus distinguez par leur mérite, entre ceux qui avoient occupé le Siége de Cantorbéri, depuis la conversion des Anglois.

1089. Guillaume opprime ses Sujets Anglois. *R. de Hoveden, Eadmer. G. Malmesb.* Lanfranc lui fait des remontrances.

Il est disgracié, & meurt.

Pendant que Lanfranc avoit été en vie & à la Cour, la présence d'un homme si vénérable avoit mis quelque frein aux mauvaises inclinations du Roi.

Conduite tyrannique du Roi.

 Mais

GUILLAUME II. 1089.

Mais dès qu'il se vit délivré de ce Prélat qui l'embarrassoit, il cessa de se contraindre. Principalement, il ne garda plus de mesures dans la passion qu'il avoit d'amasser de l'argent, pour le dissiper ensuite en dépenses inutiles & extravagantes. Avare, sans être ménager, avide & prodigue tout ensemble, amassant continuellement sans jamais remplir ses coffres, il se trouvoit toûjours sans argent, & dans la nécessité d'inventer sans cesse de nouveaux moyens pour en recouvrer. Un de ces moyens, qui n'avoit jamais été pratiqué en Angleterre, fut de s'emparer des Bénéfices vacans. Il ne se contentoit pas d'en retirer les premiers fruits, il les gardoit même plusieurs années sans les remplir. Enfin, après qu'il en avoit enlevé tout ce qui pouvoit se convertir en argent, il les vendoit ainsi ruïnez à ceux qui lui en offroient le plus, sans se mettre en peine de leur merite où de leur capacité. Dès que l'Archevêché de Cantorbéri se trouva vacant par la mort de Lanfranc, il se saisit du Temporel, & en garda la jouïssance pendant quatre ans. Il en usa de même à l'égard de l'Evêché de Lincoln, & de tous les autres qui devinrent vacans sous son Regne. Ceux qui ont écrit la Vie de ce Prince, la plûpart Moines, ou Ecclésiastiques, ont parlé de sa conduite à cet égard, avec beaucoup de passion. Ils ont si souvent insisté sur cet article, qu'on ne peut presque douter que ce ne soit une des principales raisons qui les a portez à noircir sa réputation autant qu'il leur a été possible. Quoiqu'il en soit, cette maniére d'agir faisoit hautement murmurer le Clergé; mais le Roi ne s'en mettoit pas beaucoup en peine. Ce fut en vain qu'on porta des plaintes au Pape, sur ce sujet. La conjoncture n'étoit pas assez favorable, pour que la Cour de Rome osât entreprendre d'obliger ce Prince à changer de conduite. L'Eglise étoit alors déchirée par un Schisme dans lequel l'Angleterre n'avoit pas encore pris parti. D'ailleurs, *Urbain* II. à qui le Clergé d'Angleterre s'adressa, étoit alors occupé à former des projets pour le recouvrement de la Terre Sainte, dans lesquels il avoit dessein d'engager tons les Princes de la Chrétienté. Il n'étoit donc pas possible au Pape, ni même de son intérêt, d'attaquer Guillaume dans de semblables conjonctures.

Il s'empare des Benéfices vacans. G. Thorn.

Schisme dans l'Eglise, qui empêche le Pape de se mêler de cette affaire.

1090.

Guillaume forme le dessein de s'emparer de la Normandie. G. Malmesb, R. de Hoved. S. Dunelm. J. Brompton, Ord. Vital.

Ce Monarque avoit lieu d'être content de la possession d'une Couronne, à laquelle il n'avoit pas dû s'attendre. Cette seule considération devoit sans doute, le porter à marquer pour Robert son frere, des égards qui pussent contribuer à lui faire supporter patiemment le tort qui lui avoit été fait. Mais ni le devoir, ni l'amour fraternel, ne furent pas capables de balancer dans son ame, le désir de se rendre maître de toute la Succession du Roi son Pere. Il ne se vit pas plûtôt affermi sur le Trône d'Angleterre, qu'il forma le dessein de s'emparer de la Normandie. Peut-être, qu'à son avidité naturelle se joignit l'envie de se venger de la tentative que le Duc son frere avoit faite pour le détrôner. Quoiqu'il en soit, après avoir fait des préparatifs extraordinaires, dont Robert ne soupçonna jamais le dessein, il alla faire descente en Normandie. D'abord, il s'y empara de S. Valeri, d'Albemarle, & de quelques autres Places, pendant que Robert se trouvoit dépourvû de forces pour s'opposer à cette invasion.

Il se rend maître de quelques Places.

Robert appelle le Roi de France à son secours.

La nécessité pressante où le Duc se trouvoit d'avoir recours à quelque Puissance étrangére, le força d'implorer la Protection du Roi de France, qui mena lui-même une armée à son secours. Mais il n'en tira pas un grand avantage.

tage. Guillaume, qui ne ſçavoit pas moins employer la ruſe que la force, trouva le moyen de gagner Philippe, qui ſe retira ſans rien faire, laiſſant Robert expoſé comme auparavant aux inſultes du Roi ſon frere. La retraite du Roi de France mit les affaires du Duc en plus mauvais termes qu'elles n'étoient avant ſa venuë, puiſqu'ayant compté ſur ce ſecours, il n'avoit point pris d'autres meſures. Guillaume lui enleva encore d'autres Places, & corrompit certains Bourgeois de Roüen, qui promirent de lui livrer cette Capitale.

Guillaume II. 1090. Philippe lui méne des troupes & enſuite l'abandonne. Conſpiration pour livrer Roüen à Guillaume.

Cependant Robert ſe trouvoit dans un très-grand embarras. Il n'avoit plus de reſſource que dans les ſecours qu'il pouvoit recevoir de Henri ſon plus jeune frere : mais il n'avoit guéres lieu d'en attendre de ce côté. Henri étoit irrité de ce que le Duc s'étoit remis en poſſeſſion du Cotentin, ſans lui avoir payé ce qu'il lui devoit, & il ſe préparoit à en tirer raiſon par la force. Néanmoins, la promeſſe que Robert lui fit de le ſatisfaire, auſſi-tôt que cette guerre ſeroit finie, lui arracha les armes des mains, & l'engagea même à prendre ſon parti. Ce ſecours vint tout à propos, pour tirer le duc du danger où il ſe trouvoit. Henri, ayant été informé du complot qui ſe tramoit à Roüen, entra inopinément dans cette Ville, où il ſe ſaiſit de *Conon*, Chef des conjurez, & le jetta d'une tour en bas. Par ce coup hardi, il diſſipa cette conſpiration qui auroit fait perdre à Robert ſa Capitale, & ſelon les apparences, tout le reſte de ſes Etat, ſi elle avoit réüſſi.

Le Prince Henri ſe joint à Robert. Il ſauve Roüen.

L'union des deux freres & les mauvais ſuccès du complot de Roüen, arrêterent les progrès de Guillaume, qui, bien-tot après, ſe vit obligé de faire la Paix avec le Duc. Les conditions du Traité furent que Robert cederoit au Roi le Comté d'Eu, Feſcamp, Cherbourg, & toutes les autres Places dont il s'étoit emparé, ſur la Côte de Normandie. Guillaume s'engagea de ſon côté, à lui donner du ſecours, pour remettre ſous ſon obéïſſance la Province du Maine qui s'étoit revoltée, à reſtituer aux Normans toutes les Terres qu'il avoit confiſquées ſur eux en Angleterre, & à donner certains Fiefs à ſon frere dans le même Royaume. Enfin, il fut convenu, que, ſi l'un des deux freres mouroit ſans enfans, l'autre lui ſuccéderoit dans tous ſes Etats. Ce Traité fut ſolennellement juré par douze Signeurs de chaque parti, & les deux freres parurent parfaitement reconciliez.

1091. Traité de Paix entre le Roi & le Duc. Flor. de Worc. Ord. Vital. G. Malmesb.

Mais ſi ces deux Princes étoient ſatisfaits, leur plus jeune frere ne l'étoit pas. Non ſeulement on n'avoit fait aucune mention de lui dans le Traité, mais il voyoit encore que Robert n'étoit nullement diſpoſé à lui tenir ſa parole. Indigné d'un ſi étrange procédé, il crut qu'il lui étoit permis de chercher ſa ſatisfaction par quelque autre voye, & tout-à-coup, il s'empara par ſurpriſe du *Mont S. Michel*. Ce coup imprévû étonna Robert qui ne voulant point laiſſer une Place de cette importance entre les mains de ſon frere, pria Guillaume de lui aider à la recouvrer. Quoique cette affaire ne regardât Guillaume en aucune maniére, il voulut bien accompagner Robert au Siége, ou plûtôt au Blocus de cette Place ſitué ſur un Rocher, que la Mer, qui l'environne deux fois le jour, rend inacceſſible.

Henri étant mécontent de Robert, s'empare du Mont S. Michel. G. Malmesb. Il eſt aſſiégé par ſes deux freres.

Pendant que les deux freres étoient devant le Mont St. Michel, il arriva que Guillaume ſe promenant ſeul à Cheval : à quelque diſtance du Camp, apperçut deux Cavaliers qui étoient ſortis de le Place. Comme il étoit d'un

Avanture, où Guillaume court riſque de la vie. Knygthon.

GUILLAUME II. 1091.

naturel impétueux, il courut à eux pour tâcher d'en prendre quelqu'un prisonnier, afin de s'inſtruire de ce qui ſe paſſoit dans la Ville. Ces Cavaliers, qui ne ſe virent attaquez que par un ſeul homme, s'étant mis en défenſe, ſon Cheval fut tué du premier abord. Il ſe trouva lui-même tellement engagé deſſous, qu'il ne pût ſe relever. Cet accident lui auroit coûté la vie, ſi, dans le tems qu'un de ce Cavaliers alloit le tüer, il n'eût crié, d'un ton menaçant, *Arrête, Coquin, je ſuis le Roi d'Angleterre.* A cette parole, ces gens-là ſe ſentirent ſaiſis de crainte & de reſpect, & lui ayant aidé à ſe relever, ils lui donnérent un de leurs Chevaux. Il ſauta légérement ſur la ſelle, après quoi s'adreſſant à celui qui l'avoit démonté, *Va*, lui-dit-il, *je recompenſari ta valeur, & tu ſeras déſormais mon Chevalier.*

Générosité de Robert envers Henri.

Quoique le Siége n'avançât pas beaucoup, Henri ne laiſſoit pas de ſe trouver bien embaraſſé, à cauſe de la diſette d'eau qu'il y avoit dans la Place. Cependant, comme il connoiſſoit le bon naturel de Robert, il ne déſeſpéra pas d'en recevoir quelque ſoulagement, en lui faiſant repréſenter, qu'il lui ſeroit plus glorieux de le ſoumettre par les armes, que par la ſoif. Robert, qui étoit naturellement généreux, lui envoya ſur le champ, un tonneau de vin, & lui permit de ſe pourvoir de toute l'eau qui lui étoit néceſſaire. Cette complaiſance lui ayant été reprochée par Guillaume, comme une ſimplicité, *Quoi*, lui répondit-il, *la querelle que nous avons avec notre Frere eſt-elle aſſez importante, pour devoir nous faire ſouhaiter qu'il meure de ſoif? Nous pouvons, dans la ſuite, avoir beſoin d'un frere: mais où en trouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci?* Guillaume, peu ſatisfait de cette générosité qui lui paroiſſoit hors de ſaiſon, abandonna le Siége, & ſe retira dans ſon Royaume.

Guillaume ſe retire. Robert prend la Place.

Néanmoins, Robert s'obſtina, malgré les difficultez qu'il trouvoit, à demeurer devant la Place, juſqu'à ce qu'elle lui fût renduë par compoſition. Henri, ayant eu la liberté de ſe retirer là où il voudroit, fut errant pendant quelque tems, n'ayant aucune demeure fixe, & n'étant accompagné que d'un ſeul Chapelain & de trois ou quatre Domeſtiques.

Edgar Atheling eſt diſgracié. *R. de Hoveden.* Il ſe retire en Ecoſſe.

Environ ce même tems, Robert chaſſa de Normandie, Edgar Atheling & Guillaume défendit à ce même Prince de retourner jamais en Angleterre On ignore la cauſe de ſa diſgrace; on ſçait ſeulement, qu'il ſe retira en Ecoſſe, l'unique azyle qui lui reſtoit dans ſa mauvaiſe fortune.

Le Roi d'Ecoſſe attaque le Northumberland.

Pendant que Guillaume avoit été occupé en Normandie Macolm Mac-moir, Roi d'Ecoſſe, avoit profité de ſon abſence, pour faire une irruption dans le Northumberland, d'où il avoit emporté un grand butin. Les Peuples du Nord murmuroient beaucoup, de ce que le Roi s'amuſoit de l'autre côté de la Mer, dans le tems que ſes frontiéres étoient pillées par les Etrangers. Ces murmures lui ayant fait apparemment hâter ſon retour, il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il fit de grands préparatifs pour ſe venger du Roi d'Ecoſſe. Cependant, comme il craignoit que Robert, ſon frere, qui s'étoit rendu maître du Mont S. Michel, ne profitat de ſon éloignement pour lui enlever les Places de Normandie, il le pria de le venir joindre. Il prétendoit que ſa valeur & ſon expérience lui étoient abſolument néceſſaires pour terminer cette guerre à ſon honneur. Mais, afin de l'engager par un motif plus preſſant, il lui promit qu'auſſi-tôt que cette affaire ſeroit terminée, il exécuteroit ponctuellement leur Traité. Robert, s'étant laiſſé gagner par cette promeſſe, & par la

Guillaume & Robert marchent en Ecoſſe.

bonne

bonne opinion que le Roi son frere paroissoit avoir de lui, se rendit promptement en Angleterre, & l'accompagna en Ecosse. GUILLAUME I.

1074. Le succès de cette guerre ne répondit pas aux préparatifs que Guillaume avoit faits. La plûpart des Vaisseaux qu'il avoit préparez, pour attaquer l'Ecosse par Mer, furent fracassez par la tempête. Son armée ne souffrit pas moins dans les Marais & les Montagnes de ce Païs-là. Le défaut de vivres dans des Contrées presque désertes, où il s'étoit engagé, & les chemins devenus impratiquables par le mauvais tems, firent dépérir ses troupes si sensiblement, qu'il se repentit souvent d'avoir voulu aller chercher son ennemi, dans ses Etats. Ces accidens l'auroient mis dans un embarras, d'où il ne se seroit pas aisément tiré, si Macolm n'eut craint que cette guerre, qui avoit attiré l'ennemi dans son Païs, n'eût enfin de fâcheuses suites. Ainsi aimant mieux obliger Guillaume à sortir d'Ecosse, par la douceur, que de hazarder de l'en chasser par la force, il lui fit faire des propositions, qui ayant été acceptées avec joye furent bien-tôt suivies d'un Traité de Paix. Les conditions furent que Macolm rendroit à Guillaume le même hommage qu'il avoit rendu au Roi son pere : Qu'on lui restitueroit en Angleterre, douze Seigneuries dont il étoit en possession, avant la rupture, & que Guillaume lui payeroit douze marcs tous les ans, pour toutes ses autres prétentions. Le Prince Edgar, qui avoit été employé à cette négociation, s'en étant acquitté à la satisfaction des deux Rois, Guillaume & Robert lui rendirent leurs bonnes graces, & il eut la permission de retourner en Angleterre. Le Duc de Normandie espéroit, que, la guerre étant finie, le Roi son frere penseroit sérieusement à le contenter. Mais s'étant enfin apperçu qu'il ne cherchoit quà l'amuser, il s'en retourna dans ses Etats, plein de dépit & de colére, & emmena le Prince Edgar avec lui.

Mauvais succès de cette guerre. *J. Brompton.*

Traité de Paix entre les deux Rois. *R. de Hoved.*

Edgar rentre en grace. *J. Brompton. R. de Hoveden.*

Pendant que Guillaume étoit en Ecosse, *Robert Fitz-Hamon*, Gentilhomme de sa Chambre, conquit le Comté de Glamorgan qui faisoit partie du Païs de Galles. Il avoit servi *Jestyn*, Seigneur de Glamorgan, contre *Rées* Roi de Galles, sous certaines conditions, que le Seigneur Gallois refusa d'exécuter après que la guerre fut terminée. Ce manque de foi ayant fait prendre à Fitz-Hamon la résolution de se procurer par les armes la satisfaction qui lui étoit dûë, il assembla ses amis, attaqua son débiteur, le tua dans un combat, & se mit en possession de son Païs. Douze Chevaliers, qui l'avoient accompagné dans son expédition, reçurent châcun pour recompense, une Seigneurie dont ils laisserent la possession à leurs Descendans.

Les Anglois font des Conquêtes dans le Païs de Galles. *Chron. de Galles.*

1092. L'année suivante, le Prince Henri s'empara, par surprise, de Domfront, petite Ville du Maine, où il se retira, en attendant une meilleure fortune.

Henri s'empare de Domfront.

Les fréquentes irruptions que les Ecossois faisoient dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre, ayant fait comprendre à Guillaume qu'il étoit nécessaire de leur opposer une barriére capable de les arrêter, il fit rétablir la Ville de Carlisle sur la Thyne. Cette Ville, qui avoit été ruïnée par les Danois, & qui depuis deux cens ans, demeuroit ensevelie sous ses ruïnes, fut peuplée de nouveau, & gratifiée de plusieurs beaux priviléges, dont elle jouït encore aujourd'hui. La Translation du Siége Episcopal de Dorchester à Lincoln, & celui de Wells à Bath, se fit aussi à peu-près dans le même tems, avec le consentement du Roi, qui ne l'accorda qu'après l'avoir fait payer cherement.

Guillaume fait reparer Carlisle.

GUILLAUME II. 1093.

Il tombe dans une maladie dangereuse. *S. Dunelm.*

Ce Monarque s'étoit rendu si absolu dans son Royaume, qu'il ne trouvoit aucune opposition à ses volontez. Les impositions se renouvelloient tous les jours, sous divers prétextes. Il ne se passoit rien, dont le Roi ne prît occasion d'exiger de l'argent des Villes, des Communautez, des particuliers, sans que les Normans fussent plus épargnez que les Anglois. Personne n'osant s'oppo-ser à ces oppressions, les Sujets n'attendoient d'autres reméde à leurs maux, que la mort de ce Prince, laquelle ils demandoient au Ciel, en secret. Une maladie, dont il fut attaqué à Glocester, leur donna lieu d'espérer que leurs vœux alloient être exaucez. Il fut lui-même persuadé, qu'il n'avoit pas long-tems à vivre. L'approche de sa mort qu'il croyoit certaine, & les exhortations des Evêques qui se trouvoient auprès de lui, le portérent à faire des réflexions qui furent suivies de quelques marques de repentance. Il parut prendre une ferme résolution de corriger les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, s'il plaisoit à Dieu de lui redonner la santé. Les Evêques, profitans de ces momens, l'exhortérent à remplir les Bénéfices vacans. Ils lui représentérent combien il mettoit d'obstacles à son salut, en employant les revenus de l'Eglise, à des usages contraires à leur destination. L'état où il se trouvoit le fit aisément consentir à ce qu'on désiroit de lui. Il nomma Robert Bloet, l'un de ses Conseillers, à l'Evêché de Lincoln, & choisit, pour remplir le Siége Archiepiscopal de Cantorbéri, Anselme, Abbé du Bec, en Normandie, qui se trouvoit alors à sa Cour. Ce ne fut pas sans peine qu'on obtint d'Anselme qu'il acceptât cette Dignité. C'étoit un homme extraordinairement prévenu en faveur des droits de l'Eglise, & comme il connoissoit Guillaume pour un Prince peu scrupuleux, il craignoit de se charger de ce fardeau qui lui paroissoit trop pesant sous un tel regne. Néanmoins les sollicitations des Evêques, & la repentance apparente du Roi, le déterminérent enfin à l'accepter. Avant que de se faire sacrer, il demanda au Roi, qu'il lui plût de restituer à l'Eglise de Cantorbéri, tout ce dont elle étoit en possession du tems de Lanfranc, ce qui lui fut positivement promis. Cependant, dès que Guillaume se vit hors de danger, & qu'il sentit que sa santé se raffermissoit de jour en jour, il usa de délais, pour éviter de faire cette restitution. Enfin, comme l'Archevêque le pressoit continuellement sur ce sujet, il témoigna ouvertement qu'il prétendoit que ceux à qui il avoit donné des Terres de l'Eglise de Cantorbéri, en demeurassent en possession, eux & leur postérité. Il dit même à l'Archevêque, qu'il s'attendoit d'avoir son consentement. Mais Anselme ne voulut jamais se laisser porter à cette complaisance qu'il regardoit comme une véritable prévarication. Ce fut-là l'origine du grand démêlé que le Roi & le Prélat eurent ensemble, & qui causa beaucoup d'embarras à l'un & à l'autre.

Il donne quelques marques de repentance. *Eadmar.*

Il remplit les Evêchez vacans.

Anselme est fait Archevêque de Cantorbéri. *H. Huntingd. Knyghton, Brompton, Brady.*

Il exige du Roi certaines conditions.

Guillaume lui manque de parole.

Il continuë à opprimer ses Sujets.

Cependant Guillaume, que la seule crainte de la mort avoit porté à la repentance, se voyant entiérement rétabli, oublia toutes ses promesses & reprit son premier train. Les prisonniers qu'il avoit commandé de relâcher furent, par son ordre, gardez plus étroitement, & ceux à qui on avoit déja donné la liberté furent remis en prison. Les extorsions continuérent ; les injustices & les violences recommencérent à prendre le même cours qu'auparavant. La Justice n'étoit administrée que par des gens qui prénoient plus de soin de s'enrichir que de s'acquitter dignement de leurs Emplois : Il n'y avoit de gens riches que ceux qui manioient les déniers publics. Pour être en faveur auprès

du

du Roi, il falloit être sans honneur & sans conscience. Toutes les récompenses étoient pour les Délateurs. Ces désordres obligerent plusieurs gens de bien, à prendre la résolution de quitter le Royaume, pour s'en aller dans les Païs étrangers chercher la tranquillité qu'ils ne pouvoient trouver dans leurs Patrie. Mais cette liberté même, qu'ils regardoient comme un bien qui ne pouvoit leur être enlevé, leur fut ôtée par un Edit qui défendoit à tous les Sujets, de quitter le Royaume sans la permission du Roi.

GUILLAUME II. 1093. Il leur défend de quitter le Royaume sans sa permission.

Pendant que l'Angleterre se trouvoit dans ce triste état, Macolm, Roi d'Ecosse, se rendit à Glocester, ainsi qu'il en étoit convenu avec Guillaume, pour y terminer certaines affaires qui avoient été laissées indécises dans le dernier Traité. Dès que le Roi fut informé de son arrivée, il lui fit dire qu'il prétendoit, avant toutes choses, recevoir l'Hommage de lui. Macolm répondit, qu'il ne refusoit pas de le rendre, pourvû que ce fût sur les frontieres des deux Royaumes, selon la coûtume. Guillaume, n'étant pas content de cette réponse, lui fit dire encore, qu'il prétendoit que ce fût dans Glocester, & que ce n'étoit pas au Vassal à marquer le lieu où il devoit rendre son Hommage. Macolm, regardant cette prétention comme un prétexte, dont le Roi d'Angleterre se servoit, pour lui faire un affront, retourna sans le voir, outré de la hauteur avec laquelle il avoit été traité. Il ne fut pas plûtôt en Ecosse, qu'il se mit en état de se venger par une irruption qu'il fit dans le Northumberland. C'étoit pour la cinquiéme fois que ce Prince ravageoit ce Païs-là, vengeant sur les Sujets innocens les injustices qu'il prétendoit avoir reçuës du Souverain. Robert de Mowbray étoit alors Gouverneur des Provinces du Nord. C'étoit un homme de cœur & de conduite, qui voyant le secours de son Maître trop éloigné, prit sur lui de donner un prompt remede au mal dont son Gouvernement étoit affligé. Il assembla un Corps de troupes avec tant de diligence, qu'il se vit en état d'aller fondre sur les Ecossois, dans le tems qu'ils se croyoient le plus en sureté. Cette attaque imprévuë ayant mis le désordre & la confusion parmi les Ecossois, ils lacherent le pied sans rendre presqu'aucun combat. Macolm & Edoüard son fils-aîné, au désespoir de voir ainsi fuir leurs troupes, & voulant faire des efforts pour réparer le desordre, furent tous deux tuez sur la place. Les Historiens Ecossois prétendent, que les Anglois furent redevables de leur Victoire à une insigne trahison. Peut-être est-ce à cause que les Ecossois se laisserent surprendre. Quoiqu'il en soit, ce funeste combat fut la cause d'une infinité de maux qui affligerent l'Ecosse peu de tems après. Macolm avoit avec lui un Général nommé Walter ou Gautier, auquel, pour recompense de ses services, il avoit donné la charge de Stuart, ou Grand Maître de sa Maison. C'est de cet Officier qu'est descenduë la Famille de Stuart, qui à tenu très-long-tems le Sceptre d'Ecosse, & pendant un Siécle, celui d'Angleterre. La Reine Marguerite femme de Macolm, & sœur d'Edgar Atheling, ne survécut que trois jours à la triste nouvelle de la mort du Roi son époux & du Prince son fils. Quoique Macolm eût laissé d'autres fils en état de lui succéder, les Ecossois couronnerent Donald son frere. Ce Prince ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'il chassa tous les Anglois du Royaume. De ce nombre fut Edgar Atheling, qui, ayant pris avec lui les fils de Macolm ses neveux, se retira en Angleterre.

Polyd. Verg. Le Roi d'Ecosse va trouver Guillaume à Glocester. *J. Brompton.* *S. Dunelm.* *Er. de Hagulstadt,* *Flor. Wigorn.* Différend entre les deux Rois. Macolm retourne sans voir le Roi. Il fait irruption dans le Northumberland. *S. Dunelm.* *J. Brompton.* Il est défait & tué avec Edoüard son fils. *R. de Hoved.* *J. Brompton.* Origine de la Maison de Stuart. Mort de Marguerite femme de Macolm. Donald frere de Macolm est couronné Roi d'Ecosse.

Les Ecossois ne différerent à tirer vengeance de leur défaite, qu'autant de

Il fait une

GUILLAUME II. 1093. Irruption en Angleterre.

tems qu'ils furent occupez au Couronnement de leur nouveau Roi. Sur la fin de l'Eté, Donald, s'étant mis à la tête de ses troupes, fit une irruption en Angleterre, où il vengea cruellement la mort de Macolm. Dès que Guillaume en eut la nouvelle, il fit marcher vers le Nord, une armée dont il donna le commandement à Duncan fils naturel du dernier Roi d'Ecosse. A l'approche de ces troupes, Donald se retira promptement dans son Royaume : mais il fut poursuivi de si près, qu'il ne put éviter le combat. Comme ses forces étoient de beaucoup inferieures à celles des Anglois, il fut défait & contraint de se retirer dans une des Isles Hébrides. Ce malheur ayant jetté les Ecossois dans un extrême consternation, Duncan profita de la conjoncture, & se fit couronner à la place de Donald.

Donald est battu. Duncan est couronné.

Guerres de Galles.

Dans ce même tems, de nouveaux troubles qui s'éleverent dans le Païs de Galles, y attirerent les armes Angloises. Cette Guerre fut funeste aux Gallois qui perdirent une partie de leur Païs, après que Rées leur Roi eut été tué dans un combat.

1094. Guillaume fait la guerre à Robert son frere. *Ann. Saxon. Fl. Wigorn.*

Les affaires d'Ecosse & de Galles ayant été terminées à la satisfaction de Guillaume, il ne tarda pas long-tems à chercher de nouvelles occasions d'exercer son activité. Robert son frere, étant mécontent de ce que le Traité qu'ils avoient fait ensemble n'étoit pas encore exécuté, faisoit des préparatifs qui firent craindre à Guillaume qu'il n'eût dessein de lui enlever les Places qu'il lui avoit cédées par ce même Traité. Ainsi, sans se mettre en peine de le satisfaire, il résolut de mener une armée en Normandie, soit pour conserver ces Places, soit pour faire de nouvelles acquisitions. En allant s'embarquer il passa par Hastings, où il visita l'Abbaye de la Bataille, dont il fit consacrer l'Eglise qui fut dédiée à S. Martin, ainsi que le Roi son pere l'avoit ordonné. Dès qu'il fut arrivé en Normandie, il souhaita d'avoir, avec le Duc son frere, une Conférence dans laquelle il tâcha de l'amuser par de nouvelles promesses. Cette entrevûë n'ayant produit aucun effet, ils convinrent d'une seconde, en présence des vingt-quatre Barons qui avoient juré le Traité. Guillaume n'avoit en vûë que d'intimider ces Barons, afin qu'ils donnassent le tort à son frere. Mais voyant qu'au lieu de donner le blâme à Robert, ils se déclaroient ouvertement pour lui, il rompit la Conférence, & commença les hostilitez. D'abord il s'empara de quelques Places dont il avoit corrompu les Gouverneurs. Mais, dans la suite, Robert, ayant reçu du secours de la France, reprit Argentan, & fit prisonniere la Garnison qui étoit de huit cens hommes. Après cela, il assiégea le Châteu de Holms qui se rendit à discrétion. Ces heureux succès firent comprendre à Guillaume, qu'il auroit de la peine à se tirer de cette Guerre sans perte, si les troupes Françoises continuoient à servir son frere. L'expérience lui ayant appris, que Philippe n'étoit pas insensible aux présens, il résolut de tenter la même voye qui lui avoit une autre fois si bien réussi. Mais, après les levées d'argent excessives qu'il avoit faites dans son Royaume, il paroissoit difficile d'en exiger encore les sommes dont il avoit besoin. Néanmoins, comme il avoit l'esprit fertile en inventions de cette nature, il s'avisa d'un nouveau moyen qui réussit selon ses souhaits. Sous prétexte qu'il avoit un besoin pressant de secours, il envoya des ordres en Angleterre, pour y lever, avec toute la diligence possible, une armée de vingt mille hommes. Dans cette levée, qui se fit avec beaucoup de rigueur, on af-

Il fait consacrer l'Abbaye de la Bataille.

Conférence entre les deux freres.

Guillaume fait des conquêtes.

Robert reçoit du secours de France.

Guillaume trouve le moyen de faire retirer les troupes Françoises.

Il se sert d'un moyen extraordinaire pour recouvrer de l'argent. *S. Dunelm.*

fecta de prendre pour Soldats des gens aisez, ou qui étoient le moins en état de quitter leurs familles. Quand ces nouvelles troupes furent sur le point de s'embarquer, le Grand Trésorier leur dit, de la part du Roi, que chacun pouvoit s'en retourner chez soi, moyennant dix schellings. Cette nouvelle fut si agréable à ces Soldats enrôlez par force, qu'il ne s'en trouva pas un seul qui ne fût bien-aise d'être quitte de cette corvée, pour une somme si modique. Par ce moyen, Guillaume amassa une somme de dix mille livres sterling, avec quoi il fit retirer les troupes Françoises qui l'embarrassoient. GUILLAUME II. 1094.

Le départ des troupes auxiliaires mit les affaires de Robert en très-mauvais termes. Vraisemblablement, cette défection lui auroit fait perdre tous ses Etats, si le Roi n'avoit été contraint de s'en retourner en Angleterre, pour repousser les Gallois qui ravageoient les Provinces de Shrop & de Chester. Jamais diversion ne pouvoit lui survenir plus mal à propos, puisqu'elle lui faisoit perdre la conquête de la Normandie, qu'il tenoit déja pour assurée. Il quitta donc cette Province avec un extrême dépit, après s'être reconcilié avec Henri son frere qui passa la Mer avec lui. 1095. Guerre de Galles. *Chron. Cambr.*

Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il marcha dans le Païs de Galles, où il fit relever le Château de Montgommeri qui avoit été ruïné. A son approche, les Gallois, selon leur coûtume, se retirerent sur leurs montagnes, où il ne lui fut pas possible de les joindre. Comme ce Païs difficile ne lui étoit pas bien connu, il y ruïna tellement son armée, en voulant s'obstiner à poursuivre ses ennemis dans leurs retraites, qu'il fut enfin obligé de se retirer, sans leur avoir fait beaucoup de dommage. Guillaume marche contre les Gallois.

Malgré les difficultez qu'il avoit rencontrées dans cette expédition, il voulut en entreprendre une semblable, la même année, après qu'il eut renforcé ses troupes par de nouvelles levées. Mais il fut à peine rentré dans ce Païs-là, qu'il se vit encore contraint d'abandonner l'entreprise, pour aller mettre ordre à des affaires plus importantes qui le touchoient de plus près. Autre expédition dans le Païs de Galles.

Robert de Mowbray avoit rendu au Roi un service signalé, par la Victoire qu'il avoit remportée sur les Ecossois. Enflé de cet heureux succès, il prétendoit que Guillaume ne pouvoit assez récompenser un service de cette importance, qui l'avoit délivré d'un voisin très-incommode. Mais ce Prince, qui n'étoit pas naturellement généreux, en témoigna si peu de reconnoissance, qu'il porta cet esprit altier à chercher les moyens de le faire repentir de ce mépris. La vengeance qu'il méditoit ne tendoit pas à moins, qu'à ôter la Couronne à Guillaume, pour la mettre sur la tête d'Etienne Comte d'Albemarle, neveu de Guillaume le Conquérant. Il avoit sçû engager dans ce complot un grand nombre de Seigneurs, qui, non plus que lui, n'étoient pas contens de la maniere dure & méprisante dont le Roi les traitoit. Guillaume reçut la premiere nouvelle de cette Conspiration, dans le tems qu'il étoit en marche vers le Païs de Galles. Mais cette Guerre lui paroissant peu importante au prix de celle qu'on lui préparoit, il quitta cette route, pour marcher en toute diligence vers le Nord. Son dessein étoit d'opprimer le Chef des Mécontens, avant que les autres pussent le joindre. Les Conjurez ayant prévû qu'il marcheroit de ce côté-là, lui avoient dressé un embuscade, où il seroit infailliblement tombé, si Guillaume de Tunbridge, l'un d'entre eux, ne l'en eût fait informer. Ce coup ayant manqué aux Révoltez, Guillaume continua sa marche, Révolte de Mowbray. *G. Malmesb. R. de Hoveden. S. Dunelm. J. Brompton.* Guillaume court risque de tomber entre les mains des

 pour

GUILLAUME II. 1095. Conjurez. Il assiége Bamboug. Il fait bâtir le Fort de Malvoisin. *H. de Huntingd. R. de Hoveden.* Mowbray est pris & puni. *Brady.* Punition de ses complices.

pour aller assiéger le Château de Bambourg, où Mowbray s'étoit renfermé. Cette Place qui étoit forte & bien munie, se défendant plus long-tems qu'il ne s'y étoit attendu, il prit la résolution de changer le Siége en blocus, afin de pourvoir aller s'opposer aux autres Confédérez, qui avoient déja pris les armes. Pour cet effet, il fit bâtir tout proche de Bambourg, un Fort, auquel il donna le nom de Malvoisin, à cause qu'il resseroit tellement la Place assiégée, qu'on ne pouvoit y faire entrer du secours. Quelque tems après, Mowbray en étant sorti sur de faux avis, eut le malheur de tomber entre les mains des Assiégeans. Dès que le Roi en fut informé, il ordonna qu'on menât le prisonnier au pied de la muraille de Bambourg, & que, si les Assiégez refusoient de se rendre, on lui crevât les yeux en leur présence. Cet ordre ayant produit l'effet qu'il en avoit attendu, la Place se rendit à composition, & Mowbray fut enfermé dans le Châteu de Windsor, où il demeura trente ans prisonnier. Ses compagnons de Révolte ne furent pas beaucoup mieux traitez. Roger Lacy fut privé de toutes ses Terres. Hugues, Comte de Chester, racheta sa vie par une somme de trois mille livres sterling. Le Comte d'Eu ayant voulu justifier son innocence, en se battant contre son accusateur, & ayant été vaincu, fut condamné à perdre les yeux & à être châtré. Guillaume d'Ardres, accusé du même crime, l'expia sur une potence, quoiqu'il protestât jusqu'à son dernier soupir, qu'il en étoit innocent. Tous les autres furent punis en diverses manieres, sans qu'il y en eût un seul d'épargné.

Broüillerie entre le Roi & Anselme. *S. Dunelm. H. Huntingd. R. de Hoveden.*

Guillaume étant sorti de cet embarras, tomba bien-tôt après dans un autre, par le renouvellement de ses différends avec l'Archevêque de Cantorbéri. Il avoit peu d'égards pour les immunitez de l'Eglise, qu'Anselme soutenoit avec trop de hauteur. Ce Prélat eut même la présomption de reconnoître Urbain II. pour légitime Pape, quoiqu'il n'ignorât pas que Guillaume penchoit plus du côté de Clément qui disputoit à Urbain le Pontificat. On eut beau lui répréśenter, que, par une Loi faite sous le Regne précédent, il étoit défendu de reconnoître un Pape sans le consentement du Roi. Cette raison ne fut pas capable de persuader ce Prélat, qui prétendoit que le Roi n'avoit aucun droit de se mêler des affaires de l'Eglise. Mais, sur quel fondement prétendoit-il lui-même pouvoir décider seul celle-là, pour toute l'Eglise Anglicane? Le Roi, de son côté, n'étoit pas d'humeur de céder à son Sujet, & comme il commençoit à le traiter un peu rudement, Anselme lui demanda la permission d'aller à la Cour de Rome. Guillaume la lui refusa d'abord; mais dans la suite il y consentit, étant bien aise de se délivrer de lui. Cependant, pour ne pas laisser partir ce Prélat sans lui donner de nouvelles marques de son chagrin, il lui envoya un Officier, qui l'ayant trouvé prêt à mettre à la voile, foüilla tout son bagage, & en enleva tout l'argent qui s'y trouva. Le prétexte de cet ordre étoit, qu'il étoit défendu de transporter de l'argent hors du Royaume. Après le départ d'Anselme, le Roi fit saisir le Temporel de l'Archevêché, & en jouït tout le reste de sa vie. Ce Prélat demeura quelque tems auprès du Pape, où il fit tous les efforts possibles pour susciter des affaires au Roi. Mais enfin, comprenant qu'Urbain ne vouloit pas s'engager dans cette querelle, il se retira dans un Monastere de Lyon, où il se tint jusqu'à la mort de Guillaume.

1096.

Urbain II. étoit alors sur le point de faire éclorre le grand dessein qu'il

rouloit depuis quelque tems dans ſa tête. Je veux parler de cette fameuſe Croiſade qui fut entrepriſe pour arracher la Terre Sainte aux Sarraſins. Cette grande affaire eſt ſi connuë, qu'il n'eſt nullement néceſſaire d'en faire ici le détail. Il ſuffira de faire reſſouvenir le Lecteur, que ce fut *Pierre l'Hermite*, qui en fit concevoir le premier projet; que le Pape Urbain II. la prêcha lui-même dans le Concile de Clermont, & qu'une infinité de perſonnes de toutes les Nations de l'Europe, & de toutes conditions, y voulurent avoir part. La marque de ceux, qui s'engagerent dans cette entrepriſe, étoit une croix rouge couſuë ſur leurs épaules, ce qui leur fit donner le nom de *Croiſez*, & à l'entrepriſe, celui de *Croiſade*. Ils avoient pour déviſe, *Dieu le veut*. Les principaux des Croiſez étoient *Hugues* de France, *Godefroy de Boüillon*, *Raymond de Toulouſe*, Comte de S. Gilles, *Robert*, Comte de Flandres, *Baudoüin*, Comte de Haynaut, *Bohemond*, Prince de Tarente, *Tancrede* ſon Neveu, & *Robert*, Duc de Normandie. Ce dernier brûloit d'envie de paroître avec diſtinction dans cette guerre, dont le projet faiſoit du bruit dans tout l'Univers: mais il manquoit d'argent pour ſubvenir à la dépenſe qu'il falloit faire. Le ſeul moyen qu'il trouva, pour en recouvrer, fut d'en emprunter du Roi ſon Frere, en lui engageant la Normandie pour ſûreté de la dette. Guillaume en reçut la propoſition avec joye. Mais comme ſon Royaume ſe trouvoit épuiſé par les grandes levées d'argent qu'il avoit déja faites, il fallut avoir recours à de nouveaux moyens. Celui qu'il jugea le plus facile, fut de prier les plus aiſez de ſes Sujets, particuliérement la Nobleſſe & le Clergé, de lui fournir les ſommes dont il avoit beſoin. Sa priere tenant lieu de commandement, ceux qui voulurent ſe diſpenſer d'obéïr, y furent forcez, ſans diſtinction des perſonnes. Cette contrainte fournit aux Seigneurs un prétexte d'en uſer de même avec leurs Vaſſaux, pour les obliger à contribuer au ſecours que le Roi leur demandoit. Pluſieurs Eccléſiaſtiques n'ayant pas prêtes les ſommes qu'on exigeoit d'eux, ſe trouverent, ou feignirent de ſe trouver, dans la néceſſité de mettre en piéces l'or & l'argent de leurs Egliſes, & juſqu'aux chaſſes des Saints.

Guillaume II. 1096. Croiſade pour recouvrer la Terre Sainte. *S. Dunelm. Fl. Wigorn. Eadmer.*

Robert emprunte de l'argent du Roi ſon Frere & lui donne la Normandie en gage. *R. de Hoveden.*

Guillaume extorque de ſes Sujets l'argent qu'il doit donner à ſon Frere. *G. Malmesb.*

Arrêtons-nous ici un moment, pour conſidérer le différent caractére de ces deux Fils de Guillaume le Conquérant. Le premier ſe fait un ſcrupule de fouler ſes Sujets, pour ſubvenir aux frais d'une expédition, approuvée de tout le monde, aimant mieux engager ſon Duché, que de leur demander du ſecours. Le ſecond ne fait aucune difficulté de rançonner les ſiens, pour acquerir un bien dont il ne leur revient aucun avantage, & ſeulement, pour contenter ſon ambition. On peut juger par-là du tort que Guillaume le Conquérant fit aux Anglois, en préférant le Cadet à l'Aîné.

Caractere differentdes deux Freres.

Dès que Robert fut parti, Guillaume s'étant mis en poſſeſſion de la Normandie, demanda au Roi de France, la partie Françoiſe du Vexin, qu'il diſoit être des appartenances de ce Duché. Cette prétention donna lieu à une guerre, qui n'eut rien de remarquable, & qui fut terminée l'année ſuivante par un Traité.

Guerre entre Guillaume & Philippe I.

La facilité que Guillaume venoit de trouver dans l'acquiſition de la Normandie, ne fit qu'enflammer davantage ſa cupidité, & lui donner l'envie de ſe rendre maître du Païs de Galles. Dans ce deſſein, il fit ſous d'autres prétextes des préparatifs extraordinaires, regardant cette conquête comme im-

1097. Guerre de Galles. *J. Brompton. R. de Hoveden. H. Huntingdon. Ann. Saxon.*

 manqua-

GUILLAUME II. 1097. manquable, parce qu'il eſpéroit de ſurprendre les Gallois. Il avoit réſolu d'exterminer tous les mâles de cette Nation, dont le voiſinage avoit été de tout tems très-incommode aux Anglois. Mais ce n'étoit pas à lui que cette conquête étoit réſervée. Bien que, par le ſecours de quelques Déſerteurs, il pénétrât bien avant dans ce Païs difficile, il y perdit plus de ſes Soldats, qu'il n'y fit périr d'ennemis. Ainſi encore une fois, il ſe vit contraint d'abandonner cette entrepriſe, ſans avoir rien fait de conſidérable.

1098. Affaires d'Ecoſſe. Peu de tems après, une nouvelle révolution arrivée en Ecoſſe lui fit prendre la réſolution d'envoyer une armée en ce Païs-là, ſous la conduite d'Edgar Atheling. Donald, que nous avons vû ci-devant chaſſé d'Ecoſſe, ayant trouvé le moyen d'y rentrer, avoit à ſon tour contraint Duncan de ſortir du Royaume, & s'étoit rétabli ſur le Trône. La plûpart des Hiſtoriens Anglois prétendent, que Guillaume, en qualité de Souverain Seigneur de l'Ecoſſe, ſe conſtitua Juge de ce différend. Ils ajoûtent, que rendant à Edgar, fils aîné de Macolm Macmoir, la juſtice qui lui étoit dûë, il fit marcher des troupes en Ecoſſe, pour mettre ce Prince en poſſeſſion de la Couronne. Quoi qu'il en ſoit, ſans m'arrêter ici à examiner cette prétention, je me contenterai de dire, qu'Edgar Atheling, avec les troupes Angloiſes, plaça le jeune Edgar ſon Neveu ſur le Trone de ſes Ancêtres. Guillaume n'avoit pas pû entreprendre lui-même cette expédition, parce que la révolte de la Province du Maine l'avoit obligé d'aller en ce Païs-là, & d'en aſſiéger la Ville Capitale.

Guerre des Anglois dans le Païs de Galles. *Chron. de Galles. Annal. Sax. R. de Hoveden.* Pendant l'abſence du Roi, le Païs de Galles ſe vit encore expoſé aux inſultes des Anglois, ou plûtôt des Normans établis en Angleterre qu'on commençoit à confondre avec les Anglois. *Owen*, Seigneur Gallois, Beau-pere de *Griffith* & de *Cadogan* Rois de Galles, étant mécontent de ſes Gendres, avoit fait un accord ſecret avec les Comtes de Cheſter & de Shrewſburi, pour les attirer dans ſon Païs, ſous l'eſpoir de leur procurer un butin conſidérable. Ces deux Seigneurs ayant levé des troupes dans leurs Terres, furent introduits par le vieux Owen, dans le Païs de Galles, où ils commirent des cruautez inexprimables. Les deux Rois ſurpris de cette attaque imprévuë, contre laquelle ils n'avoient pris aucune précaution, ſe virent contraints de ſe retirer en Irlande, & de laiſſer leur Païs à la diſcretion des Anglois. Leur retraite ayant procuré à leurs ennemis la facilité de marcher plus avant, ils pénétrerent juſqu'à la petite Iſle d'Angleſey, où ils mirent tout à feu & à ſang.

Le Roi de Norwege attaque l'Iſle d'Angleſey. *Polyd. Vergil. R. de Hoved. J. Brompton. And. Du Cheſne.* Pendant qu'ils exerçoient leurs cruautez dans cette Iſle, *Magnus*, Roi de Norwege, qui venoit de ſe rendre maître de l'Iſle de Man, s'avança juſqu'à celle-ci où les Anglois étoient encore. Comme il voulut y faire deſcente, ceux-ci ſe mirent en devoir de l'en empêcher, & le Comte de Shrewſburi fut tué dans le combat. Sa mort fut regardée comme une juſte punition des horribles excès qu'il avoit commis dans cette Iſle. Cet accident ayant cauſé du déſordre parmi les troupes Angloiſes, elles furent enfin contraintes d'abandonner le rivage.

Il ſe retire. Magnus étant deſcendu dans l'Iſle, & ayant trouvé que les Anglois n'y avoient rien laiſſé à piller, remonta ſur ſes Vaiſſeaux, & ceux-ci ſe retirerent chargez de butin.

Guillaume fait rebâtir le pont de Londres. *J. Brompton.* Ces petits avantages n'étoient pas capables de balancer les maux dont les Anglois ſe virent affligez pendant le cours de cette même année. Outre la diſette, cauſée par le mauvais tems qui dura pluſieurs mois, le Roi leur fit

ſentir

sentir d'autres calamitez, par de nouvelles impositions d'autant plus fâcheuses, que c'étoit pour faire travailler à des ouvrages non nécessaires, ou du moins, qui auroient pû être remis à un autre tems. Non seulement il fit rebâtir le pont de Londres, qui avoit été emporté, mais il choisit encore ce tems de disette pour faire d'autres ouvrages qui l'engagérent dans de très-grandes dépenses. Le premier fut une nouvelle muraille dont il environna la Tour de Londres. Le second, une grande Salle qu'il fit construire à Westminster, longue de deux cens septante pieds, & large de soixante & dix. Quelque spacieuse que fût cette Salle, Guillaume, à son retour de Normandie, la trouva trop petite, & dit, qu'à peine méritoit-elle le nom de Chambre à coucher, par rapport à l'étenduë qu'il avoit eu dessein de lui donner. On prétend, qu'il n'avoit entrepris ce batiment que pour avoir un prétexte de lever de l'argent sur son Peuple, & que, par la même raison, il avoit résolu de le faire abbattre pour en faire construire un plus grand, mais qu'il en fut empêché par d'autres affaires.

GUILLAUME II. 1098.

Il fait faire une nouvelle enceinte à la Tour, & fait construire la grande Salle de Westminster. *Polyd. Verg.*

Vers le milieu de l'année suivante, Guillaume étant à la chasse dans la nouvelle Forêt, reçut un Courier qui lui portoit la nouvelle qu'Elie, Comte de la Fleche, avoit surpris la Ville du Mans, & qu'il assiégeoit le Château, qui seroit bien-tôt contraint de se rendre, s'il n'étoit promptement secouru. Cet avis l'obligeant à interrompre son plaisir, il renvoya le Courier sur l'heure même, en lui ordonnant de faire sçavoir aux Assiégez, qu'ils seroient secourus dans huit jours. En même tems, il tourna bride du côté de la Mer, en criant, *qui m'aime, me suive*, & arriva le même jour à Darmouth, où il voulut incontinent s'embarquer; mais le vent étoit si contraire, que le Maître du Vaisseau, sur lequel il devoit passer, lui remontra, qu'il ne pouvoit se mettre en Mer sans un manifeste danger. *Va*, lui répondit Guillaume, *tu n'as jamais oüi dire qu'aucun Roi se soit noyé:* & l'ayant obligé à mettre à la voile, il arriva heureusement à Harfleur. Dès le lendemain, il donna rendez-vous sur le chemin du Mans, aux troupes qu'il avoit en Normandie, & peu de jours après, il se mit en marche pour aller secourir la Place assiégée. Par cette extrême diligence, il surprit tellement les Assiégeans, que non seulement il secourut le Château, mais il fit encore le Comte de la Fleche prisonnier. Dans la joye où il étoit d'avoir si bien réüssi, il ne put s'empêcher d'insulter au malheur de son ennemi, par des railleries piquantes. Mais, loin de se laisser abbattre par sa disgrace, le Comte lui répondit fierement, qu'il ne devoit pas tant se glorifier d'un avantage qu'il n'avoit remporté que par surprise. Il lui dit même, que s'il étoit en liberté, il lui feroit voir, qu'une autrefois il ne seroit pas si aisé de le vaincre. Cette hardie réponse ayant picqué d'honneur le Roi victorieux, il mit sur le champ son prisonnier en liberté, & lui dit, que, bien loin de lui demander aucune reconnoissance pour ce bien-fait, il l'exhortoit à chercher les moyens d'avoir sa revenche. Ensuite, repassant la Mer avec la même diligence, il alla reprendre le divertissement que cette affaire lui avoit fait interrompre.

1099. Guillaume va au secours du Mans, assiégé par le Comte de la Fleche. *G. Malmesb. S. Dunelm. H. Huntingd. Annal. Sax. Daniel, &c.*

Il fait le Comte prisonnier.

Il le met en liberté

Cette même année, les Croisez prirent d'assaut la Ville de Jérusalem, où quarante mille Sarrasins furent passez au fil de l'épée. Quand il fut question d'élire un Roi, pour gouverner un Royaume qu'on avoit dessein de former de tout le Païs conquis sur les Infidéles, la plupart des Chefs de l'Armée Chrétienne

Prise de Jérusalem par les Croisez.

Guillaume II. tienne donnerent leur voix à Robert Duc de Normandie. Mais ce Prince, par des raiſons qu'on ignore, refuſa cette dignité (1). A ſon refus, on élut le fameux *Godefroy de Boüillon*, qui, par ſa valeur & par ſa conduite, avoit beaucoup contribué à l'heureux ſuccès de cette entrepriſe.

1099. Robert, Duc de Normandie refuſe la Couronne de Jeruſalem.

Il ſembloit que la fortune prît plaiſir à combler notre Guillaume de ſes faveurs. Après avoir acquis la poſſeſſion de la Normandie, par un bonheur auquel il n'avoit pas eu lieu de s'attendre, il vit s'offrir d'elle-même une occaſion qui devoit le rendre maître du Duché de Guyenne & du Comté de Poitou. Guillaume, Comte de Poitiers, animé par l'exemple de tant de Princes qui s'étoient engagez dans l'entrepriſe de la Guerre Sainte, réſolut d'être auſſi de la partie, & de mener un puiſſant ſecours aux Croiſez. Ce deſſein ne pouvant s'exécuter ſans une grande dépenſe, il s'adreſſa au Roi d'Angleterre, pour en tirer les ſecours dont il avoit beſoin, offrant de lui donner ſes Etats en engagement, pour ſûreté de la ſomme qu'il vouloit emprunter de lui. Guillaume, ayant accepté ſans balancer une propoſition ſi avantageuſe, prépara l'argent en diligence. Il avoit deſſein de le porter lui-même au Comte de Poitiers, afin de ſe mettre en même tems en poſſeſſion de ſes Etats, qui comprenoient la Guyenne & le Poitou, deux des plus riches Provinces de France. Pendant qu'on préparoit tout ce qui étoit néceſſaire pour ſon voyage, il voulut aller prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la nouvelle forêt, où une mort imprévûë mit fin à tous ſes projets.

1100. Le Comte de Poitiers emprunte de l'argent à Guillaume, & offre de lui laiſſer ſon Païs en gage. *G. Malmesb.*

Guillaume eſt tué par hazard, étant à la chaſſe. *R. de Hoved. G. Malmesb. J. Brompton. Knyghton.*

On dit que ce Prince étant ſur le point de monter à cheval, on lui rapporta qu'un certain Moine avoit fait un ſonge qui le menaçoit d'un grand malheur. Comme il ajoûtoit peu de foi à ces préſages, il répondit en riant, qu'il voyoit bien que le Moine avoit beſoin d'argent, & ordonna qu'on lui donnât cent Schellings, & qu'on lui recommandât de ſa part, de faire à l'avenir de meilleurs Songes. Soit qu'on doive regarder celui-ci comme un préſage, ou comme un pur effet du hazard, on en vit ce jour-là même l'accompliſſement. Vers la fin du jour, Guillaume ayant bleſſé un Cerf, le pourſuivoit à toute bride, lorſqu'un Chevalier François, nommé *Tyrrel*, tirant ſur ce même Cerf, atteignit le Roi d'une fléche qui lui perça le cœur, & le fit tomber mort ſans prononcer une ſeule parole. Quoique le meurtrier ſe ſentît innocent, il ne laiſſa pas de prendre la fuite, & perſonne ne ſe mit en devoir de le pourſuivre. Tout le monde étoit occupé autour du Roi mort, dont le Corps fut mis ſur un petit Chariot qu'on trouva par hazard, & porté à Winchester où il fut enterré dès le lendemain. Henri ſon Frere, qui craignoit d'être retardé dans les meſures qu'il avoit à prendre pour s'aſſurer de la Couronne, fit hâter les funerailles autant qu'il lui fut poſſible. Elles ſe firent ſans beaucoup de pompe, & ſans que perſonne témoignât du regret de la perte d'un Prince ſi peu aimé.

Caractere de Guillaume le Roux.

C'eſt ainſi que mourut Guillaume le Roux, le ſecond d'Août de l'année 1100. dans la quarante quatriéme année de ſon âge, après un regne de douze ans, dix mois, & vingt jours. Sa mort tragique, arrivée dans un lieu où un de ſes freres & un de ſes Neveux avoient péri per des accidens non moins extraordinaires, donna lieu à bien des reflexions. On diſoit publiquement que

(1) Du moins cela paſſoit pour conſtant en Angleterre, ainſi qu'on le verra dans l'année 1106.

que Dieu avoit voulu tirer vengeance ſur la famille de Guillaume le Conquérant, du dégât prodigieux que ce Prince avoit fait dans ce même Païs-là, pour y faire un Forêt. Mais, ſans qu'il ſoit néceſſaire de recourir aux fautes de Guillaume le Conquérant, on en pourroit trouver aſſez dans ſon Fils, pour n'être pas ſurpris qu'il ait péri d'une mort extraordinaire. Auſſi les Hiſtoriens mettent-ils, ſans balancer, Guillaume le Roux, au rang des Princes qui font peu d'honneur au Trône d'Angleterre.

GUILLAUME II. 1100.

Ce Prince avoit tous les vices du Roi ſon Pere, & n'en avoit pas les vertus. Guillaume I. balançoit ſes défauts par un extérieur de piété, par une grande chaſteté, & par une loüable tempérance. Mais par le portrait que les Hiſtoriens font de celui-ci, il paroit qu'il n'étoit ni pieux, ni chaſte ni tempérant. Il étoit prodigue envers ſes Favoris, & les gens de guerre, & d'une magnificence outrée dans ſes bâtimens & dans ſes habits. On raconte ſur ce dernier ſujet, qu'un jour un Valet de Chambre lui donnant un haut-de-chauſſe neuf, qui ne coûtoit que trois Schellings, il ſe mit en colére, & lui ordonna de ne lui en préſenter aucun qui coutât moins d'un marc d'argent. On ajoûte, qu'il fut ſatisfait d'un autre qui valoit moins, qui fut taxé à un marc. Si l'on en croit ceux qui ont écrit ſa Vie, il étoit ſans honneur, ſans conſcience, ſans foi, & ſans Religion, & il ſe faiſoit un plaiſir de paroître tel. On dit qu'un jour, certains Gentilhommes accuſez d'avoir contrevenu aux Loix de la Chaſſe, étant ſortis ſans dommage de l'épreuve du fer chaud, il s'écria en jurant, qu'il ne pouvoit croire que Dieu fût juſte, puiſqu'il protégeoit ces gens-là. *Eadmer*, Auteur Contemporain, rapporte, que ce Prince reçut de l'argent des Juifs de Roüen, pour contraindre ceux qui s'étoient fait baptizer de retourner au Judaïſme. Guillaume de Malmeſburi ajoûte, que Guillaume fit aſſembler en ſa préſence des Evêques & des Rabins, pour les entendre diſputer ſur la Religion, & qu'il avoit promis au derniers de ſe faire circoncire, ſi leurs raiſons lui paroiſſoient meilleurs que celles des Chrétiens. Il eſt vrai que cet Hiſtorien dit, qu'il eſt à croire que ce n'étoit qu'en vûë de ſe mocquer d'eux. On l'accuſe encore d'avoir nié la Providence, & d'avoir ouvertement ſoutenu, que les prieres adreſſées aux Saints étoient inutiles & impertinentes.

Mais pour porter un jugement deſintéreſſé ſur le témoignage de ces Hiſtoriens, qui ont tous été ou Moines ou Eccléſiaſtiques, il faut conſidérer, qu'il n'eſt pas impoſſible qu'ils ayent beaucoup chargé ſon portrait. La raiſon en eſt, qu'il a été le premier Roi d'Angleterre, qui s'eſt emparé des Bénéfices vacans, ſans ſe mettre en peine des clameurs du Clergé. C'eſt ce qu'ils n'ont pû lui pardonner. Dans les préjugez où ils étoient à cet égard, il peut être arrivé, qu'ils ſe ſont perſuadez, qu'un Prince coupable d'un ſi grand crime, devoit être ſans foi & ſans Réligion. Cette conjecture peut-être appuyé ſur ce que les Auteurs qui l'accuſent d'impiété, n'en produiſent point d'autre preuve, que certains bruits répandus dans le Public. Quant à l'incontinence, dont ils l'accuſent auſſi, ils n'en rapportent aucun exemple; non pas même le nom d'aucune de ſes Maîtreſſes; quoique difficilement, les amours des Rois puiſſent demeurer cachées. Il eſt vrai qu'ils lui donnent un fils naturel nommé *Berſtrand*. Mais cela ſeul n'auroit pas été capable de les mettre de mauvaiſe humeur contre lui, ſi d'autres actions de ce Prince, qui les tou-

Obſervation ſur les Hiſtoriens qui ont écrit la Vie de Guillaume II.

Baker. G. Thorn.

GUILLAUME II. 1100. choient de plus près n'eussent pas ému leur bile. Quoiqu'il en soit, je ne donne ceci que comme une conjecture dont on pourra faire tel cas qu'on voudra. Cependant comme je ne trouve, dans la Vie de ce Prince, que très-peu d'actions dignes de louange, qu'on puisse opposer à ces accusations, je ne vois pas comment on pourroit le justifier, puisque tous les Historiens s'accordent unanimement à dire tant de mal de lui.

Ses revenus ordinaires étoient vrai-semblablement, les mêmes que ceux de son Prédécesseur. Mais, comme il faisoit beaucoup plus de dépenses inutiles, il les augmentoit souvent par des impositions extraordinaires, qui furent très-fréquentes sous son Regne. Il joignoit encore à cela les fruits des Bénéfices vacans, qui lui produisoient de très-grosses sommes. Au tems de sa mort, il avoit entre ses mains, l'Archevêché da Cantorbéri, les Evêchez de Winchester & de Salisburi, & douze riches Abbayes, sans compter beaucoup d'autres Bénéfices de moindre importance. Quand, après avoir joüi des Bénéfices quelques années, il trouvoit à propos d'en disposer, il ne regardoit guéres au mérite de ceux qui les demandoient, mais seulement à la somme qu'ils offroient. On rapporte pourtant, sur ce sujet, qu'un jour deux Moines enchérissant l'un sur l'autre, pour acheter de lui un certain Bénéfice, il en aperçut un troisiéme auquel il demanda, combien il vouloit donner. Celui-ci lui ayant répondu qu'il n'avoit point d'argent, & que, quand même il en auroit, sa conscience ne lui permettroit pas d'en disposer de cette maniere, le Roi lui dit, en jurant, *par la Face de S. Luc*, son serment ordinaire, qu'il le méritoit mieux que les deux autres, & qu'il le lui donnoit pour rien.

H.Huntingd.

Flambart, Premier Ministre.

Ranulphe Flambart, homme de basse extraction, étoit son grand Trésorier, & celui qui inventoit la plûpart des moyens extraordinaires dont ce Prince se servoit pour exiger de l'argent de ses Sujets. Il fut recompensé de ses services, par l'Evêché de Durham, que le Roi lui donna quelque tems avant sa mort.

Baker.

Entre les œuvres pies de Guillaume le Roux, on compte un Hôpital qu'il fonda dans Yorck, & une Eglise à Londres dans le Fauxbourg de Southwarck, pour les Religieux de la Charité.

G. Malmesb. Baker.

Ce Prince étoit d'une taille médiocre, mais qui paroissoit petite, à cause qu'il étoit fort gros. Il avoit les cheveux d'un roux ardent, & les yeux de deux différentes couleurs, parsemez de quelques petites taches blanches. Son teint étoit ordinairement fort enflammé. Quoiqu'il ne fût rien moins qu'éloquent, il parloit beaucoup, sur tout, quand il étoit en colére. Il avoit le regard rude, & la voix forte. Il prenoit même du plaisir à l'élever quelquefois, afin d'intimider ceux à qui il parloit. On dit pourtant qu'il étoit d'un commerce assez facile avec ses Courtisans, qui trouvoient aisément le moyen d'apprivoiser son humeur farouche.

Accidens extraordinaires sous ce Regne.

Les Historiens rapportent divers accidens extraordinaires arrivez sous le Regne de ce Prince, comme des tremblemens de Terre, des Cometes, & une Fontaine de Sang qui coula trois jours durant. Mais ce qui causa le plus de dommage, ce fut premierement un grand incendie qui en 1092. réduisit en cendres une bonne partie de Londres. D'un autre côté, la Mer s'étant extraordinairement enflé, couvrit les côtes du Païs de Kent, & fit périr une prodigieuse quantité de personnes & de bêtail. Cette inondation submergea les terres

terres qui avoient autrefois appartenu au Comte Goodwin qui vivoit ſous le Regne d'Edoüard le Confeſſeur. Cet endroit, qui porte encore le nom de *Sables de Goodwin*, eſt fameux par une infinité de naufrages. Guillaume II. 1100.

Guillaume de Malmeſburi obſerve, ſur le Regne de Guillaume le Roux, qu'encore qu'en ce tems-là, les eſprits paruſſent tous tournez du côté de la Guerre, le luxe, & l'amour des plaiſirs ne laiſſerent pas de s'introduire d'une maniere très-ſcandaleuſe, parmi la Nobleſſe & même parmi le Clergé. On ne voyoit par tout, dit cet Hiſtorien, que vanité, luxure, & intempérance. les hommes paroiſſoient ſi efféminez dans leurs habits & dans leur converſation, qu'on ne les auroit pas pris pour des hommes, ſans les attentats continuels qu'il faiſoient ſur la Chaſteté des Femmes. Remarque d'un Hiſtorien ſur les mœurs de ce ſiécle.

HENRI I.

Surnommé Beau-Clerc,

Troiſiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

Les Anglois regarderent la mort de Guillaume le Roux, comme une grande délivrance, quoique le bien préſent qu'ils en recevoient ne dût pas être de longue durée. Le Joug Normand n'étoit pas rompu par la mort de ce Prince, puiſqu'il reſtoit encore deux fils de Guillaume le conquérant, à l'un deſquels ils alloient bien-tôt ſe voir ſoumis. Veritablement cette conjoncture auroit pû leur être favorable, s'ils avoient eu deſſein de ſecoüer ce joug, ou ſi les deux Rois précédens leur avoient laiſſé aſſez de forces pour l'entreprendre. Mais dans l'abattement où ils ſe trouvoient, privez de biens & de toutes ſortes d'emplois, une telle penſée pouvoit à peine leur venir dans l'eſprit. Le ſeul parti qu'ils avoient à prendre étoit de ſe régler ſur ce que feroient les Normans qui étoient les maîtres du Royaume. Vrai-ſemblablement, ceux-ci devoient ſe trouver aſſez embarraſſez au ſujet des deux freres qui pouvoient prétendre à la Couronne. Henri I. 1100. Diſpoſition des Anglois & des Normans touchant la Succeſſion de Guillaume II.

Robert, Duc de Normandie, avoit par ſa naiſſance, un droit qui paroiſſoit inconteſtable, & qui ſe trouvoit même fortifié par le dernier Traité qu'il avoit fait avec Guillaume le Roux, dans lequel ils étoient convenus, qu'après la mort de l'un d'eux, le ſurvivant ſe mettroit en poſſeſſion de toute la Succeſſion de leur Pere. Outre cela, ſon Naturel doux & généreux, qui lui avoit acquis beaucoup de partiſans en Angleterre, ſembloit lui donner un grand avantage ſur Henri ſon frere, dont on connoiſſoit peu les inclinations. Avantages de Robert.

Mais d'un autre côté, ſa pareſſe, & ſa négligence, dont il n'avoit donné que trop de preuves, formoient contre lui un préjugé deſavantageux. Ses amis même faiſoient difficulté de ſe déclarer en ſa faveur, dans la crainte où ils étoient, qu'il ne fût pas en état de faire valoir ſes droits. On ſçavoit qu'il étoit parti de la Terre Sainte: mais on ignoroit en quel lieu il s'étoit arrêté. On n'étoit pas même ſans inquietude ſur ſon Ses deſavantages.

HENRI I. 1100.

Avantages de Henri.

ſujet. De plus, après les grandes dépenſes qu'il avoit faites dans ſon voyage, on avoit lieu de préſumer qu'à ſon retour, il ſe trouveroit dénué de tous les moyens néceſſaires pour diſputer la Couronne à ſon frere. D'un autre côté, Henri avoit l'avantage d'être né dans le Royaume, & pendant que le Roi ſon Pere étoit ſur le Trône, ce qui faiſoit un grand effet ſur quelques-uns. De plus ſes prétentions étoient fortifiées par ſa préſence, & par les promeſſes poſitives qu'il faiſoit, tant aux Normans qu'aux Anglois, d'abroger les Loix rigoureuſes faites depuis la Conquête, de rétablir le Gouvernement ſur le pied qu'il étoit du tems des Rois Saxons, d'abolir toutes les impoſitions injuſtes & arbitraires, de rétablir le Clergé dans ſes privileges, de remplir les Bénéfices vacans, & de rappeller les Eccléſiaſtiques exilez. Mais toutes ces promeſſes n'auroient peut-être pas produit l'effet qu'il en attendoit, ſi ſa diligence & la vigueur qu'il marqua dans cette conjoncture, n'euſſent donné du poids à ſes raiſons. Immédiatement après la mort de Guillaume, il courut à Wincheſter où la Couronne & le Sceptre étoient gardez, avec les tréſors du Roi, & voulut s'en mettre en poſſeſſion. Mais il y trouva une forte oppoſition, de la part de Roger de Bretueil, l'un des partiſans de Robert. Ce Seigneur diſoit qu'on s'étoit obligé par ſerment à reconnoître le Duc de Normandie pour Roi, en cas que Guillaume mourût ſans enfans. Que d'ailleurs les Loix mêmes de la Nature donnoient à Robert un droit qui ne pouvoit lui être juſtement diſputé. Pendant cette conteſtation, pluſieurs autres Seigneurs s'étant rendus en ce même lieu, il y eut bien-tôt une grande affluence du Peuple qui accouroit de tous côtez pour ſçavoir ce qui ſe paſſoit. Si le choix d'un Souverain eût uniquement dépendu des Seigneurs qui ſe trouvoient alors à Wincheſter, ils auroient ſans doute conſervé les droits du Duc de Normandie. Mais Henri ne leur donna pas le tems de prendre les meſures néceſſaires pour exécuter ce deſſein. Comme il remarqua que le Peuple étoit dans ſes intérêts, il profita de cet avantage, & tirant ſon épée hors du fourreau, il jura qu'il ne permettroit point que perſonne ſe ſaiſît de la Couronne. La diſpute s'échauffant de plus en plus, les Seigneurs préſens trouverent à propos de ſe retirer dans une Chambre en particulier, pour conſulter enſemble avec plus de tranquillité, ſur ce qu'il y avoit à faire en cette occurence. Pendant qu'ils étoient aſſemblez, le Peuple faiſoit hautement retentir le nom de Henri, & leur donnoit lieu de craindre que, s'ils ſe déclaroient pour Robert, ce ne ſeroit pas ſans beaucoup de riſque. Ainſi, préférans leur propre ſûreté à l'équité & à la juſtice, ils réſolurent que, pour éviter une guerre civile qui paroiſſoit immanquable, s'ils s'obſtinoient à maintenir les droits du Duc de Normandie, Henri ſeroit mis ſur le Trône. Il n'en fallut pas davantage pour perſuader à ce Prince, que ſon droit étoit ſuffiſamment établi. Sans attendre la confirmation des Etats, il partit ſur le champ pour ſe rendre à Londres. Dès le lendemain de ſon arrivée, Maurice, Evêque de cette Ville, en conſéquence de cette élection irréguliere & précipitée, lui mit la Couronne ſur la tête, après lui avoir fait prêter le ſerment accoûtumé.

Diligence de Henri, pour obtenir la Couronne.

Il y trouve des difficultez.

Il marque beaucoup de vigueur & de fermeté.

Il eſt élu à la hâte & tumultuairement, & couronné.

Remarque ſur cette élection.

Le peu d'intervalle qu'il y eut entre la mort de Guillaume & le Couronnement de Henri, fournit un argument à ceux qui ſoutiennent que le droit d'élire les Rois étoit alors reſtraint à un petit nombre des principaux Seigneurs. Du moins, ils en inferent que les Communes n'y avoient aucune part. En effet

set Henri n'avoit pas la force en main, pour s'emparer de la Couronne par une pure violence. On ne peut pas dire non plus, qu'elle lui fût dévoluë de plein droit, puisqu'il avoit un frere aîné. Il reste donc qu'il ne l'obtint que par élection. Cela posé, pour pouvoir dire qu'il fut redevable de cette faveur à la Nation représentée, comme elle l'est aujourd'hui, par un Parlement, il faudroit justifier, que ce Parlement étoit alors assemblé. Mais c'est ce qui n'est pas possible. Encore moins peut-on dire, que, dans l'espace de trois jours, les Etats eussent pû être convoquez & assemblez. Cette raison est spécieuse: mais la vérité est qu'elle ne peut rien prouver, parce que, depuis la Conquête, il n'y avoit encore rien de réglé par rapport à la Succession de la Couronne.

HENRI I. 1100.

Comme la prétendüe élection de Henri troubloit l'ordre naturel de la Succession, il étoit à craindre, qu'elle ne fît, sur les esprits du Peuple, des impressions qui auroient pû avoir de fâcheuses suites. Il étoit donc très-nécessaire qu'il commençât son Regne par des actions qui donnassent lieu à ses Sujets de bien espérer de son Gouvernement. L'exécution de ses promesses étoit comme la pierre de touche qui devoit faire connoître la sincérité de ses intentions. Ce fut aussi par-là qu'il voulut commencer son Regne, afin de gagner l'affection de son Peuple. Il travailla d'abord à réformer la Cour où le Roi son frere avoit laissé introduire divers abus. La plûpart des Courtisans, assurez de l'impunité, s'étoient accoûtumez à tyranniser le Peuple par des injustices criantes. Sans se contenter de le fouler pas des voyes injustes & violentes, & d'attenter secrettement à la pudicité des femmes, ils s'en glorifioient ouvertement, bien loin d'en craindre la punition. Pour remédier à ces désordres, Henri publia un Edit qui ordonnoit des peines très-rigoureuses contre les malfaiteurs, & particuliérement contre les adulteres. Quant à ceux qui abusoient de leur pouvoir pour opprimer le Peuple, il vouloit qu'ils fussent punis de mort sans aucune remission. Quelques-uns, qui s'étoient déja distinguez par des pareils excès, furent chassez de la Cour, & Ranulphe, Evêque de Durham, Ministre odieux du dernier Roi, fut mis en prison.

Henri travaille à réformer les abus.

Si cette premiére démarche du nouveau Roi donna aux Anglois une bonne opinion de son Regne, ce qu'il ajoûta bien-tôt après ne leur fut pas moins agréable. Pour leur faire voir qu'il avoit véritablement intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, il abolit le Couvre-feu qu'ils ne pouvoient regarder que comme une marque continuelle de leur servitude. A cette faveur il en joignit encore une autre bien plus importante. Ce fut une Chartre qui confirmoit divers priviléges dont ils avoient joüi sous les Rois Saxons, & par laquelle il se départoit de toutes les injustes prérogatives que les deux derniers Rois avoient usurpées. Par cette Chartre, Henri rétablissoit les Eglises dans leurs immunitez, & les affranchissoit de toutes les vexations à quoi elles avoient été depuis quelque tems assujetties, particuliérement pendant la vacance des Bénéfices. Il accordoit, que les enfans, ou les autres Héritiers de la Noblesse, pussent prendre possession des Terres qui leur viendroient par succession sans être obligez de rien payer au Roi, sous prétexte de rachat. Mais en même tems, il exigeoit des Seigneurs la même grace pour leurs Vassaux. Il consentoit que la petite Noblesse pût marier ses filles, sans demander le consentement du Roi, pourvû que ce ne fût pas à des ennemis de l'Etat. Il donnoit aux meres, ou aux plus proches parens, la garde des enfans mineurs. Il fixoit

Il accorde à ses Sujets une Chartre fort avantageuse.

HENRI I. 1100. les poids & les meſures d'une même grandeur dans tout le Royaume, & ordonnoit que les faux Monnoyeurs ſeroient punis par la mutilation de leurs membres. Enfin, après avoir accordé une Amniſtie générale, pour tous les crimes commis avant ſon Couronnement, & remis aux débiteurs de la Couronne tous les arrérages dont ils étoient redevables, il ajoûtoit un article très-important qui n'étoit pas moins agréable aux Normans qu'aux Anglois. C'étoit la confirmation des Loix d'Edoüard, c'eſt-à-dire, des Loix qui avoient été en vigueur pendant la domination des Rois Saxons, & qui étoient entiérement oubliées, ou expreſſément abrogées depuis la conquête. Il ne pouvoit être que très-agréable aux Anglois naturels, de voir leurs anciennes Loix rétablies. Mais les Normans n'y trouvoient pas un moindre avantage. Juſqu'alors ils ne tenoient les biens qu'ils avoient acquis en Angleterre que de la ſeule volonté du Conquérant, & par conſéquent ils pouvoient les perdre par une ſemblable voye. Mais par cette Chartre, qui remettoit la puiſſance Royale dans ſes anciennes bornes, ils ſe voyoient maintenus dans leur poſſeſſion, & à couvert de la violence d'un pouvoir arbitraire. Cette Chartre ayant été approuvée & ſignée de tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Laïques, on en fit faire pluſieurs copies qui furent miſes en dépôt dans les principaux Monaſteres, pour y avoir recours au beſoin.

1101. Anſelme eſt rapellé. Ce commencement de Regne donnoit lieu aux Sujets d'en eſpérer une heureuſe ſuite, puiſqu'ils voyoient déja des changemens ſi avantageux. Mais il manquoit encore quelque choſe à leur contentement. C'étoit le rappel d'Anſelme Archevêque de Cantorbéri, qui s'étoit acquis leur eſtime & leur affection, par la vigueur avec laquelle il s'étoit oppoſé aux violences du dernier Roi. Henri, ne voulant point leur refuſer cette ſatisfaction, écrivit à ce Prélat qui étoit encore à Lyon, pour l'inviter à retourner dans ſon Diocéſe. En même tems, il lui fit entendre, qu'il avoit deſſein de ſe gouverner par ſes conſeils, & de lui confier la principale adminiſtration des affaires du Royaume. Anſelme, à qui cette eſpérance donna des ailes, s'étant incontinent rendu en Angleterre, le Peuple témoigna une joye exceſſive de ſon retour.

L'arrivée de ce Prélat ne fut pas moins agréable au Roi. Il avoit beſoin de lui pour une affaire dans laquelle il n'auroit pu réüſſir ſans ſon ſecours. Comme ſon deſſein étoit d'attacher les Anglois à ſes intérêts, il croyoit que rien ne pouvoit être plus capable de lui attirer leur affection, que ſon mariage avec Mathilde fille de Macolm, Roi d'Ecoſſe, & de Marguerite ſœur d'Edgar Atheling. En effet, cette alliance ne pouvoit qu'être très-agréable à ce Peuple, puiſqu'elle devoit faire remonter ſur le Trône la Famille des Rois Saxons.

Mariage du Roi avec Mathilde d'Ecoſſe.

Difficultez qui s'y trouvent. Henri avoit déja demandé cette Princeſſe au Roi Edgar ſon frere: mais il ſe rencontroit un grand obſtacle à l'accompliſſement de ce projet. Mathilde avoit été élevée en Angleterre, dans le Monaſtere de Wilton, où elle avoit pris le voile. Il eſt vrai, que pour lever cette difficulté, on alléguoit qu'elle n'avoit point fait de vœu, & qu'elle ne s'étoit voilée, à la maniére des Réligieuſes, que pour mettre à couvert ſon honneur qu'on ſuppoſoit avoir été en danger au commencement de la Conquête. Mais cette raiſon n'avoit pas paru ſuffiſante aux deux Rois pour les autoriſer à paſſer outre dans ce mariage, bien qu'il fût déſiré de tous les deux avec une égale ardeur. Toute l'Angleterre ſçavoit que Mathilde avoit pris le voile, & l'on étoit généralement per-

perſuadé qu'elle avoit auſſi fait ſes vœux. Il ſe trouve même des Auteurs qui rapportent, qu'elle s'oppoſa fortement à ſon mariage, diſant qu'elle ne pouvoit le contracter légitimement. Ils ajoûtent, que lors qu'enfin preſſée par des raiſons d'Etat, elle ſe fut déterminée à céder aux inſtances de ſon frere & de ſon amant, elle maudit la lignée qui viendroit d'elle, comme ne pouvant être agréable à Dieu. La déciſion de cette affaire, qui paroiſſoit pleine de difficultez, ayant été laiſſée au jugement de l'Archevêque de Cantorbéri, il ne voulut point s'en charger ſeul; mais il ſe fit aſſiſter d'un Concile qu'il aſſembla dans ſa maiſon de Lambeth. Cette Aſſemblée étant entiérement diſpoſée à favoriſer le Roi, en ménagea ſi bien les preuves qui juſtifioient que Mathilde étoit en pleine liberté de ſe marier, que le Concile déclara le mariage projetté bon & légitime. En conſéquence de cette déciſion, il fut accompli peu de tems après, à la ſatisfaction générale des deux Royaumes.

HENRI I. 1101. *Math. Paris. Polyd. Vergil.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Duc de Normandie étoit arrivé dans ſes Etats, & en avoit pris poſſeſſion, ſans que perſonne s'y fut oppoſé. Bien que la Normandie eût été engagée au Roi défunt, Henri n'avoit pas crû devoir la diſputer à Robert, dans un tems où il craignoit d'être lui-même attaqué au ſujet de l'Angleterre. En revenant de la Terre Sainte, le Duc de Normandie s'étoit arrêté dans la Poüille pour s'y marier, & c'étoit ce retardement qui avoit procuré à ſon frere la facilité de lui enlever la Couronne. Il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il témoigna ouvertement le chagrin qu'il reſſentoit d'avoir été ſupplanté, & une ferme réſolution de faire ſes efforts pour recouvrer un bien qui lui avoit été enlevé pendant ſon abſence. L'Evêque de Durham, qui ayant trouvé le moyen de s'évader de ſa priſon, s'étoit retiré en Normandie, ne contribua pas peu à le confirmer dans ce deſſein. D'un autre côté, pluſieurs d'entre les Seigneurs Normans qui n'avoient conſenti à l'élection de Henri que par une eſpéce de violence, commençoient à penſer aux moyens de mettre Robert ſur le Trône. Ils avoient même déja pratiqué quelques-uns des principaux Seigneurs Anglois, pour les faire entrer dans leur complot. Comme ils le connoiſſoient pour un Prince doux & facile, ils ſe promettoient bien plus d'avantages ſous ſon Gouvernement, que ſous celui de Henri qui paroiſſoit avoir plus de vigueur & de fermeté. Cependant, la nouvelle qui ſe répandit, que Robert ſe préparoit à ſoutenir ſes droits, produiſit des effets divers ſur les eſprits du Peuple. Les uns vouloient demeurer attachez au Roi & s'en tenir au ſerment qu'ils lui avoient fait. Les autres, au contraire, quoique contents de ſes premieres démarches, ne laiſſoient pas de reprendre leurs inclinations pour le Duc ſon frere, tellement que Henri ſe trouvoit très-embarraſſé. S'il avoit quelque peine à ſe confier à la fidélité des Anglois, ils n'en avoient pas moins à s'aſſurer ſur ſa bonne foi. Ce qu'ils avoient éprouvé de la part des deux derniers Rois, ne leur donnoit que trop de ſujet de craindre, que tout ce que celui-ci avoit fait juſqu'alors, ne fût à deſſein de les amuſer, & pour les empêcher de prendre le parti de ſon frere. Dans cet état d'incertitude, Henri ſe ſervit utilement du ſecours d'Anſelme, pour raſſurer les Anglois qui ſembloient flotter entre les deux partis. Ce Prélat, qui avoit de l'obligation au Roi, ſe fit un plaiſir de lui donner en cette occaſion, des marques de ſa reconnoiſſance. Il aſſembla les principaux Seigneurs Anglois & Normans, & leur promit ſi poſitivement que le Roi exécuteroit ponctuelle-

Robert Duc de Normandie prétend à la Couronne. *Ord. Vital. Eadmer.*

Incertitude des Anglois touchant le parti qu'ils doivent prendre.

Anſelme rend de grands ſervice au Roi.

HENRI I. 1101. Pluſieurs ſe declarent pour Robert. Il arrive en Angleterre. *Matth. Paris.*

tuellement toutes ſes promeſſes, qu'ils en partirent ſatisfaits. Cependant, on n'eut pas plûtôt appris que le Duc de Normandie étoit ſur le point de s'embarquer pour paſſer en Angleterre, que la plûpart des Grands ſe déclarerent pour lui, & une partie de la Flotte ſuivit leur exemple. Cette défection donna au Duc la facilité de faire deſcente à Portſmouth, où il fut reçu ſans opposition. Il n'ignoroit pas quels étoient les ſentimens des Anglois. Ceux d'entre eux qui venoient tous les jours le joindre, lui donnoient des aſſurances de la bonne volonté que leurs Compatriotes avoient pour lui. Ils lui faiſoient eſpérer que le Roi ſe verroit bien-tôt abandonné de toute la Nation, qui regardoit le ſerment qu'elle avoit fait comme un ſerment involontaire. Cependant, Henri prenoit toutes les meſures qu'il croyoit capables de déconcerter

Anſelme raffermit les Anglois au ſervice du Roi.

les deſſeins du Duc ſon frere, en ſe ſervant du crédit d'Anſelme, en qui ſes Sujets paroiſſoient avoir beaucoup de confiance. Dès que ſon armée fut prête à marcher, l'Archevêque s'y rendit, & en ayant aſſemblé les principaux Officiers, il repréſenta ſi vivement l'impiété qu'il y auroit à violer leur ſerment, qu'il raffermit leur fidélité; deſorte qu'ils promirent unanimement de hazarder leurs biens & leurs vies pour la défenſe du Roi. Robert, qui s'étoit attendu à toute autre choſe, comprit aiſément que ce changement alloit porter un pré-

Les affaires de Robert changent de face.

judice conſidérable à ſes affaires. Il n'avoit pas compté ſur ſes propres forces, mais ſur le ſecours des Anglois. Dans l'eſpérance que la plûpart quitteroient le parti du Roi pour ſe joindre au ſien, il avoit déja uſé de menaces contre ceux qui s'obſtineroient à ſoutenir les intérêts de l'Uſurpateur : c'eſt ainſi qu'il qualifioit ſon frere. Mais quand il vit que le gros de la Nation ſe déclaroit pour le Roi, & que l'armée venoit de ſe rengager avec lui par un nouveau ſerment, il comprit que l'exécution de ſon deſſein étoit devenuë impoſſible. Ainſi perdant tout d'un coup l'eſpérance dont il s'étoit flaté, il ne balança point à écouter des propoſitions de Paix que le Roi lui fit faire. Un accommodement lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, qu'il s'appercevoit que ceux même qui, au commencement, avoient été les plus zélez pour lui, commençoient à chanceler. Les choſes étant en cet état; & les deux freres ſou-

Accommodement entre les deux freres.

haitant également d'en venir à un Traité, les Seigneurs des deux partis s'aſſemblerent pour en trouver les moyens. Il étoit bien aiſé de comprendre que Robert ne prétendoit pas obtenir par un accommodement une Couronne qu'il n'étoit pas en état de ſe procurer par les Armes. Ainſi, en conſidération de ce que Henri étoit déja Couronné, & qu'il étoit né dans le Royaume, pendant que le Roi ſon pere étoit ſur le Trône, le réſultat de cette Conférence fut, qu'il conſerveroit la Couronne. Il promit de ſon côté, de rendre à Robert les Places de Normandie où il y avoit Garniſon Angloiſe, & de lui payer une penſion annuelle de trois mille marcs. Le Traité portoit encore que, ſi l'un des deux freres mouroit ſans enfans, l'autre lui ſuccéderoit. Cet accord ayant été ſigné & juré par douze Seigneurs de chaque parti, toutes les troupes furent congediées. Robert ſéjourna deux mois entiers à la Cour du Roi ſon frere, vivant avec lui, dans une parfaite union.

1102. *Ord. Vital. Brady.*

Cet accommodement fut très-avantageux au Roi, en pluſieurs manieres. Non ſeulement il conſerva la Couronne, qu'il s'étoit vû en riſque de perdre; mais encore, il en devint plus craint & plus eſtimé, quand on vit que, par ſa prudence & par ſa fermeté, il avoit ſçû ſe tirer d'un pas ſi gliſſant & ſi dangereux,

reux. Cependant, il ne pouvoit oublier le péril où il s'étoit trouvé. Comme il craignoit qu'à l'avenir ses ennemis ne fissent de nouvelles tentatives pour le détrôner, s'ils en trouvoient l'occasion, il résolut de les prévenir, en les ruïnant eux-mêmes les uns après les autres. Il ne lui fut pas difficile de leur faire éprouver, tour à tour, les effets de son ressentiment. Les occasions de se venger manquent rarement à ceux qui ont la force en main. Peu de tems après le Traité, il attaqua, sous divers prétextes, Hugues de Grantmenil, Robert de Pontefract, & quelques autres qui comprirent aisément, que leur plus grand crime consistoit dans la bonne volonté qu'ils avoient marquée pour le Duc de Normandie. Il étoit particuliérement irrité contre Robert de Mellesme, parce que c'étoit celui qui l'avoit le moins ménagé, & qu'il continuoit encore à faire connoître l'envie qu'il avoit d'exciter de nouveaux troubles. Ce jeune Seigneur, qui étoit fils du feu Comte de Montgommeri, publioit hautement, que Henri étoit un Usurpateur, & qu'il étoit honteux aux Normans, aussi-bien qu'aux Anglois, d'avoir souffert qu'il enlevât la Couronne à son frere aîné. Il ne se contentoit pas de parler avec beaucoup d'indiscrétion, il prenoit même des mesures pour se rendre redoutable, par le moyen de certains Châteaux qu'il faisoit munir & fortifier dans la Province de Shrop. Le Roi, qui avoit résolu sa perte, n'étoit pas faché qu'il donnât prise sur lui par ces démarches imprudentes. Pour achever de le jetter dans le précipice, il tenoit auprès de lui des Emissaires secrets, qui feignant d'entrer dans ses vûës, observoient toutes ses actions, & prenoient soin de lui faire dire, devant des témoins apostez, des choses qui pouvoient le rendre criminel. Quand il crut avoir assez de preuves, il le fit accuser sur quarante-cinq articles, dont le moindre étoit suffisant pour le faire condamner. Robert ayant été obligé de comparoître en jugement, demanda un délai afin d'avoir le tems de se préparer à répondre, & cela lui ayant été accordé, il en profita pour s'évader, & pour se retirer à Shrewsburi, où il espéroit de pouvoir se défendre, avec le secours des Gallois qu'il avoit mis dans ses intérêts. Quand il avoit pris cette résolution, il avoit compté sur l'assistance de plusieurs autres Seigneurs qui paroissoient être dans les mêmes sentimens que lui. Mais soit qu'on l'eût abusé, ou qu'on ne le jugeât pas propre à être le Chef d'une pareille entreprise, il se vit abandonné de tout le monde, & par-là il connut, quoique trop tard, la vanité de ses projets. Le Roi l'ayant déclaré Traître par une Proclamation, marcha contre lui avec des forces si supérieures, qu'en peu de jours, il se rendit maître de Shrewsburi où le Rebelle n'avoit osé l'attendre. Ensuite, il lui enleva tous ses Châteaux, & le mit dans la nécessité d'abandonner tout ce que le Comte son pere avoit acquis en Angleterre, & de se retirer en Normandie, où il porta sa mauvaise humeur. Henri confisqua toutes ses Terres, & enveloppa ses freres dans la même punition; quoiqu'ils fussent innocens, tant il désiroit d'extirper cette Famille de ses Etats.

1102. Henri se venge de ses ennemis.

Il attaque Robert de Mellesme.

qui se retire à Shrewsbury.

Il se retire en Normandie.

Ses biens sont confisquez.

L'insolence de ce Seigneur ne causa pas tant de peine au Roi, que la fierté d'Anselme Archevêque de Cantorbéri, avec qui il eut un démêlé qui lui attira de grands embarras. Ce Prélat s'étoit mis en tête deux projets, dans l'exécution desquels il devoit vraisemblablement trouver de grandes difficultez. Le premier, étoit d'obliger les Ecclésiastiques à garder le Célibat, & le second, d'empêcher que les Evêques & les Abbez ne reçussent du Roi, l'investiture de

1103. Differends entre le Roi & Anselme touchant les Investitures.

HENRI I. 1103.

de leurs Bénéfices. Pour réüssir dans ces desseins, il assembla un Synode, où d'abord il fit excommunier tous les Prêtres mariez, quoi qu'en ce tems-là, il y en eût un très-grand nombre en Angleterre. Henri, qui avoit peu d'intérêt dans cette affaire, n'ayant pas voulu chagriner l'Archevêque sur cet article, le Décret passa dans le Synode, malgré les fortes oppositions du Clergé inférieur qui tenta vainement de parer ce coup. Un Historien remarque sur ce sujet, que bien qu'on loüât généralement les bonnes intentions d'Anselme, on ne laissoit pas de trouver, qu'il étoit dangereux d'obliger les Prêtres à garder une chasteté dont plusieurs d'entre eux n'étoient pas capables. Il ajoûte, qu'on craignoit avec raison, que cette rigueur ne les portât à commettre des impuretez bien plus criminelles que le mariage qu'on leur défendoit.

H.Huntingd.

Anselme, voyant que son premier projet lui avoit réüssi, entreprit d'exécuter le second, & voulut procéder à l'excommunication des Prélats qui avoient reçu l'investiture du Roi. Il n'en fut pas de même de cet article que du précédent. Le Roi s'y trouvoit trop intéressé, pour ne pas s'opposer de tout son pouvoir à l'abolition d'une prérogative, dont ses Prédécesseurs avoient joüi sans opposition. Mais quelque vigueur qu'il témoignât, il ne put empêcher que la crainte de l'excommunication n'obligeât quelques-uns des Prélats à quitter les Bénéfices dont ils avoient reçu l'investiture. D'un autre côté, Anselme refusoit de sacrer ceux que le Roi avoit nommez aux Evêchez, à moins qu'il ne voulût se départir du droit des investitures. Cette nouvelle prétention, que ce Prélat soutenoit avec une hauteur extraordinaire, parce qu'il se sentoit appuyé de la Cour de Rome, causa entre lui & le Roi une broüillerie dont on ne vit la fin que plusieurs années après. Comme Henri ne vouloit point se départir de ses prérogatives, l'Archevêque prétendoit de son côté, qu'il ne pouvoit se relâcher sans trahir la cause de Dieu.

Anselme va se plaindre au Pape.

Math.Paris.

Toute espérance d'accommodement étant ôtée par l'obstination de chacune des Parties, Anselme résolut d'aller porter ses plaintes à Paschal II. qui occupoit alors le Siége Pontifical. Selon les apparences, c'étoit par ses ordres qu'il s'étoit engagé dans cette entreprise. Il se fit accompagner des Prélats qui avoient quitté leurs Bénéfices, & dès qu'il fut arrivé à Rome, il demanda instamment au Pape, qu'il lui plût de les rétablir par son autorité, *Alors*, dit un Historien, *le S. Siége, donc la clémence est ouverte à tout le monde, pourvû qu'on prenne soin de se la procurer par quelque metal éblouïssant, rétablit ces Prélats, & les renvoya dans leurs Eglises.* Le Roi ayant été informé qu'Anselme avoit pris le chemin de Rome, y dépêcha aussi en diligence des Ambassadeurs pour y défendre sa cause. Hebert Evêque de Norwick, & Robert de Lichfield furent chargez de cette commission, & partirent pour Rome, ayant avec eux Guillaume de Warelwaast, Ecclésiastique d'un profond sçavoir, pour leur servir de Conseil. Mais quoique ces Ambassadeurs soutinssent les intérêts du Roi avec beaucoup d'ardeur & de fermeté, Paschal ne voulut rien relâcher de ses prétentions. Cette affaire fut poussée si loin, que le Roi se vit sur le point d'être excommunié. D'un autre côté, l'Archevêque fut privé de la joüissance de son Temporel, pendant qu'il fut absent du Royaume. Enfin, après bien des contestations, qui durerent près de trois ans, le Pape & le Roi se trouvans chacun de son côté dans de certaines conjonctures qui leur faisoient souhaiter également que la querelle se terminât, le premier permit aux Prélats de

Le même.

Cette affaire finit par un accommodement.

de faire hommage au Roi,& Henri se désista du droit de donner l'Investiture. HENRI I.
Ce fut de cette maniere que finit cette affaire de laquelle je n'ai parlé ici qu'en 1103.
passant,parce que j'ai dessein de m'y arrêter plus long-tems en un autre endroit.

Quoique le démêlé que le Roi avoit avec la Cour de Rome, lui causât beaucoup d'embarras pendant tout le tems qu'il dura, il ne l'empêchoit pourtant pas de penser à ses affaires. Robert son frere, qui se trouvoit alors en Angleterre, n'éprouva que trop combien ce Monarque étoit attentif à tout ce qui pouvoit lui procurer quelque avantage. Le motif de la visite du Duc de Normandie étoit de presser le Roi sur le payement de sa pension. Mais Henri sçachant combien son frere étoit bon & généreux, lui fit tant de caresses, & sçut si bien le ménager, qu'il l'engagea insensiblement à se désister de sa prétention. Cette générosité hors de saison coûta cher à ce Prince imprudent, puisqu'enfin elle fut cause de sa ruïne. Sa facilité, & son humeur libérale avoient toûjours gâté ses affaires. On a déja vû, qu'au commencement du regne de Guillaume le Roux, il dépensa mal à propos l'argent que Henri lui avoit prêté, au lieu de l'employer à soutenir son parti en Angleterre, & que cette imprudence lui coûta pour cette fois-là la perte de la Couronne. Dans la suite, il emprunta dix mille marcs du Roi Guillaume, pour son voyage de la Terre Sainte. Cette somme n'ayant pas suffi pour subvenir aux grandes dépenses qu'il faisoit, il avoit contracté tant de dettes pendant son voyage, & depuis son retour, qu'il s'étoit vû contraint d'engager presque tout son domaine. Il n'avoit gardé que la seule Ville de Roüen, qu'il auroit même engagée, si les habitans y eussent voulu consentir : ses besoins, qui se multiplioient tous les jours, le firent bien-tôt apercevoir de la faute qu'il avoit faite en se désistant de la pension qu'il pouvoit justement prétendre du Roi son frere. Il se plaignit qu'on avoit abusé de sa facilité, & comme à ses plaintes, il joignit quelques menaces imprudentes, il fournit à Henri un prétexte d'agir ouvertement contre lui. Ce Monarque n'avoit pas besoin d'être beaucoup incité, pour rompre entierement avec son frere. Depuis qu'il se voyoit paisible possesseur de l'Angleterre, il commençoit à regarder la Normandie avec des yeux avides, & il brûloit d'envie de l'annexer à sa Couronne. La mauvaise conduite de Robert fortifioit l'espérance qu'il avoit conçuë de lui enlever un jour ce Duché. Comme il ne cherchoit qu'une occasion favorable pour exécuter ce dessein, il ne laissa pas échapper la premiere qui se présenta.

Marginal notes: 1104. Robert va voir le Roi son frere. *Ann. Saxon. G. Malmesb.* — Il le quitte de sa pension. — Il s'en repent, & se plaint du Roi.

On a vû ci-devant que Robert de Mellesme s'étoit retiré en Normandie, après qu'il eut perdu ses biens en Angleterre. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il tâcha de se venger du Roi, en faisant une cruelle guerre à ceux des Sujets de ce Prince qui avoient des Terres dans ce Païs-là, sous prétexte de se dédommager de ce que le Roi lui avoit ôté en Angleterre. L'indolence du Duc qui négligea de s'opposer d'abord à ces excès, rendit ce Seigneur plus fier & plus insolent. Il commettoit tant de violences, qu'on n'entendoit par tout que des plaintes contre lui. Enfin, Robert, excité par les murmures de ses Sujets, prit la résolution de le châtier, & leva une armée pour arrêter le cours de ces désordres: mais il eut le malheur d'être battu. Le Rebelle à qui ce succès enfla le cœur, poussa plus loin son audace & son ambition forma le projet de se rendre maître de tout le Duché. Pendant qu'il travailloit à l'exécution de ce dessein, il se vit fortifié du secours d'un autre Seigneur mécontent. C'étoit Guillaume,

Marginal notes: Robert de Mellesme trouble la Normandie. *Brady.* — Il bat le Duc & aspire au Duché.

Henri I. 1104. Le Comte de Mortagne se joint à lui. Comte de Mortagne, fils de Robert l'aîné des deux freres uterins de Guillaume le Conquérant. Ce Seigneur n'étant pas content du Comté de Cornoüaille qu'il possédoit en Angleterre, prétendit encore que le Roi devoit lui céder le Comté de Kent, qui avoit appartenu à l'Evêque de Bayeux son Oncle. Sa demande n'ayant pas eu le succès qu'il en avoit attendu, il s'emporta contre le Roi jusqu'à le menacer. Cette insolence fut cause que Henri lui ôta le Comté de Cornoüaille, pour le punir de sa témérité. Réduit à ne pouvoir plus demeurer en Angleterre, il se retira très-mécontent en Normandie. Dès qu'il y fut arrivé, il se joignit à Robert de Mellesme, & fortifia tellement son parti, que le Duc se vit obligé de faire la Paix avec eux à des conditions honteuses pour un Souverain.

Le Duc fait la Paix avec eux.

1105. Les Normans demandent du secours au Roi contre les deux Comtes. *Ord. Vital. G. Malmesb.* Henri cherche querelle à son frere, pour lui enlever la Normandie.

Cette Paix, au lieu de procurer quelque repos au Païs, ne fit qu'accroitre l'insolence des deux Comtes qui, ne voulans point recevoir les ordres du Duc, continuoient tous les jours à commettre des excès insuportables au Peuple & à la Noblesse. Enfin, quelques-uns des principaux du Païs se voyans ainsi opprimez par ces deux Tyrans, sans pouvoir espérer aucune protection de la part de leur Duc, prirent la résolution de s'adresser au Roi d'Angleterre, pour être délivrez de leurs maux. Leur requête fut très-agréable à ce Monarque qui ne cherchoit qu'un prétexte de se mêler des affaires de la Normandie, afin d'avoir occasion de s'en emparer. Mais comme ce dessein étoit en lui-même très-odieux, il tâcha de lui donner une couleur de justice, en faisant voir qu'il agissoit par un tout autre motif. Dans cette vûë il écrivit à son frere une Lettre où il lui représentoit, que sa conduite donnoit un juste sujet de plainte aux Normans, puisqu'il protégeoit des gens qui devoient être regardez comme des ennemis publics: Que la Paix qu'il avoit faite avec eux laissant le Païs exposé à leur tyrannie, ses Sujets ne pouvoient plus regarder comme leur Souverain un Prince duquel ils ne pouvoient attendre aucune protection: Qu'il le prioit donc de remédier aux maux dont les Normans se plaignoient, ou qu'il ne trouvât pas étrange, qu'à son défaut, il prît lui même en main la cause de ceux qui avoient recours à lui. A ces remontrances il ajoûtoit des plaintes touchant certains torts qu'il prétendoit avoir lui-même soufferts & dont il demandoit une prompte réparation. Il auroit sans doute trouvé très-mauvais, que le Duc se fût ingéré de lui donner des avis. Mais telle est l'injustice de la plûpart des hommes. Ils pratiquent sans scrupule ce qu'ils condamnent en autrui, & s'imaginent que le public est assez aveugle pour ne pas apercevoir l'injustice de leurs actions, parce qu'ils ont l'adresse de les couvrir du voile de la charité.

Il leve une armée en Angleterre.

Pendant que ce Monarque feignoit de n'avoir pour but que de soulager les Normans opprimez, il vexa lui-même ses propres Sujets, par une imposition exorbitante. Il prétendoit, qu'il étoit contraint d'aller faire la guerre aux deux Tyrans de Normandie; guerre à laquelle néanmoins les Anglois n'avoient aucun intérêt. Malgré toutes les promesses qu'il avoit faites à son Peuple, cette taxe fut levée avec toute la rigueur imaginable, jusqu'à mettre en prison & à tourmenter, en diverses sortes, ceux qui refusoient de la payer, ou qui n'en avoient pas les moyens. Dès que ses préparatifs furent achevez, il se rendit en Normandie avec une nombreuse armée, portant avec lui de grosses Sommes d'argent, dont il se servit pour corrompre la Noblesse & les Gouverneurs des Places. Cela lui fut d'autant plus facile,

Il Passe en Normandie & y fait de grands progrès.

cile, que Robert n'étoit pas en état de traverser ses intrigues, ni d'affermir la fidélité de ses Sujets par la même voye. La situation des affaires de ce Duché ayant procuré au Roi des facilitez qu'il n'auroit pas trouvées en tout autre tems, il s'empara de Caen, & de quelques autres Villes. Le Duc de Bretagne & le Comte d'Anjou souffrirent même, qu'il mît Garnison dans quelques-unes de leur Places frontieres, de peur de faire tomber sur eux-mêmes le faix de la guerre destinée contre Robert. D'un autre côté, ceux qui l'avoient appellé à leur secours, comprenans bien que, si la querelle s'accommodoit, ce ne pouvoit être qu'à leur préjudice, ne cessoient point de l'exhorter à pousser plus loin ses conquêtes, & à se rendre maître de tout le Duché. Ils lui représentoient, que c'étoit l'unique moyen de soulager les maux dont ils se sentoient accablez, puisqu'il ne pouvoient espérer aucun secours de leur Souverain. L'Evêque de Seez, grand ennemi des deux Comtes, qui l'avoient chassé de son Diocese, souffloit le feu autant qu'il lui étoit possible, & ne perdoit aucune occasion d'exciter Henri à pousser plus loin son entreprise. Un jour, qu'il l'accompagnoit dans l'Eglise de Carentan, il lui fit remarquer qu'elle étoit pleine de meubles, que les Habitans y avoient transportez, pour les mettre à couvert de l'avidité des deux Tyrans. Cela lui fournit l'occasion de lui faire un long Discours, dans lequel il lui représenta, que la source de ces malheurs se trouvoit dans la négligence, ou dans la connivence du Duc. Il ajouta que le Païs ne recouvreroit jamais sa premiere tranquillité, jusqu'à ce qu'il eût un autre Maître. Enfin, il conjura le Roi d'en prendre lui-même le Gouvernement, afin de délivrer les Normans, anciens Sujets de sa Maison, du triste état où ils se trouvoient réduits. Henri, qui ne cherchoit qu'un prétexte, pour colorer son injustice, écouta ce Discours avec beaucoup d'attention, & feignant d'être émû de pitié pour les Normans, il promit de faire tous ses efforts pour leur procurer le soulagement qu'ils attendoient par son moyen. Cependant, il témoigna que c'étoit avec un extrême regret, qu'il se voyoit obligé d'ôter à son frere le Gouvernement de cet Etat, qui périssoit par son incapacité. Suivant cette résolution, qu'il feignit de n'avoir prise qu'à l'extrémité, & pour répondre au désir des Normans, il continua la guerre. Robert ne se défendoit que foiblement, parce que n'ayant point soupçonné les desseins du Roi, il n'avoit pas eu le tems de se préparer. Ainsi Henri, ayant mis ses affaires sur un si bon pied dans cette premiere campagne, reprit la route d'Angleterre, à dessein d'y lever, pendant l'Hiver, les Sommes & les troupes dont il avoit besoin pour achever l'Ouvrage qu'il avoit si heureusement commencé.

Henri I. 1105.

L'Evêque de Seez l'anime contre Robert.

Le Duc de Normandie se trouvoit alors dans un très-déplorable état. Il avoit enfin compris que sa ruïne étoit résoluë: mais il ne sçavoit où trouver les moyens de se garentir. Dans cet embarras, il prit le parti d'aller trouver le Roi son frere, pour tâcher de le fléchir par ses soumissions. Comme il étoit lui-même bon & généreux, il ne pouvoit se persuader que le Roi fût dans des dispositions contraires. Prévenu de cette pensée, il se rendit en Angleterre, où il demanda la Paix, d'une maniere qui convenoit assez bien à l'état, où il se trouvoit, mais qui étoit peu digne d'un fils de Guillaume le Conquérant. Henri, qui n'étoit pas d'un si bon naturel, ne se laissa pas vaincre à ses prieres. Il s'étoit mis en tête de profiter de cette conjoncture, pour s'emparer de la Normandie. Ainsi, rien n'étoit capable de le porter à un accommodement,

1106. Robert va demander la Paix à Henri.

Il ne peut l'obtenir.

 qui

HENRI I. 1106.

qui auroit beaucoup retranché de ses prétentions. Par cette raison, il refusa durement d'entrer dans aucune négociation, & crut faire beaucoup, en faveur de son frere, que de lui laisser la liberté de s'en retourner. Robert, se voyant sans espérance de rien obtenir, repassa la Mer, outré de dépit & de colere, & faisant de grandes menaces dont Henri ne fit pas grand cas. Un Historien assure pourtant, que celui-ci sentit quelque remords du tort qu'il faisoit à un frere, qui ne lui avoit jamais donné aucun juste sujet de plainte, & à qui il avoit déja enlevé une Couronne. Mais s'il eut de pareils sentimens, ils ne furent pas de longue durée. Tout l'effet que ces réflexions produisirent, n'aboutit qu'à lui inspirer la crainte que l'injustice qu'il faisoit au Duc son frere n'excitât la pitié des Anglois, & ne reveillât l'affection qu'ils avoient autrefois marquée pour ce Prince. Cette pensée lui causant quelque inquiétude, il jugea qu'il étoit nécessaire de prévenir ses Sujets en sa faveur, par le renouvellement de ses promesses. Dans cette vûë il assembla le Grand Conseil ou le Parlement, & tâcha, par un Discours étudié, de faire voir à cette Assemblée la justice de son entreprise. Il lui représenta, que le refus du Royaume de Jerusalem avoit attiré sur Robert la vengeance du Ciel, qui, depuis ce tems-là, l'avoit manifestement abandonné, comme un Prince indigne de ses faveurs, après en avoir refusé une si consiérable (1). Il exagéra les oppressions sous lesquelles les Normans gémissoient, & s'efforça de faire comprendre aux Anglois, qu'ils étoient obligez de prendre en main le défense de ce Peuple malheureux. Il pria les Seigneurs de considérer, combien il étoit lui-même enclin à la Paix, & avec qu'elle patience il avoit souffert les menaces du Duc son frere, ausquelles il s'étoit contenté de répondre par des avertissemens fraternels & charitables. Il s'étendit beaucoup sur ses mauvaises qualitez. Il fit remarquer son excessive prodigalité qui le mettoit continuellement en état d'être à charge à tout le monde. De plus, il l'accusa d'une arrogance outrée, & d'avoir, en toutes occasions, marqué un mépris extrême pour la Nation Angloise. Il assura que, pour lui, il persistoit toûjours dans la résolution qu'il avoit prise de les gouverner par de justes Loix, de quoi la Chartre qu'il leur avoit accordée étoit une preuve incontestable. Enfin, il ajoûta que, pourvû qu'il fût assuré du cœur & de l'affection des Anglois, il se croyoit assez fort pour n'avoir rien à craindre de la part de ses ennemis. Ce Discours produisit l'effet qu'il en avoit attendu. Tous les Seigneurs se sentans honorez de la confiance qu'il avoit en eux, & se flattans qu'il accompliroit ses promesses, lui promirent unanimement d'employer leurs biens & de hazarder leurs vies pour son service.

G. de Malmesb.

Henri prend des mesures pour s'assurer du secours des Anglois.

Les Anglois promettent au Roi de le servir contre son frere.

Observation sur les Discours du Roi.

Quelque couleur que ce Prince donnât à son ambition, il n'étoit pas bien difficile de découvrir la foiblesse des raisons qu'il alléguoit pour justifier son entreprise. En effet, ces raisons n'étoient pas même spécieuses. Le prétendu refus de la Couronne de Jerusalem n'étoit fondé que sur un bruit vague, qui s'en étoit répandu en Angleterre, & qui, selon les apparences, étoit faux, puisque les meilleurs Historiens ne font aucune mention de ce fait. Mais quand même la chose auroit été aussi vraye qu'elle étoit incertaine, Robert auroit pû, en refusant la Couronne, agir par modestie, aussi-bien que par un principe d'orguëil

(1) Ceci fait voir qu'on croyoit en Angleterre, que Robert avoit refusé la Couronne de Jerusalem, sans quoi Henri n'auroit pû employer cette raison contre son frere.

gueil ou d'irréligion. Mais quoiqu'il en ſoit, Henri n'étoit pas pour cela en droit de lui enlever ſes Etats. Il eſt donc manifeſte, que l'unique motif qui engagea les Seigneurs Anglois à lui promettre leur ſecours, fut la promeſſe ſolennelle qu'il leur fit de faire obſerver ſa Chartre, qui avoit été juſqu'alors fort négligée. HENRI I. 1106.

Henri profita des engagemens où les Anglois venoient d'entrer, pour ſe faire accorder de nouveaux Subſides qui lui donnerent le moyen d'augmenter conſidérablement ſes troupes. Dès que la Saiſon le permit, il repaſſa la Mer avec une nombreuſe Flotte, à deſſein d'achever la conquête de la Normandie. A l'ouverture de la Campagne, il alla faire le Siége de *Tinchebray*, où le Comte de Mortagne, qui s'étoit jetté dans le parti du Duc, avoit fait entrer un puiſſant renfort. Comme cette Place étoit forte & bien pourvûë, elle fit une aſſez longue réſiſtance pour donner à Robert le tems d'accourir à ſon ſecours. Depuis que ce Prince s'étoit ſéparé du Roi ſon frere, ſans en avoir pû rien obtenir, il s'étoit joint au Comte de Mortagne & à Robert de Melleſme, qui lui avoient amené toutes leurs troupes. Le Roi de France lui en avoit auſſi envoyé, & pluſieurs Seigneurs Normans étoient allez le joindre avec des Corps conſidérables, depuis qu'ils avoient connu que Henri n'agiſſoit pas pour eux, mais pour lui-même. Tous ces ſecours ayant mis le Duc en état d'aller préſenter le combat au Roi, il s'avança vers lui dans cette réſolution. Les deux armées étoient à-peu-près égales en nombre. Robert avoit plus d'Infanterie, mais ſa Cavalerie étoit de beaucoup inférieure à celle du Roi. Ainſi, chacun pouvoit ſe flatter de l'eſpérance d'un heureux ſuccès. Cependant cette bataille, qui ſe donna ſous les murailles de Tinchebray, ne dura pas fort long-tems. La Cavalerie Normande ayant d'abord été rompüe, & l'Infanterie ne pouvant plus maintenir le combat ſans ſon ſecours, toute cette armée fut miſe dans une entiere déroute, pendant laquelle, les Anglois n'eurent autre choſe à faire qu'à tuer, ou à faire des priſonniers. Le Duc de Normandie, ne voyant aucune apparence de pouvoir rallier ſes troupes, & ne pouvant ſe réſoudre à tourner les dos, aima mieux ſe faire prendre, que de donner aucune marque de lacheté. Edgar Atheling, le Comte de Mortagne, quatre cens Chevaliers, & dix mille Soldats, eurent le même ſort. Comme la bataille de Haſtings avoit rendu les Normans maîtres de l'Angleterre, celle-ci, qui ſe donna quarante ans après, mit les Anglois en poſſeſſion de la Normandie. Le Prince Edgar, qui avoit ſouvent ſervi de joüet à la Fortune, fut rélâché ſur le champ, & alla paſſer le reſte de ſes jours en Angleterre, où il mourut dans une vieilleſſe décrépite. Le Duc de Normandie & le Comte de Mortagne ne furent pas ſi favorablement traitez. Le dernier fut renfermé dans la Tour de Londres, & le premier dans le Château de Cardiff au Païs de Galles, où il demeura priſonnier juſqu'à ſa mort qui n'arriva que vingt ſix ans après. Quelques-uns ont dit, que ce malheureux Prince ayant voulu faire une tentative pour ſe ſauver, Henri lui fit perdre la vûë, par le moyen d'un baſſin de cuivre ardent qu'on lui mit devant les yeux (1). Mais le ſilence de la plûpart des bons Hiſtoriens ſur ce ſujet, rend ce fait peu vrai-ſemblable. Au reſte, je ne prétens pas excuſer par-là la dureté de ce Monarque, qui auroit

1107. Henri retourne en Normandie. *Annal. Sax. Ord. Vital. Flor. Wigorn.* Il y aſſiége Tinchebray. Robert marche au ſecours de la Place.

Bataille de Tinchebray, où Robert eſt fait priſonnier.

Il eſt enfermé dans le Château de Cardiff. *Mezeraï.*

(1) C'eſt de cette maniére d'ôter la vûë, que vient le terme Italien, *Abacinare*, aveugler. *Menage, Orig. de la Langue Italienne.*

HENRI I. 1108. G. Malmesbur.

roit bien dû se ressouvenir de la générosité dont Robert avoit usé envers lui, pendant le Siége du Mont Saint Michel, quand même il auroit pû oublier qu'il étoit son frere. C'est en vain qu'un Historien tâche de l'excuser, en faisant remarquer, que Robert ne l'avoit jamais aimé pendant leur premiére jeunesse : & qu'il lui avoit fait divers affronts. Une semblable raison n'est guéres propre à produire l'effet que cet Auteur en attend.

Henri se rend maître de toute la Normandie. Matth. Paris. Eadmer.

La victoire de Tinchebray ayant acquis au Roi la possession de toute la Normandie, ce Monarque s'en retourna triomphant en Angleterre. Dès qu'il y fut arrivé, son premier soin fut de faire quelques Réglemens pour sa propre Cour où, depuis long-tems, il s'étoit glissé des abus qu'il étoit nécessaire de corriger. Sous le Regne précédent, lorsque le Roi alloit en voyage, les gens de sa suite commettoient de grands excès dans les maisons ou ils logeoient : ils opprimoient leurs hôtes par des extorsions criantes, & attentoient à la chasteté des femmes, sans que personne se mit en devoir de les réprimer. Les faux Monnoyeurs étoient en grand nombre, & marchoient la tête levée, parce qu'ils étoient assurez de la protection des Grands qui les faisoient travailler dans leurs maisons où personne n'osoit aller les chercher. Ces désordres n'ayant pû être arrêtez par l'Edit que le Roi avoit publié, au commencement de son Regne, il le renouvella, & y ajouta des peines encore plus rigoureuses. La sévérité étoit nécessaire pour mettre un frein à la licence qui s'étoit introduite dans le Royaume, par la connivence qu'on avoit eu jusqu'alors pour les crimes de cette nature.

Il devient plus fier envers ses Sujets.

Avant le commencement de la guerre de Normandie, Henri avoit positivement promis à ses Sujets de les gouverner équitablement, & de les maintenir dans leurs priviléges. Mais la prospérité lui fit oublier ses promesses. Immédiatement après son retour, on s'aperçut qu'il étoit devenu plus fier, & moins populaire qu'il ne l'avoit été auparavant. Il traitoit les Grands avec une hauteur insuportable, jusqu'à se servir, en leur parlant, de termes très-offensans. D'ailleurs il se mettoit peu en peine d'observer sa propre Chartre, ou de corriger les abus qui tournoient à son profit. Il n'y avoit qu'Anselme, pour qui il eut encore quelques égards. La peine que ce Prélat lui avoit causée, lui faisoit regarder les occasions de se broüiller avec lui, comme des écueils très-dangereux qu'il étoit résolu d'éviter. Mais ses précautions ne produisirent point d'autre effet, que de rendre Anselme plus fier & plus impérieux qu'il ne l'avoit été avant la la querelle. Ce Prélat voyant que le Roi, de peur de s'engager dans de nouveaux embarras, ne vouloit point se mêler des affaires Ecclésiastiques, profita de cette conjoncture, pour pousser, à toute rigueur, les Prêtres qui s'obstinoient à garder leurs femmes. Sa disgrace, & sa longue absence leur avoient fait espérer qu'ils se verroient enfin délivrez de ses persécutions. Mais il leur fit bien-tôt connoître, qu'il n'étoit pas homme à laisser imparfait ce qu'il avoit une fois commencé. Quelque tems apès son retour, il fit assembler un Synode qui, par ses sollicitations, décerna de grandes peines contre les Ecclésiastiques qui voudroient s'obstiner à vivre dans l'état de mariage. Il y en eut même quelques-uns qui furent privez de leurs Bénéfices. Mais bien loin que cette rigueur produisît quelque bien, elle ne fit que donner au Clergé, l'occasion de commettre des crimes réels & effectifs, pour vouloir éviter le prétendu désordre, où il étoit auparavant engagé.

Anselme persécute les Prêtres mariez.

Le

Le Roi ne prenoit pas beaucoup de part à ce Réglement du Synode. Il lui étoit indifférent que les Eccléſiaſtiques fuſſent mariez, ou qu'ils vécuſſent dans le célibat. Auſſi laiſſa-t-il agir l'Archevêque, ſans ſe mêler d'une affaire qui ne le regardoit pas. Il étoit ſur le point d'en avoir ſur les bras une autre qui méritoit mieux ſon attention. Loüis le Gros Roi de France, qui venoit de ſuccéder à Philippe ſon Pere, regardant Henri comme un voiſin très-redoutable depuis qu'il avoit acquis la Normandie, cherchoit les moyens d'abaiſſer ſa trop grande puiſſance. Pour exécuter ce projet, il avoit deſſein de ſe ſervir de *Guillaume* ſurnommé *Criton* fils de Robert, jeune Prince de grande eſpérance, mais qui étoit encore mineur. Quelque précaution qu'il pût prendre pour cacher ſes deſſeins, Henri en ayant été averti, paſſa ſubitement en Normandie où il fit arrêter ſon Neveu, de peur qu'il ne ſervît de prétexte à quelque ſoulévement. Cette démarche ayant fait connoître à Loüis, que ſon deſſein étoit éventé, il en remit l'exécution à une occaſion plus favorable. Cependant, le jeune Prince s'étant ſauvé de ſa priſon par l'adreſſe de ſon Gouverneur, fut mené à Paris & en diverſes autres Cours, où il ſollicita vainement du ſecours pour recouvrer les Etats du Duc ſon Pere. Les Princes voiſins craignoient trop la puiſſance de Henri, pour oſer s'engager dans cette entrepriſe. Quant aux Normans, bien que pluſieurs d'entre eux fuſſent portez à favoriſer le Fils de leur Souverain, & que quelques-uns contribuaſſent même en ſecret à ſon entretien, ils n'oſoient pourtant ſe déclarer ouvertement en ſa faveur.

HENRI I. 1108. Le Roi de France ſuſcite des affaires à Henri. *Eadmer. Ord. Vital. H. Huntingd.* Il veut faire agir Guillaume fils de Robert. Henri ſe ſaiſit du jeune Prince ſon Neveu, qui trouve le moyen de s'évader.

Après que Henri eut paſſé tout l'Hiver & une partie de l'Eté en Normandie, il ſe rendit en Angleterre, où bien-tôt après, il reçut des Ambaſſadeurs de l'Empereur Henri V. pour lui demander Mathilde ſa fille en Mariage. Il reçut cette propoſition avec joye, & dès qu'on fut convenu des conditions, le Mariage fut célébré par Procureur. Mais comme la Princeſſe étoit encore trop jeune, ce ne fut que l'année ſuivante qu'elle fut envoyée à l'Empereur ſon Epoux, avec un train magnifique, & une ſomme très-conſidérable pour dot.

1109. Mariage de Mathilde fille de Henri avec l'Empereur Henri V.

La néceſſité de payer le Mariage de ſa fille fournit au Roi un prétexte d'impoſer une taxe de trois Schellings ſur chaque *Hyde* de terre. Cette impoſition produiſit une ſomme immenſe, s'il eſt vrai, comme quelques-uns prétendent l'avoir calculé, qu'elle étoit auſſi grande que le ſeroit aujourd'hui une de huit cens vingt-quatre mille huit cens cinquante livres Sterling. La coûtume d'impoſer une taxe pour marier les filles du Roi, fut introduite par ce prince, & très-exactement pratiquée par ſes Succeſſeurs, qui la trouvoient trop avantageuſe pour la laiſſer perdre. On voit par là combien les nouveautez de cette nature, qui prennent force de Loi par un ſeul exemple, ſont préjudiciables à un peuple libre.

Le Roi impoſe une taxe pour payer la dot de ſa fille.

Avant que ce mariage fût célébré, la mort avoit enlevé Anſelme Archevêque de Cantorbéri, Prélat ſçavant pour ce ſiécle-là, mais fier & opiniâtre au dernier point. On a tout lieu de croire, que ſon zéle pour la Cour de Rome, ſa fermeté au ſujet des Inveſtitures, & l'ardeur avec laquelle il travailla toute ſa vie à établir le célibat des Prêtres en Angleterre, lui ont procuré une place dans le Calendrier. Dès que ce Prélat fut dans le tombeau, le Roi s'empara des revenus de l'Archevêché, & en conſerva la joüiſſance pendant cinq ans.

Mort d'Anſelme.

HENRI I. Les Prêtres espéroient que la mort d'Anselme les délivreroit de la persécution
1109. qu'ils avoient soufferte durant sa vie; Mais la Cour de Rome n'en fut pas moins ardente à maintenir ce que l'Archevêque n'avoit fait que par ses ordres.
Le Roi tient la main à faire observer aux Prêtres, le célibat. *Eadmer.* D'ailleurs, le Roi, qui ne vouloit point se broüiller avec le Pape, tint la main à l'exécution de ce qui avoit été établi. Ainsi les Ecclésiastiques furent obligez de garder une chasteté apparente, en se privant du mariage. Mais ils se récompensoient en secret de cette contrainte, en commettant les crimes les plus énormes. C'est du moins ce dont les Auteurs de ce Siécle-là ne font pas difficulté de les accuser.

1110. Rétablissement des Etudes à Cambridge. *M. Echard.* L'année 1110. fut remarquable par le rétablissement des études à Cambridge, où elles avoient souffert une longue interruption. Selon le sentiment commun, Edoüard l'Ancien y avoit autrefois établi une Université. Mais cette Ville eut tant de part aux guerres des Danois, que les Lettres y tombe-rent dans une décadence dont elles ne se releverent qu'au tems dont nous parlons présentement.

1111. Henri châtie le Comte du Maine. *G. Malmesb. H. Huntingd. Fl. Wigorn.* L'année suivante, Henri passa la Mer pour aller s'opposer aux progrès de Foulque Comte d'Anjou qui avoit fait révolter la Ville de Coutance en Normandie. *Elie*, Comte du Maine, qui étoit entré dans les intérêts du Prince Angevin, ayant été fait prisonnier dans un combat, fut exécuté à mort. Henri crut cet exemple de sévérité nécessaire pour inspirer de la terreur aux Normans dont il craignoit la révolte, sçachant bien que la France seroit toûjours prête à les protéger.

1112. Henri établit une Colonie de Flamans dans le Païs de Galles. Avant que d'aller en Normandie, Henri avoit reçu en Angleterre un grand nombre de Flamans que des inondations arrivées dans leur Païs, avoient obligez à chercher ailleurs de nouvelles habitations. Il les avoit d'abord établis dans les endroits ruïnez de la Province d'Yorck. Mais, sur les plaintes qu'on lui en fit après son retour, il les transplanta dans les Provinces conquises du Païs de Galles, aux environs de *Ross* & de *Pembrook*. La postérité de ces Etrangers s'est continuée jusqu'à ce jour dans ces quartiers-là, où l'on s'aperçoit encore, à son Langage & à quelques coûtumes différentes de celles de ses Voisins, qu'elle tire son origine d'un autre Païs.

1113. Il repasse en Normandie. *Ord. Vital. G. Malmesb.* Henri n'eut pas le tems de faire un long séjour dans son Royaume. Un an après, il se vit encore obligé de repasser en Normandie, ou le Roi de France lui avoit suscité une nouvelle guerre, en portant le Comte d'Anjou à reprendre les armes. Cette guerre lui causa quelque embarras: mais il en
Il marie le Prince son Fils avec une Fille du Comte d'Anjou. surmonta heureusement les difficultez. Loüis eut même la mortification de voir détacher de son parti le Comte d'Anjou, qui, par cette défection, se procura l'avantage de marier sa Fille avec le Prince Guillaume, fils de Henri.
Il surprend Robert de Mellesme, & le met en prison. Pendant le séjour que le Roi fit en Normandie, il eut la satisfaction de voir tomber entre ses mains Robert de Mellesme, le plus obstiné de ses ennemis, qui fut envoyé en Angleterre, & détenu en prison tout le reste de sa vie. Après que Henri se fut ainsi délivré de ces embarras, il retourna dans son Royaume, où il vécut en paix pendant les cinq années suivantes, sans que personne troublât son repos, excepté les Gallois, qui, de tems en tems, lui donnoient quelque occupation.

1114. Il remplit les Bénéfices vacans. Pendant qu'il joüissoit de cette tranquillité, le Pape & le Clergé obtinrent enfin de lui qu'il fit remplir les Bénéfices vacans, particuliérement l'Arche-

vêché

vêché de Cantorbéri, dont il tiroit le revenu depuis cinq ans. Dés qu'il y eut donné son consentement, on assembla un Synode, où, d'une commune voix, *Raoul*, Evêque de Rochester, fut élu pour remplir le premier Siége, à la grande satisfaction du Peuple, qui avoit beaucoup d'estime pour ce Prélat. *Thurstan*, l'un des Chapelains du Roi, fut nommé à l'Archevêché d'Yorck. En même tems, on remplit tous les autres Bénéfices, mais avec tant de partialité pour les Normans, que les Anglois en eurent un juste sujet de se plaindre.

HENRI I. 1114. Raoul est élu Archevêque de Cantorbéri, & Thurstan d'Yorck.

Les Gallois se rendant de plus en plus incommodes sur les frontiéres, Henri prit la résolution, non de les châtier simplement, mais de les exterminer. Pour exécuter cette barbare résolution, il entra dans leur Païs avec une nombreuse armée, laquelle il partagea en trois Corps, à dessein de les envelopper de toutes parts. Mais comme à son approche ils s'étoient retirez sur leurs Montagnes, il ne lui fut pas possible de les joindre. Il s'obstina pourtant à les y tenir long-tems investis. Mais enfin, voyant qu'il ne pouvoit les attirer hors de leurs retraites, il se résolut à leur accorder la paix. Dès qu'il fut de retour à Londres, il y reçut la nouvelle, que le mariage de Mathilde sa Fille avoit été consommé, & que cette Princesse avoit été couronnée à Mayence.

Henri fait la guerre aux Gallois.

Peu de tems aprés, Henri repassa en Normandie, où il fit prêter serment par les Etats au Prince Guillaume son Fils, qui étoit alors âgé de douze ans. L'année suivante, il prit la même précaution à l'égard de l'Angleterre, afin d'assurer la Coûronne dans sa famille. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée Générale à Salisburi, où tous ceux qui la composoient promirent de reconnoître le Prince Guillaume son Fils pour leur Souverain, après la mort du Roi son Pere, & lui prêterent serment. C'est de cette Assemblée que quelques-uns prétendent tirer l'origine du droit que les Communes d'Angleterre ont de faire partie du Parlement. Ils soutiennent, qu'à l'imitation de ce qui se pratiquoit en Normandie, Henri convoqua les Communes, aussi-bien que la Noblesse & le Clergé, & que ce fut la premiere fois que les Députez du Peuple furent admis dans l'Assemblée des Etats. D'autres avancent, que les Assemblées générales de la Nation étoient hors d'usage avant celle-ci. Enfin, il y en a qui assurent que celle-ci fut la premiere à laquelle on donna le nom de Parlement. De ces trois sentimens, le premier ne peut être prouvé. Le second est évidemment faux, & le troisiéme très-incertain.

1115. Les Normans prêtent serment au Prince Guillaume. *Annal. Sax.* *G. Malmesb.* 1116. Les Anglois en font autant. Sentimens touchant les Parlemens & les droits des Communes. *Mr. Echard.*

Depuis que Loüis le Gros étoit sur le trône de France, il n'avoit point cessé de susciter des affaires à Henri, tantôt en appuyant les mécontens de Normandie, tantôt en excitant les Princes voisins contre lui. Bien qu'ordinairement il prît soin de se cacher, Henri n'ignoroit pas que ce Prince étoit l'unique appui de tous ces petits ennemis qui le chagrinoient, & ce fut pour s'en venger, qu'il entreprit de le combattre par les mêmes voyes. Thibaud, Comte de Blois, son neveu, fils d'*Adéle* sa sœur, ayant reçu quelque chagrin du Roi de France, Henri prit soin de l'exciter à la vengeance, & l'ayant porté à prendre les armes, il lui donna un puissant secours. Loüis de son côté investit Guillaume Criton, fils de Robert, du Duché de Normandie, & promit de l'aider de toutes ses forces à s'en mettre en possession. Appuyé du secours de la France, & de celui de Baudoüin Comte de Flandres, ce jeune

1117. Loüis le Gros chagrine Henri, qui s'en venge. Loüis entreprend de mettre Guillaume, fils de Robert, en possession de la Normandie

 Prince

HENRI I. 1117.

Prince entreprit d'arracher la Normandie au Roi ſon Oncle. Ce n'étoit plus en cachette que Loüis agiſſoit en cette occaſion, mais ouvertement. Il prétendoit, en qualité de Souverain Seigneur de la Normandie, avoir droit de diſpoſer de ce Duché, d'autant plus que c'étoit en faveur du Fils unique du Duc Robert qui étoit détenu injuſtement en priſon. Son armée ayant été renforcée d'un nombre conſiderable de troupes, que le Comte de Flandre lui amena, il entra dans la Normandie, à deſſein d'en aſſurer la poſſeſſion au jeune Guillaume.

1118. Henri paſſe en Normandie.

Dès que Henri fut informé des projets de ſes ennemis, il fit de grands préparatifs pour ſoutenir cette guerre dont les Anglois furent obligez de faire toute la dépenſe. Quant tout fut prêt, il paſſa la Mer, & ayant joint ſes forces à celles du Duc de Bretagne, & du Comte de Blois, il s'avança vers ſes ennemis pour les combattre. Mais Loüis, ne jugeant pas à propos de l'attendre, prit le parti de ſe retirer (1), confus d'avoir ſi mal pris ſes meſures, & de ce que la diligence du Roi d'Angleterre avoit renverſé ſes projets. Au lieu de ſoutenir ce qu'il avoit entrepris, il fit faire à Henri des propoſitions de paix, qui ne furent acceptées, qu'à condition qu'il reſtitueroit Giſors dont il s'étoit emparé. Dès que le Traité fut ſigné, Henri repaſſa promptement dans ſon Royaume, pour en empêcher l'entrée à un Légat que le Pape envoyoit, ſans lui en avoir demandé l'approbation. La Reine Mathilde, ſa femme, mourut quelques mois après, regrettée de tous les Anglois, tant à cauſe de ſon mérite, que parce qu'elle étoit deſcenduë de leurs anciens Souverains.

Loüis ſe retire. Traité de paix entre les deux Rois.

Loüis recommence la guerre.

Cependant le Roi de France n'avoit pas perdu de vûë ſon premier projet. Henri ayant négligé de faire démolir les murailles de Giſors, ſuivant le dernier Traité, Loüis en prit occaſion d'entrer à l'improviſte dans la Normandie, & d'y faire de grands ravages. Cependant Henri demeuroit tranquille en Angleterre, & ne paroiſſoit pas faire beaucoup d'attention à cette inſulte; tout le monde étoit ſurpris de ſa nonchalance; pluſieurs même l'attribuoient à un défaut de courage. Enfin, un de ſes Courtiſans ayant pris la liberté de lui repréſenter combien elle faiſoit de tort à ſa réputation, il lui répondit ſans s'émouvoir, qu'il avoit appris du Roi ſon Pere, que le meilleur moyen de vaincre les François étoit de laiſſer paſſer leur premier feu. Cependant, pour faire voir que ſa lenteur n'étoit pas un effet de ſa crainte, il paſſa bientôt après en Normandie avec une puiſſante armée, & préſenta la bataille à ſes ennemis. Loüis ayant accepté le deffi, les deux armées en vinrent aux mains; pendant le combat, un Chevalier François, nommé *Criſpin*, attaqua perſonnellement le Roi d'Angleterre, & lui déchargea deux coups ſur la tête d'une telle force, que, bien que ce Prince fut armé d'un caſque, il ſe trouva tout en ſang. Cela ne l'empêcha pourtant pas de continuer ce combat ſingulier. Le ſang qu'il ſentoit couler redoublant ſon courage, il porta un ſi furieux coup à ſon Adverſaire, qu'il le renverſa de deſſus ſon cheval, & le fit priſonnier. Cette action donna une telle émulation à ſes troupes, qu'enfin, après un long combat, elles obligerent les ennemis à leur céder le champ de bataille. Le grand étendart de France fut pris en cette occaſion, & porté en triomphe

Indolence ſurprenante de Henri.

Il paſſe enfin en Normandie. Il gagne une bataille, où il court riſque de la vie.

(1) Les Hiſtoriens François ne parlent point de cette retraite de Loüis le Gros, ni de la Paix qui ſuivit immédiatement, & confondent cette premiere Guerre de l'année 1118. avec celle qui ſe renouvella la même année après la reſtitution de Giſors,

triomphe à Roüen. Quelque tems après, les deux Rois se livrerent un second combat dont le succès fut douteux, chacun des deux Partis s'en étant attribué tout l'avantage. En général, cette guerre fut fort vive, & ne donna pas peu de peine à ces deux Monarques. HENRI I. 1118.

Pendant que des deux côtez on continuoit les actions militaires avec une égale chaleur, Loüis tâchoit de profiter du séjour que le Pape Calixte II. faisoit alors en France, pour susciter de nouvelles affaires à son ennemi. Il espéroit que ce Pontife, qui étoit de la Maison de Bourgogne, se porteroit aisément à favoriser ses desseins. Dans cette vûë, sans lui découvrir pourtant ses intentions, il obtint de lui la convocation d'un Concile à Rheims, auquel les Evêques Anglois furent invitez. Henri, qui ne soupçonnoit rien de ce côté-là, ne fit aucune difficulté de leur permettre d'assister à ce Concile. Il leur ordonna seulement, quand ils prirent congé de lui, de saluër le Pape de sa part, d'écouter ses préceptes Apostoliques, mais de se donner garde de n'apporter dans son Royaume aucune des nouvelles inventions de la Cour de Rome. Ce Concile étoit, pour la plus grande partie, composé d'Evêques François, dont quelques-uns, qui avoient le secret de leur Roi, firent de grandes plaintes contre Henri. Ils proposerent même de l'excommunier, sur ce qu'il détenoit injustement la personne & les Etats du Duc de Normandie son frere, qui, en qualité de Croisé, étoit sous la protection de l'Eglise. Cette proposition auroit été sans doute approuvée, à la pluralité des voix, si le Pape, qui vouloit ménager Henri, ne l'eût éludée en se chargeant de lui parler lui-même pour l'exhorter à faire raison à son Frere. Quelque tems après, Calixte se rendit à Gisors, où il eut une longue conférence avec le Roi, à qui il fit entendre, que le Concile avoit jugé, que Robert devoit être rétabli dans ses Etats. Henri répondit, qu'il n'avoit pas enlevé la Normandie à son Frere, mais à des Brigands qui dissipoient l'héritage de ses Ancêtres, que Robert leur avoit abandonné. Il ajoûta, qu'il n'avoit pas fait cette entreprise de son pur mouvement, mais après en avoir été sollicité par la Noblesse, par le Clergé, & par tout le Peuple du Païs, qui l'avoient instamment prié d'empêcher l'entiere désolation des Eglises. Il prit soin d'appuyer ces raisons de magnifiques présens qui produisirent un tel effet sur le Pontife & sur les Cardinaux qui l'accompagnoient, qu'à leur retour ils publierent, qu'ils n'avoient jamais connu de Prince plus éloquent. Ainsi Calixte, abandonnant les intérêts du Duc prisonnier, donna ses soins à procurer la Paix entre les deux Rois, à quoi il réüssit enfin l'année suivante (1).

1119. Concile à Rheims, où l'on tâche de faire des affaires à Henri.

Le Pape s'y oppose.

Le Pape & le Roi s'abouchent à Gisors.

Paix entre les deux Rois.

Dès que cette Paix fut concluë, Henri, impatient de retourner en Angleterre, d'où il avoit été long-tems absent, alla s'embarquer à Barfleur, menant avec lui une nombreuse suite de Noblesse. Guillaume son fils, qui étoit alors âgé de dix-sept ans, prit dans son Vaisseau toute la Jeunesse de la Cour, afin de rendre son passage plus agréable. Comme il étoit parti le dernier, il se picqua d'atteindre le Roi son Pere, & promit une recompense aux Matelots, si son Vaisseau arrivoit le premier. Cette vaine émulation fut vraisemblablement la cause du malheur qui lui arriva. Comme le Pilote, afin de

1120. Le Prince Guillaume périt sur Mer.

(1) Le P. Daniel dit, que le Pape menaça Henri de l'excommunier, & qu'il le fit. pag. 1148. B. Mais les Historiens Anglois parlent autrement de cette entrevûë.

HENRI I. 1120. de devancer le Roi, voulut raser la côte d'Angleterre de trop près, le Vaisseau toucha sur un rocher, & s'ouvrit. Dans l'épouvante que cet accident causa, le premier soin des Matelots fut de mettre la Chaloupe en Mer, pour sauver le Prince, & en effet, cette diligence l'avoit déja mis hors de danger. Mais dans le tems qu'il commençoit à s'éloigner, les cris de Mathilde, sa Sœur naturelle, l'obligerent à retourner vers le Navire pour la recevoir. Son approche ayant donné lieu à plusieurs autres de sauter dans la Chaloupe, elle se trouva tellement surchargée, qu'elle s'enfonça, sans qu'il fût possible de sauver la vie au Prince. De tous ceux qui étoient demeurez dans le Vaisseau, il n'y en eut qu'un petit nombre qui se sauverent à la nage. Ce fut de ceux-ci qu'on apprit les circonstances de ce funeste accident. Parmi ceux qui périrent dans ce naufrage, se trouverent outre le Prince Guillaume, un de ses Freres bâtards nommé *Richard*, *Mathilde* sa Sœur Comtesse du Perche, *Lucie* Niéce du Roi, le Comte de Chester, & divers Seigneurs, dont on prétend que la vie débordée n'avoit que trop merité cette punition.

1121. Henri épouse Adelaïde de Louvain. Ce malheur imprévû produisit un tel effet sur le Roi, qu'on ne le vit jamais rire depuis. Cependant le desir extrême qu'il avoit de réparer la perte qu'il venoit de faire, lui fit prendre la resolution d'épouser *Adelaïde*, Fille de *Geofroi* Comte de Louvain. Mais ce mariage ne lui procura pas la satisfaction qu'il en espéroit.

Guerre de Galles. Cette même année, les Gallois firent une irruption dans la Province de Chester, sous la conduite de *Griffin* leur Roi. Ils y brûlerent quelques Châteaux, & firent d'autres ravages qui attirerent les armes Angloises dans leur propre Païs. Henri s'étant mis à la tête de son armée, y fit d'abord quelques progrès. Mais un jour, ayant voulu se saisir d'un certain passage, il tomba dans une embuscade où il perdit beaucoup de monde, & reçut lui-même un coup de fleche sur sa cuirasse. Cet accident, & la crainte qu'il eut de ne pouvoir pas terminer cette guerre aussi heureusement qu'il l'avoit espéré, l'ayant empêché de s'engager plus avant, il accorda la Paix à Griffin. Cependant, il se fit donner des ôtages, & mille bêtes à corne, pour se dédommager des frais de la guerre.

1122. Mort de l'Archevêque de Cantorbéri. Peu de tems après, la mort enleva du monde Raoul Archevêque de Cantorbéri. C'étoit un Prélat d'une vie sans reproche, mais tellement attaché aux prérogatives de son Siége, qu'il n'en pouvoit souffrir la diminution même dans les choses de la plus petite conséquence. Par exemple, aux jours des grandes Fêtes, que le Roi avoit accoûtumé de porter la Couronne, il ne vouloit point permettre qu'il la mit lui-même sur la tête, prétendant qu'en toutes occasions, cette fonction appartenoit à l'Archevêque de Cantorbéri.

1123. Corbet élu Archevêque. Ce premier Siége demeura vacant jusqu'à l'année suivante, que *Corbet*, Abbé d'un Monastere de S. Benoît, fut élu par un Synode, convoqué exprès à Winchester.

Henri prévient la révolte des Normans. *S. Dunelm. H. Huntingd. Ord. Vital.* Henri s'étoit persuadé qu'en faisant la Paix avec le Roi de France, il avoit éloigné toutes les occasions de guerre au-delà de la Mer, & que personne n'oseroit plus lui disputer la possession de la Normandie. Cependant *Robert de Mellent*, Seigneur de *Pont-Audemer*, lui suscita des affaires qui l'obligerent à repasser encore à ce Duché. Ce Seigneur, qui étoit accrédité parmi les Normans, & qui étoit secrettement appuyé du Roi de France, avoit entre-

pris

pris de rétablir Guillaume Criton dans ses droits. Il avoit même tellement avancé ce projet, que le Païs étoit sur le point de se révolter, si le Roi n'y fût promptement accouru. En arrivant, ce Prince assiégea Pont-Audemer & s'en rendit maître. Ensuite, il fit ajoûter quelques Ouvrages aux Châteaux de *Caen*, de *Roüen*, d'*Arques*, & en renforça les Garnisons. Ces précautions arrêterent les Normans, qui ne se crurent plus en état d'exécuter leurs desseins. Elles n'empêcherent pourtant pas que Robert de Mellent, & le Comte de Monfort son Associé ne tinssent la campagne avec quelques troupes. Mais ces deux Chefs ayant été attirez dans une embuscade où ils furent faits prisonniers, tout le reste demeura tranquille.

HENRI I. 1123.

1124. Robert de Mellent est pris.

Pendant que le Roi étoit en Normandie, le Cardinal *Jean de Crême*, Légat du Pape, se rendit en Angleterre. Le but de cette Légation étoit d'achever la réformation du grand abus prétendu du mariage des Prêtres, qui subsistoit encore, malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour le déraciner. Ce Légat fut reçu avec beaucoup de pompe, mais avec peu de satisfaction de la part du peuple, qui n'étoit pas accoûtumé à voir des Légats exercer leur autorité dans le Royaume. Celui-ci ayant convoqué un Synode à Londres, y fit faire divers Canons très-rigoureux contre les Ecclésiastiques qui s'obstinoient à garder leurs femmes. Ces Canons ne furent pourtant pas capables d'arrêter cette prétenduë licence, quoique le Roi tînt la main à les faire observer. Mais le dessein de ce Prince n'étoit pas tant d'empêcher les Prêtres de se marier, que d'obtenir du Pape, par ce zéle apparent, la Commission de faire exécuter les Décrets des Conciles sur ce sujet, comme il arriva l'an 1129. Quand il fut une fois revétu de cette autorité, il permit sans scrupule aux Prêtres de garder leurs femmes, moyennant une certaine somme à quoi il taxa les dispenses.

1125. Arrivée d'un Légat en Angleterre.

Synode contre les Prêtres mariez.

Le Roi en tire quelque avantage.

Depuis six ans que ce Monarque étoit remarié, il attendoit en vain que Dieu lui donnât des enfans de sa seconde femme. Quand il vit qu'un si longtems s'étoit écoulé, sans qu'il y eût aucune apparence d'obtenir ce qu'il souhaitoit, il en perdit l'espérance. Cependant, afin d'assurer la Couronne dans sa Famille, il prit la résolution de faire reconnoître pour son Héritiere présomptive, Mathilde sa fille, qui, après la mort de l'Empereur son Epoux, étoit retournée en Angleterre. L'avantage qu'avoit cette Princesse d'être descenduë par sa mere des anciens Rois Saxons, la rendoit chére aux Anglois, qui n'étoient pas encore bien accoûtumez au joug Normand. D'un autre côté, les Normans, au défaut d'un Prince de leur Nation, avoient intérêt de placer sur le Trône une Petite-fille de Guillaume le Conquérant, à qui ils étoient redevables de tout ce qu'ils possédoient en Angleterre. Ces dispositions ayant fait concevoir au Roi l'espérance de réüssir dans ce qu'il se proposoit, il convoqua une Assemblée de tous les Vassaux immédiats de la Couronne. Entre les Seigneurs qui assisterent à ce grand Conseil, se trouverent *Etienne* Comte de Boulogne Neveu du Roi, & *David* Roi d'Ecosse, à cause des Fiefs qu'il possédoit en Angleterre. Tous les Membres de cette Assemblée ayant consenti à la proposition du Roi, David & Etienne furent les premiers qui prêterent serment à Mathilde, en cas que le Roi son Pere mourût sans laisser des enfans mâles.

1127. Henri fait reconnoître Mathilde sa Fille pour son Héritiere.

Cette affaire s'étant passée à la satisfaction du Roi, il fit le mariage de l'Impératrice

Mariage de Mathilde

HENRI I. 1127.

avec Geofroi Plantagenet.

H.Huntingd. R. de Hoveden. Matt. Paris.

pératrice avec *Geofroi Plantagenet* fils de Foulque Comte d'Anjou, qui avoit laiſſé ſes Etats à ſon Fils, pour aller prendre poſſeſſion de la Couronne de Jéruſalem, après la mort de Baudoüin II. ſon Beau-pere. Dans la réſolution que le Roi avoit priſe de faire choix du Comte Geofroi, pour lui donner ſa Fille, il avoit plus conſulté ſon propre intérêt, que l'inclination de Mathilde. Cette Princeſſe, qui étoit veuve d'un Empereur, croyant trop s'abbaiſſer, en épouſant un Comte d'Anjou, n'avoit conſenti qu'avec peine à ſon mariage. Mais le Roi ſon Pere lui avoit fait une eſpéce de violence, pour l'y déterminer. Comme il craignoit toûjours, que Guillaume Criton ſon Neveu ne lui enlevât la Normandie, il croyoit ne pouvoir rien faire de plus avantageux, que de mettre Geofroi dans ſes intérêts, afin qu'il fût toûjours prêt à ſecourir cette Province, ſi elle étoit attaquée.

Les Barons ſont mécontens de ce mariage.

Si Mathilde témoigna de la répugnance à ſe ſoumettre à la volonté du Roi, les Seigneurs Anglois & Normans ne parurent pas plus contens de cette Alliance. Ils croyoient qu'on devoit les avoir conſultez dans une affaire de cette importance, où il s'agiſſoit de leur donner un Roi. D'ailleurs, il y en avoit quelques-uns parmi eux, qui s'étoient ſecrettement flattez de monter un jour ſur le Trône, par leur mariage avec l'Impératrice. Il étoit donc facile de prévoir, que le ſerment, par lequel le Roi avoit prétendu les lier, ne ſeroit pas d'une grande force après ſa mort. Mais, outre que ce Prince ne croyoit pas qu'on oſât le violer, la crainte où il étoit à l'égard du Roi de France & de Guillaume Criton fit, qu'il ne porta ſa vûë que ſur l'avantage préſent que le mariage de ſa fille lui procuroit.

1128. Guillaume Criton eſt fait Comte de Flandres.

Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il craignoit l'union de Loüis avec Guillaume. Le premier, qui ne diſſimuloit plus le deſſein qu'il avoit de mettre ce jeune Prince en poſſeſſion des Etats du Duc ſon pere, l'avoit déja inveſti du Comté de Flandre, afin de le mettre mieux en état de faire la guerre au Roi ſon oncle. Pour prévenir les deſſeins de ſon ennemi, Henri ſe ſervit de deux moyens qui lui réüſſirent également. Le premier, fut de porter la guerre en France. Le ſecond, fut d'engager les Flamans à ſe ſoulever contre leur nouveau Souverain, & à prendre le parti de Thierri d'Alſace qui avoit des prétentions ſur la Flandre. Suivant ce projet, il entra en France avec une puiſſante armée, pendant que, d'un autre côté, les Villes de Flandre ſe déclarerent hautement contre ſon neveu. Aloſt fut la premiere que ce jeune Prince entreprit de réduire à l'obéïſſance, par un Siége, qui fut aſſez long pour donner le tems à

Guillaume Criton eſt tué au Siége d'Aloſt.

ſon Concurrent d'accourir au ſecours. Guillaume, ſçachant que Thierri s'approchoit, alla audevant de lui, & ayant obtenu une Victoire complette, il retourna au Siége qu'il avoit interrompu. La défaite du Comte d'Alſace auroit mis les Aſſiégez hors d'état de faire une plus longue réſiſtance, ſi dans une ſortie qu'ils firent, Guillaume n'eût reçu une bleſſure qui, en peu de jours, le coucha dans le tombeau. Ce jeune Prince avoit du courage & pluſieurs autres bonnes qualitez; mais, pour éviter les malheurs que le Duc ſon pere s'étoit attiré par ſa prodigalité, il s'étoit jetté dans l'extrémité contraire. Ce défaut, joint à quelques actions violentes qu'il avoit commiſes en Flandre, & à ſa paſſion démeſurée pour les femmes, le fit haïr des Flamans, qui par-là ſe trouverent diſpoſez à prêter l'oreille aux ſollicitations du Roi ſon oncle. Le contretems arrivé par la mort imprévûë de ce Prince, & l'armée

Angloiſe

Angloiſe qui étoit en France obligerent Loüis à ſe déſiſter de ſes projets, & à faire la Paix avec Henri. Depuis ce tems-là juſqu'à la fin de ſa vie, ce dernier n'eut plus rien à démêler avec la France. On ne trouve plus même dans tout le reſte de ſon regne, qui dura encore près de ſix ans, qu'un petit nombre d'événemens qui meritent d'être remarquez, & dont je vais rapporter les principaux. HENRI I. 1128.

La trentieme année du regne de Henri, qui fut auſſi la trentieme du Siécle, ce Prince ſe rendit en Normandie, où il ſéjourna près d'un an. C'étoit principalement pour s'aboucher avec le Pape Innocent II. qu'il reconnut enfin pour véritable Pontiſe, quoi qu'Anaclet ſon Competiteur fût maître de Rome. La principale difficulté de cette affaire conſiſtoit en ce que la France avoit reconnu Innocent, & que par cette raiſon, Henri avoit du penchant à ſe ranger dans le parti d'Anaclet. Mais Innocent ſçut ſi bien le cajoler, qu'il en tira cette reconnoiſſance qui ne lui étoit pas peu avantageuſe. 1130. Henri reconnoit Innocent II. pour Pape.

Lorſque Henri s'en retourna dans ſon Royaume, il prit avec lui, Mathilde ſa fille, qui pour quelque mécontentement, avoit quitté le Comte Geofroi ſon Mari. Dès qu'il fut en Angleterre, il y convoqua une Aſſemblée Générale, où le ferment fait à l'Impératrice fut renouvellé, après quoi il renvoya cette Princeſſe à ſon Epoux qui la demandoit. Les Barons renouvellent leur ſerment à Mathilde.

L'année 1132. fut remarquable par la fondation d'un nouveau Siége Epiſcopal à Carliſle, & par l'embraſement d'une partie de la Ville de Londres. Comme la plûpart des maiſons étoient de bois, cette Ville étoit ſouvent ſujette à de pareils accidens. 1132. Siége Epiſcopal établi à Carliſle. Incendie à Londres.

L'année ſuivante, un nouveau ſujet de joye fit oublier ce malheur. Mathilde mit au monde un Prince qui fut nommé Henri comme ſon ayeul. Incontinent après la naiſſance de ce Prince, le Roi fit encore aſſembler tous les Grands, & leur fit renouveller le ſerment de la Succeſſion, dans lequel le Prince nouveau né fut compris. Ce fut pour la troiſiéme fois qu'il fit prêter ce Serment qui n'en fut pourtant pas mieux obſervé. Mathilde eut encore deux autres fils, ſçavoir Geoffroi & Guillaume dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite. 1133. Naiſſance de Henri fils de Mathilde.

Vers la fin de l'Eté de cette même année, le Roi paſſa pour la derniere fois en Normandie. Il s'embarqua le jour d'une Eclipſe de Soleil, & deux jours après il y eut un grand tremblement de Terre, accompagné de flammes qui ſortoient en divers endrois des ouvertures cauſées par les violentes ſecouſſes que la Terre avoit ſouffertes. Quelques-uns ont voulu prendre ces accidens pour des préſages de la mort du Roi, laquelle on ne vit pourtant arriver que deux ans après. Elle fut précedée de celle de Robert ſon frere-aîné, qui mourut dans le Château de Cardiff, où il étoit détenu depuis vingt-ſix ans. Ce fut un Prince d'un grand courage, & pendant quelque tems d'une grande réputation. Sa facilité, ſa négligence, & ſa prodigalité, lui firent perdre deux fois l'occaſion d'acquerir la Couronne d'Angleterre, à laquelle il avoit plus de droit que ſes freres, & qu'il méritoit peut-être mieux qu'eux. Il fut ſurnommé *Courte-hoſe*, ſoit parce qu'il portoit ſes hauts-de-Chauſſe fort court, ou parce que ſes jambes étoient trop courtes & mal proportionnées au reſte de ſon corps. Quelques-uns l'ont ſurnommé *Courtois*, parce qu'ils n'ont pas entendu la ſignification de *Courte-hoſe*, & parce qu'en effet ce nom convient Henri va en Normandie. Mort de Robert frere du Roi, dans ſa priſon.

HENRI I. assez à son naturel généreux. Il fut enterré à Glocester dans le Chœur de l'Eglise Cathedrale, où l'on voit encore son tombeau.

1135. Mort de Henri I.

La mort de Robert fut bien-tôt suivie de celle du Roi son frere. Sur la fin du mois d'Août 1135. il fut attaqué d'une violente maladie, qui, en sept jours, le coucha dans le tombeau. On dit qu'il se la causa lui-même, en mangeant avec excès des lamproyes qu'il aimoit passionnément. Il étoit alors au Château de Lyon près de Roüen, où il se plaisoit beaucoup. Quand il se sentit proche de sa fin, il fit appeller le Comte de Glocester son fils naturel, & lui recommanda fortement les intérêts de l'Impératrice sa fille, sans faire aucune mention du Comte d'Anjou, son gendre, duquel il n'étoit pas content. Ensuite, il fit son Testament, où il légua plus de soixante mille livres sterling à ses Domestiques. Il ordonna que ses dettes fussent exactement payées & remit à ses débiteurs tous les arrérages qu'ils lui devoient. Sa mort arriva le second de Septembre, dans la soixante & huitiéme année de son âge, & dans la trente-sixiéme de son regne. Son corps fut coupé en plusieurs piéces pour l'embaumer, selon la maniere grossiere de ce tems-là, parce qu'il devoit être inhumé en Angleterre, dans l'Abbaye de Reading.

Son caractere.

On trouvoit dans ce Prince un grand mélange de bonnes & de mauvaises qualitez. Il étoit très-brave, & d'une grande capacité, tant dans la guerre, que dans le Gouvernement de ses Etats. La prudence avec laquelle il régloit ses affaires parut principalement en ce que, pendant les fréquens voyages qu'il fit en Normandie, il n'y eut jamais aucun soulévement en Angleterre, quoique ce Royaume ne manquât pas de mécontens. Il étoit extrémement sobre. Jamais on ne lui vit faire aucun excès ni dans le manger, ni dans le boire, à l'exception de celui qui lui coûta la vie. Tous les malfaiteurs trouvoient en lui un Prince inexorable, parce qu'il étoit convaincu que la sévérité étoit absolument nécessaire pour arrêter la licence qui s'étoit introduite sous le dernier regne. Son éducation avoit été toute différente de celle de Guillaume le Roux. Au lieu que celui-ci n'avoit aucune étude, Henri avoit été élevé dans la connoissance des Lettres, & y avoit même fait d'assez grands progrès. Ce fut ce qui lui acquit le surnom de *Beau-clerc*, c'est-à-dire Sçavant, parce qu'en ce tems-là, personne, excepté les Clercs ou les Ecclésiastiques, ne s'attachoit à l'étude, & les Princes encore moins que les particuliers. Celui-ci conserva, toute sa vie, le goût des Sciences, qu'il avoit pris pendant sa jeunesse. Il avoit même fait bâtir un Palais à Oxford, où il alloit souvent se délasser dans la conversation des Sçavans de cette Université. La beauté de son visage, ses yeux doux & serains, sa contenance libre & assurée, un air affable, & une agréable conversation, prévenoient d'abort tout le monde en sa faveur. Tout cela auroit pû le faire regarder comme un Prince accompli, si ses belles qualitez n'eussent été obscurcies par divers défauts, entre lesquels la cruauté, l'avarice, & l'impudicité étoient les plus remarquables. Le premier parut dans la maniere barbare dont il traita son frere aîné. Le second, dans les taxes extraordinaires & trop fréquentes dont il chargea ses Sujets. Le troisiéme, dans le grand nombre de bâtards qu'il eut de plusieurs Maîtresses. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer ici l'usurpation de la Couronne, parce qu'on pourroit prétendre, que le droit de Robert n'étoit pas incontestable, à cause de la diversité des sentimens qu'il y a sur cette matiere. Mais pour ce qui regarde

l'injustice qu'il fit à ce même frere, en lui enlevant ses Etats, & en le retenant vingt-six ans en prison, je ne crois pas qu'il soit possible de l'excuser. Pour tâcher de réparer en quelque maniere les désordres qui se trouvoient dans sa conduite, il fonda les Eglises Episcopales d'Ely & de Carlisle, & les Abbayes de Reading, de Hyde, de Chester, avec le Prieuré de Dunstaple. C'étoit une maniere d'expier les pechez fort à la mode en ce tems-là, & qui étant très-aisée aux personnes riches & puissantes, a été long-tems en usage, & se pratique encore aujourd'hui. La Chartre que ce Prince voulut bien accorder à ses Sujets, dès qu'il fut assis sur le Trône, est une des particularitez les plus remarquables de ce Regne, pendant lequel, l'Angleterre se trouva toûjours dans une très-grande abondance. On avoit pour un Schelling, ou douze sous, autant de blé qu'il en falloit pour nourrir cent personnes tout un jour. Le foin & l'avoine nécessaires pour entretenir vingt Chevaux, pendant le même tems, ne coûtoit que quatre sous, ce qui étoit aussi le prix d'un mouton. Il est vrai que l'argent étoit alors beaucoup plus rare qu'il ne l'est aujourd'hui.

HENRI I. 1135.

Grande abondance pendant son regne.

Henri laissa une seule fille légitime, sçavoir l'Impératrice Mathilde, & douze bâtards. Entre ceux-ci, Robert, Comte de Glocester, fut celui qui fit la plus belle figure, tant par son mérite personnel, que par le constant attachement qu'il eut pour l'Impératrice sa sœur, ainsi qu'on le verra dans le Regne suivant.

Ses enfans.

ETIENNE,

Quatriéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

HEnri croyoit avoir pris de si justes mesures pour assurer sa Succession à l'Impératrice sa fille, qu'il ne pouvoit se persuader qu'elles dussent jamais manquer. Le triple serment, par lequel il avoit lié les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels, lui paroissoit une digue suffisante pour arrêter leur ambition. Du moins, il ne pouvoit s'imaginer que, quand même quelqu'un d'entre eux seroit assez peu scrupuleux pour vouloir violer des promesses si solemnelles, les autres fussent d'humeur à favoriser ses desseins. Cependant, ce lien qui paroissoit si puissant ne put empêcher que, même avant sa mort, ceux dont il se défioit le moins ne pensassent à rendre toutes ses précautions inutiles. On a pû observer, dans les trois Regnes précédens, avec quelle partialité les Richesses, les Honneurs & les Emplois, avoient été distribuez aux Etrangers, particulierement à ceux qui avoient quelque relation à la Famille Royale. Les trois derniers Rois, en excluant les Anglois de leurs faveurs pour les prodiguer aux Normans, avoient espéré de pouvoir, par ce moyen, affermir la Couronne dans leur Famille. Mais il arriva, au contraire, qu'en comblant leurs parens de biens & d'honneurs, au lieu de procurer de l'appui à leurs enfans, ils leur donnerent des rivaux. En fortifiant le parti des Etrangers contre les Anglois, ils fomenterent, sans y penser, l'ambition des premiers,

ETIENNE. 1135.

Inutilité des précautions de Henri I.

Fausses mesures des Rois Normans.

ETIENNE. 1135.

miers, & mirent les autres hors d'état de ſoutenir la Famille Royale, lorſqu'elle eut le plus beſoin de protection.

Etienne neveu de Henri, aſpire à la Couronne du vivant de ſon oncle.

Entre ceux que le dernier Roi avoit favoriſez, Etienne, Comte de Boulogne, ſon neveu, étoit le plus conſiderable. Adele ſa mere, fille de Guillaume le Conquérant, avoit eu du Comte de Blois ſon époux, quatre fils, dont Thibaud, qui étoit le ſecond, recueillit la Succeſſion de ſon pere, parce que l'aîné en fut empêché par quelques défauts naturels. Etienne qui étoit le troiſiéme, fut envoyé en Angleterre auprès du Roi ſon oncle. Henri, qui étoit le plus jeune, fut Moine dans le Monaſtere de Clugni. Les belles qualitez d'Etienne lui acquirent bien-tôt l'eſtime & l'affection du Roi qui ſe fit un plaiſir de le rendre riche & puiſſant. Un motif de politique ſe joignit encore à celui de l'affection. Il concevoit qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour ſa Famille, que de mettre ſes neveux en état de la ſoutenir. Dans cette vûë, il fit préſent à Etienne des Terres qu'il avoit ôtées au Comte de Mortagne, & ayant tiré Henri du Monaſtere de Clugni, il lui donna l'Abbaye de Glaſton, & quelque tems après, l'Evêché de Winchefter. La faveur du Roi ayant rendu ces deux freres très-accréditez en Angleterre, ils s'y firent un parti ſi puiſſant, qu'ils ſe crurent en état de profiter du déſaſtre arrivé à la Maiſon Royale, par la mort du Prince Guillaume. Il eſt vrai, que, quand le feu Roi voulut aſſurer la Couronne à Mathilde, Etienne fut le premier qui prêta ſerment à cette Princeſſe. Mais, outre qu'il ne pouvoit pas s'en diſpenſer, il n'étoit pas encore tems de manifeſter ſes deſſeins. Peut-être même eſpéroit-il que le Roi, par l'affection qu'il avoit pour lui, pourroit lui faire épouſer ſa fille. Quoiqu'il en ſoit, cette eſpérance, s'il eſt vrai qu'il s'en fût flatté, s'étant évanoüie par le mariage de Mathilde avec le Comte d'Anjou, il ſe tourna d'un autre côté pour faire réüſſir ſon projet. Par le moyen de certains Emiſſaires ſecrets, il fomenta le mécontentement que ce mariage cauſoit parmi la Nobleſſe, & s'aſſura par avance du ſecours de ceux qui pouvoient le plus contribuer à le placer ſur le Trône, après la mort du Roi. Il agit pourtant avec tant de précaution, que ce Prince ne ſoupçonna jamais rien de ſes deſſeins. Au contraire, peu de tems avant ſa mort, il lui donna une nouvelle preuve de ſon affection, en lui faiſant épouſer Mathilde fille unique & héritiere du Comte de Boulogne, par où il devint plus puiſſant & plus accrédité qu'il n'étoit auparavant.

Comme la derniere maladie, dont Henri fut attaqué, parut d'abord très-dangereuſe, Etienne, qui l'avoit accompagné en Normandie, en avertit promptement l'Evêque de Winchefter ſon frere, afin qu'il prit ſoin de renouveller ſes brigues, pour lui procurer la Couronne. Ce Prélat avoit déja mis dans ſes intérêts l'Archevêque de Cantorbéri, & Roger Evêque de Saliſburi, qui avoient tous deux beaucoup de crédit parmi le Clergé. Le dernier étoit le plus riche particulier du Royaume, ayant eû occaſion d'amaſſer de grands biens dans l'adminiſtration des affaires Eccléſiaſtiques, & civiles, que le feu Roi lui avoit entierement confiées. On rapporte l'origine de ſa fortune à une cauſe qui a quelque choſe de ſingulier. Pendant qu'il n'étoit encore que ſimple Curé d'une Paroiſſe de Normandie, il arriva que Henri, qui n'eſpéroit pas alors de monter un jour ſur le Trône, entra dans l'Egliſe où il diſoit la Meſſe. La diligence avec laquelle ce Prêtre s'acquitta de ſa fonction fut ſi agréable au Prince,

Fortune extraordinaire de Roger Evêque de Saliſburi.

Prince, qu'il ſouhaita de l'avoir pour Chapelain. Roger ne ſe fit pas beaucoup ſolliciter, pour accepter un honneur à quoi il s'étoit ſi peu attendu. Quoiqu'il ne fût rien moins que ſçavant, il ſe trouva d'un eſprit ſi ſouple & ſi naturellement Courtiſan, qu'en très-peu de tems, il acquit les bonnes graces de ſon Maître qui le combla de bienfaits. Dès que ce Prince fut ſur le Trône, ſon premier ſoin fut d'avancer ſon Chapelain, en lui donnant l'Evêché de Saliſburi. Son affection ne ſe bornant pas à cette faveur, il lui confia, dans la ſuite, le maniment des affaires les plus importantes de l'Egliſe & de l'Etat, & le fit ſon premier Miniſtre. Cet Emploi fournit au Prélat des occaſions d'amaſſer des richeſſes immenſes, qu'il employoit moins à faire des aumônes qu'à bâtir de belles maiſons, & à ſe donner un train magnifique qui ne le cédoit guéres à celui du Roi. ETIENNE. 1135.

C'étoit un grand avantage pour Etienne, que d'avoir dans ſes intérêts trois Prélats dont le crédit l'aſſuroit des ſuffrages de tout le Clergé. Ce Corps étoit alors ſi puiſſant, que ceux d'entre les Seigneurs Laïques qui n'étoient pas du complot, ne ſe crurent pas en état de s'oppoſer au deſſein qu'ils voyoient tout formé de mettre Etienne ſur le Trône, puiſque tous les Evêques ſe déclaroient pour lui. Perſonne ne ſe mettoit en devoir de parler pour Mathilde, tant l'exemple & l'autorité du Clergé avoit d'influence ſur les eſprits des Grands & du Peuple. Dans ces entrefaites, Henri étant mort en Normandie, Etienne ſe rendit promptement en Angleterre, afin de ſoutenir ſes prétentions par ſa préſence. Appuyé comme il l'étoit, il ne lui fut pas trop difficile de l'emporter ſur une Princeſſe abſente qui paſſoit pour capricieuſe, & dont la fierté avoit déja formé contre elle un préjugé déſavantageux. Si les Grands avoient effectivement pour la Religion, l'attachement dont ils affectoient de faire parade, les ſermens réïterez qu'on avoit faits à Mathilde auroient mis un obſtacle invincible à l'élection d'Etienne. Mais on n'ignoroit pas alors, non plus qu'aujourd'hui, l'Art d'éluder les ſermens les plus ſolennels, par des diſtinctions, ou par des réſerves tacites, qui en rendent l'uſage inutile. L'Archevêque de Cantorbéri aſſura, que le ſerment par lequel on s'étoit lié à Mathilde étoit nul, parce qu'il étoit directement oppoſé aux coûtumes des Anglois qui n'avoient jamais été ſoumis à une femme. L'Evêque de Saliſburi ſoutint, qu'on étoit dégagé de ce même ſerment, parce que Mathilde s'étoit mariée hors du Royaume, ſans le conſentement des Barons, & que l'intention de ceux qui avoient juré n'avoit jamais été de ſe donner un Roi qui ne fût pas de la Famille de Guillaume le Conquérant. Enfin, pour achever de lever tous les ſcrupules, Hugues Bigol, qui avoit été Grand Maître de la Maiſon du feu Roi, jura ſur les Evangiles, qu'avant ſa mort, ce Prince avoit deshérité Mathilde, & nommé Etienne ſon neveu pour ſon Succeſſeur. Il n'en fallut pas davantage pour colorer l'infidélité des Barons. Sur ces foibles fondemens, ils rejetterent les droits de l'Impératrice, qu'ils avoient trois fois juré de maintenir, & firent couronner Etienne, le 26. de Decembre, vingt-quatre jours après la mort de Henri. Ainſi cette Princeſſe ſe vit privée de la Couronne, par le Miniſtere de ceux que le Roi ſon pere avoit cru les plus engagez à la lui conſerver. Tant il eſt vrai, qu'il y a bien peu de fond à faire ſur les précautions que la prudence humaine ſuggere.

Le Clergé prend le parti d'Etienne.

Moyens dont on ſe ſert pour mettre Etienne ſur le Trône.

Il eſt couronné.

Etienne étoit alors âgé de trente & un an, & dans une grande eſtime par-

 mi

ETIENNE. 1135. mi la Nobleſſe. Mais ſon âge & ſes belles qualitez n'ajoûtoient rien à ſes droits. Ils étoient ſi mal fondez, que, pour engager les Barons à les ſoutenir, il fut obligé de leur promettre plus d'avantages ſous ſon Gouvernement, qu'ils n'en avoient eu ſous les Rois Normans ſes prédéceſſeurs, & ſans doute, plus qu'il n'avoit deſſein de leur en accorder. Ce fut là l'unique motif qui les fit concourir avec tant d'ardeur à ſon élection. Ils s'imaginoient, que leur ayant obligation de la Couronne, il ſeroit toûjours diſpoſé à leur en témoigner ſa reconnoiſſance. Mais ils ne pouvoient attendre la même choſe de Mathilde, qui ayant des droits moins litigieux, n'auroit pas crû être obligée aux mêmes égards. Auſſi Etienne, ne voulant rien ménager pour obtenir une Couronne qui pouvoit lui être ſi juſtement diſputée, s'étoit engagé à réformer les abus, qui s'étoient introduits ſous les trois Regnes précédens, & l'Evêque de Winchefter ſon frere s'étoit rendu ſa caution. Cette conjoncture étoit trop favorable, pour que les Barons du Royaume la laiſſaſſent paſſer ſans en profiter.

Il promet beaucoup aux Barons.

Il prête un ſerment extraordinaire

Lorſqu'il fut queſtion de faire prêter ſerment au nouveau Roi, on exigea beaucoup plus de lui que de ſes Prédéceſſeurs. Ce ſerment portoit, qu'il rempliroit, dans un certain tems, tous les Bénéfices qui viendroient à vacquer, & qu'il en laiſſeroit les revenus entre les mains de quelque Eccléſiaſtique fidéle, qui s'en chargeroit juſqu'à ce que le Bénéfice fût rempli. Qu'il ne feroit point ſaiſir les Bois des Eccléſiaſtiques ni des Laïques ſous des prétextes frivoles ainſi que ſes Prédéceſſeurs avoient fait. Qu'il ſe contenteroit de joüir des Forêts qui avoient appartenu aux deux Guillaumes, & qu'il reſtitueroit celles que Henri avoit uſurpées. Enfin, qu'il aboliroit le *Dane-gelt*, qui étoit une charge inſupportable à la Nation, & qui ayant été ôtée par Edoüard, avoit été rétablie par les Rois Normans.

Sermens des Evêques & des Barons au Roi.

Les Evêques lui prêtérent, de leur côté, un ſerment qui n'étoit pas moins extraordinaire, puiſqu'ils ne voulurent s'engager à lui être fidéles, qu'autant qu'il maintiendroit l'Egliſe dans ſes immunitez. Les Seigneurs Laïques prirent la même précaution, ſi l'on en peut juger par le ſerment du Comte de Glocefter fils naturel du feu Roi. Par ce ſerment, il ne s'engageoit à obéïr au Roi, qu'à condition que ce Prince le maintiendroit dans ſes biens & dans ſes honneurs, & qu'il obſerveroit les conventions faites avec les Barons. Etienne promit tout ce qu'on voulut exiger de lui, & s'engagea même à donner une Chartre Authentique, pour aſſurer les Privileges de la Nation, & les immunitez de l'Egliſe.

Etienne s'empare des tréſors du feu Roi.

La cérémonie du Couronnement étant terminée, le nouveau Monarque ſe hâta d'aller à Winchefter, pour ſe mettre en poſſeſſion des tréſors que le Roi défunt y avoit aſſemblez, & qui montoient a plus de cent mille marcs d'argent, outre la vaiſſelle & les joyaux. Avec cet argent, il leva une armée de Bretons, de Picards, de Flamans, & d'autres Etrangers, dont il crut avoir beſoin pour ſe maintenir, parce qu'il n'avoit pas encore beaucoup de confiance en ſes propres Sujets. A ſon retour de Winchefter, il alla au devant du Corps du feu Roi qu'on tranſportoit de Normandie en Angleterre, pour être enterré à Reading, où il avoit ordonné ſa ſépulture.

1136. Juſqu'alors, Etienne n'avoit trouvé aucune oppoſition. Mais il prévoyoit bien qu'il n'en ſeroit pas de même dans la ſuite. Il y avoit bien de l'apparence que Mathilde & Geoffroi ſon Epoux ne manqueroient pas de faire des efforts pour lui arracher la Couronne, qu'il venoit de leur enlever. Il étoit donc néceſſaire,

cessaire, qu'il tâchât de mettre le Peuple dans ses intérêts, & rien n'étoit plus capable de produire cet effet, que de faire connoître qu'il avoit véritablement intention d'accomplir ses promesses. Dans cette vûë, il convoqua une Assemblée Générale à Oxford, où il signa la Chartre qu'il avoit promise, dont voici les principaux Articles. D'abord il reconnoissoit qu'il tenoit la Couronne de l'élection du Peuple & du Clergé d'Angleterre. Il confirmoit toutes les libertez, prérogatives & immunitez de l'Eglise, & consentoit que les causes & les personnes des Ecclésiastiques fussent jugées par le Clergé même. Il promettoit, qu'il ne se mêleroit en aucune maniere du Temporel des Bénéfices vacans, ou biens appartenans au Clergé. Il abolissoit toutes les Loix faites au sujet de la Chasse, depuis la Conquête, & toutes celles qui regardoient les Forêts Royales. Enfin, pour gagner entierement l'affection des Anglois, il s'engageoit à faire revivre les Saxonnes. Cette Chartre étoit très-avantageuse au Peuple, si elle eût été exactement observée. Mais, comme le remarque un Historien, tout de même que les Anglois n'avoient élu Etienne que pour leurs intérêts particuliers, ce Prince leur accorda toutes ces choses, plûtôt pour les amuser, que pour se lier par ces chaines de parchemin. La solidité de cette remarque paroit par la conduite que le Roi tint peu de mois après. L'Archevêché de Cantorbéri étant devenu vacant par la mort de Corbet, le Roi s'empara des revenus & en garda la joüissance plus de deux ans. Encore ne s'arrêta-t-il pas là. Comme l'Archevêque étoit mort sans faire de Testament, il se saisit de tous ses biens, prétendant que c'étoit une prérogative de la Couronne. Il est vrai qu'il ne fit qu'imiter l'exemple des trois derniers Rois. Mais quand même il auroit eu ce droit, il avoit promis si positivement de s'en départir, qu'on ne pouvoit regarder cette démarche que comme une violation expresse de sa Chartre & de son serment.

ETIENNE. 1136.

Il accorde à ses Sujets une Chartre très-avantageuse.

G. Malmesb.

Mort de l'Archevêque de Cantorbéri.

G. Malmesb. Le Roi s'empare de ses revenus.

H. Huntingd. Matth. Paris. G. Malmesbur.

Le commencement de ce Regne fut assez paisible: mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Les sujets, devenus insolens, faisoient trop valoir le service qu'ils avoient rendu au Roi. Il y en avoit même, qui, ayant été contraints de se soumettre aux sentimens du plus grand nombre, cherchoient l'occasion d'effacer la tache dont la Nation s'étoit soüillée en violant son serment. Le Roi, qui n'ignoroit pas ces dispositions, faisoit tout ce qui lui étoit possible pour gagner l'affection de son Peuple, dont il prévoyoit qu'il auroit bien-tôt besoin. Ce fut dans cette vûë qu'il gratifia diverses personnes de titres honorables, & qu'il aliéna beaucoup de terres de la Couronne, en faveur de ceux dont les services pouvoient lui être nécessaires. Cependant ces libéralitez ne produisoient pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Ceux qui recevoient des bienfaits de ce Prince, les regardoient comme une recompense qui leur étoit dûë, & ceux qui se voyoient négligez en concevoient une jalousie qui lui fut très-funeste dans la suite. Mais sa plus grande faute fut, de permettre aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux, puisque par là il les mettoit en état de se révolter quand ils croiroient en avoir sujet. En peu de tems, il y eut plus de mille de ces Châteaux fortifiez, en divers endroits du Royaume.

Dispositions à des troubles.

Le Roi tâche de les prévenir.

Il permet aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux.

L'insolence de *Baudoüin de Redvers*, Comte de Devonshire, fit qu'Etienne s'apperçut bien-tôt de la faute qu'il avoit faite à cet égard. Ce Seigneur, se sentant offensé de ce que le Roi lui avoit refusé quelque grace, déclara ouvertement

1137. Révolte du Comte de Devonshire.

ETIENNE 1137.

Invaſion des Gallois.

vertement qu'il ne vouloit plus lui obéïr. Suivant cette réſolution, il ſe fortifia dans Excéter, où il agiſſoit en Souverain, exerçant un pouvoir tyrannique ſur ceux qui dépendoient de lui. Cette révolte étoit d'autant plus fâcheuſe, que les Gallois prirent ce même tems pour faire des courſes ſur les frontieres, d'où ils emporterent un grand butin. L'affaire de Baudoüin paroiſſant au Roi plus importante que l'irruption des Gallois, il alla faire le Siége d'Excéter, où il fut long-tems arrêté. Enfin, s'en étant rendu maître, il pourſuivit le Rebelle qui s'étoit retiré dans l'Iſle de Wight, & l'ayant contraint d'en ſortir, il le bannit du Royaume; mais il fit grace à tous les autres qui avoient eu part à la révolte. Cette indulgence lui fut très-préjudiciable, en ce qu'elle rendit plus hardis ceux qui étoient dans les mêmes diſpoſitions.

Le Comte eſt châtié. Indulgence du Roi préjudiciable à ſes affaires.

Les Anglois ſont battus par les Gallois.

Le ſuccès de la guerre de Galles ne fut pas ſi heureux : dans une bataille qui ſe donna tout proche de Cardigan, les troupes du Roi furent tellement maltraitées, qu'il ne s'en ſauva qu'un très-petit nombre. On dit même, que les Soldats Anglois, ſaiſis d'une terreur panique, ſe laiſſoient prendre priſonniers par des femmes.

Le Roi d'Ecoſſe fait une irruption dans le Nord.

Pendant que les armes Angloiſes étoient occupées au Païs de Galles, David, Roi d'Ecoſſe, fit une irruption dans les Provinces Septentrionales d'Angleterre, ſous prétexte de venger le tort qui avoit été fait à l'Impératrice ſa Niéce. D'abord il s'empara de Carliſle & de Newcaſtle, & pouſſant plus loin ſes progrès il s'avança juſqu'à Durham. Auſſi-tôt qu'Etienne put ſe débarraſſer de la Guerre de Galles, il marcha vers le Nord, pour repouſſer le Roi d'Ecoſſe dans ſon Païs. Les événemens de cette guerre, peu importans en eux-mêmes, ſont rapportez différemment par les Hiſtoriens des deux Nations, qui ne s'accordent que dans la concluſion. Ils diſent unanimement, qu'elle fut terminée par un Traité de paix, qui conſerva au Roi d'Ecoſſe la poſſeſſion de Carliſle, & aſſigna au Prince Henri ſon Fils le Comté de Huntingdon, dont il fit hommage au Roi d'Angleterre.

Paix entre les deux Rois avantageuſe au Roi d'Ecoſſe.

On prit cet expédient d'en inveſtir le Fils, parce que le Pere refuſoit de l'accepter lui-même à cette condition. Il ſe fondoit ſur ce qu'il avoit juré de ne reconnoître en Angleterre aucun autre Souverain que Mathilde, en cas que le Roi Henri mourut ſans enfans mâles.

Maladie du Roi. Effets fâcheux de cette maladie.

Etienne ne fut pas plûtôt de retour de ſon expédition du Nord, qu'il tomba dans une létargie qui fit juger que ſa mort étoit prochaine. La certitude qu'on croyoit en avoir excita en Angleterre & en Normandie des troubles qui ne furent pas facilement appaiſez. Les amis du Roi ſe découragerent, & le parti de Mathilde s'accrut conſiderablement, par le bruit qui ſe repandit que ce Monarque avoit rendu le dernier ſoupir. D'un autre côté les Gallois, à qui cette conjoncture parut favorable, recommencerent la guerre, pendant que le Comte d'Anjou entroit dans la Normandie pour s'emparer de cette partie de la ſucceſſion du Roi ſon beau-pere. Cependant, je ne ſçai par quel endroit, ce Prince s'étoit rendu tellement odieux aux Normans, que, pour éviter de tomber ſous ſa domination, ils appellerent *Thibaud* Comte de Blois, frere aîné d'Etienne. Thibaud, profitant de cette diſpoſition, s'avança juſqu'à Liſieux, où le Comte de Gloceſter lui porta les Clefs de Falaiſe. Ce Seigneur ſe ſouvenant des derniers ordres qu'il avoit reçus du Roi ſon Pere en faveur de Mathilde, n'avoit prêté ſerment à Etienne qu'à regret,

Les Normans appellent le Comte de Blois frere d'Etienne.

Le Comte de Gloceſter lui livre Falaiſe.

regret. Mais comme il n'étoit pas en état de ſoutenir ſeul les droits de l'Impératrice, il avoit pris le parti de diſſimuler, en attendant une occaſion favorable de ſe déclarer pour elle. Il crut l'avoir trouvée en introduiſant le Comte de Blois en Normandie, dans la penſée que ce Prince, qui regardoit d'un œil jaloux l'élévation de ſon Frere, y exciteroit des troubles dont Mathilde pourroit profiter. ETIENNE 1137.

Cependant Etienne ayant recouvré ſa ſanté, trouva ſes affaires dans une extrême confuſion. Les Grands, qui avoient compté ſur ſa mort, s'étoient déjà engagez dans divers partis dont il prévoyoit qu'il ſeroit difficile de les détacher. Thibaud ſon frere étant celui qui lui cauſoit le plus d'inquiétude, il réſolut de l'attaquer le premier, avant qu'il ſe fût fortifié du ſecours du Roi de France, qui étoit ſeul capable de le ſoutenir. Pour cet effet, il ſe rendit en Normandie, où il porta de groſſes ſommes d'Argent, avec quoi il gagna les principaux du Païs, qui abandonnerent le Comte de Blois. Ce changement ne devoit pas ſurprendre ce Comte, puiſque les Normans ne l'avoient appellé que dans la croyance qu'Etienne étoit mort ou mourant, & pour éviter de ſe voir ſous la domination du Comte d'Anjou. Etienne recouvre ſa ſanté. Il chaſſe ſon Frere de la Normandie

C'étoit déjà un grand avantage pour Etienne, que les Normans euſſent quitté le parti du Comte de Blois. Mais, pour achever de lui ôter toutes ſes reſſources, il employa une partie de ſon argent à mettre le Roi de France dans ſes intérêts. Ce moyen lui ayant réüſſi comme il l'avoit eſperé, il fit avec ce Monarque une Ligue offenſive, qui le mit en état de ne rien craindre de la part de ſes ennemis. Cependant, comme Loüis ne pouvoit, ſans quelque inquiétude, voir l'Angleterre & la Normandie au pouvoir d'une même perſonne, Etienne céda la derniere à Euſtache Comte de Boulogne, ſon fils aîné, qui en fit hommage au Roi de France. Thibaud, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour ſe ſoutenir contre ces deux Monarques, prit le parti de ſe retirer. Cependant, il fit dire au Roi ſon Frere, qu'en cédant à la force, il ne ſe déſiſtoit pas des droits qu'il avoit, en qualité d'aîné, tant ſur la Normandie que ſur l'Angleterre, mais il ſoutint mal ſa fierté. Peu de tems après, il ſe départit de ſes prétendus droits pour une penſion annuelle de deux mille marcs. Il fait alliance avec le Roi de France. Il cede la Normandie à Euſtache ſon Fils. Il s'accorde avec ſon Frere.

L'union des deux Monarques produiſit le même effet à l'égard du Comte d'Anjou, dont les prétentions étoient bien mieux fondées, à cauſe de ſon mariage avec Mathilde. Véritablement, il fit encore quelques efforts pour ſe maintenir en Normandie. Mais, après avoir inutilement tenté la voye des armes, il ſe vit contraint d'accepter comme une grace, une penſion de cinq mille marcs. & avec le Comte d'Anjou.

Ces obſtacles étant levez à l'égard de la Normandie, Etienne eſpéroit de joüir de quelque tranquillité en Angleterre, lorſqu'on lui porta la nouvelle, que le Roi d'Ecoſſe avoit fait irruption dans le Northumberland. On lui faiſoit même craindre qu'il n'eût été appellé par les Barons Anglois, pour ſoutenir les droits de l'Impératrice, & cette crainte n'étoit que trop bien fondée. Pendant que David ravageoit les frontieres du Nord, quelques-uns des Seigneurs d'Angleterre s'étoient emparez de Betford, &, ſelon les apparences, ils n'avoient pas deſſein d'en demeurer là. A cette nouvelle, Etienne repaſſa promptement en Angleterre, & quoique ce fût au milieu de l'Hiver, il alla faire le 1138. Le Roi d'Ecoſſe attaque l'Angleterre. Pluſieurs Barons ſe révoltent & s'emparent de Betford. Le Roi reprend cette Place, &

ETIENNE. 1138. marche contre le Roi d'Ecosse.

Siége de Betford, & ne le quitta point, jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de la Place. Après cette expédition, il marcha vers l'Ecosse, où le Roi David s'étoit retiré.

Soulévement général en Angleterre. *Chron. de Gervaise. S. Dunelm. G. de Malmsb.*

Pendant qu'il étoit occupé à venger, sur les Ecossois, les maux qu'ils avoient fait souffrir aux Anglois, il fut rappellé dans son Royaume, par le soulévement presque général des Barons. Cette nouvelle le surprit. Cependant, il semble qu'il ne devoit pas trouver fort étrange, que les Barons violassent leur serment, puisqu'il n'avoit pas été lui-même plus scrupuleux à l'égard de celui qu'il avoit fait à Mathilde. Les Mécontens se plaignoient, qu'il avoit violé ses promesses dans plusieurs Chefs, tant à l'égard du Peuple que de l'Eglise. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte dont ils couvroient leurs ressentimens particuliers. Le véritable Sujet de leur chagrin étoit, qu'ils n'avoient pas reçu du Roi, toutes les récompenses, qu'ils en avoient attenduës. Depuis que ce Prince étoit sur le Trône, ils l'avoient continuellement fatigué de leurs demandes, quoiqu'il eût tâché, tantôt par des raisons, tantôt par des promesses, & souvent même par des dons effectifs, de satisfaire les plus importuns. Mais tout cela n'avoit pas été capable d'affermir leur fidélité qui n'étoit fondée, que sur l'espérance qu'ils avoient tous d'obtenir les mêmes biens, les mêmes honneurs, les mêmes emplois, ce qui étoit impossible

Le Comte de Glocester, Chef des Révoltez.

Les Révoltez avoient pour Chef *Robert*, Comte de Glocester, qui avoit habilement profité de ces dispositions pour faire à l'Impératrice, sa sœur, un parti capable de la mettre sur le Trône. On prétend qu'il fut engagé dans cette entreprise, par les remontrances de certains Religieux qui lui représenterent combien il hazardoit son salut, en obéïssant à un Usurpateur, contre la foi du serment qu'il avoit fait à Mathilde. Cela fait voir que les Moines entrerent bien avant dans ce complot, & qu'apparemment le Comte de Glocester ne fut pas le seul à qui ils firent de semblables remontrances. Quelques Historiens ajoutent, que ce Comte agissoit, en cette occasion, par un motif de vengeance, parce que le Roi avoit tenté de le faire empoisonner. Mais s'il est vrai qu'Etienne ait eu ce dessein, il n'y a point d'apparence que ce fût avant que le Comte eût paru en armes contre lui. Quoiqu'il en soit, dès que Robert se fut suffisamment appuyé, il alla trouver l'Impératrice, pour l'informer de ce qu'il avoit fait pour elle. Ensuite il écrivit à Etienne même une Lettre outrageante, dans laquelle il lui reprochoit la violation du serment qu'il avoit fait à Mathilde, & l'accusoit de l'avoir entraîné dans le même crime, par ses séductions. A cette Lettre, il ajoûta un Manifeste, où il traitoit Etienne d'Usurpateur, & lui déclaroit la guerre. Le Roi ne lui fit point d'autre réponse que de confisquer tous les biens qu'il avoit en Angleterre.

Il écrit au Roi une Lettre offensante, & publie un Manifeste contre lui.

Il s'empare de Bristol.

Cependant le parti de Mathilde se fortifiant tous les jours par la jonction des plus puissans d'entre les Barons, le Comte de Glocester se rendit en Angleterre, où il s'empara de Bristol. En même tems quelques autres Seigneurs du même parti se saisirent de divers Châteaux que les Rois précédens avoient fait fortifier pour appuyer la Couronne; mais qui en cette occasion ne servirent qu'à l'ébranler. Etienne, se voyant ainsi contraint de faire la guerre à ses propres Sujets, reprit plusieurs de ces Châteaux, & les fit raser. Quoiqu'il eût un grand sujet de craindre dans cette défection si générale, il ne laissa pas de se maintenir avec son armée d'Etrangers, montrant en toutes occasions

une

une vigueur extraordinaire, & une ferme résolution de ne quitter le Sceptre qu'avec la vie. Il ne pouvoit assez s'étonner que ceux-là même qui avoient marqué le plus d'ardeur à le lui mettre en main, fussent les premiers à vouloir le lui arracher. Comme on est toujours enclin à se flatter, il ne trouvoit rien dans sa conduite, qui dut servir de fondement à cette révolte, & il l'attribuoit uniquement à l'inconstance & au caprice des Barons. Cependant leurs plaintes n'étoient pas entiérement dépourvûës de raisons. Outre que le Roi n'avoit pas exactement observé sa Chartre, les faveurs extraordinaires qu'il répandoit sur les Etrangers, & particuliérement sur *Guillaume d'Ypre* son Favori, donnoient à ses Sujets un prétexte assez plausible de se plaindre. La rigueur même dont il usa, dès que la rebellion eut éclaté, en faisant arrêter quelques-uns des Barons, & en confisquant leurs biens, sur de simples soupçons, ajouta une nouvelle matiere à ce feu qui n'étoit déja que trop allumé. Enfin, la dissension s'accrut tellement par les reproches mutuels, & par les actes d'hostilité qui se faisoient tous les jours, que les Mécontens firent sçavoir à Mathilde, qu'ils étoient prêts à la reconnoître pour leur Souveraine, conformément à la promesse qu'ils avoient faite au Roi son Pere.

ETIENNE. 1138.

Plaintes des Mécontens contre le Roi.

Ils invitent Mathilde à passer en Angleterre.

Le Roi d'Ecosse fomentoit tous ces troubles en faveur de l'Impératrice sa Niéce, bien qu'il fût aussi Oncle de la Reine, Femme d'Etienne (1). Quand ce Prince vit les affaires au point où il les souhaitoit, il entra encore une fois dans le Northumberland, & ravagea cruellement ce Païs qui portoit ordinairement la peine des querelles que l'Angleterre & l'Ecosse avoient ensemble. Etienne ne pouvant alors quitter le cœur du Royaume pour aller donner du secours à ses Sujets du Nord, *Thurstan*, Archevêque d'Yorck, se chargea du soin de repousser cette invasion. Il assembla les Barons & les Gentilshommes des Provinces Septentrionales & leur représenta, qu'en cette pressante occasion, ils ne pouvoient attendre du secours que d'eux-mêmes, puisque le Roi n'étoit pas en état de leur en donner. Ses remontrances ayant produit l'effet qu'il en attendoit, ils promirent tous unanimement de faire tous les efforts possibles pour repousser les ennemis. Peu de tems après, chacun ayant amené des troupes au rendez-vous qu'ils avoient pris pour les assembler, ils se mirent tous sous la conduite de *Gautier de Speck* & de *Guillaume d'Albemarle*, & s'avancerent jusqu'à *Alvertun*. La résolution étant prise d'attendre les ennemis en cet endroit, ils y planterent un mât, au haut duquel ils mirent des Hosties consacrées & quelques bannieres des Saints, afin de s'y rallier en cas de besoin. C'est de là que cette guerre prit le nom de *Guerre de l'Etendart*. Elle a été décrite, avec toutes ses circonstances, par *Ailed* Abbé de Rivaux. Mais comme le détail m'en paroit peu nécessaire, je me contenterai d'en rapporter le succès. Les Ecossois beaucoup supérieurs en nombre, ayant attaqué les Anglois dans le poste, où ils s'étoient retranchez, furent repoussez avec perte de douze mille hommes. Quoique le Roi d'Ecosse & Henri son fils donnassent, en cette occasion, des preuves d'une valeur surprenante, ils ne purent empêcher que leur armée ne fût mise dans une entiere déroute. On prétend que la Harangue qu'un Evêque fit aux Anglois, dans laquelle il promit le Paradis à tous ceux qui seroient tuez dans la bataille, contribua beaucoup à l'heureux succès de cette journée.

Le Roi d'Ecosse rompt la Paix.

R. de Hoved. H. Huntingd. M. Paris.

Guerre de l'Etendart.

Les Ecossois sont battus.

N ij Pen-

(1) Marie d'Ecosse, Sœur de la Mere de l'Impératrice, avoit épousé Eustache Comte de Boulogne, de qui elle avoit eu Mathilde Femme d'Etienne.

ETIENNE. 1138.

Etienne réduit les Barons à l'obeïssance.

Pendant que les affaires d'Etienne prospéroient ainsi dans le Nord, ce Prince portoit lui-même la terreur de ses armes dans le milieu du Royaume. Les Mécontens n'osans tenir la Campagne, lui laissoient le loisir de réduire leurs Places l'une après l'autre, sans s'y opposer. Ces Conquêtes, jointes à la victoire que ses armes venoient de remporter contre le Roi d'Ecosse, étonnerent le Comte de Glocester. Il avoit espéré une toute autre issuë de cette guerre. Mais quand il vit que son parti s'affoiblissoit de plus en plus, il ne trouva point d'autre ressource que d'aller solliciter l'Impératrice à passer en Angleterre, afin d'y soutenir son parti par sa présence.

Il marche en Ecosse.

La retraite du Comte de Glocester, & la fuite de quelques autres Seigneurs du même parti, ayant procuré au Roi quelque tranquillité, il prit la résolution de poursuivre la guerre d'Ecosse, qui avoit été si heureusement commencée. Dans ce dessein il s'avança vers le Nord, & prit en passant le Château de *Leeds*, après quoi il continua sa marche vers l'Ecosse, où David s'étoit retiré après sa défaite. Son intention étoit d'engager ce Prince à une bataille. Mais comme David ne vouloit rien hazarder dans son propre Païs, il évitoit avec soin les occasions de combattre. Cependant, la crainte où il étoit de s'y voir enfin forcé, le fit résoudre à demander la Paix. En tout autre tems, Etienne la lui auroit fait acheter chérement, mais dans la conjoncture où il se trouvoit alors, il ne crut pas devoir se rendre trop difficile. En effet, les avantages qu'il pouvoit espérer de cette guerre n'étoient pas à comparer au préjudice que son absence pouvoit causer à ses affaires. Il conclut donc, avec David, un Traité par lequel le Prince Henri fils de ce Roi fut mis en possession de la Province particuliere de Northumberland & du Comté de Huntingdon. Pour obtenir ces avantages, David s'engagea par Serment à ne se mêler plus des différends qu'Etienne avoit avec l'Impératrice.

Paix entre les deux Rois.

Grande affection d'Etienne pour le Prince d'Ecosse,

Cette guerre étant ainsi terminée, le Roi reprit le chemin de ses Etats, accompagné du Prince d'Ecosse, qui, par ses manieres nobles & génereuses, avoit tellement gagné son affection, qu'il ne l'aimoit guéres moins que s'il eût été son fils. Les caresses qu'Etienne faisoit à ce jeune Prince exciterent la jalousie du Comte de Chester & de quelques autres Seigneurs, qui prenans prétexte de ce que le Roi l'avoit fait asseoir à sa table au dessus d'eux, se retirerent de la Cour. Mais quand même la naissance de Henri n'auroit pas exigé du Roi ce qu'il faisoit en sa faveur, son mérite demandoit qu'il eût pour lui une considération toute particuliere, puisque, selon le rapport de tous les Historiens, c'étoit un Prince accompli. Etienne continua donc, malgré la jalousie des Anglois, à lui donner des marques de son estime particuliérement dans une occasion où elles ne pouvoient être équivoques. Ce jeune Prince, qui avoit accompagné le Roi au Siége de *Ludlow*, s'étant approché trop près de la muraille, alloit être enlevé de dessus son Cheval, par le moyen d'un crochet attaché au bout d'une corde, si Etienne, au péril de sa vie, ne fût accouru pour le dégager. Action qui fit autant d'honneur au Roi qu'au Prince auquel il témoignoit tant d'affection.

Jalousie des Barons Anglois.

Etienne donne au Prince d'Ecosse une preuve singuliere de son affection.

Thibaud élu Archevêque de Cantorbéri.

Cette même année, *Alberic*, Légat du Pape en Angleterre, assembla un Concile, où *Thibaud*, Abbé de Bec, fut élu Archevêque de Cantorbéri, au grand contentement des Anglois qui n'avoient vû qu'avec peine ce premier Siége vacant pendant deux années.

La

La Paix qu'Etienne venoit de faire avec le Roi d'Ecosse, & les avantages qu'il avoit remportez sur ses ennemis domestiques lui procuroient une tranquillité qui sembloit devoir être de longue durée. Il y a même apparence qu'elle n'auroit pas été troublée, si la faute qu'il fit de se broüiller avec le Clergé ne l'eût précipité du haut dégré de Grandeur & de gloire où il se trouvoit, dans l'état le plus déplorable où un Souverain se puisse voir réduit. Les Evêques avoient beaucoup contribué à le placer sur le Trône. Depuis ce tems-là, leur pouvoir s'étoit tellement accru, qu'il n'étoit pas moins dangereux pour le Roi de les avoir pour ennemis, qu'il lui avoit été avantageux de les avoir dans ses intérêts au tems de son élection. Cependant, la jalousie qu'il conçut de leur puissance ne lui permit pas de considérer avec sa prudence ordinaire, à quoi il s'exposoit en prenant la résolution de les abaisser. Roger, Evêque de Salisburi, avoit deux Châteaux aussi forts que magnifiques, l'un à Devises, & l'autre à Shereburn, & il en faisoit commencer un troisieme à Malmesburi. Alexandre, son neveu, Evêque de Lincoln, en avoit fait bâtir un à Nevarck, & ne faisoit pas difficulté de dire ouvertement, que c'étoit autant pour la sûreté, que pour la Dignité de son Eglise. Nigil, Evêque d'Ely, autre neveu de Roger, imitant le faste des deux premiers, affectoit, dans son train & dans sa maison, une magnificence qui donnoit de l'envie a quelques-uns, & de l'indignation à tout le monde. Quand ces trois Prélats alloient à la Cour, ils se faisoient accompagner d'une troupe de gens armez, comme si leur dessein eût moins été de rendre leurs respects au Roi, que de le braver. Un si grand orgueïl leur ayant attiré beaucoup d'ennemis, il s'en trouva quelques-uns qui en prirent occasion de jetter des soupçons dans l'esprit du Roi, & de lui insinuer qu'il ne pouvoit être en sûreté, tant que les Evêques seroient si puissans. Ses soupçons se fortifierent encore, par le bruit qui se répandit, que Mathilde se préparoit à passer en Angleterre, où elle avoit un puissant parti. Quoique l'Evêque de Salisburi eût été l'un des principaux instrumens de l'élection d'Etienne, ce Prince se persuada qu'il avoit été gagné par Mathilde, & dans cette pensée il forma le dessein d'abaisser l'orgueïl de ce Prélat & de ses neveux. Il ne fut pas longtems sans en trouver l'occasion. Dans une Assemblée générale qui avoit été convoquée à Oxford, les Domestiques de l'Evêque de Salisburi ayant pris querelle avec ceux d'Alain de Bretagne, Comte de Richemont, il arriva qu'un Chevalier de ce dernier parti fut tué, & qu'il y eut beaucoup de gens blessez de part & d'autre. Ceux de l'Evêque eurent l'avantage, parce qu'ils furent fortifiez du secours de ceux des Evêques d'Ely & de Lincoln, & de ceux du Chevalier, qui passoit pour neveu de Roger, mais qui étoit veritablement son fils. Le Roi voulant profiter de cette occasion pour donner quelque mortification à cette Famille, les fit citer tous quatre devant sa Cour, pour venir rendre raison des excès commis par leurs Domestiques. Cette Citation étoit juste & conforme aux Loix: mais la satisfaction que le Roi demandoit étoit excessive. Il ne se contentoit pas de l'amende ordonnée par les Loix pour de semblables cas: il prétendoit encore que ces Evêques lui livrassent tous leurs Châteaux, afin qu'il pût s'assurer de leur fidélité. Ces prétentions paroissant trop hautes aux Prélats, ils demanderent un délai pour consulter leur affaire. Pendant que le Roi attendoit leur réponse, l'Evêque d'Ely s'absenta, & se retira dans le Château

ETIENNE. 1139.

Etienne se broüille avec le Clergé.

Ord. Vital. G. Malmesb.

Faste & orgueïl des Evêques.

Soupçons du Roi contre eux.

Querelle à Oxford, d'où le Roi prend occasion d'humilier les Evêques.

Le Roi les fait citer.

ETIENNE. 1139. Il se saisit de leurs Châteaux.

teau de Devises qui appartenoit à Roger son oncle. Cette évasion ayant rompu l'accommodement, le Roi partit incontinent pour aller faire le Siége de ce Château, où Mathilde, femme ou concubine de l'Evêque de Salisburi, s'étoit aussi renfermée. Cette Place étant assez forte, le Roi qui prévoyoit la difficulté de ce Siége, s'avisa d'un expédient pour en venir à bout sans perte de tems. Il fit mener l'Evêque de Salisburi & le Chancelier au pied de la muraille, & fit dire à Mathilde, que le dernier alloit être pendu sur le champ, si elle refusoit de rendre la Place, & que l'Evêque ne mangeroit ni ne boiroit jusqu'à ce qu'elle fût livrée. Ces menaces ayant produit l'effet qu'il s'en étoit promis, Mathilde lui rendit le Château, où il trouva quarante mille marcs en argent comptant. L'Evêque de Lincoln se procura sa liberté, en livrant au Roi son Château de Sleaford. Peu de tems après, Etienne se rendit encore Maître de ceux de Salisburi, de Malmesburi, & de Shereburn. Avec l'argent qu'il trouva dans ces Places, où ces Prélats gardoient leurs trésors, il eut le moyen de mettre le Roi de France dans ses intérêts, & de faire alliance avec lui. Cette Alliance fut cimentée par le Mariage d'Eustache, fils d'Etienne, avec Constance sœur de Loüis le Jeune, qui avoit succédé à Loüis le Gros son pere.

Mariage d'Eustache fils d'Etienne.

Mécontentement du Clergé.

La rigueur, dont le Roi avoit usé envers les Evêques, deplut beaucoup à tout le Clergé qui en fit de grandes plaintes. L'Archevêque de Roüen, qui se trouvoit alors en Angleterre, fut le seul qui ne s'en trouva point offensé. Il étoit persuadé que, sans porter atteinte aux Immunitez de l'Eglise, le Roi pouvoit ôter aux Evêques des Châteaux fortifiez qui n'avoient rien de commun avec les Libertez de l'Eglise. Mais il n'en fut pas de même de l'Evêque de Winchester qui venoit d'être revétu de la Dignité de Légat en Angleterre. Ce Prélat couvoit, dans son ame, un secret chagrin de ce que le Roi son frere le tenoit éloigné des affaires. Il avoit espéré toute autre chose, quand il avoit travaillé avec tant d'ardeur à le placer sur le Trône. Mais voyant qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il dût à l'avenir, avoir plus de part aux affaires du Gouvernement, il saisit avec empressement cette occasion de le chagriner, sous prétexte de soutenir les Droits de l'Eglise. Dans cette vûë, il fit assembler à Winchester un Synode où il cita le Roi à venir rendre compte de ses actions. A l'ouverture de cette Assemblée, il fit un discours très-envenimé, dans lequel il exagéra tout ce qu'Etienne avoit fait contre les trois Evêques. Il exhorta les Prélats à soutenir avec vigueur les droits de la Dignité Episcopale & les Immunitez de l'Eglise. Ensuite, il protesta qu'il feroit exécuter les Décrets du Concile, lui en dût-il couter l'amitié du Roi, la perte de ses biens, & sa vie même. Etienne avoit envoyé au Concile, quelques Seigneurs assistez d'Alberic de Were, fameux Jurisconsulte. Dès que le Légat eut achevé de parler, ces Seigneurs demanderent, pour quelle cause on avoit cité le Roi au Concile. Le Légat répondit, que c'étoit pour rendre raison de ce qu'il avoit mis des Evêques en prison, & les avoit dépoüillez de leurs biens: crime, ajoûta-t-il, inconnu jusqu'à ce tems au monde Chrétien. Alberic, prenant alors la parole, dit que les Prélats avoient été punis non pas en qualité d'Evêques, mais comme Sujets & Serviteurs du Roi. Cette distinction n'étant pas du gout de l'Evêque de Salisburi, il répondit sans détour que les Evêques ne pouvoient, en aucune maniere, être regardez comme Serviteurs du Roi

L'Evêque de Winchester prend en main la cause du Clergé

Il cite le Roi à un Synode

Roi. La plûpart des autres Membres du Synode ne s'éloignant pas beaucoup de ce sentiment, l'Archevêque de Roüen, qui ne croyoit pas que la Dignité Episcopale rendit un Sujet indépendant de son Souverain, tâcha de les ramener. Il leur demanda, s'ils pourroient bien prouver par les Canons, qu'en qualité d'Evêques ils dussent avoir des Châteaux fortifiez. *Mais*, ajoûta-t-il, *quand même vous feriez voir que vous pouvez en posséder sans contrevenir aux Canons de l'Eglise, de quel droit pouvez-vous refuser de les remettre entre les mains du Roi, dans un tems où le Royaume est menacé d'une invasion? N'est-ce pas au Roi à prendre soin que l'Etat soit en sureté: & des Sujets peuvent-ils lui refuser l'entrée dans leurs Places, sans se rendre coupables de rébellion?* Ces raisons n'ayant pas été capables de faire revenir les Evêques de leur prétention, le Légat proposa d'excommunier le Roi, & d'envoyer à Rome des Députez de leur Corps, pour porter leurs plaintes au Pape. Ce fut alors que les Envoyez du Roi crurent qu'il étoit tems de parler d'un ton plus haut. Ils dirent, que si le Synode entreprenoit d'excommunier le Roi, les Prélats ne tarderoient pas long-tems à s'en repentir, & que si quelqu'un d'entre eux se chargeoit d'aller à Rome pour un tel sujet, son retour seroit extrémement difficile. Ces menaces firent qu'aucun des Evêques ne voulût s'exposer au ressentiment du Roi, pour suivre la passion du Légat. Ainsi le Synode s'étant contenté d'ordonner une Députation au Roi, pour lui demander une reparation convenable, termina ses Séances qui n'avoient duré que trois jours. En conséquence de cette résolution, le Légat & l'Archevêque de Cantorbéri allerent trouver le Roi, & le supplierent avec de grandes instances d'empêcher une rupture entre le Gouvernement Ecclésiastique & le Civil. C'étoit proprement lui demander qu'il donnât une entiere satisfaction au Clergé, sans quoi il n'étoit pas possible d'éviter cette rupture: car c'étoit là le veritable sens de leurs paroles. Au reste on ne peut comprendre sur quel autre fondement le Clergé d'Angleterre prétendoit alors être indépendant de la puissance Royale, que sur celui-ci. C'est qu'il étoit devenu si puissant, qu'il croyoit que le Roi ne pouvoit se passer de lui. Autrefois, pendant la domination des Rois Saxons, les Evêques faisoient gloire d'être mis au rang des Thanes, c'est-à-dire, des Serviteurs du Roi. Depuis la Conquête des Normans, Guillaume I. avoit emprisonné des Evêques sur de simples soupçons. Il en avoit banni quelques-uns, & ôtez à d'autres leurs Evêchez, sans que personne osât branler, & le Peuple avoit regardé leur disgrace sans y prendre part. Mais sous le regne d'Etienne, c'étoit un crime inoüi que d'ôter à des Evêques des Places fortifiées, & une témérité que de les qualifier Serviteurs du Roi. Depuis quelque tems, le Clergé avoit établi pour maxime, que le principal de la Religion consistoit à maintenir l'Eglise dans toutes les immunitez qu'elle s'étoit elle-même attribuées.

ETIENNE. 1139.

L'Archevêque de Roüen soutient la cause du Roi.

Le Légat propose d'excommunier le Roi: mais le Concile n'ose faire cette démarche.

Députation au Roi.

Quoiqu'il en soit, le Peuple prit feu en cette occasion, comme si on lui eût ôté à lui-même ses Privileges. Tout le Royaume se trouva en un instant plein de Mécontens, qui ne demandoient qu'un Chef pour les commander. Enfin la cabale du Clergé fut si forte, que la plûpart des Seigneurs Laïques se jetterent dans son parti, pour soutenir ses intérêts. Cette conjoncture paroissant favorable à l'Impératrice, elle résolut d'en profiter & de passer en Angleterre, quoiqu'elle n'eût que cent quarante hommes pour l'accompagner. C'étoit

Le Peuple entre dans la passion du Clergé.

G. Malmesb. Ord Vital.

Mathilde se rend en Angl.

une

ETIENNE. 1139. une troupe bien peu conſidérable pour l'entrepriſe qu'elle méditoit: mais elle comptoit ſur un puiſſant ſecours de la part des Mécontens. Son premier logement fut au Château d'Arundel qui avoit été donné à la Reine Doüairiere, pour y faire ſa réſidence, & qui faiſoit partie de ſon Doüaire. Le Comte de Glocefter, qui avoit accompagné ſa ſœur, croyant qu'elle étoit en ſureté dans un lieu où elle avoit été reçüë avec tous les honneurs dûs à ſon rang, la quitta pour aller à Briſtol. Cependant Etienne qui aſſiégeoit Marlborowgh, ayant appris l'arrivée de Mathilde, leva bruſquement ce Siége, & ſe mit en marche vers Arundel. L'approche du Roi fit repentir la Reine Doüairiere d'avoir donné retraite à Mathilde, craignant que cette occaſion ne lui fit perdre ſon Château, avec tous les autres avantages dont elle joüiſſoit en Angleterre. D'un autre côté, l'honneur & la bonne foi ne lui permettoient pas de livrer cette Princeſſe entre les mains de ſon ennemi. Pour ſe tirer de cet embarras, elle fit dire au Roi, que s'il s'obſtinoit à vouloir qu'elle lui livrât l'Impératrice, elle n'étoit pas moins réſoluë de ſon côté à la protéger jusqu'à ce qu'il lui vint du ſecours d'ailleurs. Mais en même tems elle le pria de conſidérer, qu'elle n'avoit pas reçu cette Princeſſe comme ennemie du Roi, mais comme ſa belle-fille, veuve d'un grand Empereur, à laquelle elle ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre les honneurs qui lui étoient dûs. Que ſon intention n'étoit pas de la favoriſer dans les deſſeins qu'elle pouvoit avoir contre lui, mais ſeulement d'empêcher qu'il ne lui arrivât rien de ſiniſtre, pendant qu'elle ſeroit dans ſa maiſon. Enfin elle lui propoſa d'accorder à Mathilde la liberté de ſe retirer en quelque autre endroit où il lui ſeroit auſſi facile de l'aſſiéger que dans le Château d'Arundel. Que par cette généroſité, il obligeroit une Reine, veuve d'un grand Monarque, ſon oncle & ſon bienfaiteur, ſans rien perdre de ſes avantages. Soit qu'Etienne ne ſe ſentît pas en état de prendre cette Place, avant qu'il y arrivât du ſecours, ou qu'il ſe crût obligé d'avoir des égards pour la Reine, il donna ſa parole qu'il feroit conduire Mathilde à Briſtol en toute ſureté, & il l'exécuta ponctuellement. Mais il n'eut que trop de ſujet de ſe repentir dans la ſuite d'avoir été ſi généreux. Mathilde ayant été conduite à Briſtol, y demeura quelque tems, après quoi, elle ſe rendit à Glocefter. Pendant le ſejour qu'elle fit dans ces deux Villes, elle ſçut ſi adroitement ménager, en ſa faveur, le mécontentement du Clergé & de la Nobleſſe, qu'elle mit ces deux puiſſans Corps dans ſes intérêts, & par leur moyen, preſque tout le reſte du Peuple. Il ne demeura dans le parti du Roi qu'un petit nombre de Barons, & ſon armée étrangére, qui, bien que mal payée, ne laiſſoit pas de le ſervir fidélement.

Etienne l'aſſiége dans le Château d'Arundel.

Il la laiſſe échapper.

Et la fait conduire à Briſtol.

Mathilde engage la Nobleſſe & le Clergé dans ſon parti.

1140. Je n'entreprendrai point de donner ici le détail de cette guerre civile, qui, comme la plûpart des autres de même nature, fournit plus d'exemples de perfidie & de cruauté, que de glorieuſes actions. Je me contenterai d'en rapporter les principaux événemens. Pendant qu'elle dura, tout le Royaume ſe trouva diviſé, chaque Ville, chaque Province, & chaque particulier, prenant le parti ou du Roi, ou de l'Impératrice, ſelon qu'on étoit conduit par la paſſion, ou par l'intérêt. Les Seigneurs voiſins & les plus proches parens ſe faiſoient réciproquement une cruelle guerre, brûlans les maiſons, & pillans les Vaſſaux les uns des autres, tellement qu'on vit bien-tôt regner, dans le Royaume, une épouvantable confuſion. Dans cette funeſte Anarchie, les

Guerre Civile.

Barons,

Barons, agiſſant en Souverains, opprimoient le Peuple par des vexations continuelles, & pouſſoient leur audace, juſqu'à faire battre de la Monnoye à leur coin. D'un autre côté, le Roi & Mathilde, loin de réprimer leurs amis, connivoient à leurs violences, de peur que le châtiment ne les obligeât à changer de parti. A tout cela, les Soldats étrangers, dont l'armée d'Etienne étoit toute compoſée, ajoûtoient encore de nouveaux déſordres. Comme ce Prince n'étoit pas en état de leur payer leur Solde avec exactitude, il étoit contraint de ſouffrir qu'ils ſe dédommageaſſent ſur le pauvre Peuple, qui, bien qu'innocent, étoit le plus expoſé aux maux qu'une telle guerre entraîne avec elle. ETIENNE, 1140.

Cependant, l'Evêque de Wincheſter, s'étant enfin apperçu de la faute qu'il avoit faite, en excitant une tempête, dont il prévoyoit que le Roi ſon frere ſeroit infailliblement accablé, changea tout-à-coup de parti. Il comprit qu'étant frere d'Etienne, il ne pouvoit qu'être lui-même abbatu du même coup qui renverſeroit ce Monarque, & que par conſéquent il avoit interêt de le défendre, bien loin qu'il dût travailler à le rüiner. Dans cette réſolution, voulant tâcher de regagner la confiance du Roi par quelque ſervice important, il attira dans Wincheſter, un bon nombre de Seigneurs du parti de Mathilde, & les y retint en priſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent livré leurs Châteaux au Roi. L'Evêque de Wincheſter ſe range dans le parti du Roi.

Parmi toutes les difficultez dont Etienne ſe voyoit environné, il témoignoit une fermeté, qui ne contribuoit pas peu à retenir dans ſon parti, bien des gens qui l'auroient, ſans doute, abandonné, s'ils euſſent remarqué en lui quelque foibleſſe. C'eſt ce qui ne manque jamais d'arriver lorſqu'en ſemblables occaſions, les Princes ſemblent ſe défier de leur fortune ou de leur capacité. Loin de ſe laiſſer abattre par les rudes coups, que la fortune lui portoit, Etienne faiſoit tous les jours de nouveaux efforts pour remédier par ſa valeur & par ſa prudence aux maux qu'il ſouffroit de la révolte de ſes Sujets. Il eſpéra même de les finir tout d'un coup, en aſſiégeant Wallingford, où Mathilde & le Comte de Gloceſter s'étoient renfermez. Mais ayant trouvé dans ce Siége plus de difficultez qu'il n'avoit penſé, il ſe vit obligé de le changer en blocus. Il ne ſe fut pas plûtôt retiré, que le Comte de Gloceſter ſortit de la Place, & alla s'emparer de Worceſter, pendant que des Barons du même parti ravageoient les Provinces de Cheſter & de Nottingham. Fermeté d'Etienne. Il aſſiége Mathilde dans Wallingford, & change le Siége en blocus.

Cependant Mathilde, ſe trouvant trop reſſerrée dans Wallingford, trouva le moyen d'en ſortir, & de ſe retirer à Lincoln. Dès que le Roi en fut averti, il forma le deſſein de l'aller ſurprendre, ſçachant bien que cette Ville, où il avoit beaucoup de partiſans, ne pouvoit être défenduë par le peu de monde que Mathilde y avoit fait entrer. Il auroit pris ſa Rivale dans cette Place qui ne réſiſta que peu de jours, ſi elle n'eût trouvé le moyen d'en ſortir, pendant qu'on dreſſoit les Articles de la Capitulation. Ce coup étant manqué, Etienne ſe retira, ſans laiſſer Garniſon dans la Ville, de peur d'affoiblir ſon armée. Il étoit à peine parti, qu'il apprit que le Comte de Cheſter, gendre du Comte de Gloceſter, s'y étoit rendu avec ſa femme & ſon frere, pour y paſſer les Fêtes de Noël. L'envie qu'il avoit d'enlever ces trois perſonnes, lui fit rebrouſſer chemin avec tant de diligence, que le Comte n'eût que le tems de ſe retirer dans le Château, où il ſe vit incontinent inveſti. Il trouva pourtant le moyen d'en Mathilde ſe retire à Lincoln. Elle y eſt aſſiégée. Mais elle s'évade adroitement. *G. Malmesb. H. Huntingd. Matth. Paris.* Etienne aſſiége le Châ-

ETIENNE. 1140. ...teau de Lincoln.

d'en sortir & d'aller trouver le Comte de Glocester, à dessein de lui demander du secours pour les Assiégez qui ne pouvoient résister que peu de jours. Le Comte de Glocester se voyant engagé par son propre intérêt à délivrer sa fille, assembla toutes ses troupes, & marcha vers Lincoln avec tant de promptitude, qu'il fut sur le point de surprendre le Roi qui le croyoit encore bien éloigné. Comme il avoit passé la Trente à gué, contre l'opinion du Roi qui croyoit la chose impratiquable, il se trouva tout à coup si proche de l'armée Royale, que, des deux côtez, il étoit impossible d'éviter d'en venir aux mains.

Le Comte de Glocester va au secours.

Bataille de Lincoln.

Les deux armées s'étant mises en bataille, commencerent un combat qui fut soutenu très-long-tems de part & d'autre avec une égale ardeur. Enfin, la Cavalerie du Roi, composée de Flamans & de Bretons, ayant commencé à lacher le pied, elle fut poussée si vivement qu'elle ne put plus se rallier. Le Comte de Glocester profita de cet avantage, non pour poursuivre les fuyards qui n'étoient plus en état de lui nuire, mais pour fondre sur l'Infanterie du Roi, qui se trouvant dénué du secours de la Cavalerie, chercha aussi son salut dans la fuite.

Déroute de l'armée Royale.

Etienne est fait prisonnier.

Cependant Etienne, qui n'avoit pû se résoudre à tourner le dos, étoit demeuré presque seul, & à pied au milieu du Champ de bataille, pressé d'une multitude d'ennemis, mais résistant à tous leurs efforts, avec une valeur étonnante. Si sa Cavalerie s'étoit ralliée pendant ce tems-là, il auroit pû se tirer de ce péril avec une gloire immortelle. Mais se trouvant dénué de tout secours, il fut enfin obligé de céder au grand nombre d'ennemis qui le pressoient de tous côtez. Ce ne fut pourtant qu'à l'extrémité: Car sa hache d'armes s'étant rompuë par les grands coups qu'il donnoit, il eut recours à son épée, avec laquelle il se défendit encore long-tems, écumant de rage, de se voir ainsi abandonné des siens. Enfin, après avoir fait plus qu'on ne pouvoit naturellement attendre d'un homme seul, en l'état où il se trouvoit, son épée ayant volé en piéces, & ne lui restant plus à la main que le tronçon, il reçut un coup de pierre, qui le fit tomber sur ses genoux. Alors, un Chevalier, nommé Guillaume de Kains, s'étant approché de lui, & l'ayant pris par le haut du casque, lui présenta la pointe de son épée, & le menaça de le tuer s'il ne se rendoit prisonnier. Quelle que fut l'extrémité où se Prince se trouvoit réduit, il refusa de se rendre à tout autre qu'au Comte de Glocester qui par bonheur se trouva peu éloigné. Dès que le Comte l'eut entre ses mains, il le fit conduire à l'Impératrice qui le fit renfermer dans le Château de Bristol, où il fut ignominieusement mis aux fers.

Il est mis aux fers.

Mathilde fait de grands progrès.

Pendant que ce malheureux Prince se trouvoit dans un si déplorable état, Mathilde profitoit des avantages que ses armes venoient de lui procurer. Toute l'Angleterre abandonna le parti du Roi prisonnier, à la réserve de Londres & de la Province de Kent, où la Reine son épouse, Eustache son fils, & Guillaume d'Ypre son Favori, lui conserverent encore quelques partisans. Ceux d'entre les Barons qui lui demeurerent fidéles se retirerent à Londres, où ils eurent assez de credit pour se faire recevoir dans la Communauté des Bourgeois, & pour les porter à faire avec eux une confédération en faveur du Roi.

Le Comte d'Anjou se saisit de la Normandie. *G. Malmesb.*

La Normandie suivit bien-tôt l'exemple de l'Angleterre. Dès que le Comte d'Anjou eut reçu la nouvelle de la prise d'Etienne, il se rendit dans ce Duché, pour y faire reconnoître l'Impératrice sa femme, à quoi il ne trouva pas beau-

coup

coup de difficulté. Dans le même tems, le Roi d'Ecosse, rompant le dernier Traité, fit une nouvelle irruption dans les Provinces du Nord, sous prétexte de favoriser l'Impératrice ; mais en effet pour ses intérêts particuliers.

ETIENNE. 1141.

L'Evêque de Winchester prend le parti de Mathilde.

Il sembloit que la Victoire de Lincoln devoit tout d'un coup mettre Mathilde sur le Trône. Mais il y avoit encore un obstacle à surmonter, sans quoi elle ne pouvoit pas se promettre de recueillir les fruits d'un succès si avantageux. C'étoit de gagner l'Evêque de Winchester. Ce Prélat qui, par la Dignité de Légat dont il étoit révêtu, se trouvoit à la tête du Clergé, auroit pû lui ôter les suffrages de ce puissant Corps dont les résolutions avoient beaucoup d'influence sur celles des Grands & du Peuple. Elle jugea donc qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire de travailler à le détacher des intérêts d'Etienne, & dans cette vûë elle alla le trouver à Winchester. Il fit d'abord quelque difficulté d'écouter les propositions de cette Princesse. Mais sur l'offre qu'elle lui fit, de lui laisser la disposition de tous les Bénéfices, il abandonna le Roi son frere, & promit de faire ses efforts pour procurer à Mathilde les suffrages du Clergé. Il lui prêta même serment par avance. Mais ce fut avec cette restriction, que ce ne seroit que pour autant de tems, qu'elle seroit fidelle dans ses promesses. Dès le lendemain, il la reçût avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Cathédrale, où il excommunia solemnellement tous les partisans du Roi, & donna l'absolution à tous ceux qui abandonneroient le parti de ce Prince, pour suivre celui de l'Impératrice. Peu de tems après, l'Archevêque de Cantorbéri prêta aussi serment à Mathilde. Mais avant que de s'engager, il avoit eu la délicatesse d'obtenir le consentement du Roi, à qui il étoit allé lui-même le demander dans sa prison.

L'Archevêque de Cantorbéri prête serment à Mathilde. *G. Malmesb.*

Il ne manquoit plus à Mathilde que le Sceau de l'autorité publique, pour être veritablement Reine d'Angleterre. Mais bien quelle fût assurée du consentement des Seigneurs Temporels, elle craignoit de trouver de l'opposition dans le Clergé qui, vraisemblablement, devoit être plus scrupuleux à l'égard du serment qu'il avoit prêté au Roi. Le Légat s'étant chargé de faire réüssir cette affaire, assembla dans Winchester un Concile, où se trouverent tous les Evêques & Abbez du Royaume, avec les Archidiacres qui représentoient le Clergé inférieur. Le jour avant l'ouverture du Synode, ce Prélat prit soin de conférer en particulier avec tous les Membres ; premiérement, avec les Evêques, ensuite avec les Abbez, & puis avec les Archidiacres. On ne sçait point ce qui se passa dans ces Conférences particulieres, mais on vit bien, le jour suivant, l'usage que le Légat en vouloit tirer. Dès que le Concile fut assemblé, ce Prélat y fit un long discours dans lequel il tâcha de faire voir, que la mauvaise administration d'Etienne, sa mauvaise foi, sa tyrannie, avoient été l'unique cause des troubles qui agitoient le Royaume. Il avoüa, que veritablement il avoit engagé sa foi pour lui, lorsque la necessité des affaires avoit comme forcé les Anglois à mettre la Couronne sur la tête de ce Prince. Mais il ajoûta, qu'il avoit été trompé le premier, & que c'étoit avec une extrême douleur, qu'il se voyoit contraint de révoquer son engagement. Il insista beaucoup sur le premier serment qu'il avoit fait à Mathilde, ajoûtant qu'il étoit plus juste d'avoir égard aux ordres du Pere Eternel qui vouloit qu'on rendit justice à cette Princesse, qu'aux intérêts du frere charnel. Il dit ensuite, qu'il avoit fait tout son possible pour faire revenir Etienne de ses éga-

Le Légat assemble un Concile à Winchester

Discours du Légat au Concile.

ETIENNE. 1141.

remens, jusqu'à le citer devant un Synode, mais que ses avis fraternels & charitables avoient été inutiles. Que cette obstination pouvoit faire comprendre aux Anglois, à quels maux ils auroient été exposez sous le gouvernement d'un tel Prince, s'il n'avoit plû à la Providence divine de se déclarer contre lui. Enfin, que puisque les jugemens de Dieu étoient tombez sur le Roi qu'ils avoient élu, il falloit réparer la faute qu'on avoit faite, & rendre la Couronne à la Princesse, à laquelle elle apartenoit légitimement. *Je vous ai donc assemblez*, continua-t-il, *en vertu du pouvoir Apostolique dont je suis revêtu, pour concerter avec vous les moyens de faire cesser les troubles du Royaume. Cette affaire fût débattuë hier, en présence des principaux Membres du Clergé, auquel on ne peut disputer le principal droit dans l'élection des Rois. C'est pourquoi, après une mûre délibération, nous avons jugé à propos de reconnoître Mathilde, fille de notre incomparable Roi Henri, pour Reine & Souveraine d'Angleterre.*

Election extraordinaire de Mathilde faite par le Clergé.

G. Malmesb.

La plûpart des assistans qui n'étoient pas de l'intrigue, furent extraordinairement surpris de ce discours, & plus encore de voir une élection faite par le Clergé en particulier, d'une maniere si peu usitée. Néanmoins, tout le monde gardant un profond silence, parce que les uns étoient gagnez, & que les autres n'osoient s'y opposer ouvertement, de peur de se trouver seuls, ce silence fut pris pour une approbation. Le Légat dit ensuite, qu'il avoit fait sommer les Magistrats de Londres de se trouver au Concile, & qu'ils avoient promis d'y envoyer des Députez. En effet, ces Députez arriverent le lendemain. Mais au lieu d'approuver ce que le Concile avoit fait, ils dirent, qu'ils avoient ordre de leur Ville & des Barons qui s'y étoient retirez, de demander qu'on mît le Roi en liberté. Le Légat répondit, qu'il ne convenoit pas aux habitans de Londres de s'unir avec les Barons qui avoient lâchement abandonné leur Roi dans le combat, & qui ne cherchoient qu'à jetter le Royaume dans de nouveaux troubles. Une réponse si vague n'étant pas capable de satisfaire ces Députez, ils en demanderent une plus précise: mais ce fut inutilement. Le Légat ne jugea pas à propos de remettre en délibération une chose qu'il prétendoit être déja décidé. Avant la fin du Synode, un Chapelain de la Reine, femme d'Etienne, présenta au Concile une Lettre qu'il mit entre les mains du Légat. Mais parce que ce Prélat, après l'avoir luë tout bas, refusa de la communiquer à l'Assemblée, le Chapelain la reprit brusquement, & la lut à haute voix. Cette Lettre, par laquelle la Reine demandoit la liberté du Roi, n'ayant produit aucun effet, le Concile finit ses séances par l'excommunication de tous ceux qui adhéroient encore à Etienne.

Les Députez de Londres demandent en vain la liberté du Roi.

La Reine ne peut rien obtenir de Mathilde.

Les adhérans d'Etienne sont excommuniez.

Cette affaire s'étant ainsi terminée, il ne restoit plus à l'Impératrice que d'avoir le consentement de la Ville de Londres, pour pouvoir se faire couronner. Il fallut pour cet effet entrer, avec cette Capitale, dans une négociation qui dura quelque tems. Cependant Mathilde s'avança jusqu'à Reading, où le Gouverneur d'Oxford alla lui présenter les Clefs de sa Place, & la supplier d'honorer cette Ville de sa présence. Elle accorda volontiers cette demande, & après qu'elle eut reçu le serment des habitans d'Oxford & des environs, elle se rendit à S. Alban, où elle attendit les résolutions de la Ville de Londres. Cette Capitale se trouvoit alors pleine de troubles & de confusion. Les uns vouloient demeurer fidéles au Roi, quoique prisonnier: les autres soutenoient qu'il falloit céder au tems, & reconnoître Mathilde. Ce dernier parti ayant

La Ville de Londres se déclare pour Mathilde.

G. Malmesb. Chron. Gervas.

ayant enfin prévalu, cette Princeſſe ſe rendit à Londres, où elle fut reçuë avec beaucoup de pompe, au milieu d'un grand nombre de Seigneurs qui l'accompagnoient. ETIENNE. 1141.

La Ville de Londres s'étant ainſi déclarée pour Mathilde, il ne ſe trouva plus d'oppoſition, & l'on commença dès lors à travailler aux préparatifs du Couronnement. Cependant Mathilde étoit reconnuë pour Souveraine ſans aucune contradiction.

Pendant cet intervalle, la Reine, femme d'Etienne, alla trouver l'Impératrice, pour tâcher de la fléchir à quelque condeſcendance pour ſon époux. Comme elle avoit perdu l'eſpérance de le revoir jamais ſur le Trône, elle bornoit ſes deſirs à lui procurer ſa liberté. Elle promettoit, de la part de ce malheureux Prince, que content de vivre en ſimple particulier, il renonceroit à la Couronne, & que, pour ôter toute ſorte de ſoupçon, il ſortiroit du Royaume, & iroit paſſer ſes jours dans un Monaſtere. Il offroit même de s'engager par ſerment à n'y rentrer jamais, & à donner des ôtages pour ſûreté de ſa parole. Mais on vivoit alors dans un tems, où il n'y avoit aucun fond à faire ſur de ſemblables engagemens, tant il y avoit d'exemples récens du peu de ſcrupule qu'on faiſoit de les violer. Auſſi Mathilde rejetta-t-elle toutes ces propoſitions, d'une maniere inſultante, ordonnant à la malheureuſe Reine de ne ſe préſenter plus devant elle. Mathilde traite durement la Reine. Offres de la Reine rejettées.

L'Evêque de Winchefter devint auſſi ſuppliant à ſon tour, mais il n'eut pas plus ſujet de ſe loüer de la généroſité de l'Impératrice. Il prétendoit que le ſervice qu'il venoit de lui rendre meritoit bien qu'elle eût quelques égards pour lui. Sur ce fondement il lui demanda pour Euſtache ſon neveu quelque faveur qui lui fut refuſée avec beaucoup de fierté. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce Prélat à chercher les moyens de ſe venger. Il avoit eſpéré que la nouvelle Reine ſe gouverneroit par ſes conſeils: mais il voyoit clairement qu'elle ne le regardoit que comme un ennemi. Son humeur inquiete & vindicative ne lui permettant pas de demeurer dans cette ſituation, il commença dès ce moment, à caballer contre Mathilde, brûlant d'envie de faire connoître à cette ingrate Princeſſe, qu'il n'étoit pas moins en état de lui nuire, qu'il l'avoit été de la ſervir. Mais peut-être auroit-il eu de la peine à venir à bout de ce qu'il projettoit, ſi l'Impératrice elle-même ne lui en eût fourni les moyens, par ſon extrême fierté, qui lui faiſoit regarder ſes Sujets comme ſes eſclaves. Funeſte politique, qui lui fit un grand nombre d'ennemis, dans le tems qu'elle auroit dû, au contraire, tâcher de gagner les Anglois par des manieres douces & populaires. Elle s'attira principalement la haine des habitans de Londres, en leur refuſant la ſeule choſe qu'ils lui demanderent, & que le Roi ſon pere leur avoit poſitivement promiſe, ſçavoir d'adoucir les Loix trop ſéveres des Rois Normans, & de faire revivre celles d'Edoüard. Cette Princeſſe mal conſeillée ſe croyoit tellement au-deſſus de toute contradiction, qu'elle négligea d'imiter la conduite de ſes Prédéceſſeurs, en contentant ſes Sujets par des promeſſes, du moins juſqu'à ce que ſon autorité fût mieux affermie. Une maniere d'agir ſi hautaine produiſit, en très-peu de tems, un grand changement dans les eſprits des Anglois. Ils commencerent à ſentir quel riſque ils couroient d'être malheureux ſous ſon gouvernement, s'ils ne prenoient ſoin de bonne heure, de prévenir les maux Mathilde ſe broüille avec l'Evêque de Winchefter. Ce Prélat quitte ſon parti & cabale contre elle. Elle mécontente les habitans de Londres.

ETIENNE. 1141. Menées du Légat contre Mathilde. Complot à Londres pour se saisir de Mathilde, qui se retire.

qui les menaçoient. L'Evêque de Winchester fomentoit, autant qu'il lui étoit possible, ces mécontentemens, & par des Emissaires secrets qu'il avoit dans Londres, il animoit les Bourgeois à se venger du mépris que Mathilde avoit témoigné pour eux. Ses intrigues furent poussées si loin, qu'il les engagea dans un complot qui tendoit à s'assurer de la personne de l'Impératrice. Quelque précaution qu'on pût prendre pour tenir ce dessein secret, il vint assez à tems à la connoissance de cette Princesse, qui sortit de la Ville en toute diligence, & avec une extrême frayeur, laissant son Palais & ses meubles exposez à la fureur de la populace. Quoique ce coup eût manqué, le Légat jugea qu'il n'avoit pas peu avancé l'exécution de son projet, puisqu'il avoit engagé la Ville de Londres à se déclarer contre Mathilde. Dès qu'il se vit assuré de ce secours, il s'aboucha secrettement avec la Reine sa belle-sœur, pour prendre des mesures avec elle. Ensuite, il fit avertir Eustache son neveu, de se tenir prêt à marcher avec les milices de Kent, en lui promettant que bien-tôt il le mettroit à la tête d'une armée plus considérable. Après qu'il eut pris ces mesures, & remis secrettement dans le parti du Roi quelques Seigneurs qui n'étoient pas contens de l'Impératrice, il fit munir de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche le Château de Winchester, & quelques autres qui étoient à sa disposition.

Mathilde tâche en vain de se saisir du Légat.

Tout cela n'ayant pû se faire avec tant de secret, que Mathilde n'en fût informée, elle se mit à la tête de ses troupes, accompagnée du Comte de Glocester & du Roi d'Ecosse son oncle, qui s'étoit rendu en Angleterre, pour assister au Couronnement. Dès qu'elle fut proche de la Ville, elle envoya dire à l'Evêque, qu'elle avoit quelque chose à lui communiquer, & qu'elle le prioit de lui venir parler. Le Prélat se doutant bien qu'elle étoit instruite de ses démarches, comprit sans peine que c'étoit un piége qu'elle lui tendoit. Ainsi, au lieu de l'aller trouver, il lui fit une réponse ambiguë. En même tems il sortit de la Ville par une porte opposée, pour aller assembler ses amis qui n'attendoient que ses ordres pour se mettre en mouvement. Comme ils étoient déja préparez, ils furent bien-tôt sous les armes. Les troupes de Kent s'étant jointes aux milices de Londres, la Reine femme d'Etienne, Eustache son fils, & Guillaume d'Ypre se mirent à leur tête, & marcherent à Winchester, avec une extrême diligence. Il s'en fallu peu qu'ils ne surprissent l'Impératrice, qui eut à peine le tems de se retirer dans le Château. Les habitans de cette Ville, ayant témoigné un peu trop d'ardeur pour les intérêts de cette Princesse, l'Evêque, pour les en punir, y fit mettre le feu, quoique ce fût la Capitale de son Diocese. Dans cette incendie, vingt Eglises furent reduites en cendres, avec un Monastere de Religieuses, qui portoit le nom de Saint Grimbald.

Qui évite le piége.

Il assemble une armée.

Il fait brûler Winchester

Mathilde est assiégée dans le Château.

Le soin que l'Evêque lui-même avoit pris de bien munir le Château, en rendit le Siége très-long, & très-difficile. Les Assiégeans s'y obstinerent deux mois durant, dans l'espérance de finir tout d'un coup la guerre, par la prise des Chefs du parti contraire. Cette même raison obligea les Assiégez à penser à leur sûreté. Quand ils comprirent qu'il ne leur seroit pas possible de se défendre plus long-tems, ils résolurent de se faire un passage par les armes, & de risquer tout, pour mettre en sûreté la personne de l'Impératrice. Dans ce dessein, ils sortirent en bon ordre, Mathilde & le Roi d'Ecosse marchans à

Elle en sort avec ses troupes.

la

la tête, & le Comte de Glocester se tenant à l'arriére-garde. Ils ne furent pas plûtôt sortis, que les troupes du Roi se mirent à leurs trousses, tâchant par des frequentes attaques de retarder leur marche, pendant que le reste de l'armée s'avançoit pour les enveloper. Dans tous ces petits combats, le Comte de Glocester s'opposoit vigoureusement à ses ennemis, & donnoit des marques signalées de sa conduite & de sa valeur. Mais ses efforts, qui véritablement furent très-avantageux à Mathilde, en ce qu'ils lui donnerent le tems de se retirer, lui devinrent funestes à lui-même. Comme le péril, où il voyoit cette Princesse, lui faisoit négliger sa propre sûreté, il voulut passer le dernier un défilé, où ses troupes se trouvoient extraordinairement pressées par les ennemis, & il eut le malheur d'être fait prisonnier. Guillaume d'Ypre, qui fut chargé de le garder, le fit incontinent conduire à Rochester, dans la Province de Kent, où le Roi avoit plus de Partisans qu'en aucun autre endroit du Royaume.

ETIENNE. 1141. Elle est poursuivie.

Le Comte de Glocester est fait prisonnier.

Cependant Mathilde, faisant toute la diligence possible, se sauva en très-petite compagnie dans le Château de *Lutgall*, & de là, dans celui de Devises. Ce fut là seulement, qu'elle prit un peu de repos, dans la pensée qu'elle auroit assez de tems pour arriver à Glocester. Cependant, quand elle voulut en partir, elle apprit que ses ennemis avoient occupé les passages. Si l'on en croit un Historien assez enclin à rapporter tout ce où il trouve du merveilleux, elle trompa leur vigilance, en se faisant porter à Glocester dans un cercueïl, où personne ne se seroit jamais avisé de l'aller chercher. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle trouva le moyen de se tirer de ce danger.

Mathilde se sauve par un moyen extraordinaire. *J. Brompton.*

Pendant que cette Princesse étoit occupée à chercher des expédiens pour résister à ses ennemis, l'Evêque de Winchester & les autres amis du Roi faisoient tous les efforts possibles, pour détacher le Comte de Glocester du parti de sa Sœur. Mais toutes leurs sollicitations, & la considération de l'état où il se trouvoit, ne furent pas capables de l'ébranler. Il persista constamment dans la fidélité qu'il lui avoit jurée, ne voulant pas même user d'une dissimulation qui auroit pû lui procurer sa liberté. Enfin, après qu'il eut souffert une prison de six mois, Mathilde qui l'aimoit tendrement, comme elle en avoit bien sujet, & qui d'ailleurs ne pouvoit que difficilement se passer de lui, consentit qu'il fut échangé avec le Roi. On fit en cette occasion de vains efforts, pour porter Etienne & l'Impératrice à faire une Paix qui terminât leurs différends. Comme ce qu'ils prétendoient tous deux étoit d'une nature à ne pouvoir souffrir de partage, il fut impossible de réüssir. Il fallut donc se borner à l'échange dont on étoit convenu, chacun demeurant dans la liberté de continuer la guerre.

Le Roi est échangé avec le Comte de Glocester.

Depuis que l'Evêque de Winchester avoit pris la résolution d'abandonner le parti de l'Impératrice, il avoit écrit au Pape, pour le prier d'autoriser les démarches qu'il faisoit en faveur du Roi son Frere. Comme le Pontife n'étoit informé de ce qui se passoit en Angleterre que par les Lettres de son Légat, il ne manqua pas de lui répondre conformément à ses désirs. Sa réponse arriva peu de tems après qu'Etienne fut sorti de prison. Dans cette Lettre il blâmoit le Prélat de ce que jusqu'alors il avoit négligé de travailler à remettre le Roi sur le trône, & lui ordonnoit de tenter toutes choses pour son rétablissement. Il ajoûtoit à ces ordres une permission expresse de se servir tant des

Ordre du Pape au Légat en faveur du Roi. *G. Malmesb.*

ETIENNE 1141. Concile à Westminster. des armes spirituelles que des temporelles, pour parvenir à ce but. Appuyé de cette autorité, le Légat assembla dans l'Eglise de Westminster un Concile, où la Lettre du Pape fut luë. Le Roi, qui s'y trouva présent, s'y plaignit amérement de quelques-uns de ses Sujets, qui, non contens de lui avoir fait la guerre, l'avoient long-tems détenu dans une indigne prison. Ensuite, l'Evêque de Winchester employa toute son éloquence pour justifier sa conduite, & la fréquente violation de ses Sermens. Mais il lui auroit été fort difficile d'y réüssir, si les conjonctures du tems ne l'eussent pas favorisé. Pour conclusion, il excommunia tous ceux qui adhéroient au parti de l'Impératrice, comme étant autant d'ennemis du repos public. Le Peuple n'étoit pas trop content de se voir ainsi soumis à des Excommunications si opposées, suivant le caprice du Légat. Mais personne n'osoit ouvrir la bouche pour se plaindre, sçachant bien que ce seroit inutilement. Il y eut seulement un Laïque, qui, par ordre de l'Impératrice, reprocha en face au Légat, que c'étoit sur sa propre invitation que cette Princesse étoit venuë en Angleterre. Il eut même la hardiesse de lui dire, que c'étoit à ses conseils, que son Frere devoit attribuer le dur traitement qu'il avoit essuyé dans sa prison. Le Légat ne répondit rien à ces réproches: mais il n'en persista pas moins dans la résolution de rendre sa vengeance complette, en achevant de ruïner les affaires de Mathilde.

Où le Légat excommunie les Partisans de Mathilde.

1142. Le Comte de Glocester va demander du secours au Comte d'Anjou.

Depuis qu'Etienne avoit recouvré sa liberté, le parti de Mathilde déclinoit si sensiblement, que le Comte de Glocester craignit qu'il ne succombât entiérement, s'il n'étoit appuyé de quelque secours étranger. Cette crainte lui fit prendre la résolution de passer en Normandie, pour solliciter le Comte d'Anjou à soutenir les intérêts de l'Impératrice sa femme, qui étoient aussi ceux de son Fils. Mais le Comte étoit trop embarrassé dans des troubles domestiques, pour pouvoir envoyer de grands secours en Angleterre. La Noblesse d'Anjou étoit mécontente de lui, & les Normans n'étoient pas encore assez affermis dans son obéïssance, pour qu'il osât s'éloigner d'eux, ou dégarnir leur Païs de troupes. Il se contenta donc d'envoyer un petit secours à Mathilde, & il voulut que Henri son Fils-aîné accompagnât le Comte de Glocester, afin de tenter si sa présence pourroit produire quelque bon effet parmi les Anglois.

Mathilde est assiégée dans Oxford. *H. Huntingd. G. Malmesb. Matth. Paris.*

Pendant l'absence du Comte de Glocester, Mathilde s'étoit retirée dans Oxford où elle croyoit pouvoir attendre en sûreté le secours qu'on lui faisoit espérer de Normandie. Cette conjoncture ayant paru favorable au Roi, il résolut d'aller assiéger cette Ville, dans l'espérance de faire tomber sa Rivale entre ses mains, avant le retour du Comte. Ce Siége fut poussé avec toute la vigueur & toute la diligence possible, & soutenu de même par l'Impératrice, qui n'avoit d'autre ressource qu'une vigoureuse défense, pour éviter le désastre dont elle étoit menacée. L'approche de l'hiver lui donnoit quelque espérance, que le Roi seroit contraint de se retirer. Mais ce Prince s'étant obstiné à continuer ses attaques malgré la rigueur de la saison, elle se vit enfin réduite à la fâcheuse nécessité de demander à capituler. Comme elle craignoit, sur toutes choses, le même sort qu'elle avoit fait éprouver à son ennemi, elle ne crut pas devoir attendre la fin d'une Capitulation qui ne pouvoit que lui être funeste. Pendant qu'elle amusoit le Roi par des demandes qu'il n'avoit

n'avoit garde d'accorder, elle profita de l'obſcurité de la nuit pour ſortir de la Ville, s'étant habillé de Blanc, afin de trômper les yeux des Sentinelles, à cauſe que la terre étoit alors couverte de neige. Elle paſſa la Tamiſe ſur la glace, & fit plus de deux lieuës à pied, ayant toûjours la neige au viſage. Malgré ces difficultez, elle ſe rendit à Abingdon, où elle prit des chevaux, & la même nuit, elle entra dans Wallingford. La ſurpriſe du Roi fut extrême, quand il apprit qu'il avoit manqué ſon coup. Il comptoit pour peu de choſe la priſe d'Oxford, puiſqu'elle ne lui procuroit pas celle de Mathilde. Cependant le Prince Henri & le Comte de Gloceſter, qui étoient nouvellement arrivez en Angleterre, ayant appris que l'Impératrice étoit heureuſement échappée, allerent la joindre à Wallingford, où la vûë de ſon Fils lui fit oublier pour un tems toutes ſes traverſes. C'eſt par cet événement que finit l'Hiſtoire de Guillaume de Malmeſburi, l'un des plus exacts & des plus judicieux Hiſtoriens de ce tems-là, & celui que, par cette raiſon, j'ai ſuivi préférablement aux autres. ETIENNE 1142. Elle ſe ſauve avec de grandes difficultez.

Au commencement de l'année 1143. le Légat aſſembla dans Londres un Synode, où le Roi ſe trouva préſent Il y fit un long diſcours, qui tendoit à convaincre les Prélats de la néceſſité qu'il y avoit de faire de plus grands efforts qu'on n'avoit fait juſqu'alors, afin de terminer promptement une guerre ſi dommageable au Royaume. Il déclara qu'il étoit prêt à continuer d'expoſer ſa vie pour le ſervice de l'Etat. Mais il ajoûta, qu'il ne pouvoit ſe flatter de l'eſpérance d'un ſuccès avantageux, ſans les ſecours de ſes Sujets. Sur ce fondement il demanda, que ceux qui étoient en état de porter les armes l'accompagnaſſent dans ſes expéditions militaires, & que les autres lui fourniſſent de l'argent. Ceci s'adreſſoit particuliérement au Clergé, qui, étant toûjours dirigé par l'Evêque de Wincheſter, promit d'accorder un ſubſide. Il y ajoûta pourtant cette condition, que l'Egliſe ſeroit mieux protégée qu'elle ne l'avoit été par le paſſé. Le Roi ayant aſſûré que c'étoit ſon intention, & qu'il tiendroit toûjours la main à l'obſervation des Canons, le Concile en fit deux, qui avoient rapport au tems. Par le premier, il déclara que celui qui tuëroit un Eccléſiaſtique, ne pourroit être abſous que par le Pape. Le ſecond ordonnoit, que ceux qui inſulteroient les Laboureurs, actuellement occupez à leur travail, ſeroient punis auſſi rigoureuſément que s'ils avoient commis cet excès dans une Egliſe, ou dans un cimétiére. 1143. Synode de Londres, qui accorde un ſubſide au Roi.

Le reſte des événemens de cette année ne conſiſte que dans un détail ennuyeux de la guerre civile qui déſoloit le Royaume. On n'y trouve que des priſes & ſurpriſes de places, quelques petits combats peu importans, & beaucoup d'actions barbares commiſes par les deux parties. Pour ne pas ennuyer le Lecteur par le recit de ces faits peu intéreſſans, je me contenterai de dire en deux mots, que, pendant le reſte de cette année & les trois ſuivantes, le parti d'Etienne prévalut d'une maniere ſenſible. A cela contribua beaucoup la mort du Comte de Gloceſter, & de *Milon*, Comte de Héréford (1), qui étoient les plus habiles, comme les plus fidéles de ſes Partiſans. Continuation de la guerre. 1144. 1145. 1146. Mort du Comte de Gloceſter.

(1) Ce Milon fut créé Comte de Héréford par une Patente de Mathilde qui eſt la premiere de cette nature qui ſoit connuë. Elle ſe trouve dans le *Recuëil des Actes Publics*, Tome I. pag. 8.

ETIENNE. fans. Après la perte de ces Seigneurs, Mathilde ne voyant aucun moyen de
1146. se foutenir plus long-tems quitta l'Angleterre, pour se retirer en Norman-
Mathilde se retire en Normandie. die, où elle avoit déjà renvoyé le Prince son Fils. Le Comte d'Anjou son Pe-
re l'avoit inftamment redemandé, voyant bien que c'étoit inutilement qu'il s'expofoit à de continuels dangers, pour arracher la Couronne à un Prince, fur la tête duquel elle paroiffoit trop bien affermie.

1147. Etienne demeure maître du Royaume. H. Huntingd. Chron. de Gervaife. R. de Hoveden.

Dès que l'Impératrice fe fut retirée, Etienne fe trouvant paifible poffeffeur de la Couronne, penfa aux moyens de la faire paffer, après fa mort, à Euftache fon fils-aîné. Pour cet effet il lui fit prêter ferment par une partie des Barons, dans la penfée que cette précaution feroit capable de le conduire au but qu'il fe propofoit. Mais fa propre expérience devoit lui avoir appris, que ce moyen n'étoit rien moins que fuffifant.

Il porte la Couronne dans Lincoln, malgré certaine Prophétie.

Sur la fin de l'année 1147. il alla paffer les Fêtes de Noël à Lincoln. Il affecta de porter la Couronne dans cette Ville, malgré certaine Prophétie qui menaçoit de grands malheurs les Rois qui oferoient entreprendre d'y paroître couronnez.

1148. Nouvelle Croifade contre les Sarrafins. Loüis le Jeune méne une armée dans la Paleftine. Il fe broüille avec la Reine Alienor fa Femme.

Pendant que ce Prince joüiffoit du repos que la retraite de Mathilde lui avoit procuré, le zéle des Chrétiens s'étant réveillé, on entreprit une nouvelle Croifade contre les Sarrafins. Loüis le Jeune, Roi de France, fe diftingua dans cette expédition, par un grand fecours qu'il conduifit lui-même à la Terre Sainte. Il étoit accompagné d'Alienor de Guyenne fa femme, héritiere de la Maifon de Poitiers, qui lui avoit apporté en dot la Guyenne avec fes dépendances, & tout le Poitou. Pendant ce voyage, qui dura près de deux ans, Loüis fe broüilla tellement avec la Reine fa femme, fur des foupçons, bien ou mal fondez, qu'il prit la réfolution de la répudier, dès qu'il feroit de retour en France.

1149. Le Prince Henri forme le deffein de faire valoir fes Droits fur l'Angleterre. R. de Hoved. H. Huntingd. Il s'abouche avec le Roi d'Ecoffe.

Depuis que Mathilde avoit comme abandonné fes prétentions fur l'Angleterre, Etienne ne penfoit qu'à recueïllir le fruit de tous fes travaux, & à réparer les dommages qu'une longue guerre avoit caufez à fon Royaume. Mais un nouveau Concurrent, qui fe préparoit à lui difputer la Couronne, lui fit bien-tôt comprendre, qu'il étoit encore bien éloigné de cette tranquillité dont il fe flattoit. Henri fils-aîné de Mathilde & du Comte d'Anjou, jeune Prince âgé de feize ans, & d'un efprit vif & entrepenant, ne crut pas devoir fe rebuter par les difficultez que l'Impératrice fa Mere avoit rencontrées en Angleterre. Il ne doutoit point que ceux qui avoient foutenu les droits de la légitime Héritiere ne fuffent toûjours dans la même difpofition, & qu'un nouveau Chef, plus jeune & plus vigoureux, ne leur infpirât un nouveau courage. Dans cette efpérance, il réfolut d'aller trouver le Roi d'Ecoffe fon Grand Oncle, afin de prendre avec lui des mefures pour faire réüffir cettre entreprife. David, ayant été informé du deffein de ce Prince, s'avança jufque dans le Northumberland, pour le recevoir. Après qu'il eut conféré avec lui fur leurs affaires, il le fit Chevalier, felon la coûtume de ce tems-là, où l'on croyoit cette cérémonie néceffaire à ceux qui fe deftinoient à la profeffion des armes.

Etienne en prend l'alarme.

Cependant Etienne, qui avoit été averti de cette entrevûë, craignant qu'ils n'euffent quelque deffein fur Yorck, marcha promptement vers cette Ville, dont il renforça la Garnifon. A fon approche, les deux Princes fe féparerent, & David reprit le chemin de l'Ecoffe, pendant que Henri s'en retournoit en

Nor-

Normandie. Celui-ci étoit à peine arrivé à Roüen, qu'il y vit mourir Geofroi ſon Pere, qui lui laiſſa la joüiſſance de l'Anjou, en attendant que la mort de l'Impératrice ſa mere le mit en poſſeſſion de la Normandie, après quoi, il devoit céder l'Anjou à Geofroi ſon frere Cadet.

Etienne. 1149. Henri retourne en Normandie.

Loüis le jeune n'avoit attendu à répudier Alienor ſa femme, que juſqu'à ce qu'il l'eût remenée en France. Dès qu'il fut de retour, il exécuta ſa réſolution & rendit généreuſement à cette Princeſſe, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, & généralement tous les Etats qu'elle lui avoit apportez en dot, retenant auprès de lui deux filles, qui étoient nées de ce mariage. Auſſi-tôt que ce divorce eut éclaté, Henri, qui, du conſentement de ſa mere, avoit pris le titre de Duc de Normandie, penſa aux moyens de s'aſſurer la poſſeſſion de cette riche Héritiere. L'intrigue fut conduite avec tant de ſecret, que la premiere nouvelle que Loüis en eut, fut que le Duc étoit allé trouver la Reine à Bourdeaux, où leurs nôces s'étoient célébrées avec une magnificence extraordinaire. Ce fut un grand ſujet de mortification pour ce Monarque, qui ne pût voir, ſans chagrin, un autre ſe revêtir de ſes dépoüilles, quoiqu'il les eût lui-même abandonnées volontairement. D'ailleurs, il comprenoit, combien Henri pourroit ſe rendre redoutable à la France, ſi, aux Etats qu'il poſſédoit déja, il ajoûtoit, un jour, le Royaume d'Angleterre, ſur lequel il avoit de ſi juſtes prétentions. D'un autre côté, ce même mariage ne donnoit pas moins à penſer à Etienne qui ne pouvoit voir dans ſon Concurrent cette augmentation de puiſſance, ſans en apprehender les ſuites. La jalouſie de ces deux Monarques s'étant réveillée en cette occaſion, ils ne tarderent pas long-tems à s'unir enſemble, par une Ligue dont le but étoit d'abaiſſer un Prince, qui s'étoit rendu très-redoutable à tous les deux. Loüis lui ſuſcita des affaires dans l'Anjou, par le moyen de Geofroi ſon frere, qui, ſe fondant ſur le Teſtament de leur Pere, croyoit être en droit de ſe mettre en poſſeſſion de ce Comté. Dans le même temps, il inveſtit une ſeconde fois Euſtache, Fils d'Etienne, de la Normandie, afin que Henri, attaqué de deux endroits, laiſſât au Roi d'Angleterre le tems de s'affermir ſur le Trône. D'un autre côté, Etienne prenoit dans ſon Iſle toutes les meſures, qu'il croyoit capables de ruïner le parti du Duc, afin de lui faire perdre l'eſpérance de parvenir à la Couronne. Le moyen qui lui parut le plus propre pour réüſſir dans ſon deſſein, fut de faire couronner, par avance, Euſtache ſon fils-aîné. Mais il y trouva des obſtacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. L'Archevêque de Cantorbéri refuſa nettement ce que le Roi demandoit de lui, & la raiſon qu'il en alléguoit étoit encore plus offenſante que le refus même. Il diſoit que le Pape lui avoit expreſſément défendu de couronner le fils d'un Prince qui, en uſurpant la Couronne, avoit violé ſes Sermens. S'il étoit vrai que le Pontife eût fait une pareille défenſe à l'Archevêque, ſes ſentimens étoient bien oppoſez à ceux d'Innocent II. ſon Prédéceſſeur. Mais il y a beaucoup d'apparence, que ce Prélat, ainſi que les Evêques, ne ſe ſervoient de ce prétexte que pour couvrir les engagemens qu'ils avoient déja pris avec le Duc de Normandie. Quoiqu'il en ſoit, le Roi, offenſé du refus & de l'obſtination des Evêques, les fit tous enfermer dans une maiſon, étant réſolu de les y ténir juſqu'à ce qu'ils promiſſent d'exécuter ſes ordres. C'étoit un moyen bien extraordinaire pour obtenir ce qu'il demandoit; auſſi ne lui réüſſit-il pas. La maiſon, où les Pré-

1150. Mort de Geofroi Comte d'Anjou Pere de Henri.

1151. Loüis le Jeune répudie Alienor.

Henri prend le Titre de Duc de Normandie.

Il épouſe Alienor.

Jalouſie du Roi de France & d'Etienne contre Henri.

Ils ſe liguent enſemble contre lui.

Etienne veut faire couronner Euſtache ſon Fils, & ne peut y réüſſir.

ETIENNE. 1152. lats étoient détenus, n'ayant pas été gardée avec assez de soin, l'Archevêque trouva le moyen de s'évader, & de se refugier en Normandie. Par cette fuite Etienne vit évanouir ses projets.

Il forme le dessein d'abaisser le Clergé. *Rad. de Diceto. Chron. Gervasii. H.Huntingd.*

Ce Monarque étoit choqué au dernier point de la présomption du Clergé, qui s'attribuoit le pouvoir de faire & de destituer les Rois selon son caprice, ou selon les intérêts de quelques-uns qui gouvernoient tout le Corps. Comme il ne pouvoit douter que le Duc de Normandie n'eut mis les Evêques dans son parti, & qu'il n'osoit les attaquer directement il crut pouvoir les ranger à leur devoir, en se saisissant de quelques Châteaux que les amis du Duc tenoient encore, afin de priver le Clergé de cette protection. En même tems, il fit passer en Normandie Eustache son fils qui se joignit au Roi de France pour attaquer ce Duché. Le but d'Etienne étoit d'empêcher Henri de venir en Angleterre au secours de ses Partisans. Mais cette guerre ne dura pas aussi long-tems qu'il avoit espéré. Henri, par sa valeur & par une diligence extraordinaire, chassa de l'Anjou Geofroi son frere qui s'étoit déja emparé de quelques Places. Ensuite il repassa en Normandie, où il trouva le moyen de faire la Paix avec le Roi de France, en lui donnant quelque satisfaction. Après cela : il ne fut pas difficile de chasser Eustache qui n'étoit pas encore bien anchré dans le Duché. Celui-ci ne voyant plus aucune ressource pour lui dans ce Païs-là, repassa la Mer pour aller joindre le Roi son Pere qui étoit alors occupé au Siége de Wallingford. C'etoit une des plus fortes Places du Royaume. Aussi fit-elle consumer tant de tems au Roi, que le Duc eut le tems d'accourir à son secours, après avoir réglé ses affaires en Normandie.

Il suscite des affaires au Duc de Normandie qui s'en tire heureusement.

Etienne assiége Wallingford.

Henri passe en Angleterre pour y soutenir ses Partisans. Plusieurs Seigneurs se joignent à lui. Il marche au secours de Wallingford.

Ce jeune Prince, comprenant de quelle importance il étoit pour lui de secourir ses amis en Angleterre, y mena des forces si considérables, qu'il redonna de la vigueur à son parti, qui, depuis la retraite de Mathilde, paroissoit entiérement abattu. D'abord, une partie des Barons se joignit à lui, & lui livra trente Châteaux fortifiez dont il renforça les garnisons. Ensuite, il se hâta d'aller secourir Wallingford, qu'on pressoit vivement, quoiqu'en l'absence du Roi qui étoit allé à Londres pour y faire de nouveaux préparatifs. Henri s'étant approché de la Place, & ayant connu les difficultez qu'il y auroit à forcer les assiégeans dans leurs lignes, borna ses desseins à se saisir des passages par où ils pouvoient recevoir des vivres. Cette précaution leur auroit été bien-tôt funeste, si Etienne n'eût fait une extrême diligence pour les secourir. Il s'approcha du Duc de Normandie, & sans vouloir l'attaquer, il lui fit éprouver les mêmes incommoditez que les assiégeans souffroient depuis quelques jours.

Les deux armées sont sur le point de donner bataille. Le Comte d'Arundel porte le Roi à la Paix.

Il étoit comme impossible que ces armées se pussent séparer sans combattre. Aussi les deux Chefs s'y disposoient-ils avec une égale ardeur, lorsque, par un Conseil plus prudent, le Comte d'Arundel, qui étoit dans l'armée du Roi, les empêcha d'en venir aux mains. Il représenta au Roi les malheurs ausquels le Royaume alloit être exposé par une bataille qui ne pouvoit qu'être très-sanglante, & presque aussi funeste à ceux qui vaincroient qu'à ceux qui seroient vaincus. Il ajoûta, qu'il seroit bien plus convenable à des Chrétiens de tenter, si l'on ne pourroit point trouver la satisfaction des deux partis dans un Traité qui rendroit le calme à ce malheureux Royaume. Enfin, il lui dit nettement, qu'il n'étoit pas juste que tout un Peuple fût exposé aux plus grandes

cala-

calamitez, pour les intérêts de deux Princes qui avoient moins en vûë le bonheur des Anglois, que de contenter leur propre ambition. Soit qu'Etienne se sentît touché de ces remontrances, ou qu'il craignît de se voir abandonné, s'il s'obstinoit à vouloir combattre, il consentit qu'on proposât un accommodement au Duc. Ce ne fut pas sans peine que ce jeune Prince, qui s'étoit preparé au Combat, se laissa persuader d'écouter les propositions du Roi. Mais voyant que les Seigneurs Anglois l'en pressoient avec beaucoup d'ardeur, il crut devoir céder à leur importunité, & consentir à une entrevûë qu'Etienne lui demandoit. Dans la courte Conférence que ces deux Princes eurent ensemble sur les bords opposez de la Tamise qui est assez étroite en cet endroit, ils convinrent d'une Trêve, afin d'avoir le tems de négocier la Paix. ETIENNE. 1152. Henri n'y consent qu'avec peine. Conférence entre Etienne & Henri. Ils conviennent d'une Trêve.

Le Comte Eustache ne put voir cette Trêve sans chagrin. Il comprenoit que, selon les apparences, elle seroit suivie d'une Paix qui ne pouvoit manquer de lui être préjudiciable. En effet, il n'étoit nullement à croire que le Duc de Normandie n'étant pas vaincu, voulût se désister de ses prétentions sur la Couronne. Pour se dispenser de signer cette Paix, ou peut-être pour tâcher d'y mettre quelque obstacle, Eustache quitta l'armée subitement, & se retira dans la Province de Suffolck. Peu de tems après, étant allé dîner à l'Abbaye de Saint Edmond, en se mettant à table, il tomba en frénésie, & mourut le troisiéme jour, étant âgé de dix-huit ans. Il fut enterrée dans l'Abbaye de Fevesham avec Reine sa mere qui étoit morte peu de tems auparavant. *Constance* sa Veuve, fille le Loüis le Gros, épousa dans la suite Raymond Comte de Toulouse. 1153. Eustache Fils du Roi craint la Paix, & se retire. Il meurt.

Etienne fut très-affligé de ces deux pertes consécutives qui sembloient lui présager d'autres malheurs. En effet la Noblesse l'abandonnoit tout ouvertement, pour suivre le Duc de Normandie. Comme il y avoit peu de Barons qui ne se sentissent coupables d'infidélité envers le Roi, la crainte où ils étoient qu'il ne pensât à s'en venger, leur faisoit juger qu'il étoit nécessaire pour leur sureté, de se mettre sous la protection du Duc. Ils se confirmoient encore dans ces soupçons, par ce qui venoit d'arriver au Comte de Chester. Ce Seigneur étant allé trouver le Roi pour lui offrir ses services, avoit été arrêté, & enfermé dans une étroite prison, d'ou il n'avoit pû se tirer qu'en livrant au Roi le Château de Lincoln. Ce n'étoit pourtant pas sans raison que le Roi vouloit prendre ses suretez avec ce Comte, qui étoit entré dans des engagemens secrets avec le Duc de Normandie. C'est ce qu'on voit dans une chartre du Recueïl des Actes Publics, par laquelle Henri lui assuroit la possession de certaines Terres. Il y a donc apparence qu'Etienne avoit eu quelques avis de cette intelligence. Mais, soit qu'il eut négligé de faire connoître les raisons qu'il avoit de soupçonner le Comte, ou qu'il ne fût pas en état de l'en convaincre, cette Action fut regardée par les autres Seigneurs, comme un présage de ce qu'ils devoient eux-mêmes attendre. En effet, il y en avoit plusieurs qui ayant pris les mêmes engagemens avec le Duc, crurent qu'il étoit plus sûr de se déclarer ouvertement pour lui, que de s'exposer à la vengeance du Roi, en demeurant à la Cour. Beaucoup de Grands s'attachent à Henri. Causes de la défection des Grands du parti du Roi. *Act. publ. T. I. p. 12.*

David, Roi d'Ecosse, mourut cette même année, ne laissant que des Petits-fils, de Henri son fils qui étoit mort avant lui. *Macolm* & *Guillaume*, qui Mort de David Roi d'Ecosse.

 étoient

ETIENNE. 1153. Macolm fon petit-fils lui fuccède.

étoient les deux aînez, occuperent fucceffivement le Trône de Ecoffe, & *David*, leur frere fut Comte de Huntingdon.

Etienne fe détermine à faire la Paix avec Henri.

La Trêve qu'Etienne & Henri avoient conclüe fur les bords de la Tamife, avoit été renouvellée plufieurs fois, à caufe de grandes difficultez qui fe rencontroient dans la négociation de la Paix. Le principal obftacle venoit de ce qu'Etienne vouloit conferver la Couronne dans fa Famille, & en affurer la poffeffion à Guillaume fon fils, à quoi Henri ne vouloit point confentir. Il vouloit bien permettre qu'Etienne en conférvât la joüiffance pendant fa vie: mais après fa mort, il prétendoit lui fuccéder. Il croyoit même fe relâcher beaucoup, en s'engageant à ne pas troubler dans fa poffeffion, un Concurrent qui n'avoit pas encore cinquante ans. Enfin, Etienne faifant réflexion fur l'état de fes affaires, & voyant les grands obftacles qui fe rencontroient dans l'exécution du deffein qu'il avoit formé, réfolut de fe procurer du repos en abandonnant cette penfée. Il comprenoit que les belles qualitez du Duc, & les droits qu'il avoit à la Couronne, droits qui étoient appuyez d'une très-grande puiffance, étoient des difficultez qu'il n'étoit pas facile de furmonter. Les inclinations des Grands & du Peuple lui donnoient encore fujet de craindre, qu'on n'attendît pas fa mort, pour mettre le Sceptre entre les mains du jeune Prince. Toutes ces confidérations le porterent enfin à confentir à la Paix, fur le pied que Henri la propofoit. Dès qu'elle fut fignée, Etienne fit la cérémonie d'adopter le jeune Duc qui lui rendit fes refpects comme à fon Pere. D'un autre côté, Guillaume, fils du Roi, prêta ferment à Henri qui lui promit à fon tour, de le maintenir dans le poffeffion des biens de fa Famille & de tous ceux qu'il avoit reçus en don du Roi fon Pere, depuis qu'il étoit en poffeffion de la Couronne.

Conditions de la Paix. Etienne adopte Henri.

Le Peuple fe réjoüit extrémement de cette Paix.

Ce Traité fut conclu & figné à Winchefter, dans une Affemblée convoquée exprès à laquelle affifterent tous les Seigneurs Eccléfiaftiques & Temporels du Royaume. Enfuite, les deux Princes allerent enfemble fe faire voir dans quelques-unes des principales Villes, où ils furent reçus avec de grandes demonftrations de joye. Le Peuple ne pouvoit affez exprimer la fatisfaction qu'il reffentoit de voir enfin la Paix & la tranquillité retablies dans le Royaume, après des troubles qui avoient duré fi long-tems. Un Hiftorien prétend qu'au milieu de ces réjoüiffances, Henri découvrit une confpiration que Guillaume, fils du Roi, avoit tramée contre lui. Il ajoûte que ce complot ne manqua que par un accident arrivé à Guillaume, qui fe rompit une cuiffe en tombant de cheval. C'eft à cela qu'il attribuë le prompt départ du Duc de Normandie qui fans temoigner pourtant aucune défiance, prit congé du Roi pour s'en retourner dans fes Etats, en attendant que la mort de ce Monarque le mît en poffeffion du Trône d'Angleterre. Un autre Hiftorien n'a pas fait difficulté d'avancer, que Henri étoit fils d'Etienne avec qui l'Impératrice avoit vécu dans une trop grande familiarité, avant fon fecond mariage. Mais on ne peut, en aucune maniere, s'affurer fur le recit de cet Auteur, qui, comme il l'avoüe lui-même, n'eft fondé que fur certains bruits qui s'étoient répandus dans le monde.

Confpiration prétenduë contre Henri, Qui fe retire en Normandie.

Mort d'Etienne.

Bien que, depuis l'accord qu'Etienne venoit de faire avec Henri, il ne pût plus efpérer de laiffer la Couronne dans fa Famille, il étoit tellement touché des maux que le Royaume avoit foufferts, qu'il réfolut d'employer tous fes

foins

foins à les réparer. Il fembloit même prendre d'affez bonnes mefures pour y reüffir. Mais la mort qui le furprit ne lui permit pas d'exécuter un fi généreux deffein. Ce Prince mourut dans la cinquantieme année de fon âge le 25. d'Octobre de l'an 1154. onze mois après avoir fait la Paix avec Henri. Son corps fut inhumé avec ceux de la Reine fa Femme, & du Prince Euftache fon fils dans l'Abbaye de Feversham qu'il avoit lui-même fondé. ETIENNE. 1154.

Caractere de ce Prince.

Si l'on fe contente de confidérer en gros le Caractere de ce Prince on peut dire qu'il étoit digne de regner dans un meilleur tems, & qu'en général, fes bonnes qualitez furpaffoient de beaucoup fes défauts. Il feroit pourtant très-difficile de juftifier toutes les demarches qu'il fit pour monter fur le Trône, & en particulier la violation de fon ferment. Ainfi, quoique le confentement des Barons qui lui adjugerent la Couronne puiffe paroître de quelque poids, comme ce ne fut que l'effet d'une injufte cabale, plufieurs font du fentiment qu'il n'en doit pas moins paffer pour ufurpateur. Son manque de foi en certaines occafions, eft encore un reproche qu'on peut faire à fa mémoire. Peut-être les circonftances du tems & des affaires l'entrainerent-elles au-delà de fon penchant naturel. Quant au refte, on ne peut lui refufer les loüanges qui font duës à fa valeur, à fa clémence, à fa générofité. La premiere de ces vertus parut fur tout dans la bataille de Lincoln où il fut fait prifonnier. On ne peut difconvenir des deux autres, quand on confidere qu'on ne trouve dans tout fon regne aucun exemple de févérité, bien que plufieurs des Barons, que le fort de la guerre fit tomber entre fes mains, ne lui euffent donné que trop de fujet d'ufer de rigueur envers eux. Il eft vrai qu'il fe trouve des Hiftoriens qui ont pris à tâche de noircir fa réputation. Mais il faut obferver que la plûpart de ceux-là ont écrit fous le regne de Henri II. ou de fes Enfans. Quant à Guillaume de Malmefburi qui étoit contemporain d'Etienne, on fçait qu'il étoit créature du Comte de Glocefter, à qui il dédia la derniere partie de fon Hiftoire. Cela feul doit obliger à lire avec précaution ce que cet Hiftorien à écrit au défavantage de ce Monarque. Au refte, il n'eft pas facile de décider fi la Couronne apartenoit légitimement à Mathilde, ou fi l'élection donnoit à Etienne le droit de s'en mettre en poffeffion. Ce qu'on peut dire de plus certain, c'eft que depuis la Conquête, les Loix Saxonnes n'étoient plus obfervées, & qu'il ne paroît pas que les Normans euffent encore rien établi de fixe, par rapport à la Succeffion du Trône.

Introduction du Droit Canon en Angleterre.

Les troubles de ce Regne fournirent au Clergé une occafion favorable pour s'elever au-deffus de l'autorité Royale. La Cour de Rome profita auffi de ces conjonctures, pour introduire en Angleterre de nouvelles Loix aufquelles les Anglois fe feroient fans doute oppofez en tout autre tems. Le Droit Canon compilé par *Gratien* en 1151. fous l'autorité d'Eugene III. s'introduifit dans ce Royaume, à l'occafion des démêlez que l'Archevêque de Cantorbéri eut avec l'Evêque de Winchefter, touchant la Légation. Ces procès donnerent occafion à des Canoniftes Italiens de s'établir en Angleterre, & d'introduire peu-à-peu l'étude de ce nouveau Droit dans l'Univerfité d'Oxford où *Vicarius* en fut le premier Profeffeur.

Enfans du Roi Etienne.

Etienne laiffa un feul fils légitime, nommé *Guillaume*, qui fut Comte de Boulogne par le Droit de la Reine fa Mere. Il eut auffi une fille nommée *Marie*, qui après avoir pris le voile de Religieufe, ne laiffa pas d'époufer Phi-

lippe

ETIENNE 1154. lippe d'Alſace, & qui reprit ſon premier état, après la mort de ſon Epoux.

Un fils naturel d'Etienne, nommé Guillaume comme le légitime, à donné occaſion à quelques-uns, qui ont été trompez par la conformité des noms, de dire que ce Prince ne laiſſa qu'un fils bâtard.

ETAT DE L'EGLISE

Sous les Regnes de GUILLAUME I. GUILLAUME II. HENRI I. *&* ETIENNE.

ETAT DE L'EGLISE. Different Caractere des Rois Saxons & des Rois Normans, par rapport à l'Egliſe.

LA revolution arrivée en Angleterre par la conquête des Normans, apporta un grand changement dans l'Egliſe, comme danr l'Etat. Sur tout, le Pape & le Clergé en reçurent un préjudice conſidérable. On ne voyoit plus en Angleterre, les Princes Saxons ſi dévots, ſi prompts à embraſſer toutes les occaſions qui ſe préſentoient d'augmenter les libertez & les revenus de l'Egliſe, & ſi ſoumis à ſes Miniſtres. Les Rois Normans étoient d'un tout autre caractere. Uniquement occupez à ſe rendre abſolus dans leur Royaume, ils ne pouvoient ſouffrir la différence qu'on tâchoit d'introduire entre l'obéïſſance du Clergé, & celle du reſte du Peuple. Ils prétendoient avoir autant d'autorité ſur l'un que ſur l'autre. Quelque projet que la Cour de Rome eût formé de rendre le Clergé indépendant des Princes, elle ne jugea pas que les Regnes des deux Guillaumes lui fourniſſent des occaſions favorables pour en preſſer l'exécution. Des deux Peuples qui occupoient alors l'Angleterre, l'un par ſon propre intérêt, étoit entiérement attaché à ſes Souverains. L'autre, dans l'abattement où il ſe trouvoit, n'étoit pas un inſtrument propre à ſoutenir les intérêts de la Cour de Rome. Les affaires d'Angleterre ſe trouvant dans cette ſituation, les efforts que les Papes auroient pû faire, pour y augmenter leur autorité, auroient été inutiles. Ce fut vrai-ſemblablement la raiſon qui obligea Gregoire VII. avec toute ſa fierté, à plier ſous la fermeté de Guillaume le Conquérant. Ce Monarque, non content de refuſer avec hauteur l'hommage que Gregoire lui demandoit, ſe mocquoit ouvertement des Decrets qui ſe faiſoient à Rome. Il gouvernoit le Clergé de ſon Royaume, ainſi que ſes autres Sujets, avec une autorité deſpotique. S'il voulut bien permettre que les Légats du Pape préſidaſſent à un Concile, ce ne fut que pour ſe délivrer plus aiſément de certains Evêques qui l'incommodoient. Mais quand il vit que ce même Synode faiſoit difficulté d'avoir pour lui toute la complaiſance qu'il en attendoit, il uſa de ſon pouvoir abſolu. De ſa ſeule autorité, il bannit ou empriſonna les Prélats de ſon Royaume, qui ne lui étoient pas agréables, ſans ſe mettre en peine de les faire paſſer par un Jugement canonique. D'un autre côté, pendant que le Pape lançoit ſes foudres contre l'Empereur & le forçoit à lui rendre un honteux hommage, Guillaume joüiſſoit tranquillement, dans ſes Etats, du droit des Inveſtitures, qui faiſoit le ſujet de la querelle entre l'Empereur & la Cour de Rome. Il aſſujettiſſoit

jettissoit les Terres de l'Eglise aux mêmes services que celles des Laïques. Il enlevoit l'or & l'argent mis en dépôt dans les Monasteres, & s'emparoit des vases sacrez. Rien ne se faisoit dans l'Eglise que par sa direction, & les Constitutions Synodales n'avoient de force qu'autant qu'il lui plaisoit de les approuver. Il faisoit encore plus, puisqu'il se rendoit, en quelque maniere, maître des Papes, en défendant à son Peuple de recevoir leurs ordres, ou de reconnoître leur autorité, sans sa permission.

ETAT DE L'EGLISE.

Guillaume le Roux n'eut pas de plus grands égards pour les libertez de l'Eglise. Toutes les menaces du Pontife Romain ne furent pas capables d'empêcher ce Prince de garder entre ses mains les Bénéfices vacans, & d'en disposer ensuite, en faveur du plus offrant. Je ne prétends nullement excuser la conduite des deux Monarques, à tous ces égards. Mon dessein est seulement de faire voir, par ces exemples, que la Cour de Rome ne doit les progrès qu'elle a faits dans l'établissement de son autorité, qu'à sa prudente politique. Elle a sçû céder aux Princes qui ont eu de la fermeté, dans le tems même qu'elle a marqué le plus de vigueur, à l'égard de ceux qui se sont trouvez dans des conjonctures qui ne leur permettoient pas de s'opposer à ses desseins. On voit une preuve manifeste de cette politique dans la différente conduite qu'elle tint à l'égard des quatre premiers Rois de race Normande. Après avoir cédé aux deux Guillaumes, elle lutta long-tems contre Henri I. Mais quand elle vit que la victoire étoit trop difficile à obtenir, elle se contenta d'un avantage qu'elle auroit rejetté avec hauteur, s'il lui avoit été offert au commencement de la querelle. Elle fit avec ce Monarque une Paix fourrée, en lui cédant l'hommage des Evêques & des Abbez, dans le tems qu'elle refusoit, avec obstination, les mêmes conditions à l'Empereur, qui se trouvoit dans des conjonctures moins favorables. A l'égard d'Etienne, elle sçut profiter des troubles qui agiterent son Regne, en les fomentant par le moyen de l'Evêque de Winchester. Comme elle étoit attentive à se servir de tous les avantages qui se présentoient, elle prit occasion de ces mêmes troubles, pour nommer un Légat, autre que l'Archevêque de Cantorbéri, ce qu'elle n'auroit osé entreprendre, en tout autre tems. Cette Usurpation, qui parut d'abord peu importante, n'eut ensuite que trop d'influence sur les affaires d'Angleterre. Ce fut par le ministere de ces Légats qu'elle mit enfin le pied sur la gorge, & aux Rois & au Clergé. Je dis au Clergé, puisqu'il est certain, qu'elle n'avoit pas moins en vûë l'abaissement des Evêques & des Archevêques que celui des Souverains.

Prudente conduite de la Cour de Rome pour établir son autorité.

Ses vûës d'assujettir le Clergé aussi-bien que les Princes.

On vit une preuve remarquable de ce dessein, dans la hauteur avec laquelle cette Cour traita *Lanfranc*, nommé à l'Archevêché de Cantorbéri, après la déposition de Stigand. Lanfranc étoit un Prélat distingué par son mérite, également estimé du Roi, des Anglois, & des Normans, & par conséquent ayant un très-grand crédit en Angleterre. Cependant, il ne put jamais obtenir qu'on le dispensât d'aller lui-même à Rome, recevoir le Pallium de la main du Pape. Hildebrand, qui étoit alors Archidiacre de Rome, & qui fut ensuite élevé au Pontificat, sous le nom de Grégoire VII. lui écrivit, sur ce sujet, une Lettre, par laquelle il tâchoit d'adoucir ce refus. Il lui faisoit entendre que, s'il se fût trouvé quelque exemple, qu'une pareille faveur eût été accordée à quelqu'un de ses Prédécesseurs, on ne la lui auroit pas refusée,

Le Pape refuse d'envoyer le Pallium à Lanfranc.

Raisons de ce refus.

ETAT DE L'EGLISE.

Mais, ou il n'avoit pas bien, examiné l'hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre ou bien il ſuppoſoit que Lanfranc ignoroit, qu'on avoit envoyé le Pallium à *Auguſtin*, à *Juſte*, à *Honorius* Archevêques du même Siége. Ce n'étoit donc pas par le ſcrupule d'introduire une nouvelle coutume, qu'on refuſoit cette faveur à Lanfranc, mais par la crainte, que peu-à-peu les Archevêques de Cantorbéri n'oubliaſſent qu'ils étoient dépendans du Pape. On verra ſouvent dans la ſuite de cette Hiſtoire, combien les Pontifes Romains abuſérent de l'excès d'autorité qu'ils avoient acquis ſur le Clergé d'Angleterre. Il n'eſt pas encore tems de nous arrêter ſur cet article. Mais, pour commencer à donner une connoiſſance générale de ce qui s'eſt paſſé de plus important en Angleterre, par rapport à la réligion, dans l'intervalle que nous parcourons, il eſt néceſſaire de rapporter l'origine des différends que les Archevêques de Cantorbéri & d'Yorck eurent enſemble. Cette querelle dura ſi long-tems, que ce n'eſt pas un des moindres Articles de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre.

Origine des différends entre les Archevêques de Cantorbéri & d'Yorck.

Pendant que Lanfranc ſe préparoit pour ſon voyage de Rome, le Siége d'Yorck fut rempli par Thomas Chanoine de Bayeux, l'un des Chapelains de Guillaume le Conquérant. Peu de tems après, le nouveau Prélat ſe rendit à Cantorbéri, pour s'y faire ſacrer, ſelon la coutume. Mais Lanfranc l'ayant requis qu'il s'obligeât par écrit à une obéïſſance canonique envers ce Siége, il le refuſa & ſe retira ſans être ſacré. Ce différend ayant fait beaucoup d'éclat, le Roi ſouhaita d'en être inſtruit à fond, ſoupçonnant Lanfranc de vouloir pouſſer trop loin les prérogatives de ſon Siége. Mais après que pluſieurs Seigneurs Anglois eurent temoigné que Lanfranc étoit fondé ſur la coutume, Guillaume, ſans ſe charger de décider la queſtion, trouva un expédient pour ſatisfaire les deux Archevêques. Ce fut que Thomas iroit à Cantorbéri, promettre l'obéïſſance Canonique à Lanfranc, comme plus ancien, & renvoya au Pape la connoiſſance de ce qui regardoit les deux Siéges. Cet expédient ayant été agréé, les deux Prélats ſe mirent enſemble en chemin, pour aller à Rome, recevoir le Pallium, & pour faire vuider, tant ce différend, qu'un autre qu'ils avoient touchant la ſuffragance des Evêchez de Lincoln, de Lichfield & de Worceſter. Alexandre II. qui occupoit alors le Siége Pontifical, reçut Lanfranc avec beaucoup d'honneur & de diſtinction. Dès qu'il le vit paroître, il ſe leva de ſon Siége, pour l'embraſſer, en proteſtant néanmoins, que c'étoit pour honorer ſon mérite, & non pas à cauſe de ſa Dignité. Thomas fut reçu d'une maniere bien différente. Le Pape caſſa ſon élection, ſous prétexte qu'étant fils d'un Prêtre, il ne pouvoit poſſéder aucune charge dans l'Egliſe. Cependant, peu de jours aprés, il le rétablit, par l'interceſſion de Lanfranc. Quant aux différends que les deux Archevêques avoient enſemble, comme il n'étoit pas aſſez bien inſtruit ſur ce ſujet, il en renvoya la connoiſſance à une Aſſemblée de Prélats Anglois.

Cette affaire n'ayant pû être terminée à Rome les deux Archevêques s'en retournerent en Angleterre. Comme ils ſouhaitoient également de voir la fin de leur Procès, des qu'ils furent arrivez, ils allerent enſemble trouver le Roi à Windſor, où la circonſtance des Fêtes de Pâque avoit attiré la plûpart des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume. La cauſe fut plaidée devant le Roi avec beaucoup de chaleur des deux côtez. Lanfranc ſoutint ſon droit par les raiſons ſuivantes. 1. Que l'Archevêché de Cantorbéri de-

Raiſons pour Cantorbéri.

voit être regardé comme si son Siége étoit à Londres Ville capitale du Royaume, parce que Grégoire I. avoit destiné cet honneur à cette derniere Ville. 2. Que l'Eglise de Cantorbéri étoit la plus ancienne du Royaume, & la mere de toutes les autres. 3. Il s'appuyoit sur les Constitutions de divers Papes qui avoient accordé à son Siége la prérogative qu'il prétendoit. 4. Il soutenoit que les Archevêques de Cantorbéri, ses Prédécesseurs, avoient exercé leur jurisdiction dans la Province d'Yorck. Il alléguoit sur ce sujet l'exemple de *Théodore* qui avoit même déposé des Evêques dans le Royaume de Northumberland. 5. Enfin, il ajoûtoit, que les Archevêques d'Yorck avoient rendu à ses Prédécesseurs, cette obéïssance canonique que Thomas lui refusoit. Pour le prouver, il citoit l'exemple d'*Eadulphe* qui n'avoit pas fait difficulté de promettre cette soumission à *Adelard*.

ETAT DE L'EGLISE.

Raisons pour Yorck.

L'Archevêque d'Yorck répondit, qu'il étoit vrai, que Gregoire I. avoit eu dessein d'établir le Siége Archiépiscopal à Londres: mais qu'il avoit été bien éloigné de vouloir donner à ce Siége aucune supériorité sur celui d'Yorck. Pour prouver ce qu'il avançoit, il se servit du témoignage de *Bede*, qui dit, en termes formels, que Gregoire avoit ordonné, qu'après la mort d'Augustin, les deux Archevêques seroient indépendans l'un de l'autre. Thomas inféroit de là, que, quand même le Siége Archiépiscopal seroit à Londres, Lanfranc n'en pourroit tirer aucun avantage. 2. Il dit qu'il n'étoit pas vrai, que l'Eglise de Cantorbéri fût mere de celle d'Yorck, puisque tout le monde sçavoit, que celle-ci avoit été fondée par des Moines Ecossois, qui n'avoient aucune relation avec l'Eglise de Cantorbéri. 3. Quand à la jurisdiction que Théodore avoit exercée dans le Northumberland, il soutint que ce Prélat avoit profité des troubles qui agitoient alors l'Eglise de ce Royaume, pour y étendre son autorité, & qu'on ne pouvoit pas fonder un droit sur une usurpation manifeste. Lanfranc auroit eu de la peine à répondre à ce que Thomas disoit de la Constitution de Gregoire I. touchant l'indépendance des deux Archevêques, s'il n'avoit pas eu pour lui celles de divers autres Papes, qui le favorisoient. De plus, il appuyoit son droit sur la coûtume, touchant laquelle les Anglois rendoient témoignage. Ce fut aussi ce qui lui donna gain de cause. On jugea que les Papes, Successeurs de Gregoire I. avoient pû annuler sa Constitution. Sur ce fondement, le Roi & les Seigneurs crurent qu'il étoit juste que les Archevêques d'Yorck fissent profession d'obéïssance Canonique, envers le Siége de Cantorbéri. L'autre différend au sujet des trois Evêchez, fut aussi décidé en faveur de Lanfranc, & l'Archevêque d'Yorck se soumit à ces Jugemens. Mais, afin d'éviter que cette dispute ne fût quelque jour renouvellée, on dressa, au nom des deux Archevêques, un Ecrit en forme de Convention, qui régloit leurs différends. On y faisoit dire à Thomas, qu'il reconnoissoit que c'étoit à tort qu'il avoit disputé à Lanfranc sa supériorité & sa jurisdiction sur toute l'Eglise Anglicane. Il y déclaroit, qu'en qualité d'Archevêque d'Yorck, il devoit une obéïssance Canonique, non seulement à la personne de Lanfranc, comme plus ancien que lui, mais à tous les Archevêques de Cantorbéri, quels qu'ils fussent. Il cédoit aussi au même Siége, la suffragance des trois Evêchez en question. Lanfranc cédoit, de son côté, aux Archevêques d'Yorck, la jurisdiction sur tous les Evêchez situez au Nord de l'Humber, jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'Ecosse. Il fut encore

Jugement du Roi & des Seigneurs.

Convention entre les deux Archevêques.

 ajoûté

ETAT DE L'EGLISE.

ajoûté dans la même Convention, que si l'Archevêque de Cantorbéri convoquoit un Synode National, l'Archevêque d'Yorck seroit tenu de s'y trouver avec tous ses Suffragans, en quelque lieu du Royaume que le Synode s'assemblât. Les deux Prélats convinrent encore, que quand il y auroit un Archevêde de Cantorbéri, nommé ou élu, celui d'Yorck seroit obligé de l'aller sacrer dans l'Eglise de Cantorbéri étant assisté des Evêques Suffragans de ce Siége. De plus, que celui qui seroit élu Archevêque d'Yorck seroit tenu d'aller se faire sacrer dans la Province de Cantorbéri. Enfin, Lanfranc n'oublia rien de ce qui pouvoit établir la supériorité de son Siége sur celui d'Yorck. A l'égard du serment que Lanfranc demandoit encore à Thomas, il fut dit, dans cette même Convention, que le Roi ayant souhaité que celui-ci en fût dispensé, Lanfranc avoit bien voulu y consentir. Que neanmoins il se réservoit expressément le droit d'exiger ce serment de ceux qui, à l'avenir, occuperoient le Siége d'Yorck.

C'est de cette maniere que la querelle, entre les deux Siéges Métropolitains fut terminée, ou du moins qu'elle parut l'être; car dans la suite, elle fut souvent renouvellée. En effet, ce n'étoit pas un Réglement fait par un Synode, mais une Convention entre les deux Archevêques, autorisée par le Roi. Aussi fut-ce le prétexte dont les Archevêques d'Yorck se servirent, pour remettre cette question sur le tapis. Ils prétendoient que, comme il n'y avoit point eu de Jugement Synodal, leurs droits demeuroient en leur entier. Du tems d'Anselme, un autre Thomas, nommé à l'Archevêché d'Yorck, voulut se dispenser de prêter le même serment: mais enfin il y fut contraint.

Malgré ces deux préjugez, Thurstan ayant été élu Archevêque d'Yorck, sous le Regne de Henri I. refusa de faire les soumissions accoûtumées à l'Archevêque de Cantorbéri. Mais le Roi lui déclara, qu'il n'avoit qu'à choisir, ou de se désister de sa prétention, ou de renoncer à sa Dignité. Quelque fâcheuse que fût cette alternative, Thurstan prit ce dernier parti. Cependant, il fit en sorte que le Chapitre d'Yorck envoya des Députez à Paschal II. pour lui représenter le tort qu'on faisoit à leur Siége. Ces Députez remontrerent au Pontife que le Roi avoit excédé son pouvoir, en obligeant Thurstan à renoncer à son élection, pour n'avoir pas voulu soumettre le Siége d'Yorck à une obéïssance à laquelle aucun Jugement Canonique ne l'obligeoit. Cette raison ayant fait impression sur l'esprit du Pape, il écrivit au Roi, pour l'exhorter à rétablir Thurstan, ajoûtant que, si les deux Archevêques avoient quelque differends ensemble, il leur rendroit lui-même justice. Paschal étant mort, & Gelase II. lui ayant succedé, l'Archevêque de Cantorbéri envoya des Agens à Rome, afin de s'informer des sentimens du nouveau Pontife, sur cette dispute. Ces Agens rapporterent, qu'ils avoient compris par les discours du Pontife, qu'il avoit dessein d'envoyer un Légat en Angleterre, pour y vuider ce differend. Mais il fut prévenu par la mort qui le surprit en allant en France.

Calixte II. Successeur de Gelase, s'étant rendu à Rheims pour y tenir un Concile qu'il y avoit convoqué, Thurstan obtint du Roi, la permission d'y aller; mais à condition qu'il ne se feroit sacrer, ni par le Pape, ni par aucun autre Evêque. Cependant, comme le Roi ne s'assuroit pas trop sur la promesse de ce Prélat, il prit la précaution d'écrire au Pontife, sur ce sujet. Il protestoit dans sa Lettre, que si Thurstan étoit sacré, par tout autre que par l'Archevêque

de

de Cantorbéri, il ne remettroit jamais le pied dans le Royaume. Malgré cette protestation, Calixte ne laissa pas de sacrer lui-même ce Prélat, en présence du Concile. L'Archevêque de Cantorbéri voulut y faire des oppositions : mais le Pape lui répondit, qu'en Sacrant lui-même Thurstan, il ne portoit aucun préjudice aux droits de Cantorbéri. Henri n'ayant pû empêcher que Thurstan fut sacré, le bannit du Royaume avec toute sa Famille. Mais cet exil ne dura pas longtems. Le Pape, voulant soutenir ce qu'il avoit fait, menaça le Roi de l'excommunier, & de mettre son Royaume sous l'Interdit. La fermeté du Pontife fit plier Henri, qui souffrit enfin, que Thurstan fut installé, sans faire au Siége de Cantorbéri, les soumissions accoutumées. Il est vrai, que pour ménager l'honneur du Roi, ce Prélat promit, qu'il s'abstiendroit de faire aucune fonction Archiépiscopale hors du Diocése particulier d'Yorck. Ainsi le Siége d'Yorck recouvra, en quelque maniere, une partie du terrain qu'il avoit perdu. Depuis ce tems-là, ce differend se renouvella plusieurs fois: mais il n'est pas necessaire d'entrer dans un plus grand détail sur ce sujet. Ce qui vient d'être dit peut suffire, pour faire connoître l'état de la dispute entre les deux Métropolitains, & les fondemens sur lesquels chacun appuyoit ses prétentions.

Etat de l'Eglise.

Avant que de quitter ce qui regarde la jurisdiction de ces deux Siéges, il ne sera pas hors de propos de parler de quelques autres affaires qui ont du rapport à cette matiere. On a vû, dans le Livre précédent, que Gucan, Prêtre Gallois, nommé à l'Evêché de Landaff dans le Païs de Galles, se fit sacrer par Dunstan Archevêque de Cantorbéri, quoique l'Evêque de S. David fût en possession d'exercer les fonctions Archiépiscopales dans ce même Païs. Ce fut une nouvelle acquisition, pour le Siége de Cantorbéri, qui jusqu'alors n'avoit eu aucune jurisdiction sur les Evêques Gallois. Les Successeurs de Gucan ayant tous suivi son exemple, les Archevêques de Cantorbéri prétendirent avoir le même droit à l'égard de tous les Evêques de Galles. Mais ils y trouverent de fortes oppositions. Enfin, sous le Regne de Henri I. Bernard, Chapelain de la Reine, ayant été nommé à l'Evêché de S. David, se fit sacrer par Raoul Archevêque de Cantorbéri. Cette démarche fortifia beaucoup les prétentions de l'Archevêque, qui soutint, que sa jurisdiction étant reconnuë par le Chef des Evêques Gallois, les autres ne pouvoient se dispenser de s'y soumettre. Neanmoins, comme Bernard se repentit dans la suite de ce qu'il avoit fait, ce fut un sujet de longues contestations, dont on ne vit la fin, que quand le Païs de Galles fut uni à l'Angleterre sous le Regne d'Edoüard I.

Les Archevêques de Cantorbéri étendent peu à peu leur jurisdiction sur le Païs de Galles.

Pendant que le même Raoul occupoit le Siége de Cantorbéri, il reçut une Lettre d'Alexandre I. Roi d'Ecosse, qui lui donnoit avis de la mort de Turgot, Evêque de S. André, & lui demandoit son conseil pour remplir dignement ce Siége. En même tems, il le prioit de se souvenir que de tout tems les Archevêques de Cantorbéri avoient eu le droit de sacrer les Evêques de S. André, & que Lanfranc avoit le premier cédé ce Suffragant à l'Archevêque d'Yorck. Sur ce fondement, il lui faisoit connoître, que son intention étoit de remettre les choses sur l'ancien pied, & il lui demandoit pour cela son conseil & son assistance. Raoul, ayant compris par cette Lettre, qu'Alexandre cherchoit une occasion de chagriner l'Archevêque d'Yorck, ne voulut point se mêler de cette affaire. En effet, c'étoit sans fondement qu'Alexandre sup-

Différends touchant la jurisdiction des Archevêques d'Yorck en Ecosse.

 posoit

ETAT DE L'EGLISE.

posoit que les Evêques d'Ecosse dépendoient de Cantorbéri. Au contraire, il étoit très-certain, que depuis un très-longtems, les Papes avoient mis les Eglises d'Ecosse sous la Jurisdiction des Archevêques d'Yorck. C'étoit sur ces anciennes Constitutions qu'étoit fondée la Convention entre Lanfranc & Thomas. Il y eut pourtant, dans la suite, des Evêques Ecossois qui refuserent de reconnoître l'Archevêque d'Yorck pour leur Primat, & qui, par ce refus, donnerent lieu à de violentes contestations. Enfin, un Bulle de Paschal II. qui les soumettoit à l'Archevêque d'Yorck, mit fin à ce differend.

Quoique le procès entre les deux Archevêques, touchant leur jurisdiction, ne paroisse pas d'une fort grande importance, il a pourtant été necessaire d'en faire connoître la source, à cause des fréquentes allusions à ces differends qu'on trouve dans l'Histoire d'Angleterre. Il est tems présentement de passer à des matieres plus générales ausquelles toute l'Eglise prenoit intérêt, & dont le Célibat des Prêtres étoit la principale. On fit tant d'efforts pour l'établir en Angleterre, & l'on y trouva tant d'obstacles, que ce seroit negliger un article considerable de l'Histoire Ecclésiastique, que de n'entrer pas dans un petit détail sur ce sujet.

Abregé de ce qui s'est passé touchant le Célibat du Clergé.

On a vû ci-devant, combien Dunstan & les Partisans de la Cour de Rome travaillerent à interdire le mariage aux Prêtres, & comment les guerres des Danois les obligerent à suspendre l'exécution de ce dessein. Depuis ce tems-là, jusqu'à la Conquête des Normans, les Prêtres Anglois continuerent à vivre dans l'état de mariage, malgré les tentatives que les Papes firent à diverses fois, pour arrêter le cours de cette prétenduë licence. On a d'abord de la peine à comprendre, par quel motif la Cour de Rome s'aheurtoit si fort à cette entreprise, parce qu'on ne découvre pas, d'une premiere vûë, l'intérêt qu'elle avoit à la faire réüssir. Mais on cessera de s'étonner qu'elle y travaillât avec tant d'ardeur, quand on considerera que c'étoit un dégré pour la conduire à l'exécution du projet qu'elle avoit formé de rendre le Clergé indépendant des Princes, & d'en faire un Corps à part, qui se gouvernât par ses propres Loix. En effet, pendant que les Prêtres avoient des enfans, il étoit difficile d'empêcher qu'ils ne dépendissent des Princes, dont la faveur a tant d'influence sur la fortune des particuliers. Mais étant sans familles, & par conséquent n'ayant pas beaucoup à attendre de leurs Souverains, ils étoient plus libres de s'attacher au Pape qui vouloit être regardé comme le Souverain du Clergé. Quoiqu'il en soit, depuis que la Cour de Rome eut entrepris cet ouvrage, elle ne negligea rien pour en venir à bout. Gregoire VII. qui parvint au Pontificat pendant le Regne de Guillaume le Conquérant, prit cette affaire plus à cœur que ceux qui l'avoient précédé. Il fit assembler à Rome un Concile, où le mariage fut défendu aux Ecclésiastiques sous de grosses peines. Les Italiens, les François, les Espagnols, & les Allemans, se soumirent enfin, après avoir longtems résisté. Mais les Anglois, ne croyans pas qu'un Concile, composé pour la plus grande partie d'Evêques Italiens, pû faire des Loix qui liassent tout le monde Chrétien, furent beaucoup plus difficiles. Cependant Lanfranc, soit pour faire sa Cour à Gregoire, ou parce qu'il étoit persuadé de la justice de cette Loi, entreprit de faire recevoir, en Angleterre, les Décrets du Concile de Rome. Dans cette vûë, il fit assembler à Winchester, un Concile National, où la chose fut mise en déliberetion. Il y trouva une si

Raison de la Cour de Rome pour interdire le mariage au Clergé.

forte

forte oppofition, qu'il fut fur le point de fe défifter de fon entreprife. Neanmoins, voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Synode une défenfe à tous les Prêtres en général, de fe marier, il fe réduifit, je ne fçai fous quel prétexte, à faire ordonner à tous ceux qui demeuroient dans les Villes, de fe féparer de leurs femmes. Mais on n'eut pas la même rigueur pour ceux qui avoient des Bénéfices à la campagne. Cependant, pour éviter qu'à l'avenir les Bénéfices ne fuffent remplis par des Prêtres mariez, le même Synode, par la fuggeftion de Lanfranc, ordonna qu'on ne donneroit plus les Ordres de l'Eglife, qu'à ceux qui prêteroient ferment de garder le célibat. Cette rigueur ayant empêché beaucoup de gens de merite de s'engager dans les Ordres, l'Eglife Anglicane fe trouva, quelque tems après, fi mal pourvûë de bons Miniftres, qu'on fut obligé de fe rélâcher un peu fur ce point. Cela paroit manifeftement par une Lettre que Pafchal II. écrivit à Anfelme, Succeffeur de Lanfranc. Ce Pontife difoit, qu'étant informé que la plûpart des Membres du Clergé d'Angleterre étoient fils de Prêtres, il craignoit que l'Eglife ne fouffrît un trop grand préjudice, fi les Canons étoient exécutez à toute rigueur. Par cette raifon, il donnoit pouvoir à l'Archevêque d'en difpenfer, lorfque l'intérêt de la Religion, & l'humeur indocile des Anglois le demanderoient. Mais, au lieu de fe fervir de cette permiffion, Anfelme, qui étoit d'un naturel inflexible, fit affembler à Londres un Synode, où le mariage des Prêtres fut condamné. Cela ne fut pas capable de remédier entierement à ce prétendu défordre. Mais, fans doute, Anfelme auroit pouffé les chofes plus loin, fi les affaires qu'il eut avec Henri I. & fa mort, qui arriva l'an 1109. ne l'euffent empêché d'exécuter entierement fon projet.

Etat de l'Eglise.

Pour achever cet Ouvrage que Lanfranc & Anfelme avoient déja bien avancé, Honorius II. envoya en Angleterre le Cardinal de Creme en qualité de Légat. Le Cardinal fit affembler à Weftminfter, un Concile, où il déclama fortement contre les Prêtres mariez. Il dit, entre autres chofes, que c'étoit une chofe horrible, que de fe lever d'un lit d'impureté, pour aller manier le facré Corps de Jefus-Chrift. Cependant, après toutes ces déclamations, dès la nuite fuivante, il fut lui-même trouvé dans fon lit, couché avec une femme publique. *Chofe trop connuë, dit un Hiftorien, pour pouvoir être cachée, ou pour devoir être paffée fous filence.* C'eft en vain, que plufieurs Siécles après, le Cardinal Baronius à tenté de détruire la verité de ce fait, par des preuves negatives, qui ne concluent rien contre le témoignage pofitif de ceux qui l'ont rapporté. Mais l'incontinence particuliere du Légat n'empêcha pas que le Décret contre le mariage des Prêtres ne paffât dans le Synode. D'un autre côté, le Décret ne fut pas capable d'arrêter entierement ce mal prétendu.

Cinq ans après, Corbet, Archevêque de Cantorbéri, fit affembler un autre Concile, où l'on crut trouver un moyen admirable pour faire obferver les Canons faits fur ce fujet. Ce fut d'en commettre l'exécution au Roi, qui fe chargea volontiers de ce foin. Mais ce fut uniquement en vûë d'accroitre fes revenus, en vendant aux Prêtres la permiffion de garder leurs femmes. Ainfi l'on vit encore longtems en Angleterre plufieurs Membres du Clergé inférieur mariez, quoique ceux des autres Etats fe fuffent foumis à la volonté des Papes.

Le Célibat n'étoit pas le feul endroit par où la Cour de Rome chagrinoit le Clergé d'Angleterre. Pour le réduire à une entiere fervitude, elle employa

Des Légats du Pape.

un

ETAT DE L'EGLISE.

un autre moyen, dont on ne s'aperçut pas d'abord, mais dont on ne vit que trop les terribles conséquences dans la suite. Ce fut l'envoi fréquent des Légats. Pendant la domination des Rois Saxons & Danois, on ne trouve que rarement dans l'Histoire, que les Papes ayent envoyé des Légats en Angleterre. Bien, que dès ce tems-là, ils eussent formé le projet de se rendre absolus dans l'Eglise, ils ne s'étoient pas encore avisez de ce moyen, dont ils se servirent si heureusement dans la suite. Peut-être, n'osoient-ils pas le mettre trop souvent en pratique, de peur d'effaroucher les Métropolitains, qu'il étoit necessaire de réduire auparavant par d'autres voyes. En ce même tems, les Archevêques de Cantorbéri, en qualité de Primats de l'Eglise Anglicane, étoient regardez comme Légats naturels des Papes, qui les chargeoient ordinairement de l'exécution de leurs ordres. Mais comme ils avoient la plûpart du tems deux choses opposées à menager, sçavoir, l'intérêt de l'Eglise Anglicane, & celui du Pape, & que ces deux intérêts ne se trouvoient que trop fréquemment en opposition, il arrivoit souvent qu'ils préferoient le premier. Cela fut cause que les Papes rechercherent avec empressement les occasions d'envoyer d'autres Légats qui n'eussent en vûë que les intérêts de leur Maître. Ainsi, lorsque, sous le regne d'Offa Roi de Mercie, il fut question d'ériger l'Evêché de Lichfield en Archevêché, le Pape ne laissa pas échapper cette occasion. Comme il n'étoit pas naturel de donner cette commission à l'Archevêque de Cantorbéri, a qui on avoit dessein d'enlever une partie de sa jurisdiction, la Cour de Rome fit aisément consentir le Roi de Mercie a recevoir des Légats Italiens pour faciliter la réüssite de ce dessein. Ce premier exemple n'eut pourtant aucune suite, jusqu'au tems d'Edoüard le Confesseur, c'est-à-dire, pendant plus de deux cens cinquante ans. Sous le regne de ce Prince, Stigand, Archevêque de Cantorbéri, se trouvant sous les Censures Ecclésiastiques, le Pape en prit occasion d'envoyer en Angleterre deux Légats, pour y exécuter une commission dont Stigand ne pouvoit pas être chargé. Guillaume le Conquérant, voulant se délivrer de ce même Stigand & de quelques autres Evêques qui l'embarassoient, demanda lui-même des Légats, pour présider à un Concile où il avoit dessein de faire déposer ces Prélats. C'est ainsi que les Princes, pour contenter leurs passions, ont de tout tems contribué à l'augmentation de la puissance Papale, sans se mettre en peine des conséquences. On trouve encore que, sous ce même regne, Grégoire VII. envoya en Angleterre un Légat nommé Hubert. Mais comme cette Légation n'étoit que pour des affaires politiques, les Anglois n'en furent point alarmez, étant bien éloignez de penser qu'un semblable envoi pût leur porter du préjudice. Mais la Cour de Rome avoit d'autres prétentions. Dans la suite, ce petit nombre d'exemples lui parut suffisant pour y fonder le droit d'envoyer des Légats en Angleterre, quand elle le jugeroit à propos. Elle fut pourtant obligée de laisser dormir ce droit pendant les regnes des deux Guillaumes, l'humeur & le caractere de ces Princes ne lui donnant pas lieu d'esperer un heureux succès dans ses entreprises.

Henri I. fut à peine sur le Trône, que le Pape fit partir Guy Archevêque de Vienne, pour aller résider à Londres avec la qualité de Légat de toute la Grande Bretagne. Le Clergé d'Angleterre regarda cet envoi comme une atteinte à ses Privilèges, & les exemples précédens ne furent pas capables de porter

ter le Roi & ſon Conſeil à permettre que ce Légat exerçât aucune fonction dans le Royaume. Le Jeſuite Alford, qui a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, ayant bien ſenti combien il eſt difficile d'accorder ce refus avec l'autorité du Pape, a cru ſe tirer de cet embarras par une ſubtilité. Il a dit que la commiſſion de ce Légat fut rejettée, parce qu'on avoit négligé d'y inſérer cette clauſe, *Nonobſtant les prérogatives de l'Archevêque de Cantorbéri.* Mais, comme il ne cite aucune autorité pour appuyer ce qu'il avance, on n'eſt pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. Le Cardinal Baronius s'en eſt tiré plus adroitement, en paſſant ſous ſilence cette Légation. ETAT DE L'EGLISE.

Henri I. eut encore d'autres affaires avec la Cour de Rome ſur ce même ſujet. Paſchal II. ayant envoyé en France un Légat nommé Conon, ce Prélat y aſſembla divers Conciles, auſquels il prétendit que les Evêques de Normandie étoient tenus d'aſſiſter: ſur le refus qu'ils firent d'obéïr à ſes ſommations, il les excommunia. Henri, choqué de la témérité du Légat, envoya au Pape l'Evêque d'Excéter, pour lui en faire des plaintes. Apparemment il en reçut quelque ſatisfaction, puiſque l'Hiſtorien qui rapporte cette particularité ne parle pas du ſuccès de l'Ambaſſade.

En l'année 1116. le même Roi étant en Normandie, l'Abbé Anſelme, neveu de l'Archevêque du même nom, lui préſenta une commiſſion, qu'il avoit du Pape, pour aller exercer en Angleterre la fonction de Légat. Mais il n'en pût point obtenir la permiſſion. Les Evêques Anglois, que le Roi conſulta ſur ce ſujet, répondirent unanimement, que cette Légation étoit contraire aux Priviléges de l'Egliſe Anglicane. Ils chargerent l'Archevêque de Cantorbéri, comme le plus intéreſſé, de porter leur réponſe au Roi, & même, ſi ce Prince le jugeoit à propos, d'aller faire des remontrances au Pape. Ce Prélat ſe mit en effet en chemin pour aller à Rome. Mais il ne continua pas ſon voyage, parce qu'il apprit que le Pontife, preſſé par les armes de l'Empereur, s'étoit retiré à Bénévent. Il ſe contenta donc de lui écrire au ſujet de la Légation d'Anſelme, & de lui repréſenter, dans ſa Lettre, ce qu'il avoit réſolu de lui dire de bouche. La conjoncture où Paſchal II. ſe trouvoit alors, ne lui permit pas d'inſiſter ſur ſes prétendus droits, comme il l'auroit fait, ſans doute, dans un autre tems. Il ne vouloit pas mécontenter les Anglois: mais d'un autre côté il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe départir du droit de leur envoyer des Légats, quand il le jugeroit neceſſaire. Il prit donc le parti de répondre d'une maniere ambiguë, qui, ſans l'engager à rien, pût leur donner une ſatisfaction apparente. Cette réponſe qui ne diſoit rien de poſitif ne ſatisfit pas les Evêques. Mais le Roi, profitant de la conjoncture où Paſchal ſe trouvoit, l'expliqua en faveur de l'Egliſe Anglicane, & empêcha le Légat d'exécuter ſa Commiſſion. Cependant, comme il voyoit bien que la réponſe du Pape étoit trop générale, pour pouvoir en inférer qu'il ſe déſiſtoit de ſes prétentions, il en demanda une plus préciſe. Dans l'entrevûë qu'il eut, quelque tems après, avec Calixte II. à Giſors, il preſſa beaucoup le Pontife ſur ce ſujet: mais ce fut inutilement. Toute la ſatisfaction qu'il put obtenir fut, que le Pape promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, excepté dans une preſſante neceſſité.

Quelques années après, Honorius II. envoya le Cardinal Jean de Creme en Angleterre avec le titre de Légat. Ce ne fut pourtant qu'avec beaucoup de

ETAT DE L'EGLISE.

peine qu'on consentit à le recevoir, après qu'on l'eut fait attendre très-long-tems en Normandie. Ce Légat fit assembler à Londres un Concile, dont il a été parlé ailleurs, au sujet du Mariage des Prêtres. Dans les sommations qui furent adressées aux Evêques, il étoit dit expressément, que ce Concile étoit convoqué par les ordres & avec la concurrence de l'Archevêque de Cantorbéri. C'est ce qui paroit par une Sommation, qu'on voit encore adressée à l'Evêque de Landaff. Bien que ce Légat pût assez comprendre que sa venuë n'étoit pas trop agréable aux Anglois, il affecta, dans l'exercice de sa Légation, une hauteur qui augmenta beaucoup leur mécontentement. Il voulut officier dans l'Eglise de Cantorbéri à la place de l'Archevêque, quoi qu'il n'eût pas même le caractere d'Evêque. Dans le Concile de Londres, il fit élever son Siége, comme une espece de Trône, au-dessus des deux Archevêques, & de toute la Noblesse du Royaume, qui assistoit au Synode. Une maniere d'agir si hautaine donna un grand sujet de plainte aux Anglois, qui n'étoient pas encore accoutumez à voir les Légats du Pape occuper une place si éminente. Ils témoignerent hautement, qu'ils se repentoient de la condescendance qu'ils avoient euë pour celui-ci, sçachant bien que les préjugez sont d'une dangereuse conséquence dans les choses où la Cour de Rome a quelque intérêt. Mais cela n'empêcha pas, que, sous le Regne d'Etienne, *Alberic*, Evêque d'Ostie, ne fût encore reçu en Angleterre en qualité de Légat. Etienne étoit trop mal affermi sur le Trône, pour oser mécontenter la Cour de Rome.

Pendant ce même Regne, le Pape conféra la Dignité de Légat à l'Evêque de Winchester Frere du Roi, au préjudice de Thibaud, Archevêque de Cantorbéri. Cette distinction causa entre ces deux Prélats une querelle, dont la Cour de Rome tira de grands avantages. En effet, ce fut à cette occasion, que les deux Parties porterent à Rome divers Appels, qui étoient auparavant très-peu en usage parmi les Anglois. Enfin, après de longues contestations, la Légation fut ôtée à l'Evêque de Winchester par le Pape Celestin II. & donnée à l'Archevêque de Cantorbéri, non comme lui étant dûë, mais comme un don gratuit du S. Siége. C'est ainsi que les Papes sçavoient profiter de tout pour étendre leur autorité. On aura lieu de se convaincre dans la suite de cette Histoire, que ce n'est pas sans raison, que je me suis un peu étendu sur l'Article des Légats. Ce fut principalement par ce moyen, que, sous quelques-uns des Rois suivans, l'Angleterre se vit assujettie à une infinité de vexations, de la part des Papes.

Des Schismes.

La Cour de Rome auroit sans doute poussé plus loin ses usurpations, si les Schismes, qui furent assez fréquens dans ce Siécle, ne lui eussent fait perdre beaucoup de terrein. Pour acquerir, ou pour conserver l'obédience des Princes Chrétiens, les Papes se virent souvent contraints de laisser passer bien des choses qu'ils auroient relevées, s'ils se fussent trouvez dans d'autres conjonctures. Mais quand ils ne pouvoient se dispenser d'accorder quelque chose à leur préjudice, ils manquoient rarement d'y ajoûter quelques termes ambigus qui leur donnoient lieu d'expliquer ces concessions à leur avantage, quand le tems leur devenoit plus favorable. J'en ai rapporté un exemple dans la conduite de Calixte II. lorsqu'il promit de n'envoyer plus de Légats en Angleterre, *sans une pressante nécessité*: car dans la suite, ce fut aux Papes à déclarer

clarer les cas où il étoit néceſſaire d'en envoyer. Si tous les Princes euſſent été ſemblables aux deux Guillaumes, ils ſe ſeroient rendus maîtres de l'explication. Mais comme il s'en trouva de foibles ou de ſcrupuleux, & que les plus fermes ſe trouvoient ſouvent embarraſſez dans des affaires qui ne leur permettoient pas de ſe broüiller avec la Cour de Rome, les Papes ne manquoient pas à profiter de ces conjonctures. Nous allons voir de quelle maniere les quatre premiers Rois Normans ſe conduiſirent à l'égard des Papes, pendant les Schiſmes qui arriverent ſous leurs Regnes. ETAT DE L'EGLISE.

L'Angleterre avoit reconnu Grégoire VII. qui parvint au Pontificat, pendant que Guillaume le Conquérant étoit ſur le Trône. Cependant l'élection de l'Antipape Clement III. ne fut pas plûtôt faite, que Guillaume prit la réſolution de demeurer neutre, juſqu'à ce que l'affaire fût décidée. Ce fut à l'occaſion de ce Schiſme, qu'il fit défenſe à ſes Sujets, de reconnoître aucun Pape ſans ſa permiſſion. Cette neutralité de l'Angleterre ſe prouve invinciblement par la réponſe que fit Lanfranc au Cardinal *Hugues le Blanc*, qui le ſollicitoit à prendre le parti de Clement III. La voici telle qu'elle eſt rapportée par Baronius.

J'ai reçu votre Lettre ; mais je ne ſçaurois approuver une partie de ce qu'elle contient. Vos invectives contre Grégoire que vous affectez de ne nommer qu'Hildebrand, & les noms extraordinaires que vous donnez à ſes Légats, ſont des choſes que je ne puis entendre. D'un autre côté, les loüanges exceſſives que vous donnez à Clément, & le caractere extraordinaire que vous lui attribuez, vont ſans doute trop loin. Il eſt écrit, que nous ne devons pas prononcer ſur le bonheur des hommes avant leur mort, comme auſſi nous ne devons pas médire de nos prochains. Le merite des hommes eſt une choſe qui paſſe notre portée : c'eſt pourquoi il ne nous eſt pas permis d'aſſurer quelque choſe ſur leur état à venir. Je ſuis pourtant perſuadé que l'Empereur ne s'eſt pas engagé dans une ſi grande entrepriſe, ſans en avoir eu de bonnes raiſons, & qu'il n'a pû avoir de ſi heureux ſuccès, ſans une bénédiction particuliere du Tout-puiſſant. Pour ce qui regarde le voyage que vous projettez de faire en Angleterre, je ne ſçaurois vous le conſeiller, à moins que vous n'obteniez premiérement le conſentement du Roi. Car juſqu'à preſent, nous n'avons pas entierement rejetté Grégoire, comme nous ne nous ſommes pas déclarez pour ſon Compétiteur. Mais quand la cauſe de tous les deux aura été meurement examinée, nous ſerons en état de nous déterminer ſur ce ſujet.

Grégoire VII. eut pour Succeſſeur Victor III. qui mourut en 1087. environ un an avant Guillaume le Conquérant. Urbain II. fut mis en ſa place, & bien-tôt après, Guillaume le Roux monta ſur le Trône d'Angleterre, pendant que le Schiſme ſubſiſtoit encore entre Urbain & Clément. On peut dire, que pendant quelques années les Anglois furent ſans Pape, puiſqu'ils ne reconnoiſſoient ni l'un ni l'autre des deux Compétiteurs. Quand Anſelme voulut, de ſon autorité privée, reconnoitre Urbain II, Guillaume s'y oppoſa, juſqu'à ce que, par une ruſe dont je parlerai ailleurs, Urbain engageat ce Prince à ſe ranger ſous ſon obédience. Cette démarche étant faite, l'Angleterre demeura ſous la juriſdiction de ce même Pape, & ſucceſſivement de Paſcal II, de Gelaſe II, & d'Honorius II, ſes Succeſſeurs. Après la mort de ce dernier, il ſe forma un nouveau Schiſme, par la double élection qui ſe fit d'Innocent II, & d'Anaclet. Ces deux Papes ayant chacun leurs

ETAT DE L'EGLISE. Partiſans, partagerent toute l'Europe. Innocent eut beſoin de tout le credit & de toute l'éloquence de *S. Bernard*, pour ſe faire reconnoitre en France, où il y avoit un puiſſant parti contre lui. Ce Royaume, auſſi-bien que l'Angleterre, fut long-tems ſans ſe déterminer pour l'un ou pour l'autre des Compétiteurs, tant il y avoit de difficulté à juger lequel des deux avoit le plus de droit. Chacun d'eux alléguoit des raiſons, moins propres pour appuyer ſes propres droits, que pour détruire ceux de ſon Adverſaire. On peut aiſément juger, que, pendant qu'on étoit dans l'incertitude à l'égard de ces Papes, on n'avoit recours à aucun des deux. Cela fait un vuide aſſez embarraſſant pour ceux qui ſoutiennent que l'Egliſe ne peut point ſe paſſer de Pape.

Des Croiſades. Si les Schiſmes firent perdre aux Papes quelque terrein, cette perte fut avantageuſement réparée par le moyen des Croiſades qui leur fournirent des occaſions d'étendre leur autorité. Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ici, quel droit les Princes Chrétiens de l'Europe avoient ſur la Paleſtine que les Sarraſins avoient conquiſe ſur les Empereurs de Conſtantinople. Il ſuffira de dire, que le projet d'arracher aux Infidéles ce Païs, arroſé du Sang de Jeſus-Chriſt, parut ſi beau & ſi religieux, que tous les Princes Chrétiens ſe firent un honneur d'y contribuer de leurs biens & de leurs troupes, & quelques-uns même de leurs perſonnes. Les Peuples, à l'envi de leurs Souverains, s'engagerent aveuglement dans cette entrepriſe, ſur le rapport que fit *Pierre l'Hermite*, des calamitez auſquelles les Chrétiens de la Paleſtine étoient expoſez ſous la domination des Sarraſins. Ce fut Urbain II. qui le premier forma le projet d'unir enſemble tous les Chrétiens de l'Europe, pour travailler à la délivrance de leurs Freres d'Orient, & qui en 1095. prêcha la premiere Croiſade au Concile de Clermont. Ses exhortations firent un effet ſi ſurprenant, qu'en peu de tems on vit marcher vers ce Païs-là une armée prodigieuſe qui eut le ſuccès que tout le monde ſçait. On chaſſa les Sarraſins de la Paleſtine, & l'on y fonda un Royaume Chrétien qui ne dura qu'environ quatre-vingt-dix ans. Ce Païs ayant été reconquis par les Infidéles, les Papes ne ceſſérent point d'exhorter les Chrétiens d'Europe à regagner ce que la Religion avoit perdu dans ces quartiers-là. Ce fut là le ſujet de pluſieurs nouvelles Croiſades, dans leſquelles les Papes trouvoient de grands avantages. Premiérement, comme ils ſe déclaroient eux-mêmes Chefs de ces expéditions, ils prenoient ſous leur protection tous ceux qui vouloient y avoir part. Par-là ils avoient occaſion de ſe mêler de toutes ſortes d'affaires, y en ayant peu de conſiderables, où quelqu'un des Croiſez ne ſe trouvât intéreſſé. Secondement, ces expéditions ne pouvant ſe faire ſans de très-grandes dépenſes, les Papes en prirent occaſion d'impoſer ſur le Clergé, ſous le nom de *Décimes*, des taxes dont ils avoient la diſpoſition. En troiſiéme lieu, quand une fois ils furent en poſſeſſion de publier des Croiſades, ſelon qu'ils les jugeoient néceſſaires, ils tirerent de ce principe une conſéquence dont ils firent un grand uſage. Ils prétendirent qu'il n'étoit pas moins néceſſaire, pour la gloire de Dieu, d'exterminer les Hérétiques que les Infidéles. Or comme ils s'étoient attribué le pouvoir de déclarer ce qui étoit Héréſie, dès que quelque Prince vouloit s'opppoſer à leurs uſurpations, ils ne manquoient pas de le déclarer Hérétique, de l'excommunier, & de publier une Croiſade contre lui. C'eſt de quoi la ſuite de cette Hiſtoire nous fournira quelques exemples remarquables.

bles. Il n'y a donc pas lieu d'être ſurpris, que les Papes ayent excité & fomenté cette fureur des Croiſades, puiſqu'ils en tiroient des avantages ſi conſidérables. Graces à Dieu, l'aveuglement des Chrétiens à cet égard a ceſſé depuis long-tems. ETAT DE L'EGLISE.

A meſure que l'autorité du Pape prenoit de l'accroiſſement, celle des Evêques, des Archevêques, & des Conciles Provinciaux ou Nationaux, diminuoit d'une maniere ſenſible. La raiſon en eſt, que le moindre appel au Pape étoit capable de rendre leurs Ordonnances invalides & de nul effet. Auſſi ne trouve-t-on, dans l'intervalle que je parcours preſentement, que très-peu de Conciles qui vaillent la peine d'être remarquez. Conciles aſſemblez pendant les quatre Regnes.

Le premier ſe tint à Winchefter en 1070. *Hermenfred*, Evêque de Ciſteron, *Jean* & *Pierre*, Prêtres Cardinaux, y préſiderent en qualité de Légats du Pape. Comme ce Concile ne fit rien de conſidérable que de dépoſer Stigand & quelques autres Evêques, il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter. Je prendrai ſeulement occaſion de ce Concile, de faire remarquer qu'en ce tems-là, la Dignité de Cardinal étoit audeſſous de celle d'Evêque, & que, dans les Actes de cette Aſſemblée, l'Evêque de Ciſteron eſt toûjours nommé avant les Cardinaux ſes Collegues. Concile de Wincheſter *Sponde.*

En 1075. Lanfranc fit aſſembler à Londres un Synode, où il fut ordonné, qu'à l'avenir on tiendroit plus fréquemment des Conciles Provinciaux & Diocéſains, dont l'uſage avoit été interrompu depuis la Conquête. On y régla encore le rang des Evêques, conformément au IV. Concile de Tolede, & à quelques autres, & l'on conſerva la préſeance à ceux qui en étoient en poſſeſſion. Il fut ordonné, que dans les Conciles, l'Archevêque d'Yorck ſeroit aſſis à la droite de l'Archevêque de Cantorbéri, l'Evêque de Londres à la gauche de celui-ci, & l'Evêque de Winchefter à la droite de l'Archevêque d'Yorck. On y dreſſa auſſi quelques Canons, dont voici les plus remarquables. Concile de Londres. Rang des Evêques.

Le V. défendoit à toutes perſonnes, à l'exception des Evêques & des Abbez, de parler dans les Conciles, ſans la permiſſion du Préſident.

Le VI. qui défendoit le mariage entre les Parens juſqu'au ſeptiéme dégré, ſe fondoit ſur une Conſtitution de Gregoire I. Mais nous avons vû, que, ſelon le témoignage de Bede, ce Pontife, dans ſes Réponſes aux Queſtions d'Auguſtin, limitoit cette défenſe au ſecond dégré.

Le VII. étoit contre la Simonie. Depuis quelque tems, ce Canon étoit ordinaire dans tous les Conciles. Apparemment, ce deſordre étoit fort commun; ou peut-être étoit-ce pour préparer les eſprits à la défenſe de prendre l'inveſtiture des Bénéfices des mains des Laïques, à quoi la Simonie ſervit de prétexte.

Le VIII. étoit contre ceux qui uſoient de ſortiléges, ou de divinations, & d'autres ſuperſtitions de cette nature.

Le IX. défendoit aux Juges Eccléſiaſtiques de donner leur voix pour condamner quelqu'un à mort, ou à la perte des membres.

L'année ſuivante 1076. le même Archevêque aſſembla le Synode dont il a été déja parlé, au ſujet du mariage des Prêtres.

En 1094. il ſe tint un autre Synode à Rokingham à l'occaſion des démêlez entre Guillaume le Roux & Anſelme. Concile de Rokingham.

ETAT DE L'EGLISE. Concile National.

Huit ans après, en l'année 1102. ſous le Regne de Henri I, Anſelme convoqua un Synode National, auquel toute la Nobleſſe fut invitée, pour être témoin des déliberations qu'on y prendroit. On y fit quelques Canons dont voici les principaux.

Le I. contre la Simonie.

Le IV. défendoit aux Archidiacres, Prêtres, Diacres & Chanoines, de ſe marier, & ordonnoit à ceux qui avoient des femmes de s'en ſeparer. C'eſt ici la premiere défenſe générale qui fut faite aux Prêtres Anglois de garder leurs femmes, ce qui fut deſaprouvé par bien des gens.

Le VI. ordonnoit que les fils des Prêtres ne ſuccédaſſent point aux Bénéfices de leurs Peres.

Le IX. enjoignoit aux Prêtres de porter la Couronne bien diſtincte.

Le XIII. défendoit aux Abbez de faire des Chevaliers, quoique juſqu'alors ils euſſent joüi de ce Privilége.

Le XIV. déclaroit nulles toutes les promeſſes de Mariage faites ſans témoins, ſi l'une des parties n'en convenoit pas.

Le XV. défendoit aux Moines & aux Religieuſes de préſenter des enfans au Baptême.

Le XVII. renouvelloit la défenſe des Mariages entre Parens, juſqu'au ſeptiéme dégré.

Le XVIII. défendoit d'enterrer les morts hors de leur Paroiſſe.

Le XIX. fulminoit des Anathémes contre ceux qui vendoient les hommes comme des bêtes. Malgré ce Canon, les Seigneurs ne laiſſerent pas de ſe maintenir encore dans la poſſeſſion du droit de *Villainage*, c'eſt-à-dire, de vendre les uns aux autres leurs *Villains* ou Païſans, qui étoient regardez comme une eſpece d'Eſclaves.

Le XX. étoit contre la Sodomie. Il eſt à remarquer que que ce ne fut qu'après qu'on eut obligé les Prêtres à garder le Célibat, qu'on s'aviſa de faire des Canons contre ce Crime qui étoit auparavant preſqu'inconnu en Angleterre.

J'ai parlé ailleurs du Concile qui ſe tint en 1125, au ſujet du Mariage des Prêtres, auquel le Cardinal *Jean de Creme* préſida.

Concile de Weſtminſter.

En 1127. Guillaume Corbet, Archevêque de Cantorbéri, convoqua dans l'Egliſe de Weſtminſter un Synode, auquel il préſida comme Légat du Pape. On y fit quelques Canons, dont voici les plus importans.

Le III. défendoit de prendre de l'argent pour la reception des Moines & des Religieuſes dans les Monaſteres.

Le VI. défendoit, ſous peine d'Excommunication, de tenir pluſieurs Archidiaconez.

Le VII. défendoit aux Eccléſiaſtiques de prendre des terres à ferme.

Le VIII. ordonnoit l'exact payement des dixmes qui étoient appellées *les domaines du Très-haut.*

En 1138. Alberic, Légat du Pape, aſſembla un Synode, compoſé de dix-ſept Evêques & de trente Abbez. Mais celui-ci, qui ne fut convoqué que pour faire choix d'un Archevêque de Cantorbéri, & pluſieurs autres aſſemblez ſous le Regne d'Etienne, pour des affaires politiques, n'ont rien d'aſſez important pour mériter qu'on en parle en détail.

Comme

Comme depuis la Conquête, on voit dans l'Histoire disparoître certains noms d'Evêchez, & qu'on en voit d'autres inconnus du tems des Saxons, il est bon de dire un mot de ces changemens, afin d'éviter l'obscurité qui en pourroit naître.

Etat de l'Eglise. Erections & Translations d'Evêchez.

En 1075. le Siége de l'Evêché de *Shereburn* fut transféré à *Salisburi*: celui de *Selsey* à *Chichester* & celui de *Lichfield* à *Chester*.

En 1092. sous le Regne de Guillaume le Roux, le Siége de *Dorchester* fut changé à *Lincoln*, & celui de *Wells* à *Bath*. Les Papes n'étoient pas trop contens de ces translations qui se faisoient sans demander leur consentement. Paschal II. s'en plaignit fortement à Henri I. mais comme c'étoit alors un tems de Schisme, il n'osa pas pousser l'affaire plus loin.

En 1108. sous le Regne de Henri I. le Monastere d'*Ely* fut changé en Evêché, avec l'approbation du Pape, & le consentement de l'Evêque de Lincoln, qui céda une partie de son Diocése, pour en former ce nouvel Evêché.

Ce fut aussi sous le même Regne, que la Ville de Carlisle, nommée par les Romains *Lugubállia*, qui avoit été ruinée par les Danois, & rebâtie par Guillaume le Roux, fut érigée en Evêché, dont *Adelwalt* fut le premier Evêque. Ce Diocése fut démembré de celui de Durham.

Projet d'ériger Winchester en Archevêché.

On voit dans l'*Anglia Sacra*, & dans l'Histoire de l'Eglise de Winchester composée par *Rudburn*, qu'en 1144. le Pape Luce envoya le Pallium à l'Evêque de Winchester, frere du Roi Etienne. Il avoit dessein de faire de Winchester un Archevêché, auquel il vouloit donner pour Suffragans, les sept Evêques de l'ancien Royaume de Wessex. Mais cette démarche étant généralement désaprouvée, & l'Evêque craignant de trouver de trop fortes oppositions, remit à une autre fois l'exécution de son projet, qui s'évanoüit par la mort du Pape Luce.

Fondations d'Abbayes.

L'Abbaye de la *Bataille* fut fondée par Guillaume le Conquérant, ainsi qu'on l'a vû dans la Vie de ce Prince. En 1101. Henri I. fonda le Monastere de *Clarkenwell* & le Prieuré de *S. Jean de Jerusalem*. L'Abbaye de *Reading* étoit aussi de la fondation de ce même Roi.

Nouveaux Ordres de Moines.

Ce fut vers la fin du onziéme Siécle ou au commencement du douziéme que furent instituez les Ordres des *Chartreux*, de *Citeaux*, & de *Prémontré* qui s'établirent ensuite en Angleterre. On peut ajoûter à ceux-ci, les *Chanoines Réguliers* réformez par Yves de Chartres en 1098.

Recit abrégé de la Dispute touchant la Transubstantiation, du tems de Berenger.

Parmi les événemens considérables arrivez dans l'Eglise, pendant les quatre Regnes que nous parcourons, on ne doit pas oublier la fameuse dispute qui fut excitée touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Bien qu'elle n'ait pas fait autant de bruit en Angleterre qu'en France; comme c'est une matiere à laquelle toute l'Eglise prenoit & prend encore beaucoup d'intérêt, il ne sera pas hors de propos de marquer briévement ce qui se passa de plus important sur ce sujet.

Vers la fin du huitiéme siécle, *Paschase Radbert*, Moine de Corbie, avoit composé un Traité dans lequel il avançoit que le pain de l'Eucharistie étoit le véritable Corps de Jesus-Christ, né de la Vierge, & que le vin étoit le véritable sang que Notre Sauveur avoit répandu sur la croix. Cette opinion parut nouvelle à plusieurs Sçavans qui la combattirent de tout leur pouvoir. *Jean Scot*, surnommé *Erigena*, c'est-à-dire Originaire d'Irlande, *Raban*, Arche-

vêque

ETAT DE L'EGLISE.

vêque de Mayence, & *Ratramne*, Moine, furent les principaux qui s'opposerent à l'établissemenr de cette Doctrine. D'un autre côté, il s'en trouva aussi quelques-uns qui la défendirent. Sans entrer dans les raisons des uns & des autres, je me contenterai de faire deux remarques sur cette dispute. La premiere est que, si de tout tems les Chrétiens eussent été dans les sentimens de Paschase, il est difficile de comprendre, que tant d'habiles gens eussent regardé cette doctrine comme nouvelle. En second lieu on ne peut disconvenir que l'opinion de Paschase ne gagnât tellement l'avantage sur la contraire, depuis le huitieme siécle, que, quand la dispute fut renouvellée, deux cens ans après, la doctrine opposée à celle de Paschase passa généralement pour nouvelle.

Hist. de l'Eglise de Mr Basnage.

Cette controverse s'étant enfin terminée, soit parce qu'on s'en lassa, soit parce que d'autres événemens qui occuperent les esprits la firent cesser, elle demeura comme assoupie, pendant près de deux cens ans. En 1035. *Berenger*, Archidiacre d'Angers, qui passoit pour fort sçavant, voyant que l'opinion de Paschase prévaloit, fit des efforts pour s'opposer à ses progrès. Il publia une doctrine toute contraire, dans laquelle on lui donna le tems de s'affermir pendant douze ou quinze ans, sans lui rien opposer. Le premier qui l'attaqua fut *Adelman* Théologal de Liége, & ensuite *Bedwin* Evêque de la même Eglise, qui tâcherent de le porter à changer de sentiment.

Pendant ce tems-là Berenger avoit un commerce de Lettres avec Lanfranc qui étoit alors Abbé du Monastere de St. Etienne à Caën. Leur commerce rouloit sur la matiere de l'Eucharistie. Lanfranc soutenoit le sentiment de Paschase, & Berenger, au contraire, la doctrine qu'il avoit lui-même nouvellement publiée. Une des Lettres de Berenger étant tombée entre les mains de Leon IX. qui occupoit alors le Siége Pontifical, il jugea qu'il étoit à propos de convoquer un Concile sur ce sujet. Berenger y fut condamné, parce qu'il s'éloignoit du sentiment commun, & qu'il employoit, dans ses Lettres, les mêmes raisons dont Jean Scot, s'étoit autrefois servi contre Paschase. Lanfranc, qui se trouva présent à ce Concile, fut obligé de s'y justifier, à cause du commerce qu'il avoit eu avec ce prétendu Hérétique. Cependant, comme on avoit condamné Berenger sans l'entendre, le Pape convoqua un autre Concile à Verceil où il fut cité. Il n'y comparut pas; mais il y envoya deux Ecclésiastiques, qui, selon le témoignage de Lanfranc, abandonnerent la cause de leur Maître. Berenger fut donc condamné une seconde fois, & l'on enveloppa dans la même condamnation, le Livre de Jean Scot, d'où il avoit puisé ses argumens. Loin de se soumettre à la décision de ces deux Conciles, Berenger écrivit pour la défense de Scot, & se servit de termes un peu rudes, contre Paschase, contre le Pape, & contre l'Eglise Romaine. Ses preuves parurent si fortes, que plusieurs personnes se déclarerent ouvertement pour lui, & même il y en eut qui écrivirent en sa faveur. Il est vrai que tous ces Ecrits ont été supprimez: mais le fait n'est pas moins certain. Un ancien Auteur remarque, que tout la France étoit alors en trouble à cause de Berenger, plusieurs Sçavans disputant pour ou contre lui, de vive voix ou par écrit.

Sigebert.

Il falloit bien que la Doctrine de Berenger se fût repanduë en divers lieux, puisque Victor II. Successeur de Leon IX. trouva qu'il étoit nécessaire d'assembler un autre Concile à Tours, pour y décider cette controverse. Berenger

ger n'ayant pû se dispenser de se trouver à ce Synode qui se tenoit dans son voisinage, on prétend qu'il n'osa y soutenir son sentiment, & qu'il acquiesça aux décisions des deux précédens. Mais c'est ce qu'on ne sçait que par le rapport de ses ennemis. Quoiqu'il en soit, s'il se retracta, il s'en repentit dans la suite, & il continua, comme auparavant, à maintenir son opinion. Cela donna lieu à Etienne X. de le citer à un Concile qui fut assemblé à Rome en 1059. Berenger y comparut, & si nous en croyons les Historiens que nous avons, dont la plûpart marquent beaucoup d'aigreur contre lui, il n'osa défendre sa cause. Il signa même un Ecrit dans lequel on lui faisoit dire *que le Corps de Jesus-Christ étoit manié sensuellement par les mains des Prêtres, & brisé par les dents des Communians.* Ensuite on l'obligea, par des menaces, à brûler lui-même le Livre de Scot, où l'on prétendoit qu'il avoit puisé ses erreurs. Il faut remarquer, qu'encore que quelques-uns ayent avancé qu'il n'osa défendre sa cause, il s'en trouva d'autres, qui ont assuré, qu'il disputa longtems contre *Lanfranc* & contre *Alberic* Moine du Mont Cassin, qu'on lui avoit opposez. Au reste, ce ne furent pas tant les raisons de ses adversaires, qui l'obligerent à signer cet Ecrit que les menaces par lesquelles on l'intimida. *Vous ne l'avez pas fait*, lui disoit Lanfranc, dans une de ses Lettres, *pour l'amour de la Vérité mais par la crainte de la mort dont vous étiez menacé.* Aussi vit-on dans la suite, que son cœur n'avoit point de part à ce que sa main avoit fait, puisque, malgré ses fréquentes retractations, il persista dans ses premiers sentimens, jusqu'à sa mort.

ETAT DE L'EGLISE.

En 1073. Il y eut encore un autre Concile à Roüen sur le même sujet, & un autre à Poitiers, en 1075. Berenger fut présent à ce dernier, & y courut même quelque risque, ce qui lui donna encore plus d'éloignement pour le parti opposé. Enfin Grégoire VII. étant parvenu au Pontificat, & voulant absolument terminer cette affaire, qui étoit si souvent renouvellée, convoqua un Concile à Rome en 1079. Avant l'ouverture du Synode, il ordonna un jeûne de trente jours, pour demander à Dieu, qu'il lui plût d'accorder à cette Assemblée la grace de découvrir la Vérité. C'est une chose assez étonnante, qu'après tant de décisions, conformes, comme on le prétend, à la doctrine de tout tems reçuë, on fût encore en suspens touchant ce qu'il falloit croire sur cette matiere. Berenger comparut devant ce Concile, & y signa une abjuration plus forte & plus nette que les précédentes. Il y reconnoissoit, *que le pain & le vin du Sacrement sont substantiellement changez, par l'opération miraculeuse des paroles de Notre Seigneur, dans le Corps propre, visible, & vivant de Jesus-Christ, non figurativement, & sacramentalement, mais véritablement, proprement & substantiellement.* Cette abjuration ne fit pas plus d'effet sur son esprit que les précédentes. Cela paroit, de ce qu'il fut encore cité à un Concile assemblé à Bourdeaux, où il comparut & fut condamné. Il passa le reste de sa vie dans sa retraite, où il mourut tranquillement l'an 1088.

Le détail qu'on vient de voir donne lieu à diverses réflexions. Premiérement, si la doctrine de Berenger étoit manifestement contraire à la croyance de l'Eglise Universelle, depuis le tems des Apôtres, on ne peut s'empêcher d'être surpris, qu'il ait fallu assembler tant de Conciles sur ce sujet. En second lieu, cette multiplication de Conciles fait voir que l'opinion de Beren-

Réflexions sur cette matiere.

ETAT DE L'EGLISE.

ger s'étoit extrémement répanduë, puisqu'on prenoit tant de soin d'en arrêter les progrès. 3. Il n'y a pas moins de sujet de s'étonner, que ni Berenger, ni aucun des Evêques, ou autres Ecclésiastiques de son parti, n'ayent pas été déposez. Si Berenger se fût sincérement retracté, on n'auroit point de peine à trouver les raisons de la modération des Papes & des Conciles à son égard. Mais outre que ces fréquentes retractations pouvoient faire présumer que la derniere n'étoit pas plus sincere que les précédentes, on a des preuves très-fortes, qu'il persista dans ses sentimens jusqu'à la mort. En effet, malgré ces abjurations, Lanfranc le regardoit toûjours comme un homme engagé dans le Schisme. Un Auteur anonyme, qui écrivoit huit ans après la derniere retractation de Berenger, ne laisse pas de le traiter d'Héretique. Marque évidente, qu'il persistoit toûjours dans ses prétenduës erreurs. Il est vrai que Guillaume de Malmesburi assure que Berenger mourut Catholique, c'est-à-dire dans les sentimens de l'Eglise Romaine. Mais il a été trompé, ou par la derniere abjuration qu'il a cru sincere, ou par l'épitaphe honorable qu'Hildebrand, Evêque du Mans, fit pour Berenger, après sa mort. Sans doute cet Historien, qui a inséré cette Epitaphe dans son Histoire, n'a pû se persuader, qu'un Evêque ait donné tant de loüanges à un Homme actuellement Hérétique.

Enfin, on peut encore observer sur ce sujet, qu'encore que l'Histoire de Berenger ne nous soit connuë que par les Ecrits de ses adversaires, plusieurs d'entre eux n'ont pû s'empêcher de parler du prodigieux succès que sa doctrine eut en Allemagne, en Italie, & partiticuliérement en France. Pour ce qui regarde l'Angleterre, on ne doit pas être surpris que cette dispute y ait fait moins de bruit qu'ailleurs. La révolution qui venoit d'arriver dans cette Isle, y occupoit les esprits de toute autre chose. Ajoûtons enfin, pour une derniere remarque, que les fréquentes retractations de Berenger firent un tort extrême à la doctrine qu'il soutenoit. Dans un siécle tel que celui-là, peu de personnes étant capables de juger par elles-mêmes d'une question si difficile, les préjugez avoient plus de part que la connoissance, au Jugement qu'on en portoit. Or il est certain que les apparences étoient contre Berenger, à cause du soin qu'on prenoit de publier, qu'il ne s'étoit retracté qu'après avoir été convaincu. On n'avoit garde de parler des menaces qui avoient extorqué ses abjurations, quoiqu'il n'y eût rien de plus certain, ainsi que nous l'avons vû ci-dessus, par le témoignage même de Lanfranc.

Ecclésiastiques fameux.

Pour achever ce que j'ai à dire touchant l'état de l'Eglise pendant ces quatre premiers Regnes des Normans, il ne me reste plus qu'à faire connoître les Evêques, ou autres Ecclésiastiques les plus distinguez.

Aldred.

Aldred, Archevêque d'Yorck, qui couronna Guillaume le Conquérant, étoit un bon & pieux Prélat. Il avoit été auparavant Evêque de Glocester, dont il avoit fait bâtir l'Eglise Cathédrale. Ensuite il acheta plusieurs Terres au voisinage d'Yorck, dont il enrichit son Archevêché. Le Monastere de *Beverley* lui fut aussi redevable de plusieurs bienfaits.

Stigand.

Quoique, selon les prétentions de la Cour de Rome, *Stigand* se fût intrus dans l'Archevêché de Cantorbéri, & que par cette raison il eût été suspendu par le Pape, il ne laissa pas, malgré sa suspension, de faire les fonctions Archiépiscopales, pendant les Regnes d'Edoüard & de Harald. Si Guillaume

le

le Conquérant refusa d'être couronné de sa main, ce ne fut que pour ne se pas broüiller avec la Cour de Rome, car d'ailleurs il traita d'abord ce Prélat avec beaucoup de distinction. Lorsque Stigand accompagna ce Prince en Normandie, le Clergé de ce Païs-là, sans avoir égard aux censures de Rome, lui fit tous les honneurs dûs à son rang & à sa Dignité. Dans la suite Guillaume prit d'autres sentimens à son égard, & le fit déposer au Concile de Winchester. Dès que ce Prélat eut perdu sa Dignité, le Roi ne gardant plus de mesures avec lui, le fit mettre en prison, dans la vûë de l'obliger à découvrir où il avoit caché ses trésors qui étoient très-considérables. Mais rien n'ayant été capable de lui arracher ce secret, il mourut dans la prison. Après sa mort, on trouva penduë à son cou, une petite Clef avec un papier qui marquoit l'endroit où étoit son argent, dont le Roi se saisit. ETAT DE L'EGLISE.

Marianus Scotus, né en Ecosse l'an 1028. étant parvenu à l'âge de trente ans, se retira dans un Monastere de Cologne. Ensuite il fut transféré dans l'Abbaye de *Fulde*, où il écrivit une Chronique qui commence à la création du Monde, & finit à l'année 1082. de l'Ere Chretienne, il mourut 4. ans après en l'an 1086. Les Ecossois étoient alors très-bien venus en Allemagne, où il y avoit quinze Monasteres fondez par un Prince de leur Nation qui avoit servi Charlemagne. Les Abbez de ces Monasteres devoient tous être Ecossois. Marianus Scotus.

Wulstan, Evêque de Worcester, s'acquit beaucoup de reputation par sa pieté, de laquelle quelques-uns ont parlé avec exagération. On prétend qu'il fit divers miracles, tant pendant sa vie, qu'après sa mort. Il parut pourtant que Lanfranc, Archevêque de Cantorbéri, n'étoit pas trop convaincu du mérite de ce Prélat, puisqu'il voulut le faire déposer dans un Concile, à cause de son ignorance & de son incapacité. Cela donne lieu de soupçonner que la vertu de Wulstan consistoit dans une grande simplicité qu'on a voulu faire passer pour une sainteté extraordinaire. Guillaume de Malmesbury, qui a écrit sa Vie, rapporte une particularité qui fait comprendre, que ce Prélat avoit une grande opinion de son propre mérite. Comme les Moines, qui assistoient à sa mort, témoignoient beaucoup d'affliction, à cause de la perte qu'ils alloient faire, il les consola, en leur disant, qu'ils auroient en lui un Patron plus puissant après sa mort que pendant sa vie. Wulstan.

Lanfranc, de qui j'ai eu souvent occasion de parler, nâquit à Pavie. Après qu'il eut achevé ses études, il se fit Moine dans l'Abbaye du *Beck* en Normandie, où il enseigna la Logique avec beaucoup de reputation. Les reproches qu'il faisoit souvent aux Moines ses Confreres, sur leur ignorance, furent cause de sa fortune. Ces Moines ayant porté quelques plaintes contre lui à Guillaume le Bâtard qui n'étoit alors que Duc de Normandie, il fut obligé d'aller à la Cour pour se justifier. Dans les Conversations que ce Prince eut avec lui, il fut si charmé de son mérite, qu'au lieu de le châtier, comme ses Délateurs s'y étoient attendus, il le fit Abbé du Monastere de St. Etienne à Caën, d'où il le tira ensuite, pour le faire Archevêque de Cantorbéri. La crédit de Lanfranc, qui avoit été fort grand sous Guillaume le Conquérant, déchut sous celui de Guillaume le Roux, à qui pourtant il avoit procuré la Couronne. Sa mort qui arriva bien-tôt après en 1089. lui épargna peut-être bien des chagrins. Il avoit fait rebâtir l'Eglise de Cantorbéri, qui avoit été brûlée par les Danois, du tems de l'Archevêque *Elphegus*, & avoit fixé à cent cinquante le Lanfranc.

ETAT DE L'EGLISE.

nombre des Moines de St. Auguſtin, qui auparavant étoit illimité. Il leur avoit auſſi donné un *Prieur*, au lieu qu'avant lui, ils étoient gouvernez par un Chorévêque, & au commencement par un Abbé. Un grand procès, qu'il gagna contre Odon Evêque de Bayeux & Comte de Kent, le mit en poſſeſſion de vingt-cinq Terres dont cet Evêque s'étoit emparé. Il paſſoit pour un grand homme d'Etat, auſſi-bien que pour un Prélat très-ſçavant & très-éclairé. Un Commentaire qu'il écrivit ſur les Epîtres de St. Paul, & une Hiſtoire Eccléſiaſtique qui ne ſe trouve plus, étoient des Ouvrages eſtimez de tous les Sçavans. Mais le plus remarquable de ſes Ouvrages fut un Traité qu'il compoſa contre Berenger, pour ſoutenir la préſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, dans le Sacrement. Malgré cette preuve de conformité de ſes ſentimens avec ceux de l'Egliſe Romaine, Gregoire VII. voulut l'obliger d'aller à Rome, pour y rendre raiſon de ſa croyance. Il lui fit ſçavoir même, après pluſieurs ſommations, qu'il ſeroit ſuſpendu, s'il ne ſe rendoit pas à Rome dans quatre mois. Mais Lanfranc ſe diſpenſa d'obéïr, quoiqu'il eût aſſez de tems pour faire ce voyage, puiſqu'il ne mourut que huit ans après.

Anſelme.

Anſelme, qui avoit été Abbé du Bec avant que d'être Archevêque de Cantorbéri, fut de tous les Prélats de l'Egliſe Anglicane, celui qui fit le plus de bruit, par les demêlez qu'il eut avec Guillaume le Roux & Henri I. Le premier de ces différends étant de peu de conſéquence, je ne perdrai point de tems à en faire le détail, en ayant dit ailleurs ce qu'il y a de plus important. Je remarquerai ſeulement à l'occaſion d'Anſelme, une particularité qui fait voir l'Adreſſe dont Urbain II. uſa pour ſe faire reconnoître par l'Angleterre.

L'Anti-Pape Clément étant encore en vie quand Urbain II. fut élu, l'Angleterre refuſa de reconnoître l'un & l'autre des deux Papes. Dans ces entrefaites, Anſelme s'étant broüillé avec Guillaume le Roux, ſe déclara hautement pour Urbain, contre la volonté du Roi. Comme leur querelle s'échauffoit de plus en plus, le Roi chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il fit entendre à Urbain que, s'il vouloit lui envoyer le *Pallium* deſtiné pour Anſelme, afin que cet Archevêque fut obligé de le recevoir de ſa main, il feroit en ſorte que l'Angleterre ſe rangeroit ſous ſon obédience. Urbain ayant accepté cette offre, envoya en Angleterre l'Evêque d'Albe, pour faire ce que le Roi ſouhaitoit. Cependant ce Nonce, ſans faire connoître au Roi qu'il étoit chargé du *Pallium*, ſe contenta de lui dire, que le Pontife étoit diſpoſé à faire ce qu'il avoit promis, pourvû que l'Angleterre le reconnût pour ſeul Pape. Sur cette aſſurance, Guillaume exécuta ſon engagement. Mais, quand il eut fait cette démarche, & qu'il voulut avoir le *Pallium* d'Anſelme à ſa diſpoſition, le Nonce lui répondit que la choſe étoit impratiquable, parce qu'Anſelme refuſoit de recevoir le *Pallium* des mains d'un Laïque. C'eſt de cette maniere que ce Prince fut pris pour duppe, & qu'il ſe vit contraint de ſouffrir, que l'Archevêque prît lui-même le Pallium de deſſus l'Autel où le Nonce l'avoit poſé. Il ne pardonna pas à ce Prélat qui, comme on l'a déja vû, fut obligé d'aller à Rome, & enſuite de ſe retirer à Lyon où il demeura jusqu'à la mort de ce Monarque.

Hiſtoire du démêle entre Henri I. & Anſelme, touchant les Inveſtitures.

Pendant le ſéjour qu'Anſelme fit à Rome, il ſe trouva préſent à un Concile où l'on décida que tous les Eccléſiaſtiques qui, à l'avenir recevroient l'inveſtiture

vestiture de leurs Bénéfices des mains des Laïques seroient excommuniez. Ce fut pour obéïr aux Décrets de ce Concile, qu'après son retour en Angleterre où Henri I. l'avoit rappellé, il refusa de rendre hommage à ce Prince, & de sacrer les Evêques qui avoient reçû l'investiture du Roi. Ce refus fut la source d'une querelle bien plus importante que celle qu'il avoit euë avec Guillaume le Roux, puisqu'en celle-ci il s'agissoit d'une prérogative dont les Rois d'Angleterre étoient depuis long-tems en possession. Cependant Henri voulant agir avec circonspection, dans un tems où la Cour de Rome s'étoit renduë très-formidable par les avantages qu'elle avoit remportez sur l'Empereur, consentit qu'Anselme envoyât des Agens à Rome. Il y dépêcha lui-même des Ambassadeurs pour y défendre sa cause, & pour presser le Pape de le laisser joüir tranquillement de ses droits. Paschal II. répondit, qu'il ne pouvoit accorder au Roi une chose qui avoit été très-expressément défenduë par plusieurs Conciles. Malgré ce refus, Henri demeura ferme à vouloir conserver ce droit qu'il avoit reçu de ses Prédécesseurs. Dans cette résolution il commanda au Prélat de lui faire hommage, & de sacrer certains Evêques, qui avoient reçu l'investiture selon la forme ordinaire. Anselme répondit, qu'il ne pouvoit obéïr au Roi sans desobéïr au Pape, & aux Décrets du Concile de Rome, où il avoit lui-même donné sa voix. *Que m'importe*, repliqua le Roi, *le Concile de Rome a-t-il pû me priver d'une prérogative que je tiens de mes Prédécesseurs? Non, je ne consentirai jamais que qui que ce soit qui me refusera les suretez que les Sujets doivent à leur Prince, possede des Fiefs dans mes Etats.* Ensuite il fit dire à l'Archevêque, de faire ce qui lui étoit commandé, ou de sortir du Royaume. Anselme répondit qu'il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre, mais qu'il iroit dans son Diocese attendre ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer. Cette réponse choqua le Roi & les Seigneurs de son Conseil. Après avoir délibéré sur ce sujet, l'avis du Conseil fut, qu'on ne devoit pas tant ménager Anselme, ni le Pape même, mais chasser l'un du Royaume, & se dégager de toute dépendance à l'égard de l'autre. Le Roi ne voulant point se charger seul de l'exécution d'un Conseil de cette nature, convoqua sur ce sujet la Grande Assemblée ou le Parlement. Il y représenta l'entreprise que le Pape faisoit sur les prérogatives de la Couronne, & l'arrogance de l'Archevêque, qui agissoit avec lui, non comme un Sujet, mais comme un égal, ou plûtôt comme un Supérieur. Sur ces plaintes, l'Assemblée résolut qu'on donneroit encore du tems à Anselme, pour se déterminer, & qu'en attendant le Roi envoyeroit des Ambassadeurs au Pape, pour tacher de le faire désister à l'amiable de ses prétentions. L'Archevêque d'Yorck, & deux autres Evêques furent chargez de cette Ambassade, & deux Agens d'Anselme les accompagnerent. Les premiers avoient ordre de donner à Paschal le choix de ces deux partis, ou de se relâcher à l'égard des Investitures, ou de voir bannir Anselme, & perdre lui-même l'obédience de l'Angleterre avec tous les profits qu'il en retiroit. Dans l'audience qu'ils eurent du Pontife, ils lui représenterent le danger où il s'exposoit, s'il refusoit de donner satisfaction au Roi. A cela Paschal répondit, qu'il perdroit non seulement l'Angleterre, mais sa Dignité même, plûtôt que de rien relâcher sur ce sujet. Les Agens d'Anselme eurent aussi leur audience à part. Ensuite le Pape chargea les uns & les autres de deux Lettres, l'une pour le Roi, où il l'exhortoit à se départir

Etat de l'Eglise.

ETAT DE L'EGLISE.

du droit des Inveftitures, l'autre pour Anfelme, dans laquelle il enjoignoit à ce Prélat de continuer toûjours à foutenir le parti de la juftice. La premiere de ces Lettres étant très-défagréable au Roi, il ne voulut pas la communiquer aux Seigneurs. Mais Anfelme fit lire publiquement celle qui lui étoit adreffée.

Cependant il y avoit une grande diverfité dans ce que les Ambaffadeurs du Roi, & les Agens d'Anfelme rapportoient de bouche. Les premiers affuroient que, dans une audience fecrette, le Pontife leur avoit dit, qu'il vouloit bien fe relâcher à l'égard des Inveftitures, pourvû que le Roi le contentât fur quelques autres articles: mais qu'il n'ofoit le témoigner publiquement, de peur que les autres Souverains n'en abufaffent. Les Envoyez d'Anfelme foutenoient au contraire, que le Pape n'avoit rien dit d'approchant, & ils en alléguoient pour preuve, la Lettre qu'il avoit écrite à l'Archevêque. Ce que ceux-ci rapportoient étoit d'autant plus vrai-femblable, que le Roi refufoit de faire voir la Lettre qu'il avoit reçuë du Pape. Néanmoins, on ne pouvoit révoquer en doute le témoignage de l'Archevêque d'Yorck & des deux autres Evêques, fans les accufer en même tems de menfonge, & d'une honteufe prévarication. Anfelme lui-même s'y trouvoit bien embarraffé, puifqu'ils en appelloient au témoignage du Pape même. Dans cette incertitude, il prit le parti de gagner du tems, afin de pouvoir mieux s'inftruire des intentions du Pontife. Pour cet effet, il offrit de communiquer avec les Evêques qui avoient réçu l'Inveftiture du Roi, ce qu'il avoit refufé jufqu'alors, à condition qu'il ne les facreroit qu'après en avoir reçu l'ordre du Pape. Ce tempérament ayant donné quelque fatisfaction au Roi, & à fon Confeil, on donna du tems au Prélat pour envoyer de nouveaux Agens à Rome.

Pendant que ces Envoyez étoient à la Cour du Pape, le Roi qui fouffroit avec impatience toutes ces longueurs, fit commander à l'Archevêque, de facrer les trois Evêques élus. Anfelme répondit, qu'il étoit prêt à en facrer un des trois, qui refufoit de recevoir l'Inveftiture du Roi: mais qu'à l'égard des deux autres, il ne le pouvoit faire fans le confentement du Pape. A fon refus le Roi donna ordre à l'Archevêque d'Yorck de faire cette fonction. Mais les Evêques qui devoient être facrez, ne purent fe réfoudre à faire cette démarche. Les ménagemens qu'ils gardoient avec le Pape, offenférent tellement le Roi, qu'il fit faifir tous leurs biens.

Dès que les Agens d'Anfelme furent retournez de Rome, le Roi fe rendit à Cantorbéri, & dit à l'Archevêque, qu'il eût à lui donner fatisfaction, s'il ne vouloit provoquer plus loin fa colére. Anfelme lui répondit, qu'il avoit reçu une Lettre du Pape, qu'il n'avoit pas encore ouverte, qu'il l'ouvriroit en fa préfence, & qu'il fe conformeroit à ce que le Pontife lui ordonnoit. Henri, outré de la préférence que ce Prélat donnoit toûjours aux ordres du Pape, répliqua, qu'il n'étoit nullement queftion de fçavoir ce que le Pape ordonnoit, parce qu'il n'étoit pas d'humeur de foumettre fes droits à fon Jugement. Cependant, il ne pût rien gagner fur ce Prélat, qui demeura toûjours obftiné. Enfin Henri voulant tenter toutes fortes de voyes, avant que de faire un plus grand éclat, confeilla lui-même à l'Archevêque de faire un voyage à Rome, pour tâcher de porter Pafchal II. à fe relâcher. Anfelme eut de la peine à s'y réfoudre. Mais enfin, il fe laiffa perfuader par les raifons des Evêques & des Barons, qui lui repréfenterent, que ce voyage ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

Dès

Dès qu'il fut de l'autre côté de la Mer, il ouvrit la Lettre du Pape, dans laquelle il trouva un déni abſolu de tout ce que les Ambaſſadeurs du Roi avoient rapporté. Il continua pourtant ſon voyage à Rome, où il fut bien-tôt ſuivi de *Guillaume de Warelwaſt*, Ambaſſadeur du Roi, qui avoit été autrefois envoyé à la même Cour par Guillaume le Roux. Cet Ambaſſadeur, ayant été admis à l'audience du Pape, lui repréſenta que l'Angleterre alloit être perduë pour lui, s'il s'obſtinoit à vouloir priver le Roi de ſes juſtes droits. Il ajoûta, que ſon Maître étoit réſolu de perdre plûtôt ſa Couronne que d'en voir retrancher le Droit des inveſtitures. *Et moi*, répondit Paſchal, *je perdrai plûtôt la vie que de ſouffrir qu'il continuë à uſurper les droits de l'Egliſe.* Cette réponſe ſi poſitive ayant entierement rompu la négociation, l'Ambaſſadeur reprit le chemin d'Angleterre, & Anſelme, qui n'oſoit plus retourner à ſon Egliſe, alla faire ſon ſéjour à Lion.

ETAT DE L'EGLISE.

Cette tentative n'ayant pas réüſſi, Henri envoya un autre Ambaſſadeur à Rome. Mais comme il n'offroit rien de nouveau, il ne fit qu'irriter Paſchal, qui excommunia le Comte de *Mellent* & quelques autres Seigneurs du Conſeil du Roi. Il menaça même Henri d'agir avec lui à toute rigueur : mais il n'en vint point à l'exécution. Cependant Anſelme, qui voyoit que le Pape gardoit des ménagemens avec le Roi, craignit que ſon exil ne fût de longue durée, & que tôt ou tard le Pape & le Roi n'en vinſſent à un accommodement, dont il pourroit bien être la victime. Dans cette penſée il réſolut d'engager le premier ſi avant, qu'il ne lui fût plus poſſible de reculer. Pour cet effet, il alla trouver *Adéle* Comteſſe de Blois, Sœur de Henri, & lui déclara, qu'il ne pouvoit plus long-tems ſe diſpenſer d'excommunier le Roi, s'il ne ſe réſolvoit promptement à ſe déſiſter de ſes prétentions. Cette menace ayant fait beaucoup de peine à la Princeſſe, elle ſe mit en devoir de travailler à un accommodement. Pour réüſſir, elle pria le Roi ſon Frere, qui étoit alors en Normandie, de ſe rendre au Château de l'Aigle, où elle avoit deſſein de mener Anſelme, afin qu'ils puſſent conférer enſemble touchant leurs differends. Dans cette entrevûë, l'affaire commença, par les ſoins de la Comteſſe de Blois, à prendre un meilleur train. Le Roi, qui craignoit les menaces du Prélat, le traita civilement. Anſelme y fit paroître de ſon côté plus de reſpect pour le Roi, qu'il n'en avoit eu juſqu'alors. Ils ne furent pas long-tems enſemble, ſans s'apercevoir l'un & l'autre que chacun ſouhaitoit également de ſe tirer de cette affaire avec honneur. Dans cette diſpoſition, ils chercherent paiſiblement les moyens d'accommoder leur differend, d'une maniere dont ils puſſent ſe contenter. Dès qu'ils furent convenus d'un expédient, Henri renvoya Guillaume de Warelwaſt au Pape, pour le lui faire approuver. Paſchal ſe trouvoit alors dans une ſituation qui lui faiſoit ſouhaiter de ne pas ſe broüiller avec l'Angleterre. Il étoit vivement preſſé par les Allemans, qui peu de tems après l'obligerent à chercher un aſile en France. L'accommodement fut donc condu à ces conditions, que le Roi renonceroit au droit de donner l'Inveſtiture des Bénéfices, & que le Pape permettroit aux Evêques & aux Abbez de faire hommage au Roi des Fiefs Eccléſiaſtiques qu'ils poſſédoient. Ainſi le Pape & le Roi ſe tirerent également de cet embarras par une voye auſſi juſte que naturelle, & qui auroit dû être ſuivie au commencement de la querelle, s'ils euſſent tous deux agi

Accommodement entre le Roi & Anſelme.

de

ETAT DE L'EGLISE.

de bonne foi. C'eſt ce qui paroîtra manifeſtement, ſi l'on examine ſans prévention quel étoit l'état de la diſpute, à quoi il ne ſera peut-être pas inutile d'employer quelques lignes, puiſque cette affaire a fait autrefois tant de bruit, & qu'Anſelme y a eu tant de part.

Je poſerai d'abord, comme un fait qui me paroit inconteſtable, que, depuis l'Empire de Charlemagne, les Princes Souverains étoient en poſſeſſion de donner l'Inveſtiture des grands Bénéfices, par l'anneau, & le bâton Paſtoral. Grégoire VII. fut le premier qui entreprit de leur enlever ce droit, vers la fin du onziéme ſiécle. Les Papes ſes Succeſſeurs continuerent avec la même ardeur à pourſuivre l'exécution de ce projet. Il faut convenir, que les Princes eux-mêmes ne fourniſſoient aux Papes que de trop fréquentes occaſions de ſe récrier contre les abus de cette prérogative. Sous prétexte que les Evêques & les Abbez ne pouvoient entrer en poſſeſſion de leurs Bénéfices, avant que d'en avoir reçu l'Inveſtiture, les Princes vendoient publiquement les Evêchez & les Abbayes au plus offrant. Je dis, qu'ils les vendoient, car, quoique les élections paruſſent canoniques, les Souverains ne laiſſoient pas de s'en rendre maîtres, puiſqu'ils étoient en droit de refuſer l'Inveſtiture à ceux qui ne leur étoient pas agréables. Cela ſeul étoit ſuffiſant pour leur faire obtenir l'élection de ceux qu'ils recommandoient, n'y ayant point d'Eccléſiaſtique qui déſirât d'être Evêque ou Abbé, ſans poſſéder les biens attachez au Bénéfice. Il falloit donc, pour être élû, avoir le conſentement du Prince, après quoi l'Evêque ou l'Abbé, avant même que d'être ſacré, recevoit l'Inveſtiture de la maniere qu'il a été dit. Outre que la Simonie avoit trop ſouvent lieu dans les élections faites de cette ſorte, il y avoit une autre raiſon qui ſembloit autoriſer les Papes à faire des efforts pour abolir les Inveſtitures. C'eſt que les Princes, en inveſtiſſant les Eccléſiaſtiques d'une maniere différente de celle qui ſe pratiquoit envers les Laïques, & avant même qu'ils fuſſent ſacrez, ſembloient vouloir s'attribuer le droit de leur conférer le caractere. C'eſt-ce que les Papes faiſoient valoir comme une pure uſurpation des droits de l'Egliſe. En effet, on ne pouvoit s'empêcher d'y voir quelque choſe d'approchant, à cauſe des deux caracteres qui ſe confondoient dans le Prélat élu, ſçavoir, celui de Miniſtre de l'Egliſe, & celui de Seigneur Temporel des Terres annexées au Bénéfice. Si les Papes & les Princes euſſent agi de bonne foi, ils auroient ſoigneuſement diſtingué ces deux caracteres: mais au contraire, chacun croyoit trouver ſon intérêt à les laiſſer confondus. Par-là les Princes ſe rendoient maîtres des élections, & de-là même, les Papes prenoient occaſion de diſputer aux Souverains le droit dont ils étoient en poſſeſſion. Ce fut donc proprement de cette confuſion que naquirent toutes les diſputes qu'il y eut ſur ce ſujet, entre les Princes & les Papes. Les premiers diſoient, qu'ils ne pouvoient permettre que perſonne ſe mît en poſſeſſion des Terres qui relevoient de leur Couronne, ſans en avoir reçu l'Inveſtiture de leurs mains. Les Papes de leur côté ſoutenoient, qu'il n'étoit pas raiſonnable que les Princes ſe mêlaſſent des élections, ni de conférer un caractere qu'il n'apartenoit qu'à l'Egliſe de donner. Les uns & les autres s'éloignoient également du véritable état de la queſtion. En effet, il étoit très-poſſible qu'un homme fût Evêque ou Abbé, ſans poſſéder des Terres de la Couronne, auquel cas les Princes n'euſſent eu rien à prétendre.

D'un

D'un autre côté, les Princes n'auroient souffert aucun dommage, si l'on eût conféré le caractere spirituel sans leur consentement, sauf à eux à prendre leurs précautions, avant que de mettre les Prélats en possession du Temporel. Mais il n'étoit pas possible de les réduire les uns & les autres à ce point, dans la disposition où ils étoient de ne rien céder. Ainsi l'on voit manifestement, que le tempérament que Paschal II. & Henri I. suivirent étoit tout-à-fait raisonnable, & ne portoit aucun préjudice ni aux droits de l'Eglise ni aux droits du Roi. Mais apparemment, cette affaire n'auroit pas eu une si heureuse fin, si la conjoncture où le Pape se trouvoit ne l'eût obligé à se relâcher. C'est ce qu'on peut inférer de l'obstination qu'il marqua sur le même sujet, à l'égard de l'Empereur, auquel il ne voulut jamais accorder ce qu'il venoit de céder au Roi d'Angleterre.

Etat de l'Eglise.

Je me suis un peu étendu sur cette partie de la Vie d'Anselme, parce que ce récit peut faire connoître le caractere de ce Prélat qui a été honoré du glorieux titre de Saint, ainsi que tous ceux qui ont soutenu avec ardeur les intérêts de la Cour de Rome. Il étoit né l'an 1033. à Aoste, petite Ville d'Italie, qui se trouve aujourd'hui dans les Etats du Duc de Savoye. A l'âge de vingt-sept ans il se fit Moine dans le Monastere du *Bec*, dont Lanfranc étoit alors Prieur. Quand celui-ci fut fait Abbé de S. Etienne de Caën, Anselme devint Prieur du Bec, & ensuite Abbé du même Monastere, d'où il fut tiré pour être Archevêque de Cantorbéri. Il a composé divers Traitez Théologiques, dont le Pere Gerberon a donné la plus ample édition en 1676. Ses Ecrits, selon le témoignage de Mr *du Pin*, sont remplis de Questions Métaphysiques, poussées avec un grand apparat de Logique. Le même Auteur remarque, que les Lettres d'Anselme sont d'un stile moins travaillé que ses autres Ouvrages. Ce fut lui qui le premier composa de longues Prieres, en forme de Méditations. Il passoit pour un Prélat fort sçavant, & d'une vie irréprochable. La postérité l'a beaucoup loüé sur la fermeté qu'il marqua dans les differends qu'il eut avec Guillaume le Roux, & Henri I. Mais cette fermeté à soutenir les intérêts du Pape, de laquelle on s'est fait honneur pendant plusieurs Siécles, ne trouveroit pas le même nombre d'Approbateurs. Anselme mourut en 1109. & fut canonisé sous le Regne de Henri VII. à la sollicitation du Cardinal Morton.

Vie d'Anselme.

Ses Ouvrages.

Gilbert, Evêque de Londres, fut fameux sous le Regne de Henri I, principalement par son Sçavoir, qui lui fit donner le titre d'*Universaliste*. Ces sortes de titres étoient alors fort à la mode, pour honorer ceux qui se distinguoient dans les Sciences. Celui-ci composa un Commentaire sur les Pseaumes de David, & une Exposition des Lamentations du Prophete Jeremie, qu'on a encore en Manuscrit.

Gilbert Evêque de Londres.

Osmond, Evêque de Salisburi, Normand de Nation, étoit Comte de Dorset, & Conseiller Privé de Guillaume le Conquérant, quand il fut fait Evêque, Comme en ce tems-là chaque Diocése avoit sa Liturgie particuliere, Osmond entreprit de corriger celle qui étoit en usage dans le sien. Il la rendit effectivement plus pure qu'elle n'étoit auparavant, en la déchargeant de plusieurs termes barbares ou grossiers, & la disposa d'une maniere plus commode. Cette Liturgie ainsi corrigée *à l'usage de Sarum*, ou de Salisburi, fut bien-tôt reçuë dans d'autres Diocéses, & enfin devint commune à tou-

Osmond Evêque de Salisburi.

Liturgie à l'usage de Sarum.

ETAT DE L'EGLISE.

tes les Egliſes du Royaume. On prétend, qu'après la mort d'Oſmond, qui arriva en 1099. on interpola dans cette Liturgie diverſes choſes qui ne ſont pas préſentement approuvées.

Malachie.

Malachie, Archevêque d'Armagh en Irlande, eſt fameux par ſes prédictions touchant les Papes qui devoient occuper le Siége de Rome, depuis ſon tems. On a encore ſes Prophéties, qui ſont des eſpéces d'Enigmes, auſquelles on tâche de donner quelque ſorte d'interprétation. Il mourut en 1150. dans le Monaſtere de Clairvaux. Sa Vie a été écrite par Saint Bernard.

Ingulphe.

Ingulphe fut connu de Guillaume le Conquérant, pendant que ce Prince, qui n'étoit encore que Duc de Normandie, étoit en Angleterre pour rendre viſite au Roi Edoüard. Il le ſuivit en qualité de ſon Secretaire, & quelque tems après, ayant quitté cet emploi, il s'en alla en pélérinage à Jeruſalem. A ſon retour, il ſe fit Moine dans l'Abbaye de Fontevraud, d'où Guillaume le tira pour le faire Abbé de *Croyland* en Angleterre. Il mourut en 1109. après avoir écrit l'Hiſtoire de ſon Monaſtere, qui a été inſerée dans le Recuëil des anciens Hiſtoriens Anglois.

Joffrid Inſtituteur des Ecoles de Cambridge, ſelon quelques uns.

Joffrid, Abbé du même Monaſtere, & Succeſſeur immédiat d'Ingulphe, fut le premier, comme quelques-uns prétendent, qui inſtitua des Ecoles à Cambridge, où il établit quatre de ſes Religieux pour Profeſſeurs. Si ce ſentiment étoit bien prouvé, il y auroit beaucoup à rabattre de l'ancienneté qu'on attribuë communément à cette fameuſe Univerſité.

Godfrid Prieur de Winchester

Godfrid, Prieur du Monaſtere de Wincheſter, fut un des meilleurs Ecrivains de ſon Siécle, ſi l'on en croit Guillaume de Malmeſburi qui aſſure, qu'il y avoit beaucoup d'élegance & de politeſſe dans ſes Ouvrages. Il compoſa entre autres choſes un Panegyrique des Primats d'Angleterre. Mais ce qu'il fit de plus conſidérable, fut la correction du Bréviaire, dans lequel il

Correction du Bréviaire.

changea, en termes purs & choiſis, tous les mots barbares qui s'y trouvoient auparavant. *Alford* conjecture, que ce Prieur fut le veritable Auteur de la Correction de la Liturgie de Sarum qui paſſoit ſous le nom d'Oſmond.

HISTOIRE



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SEPTIÉME,

Contenant les Regnes de HENRI II. & de RICHARD I.

HENRI II.

Surnommé Plantagenet; *Cinquiéme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.*

LEs Anglois étoient trop las de la Guerre Civile qui avoit si long-tems affligé le Royaume, pour se mettre volontairement en risque de la voir recommencer. Quoique la mort d'Etienne pût aisément fournir une occasion à de nouveaux troubles, ils attendirent tranquillement le Duc de Normandie, qui ne put se rendre en Angleterre, que six semaines après qu'il en eut reçu la nouvelle. Pendant cet intervalle, personne ne se mit en devoir de lui contester ses droits. Outre que le Prince Guillaume,

HENRI II. 1154. Personne ne dispute la Couronne au Duc de Normandie

HENRI II. 1154. me, fils du dernier Roi, étoit d'un mérite mediocre, les demarches que la plûpart des Barons avoient faites, en dernier lieu, contre le Roi ſon Pere, ne leur permettoit pas de s'attacher à la fortune de ce jeune Prince, de peur de le mettre en état de s'en venger. D'ailleurs, non ſeulement Henri étoit puiſſant au-delà de la Mer, mais il avoit encore un grand parti dans le Royaume, & les plus fortes Places étoient entre les mains de ſes Créatures. Ainſi, quand même Guillaume auroit voulu tenter de ſe placer ſur le Trône, il n'auroit pas trouvé les ſecours néceſſaires pour réüſſir dans cette entrepriſe.

1155. Il eſt couronné. Henri fut donc couronné le lendemain de ſon arrivée, en vertu de l'accord qu'il avoit fait avec Etienne, dont tous les Seigneurs du Royaume s'étoient rendus garans. Ce fut avec un contentement extrême, que les Anglois virent monter ſur le Trône un Prince deſcendu par ſa Mere de leurs anciens Rois, & qui donnoit à la Couronne un luſtre, qu'elle n'avoit pas eu auparavant. En effet, il y ajoûtoit, comme autant de nouveaux fleurons, la *Guyenne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine*, & la *Normandie*, dont il étoit actuellement en poſſeſſion. Cependant l'Angleterre, qui faiſoit la plus conſiderable partie de ſes Etats, avoit ſouffert de ſi violentes ſecouſſes ſous le Regne précédent, que, pour reprendre ſon ancienne ſplendeur, elle avoit beſoin d'un peu de repos. Rien n'étoit plus propre à lui en procurer, que d'ôter aux eſprits factieux les moyens d'exciter de nouveaux troubles. Ce fut auſſi le principal ſoin de Henri, dès les premiers jours de ſon Regne. Il commença par la démolition de ce grand nombre de Châteaux, qui avoient été fortifiez ſous le Regne d'Etienne, & qui n'étoient propres qu'à ſervir d'aſile aux Voleurs, & à ceux qui pouvoient avoir envie de troubler l'Etat. L'Evêque de Wincheſter en poſſédoit ſeul ſix des plus conſidérables, qu'il perdit pour être ſorti du Royaume ſans permiſſion. Cette premiere démarche du Roi, qui fit comprendre aux Barons la réſolution qu'il avoit priſe, de les tenir dans la ſoumiſſion, fut ſuivie d'une autre qui n'étoit pas moins avantageuſe au Royaume : c'eſt, qu'il congédia l'armée d'Etrangers qu'Etienne y avoit attirée. Ces Soldats, connus dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ſous le nom de *Brabançons*, & dans celle de France, ſous celui de *Routiers*, ou *Cotteraux*, étoient des gens ramaſſez de divers endroits de l'Europe, & particuliérement de l'Allemagme & des Païs-Bas. Comme ils faiſoient profeſſion de ne dépendre d'aucun Prince particulier, ils ſervoient indifféremment quiconque vouloit les employer, pourvû qu'ils y trouvaſſent leur compte. Ils regardoient même comme un avantage de n'être pas exactement payez de leur Solde, parce qu'ils en prenoient occaſion de piller les amis auſſi-bien que les ennemis de ceux qui les employoient. Ainſi, pour l'ordinaire, le ſecours de ces troupes devenoit très-onéreux aux Princes mêmes pour qui elles combattoient, comme les Anglois l'avoient ſouvent expérimenté. Henri, voulant décharger ſon Peuple de ce fardeau qui l'accabloit depuis long-tems, congédia tous ces Etrangers, ſans vouloir permettre qu'il en reſtât un ſeul dans le Païs. Guillaume d'Ypre, qui étoit leur Général, n'attendit pas qu'on lui ordonnât de ſe retirer, le mauvais accuëil qu'on lui faiſoit à la Cour lui ayant déjà fait comprendre, qu'on ſeroit bien aiſe qu'il prit de lui-même ce parti.

Marginal notes: Il fait démolir les Châteaux fortifiez. — Il renvoye les Soldats Brabançons.

Si

Si le nouveau Roi en fût demeuré là, on auroit eu sujet de croire, qu'il n'avoit en vûë que le bien & la tranquillité du Royaume. Mais il fit voir qu'il agissoit par des motifs plus intéressez, quand peu de tems après, il révoqua tous les dons que son Prédécesseur avoit faits, & reprit toutes les Terres de la Couronne qui avoient été aliénées. Ceux qui les possédoient en furent très-mortifiez, & en murmurerent hautement, disant, qu'il étoit injuste de leur enlever ce qui leur avoit été donné pour recompense de leurs services. Particuliérement, ceux qui avoient pris le parti du Roi & de l'Impératrice sa Mere, étoient indignez de se voir ainsi confondus avec les Créatures d'Etienne. Ceux-ci d'un autre côté soutenoient, qu'en servant le Roi qui étoit actuellement sur le Trône, ils avoient fait le devoir de fidéles Sujets, & qu'en les privant de leurs biens, on établissoit une maxime qui pourroit être un jour préjudiciable au Roi regnant. Il s'en trouva même plusieurs qui refuserent d'obéïr : mais à l'approche du Roi, qui marchoit à la tête d'une armée pour les y contraindre, ils ne se trouverent pas en état de résister. Le seul *Hugues Mortimer* se fit assiéger dans un de ses Châteaux, & cette résistance lui coûta la perte de tous les autres qu'il possédoit. Guillaume de Blois, fils du Roi Etienne, ne fut pas plus épargné que les autres. Henri lui ôta tout ce qu'il avoit reçu en don du Roi son Pere, & de toutes les Terres dont il étoit en possession, il ne conserva que celles qui avoient apartenu à sa famille, avant qu'Etienne fût parvenu à la Couronne. Il avoit pourtant un tître incontestable dans le Traité que le Roi son Pere avoit fait avec Henri. Mais que peuvent les Traitez contre la mauvaise foi, quand elle se trouve appuyée de la force ? Ainsi, la Noblesse qui s'étoit enrichie par les libéralitez du dernier Roi, ou de l'Impératrice Mathilde, se trouva tout-à-coup appauvrie par la politique de celui-ci, qui avoit eu assez d'occasions de remarquer, combien les richesses l'avoient renduë insolente. Henri témoigna aussi qu'il agissoit par un motif de vengeance, en dépoüillant les Barons de nouvelle création, des tîtres honorables qu'ils avoient reçus d'Etienne, sous prétexte qu'ils n'en avoient été gratifiez que pour avoir favorisé un Usurpateur.

Henri II. 1155.

Il révoque tous les dons faits par Etienne.

Guillaume fils d'Etienne est dépoüillé comme les autres.

Il ôte les tîtres aux Barons de nouvelle création.

Après que ce Prince eut pris toutes les précautions qu'il crut propres à rétablir la tranquillité dans son Royaume, il composa un Conseil des personnes les plus éminentes, tant du Clergé que de la Noblesse. *Thibaud*, Archevêque de Cantorbéri, *Thomas Becket*, Archidiacre de la même Eglise, qui venoit d'être fait grand Chancelier, Robert Comte de Leicester, Grand-Justicier du Royaume, étoient ceux qui tenoient le premier rang. A la tête du Conseil du Cabinet étoit Mathilde sa Mere, qu'une longue expérience, & ses propres disgraces avoient rendu sage à ses dépens. Ces deux Conseils étant établis, Henri convoqua une Assemblée Générale, ou Parlement à Wallingford, où il fit prêter serment par les Barons à *Guillaume* & à *Henri* ses Fils, dont le premier ne survécut que peu de jours à cette cérémonie. Avant que l'Assemblée se séparât, le Roi consentit, que les Loix d'Edoüard fussent remises en vigueur, & de son propre mouvement, il confirma la Chartre de Henri I. son Ayeul. Ces premieres démarches du nouveau Roi donnerent de grandes espérances aux gens de bien, dans le tems qu'elles inspiroient de la terreur aux Méchans, qui se virent dans la nécessité, ou de sortir du Royaume, ou de régler leur conduite sur de tout autres principes

Il forme son Conseil.

Les Barons prêtent serment aux deux fils du Roi.

Le Roi confirme la Chartre de Henri I.

HENRI II. 1155. qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Ils virent bien qu'ils avoient à faire à un Prince qui étoit tout résolu à ne pas souffrir la licence qui s'étoit introduite sous le dernier Regne.

Adrien IV. Pape. Le Pape Anastase étant mort cette même année Adrien IV. Anglois, fut son Successeur.

1156. Henri va en Normandie R. de Hoveden. Rad. de Diceto. Dès que Henri eut achevé de régler ses affaires en Angleterre, il repassa la Mer pour aller rendre hommage au Roi de France, des Provinces qu'il possédoit dans ce Royaume. Ces possessions rendoient Henri le plus puissant des Vassaux de la Couronne de France, & presqu'autant que le Souverain même, dont les Domaines étoient peu considérables en comparaison de ce qu'ils ont été dans la suite. Comme les Etats que Henri & ses Successeurs possédoient en France, ont donné lieu à une infinité de guerres entre les François & les Anglois, il ne sera pas inutile d'expliquer ici, en peu de mots, en quoi consistoient alors les forces des Rois de France. On pourra par-là se former une juste idée de leur puissance, & connoître en même-tems l'extréme différence qui se trouve, à cet égard, entre les premiers Successeurs de Hugues Capet, & ceux qui, dans ces derniers Siécles, ont tenu le Sceptre de ce Royaume.

Observation sur les forces des Rois de France. Lorsque Hugues Capet eut usurpé la Couronne sur la Maison de Charlemagne, il crut ne pouvoir employer de meilleur moyen pour s'affermir sur le Trône, que de faire trouver de grands avantages aux Seigneurs François, dans la révolution qui venoit d'arriver. Pour les engager à favoriser son usurpation, il leur donna en titre de Fiefs, les Provinces dont ils n'étoient que Gouverneurs. Il confirma ces dons par des Chartres authentiques, dans lesquelles il stipula le retour de ces Terres à la Couronne, en cas que les possesseurs mourussent sans Héritiers. De plus il se réserva le droit de les confisquer, pour le cas de félonie, ou pour d'autres spécifiez dans les Chartres. Par cette immense libéralité, il remplit la France d'un grand nombre de puissans Seigneurs, ou plûtôt de Princes, qui possédant leurs Terres, par un droit héréditaire, devinrent autant de Souverains. Il ne resta donc à la Couronne, que les Gouvernemens que Hugues Capet avoit lui-même possédez avant que de monter sur le Trône. Mais ces Domaines, ausquels il ajoûta encore quelques Gouvernemens qui se trouverent vacans, étoient fort considérables, parce que la Famille de ce Prince étoit devenuë très-puissante, pendant le déclin de la Maison de Charlemagne. Je sçai bien que tout le monde ne convient pas, que Hugues Capet fut le premier qui changea les Gouvernemens en Fiefs, que quelques-uns rapportent ce changement à un tems plus éloigné, & que d'autres prétendent qu'il ne fut fait que sous quelques-uns des premiers Rois de cette race. Mais, outre que le sentiment que j'ai suivi est le plus probable, la différence de quelques années, de plus ou de moins, n'est pas considérable, par rapport à l'état général de la France, dont je veux parler.

Entre les Fiefs qui furent distribuez aux Seigneurs François, il s'en trouva quelques-uns de distinguez, par leur étenduë, qui furent appellez Pairies. Il y en avoit de ce dernier ordre, six Ecclésiastiques & six Laïques. Mais comme les premiers ont peu de rapport à l'Histoire d'Angleterre, il n'est pas nécessaire d'en parler. Des six Pairies Laïques, trois avoient le titre de Duché, sçavoir Bourgogne, Normandie, Guyenne. Les trois autres, sçavoir Flandres, Toulouse, & Champagne, étoient des Comtez. Chacun de ces six

Pairs

Pairs avoit des Vaſſaux qui tenoient leurs Terres de lui, comme il tenoit lui-même ſa Pairie de la Couronne. Par exemple le Duc de Normandie avoit pour Vaſſal, le Duc de Bretagne, par la conceſſion de Charles le ſimple qui avoit attaché ce droit au don qu'il avoit fait à Rol. On peut voir par-là, combien la Couronne de France étoit denuée, & combien ſes revenus étoient petits, au prix de ce qu'ils ont été dans la ſuite. Juſqu'au tems de Loüis VII. ſurnommé le Jeune, qui regnoit en France, lorſque notre Henri monta ſur le Trône d'Angleterre, les Rois de France n'avoient encore réüni aucun de ces grands Fiefs à leur Domaine. Il eſt donc aiſé de comprendre, que le nouveau Roi d'Angleterre, qui poſſédoit les deux Pairies les plus conſidérables, outre beaucoup d'autres Provinces, poſſédoit autant ou plus de Terres dans le Royaume, que le Roi de France même. Cependant, malgré le peu d'étenduë des Domaines particuliers de la Couronne, le Roi de France ne laiſſoit pas d'être très-puiſſant, par le ſecours qu'il tiroit de ſes Vaſſaux: Secours, qui étoient quelquefois d'obligation, & quelquefois volontaires. Lorſque le Royaume ſe trouvoit engagé dans une guerre, par l'avis & le conſentement des Etats Généraux, chaque Vaſſal étoit obligé de contribuer un certain nombre de troupes. C'étoit alors que le Souverain ſe trouvoit à la tête d'une armée formidable. Mais quand le Roi entreprenoit une Guerre, de ſon chef, ou pour ſon intérêt particulier, il étoit libre aux Vaſſaux de lui donner ou de lui refuſer leurs troupes. Ils ſe croyoient même en droit de prendre les armes contre lui, quand ils en étoient opprimez, ou même ſur un ſimple déni de Juſtice. La diſpoſition du Gouvernement de France étant telle, on ne doit pas être ſurpris, ſi dans l'Hiſtoire de ce Royaume, on voit les Rois marcher tantôt avec des forces peu conſidérables, tantôt à la tête de grandes armées. Leur principale puiſſance venoit des ſecours qu'ils recevoient de leurs Vaſſaux. Mais ce Gouvernement changea de face quand ils eurent réüni à leur Couronne quelques-uns de ces grands Domaines qu'ils avoient donnez en Fief. Alors peu-à-peu, ils trouverent le moyen d'abolir la diſtinction entre Guerre néceſſaire, & Guerre non néceſſaire. Sans ſe mettre en peine de faire approuver leurs deſſeins par les Etats, ils obligerent tous les Vaſſaux à leur fournir du ſecours en tout tems, confondant ſans ceſſe les intérêts du Roi, avec les intérêts du Royaume. Ils ſe ſervirent même de quelques-uns de ces Vaſſaux pour opprimer les autres. Cela joint aux occaſions qui ſe préſenterent naturellement de réünir pluſieurs Terres à la Couronne par le défaut d'Héritiers de ceux qui les poſſédoient, accrut tellement leurs forces, qu'ils ſe virent enfin en état de tenir les Grands dans la ſoumiſſion. Mais ce ne fut que peu-à-peu, & après un long eſpace de tems qu'ils parvinrent à ce dégré de puiſſance.

Henri II. 1156.

Mézeray.

Le deſſein de rendre hommage au Roi de France n'étoit pas le ſeul motif qui engageoit Henri à paſſer la Mer. Son principal but étoit de recouvrer l'Anjou, que Geoffroi ſon frere lui avoit enlevé ſur des prétentions, dont voici le fondement. Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, pere de ces deux Princes, avoit ordonné par ſon Teſtament que Henri, ſon fils-aîné, hériteroit des biens de Mathilde leur mere, qui comprenoient la Normandie & les droits qu'elle avoit ſur le Royaume d'Angleterre. Il avoit donné à Geoffroi ſon ſecond fils, l'Anjou, la Touraine, & le Maine, & n'avoit laiſſé à un troiſieme,

Henri fait la guerre à Geoffroi ſon frere.

Sujet de la guerre.

Henri II. 1156. ſiéme, nommé Guillaume, que le ſeul Comté de Mortagne. Mais comme il n'auroit pas été juſte que l'Impératrice ſa femme eût été privée de ſon bien, pendant ſa vie, ni qu'en attendant ſa mort, Henri demeurât ſans héritage, il avoit ajouté une autre clauſe dans ſon Teſtament. C'étoit que juſqu'à la mort de l'Impératrice, Henri auroit la joüiſſance des trois Comtez aſſignez à Geoſfroi, reſervant à celui-ci, les Villes de Loudun, Chinon & Mirebeau, en attendant que ſon frere-aîné lui cédât les biens paternels, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion de la Normandie. Pour aſſûrer l'exécution de ce Teſtament, le Comte avoit exigé de ſes Barons un ſerment ſolennel, qu'ils ne permettroient point que ſon corps fût enterré, juſqu'à ce que ſon fils-aîné eût juré, qu'il accompliroit ſa derniere volonté. Ce n'avoit été qu'avec beaucoup de peine qu'on avoit fait conſentir Henri à prêter ce ſermenr. Il croyoit que le Comte ſon pere lui avoit fait un tort inſigne en le privant de ces trois Comtez, qui, ſelon la Coûtume, devoient revenir à l'aîné de la Famille. Neanmoins, plûtôt que de laiſſer le corps de ſon pere ſans ſépulture, il avoit juré qu'il exécuteroit ſa volonté. Quelque tems après, Mathilde ſa mere lui ayant cédé la Normandie, Geoffroi ſe crut en droit de ſe mettre en poſſeſſion de l'Anjou: mais, ainſi qu'on l'a vû ci-devant, Henri l'avoit chaſſé de cette Province. Celui-ci ne fut pas plûtôt ſur le Trône d'Angleterre, que Geoffroi renouvella ſes prétentions, & pendant que le Roi ſon frere étoit occupé dans ſon Iſle, il s'empara une ſeconde fois de l'Anjou. Il étoit favoriſé des Angevins qui aimoient mieux avoir un Comte particulier que de dépendre de la Couronne d'Angleterre. D'ailleurs, il avoit reçu du ſecours du Roi de France, toûjours attentif à diminuer la puiſſance de Henri, qu'il regardoit comme un voiſin très-redoutable. Lorſque le Comte d'Anjou fit ſon Teſtament, il y avoit peu d'apparence que ſon fils-aîné montât jamais ſur le Trône d'Angleterre, puiſque les affaires d'Etienne ſe trouvoient en très-bon état. C'étoit par cette raiſon qu'il ne regardoit ce Royaume que comme un bien auquel veritablement ſon fils avoit droit de prétendre, mais dont il étoit très-éloigné. Il n'étoit donc pas juſte qu'en attendant la mort de l'Impératrice, Henri fût privé des biens paternels, & c'étoit ſur cela que ſa derniere diſpoſition étoit fondée. A ne conſiderer que les motifs de ce Teſtament, il étoit manifeſte qu'auſſi-tôt que Henri fut en poſſeſſion de la Normandie & de l'Angleterre, il devoit céder l'Anjou à Geoffroi, d'autant plus qu'il s'y étoit engagé par ſerment. Mais il prétendoit que le Teſtament étoit nul, & qu'il n'avoit pas été libre au Comte ſon pere de priver ſon fils-aîné des biens qu'il avoit reçu de ſes Ancêtres. Il n'y avoit donc que le ſerment qui lui cauſât quelque peine. Mais il trouva le moyen de ſe délivrer de ce ſcrupule, par une diſpenſe du Pape, laquelle il obtint aſſez aiſément. Dès qu'il ſe vit appuyé de cette autorité, il ne balança plus à ſe déterminer à la guerre contre ſon frere. Ce fut dans ce deſſein principalement qu'il partit d'Angleterre. Après qu'il eut rendu ſon hommage au Roi de France, il marcha vers le Poitou, & s'empara de Mirebeau, de Chinon, & de Loudun, dont ſon frere étoit en poſſeſſion. Enſuite il entra dans l'Anjou, & malgré la réſiſtance de Geoffroi, il ſe rendit maître de toutes les Places, & le chaſſa du Païs.

Henri chaſſe Geoffroi de l'Anjou.

Affaires de Bretagne.

Ce Prince ainſi dépoüillé ſe ſeroit trouvé dans un triſte état, ſi la fortune ne lui eût procuré le Comté de Nantes dont les habitans ſe donnerent volontairement

vement à lui. Comme cet événement eut des suites très-remarquables, il est nécessaire de l'expliquer avec netteté. Conan le Gros, Duc de Bretagne, avoit eu un fils qui avoit nom Hoël, & une fille appellée Berthe qui ayant épousé Eudon, Comte de Pontiévre son parent, en avoit eu un fils nommé Conan, comme son Ayeul maternel. Quelques soupçons, bien ou mal fondez, ayant porté Conan le Gros à désavoüer son fils, & à le deshériter, Eudon, mari de Berthe, s'empara de la Bretagne, après la mort de son beau-pere, malgré les efforts de Hoël qui n'avoit que la seule Ville de Nantes pour lui. La mort de Berthe, qui arriva quatre ans après, fit naître de nouvelles prétentions. Conan son fils, surnommé le Petit, se fondant sur ce que la Bretagne étoit l'héritage de sa mere, auquel Eudon son pere n'avoit aucun droit, prit le tître de Duc de Bretagne. Eudon de son côté, voulant se maintenir dans la possession du Duché, il y eut entre le pere & le fils une guerre qui dura plusieurs années, & qui se termina par la défaite entiere d'Eudon qui fut obligé d'aller chercher un azyle en France. HENRI II. 1156.

Conan le Petit ne fut pas plûtôt en possession de la Bretagne, qu'il entreprit de réduire à son obéïssance la Ville de Nantes, qui, depuis la mort de Conan le Gros, faisoit comme un Etat à part, sous la domination de Hoël. Lorsque les Nantois avoient pris le parti de ce dernier Prince, ils l'avoient fait par un motif de justice, étant persuadez que le Duc son pere lui avoit fait un très-grand tort, en le deshéritant. Ensuite, ils se trouverent tellement trompez dans la bonne opinion qu'ils avoient conçuë de lui, qu'ils le chasserent, ne le croyant pas capable de les défendre contre Conan qui se préparoit à les attaquer. Depuis ce tems-là, l'Histoire ne fait plus aucune mention de Hoël. Cependant, les Nantois ne pouvant se résoudre à se soumettre à Conan, appellerent Geoffroi frere du Roi d'Angleterre, & le reconnurent pour leur Souverain. Ainsi Geoffroi devint Comte de Nantes, immédiatement après qu'il eut été chassé de l'Anjou : mais il ne joüit pas longtems de cette acquisition. Geoffroi devient Comte de Nantes.

Après que Henri eut achevé de réduire l'Anjou à son obéïssance, il repassa la Mer pour se rendre dans son Royaume. Dès qu'il y fut arrivé, il fit un Traité très-avantageux avec Macolm Roi d'Ecosse, qui lui rendit Carlisle, Newcastle, & le Château de Bambourg, se contentant de garder le Comté de Huntingdon que le Prince Henri son pere avoit possédé. Cette restitution étoit sans doute pleine de justice, puisque David, Ayeul de Macolm, s'étoit fait adjuger ces Places par des Traitez, dans le tems qu'Etienne pensoit moins au bien du Royaume qu'à ses intérêts particuliers. Mais apparemment la grande puissance de Henri contribua plus que toute autre chose à la modération du Roi d'Ecosse. Henri recouvre le Northumberland. *Matth. Paris. R. de Hoved.*

On ne peut voir sans surprise, que dans un tems où Henri se rendoit si redoutable, les Gallois osassent l'attaquer de gayeté de cœur, & faire des courses sur ses frontieres. Les ravages qu'ils y firent, exciterent une telle colére dans le cœur de ce Prince, qu'il résolut d'en faire un rigouroux châtiment. Pour cet effet il assembla une puissante armée, & marcha dans le Païs de Galles, où il mit tout à feu & à sang. A son approche les Gallois s'étoient retirez sur leurs montagnes, où il lui fut impossible de les joindre, quelques efforts qu'il fit pour y réüssir. Il arriva même un jour, que son Avant-garde, s'étant engagée dans un long défilé, fut entierement défaite. La frayeur que cet accident 1157. Guerre de Galles.

Henri II. 1157.

dent porta parmi le reste des troupes Angloises, fut encore augmenté par l'imprudence de Henri d'essex, Guidon héréditaire d'Angleterre. Sur le bruit qui se répandit que le Roi avoit été tué, ce Seigneur ayant jetté son Etendart, se mit à fuir à toute bride, en criant que le Roi étoit mort. Cette action, dont il fut puni dans la suite, jetta les Anglois dans une si grande consternation, que, si le Roi ne se fût pas montré à eux, pour leur redonner du courage, il couroit risque de perdre ce jour-là toute son armée. Malgré les avantages que les Gallois venoient de remporter, ils se trouverent trop heureux, que le Roi, fatigué de cette guerre incommode, voulût bien leur accorder la Paix. Par le Traité qu'il fit avec eux, il se réserva la liberté de faire, dans leurs bois, de grands chemins qui pouvoient lui donner entrée dans leur Païs, quand il lui en prendroit envie. Il se fit aussi rendre certains Châteaux, dont ils s'étoient emparez pendant les troubles du dernier Regne.

1158. Naissance de Richard fils du Roi.

Au commencement de l'année suivante, Henri vit augmenter sa Famille par la naissance d'un second fils, auquel il donna le nom de Richard. Peu de jours après, il se fit couronner dans le Fauxbourg de Lincoln, n'ayant osé le faire dans la Ville même. En cela il témoigna plus de scrupule, ou peut-être plus d'égards pour les préjugez du Peuple, qu'Etienne son Prédécesseur.

1159. Naissance de Geoffroi autre fils de Henri.

Un an après, il nâquit encore au Roi, un troisiéme fils qui fut nommé Geoffroi. Dans cette même année il se fit couronner un troisiéme fois à Worcester, avec la Reine sa femme. Il semble que ces Couronnemens superflus, qui en ce tems-là se faisoient assez fréquemment, n'étoient si souvent renouvellez que pour amuser le Peuple par ces Spectacles, & pour lui faire entendre, que le Roi avoit véritablement intention d'observer le serment qu'il faisoit en ces occasions. Dans cette derniere solemnité, le Roi & la Reine étant allez à l'offrande, déposerent leurs Couronnes sur l'Autel, & firent vœu de ne les porter plus. Depuis ce tems-là on vit perdre peu-à-peu la coutume que les Rois avoient de porter la Couronne pendant les solemnitez des grandes fêtes. Du moins n'en trouve-t-on que rarement des exemples dans les Regnes suivans. Environ ce même tems, Henri fit frapper une nouvelle Monnoye, celle qui avoit alors cours dans le Royaume ayant été considérablement altérée pendant le regne d'Etienne.

Le Roi & la Reine font vœu de ne porter plus la Couronne. Nouvelle Monnoye.

Mort de Geoffroi frere de Henri. Affaires de Bretagne.

Ces occupations pacifiques ne convenant pas beaucoup à l'humeur de ce Monarque, la mort de Geoffroi son frere, qui arriva bien-tôt après, lui en fournit de moins tranquilles. Aussi-tôt que ce Prince fut dans le tombeau, le Duc de Bretagne se saisit de la Ville de Nantes & de tout le Comté de ce nom. Mais Henri prétendit que, comme Héritier de son frere, il devoit lui succéder dans ce petit Etat. Pour faire valoir ses prétentions, il passa en Normandie avec des forces si considérables, qu'il paroissoit bien, qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. En attendant que la Saison lui permit de commencer cette expédition, il alla rendre visite au Roi de France, en vûë de l'engager à prendre son parti, ou du moins à demeurer neutre. Il voyoit bien, que si Loüis ne se mêloit pas de cette affaire, le Duc de Bretagne ne pouvoit pas lui causer beaucoup d'embarras. Au milieu des bons traitemens qu'il reçut de Loüis, il sçut si bien le cajoler, qu'avant que de se séparer, ils arrêtérent le Mariage du fils-aîné de Henri, qui n'étoit âgé que de cinq ans, avec Marguerite fille du Roi de France, âgée seulement de cinq ou six mois. Après qu'il se

Mariage conclu entre Henri fils-aîné du Roi, & Mar-

ſe fut ainſi aſſuré du côté de la France, il alla ſe mettre à la tête de ſon armée, réſolu d'emporter la Ville par la force, ſi Conan refuſoit de la rendre volontairement. La partie n'étant pas égale entre ces deux Princes, Conan ſe vit contraint de céder à la puiſſance du Roi d'Angleterre. Mais la conquête de Nantes ne fut pas le ſeul avantage que Henri retira de cette expédition. Avant que de quitter la Bretagne, il fit avec Conan, un Traité par lequel le Duc promit de donner en mariage Conſtance ſa fille à Geoffroi, fils de Henri, qui étoit encore au berceau. Par ce mariage, qui fut célébré cinq ans après, malgré la jeuneſſe de Geoffroi, ce Prince devint Duc de Bretagne, après la mort de ſon beau-pere.

HENRI II. 1159. gucrite de France.

Ra. de Diceto

Autre de Geoffroi fils de Henri avec Conſtance de Bretagne.

Argentré, c. 2. L. 15.

Deſſein de Henri contre le Comte de Toulouſe

Les Grands Etats que Henri poſſédoit & le Comté de Nantes qu'il venoit d'acquerir avec eſpérance d'y ajoûter un jour la Bretagne entiere, n'étoient pas capables de le contenter. Son ambition croiſſant toûjours, à meſure qu'il faiſoit de nouvelles acquiſitions, il entreprit encore de faire revivre les droits que la Reine ſon épouſe avoit ſur le Comté de Toulouſe, qui comprenoit un Païs d'une très-grande étenduë. L'alliance qu'il venoit de faire avec Loüis le Jeune, lui faiſoit eſpérer que ce Monarque ne le troubleroit pas plus en Languedoc qu'en Bretagne, & qu'il lui laiſſeroit la liberté d'étendre ſes Frontieres de ce côté-là. Mais il ſe trompa dans ſes conjectures. Expliquons premierement les droits que la Reine Alienor avoit ſur Toulouſe, après quoi nous verrons quel fut le ſuccès de cette expédition.

Droits de la Reine Alienor ſur Toulouſe.

Catel, Hiſt. des Comtes de Toulouſe.

Polyd. Verg.

Guillaume IV. Comte de Toulouſe, contemporain de Guillaume le Conquérant, n'avoit qu'une fille nommée Philippe, qui avoit épouſé Guillaume VIII. Comte de Poitiers, Ayeul d'Alienor. Par ce mariage le Comté de Toulouſe devoit tomber un jour dans la Maiſon de Poitiers, qui étoit auſſi en poſſeſſion de la Guyenne. Mais Guillaume, pere de Philippe, crut pouvoir le conſerver dans ſa propre Maiſon en le vendant à Raymond de S. Gilles ſon frere cadet. Cette vente, vraye ou ſimulée, auroit été un foible moyen pour priver la Comteſſe de Poitiers de la Succeſſion du Comte ſon pere, ſi certains accidens n'euſſent pas favoriſé Raymond, qui demeura en poſſeſſion du Comté de Toulouſe, après la mort de ſon frere. Le deſſein qu'avoit eu le Comte de Poitiers, mari de Philippe, d'engager ſes Domaines à Guillaume le Roux, pour ſe mettre en état de faire le voyage de la Terre Sainte, ayant été rompu par la mort de Guillaume, il ſe tourna d'un autre côté, & enfin il trouva de l'argent en engageant ſes revenus pour pluſieurs années. La dépenſe qu'il fit en cette occaſion, & le malheur qu'il eut de perdre tout ſon équipage, le mirent dans un ſi fâcheux état, qu'il fut obligé de s'en retourner dans ſon Païs, où pourtant il ne pouvoit eſpérer aucune reſſource, à cauſe de l'engagement de ſes revenus. Raymond de S. Gilles profitant de cette conjoncture, lui offrit une ſomme conſidérable, s'il vouloit ſe départir des droits qu'il pouvoit avoir ſur Toulouſe. Dans les circonſtances où le Comte de Poitiers ſe trouvoit alors, il n'eut pas beaucoup de peine à goûter cette propoſition, & il fit un accord avec Raymond ſur ce pied-là. Par ce Traité, Raymond conſerva la poſſeſſion de ce Comté, dont ſa poſtérité joüit après lui, ſans que le Comte de Poitiers ni Guillaume IX. ſon fils y miſſent aucune oppoſition. Après la mort de ce dernier, Loüis le Jeune, qui avoit épouſé Alienor ſa fille, & ſon unique héritiere, entreprit de faire revivre les droits de la Maiſon de

Poitiers

HENRI II. 1159. Poitiers ſur le Comté de Toulouſe. Il diſoit que la vente faite par le Comte Guillaume à Raymond, n'avoit été qu'une vente ſimulée. En ſecond lieu, que Raymond avoit abuſé de la facilité du Comte de Poitiers, en achetant ſes droits beaucoup au deſſous de leur valeur. Enfin, qu'il n'avoit pas même payé toute la ſomme dont ils étoient convenus. Il inféroit de-là, que leur Tranſaction étoit nulle, & que par conſéquent, Alienor devoit entrer dans tous les droits de Philippe ſon Ayeul, en rendant au Comte de Toulouſe ce que le Comte de Poitiers avoit reçu. Raymond V. qui étoit alors Comte de Toulouſe, ſe trouvoit très-embarraſſé au ſujet de ces prétentions. Il avoit beau alléguer la preſcription qui ſert quelquefois à vuider les affaires des particuliers. Ce moyen étoit trop foible contre un Prince qui ſe trouvoit en état de le combattre par la force des armes. Cependant, après une aſſez longue négociation, cette affaire fut terminée par le mariage du Comte Raymond avec Conſtance ſœur de Loüis, & veuve d'Euſtache Comte de Boulogne fils du Roi Etienne. En faveur de ce mariage Loüis ſe déſiſta de ſes prétentions, & tant qu'il vecut avec Alienor, le Comte de Toulouſe ne fut pas inquieté.

Les ſecondes nôces d'Alienor jetterent Raymond dans de nouveaux embarras. Henri, qui étoit entré dans les mêmes droits que le Roi de France avoit abandonnez, prétendit au Comté de Toulouſe par les mêmes raiſons que Loüis avoit déja fait valoir. Raymond oppoſa de nouveau la vente faite à ſon Ayeul, la ceſſion de la Maiſon de Poitiers, outre une longue poſſeſſion qui alloit au-delà du tems que les Loix adjugent pour établir une preſcription. Sur ces fondemens, il réſolut de ſe maintenir dans la poſſeſſion du Comté. Voilà quelle étoit la matiere de ce procès qui devoit être décidé par les armes. Pour réüſſir plus aiſément dans ſon projet, Henri fit alliance avec Raymond Comte d'Arragon & de Barcelonne, & engagea le Roi d'Ecoſſe à lui

Catel. donner un puiſſant ſecours. Dès que ſon armée fut prête, il marcha vers le

Polyd. Vergil. Languedoc, prit Cahors en paſſant, & alla mettre le Siége devant Toulouſe.

1159. Loüis le Jeune, qui ne pouvoit voir ſans jalouſie l'agrandiſſement d'Henri,

1160. avoit fait tant de diligence, qu'il s'étoit jetté dans Toulouſe, peu de jours au-

1161. 1162. paravant. La grande étenduë de cette Ville, & le ſecours qui venoit d'y en-

Henri aſſiége Toulouſe. trer, en rendirent le Siége ſi difficile, que Henri ne ſe crut pas en état de venir à bout de ſon entrepriſe. Ainſi, ſans s'y obſtiner plus longtems, il leva le Sié-

Mezerai. ge, & s'en retourna dans ſes Etats. Mézerai dit qu'il auroit pu aiſément ſe rendre Maître de cette Ville, ſi le ſcrupule de tenir ſon Souverain aſſiégé ne l'en eût empêché. Mais il eſt difficile de ſe perſuader que ce fût le veritable motif de ſa retraite, puiſqu'en d'autres occaſions, il ne parut pas avoir pour le Roi de France des égards ſi reſpectueux. Quoiqu'il en ſoit, il reprit le chemin de Normandie, laiſſant la garde de Cahors à Thomas Becket ſon Chancelier. En s'en retournant, il entra dans le Beauvoiſis, où il fit de grands ravages pour ſe venger de ce que Loüis avoit rompu ſes meſures. Dans ce même tems, Simon de Montfort lui livra quelques Châteaux qu'il avoit aux environs de Paris, par le moyen deſquels la communication avec Orléans étoit

Trêve entre Loüis & Henri. entierement coupée. L'avantage qu'il pouvoit tirer de cette acquiſition obligea Loüis à faire propoſer une Trêve qui fut effectivement concluë pour un

Elle eſt ſuivie de la Paix. an. Pendant cette Trêve, les deux Monarques convinrent d'un Traité de Paix, qui confirma celui qu'ils avoient fait à Paris, ſans qu'il y fût parlé de Toulouſe.

Toulouſe. Ainſi, Henri conſerva pendant ſa vie ſes prétentions ſur cette Pairie, & les laiſſa par ſa mort à ſon Succeſſeur qui trouva bon de s'en départir. Henri II.

Guillaume de Blois, Fils du Roi Etienne, mourut au retour de l'expédition de Toulouſe, où il avoit accompagné le Roi. Mort de Guillaume de Blois fils d'Etienne.

Le Pape Adrien IV. étant mort en 1159. l'élection d'un nouveau Pontife cauſa un Schiſme qui diviſa longtems la Chrétienté. La plus grande partie des Cardinaux élut Roland Cardinal, natif de Sienne, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelques autres firent choix du Cardinal Octavien, qui ſe fit appeller Victor V. Preſque tous les Princes Chrétiens ſe rangerent ſous l'obédience d'Alexandre. Mais les Allemans prirent le parti de Victor, qui ſe trouvant ſoutenu par l'Empereur Barberouſſe, chaſſa ſon concurrent de Rome, & le mit dans la néceſſité d'aller chercher un azyle en France. *Ra. de Diceto. R. de Hoved.* Mort d'Adrien IV. Schiſme.

La Paix qui s'étoit concluë en dernier lieu entre les Rois de France & d'Angleterre, n'étoit, comme il a été dit, qu'une confirmation du Traité de Paris, dans lequel on étoit convenu du mariage du fils-aîné de Henri avec Marguerite fille de Loüis. La Princeſſe devoit avoir en dot la Ville de Giſors, & une partie du Vexin, qui pour cet effet furent remis entre les mains des Chevaliers du Temple, en attendant que le mariage fût célébré. En conſéquence de ce Traité, le Chancelier Becket fut envoyé à Paris avec un magnifique train, pour y recevoir la jeune Princeſſe qui devoit être élevée en Angleterre, juſqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. Peu de tems après ſon arrivée à Londres, Henri fit célébrer le mariage, quoique l'Epoux ne fût âgé que de ſept ans, & l'Epouſe de trois. Enſuite les Templiers jugeant qu'il avoit ſuffiſamment accompli ſa promeſſe, le mirent en poſſeſſion de Giſors. Cette précipitation donna lieu au renouvellement de la guerre entre les deux Rois. Loüis ſe plaignoit que le Roi d'Angleterre avoit corrompu le Grand Maître du Temple. Henri ſoutenoit de ſon côté, qu'ayant exécuté les conditions du Traité, il n'avoit fait aucun tort au Roi de France, en ſe mettant en poſſeſſion de Giſors. Cette guerre, qui ne dura que peu de tems, fut terminée par la médiation d'Alexandre III. qui venoit d'arriver en France. Ses Légats qui avoient pris les devant, ayant diſpoſé les deux Rois à un accommodement, ces deux Monarques allerent enſemble recevoir le Pontife à Torcy ſur Loire. En approchant de lui, ils mirent tous deux pied à terre, & ayant pris chacun une rêne de la bride de ſon Cheval, ils le conduiſirent au Logis qui qui lui étoit préparé. Le mariage du jeune Henri eſt célébré. Guerre entre Loüis & Henri. Traité de Paix. Honneurs faits au Pape par les deux Rois.

Tous ces événemens dont je viens de parler, je veux dire la Conquête de Nantes, le Siége de Toulouſe, le Mariage du jeune Henri, & la Guerre avec la France, ſe paſſérent depuis l'an 1159. juſqu'en 1163. Je crois devoir ſuſpendre mon jugement touchant les dâtes particulieres de chacun, à cauſe de la diverſité qui ſe trouve parmi les Hiſtoriens ſur ce ſujet. C'eſt peut-être par cette raiſon qu'un illuſtre Moderne à renfermé tous ces articles dans un recit de huit ou dix lignes. Incertitude des dates par rapport aux événemens précédens. *M. Echard.*

Après que Henri eut terminé les affaires qui l'avoient retenu en France pendant quatre ans, il retourna dant ſon Royaume en 1163. L'état où il ſe trouvoit lui donnoit lieu d'eſpérer que rien ne ſeroit capable de troubler ſa félicité. Il venoit de faire avec la France une Paix, qui vraiſemblablement devoit être de longue durée. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur *1163.* Etat floriſſant de Henri II.

 Païs.

Henri II. 1163.

Païs. Le Roi d'Ecosse avoit donné une preuve sensible du désir qu'il avoit de vivre en Paix, en restituant des Places qui auroient pû faire naître une occasion de guerre. D'un autre côté l'Angleterre se trouvoit dans une parfaite tranquillité, les Normans & les Anglois étant également contens de leur Souverain. Dans une si douce situation, Henri croyoit se pouvoir féliciter de son bonheur, lorsque tout-à-coup l'orguëil & l'obstination d'un de ses Sujets le jetterent dans des embarras dont il ne put se tirer qu'après avoir essuyé une infinité de chagrins, & par la perte de son honneur. C'est de Thomas Becket que je veux parler. Cet homme, qui étoit fils d'un Bourgeois de Londres & d'une mere Syrienne, avoit passé sa jeunesse à exercer la profession d'Avocat. Il se distingua si avantageusement dans cet emploi, qu'il fut tiré du Barreau, pour être fait Archidiacre de l'Eglise de Cantorbéri. Dès le commencement de ce Regne, il eut à ménager, à la Cour, certaines affaires qui lui fournirent l'occasion de se faire connoître au Roi, & de se concilier son estime & sa bienveillance. Ce Monarque ayant conçu une haute opinion de son mérite, lui donna bien-tôt après une preuve sensible de son estime, en lui conférant la Dignité de Grand Chancelier. Dans l'exercice de cette éminente Charge, Becket se comporta envers tout le monde avec tant de fierté, qu'il devint très-incommode à ses égaux, & insupportable à ses inférieurs. Sur toutes choses, il aimoit le faste & à faire parade de ses richesses. On prétend, que dans la Guerre de Toulouse, où il accompagna le Roi, il entretenoit à ses dépens sept cens Cavaliers & douze cens Fantassins. Mais s'il étoit fier envers tous les autres, il n'étoit pas de même à l'égard du Roi. En toutes occasions il marquoit un dévoüement si entier à ses volontez, que ce Monarque le regardoit comme un Sujet toûjours prêt à sacrifier toutes choses à son service. Pendant qu'il étoit ainsi prévenu en sa faveur, il apprit, étant en Normandie, la mort de Thibaud Archevêque de Cantorbéri. Cette occasion lui paroissant favorable pour exécuter certains desseins qu'il avoit préméditez, il résolut de procurer cette Dignité à Becket, comme à un homme qui pouvoit lui être d'un grand secours. Quelque peu de penchant que les Moines de St. Augustin eussent pour Becket, parce qu'ils le croyoient trop dépendant de la Cour, la recommandation du Roi fut si pressante en sa faveur, qu'il fut élu & sacré, peu de tems avant le retour de ce Prince. Dès qu'il se vit établi dans ce poste, il renvoya le grand Sceau à son Bienfaiteur qui ne s'attendoit à rien moins; ensuite changeant tout-à-coup de maniere de vivre, il s'habilla d'une étoffe grossiere, & ne garda qu'un petit nombre de Domestiques tous vêtus très-simplement. Par cette conduite, & par beaucoup d'autres marques de la même nature, il fit connoître qu'il vouloit entierement réformer sa vie, ou qu'il avoit en tête quelque grand dessein. On fut quelque tems sans pouvoir pénétrer ses intentions, jusqu'à ce qu'enfin, on s'apperçut qu'en toutes occasions, il affectoit d'être indépendant de la Cour.

Troublé par Thomas Becket.
Fortune de Becket.
Il est fait Grand Chancelier,
Et Archevêque de Cantorbéri.
Il renvoye le grand Sceau au Roi.
Il fait connoître qu'il a quelque grand dessein.
Il change de conduite à l'égard du Roi.

J'ai déja remarqué en divers endroits, combien la puissance du Clergé s'étoit accruë au préjudice de l'autorité Royale. Henri, qui en avoit vû des effets très-sensibles sous le Regne d'Etienne, avoit résolu, dès son avénement à la Couronne, de faire des efforts pour réduire ce pouvoir exhorbitant à de justes bornes. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit commencé par la Noblesse, afin que l'union de ces deux Corps fût moins en état de mettre des obstacles à l'exécu-

Raisons du Roi pour procurer à Becket l'Archevêché de Cantorbéri.

l'exécution de ses projets. Les affaires qui l'occuperent en France pendant quelques années, l'empécherent de mettre d'abord la main à cet ouvrage. Mais dès qu'il se vit délivré de ces embarras, il résolut de ne perdre point de tems, & de le commencer immédiatement après son retour. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit si fortement recommandé Becket pour le faire élire Archevêque de Cantorbéri, parce qu'il attendoit plus de complaisance de lui que de tout autre. Il s'agissoit de réformer divers abus qui étoient très-préjudiciables à l'Etat, mais avantageux au Clergé, & par conséquent d'une cure bien difficile, à moins que les Evêques n'y travaillassent eux-mêmes. Il faloit donc user d'une grande dextérité, & agir de concert avec l'Archevêque de Cantorbéri, dans une affaire si délicate. Pour cet effet, il étoit necessaire de mettre dans ce poste, un homme sur lequel il put compter, & personne ne lui avoit paru plus propre que Becket qui étoit comblé de ses bienfaits. La premiere démarche que fit ce Prélat en renvoyant le grand Sceau, fit juger au Roi, qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures. Peut-être, le chagrin qu'il en conçut fut cause qu'il ne prit pas assez de soin de ménager la fierté de ce Prélat, auquel il ne put s'empêcher, en arrivant en Angleterre, de témoigner quelque froideur. Vraisemblablement, Becket avoit eu quelque connoissance des desseins du Roi, pendant qu'il exerçoit la Charge de Grand Chancelier, & dans les dispositions où il se trouvoit alors, il les avoit approuvez. Mais depuis qu'il étoit Archevêque, il avoit pris des résolutions toutes contraires. Malgré les obligations qu'il avoit à ce Prince, il s'étoit proposé de le traverser dans l'exécution de ses projets. Il se flattoit par avance de l'acquisition d'une gloire immortelle, s'il soutenoit avec vigueur les intérêts du Clergé, qu'on affectoit ordinairement de confondre avec ceux de Dieu.

HENRI II. 1163.

Becket se propose de traverser les desseins du Roi.

Un des plus grands abus qu'il y eut à reformer étoit le relâchement de la Justice envers les Prêtres convaincus de quelque crime. Le Clergé ayant peu-à-peu acquis une puissance absoluë sur ses propres Membres, lorsqu'un Clerc étoit accusé, l'affaire étoit portée à la Cour Ecclésiastique, qui en jugeoit souverainement. Mais ces Jugemens étoient formez avec tant d'indulgence pour ceux qu'elle ne pouvoit s'empêcher de condamner, que les crimes les plus atroces n'étoient punis que par la dégradation, & les autres, par une suspension de peu de durée, ou par une legére prison. Les Laïques ne pouvoient, sans une peine extrême, se voir sujets à toute la rigueur des Loix civiles, pour des fautes qui n'exposoient les Ecclésiastiques qu'à des châtimens très-legers, & ils s'en plaignoient hautement. D'un autre côté les Clercs, assûrez de l'impunité, commettoient tous les jours contre les Laïques, des excès, que ceux-ci n'osoient repousser, de peur de s'exposer à la punition. Cet abus qui n'avoit été déja poussé que trop loin, alloit chaque jour en empirant. Il fut prouvé, en présence du Roi, que depuis son avénement à la Couronne, les Ecclésiastiques avoient commis dans le Royaume, plus de cent meurtres, dont aucun n'avoit été puni, non pas même par la dégradation qui étoit la peine ordonnée, en pareils cas, par les Canons. Ce qu'il y avoit de plus étonnant étoit que les Evêques se faisoient un mérite de leur indulgence. Ils croyoient ne pouvoir donner des preuves plus certaines de leur zéle pour la Religion, & pour le service de Dieu, qu'en soutenant de tout leur pouvoir ces prétendus privileges du Clergé, & par conséquent, tous les abus qui en naissoient.

Abus que le Roi se propose de réformer.

Les

HENRI II. 1163.

Premiere occasion de la querelle entre le Roi & Becket.

Les choses étant en cet état, il arriva, peu de tems après le retour du Roi, qu'un Prêtre du Diocese de Salisburi commit un meurtre. La cause ayant été porté à la Cour de l'Archevêque de Cantorbéri, il fut ordonné que, pour réparation de ce crime, le meurtrier seroit privé de son Bénéfice, & renfermé dans un Monastere. Le Roi ayant été informé de cette sentence se plaignit à l'Archevêque, avec beaucoup de chaleur, qu'un pareil crime, pour lequel les Loix Civiles ordonnoient la peine de mort, eût été si légerement puni. Becket reçut cette plainte, comme si elle eût été très-mal fondée, & soutint hautement les immunitez de l'Eglise, & les privileges du Clergé. Il prétendoit, que pour quelque cause que ce fût, un Ecclésiastique ne devoit pas être mis à mort. Henri repliqua, qu'étant établi de Dieu pour faire rendre la justice à tous ses Sujets, sans distinction, il n'entendoit point que ces prétenduës prérogatives exemptassent les malfaiteurs, de quelque ordre qu'ils fussent, des peines qu'ils meritoient. Qu'il n'y avoit aucune apparence que Dieu voulût autoriser le crime dans ses propres Ministres, & qu'au contraire, ils devoient être plus sévérement punis que les Laïques. Ensuite, il lui déclara, que puisque la Cour Ecclésiastique usoit de tant d'indulgence envers les Clercs, son intention étoit que les grands crimes, comme le meurtre, le larcin, & autres de cette nature, fussent jugez par ses propres Cours. Becket repartit, qu'il ne souffriroit jamais que les Membres du Clergé fussent jugez ailleurs que dans les Cours Ecclésiastiques qui prendroient soin de les punir selon les Canons. Que s'ils étoient condamnez à être dégradez, & qu'ensuite ils commissent d'autres fautes, les Juges Royaux pourroient les punir comme ils l'entendroient, mais qu'il n'étoit pas juste qu'ils fussent punis deux fois pour le même crime. Cette dispute s'étant beaucoup échauffée, le Roi & le Prélat se séparerent très-mécontens l'un de l'autre. Becket eut même si peu d'égards pour le Roi, que, sans considérer la passion où il l'avoit mis, il prit ce même tems pour lui reprocher, qu'il l'avoit injustement privé de la garde du Château de Rochester, & que par-là il avoit fait une brêche insigne aux Privileges de son Eglise. A ces sujets de plainte qu'il donna au Roi en cette occasion, il en ajoûta bien-tôt deux autres. Il somma le Comte de Clare de lui rendre hommage pour le Château de Tunbridge, qu'il prétendoit être un Fief de l'Archevêché, sans avoir daigné informer le Roi de ses prétentions. Le Comte répondit, qu'il tenoit ce Château du Roi, sous la redevance d'un service militaire, ce qui n'avoit aucune relation à l'Archevêché. Si l'on en peut juger par le caractere de Becket, il falloit que ses droits sur le Château fussent bien litigieux, puisqu'il laissa tomber cette affaire, sans la pousser plus loin. Cette entreprise ne lui ayant pas réüssi, il prit une occasion d'étendre son autorité, en donnant la Cure d'Ainesford à un Prêtre nommé Laurent, sans avoir égard aux droits du Patron. Mais celui-ci, qui étoit un des Barons du Royaume, n'ayant pas voulu laisser perdre son droit, empêcha Laurent de se mettre en possession du Bénéfice. L'Archevêque, regardant cette résistance comme un crime énorme, excommunia le Patron, qui en porta ses plaintes au Roi. Dans la situation où Henri se trouvoit, il se sentit extrémement offensé du peu d'égards que l'Archevêque avoit pour lui. En effet, depuis Guillaume le Conquérant, c'étoit un droit attaché à la Couronne, qu'aucun de ses Vassaux immédiats ne pouvoit être excommunié sans le consentement du Sou-

Le Roi veut que le Clergé soit jugé par les Juges Royaux, & Becket s'y oppose hautement.

R. de Hoved.

Autre sujet de mécontentement que Becket donne au Roi.

Souverain. Mais c'étoit là précisément un droit que Becket avoit dessein de lui disputer. Peut-être même n'avoit-il fait cette démarche que pour avoir lieu d'émouvoir cette question. HENRI II. 1163.

Henri, étoit très mortifié de se voir si éloigné de l'exécution de son projet. Il n'étoit pas moins irrité contre Becket, qui sembloit avoir pris à tâche de le contrequarrer en toutes occasions, & de lui disputer même ses prérogatives Royales. Dans cette disposition, il résolut de prendre de nouvelles mesures pour exécuter son dessein. Il comprenoit que ce seroit inutilement qu'il chercheroit de la complaisance dans le Clergé, pendant que l'Archevêque de Cantorbéri s'y opposeroit si formellement. Cependant, pour ne rien précipiter, il voulut prémiérement tenter les voyes de la douceur. Il fit répréfenter au Prélat les bien-faits qu'il avoit reçus de son Prince, & les maux que son obstination alloit vrai-semblablement causer à l'Eglise & au Royaume. Mais ces remontrances n'ayant produit aucun effet, il se vit enfin réduit à chercher les moyens de faire, malgré l'Archevêque, ce qu'il avoit résolu d'exécuter avec son secours. Bien loin que la résistance de ce Prélat lui fît changer de pensée, elle excita, dans son cœur, un désir plus ardent de réduire le pouvoir du Clergé à de justes bornes. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée des principaux Seigneurs du Royaume, tant Ecclésiastiques que Seculiers, afin de concerter avec eux les moyens de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'Etat. Quand ils furent assemblez, il se plaignit à eux du procédé de l'Archevêque de Cantorbéri. Il tâcha de leur faire comprendre que, si l'on ne prenoit soin d'arrêter la fougue de cet esprit hautain & entreprenant, il usurperoit enfin toutes les prérogatives de la Couronne, sous de vains prétextes de Réligion. Il ajoûta que les démarches que ce Prélat avoit déja faites, donnoient assez à connoître ses desseins, & qu'on ne pouvoit trop se hâter de les prévenir. La plûpart des Seigneurs Laïques, parmi lesquels il y en avoit peu qui ne fussent choquez de la fierté de Becket, ne furent pas fâchez de trouver cette occasion de l'humilier. D'ailleurs, ils ne demandoient pas mieux que de pouvoir se mettre à couvert des entreprises du Clergé, qui ne perdoit point d'occasion de s'élever par dessus le reste du Peuple. Le Roi les voyant dans cette disposition, proposa de faire un Réglement qu'il assura être absolument nécessaire pour maintenir le bon ordre & la tranquillité dans le Royaume. Ce Réglement contenoit cinq Articles que le Roi appelloit les Coutumes de Henri I. son Ayeul, parce qu'ils avoient été observez sous le Regne de ce Prince. Le premier portoit, que personne ne pourroit porter des appels à Rome, sans le consentement du Souverain. Le second, Qu'aucun Archevêque ou Evêque ne pourroit aller à Rome, quand même il y seroit cité par le Pape, s'il n'en avoit premiérement obtenu la permission de la Cour. Le troisiéme, Que, sans le consentement du Roi, aucun Vassal immédiat de la Couronne, ni aucun Officier du Roi ne pourroit être excommunié ni suspendu. Le quatriéme, que tous les Ecclésiastiques accusez d'un crime capital seroient jugez par les Cours Royales. Le cinquieme, Que les affaires Ecclésiastiques, ausquelles tout le Peuple prenoit intérêt, comme celles qui regardoient la réparation des Eglises, les dîmes, & autres choses de cette nature, seroient immédiatement portées aux Cours Laïques. Tous ces Articles furent aisément approuvez par les Seigneurs Temporels. Mais les Evêques & les Abbez refusé-

Henri prend des mesures pour réduire le pouvoir du Clergé à de justes bornes.

Il convoque une Assemblée de Seigneurs, & s'y plaint de la résistance de Becket.

Il propose cinq Articles pour être réduits en Loi.

HENRI II. 1163. Les Evêques tâchent d'y faire insérer une clause pour les rendre inutiles. Le Roi les menace. Ils se soumettent, Et Becket aussi. R. de Diceto. Fitz. Stephen. G. Nevvbrid. Parlement à Clarendon, qui confirme les Articles. Becket ne les signe qu'avec peine. Le Pape condamne les cinq Articles.

fusérent de les signer, à moins qu'on n'y ajoutât cette clause qui les détruisoit entiérement, *sauf les droits du Clergé & de l'Eglise.* Le Roi, choqué de ce refus, quitta brusquement l'Assemblée, pour se retirer à Woodstock, après avoir pourtant fait entendre aux Chefs du Clergé, qu'il alloit prendre des mesures efficaces pour donner des bornes à leur Orgueïl. Ces menaces inspirérent tant de terreur aux Prélats, qu'avant que de se séparer, ils résolurent de députer au Roi pour lui demander pardon, & lui témoigner, qu'ils étoient prêts à faire ce qu'il souhaitoit. Becket s'opposa long-tems à cette résolution. Mais enfin, pressé par ses Confréres, il se rendit à leurs sollicitations, & consentit que les Articles proposez fussent admis sans réserve. Tous ceux qu'il avoit engagez dans son parti, s'étant rangez au même avis, la députation fut faite, & le Roi en parut très-satisfait, d'autant plus, que tout s'étoit fait d'un consentement unanime. Néanmoins, craignant que Becket ne révoquât son approbation, sous prétexte que cette Assemblée n'étoit pas assez autorisée pour établir des Loix de cette nature, il résolut de les faire confirmer par une Assemblée Générale, ou Parlement. Dans cette vuë, il le fit assembler à *Clarendon*, & y proposa les mêmes Articles, qui avoient été approuvez par la précédente Assemblée. Tous les Laïques ayant donné leurs suffrages pour les confirmer, les Prélats n'osérent s'y opposer ouvertement. Mais quand il fut question de les signer, Becket, & ceux de son parti en firent difficulté, & ce ne fut pas sans beaucoup de peine, qu'il s'y laissa porter par les instances des autres Evêques.

Quelque involontaire que fût l'approbation que l'Archevêque venoit de donner à ces Articles, elle causa beaucoup de joye au Roi. Il ne doutoit nullement que le Pape ne donnât son consentement à des Loix, que les Evêques eux-mêmes avoient jugé nécessaires. Dans cette pensée, il résolut de les faire confirmer par une Bulle, afin d'ôter aux Prélats tout prétexte de se dédire. Mais dès que le Pape eut vû ces Articles, non seulement il refusa de les confirmer par son autorité, mais même il les condamna, comme très-préjudiciables à l'Eglise & détruisant ses immunitez. Peu de tems après, Becket dit hautement, qu'il se repentoit d'avoir signé les Articles de Clarendon, & qu'il se sentoit coupable en cela d'une faute enorme dont il ne pouvoit espérer le pardon, que de la miséricorde du Pape. En effet, il se suspendit lui-même, comme indigne de faire les fonctions d'Archevêque, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de le rétablir. Son pardon ne s'étant pas fait long-tems attendre, il reprit ses fonctions, après avoir reçu des assurances, de la part du Pape, qu'il seroit hautement soutenu. Cependant Alexandre qui étoit encore en France voulant faire croire à Henri, qu'il avoit dessein de le ménager, lui envoya l'Archevêque de Roüen, pour lui faire des propositions d'accommodement. Mais comme il n'offrit rien de positif, & que le Roi ne vouloit entendre parler d'aucun accord, à moins que le Pape ne confirmât les Articles de Clarendon, il ne fut pas possible de rien conclure.

Becket se repent de les avoir signez. Il se suspend lui-même. Le Pape le rétablit. Il propose au Roi des conditions qui sont rejettées.

Le Roi suscite des procès à Becket.

Quand le Roi vit que l'Archevêque, fier de la protection du Pape, devenoit de jour en jour plus obstiné, il chercha les moyens de l'humilier. Pour cet effet, il lui suscita des affaires qui véritablement lui causérent beaucoup de chagrin, mais qui ne furent pas capables de le faire désister de ses prétentions. Entre divers procès qu'on intenta contre lui, il y en eut deux de consi-

ſidérables. Le premier regardoit une certaine Terre dont il étoit en poſſeſſion, & dont un Gentilhomme prétendoit avoir été injuſtement dépoſſédé. L'Archevêque ayant voulu défendre ſa cauſe, la perdit, & fut condamné à une amende de cinq-cens livres. Ce Jugement lui fit comprendre, que la réſolution étoit priſe de le chagriner en toutes manieres, & qu'il perdroit tous les procès qui ſeroient intentez contre lui. Dans cette penſée, il réſolut de ne ſe plus défendre, aimant mieux ſe laiſſer condamner par défaut, que par un Jugement contradictoire. Il ſemble que juſqu'alors le Roi n'avoit pas eu intention de lui faire ſentir tout le poids de ſon reſſentiment: mais bien-tôt après, il parut que ſon deſſein étoit de le pouſſer à bout. Pour cet effet, il le fit accuſer de deux crimes capitaux. Le premier étoit d'avoir converti à ſon uſage, les revenus de l'Archevêché d'Yorck, dont il avoit eu la garde, pendant qu'il étoit Chancelier. Dans le ſecond, ou lui imputoit d'avoir diverti trente mille livres Sterling de l'argent du Roi. Au lieu de ſe défendre ſur le fonds de ces accuſations, il répondit, que, quand il fut fait Archevêque, le Prince Henri, Fils du Roi, & le Grand Juſticier, l'avoient déchargé de toute reddition de comptes. Il ajoûta, que, quand même il n'auroit pas été déchargé, il n'étoit pas obligé de répondre devant des Laïques, depuis qu'il étoit revétu de la premiere Dignité Eccléſiaſtique du Royaume. La premiere partie de ſa réponſe donnoit certainement beaucoup de priſe ſur lui, puiſque le Prince qui l'avoit déchargé n'étoit âgé que de ſept ou huit ans, quoi qu'il eût le tître de *Gardien du Royaume* en l'abſence du Roi ſon Pere. D'ailleurs, il ſembloit qu'un homme de ſon Caractere devoit être toûjours prêt à rendre compte de l'adminiſtration & du Bénéfice, & de l'argent du Roi, quand même ceux qui gouvernoient l'en auroient diſpenſé par un excès de complaiſance. Quant au ſecond chef de ſa réponſe, il s'étoit lui-même retranché le moyen de défenſe, qu'il alléguoit, en ſignant les Articles de Clarendon. Mais il répondit à cette objection, que, le Pape ayant condamné ces Articles, cette condamnation avoit plus de force que toutes les Loix du Royaume. Quelque propre que fût cette réponſe à lui acquerir la faveur du Pape, elle ne pouvoit lui être d'aucun uſage dans une Cour Royale, qui étoit obligée de juger conformément à ces mêmes Articles paſſez en Loi. Il fut donc regardé non ſeulement comme un opiniâtre, mais encore comme un Sujet rebelle qui s'élevoit contre l'autorité des Loix. On fit tous les efforts poſſibles pour l'engager à reconnoître la juriſdiction de la Cour où ſon affaire étoit portée: mais il ne fut pas poſſible d'obtenir cela de lui. Il refuſa même d'aller trouver le Roi qui l'avoit mandé pour tâcher, en lui parlant lui-même, de le porter à quelque condeſcendance.

HENRI II. 1163.

Il perd le premier.

Il prend la réſolution de ne ſe plus défendre.

Le Roi le fait accuſer de deux crimes.

Il refuſe de répondre ſur le fonds des accuſations.

Il refuſe d'aller parler au Roi.

Ce refus fournit au Roi un nouveau prétexte pour intenter contre lui deux nouvelles accuſations. La premiere fut, d'avoir voulu ſe ſouſtraire à la Juſtice, ſur des prétentions frivoles. La ſeconde, d'avoir déſobéï au Roi. Sur ces accuſations, auſquelles il refuſa de répondre, tous ſes biens mobiliaires furent confiſquez. Quelque rude que fût cette Sentence, le Roi n'en fut pas content. Comme il s'apperçut que de la maniere dont on avoit formé l'accuſation, la Cour ne pouvoit pas s'en prendre à la perſonne de Becket, il le fit accuſer de parjure & de léze Majeſté, pour avoir violé le Serment qu'il avoit

Il eſt accuſé de deux nouveaux crimes.

Ses biens ſont confiſquez.

Il eſt encore accuſé de parjure & de trahiſon.

HENRI II. 1163. fait à ſon Souverain, & refuſé de rendre l'obéïſſance qui lui étoit duë. Ce Prélat connut alors, d'une maniere à n'en pouvoir plus douter, que le Roi avoit réſolu de le perdre. Mais cette connoiſſance, au lieu de le porter à ſe ſoumettre, ne fit que l'affermir davantage dans ſon obſtination. Peut-être ſon eſprit naturellement fier & opiniâtre, ne pouvoit-il ſe réſoudre à plier, ou plûtôt, il avoit réſolu de faire parler de lui, par une conſtance qui, ſelon ſon jugement, le devoit mettre au rang des Confeſſeurs les plus renommez dans l'Egliſe. Quand on vit qu'il étoit impoſſible de le vaincre, la Cour le déclara parjure, & les Evêques en particulier lui firent dire, qu'ils ne le regardoient plus comme leur Primat, & qu'ils ne vouloient plus avoir communication avec lui. Tout cela ne l'émouvant point, il regarda la Sentence donnée contre lui comme nulle, & continua ſes fonctions ſans ſe mettre en peine de la colére du Roi.

La Cour des Pairs le déclare Parjure.

Il ſemble que la Cour des Pairs avoit évité de prononcer ſur l'accuſation de léze Majeſté, qui auroit emporté une peine capitale, afin de lui laiſſer une porte ouverte par où il pût ſe retirer en ſe ſoumettant au Roi. Mais voyant qu'il ne changeoit point de conduite, elle s'aſſembla encore pour chercher les moyens de vaincre ſon obſtination. Dès qu'il fut informé que les Seigneurs étoient aſſemblez en préſence du Roi, il ſe rendit à l'Egliſe, où il fit chanter ce verſet du Pſeaume II. *Les Grands de la Terre ont tenu Conſeil contre l'Eternel & contre ſon Oint.* Enſuite prenant ſa croſſe en main, il entra dans la Salle où le Roi & les Seigneurs étoient, ſans y avoir été mandé, & ſans en avoir fait demander la permiſſion, quoique, depuis le Jugement rendu contre lui, il n'eût plus le droit de s'y trouver. L'Archevêque d'Yorck le voyant entrer en cet état, lui fit une ſévére reprimande. Il lui repréſenta, que c'étoit braver le Roi, que de ſe préſenter devant lui de cette maniere, & qu'il devoit conſidérer que les armes du Souverain étoient plus trenchantes que les ſiennes. A cela Becket répondit, qu'il étoit vrai que les armes du Roi pouvoient tuër le Corps, mais que les ſiennes tuoient l'Ame & l'envoyoient dans l'Enfer. Cette réponſe qui ſembloit menacer le Roi de l'Excommunication, irrita tellement ce Monarque, qu'il ordonna aux Seigneurs de donner ſur le champ un Jugement ſur le nouveau crime dont Becket venoit de ſe rendre coupable. La Cour, après une aſſez longue délibération, déclara qu'il méritoit d'être mis en priſon & puni enſuite ſelon les Loix, pour avoir inſulté le Roi, & pour être venu dans cette Aſſemblée, d'une maniere capable d'exciter une ſédition parmi le Peuple. Cette réſolution étant priſe, on lui envoya les Comtes de Cheſter & de Cornoüaille pour le ſommer de venir entendre ſa Sentence. Mais il refuſa d'y aller, diſant que les Pairs n'étoient pas ſes Juges, & qu'il en appelloit au Pape. Ces deux Seigneurs lui ayant répréſenté, qu'en refuſant de ſe ſoumettre aux Loix du Royaume, il ſe rendoit coupable de trahiſon, il répliqua que, ſi ſon caractere n'y mettoit obſtacle, il ſe juſtifieroit en Champ clos contre ceux qui l'accuſoient d'un pareil crime, & les feroit repentir de leur témérité. Cependant, ne jugeant pas à propos d'attendre la réſolution du Roi & des Seigneurs, ſur ſa déſobéïſſance, il partit ſecrettement la même nuit, pour ſe retirer en Flandre, déguiſé ſous le nom de *Dearman.*

Il fait une démarche ſéditieuſe, & une réponſe arrogante à l'Archevéque d'Yorck.

Il eſt condamné à la priſon.

Il refuſe d'aller ouïr prononcer ſa Sentence, & répond arrogamment.

Il ſe ſauve en Flandre en habit deguiſé.

1164. Le Roi de France lui

Le Roi de France apprit avec joye que les démêlez entre Henri & l'Archevêque

vêque de Cantorbéri, prenoient un train à ne pouvoir pas être aiſément accommodez. Il eſpéroit que le dernier étant appuyé cauſeroit à ſon Souverain des embarras dont la France pourroit profiter ; & dans cetre vûë, il lui fit offrir ſa protection, & un azyle dans ſes Etats. Dès que Henri fut informé de la démarche que Loüis venoit de faire, il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui repréſenter, qu'il étoit contre la bienſéance qui doit s'obſerver entre les Souverains, de donner retraite à un homme condamné pour un crime de trahiſon. Loüis répondit, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner un azyle dans ſon Royaume, à tous les malheureux : que Becket étoit de ce nombre, & qu'il ne pouvoit que le conſidérer comme tel, juſqu'à ce que le Pape l'eût condamné. C'eſt ainſi qu'un intérêt de politique & de jalouſie portoit ce Monarque à faire valoir l'autorité du Pape dans une choſe ſi préjudiciable à tous les Souverains. Sa paſſion l'empêchoit de faire réflexion, qu'il ne pouvoit, ſur cette matiere, porter à Henri des coups qui ne rejailliſſent ſur lui-même. Mais l'extrême déſir qu'il avoit d'embarraſſer ce Prince dans des affaires fâcheuſes, le fit paſſer par deſſus ces conſidérations. Il ne ſe contenta pas de donner retraite au Prélat fugitif, mais même il pria le Pape de ſoutenir ſa cauſe, & ſe rendit ſolliciteur contre Henri, de qui, en bonne politique, il auroit dû appuyer les intérêts.

Henri II. 1164.

offre un azyle.

Rad. de Diceto. Chron. Gervaſii.

Il excite le Pape contre Henri.

Il n'étoit pas néceſſaire de faire de grands efforts pour émouvoir le Pontife. Il comprenoit aſſez de lui-même, que c'étoit une occaſion favorable pour élever ſon autorité. D'ailleurs, il craignoit que, s'il abandonnoit l'Archevêque de Cantorbéri, il ne ſe trouvât plus, parmi les Eccléſiaſtiques, perſonne qui voulût ſoutenir les droits de l'Egliſe. Ainſi, la ruïne de ce Prélat ne pouvoit qu'être d'une très-dangéreuſe conſéquence, par rapport aux intérêts du Clergé. Dès qu'il eut appris que Becket avoit été condamné, & obligé de s'enfuir comme un criminel, il s'emporta extraordinairement contre Henri, & contre les Pairs d'Angleterre, & menaça de les faire repentir de leur témérité. Cependant Henri, dans l'eſpérance de pouvoir prévenir le Pontife en ſa faveur, lui avoit envoyé des Ambaſſadeurs, pour l'informer du détail de cette affaire, & pour le prier d'envoyer en Angleterre des Légats qui euſſent pouvoir de la terminer. L'Archevêque d'Yorck, qui étoit à la tête de cette Ambaſſade, parla contre Becket avec beaucoup de véhémence. Il l'accuſa d'avoir manqué de reſpect au Roi, & de l'avoir même menacé de l'excommunication. Il ſoutint que ce Prélat avoit commis un crime de rebellion en voulant ſe ſouſtraire au Jugement de la Cour de Paris, ſous le ridicule prétexte, qu'il étoit leur Pere, & qu'il étoit contre la bienſéance, qu'un Pere fût jugé par ſes Enfans. Becket, qui étoit préſent à cette audience, parla auſſi pour ſoi-même, & tâcha de juſtifier ſa conduite. Il dit prémiérement, qu'on ne pouvoit l'obliger à répondre devant une Cour Laïque, ſans violer directement les Canons de l'Egliſe. En ſecond lieu, que, quand même il auroit trouvé à propos de ſe ſoumettre au Jugement de cette Cour, il en auroit été empêché par la connoiſſance certaine qu'il avoit de la réſolution qui avoit été priſe de le condamner. Enfin, il dit qu'il ne comprenoit pas, comment il pouvoit avoir failli, en portant ſon appel au Pape ; puiſqu'on ne pouvoit diſconvenir que ce ne fût ſon véritable Juge, duquel il attendoit un Jugement impartial. Après cela, s'adreſſant au Pape & aux Cardinaux, il les pria de

Le Pape menace Henri.

Henri lui envoye des Ambaſſadeurs.

Qui accuſent Becket devant le Pontife.

Becket défend ſa cauſe.

HENRI II. 1164. Il tâche d'intéresser toute l'Eglise dans sa querelle. Les Ambassadeurs demandent que l'affaire soit jugée en Angleterre par des Légats.

de considérér les dangereuses conséquences que cette affaire pourroit avoir, s'ils permettoient qu'il fut opprimé : Qu'ils ne devoient pas regarder cette affaire comme un différent particulier d'un Sujet avec son Souverain, mais comme la Cause de toute l'Eglise, puisqu'il étoit certain que l'intention du Roi étoit de dépoüiller le Clergé de ses priviléges. Les Ambassadeurs ayant compris par ce discours, que son dessein étoit d'engager toute l'Eglise dans la querelle en prirent occasion d'insister encore plus fortement sur la demande que le Roi faisoit, que cette affaire fût jugée en Angleterre, par des Légats du St. Siége. Par-là ils faisoient connoître que le Roi leur Maître n'avoit aucun dessein contre l'Eglise, puisqu'il ne refusoit pas de se soumettre à son Jugement. Cette demande étoit si raisonnable, que le Pape ne trouva point d'autre moyen de l'éluder, qu'en disant qu'il se réservoit à lui-même la connoissance de cette affaire. Il ajoûta, pour justifier cette résolution, qu'à l'exemple du Tout-Puissant, il ne vouloit point céder sa gloire à un autre. Ce qui le portoit à refuser l'envoi des Légats, étoit la crainte qu'ils ne se laissassent corrompre. Cependant il renvoya la décision de ce procès à un tems plus convenable. En effet, il se trouvoit alors dans une conjoncture qui ne lui permettoit pas de donner tout le tems nécessaire à l'examen d'une cause sujette à tant de discussions. Il avoit trop d'impatience de se rendre à Rome, où il étoit rappellé depuis la mort de Victor son Compétiteur. Néanmoins le Schisme subsistoit toûjours, par le choix que les Cardinaux du parti contraire avoient fait d'un autre Pape qui avoit pris le nom de Paschal III.

Le Pape élude cette demande & se réserve la connoissance de cette affaire. Il est invité par les Romains à se rendre à Rome.

1165. Procédures vigoureuses du Roi contre le Pape & contre Becket.

Henri se sentant extrémement offensé du procédé d'Alexandre, lui donna des marques de son ressentiment, en défendant sous des peines très-rigoureuses toutes sortes d'appels à la Cour de Rome. Cette défense fut immédiatement suivie d'un ordre très-exprès d'emprisonner tous les parens de ceux qui avoient accompagné Becket dans sa fuite, ou qui étoient allez le joindre depuis son départ. Ensuite, il fit séquestrer, entre les mains de l'Evêque de Londres, les biens de tous les Ecclésiastiques qui tenoient ouvertement le parti de l'Archevêque, afin de les mettre hors d'état de l'assister. De plus il ordonna aux Magistrats de punir sur le champ, comme coupables de haute trahison, tous ceux qui se trouveroient saisis d'Ordres ou Mandats, soit du Pape soit de Becket, contenant excommunication de quelque Particulier, ou interdiction du Royaume. Il fit encore saisir tous les revenus de l'Archevêché de Cantorbéri, & tous les biens particuliers de l'Archevêque. Enfin non content d'avoir défendu de prier Dieu pour lui dans l'Eglise, il bannit du Royaume tous ses Parens jusqu'aux plus éloignez.

1166. Becket excommunie quelques Seigneurs du Conseil. *Fitz. Steph. Ra. de Diceto.*

Ces rigueurs ne firent qu'irriter encore plus le Prélat, qui de son côté, excommunia tous ceux qui s'obstinoient à défendre les Articles de Clarendon, & en particulier quelques Seigneurs du Conseil qui pourtant se mocquerent de ses censures. Enfin voyant que le Roi étoit résolu à ne se point relâcher, il osa bien le menacer lui-même, par une Lettre qu'il ne sera pas inutile d'insérer ici toute entiére, comme une Piéce propre à faire connoître le Caractére de ce Prélat.

THOMAS

THOMAS ARCHEVEQUE DE CANTORBERI AU ROI D'ANGLETERRE.

» J'ai désiré de vous voir avec une extrême passion, & quoique je ne désavoüe pas qu'en cela je n'aye eu en vüë mon propre avantage, c'est pourtant le vôtre qui m'a le plus sensiblement touché. J'ai espéré qu'en me revoyant, vous vous souviendriez de tous les services que je vous ai rendus, avec tout le devoüement possible, & selon les mouvemens de ma conscience. C'est dequoi je prens à témoin celui qui doit juger tous les hommes, quand ils se tiendront devant son Tribunal pour y recevoir la recompense de leurs actions. Je me suis flatté que vous seriez touché de quelque pitié pour moi qui suis réduit à mandier mon pain dans un Païs étranger, quoique, par la grace de Dieu, j'aye abondamment ce qui m'est nécessaire pour ma subsistance. Je reçois pourtant une grande consolation de ce que dit l'Apôtre, *que ceux qui voudront vivre selon la piété en Christ, souffriront de grandes persécutions*, & encore de ce que dit le Prophéte, *Je n'ai point vû le juste abandonné, ni ses Enfans mandiant leur pain.* Quant à ce qui vous regarde, je n'ai pû m'empêcher d'y être sensible, par trois raisons. La premiere est, que vous êtes mon Seigneur : la seconde que vous êtes mon Roi, la troisieme que vous êtes mon Fils Spirituel. Comme à mon Seigneur, je vous dois & je vous offre mes Conseils, tels pourtant que vous les doit un Evêque, *Sauf l'honneur de Dieu, & du Souverain de l'Eglise.* Comme à mon Roi, je vous dois toute Révérence, & en même tems, je suis tenu de vous adresser mes Avertissemens. Comme à mon Fils, je vous dois le châtiment & l'exhortation. Les Rois sont oints en trois endroits de leur corps, à la Tête, à la Poitrine, & aux Bras, ce qui signifie la Gloire, la Sainteté, & la Force. On voit, dans divers exemples tirez de l'Ecriture Sainte, que les Rois qui ont méprisé les Commandemens de Dieu ont été privez de la gloire, de la science & de la force, ainsi qu'il a paru dans *Pharaon, Saül, Salomon, Nabuchodonozor*, & dans plusieurs autres. Au contraire ceux qui se sont humiliez devant Dieu ont reçu une plus grande mesure de graces, & dans une plus grande perfection. C'est-ce qu'ont éprouvé, *David, Ezechias*, & quelques autres. Que mon Seigneur reçoive donc les Conseils de son Vassal : que mon Roi écoute les avertissemens de son Evêque, & que mon Fils reçoive les châtimens de son Pere, de peur qu'il ne se laisse entraîner dans le Schisme, ou dans la Communion des Schismatiques. Toute la terre connoit avec quel honneur & quelle dévotion vous avez reçu le Pape, combien vous avez honoré & protégé l'Eglise Romaine, & combien, à leur tour, l'Eglise & le Pape vous ont honoré, aimé & favorisé. Souvenez-vous donc de la promesse que vous avez faite, & que vous avez vous-même posée sur l'Autel à votre Couronnement, de conserver les immunitez de l'Eglise de Dieu. Rétablissez l'Eglise de Cantorbéri, à laquelle vous devez vôtre élevation, au même état où elle a été du tems de vos Prédecesseurs & des miens ; autrement, soyez assuré que vous éprouverez les effets de la vengeance divine.

Sa Lettre au Roi.

Cette Lettre n'étoit guéres capable d'appaiser le Roi irrité. Aussi est-il bien difficile de se persuader que l'Auteur la crut propre à produire cet effet,

Henri prend des mesures pour se mettre à cou-

HENRI II. 1166.

ni qu'il l'eût écrite à cette intention. Cependant Henri ſçachant que le Roi de France fomentoit la diviſion entre lui & la Cour de Rome, par les ſecours qu'il offroit au Pape, voulut faire connoître à celui-ci, combien peu il devoit compter ſur cette aſſiſtance ſi les choſes en venoient au point d'une entiére rupture. Dans cette vûë il leva une armée très-nombreuſe, tant pour prévenir la révolte que le Pape pourroit exciter parmi ſes Sujets, que pour être en état de réſiſter au Roi de France, en cas qu'il en fût attaqué. Cette précaution empêcha, ſans doute, Alexandre d'agir avec autant de vigeur qu'il ſe l'étoit propoſé, & lui fit comprendre qu'il ſeroit dangereux de rien précipiter. En effet, un Prince bien armé eſt toûjours en état de ſe faire craindre de ceux qui ne manient que des armes ſpirituelles. Cependant l'Evêque de Londres, & tous les autres Suffragans de Cantorbéri écrivirent à l'Archevêque au ſujet de ſa Lettre au Roi, & lui repréſenterent l'orguëil qu'il avoit fait paroître en écrivant à ſon Souverain, ſans uſer de la ſalutation ordinaire, comme s'il eût écrit à un Inférieur. De plus, ils lui repréſenterent la baſſeſſe d'où le Roi l'avoit tiré pour le combler de ſes bienfaits, ſon ingratitude envers un Prince auquel il étoit ſi redevable, & l'inſolence de ſon procédé d'oſer menacer un Monarque ſi élevé au-deſſus de lui. Enfin ils lui notifierent qu'ils appelloient au Pape, de tout ce qu'il pourroit faire dans la ſuite contre eux, ou contre le Royaume & fixerent la Fête de l'Aſcenſion, pour produire les cauſes de leur Appel.

[Margin: vert des attaques du Pape. — Lettre des Suffragans de Cantorbéri à Becket. — Ils appellent au Pape de ſes procédures.]

L'armée que le Roi entretenoit en Angleterre donna de l'aprehenſion au Pontife. Il craignoit que ce Monarque ne vînt enfin à s'unir avec l'Empereur, & qu'en ce cas, le Roi de France ne fût pas en état de le protéger, ou qu'il ne le voulût pas. C'eſt par cette conſidération qu'il crut devoir faire des efforts pour éloigner Henri de cette penſée, par l'eſpérance de voir bien-tôt ce différend terminé à ſon avantage. Ainſi, lorſque Henri s'y attendoit le moins, Alexandre nomma des Légats pour aller juger cette affaire en Angleterre & il les fit partir incontinent. Il fit beaucoup valoir au Roi cette condeſcendance. Mais les Légats étoient à peine en chemin, qu'il ajoûta au pouvoir qu'il leur avoit donné, des reſtrictions, qui les empêchoient de juger définitivement. Les Légats étant arrivez à Londres, & s'étant mis en devoir de commencer à travailler, il ſurvint encore une nouvelle difficulté. Becket refuſa de mettre ſa cauſe entre leurs mains, à moins que le Roi ne reſtituat auparavant tout ce qu'il avoit ôté à lui ou à ſes amis. Il prétendoit encore qu'il révoquât généralement tous les ordres qu'il avoit donnez depuis le commencement de la querelle; c'eſt-à-dire, en un mot, qu'il ſe condamnât lui-même par avance. Cela fait voir manifeſtement, que les Légats n'étoient pas envoyez comme Juges, puiſque le refus que l'Archevêque fit de ſe ſoumettre à leur Jugement, ſans ces conditions, fut capable de les arrêter. Ainſi le Roi n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuſer. Cependant les propres amis de Becket, craignant que le Roi ne ſe portât à quelque extrémité, conſeillerent à ce Prélat de donner quelque ſatisfaction à ſon Souverain. Il répondit qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre à tout ce que le Roi voudroit exiger de lui, pourvû que ce fût, *ſauf ſon honneur & les poſſeſſions des Egliſes, ſauf ſon droit, & celui d'autrui.* Tant de réſerves devoient bien faire connoître, qu'il n'avoit pas envie de ſe relâcher. Néanmoins ces

[Margin: Le Pape amuſe le Roi en envoyant des Légats en Angleterre avec un pouvoir limité. — Becket refuſe de reconnoître les Légats pour ſes Juges. — On tente en vain d'accommoder ce différend. — Becket demeure inflexible.]

ces mêmes amis qui avoient assez bonne opinion de lui, pour croire qu'il voudroit bien sacrifier ses intérêts particuliers au repos de l'Eglise, lui firent encore une autre proposition. Ils lui demanderent, s'il vouloit bien renoncer à sa Dignité, en cas que le Roi voulût, à cette condition, se désister des Articles de Clarendon. Mais ils ne le trouverent pas disposé à donner cette preuve de son désinteressement. Il répondit nettement, que la chose n'étoit pas égale des deux côtez : qu'il ne pouvoit renoncer à sa Dignité, sans trahir la cause de Dieu & de l'Eglise ; au lieu que le Roi étoit obligé, en conscience, de casser ses nouvelles Loix. Cette réponse & le peu de pouvoir que le Pape avoit donné à ses Légats, firent entierement évanoüir l'espérance dont le Roi s'étoit flatté, & lui firent prendre la résolution de chagriner l'Archevêque autant qu'il lui seroit possible. Dans cette vûë il fit dire à l'Abbé de Pontigni, qui depuis deux ans, entretenoit Becket dans son Monastere, que s'il ne le faisoit retirer au plûtôt, il chasseroit de ses Etats tous les Religieux de son Ordre, & confisqueroit tous leurs revenus. Cette menace ayant obligé Becket à quitter sa retraite, il ne fut pas longtems sans en trouver un autre. Le Roi de France le reçût à Sens, où il faisoit souvent sa résidence, & lui fournit abondamment tout ce qui lui étoit nécessaire. Les fréquentes conversations que ce Monarque eut avec lui, ne contribuerent pas peu à augmenter la haine & la jalousie qu'il avoit déja conçuës contre Henri.

Henri II. 1166.

Le Roi oblige l'Abbé de Pontigni de chasser Becket de sa maison. *Ra. de Diceto*

Le Roi de France le reçoit à Sens.

Sur la fin de cette année, la Reine Alienor mit au monde un quatrieme fils, qui fut nommé Jean. La naissance de ce Prince fut bien-tôt suivie de la mort de l'Impératrice Mathilde mere du Roi, dans la soixante-sixieme année de son âge. Elle fit, dans son Testament, des Legs très-considerables aux pauvres, & aux Eglises, & donna une grande somme pour faire continuer le bâtiment du Pont de Roüen, qu'elle avoit fait commencer.

Naissance de Jean quatrieme fils du Roi.

1167. Mort de l'Impératrice Mathilde mere du Roi *Ra. de Diceto*

Jusqu'à ce tems-là, le Pape & l'Archevêque de Cantorbéri n'avoient pas beaucoup de sujet de se glorifier du succès de la querelle qu'ils avoient avec Henri. Becket, privé de ses revenus, languissoit dans un fâcheux exil, & le Pape ne tiroit rien de l'Angleterre. Celui-ci comprit aisément, que si les choses demeuroient en cet état, son autorité couroit risque d'être avilie, non seulement en Angleterre, mais encore dans tous les autres Etats. D'ailleurs, il étoit d'une humeur extrémement fiere. C'étoit ce même Alexandre, qui, quelques années après, traita si indignement l'Empereur Frederic Barberousse, à Venise. Il ne falloit donc pas espérer qu'un Pape de ce caractere laissât remporter la victoire au Roi, sans la lui avoir long-tems disputé. Aussi, dès qu'il se vit un peu tranquille, commença-t-il à penser serieusement aux moyens de terminer cette affaire à son avantage. Pour commencer à chagriner le Roi, il fit à Becket des honneurs extraordinaires, & lui confirma tous les Priviléges dont ses Prédécesseurs avoient joüi, affectant, par ces honneurs hors de saison, & dans une telle conjoncture, d'insulter le Roi. En effet, il n'y avoit aucune nécessité de faire cette démarche, pendant que l'Archevêque étoit en exil & dans la disgrace de son Souverain. Henri voulant lui rendre la pareille, fit repandre le bruit, qu'il alloit se soustraire à l'obédience d'Alexandre, & se ranger sous celle de Paschal III. Il affecta même d'écrire à quelques-uns des Princes d'Allemagne, pour leur faire entendre qu'il n'étoit pas éloigné de prendre cette résolution. Veritablement si la chose eût dépendu

M. Paris.

Le Pape fait de grands honneurs à Becket.

Henri menace de se soustraire à l'obédience d'Alexandre.

HENRI II. 1167. pendu de lui, il y a bien de l'apparence, qu'il n'auroit pas balancé à faire cette démarche. Mais il ne lui auroit pas été facile de faire ainsi changer son Peuple, & particuliérement le Clergé. Il n'y avoit qu'un petit nombre d'Evêques qui lui fussent dévouez. Tous les autres Ecclésiastiques du Royaume favorisoient la cause du Pape & de Becket, quoique la crainte les empêchât de le témoigner ouvertement. Alexandre, connoissant ces dispositions, en étoit d'autant plus fier, & marquoit moins d'égards pour le Roi, qu'il n'auroit fait sans doute, s'il eût eu quelque chose à craindre de ce coté-là. Pour faire sentir au Roi que ces menaces ne l'étonnoient point, il adressa un Bref à l'Evêque de Londres, dans lequel il paroissoit ne vouloir plus garder des mesures avec ce Prince. Il enjoignoit au Prélat de lui faire de fortes rémontrances, & de lui ordonner, de sa part, qu'il eût à rétablir l'Archevêque de Cantorbéri dans son Siége, & à casser les Articles de Clarendon. L'Evêque s'acquitta de sa commission, quoique d'une maniere moins impérieuse que le Pape ne l'avoit ordonné. Mais, après avoir obéï, il lui écrivit, pour lui représenter, que le Roi n'avoit rien innové, & qu'il n'avoit fait que suivre les traces de ses Prédécesseurs: Qu'on ne pouvoit, sans injustice, blâmer la conduite de ce Monarque, puisqu'il offroit de se soumettre au Jugement de l'Eglise, pourvû que l'affaire fût jugée dans le Royaume.

Qui méprise ses menaces;

Et lui fait faire des admonitions par l'Evêque de Londres.

Lettre de l'Evêque de Londres au Pape.

1168. Quelque avantage que le Roi eût eu jusqu'alors, il souhaitoit pourtant de se délivrer de cet embarras qui mettoit des obstacles à l'exécution du dessein qu'il avoit formé d'aller conquerir l'Irlande. D'ailleurs il prévoyoit que cette querelle ne pouvoit que tourner enfin à son désavantage, & porter un notable préjudice à ses Sujets. Dans cette disposition, il pria le Roi de France de lui marquer un lieu où ils pussent se trouver tous deux avec l'Archevêque, afin d'entendre ce que ce Prélat avoit à dire pour sa justification. Loüis ayant consenti à cette demande, Becket comparut devant les deux Monarques, & plaida sa cause avec beaucoup de hardiesse. Ensuite, quelqu'un lui ayant demandé, s'il ne reconnoissoit pas qu'il devoit être soumis à son Souverain, il répondit, qu'il étoit prêt à lui obéïr en toutes choses, pourvû que ce fut sauf l'honneur de Dieu. Quelque raisonnable que parût cette réserve, Henri la regarda comme une défaite. Il dit au Roi de France, que ce que Becket sembloit promettre étoit moins que rien, puisque, par cette clause, il se réservoit de pouvoir dire, que tout ce qui ne lui plairoit pas étoit contre l'honneur de Dieu. Mais, ajoûta-t-il, je vais faire une proposition qui ne peut être soupçonnée de contenir un double sens: *Il y a eu en Angleterre des Rois moins puissans que moi, & des Archevêques qui ont été de Saints hommes; qu'il agisse envers moi, comme les plus Saints Archevêques de Cantorbéri ont agi envers les moindres de mes Prédécesseurs, & je serai satisfait.* Ce n'étoit pas là ce que Becket demandoit. Il sçavoit bien qu'il auroit trop de peine à justifier ses prétentions par des exemples tirez de l'Histoire d'Angleterre. Aussi rejetta-t-il cette proposition, sous prétexte que l'affaire étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit s'engager à rien sans son consentement. Quelque partialité que le Roi de France eût toûjours fait paroître en faveur de Becket, il ne put en cette occasion, s'empêcher de reconnoître que la seule obstination de ce Prélat mettoit des obstacles à la Paix. Ce témoignage fit beaucoup de bien à Henri, en ce qu'il détruisit en partie le bruit qu'on avoit pris soin de répandre dans le monde,

Conférence entre Henri & Becket devant le Roi de France.

Ra. de Diceto

de, qu'il avoit formé le dessein d'abolir dans son Royaume les immunitez du Clergé. Mais Becket s'en mit peu en peine, sçachant bien que le Pape étoit trop intéressé dans son affaire, & engagé trop avant, pour pouvoir désormais reculer. HENRI II. 1168.

Il parut bien qu'il ne se trompoit pas, puisque, peu après, Alexandre fit notifier au Roi, qu'il n'avoit pû se dispenser d'accorder à l'Archevêque le pouvoir de venger, par l'épée de l'excommunication, les injures faites à l'Eglise & à sa propre personne. Dès que Becket eut reçu cette permission, il lança ses foudres contre tant d'Ecclésiastiques, qu'à peine en resta-t-il assez de ceux qui ne furent pas excommuniez, pour faire le Service dans la Chapelle du Roi. Quoique la plûpart fussent portez d'inclination pour la cause qu'il soutenoit, il n'en étoit pas content, les accusant d'une honteuse prévarication, parce qu'ils ne se déclaroient pas ouvertement. Henri, irrité de cette démarche, en appella au futur Concile, & fit dire au Pape, que s'il n'envoyoit promptement des Légats avec pouvoir de terminer cette affaire, il prendroit des mesures qui ne lui seroient pas agréables. Cette menace mit Alexandre dans un extrême embarras, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre l'union du Roi avec l'Empereur. D'un autre côté il étoit tellement engagé à soutenir les droits prétendus de l'Eglise, qu'il ne pouvoit reculer, sans porter un préjudice très-considérable à son Siége. Pour se délivrer de cette inquiétude, il mit en usage les moyens dont la Cour de Rome se sert toûjours avec avantage en semblables occasions. Il feignit de vouloir faire juger ce procès en Angleterre, & pour leurrer Henri de cette espérance, il fit partir des Légats, qui trouverent ce Monarque en Normandie. Mais dans le tems qu'ils se préparoient à l'aller trouver, ils reçurent de nouvelles instructions, par lesquelles il leur étoit expressément défendu de donner un Jugement definitif sans la participation de l'Archevêque de Sens. C'en fut assez pour faire évanouïr toutes les espérances qu'on avoit conçuës d'une prompte Paix, personne n'en étant plus éloigné, que ce nouveau Commissaire.

1169. Becket excommunie presque tous les Prêtres Anglois. *M. Paris. Ra. de Diceto Chron. Gervas.*

Henri menace le Pape qui se trouve embarrassé. *Act. Publ. T. I. p. 25.*

Il fait partir des Légats. *Ra. de Diceto*

Il leur donne de nouvelles instructions qui arrêtent le Jugement

Quelque tems après, le Pape voulant toûjours entretenir Henri dans la pensée que l'affaire pourroit s'accommoder à l'amiable, pria les deux Rois de France & d'Angleterre de chercher les moyens de la terminer. Sur cette proposition, Henri s'étant rendu à Paris, Becket eut ordre de comparoître encore une fois devant ces deux Princes. Cette Conférence, dont l'unique but étoit d'amuser Henri, ne réüssit pas mieux que les précédentes. L'Archevêque, ne voulant se relâcher sur aucun article, prétendoit toûjours, qu'avant que d'entrer en Traité, le Roi devoit faire une entiere restitution, à quoi Henri ne voulut point s'engager, sans être plûtôt assuré des conditions de l'accommodement. C'étoit tout ce que Becket auroit pû attendre par voye de compensation, s'il se fût lui-même relâché sur quelque article. Mais prétendre que le Roi commençât à se condamner lui-même par cette restitution, sans vouloir faire aucune avance de son côté, c'étoit effectivement déclarer qu'il ne vouloit point d'accommodement. La seule chose qu'il offrit, comme une marque de son inclination pour la Paix, fut qu'il s'en rapporteroit au Jugement des Theologiens de France. Mais cette offre ayant été rejettée, la négociation se rompit. Ce fut pourtant, avec quelque avantage pour le Roi, qui avoit mis dans un nouveau jour, les dispositions où il étoit à l'égard de la Paix.

Autre Conférence de Becket avec le Roi inutile.

HENRI II. 1169. Procédures vigoureuses du Roi contre le Pape.

Il n'y a jamais aucun accommodement à faire avec le Clergé, à moins qu'on ne lui céde tout. Il prétend que sa cause est la cause de Dieu, & que, par conséquent, il n'en peut rien relâcher sans crime. Ce fut sur ce fondement, que l'Archevêque de Sens pressa le Pape de mettre l'Angleterre en interdit, & d'excommunier Henri comme un Hérétique obstiné. Henri ayant été averti de ce que ce Prélat sollicitoit à Rome, renouvella ses défenses en Angleterre, de recevoir aucuns ordres du Pape ou de Becket. De plus, il ordonna que s'il venoit dans le Royaume une Sentence d'interdit, tous ceux qui s'y soumettroient, fussent pendus sur le champ, comme traîtres au Roi & à la patrie. Enfin, il enjoignit à tous les Ecclésiastiques absens, de retourner à leurs Eglises, à peine de perdre tous leurs revenus, & suspendit le payement du Denier de S. Pierre, jusqu'à nouvel ordre. Cette vigueur ayant fait craindre au Pontife qu'il n'arrivât quelque fâcheuse révolution, s'il poussoit les choses à l'extrémité, il laissa l'affaire indécise, en attendant l'occasion de la pouvoir pousser avec plus davantage pour lui.

Le Pape gagne du tems.

1170. Henri retourne en Angleterre. *Chron. Gervas. R. de Hoveden. Polyd. Vergil.*

Pendant ce calme, Henri, qui avoit passé près de quatre années en France, retourna dans son Royaume, afin de mettre ordre à quelques affaires, ausquelles son absence ne lui avoit pas permis de s'appliquer. L'administration de la Justice étoit tombée dans un tel relâchement, qu'à son retour, il se vit obligé d'envoyer des Commissaires dans les Provinces, avec un plein pouvoir d'examiner les malversations des Magistrats, & de punir les coupables.

Il fait couronner Henri son fils-aîné par l'Archevêque d'Yorck.

Cette affaire & quelques autres qui regardoient le bien public étant réglées à la satisfaction du Peuple, Henri convoqua une Assemblée Générale, à laquelle assisterent les Evêques, les Abbez, les Comtes, les Barons, les Shérifs, & les Aldermans des principales Villes du Royaume. En présence de cette nombreuse Assemblée, il fit couronner Henri son fils-aîné par l'Archevêque d'Yorck, assisté des Evêques de Londres & de Durham. Dès le lendemain le jeune Roi reçut les sermens de fidélité de tous les Barons Ecclésiastiques & Séculiers, & des Magistrats des Villes, & des Provinces qui avoient été invitez exprès à la Cérémonie du Couronnement. Dans le festin qui se fit à cette occasion, le Roi voulut porter lui-même le premier plat sur la table. Ensuite s'adressant à son fils, il lui dit, qu'il pouvoit se vanter, qu'il n'y avoit point de Monarque qui fût servi plus honorablement que lui. Au lieu de répondre à ce compliment, le jeune Roi, qui étoit extrémement fier, se tournant vers l'Archevêque d'Yorck, qui étoit près de lui, lui dit tout bas, que ce n'étoit pas une chose trop surprenante de voir le fils d'un Comte servir le fils d'un Roi.

Fierté du jeune Roi.

Becket est mortifié.

Ce Couronnement, qui fut fait avec une approbation universelle, fit un double plaisir au Roi. Non seulement, par cette précaution, il assuroit la Couronne dans sa Famille; mais de plus, il donnoit une sensible mortification à Becket. En effet, ce Prélat apprit avec un extréme chagrin, qu'on s'étoit passé de lui, dans une cérémonie de cette importance, dont il prétendoit que la fonction étoit attachée à la Dignité d'Archevêque de Cantorbéri.

Loüis se plaint de Henri. *Chron. Gervas.*

Le Roi de France se sentit extrémement offensé de ce que sa fille n'avoit pas été Couronnée avec le Prince son époux. Ce mécontentement, joint à d'autres sujets de broüillerie, qui ne sont que trop fréquens entre les Princes voisins, lui fit reprendre les armes. Mais cette Guerre fut d'une si petite consé-

quence, & dura si peu de tems, qu'il n'est nullement nécessaire d'en faire ici le détail. Il suffira de dire, en deux mots, qu'elle fut presqu'aussi-tôt terminée que commencée, par un Traité de Paix qui se fit entre les deux Monarques.

Henri II. 1170. *Polyd. Vergil.* Guerre entre les deux Rois, terminée par un Traité.

Peu de tems après, Henri fut attaqué d'une fiévre violente, à Dompfront dans la Province du Maine. Son mal parut d'abord si dangereux, que se croyant tout proche de sa fin, il se hâta de faire son Testament. Dans cette dispotion de sa derniere volonté, il donnoit l'Angleterre, la Normandie, le Maine, l'Anjou, à Henri son fils-aîné, & la Guyenne, avec le Poitou, à Richard son second fils. Quant à Geofroi, il le crut assez bien partagé avec la Bretagne dont il devoit prendre possession, après la mort du Duc Conan son beau-pere. Pour ce qui regardoit Jean son quatrieme fils, il se contentoit de chärger son frere-aîné, de lui donner un appanage.

Henri tombe dans une maladie dangereuse, & fait son Testament.

La maladie du Roi produisit encore un effet considérable. L'approche de la mort ayant donné à ce Prince des scrupules qu'il n'avoit pas eu lorsqu'il s'en croyoit encore éloigné, il résolut de s'accommoder, à quelque prix que ce fût, avec l'Archevêque de Cantorbéri, si Dieu lui redonnoit la santé. Il considéra que ce Prélat avoit été suffisamment puni par un exil de six années, pendant lesquelle il avoit été privé de ses revenus. D'ailleurs, il étoit bien-aise, si Dieu lui prolongeoit la vie, de joüir lui-même d'une tranquillité que le Pape menaçoit toûjours de troubler, en lançant les foudres de l'Eglise contre lui. Suivant cette résolution, aussi-tôt que sa santé put le lui permettre, il eut une Conférence avec le Roi de France à Montmirail, où Becket se rendit aussi. Dans la disposition où Henri se trouvoit, il accorda presque tout ce que le Prélat demandoit. Mais après qu'ils furent convenus de tous les articles, dans le tems que Becket s'avançoit pour donner au Roi le baiser de Paix, il s'avisa de dire, qu'il venoit le baiser à l'honneur de Dieu. Le Roi, qui n'étoit pas trop bien persuadé de la sincerité du Prélat, s'imagina qu'il y avoit quelque mystere caché sous cette expression. Dans cette pensée il refusa de recevoir le baiser avec cette addition de paroles qui lui sembloient inutiles. De son côté l'Archevêque ne voulant point les supprimer, toutes les peines prises pour faire cet accommodement devinrent vaines par la délicatesse outrée des deux Parties. Cependant, Henri voulant à quelque prix que ce fût, sortir de cet embarras, fit en sorte qu'on convint d'une nouvelle entrevuë à Amboise, où le Roi de France se trouva, accompagné de plusieurs Princes & Seigneurs. Ce fut-là qu'enfin toutes les difficultez furent surmontées. Henri se reconcilia de bonne foi avec Becket, & promit, avec serment, de le rétablir au même état, où il étoit avant son exil, comme aussi de rendre à ses parens & amis tout ce qui avoit été saisi depuis son départ. C'est ainsi que cette querelle paroissoit heureusement terminée par la générosité du Roi, qui protesta, qu'il oublioit de bon cœur tout le passé.

Il se détermine à s'accommoder avec Becket.

Il confére avec le Roi de France & avec Becket à Montmirail.

L'accommodement est rompu par un accident.

Autre Conférence, où tout est raccommodé.

Mais l'Archevêque ne s'appaisoit pas si aisément. Dans le tems qu'il engageoit Henri à pardonner à tous ceux qui l'avoient offensé, il ne put se résoudre à pardonner lui-même, à ceux dont il croyoit avoir raison de se plaindre. Il étoit principalement irrité contre l'Archevêque d'Yorck & contre les Evêques de Londres, de Durham, & d'Excéter, qui avoient le plus ouvertement agi contre lui. Avant que de quitter la France, pour retourner en Angleterre, il

Procédé vindicatif de Becket. *Ra. de Diceto*

Il excom-

HENRI II. 1170. munie l'Archevêque d'Yorck & d'autres Evêques.

obtint du Pape la permiſſion de ſuſpendre le premier, & d'excommunier les autres, & il l'exécuta auſſi-tôt qu'il fut ſorti du Vaiſſeau. Il n'eut même aucun égard pour les prieres du jeune Roi, qui ayant été informé de ſa réſolution, lui avoit envoyé des gens pour l'en détourner. Quoique, par ce refus, il eût donné à ce Prince un juſte ſujet de ſe plaindre de lui, il voulut l'aller ſaluer à Woodſtock, où il faiſoit ſa réſidence. Quelques-uns ont dit, que le déſir de rendre ſes reſpects au jeune Roi n'étoit pas le principal motif de cette viſite, & que le véritable étoit de faire une entrée triomphante dans Londres, par où il devoit paſſer. Quoiqu'il en ſoit, il alla coucher dans le Fauxbourg de Southwarck, à deſſein de ſe rendre le lendemain à Woodſtock: mais il reçut une Lettre du jeune Roi qui lui ordonnoit de ſe rendre inceſſamment à Cantorbéri. Quoique cet ordre fût bien mortifiant, il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'obéïr. Il prit donc le chemin de la Capitale de ſon Dioceſe, où il fit ſon entrée aux acclamations du menu Peuple, pendant que les perſonnes les plus ſenſées gémiſſoient de voir le triomphe de ce Prélat, qui, loin d'avoir été humilié par ſon exil, en étoit devenu plus orgueilleux. C'eſt ce qu'on eut bien-tôt lieu de reconnoître plus particuliérement, quand on le vit monter en chaire le jour de Noël, pour excommunier ſolemnellement Nigel de Sackeville & Robert Brock, tous deux diſtinguez par leur naiſſance & par leurs emplois. Il accuſoit le premier de retenir injuſtement une Terre appartenant à l'Archevêché, & le ſecond, d'avoir coupé la queuë d'un cheval qui portoit des proviſions au Palais Archiepiſcopal. Cette maniere d'agir fit aiſément comprendre qu'il n'avoit pas été humilié par ſa diſgrace, & qu'il étoit tout prêt à recommencer la querelle, dès qu'il en trouveroit l'occaſion. En effet, s'il eût eu intention de garder des menagemens avec le Roi, il n'auroit pas, pour de ſi legers ſujets, excommunié deux Vaſſaux immédiats de la Couronne, puiſque c'étoit un des Articles qui avoient cauſé ſes différends avec ce Prince.

Il veut aller voir le jeune Roi qui refuſe ſa viſite.

Il entre en triomphe dans Cantorbéri.

Il excommunie deux Seigneurs pour des ſujets très-legers. *Fitz-Stephen. Chron. Gervaſ.*

Les Evêques excommuniez vont ſe plaindre au Roi.

Cependant, le Prélat ſuſpendu, & ceux qui avoient été excommuniez, étoient partis pour en aller porter leurs plaintes au Roi qui étoit encore en Normandie. En l'abordant, ils ſe jetterent à ſes pieds, & ſe plaignirent que la Paix qu'il avoit faite avec Becket étoit un redoublement de troubles & de peines, à ceux qui s'étoient ſacrifiez pour ſon ſervice. L'Archevêque d'Yorck ajoûta, que tant que Becket ſeroit en vie, il ne falloit pas eſpérer que l'Angleterre joüit d'aucune tranquillité. Henri, irrité par les plaintes de ces Prélats, & fatigué de ſe voir ſans ceſſe expoſé à l'inſolence d'un Sujet qu'il avoit élevé de la pouſſiere, ne put s'empécher de proférer ces paroles: *Je ſuis bien malheureux, que parmi un ſi grand nombre de gens que j'entretiens, il ne s'en trouve pas un qui oſe entreprendre de me venger des affronts que je reçois inceſſamment d'un miſerable Prêtre.* Ces paroles ne furent pas lâchées en vain. Quatre Domeſtiques du Roi, ayant fait réflexion au reproche que ce Prince venoit de faire à toute ſa Maiſon, complotterent enſemble de le délivrer de cet ennemi. Cette réſolution priſe, ils ſe rendirent à Cantorbéri, où ils réglerent entre eux la maniere de l'exécuter. Un jour que l'Archevêque étoit allé à l'Egliſe peu accompagné, ils y entrerent auſſi tout armez, & s'approcherent de l'Autel où il étoit. Là, ils commencerent par lui faire des reproches outrageans ſur ſon orgueïl, & ſur ſon ingratitude, auſquels il répondit avec une fermeté qui leur

Paroles indiſcretes du Roi.

1171. Quatre Domeſtiques du Roi complottent de tuer Becket.

Ils le maſſacrent au pied de l'Autel.

leur donna occaſion d'exécuter leur deſſein. Comme ils n'étoient pas là dans l'intention de lui faire des reproches ſeulement, ils lui caſſerent la tête à coups de maſſuë, tellement que l'Autel fut tout couvert de ſon ſang & de ſa cervelle. Après avoir commis cette action, ils ſe retirerent tranquillement, ſans que perſonne ſe mît en devoir de les arrêter. La fermeté que Becket fit paroitre en cette occaſion, le zéle qu'il témoigna dans ſon dernier moment, en recommandant à Dieu les intérêts de l'Egliſe, le tems, le lieu, la maniere de ſa mort, aggraverent le crime de ſes aſſaſſins, & lui donnerent plus de partiſans, quand il ne fut plus, qu'il n'en avoit eu pendant ſa vie. Henri II. 1171.

Telle fut la fin de ce fameux Archevêque, que les uns ont mis au rang des plus illuſtres Martyrs, & à qui d'autres ont cru pouvoir, ſans injuſtice refuſer le titre d'honnête homme & de bon Chrétien. Environ cinquante ans après ſa mort, il s'éleva une diſpute dans l'Univerſité de Paris, ſur ce qu'on doutoit ſi Becket étoit en Paradis, ou s'il étoit en Enfer, tant ſa ſainteté étoit équivoque. Les uns prétendoient, que par ſon extrême orguëil, il avoit mérité de ſouffrir les peines éternelles. D'autres au contraire, ſoutenoient que les fréquens miracles qui ſe faiſoient ſur ſon tombeau étoient des preuves indubitables de ſon ſalut. Il eſt vrai, que cette derniere raiſon auroit été ſans replique, ſi ces miracles avoient été auſſi bien prouvez que répandus avec ſoin dans le pu blic. Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que Becket a ſouffert le Martyre; mais il reſte à décider, ſi c'eſt veritablement pour la cauſe de Dieu, & de la Religion, ou uniquement pour celle du Pape & du Clergé. C'eſt ſur quoi les Lecteurs pourront faire les réflexions qu'ils jugeront convenables. Contentons-nous donc de rapporter les ſuites de la mort de ce Prélat, qui ne ſont pas moins remarquables que les particularitez de ſa vie. Il avoit trop mérité de la Cour de Rome, pour n'être pas placé dans le Catalogue des Saints. On y en trouvoit pluſieurs autres qui, ſelon le jugement de cette même Cour, étoient moins dignes de cet honneur qu'un homme qui avoit répandu tout ſon ſang pour les intérêts de l'Egliſe. Il fut donc Canoniſé deux ou trois ans après ſa mort. Quelque envie qu'eût le Pape de donner des marques de ſa gratitude envers ce fidéle ſerviteur, il falloit auparavant qu'il parût aux yeux du Public, que Dieu approuvoit la cauſe pour laquelle il étoit mort, ſans quoi, on auroit pû trouver à redire à ſa Canoniſation. Rien n'étoit plus capable de former cette perſuaſion dans les eſprits des Peuples, que les miracles. Auſſi s'en fit-il d'abord un ſi grand nombre ſur le tombeau du nouveau Martyr, qu'en tout autre ſiécle que celui-là, la quantité & la qualité de ces miracles, bien loin de perſuader le Public, auroient été capables de produire un effet contraire. Jamais Jeſus-Chriſt ni ſes Apôtres n'en ont fait de tels, ni en ſi grand nombre, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, que ce nouveau Saint en fit pour autoriſer les priviléges, & les immunitez du Clergé. On ne ſe contentoit pas d'aſſurer, qu'il avoit rendu la vie à des hommes morts, mais on prétendoit encore qu'il avoit reſſuſcité des bêtes. On débitoit comme une choſe certaine, qu'étant expoſé dans l'Egliſe avant qu'on l'enterrât, il s'étoit levé de ſon cercuëil, pour aller rallumer les cierges qui s'étoient éteints. On ajoûtoit encore, qu'après que la cérémonie de ſes funérailles fut achevée, il leva la main pour donner la bénédiction au Peuple. A tous ces miracles, on en ajoûtoit beaucoup d'autres qui ne paroiſſoient pas plus dignes de la Majeſté de

Réflexions ſur le Caractere de Becket.

On lui attribuë un grand nombre de miracles après ſa mort.

HENRI II. 1171. de Dieu. Cependant ils étoient publiez avec tant de confiance, qu'il ne se trouvoit personne qui eût assez de hardiesse, pour témoigner qu'il les révoquoit en doute. Les Légats que le Pape envoya quelque tems après, pour en prendre les informations, trouverent le Peuple de Cantorbéri si persuadé de la vérité de tous ces faits, que, sur cette notoriété publique, le Pape ne crut pas risquer beaucoup en canonisant Becket sous le nom de *St. Thomas de Cantorbéri*. Le tombeau de ce nouveau Saint fut d'abord peu considérable par rapport aux ornemens. Mais cinquante ans après sa mort, son Corps fut mis dans une châsse enrichie d'une prodigieuse quantité de pierreries. Pour honorer encore mieux sa mémoire le Pape ordonna que tous les cinquante ans, on célébreroit un Jubilé dans l'Eglise où il reposoit. Depuis ce tems-là les miracles devinrent si fréquens sur ce tombeau, & leur reputation s'étendit si loin, qu'ils attiroient, de tout le Monde Chrétien, des Dévots qui se rendoient à Cantorbéri pour avoir recours à l'intercession de ce nouveau Saint. En l'année 1420. on compta que plus de cinquante mille étrangers, de tout âge & de tout sexe, avoient été en pélérinage cette même année à ce fameux tombeau.

Il est canonisé.

Divers événemens arrivez pendant la querelle.

Pour ne pas interrompre le recit de la fameuse querelle dont je viens de rapporter les particularitez, il a été nécessaire de remettre jusqu'ici à parler de certains événemens arrivez dans cet intervalle, dont je mettrai les principaux tout d'une suite.

Mariage de Mathilde fille du Roi avec le Duc de Saxe.

L'an 1165. pendant le fort de cette querelle, l'Archevêque de Cologne se rendit en Angleterre, pour conduire Mathilde, fille du Roi, au Duc de Saxe avec qui elle étoit accordée. Comme tous les Princes Allemans tenoient alors le parti de l'Antipape Paschal, ils étoient regardez comme Schismatiques dans tous les Païs où Alexandre étoit reconnu. Ce fut pour cette raison, qu'après le départ de cet Archevêque, on consacra de nouveau toutes les Eglises, où lui & les Prêtres qui l'accompagnoient avoient dit la Messe. Le Roi n'osa s'opposer à cette résolution de peur de se broüiller encore plus avec Alexandre qu'il vouloit au contraire ménager.

Quelques Hérétiques d'Allemagne, venus en Angleterre, sont condamnez au Concile d'Oxford, & très-sévérement traitez. *J. Brompton. Polyd. Vergil.*

En 1166. certains Hérétiques d'Allemagne arriverent en Angleterre, au nombre de trente, ayant à leur tête un nommé *Gerard*. On ne sçait pas trop bien en quoi consistoient leurs hérésies; il y a même apparence qu'on leur attribuoit, par des conséquences forcées, des sentimens qu'ils n'avoient pas. Quoiqu'il en soit, ils furent citez à un Concile qui fut assemblé sur ce sujet à Oxford, où ils furent condamnez, & livrez au bras séculier. Le Roi, qui ne vouloit pas donner prise au Pape contre lui, traita ces gens-là très rigoureusement. Après les avoir fait marquer à la joüe avec un fer chaud, il défendit à tous ses Sujets de leur donner aucune assistance. Cette défense ayant été exactement observée, tous ces malheureux périrent de faim & de misére, sans qu'on leur entendit jamais prononcer aucune plainte de cette extrême inhumanité. Ce n'est pas la seule fois qu'on a remarqué qu'il n'y a point de pire tems pour ceux que la Cour de Rome regarde comme Hérétiques, que lorsque les Princes sont broüillez avec elle.

Mort de Macolm Roi d'Ecosse.

Macolm, Roi d'Ecosse, mourut à peu près dans ce même tems, laissant Guillaume son Frere pour son Successeur.

Mariage d'Aliénor

Le mariage d'Aliénor, fille de Henri, avec Alphonse Roi de Castille, se fit en 1169. peu de tems avant le retour de Becket en Angleterre.

Conan

Conan le Petit, Duc de Bretagne, étant mort en 1171. le Prince Geoffroi, qui avoit épousé sa Fille, lui succéda. Mais comme il n'étoit âgé que de douze ans, le Roi son Pere se chargea de sa tutelle, & alla lui-même en Bretagne pour lui faire prêter serment de fidélité par les Barons.

HENRI II. 1171. avec le Roi de Castille. Mort de Conan Duc de Bretagne. Geoffroi Fils de Henri devient Duc de Bretagne.

Ce sont les événemens les plus remarquables, arrivez pendant la broüillerie du Roi avec l'Archevêque de Cantorbéri. On verra tout à l'heure les suites qu'eut la mort de ce Prélat.

Henri se voyant délivré du perturbateur de son repos, espéroit de joüir de quelque tranquillité. Mais il trouva que Becket mort ne lui causa pas moins de chagrins, que lorsqu'il étoit en vie. Ses ennemis, dont le Roi de France & l'Archevêque de Sens étoient ceux qui agissoient le plus ouvertement contre lui, ne laissérent pas échapper cette occasion de lui susciter de nouvelles affaires. Ils l'accusérent hautement d'être l'auteur de la mort de Becket, & tâcherent, par toutes sortes de moyens, d'inciter le Pape à venger la mort de ce fidéle serviteur. Quoiqu'il ne fût pas facile de prouver que Henri eût fait commettre cet assassinat, Alexandre voulut pourtant l'en croire coupable, afin d'avoir occasion d'humilier un Prince qui avoit toûjours fait paroître beaucoup de fierté envers lui. Il comprenoit que cette conjoncture étoit favorable pour se procurer des avantages que ce Monarque n'avoit pû se résoudre à céder en tout autre tems. Dans cette vûë il le menaça de l'excommunier, & de mettre l'Angleterre sous l'interdit, s'il ne donnoit des marques sinceres de sa repentance. Si ce Prince eût été ou plus foible, ou moins habile, il ne se seroit jamais tiré d'un pas si glissant & si dangereux. Mais la fermeté qu'il fit paroître en cette occasion, les présens qu'il fit distribuer aux principaux de la Cour du Pape, & ses protestations réïtérées, qu'il étoit prêt à se soumettre au Jugement qui seroit prononcé en Angleterre, lui firent éviter ce terrible coup.

Henri est accusé du meurtre de Becket. *Ra. de Diceto. J. Brompton. R. de Hoved.* Le Pape Alexandre se propose de le pousser vivement.

Henri agit avec beaucoup d'adresse & de fermeté.

Pendant que cette affaire se négocioit à Rome, Henri reprit le projet de la Conquête d'Irlande, conçu quelques années auparavant; mais que sa querelle avec Becket l'avoit obligé de suspendre. Quelques prisonniers Anglois que les Irlandois avoient faits, & ensuite vendus pour Esclaves, à des Nations étrangeres, lui avoient fourni le prétexte de former cette entreprise. Mais le véritable motif étoit le désir d'aggrandir ses Etats par la Conquête de cette Isle si voisine de l'Angleterre. Deux conjonctures favorables l'avoient engagé à penser à cette Conquête. La premiere étoit qu'il se trouvoit en Paix avec tous ses Voisins. La seconde, qu'Adrien IV. Anglois de Nation, occupant alors le Siége Pontifical, il espéroit d'obtenir aisément son approbation. Quoique les excès commis par les Irlandois contre ses Sujets pussent entrer dans les motifs de la guerre qu'il méditoit, ce n'étoit pas ce qu'il avoit allégué au Pontife pour lui faire approuver son dessein. La gloire de Dieu & le salut des ames, prétextes plausibles, mais qui déterminent rarement les Princes à des projets de cette nature, étoient les raisons qu'il avoit fait valoir pour faire entrer Adrien dans ses vûës. A ces motifs, il en avoit ajouté un autre qui n'étoit pas moins puissant. C'étoit l'accroissement de la jurisdiction & des revenus du S. Siége. Il prétendoit, que les Irlandois étant Schismatiques, & mauvais Chrétiens, il étoit nécessaire de les remettre dans le bon chemin, & de les obliger à reconnoître l'autorité du Pape qui jusqu'alors n'avoit pas eu beau-

Il forme le projet de conquerir l'Irlande. *Chronique Cambrensis.*

Ce projet avoit été approuvé par Adrien IV.

HENRI II. 1171. coup de crédit parmi eux : Que le véritable moyen pour parvenir à ce but étoit de les réduire sous la domination de la Couronne d'Angleterre, qui avoit été, de tout tems, si dévoüée au St. Siége. C'est ce qu'on va voir dans le Bref, qu'Adrien lui adressa sur ce sujet, où l'on pourra remarquer encore, quelle puissance les Papes s'attribuoient, & combien ils étoient attentifs à tout ce qui pouvoit contribuer à l'aggrandissement de leur puissance.

Bref d'Adrien IV. sur ce sujet.

ADRIEN

Serviteur des Serviteurs de Dieu.

A Notre Fils en JESUS-CHRIST, HENRI *Roi des Anglois.*

Salut & Bénédiction Apostolique.

LE desir que votre Magnificence témoigne d'accroître la gloire de son nom sur la Terre, & d'acquérir, dans le Ciel, le prix d'une éternelle félicité, mérite, sans doute, de grandes loüanges. Comme un Prince vraiment Catholique, vous pensez à étendre les bornes de l'Eglise, à porter la connoissance de la Vérité parmi des Peuples grossiers & ignorans, & à extirper les Vices du Champ du Seigneur, sur quoi vous nous demandez notre conseil & notre faveur. Nous avons une entiére confiance, que, par la Bénédiction du Tout-puissant, vous aurez dans votre entreprise un succès digne du grand motif qui vous fait agir. Car les choses qu'on entreprend par un principe de Foi & de Religion, ne manquent jamais de réüssir. Il n'y a point de doute, comme aussi vous le reconnoissez, que l'Irlande, de même que toutes les autres Isles qui ont le bonheur de joüir de la lumiére du Soleil de Justice, & qui ont reçu les préceptes de la Religion Chrétienne, ne doive être soumise à la jurisdiction de St. Pierre & de l'Eglise Romaine. Nous jugeons donc, après avoir meurement examiné l'entreprise que vous nous avez proposée, qu'il est à propos d'établir dans cette Isle des Colonies de Fidelles qui soient agréables à Dieu.

Vous nous avez fait sçavoir, Très-Cher Fils en Jesus Christ, que vous avez formé le dessein d'entrer en Irlande, pour soumettre cette Isle à de justes Loix, & pour y extirper les Vices qui y ont depuis long-tems pullulé. Vous nous promettez de nous payer un tribut annuel pour chaque maison, & de conserver en leur entier les droits de l'Eglise. Sur cette promesse écoutant favorablement votre requête, nous consentons & approuvons, que vous entriez dans cette Isle, pour étendre les bornes de l'Eglise, pour y arrêter le cours des Vices, pour y réformer les mœurs des habitans, & pour y favoriser l'accroissement des Vertus, & de la Religion Chrétienne. Nous vous exhortons à faire tout ce que vous jugerez convenable pour l'honneur de Dieu, & pour le salut de ce Peuple, auquel nous recommandons aussi de vous recevoir honorablement, & de vous reconnoître pour leur Souverains; sauf pourtant le droit permanent & inaltérable des Eglises, & le Denier qui doit être payé

à St.

à St. Pierre & à la très-sainte Eglise Romaine. Si donc vous trouvez à propos d'exécuter ce projet, travaillez sur toutes choses à l'avancement des bonnes mœurs, parmi les habitans de cette Isle. Faites en sorte, tant par vous-même, que par ceux que vous jugerez dignes d'être employez à cet Ouvrage, que l'Eglise de Dieu soit de plus en plus enrichie, que la Réligion croisse dans ce Païs-là, & que les choses qui concernent l'honneur de Dieu & le salut des ames soient tellement ordonnées, que vous puissiez en mériter le prix d'une éternelle recompense dans le Ciel & un nom toûjours glorieux sur la Terre. HENRI II. 1171.

Ce sont-là les fondemens des prétentions de Henri sur l'Irlande. En lisant ce Bref, on a de la peine à connoître lequel des deux agissoit avec le plus de dissimulation, ou le Roi ou le Pape. Henri alléguoit de faux prétextes pour couvrir son ambition, & Adrien feignoit de le croire, pour avoir lieu de disposer d'un Païs qui ne lui appartenoit pas, & de le donner à un Prince qui n'y avoit aucun droit. On ne laisse pourtant pas de voir, à travers tous ces déguisemens, les motifs qui faisoient agir le Pape. C'est que l'Irlande n'avoit pas encore reconnu la supériorité du Siége Romain sur toute l'Eglise Chrétienne. C'étoient-là les Vices qu'il falloit arracher du Champ du Seigneur. C'étoit la soumission à l'Evêque de Rome, qu'il falloit faire germer & croître avec soin, afin que l'Eglise Romaine en pût tirer une abondante moisson. Quelle autre chose pourroit-on entendre par *planter la Réligion dans cette Isle*, où elle étoit reçûë depuis si long-tems? Quoiqu'il en soit, Henri appuyé de l'approbation du Pape, & autorisé par ses exhortations, n'attendoit qu'une occasion favorable pour exécuter son projet, à quoi l'affaire de Becket mit des obstacles pendant quelques années. Il ne fut pas plûtôt délivré de cet embarras, qu'il reprit le même dessein; resolu de l'exécuter aussi-tôt qu'il auroit fait la paix avec la France, avec laquelle il étoit alors en guerre. Cependant, quoique cette guerre ne fût pas encore finie, il se présenta une occasion dont il ne manqua pas de profiter. Mais avant que de rapporter le succès de cette expédition, il est nécessaire de faire connoître le Païs qui en étoit le sujet, puisque nous allons bien-tôt le voir uni à la Monarchie Angloise. Remarques sur ce Bref.

L'Irlande est située à l'Occident de la Grande Bretagne de laquelle elle n'est séparée que par un bras de mer, nommé le *le Canal de St. George*, qui en quelques endroits, n'a pas plus de trois lieües de large. La longueur de cette Isle s'étend, du Midi au Septentrion, l'espace d'environ trois cens milles, & sa largeur de l'Orient à l'Occident est de deux cens milles. Il est certain qu'en toute l'Europe, il n'y a point de climat plus tempéré que celui d'Irlande. Le grand froid & les grandes chaleurs y sont également rares, parce que les vapeurs qui s'élevent de la Mer, dont elle est environnée, tempérent pour l'ordinaire ces deux extrêmes. Le terroir en est très-fertile, sur tout dans les parties méridionales. Ceux qui ont dit qu'il n'y croissoit point de froment, ont eu, sans doute, en vuë le Païs du Nord, où le peuple se nourrit généralement de pain d'avoine. Mais par tout ailleurs, le froment y est aussi bon & aussi abondant qu'il est nécessaire pour la subsistance des habitans. C'est pourtant en pâturages que ce Païs abonde le plus, & c'est la grande quantité de bétail qu'on y éleve, qui fait sa plus grande richesse. La Mer qui l'environne produit une telle quantité de poisson, que cela seul suffiroit pour Situation, grandeur, & avantages d'Irlande.

HENRI II. l'entretien des habitans, quand même ils manqueroient de toute autre nourriture. Mais l'avantage le plus considérable que cette Isle possède, c'est sa situation qui est également commode pour le Commerce de toute l'Europe, & des autres Parties du Monde. A cela se joint un nombre considérable de bons Ports qui peuvent faciliter le debit de ses denrées. Ces avantages ont tellement excité la jalousie des Anglois, que, depuis qu'ils sont maîtres de cette Isle, ils n'ont eu rien plus à cœur, que d'empêcher que ses habitans ne poussassent trop loin leur Commerce, de peur que celui d'Angleterre n'en reçût trop de préjudice. Il n'est pas étrange qu'une Isle si fertile, si bien située & si voisine de l'Angleterre ait donné dans la vûë à Henri II. qui ne mettoit aucunes bornes à ses desirs ambitieux.

Ses premiers habitans. Si l'on vouloit s'en rapporter à certains Historiens Irlandois, il faudroit remonter plus haut que le Déluge universel pour trouver les premiers habitans de cette Isle. Mais voici ce qu'en disent quelques-uns de leurs Auteurs moins prévenus au sujet de leur origine. Ils prétendent, que, dès le troisiéme âge du Monde, l'Irlande fut habitée par des *Scythes*, & que dès le quatriéme (1) ces Colonies furent considérablement augmentées par des peuplades d'Espagnols. Ces deux Peuples remplirent, dans la suite, non seulement toute l'Irlande, mais encore les Isles *Hébrides*, d'où une partie d'entre eux alla peupler le Nord de la Grande Bretagne, ainsi qu'il a été déja remarqué dans l'Introduction.

Divers noms de cette Isle. On a donné à cette Isle divers noms tous formez du mot *Erin* que les habitans même lui donnent. Tels sont ceux de *Jerne*, *Yvernie*, *Jouernie*, *Overnie*, *Bernie*, *Hybernie*, qui marquent tous la même origine. Les Bretons la nommoient en leur Langue, *Yverdon*, les Romains *Hibernia*, & les Saxons lui donnerent le nom d'*Iren-landt*, c'est-à-dire *Païs d'Iren* ou *d'Erin*. On ne sçait pas bien l'étymologie du mot *Erin*; mais la conjecture de *Cambden*, qui le dérive d'un mot Irlandois qui signifie *Occident*, me paroit fort vrai-semblable; parce qu'en effet, l'Irlande est l'Isle la plus Occidentale de l'Europe. Isidore & Bede l'ont appellée *Ecosse* par rapport au Peuple qui l'habitoit, qui pour la plus grande partie étoit venu de la Scythie, comme il a été déja dit, & qui, par cette raison, étoit nommé *Scot* ou Ecossois. Les mêmes Auteurs l'ont aussi appellée *la Grande Ecosse*, pour la distinguer du Nord de la Grande Bretagne, que le même Peuple habitoit. D'autres lui ont donné le nom de *Petite Bretagne*, pour la distinguer de la grande, prétendant que toutes les Isles de ces quartiers-là doivent être nommées *Isles Britanniques*. On

Sa Langue différente des autres Langues voisines. sçait encore moins l'origine du Langage Irlandois qui n'a rien de commun avec les autres, & qui même a conservé ses caractéres particuliers, différens de ceux des Nations voisines.

Conversion des Irlandois à la Réligion Chrétienne. *Nonnius.* Le Pape Celestin I. fut le premier qui entreprit de convertir les Irlandois au Christianisme, en leur envoyant *Palladius* pour leur prêcher l'Evangile. Mais une mort prématurée leur ayant enlevé ce premier Evêque, *Patrice*, Disciple de S. Germain, fut envoyé dans cette Isle, où il convertit la plus grande partie des habitans. Leurs Descendans l'ont toûjours regardé comme leur Apôtre, & conservent encore aujourd'hui une très-grande vénéra-

Grande réputation tion pour lui. Peu de tems après la conversion de ce Peuple, l'Irlande se trouva

(1) Ils n'ont pas expliqué ce qu'ils entendent par le 3. & le 4. âge du Monde.

Henri II.

va remplie de Moines, dont la plûpart ſe rendirent fameux par leur ſainteté, & donnerent lieu d'appeller cette Iſle, *le Pais des Saints*. Ce fut de-là que ſortit un grand nombre de gens ſçavans & zélez, qui contribuerent beaucoup à la converſion des *Ecoſſois Albins*, ou de l'Iſle d'Albion, des Pictes, & des Anglois. Tels furent *Columban*, *Aidan*, *Finan*, *Colman*, *Kilian*, & pluſieurs autres dont j'ai déja parlé en d'autres endroits.

des premiers Moines Irlandois.

L'Irlande a ſouffert beaucoup d'invaſions.

La Science & la Piété qui fleuriſſoient en Irlande, y furent étouffées par les invaſions des Etrangers, auſquelles ce Païs fut ſouvent expoſé. Un Roi de Northumberland y envoya une nombreuſe armée qui y fit de grands ravages. Enſuite les Norwégiens l'affligerent pendant plus de trente ans, ſous la conduite d'un Chef nommé *Turgeſius* qui y périt enfin dans une embuſcade. Cette déſolation fut ſuivie de près, d'une invaſion de certains Peuples d'Allemagne auſquels les Hiſtoriens donnent le nom d'*Eſmanni*, c'eſt-à-dire, hommes de l'Eſt, ou Orientaux. Peu de tems après, Edgar Roi d'Angleterre ſoumit l'Irlande à ſes Loix, ſi l'on peut s'en rapporter à une Chartre qui porte ſon nom, dans laquelle il ſe glorifie de cette Conquête. Mais quelque grandes que fuſſent les déſolations que cette Iſle ſouffrit de la part des Etrangers, les diſſentions domeſtiques lui cauſerent encore plus de dommage. Les Irlandois étoient à peine délivrez des invaſions des Etrangers, & particuliérement des Danois, qui ne leur firent pas moins ſentir leur fureur qu'aux Anglois, qu'ils ſe firent entr'eux une guerre qui ne finit que par le partage de leur Païs en pluſieurs Souverainetez, Ces Royaumes, qui étoient d'abord en grand nombre, & par conſéquent très-petits, furent enfin réduits à ſept, ſçavoir *Conawght*, *Corck*, *Linſter*, *Offery*, *Meath*, *Limerick*, & *Ulſter* (1). Le Roi de Conawght, qui étoit le principal de ces Souverains, tenoit les autres dans une eſpéce de dépendance, à peu près avec la même autorité que les Monarques Anglo-Saxons avoient eüe autrefois pendant l' Heptarchie d'Angleterre. C'eſt par cette raiſon que les Annales d'Irlande donnent à *Roderick*, Roi de Conawght, qui regnoit du tems de Henri II. le tître de *Monarque*, quoique, dans le même tems, il y eût d'autres Rois dans l'Iſle, outre celui-là. Tel étoit l'état de l'Irlande, lorſque les Anglois en entreprirent la Conquête. Un différend entre deux de ces Rois dont le plus foible appella les Anglois à ſon ſecours, fut cauſe que les Irlandois perdirent leur liberté. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'une ſemblable cauſe avoit produit un ſemblable effet. Une imprudence de la même nature avoit fourni aux Maures l'occaſion de ſoumettre les Eſpagnols, & aux Anglo-Saxons celle de conquerir la Bretagne. Cela fait voir combien il eſt dangereux d'attirer, dans un Païs, des Etrangers qu'on n'eſt pas ſûr de pouvoir chaſſer enſuite avec la même facilité.

Diviſions Domeſtiques.

L'Irlande partagée en ſept Royaumes.

1171.

Le Roi de Linſter demande du ſecours à Henri.

Parmi les Souverains qui regnoient alors en Irlande, Dermoth, Roi de Linſter, étoit un des plus conſidérables par l'étenduë de ſes Etats. Depuis que ce Prince étoit monté ſur le Trône, il avoit traité ſes Sujets avec ſi peu de ménagement, qu'il leur étoit devenu très-odieux. Mais il ſe mettoit peu en peine de la haine de ſon Peuple, parce qu'il étoit en Paix avec ſes voiſins, qui ne prenoient aucune part à ce qui ſe paſſoit dans ce Royaume. Cependant

(1) Ces ſept Royaumes ont été reduits à quatre grandes Provinces dans leſquelles l'Iſle ſe trouve aujourd'hui partagée ſçavoir *Ulſter*, *Liſter*, *Munſter*, & *Conawght*.

HENRI II. 1171.

dant dans la ſuite, il leur en fournit lui-même l'occaſion, en enlevant la fem-me d'O-Rorick Roi de Meath. Celui-ci voulant tirer vengeance de cette in-jure, aſſembla une armée, & avec le ſecours de Roderick, Roi de Conawght, il attaqua Dermoth qui ſe vit abandonné de ſes Sujets, & contraint de quitter l'Irlande, de peur de tomber entre les mains de ſes ennemis. Comme il n'a-voit aucune reſſource dans ſon Iſle, où les autres Rois refuſoient de s'engager dans ſa querelle, il alla implorer la protection du Roi d'Angleterre, qui étoit alors en France. Après l'avoir informé de ſon état, il lui promit de ſe rendre ſon Vaſſal, ſi par ſon ſecours, il pouvoit ſe rétablir ſur le Trône. Rien ne pou-voit être plus agréable que cette Requête à un Prince qui méditoit, depuis pluſieurs années, la Conquête de l'Irlande, & qui ne cherchoit que l'occa-ſion de ſe mêler des affaires de cette Iſle. Cependant, comme la Guerre qu'il avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de donner ſi-tôt du ſecours au Roi dépoüillé, il ſe contenta de lui promettre, qu'auſſi-tôt que cette Guer-re ſeroit finie, il l'aſſiſteroit de tout ſon pouvoir. Il crut pourtant, qu'il étoit de ſon intérêt d'engager ce Prince à commencer une Guerre dont il eſpéroit de tirer lui-même de grands avantages. Dans cette vûë, il lui conſeilla d'al-ler en Angleterre, & de tâcher d'obtenir du ſecours de quelques Seigneurs Anglois, en attendant de plus grandes forces. Dermoth ſuivit ce conſeil, & s'aſſurant ſur les promeſſes de ce Monarque, il ſe rendit en Angleterre, où Robert Fitz-Stephen, & Richard Strong-bow, Comte de Pembroock s'en-gagerent avec lui, à certaines conditions. Le premier ſe laiſſa gagner par l'eſ-pérance de faire une fortune conſidérable en Irlande. Le ſecond, qui poſſé-doit de grands biens en Angleterre & dans le Païs de Galles, fut engagé par la promeſſe que Dermoth lui fit, de lui donner ſa fille unique en mariage, & de lui aſſurer ſa Succeſſion.

Henri lui en promet, mais il ne peut encore lui en donner.

Deux Seigneurs Anglois s'engagent avec le Roi de Linſter.

Ils arrivent en Irlande, & s'emparent de Wexford.

Ces deux Seigneurs ayant aſſemblé des troupes parmi leurs amis & leurs Vaſſaux, Fitz-Stephen, qui ſe trouva le premier prêt, accompagna Dermoth en Irlande, avec quatre cens hommes. Cette troupe ayant débarqué près de Waterford, le Roi de Linſter la conduiſit devant la Ville de Wexford, qui n'en eſt pas éloignée. Cette Place ayant été d'abord emportée, fut miſe entre les mains de Fitz-Stephen qui y établit une Colonie Angloiſe. Après cet ex-ploit, les avanturiers ayant renforcé leur petite armée juſqu'au nombre de trois mille hommes, par la jonction des gens du Païs, marcherent contre le Roi d'Oſſery. Ce Prince, qui ne s'attendoit pas à être attaqué, n'ayant rien de prêt pour ſe défendre, fut contraint d'accepter les conditions que les vain-queurs voulurent lui impoſer.

Ils ſubjuguent le Roi d'Oſſery.

Le Roi de Conawght tente en vain de renvoyer les Anglois.

Cependant le Monarque Roderick avoit aſſemblé les Etats de l'Iſle, & y avoit fait réſoudre la Guerre contre Dermoth & contre les Anglois. En effet, il n'étoit pas difficile de comprendre que leurs deſſeins ne ſe bornoient pas à ſecourir le Roi de Linſter. Mais comme les Avanturiers s'étoient déja rendus très-redoutables, il voulut, avant que de rien hazarder, tenter la voye de la négociation, pour les faire ſortir de l'Iſle. Il s'adreſſa d'abord à Fitz-Stephen, & lui offrit une ſomme conſidérable, pour l'obliger à ſe retirer. Ses offres ayant été rejettées, il ſe tourna du côté de Dermoth, & tâcha de l'engager à renvoyer les Anglois, par la promeſſe qu'il lui fit de le rétablir dans ſon Royau-me. Celui-ci accepta cette offre ſans balancer. Mais quand il fut queſtion d'exécu-

d'exécuter leurs conventions, ces deux Princes Irlandois, se défiant l'un de l'autre, ne purent jamais s'accorder ni sur le tems, ni sur la maniere de l'exécution. Pendant qu'ils étoient occupez à chercher des expédiens pour se donner des assurances réciproques, le Comte de Pembroock arriva d'Angleterre, menant avec lui douze cens hommes. Sa premiere expédition fut la prise de Waterford, dont il fit passer les habitans au fil de l'épée. Cette conquête ayant rompu la négociation commencée, le Comte de Pembroock épousa la fille de Dermoth, & peu de tems après, il se mit en possession du Royaume de Linster, qui lui échut par la mort de son beau-pere. Les Irlandois donnerent à ce Prince le surnom de *Nangal*, c'est-à-dire, Ami des Etrangers.

Henri II. 1171.

Le Comte de Pembroock arrive en Irlande & se rend maître de Waterford.

Mort du Roi de Linster.

Le Comte de Pembroock lui succéde.

Après la mort de Dermoth, les Avanturiers Anglois se préparerent à pousser plus loin leurs conquêtes. Comme ils virent que la terreur de leurs armes étoit répanduë dans toute l'Irlande, ils profiterent de l'occasion, & marchant plus avant, ils s'emparerent de Dublin & de quelques autres Places. Roderick & les autres Rois de l'Isle se trouvoient tellement déconcertez, qu'ils ne faisoient que de foibles efforts pour s'opposer aux progrès des Etrangers. Il est presque incroyable que les Irlandois, qui étoient en grand nombre, se laissassent ainsi gourmander par une poignée d'Anglois. On en attribuë la cause à la terreur que leur inspiroient les arbalêtes Angloises, dont l'usage leur avoit été jusqu'alors inconnu.

Les Anglois s'emparent de Dublin.

Cause des rapides progres des Anglois.

La nouvelle que Henri reçut d'un succès si extraordinaire, excita sa jalousie contre les Avanturiers. Il avoit espéré qu'ils auroient besoin de son secours, & que par-là, ils lui fourniroient un prétexte de passer lui-même en Irlande, pour en faire la conquête. Mais voyant que, par le peu de résistance des Irlandois, son secours devenoit inutile, il craignit que ces Conquérans ne se rendissent maîtres de tout ce Païs, qu'il s'étoit destiné à lui-même. Dans cette pensée il crut qu'il falloit les mettre dans la nécessité d'avoir recours à lui. Pour cet effet, il défendit à tous ses Sujets de porter des vivres ou des munitions en Irlande, & enjoignit à tous ceux qui étoient passez dans cette Isle, d'en sortir incessamment. Ces ordres, dont le prétexte étoit, que les Avanturiers s'étoient engagez à cette entreprise sans sa permission, firent l'effet qu'il en avoit attendu. Dès que le Comte de Pembroock & Fitz-Stephen en furent informez, ils lui envoyerent des Députez, pour l'assurer de leur obéïssance, & pour lui dire qu'il seroit toûjours le maître des acquisitions qu'ils avoient faites, ou qu'ils pourroient faire à l'avenir. Ces soumissions appaiserent aisément ce Monarque qui ne pensa plus à les rappeller. Quelque tems après, il fit un Traité avec eux, par lequel il devoit être mis en possession des Places maritimes, tout le reste des conquêtes déja faites leur demeurant, à condition d'en faire hommage au Roi & à ses Successeurs. Tout étant ainsi réglé, Henri passa lui-même en Irlande, avec une armée formidable, & alla débarquer à Waterford. Les Irlandois, qui jusqu'alors n'avoient pû se défendre contre de simples particuliers, & qui par conséquent se sentoient hors d'état de résister à de si grandes forces, prirent le parti de se soumettre volontairement. Pendant le séjour que Henri fit à Waterford, il vit arriver à sa Cour tous les Rois de l'Isle, qui, à l'envi l'un de l'autre, se hâterent de lui prêter serment de fidélité.

Henri devient jaloux des Conquêtes des Avanturiers Anglois.

Et il les rappelle.

Ils traitent avec lui.

1172.

Henri va en Irlande. *Chron. Camb.*

Toute l'Isle se soumet à lui.

C'est de cette maniere, que, sans verser une seule goute de sang, Henri se

rendit

HENRI II. 1172.

Il se rend à Dublin, d'où il retourne en Angleterre.

rendit maître de l'Irlande, en moins de tems qu'il n'en auroit fallu employer à la parcourir. Après qu'il eut mis de nouvelles Garnisons dans Wexford, dans Waterford, & dans quelques autres Places maritimes, selon le Traité qu'il avoit fait avec les Avanturiers, il se rendit à Dublin, où il fit quelques Réglemens pour le gouvernement de sa nouvelle conquête. Peu de tems après, il reprit la route d'Angleterre, ayant laissé à Dublin Hugues Lacy, pour gouverner l'Isle en son nom, avec le titre de Grand Justicier.

Si la facilité avec laquelle les Anglois ont conquis l'Irlande a de quoi surprendre ceux qui connoissent la grandeur & l'importance de cette Isle, ils n'auront pas moins de sujet de s'étonner quand ils verront dans la suite de cette Histoire, combien il a coûté pour la conserver. Il y a des gens, qui considérant la quantité de sang qui s'est répandu, & l'argent qui a été dépensé, pour maintenir les Anglois dans cette conquête, n'ont pas fait difficulté de dire, qu'il leur auroit été plus avantageux qu'elle eut été submergée. Il est certain, que si jusqu'à présent ils se sont obstinez à la garder, c'est moins pour le profit qu'ils en retirent, que pour empêcher qu'elle ne tombe entre les mains d'une Puissance étrangere. En effet, elle ne pourroit passer sous une autre domination, sans que le Commerce d'Angleterre en souffrit un grand préjudice.

Il va trouver les Légats du Pape en Normandie.

J. Brompton. R. de Hoved.

Henri n'eut pas le tems de faire un plus long séjour en Irlande. Il étoit pressé de se rendre en Normandie, où il devoit rencontrer les Légats que le Pape y envoyoit pour travailler aux informations de l'assassinat de Becket. Quatre mois entiers se passérent dans ces procédures. Bien que les Légats eussent ordre d'absoudre le Roi, ils recevoient de tout côtez, des témoignages pour tâcher de prouver qu'il étoit coupable, afin de faire valoir la faveur qu'il alloit recevoir du Pontife. Enfin, après bien des difficultez & des longueurs

Il fait serment qu'il n'a pas consenti au meurtre de Becket, & il est absous.

affectées, il fut admis à se purger par serment, qu'il n'avoit, ni commandé cet assassinat, ni consenti à l'exécution. Il protesta publiquement, qu'il avoit un extrême regret d'y avoir donné lieu, par les paroles qu'il avoit imprudemment lâchées, & qu'il se soumettoit à la pénitence qui lui seroit imposée par les Légats. Sur ce serment, & sur cette promesse, il fut absous de ce prétendu crime, à des conditions qui marquoient moins son innocence, que la grace

Conditions de son absolution.

qu'il recevoit du Pontife. Voici à quoi il s'engagea pour obtenir son absolution. I. Qu'il ne s'opposeroit jamais à la volonté du Pape, pendant qu'il en seroit traité comme un Prince Catholique. II. Qu'il n'empêcheroit point les appels au S. Siége. III. Qu'il meneroit une armée à la Terre Sainte, pour y combattre les Infidelles, & qu'il y demeureroit au moins trois années consécutives. Néanmoins, il lui étoit libre, d'y entretenir seulement trois cens hommes, en cas qu'il aimât mieux aller en personne faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne. IV. Qu'il rappelleroit tous ceux qui avoient été bannis à l'occasion du défunt Archevêque de Cantorbéri, & leur restitueroit leurs biens & leurs revenus. V. Enfin, qu'il aboliroit toutes les Loix & Coûtumes introduites depuis peu, au préjudice de l'Eglise de Cantorbéri, & de toute autre d'Angleterre. A ces conditions, qui furent renduës publics, on en ajouta une autre secrette, par laquelle ce Monarque s'engageoit à s'en aller pied-nû au tombeau de Becket, & y recevoir la discipline, par les mains des Moines de S. Augustin. C'est ainsi que se termina cette affaire, qui malgré la fermeté

que

que Henri marqua au commencement, tourna enfin au profit du Pape, & porta sa puissance & son autorité plus loin qu'elles n'avoient été jusqu'alors. En effet, cet exemple étoit tout-à-fait propre à inspirer de la terreur à tous les Souverains, en leur faisant toucher au doigt, combien il étoit dangereux de s'opposer aux volontez de la Cour de Rome. Quel sujet n'avoient-ils pas de craindre cette puissance formidable qui venoit de traiter avec tant d'indignité un des plus puissans Princes de l'Europe? HENRI II. 1172.

Au commencement de l'année 1173. Roger, Abbé du Bec en Normandie, fut élu Archevêque de Cantorbéri, après que ce Siége eut été vacant un peu plus d'un an. 1173. Roger Archevêque de Cantorbéri.

Henri se persuadoit, qu'après avoir surmonté tant de difficultez, il pourroit désormais passer une vie tranquille, au milieu des grandeurs dont il étoit environné. Mais il s'aperçut bien-tôt, que les chagrins qu'il avoit essuyez dans l'affaire de Becket n'étoient pas les seuls capables de troubler sa felicité. Pendant qu'il avoit été absent de son Royaume, il s'étoit formé contre lui une Conspiration d'autant plus dangereuse, que la Reine sa femme, & ses propres enfans en étoient les auteurs. D'ailleurs, elle étoit appuyée par quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume, & par plusieurs Princes étrangers. La Reine Alienor y étoit poussée par son extrême jalousie, à laquelle ce Monarque ne donnoit que trop de sujet. Parmi le grand nombre de Maîtresses qu'il entretenoit, la belle Rosemonde Cliffort, étant celle qui avoit le plus de pouvoir sur lui, se trouvoit par-là le principal objet de la jalousie de la Reine, qui n'avoit pû s'empêcher de la menacer. Henri avoit cru la mettre à couvert de tout attentat, en la tenant renfermée dans un labyrinthe, qu'il avoit fait construire à Woodstock. Mais cette précaution s'étoit trouvée inutile. Pendant qu'il étoit en Normandie, la Reine, profitant de son absence, avoit trouvé le moyen d'oter la vie à cette Rivale, qui lui avoit causé tant de chagrins. Après cette action, désespérant de pouvoir regagner l'affection de son époux, elle avoit poussé plus loin sa vengeance, en inspirant à ses enfans, un esprit de révolte contre lui. Henri son fils-aîné, jeune Prince d'un naturel extraordinairement fier, se lassoit de porter le titre de Roi, sans en avoir l'autorité. Richard, qui étoit naturellement inquiet & turbulent, s'ennuyoit de se voir sous la discipline du Roi, qui véritablement l'avoit fait Comte de Poitou, mais qui ne le laissoit pas joüir de ce bienfait. Geoffroi avoit encore plus sujet de se plaindre que ses freres. Il se voyoit privé du Gouvernement de la Bretagne, sous le prétexte spécieux d'une tutelle dont il croyoit n'avoir plus besoin. Il ne fut pas difficile à ces jeunes Princes, de mettre dans leur complot une partie des Seigneurs Anglois, qui espéroient d'avoir plus de crédit & d'autorité, sous le Gouvernement du jeune Henri, que sous celui du pere. Le Roi de France, toûjours jaloux de la prospérité de Henri, s'engagea très-aisément dans le projet de le détrôner. Il ne se contenta pas de prêter son secours aux Princes, mais il fit même entrer dans la Ligue, les Comtes de Flandres, de Boulogne, & de Blois ses Vassaux, dont le dernier étoit son beau-frere. Guillaume, Roi d'Ecosse, se laissa aussi persuader de prendre part à une entreprise qui pouvoit lui procurer l'occasion de recouvrer les Provinces que Macolm son frere avoit renduës à l'Angleterre. Cette Ligue éclatta tout d'un coup lorsque Henri s'y attendoit le moins. La Normandie,

Grande Conjuration contre Henri. *R. de Hoved. Ran. Hygden. M. Paris.*

Auteurs & causes de la Conjuration.

La Reine fait mourir Rosemonde Maîtresse du Roi.

Sujet de mécontentement des fils du Roi.

HENRI II. 1173.

mandie, la Guyenne, la Bretagne, furent attaquées tout à la fois par les armes des Confédérez. Le Roi d'Ecosse envahit le Cumberland, & l'Angleterre se trouva divisée en deux partis, dont l'un étoit pour le jeune Roi, & l'autre pour le pere. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Guerre, il faut voir premiérement quelles mesures les ennemis de Henri avoient prises pour le surprendre.

Après la conquête de l'Irlande, Henri ayant dessein de se rendre en Normandie, passa par l'Angleterre, pour y prendre le Roi son fils, qu'il vouloit mener avec lui, ignorant entiérement les complots qui s'étoient formez pendant son absence. Dès qu'il fut à Roüen, il y reçut un Lettre du Roi de France qui lui témoignoit un extrême désir de voir sa fille & son Gendre, & le prioit de permettre qu'ils allassent passer quelques jours à Paris. Le jeune Prince, en ayant obtenu la permission, se rendit incontinent auprès du Roi son beau-pere, & prit avec lui des mesures, pour faire agir en même tems ceux qui s'étoient engagez dans la Ligue. Cependant, comme il différoit son retour sous divers prétextes, Henri en prit quelque inquiétude. Peut-être avoit-il reçu des avis confus de ce qui se tramoit, ou peut-être craignoit-il qu'une trop longue communication avec Loüis, ne produisit quelque mauvais effet dans l'esprit de ce jeune Prince. Quoiqu'il en soit, il le rappella, & le jeune Roi n'osa désobeïr, de peur de lui donner quelque soupçon de la conspiration, qu'il lui étoit important de tenir secrete. Dès qu'il fut arrivé, le Roi partit avec lui pour se rendre à Montferrand petite Ville d'Auvergne, où il devoit avoir une Conférence avec Humbert Comte de Maurienne, Alphonse Comte d'Arragon & de Barcelonne, Girard Comte de Vienne, & Raymond Comte de Toulouse. J'ignore quelles affaires il avoit avec ces Princes, excepté avec le Comte de Maurienne. Il devoit traiter avec celui-ci du mariage de Jean son quatriéme fils, avec la fille unique de ce Comte. Cette affaire fut entamée à Montferrand: mais comme elle ne put y être terminée, Humbert accompagna le Roi jusqu'à Limoges, où il le pressa de déclarer ce qu'il vouloit faire pour le Prince son fils, en faveur de ce mariage. Henri offrit de donner à Jean, les Villes de Loudun, Chinon, & Mirebeau, à quoi le jeune Roi, qui étoit présent, s'opposa de tout son pouvoir. Il disoit, qu'il étoit bien étrange que le Roi voulût assigner un appanage à son plus jeune fils, dans le tems qu'il refusoit d'en donner un, pendant sa vie, à son fils-aîné qui portoit le titre de Roi, sans avoir de quoi soutenir sa Dignité. Cette opposition causa entre le pere & le fils une assez grande froideur, qui fut encore augmentée par la demande que le jeune Prince fit à son pere qu'il lui cédât la Normandie, en attendant qu'il pût joüir de la Couronne d'Angleterre. Cette demande n'avoit pour but, que de trouver un prétexte de se plaindre, afin de faire éclorre le projet, dont il étoit convenu avec le Roi de France.

Henri le fils va visiter le Roi de France.

Et prend avec lui des mesures contre son pere.

Le Roi le rappelle & le mene en Auvergne.

Polyd. Verg. J. Brompton. Ra. de Diceto

Entrevûë de Henri & de quelques Princes à Montferrand.

Projet d'un mariage du Prince Jean avec la fille du Comte de Maurienne.

Act. Publ. T. I. p. 33.

Broüillerie entre le Roi & son fils-aîné.

Henri commença dès lors à soupçonner ce que son fils avoit dans l'ame. Comme il ne doutoit pas qu'il ne se fût laissé débaucher par le Roi de France, il le faisoit observer avec tant de soin, qu'il étoit aisé de comprendre qu'il craignoit de le laisser échapper. D'un autre côté le jeune Prince appréhendant quelque fâcheux revers, si le Roi venoit à découvrir ses desseins, prit la résolution de prévenir ce danger. Quelque précaution que le pere prît, il ne put empêcher que son fils ne se dérobât de la Cour & n'allât à grandes journées trou-

Le Roi soupçonne son fils,

Qui s'évade & va trouver

trouver le Roi de France. Cette démarche acheva de confirmer le vieux Roi dans ses soupçons : mais il ignoroit encore quel pouvoit être le dessein de son fils. Dès que la Reine, qui étoit demeurée à Londres, fut informée que le Roi son fils étoit arrivé à Paris, elle y envoya aussi Richard & Géofroi, avant que Henri eût le tems de donner aucun ordre sur leur sujet. Ainsi le vieux Monarque se vit tout-à-coup abandonné de toute sa Famille, sans sçavoir encore à quoi toutes ces démarches devoient aboutir. Sa colere, qui ne put alors s'étendre sur ses enfans, tomba sur la Reine son épouse qu'il fit enfermer très-étroitement. Mais en cela il ne trouvoit aucun autre avantage, que le plaisir de se venger. Bien-tôt après, les Princes Confédérez, l'ayant attaqué par divers endroits, il eut besoin de toute sa fermeté, pour soutenir tant de chagrins, & de toute sa prudence, pour faire tête à tant d'ennemis. Richard se rendit en Guyenne, dont il fit révolter la plus grande partie. Géofroi, ayant fait soulever les Bretons, se mit à leur tête, à dessein d'arracher au Roi son pere le Gouvernement de la Bretagne. La Normandie fut attaquée par le Roi de France, assisté des Comtes de Flandres, de Boulogne, & de Blois. Le Roi d'Ecosse fit irruption dans les Provinces du Nord d'Angleterre. Le Comte de Leicester débarqua dans le Port de Southampton, une armée qu'il avoit levée en France, dans l'espérance de faire révolter tous les Anglois contre le Roi. Ainsi, Henri voyoit dans toutes les parties de ses Etats, des armées ennemies, contre lesquelles il n'étoit pas préparé.

HENRI II. 1173. le Roi de France. *R. de Diceto.* Alienor envoye Richard & Géofroi à Paris. Le Roi la fait mettre en prison. *Polyd. Vergil.* Il est attaqué de plusieurs endroits.

Pendant ce tems-là, le jeune Henri, qui étoit toûjours à Paris, agissoit comme s'il eût été seul Roi d'Angleterre. Il y recevoit les hommages des Vassaux : il faisoit des libéralitez des Terres qui dépendoient de la Couronne ; il assignoit des pensions, sur les revenus publics, & avoit un Sceau à part, comme si le Roi son pere n'eût plus eu aucun droit de se mêler du gouvernement de son Royaume. Il ne voulut pas même garder un seul Domestique qu'il ne lui prêtât serment de fidélité, indépendemment de celle qui étoit dûë au vieux Roi. Ce jeune Prince croyoit avoir si bien pris ses mesures, qu'il regardoit la ruïne du Roi son pere comme infaillible. Le Roi de France, voulant l'entretenir dans cette pensée, affectoit continuellement de faire des railleries picquantes du vieux Henri, & souffroit à peine, qu'en sa présence, on lui donnât le titre de Roi. Il sembloit en effet, que la ruïne de ce Monarque n'étoit pas fort éloignée, puisqu'il avoit tant d'ennemis sur les bras. Mais s'il avoit marqué quelque foiblesse, lorsqu'il avoit eu à faire au Pape, il n'en fut pas de même en cette occasion. Jamais ses vertus ne parurent avec tant d'éclat, que dans le tems qu'il se voyoit comme contraint de céder à sa mauvaise fortune, & pour ainsi dire, réduit à l'extrémité. Animé d'un nouveau courage, à la vûë du danger qui le menaçoit, il mit ordre à ses affaires, avec tant de fermeté, de sagesse & de prévoyance, que malgré les obstacles qui se présentoient sans cesse, & de toutes parts, il remporta enfin un glorieux avantage sur tous ses ennemis. Le Roi de France se vit contraint de lui abandonner Verneüil qui lui avoit couté un long Siége. Une armée de Brabançons, que Henri envoya dans la Bretagne, gagna contre les Bretons révoltez une Bataille, après laquelle ils se remirent dans l'obéïssance. Le Comte de Leicester fut battu en Angleterre, & fait prisonnier, par Humphroy Bohun, Général de l'Armée Angloise, qui se servit utilement d'une Trêve qu'il avoit faite avec le Roi d'Ecosse,

Henri le fils agit en Souverain. *Le M. de Walsingham. M. Paris. R. de Hoved.* Le pere se défend vigoureusement & avec succès. Le Comte de Leicester est battu & fait prisonnier.

HENRI II. 1173. Le Roi d'Ecosse est fait prisonnier.

cosse, pour aller combattre ce Comte. Dès que la Trêve fut expirée, Guillaume recommença ses ravages en Northumberland. Mais pendant qu'il s'occupoit au pillage, il eut le malheur ou l'imprudence de se laisser surprendre, par le Général Anglois, qui mit son armée en déroute, & le fit lui même prisonnier. Les Ecossois prétendent que ce fut pendant la Trêve; mais les Anglois assurent qu'elle étoit déja expirée. Quoiqu'il en soit, ce Prince étant tombé entre les mains des Anglois, fut d'abord conduit au Château de Richemond, d'où on le transfera en Normandie.

Henri fait de grands progrès en France.

Pendant que les armes de Henri prospéroient si bien en Angleterre, il étoit occupé en France, à soumettre les Villes & les Provinces qui s'étoient révoltées contre lui. Quoiqu'il ne pût pas être par tout, il donna un si bon ordre à ses affaires, qu'en peu de mois, ou par lui-même, ou par ses Lieutenans, il se rendit maître des principales Places de Guyenne, de Saintonge, d'Anjou, de Poitou, & de Bretagne. Ces heureux succès, qui déconcerterent les mesures de ses ennemis, dissiperent entiérement la crainte, dont il avoit été justement saisi au commencement de la guerre.

Le vent contraire empêche le jeune Henri de mener une armée en Angleterre.

Henri le Pere repasse la Mer, & se rend en Angleterre.

Il fait pénitence sur le tombeau de Becket.

Cependant, le Roi son fils qui le voyoit assez embarrassé en France, prit ce tems-là pour lever une armée composée de troupes Françoises & Flamandes. Dès qu'elle fut en état d'agir, il se mit à la tête, & marcha vers Graveline où il avoit dessein de l'embarquer. Son projet étoit de passer en Angleterre, & de se joindre au Roi d'Ecosse, & au Comte de Leicester, qui n'avoient pas été encore défaits. S'il eût pû passer la Mer dans cette conjoncture, il se seroit sans doute, rendu maître de l'Angleterre. Mais le vent demeura si long-tems contraire, qu'il ne put exécuter ce projet. Pendant qu'il attendoit inutilement un vent favorable, le Roi son Pere eut le tems de rétablir ses affaires en France; après quoi, il alla s'embarquer à Barfleur, d'où il passa heureusement en Angleterre. De Southampton, où il avoit débarqué, il prit le chemin de Cantorbéri, pour aller faire, sur le tombeau de Becket, les pénitences à quoi il s'étoit engagé pour obtenir son absolution. Aussi-tôt qu'il apperçut la Ville, il descendit de cheval, quoiqu'il en fût encore éloigné d'une lieuë, & ayant quitté ses bottes, il marcha pied-nud, avec une peine extrême, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au sacré tombeau. Ce fut là, qu'après s'être un peu reposé, il se soumit à la honteuse pénitence qu'on lui avoit imposée. Il y reçut quelques coups de verge, par les mains du Prieur & des Moines de St. Augustin, & passa la nuit en priéres dans l'Eglise, couché sur le pavé. Dès le lendemain, après qu'il eut assisté à la procession qui se fit autour du tombeau, il partit pour se rendre à Londres. On n'a pas manqué de remarquer, pour faire valoir le crédit que le nouveau Saint avoit à la Cour céleste, que Henri fut redevable de la victoire que ses armes obtinrent sur le Roi d'Ecosse, à l'intercession du Bien-heureux *St. Thomas*. On a dit encore, que le Roi en étoit lui-même tellement persuadé, qu'il lui en rendit graces publiquement, reconnoissant par-là qu'il ne doutoit nullement de sa Sainteté.

Il reçoit des coups de verge.

Il acheve de réduire les Rebelles en Angleterre.

Depuis que le Comte de Leicester & le Roi d'Ecosse avoient été battus, les partisans du jeune Roi, n'osant plus tenir la Campagne, s'étoient retirez dans les Villes fortes, & dans les Châteaux qu'ils occupoient. L'impatience où le Roi étoit d'achever de les réduire, ne lui permit pas de faire un long-séjour à Londres. Peu de jours après son arrivé, il se mit à la tête de son armée, pour aller

aller aſſiéger les Places qui étoient encore entre les mains des partiſans de ſon Fils. Mais la plûpart ſe rendirent à ſon approche, & les autres ne réſiſterent que peu de jours. Cependant le Roi de France n'eſpérant plus rien du côté de l'Angleterre, depuis le malheur arrivé aux Alliez, rappella ſes troupes de Graveline, & alla faire le Siége de Roüen. Il eſpéroit de ſe rendre maître de cette Capitale avant que Henri eût le tems de venir au ſecours. Mais la grande réſiſtance qu'il trouva dans les habitans, déconcerta ſes projets. A la prémiere nouvelle de ce Siége, Henri ſe mit en Mer avec un bon Corps de troupes, & fit tant de diligence, qu'il ſe trouva en Normandie avant que Loüis eût fait beaucoup de progrès dans le Siége. Son arrivée imprévûë cauſa un telle terreur à ſon ennemi, qu'il leva le Siége, & ſe retira dans un extrême deſordre, laiſſant tout ſon bagage devant la Place. Quelques-uns ont même dit qu'il ne put ſe retirer qu'à la faveur d'un Traité, dont il ne tint aucun compte dans la ſuite.

Henri II. 1173. Loüis aſſiége Roüen.

Henri lui fait lever le Siége.

Les affaires de Henri étoient alors dans le plus haut point de proſpérité, où il les eût jamais vuës. Maître abſolu en Angleterre, il voyoit l'Ecoſſe abbatuë par la priſon de ſon Roi. L'Irlande ſe tenoit dans l'obéïſſance. Les Gallois demeuroient tranquilles dans leur Païs. La Normandie, la Guyenne, & les autres Provinces au delà de la Mer, étoient preſque entiérement réduites, n'y ayant plus que quelques Châteaux dans le Poitou, dont le Prince Richard étoit encore en poſſeſſion. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que Loüis âgé de plus de ſoixante ans, déſeſpérât de venir à bout de ce qu'il avoit projetté au commencement de la guerre. Il voyoit que la Ligue, qu'il avoit cru capable de renverſer Henri de deſſus le Trône, l'y avoit, au contraire, mieux affermi. D'un autre côté, il craignoit que, s'il venoit à mourir pendant la guerre, Philippe ſon fils, qui n'étoit âgé que de dix ans, ne ſe trouvât trop embarraſſé à la ſoutenir. Ces conſidérations lui inſpirerent le deſir de faire la Paix. Henri ſe trouvoit dans les mêmes diſpoſitions. Il ſouhaitoit, avec ardeur, d'ôter à ſes Fils la protection de la France, qui étoit la ſeule reſſource ſur laquelle ils pouvoient compter. Richard ſon ſecond fils, Prince d'une humeur fougueuſe & inquiette, étoit le ſeul qui s'oppoſoit à cette Paix tant déſirée, Mais ni ſes Freres, ni le Roi de France, ne jugerent pas à propos de continuer la guerre pour l'amour de lui. Ils conſentirent donc à une Trêve, pendant laquelle ils s'engagerent à ne lui donner aucun ſecours. Henri ſon Pere profita de cette conjoncture, pour aller réduire à l'obéïſſance ce Fils obſtiné qui enfin, ſe voyant ſans aucun appui, prit le parti d'aller ſe jetter à ſes pieds, pour lui demander pardon. Il en fut mieux reçu qu'il ne l'avoit eſpéré, il l'accompagna au rendez-vous, que les deux Monarques avoient pris, pour y traiter eux-mêmes des conditions de la Paix. Dans la diſpoſition où ils ſe trouvoient tous deux, il ne leur fut pas difficile de convenir des Articles. Henri accorda une amniſtie générale à tous ceux qui s'étoient révoltez contre lui, ſans en excepter un ſeul. Le Roi, ſon fils aîné, promit de ſe tenir à l'avenir dans la ſoumiſſion, & de faire joüir le Prince Jean ſon Frere de l'appanage qui lui étoit deſtiné. Geoffroi & Richard furent ſatisfaits de ce que le Roi leur Pere leur accorda, où firent ſemblant de l'être. Enfin le Roi de France promit de rendre à Henri certains Châteaux dont il s'étoit emparé au commencement de la guerre. Pour confirmer la reconciliation entre les deux Rois, on arrêta qu'il

Il ſe trouve dans un état floriſſant. 1174.

Richard s'oppoſe en vain à la Paix.

Trêve entre les deux Rois,

Suivie d'une Paix.

Mariage conclu entre

HENRI II. qu'il se feroit un mariage, entre Richard & Alix, fille de Loüis. Cette Princesse, qui étoit fort jeune, fut mise entre les mains de Henri le Pere, afin qu'il la fît élever en Angleterre, en attendant qu'elle fût en âge d'être mariée. Mais il abusa de cette confiance, ainsi qu'on le verra dans la suite.

1173. Richard & Alix de France.

Le Roi d'Ecosse est relâché à de dures conditions. *Act. Publ. T. I. p. 37. Ra. de Diceto Polyd. Vergil.*

Ce même Traité portoit encore que tous les prisonniers de part & d'autre seroient relâchez. Mais, pour en exclure le Roi d'Ecosse, Henri y avoit fait insérer une restriction qui portoit, que cet Article ne regardoit pas ceux qui étoient déja convenus de leur rançon. Guillaume étoit de ce nombre & peut-être le seul entre tous les prisonniers. Par l'impatience où il avoit été de se voir libre, il s'étoit soumis à des conditions très-onéreuses. C'étoit de restituer tout ce qu'il avoit enlevé à l'Angleterre, & de faire hommage de son Royaume à cette Couronne. Sur le serment qu'il avoit fait d'exécuter fidellement ces engagemens, il avoit été relâché. Dès que Henri eut terminé toutes ses affaires en France, il se rendit à Yorck, accompagné du Roi son Fils, & d'une nombreuse suite de Noblesse. Ce fut là qu'en présence d'un grand nombre de Seigneurs de l'une & de l'autre Nation Guillaume rendit hommage aux deux Rois d'Angleterre, pour le Royaume d'Ecosse en général, & pour la Province de Gallway en particulier. Cet hommage fut confirmé par un serment solemnel que firent les Barons d'Ecosse, qu'en cas que leur Roi vint à se rétracter, ils se retireroient de son obéïssance, & consentiroient que le Royaume d'Ecosse fût mis en interdit. Mais comme Henri ne se fioit pas encore trop à ces engagemens, Guillaume lui livra les Châteaux de Roxborough, de Barwick, de Sterlyn, & d'Edimbourg, pour gages de sa parole. Cette affaire étant terminée, le jeune Henri repassa en France, où il demeura trois ans, s'occupant à se perfectionner dans tous les exercices du Corps & de l'Esprit, convenables à un Prince.

Il fait hommage aux deux Henris pour le Royaume d'Ecosse.

Il leur livre quelques Places.

Henri le Fils va en France.

1175. Henri confirme les Loix de St. Edoüard. *Matth. Paris.*

L'Angleterre se trouvant alors dans un calme dont elle avoit été long-tems privée, Henri profita de ce tems de Paix, pour faire de nouvelles Loix, & pour en renouveller d'autres qui n'avoient pas été bien observées. Ordinairement, les Loix qui sont à l'avantage des Souverains s'observent avec une exactitude scrupuleuse, parce qu'ils y tiennent eux-mêmes la main; mais il ne leur arrive que trop souvent de negliger celles qui sont avantageuses au Peuple. C'est par-là, qu'ils augmentent sans cesse leur Autorité. Mais c'est aussi ce qui cause souvent des révoltes qui deviennent quelquefois plus préjudiciables aux Rois, que les Loix qu'ils ont négligées où éludées. Henri venoit d'éprouver, d'une maniere sensible, combien il est dangereux d'avoir à faire à un Peuple mécontent. D'ailleurs ses trois Fils, qui avoient sçû profiter de cette disposition, étoient encore pleins de vie, & selon les apparences, la Paix qu'il venoit de faire avec eux ne les avoit pas beaucoup changez. Il crut donc que, pour leur ôter les moyens de s'engager dans une nouvelle révolte, il étoit de son intérêt de s'attirer l'affection de son Peuple en rétablissant les Loix d'Edoüard le Confesseur. Comme ces Loix étoient très-avantageuses aux Sujets, en comparaison de celles de Rois Normans, dont l'unique but étoit d'accroître les revenus du Prince, & d'étendre son autorité, les Grands & le Peuple soupiroient depuis long-tems après ce rétablissement. Ils avoient même fait, sous les Regnes précédens, quelques efforts pour les remettre en vigueur, quoi qu'avec peu de succès Rien ne pouvoit donc être plus agréable aux

Anglois que de les voir rétablir. Mais cette condeſcendance du Roi ne conſiſta qu'en une ſimple apparence, & en des Ordres publics qui ne furent jamais exécutez. HENRI II. 1175.

Ce fut auſſi en ce même tems, que Henri partagea l'Angleterre en ſix Parties ou départemens, qui furent aſſignez à autant de Juges, pour y aller, en certains tems, tenir les Aſſiſes, c'eſt-à-dire rendre la juſtice au Peuple. C'eſt ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. En certaines Saiſons de l'année, qu'on appelle *Termes*, le Chancelier envoye les Juges dans les diverſes Provinces pour y rendre la Juſtice, chacun dans ſon *Circuit*. C'eſt ainſi qu'on nomme les Provinces qui lui ont été aſſignées. 1176. Réglement pour la Juſtice. Circuits des Juges. *R. de Hoved.*

Henri ſe ſervit auſſi de cet intervalle de Paix pour achever de faire démolir tous les Châteaux fortifiez qui reſtoient encore entre les mains des Particuliers, & qui diminuoient ſenſiblement la puiſſance du Souverain. Le Roi fait razer quelques Châteaux.

Pendant que ce Monarque s'occupoit à ces affaires publiques, la Princeſſe *Jeanne* ſa Fille lui fut demandée en mariage, par *Guillaume le Bon*, Roi de Sicile. Cet établiſſement lui ayant paru avantageux pour ſa Fille, il envoya des Ambaſſadeurs en Sicile, pour en régler les conditions, après quoi il fit partir la jeune Reine, avec un ſuperbe train. Mariage de Jeanne ſa Fille avec le Roi de Sicile.

Le Prince Jean, ſon quatriéme Fils, qui étoit de tous ſes Enfans, celui pour lequel il ſe ſentoit le plus de tendreſſe étant parvenu à l'age de onze ans, il prit la réſolution de faire ériger l'Irlande en Royaume, à deſſein d'en gratifier ce Fils bien-aimé. Comme il étoit néceſſaire d'avoir pour cela l'agrément du Pape, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour y négocier cette affaire. Mais quelque impatience qu'il eût d'en voir la fin, elle ne put être terminée que quelques années après, lorſqu'il ne fut plus en état de pouvoir profiter de la faveur du Pontife. Il veut faire ériger l'Irlande en Royaume pour le Prince Jean. *J. Brompton. R. de Hoved.*

Dans ce même tems, le Roi de France, ſe ſentant deja caſſé, formoit le projet de faire couronner Philippe ſon Fils, ſelon la coûtume de ſes Prédéceſſeurs. Mais une violente maladie, dont le jeune Prince fut attaqué, mit des obſtacles à ce deſſein, & fit même craindre beaucoup pour ſa vie. Loüis fut tellement touché du danger où le Prince ſon Fils ſe trouvoit, qu'il voulut aller en pélérinage au tombeau de Becket, pour demander à Dieu ſa guériſon par l'interceſſion de ce Saint. Henri l'alla recevoir à Douvre, & le conduiſit à Cantorbéri où ils firent tous deux leurs dévotions. En quittant cette Ville, Loüis laiſſa des préſens conſidérables à l'Egliſe où le Saint étoit inhumé. 1177. Le Roi de France va en pélerinage au tombeau de Becket. *Mezerai.* 1178. 1179.

J'ai paſſé légérement ſur les événemens de ces derniéres années, parce qu'ils m'ont paru peu conſidérables par rapport aux Etrangers. Cependant les Anglois pourroient trouver, dans ce même intervalle, des choſes dignes de leur attention. Par exemple, les *Aſſiſes de Northampton* ſont un Article conſidérable. C'étoit un renouvellement des Articles de Clarendon, à l'exception de ceux qui regardoient le Clergé, d'où la querelle entre le Roi & Becket avoit pris ſon origine. On trouve auſſi que, pendant ce même tems, Henri fit pour la Juſtice, & pour la Police divers Réglemens qui peuvent être de quelque utilité pour les Anglois; mais auſquels les Etrangers prendroient ſans doute peu d'intérêt. Ainſi je ne croi pas qu'il ſoit néceſſaire d'entrer dans ce détail. Mais il ne faut pas oublier de rapporter un événement de ce même tems-là, qui releve beaucoup la gloire de ce Monarque. Divers Réglemens. Aſſiſes de Northampton.

Alphonſe,

HENRI II. 1179. Les Rois de Castille & de Navarre prenent Henri pour Arbitre de leurs Differends. *Act. Publ. Tom. I. p. 33.*

Alphonse, Roi de Castille, & *Garcias*, Roi de Navarre, ayant plusieurs grands démêlez ensemble, envoyerent des Ambassadeurs à Henri pour le prier d'être leur arbitre, promettant d'aquiescer à son Jugement. Une pareille confiance faisant beaucoup d'honneur à ce Prince, il crut y devoir répondre en prenant toutes les précautions possibles pour satisfaire les deux Parties, ou du moins pour éviter le blâme d'avoir prononcé un injuste Jugement. pour cet effet, il fit assembler à Londres tous les Seigneurs, avec les Juges du Royaume, afin de profiter de leurs lumieres. Cette affaire ayant été meurement examinée, il prononça sa Sentence à laquelle les deux Rois trouverent bon de se rapporter (1).

1180. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, une Convention entre Loüis & Henri, par laquelle ces deux Monarques s'engagerent à faire ensemble le voyage de la Terre Sainte. Mais comme cette Piéce est sans datte, on ne peut en marquer le tems précis. Il y a pourtant apparence, qu'elle fut faite pendant que Loüis étoit à Cantorbéri. La mort de ce Prince, qui arriva en 1180. l'empêcha d'exécuter cette résolution. Philippe son Fils, qui fut depuis sur-nommé *Auguste*, monta sur le Trône de France après lui.

Mort de Loüis le jeune Philippe Auguste lui succéde.

1181. Le Pape Alexandre III. sortit aussi de ce monde, l'an 1181. Luce III. lui succéda.

Luce III. Pape.

1182. Etat de la Cour d'Angleterre.

Quelque apparence de tranquillité qu'il y eût alors à la Cour d'Angleterre l'ambition, l'amour, la jalousie, en un mot, toutes les passions qui agitent le plus fortement les cœurs des Hommes, exerçoient leur empire sur toute la Famille Royale. Le jeune Henri étoit très-mécontent de n'avoir que le titre de Roi, sans en exercer les fonctions. Le Roi son Pere, qui avoit été toute sa vie porté à l'amour, n'avoit pas perdu ce penchant, quoiqu'il fût dans sa cinquantiéme année. Il étoit devenu amoureux d'Alix de France destinée à Richard son Fils, & la plûpart des Historiens font entendre, que cette jeune Princesse avoit eu trop de complaisance pour lui. Richard demandoit qu'on lui donnât la liberté de consommer son mariage. Mais c'étoit plûtôt pour avoir un prétexte de se plaindre, que par impatience d'épouser une Princesse que tout le monde soupçonnoit d'entretenir une intrigue criminelle avec son futur Beau-Pere. Geoffroi étant parvenu à sa vingt-quatriéme année, se lassoit d'être sous la tutelle du Roi son Pere, qui, sous un prétexte spécieux de protection, lui retenoit la Bretagne. Jean étoit encore plus mécontent, de ce que ses freres étant si bien pourvûs, son appanage n'étoit par encore réglé, Cependant, comme le Roi lui témoignoit beaucoup d'affection, il y avoit apparence, qu'avant sa mort il pourvoiroit à l'établissement d'un fils si chéri. La Reine Aliénor étoit toûjours prisonniére, sans que l'intercession de ses Enfans pût lui faire obtenir sa liberté.

Henri seme la dissension entre ses enfans.

Henri n'ignoroit pas les sentimens de ses trois fils-aînez. Quoiqu'il cachât sa crainte avec beaucoup de soin, il ne laissoit pas d'appréhender qu'une Conspiration, semblable à la précédente, ne lui ravît la Couronne sur ses vieux jours. Pour se mettre à couvert de leurs pratiques, il crut que le meilleur moyen étoit de semer la dissension entr'eux, de peur que leur union ne lui devînt un jour funeste. Dans cette vuë, il mit en tête à son fils-aîné, que ses freres

(1) Le détail de ce procès & la Sentence se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, *Tom. I. pag.* 42. & 50.

freres étoient obligez de lui faire hommage des Etats qu'ils possédoient, ou du moins, dont ils portoient les titres. Le jeune Roi reçut cette proposition avec joye, & résolut d'exiger cet hommage de ses freres. Mais les deux cadets n'étoient nullement disposez à lui rendre ce devoir. Richard soutenoit, que le Duché de Guyenne, qui devoit faire son appanage, n'étoit pas un Fief de la Couronne d'Angleterre, en quoi il étoit très-bien fondé. Geoffroi n'avoit pas tout-à-fait la même raison de s'en dispenser, puisqu'il n'ignoroit pas que le Duché de Bretagne relevoit de la Normandie. Mais il falloit que le Roi cédât la Normandie à son fils-aîné, sans quoi celui-ci n'avoit aucun droit de demander cet hommage. Cependant le Pere n'avoit rien moins dans l'intention, que se dépoüiller de ce Duché avant sa mort, moins encore en faveur d'un fils, dont l'ambition lui étoit trop connuë. Par cette raison, Geoffroi éludoit la demande que son frere lui faisoit. Il feignoit pourtant de demeurer respectueusement attaché au Roi son Pere, quoiqu'en secret, il s'entendît avec Richard qui se trouvoit dans le même cas. Le jeune Henri, que le Roi son Pere avoit adroitement engagé dans cette querelle, ne tarda pas long-tems à s'appercevoir du motif qui l'avoit fait agir. Il usa pourtant d'une profonde dissimulation. Pendant qu'il feignoit d'être irrité contre ses freres, il prenoit avec eux de secrettes mesures pour tâcher de ravir au Roi l'autorité souveraine dont il souhaitoit depuis long-tems, d'être lui-même revêtu. Mais Dieu ne lui permit pas de pousser plus loin l'exécution de cet injuste projet. Une maladie, qui l'enleva du monde, dans la vingt-huitiéme année de son âge, délivra le Roi son Pere du danger dont il étoit menacé. Déja ce jeune Prince s'étoit rendu en Guyenne, à dessein de faire révolter les Gascons, lorsqu'il fut attaqué d'une fiévre lente, qui le contraignit de s'arrêter dans le Château de Martel en Querci. Dès qu'il s'apperçut que son mal devenoit de jour en jour plus dangereux, & que vrai-semblablement il n'en reviendroit jamais, il témoigna un extrême regret de tout ce qu'il avoit fait ou projetté contre le Roi son Pere. Il souhaita même de le voir, pour lui donner des marques de sa repentance. Avant que de mourir, il eut la satisfaction de recevoir un anneau que le Roi lui envoyoit en signe du pardon qu'il vouloit bien lui accorder. Si les Historiens n'ont pas exagéré la repentance de ce jeune Prince, il paroît qu'elle étoit des plus sinceres. Il répandit beaucoup de larmes en recevant la bague que le Roi lui envoyoit, & comme il se trouvoit alors sur le point d'expirer, il se fit mettre sur la cendre, revêtu d'un sac, & la corde au cou, & en cet état, il voulut rendre le dernier soupir. La tendresse du Pere se réveilla quand il apprit la mort de son Fils. Quoiqu'il n'eût pas sujet d'être content de lui, il fit paroître un extrême regret de sa perte. Mais, selon les apparences, il en fut bien-tôt consolé.

HENRI II. 1182.

Le Moine de Walsingham.

1183. Mort du Roi Henri le fils.

Il est certain que ce jeune Prince avoit de très-bonnes qualitez. Peut-être auroit-il donné plus de satisfaction au Roi son Pere, s'il en eût reçu moins de marques de tendresse pendant son enfance. Cette affection extraordinaire que le Roi témoignoit pour lui contribua, sans doute, à lui gâter l'esprit, comme d'un autre côté, la contrainte où il fut tenu, depuis son Couronnement, lui fit regarder son propre Pere comme un ennemi. C'est ce qui l'engagea dans divers complots pour le detrôner, jusqu'à ce qu'enfin, la mort lui fit voir les objets sous une autre forme. Marguerite de France sa

Henri II. 1184. femme, de laquelle il avoit eu un fils qui étoit mort dans l'enfance, fut renvoyée au Roi Philippe son frere, qui la remaria quelque tems après, à *Bela* Roi de Hongrie.

La mort du jeune Henri suspendit pour un tems, les troubles qui étoient sur le point d'agiter la famille Royale. Richard, quoique d'un naturel impétueux, demeura quelque-temps en repos, pour voir quelle conduite le Roi tiendroit à son égard, depuis qu'il étoit devenu son Héritier présomptif.

Le Patriarche de Jérusalem vient demander du secours au Roi.

Pendant cette tranquillité, on vit arriver à la Cour Héraclius Patriarche de Jérusalem, qui venoit demander du secours au Roi pour les Chrétiens de la Terre Sainte. Il lui présenta les clefs du St. Sepulcre & de la Tour de David, pour marque du desir qu'ils avoient de se ranger sous son obéïssance, comme étant petit-fils de Foulques d'Anjou l'un de leurs Rois. Avant que de répondre au Patriarche, Henri convoqua une Assemblée de Seigneurs à Clarkenwell proche de Londres, où ce Prélat raconta, les larmes aux yeux, les maux dont les Chrétiens de la Palestine étoient accablez. Ensuite, il tâcha de persuader au Roi, qu'il avoit un droit incontestable à la Couronne de Jérusalem. Mais cette supposition étoit trop grossiere, puisqu'il étoit notoire que Foulques, Ayeul de Henri, n'avoit porté cette Couronne que par le droit de sa seconde femme, & que Geoffroi, Pere de Henri, étoit né de la premiere. A cette harangue, le Patriarche ajoûta la lecture d'une Lettre que le Pape adressoit à tous les Princes Chrétiens, pour les exhorter à secourir leurs freres de la Palestine. Henri ayant demandé les sentimens des Seigneurs sur les propositions du Patriarche, on lui répondit, qu'on ne jugeoit pas qu'il dût exposer sa personne dans une expédition de cette nature; mais qu'il suffiroit de donner un secours en argent. Le Roi suivit cet avis, & ayant mis une somme considérable entre les mains d'Héraclius, il se contenta de permettre à ses Sujets de prendre la Croix, sans vouloir s'engager lui-même à cette entreprise. En conséquence de cette permission, l'Archevêque de Cantorbéri, plusieurs Comtes, Barons, Chevaliers, & une infinité de personnes d'un rang inférieur, se préparerent pour ce voyage. Mais le Patriarche, voulant faire sa Cour au Roi, lui dit, en prenant congé, qu'il auroit préféré sa seule personne à tous les Anglois qui s'étoient engagez dans la Croisade.

Le Roi lui fournit de l'argent.

Beaucoup de gens prennent la Croix.

1185.

Le Pape envoye une Couronne au Prince Jean.

Henri envoye Jean Gouverner l'Irlande.

Le Pape ne fut pas content de ce que Henri avoit refusé de prendre la Croix. Il lui en marqua même son ressentiment, en lui refusant, à son tour, certaines faveurs dont il auroit pû le gratifier, s'il eût été plus satisfait. Cependant, afin de ne pas le rebuter entiérement, il lui permit de faire couronner Roi d'Irlande le Prince Jean son plus jeune fils, auquel il envoya, pour cet effet, une Couronne de plumes de Paon, tissuës avec l'or. En lui accordant cette faveur, il se réserva expressément le Denier de St. Pierre sur chaque maison d'Irlande, & plusieurs autres avantages, se procurant ainsi, en échange d'une permission qui ne lui coûtoit rien, une augmentation considérable de ses revenus. Dès que le Roi eut reçu la réponse du Pape, il fit le Prince son Fils Chevalier, & l'envoya pour Gouverneur en Irlande, n'osant pas l'y faire couronner, de peur de fournir à Richard un prétexte de demander la même faveur en Angleterre. Jean fut très bien reçu dans cette Isle, où il étoit regardé comme devant un jour en être le Souverain. Mais dans la suite, s'étant laissé gouverner par les conseils des jeunes gens qui l'avoient accompagné, il

aliéna

aliéna tellement les cœurs des Insulaires, que le Roi son Pere se vit enfin obligé de le rappeller.

HENRI II. 1172. Il l'en rappelle.

Le Pape Luce III. étant mort cette année, Urbain III. qui lui succéda, fit l'Archevêque de Cantorbéri son Légat en Angleterre. C'étoit alors Baudoüin, Moine de Cîteaux, qui occupoit ce Siége, ayant succédé à Richard mort en 1184.

Urbain III. Pape. Baudoüin Archevêque de Cantorbéri.

Les affaires d'Irlande causoient peu d'inquiétude au Roi, en comparaison de celle que lui donnoit l'humeur violente de son Fils Richard. Ce jeune Prince qui s'étoit tenu en repos depuis la mort de son frere aîné, s'étoit enfin lassé d'un état si peu conforme à son naturel. Il avoit fait un voyage en Guyenne où il avoit prétendu commander avec une autorité absoluë, indépendemment des ordres du Roi son Pere. Cette prétention se trouvoit appuyée par les Gascons mêmes qui aimoient bien mieux avoir un Souverain particulier, que de dépendre de la Cour d'Angleterre. Après que Richard eut travaillé quelque tems à mettre cette Province dans ses intérêts, il alla dans le Poitou, où il assembla des troupes, pour faire la guerre aux Bretons dont il étoit mécontent. Geoffroi son frere, qui se trouvoit alors en Bretagne, surpris de cette attaque imprévûë, assembla promptement une petite armée, & alla lui présenter le combat. Mais comme ses forces étoient inférieures en nombre, il fut aisément battu. Richard auroit poussé plus loin son entreprise, si la crainte qu'il eut du Roi son Pere, qui se préparoit à l'aller châtier, ne l'eût obligé à se retirer dans le Poitou, où il prétendoit se défendre. Cependant, Henri connoissant parfaitement l'humeur de son fils, qui ne pouvoit être domptée que par la force, avoit préparé des forces capables de lui ôter toute espérance de pouvoir résister. Mais avant que d'en venir aux extrémitez, il lui fit dire, qu'il lui ordonnoit absolument de ne se mêler plus de ce qui regardoit la Guyenne, dont il ne pouvoit se mettre en possession, qu'apres la mort de la Reine sa Mere, & qu'à cette condition, il lui laisseroit la joüissance du Poitou. Que s'il refusoit d'obéïr, non seulement il sçauroit bien l'y contraindre, mais il lui ôteroit encore toute espérance d'avoir jamais aucune part à la Succession. Richard épouvanté par ces menaces, & par les grands préparatifs du Roi, prit le parti de se soumettre à sa volonté. Mais comme cette soumission étoit forcée, il en conserva dans son ame un chagrin, dont bien-tôt après on vit éclatter les effets. L'exemple de Guillaume le Conquérant, qui avoit préféré le second de ses fils à l'aîné, sembloit, en quelque maniere, autoriser le Roi à faire cette menace à Richard. Aussi, ce jeune Prince ne put-il s'empêcher d'en être étonné, dans la crainte où il étoit que l'un de ses freres ne le supplantât. C'étoit par cette considération, qu'il gardoit encore des ménagemens avec le Roi son Pere, & qu'il tâchoit de modérer l'impétuosité naturelle de son tempérament. Mais il fut délivré d'une partie de cette inquiétude, par la mort de Geoffroi son frere, arrivée à Paris, où il étoit allé pour assister à un Tournoi. Ce Prince, qui avoit déja une Fille nommée *Aliénor*, laissa Constance de Bretagne sa femme enceinte d'un fils dont elle accoucha peu de tems après, & auquel on donna le nom d'*Arthur*.

Richard excite des troubles en Guyenne.

1186. Il fait la guerre aux Bretons. *R. de Hoved.*

Henri se prépare à le châtier.

Richard se soumet.

Mort de Geoffroi Duc de Bretagne.

Henri souhaitoit avec beaucoup de passion d'avoir la tutelle de ces Enfans, afin de pouvoir garder la Bretagne sous ce prétexte. Ce fut dans cette vûë, qu'il fit un voyage en ce Païs-là, espérant de faire approuver ses prétentions

Affaires de Bretagne. *Argentré.*

HENRI II. 1186. aux Etats. Mais Constance, sa Belle-fille, s'y opposa fortement. Elle disoit qu'étant Mere de ces Enfans, c'étoit à elle à prendre soin de leur éducation. De plus elle soutenoit, qu'ils n'avoient rien à prétendre, qu'après sa mort, puisque leur Pere n'avoit été Duc de Bretagne qu'en qualité de son Epoux. Mais Henri, comme grand-Pere prétendoit qu'on ne pouvoit lui disputer la tutelle de ses petits-enfans. Les Etats de Bretagne, qui craignoient plus la puissance du Roi, qu'ils n'approuvoient ses raisons, se trouvoient dans un assez grand embarras. La justice de leur propre intérêt demandoient, que Constance, qui étoit l'Héritiére du Duché, en eût le Gouvernement. Mais d'un autre côté, il étoit dangereux de renvoyer Henri sans lui donner quelque satisfaction. Enfin, ils trouverent un expédient dont le Roi voulut bien se contenter, parce qu'il comprit bien qu'il lui seroit difficile d'obtenir davantage. Ils laisserent les Pupilles sous la garde de la Duchesse leur mere, & ordonnerent que tous les Ordres, & Actes publics s'expédieroient en son nom, & en celui de son fils conjointement. Mais ils y ajoûterent cette condition, qu'il ne se feroit rien d'important, sans l'avis & l'approbation du Roi d'Angleterre. Avant que de quitter la Bretagne, Henri fit en sorte que les Etats prêterent serment de fidélité au jeune Arthur, comme à leur Souverain. Il craignoit, que si Constance se remarioit & qu'elle eût des enfans d'un second lit, elle ne les préférât à ceux du premier.

Philippe forme des projets contre Henri. Henri ne se seroit peut-être pas contenté de ce qu'il avoit obtenu des Bretons, s'il n'eût craint que Philippe, nouveau Roi de France, ne se fût mêlé de cette affaire. C'étoit un Prince, qui tout jeune qu'il étoit, méditoit de grands projets. Il ne pouvoit s'empêcher de marquer le chagrin qu'il avoit de voir tant de belles Provinces de son Royaume entre les mains des Anglois. Depuis qu'il étoit monté sur le Trône, il avoit formé le dessein de les leur arracher, & de se servir, pour y réüssir, de toutes les occasions qui se pourroient présenter. Suivant cette résolution, il crut que la dissension entre Henri & Richard son fils, lui offroit une conjoncture qu'il ne devoit pas laisser échapper. Il se persuadoit, que ces Princes étant désunis, & désarmez, & ne soupçonnant point qu'ils dussent être attaquez, il ne lui seroit pas impossible de leur arracher quelque partie de ce qu'ils possédoient en France. Dans cette pensée, il fit des préparatifs extraordinaires, sous des prétextes propres à en cacher le véritable motif. Dès qu'il se vit en état de pouvoir agir, il fit sommer Richard de venir lui rendre hommage, pour le Poitou, & demanda au Roi Henri, qu'il lui restituât le Vexin & tout ce qu'il avoit reçu pour la dot de Marguerite, veuve de son fils-aîné. Mais pour cette fois, il trouva qu'il avoit mal pris ses mesures. Henri & Richard s'étant réünis pour leur commun intérêt, lui donnerent tant d'affaires, l'un en Normandie, l'autre du côté de Guyenne, qu'il se vit obligé de demander une Trêve, qui lui fut accordée pour deux ans.

Il commence la guerre.

Trêve entre les deux Rois. *Ra. de Diceto*

1187. Philippe débauche Richard. Cette expérience lui ayant fait connoître, combien il lui seroit difficile d'exécuter ses desseins, s'il ne fomentoit la dissension qui avoit commencé à éclatter entre Henri & Richard, il ne tarda pas longtems à y travailler. Pour réüssir avec plus de facilité, il fit en sorte, que pendant la Trêve, Richard alla lui rendre visite à Paris, où il lui fit un accueïl qui paroissoit très-cordial, jusqu'à le faire coucher avec lui dans un même lit. Ces caresses firent un

prompt

prompt effet ſur l'eſprit du Prince Anglois, qui n'en ſoupçonnoit point le motif. En peu de tems il conçut pour Philippe une ſi forte affection, qu'il lui fit confidence de tous les ſujets qu'il croyoit avoir d'être mécontent du Roi ſon pere. Philippe profitant de cette ouverture, feignoit de le plaindre, & d'entrer bien avant dans ſes intérêts. Il s'étonnoit avec lui, que le Roi ſon pere le traitât avec tant de dureté, & qu'après avoir fait couronner ſon frere-aîné dans un âge moins avancé, il lui refuſât la même grace. Il ajoutoit adroitement, qu'il y avoit lieu de craindre, qu'il n'eût formé le deſſein de mettre ſur le Trône Jean ſon plus jeune fils, pour lequel il témoignoit beaucoup de tendreſſe. De ces conſidérations il étoit naturel de conclurre, qu'il étoit néceſſaire de prendre des précautions pour s'oppoſer à cette injuſtice. Richard recevoit ces marques d'affection avec une avidité, & une confiance, qui faiſoient concevoir à Philippe de grandes eſpérances de réüſſir dans ſes deſſeins.

HENRI II. 1187.

Plaintes de Richard contre le Roi ſon pere.

Cependant, le long ſéjour que Richard faiſoit à Paris, cauſoit une extrême inquiétude au Roi ſon pere, qui ne ceſſoit point de le rappeller. Il connut bien-tôt que ſes ſoupçons n'étoient pas ſans fondement. Dans le tems que la Trêve alloit expirer, Richard, ſans quitter la Cour de France, ſe plaignit hautement, de ce que le Roi ſon pere ne lui avoit pas permis de conſommer ſon mariage avec la Princeſſe qui lui étoit deſtinée. Mais comme Henri auroit pû ſe ſervir du prétexte de ce mariage, pour le faire retourner auprès de lui, il ſe prépara une autre raiſon pour ſe diſpenſer d'obéïr. Il feignit d'avoir des avis ſecrets, que le Roi avoit pris la réſolution de le faire arrêter, & de le tenir en priſon, afin de pouvoir plus aiſément mettre ſon cadet ſur le Trône. Les démarches de Richard mirent Henri dans un extrême embarras. Il comprenoit que cette affaire pourroit avoir de fâcheuſes ſuites, s'il ne trouvoit les moyens de tirer ſon fils d'entre les mains de Philippe. Mais il n'étoit pas facile d'en venir à bout, ſi Richard lui-même n'y conſentoit. Comme il s'agiſſoit donc principalement de gagner ſon fils, il lui dépêcha ſecrettement un homme affidé qui lui fit comprendre, qu'il avoit imprudemment donné dans les piéges du Roi de France: Que le but de ce Monarque n'étoit que de le déſunir d'avec le Roi ſon pere, afin de pouvoir profiter de leur mauvaiſe intelligence. Richard s'étant rendu à ces remontrances, quitta bruſquement la Cour de France, & ſe rendit auprès du Roi.

Il retourne auprès de lui.

Priſe de Jéruſalem par les Sarraſins. *R. de Hoveden. Rad. de Diceto.*

La Trêve étant expirée, les deux Monarques reprirent les armes. Mais dans le tems qu'ils recommençoient les hoſtilitez, ils reçurent une triſte nouvelle qui ſuſpendit pour un tems leur animoſité. C'étoit que la Ville de Jéruſalem avoit été priſe par le Sultan Saladin, & que Gui de Luſignan, qui avoit en dernier lieu tenu le Sceptre de ce Royaume, étoit entre les mains des Infidéles. Comme l'union des Chrétiens avoit autrefois procuré la conquête du Royaume de Jéruſalem, leur déſunion fut la cauſe de ſa ruïne, après qu'il eut ſubſiſté près d'un Siécle. Cette nouvelle, qui conſterna beaucoup les Princes de l'Europe, fut particuliérement funeſte au Pape Urbain III. qui en mourut de chagrin. Il fut bien-tôt ſuivi de Gregoire VIII. ſon Succeſſeur, qui n'ayant ſiégé que trois mois, fit place par ſa mort à Clément III.

Clément III Pape.

Philippe & Henri font une Trêve, & prennent

Les deux Rois de France & d'Angleterre furent très-ſenſibles à la perte que les Chrétiens venoient de faire en Orient. Leur zéle s'étant réveillé à cette occaſion, ils réſolurent d'un commun accord, d'abandonner leur querelle par-

 ticuliere

HENRI II. 1187. La Croix. *Mézerai.*

ticuliere pour celle de Dieu, (car c'eſt ainſi qu'on parloit alors) & de ſe voir à Giſors, afin de chercher enſemble les moyens de remédier à ce mal. Dans leur entrevûë, leur premier ſoin fut de renouveller la Trêve. Enſuite, ces deux Monarques, auſſi-bien que le Comte de Flandres qui aſſiſtoit à la Conférence, prirent la Croix, ſe diſtinguant tous trois par de différentes couleurs. Philippe prit une Croix rouge. Henri voulut en avoir une blanche, & le Comte de Flandres choiſit la couleur verte. Ceux de leurs Sujets qui ſe croiſérent les imiterent dans cette diſtinction de couleurs.

1188. Querelle entre Richard & le Comte de Toulouſe. *Ra. de Diceto.*

Mais l'ardeur que les deux Rois avoient fait paroître ne fut pas de longue durée. Elle fit bien-tôt place à une animoſité d'autant plus ſurprenante, que le ſujet en étoit peu important. Le Prince Richard, qui devoit être de l'expédition de la Terre Sainte, ayant beſoin d'argent pour ce voyage, s'étoit rendu en Poitou pour en recouvrer. Pendant qu'il étoit occupé de ce ſoin, un Officier de Raymond Comte de Toulouſe, qui paſſoit par ce Païs-là, lui ayant donné quelque ſujet de mécontentement, il le fit mettre en priſon. Raymond en ayant été informé, fit arrêter par répréſailles, deux Gentilshommes Poitevins qui paſſoient par Toulouſe, en revenant de S. Jacques de Compoſtelle. Ces manieres violentes ayant produit une querelle très-animée entre ces deux Princes, Richard en prit occaſion de renouveller les prétentions de la Maiſon de Poitiers ſur le Comté de Toulouſe. Cela lui fournit un prétexte d'entrer en armes dans le Païs du Comte Raymond, où il s'empara de Moiſſac, & de quelques autres Places. Raymond ſe voyant ainſi engagé dans une guerre, dont il ne doutoit point que le Roi d'Angleterre ne fût l'Auteur, demanda du ſecours au Roi de France. Quoique Philippe fût mieux inſtruit que le Comte de Toulouſe, & qu'il ſçût bien, qu'il étoit très-poſſible que Richard eût entrepris cette guerre ſans la participation du Roi ſon pere, il feignit de croire qu'elle ſe faiſoit par les ordres de Henri. Ainſi, ſous prétexte de ſecourir le Comte de Toulouſe ſon Vaſſal, il fit une diverſion dans le Berri, où il s'empara d'Iſſoudun. C'eſt là le ſujet de cette nouvelle rupture entre les deux Rois, dans le tems qu'ils ſembloient ne reſpirer que la deſtruction des Infidelles.

La Guerre ſe renouvelle entre Philippe & Henri.

Richard ſe jette entre les bras du Roi de France.

Le commencement de cette Guerre n'ayant pas des événemens fort remarquables, il n'eſt pas néceſſaire d'en faire le detail. Il ſuffira d'en rapporter les ſuites, qui furent très-funeſtes au Roi d'Angleterre. Pendant qu'elle ſe pouſſoit vivement des deux côtez, tout-à-coup, & lorſque Henri s'y attendoit le moins, Richard ſon fils l'abandonna pour aller ſe jetter entre les bras de Philippe. Vraiſemblablement ce fut un effet des intrigues du Roi de France, que les Hiſtoriens n'ont pas pris ſoin de développer. Quoiqu'il en ſoit, Richard prétendoit avoir deux ſujets de plainte contre le Roi ſon pere. Le premier étoit qu'il lui retenoit la Princeſſe Alix, & qu'il avoit offert à Philippe, qui le preſſoit de faire accomplir ce mariage, de la faire épouſer au Prince Jean, à des conditions plus avantageuſes. Soit que cela fût vrai, où que Philippe lui en eût fait une fauſſe confidence, pour le broüiller avec Henri, il crut, ou feignit de croire, que le projet étoit formé de le priver de ſon droit d'aîneſſe, pour mettre ſon frere cadet ſur le Trône. L'autre ſujet de plainte étoit, que Philippe ayant offert de conſentir à une Trêve, Henri l'avoit réfuſée, diſant qu'il étoit plus à propos de faire une Paix qui réglât les prétentions de chacun,

Plaintes de Richard.

avant

avant que de s'engager dans le voyage de la Terre Sainte. C'est ce qui ne plai- soit pas à Richard. Sa raison étoit, que par la Paix, il auroit été obligé de restituer les Conquêtes qu'il avoit faites sur le Comte de Toulouse, au lieu que par la Trêve, il en auroit conservé la possession. *Henri II. 1188.*

Autant que la défection de Richard causa de chagrins au Roi son pere, autant donna-t-elle de joye à Philippe, qui depuis ce tems-là, eut un grand avantage sur son ennemi. En se retirant, Richard avoit débauché au Roi une partie de ses Provinces de France, & par-là, il l'avoit presque mis hors d'état de soutenir cette Guerre. Par cette raison, Henri pressoit de tout son pouvoir la négociation & la conclusion de la Paix. Mais Philippe proposoit des conditions si dures, qu'elles ne pouvoient être acceptées. Il demandoit que le mariage de Richard avec Alix fût consommé, & que ce Prince fût Couronné avant la mort de son pere, afin que personne ne pût lui disputer à l'avenir, les droits qu'il avoit à la Couronne. Henri ne pouvoit goûter aucune de ces deux conditions. Sa passion pour Alix ne lui permettoit pas de mettre cette Princesse entre les bras d'un autre, & peut-être y avoit-il des raisons très-fortes pour l'empêcher de la donner à son fils. D'un autre côté, il s'étoit trop mal trouvé d'avoir fait Couronner Henri son fils-aîné, pour vouloir se mettre dans le même risque à l'égard de celui-ci qui ne lui paroissoit pas moins dangereux que son frere. Cette premiere tentative n'ayant pas réüssi, Henri en fit encore une autre pour obtenir la Paix: mais il trouva que Philippe, devenu plus intraitable, ajoûtoit une nouvelle condition. Il prétendit que Henri menât le Prince Jean à la Terre Sainte, de peur qu'en l'absence de Richard il ne s'emparât de la Couronne, en cas que le pere mourût en cette expédition. Henri, choqué de ce que Philippe vouloit entrer si avant dans les affaires de sa Famille, rompit la négociation. Cette rupture confirma Richard dans la pensée qu'il avoit résolu de le priver de la Couronne, pour la donner à son cadet. *1189. Henri tâche en vain de faire la Paix. R. de Hoved.*

Toute espérance de Paix s'étant évanoüie, Philippe reçut Richard à l'hommage de toutes les Provinces, que la Couronne d'Angleterre possédoit en France, prétendant que Henri s'étoit rendu coupable de félonie, en faisant la guerre à son Souverain. *Philippe reçoit Richard à l'hommage des Provinces de France.*

Cette démarche étant faite, on recommença bien-tôt avec plus de fureur que jamais à répandre le sang Chrétien, & l'ardeur qu'on avoit fait paroître contre les Infidelles se rallentit insensiblement. Henri avoit un grand désavantage dans cette Guerre. La pûpart de ses Sujets de France l'avoient abandonné, pour se jetter dans le parti de son fils. Cette défection étoit si générale, qu'étant allé à Saumur pour y passer les Fêtes de Noël, il eut la mortification de ne s'y voir accompagné que de trois ou quatre Gentilshommes. Son chagrin fut encore augmenté par les mauvais succès de la campagne suivante. Ses troupes par tout battuës se trouverent enfin réduites à un si petit nombre, qu'il se vit hors d'état de pouvoir continuer la guerre. Ses affaires étant dans une si fâcheuse situation, il pria le Pape d'employer son autorité, pour lui faire obtenir la Paix. Mais cette voye ne lui réüssit pas. Veritablement, le Pontife envoya en France des Légats qui menacerent Philippe de l'excommunication, s'il ne laissoit au Roi d'Angleterre la liberté d'accomplir son vœu. Mais ces menaces ne produisirent pas l'effet qu'ils en avoient attendu *Henri est abandonné de ses Sujets de France. Il est battu par tout. Il fait agir le Pape pour avoir la Paix.*

HENRI II. 1189.

Réponse de Philippe aux Légats.

Henri est contraint d'accepter une Paix désavantageuse.

Articles de la Paix. *R. de Diceto. Brady.*

tendu. Ce Monarque répondit fiérement, que le Pape n'avoit aucun droit de se mêler de ce qu'il faisoit dans son Royaume, sur tout quand il s'agissoit de châtier un de ses Vassaux qui avoit osé prendre les armes contre lui. Il ajoûta d'un air insultant, qu'il ne doutoit point que l'odeur des Sterlings ne fit parler les Légats de cette maniere. Henri craignant les suites d'une Guerre si malheureuse, & ne voyant plus de ressource du côté du Pape, se vit enfin dans la nécessité d'accepter les conditions qu'il plût à Philippe de lui imposer, dont voici les principales.

Que les Sujets de Henri, tant Anglois que François, prêteroient serment de fidélité à Richard, & que ceux qui avoient suivi le parti du fils, ne retourneroient à l'obéïssance du pere, qu'un mois au plûtôt, avant le départ pour la Terre Sainte.

Que les deux Rois, avec le Prince Richard, se rendroient à Vézelay dans le Nivernois, pour commencer le voyage.

Que tous les Sujets du Roi d'Angleterre auroient un libre passage par la France, en payant les droits accoûtumez.

Que Henri seroit obligé de payer au Roi de France, vingt-mille marcs pour le dédommager des frais de la guerre.

Que tous les Barons Sujets du Roi d'Angleterre jureroient, qu'en cas qu'il violât ce Traité, ils prendroient le parti du Roi de France contre lui.

Que les Villes de Tours & du Mans demeureroient entre les mains de Philippe jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût exécuté tous les Articles de ce Traité.

Henri découvre que Jean son fils étoit d'intelligence avec Richard. *J. Brompton.*

Il fait des imprécations contre ses enfans.

Il meurt à Chinon.

Ce fut avec un extrême chagrin qu'un Prince aussi fier que l'étoit Henri, se vit contraint de subir des conditions si déraisonnables. Le souvenir des avantages qu'il avoit toûjours remportez sur la France avant cette fatale guerre, loin de le consoler, ne servoit qu'à rendre ce calice plus amer. A cette mortification se joignit encore un nouveau chagrin auquel il ne put résister. Il découvrit, que pendant toute la guerre précédente, le Prince Jean son fils bien-aimé avoit entretenu une étroite correspondance avec Philippe, & qu'il étoit entré dans les complots de son frere, pour détrôner un pere qui lui avoit toûjours témoigné tant d'affection. La douleur qu'il en ressentit le transporta tellement, qu'il en vint jusqu'à maudire le jour de sa naissance. Il fit même contre ses deux fils des imprécations que les Evêques qui étoient présens ne purent jamais lui persuader de révoquer. Peu de tems après il tomba malade à Chinon, & sentant que sa fin approchoit, il se fit porter dans l'Eglise devant le grand Autel, où après s'être confessé, & avoir donné quelques marques de repentance, il expira. Il n'eut pas plûtôt les yeux fermez, qu'il fut abandonné de tous ses Domestiques dont quelques-uns même eurent l'insolence de le dépoüiller, & de le laisser tout nû dans l'Eglise. Son Corps fut porté à Fontevraud, où il avoit ordonné sa sépulture. Un accident extraordinaire rendit ce transport remarquable. Richard son fils étant allé au devant du convoi, pour accompagner son pere au tombeau, si-tôt que ce Prince parut, le Corps jetta une grande abondance de sang par le nez & par la bouche. Ce spectacle toucha tellement le cœur de Richard, quoique naturellement assez dur, qu'on le vit fondre en larmes, & s'accuser hautement d'être la cause de la mort de son pere.

Son corps jetta du sang à l'arrivée de Richard.

Telle

Telle fut là fin de Henri II. l'un des plus grands Princes de ſon tems, tant par la grandeur de ſon génie, que par l'étenduë de ſes Etats. Le mêlange de vices & de vertus, qui ſe rencontroit dans ce Monarque, fait qu'il eſt difficile de lui donner un caractere général, qui lui convienne parfaitement. Il étoit vaillant, prudent, généreux, grand Politique, ſtudieux, ſçavant, & d'un génie très-élevé. D'un autre côté, il étoit fier juſqu'à l'excès, d'une ambition déméſurée, & d'une luxure ſans bornes. Jamais raſſaſié de biens ni d'amour, il travailla toute ſa vie à faire des acquiſitions de ces deux côtez. Il n'y eut pas juſqu'à la Princeſſe deſtinée à ſon propre fils, dont il n'attaquât la pudicité: défauts, qui balancent aſſez toutes ſes belles qualitez. Au commencement de ſon Regne, qui fut des plus heureux pendant quelques années, il n'y avoit point en Eupore de Roi plus craint, & plus reſpecté. Au milieu d'une fortune éclatante qui ſembloit lui promettre de grandes proſpéritez, il étoit regardé comme le plus heureux Prince du monde, avant que l'affaire de Becket commençât à troubler ſa felicité. Mais cette fâcheuſe querelle, qui lui fit eſſuyer tant de chagrins, ayant été ſuivie des diſſenſions qui s'éléverent dans ſa famille, il vit changer en infortunes, le bonheur qui l'avoit juſqu'alors accompagné. Cependant ſi ce Prince fut malheureux, ſes malheurs ne tomberent que ſur ſa perſonne, & non pas ſur ſon Royaume qui n'avoit jamais été ſi floriſſant qu'il le fut ſous ſon Regne. Par ſon avénement à la Couronne, l'Angleterre devint un des plus puiſſans Etats de l'Europe, & commença dès lors à marcher du pair avec la France, à laquelle elle étoit auparavant très-inférieure. Outre les grandes & les riches Provinces qui furent ajoûtées, de ſon tems, à la Monarchie Angloiſe, la conquête de l'Irlande eſt un avantage qui reléve beaucoup le regne de ce Monarque, & qui doit rendre ſa mémoire précieuſe aux Anglois. Sa mort arriva le 6. de Juillet de l'année 1189. dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge, après un Regne de trente-quatre ans huit mois & douze jours.

Henri II. 1189. Caractere de Henri II.

De cinq fils qu'il eut d'Aliénor de Guyenne ſa femme, il n'y eut que Richard & Jean qui lui ſurvécurent: mais Geofroi, qui étoit le troiſiéme, avoit laiſſé un fils & une fille dont j'aurai occaſion de parler dans un autre Regne. Mathilde ſa fille-aînée, qui avoit épouſé le Duc de Saxe, mourut peu de tems après lui. Eléonor fut femme d'Alphonſe Roi de Caſtille, & Jeanne, de Guillaume II. ſurnommé le Bon, Roi de Sicile.

Ses enfans légitimes.

Outre ces enfans légitimes, Henri eut deux bâtards de Roſemonde Clifford, ſçavoir Guillaume, ſurnommé *Longue épée*, qui fut Comte de Saliſburi, & Geofroi qui fut Archevêque d'Yorck. D'une fille du Chevalier Blunt, Henri eut encore un autre Bâtard nommé Morgan, qui ayant été élu Evêque de Durham, ne put obtenir la confirmation du Pape, parce qu'il refuſa de prendre le nom de ſon grand-pere maternel.

Ses Bâtards.

Quelques Hiſtoriens rapportent, que ſous le regne de Henri II. on trouva dans la Cimétiere de l'Abbaye de Glaſton, un tombeau qui contenoit trois corps poſez l'un ſur l'autre, chacun dans un Cercuëil à part. On prétendit que le premier étoit celui de Geneviere, ſeconde femme du Grand Arthur, le ſecond, celui de Modred ſon neveu, & le troiſiéme, celui d'Arthur lui-même, qui étoit diſtingué par une croix de plomb, ſur laquelle étoient écrits ces mots: *Ici eſt enterré l'Illuſtre Roi Arthur dans l'Iſle d'Avalon.* Ce qu'on ajoûte, que ſes

On prétend que le corps du Grand Arthur fut trouvé ſous ce Regne. J. Brompt.

jambes étoient d'un tiers plus longues que celles des plus grands hommes, & qu'il y avoit une distance d'une paume entre les deux sourcils, rend ce récit un peu suspect. Quoiqu'il en soit, cette découverte vraye, ou prétenduë, acheva de détromper les plus simples d'entre les Gallois, dont quelques-uns attendoient encore le retour de leur Héros.

RICHARD I.

Surnommé COEUR-DE-LION,

Sixéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

RICHARD I 1189. Richard perd la pensée d'epouser Alix de France,

DÈs que Henri fut dans le tombeau, on s'apperçut aisément, que les plaintes de Richard n'avoient été que de purs prétextes pour colorer sa rébellion. Il avoit instamment demandé la permission de consommer son mariage avec Alix de France, & s'étoit plaint comme d'une grande injustice, des obstacles que le Roi son pere mettoit à son contentement. Cependant, quand il fut en son pouvoir de se procurer ce prétendu bonheur, il en perdit entiérement la pensée. D'un autre côté, ses soupçons & ses craintes, au sujet du Prince Jean son frere, s'évanoüirent tout-à-coup. Au lieu de retourner promptement en Angleterre, comme il l'auroit fait sans doute, s'il eût craint les cabales du Prince son frere, il demeura plus d'un mois en France, après la mort de Henri, sans avoir la moindre inquiétude sur ce sujet. Son premier soin fut d'aller rendre hommage à Philippe, & de le remercier en même tems de la protection qu'il lui avoit accordée. Cette visite lui procura la restitution des Places que ce Monarque avoit conquises pendant la derniere guerre. Ensuite, il alla recevoir la Couronne Ducale de Normandie à Roüen, où il séjourna quelque tems, témoignant par-là, qu'il ne craignoit pas que son absence pût lui porter aucun préjudice en Angleterre. En effet, on y étoit si éloigné de lui disputer ses droits sur la Couronne, qu'on y exécutoit ses ordres, comme s'il l'avoit déja reçuë. Le premier qu'il envoya, fut pour faire mettre en liberté la Reine Aliénor sa mere qui languissoit en prison depuis seize ans. En même tems, il lui confia l'administration du Gouvernement pendant son absence, & lui donna pouvoir de relâcher tous les prisonniers qu'elle jugeroit à propos. Cette Reine, que ses propres souffrances rendoient sensibles à celles d'autrui, se servit avec plaisir, pour le soulagement des malheureux, de la permission que le Roi son fils lui accordoit. On remarqua même, que pendant tout le reste de sa vie, elle ne perdit aucune occasion d'exercer sa charité envers ceux qui se trouvoient privez du doux bien de la liberté, dont elle n'avoit que trop reconnu le prix pendant sa longue prison.

& ne fait paroître aucune inquiétude au sujet de Jean son frere.

Il va rendre hommage à Philippe,

& se fait couronner Duc de Normandie.

Il met la Reine sa mere en liberté.

Il maltraite ceux qui l'avoient servi contre son pere.

La sensibilité d'Aliénor pour les prisonniers n'avoit rien qui ne fut bien naturel. Mais la maniere dont Richard traita ceux qui, pour l'amour de lui, s'étoient exposez au ressentiment du Roi son pere, eut quelque chose de plus surpre-

surprenant. Au lieu de récompenser ces gens-là, comme ils s'y étoient attendus, il leur défendit de paroître jamais en sa présence. En même, tems il affecta de combler de caresses, ceux qui avoient résisté à ses sollicitations. Ainsi on vit en cette occasion une preuve de ce qui a été souvent remarqué, que ceux qui se servent de mauvais moyens pour arriver à leurs fins, détestent dans leur ame, les instrumens qu'ils employent, & approuvent la conduite de ceux qu'ils ne peuvent détourner de leur devoir. RICHARD I 1189.

Après que Richard eut terminé toutes ses affaires en France, il se rendit à Londres, où il fut solemnellement Couronné par Baudoüin Archevêque de Cantorbéri, qui reçut de lui le serment accoûtumé. Depuis Guillaume le Conquérant, il n'y avoit point eu de Roi qui n'eût prêté le même serment: mais aucun ne s'étoit fait un devoir de l'observer. C'est ce que le Prélat prit la liberté de représenter à Richard. En même tems, il le conjura, au nom de Dieu, de penser sérieusement aux engagemens où il entroit, en acceptant la Dignité Royale. Richard répondit, qu'avec l'aide de Dieu, il observeroit ponctuellement ce qu'il venoit de promettre. Il est couronné à Londres. *Rad. de Diceto. Chron. Gervas. R. de Hoveden.*

La Cérémonie du Couronnement fut un peu troublée par le massacre de quelques Juifs, qui s'étant trop empressez d'entrer dans l'Eglise pour voir cette solemnité, donnerent occasion au Peuple de leur courir sus, & d'en tuer quelques-uns, avant qu'on pût arrêter sa fureur. Mais les Auteurs de ce désordre ne demeurerent pas impunis. Le Roi ayant ordonné qu'on fît une exacte perquisition, on en fit mourir quelques-uns des plus coupables. Quelques Juifs sont tuez.

On ne doit pas trouver étrange, qu'un si leger sujet fût capable d'exciter le Peuple contre les Juifs. Depuis que la nouvelle de la prise de Jérusalem étoit venuë en Europe, on y respiroit que la vengeance contre les ennemis de Jesus-Christ. Quoique les Juifs n'eussent eu aucune part à la révolution qui venoit d'arriver en Orient, il suffisoit qu'ils ne fussent pas Chrétiens, pour être regardez comme des objets dignes de haine. Dans une semblable conjoncture, ils se seroient vûs, sans doute, exposez à de plus grandes persécutions, si les préparatifs qui se faisoient pour la Croisade n'eussent enfin tourné toute la fureur du Peuple contre les Sarrasins. Le zele s'étoit tellement réveillé, sur tout en France & en Angleterre, que le nombre de ceux qui prenoient la Croix étoit prodigieux. Chacun se faisoit un mérite, ou de s'enrôler pour aller en personne combattre les Infidelles, ou de fournir de l'argent pour cette guerre. Richard s'étoit lié par un semblable vœu, avant la mort du Roi son pere. Il avoit renouvellé son engagement, dans la derniere entrevûë qu'il avoit euë avec Philippe, où ces deux Monarques étoient convenus d'unir leurs forces, pour aller au secours des Chrétiens de la Palestine. Richard étoit à peine sur le Trône, que, de peur qu'il n'oubliât son engagement, Philippe le fit sommer de l'exécuter. Il n'étoit pas necessaire d'user de beaucoup de sollicitations, pour le déterminer à cette entreprise. Bien loin de vouloir s'en dispenser, il ne pensoit uniquement qu'aux préparatifs de son voyage, & abandonnoit toutes les autres affaires pour celle-là. Si c'étoit par un pur principe de zele & de dévotion, ou par un desir ardent d'acquerir de la gloire, c'est ce que je n'oserois décider. Cependant s'il est permis d'en juger par le Caractere de Richard, on doit présumer que la Réligion y avoit moins de part que la gloire. Ardeur des Chrétiens pour la Croisade. Philippe fait sommer Richard d'accomplir son vœu. *R. de Hoveden. Act. Pub. T. I. pag. 63.*

Cc ij Comme

RICHARD I 1189. Comme ce Prince avoit de grandes vûës, & que son dessein étoit de mener une nombreuse armée dans la Palestine, il étoit nécessaire qu'il fît un grand amas d'argent pour l'entretenir. C'étoit aussi à cela qu'il s'appliquoit uniquement, pendant le tems qui lui restoit encore avant que de se mettre en chemin. Le feu Roi avoit laissé plus de cent mille marcs d'argent dans ses coffres, & Richard n'avoit guéres moins tiré du Grand Trésorier, & des autres qui avoient eu l'administration des Finances sous le dernier Regne. Mais ces sommes ne lui paroissant pas suffisantes pour les besoins de son voyage, il n'y eut point de moyen qu'il n'employât pour les augmenter. Il aliéna presque tous les Domaines de la Couronne, en faveur de ceux qui voulurent les acheter. Les Evêques & les Abbez profiterent plus que les autres de cette occasion, parce qu'ils étoient mieux pourvûs d'argent comptant. L'Evêque de Durham acheta le Comté de Northumberland, pour lui-même & pour ses Successeurs, sur quoi le Roi disoit, en plaisantant, qu'il avoit fait un jeune Comte d'un vieux Evêque. Mais cette nouvelle Dignité n'étant pas capable de contenter l'ambition du Prélat, il donna encore dix mille marcs, pour être nommé Régent du Royaume, en l'absence du Roi. Comme il paroissoit manifestement que Richard ne vouloit négliger aucun moyen qui pût lui procurer de l'argent comptant, pour subvenir aux frais de son voyage, le Roi d'Ecosse crut devoir profiter de cette occasion. Pour cet effet, il lui fit offrir dix mille marcs, s'il vouloit lui rendre Barwick & Roxborough, & se désister de sa Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse. Cette offre ayant été acceptée sans difficulté, Richard rendit ces deux Places, & par une Chartre autentique, il quitta le Roi d'Ecosse & ses Successeurs de l'hommage auquel Henri II. les avoit obligez.

Moyens dont Richard se servit pour avoir de l'argent.

De si grandes aliénations faisoient de la peine à beaucoup de gens. Il y en eut même qui prirent la liberté d'en représenter au Roi les fâcheuses conséquences. Mais il leur ferma la bouche, en leur répondant, qu'il vendroit la Ville de Londres même, s'il se trouvoit un Marchand qui fût en état de l'acheter. Les sommes qu'il amassa par ces voyes extraordinaires, ne répondant point encore à la grandeur de ses projets, il s'avisa d'un nouveau moyen pour les augmenter. Comme, parmi les Croisez, il s'en trouvoit un grand nombre qui s'étoient engagez à la hâte, & sans une mûre délibération, il obtint du Pape la permission de vendre des dispenses à ceux qui se repentoient d'avoir fait le vœu. Par-là, il fit entrer de grosses sommes dans ses coffres. Après avoir employé ces moyens généraux, il en vint jusqu'à exiger de l'argent des plus aisez de ses Sujets. Il en emprunta de ceux qui menoient une vie irréprochable. Mais pour ceux qui donnoient quelque prise sur eux, il les menaça d'une vigoureuse recherche, & les mit dans la nécessité de s'en garentir par des présens. Ce fut par ce moyen qu'il obligea un riche Avocat nommé Glanville, de lui donner quinze mille livres sterling pour se tirer de la prison où il l'avoit fait enfermer. Quoiqu'il eût résolu de laisser le grand Sceau pendant son absence à Longchamp son Favori qui venoit d'être fait Grand Chancelier, il ne laissa pas d'exiger de lui une grosse somme, pour le continuer dans cette Charge. Pendant qu'il amassoit de l'argent de tous côtez, le Clergé travailloit avec ardeur, à lui procurer des Soldats. Les Chaires ne retentissoient que du mérite qu'il y avoit à s'enrôler dans cette milice sacrée. Les Confesseurs n'ordon-

n'ordonnoient plus de pénitences qui ne tendissent à l'avancement du grand dessein de reconquerir la Terre Sainte. Par ces moyens l'armée se trouva bien-tôt très-nombreuse, & d'autant mieux pourvûë de toutes choses, qu'il n'y avoit ni Officiers, ni simple Soldat qui n'eût fait ses provisions particulieres. RICHARD I. 1189.

Au milieu de la satisfaction que Richard recevoit de voir les préparatifs de son voyage s'avancer avec tant de promptitude, il y avoit une chose qui l'inquiétoit. Comme vraisemblablement, son absence devoit durer assez-long-temps il craignoit que le Prince son frere ne s'en prévalût pour s'emparer de la Couronne. Il auroit bien souhaité de pouvoir le mener avec lui. Mais comme Jean ne témoignoit aucune inclination pour ce voyage, il ne vouloit pas le contraindre de faire un vœu qui n'auroit pas été volontaire. Pour se délivrer de cet embarras, il prit le parti de combler de bienfaits ce jeune Prince dont l'ambition ne lui étoit pas encore bien connuë. Il se persudoit, que les graces qu'il lui accorderoit l'engageroient à une juste reconnoissance Selon ce projet, il l'investit de six Comtez, sçavoir, ***Cornoüaille, Dorset, Sommerset, Nottingham, Darby***, & ***Lencastre***, & lui fit épouser *Havoise*, Héritiere de la Maison de Glocester. L'Archevêque de Cantorbéri s'opposoit à ce mariage, à cause de la parenté qui se trouvoit entre les deux Parties (1). Mais il y avoit une espéce de nécessité à la faire. Le dernier Comte de Glocester, Pere de Havoise, par des raisons qu'on ignore, avoit fait le Prince Jean son Héritier. Cette disposition auroit produit infailliblement un grand procès, dans lequel il étoit à craindre que le Prince ne succombât, & qu'il n'en prit occasion de remuer. La mort de sa Femme qui étoit fille du Comte de *Morton*, tira le Roi de cet embarras. Par-là, il se présenta une voye très-naturelle d'accorder les deux Parties, en les mariant ensemble. Ainsi les oppositions de l'Archevêque, bien que fondées sur les Canons, cederent pour cette fois aux raisons d'Etat, & Jean devint encore Comte de Glocester par son mariage avec Havoise. Cependant, quoique Richard eût, pour ainsi dire, partagé son Royaume avec son frere, il ne voulut pourtant lui donner aucune part au Gouvernement, pendant son absence, de peur de le rendre trop puissant. Cette crainte l'avoit même porté à lui faire jurer, qu'il iroit demeurer en Normandie: mais avant son départ, il le dispensa de ce serment. Ce fut à Longchamp son Favori, qu'il laissa la Régence du Royaume, conjointement avec l'Evêque de Durham. Longchamp étoit un Normand de basse extraction, qui par la faveur du Roi, étoit devenu Evêque d'Ely, Grand Chancelier, & Légat du Pape en Angleterre. Toutes ces Dignitez jointes à la Régence que le Roi lui laissa en partant, le rendirent le plus puissant Sujet qu'il y eût jamais eu en Angleterre. Ainsi, ce n'est pas sans fondement, qu'un Historien lui donne les titres de Prince & de *Pontife* des Anglois, puisqu'il réünissoit, en sa personne, tout le pouvoir spirituel & temporel du Royaume.

Richard a de l'inquiétude par rapport à son frere. *Chron. Gervas. R. de Hoved. Math. Paris.*

Il lui donne de grands Domaines.

Il lui fait épouser l'Héritiére de Glocester.

Longchamp Chancelier & l'Evêque de Durham sont etablis Régens. *M. Paris.*

Après que Richard eut pris tous les soins qu'il crut nécessaires pour le Gouvernement de l'Etat, il voulut en assurer la tranquillité en renouvellant ses allian-

Richard fait alliance avec le Roi d'Ecosse.

(1) Ils avoient tous deux Henri pour bis-ayeul.

RICHARD I. 1189. alliances avec les Rois d'Ecosse & de Galles. Dans cette vûë, il pria ces deux Princes de se rendre en Angleterre, afin d'y régler toutes les affaires qu'il pouvoit avoir avec eux, & de leur ôter par-là tout prétexte de troubler le repos de ses Sujets. Le premier, qui avoit lieu d'être satisfait, fit avec lui une alliance très-étroite, & selon que quelques-uns l'assurent, lui donna le Prince *David* son frere pour l'accompagner dans son voyage, avec cinq-mille hommes de sa Nation. *Griffin*, Roi de Galles, avoit envoyé en Angleterre *Rees* son fils-aîné: mais une difficulté qui survint sur le cérémonial, fit que ce Prince s'en retourna sans voir le Roi. Néanmoins les affaires que Richard avoit avec les Gallois n'étant pas d'une grande importance, ce contre-tems ne fut pas capable de lui faire différer son voyage.

1190. Il va en France & se joint à Philippe, à Vézelai. *M. Paris. Chron. Ger. Vas. R. de Hoved.* Tout étant prêt pour le départ, Richard se rendit en France avec toutes ses troupes, & prit la route de Marseille, où sa Flotte avoit ordre de l'attendre. La jonction des deux armées de France & d'Angleterre se fit à Vézelai, comme les deux Rois en étoient convenus. Dès qu'ils y furent arrivez, ils renouvellerent leur alliance, & promirent de se protéger & de se défendre mutuellement en toutes occasions. Ils convinrent encore que tous les démêlez qui arriveroient en leur absence, entre leurs Sujets demeureroient sursis jusqu'à leur retour. Les Evêques, qui les avoient accompagnez jusque-là, s'engagerent à excommunier tous ceux qui entreprendroient de troubler la Paix des deux Royaumes. Dès que les deux Monarques eurent concerté tout ce qu'ils crurent nécessaire pour faire réüssir leurs desseins, ils marcherent ensemble jusqu'à Lyon où ils se séparerent. Philippe prit la route de Genes, & Richard celle de Marseille, où il devoit rencontrer sa Flotte. Mais il l'y attendit long-tems inutilement. Une violente tempête en avoit tellement dispersé les Vaisseaux, qu'ils n'avoient encore pû se rejoindre. Il étoit même arrivé, que, quelques-uns de ces Vaisseaux ayant été obligez de relâcher en Portugal, le Roi de ce Païs-là s'étoit servi de ce secours que la Providence lui envoyoit, pour délivrer la Ville de *Santeren*, que le Miramolin d'Afrique tenoit assiégée. Ces retardemens ayant empêché la Flotte Angloise de se rendre à Marseille au tems que Richard l'avoit espéré, il ne pût se résoudre à l'attendre plus long-tems. Dans l'impatience où il étoit de se rendre à Messine, où étoit le rendez-vous général des Croisez, il fit équipper quelques Vaisseaux à Marseille, & y ayant embarqué une partie de ses troupes, il fit voiles vers la Sicile. Quelque accident l'ayant obligé de jetter l'anchre à l'embouchure du Tybre, le Pape lui envoya l'Evêque d'Ostie, pour le prier d'aller se rafraichir quelque jours à Rome: mais il refusa cette invitation: Peu de jours après, il eut la satisfaction de voir arriver sa Flotte avec le reste de son armée, & il continua sa route vers Messine, où il arriva le 20. de Septembre. La vûë d'un si grand armement ne causa pas moins d'admiration aux Siciliens que de jalousie au Roi de France, qui voyoit avec chagrin ses forces inférieures à celles de son Vassal. Comme le séjour que ces deux Monarques firent en Sicile produisit des événemens remarquables, il est nécessaire, pour une plus grande clarté, d'en faire connoître l'origine.

Ils renouvellent leur Alliance. Ils partent ensemble, & se séparent à Lyon. Richard ne trouve point sa Flotte à Marseille. Il part de Marseille avec une partie de son armée. Sa Flotte le joint sur la route. Il arrive à Messine.

Affaires de Sicile. *Fasello, Buonfiglio.* Tancréde, qui regnoit alors en Sicile, étoit fils naturel du Roi Roger qui avoit laissé deux enfans, sçavoir Guillaume surnommé le mauvais, & Constance, qui fut Religieuse à Palerme. A Guillaume le Mauvais, succéda Guillaume

laume le Bon ſon fils, qui ayant épouſé Jeanne d'Angleterre ſœur de Richard, mourut ſans laiſſer d'Héritiers. Après la mort de ce Prince, le Pape Clément III. qui occupoit alors le Siége Pontifical, prétendit que la Sicile, comme Fief de l'Egliſe, étoit dévoluë au S. Siége. Cependant, le Bâtard Tancréde trouva le moyen de ſe faire élire, ſous prétexte que la Sicile avoit actuellement beſoin d'un Roi, pour ſe défendre contre les Sarraſins, qui en occupoient une partie. Clément étant mort dans ces entrefaites, Celeſtin III. ſon ſucceſſeur ſoutint les mêmes prétentions, & traitant Tancréde, d'Uſurpateur, il réſolut de faire tous ſes efforts pour lui arracher la Couronne. Mais comme il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour exécuter ſeul ce deſſein, il ſe ſervit du Miniſtere de l'Empereur Henri VI. de la Maiſon de Souabe, & lui donna le Royaume de Sicile, s'il pouvoit le conquérir. Pour ajoûter encore un nouveau droit à celui de la donation, il fit enlever la Princeſſe Conſtance, Fille de Roger, du Monaſtere de Palerme, & après l'avoir diſpenſée de ſes vœux, il la fit épouſer à Henri, quoiqu'elle fût agée de cinquante ans. Quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'il dût venir des enfans de ce mariage, Conſtance ne laiſſa pas de ſe trouver enceinte dans ſa cinquante-deuxiéme année. Mais, pour éviter qu'on ne la ſoupçonnât de vouloir ſuppoſer un Enfant, elle accoucha publiquement, ſous une Tente, d'un fils qui fut nommé *Frideric*. La Reine Doüairiere de Sicile étant, ſelon les apparences, entrée un peu trop avant dans les intrigues du Pape, Tancréde l'avoit enfermée dans une priſon où elle étoit détenuë depuis ce tems-là. Mais à l'approche de Richard, elle fut miſe en liberté, & renvoyée au Roi ſon frere qui ne ſe contenta pas d'une ſi légere ſatisfaction. Il demanda pour la Reine ſa Sœur, le Doüaire qui lui avoit été aſſigné par le Roi Guillaume II. ſon Epoux, & menaça d'employer la force, ſi Tancréde refuſoit de le ſatisfaire. Cette prétention, & les menaces dont elle étoit accompagnée, firent que le Roi de Sicile ne regarda Richard que comme un véritable ennemi. Richard, voyant de ſon côté que Tancréde ne ſe hâtoit pas de lui donner la ſatisfaction qu'il demandoit, & craignant peut-être quelque trahiſon de ſa part, crut qu'il devoit penſer à ſa ſûreté. Pour cet effet, il ſe ſaiſit d'un Château & d'un Monaſtere, qui n'étoient pas éloignez de Meſſine, & y mit à couvert ſes munitions, les faiſant garder par une nombreuſe garniſon. Tancréde, qui étoit d'un naturel défiant, ne douta point que le Roi d'Angleterre ne fût venu à la ſollicitation du Pape, & qu'il ne cherchât l'occaſion de lui ravir la Couronne. Pour tâcher de prévenir l'exécution de ce prétendu deſſein, il fit en ſorte que les Meſſinois prirent occaſion de quelque déſordre arrivé dans leur Ville, pour en chaſſer tous les Anglois, ce qui ne ſe put faire ſans qu'il en coûtât la vie à quelques-uns. Richard, offenſé de cet affront, prit d'abord la réſolution d'attaquer Méſſine. Mais Tancréde qui étoit à Palerme, lui ayant fait proteſter qu'il n'avoit aucune part à cette violence & qu'il en puniroit les auteurs, il prit patience, en attendant l'effet de ces promeſſes. Cependant les Meſſinois refuſant toûjours d'ouvrir leurs portes au Anglois, & Tancréde différant trop long-tems la ſatisfaction promiſe, Richard comprit enfin, qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer. Il en conçut un ſi grand dépit, que, ſans demander davantage une réparation qu'il pouvoit lui-même ſe procurer, il prit la reſolution d'entrer par force dans Meſſine. Suivant ce projet, il attaqua cette Ville avec tant d'impétuoſité,

Richard s'empare d'un Château près de Meſſine. *R. de Hoveden.*

Les Anglois ſont chaſſez de Meſſine.

Richard en demande ſatisfaction.

Tancréde l'amuſe.

Il ſe rend maître de Meſſine.

Il fait un affront à Philippe.

RICHARD I. 1190. tuosité, qu'ils s'en rendit maître au premier assaut. Il n'y fut pas plûtôt entré, qu'il fit déployer ses Drapeaux dans tous les quartiers, même dans ceux qui avoient été assignez aux François. En arrivant à Messine, les deux Rois Croisez étoient convenus, que, pour empêcher les querelles qui pourroient arriver entre leurs Soldats, la Ville seroit partagée en deux parties, & que chacune des deux Nations en auroit la moitié, pour y faire ses provisions, ou pour les autres besoins. Il étoit donc manifeste, qu'en faisant arborer ses Drapeaux dans les quartiers assignez au Roi de France, Richard rompoit l'accord qu'il avoit fait avec lui. Aussi Philippe s'en plaignoit-il si aigrement, que les deux Monarques en seroient venus à une entiére rupture, si les Seigneurs des deux Nations ne se fussent entremis pour les accommoder. Richard fit enfin ôter ses Drapeaux & protesta que, sans aucune intention de faire affront à Philippe, il avoit eu seulement pour but d'obliger le Roi de Sicile à lui donner satisfaction sur l'injure faite aux Anglois. Pour faire voir qu'il agissoit de bonne foi, il remit Messine entre les mains des Templiers, jusqu'à ce que les différends qu'il avoit avec Tancréde fussent terminez. Cet accommodement étant fait, Tancréde, qui jusqu'alors s'étoit tenu à Palerme, alla trouver Richard à Messine, & prit le parti de le satisfaire de bonne grace sur ses prétentions. Il fit avec lui un Traité par lequel il s'engageoit à payer à la Reine Doüairiere de Sicile, sœur de Richard, vingt mille onces d'or pour son doüaire, & autant à Richard pour certains legs, que Guillaume le Bon avoit faits dans son Testament à Henri II, son Beau-Pere. Par le même Traité, on arrêta le mariage d'Arthur Duc de Bretagne, neveu de Richard, avec une fille de Tancréde. De plus, celui-ci promit encore d'équiper dix Galeres & six grands Vaisseaux, pour le service des Croisez. A ces conditions, Richard se départit de tout ce qu'il pouvoit prétendre d'ailleurs, & soumit ses Etats aux censures du Pape, en cas qu'il violât son Serment. Ces deux Princes étant, en apparence, parfaitement reconciliez, Richard fit présent à Tancréde de l'épée du Grand Arthur, à laquelle les Bretons avoient donné le nom de *Caliburn*.

Philippe s'en plaint.

Et Richard le satisfait.

Traité entre Richard & Tancréde.

Act. Publ. T. I. p. 66. R. de Hoved.

1191.

Tancréde broüille Richard avec Philippe.

Quoiqu'extérieurement, Tancréde parût satisfait, il ne pouvoit digérer le chagrin que lui causoit un Traité que la seule force l'avoit contraint de signer. Il auroit bien souhaité d'engager le Roi de France dans sa querelle, & de faire une ligue avec lui contre Richard. Mais cette proposition n'ayant pas été bien reçuë, il se tourna d'un autre côté. Comme il ne pouvoit se venger séparément, ni de Richard qui l'avoit offensé, ni de Philippe qui lui avoit refusé son secours, il entreprit de se venger de tous les deux à la fois en semant la dissension entr'eux. Pour parvenir à ce but, il avertit secrettement le Roi d'Angleterre, que Philippe couvoit de mauvais desseins contre lui. Il lui montra même certaines Lettres qu'il disoit être du Duc de Bourgogne, par lesquelles il paroissoit, que ce qu'il disoit n'étoit pas sans fondement. Richard le crut, & s'en plaignit à Philippe qui l'accusa de son côté, de chercher des prétextes pour rompre leur union. Cette broüillerie alla si loin, que les deux Monarques en vinrent enfin à une rupture ouverte. Philippe fit dire à Richard, qu'à moins qu'il ne consommât son mariage avec Alix, ainsi qu'il s'y étoit engagé, il ne pouvoit le regarder que comme son plus mortel ennemi. Richard répondit avec la même hauteur, qu'il ne pouvoit épouser une

Querelle entre les deux Rois Croisez.

Philippe veut obliger Richard à

une Princeſſe qui avoit eu un Enfant du Roi ſon Pere, & qu'il offroit de le prouver par des témoins qui ſe trouvoient alors en Sicile. Philippe n'ayant pas jugé à propos de ſuivre cette affaire, perſuadé qu'il étoit que l'honneur de la Princeſſe ſa ſœur ne pouvoit qu'en recevoir un grand préjudice, prit le parti de ſe déſiſter de ſa demande. Après diverſes négociations, il conſentit que Richard eût la liberté de ſe marier ailleurs, liberté que ce Prince avoit déja priſe de lui-même, en arrêtant ſon mariage avec *Berenguelle* de Navarre. La modération de Philippe ſembla produire une entiere reconciliation entre les deux Rois. Mais le rapport de Tancréde avoit fait une ſi profonde impreſſion dans le cœur de l'Anglois, & ce que celui-ci avoit offert de prouver touchant Alix avoit tellement aigri Philippe, que, depuis ce tems-là, ils ne furent jamais amis. Ils ne laiſſérent pourtant pas de ſe diſpoſer à continuer leur voyage.

RICHARD I. 1191.

Richard refuſe & en donne des raiſons pertinentes.

Accord entre les deux Rois.

Act. Publ. T. I. p. 69.

Un Hiſtorien Anglois aſſûre, que, pendant qu'on ſe préparoit à partir, Richard, touché d'une ſincere repentance de ſes péchez, en fit une confeſſion générale qui lui fut ſi ſalutaire, qu'on s'apperçut d'un amendement conſidérable dans ſa conduite. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Auteur eût marqué plus en détail, quels furent les fruits de cette repentance. On eſt ſurpris de n'en trouver point d'autres, que l'envie qu'il eut de conférer avec un certain Abbé de Cîteaux qu'il fit venir auprès de lui. Cet Abbé, nommé *Joachim*, paſſoit dans toute l'Italie pour un Prophéte, & ce fut apparemment ce qui fit naître à Richard l'envie de le connoître. On prétend que prêchant un jour devant ce Prince, il dit que l'Antechriſt étoit déja né, qu'il étoit dans Rome, qu'il devoit être placé ſur le Trône Pontifical, & qu'ils s'éléveroit par-deſſus tous les Dieux, c'eſt-à-dire, au-deſſus de tous les Princes de la Terre. Peu de tems après, on vit l'Empereur & l'Impératrice aller recevoir à genoux la Couronne Impériale de la main du Pape qui, après la leur avoir miſe ſur la tête, la renverſa du pied, pour marquer ſa ſupériorité. Cette action fournit une ample matiere de réflexions à ceux qui étoient prévenus en faveur de Joachim. Ils ſoutenoient que ſa prédiction avoit été accomplie par la démarche que le Pape venoit de faire.

Les deux Monarques Croiſez ayant paſſé l'Hiver à Meſſine, ſe diſpoſérent à continuer leur voyage, dès que la ſaiſon devint favorable. Philippe mit le premier à la voile, Richard n'ayant pu partir avec lui, parce qu'il attendoit Aliénor ſa mere qui lui amenoit la Princeſſe de Navarre ſon Accordée. Ces deux Princeſſes arriverent effectivement peu de jours après le départ de Philippe. Mais Aliénor s'en retourna incontinent, laiſſant Berenguelle entre les mains de la Reine Doüairiere de Sicile ſa Fille, qui devoit accompagner le Roi ſon frere à la Terre Sainte. Immédiatement après le départ d'Aliénor, Richard mit à la voile, avec une Flotte de cent cinquante grands Navires, cinquante deux Galéres, dix gros Vaiſſeaux chargez de proviſions, & un très-grand nombre de petits Bâtimens néceſſaires pour le ſervice de la Flotte. On ne trouve point quel étoit le nombre des troupes de débarquement; mais, de celui des Vaiſſeaux employez à cette expédition, on peut aiſément conjecturer que l'armée Angloiſe devoit être très-conſidérable. Pendant que cette Flotte voguoit entre l'Iſle de Chypre & celle de Rhodes, elle fut ſurpriſe d'une violente tempête qui en diſperſa les Vaiſſeaux, & en fit échoüer une partie ſur les Côtes de Chypre. Cette Iſle étoit alors ſous la domination d'*I-*

Iſaac, Roi de Chypre.

RICHARD I. 1191.

Isaac, de la Famille des Comnenes, qui, après en avoit été Gouverneur pour l'Empereur de Constantinople, y avoit enfin usurpé le pouvoir souverain, & avoit même pris le titre d'Empereur. C'étoit un homme avare & brutal, qui, par des cruautez & des extorsions continuelles, s'étoit attiré la haine de ses Sujets. Mais ils n'osoient la faire paroître ouvertement. Ils attendoient, pour se délivrer de sa tyrannie, une occasion favorable que sa propre avidité, & l'arrivée de la Flotte Angloise leur fournirent plûtôt qu'ils ne l'avoient espéré. Ce Prince inhumain, au lieu de donner quelque secours aux Anglois qui avoient échoüé tout proche du Port de *Limisso*, fit mettre en prison ceux qui avoient échapé du naufrage, & pilla tous leurs effets. Il ne voulut pas même permettre que le Vaisseau qui portoit les deux Princesses, entrât dans le Port, & il eût la dureté de les laisser exposées à la violence de l'Orage. La Flotte qui avoit été dispersée, s'étant enfin rejointe sur les Côtes de cette Isle, Richard apprit, avec une extrême indignation, la barbarie dont Isaac avoit usé envers les Anglois. Cependant, pour ne pas retarder son voyage, il se contenta de lui faire demander les prisonniers, & tout ce qui avoit été pillé. La réponse insultante qu'il en reçut lui ayant fait prendre d'autres résolutions, il se mit en devoir de faire descente dans l'Isle. L'attaque fut si rude, qu'Isaac se vit obligé d'abandonner le rivage, après avoir vû faire un grand carnage de ses troupes. Les Anglois profitant de cet avantage allerent du même pas, attaquer la Ville de Limisso, qui fut emportée du premier assaut, & Isaac, avec sa fille unique, y furent faits prisonniers. Peu de jours après cet Empereur prétendu trouva le moyen de se sauver de sa prison. Mais comme personne ne voulut le recevoir, il prit le parti de s'aller rendre volontairement au Roi d'Angleterre, auquel il demanda, pour toute grace, de n'être point mis aux fers. Richard, insultant à sa disgrace, lui accorda sa demande au pied de la Lettre, en ordonnant qu'il fut lié avec des chaines d'argent.

Isaac étoit avare & cruel.

Il maltraite les Anglois.

Richard se rend maître de l'Isle de Chypre.

La prise de Limisso ayant fait naître dans l'esprit de Richard la pensée de faire la conquête de toute l'Isle de Chypre, il ne trouva pas beaucoup de difficultez dans cette entreprise. Les Cypriots étoient si contents de se voir délivrez de leur Tyran, que, sans faire aucune resistance, ils se soumirent à un Prince qu'ils regardoient comme leur Libérateur, & qui leur confirma tous les Priviléges dont ils avoient joüi sous les Empereurs de Constantinople. Pendant le séjour qu'il fit dans cette Isle, il y vit arriver *Gui de Lusignan* Roi de Jérusalem, qui avoit obtenu sa liberté, en livrant la Ville d'*Ascalon* au Sultan. *Géofroi* son frere, *Raymond d'Antioche*, *Boëmond* son fils, & quelques autres Princes & Seigneurs de Palestine, accompagnoient ce Roi dépoüillé, qui venoit implorer la protection du Roi d'Angleterre. Ce fut dans ce même lieu que Richard consomma son mariage avec Berenguelle, & non pas à Messine, comme quelques-uns l'ont avancé. Avant que de quitter l'Isle de Chypre, il envoya Isaac son prisonnier à Tripoli de Syrie, pour y être gardé : mais il voulut que sa Fille fût du voyage de la Palestine. Les égards qu'il avoit pour cette belle Cypriote, donnerent quelque lieu de soupçonner que la compassion n'étoit pas le seul motif qui l'engageoit à la garder auprès de lui. Ces soupçons se fortifierent, quand on le vit peu-à-peu s'éloigner de sa nouvelle épouse. Mais ces particularitez sont moins de l'Histoire que des Romans.

Gui de Lusignan vient à sa rencontre.

Richard consomme son mariage avec Berenguelle.

Pen-

Pendant que les affaires de Richard prospéroient si bien dans les Païs éloignez, l'Angleterre commençoit à souffrir de son absence. Il n'eût pas plûtôt passé la Mer, que les deux Régens ne pouvant compatir ensemble, en vinrent enfin, après plusieurs démêlez, à une rupture ouverte. Longchamp avoit un grand avantage sur son Collégue, tant par les Charges dont il étoit revêtu, que par son habileté qui lui donnoit une supériorité dont il sçavoit bien profiter. En faisant valoir le préjudice que leur désunion portoit aux affaires de l'Etat, il trouva le moyen de l'exclurre peu-à-peu de l'administration, & de se rendre maître absolu du Gouvernement. Un pareil acte d'autorité auroit pû être coloré de la nécessité du service du Roi, si celui qui l'éxerçoit eût été d'un autre caractere. Mais Longchamp étoit connu pour un homme fier & hautain, & d'une ambition deméſurée qui lui faisoit regarder ses emplois, quelque grands qu'ils fussent, comme au-dessous de son mérite. Il affectoit de paroître en public, avec un train plus nombreux & plus leste que celui du Roi. Cette magnificence outrée à fait dire à un Historien, que, quand ce Prélat couchoit seulement une nuit dans une Monastere, il y consumoit le revenu de trois ans. Il traitoit tout le monde avec une hauteur insupportable, usant de son pouvoir avec une fierté qu'on auroit eu de la peine à supporter dans un Souverain. D'ailleurs, il étoit Normand, & très-partial pour les Etrangers, qualitez, qui toutes seules étoient suffisantes, pour lui attirer la haine des Anglois. L'Evêque dépossedé avoit écrit au Roi qui, ayant reçu ses plaintes à Marseille, lui avoit fait expédier une Patente par laquelle il lui confioit le Gouvernement des Provinces situées au Nord de l'Humber. Cette Patente étant arrivée, le Prélat fut assez mal avisé pour la présenter à Longchamp, qui ayant feint de la vouloir examiner, la retint sans la vouloir rendre, & par-là il la rendit inutile. A cet acte d'autorité il ajoûta encore une entreprise qui n'étoit pas moins hardie. Il fit arrêter l'Evêque, & le retint en prison, jusqu'à ce qu'il eut livré certains Châteaux qui lui donnoient trop de pouvoir dans les Provinces du Nord.

Richard I. 1191. Troubles en Angleterre. R. de Hoved. M. Paris. G. Nevvbridge. Conduite altiére de Longchamp. R. de Hoved. Il fait arrêter l'Evêque de Durham son Collégue, & méprise les Conseillers nommez par le Roi.

Richard avoit nommé six Seigneurs pour servir de Conseillers aux Régens. Mais Longchamp, qui n'étoit pas d'humeur de prendre conseil de qui que ce fût, ne faisoit aucune part des affaires à ces six Seigneurs. Au contraire, il affectoit de les traiter avec un extrême mépris. Une maniere d'agir si absoluë, obligea enfin l'Evêque de Durham & les six Conseillers à en porter leurs plaintes au Prince Jean, qui avoit toûjours conservé le titre de Comte de Morton qu'il portoit pendant son premier mariage. Ce jeune Prince leur promit volontiers sa protection, étant bien aise que leur mécontentement lui fournît une occasion & un prétexte de s'introduire dans le Gouvernement, dont il se croyoit injustement éloigné. Dès-lors, profitant de la disposition où la plûpart des Grands étoient à l'égard du Régent, il sçût si bien cabaler parmi eux, que chacun promit de le seconder, & la perte de Longchamp fut résoluë. Il ne manquoit plus qu'un prétexte qui se présenta bien-tôt après.

Ils se plaignent au Prince Jean, qui leur promet sa protection.

Quelque tems avant que Richard partit pour la Terre Sainte, Géofroi son frere bâtard, avoit été élu Archevêque d'Yorck. Cette élection avoit été très-désagreable au Roi, soit qu'on eût négligé de lui demander son consentement, ou qu'il eût destiné cette Dignité à quelqu'autre. Dans la colere où il étoit contre Géofroi, il avoit été sur le point de le faire arrêter. Cependant,

Occasion de la chûte de Longchamp. R. de Hoved.

 sur

RICHARD I 1191. ſur ce que celui-ci protesta, qu'il ne prétendoit point ſe prévaloir de ſon élection, il voulut bien lui pardonner, à condition qu'il n'en demanderoit jamais la confirmation au Pape. De plus, il lui ordonna, ſur peine de ſon indignation, de ſe tenir en Normandie, juſqu'à ce que l'expédition de la Terre Sainte fût terminée. Après que le Roi fut parti, Géofroi, contre ſa promeſſe, demanda & obtint une Bulle qui confirmoit ſon élection, & ſans daigner en informer le Régent, il fit deſſein de ſe rendre en Angleterre, pour y prendre poſſeſſion de ſa Dignité. Longchamp, ayant reçu des avis de ce qui ſe paſſoit, avoit envoyé des ordres à Douvre pour l'arrêter. Ainſi, en arrivant dans cette Ville, le Prélat n'eut que le tems de ſe jetter dans une Egliſe, où il ſe croyoit à couvert de toute inſulte. Mais cette précaution n'ayant pas été capable d'empêcher que les ordres du Régent ne fuſſent exécutez, on arracha Géofroi de l'Autel, pour le mettre en priſon dans le Château de Douvre. Ce fut de cette violence que le Prince Jean prit occaſion d'agir ouvertement contre Longchamp. Comme il ſe ſentoit appuyé de tous les Seigneurs, il lui fit dire qu'il eût à relâcher l'Archevêque. Longchamp n'étant pas d'humeur de recevoir des ordres ſi abſolus, d'un Prince qui n'avoit aucun droit de lui commander, refuſa d'obéïr. C'étoit préciſément ce que Jean demandoit. Peu de jours après, le Régent fut cité à comparoître devant une Aſſemblée des Seigneurs, Eccléſiaſtiques & Séculiers, qui avoit été convoquée à Londres, dans l'Egliſe de St. Paul. La partie étoit ſi bien liée, que Longchamp ſe vit tout-à-coup abandonné de tout le monde, & contraint de ſe préſenter devant cette Aſſemblée qui avoit réſolu ſa perte. Il y fut accuſé d'avoir excédé ſon pouvoir en divers articles, principalement d'avoir uſurpé lui ſeul l'autorité qui devoit être partagée entre lui, l'Evêque de Durham, & ceux que le Roi leur avoit donné pour Conſeillers. L'Archevêque de Cantorbéri & le Comte de Pembroock ſe plaignirent auſſi, qu'ayant reçu une Patente du Roi, dattée de Meſſine, qui les adjoignoit à Longchamp dans le Gouvernement du Royaume, ce Prélat n'avoit pas voulu conſentir qu'ils entraſſent dans l'exercice de leurs Charges. Il y a pourtant des Hiſtoriens qui aſſûrent, que ces deux Seigneurs n'avoient pas oſé montrer leur Patente au Régent, de peur d'en recevoir le même traitement que l'Evêque de Durham. Quoiqu'il en ſoit, ſur ces accuſations, Longchamp fut deſtitué de ſa Charge de Régent, dont l'exercice fut commis à l'Archevêque de Roüen, en attendant qu'on fût informé de la volonté du Roi. On lui ôta auſſi la garde de la Tour de Londres & du Château de Windſor, dont le même Archevêque prit poſſeſſion. Cette rigueur ne ſuffiſant pour contenter la paſſion de ſes ennemis, on le contraignit, par des menaces, de dépoſer ſa Croix de Légat, dans l'Egliſe de Cantorbéri, après quoi on le fit mettre en priſon. Quelques jours après, il trouva le moyen de s'évader: mais il fut encore arrêté ſur le bord de la Mer, déguiſé en femme, avec un pacquet de linge ſous le bras. En cet équipage on le conduiſit au Château de Douvre, parmi les huées de la populace. Cependant le Prince Jean, craignant de s'expoſer au reſſentiment du Pape, s'il retenoit ſon Légat en priſon, ordonna qu'on le mit en liberté, & lui permit de ſe retirer en Normandie. Dès que Longchamp ſe vit en ſûreté, il écrivit au Pape & au Roi, pour les informer des mauvais traitemens qu'il avoit reçus. Richard ne put recevoir ces Lettres que bien tard. Mais le Pape, qui fut plus promptement

Il eſt cité, accuſé & condamné.

Il eſt dépoüillé de toutes ſes Charges.

Il eſt mis en priſon. Il s'évade. Il eſt repris,

Et relâché.

tement informé de l'affront fait à ſon Légat, ſe ſentit extrémement offenſé de ce qu'on avoit ainſi avili ce caractere. Sans attendre ce que le Prince Jean pouvoit alléguer pour juſtifier ſa conduite, il envoya aux Evêques des ordres exprès de l'excommunier : Jean intimidé par les menaces du Pape, vouloit rétablir Longchamp, ſi les Evêques eux-mêmes qui craignoient de ſe voir encore ſoumis à l'impérieux Prélat, ne s'y fuſſent oppoſez. Ainſi les ordres du Pape demeurerent ſans effet, & Longchamp n'oſa plus retourner en Angleterre.

RICHARD I. 1191.

Le Pape ordonne aux Evêques d'excommunier Jean.

Ils ſe diſpenſent d'obeïr.

La dépoſition du Régent ayant procuré au Prince l'occaſion d'entrer dans l'adminiſtration du Gouvernement, plus avant que le Roi ſon frere ne l'avoit ſouhaité, il s'en ſervit pour ſe frayer le chemin au Trône. S'il n'eut pas d'abord la penſée de profiter de l'abſence du Roi pour lui enlever la Couronne pendant ſa vie, du moins eſt-il certain que ſon but étoit de ſe l'aſſurer s'il arrivoit que le Roi mourût dans ſon voyage. Il ſçavoit bien qu'il y avoit un autre Prince qui avoit plus de droit que lui d'y prétendre. C'étoit Arthur Duc de Bretagne ſon neveu, fils de Géofroi ſon frere-aîné. C'eſt ce qui lui fit prendre par avance des meſures qui puſſent le délivrer de la concurrence de ce Compétiteur. Son unique ſoin étoit de ſe rendre populaire afin de gagner l'affection des Anglois, & particuliérement de la Ville de Londres, à laquelle il fit confirmer tous ſes privileges, dans une Aſſemblée Générale. Ce ſervice lui acquit tellement le cœur des habitans, qu'en prêtant ſerment d'être fidelles au Roi, ils y ajoûterent volontairement un engagement ſolemnel de reconnoître Jean pour leur Souverain, en cas que le Roi mourût ſans enfans. C'étoit de cette maniere que ce Prince gagnoit peu-à-peu du terrain, & que par des pratiques ſecrettes, il travailloit à ſe faire un parti capable de le ſoutenir contre ſon neveu, & dont même il voulut ſe ſervir dans la ſuite, pour exécuter ſes deſſeins bien moins innocens contre le Roi ſon frere. Pendant ce temslà, Richard, par des actions de valeur qui lui attiroient l'admiration de tout l'Univers, rendoit ſon nom immortel, & faiſoit craindre aux Sarraſins que la ruïne de leur Empire ne fût prochaine. Mais avant que de parler de ce que ce Prince fit dans la Paleſtine, il eſt néceſſaire de marquer, en peu de mots, quel étoit l'état où ce Païs ſe trouvoit alors, & ce qui s'y étoit paſſé depuis que les Chrétiens s'y étoient établis.

Jean s'introduit dans le Gouvernement.

Il forme des projets pour s'aſſurer la Couronne.

De toutes les Conquêtes que les Chrétiens avoient faites en Orient, on avoit formé un Royaume dont Godefroi de Boüillon fut le premier Roi. Ce Royaume étoit composé de la Paleſtine, & d'une partie de la Syrie, qui avoient été enlevées aux Sarraſins. Godefroi ne regna qu'environ un an. Baudoüin ſon frere, qui lui ſuccéda, garda cette Couronne dix-huit ans, & la laiſſa par ſa mort à Baudoüin II. ſon couſin, qui la poſſéda treize ans. Celui-ci ne laiſſa qu'une fille mariée à Foulque Comte d'Anjou, qui après la mort du Roi ſon Beau-pere, devint Roi de Jéruſalem, & regna onze ans. Il avoit eu d'une premiere femme Géofroi qui fut Comte d'Anjou, & pere de Henri II. Roi d'Angleterre. De ſon ſecond mariage, Foulque laiſſa deux fils, dont l'aîné, nommé Baudoüin, fut 24. ans ſur le Trône de Jéruſalem, & eut pour Succeſſeur Amauri ſon frere, qui regna douze ans. Baudoüin IV. ſon fils, qui lui ſuccéda, ſe voyant ſans enfans, & ſans eſpérance d'en avoir, inſtitua pour ſon Héritier Baudoüin ſon neveu, fils de Sibylle ſa ſœur-aînée

Affaires du Royaume de Jéruſalem.

RICHARD I 1191. & de Guillaume de Montferrat. Il mourut après un Regne de douze ans, laissant la tutelle du jeune Baudoüin V. & la Régence du Royaume, à Raymond Comte de Tripoli. Cependant Sibylle, mere du Roi, épousa Gui de Lusignan, qui, en qualité de mari de cette Princesse, prétendit à la tutelle du Roi & au Gouvernement de l'Etat. Le Comte de Tripoli voulut en vain s'opposer à ses prétentions, en faisant valoir la derniere volonté du feu Roi. Gui, étant appuyé de Sibylle sa femme, s'empara de la Régence, & bien-tôt après il devint Roi lui-même, par la mort de Baudoüin, non sans soupçon de l'avoir avancée par le poison, afin de pouvoir monter sur le Trône. Cette révolution en produisit bien-tôt une plus funeste. Le Comte de Tripoli se préparant à faire des efforts pour detrôner Gui, qu'il regardoit comme un Usurpateur, & comme le meurtrier du dernier Roi, le malheur des Chrétiens de ce Païs-là voulut que Gui s'avisa d'appeller Saladin Sultan d'Egypte à son secours. Ce Prince infidelle reçut avec joye cette invitation qui lui offroit une occasion favorable pour rentrer dans un Païs dont ses Prédécesseurs avoient été chassez quatrevingt-dix ans auparavant. Sous prétexte de secourir le Roi de Jérusalem, il entra dans la Palestine avec une armée formidable, & s'empara d'abord d'Acre ou Ptolémaïde, d'Asoth, de Beryte & de quelques autres Places. Au commencement, il feignit de n'agir que pour le Roi. Mais enfin, il crut pouvoir lever le masque avec sûreté, & faire connoître ouvertement, que son dessein étoit de chasser les Chrétiens de la Palestine. Ce fut en vain que Gui, qui s'apperçut trop tard de sa faute, voulut se renfermer dans sa Capitale. Comme elle se trouva mal munie, il ne put y soutenir le Siége qu'un mois, ni éviter d'y être lui-même fait prisonnier. Ensuite, il se vit obligé de livrer Ascalon au Sultan, pour obtenir sa liberté. Ainsi Saladin trouva le moyen de détruire à la fois les deux Concurrens, dont la querelle lui avoit procuré l'occasion de porter ses armes dans la Palestine.

Cause de la perte de Jerusalem.

Saladin s'empare de la Palestine,

Et de Jérusalem.

Gui de Lusignan tombe entre ses mains, & lui livre d'autres Places.

C'étoit pour rétablir ce Royaume ruïné que les Rois de France & d'Angleterre avoient entrepris cette expédition, avec des armées très-nombreuses, composée de troupes de toutes les Nations de l'Europe, & particuliérement de Françoises & d'Angloises. Avant que Philippe fût arrivé dans la Palestine, Gui de Lusignan, Conrard Marquis de Montferrat, Jacques d'Avesne, & quelques autres Princes & Seigneurs, avec des troupes Allemandes, Flamandes & Italiennes, avoient commencé à faire le Siége d'Acre, qui avoit déja duré un an. Dès que Philippe, qui étoit parti le premier de Messine, eut fait débarquer ses troupes, il prit ses quartiers autour de la Ville, & continua le Siége, quoi qu'avec peu de succès. Richard arrivant ensuite avec des troupes fraiches, le poussa vigoureusement de son côté, & enfin, après diverses tentatives inutiles que fit Saladin pour faire lever ce Siége, la Place se rendit par Capitulation.

Les Chrétiens assiégent Acre.

Philippe arrive au Siége, & puis Richard.

La Place se rend.

Parmi les événemens de ce fameux Siége, on ne doit pas oublier d'en rapporter un, qui bien que peu considérable en lui-même, eut pourtant des suites très-remarquables, & en même tems très-funestes au Roi d'Angleterre. Dans un des assauts que les Chrétiens donnerent à cette Place, Leopold Duc d'Autriche, s'étant rendu maître d'une Tour, y fit incontinent arborer son Etendart. Richard regardant cette action comme une injure faite à deux Rois qui commandoient l'armée en Chef, donna ordre à quelques-uns de ses gens

Richard fait un affront au Duc d'Autriche.

gens d'aller arracher l'Etendart, & de le fouler aux pieds. Leopold ressentit vivement cet affront. Mais comme il n'étoit pas alors en état de s'en venger, il cacha son dépit, jusqu'à ce qu'il pût trouver l'occasion de le faire paroître. Malheureusement pour Richard, cette occasion se présenta lorsqu'il y pensoit le moins, & l'on verra dans la suite que le Duc d'Autrîche ne fut que trop bien vengé. RICHARD I. 1191.

La prise d'Acre sembloit inviter les deux Rois croisez à former de nouveaux projets. Mais dans le tems que l'Armée Chrétienne s'attendoit à marcher vers Jérusalem, la dissension qui se mit entre les deux Chefs fit évanoüir cette espérance. Depuis qu'ils étoient ensemble, Richard s'étoit acquis une certaine superiorité qui étoit très-mortifiante pour le Roi de France. Le nombre & le bon état de ses troupes, sa valeur personnelle dont il avoit donné diverses preuves au Siége d'Acre, la prise même de cette Place dont on lui attribuoit tout l'honneur, lui attiroient une estime & une considération particuliere de toute l'armée. Philippe ne pouvoit voir, sans chagrin, une distinction si avantageuse au Roi d'Angleterre. Sa jalousie se montroit en toutes occasions. Mais comme il n'osoit se plaindre ouvertement que son Rival fût plus considéré que lui, il cherchoit d'autres prétextes pour colorer son ressentiment. Le premier dont il se servit, fut de demander à Richard la moitié de l'Isle de Chypre, prétendant qu'ils étoient convenus de partager toutes leurs conquêtes: Richard répondit que leurs conventions ne regardoient que ce qui se gagneroit sur les Infidelles. Il ajoûta, qu'il paroissoit bien que Philippe ne l'avoit pas entendu autrement, puisqu'il s'étoit emparé de l'équipage du Comte de Flandres, qui étoit mort au Siége d'Acre, sans avoir jamais pensé à lui en faire part. Un autre sujet de broüillerie se joignit encore à celui-là. La Couronne de Jérusalem étoit disputée entre Gui de Lusignan, & Conrard Marquis de Montferrat. Richard appuyoit les prétentions du premier, & Philippe s'étoit hautement déclaré pour le Marquis. Voici en deux mots, l'origine de ce différend, & les raisons de l'un & de l'autre des Compétiteurs.

Dissension entre les deux Rois.

Jalousie de Philippe.

Différend entre Gui de Lusignan & Conrard de Montferrat pour le titre de Roi de Jérusalem.

Amauri, Roi de Jérusalem, avoit eu de sa premiere femme, qui étoit de la Maison de Courtenai, Baudoüin IV. qui lui succéda, & une fille nommée Sibylle. De sa seconde femme, niéce de Manuel Empereur de Constantinople, il n'avoit eu qu'une fille nommée Isabelle. Sibylle fut mariée en premieres nôces à Guillaume de Montferrat, de qui elle eut Baudoüin V. qui recueïllit la succession de Baudoüin IV. son oncle. Le second mari de Sibylle fut Gui de Lusignan de qui elle eut quelques enfans qui moururent avant leur mere. Isabelle, sœur de Sibylle, mais d'un second lit, eut aussi deux maris. Le premier fut Humphroi de Toron, qui refusa la Couronne que les Barons de Jérusalem lui offrirent après la mort de Baudoüin V. Le second mari d'Isabelle étoit Conrard de Montferrat qui prétendoit au tître de Roi de Jérusalem, par le droit de sa femme, dont la sœur aînée venoit de mourir sans postérité. Il s'agissoit donc de sçavoir si Gui de Lusignan devoit conserver le tître de Roi de Jérusalem, après la mort de Sibylle sa femme, ou s'il devoit le céder au Marquis de Montferrat dont la femme se trouvoit alors seule Héritiere de ce Royaume. Véritablement ce n'étoit que du tître dont il s'agissoit, puisque Saladin étoit maître de la Ville Capitale, & de presque tout le Païs. Mais ce tître ne laissoit pas d'être important, dans une conjoncture où l'on s'attendoit

Raisons de l'un & de l'autre.

RICHARD I doit que les armes des Croisez rétabliroient ce Royaume. Philippe avoit pris le parti du Marquis de Montferrat, & c'étoit peut-être par cette seule raison, que Richard soutenoit Gui de Lusignan, tant étoit grande la jalousie qu'il y avoit entre ces deux Monarques. Il ne se passoit presque point de jour, qu'il ne survînt quelque nouveau sujet de les animer l'un contre l'autre. Philippe étoit jaloux de la gloire de Richard, qui se plaignoit à son tour, que par des motifs de dépit & d'envie, Philippe mettoit des obstacles aux progrès des armes des Chrétiens. Pendant ces broüilleries, ils furent tous deux attaquez d'une même maladie qui fut sur le point de les emporter. Mais ils en furent quittes pour la perte de leurs cheveux.

1191.

Les deux Rois sont atteints d'un même mal très-dangereux.

Après leur guérison, Richard parut plus ardent que jamais à continuer les conquêtes sur les Infidéles. Mais Philippe prit la résolution de s'en retourner en France, la langueur que sa maladie lui avoit causée, ne lui permettant presque plus d'agir. Il avoit encore une autre raison qui n'étoit pas moins puissante. C'étoit l'extrême impatience où il étoit, d'aller se mettre en possession de l'Artois qui lui étoit échu par la mort du Comte de Flandres. Il fit part de cette résolution à Richard qui en parut fort surpris, craignant que Philippe n'eût fait dessein de retourner en Europe, pour lui enlever ses Etats de France. Un des articles de leur Convention portoit, qu'ils ne pourroient, ni l'un ni l'autre, abandonner leur entreprise sans un consentement mutuel. Richard insistoit là-dessus, & refusoit de consentir au départ de Philippe, avant qu'ils fussent maîtres de Jérusalem. Cependant, comme il n'étoit pas possible d'user de contrainte, il cessa de s'opposer à son dessein. Mais avant que d'obtenir ce consentement, Philippe se vit comme obligé de s'engager par un serment solemnel, en présence des Prélats & des principaux Officiers des deux armées, à n'attaquer aucune Place de Richard, ni en France ni en Angleterre, que quarante jours après le retour de ce Prince dans ses Etats. En partant de la Palestine, il laissa dix mille hommes de ses troupes au Duc de Bourgogne, & lui ordonna publiquement d'obéïr au Roi d'Angleterre, comme à lui-même. Mais, selon les apparences, il lui donna des ordres contraires en particulier. C'est ce que Mézerai semble reconnoître assez clairement, quand il dit, que Richard se seroit rendu maître de Jérusalem, si la jalousie du Duc de Bourgogne n'y eût mis des obstacles.

1192.

Philippe s'en retourne en France.

Richard s'y oppose.

Il y consent enfin.

Serment de Philippe.

Mézerai.

Peu de tems après le départ du Roi de France, Richard & Saladin donnerent un spectacle horrible à leurs armées, en faisant, chacun de son côté, égorger les prisonniers qu'ils avoient en leur pouvoir. Il est assez difficile de décider, lequel de ces deux Princes fut le premier auteur de cette Barbarie, Quelques Historiens en accusent Saladin, & d'autres en donnent le blâme au Roi d'Angleterre. Ces derniers me paroissent mieux fondez. Le Monarque Sarrasin refusoit d'exécuter la capitulation d'Acre, au lieu qu'on ne donne d'autre raison qui ait pû porter ce Prince infidéle à cette cruauté, que sa férocité naturelle, quoi qu'il paroisse d'ailleurs que c'étoit un Prince très-généreux. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc de Bourgogne, imitant l'exemple de Richard, fit aussi couper la tête à tous les prisonniers qu'il avoit entre ses mains. Je ne prétend pas décider quel peut être le droit de la guerre à l'égard des prisonniers dont le Souverain refuse d'exécuter une Capitulation,

Richard & Saladin font égorger leurs prisonniers.

tion, ni jusqu'où le droit de répréſailles peut s'étendre. Mais il me ſemble, qu'on ne peut guéres ſe tromper en diſant, que quiconque uſe de ſes droits, en ſemblables occaſions, court riſque de commettre une très-grande injuſtice. Quoi qu'il en ſoit, les exemples d'une pareille barbarie ſont très-rares dans les Hiſtoires. RICHARD I. 1192.

Depuis le départ des François, Richard avoit tenu un grand Conſeil de guerre, dans lequel le Siége d'Aſcalon avoit été réſolu. Pour exécuter ce projet, il prit ſa marche le long des côtes de la Mer, pendant que ſa Flotte, chargée de toutes ſortes de munitions, voguoit à la vûë des troupes, & leur fourniſſoit tout ce qui leur étoit néceſſaire. Saladin, ayant été informé des deſſeins des Croiſez, s'étoit avantageuſement poſté ſur leur paſſage avec une armée de trois cens mille hommes. Quelque diſproportion qu'il y eût entre ces forces & celles des Croiſez, Richard réſolut de l'attaquer dans ce poſte. Il comprenoit, que s'il pouvoit battre cette armée, non ſeulement la priſe d'Aſcalon ſeroit le fruit de ſa victoire, mais que même le Siége de Jéruſalem en deviendroit bien moins difficile; que ſi au contraire, il évitoit le combat, cette nombreuſe armée d'Infidéles mettroit des continuels obſtacles à l'exécution de ſes deſſeins. Suivant cette réſolution, il s'approcha des ennemis, & ayant rangé ſon armée en bataille, il marcha contre eux avec une contenance aſſurée. *Jacques d'Aveſnes* commandoit l'aîle droite; le Duc de Bourgogne avoit la conduite de la gauche, & le Roi ſe mit à la tête du corps de bataille. Saladin avoit caché une partie de ſon armée, du côté de ſa droite, derriere des collines qui en déroboient la vûë aux Chrétiens. Comme il attendoit beaucoup de cette précaution, il ne crut pas devoir perdre l'avantage que ce terrain lui procuroit. Ainſi, ſans faire aucun mouvement, il attendit de pied ferme qu'on vînt l'attaquer.

Le Siége d'Aſcalon eſt réſolu.

Richard remporte une grande victoire ſur Saladin.

Le combat ayant commencé par la droite des Chrétiens, les Sarraſins reçûrent Jacques d'Aveſnes avec une fermeté, qui, étant ſoutenuë par la ſupériorité de leur nombre, mit ce Corps-là dans un déſordre qui ne put de longtems être réparé. Jacques d'Aveſnes fut tué, pendant qu'il faiſoit des efforts pour redonner du courage à ſes troupes étonnées, & pour les ramener à la charge. Dans le même tems, le Duc de Bourgogne attaquoit avec impétuoſité l'aîle droite des Sarraſins. Ceux-ci, ſelon les ordres de leur Général, s'étant d'abord battus en retraite, avoient donné lieu au Duc de s'avancer, avec plus de réſolution que de prudence, bien loin au-delà du corps de bataille. Saladin s'appercevant, que ſes affaires alloient aſſez bien à ſa gauche, & que le Duc de Bourgogne avec ſon aîle gauche s'étoit détaché du reſte de l'armée, fit avancer le Corps qu'il avoit tenu caché. Ces troupes, qui deſcendirent des Collines en très-grand nombre, envelopperent de tous côtez le Corps commandé par le Duc de Bourgogne, & en firent un grand carnage.

Ce fut alors à Richard à ſauver l'honneur des Chrétiens, & à réparer leur perte. Il avoit combattu de ſon côté avec plus de bonheur, & quoi qu'il eût trouvé beaucoup de réſiſtance dans le Corps qui lui étoit oppoſé, il l'avoit contraint de ſe retirer en déſordre. Il étoit encore occupé à la pourſuite des ennemis, lorſqu'il fut averti du mauvais état de ſon aîle droite, & du danger où la gauche ſe trouvoit. A cette nouvelle, il ceſſa de pourſuivre les

RICHARD I 1192.

fuyards, & allant au ſecours du Duc de Bourgogne, il fondit ſur les troupes victorieuſes de Saladin, pour leur arracher une victoire dont elles ſe croyoient aſſurées. Ce fut dans cette célébre occaſion, qu'on vit faire à ce Prince des actions de valeur ſi ſurprenantes, que ſes plus grands envieux ne purent s'empêcher de l'admirer. Quelques-uns ont dit, qu'il combattit perſonnellement contre Saladin, & que l'ayant abbatu de deſſus ſon cheval, il l'auroit fait priſonnier, ſi les Sarraſins n'euſſent fait des efforts extraordinaires pour l'arracher de ſes mains. Quoi qu'il en ſoit de ce combat perſonnel entre ces deux Monarques, il eſt toûjours certain, que la valeur de Richard fit tellement changer la face du combat, que Saladin ſe vit obligé de fortifier ſon aîle droie, en y faiſant paſſer une partie des troupes victorieuſes de la gauche. Ce mouvement, qui ne put ſe faire ſans quelque déſordre, donna aux Chrétiens de la droite le tems de ſe reconnoître. Comme ils ne ſe ſentirent plus preſſez avec la même ardeur qu'auparavant, ils ſe rallierent en peu de tems, & fondant avec impétuoſité ſur les troupes Sarraſines qui leur étoient oppoſées, ils les obligerent enfin à prendre la fuite.

Cependant, Richard ſoutenoit le combat à la gauche, avec une fermeté qui paroiſſoit avoir quelque choſe de ſurnaturel, malgré la ſupériorité de ſes ennemis qui avoient raſſemblé toutes leurs forces contre lui. Il étoit pourtant à craindre qu'il ne fût accablé par le nombre, ſi ſon aîle droite, qui ne trouvoit plus d'oppoſition, ne fût allée à ſon ſecours. Alors les Sarraſins, ſe voyant pris en flanc par ces nouvelles troupes, commencerent à rompre leurs rangs avec tant de confuſion, qu'il ne fut pas poſſible à Saladin de les rallier. Les Chrétiens profitant de ce déſordre, les preſſérent ſi vivement, qu'ils mirent enfin cette prodigieuſe armée dans une entiere déroute. Ainſi Richard, par ſa valeur & par ſa conduite, remporta une victoire complette ſur les ennemis du nom Chrétien, dont quarante mille demeurerent morts ſur le Champ de bataille. Jacques d'Aveſnes fut le ſeul Officier de marque que les Chrétiens perdirent en cette occaſion.

Richard fait réparer les Villes maritimes que Saladin avoit abandonnées.

Après cette importante victoire, Richard continua ſa marche vers les Villes maritimes d'*Aſcalon*, de *Jaffa* & de *Céſarée*, que Saladin avoit trouvé à propos d'abandonner, après en avoir démoli les fortifications. Il étoit très-important pour les Chrétiens, de réparer ces Villes, afin d'y pouvoir faire des Magaſins pour l'armée, quand elle ſeroit plus avancée dans le Païs ennemi. Ce fut vrai-ſemblablement l'unique raiſon qui obligea le Prince victorieux à ſéjourner quelque tems à Jaffa. Quelques-uns pourtant lui ont reproché de n'avoir pas ſçû profiter de ſa victoire, en marchant à Jéruſalem. Mais je ne ſçai pas ſi l'on peut le blâmer ſur leur parole. Il y a ſi peu de gens capables de porter un ſolide jugement ſur ces matieres, particuliérement, quand les circonſtances en ſont peu connuës, que je ne croi pas qu'il y ait de la prudence à prononcer là-deſſus.

Il ſe tire heureuſement d'un grand danger.

Pendant le ſéjour que Richard fit à Jaffa, il lui arriva une avanture qui faillit lui être bien funeſte, & dont il ne ſe tira que par une eſpece de miracle. Un jour, qu'après s'être beaucoup fatigué à la Chaſſe, il s'étoit endormi ſous un arbre, n'ayant avec lui que ſix perſonnes, il fut éveillé en ſurſaut par l'approche de quelques Cavaliers Sarraſins qui parurent près du lieu où il dormoit. Leur petit nombre ne lui inſpirant aucune crainte, il monta incontinent

incontinent à cheval, pour les pourſuivre, & ceux-ci, feignant d'avoir peur, l'attirerent dans une embuſcade, où il ſe vit tout-à-coup enveloppé par un eſcadron ennemi. Il ſe défendit long-tems avec une valeur ſurprenante, ſans que le nombre des ennemis le fit penſer à la retraite. Enfin, quatre de ſes gens ayant été abattus, il étoit ſur le point d'être tué ou fait priſonnier, lors qu'un Gentilhomme de ſa ſuite, nommé *Guillaume Deſpreaux*, le voyant dans un ſi grand danger, ſe mit à à crier en langage Sarraſin, *C'eſt moi qui ſuis le Roi d'Angleterre.* A ces mots, ceux qui preſſoient Richard le quitterent, pour avoir part à la priſe de Deſpreaux, qu'ils croyoient être le Roi. Cette ruſe donna le tems à Richard de ſe ſauver à toute bride, pendant que les Sarraſins contens du ſuccès de leur entrepriſe, menoient leur priſonnier à Saladin. Deſpreaux eut encore la prudence de ne ſe découvrir que quand il fut en préſence du Sultan, auquel il raconta naïvement ce qu'il avoit fait pour ſauver ſon Maître. Saladin loüa ſa fidélité, & lui fit beaucoup d'honneur. Mais comme il comprit bien que Richard ne voudroit pas laiſſer long-tems captif un homme qui lui avoit rendu un ſi grand ſervice, il mit ſa rançon à un ſi haut prix, qu'il obtint dix Emirs, ou Princes Sarraſins, en échange de ce fidéle ſerviteur.

RICHARD I 1192.

Dès que les Places maritimes furent ſuffiſamment réparées, Richard marcha vers Jéruſalem dont il avoit réſolu de faire le ſiége. Pendant ſa marche il eut le bonheur de rencontrer la Caravanne de Babylone, qui portoit à Jéruſalem une prodigieuſe quantité de riches marchandiſes, & des proviſions de toutes ſortes. Ce convoi, qui étoit eſcorté par dix-mille hommes de Cavalerie, ſe voyant près de l'armée Chrétienne, voulut d'abord ſe retirer. Mais Richard, ayant pris avec lui cinq mille chevaux d'élite, fondit avec impétuoſité ſur l'eſcorte, & l'ayant miſe en déroute, il ſe rendit maître de la Caravanne. Il prit en cette occaſion trois mille chameaux chargez, & quatre mille chevaux ou mulets, avec un butin ineſtimable, qu'il fit diſtribuer tout entier à ſon armée. Après cet heureux ſuccès, ayant continué ſa marche vers Jéruſalem, il arriva ſur une Colline, d'où il eut le plaiſir de contempler cette fameuſe Ville, dont la priſe étoit le principal but de ſon expédition. Cependant, comme le Païs des environs manquoit de fourage, il ſe vit dans la fâcheuſe néceſſité de remettre ce ſiége juſqu'au Printems. Ce délai fournit à ſes ennemis & à ſes envieux un prétexte de l'abandonner. Le Duc d'Aûtriche fut le premier qui ſe retira. Le Duc de Bourgogne le ſuivit bien-tôt après, ne pouvant ſe réſoudre à contribuer plus long-tems à la gloire d'un Prince qu'il regardoit comme le Rival du Roi de France. Sa mort qui arriva dans Acre, lorſqu'il étoit ſur le point de s'embarquer, n'empêcha pas que les troupes Françoiſes ne miſſent à la voile, pour s'en retourner en Europe. La retraite des Allemans & des François; le refus que faiſoit le Marquis de Montferrat de ſervir, avec les troupes Italiennes, à faire une conquête à laquelle il prétendoit, mais qui étoit deſtinée à un autre; les nouvelles que Richard reçut de ce qui ſe paſſoit en Angleterre; la peur qu'il eut que Philippe ne profitât de ſon abſence, pour lui faire la guerre; la diminution de ſes propres troupes, tant par les maladies que par les combats; tout cela ne fut que trop capable de le faire penſer à la retraite. Ces mêmes raiſons doivent auſſi ſervir à juſtifier la Trêve qu'il fit avec Saladin, ſans s'arrêter aux vaines

Il enleve la grande Caravanne de Babylone.

Il diſtribuë le butin à l'armée.

Il arrive à la vûë de Jéruſalem, & en remet le Siége au Printems.

Les Ducs de Bourgogne & d'Aûtriche ſe retirent.

Les Italiens refuſent de ſervir plus long-tems.

Juſtification de Richard.

RICHARD I 1192. déclamations de ceux qui ont osé le blamer d'avoir quitté la partie, dans le tems quil étoit à la vûë de Jérusalem. Il est très-aisé de comprendre, qu'avec le peu de troupes qui lui restoient, il ne lui auroit pas été possible de venir à bout d'une entreprise aussi difficile que l'étoit alors le siége de cette Capitale. Pendant tout l'hiver, on avoit eu le tems d'y faire entrer toutes sortes de munitions, & sa garnison n'étoit guéres moins forte que l'armée des Chrétiens.

Richard fait avec Saladin une Trêve de trois ans.

Saladin ayant été informé du dessein que Richard avoit de se retirer, crut qu'il étoit de son intérêt de hâter le départ de ce redoutable ennemi, en lui offrant une Trêve de trois ans. Tous les Chefs de l'armée Chrétienne reçurent cette proposition avec joye. Chacun étoit bien aise, après tant de fatigues, d'aller joüir de quelque repos dans sa Patrie. Richard accepta donc la Trêve qui lui étoit proposée à ces conditions: Que la Ville d'Ascalon seroit démantelée, sans que, pendant la Trêve, elle pût être fortifiée par aucun des deux partis; que *Joppe* ou *Jaffa* & *Acre*, ou *Ptolemaide*, demeureroient aux Chrétiens, avec toutes les autres Villes qu'ils possédoient dans la Palestine; Qu'ils pourroient aller en pélérinage à Jérusalem, sans être sujets à aucun péage, & avoir un libre commerce avec tous les Païs de la domination du Sultan. Ce Traité étant conclu, Richard fit dire à Saladin, qu'aussi-tôt que la Trêve seroit expirée, il devoit s'attendre à le revoir faire de nouveaux efforts pour lui arracher la Terre Sainte. Le Sultan, avec une politesse qui ne tenoit point du Barbare, répondit, que si sa destinée vouloit qu'il perdît cette Partie de ses Etats, il aimoit mieux qu'ils fussent conquis par le Roi d'Angleterre, que par aucun autre Prince du Monde. Ce fut là le succès de cette fameuse Croisade, qui avoit épuisé la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Elle n'apporta que de très-médiocres avantages aux Chrétiens d'Orient, pendant qu'elle ruïna ceux de l'Europe, par les sommes prodigieuses qui y furent employées. Mais ce n'est pas encore tout; elle fut la source des guerres qui désolerent ensuite la France & l'Angleterre, ainsi que nous le verrons bientôt.

Le Marquis de Montferrat est élu Général des Chrétiens en Orient.

Richard, craignant qu'en son absence, Saladin ne rompît la Trêve, assembla les Chefs de l'armée, afin d'élire un Général capable de commander les troupes qu'on avoit dessein de laisser dans la Palestine. Le choix tomba sur le Marquis de Montferrat, au grand étonnement de Richard, qui s'étoit ouvertement déclaré contre lui. Il ne laissa pourtant pas d'y donner son consentement, & de sacrifier sa passion au bien commun des Chrétiens. Peu de tems après, le Marquis fut assassiné par deux Scélérats envoyez de la part du *Vieil de la Montagne*. C'est ainsi que s'appelloit le Prince d'un Peuple qui habitoit aux environs d'Antioche, nommé *Chassins*, ou de quelque nom approchant. Ce la Montagne tenoit toûjours à ses gages une troupe de gens dévoüez à ses volontez, qu'il envoyoit dans toutes les Parties du Monde pour faire de pareils coups. C'est de là que les François prirent occasion de lui donner le nom de Prince des Assassins, ou peut-être le mot d'*Assassin* tire-t-il son origine du nom de ce Peuple. Comme on ne connut pas d'abord l'Auteur de ce meurtre, quelques-uns en soupçonnerent Richard, parce qu'il étoit ennemi du Marquis. Mais celui-ci étoit lui-même si éloigné de cette pensée, qu'en

Il est assassiné.

mou-

mourant, il donna ordre à sa femme, de remettre entre les mains de ce Monarque la Ville de Tyr, dont il étoit en possession. RICHARD I 1192.

Après la mort du Marquis de Montferrat, Richard fit en sorte qu'on élut, en sa Place, Henri Comte de Champagne, qui étoit son Neveu, aussi bien que du Roi de France. Ensuite il lui fit épouser Isabelle veuve du défunt, qui lui porta en dot le Royaume titulaire de Jérusalem. Pour ce qui regarde Gui de Lusignan, le Roi le récompensa de la perte de ce vain titre, par le don réel du Royaume de Chypre, quoiqu'il l'eût déja vendu aux Templiers. Sur les plaintes réïtérées des Cypriots qui ne pouvoient supporter la tyrannie de ces nouveaux Souverains, Richard se crut en droit de révoquer la vente qu'il avoit faite. Si ce fut avec justice, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire d'examiner présentement, il suffit de remarquer, que Gui fut mis en possession de ce Royaume, qui demeura près de deux Siécles dans sa Maison.

Henri Comte de Champagne est élu en sa place.

Giblet Historia de' Re Lusignani, L. I.

Les affaires d'Orient étant ainsi réglées, Richard, impatient de revoir l'Angleterre, alla s'embarquer à Ptolemaïde, d'où il prit la route de Corfou, Isle située à l'entrée du Golfe Adriatique. Apparemment, son dessein étoit d'aller prendre terre quelque part, au fonds de ce Golfe, pour continuer son voyage par terre, en traversant l'Allemagne. Quelques-uns pourtant ont dit, que ce fut malgré lui, que les vents le porterent de ce côté-là. Quelque fût son dessein, il se vit exposé à une violente tempête qui le poussa sur les Côtes de l'Istrie, & de-là, entre Aquilée & Venise, où la Galiote qu'il montoit se brisa contre un rocher. Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'il échappa de ce danger, pour tomber incontinent dans un autre. Soit qu'il ne sçût pas bien la carte du Païs où il se trouvoit, ou par quelque autre raison qu'on ignore, il s'engagea dans les Etats du Duc d'Autriche, & prit la route de Vienne. Si ce ne fut pas par ignorance, il est difficile de pénétrer quel pouvoit être son dessein. Outre que ce n'étoit nullement son chemin pour se rendre en Angleterre, il y avoit de l'imprudence à s'exposer dans les Etats d'un Prince qu'il avoit si mortellement offensé au Siége d'Acre. Quoiqu'il en soit, il continua son voyage, déguisé en Pelerin, sçachant bien qu'il avoit tout à craindre du ressentiment du Duc, s'il venoit à être connu. La dépense qu'il faisoit, & l'imprudence de quelques-uns de sa suite, furent cause qu'il se répandit bien-tôt un bruit que le Roi d'Angleterre étoit dans ces quartiers-là. Le Duc d'Autriche, en ayant été informé, fit si bien épier le prétendu Pelerin, qu'il le fit arrêter dans un Village, tout proche de Vienne. Cette nouvelle étant parvenuë à l'Empereur Henri VI. il fit demander le prisonnier au Duc d'Autriche qui le lui remit entre les mains, après en avoir tiré des assurances qu'il auroit bonne part à la rançon. Ainsi Richard, dont le nom remplissoit toute la terre, & que ses grandes actions avoient mis audessus de tous les Princes de son Siécle, perdit sa liberté, & se vit au pouvoir du plus avare & du moins généreux de tous les Princes.

Richard s'embarque pour l'Europe.

Matt. Paris. R. de Hoved.

Il fait naufrage proche d'Aquilée.

Il s'engage dans les Etats du Duc d'Autriche.

Il est reconnu, arrêté, & livré à l'Empereur.

La nouvelle de la prison de Richard vola bien-tôt dans toute l'Europe, & particuliérement en Angleterre, où elle causa une grande consternation. La Reine Aliénor, sa Mere, prit d'abord toutes les précautions possibles, pour empêcher que cet accident ne produisît quelque fâcheuse révolution. Elle représenta aux principaux d'entre les Seigneurs, qu'ils ne pouvoient donner au Roi des preuves sensibles de leur fidelité, qu'en s'opposant de tout leur pouvoir

Effets que la prison du Roi produisit en Angleterre.

R. de Hoved. Chron. Gerv. M. Paris.

aux

RICHARD I 1193. aux entreprises du Prince Jean, dont les mauvais desseins ne leur étoient pas inconnus: Que par là c'étoit principalement, qu'il falloit commencer pour maintenir la tranquillité dans le Royaume, & que dans la suite, on tâcheroit de pourvoir aux autres affaires, Les exhortations de la Reine, le malheureux état où le Roi se trouvoit, & la réputation qu'il s'étoit acquise en Orient, concoururent ensemble à maintenir les Seigneurs Anglois dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain. Comme ils ne doutoient point que Jean ne voulût profiter de cette conjonđure pour troubler l'Etat, ils firent ensemble une Association, pour l'exclurre du Gouvernement, dans le tems même que ce Prince prenoit des mesures pour s'en emparer. L'occasion lui paroissant favorable, il avoit formé le projet de prendre en main l'administration des affaires publiques, afin de pouvoir plus aisément enlever la Couronne au Roi son frere. Mais il fut prévenu par la diligence de la Reine sa mere & des Barons. Il eut donc la mortification de voir établir d'autres Régens, pour gouverner le Royaume, pendant la prison du Roi. Il ne laissa pourtant pas de faire des efforts pour rompre cette Association qui lui étoit si préjudiciable. Il disoit que son unique but étoit de s'assurer contre les prétentions du Duc de Bretagne son Neveu, en cas que Richard mourût dans sa prison. Mais toutes ses démarches faisoient assez comprendre, que c'étoit plûtôt pour mettre des obstacles au retour du Roi, quand même il seroit assez heureux, pour se tirer de la prison où il étoit détenu. En effet il ne négligeoit rien pour se rendre maitre des Places fortes, ou pour mettre les Gouverneurs dans ses intérêts. Il n'est pas surprenant que; dans une semblable conjonđure, il en gagnât quelques-uns. Mais en général, il trouva tant d'opposition à ses desseins, qu'il comprit enfin l'impossibilité qu'il y avoit de réüssir, s'il ne se fortifioit du secours du Roi de France. Dès qu'il se fut fixé à cette résolution, il partit pour aller s'aboucher avec Philippe. En passant par la Normandie, il séjourna quelques jours à Roüen, où il tenta par toutes sortes de voyes, de corrompre la fidélité des Normans. Cette tentative n'ayant pas réüssi, il se rendit à Paris, où il fit son Traité avec Philippe, qui ne demandoit pas mieux que d'embroüiller les affaires de Richard.

Jean tâche de profiter du malheur du Roi pour monter sur le Trône.

Il y trouve de grandes difficultez.

Il tâche de gagner les Normans.

Il se ligue avec Philippe.

R. de Hoved.

Si l'on en croit certains Historiens, Jean s'engagea envers Philippe, à épouser la Princesse Alix que Richard avoit refusée, & rendre hommage à la Couronne de France, pour le Royaume d'Angleterre. Je ne sçai si ces Auteurs ont eu d'assez bonnes autoritez pour avancer ces deux articles. Il est certain que le Traité même, qui se trouve dans le Recuëil des Actes Publics, ne contient rien d'approchant. Il n'est pas même vrai-semblable, que Jean, qui étoit déja marié, eût voulu s'engager à épouser une autre femme. Il y a donc plus d'apparence, que Philippe, ainsi que le Traité le porte, se contenta de recevoir Jean à l'hommage de toutes les Provinces que la Couronne d'Angleterre possédoit en France, & dont en qualité de souverain Seigneur, il prétendoit pouvoir disposer.

Act. publ. T. I. p. 85.

Dès que Jean eut terminé ses affaires en France, il repassa la Mer, à dessein de faire tous les efforts possibles, pour mettre le Roi d'Ecosse dans son parti. Mais Guillaume, se souvenant de la générosité dont Richard avoit usé envers lui, ne voulut jamais prêter l'oreille à ces sollicitations, quelques moyens que Jean employât pour lui persuader que le Roi prisonnier ne recouvre-

Il tâche en vain, de mettre le Roi d'Ecosse dans ses intérêts.

vreroit jamais sa liberté. Toutes les tentatives de ce Prince, tant envers les Normans qu'à l'égard du Roi d'Ecosse, ayant été inutiles, il s'avisa d'un autre moyen. Il fit courir le bruit, que Richard étoit mort dans sa prison, & sur ce fondement, il voulut se faire couronner. Mais comme on n'avoit point d'ailleurs des nouvelles de la mort du Roi, il ne trouva pas les Anglois disposez à faire cette démarche précipitée en sa faveur, sans une plus ample certitude. Cependant, ce refus lui fournit un prétexte de s'emparer de quelques Places, comme voulant avoir de force, ce qu'il ne pouvoit obtenir par la douceur. Mais son parti étoit tellement foible, qu'il ne lui fut pas possible de faire beaucoup de progrès.

Richard I. 1193.

Il fait courir le bruit que le Roi est mort, & demande la Couronne, qui lui est refusée.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Philippe n'étoit pas oisif en France. Dans la pensée où il étoit, que les Anglois, occupez chez eux par les prétentions de Jean, ne seroient pas en état d'envoyer du secours au-delà de la Mer, il résolut de s'emparer des Provinces que Richard possédoit en France. Suivant ce projet, oubliant le serment qu'il avoit fait avant que de quitter la Palestine, il se rendit maître de Gisors, d'Evreux, & de tout le Vexin, après quoi il alla faire le Siége de Roüen. Il avoit espéré de surprendre cette Capitale, dont la prise auroit entraîné tout le reste de la Normandie: mais il eut la mortification de manquer son coup. Le Comte de Leicester, qui s'étoit jetté dans la Ville, quelques jours auparavant, fit une si belle défense, qu'après un assaut, où les François furent répoussez avec une grosse perte, Philippe se vit contraint de lever le Siége.

Philippe attaque la Normandie.

Il assiége Roüen.

Il leve le Siége.

Cependant, la Reine Aliénor, ne se contentant pas d'avoir opposé une puissante digue à l'ambition de son Fils Cadet, travailloit de tout son pouvoir à la liberté du Roi. Comme l'Empereur n'avoit aucun prétexte plausible pour le retenir en prison, elle crut qu'une puissante intercession, telle que celle du Pape, seroit capable de produire un bon effet. Dans cette pensée elle avoit souvent écrit au Pontife pour le prier de prendre en main la cause du Roi son Fils. Toutes ses sollicitations n'ayant pu obtenir ce qu'elle demandoit, elle lui écrivit enfin une Lettre pleine de reproches qui marquoient, combien elle étoit outrée de sa froideur. Elle s'y plaignoit qu'il n'avoit pas voulu faire la moindre démarche en faveur du Roi prisonnier; Qu'il avoit refusé d'envoyer un Nonce à l'Empereur, quoiqu'il envoyât fréquemment des Légats dans tous les Etats Chrêtiens pour des sujets bien moins importans; Que cette conduite étoit d'autant plus étrange, qu'il ne feroit même aucun tort à sa Dignité, quand il iroit, en personne, solliciter la liberté d'un si grand Roi, qui venoit d'exposer sa vie pour le service de l'Eglise. Enfin, elle lui répréséntoit que tant de bienfaits, dont le S. Siége étoit redevable aux Rois d'Angleterre, méritoient bien quelque reconnoissance, & que les services rendus aux Papes, pendant les Schismes, ne pouvoient être oubliez sans ingratitude. Mais toutes ces instances furent inutiles. Le Pape ne jugea pas à propos de s'intéresser pour un Prince malheureux, de peur de déplaire au Roi de France qui sollicitoit d'un autre Côté, pour l'engager à ne se mêler point de cette affaire.

Aliénor s'efforce en vain de faire agir le Pape pour Richard.

Act. Publ. T. I. p. 72. 74. 76.

Lettre forte de cette Reine au Pape.

Pendant que la Reine travailloit en vain à fléchir le Pontife, l'Empereur, qui vouloit couvrir son injustice de quelque prétexte, fit conduire Richard à Haguenau, où la Diéte de l'Empire étoit assemblée. Des Députez que la Reine

Richard est conduit à la Diéte de l'Empire assemblée à Haguenau.

RICHARD I. 1193.

ne & le Conseil avoient envoyez au Roi, pour l'informer de ce qui se passoit en Angleterre, rencontrerent en chemin ce malheureux Prince conduit avec ignominie, comme un criminel. Cette vûë affligeante leur fit répandre beaucoup de larmes, qui exciterent aussi celles du Roi. Après que, par plusieurs tendres expressions, ils lui eurent fait connoître combien ils étoient sensibles à ses malheurs, & donné des assurances de la fidélité de ses Sujets en général, ils l'informerent des entreprises du Prince son frere, & de son étroite union avec le Roi de France. Ce récit lui fit comprendre, qu'en l'état où ses affaires se trouvoient, il n'étoit pas à propos de disputer avec l'Empereur, sur les conditions de sa liberté. Cette résolution étant prise, il fut conduit à l'Assemblée des Princes Allemans, où l'Empereur produisit contre lui six chefs d'accusation dont il n'y avoit qu'un seul auquel il dût lui-même prendre intérêt, & pas un qui regardât la Nation Allemande en particulier. Le premier étoit, que Richard s'étoit ligué avec Tancréde pour maintenir cet Usurpateur dans la possession du Royaume de Sicile. Dans le second, il disoit, que, par ses démêlez avec le Roi de France, il avoit mis des obstacles à la conquête de Jérusalem. Par le troisiéme, il l'accusoit d'avoir injustement envahi le Royaume de Chypre, & employé les armes des Croisez à dépoüiller un Prince Chrétien. Le quatriéme regardoit l'affront qu'il avoit fait au Duc d'Autrîche, pendant le Siége de Ptolemaïde. Dans le cinquiéme il lui imputoit la mort du Marquis de Montferrat. Enfin dans le sixiéme, il lui reprochoit, comme un grand crime, la Tréve qu'il avoit concluë avec Saladin, & l'accusoit d'avoir entretenu, avec ce Prince Infidéle, des intelligences préjudiciables au bien commun de la Chrétienté.

L'Empereur l'accuse sur six Articles.

Il se justifie.

Bien que l'Empereur ni les Princes d'Allemagne n'eussent aucun droit de se constituer Juges d'un Roi d'Angleterre, Richard ne jugea pas qu'il fut à propos d'insister sur leur incompétence. Il craignoit trop de donner lieu à des délais qui ne pouvoient que lui porter un grand préjudice. Selon les apparences, c'étoit-là l'unique but que l'Empereur se proposoit. Il se contenta donc de dire, en peu de mots, qu'encore qu'il ne se crût pas obligé de rendre compte à personne de ses actions, il ne laisseroit pas de justifier son innocence devant cette illustre Assemblée. Non qu'il regardât ceux qui la composoient comme ses Juges; mais parce qu'il étoit important pour son honneur, que tout le monde le crût innocent. Ensuite, il se défendit sur les six articles que l'Empereur avoit produits contre lui. Il dit sur le premier, que le Traité qu'il avoit fait avec Tancréde ne regardoit en aucune maniere l'Empereur; Qu'il n'avoit pas fait Tancréde Roi de Sicile, mais qu'il l'avoit trouvé tel, & qu'il avoit traité avec lui, comme avec un Roi actuellement en possession de la Couronne de ce Royaume. Sur le second il dit, que la jalousie du Roi de France avoit été l'unique cause du peu de progrès qu'on avoit fait dans la Terre Sainte, & que ce Prince en devoit porter tout le blâme, puisqu'il s'étoit retiré le premier. Il répondit sur le troisiéme qui regardoit la Conquête de l'Isle de Chypre, qu'il n'avoit pas enlevé ce Royaume à un Prince légitime, mais à un Usurpateur, à un Tyran, qui par sa barbarie, avoit justement provoqué sa vengeance. Qu'au reste, il avoit bien fait voir qu'il n'avoit pas agi par un motif d'ambition ou d'avarice, puisqu'il s'étoit volontairement dépoüillé de cette Isle en faveur de Gui de Lusignan, pour le récompenser de la

perte du Royaume de Jérusalem. A l'égard du quatriéme article, il se contenta de répondre que le Duc d'Autriche s'étoit suffisamment vengé d'un affront dont il auroit pû demander satisfaction par une voye plus honorable. Pour ce qui regardoit le meurtre du Marquis de Montferrat, il dit, avec émotion, que toutes ses actions passées témoignoient assez qu'il n'étoit pas capable de se servir d'un si infame moyen pour se venger de ses ennemis. Il ajoûta, que le Marquis lui-même l'avoit justifié avant que d'expirer, en recommandant à la Princesse sa femme de lui mettre entre les mains la Ville de Tyr, ce qu'il n'auroit pas fait, sans doute, s'il l'eût soupçonné d'être l'auteur de sa mort (1). Les intelligences qu'on l'accusoit d'avoir eu avec Saladin, l'arrêterent plus longtems. Il représenta, quoiqu'avec beaucoup de modestie, la part qu'il avoit euë dans la Victoire remportée sur ce Prince infidelle. Il accusa le Duc de Bourgogne de l'avoir abandonné par un pur motif de jalousie, lorsqu'il étoit sur le point d'assiéger Jérusalem. Enfin, il ajoûta, qu'il étoit aisé de comprendre qu'en faisant une Trêve avec les Sarrasins, il n'avoit pas eu un sordide intérêt en vûë, puisque de tout le butin qu'il avoit fait dans la prise de la Caravanne de Babylone, il ne s'étoit réservé que le seul anneau qu'il portoit au doigt. RICHARD I. 1193.

Cette défense, qui causa beaucoup de confusion à l'Empereur, inspira de la compassion aux Princes Allemans pour Richard. Ils étoient tellement persuadez du tort extrême qu'on faisoit à cet illustre Prince, que d'un commun accord, ils prierent l'Empereur d'agir avec lui d'une maniere plus généreuse. Mais leurs priéres ne furent pas capables de porter ce Prince avare & intéressé, à relâcher son prisonnier, avant que d'en avoir exigé une rançon exorbitante. Il portoit ses prétentions à un point d'autant plus excessif, que le Roi de France lui avoit envoyé l'Evêque de Beauvais pour lui offrir de grandes sommes, s'il vouloit retenir Richard dans une perpetuelle captivité. Il fallut donc, que, pour obtenir sa liberté, le Roi prisonnier s'engageât à payer une somme de cent cinquante mille marcs d'argent, dont le tiers devoit être la portion du Duc d'Autriche. L'Empereur exigea encore de Richard, qu'il s'obligeât à faire porter cette somme en Allemagne, à ses propres risques. A ces dures conditions il ajoûta, que Richard feroit mettre en liberté l'Empereur de Chypre & sa fille, & qu'il donneroit Aliénor de Bretagne sa niece pour femme au fils-aîné du Duc d'Autriche. Quelques-uns ajoûtent, que l'Empereur ne s'étant pas contenté de ces avantages, obligea Richard à lui faire une démission pure & simple de son Royaume d'Angleterre, dont pourtant il lui donna ensuite l'Investiture, moyennant une redevance de cinq mille livres Sterling par an. Véritablement, on ne peut pas dire que ce fait soit entiérement éloigné de la vraisemblance, vû le fâcheux état où Richard se trouvoit alors. Néanmoins, il est difficile de se persuader, que ce Prince, tout prisonnier qu'il étoit, eût pu se résoudre à cette bassesse. D'ailleurs, on ne trouve pas que l'Empereur ait jamais formé aucune prétention sur l'Angleterre, en vertu de cette prétenduë cession. Aussi, les mêmes Historiens qui rapportent ce

Les Princes Allemans sollicitent l'Empereur en faveur de Richard.

Philippe & Jean lui font de grandes offres pour l'engager à le retenir.

Il exige de dures conditions de Richard.

R. de Hoved.

(1) On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre de La Montagne au Duc d'Autriche, par laquelle il se reconnoit lui-même l'auteur de cet assassinat. Mais cette Lettre doit être suspecte par plusieurs raisons, & entre autres, parce qu'elle porte pour datte, l'année du pontificat du Pape. (*Act. Publ. T. I. pag.* 71.).

RICHARD I ce fait prétendu ajoûtent-ils, qu'avant sa mort, Henri se departit de ce droit.

1193

L'Empereur lui donne le titre de Roi d'Arles.

Pour rendre cette particularité plus vraisemblable, on fait valoir le don du Royaume d'Arles que Henri fit à Richard, & l'on prétend, que c'étoit pour le récompenser de la Souveraineté de l'Angleterre, qu'il venoit de perdre. Mais c'est cela même qui fait présumer, qu'on a confondu l'hommage que Richard rendit effectivement à l'Empereur, pour le Royaume d'Arles dont ce Monarque lui avoit fait présent, avec l'hommage pour l'Angleterre. En effet, il paroit par le Recuëil des Actes Publics que Henri conféra le titre de Roi d'Arles à Richard, & sans doute, celui-ci lui fit hommage pour ce Royaume imaginaire, dont les Empereurs ne joüissoient plus depuis très-long-tems.

Act. Publ. T. I. p. 81. 83.

On léve de l'argent en Angleterre, pour payer la rançon du Roi.

Dès que Richard eut signé le Traité qu'il avoit fait avec l'Empereur, il écrivit à la Reine sa mere, pour l'en informer. En même tems, il la pria d'employer tous les moyens possibles, afin que l'argent de sa rançon fut bien-tôt prêt. Cette somme n'étoit pas peu considerable, par rapport à l'état où l'Angleterre se trouvoit. Richard lui-même, en partant pour la Terre Sainte, avoit presqu'épuisé son Royaume de tout l'argent monnoyé qui s'y étoit trouvé. D'ailleurs, les Croisez en avoient aussi emporté de grosses sommes. Par cette raison, il n'étoit pas facile de subvenir à cette nouvelle dépense. Néanmoins, le zele des Gouverneurs leur fit trouver les moyens de lever cent mille marcs, soit par des impositions, soit en empruntant des Ordres de Citeaux & de Sempringham, une année du revenu de leurs laines. On joignit à cela quelque argenterie que les Eglises fournirent & que la Reine promit de faire remplacer, après le retour du Roi.

1194.

Philippe & Jean font des efforts pour faire retenir Richard en prison.

G. Nevvbrid-ge. R. de Hoveden.

Pendant qu'on étoit occupé en Angleterre à chercher de l'argent pour payer la rançon du Roi, Philippe & Jean mettoient tout en œuvre pour faire rompre l'accord qu'il avoit fait avec l'Empereur. Dès que le premier en eut la nouvelle, il écrivit à Jean, qu'il n'avoit qu'à prendre garde à lui, puisque le Diable étoit sur le point d'être délié. Cet avis jetta ce Prince dans une extrême consternation. Il voyoit évanoüir toutes ses espérances, & il se trouvoit près de tomber entre les mains d'un frere tres-justement irrité, sans sçavoir par quel moyen prévenir ce terrible coup. Dans cet embarras, il ne trouva point d'autre ressource, que de s'unir encore plus étroitement avec Philippe, & de tâcher, par son moyen, de rompre les mesures que Richard avoit prises pour sa délivrance. Comme ces deux Princes avoient un même intérêt, ils convinrent d'agir ensemble, pour engager l'Empereur, par des offres avantageuses, à retenir Richard en prison. L'Evêque de Beauvais fut encore chargé d'aller faire à Henri ces propositions: Que moyennant qu'il s'engageât à garder Richard jusqu'à la S. Michel, Philippe lui feroit compter cinquante mille marcs, & Jean trente mille; Qu'au delà de ce terme, ils ajoûteroient mille livres Sterling par mois, pour tout le tems que Richard demeureroit en prison; Que s'il vouloit le mettre entre leurs mains, on lui payeroit la rançon entiere de cent cinquante mille marcs. Enfin, s'il refusoit ce parti, l'Ambassadeur avoit ordre de lui offrir la même somme, pourvû qu'il gardât encore un an son prisonnier. Ces offres firent un si grand effet sur l'avare Empereur, qu'il différa la délivrance du Roi, jusqu'à la Diéte prochaine, qui devoit s'assembler à Spire, dans quelques mois, bien qu'Aliénor se fût renduë

Il font des offres à l'Empereur.

Henri différe d'exécuter le Traité

due à Worms avec cent mille marcs, & des ôtages pour le reste de la rançon. RICHARD I. 1194.
On peut aisément s'imaginer quelle fut la consternation de Richard, quand il apprit cette fâcheuse nouvelle. Il n'ignoroit pas les efforts que son frere faisoit pour lui ravir la Couronne, & il étoit persuadé que Philippe employeroit toutes ses forces pour le soutenir dans ses injustes desseins. D'un autre côté, la dureté de l'Empereur lui étoit trop connuë pour pouvoir espérer de fléchir un cœur qui n'étoit susceptible d'aucun sentiment de générosité. Dans cette triste situation, se croyant entiérement perdu, le tems qu'il passa jusqu'à la Diéte fut le plus triste & le plus fâcheux de sa vie. Ce n'étoit pas sans raison qu'il étoit alarmé, puisqu'effectivement l'Empereur s'étoit déterminé à contenter le Roi de France, & à sacrifier son honneur à un sordide intérêt. La Diéte s'étant assemblée à Spire au mois de Septembre, l'Empereur y parla d'une maniere à faire comprendre, qu'il ne tenoit aucun compte de l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre. Les Princes Allemans, surpris de ce procédé, ne purent s'empêcher de lui faire connoître ce qu'ils en pensoient. Ils lui représenterent avec beaucoup de force, que s'étant eux-mêmes rendus cautions du Traité, ils ne pouvoient le laisser violer, sans que leur honneur y demeurât intéressé. Ils lui firent même entendre, qu'il ne le romproit pas impunément. Soit que Henri eût peur de leurs menaces, ou que la honte fit quelque effet sur son esprit, il se laissa persuader de mettre son captif en liberté, après en avoir reçu cent mille marcs, & des Otages pour les cinquante mille qui restoient à payer. Richard ne se vit pas plûtôt en liberté, qu'il quitta promptement l'Allemagne pour se rendre dans les Païs-Bas, sans s'arrêter en chemin, que le moins qu'il lui fut possible. Cette diligence étoit nécessaire, puisque Henri, qui se repentoit de l'avoir relâché, fit courir après lui pour l'arrêter: mais ce fut inutilement. Dès qu'il fut arrivé à Anvers, il s'y embarqua pour l'Angleterre & arriva heureusement à Sandwich, le 20. Mars 1194. après avoir été absent de son Royaume quatre ans, dont il avoit passé quinze mois en prison.

Il tâche de l'éluder.

Les Princes Allemans le pressent de tenir sa parole.

Richard est mis en liberté.

Il arrive en Angleterre.

Avant que de finir ce qui regarde la prison de Richard, pour ne pas revenir dans la suite au payement du reste de la rançon, j'ajoûterai ici tout d'une suite ce qui se passa sur ce sujet, tant par rapport à l'Empereur, qu'à l'égard du Duc d'Autriche. Celui-ci, après avoir souvent pressé Richard de le satisfaire, lui envoya Baudoüin de Bethune l'un des Otages, pour lui faire sçavoir, qu'il s'en prendroit à ceux qu'il avoit en son pouvoir, si le Traité d'Haguenau n'étoit pas promptement exécuté. Richard, qui connoissoit par expérience la dureté de ce Prince, lui renvoya incontinent le même Baudoüin, avec la Princesse Aliénor, afin qu'il fit accomplir le mariage arrêté, en attendant qu'on lui pût faire compter le reste de la rançon. Il y a apparence, que l'Empereur avoit pris pour lui les cent mille marcs, & laissé la dette au Duc d'Autriche. Quoiqu'il en soit, Aliénor & Baudoüin trouverent, en arrivant à Vienne, que le Duc étoit mort d'une chute de Cheval. Avant que de rendre le dernier soupir, il avoit fait son Testament dans lequel il avoit ordonné qu'on relâchât les Otages du Roi d'Angleterre, reconnoissant que c'étoit injustement, qu'il l'avoit arrêté, & qu'il ne pouvoit, en conscience, en exiger une rançon. Malgré ces ordres exprès, le Prince son fils, qui lui succéda, avoit résolu de retenir les Otages, si les Evêques de ses Etats ne s'y fussent pas opposez.

Procédez de l'Empereur & du Duc d'Autriche touchant le reste de la rançon.

RICHARD I 1194. opposez. Ils lui déclarerent, qu'ils ne souffriroient pas que le Corps du Duc son pere reçut la sépulture avant que sa derniere volonté fût exécutée. Pour achever de le déterminer, le Pape lui adressa un Bref, dans lequel il lui déclaroit, qu'il avoit ordonné à l'Archevêque de Saltzbourg de l'excommunier, s'il différoit plus long-tems à exécuter les ordres du Duc son pere. Ces menaces ayant produit leur effet, les Otages furent relâchez, & comme le nouveau Duc ne se sentoit pas beaucoup d'inclination pour la Princesse de Bretagne, il la renvoya aussi en Angleterre. Pour ce qui regarde l'Empereur, les differends qu'il eut avec le Pape, & la guerre qu'il méditoit contre la France, lui faisant comprendre, qu'il pourroit avoir besoin du Roi d'Angleterre, il souhaita de se reconcilier avec lui. Pour cet effet, il lui envoya un Evêque qui étoit chargé de lui demander pardon de sa part, & de lui assurer que son intention étoit de lui restituer ce qu'il avoit exigé de lui. Mais ce Prince mourut peu de tems après à Messine, avant que d'avoir accompli sa promesse.

Richard réduit les partisans de son frere. *Matth. Paris. R. de Hoveden. G. Newbridg.* Richard fut reçu de ses Sujets, avec des marques de joye & d'affection, qui le consolerent de toutes les disgraces qu'il avoit essuyées pendant sa captivité. Son premier soin fut de s'acquitter du vœu qu'il avoit fait d'offrir à Dieu le riche Etendart de Chypre, dans l'Eglise de S. Edmond. Ensuite, il alla réduire quelques Châteaux que les partisans de Jean tenoient encore, & dont celui de Nottingham fut le seul qui soutint un Siége de quelques jours. Cependant, il avoit fait citer le Prince son frere, qui s'étoit retiré en France, à comparoître dans quarante jours, pour répondre aux accusations qui seroient intentées contre lui. Ce terme étant expiré, sans que Jean eût comparu, le Roi fit donner contre lui, une Sentence qui confisquoit tous ses biens, & le déclaroit déchu du Droit de succéder à la Couronne. (Jean est cité & condamné.)

Richard se fait couronner une seconde fois. Cette affaire étant terminée, Richard se fit couronner de nouveau, de peur que sa captivité n'eût fait naître quelques scrupules dans les esprits de ses Sujets. Guillaume, Roi d'Ecosse, voulut assister à cette Cérémonie, & porter l'épée de l'Etat, le jour du Couronnement. Cette déférence, & le constant attachement qu'il avoit eu pour Richard pendant sa captivité, lui acquirent entiérement l'affection de ce Prince qui n'oublia rien pour lui en donner des preuves. Il est vrai qu'il ne jugea pas à propos de lui céder le Northumberland, dont il demandoit avec beaucoup d'instance d'être mis en possession, fondé sur certains droits fort douteux, dont même son Prédécesseur s'étoit départi. Mais pour adoucir, en quelque maniere, ce refus, il lui accorda une Chartre contenant certains honneurs & priviléges dont les Rois d'Ecosse devoient joüir, quand ils se trouveroient en Angleterre. (Etroite union entre lui & le Roi d'Ecosse. — Priviléges accordez aux Rois d'Ecosse. *Act. publ. T. I. pag. 87.*)

1195. Richard se prépare à la guerre contre la France. Richard avoit trop à cœur de se venger du Roi de France pour se refuser plus long-tems cette satisfaction. Le pardon des offenses est une vertu trop rare parmi les hommes, pour qu'elle pût se trouver dans ce Prince qui n'étoit pas des plus scrupuleux en matiere de Religion. Pour exécuter ce dessein, il avoit besoin d'une puissante armée, laquelle il ne pouvoit ni lever, ni entretenir, sans une dépense extraordinaire. Son Royaume déja épuisé n'étoit gueres en état de lui fournir les secours qui lui étoient nécessaires. Il fallut pourtant recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût, & se servir pour cela de divers moyens qui n'étoient pas fort honorables. Premierement, il révoqua toutes les aliénations des biens de la Couronne, qu'il avoit faites avant son départ pour (Il se sert de divers)

pour la Terre Sainte. Le prétexte de cette révocation fut, que les acquéreurs s'étoient suffisamment dédommagez des sommes qu'ils avoient déboursées, par la jouissance, quoiqu'ils ne les eussent possédez qu'un petit nombre d'années. Il se servit encore, pour remplir ses coffres vuides, d'un autre moyen qui n'étoit pas plus légitime. Le grand Sceau qu'il avoit emporté avec lui, s'étant perdu pendant son voyage, il en fit faire un nouveau, & obligea tous ceux qui avoient des Patentes ou des Commissions scellées du premier, de les faire renouveller, & sceller de celui-ci. Son unique but étoit d'exiger de l'argent des Particuliers, pour le renouvellement de leurs Chartres. Ces deux moyens ne lui ayant pas paru suffisans, il en inventa encore deux autres. Le premier, fut de défendre les Tournois, & d'accorder ensuite à la Noblesse la permission d'en faire, ou d'y assister, moyennant un certain droit que chacun étoit obligé de payer, à proportion du rang qu'il tenoit. Le second fut, de redonner ses bonnes graces à Géofroi son frere naturel, & de le laisser joüir de l'Archevêché d'Yorck. L'Evêque de Coventri, zelé partisan de Jean, & qui avoit été condamné comme lui, reçut aussi la même faveur. Mais il en couta deux mille marcs au premier, & le second acheta son pardon par un présent de cinq mille.

RICHARD I. 1195. Moyens pour avoir de l'argent.

Toutes les forces que Richard destinoit contre la France étant prêtes, on lui apporta la nouvelle, pendant qu'il étoit à table, que Philippe avoit mis le Siége devant Verneüil. Le dépit qu'il conçut d'avoir été prévenu, le transporta tellement, qu'il jura de ne tourner jamais son visage, jusqu'à ce qu'il eut joint ses ennemis. Pour observer ce serment, il fit percer la muraille de la Chambre, où il mangeoit, & sortant par cette ouverture, il alla s'embarquer sur le champ, avec ses troupes qui l'attendoient sur le bord de la Mer & arriva heureusement en Normandie. A son approche, Philippe leva le Siége de Verneüil, dont il étoit sur le point de se rendre maître. Quelques-uns ont dit qu'il y fut contraint par son armée qui se trouvant saisie d'une terreur panique se mit d'elle-même en fuite, laissant les Tentes & le Bagage dans le Camp.

Il est prévenu par Philippe qui assiége Verneüil. *L. M. de Walsingham.* *M. Paris.* *R. de Hoved.* Richard lui fait lever le Siége.

Quelque tems après Richard étant à Roüen, la Reine sa Mere lui présenta le Prince Jean, qui s'étant jetté à ses pieds lui demanda pardon de sa faute. Le Roi le reçut favorablement, comme il l'avoit promis à la Reine, mais il lui fit pourtant connoître, qu'il n'étoit pas trop bien persuadé de la sincérité de sa repentance. *Je vous pardonne*, lui dit-il en le relevant, *& je souhaite de pouvoir aussi aisément perdre le souvenir des injures que j'ai reçues de votre part, que vous oublierez la grace que je vous fais.*

Il pardonne à son frere.

Je n'entreprendrai pas de rapporter le détail de la guerre qui se continuoit toûjours entre les deux Monarques ennemis. Les particularitez en sont trop peu intéressantes, pour mériter qu'on s'y arrête longtems. Je me contenterai de remarquer, qu'elle dura cinq ans, & qu'elle fut souvent interrompuë, par des Traitez de Trêve, toûjours mal observez des deux côtez, sans qu'il soit possible de sçavoir auquel des deux on en doit imputer la faute. Les Historiens des deux Nations ont tellement pris à tâche de justifier celui des deux Rois pour lequel ils se sont intéressez, qu'il est facile de comprendre, que les uns & les autres ont trop suivi leur penchant ou leurs préjugez. Quoiqu'il en soit, ces deux Princes trouverent dans cette guerre de fréquentes occasions

Continuation de la guerre. *R. de Hoved.* 1196. 1195.

RICHARD I 1195.

Philippe perd les anciens Regîtres de la Couronne.

de signaler leur conduite & leur valeur. Mais comme la diversité des succès, qui étoient favorables tantôt à l'un tantôt à l'autre, donnoit lieu à la continuation de la guerre, on peut dire qu'ils y perdirent tous deux, plus qu'ils n'y gagnerent. Philippe y fit, entre autres, une perte irréparable de tous les anciens Regîtres de la Couronne, qui lui furent enlevez avec tout son bagage, dans un action qui se passa tout proche de Blois. C'étoit alors la coûtume que les Archives du Royaume suivoient le Roi partout où il alloit. Mézerai déplore la perte que la France fit en cette occasion, & le notable préjudice qu'en reçut l'Histoire de ce Royaume par rapport aux événemens antérieurs à cette action.

Trève entre les deux Rois.

Les avantages que les deux Rois remportoient l'un sur l'autre n'étant pas fort considérables, ils convinrent enfin d'une Trêve, afin de chercher, dans cet intervalle les moyens de faire la paix. Quelqu'un a dit, que Philippe fit proposer à Richard de faire décider leur querelle par cinq hommes de chaque parti, & que Richard y consentit à condition que les deux Rois se mettroient chacun à la tête de ses cinq hommes. Si cela est vrai, dequoi pourtant il y a lieu de douter, il n'y a guéres d'apparence que cette proposition fût sérieuse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on fit divers efforts pour porter les deux Monarques à la paix, à quoi on crut qu'une entrevûë pourroit contribuer. Mais, après quelques Conférences, il se séparerent sans rien conclurre.

Entrevûë infructueuse.

La Princesse Alix est renduë à Philippe.

Dans une de ces Conférences, la Princesse Alix fut renduë au Roi son frere qui la donna en mariage au Comte de Ponthieu. En partant pour la Terre Sainte, Richard avoit confié la garde de cette Princesse au Sénéchal de Normandie, qui n'avoit jamais voulu la relâcher sans un ordre exprès de son Maître, quoique Philippe l'eut souvent demandée.

Mariage de la Reine de Sicile avec le Comte de Toulouse.

Dans ce même tems, Jeanne, sœur de Richard, & veuve du Roi de Sicile, épousa le Comte de Toulouse. Elle obtint une cession entiere du Roi son frere, de tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Toulouse, comme Héritier de la Maison de Poitiers.

L'Evêque de Beauvais est fait prisonnier.

Il arriva, pendant cette guerre, que Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, proche parent du Roi de France, s'étant trouvé dans un combat, fut fait prisonnier par les Anglois. Sa qualité, son caractere, & principalement, quelques termes offensans dont il s'étoit servi en parlant de Richard, firent mettre sa rançon à un si haut prix, qu'il s'adressa au Pape pour implorer sa protection. Le Pontife s'intéressa fortement pour ce Prélat qu'il appelloit son très-cher fils, dans la Lettre qu'il écrivit au Roi sur ce sujet. Pour toute réponse, Richard lui envoya la cotte d'armes toute sanglante de l'Evêque prisonnier, & lui fit demander s'il reconnoissoit la tunique de son fils. Cette preuve convainquante de l'humeur guerriere du Prélat fit que le Pape se désista de sa sollicitation. Il dit que, puisqu'il avoit quitté la milice de Jesus-Christ, pour suivre celle du monde, il étoit juste qu'il essuyât les suites d'un si mauvais choix. Après cette réponse, l'Evêque, n'espérant plus rien du côté de Rome, composa pour sa rançon qui fut fixée à deux-mille marcs d'argent.

Le Pape sollicite pour lui.

Réponse de Richard au Pape.

R. de Hoved. M. Paris. Chron. Gervas.

Dans le recit que les Historiens font de cette guerre, les François ne parlent que des avantages remportez par Philippe, & passent légerement sur ses pertes. Les Anglois au contraire, ne comptant pour rien diverses actions où

les

les premiers prétendent que Richard fut battu, relevent avec soin les heureux succès qu'il eut. Entre autres avantages, ils font valoir une victoire qu'il remporta sur son ennemi, entre Courcelles & Gisors, de laquelle les François ne parlent qu'en passant, comme d'un événement de peu d'importance. Ceux-ci disent, que Philippe, s'étant avancé à la tête de cinq-cens Chevaux pour reconnoître les ennemis, fut sur le point d'être enveloppé, & contraint de se retirer dans Gisors avec quelque précipitation. Ils ajoutent, que le Pont de cette Ville tomba, pendant qu'il étoit dessus, & qu'il courut risque de perdre la vie par cet accident. Il est pourtant certain, que Richard écrivit en Angleterre, au sujet de cette action, une Lettre qui se trouve dans le Recueïl des Actes Publics, dans laquelle il se vantoit d'avoir remporté ce jour-là une glorieuse victoire. Il n'est guéres vrai-semblable que ce Prince eût ainsi parlé de cette action, s'il n'eût fait que mettre en fuite cinq-cens Chevaux. Il se trouve même des Historiens Anglois qui prétendent qu'à l'occasion de cette victoire, Richard ajoûta aux armes d'Angleterre, la Devise *Dieu & mon droit*. Mais j'ai de la peine à croire que cette devise soit si ancienne, ni qu'elle doive son origine à cet événement.

Richard I. 1199. Victoire de Richard. *Act. Publ. Tom. I. p. 96.*

Les forces des deux Rois étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pût espérer de faire de grands progrès dans cette guerre. Après qu'ils se furent assez fatiguez reciproquement, voyant que tous leurs avantages n'aboutissoient qu'à la prise de quelques Bicoques, qui le plus souvent étoient reprises tout aussi-tôt, ils embrasserent avec joye une occasion qui se présenta de finir la guerre avec honneur. Ce fut en déférant aux exhortations du Pape qui envoya un Légat en France, pour tâcher de les porter à la paix. Le but du pontife étoit de les engager à reprendre la Croix pour recouvrer Jérusalem. Mais ils étoient tous deux trop rebuttez de leur premiere expédition, pour penser à une seconde. L'arrivée du Légat ne laissa pourtant pas de produire un bon effet, en ce qu'elle procura, entre ces deux Monarques, une Trêve de cinq ans, qui mit quelque interruption aux maux dont leurs Sujets étoient affligez. Cette Trêve se conclut dans une Conférence qu'ils eurent ensemble, où ils convinrent, que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit.

Trêve de cinq ans.

Dans cette même Conférence, Philippe, feignant d'entrer dans les intérêts de Richard, lui fit voir certains papiers par lesquels il paroissoit que le Prince Jean son frere avoit de mauvais desseins contre lui. Richard l'ayant cru trop legérement, dépouilla encore une fois son frere des biens qu'il lui avoit rendus. Mais Jean se justifia hautement, en envoyant à la Cour de France deux Chevaliers qui offrirent de soutenir par les armes, qu'on avoit calomnié le Prince. Philippe n'ayant pas jugé à propos de faire accepter le défi, Richard connut que son frere étoit innocent, & le remit en possession de ses Terres.

Philippe tâche de broüiller Richard avec son frere. Jean se justifie.

Pendant que Richard étoit occupé en France, la Ville de Londres se trouva tout-à-coup dans un grand danger, à l'occasion d'un soulévement excité par un Bourgeois appellé communément *Le Barbu*, à cause de la longueur de sa barbe. Cet homme, hardi & séditieux, affectant continuellement de prendre en main la défense des pauvres, & du menu peuple, s'étoit acquis un grand crédit parmi la populace, qui le regardoit avec une extrême vénéra-

Sédition à Londres.

tion

RICHARD I 1199.

tion. Il se servit de cet avantage, pour émouvoir une sédition dans la Ville, à l'occasion d'une taxe qui, selon lui, étoit uniquement à la charge des pauvres. Hubert, Archevêque de Cantorbéri, qui exerçoit alors la charge de Grand Justicier, ne pût appaiser cette émeute, qu'en faisant mettre les principaux Bourgeois sous les armes. Le Barbu, se voyant serré de près, se retira dans l'Eglise de l'Arc, où il fut saisi, & ensuite pendu avec neuf de ses complices.

Occasion de la mort de Richard.

La Trêve que Richard venoit de faire avec la France, le mettoit en état d'aller jouir en Angleterre de quelque repos, après toutes les fatigues qu'il avoit essuyées depuis le commencement de son Regne. Il étoit encore nécessaire, qu'il allât travailler en Angleterre à réformer divers abus qui s'étoient introduits pendant son absence. C'étoit aussi ce qu'il avoit résolu de faire; mais un événement imprévû mit des obstacles à l'exécution de ce dessein. Un Gentilhomme Limousin, ayant trouvé dans sa Terre un trésor, qui y avoit été caché depuis plusieurs siécles, le Roi prétendit, que ce trésor, trouvé dans un Païs dont il étoit Souverain (1), devoit lui appartenir. Le Gentilhomme ne refusoit pas de lui en livrer une partie. Mais voyant qu'il vouloit l'avoir tout entier, il implora la protection de *Vidomar*, Vicomte de Limoges, qui lui donna un azile dans son Château de *Chaluz*. Richard, qui n'avoit pas accoûtumé de trouver de la résistance dans ses inférieurs, marcha incontinent vers le Limousin, pour assiéger le Château où le Gentilhomme s'étoit réfugié. En arrivant près de la Place, il voulut en faire le tour pour la reconnoître. Comme il en approchoit trop près, un Arbalétrier, nommé *Bertrand*, qui étoit sur la muraille, lui décocha une fléche qui lui perça l'épaule, tout joignant le col. La blessure n'étoit pas d'elle-même mortelle, mais le Chirurgien qui la pensa la rendit telle par son peu d'habileté. On dit, que le Roi lui-même par son intempérance ne contribua pas peu à l'envenimer. Quoi qu'il en soit, la gangréne s'y étant mise, ce Prince en mourut le onziéme jour, après avoir beaucoup souffert. Le Château fut emporté pendant qu'il vivoit encore. Celui qui l'avoit blessé lui ayant été emmené, il lui demanda, quelle raison il avoit euë pour attenter à sa vie. Bertrand répondit avec une audace étonnante, que c'étoit pour venger son pere & son frere, que le Roi avoit tuez de sa propre main. Il ajoûta, qu'il rendoit graces à Dieu, de ce qu'il avoit si bien réüssi, & qu'il souffriroit avec joye les plus grands tourmens, puisqu'il avoit été assez heureux pour délivrer le monde d'un tel Tyran. Quoi qu'une semblable réponse dût vrai-semblablement animer le Roi contre lui, ce Prince mourant ne laissa pas de lui pardonner, & d'ordonner qu'on le mît en liberté, avec un présent de cent Schellings. Mais immédiatement après la mort du Roi, *Machade*, Général des Routiers, fit écorcher tout vif ce misérable.

Richard assiége le Château de Chaluz. Il est blessé.

Il meurt de sa blessure.

Il fait Jean son Frere, son Héritier.

Avant que de mourir, Richard fit son Testament, par lequel il laissoit son Royaume avec tous ses autres Etats, & les trois quarts de son argent à Jean son Frere, reservant la quatriéme partie pour les Pauvres & pour ses Domestiques. Il avoit fait autrefois à Messine une autre disposition, par laquelle il avoit nommé Arthur, Duc de Bretagne son Neveu, pour son Héritier. C'est ce qui se voit dans une Lettre qu'il écrivit de Messine au Pape, & qui se

(1) Le Limousin dépendoit du Duché de Guyenne.

se trouve dans le Recueil des Actes Publics. Mais apparemment la peur d'exciter des troubles dans ses Etats, lui fit changer de résolution. En effet, il ne pouvoit y avoir d'autre raison, pour le porter à favoriser le Prince son frere qu'il n'avoit pas sujet d'aimer, au préjudice de son Neveu, dont les droits n'étoient pas moins bien fondez en justice que ceux de Jean. Dans son dernier Testament, il ordonna que son Corps fut enterré à Fontevraud aux pieds de celui du Roi son Pere, comme pour lui témoigner son répentir des déplaisirs qu'il lui avoit causez pendant sa vie. Il voulut que son cœur fût porté à Roüen, pour donner aux Normans un témoignage de son affection. Mais il ordonna que ses entrailles fussent envoyées en Poitou voulant par-là marquer le peu d'estime qu'il avoit pour les Poitevins dont il n'étoit pas satisfait. Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Philippe, auquel il légua la Seigneurie de Cognac, dans le Duché de Guyenne.

RICHARD I. 1199. *Act. publ. T. I. p. 68.*

Telle fut la vie & la mort de ce vaillant Prince, à qui la grandeur de son courage fit donner le surnom de *Cœur de Lion*. Après avoir loüé sa valeur qui approchoit un peu de la férocité, on cherche vainement en lui quelque autre vertu qui puisse servir de matiere à son éloge. Ceux qui le loüent de sa libéralité & de sa magnificence ne considerent pas, qu'il ne fut libéral & magnifique qu'aux dépens de ses Sujets, de qui il extorqua diverses grandes sommes, par des moyens peu équitables. Mais d'un autre côté, on trouve dans ce Prince beaucoup de vices, & même des plus énormes. Sa rébellion contre son propre Pere est un reproche qu'on peut justement faire à sa mémoire. Il est même apparent, que Dieu voulut l'en punir par les agitations continuelles, dans lesquelles il passa les dix années de son Regne; & particuliérement par une captivité de quinze mois. On trouve encore dans ce même Prince une avidité pour l'argent, qui ne pouvoit être assouvie, & qui fut cause de sa mort: un orgueïl, qui lui faisoit regarder ses égaux avec mépris, & ses inférieurs comme ses Esclaves. Enfin, s'il faut ajoûter foi à ce que certains Historiens ont dit de lui, une luxure éffrénée le portoit, non seulement à négliger la Reine sa Femme, pour s'abandonner à une infame débauche, mais encore à des pechez contre nature. On assure qu'un pauvre Hermite osa bien lui reprocher ce crime détestable, en présence de toute sa Cour, & le conjurer au nom de Dieu, de faire quelque attention à la destruction de Sodome. Quoiqu'il en soit, tous ceux qui ont écrit sa Vie conviennent, que l'orgueïl, l'avarice & l'impudicité étoient ses trois vices dominans. On raconte sur ce sujet, qu'étant un jour exhorté par *Foulque*, Curé de Neüilly, homme fameux par son zéle, à se défaire de ces méchantes habitudes qu'on appelloit communément ses trois filles, il répondit en plaisantant, que c'étoit aussi son intention, & que pour cet effet, il avoit résolu de donner la premiere aux Templiers, la seconde aux Moines, & la troisiéme aux Prélats.

Caractere de Richard I.

Richard étoit d'une taille riche & bien formée. Ses yeux étoient bleus, mais pleins de feu, & ses cheveux d'un blond ardent, approchant un peu du rouge. On peut dire, que l'Angleterre, où il ne fut jamais plus de huit mois, pendant tout le cours de son Regne qui dura près de dix ans, fut très-malheureuse sous son Gouvernement. Il chargea ses Sujets de frequentes impositions, & de taxes extraordinaires. Cependant, des sommes prodigieu-

Grandes impositions sous ce Regne.

ſes qui furent levées ſur eux, il ne leur en revint aucun avantage, qu'un peu de gloire pour leur Roi, de laquelle pourtant ils étoient ſatisfaits, parce qu'elle rejailliſſoit ſur la Nation.

Remarque ſur l'uſage des Arbalêtes.

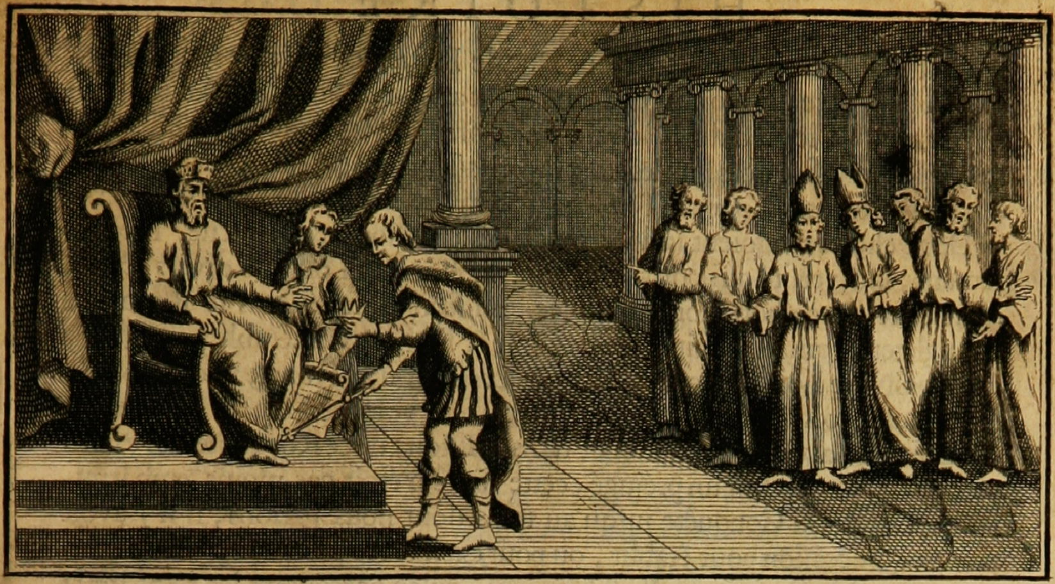
On a fait remarquer comme une choſe digne d'une particuliere attention, que ce Prince, qui avoit rétabli l'uſage de l'Arbalête, fut tué d'un coup de cette même arme, comme ſi le Ciel avoit voulu le punir d'avoir renouvellé cette diabolique invention. Mais je ne ſçai ſi cette remarque eſt appuyée ſur un bon fondement. Nous avons vû que les Anglois s'étoient ſervis de l'Arbalête dans la conquête de l'Irlande, ſous le Regne de Henri II. & il n'eſt guéres vrai-ſemblable, qu'ils en euſſent diſcontinué l'uſage, dans le petit nombre d'années qui s'étoient écoulées depuis.

Armoiries d'Angleterre.

Richard fut le premier Roi d'Angleterre qui prit trois Lions paſſans dans ſes armes, en quoi il fut imité par ſes Succeſſeurs.

Etabliſſement des Corporations à Londres.

Pendant ce Regne, la Ville de Londres commença, par rapport à la Police, à recevoir une nouvelle forme, & à être partagée en diverſes Compagnies ou Societez, ou, comme on les appelle aujourd'hui, *Corporations*.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE HUITIÉME,

Contenant les Regnes de JEAN & de HENRI III.

JEAN,

Surnommé Sans-Terre; *Septiéme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.*

Bien que Richard eût fait le Prince son Frere Héritier de tous ses Etats, cette disposition ne rendoit pas les droits de Jean incontestables. Quelque absolu qu'un Prince ait été pendant sa vie, dès qu'il a les yeux fermez, sa derniere volonté n'est considérée, qu'autant qu'elle est conforme aux Loix, à moins qu'elle ne soit appuyée de la force. Dans l'affaire de la riche Succession que Richard venoit de laisser par sa mort, il se présentoit deux questions qui n'étoient pas faciles à décider. La premie-

1199. Considerations sur les droits de Jean à la Succession de Richard.

JEAN. 1199. re étoit, ſi, ſelon les Loix, Arthur Duc de Bretagne, comme repréſentant Geofroi ſon Pere, Frere aîné de Jean, avoit autant ou plus de droit que Jean ſon Oncle, qui le précédoit d'un dégré. Dans la ſeconde queſtion, il s'agiſſoit de ſçavoir, ſi, en cas que les Loix favoriſaſſent le Neveu, Richard avoit pû diſpoſer de ſes Etats, par un Teſtament contraire aux Loix & à la Coûtume.

Deux choſes rendoient la déciſion de ces queſtions très-difficile. Premiérement, la diverſité qui pouvoit ſe trouver entre les Loix des divers Etats, dont cette Succeſſion étoit compoſée. En ſecond lieu, dans le Royaume d'Angleterre, qui en faiſoit la plus grande & la plus conſidérable partie, il n'y avoit point de Loi fixe, qui réglât la Succeſſion du Trône, ni qui donnât ou ôtât aux Rois le pouvoir d'en diſpoſer à leur volonté. Que ſi, au défaut des Loix, on avoit voulu chercher dans l'Hiſtoire de ce Royaume des exemples qui puſſent établir un préjugé, cette voye n'étoit pas moins embarraſſante. Depuis la Conquête juſqu'au tems dont nous parlons, il n'y avoit point eu d'occaſion pour établir, ou pour exclurre le droit de repréſentation par rapport à la Couronne. Il eſt bien vrai, qu'en parcourant les tems de la domination des Saxons, on auroit pu trouver divers exemples. Mais, comme il y en avoit de directement oppoſez, il n'étoit pas facile d'appuyer là-deſſus une déciſion. D'ailleurs, il y avoit plus de cent ans que les Loix & les Coûtumes des Saxons étoient ſans force; les Normans ayant introduit un droit tout nouveau dans le Royaume. Tout ce qu'on pouvoit alléguer de plus fort en faveur de Jean c'étoit, que n'y ayant aucune Loi établie ſur ce ſujet, ſon droit n'étoit pas moins valable que celui d'Arthur, & que de plus, il avoit pour lui le Teſtament de Richard. Mais d'un autre côté, dans la plûpart des Provinces que les Anglois poſſédoient en France, le droit de repréſentation en ligne directe étoit généralement reçu. Cette affaire auroit donc été ſujette à de grandes diſcuſſions, ſi elle avoit dû être décidée dans une Cour de Juſtice, ou dans une Aſſemblée d'Etats, par un Jugement impartial. Mais Jean, ne jugeant pas qu'il fût à propos de commettre ſes droits à la déciſion d'aucun Tribunal, ſuivit une route qui lui parut moins incertaine. Il croyoit ſon droit inconteſtable, ou peut-être ſon ambition ne lui permettoit pas d'être plus ſcrupuleux envers ſon Neveu, qu'il n'avoit été à l'égard du Roi ſon Frere. Quoi qu'il en ſoit, il jugea que la diligence étoit un moyen plus efficace pour lui procurer le bien qu'il ſouhaitoit, qu'une déciſion, qui pourroit ne lui être pas avantageuſe. Il avoit avec lui au-delà de la Mer deux hommes, qui lui parurent propres à le ſervir dans ſes deſſeins, à cauſe du grand crédit qu'ils avoient en Angleterre. Le premier étoit *Humbert*, Archevêque de Cantorbéri, l'autre *Guillaume Marshal*, qui fut enſuite Comte de Pembroock. Ces deux Seigneurs s'étant entiérement dévoüez à ſon ſervice, ſoit parce qu'ils le croyoient bien fondé dans ſes prétentions, ou par d'autres raiſons qui leur étoient particuliéres, lui promirent d'employer tout leur crédit en ſa faveur. Pour ne pas perdre un tems qui lui étoit ſi précieux, ils les fit promptement paſſer en Angleterre, leur ordonnant d'agir de concert avec la Reine ſa Mere, & avec le Grand-Juſticier. Celui-ci étoit déjà depuis long-tems dans ſes intérêts. Quant à la Reine Aliénor, bien qu'il ſemblât qu'elle dût être en ſuſpens, entre ſon Fils & ſon Petit-Fils, il y avoit une raiſon ſecrette qui la faiſoit pancher du côté du premier. C'étoit la

Jean prend des meſures pour s'aſſurer la Couronne.

crain-

crainte, que, si Arthur montoit sur le Trône, Constance sa Mere ne vînt s'emparer de l'administration du Gouvernement pendant la minorité de son Fils, qui n'avoit alors que treize ans. Sa fierté auroit trop souffert, si elle eût été soumise à sa Belle-Fille. JEAN. 1199.

Les quatre personnes, sur lesquelles Jean avoit compté, le servirent avec zéle & avec succès. Le Grand-Justicier avoit beaucoup d'autorité pendant l'interregne. L'Archevêque étoit à la tête du Clergé. Alienor étoit extrémement aimée & respectée dans le Royaume, & Guillaume Marshal étoit un Seigneur des plus distinguez par son mérite, quoi qu'il ne le fût pas encore par des Dignitez. Après qu'ils eurent concerté ensemble les moyens les plus propres pour servir utilement le Prince, ils travaillerent à mettre les Magistrats des Villes dans ses intérêts. Leur vûë étoit de gagner le Peuple par leur moyen, afin de trouver ensuite moins d'opposition de la part de la Noblesse. Leurs soins ayant eu tout le succès qu'ils s'en étoient promis, ils se crurent assez forts pour entreprendre de faire sommer la petite Noblesse de prêter Serment à Jean. Il se trouva peu de Gentilshommes qui le refusassent, tant parce qu'ils croyoient se conformer au sentiment général du Peuple, que parce qu'ils ne connoissoient pas le jeune Duc de Bretagne, qui n'avoit jamais été en Angleterre. Ces deux premiers pas étant faits, les Evêques & les Seigneurs Laïques furent sommez de prêter le même Serment : mais ceux-ci ne furent pas si faciles à se laisser persuader. Outre que plusieurs d'entre eux doutoient si les prétentions de Jean étoient bien fondées, ils se croyoient en droit d'être eux-mêmes les Juges de cette affaire, bien loin d'être obligez de se soumettre à la décision de quelques Particuliers. Cependant, comme tout le reste du Peuple s'étoit déjà déclaré pour Jean, ils ne se crurent pas en état de refuser absolument le Serment qu'on leur demandoit. Ainsi, sous prétexte de vouloir s'instruire des Loix du Royaume, ils demanderent un délai. Pendant ce tems-là, jugeant qu'une Guerre civile étoit comme inévitable, ils commencerent à munir leurs Châteaux, & à faire des préparatifs pour soutenir le parti le plus juste, ou du moins, celui qui leur paroîtroit le plus convenable à leurs intérêts. Ces mesures effrayerent les amis du Prince; comme ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas aimé, ils craignirent que les Barons n'eussent résolu de le traverser. Ce fut pour prévenir ce dessein, qu'ils convoquerent à Northampton une Assemblée Générale, où ils firent tous leurs efforts pour gagner ceux qui leur étoient le plus contraires. Entre autres choses, ils promirent de la part de Jean, qu'il rétabliroit entiérement tous les priviléges de la Noblesse & du Peuple. Cette promesse, jointe à celles qu'ils firent en particulier aux plus opiniâtres, produisit l'effet qu'ils en avoient attendu. Tous les Seigneurs unanimement s'engagerent à prêter serment à Jean, & par ce moyen toute l'Angleterre se trouva bien disposée en sa faveur, avant qu'il fût arrivé dans le Royaume. Une Ambassade que le Roi d'Ecosse envoya dans ce même tems, pour demander le Northumberland, fit quelque peine à ceux qui tenoient le timon des affaires. Ils craignirent que ce Prince n'eût dessein de profiter d'une conjoncture si favorable, pour s'emparer de cette Province, comme en effet, il lui auroit été assez facile, l'Angleterre ne se trouvant pas alors en état de soutenir une guerre. Cependant, ils sçurent contenter ses Ambassadeurs par de bonnes paroles, en leur pro-

Ses amis le servent avec beaucoup de zéle & d'adresse.

Demande du Roi d'Ecosse éludée. *R. de Hoved.*

 met-

JEAN. 1199. mettant, qu'auſſi-tot que Jean ſeroit arrivé, il donneroit ſatisfaction à leur Maître.

Jean s'empare des tréſors du feu Roi.

Pendant que les Partiſans de Jean travailloient pour lui en Angleterre, il ne s'endormoit pas lui-même en France, où deux affaires importantes le retenoient. La premiere étoit une négociation qu'il avoit commencée avec Robert de Turnham qui gardoit les tréſors de Richard dans le Château de Chinon, de laquelle il vouloit voir la fin, avant que de paſſer la Mer. Il fut enfin aſſez heureux pour gagner cet Officier, qui lui mit entre les mains l'argent qu'il avoit en garde, & lui livra les deux importantes Villes de Saumur & de Chinon, dont il avoit les Gouvernemens. La ſeconde affaire, que Jean avoit au delà de la Mer, étoit de ſe faire reconnoître dans les Provinces que les Anglois poſſédoient en France. Quoi qu'en Angleterre toutes choſes allaſſent pour lui à ſouhait, il n'en étoit pas de même en France, où le jeune Arthur ſon neveu lui cauſoit beaucoup d'inquiétude. Outre le droit naturel que ce Prince avoit ſur ces Provinces, il étoit à craindre que le Roi de France ne l'aſſiſtât de toutes ſes forces, pour l'en mettre en poſſeſſion. En effet rien ne pouvoit être plus avantageux à ce Monarque, que de les voir ſéparer de la Monarchie Angloiſe. D'ailleurs, tout paroiſſoit diſpoſé à favoriſer Arthur. Le Gouverneur d'Angers lui avoit déja livré cette Place, & tous les Seigneurs du Poitou, de Touraine, du Maine, & d'Anjou avoient pris la réſolution de le reconnoître pour leur Souverain. Ainſi, Jean ſe voyoit déja comme exclus d'une grande partie de la ſucceſſion de ſon frere. Cet exemple pouvant être d'une dangereuſe conſéquence, par rapport à la Normandie, & avoir même quelque influence ſur l'Angleterre, Jean ſe trouvoit dans un très-grand embarras. Cependant, comme il étoit maître des tréſors de Richard, il ſçut s'en ſervir à propos, pour gagner les principaux Seigneurs de Normandie. Avec ce même ſecours, il leva une armée, & alla faire le Siége du Mans qui avoit pris le parti du Duc de Bretagne. Cette Place n'ayant pas fait une longue réſiſtance, il crut qu'il étoit néceſſaire d'inſpirer de la terreur aux Normans, par un exemple de ſévérité, qui leur fit craindre de ſe déclarer contre lui. Ce fut dans cette vûë qu'il fit raſer les murailles du Mans, & qu'il en emmena les principaux Bourgeois priſonniers. Cette rigueur produiſit l'effet qu'il s'en étoit promis. Quelque inclination que les Normans euſſent pour Arthur, ils crurent devoir ſe ſoumettre à ſon oncle, afin d'éviter les maux dont ils ſe voyoient menacez. Dès qu'ils eurent pris cette réſolution, Jean ſe rendit à Roüen, où il fut couronné Duc de Normandie, par l'Archevêque de cette Ville, qui n'avoit pas peu contribué à diſpoſer les eſprits en ſa faveur.

Jean ſe rend maître du Mans, & en fait raſer les murailles. *Knygthon. R. de Hoved.*

Il paſſe en Angleterre, où il eſt couronné.

Il n'étoit nullement à propos que ce Prince pensât à réduire les autres Provinces de France, avant que d'avoir pris poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre. Outre qu'un trop long retardement auroit pû lui être préjudiciable, il ne lui auroit pas été poſſible de venir à bout d'un ſi grand ouvrage, ſans le ſecours des Anglois. Il ſe diſpoſa donc à paſſer la Mer, & s'étant rendu à Londres le 25. de Mai, dès le lendemain il ſe fit couronner dans l'Egliſe de Weſtminſter. Avant que de commencer la Cérémonie, Hubert, Archevêque de Cantorbéri, parla de cette ſorte aux Seigneurs & à l'Aſſemblée du Peuple.

MES-

JEAN. 1199.

MESSIEURS,

" Discours de l'Archevêque de Cantorbéri. *M. Paris.*

Perſonne ne peut prétendre à la Couronne de ce Royaume, ſi premierement, après un humble invocation du S. Eſprit, il n'eſt élu d'un conſentement unanime, pour l'excellence de ſes Vertus, & enſuite oint & ſacré ſolemnellement. Nous imitons en cela ce qui fut pratiqué à l'égard de Saül & de David, que Dieu voulut établir ſur ſon Peuple, bien que ni l'un ni l'autre ne fuſſent ni fils de Roi, ni deſcendus d'un ſang Royal. Le premier fut choiſi parce qu'il étoit vaillant; le ſecond, parce qu'il étoit humble & pieux, Dieu voulant que ceux qui devoient être revêtus de la puiſſance ſouveraine fuſſent extraordinairement diſtinguez par leurs vertus. Si donc il ſe trouve quelqu'un de la famille du dernier Roi, qui ſurpaſſe les autres en excellence, nous ne devons point faire difficulté de nous ſoumettre à ſa domination. Je dis ceci en faveur du noble Duc Jean, qui ſe trouve ici préſent & qui eſt frere de notre illuſtre Roi Richard, décédé ſans poſtérité. Ce Prince étant doüé de toutes ſortes de Vertus, & particuliérement d'une grande Vaillance, & d'une extrême Sageſſe, c'eſt en conſidération, tant de ſa Naiſſance, que de ſon Mérite, que nous l'éliſons pour notre Souverain, après avoir humblement invoqué l'aſſiſtance du S. Eſprit.

Jean eſt couronné. L'Evêque de Durham s'y oppoſe inutilement.

Ce petit diſcours étant fini, l'Archevêque mit la Couronne ſur la tête de Jean, après qu'il eut reçu de lui le Serment accoûtumé. L'Evêque de Durham s'étant aviſé de proteſter contre ce Couronnement, parce qu'il ſe faiſoit en l'abſence de l'Archevêque d'Yorck, on n'eut aucun égard à ſa prétention, qui n'étoit fondée ni ſur les Loix, ni ſur la Coûtume.

Remarques ſur la Harangue de l'Archevêque.

La Harangue de l'Archevêque de Cantorbéri mérite bien qu'on y faſſe quelques obſervations. Pluſieurs prétendent prouver par-là, que ce n'étoit que par élection que les Rois d'Angleterre pouvoient alors monter ſur le Trône. Ils ſe fondent ſur ce que ce Prélat le déclara dans une occaſion ſi ſolemnelle, ſans que perſonne s'y oppoſât. Ils font encore valoir le ſilence du Prince élu, qui auroit dû être choqué d'une pareille audace, s'il n'eût pas été convaincu que le Peuple étoit revêtu de ce droit. Mais je ne vois pas qu'on en puiſſe tirer cette conſéquence. Hubert s'attribuë le droit de déclarer, que Jean ne parvient à la Couronne, que par élection, ſans qu'il paroiſſe que les Etats ayent pris auparavant quelque délibération ſur ce ſujet. Il ne paroît pas même qu'il ait pris les avis de l'Aſſemblé, après avoir prononcé ce Diſcours, & il procéda incontinent au Couronnement du Roi, ſur les acclamations du Peuple aſſemblé pour voir cette Cérémonie. D'ailleurs, ſi l'élection de Jean ſe fit en cette occaſion, d'où vient que toute l'Angleterre lui avoit déja prêté le Serment de fidélité? A-t-on accoûtumé de prêter ſerment avant que l'élection ſoit faite, & voit-on pratiquer une ſemblable choſe dans les Royaumes électifs? De plus, ſi le Droit d'élection étoit alors établi en Angleterre, pourquoi l'Archevêque va-t-il chercher les exemples de Saül & de David? N'auroit-il pas été plus à propos d'alléguer ceux des Rois d'Angleterre précédens? Mais il n'en dit pas un mot. Il ſe contente de s'appuyer ſur les exemples des deux Rois d'Iſraël, plus propres à établir un nouveau droit qu'à en prouver l'ancienneté. Il y a même des Auteurs qui ont dit, que toute l'Aſſemblée fut extrê-

JEAN. 1199. extrémement ſurpriſe du Diſcours de ce Prélat. Ils ajoûtent, qu'après la cérémonie, quelqu'un lui ayant demandé la raiſon d'un procédé ſi extraordinaire, il répondit, qu'il prévoyoit que Jean mettroit le Royaume dans une extrême confuſion; qu'en cette conſidération il avoit jugé à propos de lui faire comprendre qu'il montoit ſur le Trône par élection, & non pas par un droit héréditaire, afin qu'il eût toûjours cette penſée, que ceux qui lui donnoient la Couronne avoient auſſi le droit de la lui ôter. Si cette particularité étoit certaine, le droit d'élection ſeroit combattu par l'action même de l'Archevêque. En effet, il n'eſt nullement néceſſaire qu'il y ait des raiſons particuliéres pour uſer de ce droit, lorſqu'il ſe trouve conſtamment établi. Mais il n'y a point d'apperence que Humbert ait eu le don de prévoir ce qui n'arriva que pluſieurs années après.

Pour bien comprendre le motif de ce Diſcours, il n'y qu'à conſiderer les circonſtances de cette prétenduë élection. Humbert, ainſi qu'il a été dit, étoit entiérement dans les intérêts de Jean. Il s'agiſſoit de procurer à ce Prince une Couronne à laquelle le Duc de Bretagne avoit des prétentions qui ne paroiſſoient pas trop mal fondées. Mais, par des promeſſes ou par des menaces, on avoit porté les Anglois à prêter ſerment au premier. Il n'étoit donc pas à propos de dire que Jean montoit ſur le Trône par un droit héréditaire, puiſque la queſtion entre lui & Arthur n'avoit été ni examinée ni décidée. Par conſéquent il auroit agi contre les intérêts de Jean, en la réveillant. Mais il étoit très-avantageux à ce Prince, de le faire monter ſur le Trône par une eſpece d'élection, ce qui ſervoit à deux uſages. Premiérement, à lui donner un Tître pour ſon Couronnement. En ſecond lieu, à mettre dans ſon parti le Peuple d'Angleterre, qui par-là devoit être plus porté à ſoutenir ſon choix, qu'à maintenir ce Prince dans ſon prétendu droit héréditaire, qui étoit ſujet à trop de difficultez.

Trois événemens principaux du Regne de Jean.

Jean étoit âgé de trente-deux ans, quand il parvint à cette Couronne qu'il avoit tant ſouhaitée; mais qui, par un juſte jugement de Dieu, ne ſervit qu'à le rendre plus malheureux. Pendant tout le cours de ſon Regne, il ne fit qu'éprouver des diſgraces, & même des plus terribles, ayant eu à faire à trois ennemis irréconciliables, ſçavoir Philippe Auguſte Roi de France, le Pape Innocent III. & les Grands de ſon propre Royaume. Le premier lui enleva preſque toutes les Provinces que ſes Ancêtres avoient poſſédées en France. Le ſecond lui arracha la Couronne d'Angleterre, & s'il la lui rendit dans la ſuite, ce ne fut que ſous la condition d'un honteux hommage. Enfin, la Nobleſſe d'Angleterre le contraignit de ſe départir de toutes les prérogatives dont ſes Prédéceſſeurs avoient joüi depuis Guillaume le Conquérant. Ce ſont là les trois principaux événemens de ce Regne, dont je vai donner un détail auſſi ſuccint que la matiere le pourra permettre.

Jean récompenſe ceux qui l'avoient ſervi.

Dès que Jean eut été couronné, ſon premier ſoin fut de récompenſer ceux qui l'avoient utilement ſervi pour le faire monter ſur le Trône. Guillaume Marshal fut créé Comte de Pembroock, Géofroi, Grand Juſticier, reçut le titre de Comte d'Eſſex. L'Archevêque Humbert regarda comme une recompenſe la Charge de Grand Chancelier que le Roi lui donna, quoique pluſieurs jugeaſſent, qu'en l'acceptant, il faiſoit tort à ſa Dignité Eccléſiaſtique. En effet, on avoit bien vû des Chanceliers devenir Archevêques de Cantorbéri,

béri, comme Thomas Becket; mais c'étoit la premiere fois qu'un Archevêque de Cantorbéri avoit été revétu de la Charge de Grand Chancelier. JEAN, 1199.

Le nouveau Roi étant assûré des Anglois, ne séjourna dans son Royaume qu'autant de tems qu'il fut nécessaire pour amuser le Roi d'Ecosse. Ce Prince pressoit fortement la restitution du Northumberland & du Cumberland, & menaçoit de porter la guerre dans ces Provinces, si on ne lui donnoit une prompte satisfaction. Jean n'avoit pas dessein de le contenter: mais il ne croyoit pas qu'il fût à propos de le rebuter dans une telle conjoncture. Pour se tirer de cet embarras, il prit le parti de le disposer doucement à se payer d'une promesse générale, en attendant que les affaires pressantes qu'il avoit en France, lui permissent d'entrer en négociation avec lui. C'étoit en effet, le seul parti qu'il avoit à prendre, puisqu'il ne pouvoit abandonner ses affaires en France, sans courir risque de tout perdre.

Il élude la demande du Roi d'Ecosse. R. de Hoved.

Constance, mere d'Arthur, avoit compris par les démarches de Jean, qu'il avoit dessein de se mettre en possession de toutes les Provinces que Henri II. & Richard avoient possédées en France. Mais comme elle ne se voyoit pas en état de s'y opposer, elle avoit pris la résolution de mettre le Duc son fils sous la protection du Roi de France. Dans cette vûë, elle avoit prié ce Monarque de se rendre à Tours où elle lui avoit remis le jeune Duc entre les mains. En même tems, elle lui avoit livré les principales Places de Bretagne, de Touraine, de Poitou, d'Anjou, & du Maine, pour les garder au nom d'Arthur.

La Duchesse de Bretagne se met avec son fils sous la protection de Philippe.

Philippe ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur que de recouvrer les Provinces que les Anglois possédoient en France. Il avoit même entrepris plusieurs guerres pour parvenir à ce but, quoiqu'avec peu de succès. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne laissa pas échapper une occasion si favorable. Sous prétexte d'agir pour Arthur, il avoit déja rompu la Trêve de cinq ans qu'il avoit fait avec Richard. Il s'étoit même emparé d'Evreux & de la Province du Maine, pendant que les Bretons avoient surpris Angers, d'où Marchade, Général du Roi Jean, les avoit chassez peu de tems auparavant. Ces nouvelles étant venuës en Angleterre, firent partir Jean avec précipitation, pour aller donner ordre aux affaires qu'il avoit au-delà de la Mer. Dès qu'il fut à Roüen, il y assembla son armée composée d'Anglois & de Normans, & qui fut bien-tôt renforcée par des troupes que des Seigneurs de son parti lui aménerent des autres Provinces. Ce grand armement étonna Philippe. Comme il ne vouloit rien hazarder, il feignit de vouloir terminer les différends qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre par la voye de la négociation, & pour cet effet, il demanda une Trêve de cinquante jours. Au lieu de profiter de ses avantages, Jean se laissa dupper par son ennemi, & lui accorda cette Trêve. Il s'imaginoit que la terreur de ses armes obligeoit le Roi de France à se désister de ses projets. Avant que la Trêve fût expirée les deux Monarques eurent une Conférence ensemble, entre Butivant & Gaillon, pour tâcher d'y terminer leurs différends. Philippe y parla fort haut, & d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit bien éloigné d'avoir peur. Il demanda le Vexin Normand pour lui-méme, & le Poitou, l'Anjou, le Maine, & la Touraine pour Arthur. Il avoit même déja reçu de ce Prince l'hommage pour ces Provinces. Une demande si opposée aux desseins de Jean, ayant rompu la Conférence, & fait évanoüir les espérances de la Paix, les hostilitez commencerent des deux côtez.

Philippe rompt la Trêve. J. Brompton.

Jean passe en Normandie.

Trêve de cinquante jours. R. de Hoved. M. Paris.

JEAN. 1199. Jeanne, Comteſſe de Toulouſe & Reine Doüairiere de Sicile, ſœur du Roi Jean, mourut au commencement de cette guerre, à Roüen où elle étoit allée rendre viſite au Roi ſon frere. Elle fut enterrée à Fontevraud avec beaucoup de magnificence auprès des Rois Henri & Richard ſon pere & ſon frere.

Mort de Jeanne ſœur du Roi.

Cattel, Hiſt. des Comtes de Toulouſe.

Pendant que Jean s'amuſoit à faire les obſéques de ſa ſœur, Philippe étoit en Bretagne, où il ſe rendoit maître de certaines Places qui s'étoient revoltées contre le Duc, pour prendre le parti de Jean. Parmi ces Places, ſe trouvoit le Château de Balun, que Philippe fit raſer, ſi-tôt qu'il l'eut en ſon pouvoir. Cette démarche ayant choqué Guillaume des Roches, Gouverneur du jeune Duc, il s'en plaignit comme d'une infraction du Traité qu'il avoit fait avec Philippe, au nom de ſon Pupille. En effet, ils étoient convenus que toutes les Places qui ſeroient priſes ſur les ennemis, ſeroient remiſes entre les mains du Duc, quand il ſeroit devenu Majeur. Mais au lieu de colorer cette action de quelque raiſon tirée des circonſtances de la guerre, Philippe répondit fiérement, qu'on ne devoit pas s'attendre que la conſidération des intérêts du Duc de Bretagne l'empêchât de penſer aux ſiens propres. En même tems, ſans donner autre ſatisfaction au Gouverneur, il marcha plus avant, pour aſſiéger Lavardin. Mais l'approche du Roi Jean, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuſe armée, lui fit prendre le parti de ſe retirer dans le Maine. Par la même raiſon, il ſe vit encore contraint de quitter cette Province, pour aller ſe mettre à couvert derriere les Places de ſes Etats.

Philippe mécontente Arthur.

Jean fait lever le Siége de Lavardin. *R. de Hoved.*

Cependant, ce qu'il avoit fait en Bretagne, & ſa réponſe ſur ce ſujet, avoient ouvert les yeux à Guillaume des Roches. Ce ſage Gouverneur, comprenant que Philippe n'avoit point d'autres vûës que de ſe ſervir de ſon jeune Maître comme d'un inſtrument pour avancer ſes propres affaires, crut qu'il devoit tâcher de prévenir ſes deſſeins. Suivant cette réſolution, il enleva Conſtance & Arthur de la Cour de Philippe, & les mena au Roi Jean, après les avoir reconciliez avec lui. Ce coup auroit pû être fatal au Roi de France, ſi ſa bonne fortune, ou peut-être ſon habileté, ne lui eut fait recouvrer ce qu'il venoit de perdre, & qu'il regardoit comme très-néceſſaire pour ſervir de maſque à ſon ambition. Il ſe trouva dans la Cour du Roi Jean, des gens qui gagnez par Philippe, ou pouſſez par l'affection qu'ils avoient pour le jeune Duc, firent comprendre à Conſtance, que ſa propre vie & celle du Duc ſon fils n'étoient pas en ſûreté auprès d'un Prince qui avoit tant d'intérêt de les perdre. Ces avis ſouvent réïtérez jetterent tant d'épouvante dans l'eſprit de cette Princeſſe, & du jeune Duc, qu'ils ſe déroberent ſecrettement de la Cour du Roi Jean, & allerent ſe remettre entre les bras de leur premier Protecteur.

Conſtance & Arthur ſe reconcilient avec Jean.

Ils ſe remettent entre les mains de Philippe.

Comme le retour d'Arthur donnoit à Philippe un prétexte plauſible de continuer la guerre, il fit perdre à Jean, l'eſpérance dont il s'étoit flatté pendant qu'il avoit eu le jeune Prince en ſon Pouvoir. Selon les apparences, cette guerre devoit être de longue durée. Jean s'étoit fortifié de l'alliance de l'Empereur Othon de Saxe ſon neveu, qui lui avoit promis de faire une puiſſante diverſion en ſa faveur. Il avoit auſſi mis le Comte de Flandre dans ſes intérêts, & par un bonheur à quoi il ne s'étoit pas attendu, toute la Guyenne venoit de ſe déclarer pour lui. Tous ces avantages pouvoient le mettre en état de faire la guerre, ſans craindre ſon ennemi. La Province de Guyenne étoit ſi conſidérable, que Jean ne balança point à interrompre ſes autres deſſeins, pour en aller prendre poſſeſſion.

Favorable diſpoſition des affaires de Jean.

La Guyenne ſe déclare en ſa faveur.

Ses

Ses affaires se trouvant dans une si favorable situation, il avoit lieu de se flatter de l'espérance d'un heureux succès, dans la continuation de la guerre. Cependant, il aima mieux prêter l'oreille à des propositions de paix que Philippe lui fit insinuer par le Cardinal de Capoüe. Les grandes forces que Jean avoit assemblées, son Alliance avec l'Empereur & avec le Comte de Flandre, & les secours qu'il pouvoit espérer des Gascons avoient fait comprendre à Philippe, qu'en une semblable conjoncture, il ne lui seroit pas possible de faire de grands progrès. Ainsi voyant que la Guerre ne lui promettoit rien d'avantageux, il se tourna d'un autre côté, pour se procurer par la Paix, ce qu'il ne pouvoit attendre des armes. Comme il ne considéroit les intérêts du jeune Duc de Bretagne, que par rapport aux siens propres, il ne fit aucune difficulté d'abandonner ce Prince, afin d'obtenir de meilleures conditions pour soi-même. Après une courte Trêve qui donna lieu d'entrer en négociation, la Paix fut concluë, par l'entremise du Cardinal de Capoüe, Légat du Pape, à ces conditions:

JEAN. 1200. Philippe demande la Paix.

Que Philippe ne donneroit aucun secours au Duc de Bretagne, & qu'il souffriroit que Jean se mit en possession du Poitou, du Maine, de la Touraine, & de l'Anjou, sans y faire aucune opposition.

Traité de Paix entre les deux Rois. *Act. Publ. T. I. p. 117.*

Qu'il rendroit à Jean, le Comté d'Evreux, le Berri, l'Auvergne, & généralement tout ce qu'il avoit enlevé aux Anglois depuis la mort de Richard.

Qu'immédiatement après la restitution du Berri & de l'Auvergne, Jean céderoit ces deux Provinces, pour un certain temps, au Prince Loüis fils de Philippe, & lui payeroit vingt mille marcs d'argent, pour servir de dot à Blanche de Castille sa Niéce (1), que ce Prince devoit épouser.

Qu'en cas que Jean mourût sans enfans, ces deux Provinces demeureroient à Loüis en propriété.

Que Jean ne donneroit aucun secours, ni directement, ni indirectement, à l'Empereur Othon son Neveu, qui étoit en guerre avec la France.

Ce Traité fut fatal au Duc de Bretagne. Ce jeune Prince se trouvant trop foible pour résister au Roi son Oncle, sans le secours de la France, perdit bien-tôt toutes les Provinces qui s'étoient déclarées pour lui. Il se vit même obligé de faire hommage de la Bretagne au Roi Jean, comme ses Prédécesseurs l'avoient toûjours fait aux Ducs de Normandie. Cependant, quoique le Roi de France l'eût ainsi abandonné, il aima mieux demeurer auprès de lui, que de se fier à un Oncle contre lequel il avoit conçu des soupçons qui ne pouvoient s'effacer de son esprit.

Dès que la Paix fut signée, la Reine Aliénor se mit en chemin pour aller quérir en Espagne Blanche de Castille sa petite-fille qui devoit épouser le Prince Loüis. Comme le Royaume de France se trouvoit alors sous un Interdit, elle mena la jeune Princesse à Roüen, où le Mariage fut solennisé. Rien ne manquant plus à l'entiere exécution du Traité, que la cession du Berri & de l'Auvergne, qui devoit être faite au Prince de France, Jean exécuta de bonne foi son engagement. Ainsi les deux Cours se séparerent, en apparence, dans une parfaite union.

Le Prince Loüis épouse Blanche de Castille.

Cependant, l'Empereur choqué de cette Paix, qui s'étoit faite sans le consulter,

Ambassade de l'Empe-

(1) Elle étoit fille d'Alphonse VIII. & d'Aliénor fille de Henri II.

JEAN. 1200. reur au Roi Jean.

fulter, envoya des Ambaſſadeurs au Roi ſon Oncle pour lui en faire des reproches. En même tems il lui demanda certains joyaux que Richard lui avoit léguez dans ſon Teſtament. Mais comme Jean n'avoit plus beſoin de ſon ſecours, il trouva des raiſons ou des prétextes pour ſe diſpenſer de le ſatisfaire.

Jean ſe met en poſſeſſion des Provinces qui avoient pris le parti d'Arthur.

Si Jean exécuta de bonne foi le Traité de Paix, Philippe ne fut pas moins exact à tenir tout ce qu'il avoit promis. Il regarda, ſans paroitre y prendre aucun intérêt, les progrès du Roi d'Angleterre, qui profitant de la foibleſſe d'Arthur, le dépoſſéda de toutes les Provinces qui s'étoient données à lui. La ſeule Bretagne, ſur laquelle Jean ne pouvoit former aucune prétention, demeura dans l'obéïſſance du Duc.

Il devient amoureux d'Iſabeau d'Angoulême.

Mais pendant que Jean faiſoit toutes ces conquêtes, il fut lui-même vaincu par les charmes d'*Iſabeau d'Angoulême*, l'une des plus belles perſonnes de ſon tems. Elle avoit été accordée, par paroles de préſent, avec Hugues Comte de la Marche: mais, parce qu'elle étoit alors trop jeune, le Mariage n'avoit pas été conſommé. Depuis ce tems-là il étoit ſurvenu divers obſtacles qui en avoient fait différer l'accompliſſement quoique les engagemens de l'un & de l'autre ſubſiſtaſſent toûjours. La forte paſſion que Jean conçut pour cette Dame, lui fit chercher avec toute l'ardeur imaginable les moyens de la poſſéder. Mais ſon projet ne pouvoit s'exécuter qu'avec de très-grandes difficultez. Il ne s'agiſſoit pas de moins, que de rompre à la fois deux Mariages, ſçavoir le ſien propre avec Havoiſe de Glocefter, de laquelle, depuis pluſieurs années qu'il l'avoit épouſée, il n'avoit reçu aucun ſujet de mécontentement, & celui d'Iſabeau, avec le Comte de la Marche. Cependant, ſa nouvelle paſſion lui ayant remis en mémoire, qu'Havoiſe étoit ſa parente dans un dégré défendu par les Canons, & que l'Archevêque de Cantorbéri avoit fait des proteſtations contre ce Mariage, il pria le Pape de le caſſer. Soit que le Pontife voulut favoriſer le Roi, ou qu'il fût bien-aiſe de trouver cette occaſion de faire valoir l'autorité de l'Egliſe, il nomma l'Archevêque de Bourdeaux, & deux autres Evêques pour Juges de ce procès. Après un aſſez léger examen, ces Commiſſaires déclarerent nul le Mariage de Jean avec Havoiſe. Enſuite ce Prince demanda Iſabeau au Comte d'Angoulême ſon Pere, qui la lui accorda, ſans ſe faire le moindre ſcrupule de rompre ſa foi pour procurer une Couronne à ſa fille.

R. de Hoveden. M. Paris. Il fait caſſer ſon mariage avec Havoiſe de Glocefter.

Il épouſe Iſabeau d'Angoulême. *R. de Diceto.*

C'eſt de cette maniere que la plûpart des Hiſtoriens parlent du ſecond mariage de Jean. Ils aſſurent que ſon amour pour Iſabeau d'Angoulême fut la véritable cauſe de la rupture du premier. Il s'en trouve pourtant un, qui entreprend de juſtifier ce Prince, en faiſant entendre que ſon divorce avec Havoiſe précéda ſa paſſion pour Iſabeau. Mait je ne ſçai ſi le témoignage de ce ſeul Auteur peut emporter la balance ſur celui de tous les autres.

Conſtance de Bretagne épouſe Gui de Thouars. *Argentré, Hiſt. de Bret.* Elle meurt.

Peu de tems aprés le mariage du Roi, Conſtance de Bretagne, qui s'étoit mariée avec Ranulphe Comte de Chefter, ayant perdu ce ſecond mari, ou, ſelon quelques uns, l'ayant quitté volontairement, épouſa en troiſiémes nôces, *Gui de Thouars*. Elle mourut en 1201. n'ayant vécu qu'environ un an avec ce nouvel Epoux. De ce troiſiéme mariage, elle laiſſa une fille nommée *Alix* qui fut Ducheſſe de Bretagne, après la mort d'Arthur ſon Frere.

Les Anglois conçoivent

Jean ſe trouvoit heureux d'avoir acquis pour une ſomme modique, & par

la

la ceſſion du Berri & de l'Auvergne, les Provinces de France que ſes Ancêtres avoient autrefois poſſédées. Mais les Anglois trouvoient ce Traité ſi honteux, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en murmurer. Ils regardoient leur Roi, comme un Prince lâche & fainéant, qui avoit eu la baſſeſſe d'achetter la Paix, dans un tems où tout ſembloit lui promettre une bonne iſſuë de la guerre. Mais il ſe mettoit peu en peine de ces murmures. Il croyoit avoir aſſez fait, en ôtant au Duc ſon Neveu la protection de la France, & en le réduiſant à la ſeule Bretagne, dont même il ne déſeſperoit pas de le dépouiller quelque jour.

JEAN. 1200. une mauvaiſe opinion de Jean.

Dès qu'il eut achevé de régler ſes affaires en France, & aſſuré ſes nouvelles acquiſitions, il retourna dans ſon Royaume, où, bien-tôt après il convoqua une Aſſemblée, ou Parlement. Il y demanda qu'on lui accordât un Subſide de trois Schellings ſur chaque Hyde de terre pour en payer la dot de Blanche de Caſtille ſa Niéce, ainſi qu'il s'y étoit engagé par ſon Traité avec Philippe. Cette demande trouva d'abord de grandes oppoſitions. On ne pouvoit comprendre par quelle ſorte de droit, les Anglois devoient payer la dot d'une Princeſſe Eſpagnole, pour lui faire épouſer un Prince François. Néanmoins, comme c'étoit le premier ſubſide que le Roi eût demandé, on ne jugea pas à propos de le refuſer. Ce fut pourtant avec tant de répugnance qu'on conſentit à lui donner cette ſatisfaction, qu'il lui fut aiſé de comprendre combien il auroit de peine à l'avenir, à tirer de l'argent de ſon Peuple, à moins que de ſe rendre abſolu. C'eſt à quoi on prétend qu'il commença dès-lors à travailler.

Jean repaſſe en Angleterre. *M. Paris.* Il demande un Subſide qui ne lui eſt accordé qu'avec peine. *R. de Hoved. M. de Paris.*

Cependant Geoffroi, ſon frere naturel, qui étoit Archevêque d'Yorck, ne comptant pour rien le conſentement que les Etats avoient donné à cette taxe, défendit aux Collecteurs d'en faire la levée dans ſon Diocéſe. Rien n'étoit plus mal fondé que les prétentions de ce Prélat. Il n'avoit aucun droit de s'oppoſer à ce qui avoit été réſolu par le Corps de la Nation. Mais c'étoit un homme inquiet & ambitieux qui, cherchant à ſe faire valoir, auroit été bien aiſe de trouver des gens qui euſſent voulu le ſeconder. Jean ne s'étoit pas attendu à trouver de l'oppoſition de la part de ce Prélat, après le grand ſervice qu'il lui avoit rendu pendant l'abſence de Richard, en le tirant de priſon, & en prenant hautement ſon parti contre Longchamp. Cependant, malgré le ſujet qu'il avoit d'être mécontent de lui, il voulut pourtant le ménager. Dans cette vûë, il ſe contenta de lui ordonner de l'accompagner en France, s'imaginant que, par ſon éloignement, cette affaire tomberoit d'elle-même. Mais l'Archévêque refuſa d'obéïr à cet ordre, & par là il fournit au Roi un prétexte de faire ſaiſir ſes revenus. Ce châtiment ne fut pas capable d'humilier cet Eſprit audacieux. Il excommunia le Sherif de la Province d'Yorck, avec tous les Officiers commis à la levée de la taxe, & mit en interdit tout ſon Diocéſe, parce que le peuple n'avoit pas voulu s'engager à le ſoutenir. Il avoit eſpéré que tout le Royaume ſeroit prompt à ſe déclarer pour lui. Mais, quand il vit que perſonne ne branloit, & qu'on le laiſſoit agir ſeul, il chercha les moyens de ſe reconcilier avec le Roi. La conjoncture du tems lui fut favorable. Jean, étant ſur le point de ſe faire couronner avec ſa nouvelle Epouſe, ne crut pas en une ſemblable occaſion, devoir refuſer à un frere le pardon qu'il lui demandoit.

L'Archevêque d'Yorck s'oppoſe à la levée du ſubſide.

Jean lui pardonne & ſe fait encore couronner.

JEAN. 1200. Mort de Hugues Evêque de Lincoln. Entrevüe des Rois d'Angleterre & d'Ecosse à Lincoln. *Act. publ. T. I. p. 251. R. de Hoved. M. Paris.* Le Roi d'Ecosse rend hommage à Jean. *J. Knyghton. R. de Hoved. J. Brompton.* Remarque sur cet hommage.

Immédiatement après le Couronnement du Roi, Hugues, Evêque de Lincoln, mourut à Londres, en odeur de sainteté.

Depuis la mort de Richard, le Roi d'Ecosse pressoit avec beaucoup d'importunité la restitution des deux Provinces sur lesquelles il avoit des prétentions. On l'avoit déja souvent amusé par des promesses générales qui n'avoient été suivies d'aucun effet. Enfin voyant qu'on ne se hâtoit pas de le satisfaire, il menaçoit hautement de se faire lui-même raison par les armes. Ainsi Jean ne put se défendre plus long-tems de travailler à cette affaire qui commençoit à lui causer de l'inquiétude. Mais, au lieu de la faire négocier par des Ambassadeurs, il crut qu'il en tireroit un meilleur parti, en s'abouchant lui-même avec Guillaume. Pour cet effet, il le pria de se rendre à Lincoln, où il alla lui-même le rencontrer. Avant que d'entrer en négociation sur la demande de Guillaume, Jean voulut que premiérement, ce Prince lui rendit hommage. Guillaume y ayant consenti, la cérémonie en fut faite sur une Colline hors de la Ville, en présence de l'Archevêque de Cantorbéri, qui reçut le serment du Roi Vassal. On ignore, pour quelles Terres, Guillaume rendit cet hommage. Comme les Auteurs Ecossois ne le marquent pas positivement, les Anglois en inferent que c'étoit pour tout le Royaume d'Ecosse. Mais la conséquence n'est pas tout-à-fait juste. D'ailleurs, il y a peu d'apparence, que ce Prince eût voulu volontairement se remettre dans la servitude dont le Roi Richard l'avoit tiré, avant son départ pour la Terre Sainte. En effet, il ne paroit pas qu'il y eût eu aucun changement à cet égard, depuis que Richard, par une Chartre authentique, avoit renoncé à son droit de Souveraineté sur l'Ecosse. Quoiqu'il en soit, l'hommage étant rendu, le Roi d'Ecosse voulut mettre ses affaires sur le tapis. Mais Jean eut l'adresse de les faire remettre à une autre fois, sous prétexte qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des Etats. Il engagea même Guillaume à faire serment, qu'il ne marieroit point ses filles sans son approbation.

Jean élude la demande du Roi d'Ecosse.

Les deux Rois font honneur au Corps de l'Evêque de Lincoln. *R. de Diceto.* LeRoi reçoit en grace l'Ordre de Citeaux. *R. de Hoved.* Il fonde le Monastere de Bowley.

Pendant que ces deux Monarques étoient à Lincoln, le Corps de Hugues, dernier Evêque de cette Ville, y ayant été transporté de Londres, ils allerent tous deux à sa rencontre, & le porterent quelque tems sur leurs épaules.

Ce fut encore en ce même lieu que l'Ordre de Citeaux, qui avoit refusé de payer la derniere taxe, envoya au Roi douze Abbez qui, s'étant jettez à ses genoux, implorerent humblement sa miséricorde. Le Roi frappé de ce spectacle, se jetta lui-même à leurs pieds pour demander leur bénédiction, & il leur promit de fonder une Abbaye de leur Ordre. Quelque tems après, il exécuta cette promesse, en fondant le Monastere de *Bowley*, que quelques-uns nomment *Beaulieu*, auquel il donna un droit d'azyle & des revenus considerable.

Les Chanoines de Lincoln refusent d'élire un Evêque recommandé par le Roi. *Idem.*

Les honneurs que Jean avoit rendus au Corps de l'Evêque de Lincoln, & la complaisance qu'il avoit euë pour les Moines de Citeaux, ne furent pas capables de lui acquérir l'affection du Clergé. Il s'étoit imaginé, que les Ecclésiastiques, prévenus en sa faveur par les marques qu'il venoit de donner de son attachement à la Religion, éviteroient avec soin les occasions de lui causer du chagrin. Mais il ne tarda pas long-tems à s'appercevoir, que ses démarches n'avoient pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis. Le Siége de Lincoln étant vacant, le Roi, selon la coûtume de ses Prédécesseurs, recomman-

d'a un Sujet aux Chanoines de cette Eglife. Mais bien que jufqu'alors on eût toûjours eu des égards pour la recommandation du Prince, celle-ci fut rejettée avec un mépris infultant, fans qu'on daignât adoucir ce refus, par la moindre civilité. Innocent III. qui occupoit alors le Siége Pontifical, ayant réfolu d'ôter aux Princes la part qu'ils prenoient ordinairemeur dans les élections des Evêques & des Abbez, avoit pris des mefures par avance, pour faire rejetter la recommandation du Roi. Ce fut fans doute par cette raifon, que fe fentant affurez de la protection du Pontife, les Chanoines marquerent fi peu d'égards pour leur Souverain. JEAN. 1200.

Quelque tems après, Jean reçut encore une nouvelle mortification. Humbert, Archevêque de Cantorbéri, qui avoit témoigné un fi grand attachement pour lui, le perdit lorfqu'il fut queftion de foutenir les droits du Clergé, & les prérogatives de fon Siége. Jufqu'alors, il ne s'étoit point tenu de Synode en Angleterre fans la permiffion du Roi. C'étoit une déférence qu'on avoit pour le Prince, fans qu'on crût pour cela faire aucun tort à l'Eglife ou au Clergé. Mais il femble qu'Innocent III. qui étoit monté fur le Trône Pontifical à l'âge de trente cinq ans, avoit formé le projet d'ôter aux Princes tout ce qui avoit quelque apparence de jurifdiction fur l'Eglife. Humbert, inftruit de ce deffein, & dirigé par le Pape, commença le premier à fe difpenfer de ces égards pour le Roi. Non feulement il convoqua un Synode, fans lui en avoir demandé la permiffion, mais il le fit même affembler malgré la défenfe expreffe que le Roi lui en fit faire par le Grand Jufticier. Selon les apparences, le peu de reffentiment que Jean témoigna de cette hardieffe lui fut très-préjudiciable dans la fuite. On s'apperçut aifément: qu'effrayé par l'exemple du Roi fon Pere, il avoit réfolu d'éviter les occafions de s'engager dans aucune affaire avec le Clergé. Ses ennemis n'abuferent que trop de cette connoiffance dans des occafions plus importantes. Humbert ne fe contentant pas d'avoir ainfi méprifé les ordres de fon Souverain, entreprit encore de s'égaler à lui en quelque maniere, & même de le furpaffer en magnificence. Dans le tems que le Roi célébroit les Fêtes de Noël à Guilford avec beaucoup de folennité, l'Archevêque affecta de faire la même chofe à Cantorbéri, avec tant de fomptuofité, que le Roi fe fentit picqué, regardant cela comme une efpéce de bravade. Pour punir en quelque maniere la vanité de ce Prélat, il affecta de fe faire couronner encore une fois à Cantorbéri dans la feule vûë de l'engager par là dans une très-grande dépenfe. Mais cette petite vengeance ne fervit qu'à faire connoître combien ce Prince craignoit d'attaquer directement ceux qui avoient du crédit.

Humbert affemble un Synode, malgré les défenfes du Roi. M. Paris.

1201. Humbert fait une efpéce de bravade au Roi. M. Paris.

Troifiéme Couronnement du Roi. Idem. R. de Hoveden.

Si le Traité que ce Prince avoit conclu avec la France, avoit donné à fes Sujets une mauvaife opinion de lui, la maniere dont il fe conduifit depuis fon retour en Angleterre, n'aida pas à les détromper. La plûpart des Seigneurs n'étoient pas trop bien convaincus de la folidité du droit qui l'avoit fait monter fur le Trône. S'ils lui avoient prêté ferment, ce n'étoit que fous la condition qu'il rétabliroit les priviléges de la Nobleffe & du Peuple. Mais c'étoit inutilement qu'ils avoient attendu l'exécution de cette promeffe, depuis qu'il fe trouvoit débarraffé de la guerre où il avoit été d'abord engagé. Au contraire, ils voyoient tous les jours ce Prince ufurper un pouvoir arbitraire qui leur faifoit craindre qu'il n'eût formé quelque projet contre leur liberté.

Les Anglois font mécontens. Knyghton.

Caufes du mecontentement de la Nobleffe.

JEAN. 1201.

Le ſubſide qu'il avoit obtenu avec quelque eſpéce de violence, les avoit déja fort mécontentez. Depuis ce tems-là, on l'avoit vû faire un voyage dans le Nord, où, ſous prétexte de quelque dégât qui s'étoit fait dans ſes Forêts, il avoit par un acte d'Autorité, contraire aux priviléges du Peuple, exigé de grandes ſommes des Provinces Septentrionales. A tout cela, il ajoûtoit encore de nouveaux ſujets de plainte, en débauchant les Femmes & les Filles, ſans aucun égard à la qualité, ou au mérite de ceux qu'ils deshonoroit par ces actions. Toutes ces choſes enſemble formerent contre lui, dans les eſprits des Grands, un préjugé qui les porta peu-à-peu, à prendre des meſures pour éviter de plus grands maux dont ils ſe croyoient menacez. Il commencerent à tenir entre eux des Conférences ſecrettes, où ils ſe promirent, mutuellement, de s'aſſiſter les uns & les autres, en cas que quelqu'un d'eux ſe trouvât opprimé. Dans ces mêmes Conférences ils prirent la réſolution de profiter de la premiere occaſion qui ſe préſenteroit, pour faire connoître au Roi, qu'ils n'étoient pas dans le deſſein de ſe ſoumettre à un pouvoir abſolu. Cette occaſion s'offrit plûtôt qu'ils ne l'avoient eſpéré. Les Poitevins s'étant révoltez, & le Roi ayant formé le deſſein de les aller châtier, il ſomma tous ceux qui tenoient des Terres de la Couronne de ſe rendre à Portsmouth pour l'accompagner en France. Cette conjoncture paroiſſant favorable aux Barons, ils s'aſſemblerent à Leiceſter ſous quelque prétexte. Quelques jours après, ils firent ſçavoir au Roi, qu'avant que de partir pour l'accompagner, ils prétendoient être rétablis dans leurs priviléges, ainſi qu'il l'avoit promis avant ſon Couronnement. Jean étoit d'un naturel impétueux, plus capable de recevoir des conſeils qui s'accommodoient à ſes paſſions, que de déférer à des avis modérez. Pluſieurs de ſes Miniſtres lui conſeilloient de donner quelque ſatisfaction aux Barons, ou du moins de les payer de bonnes paroles juſqu'à ce que leur feu ſe fût un peu rallenti. Mais il ne fut pas aſſez habile ou aſſez heureux pour ſuivre un conſeil ſi ſalutaire. Il étoit ſi choqué de l'inſolence des Barons, que, ſans conſidérer qu'il alloit s'attirer leur haine par ſa violence, il les fit ſommer de lui livrer leurs Châteaux pour aſſurance de leur fidélité. En même tems, il marcha lui-même, à la tête de quelques troupes, contre le Château de *Beauvoir*, dont il ſe rendit maître en peu de jours. Ce premier ſuccès ayant épouvanté les Barons confédérez, qui n'avoient encore pris aucunes meſures pour ſe défendre, ils ſe virent dans la néceſſité de ſe ſoumettre, & après lui avoir donné leurs enfans en ôtage, ils ſe rendirent à Portsmouth. Soit que Jean eût fait ſemblant de vouloir aller châtier les Poitevins, pour avoir un prétexte de tirer de l'argent de la Nobleſſe, ou qu'il craignît de quitter le Royaume, dans une ſemblable conjoncture, ils diſpenſa les Barons de cette corvée, moyennant deux marcs d'argent, qu'il exigea pour chaque Fief. Cependant, il envoya le Comte de Pembropk en Normandie, avec quelques troupes, il le ſuivit lui-même, quand il crut pouvoir le faire avec ſûreté.

Les Grands prennent des meſures pour s'opposer au Roi.

Ils refuſent de l'accompagner en France. Matth. Paris. R. de Hoved.

Il attaque les Barons,

qui ſe ſoumettent.

Il les diſpenſe du voyage pour de l'argent. R. de Hoved.

Dès qu'il fut arrivé à Roüen, Philippe ſouhaita d'avoir avec lui une Conférence, dans laquelle il lui donna tant de marques d'eſtime & d'amitié, qu'un Prince, plus habile que Jean, s'y ſeroit laiſſé tromper. Dans cette entreyûë ils renouvellerent leur Traité, & ſe donnerent réciproquement pour cautions quelques-uns des principaux Seigneurs de leurs Cours, qui s'engage-

Entrevûe de Philippe & de Jean. Matth. Paris. Ils confirment le

gagerent à servir contre l'aggresseur, en cas qu'il survînt quelque guerre entre ces deux Princes. Mais ces sortes d'engagemens, quoi qu'assez communs en ce tems-là, étoient pour l'ordinaire très-mal observez. Aussi, les Princes ont-ils cessé depuis long-tems de se donner des pareilles assurances, dont ils ont eu tant d'occasions de réconnoître l'inutilité. Avant que de se séparer, les deux Monarques convinrent de mettre à part la quatriéme partie de leurs revenus pour l'employer aux frais de la Guerre sainte, & ils inviterent les plus riches de leurs Sujets à suivre leur exemple. Philippe ne s'étant pas contenté de faire beaucoup de caresses à Jean, le pria d'aller passer quelques jours à Paris, où il lui céda son propre Palais. Enfin, il n'oublia rien de ce qu'il crut propre à lui persuader qu'il avoit une véritable affection pour lui.

JEAN. 1201. Traité précedent.

Philippe reçoit Jean à Paris avec beaucoup de caresses.

Il sembloit en effet, que l'amitié que ces deux Monarques venoient de se jurer mutuellement, devoit être ferme & durable, puisque leur engagement étoit entiérement volontaire. Cependant il parut bien-tôt, que les caresses dont Philippe avoit comblé son ami prétendu, n'étoient qu'un piége pour le surprendre. Dans le tems même qu'il lui donnoit toutes ces marques d'affection, il formoit le projet de lui enlever tout ce qu'il possédoit en France. Hugues, Comte de la Marche, fut l'instrument dont il se servit, pour commencer d'amener les affaires au point où il les souhaitoit. Ce Comte ne pouvoit sans un extrême chagrin voir le Roi Jean en possession d'une femme qui lui avoit été destinée. A cela se joignoit encore un vif ressentiment, de l'affront qu'il avoit reçu. Tout cela donnoit lieu de présumer, qu'il embrasseroit avec ardeur les occasions de se venger. Philippe, ayant formé son plan sur les dispositions où le Comte de la Marche se trouvoit, n'épargna aucun soin pour l'exciter à la vengeance, & lui fit espérer un puissant secours. Dès que le Comte se vit assuré de la protection du Roi de France, il commença par des cabales secrettes à débaucher les Poitevins. Il y réussit si bien, qu'en peu de tems ce Peuple, qui n'aimoit pas le Roi Jean, se trouva tout disposé à se révolter contre lui. Après cela Hugues, s'adressant au jeune Duc de Bretagne, lui fit entendre, que le tems étoit venu, où il pouvoit sans peine arracher au Roi son Oncle les Provinces dont il s'étoit emparé. Arthur étant informé par le Comte, que le Roi de France s'étoit engagé à le soutenir, crut, qu'il ne devoit pas laisser échapper une occasion si favorable. Les Bretons, ses Sujets, entrerent aisément dans ce complot, à cause de la bonne opinion qu'ils avoient conçuë de leur Prince; ils s'imaginoient, que son nom étoit d'un bon augure, & sans autre fondement, ils se persuadoient, qu'il alloit acquerir une une réputation aussi grande que celle du fameux Arthur, dont il portoit le nom. Ainsi l'amour, la jalousie, & le dépit du Comte de la Marche, l'ambition d'Arthur, & l'avidité de Phlippe, concouroient ensemble à la ruïne du Roi Jean. Cependant ce Prince passoit son tems en jeux & en fêtes avec sa nouvelle Epouse, sans avoir le moindre soupçon du danger qui le menaçoit. Il fut enfin réveillé de cet assoupissement, par la maniere hautaine dont Philippe le traita, dans une entrevûë qu'ils eurent ensemble, proche de Gaillon. Ce Monarque, qui avoit ses affaires prêtes, y parla fort haut. Il demanda pour Arthur toutes les Provinces que Jean possédoit en France, avec une satisfaction raisonnable pour

Intrigues de Philippe contre Jean.

Il fait soulever le Comte de la Marche.

Arthur se joint à Philippe & au Comte de la Marche.

1202.

Entrevûë des deux Rois. *M. Paris.*

JEAN. 1202. Philippe cite Jean à la Cour des Pairs. Jean s'en mocque. Philippe attaque la Normandie.

le Comte de la Marche, & en cas de refus il le somma de comparoître devant la Cour des Pairs, pour en recevoir Jugement. Jean ne put entendre des discours si différens de ceux de la derniere entrevûë, sans une extrême surprise. Comme il ne croyoit pas ses affaires en assez mauvais état, pour devoir acheter la paix à de si dures conditions, il refusa tout ce que Philippe lui demanda, & se mocqua de sa sommation. Son refus fournit au Roi de France le prétexte qu'il cherchoit d'attaquer la Normandie, où il s'empara de plusieurs Places, avant que Jean pût s'opposer à ses progrès.

Arthur est accordé avec une Fille de Philippe. Il va en Poitou, & assiége Mirebeau.

Vers le milieu de l'Automne, Philippe, content de sa premiere campagne, reprit le chemin de Paris, où il fit célébrer les fiançailles de *Marie* sa Fille aînée avec Arthur. Son but étoit, d'autoriser par là l'entreprise qu'il méditoit, sous prétexte de soutenir les intérêts de son Gendre. Peu de jours après, Arthur partit, accompagné de deux cens Lances, pour aller prendre le commandemenr de l'armée des Poitevins révoltez. En approchant du Poitou il apprit, que la Reine Aliénor son Ayeule étoit dans Mirebeau avec peu de monde. Cet avis lui ayant fait prendre la résolution d'aller surprendre cette Place, il y marcha sur le champ, & d'abord il se rendit maître de la Ville, sans beaucoup de difficulté. Mais il n'en fut pas de même du Château, où la Reine s'étoit retirée. La résistance qu'il y trouva lui ayant fait connoître, qu'il auroit de la peine à venir à bout de cette entreprise, avec le peu de troupes qu'il avoit, il demanda du secours au Comte de la Marche, qui accourut à cette expédition, comme à une victoire certaine.

Jean va au secours.

Cependant le Roi Jean, qui avoit été informé du danger où la Reine sa Mere se trouvoit, marchoit jour & nuit pour la délivrer. Sa marche fut si prompte, qu'il se trouva tout proche des ennemis, avant qu'ils eussent beaucoup avancé le siége. Ils auroient pourtant pû se rétirer; mais la passion dont les deux Chefs étoient animez contre Jean, leur fit prendre la résolution d'aller au devant de lui, pour lui présenter la bataille. Le succès du combat ne répondit point à leurs espérances. Dès le premier choc, Jean mit les troupes Poitevines en déroute, & les poussa jusque dans Mirebeau, où il en fit un grand carnage. Cette victoire fut renduë encore plus complette par la prise du Duc de Bretagne, de la Princesse Eléonor sa Sœur, du Comte de la Marche, & de deux cens Chevaliers, qui tomberent entre les mains du Vainqueur. Jean croyoit avoir sujet de s'applaudir d'un succès si favorable. Mais l'abus qu'il en fit dans la suite, le lui rendit si funeste, qu'il lui auroit été bien plus avantageux d'avoir été vaincu. Arthur fut d'abord envoyé à Falaise, & la Princesse Eléonor sa Sœur dans le Château de Bristol en Angleterre, où elle demeura renfermée pendant quarante ans. Quelques-uns des Historiens François ont donné une autre idée de cette action, en disant simplement, qu'Arthur fut surpris dans Mirebeau, d'où on peut inférer qu'il n'alla point audevant du Roi son Oncle pour le combattre. Mais la Lettre que Jean écrivit en Angleterre après cette victoire, & qui se trouve dans le Recueïl des Actes Publics, fait comprendre qu'il y eut quelque chose de plus qu'une surprise, & confirme la Relation des Auteurs Anglois. La nouvelle de la prise d'Arthur & du Comte de la Marche étonna tellement Philippe, qu'il leva le Siége d'Arques, qu'il avoit commencé depuis quelques jours, & s'en retourna dans sa Capitale.

Il gagne une bataille & fait prisonniers Arthur & Eléonor.

Arthur est envoyé à Falaise, & Eléonor à Bristol. *M. Paris. Mezerai.* *Act. Public. T. I.*

Jean

JEAN. 1202.

Jean avoit une extrême impatience de voir le Duc son neveu, pour tâcher de le porter à renoncer à la protection de la France. Il espéroit par là d'ôter à Philippe le prétexte continuel dont il se servoit pour lui faire la guerre. Dans cette vûë il reprit incontinent la route de Normandie, ne doutant point qu'en l'état où Arthur se trouvoit, il n'embrassât avec joye l'occasion de se reconcilier avec lui. Dès qu'il fut arrivé à Falaise, il se le fit amener, & il employa toutes sortes de caresses, pour le détacher des intérêts de la France. Il lui représenta que Philippe, sous prétexte de le protéger, n'avoit en vûë que son propre avantage, & que par la conduite que ce Monarque avoit déja tenuë à son égard, il lui étoit aisé de connoître ce qu'il devoit attendre d'un tel Protecteur. Il tâcha de lui faire comprendre, qu'il étoit également engagé, par devoir & par son propre intérêt, de se tenir attaché à un oncle qui trouvoit son propre avantage à le soutenir, & qui ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de vivre en bonne intelligence avec lui, & de lui donner des marques de son affection. Enfin, il le pria de considérer, qu'en l'état où il se voyoit, son bonheur & son infortune dépendoient absolument de celui qui lui demandoit son amitié. Ce jeune Prince, qui n'étoit pas encore bien instruit des maximes de la Politique, dont la premiere est la dissimulation, ne put se résoudre à déguiser ses sentimens. Au lieu d'accepter les offres du Roi, il osa lui réprocher l'usurpation de la Couronne d'Angleterre, aussi bien que des Provinces de France. Sans considérer qu'il étoit entre ses mains, il s'emporta jusqu'à lui dire, que tant qu'il auroit un moment de vie, il ne cesseroit point de chercher les occasions de se venger. Après une déclaration si précise, Jean n'ayant plus aucune espérance de vaincre son obstination, le fit conduire à Roüen, & enfermer dans la Tour neuve, sous la garde de Robert de Vipont. On prétend que, suivant l'avis de quelques-uns de ses Conseillers, le dessein du Roi étoit de lui faire crever les yeux, & de le mettre hors d'état d'avoir des enfans, afin de se délivrer de l'inquiétude où il étoit sur son sujet; mais qu'il fut trompé par ceux qui avoient été chargez de l'exécution. Quoiqu'il en soit, peu de jours après que ce jeune Prince eut été conduit à Roüen, il disparut tout-à-coup, sans qu'on ait jamais pû sçavoir avec certitude ce qu'il devint. Les amis du Roi faisoient courir le bruit qu'Arthur ayant voulu tenter de se sauver de sa prison, s'étoit noyé dans la Seine. Mais peu de gens ajoûtoient foi à ce récit. Au contraire on étoit généralement persuadé que ce Prince avoit été tué par les ordres du Roi son oncle. (1). Il se trouve même des Historiens qui ont fait un détail circonstancié de la maniere de sa mort. Ils ont dit, que Jean s'étant mis dans un bâteau, pendant une nuit fort obscure, se rendit au pied de la Tour où son neveu étoit gardé, & que se l'étant fait amener, il le poignarda de sa propre main; qu'ensuite il fit porter son Corps quelques lieuës au-dessous de Roüen, où on le jetta dans la Seine. De quelque maniere que la mort de ce Prince soit arrivée, il est certain que Jean ne s'en lava jamais bien. On avoit d'autant plus de sujet de l'en croire coupable, qu'il n'en fit aucune perquisition, ce qu'il auroit pourtant dû faire avec beaucoup de soin, s'il n'y avoit pas eu part.

Jean se rend à Falaise.

Il tâche en vain de gagner Arthur.

Fiére réponse du jeune Duc.

Il est transféré à Roüen

Il disparoit.

Jean est accusé de sa mort.

Cette même année, le Pape exigea la quatriéme partie des revenus Ecclésiastiques d'Angleterre, pour servir aux frais de la Guerre sainte.

Le Pape taxe l'Eglise d'Angleterre.

 Immé-

(1) *Utinam, non ut, fama refert invida*, dit Matthieu Paris.

JEAN. 1202. Jean se fait couronner pour la quatriéme fois Matth. Paris. Immédiatement après la mort d'Arthur, Jean retourna en Angleterre, pour s'y faire couronner une quatriéme fois, après quoi il repassa aussi-tôt en Normandie. Il trouva que le bruit du meurtre du Duc de Bretagne y étoit généralement répandu, avec des circonstances qui faisoient un extrême tort à son honneur & à sa réputation, & néanmoins, il ne fit aucune diligence pour découvrir de quelle maniere ce Prince étoit mort. Par là il acheva de convaincre tout le monde, qu'il étoit lui-même l'Auteur de cette barbare action. Les Bretons principalement se plaignoient de la fin tragique de leur Souverain. Ils soutenoient, que si Jean ne l'avoit pas lui-même tué, il étoit du moins manifeste, que ce meurtre n'avoit pû se commettre sans son consentement, ou même par ses ordres. Le Roi de France, qui vouloit profiter de cette conjoncture, les animoit encore, autant qu'il lui étoit possible, par le moyen des Emissaires qu'il avoit parmi eux. Il leur faisoit suggérer, que s'ils s'adressoient à lui, comme au Seigneur Souverain de Jean, il leur rendroit bonne justice. Il n'en fallut pas davantage pour exciter ce Peuple qui souhaitoit ardemment de venger la mort de son Duc. Gui de Thoüars, mari de la Duchesse défunte, & Tuteur d'Alix sa fille, assembla les Seigneurs Bretons à Vannes, sur ce sujet. Dans cette Assemblée, il fut unanimement résolu de s'adresser au Roi de France, pour lui demander justice. Suivant cette résolution, l'Evêque de Rennes, & un autre Seigneur furent chargez d'aller porter leurs plaintes à ce Monarque, qui leur répondit d'une maniere très-favorable. Il parut plus irrité contre Jean, que les Bretons mêmes, & dit hautement, que ni l'Honneur, ni la Justice, ni la Religion, ne lui permettoient pas de laisser ce parricide impuni. Pour faire voir que ses menaces n'étoient point vaines, il demanda lui-même justice à la Cour des Pairs, où il exposa l'horreur du meurtre commis en la personne du Duc de Bretagne, dans un lieu dépendant de la Couronne de France, & dont le Roi d'Angleterre son Vassal étoit accusé. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir tout ce qu'il souhaitoit. La Cour ordonna que Jean comparoîtroit devant elle, pour répondre aux accusations intentées contre lui. La citation ayant été portée à Jean, il fit incontinent partir des Ambassadeurs, qui représenterent à Philippe, que leur Maître ne pouvoit pas aller en France sans un Saufconduit, à quoi le Roi répondit, qu'il pouvoit venir en toute sûreté. Mais comme les Ambassadeurs demandoient un Saufconduit pour le retour, il leur répondit nettement que cela dépendoit du Jugement qui seroit donné. Alors les Ambassadeurs lui représenterent, que leur Maître n'étoit pas seulement Duc de Normandie, mais encore Roi d'Angleterre, & que, quand même il jugeroit à propos de s'exposer à un danger si manifeste, les Bretons de son Royaume n'y pourroient jamais consentir: *Qu'est-ce que cela m'importe?* repliqua Philippe, *Le Duc de Normandie n'est-il pas mon Vassal? S'il a jugé à propos d'acquerir un plus grand titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma Souveraineté.* Les Ambassadeurs, voyant que Philippe avoit pris la résolution de pousser cette affaire, se retirerent sans répliquer, & s'en retournerent promptement pour instruire leur Maître des dispositions de la Cour de France.

Plaintes des Bretons sur la mort de leur Duc.

Ils sont animez par le Roi de France.

Ils demandent Justice à Philippe. *Argentré, Hist. de Bret.*

Jean est cité à la Cour des Pairs.

Il envoye en France des Ambassadeurs qui sont mal reçus.

Jean est condamné & ses Terres de France sont confisquées.

Aussi-tôt que le terme de la Citation fut expiré, Philippe fit condamner Jean par défaut, & ordonner que toutes les Terres qu'il possédoit en France seroient réünies à la Couronne. Il est à remarquer, que dans cet Arrêt, il ne fut

fut point parlé de la satisfaction duë aux Bretons pour la mort de leur Souverain, quoiqu'ils fussent Parties dans cette affaire, & que Philippe n'eût paru s'y intéresser qu'à leur considération. Cela fait voir que ce Monarque avoit moins en vûë de leur rendre justice, que de se servir de cette occasion pour dépoüiller le Roi d'Angleterre. Les Anglois murmurerent beaucoup de ce Jugement, d'autant plus que leur Roi étant actuellement en guerre contre la France, on l'avoit mis dans une absoluë nécessité d'être défaillant, tant en le citant avant que la Paix fût faite, qu'en lui refusant un Saufconduit pour son retour. Mais, sans s'inquiéter de leurs plaintes, Philippe se mettoit en devoir d'exécuter l'Arrêt des Pairs.

Jean. 1202.

Pendant que ce Prince faisoit ses préparatifs, Jean ne prenoit aucunes mesures pour se défendre. Il regardoit mal à propos le Jugement donné contre lui, comme une bravade de Philippe, plûtôt que comme une résolution fixe de le pousser à bout. Cependant, dès que la saison le put permettre, le Roi de France se mit en Campagne, à la tête d'une puissante armée; & comme il ne trouva que très-peu d'opposition, il réduisit presque toute la Normandie sous son obéïssance. Ces progrès ne furent pas capables de réveiller le Roi Jean, qui paroissant insensible à toutes ses pertes ne pensoit qu'à se divertir, comme si ses affaires eussent été dans le plus haut dégré de prosperité. Quand on lui rapportoit que Philippe s'étoit rendu maître de quelque Place, il se contentoit de répondre avec confiance, qu'il sçauroit bien la reprendre. Cependant, sans sortir de Roüen, & sans faire le moindre préparatif, il laissoit à son ennemi le tems de s'affermir dans ses Conquêtes, & d'en faire tous les jours de nouvelles. Enfin, son insensibilité alloit si loin, qu'on disoit tout publiquement, qu'il étoit ensorcellé. On peut aisément juger des difficultez que Philippe auroit trouvées dans son entreprise, s'il eût eu à faire à un ennemi moins négligent, par la résistance que fit une seule Place nommée Château-Gaillard, qui lui coûta un Siége de cinq mois.

1203. Philippe attaque la Normandie. Il y fait de grandes Conquêtes. Insensibilité étonnante du Roi Jean. M. Paris. Mezerai.

Les Seigneurs Anglois, qui avoient accompagné leur Roi en Normandie, le sollicitoient fortement à prendre quelque vigoureuse résolution. Mais voyant que leurs remontrances étoient inutiles, ils se rétirerent en Angleterre, ne pouvant se resoudre à être plus longtems témoins de sa lâcheté. Cependant, Philippe profitant de cette indolence, gagnoit toûjours du terrain. Non content des acquisitions que ses armes lui procuroient, il tâchoit par ses Emissaires d'exciter dans la Normandie une révolte générale, qui lui donnât le moyen de se mettre tout d'un coup en possession de toute cette Province. Il faisoit entendre aux Normans, que puisqu'ils ne pouvoient espérer aucun secours du Roi d'Angleterre, il leur seroit plus avantageux de rentrer volontairement dans le Corps de la Monarchie Françoise, dont ils avoient été détachez, que de s'y voir contraints par les armes: Que par une soumission volontaire, ils s'assureroient la conservation de leurs priviléges, au lieu qu'une résistance, qui ne pouvoit qu'être infructueuse les en priveroit infailliblement. Quelque profonde que fût la léthargie dans laquelle le Roi Jean paroissoit enseveli, sa présence retenoit encore quelques-unes des principales Villes de Normandie dans le devoir. Mais dès qu'elles le virent sur le point de partir pour retourner en Angleterre, elles se crurent en droit de pourvoir à leur sûreté. Il s'étoit à peine embarqué, qu'elles conclurrent avec Philippe un Trai-

Les Seigneurs Anglois quittent le Roi, & s'en retournent en Angleterre. Philippe continuë ses progrès sans opposition. M. Paris. Il fait un

JEAN. té, par lequel elles s'engagerent à se ranger sous son obéïssance, si elles n'étoient pas secouruës dans un an. Mais, quand elles apprirent qu'il ne se faisoit en Angleterre aucun préparatif, la plûpart n'attendirent pas ce terme. Ainsi, de toute la Normandie, il ne demeura au pouvoir du Roi d'Angleterre que la seule Ville de Roüen.

1203. Traité avec les Normans.

Jean maltraite ses Sujets Anglois

Ce malheureux Prince étoit bien éloigné de la pensée de donner aux Normans les secours qu'ils attendoient de lui. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, au lieu de tâcher, par toutes sortes de moyens, de gagner l'affection de son Peuple, qui lui étoit si nécessaire en cette occasion, il accusa ses Barons de l'avoir abandonné, & d'avoir été cause de la perte de la Normandie. Sous ce prétexte, le plus injuste qui fût jamais, il exigea des Barons la septiéme partie de leurs biens mobiliaires, & quoiqu'il n'eût pas le même sujet de plainte contre le Clergé, il l'assujettit à la même taxe. Humbert Archevêque de Cantorbéri, servoit lui-même d'instrument à opprimer le Clergé, pendant que le Grand Justicier exigeoit avec rigueur l'argent des Laïques. Toute l'Angleterre regardoit avec un étonnement extrême l'indolence du Roi.

1204. Il obtient un Subside pour faire la guerre.

On ne pouvoit comprendre que ce Prince, qui jusqu'alors n'avoit pas manqué de courage, & qui avoit paru très-attaché à son intérêt, pût voir perdre la Normandie sans s'en émouvoir. Une conduite si extraordinaire faisoit croire à la plûpart des Anglois, qu'il avoit en tête quelque grand dessein qu'on verroit éclorre en son tems. Cette pensée ne contribua pas peu à lui faire obtenir du Parlement, un Subside de deux marcs & demi sur chaque Fief, qu'on lui accorda dans l'espérance que cet argent seroit utilement employé au recouvrement de ce qu'il venoit de perdre. Mais, au lieu de se servir de ce secours selon l'intention du Parlement, il l'employa en dépenses inutiles, s'étant contenté d'envoyer des Ambassadeurs en France, pour tâcher de se procurer la Paix. Philippe enflé de ses bons succès, bien loin de rien rabattre de ses prétentions, y ajoûta encore la demande de la Princesse Eléonor, sœur du feu Duc de Bretagne, pour son second fils, avec toutes les Provinces que les Anglois possédoient en France, pour Dot. Une semblable demande ne pouvoit qu'être rejettée. Non seulement Jean n'avoit pû se résoudre à donner une telle Dot à sa niece: mais il auroit été trop dangereux pour lui, de mettre entre les mains de Philippe, une Princesse qui, depuis la mort du Duc son frere, avoit les mêmes droits que lui sur la Couronne d'Angleterre. Ainsi la négociation fut rompuë, sans que les Anglois retirassent le moindre avantage du Subside qu'ils avoient accordé au Roi.

Il tâche en vain de faire la Paix avec Philippe.

Le Roi de France envoye un Champion en Angleterre.

Peu de tems après le départ des Ambassadeurs Anglois, Philippe fit passer en Angleterre un homme en qualité de son Champion, qui fit un défi à tous ceux qui voudroient soutenir que le Roi son Maître avoit eu tort dans ce qu'il avoit fait contre Jean. La Cour d'Angleterre ne jugea pas à propos de commettre à la décision d'un combat particulier le droit qu'elle avoit de se plaindre du procédé du Roi de France. Néanmoins on fit entendre à ce brave Champion, que s'il avoit tant d'envie de se battre, on lui trouveroit un homme avec lequel il pourroit mesurer ses forces. Il y avoit alors, dans les prisons de la Tour, un Seigneur Irlandois nommé Jean Curvy, Comte d'Ulster, homme d'une taille de Géant, & d'une intrépidité reconnuë, qui fut jugé propre à rabattre les bravades du Gentilhomme François. Ce prisonnier

On lui oppose un Seigneur Irlandois.

ayant

ayant été amené à la Cour, le Roi lui demanda, s'il vouloit se battre pour défendre sa querelle. *Non pas pour la tienne*, repliqua fiérement le Comte, *mais pour celle du Royaume, je combattrai jusqu'à la derniere goutte de mon sang.* Mais pendant qu'il réparoit ses forces qui s'étoient beaucoup diminuées par une longue prison, le Champion François, ayant oüi parler de la force prodigieuse de son Antagoniste, se retira secretement en Espagne, n'osant plus paroître, ni en France, ni en Angleterre. On raconte de ce même Comte d'Ulster, que dans sa suite, se trouvant en France dans l'armée Angloise, Philippe, dans une Conférence qu'il eut avec Jean, souhaita de lui voir faire quelque épreuve de sa force. L'Irlandois, étant venu en la présence des deux Rois, fit planter en terre un gros pieu, sur lequel il mit un Casque. Ensuite, ayant regardé tout autour de lui d'un œil menaçant, il partagea le Casque en deux d'un coup d'épée. Le coup fut si violent, que l'épée demeura fortement attachée au pieu, sans que personne que lui-même pût l'en arracher. Philippe lui ayant demandé, pourquoi il avoit regardé autour de lui, d'un œil si farouche, il répondit que, s'il avoit manqué son coup, il auroit fait sauter la téte à tous les assistans, pour ne laisser vivre aucun témoin de sa honte.

Jean, 1204.

Force prodigieuse de ce Comte.

Ce que Philippe ne put faire par un seul Champion, il l'exécuta par le moyen de plusieurs. Sur la fin de l'Automne, il alla faire le Siége de Roüen, dont les habitans, ne voyant aucune apparence d'être secourus, se rendirent par une Capitulation qui leur assuroit leurs priviléges. Mais, comme l'observe judicieusement un fameux Historien, cette précaution étoit aussi foible contre la puissance absoluë, que l'est le parchemin contre le fer. Dès que Philippe fut maître de Roüen, il en fit raser les murailles. Ainsi toute la Normandie fut réduite sous la domination de la France, & réünie à cette Monarchie dont elle avoit demeuré détachée durant trois cens ans, ou environ.

Philippe se rend maître de Roüen.

Mezerai.

Après avoir conquis la Normandie, Philippe attaqua les autres Provinces Angloises qui se virent enfin contraintes de subir le joug du Vainqueur, après avoir inutilement attendu du secours de la part du Roi d'Angleterre. De tout ce que les Ancêtres de Jean avoient possédé en France, il ne lui resta que le seul Duché de Guyenne, que Philippe ne jugea pas à propos d'attaquer.

Les autres Provinces Angloises se soumettent à lui.

La Reine Aliénor, Veuve de Henri II. & mere de Jean, mourut cette même année, dans un âge fort avancé. Elle eut le chagrin avant sa mort de voir la décadence de la Monarchie à laquelle elle avoit donné un si grand lustre par les Provinces qu'elle y avoit ajoûtées.

Mort de la Reine Aliénor.

Tant de pertes si considérables que Jean venoit de faire, jointes aux murmures des Anglois, le réveillerent enfin de la profonde léthargie où il étoit enseveli. Lorsqu'on s'y attendoit le moins, il parut résolu de faire un puissant effort pour recouvrer sa réputation, & les Provinces que Philippe lui avoit enlevées. Les Poitevins, mécontens de se voir sous la domination du Roi de France, ayant résolu de se révolter, demanderent du secours à Jean. Comme il se persuadoit que toutes les autres Provinces étoient dans la même disposition, il croyoit ne pouvoir jamais trouver une occasion plus favorable. Dans cette vûë, il somma tous les Vassaux de la Couronne de se rendre avec leurs troupes à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à sa Flotte. Mais, dans le tems qu'il alloit s'embarquer, l'Archevêque de Cantorbéri & le Comte de Pembroock se jetterent à ses pieds, & le supplierent de se désister de cette entreprise,

1205.

Jean veut porter la guerre en Poitou.

Matt. Paris.

Il en est détourné.

JEAN. 1205. prise, de laquelle il ne pouvoit attendre aucun bon succès. Ils lui représenterent, que ni en Poitou, ni dans aucune autre Province du voisinage, il n'avoit pas une seule Place pour lui servir de retraite, en cas de nécessité: Que Philippe feroit la Guerre avec trop d'avantage, puisqu'il étoit maître de toutes les Villes: Que c'étoit s'exposer à un danger manifeste, que de se confier à la bonne foi des Poitevins, qui l'avoient souvent trompé, & qui peut-être ne feignoient de l'appeller à leur secours, que pour le livrer à son ennemi. Enfin ils lui dirent, que dans une entreprise de cette nature, il hazardoit trop visiblement sa propre vie, son honneur, & celui de la Nation Angloise, pour que ses bons Sujets pussent la regarder avec indifférence, & sans faire des efforts pour l'en détourner. Ces remontrances ne produisant pas un grand effet sur son esprit, ils parlerent d'un ton plus haut, & y ajoûterent des menaces, qui l'obligerent enfin à se conformer à leur sentiment. Ainsi, changeant tout à coup de résolution, il se contenta d'envoyer quelque secours aux Poitevins, sous la conduite du Comte de Salisburi, son frere naturel. Ensuite il congédia son armée & sa Flotte, qui maudirent hautement les Auteurs de ce conseil. Il ne fut pas plûtôt de retour à Londres, qu'il se repentit d'avoir suivi les avis du Comte & de l'Archevêque. Mais, au lieu de s'en prendre à ces deux Seigneurs, il fit tomber sa vengeance sur la Noblesse, de laquelle il exigea de grosses sommes, sous prétexte qu'elle avoit refusé de l'accompagner. Il supposoit sans fondement, que le Comte de Pembroock & l'Archevêque de Cantorbéri avoient parlé pour tout le Corps. Ce fut pour la seconde fois que, par un acte d'autorité arbitraire, il tira de l'argent de ses Sujets, sans le consentement des Etats. Mais il ne le fit pas impunément. La suite fera voir, qu'encore que la vengeance en fût différée, elle n'en devint que plus terrible, lorsque les Barons trouverent l'occasion de lui en faire sentir les effets.

Il exige de l'argent de la Noblesse.

Seconde partie du Regne de Jean.

On a vû jusqu'ici la premiere partie des malheurs de Jean, causez tant par sa propre faute, que par l'ambition du Roi de France. Mais ces disgraces, quelque grandes qu'elles fussent, pouvoient à peine entrer en comparaison avec celles qui l'attendoient; d'autant plus, qu'il parut assez peu sensible aux premieres, au lieu que les autres lui causerent d'extrêmes chagrins. Ce ne fut pas l'ambition d'un Roi ennemi, qui le fit tomber dans le gouffre de malheurs où il se vit précipité pendant cette seconde partie de son Regne, mais l'orgueil de celui qui se disoit le pere commun des Chrétiens. Je veux parler du Pape Innocent III. qui, pour une cause très-legére, traita ce Prince avec tant de dureté, que, si un Pape vouloit aujourd'hui se conduire de la même sorte, il n'y a point de doute, qu'il ne fit révolter tous les Chrétiens contre lui. Entrons dans le détail de cette affaire qui fait la principale matiere du Regne de Jean. Mais, sans nous étendre en réflexions, que tout Lecteur pourra faire aisément sans notre secours, contentons-nous de rapporter les faits de la même maniere que les Historiens les plus dévoüez à la Cour de Rome les ont avancez.

Mort de l'Archevêque de Cantorbéri. Knygthon. M. Paris.

Jean commençoit à peine à se consoler de la perte de ses Provinces de France, que la mort de l'Archevêque de Cantorbéri le jetta dans de nouveaux troubles. L'élection des Archevêques de cette Métropole étoit depuis quelque tems un sujet continuel de disputes entre les Evêques suffragans & les Moines de St. Augustin. Les premiers prétendoient avoir le droit d'interve-

nir

nir dans l'élection, comme il s'étoit pratiqué plusieurs fois. Les Moines du Monastere de St. Augustin soutenoient, au contraire, que ce droit n'appartenoit qu'à eux seuls, selon l'ancienne coûtume, & autant qu'il leur étoit possible, ils se maintenoient dans cette possession. Immédiatement après la mort d'Humbert, quelques-uns d'entre eux, s'étant liguez ensemble, soit qu'ils craignissent que leurs Confreres laissassent perdre ce droit, ou par quelque autre raison, résolurent de faire eux seuls l'élection d'un Archevêque. Pour cet effet, s'étant rendus, à minuit, dans l'Eglise, ils firent choix de *Reginald*, leur Sous-Prieur, dans l'espérance d'avoir ensuite assez de crédit pour en obtenir la confirmation du Pape. Cette élection irréguliere se fit avec tout le secret possible. Le Sous-Prieur s'étoit engagé à la tenir cachée, jusqu'à ce qu'il en informât lui-même le Pontife, de sorte que les autres Moines n'en avoient pas le moindre soupçon : ceux qui l'avoient élu, voulant pousser leur entreprise jusqu'au bout, trouverent le moyen de le faire envoyer à Rome, sous quelque prétexte, & de le faire accompagner de quelques Moines de leur cabale. Mais il n'eut pas la force de garder le secret. Aussitôt qu'il fut au-delà de la Mer, il se qualifia par tout Archevêque de Cantorbéri, & les Moines qui l'accompagnoient ne furent pas plus discrets que lui.

JEAN. 1205.

Quelques-uns des Moines de St. Augustin élisent en secret leur Sous-Prieur

Le nouveau Prélat découvre trop tôt son secret.

Cette nouvelle étant venüe aux oreilles du Roi, il crut que tout le Monastere avoit eu part à cette supercherie, & il se préparoit à faire repentir les Moines de l'audace qu'ils avoient euë d'élire un Archevêque sans sa permission. Mais il se justifierent & l'appaiserent par leurs soumissions. Les clameurs des Moines qui n'avoient pas été de l'intrigue ayant fait comprendre à ceux qui avoient fait l'élection, qu'après la découverte de leur secret il leur seroit trop difficile de venir à bout de leur entreprise, ils prirent le parti de s'en désister. Alors tout le Monastere s'étant réüni pour procéder à une nouvelle élection, le Roi recommanda l'Evêque de Norwich, qui fut élu d'une commune voix, placé sur le Siége Archiépiscopal, & mis en possession du Temporel. Peu de tems après on envoya au Pape quatorze Moines du même Monastere, pour l'informer de ce qui s'étoit passé, & pour lui demander la confirmation du nouvel Archevêque. Dans le même tems, les Evêques Suffragans de Cantorbéri députerent aussi à Rome, pour s'y plaindre de ce que les Moines usurpoient le pouvoir d'élire seuls l'Archevêque, & pour instruire le Pontife des raisons qu'ils avoient de s'y opposer.

Jean menace les Moines.

On fait une nouvelle élection, de l'Evêque de Norwich, à la recommandation du Roi.

1206.

Quelques Moines sont deputez à Rome, pour demander au Pape la confirmation du Prélat élu.

Pendant que ces Députez étoient en chemin, le Roi, dont le courage s'étoit un peu réveillé, mena une armée considérable dans le Poitou, & réduisit sous son obéïssance la plus grande partie de cette Province. Mais il eut encore la foiblesse de se laisser dupper par Philippe, qui ne se trouvant point préparé, demanda, & obtint une Trêve de deux ans (1).

Jean recouvre une partie du Poitou, & fait avec Philippe une Trêve de deux ans.

Cependant, le Sous-Prieur de St. Augustin, qui étoit arrivé à Rome, insistoit fortement auprès du Pape, pour faire confirmer son élection. Mais Innocent, ayant compris qu'il y avoit quelque irrégularité dans cette affaire, voulut prendre du temps pour y penser. Dans cet intervalle, les autres Députez étant arrivez, l'informerent de tout le détail, & le prie-

L'affaire des élections est portée devant le Pape.

Matth. Paris. Act. Publ. Tom. I. p. 1.

(1) Les Historiens François disent que Jean demanda & obtint la Trêve. On trouve très-fréquemment de semblables oppositions entre les Historiens des deux Nations.

JEAN. 1206. prierent de confirmer la ſeconde élection. D'un autre côté, les Agens des Evêques lui porterent auſſi leurs plaintes contre les Moines, & l'inſtruiſirent des raiſons ſur leſquelles ils appuyoient leurs prétentions. Pour décider ces differends, le Pape ordonna aux Députez de ſe trouver un jour préfixe à Viterbe, où il avoit deſſein d'aller paſſer quelque tems. Ce fut là, qu'en préſence du Pontife, ces affaires furent diſcutées avec beaucoup de chaleur, ſans qu'à l'égard de la premiere, les raiſons des uns & des autres produiſiſſent beaucoup d'effet. Innocent, qui avoit déja pris ſa réſolution, caſſa les deux élections, & ordonna aux Moines députez d'en faire une nouvelle. En même tems il leur commanda de faire choix du Cardinal Etienne Langton, Anglois de Nation, qui ſe trouvoit alors auprès de lui. Les Moines ſurpris d'un pareil commandement, qui étoit juſqu'alors ſans exemple, voulurent d'abord ſe diſpenſer d'obéïr. Ils alléguoient pour juſtifier leur réſiſtance, qu'ils n'avoient aucun pouvoir de leur Monaſtere, & que d'ailleurs il étoit néceſſaire d'avoir le conſentement du Roi. Mais le Pontife ne ſe paya point de ces raiſons. Il leur répondit qu'en qualité de Députez, ils repréſentoient tout le Monaſtere, & que le conſentement des Princes n'étoit nullement néceſſaire pour les élections qui ſe faiſoient en ſa préſence. Ainſi, ſans leur donner le tems de répliquer, il leur commanda, ſous peine d'excommunication, d'élire le Cardinal Langton pour leur Archevêque. Alors les Moines intimidez par la préſence & par les menaces du Pape prirent, quoiqu'à régret, le parti de lui obéïr (1). Il ne s'en trouva qu'un ſeul, qui eut la fermeté de réſiſter. Cette élection extraordinaire fut incontinent confirmée par le Pape qui voulut lui-même ſacrer l'Archevêque élu.

Le Pape caſſe les deux élections. M. Paris. Knyghton. Il fait élire le Cardinal Langton par les Moines Députez. M. Paris.

Selon le principe qu'Innocent venoit d'établir, en autoriſant quatorze Moines députez de leur Monaſtere, pour faire l'élection d'un Archevêque, les Evêques Suffragans de Cantorbéri ne pouvoient que perdre le procès qu'ils avoient avec les Moines. Auſſi le Pontife prononça-t-il en faveur de ces derniers, & défendit aux Evêques de ſe mêler à l'avenir de l'élection de leurs Métropolitains.

Les Evêques Suffragans perdent leur procès.

1207. Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Jean achevoit de perdre le cœur de ſes Sujets, en exigeant d'eux, par des voyes violentes, la treiziéme partie de leurs biens mobiliaires. Le Clergé eut beau s'y oppoſer, pour ce qui le regardoit. Malgré ces oppoſitions, l'Acte paſſa dans le Parlement, & la taxe fut levée, tant ſur les Eccléſiaſtiques que ſur les Laïques, quoique les premiers n'y euſſent point conſenti, & que les derniers euſſent été comme forcez à l'accorder. Cette violence cauſa beaucoup de plaintes & de murmures parmi le Clergé, qui juſqu'alors avoit été en poſſeſſion de n'être taxé que de ſon conſentement. Cependant, comme il ne ſe trouvoit pas en état de réſiſter, il tâcha de ſe venger en décriant la conduite du Roi, & en donnant au Peuple, de ſiniſtres impreſſions contre ce Prince. Même l'Archevêque d'Yorck, frere naturel du Roi, Prélat d'une humeur peu endurante, excommunia tous ceux qui étoient employez à la levée de cette taxe, & ſe retira hors du Royaume. Quoique les plaintes du Clergé ne fuſſent pas mal fondées, les partiſans du Roi ne laiſſoient pas de les trouver étranges. Ils diſoient qu'il étoit étonnant, que les Eccléſiaſtiques refuſaſſent de ſecourir le Roi dans ſes beſoins, eux qui depuis peu avoient ſouffert, ſans murmurer, qu'un Lé-

Jean ſe fait accorder un Subſide par des voyes violentes. Matth. Paris. Le Clergé refuſe en vain d'y conſentir. L'Archevêque d'Yorck excommunie les Collecteurs du Subſide.

(1) *Licet inviti, & cum murmuratione, aſſenſum præbuerunt.* M. Paris.

gat

gat exigeât de tous les Bénéficiers, de grosses sommes pour les prétendus besoins du St. Siége. Si l'argent que le Roi avoit retiré de cette taxe eût été employé pour le service de l'Etat, les Anglois auroient eu quelque sujet de s'en consoler. Mais ils eurent le chagrin de le voir prodiguer en profusions inutiles, pour la réception de l'Empereur qui étoit venu rendre visite au Roi son Oncle. Son but étoit de le porter à rompre la Trêve qu'il avoit faite avec la France. Mais quelques instances qu'il pût faire, il lui fut impossible d'engager Jean à cette rupture. Cependant, pour adoucir en quelque maniere ce refus, le Roi lui fit présent de cinq mille marcs, qui servirent à payer les frais de son voyage. JEAN. 1207.

Innocent se doutoit bien que Jean ne seroit pas content de l'élection de Langton, extorquée par une violence manifeste, & par un attentat sans exemple. Véritablement, au commencement de la conversion des Anglois, les Pontifes Romains choisissoient des Sujets capables de bien gouverner cette Eglise naissante, & c'étoient pour l'ordinaire des Italiens, parce qu'il n'y avoit en Angleterre que peu d'Ecclésiastiques qui fussent propres à remplir ce poste. Mais depuis l'Archevêque *Théodore*, qui fut le dernier envoyé de Rome, les Papes ne s'étoient jamais ingérez de choisir à leur gré des Archevêques de Cantorbéri, sans le consentement des Rois. Ils se contentoient de confirmer l'élection de ceux qui leur étoient présentez, & de les obliger d'aller demander le Pallium, à Rome. Même depuis la Conquête, il n'étoit jamais arrivé qu'ils eussent annullé l'élection d'un Archevêque. Afin donc d'adoucir l'esprit du Roi, & de le porter à passer plus doucement sur cet attentat, Innocent lui écrivit la Lettre suivante. Elle est assez singuliere pour mériter d'être insérée ici toute entiere.

Le Pape tâche d'appaiser le Roi, au sujet de l'élection de Langton.

INNOCENT PAPE.

A JEAN ROI D'ANGLETERRE.

Act. Publ. T. I. p. 135.

Lettre du Pape au Roi.

Entre les richesses que les Mortels regardent comme les plus estimables, & qu'ils désirent avec le plus d'ardeur, nous croyons que l'or épuré & les pierres précieuses obtiennent le premier rang. Bien que nous soyons persuadez que votre Excellence Royale posséde abondamment ces sortes de biens, nous avons jugé à propos de vous envoyer, comme une marque de notre bienveillance, quatre anneaux montez de leurs pierres. Nous désirons que vous y considériez les mysteres que leur forme, leur matiere, leur nombre & leur couleur renferment, plûtôt que la valeur du présent même. La rondeur marque l'éternité, qui n'ayant ni commencement ni fin, doit vous disposer à tendre sans cesse des choses terriennes aux célestes, & des temporelles aux éternelles. Le nombre de quarré, signifie la fermeté de l'esprit, qui ne doit ni s'abbaisser dans l'adversité, ni s'élever dans la prospérité, mais demeurer toûjours dans une même assiette. C'est une perfection à laquelle le vôtre ne pourra manquer de parvenir, quand il se trouvera orné de ces quatre Vertus principales, la Justice, la Magnanimité, la Prudence & la Tempérance. La premiere vous servira dans les Jugemens, la seconde dans l'Adversité, la troisiéme dans les choses douteuses, la quatriéme dans la Prospérité. Par l'or est désigné la Sagesse. Car tout de même que l'Or est le plus précieux de tous les métaux, la Sagesse est de tous les dons le plus excellent, ainsi que le Prophéte le témoigne par ces

 paro-

JEAN. 1207. *paroles*, l'esprit de Sagesse reposera sur lui. *En effet, il n'y a rien qui soit plus nécessaire à un Souverain. Aussi* Salomon, *ce Roi pacifique, ne demandoit à Dieu que la Sagesse, pour pouvoir bien gouverner son Peuple. Au reste, la couleur verte de l'Emeraude marque la Foi; la sérénité du Saphir, l'Esperance; la couleur rouge du Grenat désigne la Charité; & celle de la Topaze, les bonnes œuvres touchant lesquelles le Seigneur disoit:* Que votre lumiere reluise devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres. *Vous avez donc dans l'Emeraude ce que vous devez croire; dans le saphir ce que vous devez espérer; dans le Grenat ce que vous devez aimer; & dans le Topase ce que vous devez faire, afin que vous avanciez toûjours de vertu en vertu, jusqu'à ce que vous voyez le Dieu des Dieux en Sion.*

Le Pape exhorte le Roi à recevoir Langton pour Archevêque.

Il est difficile de juger à quoi tendoit cette Lettre mystérieuse. Si c'étoit un jeu de l'esprit du Pape, où s'il avoit dessein de faire entendre au Roi, qu'il auroit besoin de toutes les Vertus représentées par ces Anneaux, pour résister aux attaques qu'il lui préparoit. Quoiqu'il en soit, de peur que Jean ne comprît pas bien son intention, bien-tôt après, il lui adressa un Bref plus intelligible dans lequel il l'exhortoit à reconnoître le Cardinal Langton pour Archevêque de Cantorbéri. Il lui représentoit que ce Prélat étoit Anglois, Cardinal de l'Eglise Romaine, & sçavant en toute sorte de Sciences. De plus, il l'assuroit, que sa vie exemplaire, & ses vertus Chrétiennes seroient très-avantageuses à l'Angleterre pour le spirituel, comme sa prudence, & ses vertus politiques, pour les affaires temporelles. Cependant, comme il ne prétendoit pas faire dépendre l'élection de Langton du bon plaisir du Roi, ni la soumettre à son examen, par un autre Bref, il enjoignit aux Moines de St. Augustin, & aux Evêques Suffragans de Cantorbéri, de recevoir ce Cardinal pour leur Métropolitain.

Il enjoint aux Suffragans de le reconnoître.

Le Roi chasse les Moines de St. Augustin de leur Monastere.

Dès que Jean fut informé de ce qui s'étoit passé à Rome, il entra dans une colere inconcevable. Il accusa les Moines de St. Augustin de l'avoir trompé, tant dans la troisiéme élection, que dans la premiere, & résolut de se venger d'eux. Pour cet effet, il leur envoya deux Chevaliers, qui étant entrez dans le Monastere l'épée à la main, leur ordonnerent, de la part du Roi, de vuider la Maison sur le champ. De plus, ils leur dirent qu'ils eussent à sortir du Royaume dans trois jours, s'ils ne vouloient voir leur Monastere réduit en cendres. Une si terrible menace intimida tellement ces Religieux, que sans répliquer, ils se retirerent en Flandre, dans l'Abbaye de St. Bertin, & dans quelques-autres du voisinage. Cependant cette vengeance n'étant pas capable de lui procurer toute la satisfaction qu'il souhaitoit, il crut qu'en témoignant de la vigueur, il pourroit obtenir du Pape la révocation de ce qui avoit été fait. Dans cette pensée, il écrivit à Innocent une Lettre extrémement forte, où il lui reprochoit l'attentat qu'il avoit commis, en cassant l'élection canonique de l'Evêque de Norwich, sans en avoir le moindre prétexte. De plus il se plaignoit, qu'il eût fait élire par force, & contre toute sorte de droit, un homme élevé en France, qu'il lui étoit entiérement inconnu, & qui avoit toûjours entretenu une étroite correspondance avec ses ennemis. Il ajoûtoit, que cet attentat étoit directement contraire aux prérogatives de sa Couronne, dont il étoit résolu de ne se départir jamais, non plus que de l'élection de l'Evêque de Norwich. Ensuite il lui déclaroit sans détour, que si la satisfaction qu'il demandoit lui étoit refusée, il romproit toute communication avec Rome;

M. Paris. J. Knyghton.

Il écrit vigoureusement au Pape. *M. Paris.*

me : Que ce n'étoit pas une chose de peu de conséquence, puisqu'il étoit certain que le Saint Siége tiroit plus d'argent de l'Angleterre, que d'aucun autre Etat Chrétien, & que par cette raison il étoit obligé d'avoir plus d'égards pour le Roi d'Angleterre, que pour aucun autre Prince. Il finissoit en disant, qu'il y avoit dans son Royaume assez de Prélats capables d'en gouverner l'Eglise, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours aux Papes, s'ils prétendoient abuser si manifestement de leur autorité. JEAN. 1207.

Innocent n'avoit pas entrepris cette affaire pour s'en désister sur une simple plainte du Roi. Il répondit à cette Lettre d'une maniere douce & modérée en apparence, mais au fond plus propre à irriter ce Prince qu'à l'appaiser. Il se plaignoit d'abord, de ce que Jean avoit répondu à ses humbles & obligeantes Lettres, d'une maniere si rude, qu'il sembloit plûtôt avoir eu dessein de le choquer, que de lui demander des éclaircissemens sur sa conduite. Ensuite il exaltoit le mérite du Cardinal Langton. Il disoit, que c'étoit un Prélat très-sçavant & très-éclairé, & qui ayant fait ses études dans l'Université de Paris, avoit mérité d'y être élevé au dégré de Docteur en Théologie. Il ajoûtoit que Jean se plaignoit à tort, puisque le consentement des Princes n'étoit nullement nécessaire pour les élections qui se faisoient en présence du Pontife : que néanmoins, par une pure condescendance, il n'avoit pas laissé de lui envoyer deux Moines pour l'en informer, mais que le vent contraire les avoit retenus à Boulogne. Enfin, après avoir tâché de faire voir que l'élection de Langton étoit conforme aux Canons, il lui représentoit, que Henri II. son Pere, & Richard son Frere, s'étoient départis du droit de nommer aux grands Bénéfices ; qu'ainsi, sans se mêler des élections, il devoit recevoir sans examen les Prélats que l'Eglise jugeoit capables de gouverner les affaires spirituelles de son Royaume. Il finissoit par ce trait menaçant, que la soumission lui seroit plus avantageuse, que s'il s'obstinoit à résister à Dieu & à son Eglise, dans une cause, pour laquelle le Bien-heureux Thomas Becket avoit répandu son sang. Ces dernieres paroles étoient terribles, pour un Prince dont le Pere avoit tant souffert pour un sujet à-peu-près semblable. Mais bien loin d'en être épouvanté, Jean prit au contraire la résolution de faire tous les efforts possibles, & de risquer même toutes choses, pour se délivrer de la dure domination de la Cour de Rome.

Réponse du Pape. Act. publ. T. I. p. 143.

1208. La Lettre du Pape fut bientôt suivie d'un ordre aux Evêques de Londres, d'Ely & de Worcester, d'aller trouver le Roi pour le porter à se soumettre aux ordres de l'Eglise, & s'ils le trouvoient obstiné, de mettre le Royaume en interdit. Les Evêques qui étoient chargez des ordres du Pape, n'ayant pû se dispenser d'obéïr, firent sçavoir au Roi ce que leur Commission portoit, & le supplierent d'éviter par sa soumission un scandale dont ses Sujets ne souffriroient pas moins que lui : mais il demeura toûjours infléxible. Il protesta même avec serment, que, si le Royaume étoit mis en interdit, il envoyeroit tous les Ecclésiastiques chercher leur subsistance à Rome, & feroit arracher les yeux, & couper le nez & les oreilles à tous les Prêtres Romains qui se trouveroient dans ses Etats. Ensuite, il commanda aux trois Prélats de sortir de sa présence. Sa colere, qui n'étoit déjà que trop grande, fut augmentée par l'insolence de Simon Langton, frere du Cardinal, qui le pressa, d'une maniere insultante, de reconnoître son frere pour Archevêque. Le Roi fa-

Le Pape ordonne à trois Evêques de mettre l'Angleterre en Interdit.

Le Roi menace les Ecclésiastiques.

 tigué

JEAN. 1208. Infolence du frere de Langton. tigué de fes importunitez lui dit, qu'il trouvoit fort étrange, qu'un Anglois le preffât de renoncer aux prérogatives de la Couronne. A cela, Langton répondit infolemment, qu'on ne pouvoit rien faire pour lui, s'il ne fe mettoit à la difcrétion de fon Frere.

Naiffance de Henri & de Richard fils du Roi. L'année précédente, Jean avoit eu d'Ifabelle d'Angoulême un fils, auquel il avoit donné le nom de *Henri*. Dans celle-ci, la Reine mit au monde un fecond Prince qui fut nommé *Richard*.

L'Interdit eft publié. Cependant, les trois Prélats, qui avoient déjà fait des remontrances au Roi, voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir de lui, publierent enfin la Sentence d'interdit fur tout le Royaume, & fe retirerent au-delà de la Mer. On vit alors ceffer le Service divin dans toutes les Eglifes, & l'on n'adminiftra plus les Sacremens, qu'aux enfans nouveaux nez & aux perfonnes mourantes. Il n'y eut plus ni Prieres publiques, ni aucune Cérémonie réligieufe. Les Cimétieres étoient fermez, & l'on enterroit les morts dans les foffez comme des charognes, fans qu'aucun Prêtre osât ni voulût affifter aux enterremens. On pourroit juftement demander, par quelle raifon les Peuples étoient punis pour la faute de leur Souverain, & certainement il feroit difficile d'en alléguer une bonne qui fût fondée fur la Juftice, ou fur l'Equité. Mais la Politique de Rome vouloit, que les Sujets fuffent expofez à ces fouffrances, afin que regardant leur Roi comme l'unique caufe de leurs maux, ils en fuffent d'autant plus portez à le contraindre de plier fous le joug du Pape. Il étoit donc néceffaire de femer la difcorde entre le Prince & les Sujets, afin d'ôter au premier tout moyen de réfifter. En effet, il eft manifefte, que les Rois n'ont pas plus de pouvoir que de fimples Particuliers, quand ils fe trouvent abandonnez de leurs Peuples. Auffi les Papes, qui fe font portez à de femblables entreprifes ont ordinairement eu la précaution de prendre un tems de défunion entre les Peuples & leurs Souverains. Si quelquefois ils ont voulu l'entreprendre dans des conjonctures moins favorables, ils ont la plûpart du tems éprouvé qu'on a eu peu d'égards pour leur prétenduë autorité. C'eft de quoi nous verrons un éxemple remarquable, dans la fuite de ce même Regne.

Sévérité du Roi envers le Clergé. La rigueur du Pape ne fut pas capable de faire plier le Roi; au contraire, Jean, voyant que la Cour de Rome ne gardoit plus de ménagemens avec lui, réfolut d'agir avec la même fierté, & de faire fentir au Pontife, qu'il étoit en état de lui faire tête. Dans cette réfolution, il confifqua les Biens de tous les Eccléfiaftiques qui obéïffoient à l'interdit, & donna ordre aux Sherifs d'en faire la recherche, & de les chaffer tous du Royaume. Mais ces Magiftrats voyant qu'ils ne pouvoient exécuter les ordres du Roi, fans en venir à de grandes violences, n'oférent pas pouffer la rigueur fi loin. Ainfi, malgré l'intention du Roi, on ne vit fortir du Royaume que ceux qui ayant époufé avec trop d'ardeur la querelle du Pape, aimerent mieux fe bannir eux-mêmes, que de demeurer expofez à la colere du Prince. Cependant ceux qui demeurerent n'en furent pas plus heureux. On leur faifoit tous les jours des injuftices contre lefquelles ils ne trouvoient aucune protection dans les Magiftrats qui les renvoyoient toûjours au Pape.

Comme en ce tems-là il n'y avoit prefque point de Prêtre qui n'eût une Concubine, le Roi, fous prétexte de vouloir faire obferver les Canons des Conci-

Conciles, fit mettre toutes ces femmes en prison, d'où elles ne sortirent qu'a- JEAN. 1208.
près avoir payé de grosses amendes. Parmi le grand nombre d'Ecclésiastiques qu'il y avoit dans le Royaume, il s'en trouvoit quelques-uns, qui, malgré l'Interdit, vouloient bien administrer les Sacremens. Mais comme ils étoient sans cesse exposez aux insultes du Peuple dévot, le Roi les prit sous sa protection, & donna ordre aux Magistrats de faire pendre sur le champ ceux qui leur feroient quelque outrage. Le Pape n'en fut pas plûtôt informé, qu'il excommunia tous ceux qui mépriseroient l'Interdit, ou qui exécuteroient les ordres contraires du Roi. Tel étoit alors le triste état du Peuple d'Angleterre. Ceux qui obéïssoient à leur Souverain tomberent dans l'Excommunication du Pape, & le Roi prenoit à tâche de persécuter ceux qui se soumettoient aux ordres de Rome.

1209. Henri de Saxe obtient du Roi un secours d'argent pour l'Empereur.

Pendant que le Royaume étoit dans cette fâcheuse situation, Henri, Frere de l'Empereur Othon, se rendit auprès du Roi Jean, au commencement de l'année 1209. Le but de son voyage étoit, de demander, pour l'Empereur son Frere, un secours d'argent que le Roi lui accorda libéralement, quoi qu'il en eût lui-même un extrême besoin.

Les miseres des Anglois ne touchoient ni le Roi ni le Pontife. Ils demeuroient tous deux inflexibles, chacun de son côté ayant résolu de risquer toutes choses plûtôt que de céder à son Adversaire. Cependant Jean n'étoit pas sans inquiétude. Véritablement il ne craignoit point les foudres du Pape par rapport au spirituel. Mais il ne pouvoit voir sans une peine extrême, que généralement son Peuple panchoit du côté de la Cour de Rome. Cette connoissance lui faisant craindre, que tôt ou tard on ne formât quelque complot contre lui, il crut devoir prévenir les desseins de ses ennemis, en assemblant une armée. Pour en trouver le prétexte, il se plaignit que le Roi d'Ecosse, contre la Foi du Traité qu'ils avoient fait ensemble à Lincoln, avoit marié une de ses Filles, sans lui avoir demandé son approbation. Il n'étoit pas difficile de comprendre, que ce Prince, qui s'étoit laissé enlever tant de Provinces en France, sans s'y opposer, n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement cette guerre, pour un si léger sujet. Aussi se contenta-t'il des premieres offres que le Roi d'Ecosse fit, de lui donner quinze mille marcs, & deux de ses Filles en ôtage. En s'en retournant des frontieres du Nord, où il avoit mené son armée, il fit couper sur son chemin toutes les hayes de ses Forêts, & combler tous les fossez, afin que les Bêtes fauves pussent aller librement paître dans la campagne. Apparemment les Peuples de ce quartier-là s'étant trop ouvertement déclarez pour le Pape, il vouloit les en punir. Peut-être avoit-il aussi dessein de faire connoître au reste de ses Sujets, qu'en pareil cas, il ne manqueroit pas de moyens pour les châtier. Quand il fut arrivé à Northampton, il y trouva le Prince de Galles, qui, craignant qu'il n'eût dessein de porter la guerre dans son Païs, s'étoit hâté de le prévenir par sa soumission. Ce Prince l'accompagna jusqu'à Woodstock, où il lui rendit hommage.

Jean léve une grande armée, sous prétexte de faire la guerre à l'Ecosse. *Knygthon. M. Paris.*

Il accorde la Paix au Roi d'Ecosse. *Act. Publ. T. I. p. 155.*

Il châtie les Provinces du Nord.

Le Prince de Galles vient lui rendre Hommage.

La continuation de l'Interdit faisoit assez comprendre au Roi, que le Pape n'avoit pas dessein de se désister de ses prétentions, & que ce moyen ne réüssissant pas, il en employeroit quelque autre plus violent. Dans cette pensée, il jugea qu'il étoit nécessaire de prendre des mesures par avance pour se

Jean se fait renouveller l'Hommage par tous ses Vassaux.

JEAN. 1209. se mettre à couvert de ses foudres. Rien ne lui parut plus propre pour déconcerter les desseins de la Cour de Rome, que de se faire renouveller l'Hommage par ses Vassaux. Il espéroit de les retenir par ce lien, & de les empêcher de se jetter trop hardiment dans les intérêts de la Cour de Rome.

Le Pape prononce la sentence d'excommunication contre le Roi. *M. Paris.*

Cependant le Pontife, voyant que l'Interdit qui avoit déja duré plus d'un an ne produisoit pas l'effet qu'il avoit attendu, prit enfin la résolution de prononcer contre Jean une Sentence d'Excommunication, dont il commit la publication à certains Evêques. Mais comme ces Prélats avoient encore de grands égards pour le Roi, ils ne jugerent pas à propos d'exécuter leurs ordres avec autant de promptitude que le Pape le désiroit. Néanmoins la nouvelle de l'Excommunication du Roi se trouva tellement répanduë dans le Royaume, que personne ne l'ignoroit, quoique la Sentence n'eût pas encore été publiée. L'Archidiacre de Norwich, qui étoit un des Directeurs de l'Echiquier, en ayant été informé, quitta brusquement son emploi, disant que sa conscience ne lui permettoit pas de servir un Prince excommunié. Cette démarche lui coûta cher. Le Roi, choqué du peu d'égards qu'il avoit eu pour sa personne, le fit enfermer dans une étroite prison, où l'on prétend que sa mort fut avancée par des voyes extraordinaires.

Mais les Evêques en different la publication.

Sévérité du Roi envers l'Archidiacre de Norwich.

Il est trompé par l'Evêque de Lincoln. *Idem.*

Cet exemple de la sévérité du Roi ne fut pas capable d'empêcher *Hugues*, nouvellement élu Evêque de Lincoln, d'offenser le Roi par l'endroit le plus sensible. Ce Prélat ayant obtenu la permission d'aller se faire sacrer par l'Archevêque de Roüen; au lieu d'aller en Normandie, prit le chemin de Rome, où il se fit sacrer par le Cardinal Langton. Si le Roi l'avoit eu en son pouvoir, il ne l'auroit pas sans doute plus épargné que l'Archidiacre de Norwich. Mais ne pouvant faire autre chose, il se contenta de faire saisir ses revenus. Le Prélat s'en mit peu en peine, prévoyant bien que, tôt ou tard, le Roi seroit obligé de plier sous la puissance du Pape, au lieu qu'en desobéïssant au Pontife, il couroit grand risque de perdre son Evêché.

1210. Jean mene une armée en Irlande.

L'Excommunication ne produisit aucun effet sensible dans l'esprit du Roi qui demeura toûjours inflexible. D'ailleurs, comme la Sentence n'étoit pas encore publiée, & qu'on pouvoit feindre de l'ignorer, la plus grande partie de la Noblesse demeuroit encore attachée à ce Prince, tout excommunié qu'il étoit. Il n'étoit pas même sans quelque espérance que cette Sentence n'étoit qu'une peine comminatoire, qu'il pourroit faire révoquer, en marquant un peu de fermeté. Cependant, comme il y auroit eu trop d'imprudence à se reposer là-dessus, il leva une grande armé, sçachant bien que rien n'étoit plus capable de rompre les mesures du Pape, que de se tenir toûjours bien armé. Quelques troubles qui s'étoient élevez en Irlande, servirent d'occasion & de prétexte à cet armement, dont les Juifs payerent les frais, non pas volontairement, mais par la saisie de tous leurs biens. Jean s'étant embarqué lui-même avec son armée, arriva heureusement à Dublin, où plus de trente Petits Princes se rendirent, pour lui prêter Serment de Fidelité. Après qu'il eut reçû leurs hommages, il marcha contre le Roi de *Conawght*, auteur des troubles qui l'avoient attiré en Irlande. Ce Prince ayant été fait Prisonnier dans un combat, la Guerre se trouva par là heureusement terminée, & toute l'Isle réduite à l'obéïssance du Roi, comme auparavant. Avant que de s'en retourner, Jean fit un Réglement par lequel les Loix d'Angleterre devoient à l'avenir être ob-

Il réduit le Roi de Conawgt à l'obeïssance.

Il établit les Loix d'Angleterre en Irlande.

observées en Irlande, & laissa dans cette Isle l'Evêque de Norwich pour la gouverner. On s'attendoit en Angleterre, qu'à son retour il congédieroit son armée. Mais pour avoir un prétexte de la tenir toûjours sur pied, il chercha querelle au Prince de Galles. Cependant, comme il avoit besoin d'argent pour entretenir ces troupes, il imposa, de sa seule autorité, une taxe de cent mille marcs Sterling sur les biens des Ecclésiastiques. Ensuite, il marcha contre les Gallois, & les contraignit de lui livrer vingt huit ôtages.

JEAN. 1210. Il repasse en Angleterre, & impose une grande taxe sur le Clergé.

Les mesures que Jean prenoit pour se rendre redoutable, ne causoient pas peu de peine au Pape qui ne pouvoit voir sans inquiétude l'inflexibilité de ce Prince. Il comprenoit, qu'il étoit également dangereux pour son Siége, d'abandonner cette querelle, & de la pousser plus avant, dans l'incertitude du succès. En effet, elle pouvoir être d'une grande conséquence, même à l'égard des autres Etats. Avant que de prendre aucune résolution sur ce sujet, Innocent envoya deux Nonces en Angleterre, sous prétexte de vouloir moyenner quelque accommodement entre le Roi & les Ecclésiastiques de son Royaume. Rien n'étoit pourtant plus éloigné de son intention, que de travailler à cette reconciliation qui ne pouvoit que lui porter un grand préjudice. Son unique but étoit de découvrir ce que Jean avoit dans l'ame, afin de pouvoir là-dessus prendre de justes mesures pour sa conduite. Ces deux Nonces s'étant rendus auprès du Roi, le tournerent de tant de côtez, qu'enfin il se relâcha jusqu'à promettre qu'il donneroit aux Ecclésiastiques exilez la permission de retourner à leurs Eglises. Il consentit encore que le Cardinal Langton fut mis en possession de l'Archevêché de Cantorbéri, & promit de faire joüir l'Eglise d'Angleterre de toutes les libertez, franchises, exemptions, dont elle avoit joüi sous le Regne d'Edoüard le Confesseur. Il sembloit qu'une avance si considérable devoit satisfaire les Nonces. En effet, le Roi cédoit le principal Article, en offrant de reconnoître le Cardinal Langton pour Archevêque. D'ailleurs, ils dévoient présupposer, que s'agissant d'un accommodement, il étoit juste que le Pape & le Clergé cédassent aussi quelque chose de leur côté. Mais cette maxime n'a pas lieu dans les affaires où l'Eglise est intéressée. Ce qu'elle appelle accommodement, est une parfaite soumission à ses ordres, & un aquiescement entier à ses prétentions. Nous en avons vû un exemple remarquable dans l'affaire de Thomas Becket. En voici un autre qui confirme cette vérité, outre ceux que nous avons encore à voir dans la suite de cette Histoire. Si Jean eût temoigné plus de fermeté, ou du moins, s'il eût attendu que les Nonces lui eussent fait d'eux-mêmes ces propositions, & qu'il n'eût paru les accepter qu'avec répugnance, peut-être ne lui auroit-il pas été impossible de s'accommoder à ces conditions. Mais il avoit à faire à des gens plus rusez que lui, & qui n'avoient pour but que de le sonder, pour connoître ses sentimens, afin d'en tirer avantage contre lui-même. Quand ils virent qu'il s'avançoit jusqu'à ce point, ils demanderent encore qu'il restituât aux Ecclésiastiques tout ce qu'ils avoient perdu, & qu'il réparât entiérement tout ce qu'ils avoient souffert, à l'occasion de cette querelle. Mais parce qu'il ne voulut pas s'engager à faire cette restitution, qui en effet lui étoit impossible, la négociation fut rompuë, & les Nonces s'en retournerent après avoir publié l'Excommunication du Roi, que les Evêques avoient jusqu'alors différée.

1211. Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre.

Jean fait de grandes avances pour un accommodement. *M. Paris.*

Les Nonces n'en sont pas contens.

Ils publient la Sentence d'excommunication.

JEAN. 1211. Nouveaux projets du Pape.

Les avances que Jean avoit faites firent comprendre au Pape, que ce Prince souhaitoit véritablement de sortir de cette affaire à quelque prix que ce fût. Il connut manifestement, que ce n'étoit que par pure impuissance, qu'il avoit rejetté le dernier article qui lui avoit été proposé. Comme ce Pontife étoit très-habile & qu'il avoit de grandes vuës, il forma le projet de tirer de cette même impuissance, des avantages ausquels il n'avoit pas pensé auparavant. Mais comme la découverte de ses desseins auroit pû porter de grands obstacles à leur exécution, il les tint soigneusement cachez, jusqu'à ce qu'il eût réduit le Roi desobéïssant à se jetter entre les bras de sa clémence. Quoiqu'il n'eut rien moins en vûë que le dédommagement du Clergé d'Angleterre, il continua toûjours à insister sur cet article, afin d'avoir occasion de pousser les choses au point où il les désiroit. Il sçavoit que Jean n'étoit pas aimé du Peuple, & moins encore de la Noblesse qui avoit de grands sujets de se plaindre de lui, n'y ayant que le seul Serment de Fidélité qu'elle lui avoit prêté, qui la retînt encore dans l'obéïssance. Il crut donc, que, pour achever d'aliéner le cœur des Anglois, il étoit nécessaire de rompre ce lien qui les tenoit encore attachez à leur Souverain. Dans cette vûë, prenant occasion de l'impuissance de ce Prince, à laquelle il lui plut de donner le nom de révolte & d'obstination, il publia une Bulle qui délioit les Sujets de Jean du Serment de Fidélité, & leur enjoignoit, sous peine d'Excommunication, de lui refuser toute obéïssance. Ce terrible coup produisit un si grand effet, que la plûpart des Barons, ravis de trouver l'occasion de se venger du Roi, commencerent à former des complots pour en élever un autre sur le Trône. Il y a même des Historiens qui assurent, qu'ils s'adresserent au Roi de France, par une Requête signée de la plus grande partie d'entre eux, dans laquelle ils l'invitoient à passer en Angleterre, lui promettant de le reconnoître pour leur Souverain.

Il délie les Anglois du Serment de Fidélité.

Jean veut porter la guerre dans le Païs de Galles. *M. Paris. Knygthon.*

Cependant, Jean, qui n'avoit aucune connoissance de leurs desseins vivoit dans une sécurité qui causoit de l'étonnement à tout le monde. Loin de prévoir le danger qui le menaçoit, il passoit son tems en Fêtes & en divertissemens continuels, comme s'il n'eût eu aucune affaire sur les bras, & que la Bulle du Pape n'eût été pour lui d'aucune conséquence. Dans ce même tems, les Gallois qui ne pouvoient demeurer long-tems en repos, ayant fait quelques courses sur les terres des Anglois, Jean entra dans une si terrible colere, qu'il fit pendre les vingt huit ôtages qu'il avoit en son pouvoir. Ensuite, comme si c'eût été là son unique affaire, il résolut de porter la guerre dans leur Païs, & de les exterminer.

Il reçoit des avis sur les complots des Grands. *M. Paris.*

Pendant qu'il se préparoit à cette expédition, le Roi d'Ecosse lui fit sçavoir, qu'on brassoit, en Angleterre, une dangereuse conspiration contre lui. Mais Jean étoit persuadé que personne n'oseroit branler, pendant qu'il seroit à la tête de son armée. Ainsi, sans faire la moindre attention à cet avis, il continua sa marche jusqu'à Chester, à dessein de commencer la guerre contre les Gallois. A son arrivée dans cette Ville, il reçut de nouveaux avis touchant la conspiration, & cette nouvelle lui fut confirmée de tant d'endroits différens, qu'il ne put plus en douter. Ce fut alors que la crainte succédant à la sécurité, il ne regarda plus les Officiers de son Armée, que comme des ennemis couverts dont il devoit se défier. Dans cette pensée, il licencia ses troupes, &

Il se défie de son armée, & la licencie.

se

Jean, 1212.

ſe retira dans Londres, où il ſe croyoit plus en ſureté. Quelque tems après, ſa terreur s'étant un peu diminuée, par les avis certains qu'il eut, que les Barons n'avoient encore rien de prêt pour commencer à exécuter leurs projets, il leur demanda des ôtages pour s'aſſurer de leur obéïſſance. Il y en eut peu qui oſaſſent lui en refuſer, de peur de ſe voir ſacrifiez à ſes ſoupçons, avant qu'ils ſe trouvaſſent en état de défenſe. En effet, leurs meſures étoient encore très-incertaines. S'il eſt vrai qu'ils ſe fuſſent adreſſez au Roi de France, ce Monarque ne leur avoit encore rien promis de poſitif. Apparemment, il vouloit attendre que les affaires fuſſent encore plus broüillées, avant que de ſe déclarer ouvertement.

Obſervation ſur les Hiſtoriens du Regne de Jean.

C'eſt en cet endroit que l'Hiſtorien Matthieu Paris prend occaſion d'exagérer la conduite tyrannique de Jean, en termes extrémement forts. Il dit que ce Prince ne gardoit aucun ménagement avec les Anglois, qu'il débauchoit les femmes & les filles des plus grands Seigneurs, qu'il en banniſſoit quelques-uns du Royaume, ſur de ſimples ſoupçons, & que ceux qui étoient le moins maltraitez ſe voyoient réduits à une extrême pauvreté par la confiſcation de leurs biens, & par d'autres voyes tyranniques. Mais on doit faire ici la même obſervation qui a déja été faite en un autre endroit. C'eſt qu'il faut lire avec beaucoup de précaution les Hiſtoires qui ont été écrites par des Moines, quand elles parlent de quelque affaire où la Cour de Rome a eu intérêt. Il eſt vrai que celui-ci lance de tems en tems des traits aſſez picquans contre la perſonne d'Innocent III. Mais cela n'empêche pas qu'on ne s'apperçoive, que ſon but a été de juſtifier l'extrême rigueur dont ce Pontife uſa envers le Roi Jean. C'eſt ce qu'il n'a pû faire plus adroitement, qu'en noirciſſant la réputation de ce Prince, afin de détourner la compaſſion des Lecteurs.

Prédiction remarquable d'un Hermite. *M. Paris.*

Pendant que Jean attendoit avec inquiétude, à quoi aboutiroient les complots de ſes ennemis, il reçut une mortification qui lui cauſa beaucoup de peine, quoiqu'il feignit de n'en être point ému. Un certain Hermite, nommé Pierre de Pontefract, qui, par des prédictions précédentes, avoit acquis quelque réputation dans le Royaume, publia qu'avant la Fête prochaine de l'Aſcenſion, Jean ſeroit privé de la Couronne, & qu'elle ſeroit transferée à un autre. Le Roi, en ayant été informé, envoya querir l'Hermite qui ſoutint, en ſa préſence, ce qu'il avoit avancé; ſur quoi, il fut envoyé en priſon.

Le Pape dépoſe Jean.

Cependant, le Pape qui n'avoit pas envie de demeurer en ſi beau chemin, prenoit à Rome les meſures néceſſaires pour faire réüſſir ſon projet. Comme il voulut qu'il parût aux yeux du Public, que le zele de la Juſtice & de la Religion étoit l'unique motif qui le faiſoit agir, il ſe gardoit bien de faire connoître, qu'il eût aucun intérêt perſonnel dans la querelle qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. Ce fut pour mieux couvrir ſes deſſeins, qu'il ſe fit préſenter, par le Cardinal Langton & par les autres Evêques exilez, une Requête par laquelle ils le ſupplioient d'appliquer quelque remede aux maux que l'Egliſe d'Angleterre ſouffroit depuis ſi longtems. Cette Requête lui ayant fourni un prétexte d'aſſembler le Collége des Cardinaux, il leur fit un Diſcours, où il prit à tâche d'exagérer les torts que le Roi Jean avoit faits, & faiſoit encore tous les jours à l'Egliſe. Il finit en diſant que l'obſtination de ce Prince n'ayant pû être vaincuë par les Cenſures Eccléſiaſtiques, il les avoit aſſemblez

JEAN. 1212. pour consulter avec eux touchant les moyens de réduire ce fils opiniâtre à l'obéïssance. Le résultat de ce Conseil fut que Jean, étant convaincu de révolte contre le S. Siége, méritoit d'être déposé, & que le Pontife devoit donner un autre Roi à l'Angleterre. Suivant cet avis, Innocent fulmina une Sentence de Déposition contre le Roi Jean. Ensuite il chargea Philippe Roi de France de l'exécution, lui promettant en récompense, la remission de tous ses pechez, & la Couronne d'Angleterre en héritage perpetuel, quand il auroit détrôné ce Tyran. Peu de jours après il publia une Bulle qui exhortoit tous les Princes Chrétiens à contribuer de tout leur pouvoir, à faire réüssir cette expédition qui n'avoit pour but que de venger les injures faites à l'Eglise Catholique. Dans cette même Bulle, il prenoit sous sa protection tous ceux qui fourniroient de l'argent ou quelqu'autre secours, pour subjuguer l'ennemi de l'Eglise, & leur accordoit les mêmes indulgences qu'à ceux qui visitoient le S. Sepulchre.

Il en commet l'exécution au Roi de France.

Mort de Géofroi Archevêque d'Yorck.

Sur la fin de cette année, la mort enleva du monde, Géofroi, Archevêque d'Yorck, fils naturel de Henri II. C'étoit un Prélat d'un petit génie, mais altier, broüillon, & très-passionné, qui auroit fait beaucoup de mal, si sa capacité avoit égalé le désir qu'il avoit d'en faire.

1213. La Commission que Philippe venoit de recevoir du Pape, le mettoit au comble de ses souhaits. Non content d'avoir enlevé au Roi Jean une grande partie de ses Etats, il dévoroit déja dans son imagination le Royaume d'Angleterre. Par les préparatifs qu'il faisoit, on remarquoit assez l'extrême désir qu'il avoit de réüssir dans son entreprise. Les Vaisseaux, dont sa Flotte devoit être composée, se rendoient de tous côtez à l'embouchure de la Seine, pendant que les Princes ses Vassaux, & les Grands de son Royaume lui amenoient des troupes à Roüen, où il avoit marqué le rendez-vous de son armée. De si grands préparatifs ne purent être longtems cachez au Roi Jean, qui fit de son côté tous les efforts possibles pour se mettre en état de s'opposer à l'invasion dont il étoit menacé. Il fit sommer tous les Vassaux de la Couronne de se rendre à Douvre avec leurs troupes, sous peine de perdre leurs Fiefs, & d'être exemplairement punis dans leurs personnes. En même-tems, il donna ordre à tous les Vaisseaux appartenant à ses Sujets, de se rendre au même lieu, avec menace de bannir les Maîtres qui se dispenseroient d'obéïr, sous quelque prétexte que ce pût être. Ses ordres furent si pressans, & ses menaces firent un si prompt effet, qu'en peu de tems, il assembla beaucoup plus de Vaisseaux & de troupes qu'il n'en pouvoit entretenir. Ainsi, par cette considération, il se vit obligé de renvoyer une partie de sa Flotte, & de ne garder que soixante mille hommes des plus aguerris, qui n'auroient été que trop suffisans pour le mettre à couvert de toute insulte, s'ils l'eussent servi de bon cœur. Mais ce Prince avoit plûtôt trouvé le secret de se faire craindre, que celui de se faire aimer.

Philippe accepte la Commission du Pape. Mézerai. Il fait de grands préparatifs.

Jean assemble une grande armée.

Pendant que les deux Monarques se préparoient avec une égale ardeur, l'un pour attaquer, & l'autre pour se défendre, que la Mer étoit couverte de Vaisseaux, & les Côtes de l'un & de l'autre Royaume garnies de troupes qui n'attendoient que le moment d'entrer en action, le Pape donnoit ses dernieres instructions à Pandolphe. C'étoit un des deux Nonces dont j'ai déja parlé, qui, en cette occasion, fut révétu du caractere de Légat, pour aller en Angleterre.

Pandolphe, Légat du Pape, va trouver Jean. M. Paris.

gleterre. Sa Commission publique lui ordonnoit de faire un dernier effort pour porter le Roi Jean de se soumettre à l'Eglise. Mais le but secret de son envoi étoit d'aller mettre la derniere main au projet que le Pape avoit formé. Il passa par la France, où il vit le grand armement de Philippe, & loüa son zele & sa diligence, après quoi il alla trouver le Roi d'Angleterre à Douvre. Dès qu'il fut auprès de ce Monarque, il lui répréſenta que les forces de son ennemi étoient si nombreuses, qu'elles étoient capables de conquérir l'Angleterre, quand même tous les Anglois se trouveroient unis pour leur commune défense; mais qu'il s'en falloit bien que Jean ne pût compter sur l'affection de ses Sujets. Pour l'en convaincre d'une maniere à ne souffrir aucun doute, il lui découvrit, que Philippe avoit reçu de secrettes assurances de la part des principaux Seigneurs Anglois, que bien loin de s'opposer à ses armes, ils l'assisteroient de tout leur pouvoir. Cet avis s'accordant avec ceux que Jean avoit déja reçus, il en parut ébranlé, & ne put s'empêcher de faire connoître au Légat la crainte qui s'étoit emparée de son ame. C'étoit là précisément la situation où Pandolphe avoit fait dessein de le mettre. Dès qu'il le vit ainsi disposé, il en prit occasion de lui faire comprendre, qu'il n'avoit qu'un seul moyen de se garantir du danger qui le menaçoit. C'étoit de se mettre sous la protection du Pape, qui comme un pere clément & miséricordieux, vouloit bien encore lui tendre les bras. Mais il ajoûta, que pour se rendre digne de cette faveur, il falloit devenir un fils obéïssant de l'Eglise: Que pour cet effet, il devoit promettre d'exécuter de bonne foi tout ce qui seroit ordonné par le Pape, qui semblable à celui dont il tenoit la place sur la Terre, ne demandoit pas la mort du pecheur, mais sa conversion.

JEAN. 1213.

Il l'intimide.

Il lui offre la protection du Pape. *Act. Publ. T. I. p.* 166. *Reconciliationis Leges. Act. Publ. pag.* 167. *Instructiones Legato traditæ.*

Jamais Prince ne s'étoit vû dans une conjoncture pareille à celle où Jean se trouvoit alors. Engagé entre deux précipices également dangereux, il falloit nécessairement se jetter dans l'un ou dans l'autre, sans avoir le tems de considérer dans lequel des deux il pouvoit y avoir le plus de ressource. Pandolphe le pressoit incessamment de profiter de l'offre que la bonté du Pape lui faisoit encore. D'un autre côté Philippe, prêt à s'embarquer, ne lui donnoit pas le tems de consulter sur la résolution qu'il avoit à prendre. Mais ce qui lui causoit le plus d'embarras, c'étoit le peu de confiance qu'il avoit en son armée, & la crainte où il étoit d'une trahison dont il envisageoit toutes les suites. De quelque côté qu'il se tournât, il se voyoit sur le point, ou de tomber entre les mains de son cruel ennemi, ou de se voir à la discrétion d'un Pape qu'il avoit si longtems bravé, & qui étoit l'unique auteur de ses disgraces. De ces deux extrémitez, celle-ci lui parut la moins insupportable, parce qu'il ne prévoyoit pas tout ce que le Pontife lui préparoit. Le Légat se garda bien de l'instruire d'abord de toutes les conditions que le Pape vouloit exiger de lui, pour lui rendre sa faveur & sa protection. Il se contenta pour l'heure, de l'obliger à jurer solemnellement, qu'il obéïroit au Pape dans tout ce qui regardoit l'affaire pour laquelle il avoit été excommunié; qu'il feroit une entiere restitution au Clergé, & aux personnes Laïques de tous les dommages soufferts à l'occasion de l'Interdit; qu'il payeroit comptant huit mille livres sterling, comme partie de cette restitution; qu'il recevroit en grace les Evêques, & tous les autres Proscrits, particuliérement le Cardinal Langton, & le Prieur avec les Moines de S. Augustin; qu'il confirmeroit toutes ces promesses par

Irrésolution du Roi.

Il se soumet aux conditions proposées par le Légat. *Act. Public. T. I. pa.* 170. *Forma Pacis &c.* Conditions.

JEAN. 1213. ſes Lettres Patentes, & donneroit pour cautions les Evêques & les Barons qui lui ſeroient nommez par le Pape, ou par ſon Légat; qu'il déclareroit ſolemnellement, que ſi lui-même, ou quelqu'autre par ſon ordre, venoit à violer cet Accord, il perdroit pour jamais le droit de tenir en ſa main les Egliſes vacantes, & que les Evêques & les Barons ſeroient autoriſez à ſervir l'Egliſe contre lui. De plus, il promit d'envoyer des Lettres de ſûreté à l'Archevêque de Cantorbéri, & aux Evêques exilez, afin qu'ils puſſent retourner à leurs Egliſes. Enfin, il jura qu'il ne pourſuivroit aucune perſonne, ſoit Laïque ſoit Eccléſiaſtique, pour aucune choſe qui fût en quelque maniere dépendante de cette affaire.

Autre condition, que le Roi réſigneroit ſa Couronne au Pape. *Knyghton.*

Dans la ſituation où Jean ſe voyoit réduit, il auroit trouvé ces conditions ſupportables, ſi l'on y eût rien ajoûté. Mais le ſerment qu'on avoit exigé de lui, d'obéïr au Pape en toutes choſes, renfermoit une condition tacite, de l'étenduë de laquelle Pandolphe ne jugea pas à propos de l'inſtruire, avant qu'il fût entiérement engagé. Quand il fut queſtion d'expliquer cet article, le Légat lui dit nettement, que les crimes qu'il avoit commis contre Dieu & contre l'Egliſe étoient d'une telle nature, qu'ils ne pouvoient être expiez que par la réſignation de ſa Couronne entre les mains du Pontife. Il ajoûta que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il avoit pouvoir de l'admettre à la pénitence. Une pareille propoſition ne pouvoit que cauſer une extrême ſurpriſe à ce malheureux Prince; mais il étoit engagé trop avant pour pouvoir déſormais reculer. La démarche qu'il venoit de faire avoit achevé d'éloigner ceux de ſes Sujets qui conſervoient encore quelque reſte d'affection pour lui. D'un autre côté il comprenoit bien, que ne pouvant ſe confier à ſes troupes il n'avoit aucun autre moyen pour réſiſter aux puiſſantes attaques que Philippe lui préparoit. Il ſe trouva donc dans une néceſſité indiſpenſable de ſe ſoumettre à cette dure condition, qu'il auroit infailliblement rejettée, s'il avoit pû connoître toute l'étenduë de ſon ſerment.

Il réſigne ſa Couronne au Pape & lui rend hommage. *Act. Publ. T. I. p. 176.*

Pour cet effet, dès le lendemain, il ſe rendit dans l'Egliſe de Douvre, accompagné du Légat & d'un très-grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de ſon armée, pour exécuter ſes engagemens. Ce fut là qu'en préſence de tout le Peuple, ayant ôté la Couronne de deſſus ſa tête, il la mit, avec toutes les autres marques de la Royauté, aux pieds du Légat qui repréſentoit le Pontife. Enſuite, il ſigna une Chartre, par laquelle il réſignoit le Royaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande entre les mains du Pape. Il déclaroit dans cette Chartre, que ce n'étoit ni par force, ni par crainte qu'il faiſoit cette réſignation, mais volontairement, & par l'avis & avec le conſentement de tous les Barons du Royaume, comme n'ayant aucun autre moyen d'expier les fautes qu'il avoit commiſes contre Dieu & contre ſon Egliſe. Dès ce moment il ſe reconnoiſſoit Vaſſal du S. Siége, & en cette qualité, il s'obligeoit à lui payer une redevance de mille marcs, ſçavoir ſept cens pour le Royaume d'Angleterre, & trois cens pour l'Irlande. Enfin, il conſentoit que, ſi lui-même, ou quelques-uns de ſes Succeſſeurs, venoit à refuſer au S. Siége la ſoumiſſion qu'il lui devoit, il perdît tous les droits qu'il avoit à la Couronne. Après cela il rendit hommage au Pape en la perſonne du Légat qui, pour faire montre de la grandeur de ſon Maître, foula aux pieds quelque argent que ce Prince lui préſenta, comme une marque de ſa dépendance. Ceux qui aſſiſtoient à cette honteuſe cérémonie, ne pou-

pouvoient regarder tant de bassesses sans indignation ; mais personne n'osoit ouvrir la bouche pour s'y opposer. Il n'y eut que le seul Archevêque de Dublin qui osa faire des protestations ; mais elles ne furent pas écoutées. Le Légat, ayant obtenu tout ce qu'il avoit souhaité, garda la Couronne & le Sceptre cinq jours entiers, après quoi il les rendit à Jean, en lui faisant entendre, que c'étoit par une faveur spéciale du S. Siége. Un événement si extraordinaire fit dans les esprits l'effet qu'il devoit naturellement produire. Si jusqu'alors on avoit eu peu d'estime pour le Roi, la démarche qu'il venoit de faire acheva de le rendre entiérement méprisable. Depuis ce tems-là, il ne fut plus regardé que comme un Prince indigne de porter cette Couronne qu'il venoit de céder si lâchement à un autre. D'un autre côté l'orgueïl extrême d'Innocent donnoit lieu à des réflexions qui n'étoient pas trop avantageuses à ce Pontife. Bien qu'il semblât que Jean dû être le plus sensiblement touché de ce qui venoit d'arriver, ce fut pourtant celui qui en parut le plûtôt consolé. Il sembla même triompher de ce qu'il avoit conservé sa Couronne, malgré la prédiction de l'Hermite de Pontefract. Quoique ce qu'il avoit prédit n'eût été que trop exactement accompli, Jean eut la dureté de le faire mourir sur un gibet, comme un faux Prophéte.

JEAN. 1213.

Jean fait pendre l'Hermite de Pontefract.

Knyghton. *Matt. Paris.*

Cependant Pandolphe, qui n'avoit plus rien à faire en Angleterre, étoit parti de Douvre, sans avoir levé l'Interdit, ni donné l'Absolution au Roi. Il étoit allé trouver Philippe qui comptoit sur la conquête d'Angleterre, comme sur une chose immanquable. En arrivant auprès de ce Monarque, il lui défendit, de la part du Pape, de continuer l'expédition projettée. Il lui annonça que le Roi d'Angleterre étant devenu un fils obéïssant de l'Eglise, & que la cause de l'armement ayant cessé, il n'étoit plus nécessaire d'exécuter la Sentence du Pape. La surprise de Philippe fut extrême, quand il entendit ce discours. Mais comme il n'avoit pas agi dans cette affaire par un motif de Réligion, il refusa hautement d'obéïr aux ordres que le Légat lui portoit. Il lui répondit que c'étoit pour obtenir la remission de ses pechez, qu'il s'étoit préparé à passer en Angleterre, par les exhortations expresses du Pape, & que des ordres contraires, ni toutes les menaces qu'on pourroit y ajoûter ne l'empêcheroient pas d'exécuter ce dessein. Dans cette résolution, il assembla un Conseil composé des principaux Seigneurs du Royaume, & des Princes ses Vassaux qui se trouvoient alors auprès de lui. Comme il étoit extrémement irrité contre Innocent, la maniere dont il parla de lui dans cette Assemblée, ne fut pas des plus respectueuses, d'autant plus qu'il étoit important, pour ses desseins, de peindre le procédé du Pontife des plus vives & des plus fortes couleurs. Son but étoit d'engager tous ces Seigneurs à lui promettre par serment, qu'ils ne l'abandonneroient pas, quand même le Pape viendroit à procéder contre lui par des Censures Ecclésiastiques. Ce fut aussi à quoi son discours aboutit.

Pandolphe ordonne à Philippe de désarmer.

Philippe refuse d'obéïr.

Il tâche de tirer de ses Vassaux un engagement de le servir contre le Pape.

Les Princes & les Seigneurs qui assistoient à ce Conseil paroissoient disposez à prendre cet engagement. Le seul Comte de Flandres s'y opposa ; même d'une maniere injurieuse à Philippe. Il représenta, que l'expédition projettée contre le Roi d'Angleterre n'étoit ni juste ni honorable en elle-même, & que de plus elle étoit devenuë impratiquable, depuis que le Pape refusoit d'y donner son approbation. Il ajoûta qu'il seroit bien plus conforme aux regles

Le Comte de Flandres s'y oppose.

JEAN. 1213. de l'honneur & de l'équité, de rendre à ce Prince ce qu'on lui avoit enlevé en France, que de faire de nouveaux projets, pour profiter de son infortune.

Philippe tourne ses armes contre lui. *Rigord, Hist. de Philippe Auguste.* Philippe, picqué de ce discours accompagné de tant de fierté, & mêlé de reproches sur sa conduite, crut qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire d'humilier le Comte de Flandres. Son but étoit d'intimider ses autres Vassaux par cet exemple, & en même tems de priver le Roi d'Angleterre des secours qu'il pouvoit tirer d'un si bon ami. Peut-être fut-il bien aise que ce Comte lui fournît une occasion de se tirer de l'embarras où il se trouvoit. Il ne pouvoit, sans honte, se soumettre aux ordres du Pape, ni faire la guerre au Roi Jean, sans exposer sa personne à une Excommunication, & son Royaume à un Interdit. Quoiqu'il en soit, il donna ordre à sa Flotte de faire voile vers les Côtes de Flandres, & il se mit lui-même en marche avec son armée, pour attaquer le Comte par terre. Les progrès qu'il fit d'abord en ce Païs-là furent très-considérables. Vraisemblablement, le Comte de Flandres auroit été accablé, si Jean n'eût envoyé son armée navale à son secours. Le Comte de Salisburi qui la commandoit, ayant surpris celle de Philippe, la détruisit entiérement. On prétend qu'en cette occasion, les Anglois prirent trois cens Vaisseaux de la Flotte Françoise, qu'il y en eut cent de coulez à fond, & que les François mirent eux-mêmes le feu aux autres, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des ennemis. Ce rude échec fit évanoüir tous les grands projets de Philippe qui se vit obligé d'abandonner son entreprise, & de s'en retourner à Paris très-mortifié.

Sa Flotte est détruite par les Anglois.

Il abandonne ses desseins.

Jean veut porter la guerre en France.

Cette Victoire réveilla tout-à-coup le courage du Roi Jean. Comme il se voyoit désormais assuré du secours du Pape, il résolut de porter la guerre en France pour tâcher de recouvrer ce qu'il y avoit perdu. Il fut d'autant plus porté à cette entreprise, que l'Empereur & le Comte de Flandres lui avoient promis de faire une puissante diversion en sa faveur. Dans ce dessein, il fit marcher son armée à Portsmouth, où il avoit donné ordre à sa Flotte de se trouver. Mais dans le tems qu'il croyoit s'embarquer, les Barons lui firent sçavoir qu'ils ne pouvoient point l'accompagner avant qu'il eût reçu l'Absolution. Cette déclaration le fit hâter d'envoyer un Saufconduit au Cardinal Langton & aux autres Evêques proscrits, afin qu'ils vinssent le délier des liens de l'Excommunication. En même tems, il leur fit sçavoir qu'il étoit prêt à exécuter tous ses engagemens, & particuliérement ceux qui les concernoient.

Les Barons refusent de marcher avant qu'il soit absous.

Langton arrive. Il fait prêter serment au Roi.

Ces Prélats étant arrivez en Angleterre, allerent à Winchester trouver le Roi, qui se jettant à leurs pieds, les pria d'avoir pitié de lui & du Royaume. Le Cardinal l'ayant relevé, le conduisit à l'Eglise, où, en présence de tout le Peuple, il lui fit prêter ce serment: Qu'il protégeroit la Sainte Eglise de tout son pouvoir; Qu'il rétabliroit les bonnes Loix de ses Prédécesseurs, & particuliérement celles d'Edoüard; Qu'il feroit administrer la Justice à ses Sujets, selon l'ancienne coûtume, par ses Cours, & non pas par des Jugemens arbitraires; Qu'il rendroit aux Communautez & aux Particuliers, leurs Libertez, & leurs Priviléges; Enfin qu'avant la Fête de Pâque, il répareroit tous es dommages qu'il avoit causez. Cela fait, le Roi fit un nouvel Acte de soumission envers le Pape selon la teneur de la Chartre qu'il avoit donné au Légat, après quoi, le Cardinal lui donna l'Absolution. Ce Prince parut si content de se voir enfin délivré de tant d'embarras, que, pour marquer au Cardinal qu'il

Il l'absout. *Mezerai. Knyhton.*

qu'il ne lui reſtoit aucune rancune dans le cœur contre lui, il le fit ce jour-là même manger à ſa table. JEAN. 1213.

Cette affaire étant ainſi terminée, Jean ſe rendit à Portſmouth, où il trouva de nouveaux obſtacles à quoi il ne s'étoit pas attendu. Quand il fut queſtion de s'embarquer, les Barons, qui s'étoient rendu au même lieu ſur ſes ſommations, lui déclarerent qu'ils ne pouvoient point partir. Ils diſoient, que pendant le long ſéjour qu'ils avoient fait à Portſmouth, ils avoient conſommé l'argent qu'ils avoient deſtiné pour la campagne, & qu'ainſi ils n'étoient plus en état de l'accompagner. Quoique ce contretems lui cauſât un chagrin extrême, il crut le devoir diſſimuler, & s'imaginant qu'il pourroit les picquer d'honneur, il voulut s'embarquer ſeul avec ſes Domeſtiques, & faire voile vers l'Iſle de Jerſey. Mais, après qu'il eut attendu quelques jours dans cette Iſle, voyant que perſonne ne le ſuivoit, il reprit la route d'Angleterre, réſolu de punir la déſobéïſſance des Barons. Dès qu'il fut arrivé, il aſſembla quelques troupes, & marcha vers le centre du Royaume. Son deſſein étoit de ſe mettre à portée d'empêcher qu'ils ne priſſent les armes, ou d'opprimer ceux qui oſeroient paroitre les premiers. Le Cardinal Archevêque, ayant compris ſon intention, alla le trouver à Northampton, & lui répréſenta qu'aucun des Barons n'ayant été juridiquement condamné, il ne pouvoit leur faire la guerre ſans violer ſon ſerment. Le Roi choqué de cette remontrance, lui répondit tout en colere, qu'il n'avoit que faire de ſes conſeils, & ſans vouloir l'écouter d'avantage, il continua ſa marche juſqu'à Nottingham. Langton, ne ſe rebutant point pour cela, le ſuivit encore le lendemain, & lui déclara, qu'il excommunieroit tous ceux qui prendroient les armes, avant la levée de l'Interdit. Cette menace ayant fait craindre au Roi, que ſes troupes ne l'abandonnaſſent, il ſe vit obligé de ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Cependant il marqua un jour préfix aux Barons pour venir rendre compte de leur déſobéïſſance.

Jean reprend ſon premier deſſein.

Les Barons refuſent de le ſuivre.

Il prend la réſolution de les châtier.

Langton s'y oppoſe & le menace.

Le Roi ſe déſiſte.

La démarche que Langton venoit de faire auroit ſuffi pour faire comprendre au Roi, que ce Prélat ne s'étoit pas reconcilié avec lui de bonne foi. Mais il en eut bientôt une preuve plus convaincante.

Dans une Aſſemblée de Seigneurs Eccléſiaſtiques & Séculiers qui ſe fit à Londres, touchant la reſtitution que le Roi avoit promiſe, ce Prélat prit occaſion de parler contre le Roi d'une maniere très-paſſionnée. Il dit, qu'avant que de lui donner l'abſolution, il lui avoit fait prêter ſerment qu'il rétabliroit l'Egliſe, la Nobleſſe & le Peuple dans leurs Priviléges: mais qu'on ne s'appercevoit point qu'il eût encore fait aucune démarche qui tendît à l'exécution de ſes promeſſes; qu'au contraire, il avoit voulu faire la guerre à ſes Barons, ſans qu'ils euſſent été juridiquement condamnez; & que cette conduite faiſoit aſſez connoître ſes mauvais deſſeins. Sur ce fondement il ajoûta, qu'il étoit abſolument néceſſaire pour le bien public de le preſſer d'accomplir ſes engagemens. Mais comme il pouvoit y avoir des difficultez dans le détail des choſes qu'il falloit demander au Roi, il dit qu'on pourroit ſe ſervir d'une Chartre d'un des Rois précédens, de laquelle il avoit heureuſement recouvré une copie, malgré les ſoins qu'on avoit pris pour en faire perdre la mémoire. La Chartre, dont le Cardinal parloit, étoit celle que Henri I. avoit accordée à ſes Sujets, au commencement de ſon Regne. On

Langton fait voir aux Barons la Chartre de Henri I.
M. Paris.

JEAN. 1213. en avoit mis dans les principaux Monasteres des Copies authentiques, qui s'étoient perduës ou par la négligence de ceux qui les gardoient, ou peut-être par les soins de Henri I. lui-même, ou de ses Successeurs. Celle-ci, qui étoit peut-être la seule qui se fût conservée, étant tombée entre les mains du Cardinal, il en fit faire la lecture devant l'Assemblée. Les Barons, qui n'avoient qu'une connoissance confuse de cette Chartre, furent très-contens de ce qu'elle s'étoit trouvée, & encore plus de ce qu'elle contenoit. Ainsi, sans balancer, ils jugerent à propos de la faire servir de fondement à leurs demandes. Cette résolution étant prise, ils formerent ensemble une Confédération, & s'engagerent par serment, à faire tous leurs efforts pour obtenir le rétablissement de leurs Privileges, & à se soutenir mutuellement. Le Cardinal promit de son côté de faire tout ce qui dépendroit de lui, pour faire réüssir leurs desseins. C'est ici la premiere Confédération qui s'est faite en Angleterre, pour soutenir les intérêts de la Nation contre le Roi.

Ligue des Barons contre le Roi.

Quoique les Barons eussent résolu de tenir leur Ligue secrette, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable de faire éclater leurs desseins, le Roi en fut bien-tôt informé. Il en prévit toutes les conséquences: mais comme il ne se trouvoit pas en état de la rompre, il crut, que le seul moyen de se mettre en sûreté étoit, de se mettre sous la puissante protection du Pape. Suivant cette résolution, il envoya au Pontife un homme affidé, pour l'informer de ce qui se passoit, & pour le prier de lui accorder son secours dans un besoin si pressant. Sa Requête fut accompagnée d'un présent très-considérable, afin d'obtenir plus aisément ce qu'il souhaitoit (1). Innocent apprit avec joye la dissension qui étoit sur le point d'éclater entre le Roi & les Barons. Si quelque chose étoit capable de lui faire perdre la Souveraineté qu'il venoit d'acquérir sur le Royaume d'Angleterre, c'étoit sans doute l'union étroite & sincere du Roi avec la Noblesse. La résignation qu'il avoit extorquée de Jean étoit par elle-même si contraire à toute sorte de droit, & si remplie de nullitez, qu'elle n'auroit pû subsister, si le Souverain & les Sujets eussent pu se résoudre à une union si nécessaire. Ainsi, rien n'étant plus agréable au Pontife que de voir le Roi & les Grands hors d'état de se soutenir reciproquement, il résolut de faire servir leur désunion à établir plus fortement son autorité dans ce Royaume.

Jean implore la protection du Pape. *M. Paris.*

1214. Pour cet effet, sans faire paroître qu'il eût été informé de la Confédération des Barons, il fit partir pour l'Angleterre le Cardinal *Nicolas*, Evêque de Tivoli en qualité de son Légat, avec une Commission publique de lever l'Interdit, & d'accorder le Roi avec le Clergé, touchant la restitution promise. Jean ayant d'abord offert cent mille marcs, le Légat paroissoit content de cet offre; mais les Prélats la rejetterent hautement, aimant mieux que le Royaume gémît encore sous le poids insupportable de l'Interdit, que de se relâcher sur le moindre article de leurs prétentions. Le Légat ne fut pas fâché de voir leur obstination qui lui donna lieu de déclarer au Roi les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Il lui répresenta, qu'il ne pouvoit jamais espérer de vivre tranquillement dans son Royaume, jusqu'à ce qu'il se fût mis entiérement sous la protection de la Puissance Apostolique; que pour cet effet il

Le Pape envoye un Légat en Angleterre.

Le Légat propose au Roi de résigner encore

(1) *Noverat enim (Rex) quod Papa super omnes mortales ambitiosus erat & superbus, pecuniaque sititor insatiabilis, & ad omnia Scelera pro præmiis datis vel promissis, cereum & proclivum, &c.* M. Paris an. 1213.

il étoit néceſſaire qu'il fît une ſeconde réſignation de la Couronne ; la premiere étant ſujette à trop d'exceptions ; qu'enſuite le Pontife ſe trouvant indiſpenſablement obligé de le ſoutenir, ſçauroit bien le tirer de tout embarras. JEAN. 1214. une fois ſa Couronne au Pape.

Jean ſe trouvoit dans une fâcheuſe ſituation ; environné de difficultez, & ayant preſque autant d'ennemis que de Seigneurs dans ſon Royaume, il ne pouvoit trouver d'autre reſſource que la protection du Pape. Ainſi, bien que cette protection ne pût s'obtenir que par une ſeconde réſignation de ſa Couronne, il ſe laiſſa porter encore une fois à cette ſervile complaiſance. Cette réſolution étant priſe, il convoqua une Aſſemblée Générale à Weſtminſter, ou en préſence de tous les Seigneurs de ſon Royaume, il réſigna ſolemnellement & pour la ſeconde fois ſa Couronne au Pape, avec toutes les formalitez qu'il plut au Légat de lui marquer. Il ſigna encore une ſeconde Chartre, dans laquelle on prit ſoin de réformer ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans la premiere. Pour la rendre plus authentique, on la fit ſceller avec de l'Or, la premiere ne l'ayant été qu'avec de la Cire. Enſuite, le Roi la mit entre les mains du Légat, pour la porter à ſon Maître. Il ne fut pas difficile aux Barons confédérez de connoître que leur ſecret étoit découvert, & que la nouvelle démarche que le Roi venoit de faire étoit le prix de la protection qu'il avoit obtenuë du Pape. Comme rien n'étoit plus contraire au deſſein qu'ils avoient formé de faire rétablir leurs Privileges, que la ſervitude à laquelle le Roi venoit d'aſſujettir ſon Royaume, le Cardinal Langton protesta ſolemnellement contre l'engagement que le Roi venoit de prendre, & mit ſa Proteſtation ſur l'Autel. Le Roi y conſent. Langton proteſte contre la Réſignation.

Innocent ayant été informé de la Proteſtation de Langton, ſe ſentit extrémement offenſé, qu'un Cardinal eût agi ſi directement contre les intérêts du S. Siége. Il n'oſa pourtant le pouſſer ſur ce ſujet, de peur d'émouvoir tout le Royaume, & de porter les Anglois à s'unir avec Langton pour le maintien de leur liberté. En effet, il n'étoit nullement à propos de faire ſentir ſitôt à la Nation le poids de ſa nouvelle ſervitude. Au contraire, il étoit de l'interêt de la Cour de Rome, de laiſſer dormir ſes droits pendant quelque tems, afin que les Anglois ne s'appercevant d'aucun changement, fuſſent moins diſpoſez à prendre des meſures pour ſecoüer le joug qu'on venoit de leur impoſer. Cependant le Pontife ne laiſſa pas de prendre occaſion de mortifier l'Archevêque, en donnant au Cardinal Nicolas ſon Légat, le pouvoir de diſpoſer de tous les Bénéfices qui ſe trouvoient vacans en Angleterre. Ce Légat abuſa de ſon pouvoir ſans retenuë ; non content de conférer les Bénéfices à des Italiens, à ſes Parens, & à ſes amis, il en donna quelques-uns à des gens qui étoient encore à naître. Langton, picqué de ce que cette Commiſſion avoit été donnée à un autre, prit occaſion de la conduite irréguliere du Légat, pour appeller au Pape de ſes procédures, & envoya Simon ſon frere à Rome, pour pourſuivre ſon appel. Cet Envoyé trouva Innocent peu diſpoſé à écouter des plaintes contre un Légat qui venoit de lui rendre de ſi grands ſervices. D'ailleurs Pandolphe, qui avoit porté à Rome la Chartre au ſceau d'Or, avoit rendu de très-mauvais offices à l'Archevêque & à tous les Seigneurs Anglois. Il avoit repréſenté ceux-ci comme des eſprits broüillons, & le Roi comme le plus pieux de tous les Princes. Cette rélation fut Le Pape donne pouvoir au Légat de remplir les Bénéfices. *M. Paris.* Le Légat abuſe de ſon pouvoir. Langton appelle au Pape.

JEAN. 1214. cause qu'Innocent, sans vouloir écouter les remontrances de Langton, se hâta d'ordonner à son Légat, de lever l'Interdit qui avoit déjà duré plus de six ans. Quant à la satisfaction que le Clergé demandoit, il ordonna que le Roi payeroit seulement quarante mille marcs, pour toute réparation.

L'Interdit est levé, & une restitution très-modique accordée aux Prélats.

C'est ainsi que fut terminée cette grande affaire qui rendit le Roi d'Angleterre Vassal & Tributaire du Pape. Un événement de cette nature peut fournir une ample matiere à des réflexions qu'il faut laisser faire aux Lecteurs. Contentons nous de remarquer, que, si dans la premiere négociation, le Pape se fût contenté d'exiger de Jean une restitution si modique, il n'y a point de doute que l'accommodement ne se fût conclu en ce tems-là. En effet, ce fut le seul obstacle qui en empêcha la conclusion, puisque les Nonces étoient contens de toutes les autres avances que le Roi faisoit. Mais ce Prince n'avoit pas encore résigné sa Couronne au Pape, au lieu que, depuis cette résignation, les cent mille marcs qu'il avoit offerts furent réduits à quarante mille. Le Clergé qui s'étoit attendu à recevoir des sommes immenses pour cette restitution, se trouva bien éloigné de son compte. Néanmoins, n'osant résister aux ordres exprès du Pontife, il se vit obligé de se contenter d'une Somme si médiocre, par rapport à ce qu'il avoit espéré. Les Evêques trouverent pourtant le moyen de s'indemniser, en ne faisant aucune part de ces quarante mille marcs au Clergé inférieur, ni aux Monasteres. Ceux-ci voulurent s'en plaindre au Légat, mais ils n'en purent tirer d'autre réponse, sinon que, n'ayant aucun ordre du Pape sur ce sujet, il n'étoit pas en son pouvoir d'y remédier.

Jean porte la guerre en France.

Jean se voyant délivré, quoi qu'à sa honte éternelle, d'une affaire qui lui avoit causé de si grands chagrins, résolut de poursuivre le dessein que la désobéïssance des Barons lui avoit fait abandonner. Il espéroit de trouver plus de soumission dans ses Sujets, depuis que le Pape s'étoit hautement déclaré son Protecteur, que pendant qu'il étoit dans les liens de l'Excommunication. Après qu'il eut fait tous les préparatifs nécessaires pour cette importante entreprise, il se rendit à la Rochelle avec une nombreuse armée. Ensuite, étant entré dans le Poitou, il soumit cette Province avec la même facilité qu'elle lui avoit été enlevée. Cet heureux succès lui ayant fait concevoir de plus grandes espérances, il s'avança dans l'Anjou & fit relever les murailles d'Angers qu'il avoit autrefois fait abattre. Cette attaque imprévûë surprit Philippe, qui se trouvant alors occupé dans les Païs-Bas, à une importante guerre contre l'Empereur & le Comte de Flandres, ne pût assez-tôt s'opposer à ce nouvel ennemi. Cependant le Prince Loüis son Fils, ayant assemblé une armée avec toute la diligence possible, s'avança vers l'Anjou, pendant que les Anglois étoient occupez au Siége d'un Château, nommé *la Roche au Moine*. L'approche de l'armée Françoise ayant fait perdre à Jean l'espérance de pouvoir continuer ce Siége, il prit la résolution de le lever pour aller présenter la Bataille à Loüis. Mais les Poitevins ayant refusé de le suivre, non seulement il se vit contraint d'abandonner ce dessein, mais même de se retirer avec quelque précipitation. Les Historiens François disent, qu'il fut vivement poussé dans sa retraite, & qu'il reçut même un grand échec. Les Anglois au contraire soutiennent que Loüis, content de lui avoir fait lever ce siége, se retira sans le poursuivre. Malgré cet accident, Jean avoit

Act. Publ. T. I. p. 189.

Il se rend maître du Poitou, & s'avance jusqu'en Anjou.

Le Prince Loüis arrête ses progrès.

avoit encore assez de troupes pour pouvoir espérer un heureux succès de cette guerre, si elle eut continué. Mais la nouvelle de la bataille de *Bovines* que Philippe venoit de gagner dans les Païs-Bas, le fit penser à la retraite. Cette victoire, l'une des plus considérables que la France ait jamais remportées, ayant fait craindre à Jean que tout le fardeau de la guerre ne tombât sur lui, il demanda une Trêve de cinq ans, par l'entremise d'un Légat du Pape. Quoi qu'un fameux Historien * assure que ce ne fut qu'aux pressantes instances du Pape que Philippe accorda cette Trêve, on peut pourtant présumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y consentir. En effet, il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux que de voir repasser la Mer aux Anglois, puisqu'il n'avoit que peu de chose à gagner sur eux, & qu'au contraire, il avoit beaucoup à perdre.

JEAN. 1214. Philippe gagne la bataille de Bovines contre l'Empereur. *Act. publ. T. I. p.* 192. Jean demande & obtient une Trêve de cinq ans. * *Mezerai.*

Nous voici à la troisiéme période du Regne de Jean, qui ne fut ni moins agitée, ni moins malheureuse pour ce Prince, que les deux précédentes. On l'a vû, dans les deux premieres, lutter contre deux Puissances étrangeres qui triompherent de lui. Dans celle-ci, on va le voir aux prises avec ses propres Sujets, réduit, pour se maintenir sur le Trône, à désoler son propre Royaume, avec une armée ramassée de diverses Nations, & enfin à voir un Prince étranger recevoir le Serment de Fidélité des Anglois. Entrons dans le détail de ces troubles.

Troisiéme partie du Regne de Jean.

Il sembloit qu'après avoir essuyé tant de traverses, Jean dût, quoi qu'aux dépens de son honneur, passer le reste de sa vie avec quelque tranquillité. Mais il étoit destiné à toute autre chose. Sa conduite précédente, mêlée de fierté, de caprice, de tyrannie, d'imprudence, de lâcheté, avoit causé parmi ses Sujets un mécontentement général, qui ne pouvoit manquer de produire de mauvais effets. A mesure qu'il perdoit l'estime du Peuple, les Barons devenoient moins souples à son égard. L'espérance qu'ils avoient de réüssir dans leurs desseins, n'étoit proprement fondée que sur le peu d'affection que le Peuple avoit pour son Souverain. Dès que le Roi fut de retour de son expédition de France, les Barons, qui n'avoient pas perdu de vûë leur premier projet, résolurent de lui demander en Corps le rétablissement de leurs Priviléges. Un Pélérinage à S. Edmondbury ayant fourni aux principaux d'entre eux un prétexte de s'assembler, ils prirent la résolution de demander au Roi la confirmation de la Chartre de Henri I. Cette Chartre, ainsi qu'il a été déja dit, contenoit en substance les libertez dont le Peuple d'Angleterre joüissoit pendant la domination des Rois Saxons. Avant que de se séparer ils convinrent, qu'immédiatement après les Fêtes de Noël, ils iroient en Corps trouver le Roi, pour lui présenter leur Requête. Cependant, chacun alla chez soi se pourvoir d'hommes, d'armes, de Chevaux, afin de se mettre en état de forcer le Roi, s'il étoit nécessaire, à leur accorder ce qu'ils désiroient. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette querelle, il ne sera pas hors de propos d'en examiner le sujet. Voici quel étoit le fondement des prétentions des Barons, & sur quoi le Roi s'appuyoit, pour leur refuser ce qu'ils demandoient, avec tant d'instance.

Ligue des Barons pour faire rétablir leurs Privileges.

On ne peut disconvenir, que sous les Regnes des premiers Rois Normans, & particuliérement sous celui de Guillaume le Conquérant, les Anglois n'ayent été opprimez. L'injustice à leur égard avoit été portée si loin, qu'il ne

Examen des droits du Roi & des Barons.

JEAN. 1214. ne se trouvoit plus personne de cette Nation, qui possédât aucun Fief considérable. Les Normans & d'autres étrangers avoient été revétus de leurs dépoüilles. Dans ce tems-là, les Anglois, qui avoient tant de sujet de se plaindre, alléguoient en vain leurs Priviléges, ils n'étoient point écoutez. Au contraire, les Normans ne trouvoient nullement injuste que le Roi usât d'un pouvoir despotique, parceque c'étoit à leur avantage. Les Loix d'Edoüard le Confesseur étoient tellement méprisées, que c'étoit presque un crime de lèze Majesté, que de les nommer. Mais quand un fois ces mêmes Normans se virent suffisamment établis dans leurs nouvelles acquisitions, il commencerent à sentir combien il étoit dangereux de vivre sous un pouvoir arbitraire qui pouvoit leur ôter ce que le Roi conquérant avoit donné à leurs peres. Ainsi peu-à-peu, ils revétirent le génie Anglois tout porté à la liberté, & ils souhaiterent que les Loix Saxonnes fussent remises en vigueur. On n'entendit plus parler d'aucune distinction entre les deux Nations. Chacun voulut être Anglois, plûtôt que Normand. Selon les apparences, ce fut-là la principale cause qui empêcha que la Langue Normande ne prévalût sur l'Angloise, quelques mesures que Guillaume I. eût prise pour faire réüssir ce projet. Toutes les fois qu'il s'en présenta quelque occasion favorable, les Normans parlerent comme de véritables Anglois, & demanderent avec ardeur le rétablissement des Loix d'Edoüard. Ils profiterent principalement des circonstances où se trouverent Guillaume le Roux, Henri I. & Etienne, en montant sur le Trône. Comme ces Princes n'avoient proprement aucun droit à la Couronne, ils se virent obligez de garder beaucoup de ménagemens avec leurs Sujets, & de leur promettre le rétablissement des anciennes Loix. Veritablement ce que les Barons demandoient auroit été très-juste dans la bouche des Anglois; mais ces mêmes prétentions pouvoient être très-justement contestées aux Normans. Aussi a-t-on vû dans l'Histoire de ces trois Princes, qu'encore qu'ils eussent solemnellement promis de faire revivre ces Loix, ils n'eurent jamais un désir sincere de dégager leur parole. Néanmoins ces engagemens solemnels & souvent réïterez ne laisserent pas de donner aux Seigneurs de race Normande, un droit qu'ils n'avoient pas auparavant. Les conjonctures où les trois premiers Rois Normans se trouverent, en montant sur le Trône, furent donc la véritable cause de ces fausses démarches qui devinrent dans la suite si préjudiciables à leurs Successeurs. Ils sçavoient bien que leurs Sujets Normans n'avoient aucun droit de demander le rétablissement des Loix Saxonnes, Loix qu'il avoit fallu manifestement violer, pour les établir dans les biens qu'ils possédoient en Angleterre. Mais la néceffité obligeoit ces Princes à promettre ce qu'ils n'avoient pas dessein de tenir. La Chartre de Henri I. ne fut jamais exécutée, ni par lui-même, ni par ceux qui lui succéderent. Quelque précaution qu'on eût prise d'en envoyer des copies dans les principaux Monasteres, à peine, cent ans après, s'en put-il trouver une seule, qui fut celle que le Cardinal Langton fit voir aux Seigneurs. Si l'on considere donc le droit des Barons dans sa source, on ne peut s'empêcher de conclurre, qu'il n'étoit appuyé sur aucun bon fondement, parce que les principaux Fiefs étoient entre les mains des Descendans de ceux à qui Guillaume le Conquérant les avoit distribuez. Mais d'un autre côté, il faut convenir, que tant de promesses solemnelles que tous les Rois depuis Guillaume le Conquérant avoient

avoient faites de rétablir les Loix Saxonnes, appellées autrement les Loix de S. Edoüard, donnoient aux Normans Anglois un droit aſſez plauſible d'en demander l'exécution. JEAN. 1214.

De ce qui vient d'être dit ſur cette matiere on peut aiſément inférer, que ſi les Barons ſe croyoient en droit de demander le rétabliſſement des Priviléges de la Nation Angloiſe, Jean ne ſe croyoit pas moins autoriſé à le refuſer. Cette diſpute étant demeurée indéciſe pendant pluſieurs Regnes, chacun de ſon côté avoit conſervé ſes prétentions. Quand il s'étoit trouvé un Roi foible, ou dans des circonſtances fâcheuſes qui ne lui permettoient pas de conteſter ſur ce ſujet, les Barons avoient tâché de faire revivre les droits des Anglois, & le Prince ne pouvant faire mieux les avoit contentez par des promeſſes qu'il n'avoit pourtant pas deſſein d'accomplir. Mais ſous les Rois habiles & qui ſe trouvoient dans la proſpérité, cette querelle demeuroit aſſoupie, les Barons attendant toûjours quelque occaſion favorable pour parvenir à leur but. Ils crurent l'avoir trouvée ſur la fin de ce Regne, & ils réſolurent de ne la pas laiſſer échapper. Jean ſe trouvoit préciſément dans la conjoncture où ils le ſouhaitoient. Haï & mépriſé de ſon Peuple auquel il avoit donné d'aſſez grands ſujets de mécontentement, il ne pouvoit eſpérer de regagner ſon affection. D'un autre côté, il étoit ſans reſſource du côté de Philippe qui étoit ſon plus mortel ennemi. Moins encore pouvoit-il eſpérer du ſecours de l'Empereur ſon neveu, ni du Comte de Flandres que la Bataille de Bovines avoit également accablez. Enfin, il n'y avoit point d'apparence, que le Roi d'Ecoſſe voulût prendre en main la défenſe d'un Prince dont il étoit très-mécontent. Quant au ſecours que Jean pouvoit attendre du Pape, comme il ne devoit conſiſter qu'en des armes ſpirituelles, les Barons ne s'en mettoient pas beaucoup en peine, ſçachant bien que ces armes ne tirent leur force que de la crainte qu'on en a, & des circonſtances des tems & des lieux. Mais comme ils avoient lieu d'eſpérer que le Peuple s'uniroit avec eux pour leur commun avantage, ils ne craignoient pas que les foudres de Rome leur fiſſent beaucoup de mal. Il falloit dont néceſſairement, que Jean ſuccombât en cette occaſion, puiſqu'ayant perdu les Provinces de France, il n'avoit aucune reſſource contre les Anglois.

Pleins de cette eſpérance, & ſe tenant comme aſſurez du ſuccès de leur entrepriſe, les Barons allerent à Londres ſe préſenter au Roi, & lui demanderent, en termes clairs & précis, le rétabliſſement des Loix de S. Edoüard, & les autres Droits & Priviléges contenus dans la Chartre de Henri I. Ils ajoûterent, qu'ils ne lui demandoient que ce qu'il avoit promis lui-même, par un Serment ſolemnel avant que de recevoir ſon Abſolution, & que par cette raiſon, leur très-humble Requête ne pouvoit pas être regardée comme une nouveauté, moins encore comme provenant d'un eſprit de rébellion. Cette Requête, quoique conçuë en termes très-reſpectueux, alarma le Roi. Comme il comprit qu'ils avoient pris leur réſolution, en cas qu'elle fût rejettée, il crut que le meilleur parti qu'il avoit à prendre étoit de gagner du tems. Il les pria donc d'attendre ſa réponſe juſqu'à Pâque, leur promettant qu'en ce tems-là, il leur déclareroit ſes intentions. Quoiqu'il ne fût pas difficile de comprendre, que le Roi ne cherchoit qu'à les amuſer, ils craignirent de ſe mettre dans le tort, s'ils refuſoient ce délai, & ſe retirerent.

1215. Les Barons demandent le rétabliſſement des Loix d'Edoüard. *M. Paris.*

Le Roi obtient un délai.

Cepen-

JEAN. 1215.

Il se fait renouveller le Serment & l'Hommage

Act. Publ. T. I. p. 197.

Cependant, le Roi profitant du tems qu'on lui avoit accordé, se fit renouveller le serment de Fidélité par tous ses Sujets, & l'Hommage par tous les Vassaux immédiats. Ensuite, il prit la Croix, comme s'il eût eu dessein d'aller à la Terre Sainte, afin de se mettre à couvert, sous la protection de l'Eglise. D'une autre côté, le Pape ayant été informé de la demande des Barons, leur adressa un Bref pour les exhorter à demeurer fidéles à leur Souverain. Mais cela ne les empêcha pas de poursuivre leur entreprise.

Les Barons pressent le Roi de répondre.

Dès que le délai fut expiré, ils s'assemblerent à Stamford, au nombre de plus de mille Chevaliers, tous bien montez, bien armez, & en état de se faire craindre. Le Roi qui s'étoit rendu à Oxford pour les attendre, ayant été informé de leur nombre & de leur contenance, ne jugea pas à propos d'exposer sa personne, en conférant avec eux. Avant qu'ils se fussent approchez plus près, il leur envoya le Comte de Pembrook, pour leur demander, quelles étoient ces Loix & ces Libertez dont ils parloient dans leur Requête. Ils répondirent par un long Mémoire qui contenoit les Loix & les Coûtumes observées du tems des Rois Saxons, & firent dire au Roi, que s'il refusoit de les accorder, ils étoient résolus de l'y contraindre par la saisie de ses Places. Jean n'eut pas plûtôt parcouru cet Ecrit, qu'il entra dans une terrible colere. Il s'écria, que les Barons ne demandoient pas moins que de le priver du Gouvernement de son Royaume, & jura, qu'il n'accorderoit jamais à ses Sujets, des Libertez qui le rendroient lui-même esclave.

Le Roi refuse de leur accorder leur demande.

Ils font un Général,

La réponse du Roi ayant fait connoître aux Barons, qu'ils s'attendoient en vain d'obtenir ce qu'ils demandoient, autrement que par la force, ils élurent pour leur Général, le Lord Fitz-Walter, & lui donnerent le titre de *Maréchal de l'armée de Dieu & de l'Eglise*. En même tems, ils marcherent à Northampton, dont ils tinrent le Château assiégé pendant quinze jours. Cette Place faisant plus de résistance qu'ils ne l'avoient espéré, ils en leverent le Siége, & marcherent à Betford dont ils se rendirent maîtres. Peu de jours après, ils eurent avis qu'une Négociation secrette qu'ils avoient nouée avec quelques-uns des principaux Bourgeois de Londres avoit réussi selon leurs souhaits, & qu'une des portes de la Ville devoit leur être livrée. L'espérance de se fortifier du secours d'une Ville si riche & si puissante, dont le nom seul pouvoit donner de la réputation à leur Parti, leur fit faire tant de diligence, qu'en deux marches, ils arriverent à la porte nommée Aldgate. Cette porte leur ayant été ouverte, ils entrerent dans la Ville, à la pointe du jour, avant que le Roi, qui se tenoit dans la Tour, eût eu la moindre nouvelle de leur approche. Un si grand avantage les ayant mis en état de tout entreprendre, ils prirent la résolution d'assiéger le Roi dans la Tour. Pendant qu'ils étoient occupez à ce Siége, qui ne put pourtant se commencer qu'après avoir fait de grands préparatifs, ils écrivirent des Lettres circulaires à tous les Seigneurs du Parti du Roi, & à tous ceux qui étoient demeurez neutres. Sans se servir d'aucun détour, ils les avertissoient que leurs biens seroient pillez, & leurs maisons démolies, s'ils ne venoient se joindre à eux pour soutenir la cause commune de tout le Royaume. Ces ménaces produisirent un si grand effet, que ceux qui avoient voulu garder la Neutralité, se rangerent dans le parti des Barons. Quelques-uns même de ceux sur qui le Roi comptoit le plus le quitterent, de peur de s'attirer les maux dont ils étoient ménacez. Cette défection

Et commencent les hostilitez.

Ils se rendent maîtres de Londres,

Et assiégent le Roi dans la Tour.

Ils ménacent les Seigneurs du parti du Roi, & les Neutres.

Jean se voit contraint de céder.

fection ayant rendu le Roi plus traitable, il envoya le Comte de Pembrook aux Barons, pour les informer qu'il étoit dans la diſpoſition de leur accorder ce qu'ils demandoient. C'étoit proprement ſe livrer à leur diſcrétion. Mais dans la ſituation où il ſe trouvoit, il n'avoit point d'autre parti à prendre. Après une courte négociation, il fut convenu que le Roi & les Barons s'aſſembleroient à un jour préfix ſur une bruyere appellée Kuneſmede, pour y prendre des réſolutions convenables au bien du Royaume.

JEAN. 1215.

Les Barons ſe rendirent en très-grand nombre au lieu aſſigné, pendant que le Roi n'y parut accompagné que de cinq ou ſix Seigneurs. De ce nombre étoit le Cardinal Archevêque, qui affectoit de faire l'Office de Médiateur, quoiqu'il fût le principal auteur des troubles. On n'employa pas beaucoup de tems à convenir de ce que le Roi devoit faire pour la ſatisfaction des Barons. Comme ils ne vouloient rien rélâcher, le Roi n'étoit pas en état de rien refuſer. D'ailleurs, il conſidéroit qu'en exigeant trop de lui, on lui fourniſſoit un prétexte plauſible de ſe dédire, quand il en trouveroit un occaſion favorable. Ainſi, ſans diſputer ſur les Articles qu'on lui propoſoit, il prit le parti de feindre, qu'il accordoit volontairement ce qu'en effet on lui arrachoit avec violence. Il ſigna donc deux Chartres, dans leſquelles les Barons avoient fait inſérer tout ce qu'il leur avoit plû. La premiere fut nommée *la Chartre des Libertez*, ou *la Grande Chartre*, la ſeconde *la Chartre des Forêts*. Par la lecture de ces deux Chartres qui ſeront inſérées à la fin de ce Regne, on pourra s'inſtruire des oppreſſions auſquelles les Anglois avoient été ſujets depuis la Conquête, & de ce qu'ils gagnerent en cette occaſion. Ce ſont ces deux Chartres, qui depuis ce tems-là, ont ſervi de fondement aux Libertez de cette Nation, malgré les efforts que Jean lui-même, & quelques-uns de ſes Succeſſeurs ont faits, pour les faire révoquer.

Il ſigne la Grande Chartre & la Chartre des Forêts.

Ces Chartres furent ſignées du Roi, & de tous les Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume, ſcellées du grand Sceau, & confirmées par un Serment ſolemnel du Roi. Mais pour en aſſurer encore mieux l'exécution, on nomma, du conſentement du Roi, vingt-cinq Barons, à quatre deſquels, quels qu'ils fuſſent, toutes perſonnes pouvoient s'adreſſer, pour ſe plaindre de l'infraction de ces Chartres. On convint encore, que les quatre Barons qui ſeroient les premiers informez de quelque grief, en porteroient leurs plaintes au Roi, & que s'il n'étoit pas réparé dans quarante jours, ils en informeroient le Corps des Seigneurs: Qu'en ce cas, les Barons auroient un légitime pouvoir de prendre les armes, & de ſe ſaiſir des Domaines du Roi, pour l'obliger à réparer le tort dont on auroit ſujet de ſe plaindre. On exceptoit pourtant, toutes violences contre le Roi même, la Reine ſon Epouſe & ſes enfans. Mais afin de lever le ſcrupule que le Peuple pourroit ſe faire de prendre les armes contre ſon Souverain, le Roi conſentit, que chacun fit ſerment qu'il aſſiſteroit les Barons dans tous les cas qui dépendroient des deux Chartres. Enfin, à toutes ces conceſſions, il ajoûta des Lettres Patentes, adreſſées à tous les Shérifs, par leſquelles il leur donnoit pouvoir de faire jurer à tous ſes Sujets qu'ils obſerveroient ponctuellement ces deux Chartres, & s'il étoit néceſſaire qu'ils prêteroient leur ſecours, pour forcer le Roi à les obſerver.

Précautions des Barons pour faire obſerver les deux Chartres. *Act. Publ. T. I pag.* 201.

C'eſt bien ici qu'on peut dire avec raiſon ce qu'un Hiſtorien a dit ſur un

Jean eſt au

JEAN. 1215.

déſeſpoir d'avoir ſigné ces deux Chartres.

M. Paris.

ſemblable ſujet, que le Roi ne prétendoit pas ſe lier ſoi-même par ces chaines de parchemin. Toutes les précautions que les Barons avoient priſes pour attacher fortement leur Souverain, ne ſervirent qu'à lui faire rechercher avec plus d'ardeur, les moyens de ſe délivrer de ce joug qui lui paroiſſoit inſupportable. Ceux qui l'approchoient de plus près étant preſque tous étrangers, contribuoient encore à l'irriter, en lui exagérant la hauteur & l'inſolence des Barons. Comme ils comprenoient bien que ces Chartres qui donnoient des bornes à la puiſſance Royale, ne pouvoient que leur être préjudiciables, ils ne ceſſoient point de lui repréſenter le tort qu'il s'étoit fait en les ſignant. Enfin, tous leurs diſcours ne tendoient qu'à lui faire prendre des meſures pour ſe tirer de la ſujetion où ces Conceſſions le mettoient. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réüſſir dans leur deſſein: mais la plus grande difficulté conſiſtoit dans l'exécution. Ce malheureux Prince, continuellement tourmenté par ſes propres penſées, & par les reproches envenimez de ſes Courtiſans, ſe laiſſa tellement poſſéder par ſes chagrins, qu'il tomba dans une mélancholie affreuſe, qui donnoit aſſez à connoître ſon déſeſpoir. Il cherchoit en ſoi-même les moyens de ſe venger: mais il ne ſçavoit où prendre les troupes & l'argent, dont il avoit beſoin pour en venir à bout. En effet il ne voyoit point d'autre reſſource que de s'adreſſer aux Barons mêmes, contre leſquels il avoit deſſein de s'en ſervir. Mais il n'étoit pas facile de les ſurprendre, dans la défiance continuelle, où ils étoient à ſon égard. Enfin, après qu'il ſe fut tourné de divers côtez, ſon déſeſpoir lui ſuggéra un moyen pour lever des troupes, ſans avoir dequoi les payer. Ce fut d'envoyer quelques-uns de ſes Confidens en France, en Allemagne, dans les Païs-Bas, avec ordre de promettre à tous ceux qui voudroient le venir ſervir, les biens qui ſeroient confiſquez ſur les Barons Rebelles, car c'eſt ainſi qu'il les qualifioit. Il donna même à ces Envoyez, le pouvoir de faire par avance des dons des Terres des Seigneurs Anglois, & d'en paſſer des Actes en bonne forme. C'étoit par de ſemblables engagemens, que Guillaume le Conquérant avoit autrefois aſſemblé une nombreuſe armée qui l'avoit rendu maître de l'Angleterre. Ceux qui s'étoient engagez avec ce Prince avoient parfaitement réüſſi. Ainſi la conſidération des beaux établiſſemens qu'ils avoient faits dans ce Royaume, porta une infinité de gens à tenter la même voye, dans l'eſpérance que Jean leur procureroit les mêmes avantages. Dans tous les tems, il ne ſe trouve que trop de gens ambitieux, ou dont la fortune eſt déſeſpérée, qui embraſſent avec ardeur ces ſortes d'occaſions pour s'enrichir, ſans ſe mettre en peine de la juſtice ou de l'injuſtice du parti qu'ils prennent.

Il cherche les moyens de ſe relever.

Il fait lever des troupes d'Avanturiers dans les Païs étrangers.

Il demande du ſecours au Pape.

Pendant que les Envoyez de Jean travailloient à lui aſſembler des troupes, ce Monarque penſoit à ſe précautionner du côté de Rome. Il ſçavoit, par une fatale expérience, combien la puiſſance formidable du Pape pouvoit avancer ou reculer l'exécution de ſes deſſeins. Pour cet effet, il informa le Pontife par une Lettre (1), de la violence qui lui avoit été faite, quoique, comme il aſſuroit, il eût proteſté qu'étant Vaſſal du St. Siége, il ne pouvoit rien

(1) La Lettre du Roi au Pape finiſſoit par ces paroles : *Pro certo habentes, quod poſt Deum, perſonam veſtram, & auctoritatem Sedis Apoſtolicæ habemus unicum & ſingulare præſidium, & ſub veſtri confidentiâ patrocinii, reſpiramus.*

rien faire ſans ſon conſentement. Avec cette Lettre il envoya la copie des Chartres qu'on lui avoit fait ſigner, & fit remarquer au Pape qne tous les articles qu'elles contenoient étoient autant d'uſurpations ſur la puiſſance Royale, & par conſéquent ſur le Seigneur ſuzerain. C'étoit flater le Pontife par l'endroit le plus ſenſible. Sur ce fondement il le pria de le délier de ſon ferment afin qu'il pût, ſans ſcrupule, faire des efforts pour ſe délivrer d'un joug ſi peſant. Après qu'il eut pris ces meſures, avec tout le ſecret poſſible, craignant que, s'il ſe faiſoit trop voir en public, on ne vint à connoître, ou à deviner ſes deſſeins, il choiſit l'Iſle de Wight, pour y faire ſa réſidence. Dans cette retraite, il ſe tint long-tems comme caché, n'ayant communication qu'avec des Pêcheurs & des Matelots, ni aucun divertiſſement que de ſe promener ſur le bord de la Mer avec quelques-uns de ſes Domeſtiques. Dès qu'on ſçut que le Roi s'étoit retiré dans cette Iſle, les eſprits s'occuperent inûtilement à deviner la cauſe de ſa retraite. Tantôt on diſoit qu'il étoit devenu Pêcheur ou Marchand, tantôt qu'il avoit deſſein de faire le métier de Corſaire. Mais bien qu'il n'ignorât pas tous ces diſcours, il s'en mettoit peu en peine. Pendant trois mois, il attendit partiemment le retour de ſes Envoyez & l'arrivée des troupes étrangeres qu'on lui faiſoit eſpérer.

JEAN. 1215.

Il ſe retire dans l'Iſle de Wight.

Il n'eut pas beaucoup de peine à réüſſir à l'égard de la Cour de Rome qui avoit intérêt de le ſoutenir. Innocent s'emporta d'une étrange maniere contre les Barons, qui, ſans le conſulter, avoient oſé faire ſigner de pareilles Chartres à leur Roi, & faire violence à un Prince croiſé qui étoit ſous la protection de l'Egliſe. Dans ce tranſport, il jura que, quoiqu'il lui en dût coûter, leur témérité ne demeureroit pas impunie. En même tems il leur adreſſa un Bref, pour leur commander de ſe départir de ce qu'ils avoient extorqué de leur Souverain, s'il ne vouloient attirer ſur eux l'indignation du St. Siége. Mais les Barons ſe mocquerent de ſes ordres, & ſans craindre les foudres dont ils étoient menacez, ils s'emparerent de Rocheſter dont le Cardinal Langton les mit en poſſeſſion (1). Ils y trouverent une prodigieuſe quantité de munitions que le Roi y avoit aſſemblées pour s'en ſervir dans le beſoin. C'étoit aparemment ce qui les avoit excitez à ſe ſaiſir de cette Place.

Innocent menace les Barons.

Ils mépriſent ſes menaces, & s'emparent de Rocheſter.

M. Paris.

Cependant, le Pape ayant caſſé les deux Chartres, & relevé le Roi de ſon Serment, les affaires de ce Prince commencerent à changer de face, par la nouvelle qu'il reçut, que ſes Agens avoient engagé un grand nombre d'Avanturiers à ſon ſervice. A cette nouvelle, Jean quitta en diligence l'Iſle de Wight, & alla les attendre à Douvre. En peu de tems, il eut la ſatisfaction d'en voir arriver un grand nombre, de Brabant, de Flandre, de Normandie, de Poitou, de Gaſcogne, tous gens qui n'avoient rien à perdre, & réſolus d'expoſer leur vie, pour gagner du bien. Le nombre de ceux qui s'étoient engagez à cette entrepriſe étoit ſi conſidérable, qu'on a de la peine à en croire les Hiſtoriens qui le rapportent. Mais par un accident imprévu, l'un des Chefs nommé *Hugues de Bowes*, qui en menoit une troupe qu'on fait monter à quarante mille hommes, périt en Mer avec tout ſon monde. Si cette troupe étoit arrivée à bon port, il n'y a point de doute que Jean n'eût été en état de traiter les Normans établis en Angleterre, de la même maniere que Guillaume le Conquérant avoit autrefois traité les Anglois. Cependant, quel-

Le Pape caſſe les deux Chartres, & délie le Roi de ſon ferment.

Act. Publ. pag. 107.
J. Knyghton.

Jean reçoit beaucoup de troupes.

(1) *Qui, qua conſcientiâ neſcio, illud Regis tradidit inimicis.* M. Paris.

JEAN. 1215. quelque grande que fût cette perte, il lui restoit encore assez de troupes pour mettre le pied sur la gorge aux Barons qui ne s'étoient pas attendus à cette révolution. Sa premiere expédition fut le Siége de Rochester, qui, après une longue résistance, se rendit enfin, malgré les efforts que firent les Barons pour y faire entrer du secours. Il étoit tellement irrité, qu'il auroit fait pendre toute la Garnison, si ses Généraux ne lui eussent représenté qu'il exposeroit ses propres troupes à de cruelles représailles. Après la prise de Rochester, il partagea son armée en deux Corps. Il en donna l'un au Comte de Salisbury son frere naturel, pour aller ravager les Provinces méridionales, pendant qu'avec l'autre, il alla faire sentir les effets de sa vengeance à celles du Nord. Jamais l'Angleterre ne s'étoit trouvée dans une si grande désolation, Elle avoit dans son sein deux armées d'Etrangers qui n'ayant eu vûë que le pillage ravageoient impitoyablement toutes ses Provinces. On peut bien juger qu'ils n'épargnoient pas les Terres des Barons qui, ne se sentant pas assez forts pour tenir la campagne, s'étoient renfermez dans Londres.

Il reprend Rochester,

& ravage le Royaume.

Pendant ce tems-là le Pape fulmina une Excommunication contre les Barons, & donna ordre à Pandolphe, & à l'Evêque de Rochester, de commander de sa part au Cardinal Langton d'en faire publier la Bulle. Mais ce Prélat, prétendant que le Pape avoit été surpris, refusa d'obéir jusqu'à ce qu'il l'eût lui-même informé du détail de cette affaire. Sa véritable raison étoit, qu'il ne pouvoit se résoudre à faire cette démarche, contre des gens qu'il avoit lui-même excitez à prendre les armes. A son refus, les deux Commissaires publierent eux-mêmes l'Excommunication, & suspendirent l'Archevêque, selon les ordres qu'ils en avoient. Les Barons faisant peu de cas de cette Censure, sous prétexte qu'aucun d'eux en particulier n'étoit nommé dans la Bulle, continuerent à chercher les moyens de se mettre à couvert des persécutions du Roi. Pour ce qui regarde le Cardinal Archevêque, il fut mandé à Rome où il se vit sur le point d'être déposé. Mais le Pontife s'étant laissé fléchir par les prieres des autres Cardinaux, il se contenta de confirmer sa suspension. Quelque tems après, il trouva une autre occasion de le mortifier, en cassant l'élection de Simon son frere, qui avoit été élu Archevêque d'Yorck, & en mettant en sa place *Walter Gray* son ennemi. Ce ne fut pourtant qu'après avoir exigé de ce dernier, une somme de dix mille livres sterling, pour les besoins de St. Siége. Enfin après plusieurs mortifications que Langton reçut à Rome, il fut relevé de sa suspension à condition qu'il ne retourneroit en Angleterre qu'après que tous les troubles y seroient entiérement appaisez.

Le Pape excommunie les Barons. *Act. Publ. T. I. p.* 208.

Langton refuse de publier la Bulle.

Il est suspendu & la Bulle est publiée.

Les Barons se mocquent de cette Excommunication générale.

Le Pape se venge de Langton. *Matth. Paris.*

Dès qu'Innocent avoit été informé du prétexte dont les Barons se servoient, pour ne pas déférer à l'Excommunication lancée contre eux, il avoit publié une autre Bulle, dans laquelle ils étoient excommuniez nom par nom. Leurs Terres étoient mises en interdit, aussi bien que la Ville de Londres qui avoit pris leur parti. Comme ils s'étoient attendus à cette seconde Bulle, ils avoient pris la résolution de n'y point obéïr, & d'empêcher qu'elle ne fut publiée dans Londres. Ils disoient, pour justifier leur conduite, que la Bulle étoit subreptice, & par conséquent de nulle valeur: que d'ailleurs, il n'appartenoit point au Pape de se mêler des affaires politiques, puisque St. Pierre n'avoit reçu de Jesus Christ qu'une puissance spirituelle: que par cette raison, il n'étoit par juste que les Chrétiens se laissassent gouverner par l'ambition & par l'a-

Les Barons sont encore excommuniez. *Act. publ. T. I. p.* 210.

Ils méprisent les censures du Pape.

l'avarice des Papes. On auroit de la peine à croire que ceux qui parloient ainsi fussent les mêmes qui avoient refusé de servir le Roi, parce qu'il étoit excommunié, si mille exemples semblables ne faisoient connoître combien les hommes sont prompts à changer de maximes, selon qu'il convient à leur intérêt. Cependant le Pontife avoit la mortification de voir son autorité méprisée, sans pouvoir y apporter de remède, parce que le Peuple n'étoit pas pour lui, & qu'en pareil cas, ses foudres frappent toûjours sans effet. Pendant que les Barons & les Citoyens de Londres prenoient ces vigoureuses résolutions contre le Pape, Jean continuoit à ravager le Royaume, & particuliérement les Terres des Barons confédérez. Il n'est pas difficile de comprendre que la maniere dont les troupes Etrangeres exécutoient ses ordres n'étoient pas des plus modérées, & qu'il se commit en cette occasion, une infinité de violences qui redoublerent l'animosité des Barons contre le Roi.

JEAN. 1215.

Jean continuë à ravager le Royaume.

Cependant les Barons Confédérez se trouvoient dans un état déplorable. Au lieu de recouvrer leurs priviléges, ils voyoient leurs Terres saccagées, & distribuées à des Etrangers, pendant que le Roi goûtoit à longs traits le plaisir de la vengeance. Ce fâcheux état leur fit enfin prendre un partie désespéré qui les engageoit à risquer leur propre ruïne avec celle de tout le Royaume, pour avoir la satisfaction de se venger du Roi, quoiqu'aux dépens du pauvre peuple. Ils firent sçavoir au Roi de France, que, s'il vouloit leur envoyer le Prince Loüis son Fils, ils promettoient de lui mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête, pourvû qu'il vînt avec des forces capables de les délivrer de Tyrannie du Roi Jean. Philippe ne se fit pas beaucoup solliciter, pour accepter l'offre que les Barons Anglois lui faisoient. Il s'étoit déja une fois mis en tête de conquérir l'Angleterre, & si la ruïne de sa Flotte bien plus que les menaces du Pape, l'avoient fait désister de cette entreprise, il n'avoit pourtant pas perdu l'envie de l'exécuter, si une bonne occasion s'en présentoit. Celle que la rupture entre Jean & les Barons lui offroit, lui paroissant favorable, il ne balança pas un seul moment à la saisir. Il souhaita seulement que les Barons lui livrassent vingt cinq ôtages, pour sûreté de leur parole, à quoi ils consentirent volontiers. Dès que les ôtages furent arrivez à Paris, le Prince Loüis qui étoit alors en Languedoc, occupé à faire la guerre aux Albigeois, se rendit auprès du Roi son Pere, pour se préparer à cette importante expédition. D'abord il envoya quelques troupes aux Barons, & leur fit espérer qu'il ne tarderoit pas à les aller joindre lui-même avec de plus grands secours.

Les Barons appellent le Prince Loüis fils du Roi de France, & lui offrent la Couronne d'Angleterre.

Matt. Paris. Mézerai.

Philippe s'engage à les secourir.

Les préparatifs qui se faisoient en France, étant venus à la connoissance du Pape, il y envoya un Légat nommé *Gallon* pour tâcher de les arrêter. Ce Légat ayant eu audience du Roi lui défendit, aussi bien qu'au Prince son Fils, de la part du Pontife, de porter les armes dans l'Angleterre, qui faisoit partie du patrimoine de St. Pierre. Il menaça même d'Excommunication tous ceux qui, directement ou indirectement, donneroient quelque assistance aux Barons Anglois. Philippe, sans s'étonner de ces menaces, répondit que c'étoit sur un faux fondement qu'on prétendoit que l'Angleterre étoit du patrimoine de St. Pierre: Qu'il étoit manifeste, que le Roi Jean n'avoit pas eu le pouvoir d'assujettir son Royaume, par un simple acte de sa volonté, sans le consentement de ses Sujets; Qu'un Acte de cette nature étoit au dessus du

Grands préparatifs en France.

M. Paris.

Le Pape fait défendre à Philippe & à Loüis de porter leurs armes en Angleterre.

Réponse de Philippe.

Mézerai.

JEAN. 1215.

du pouvoir des Rois, & que les maximes que le Pape vouloit introduire étoient trop préjudiciables à tous les Etats, pour être reçuës. Celui qui parloit ainsi étoit pourtant le même Philippe, qui, trois ans auparavant, sur un simple acte de la volonté du Pape, avoit cru pouvoir sans scrupule s'emparer de l'Angleterre. Ceci fait bien voir que les excès d'autorité, que le Pape s'attribuoit, n'étoient pas admis par un principe de Réligion, mais par un motif d'intérêt ou de crainte. C'est ainsi que la Cour de Rome recevoit en certains temps des morifications qu'elle vouloit bien dissimuler, pendant qu'en d'autres occasions elle faisoit valoir son autorité, avec une hauteur extraordinaire.

Loüis arrive en Angleterre.

Les défenses du Pape n'ayant pas été capables de faire interrompre l'armement qui se faisoit en France, Loüis se trouva bien-tôt en état de faire voile en Angleterre, avec une Flotte de sept cens Vaisseaux. Cependant Jean qui s'étoit rendu à Douvre, à la premiere nouvelle du dessein des François, ne se croyant pas en état de s'opposer à leur descente, s'étoit retiré à Winchester. Ainsi Loüis ne trouvant aucune opposition, mit tranquillement ses troupes à terre au port de Sandwich. Ensuite il marcha contre Rochester, qui ne fit qu'une légere résistance. Ce premier succès lui procura toute la Province de Kent, excepté le Château de Douvre, où Jean avoit laissé une bonne Garnison, avec un brave & fidelle Gouverneur.

Il prend Rochester.

L'Abbé de St. Augustin le déclare excommunié.

Cependant le Pape avoit donné ordre à Gallon son Légat de passer en Angleterre, & d'y publier solemnellement la Bulle d'excommunication contre les Barons. En même tems, il avoit chargé l'Abbé de St. Augustin, de déclarer le Prince Loüis excommunié, si tot qu'il auroit mis le pied dans le Royaume. Loüis tâcha de prévenir ce coup, en représentant à l'Abbé, dans une Lettre, le droit qu'il avoit à la Couronne d'Angleterre. Entre autres raisons, il lui disoit que Jean n'étant monté sur le Trône, que par le consentement des Barons, la même autorité pouvoit le déposer, & mettre un autre Roi en sa place. L'Abbé ne s'étant point laissé gagner par ces raisons, dénonça le Prince Loüis & ses adhérens excommuniez, selon les ordres exprès qu'il avoit reçu du Pontife. Mais cela ne fut pas capable de faire désister ce Prince de son entreprise. Dès qu'il fut maître de Rochester, il se rendit à Londres, où les Barons & les Bourgeois lui prêterent serment de fidélité, après qu'il eut juré solemnellement, qu'il rendroit à chacun ses héritages, & qu'il rétabliroit la Nation dans ses privileges. On ne trouve point dans les Historiens Anglois, que ce Prince fût couronné. Il est pourtant certain qu'il agissoit en Roi, & qu'il disposoit de tout ce qui regardoit le Gouvernement, comme s'il eût été légitimement revêtu de l'autorité Royale. Il donna la charge de Grand Chancelier à Simon Langton, qui étant irrité contre le Pape avoit sçû persuader aux Barons & aux Bourgeois de Londres, qu'on devoit mépriser les foudres de Rome. Ainsi, malgré l'Interdit, on célébra le Service divin dans cette Capitale, comme à l'ordinaire. Loüis de son côté, n'eut pas beaucoup de peine à suivre le Conseil qui s'accordoit si bien avec ses résolutions. Quand il s'étoit determiné à cette entreprise, il avoit bien prévû qu'il trouveroit des obstacles de la part du Pape, & il s'étoit résolu à ne faire aucun cas de ses Censures. Il ne faisoit en cela que suivre l'exemple du Roi son Pere & des Evêques de France qui avoient appellé au Pape mieux informé de la Sentence d'Inter-

Loüis reçoit le serment des Barons & de la Ville de Londres.

Il fait Simon Langton Chancelier.

Les Barons méprisent les foudres du Pape.

dit

dit lancée contre tout le Royaume. On ne faisoit pas encore un grand usage des appels au futur Concile, ni de la distinction si commode, du St. Siége, d'avec la personne du Pape. JEAN. 1216.

Le nombre des partisans de Loüis croissant de jour en jour, à mesure que ce Prince continuoit ses progrès, il se rendit bien-tôt maître de la plûpart des Provinces Méridionales. Après cela, il prit sa marche vers celles de Suffolck, & de Norfolck, qui se rangerent aussi sous son obéïssance. Pendant tous ces progrès il ne trouva aucune opposition que de la part de *Guillaume Collingham*, qui ayant ramassé environ mille Archers, côtoyoit toûjours l'armée du Prince, & n'épargnoit pas les François qui s'écartoient pour piller. Peu de tems après, les partisans que Loüis avoit dans les Provinces du Nord, se rendirent maîtres d'Yorck, & l'inviterent à marcher de ce côté-là, pour achever de réduire le Païs situé au-delà de l'Humber. Mais pendant qu'il se préparoit à cette expédition, il reçut une Lettre du Roi son Pere, qui lui reprochoit la faute qu'il avoit faite de laisser derriere lui les Châteaux de Douvre & de Windsor, qui lui étoient d'une plus grande importance que les Provinces Septentrionales. Cet avis obligea le Prince à retourner sur ses pas, pour faire le Siége de Douvre, pendant que les Barons Anglois, avec leurs propres troupes, allerent assiéger Windsor. Ce fut dans ce même tems, qu'Alexandre I. Roi d'Ecosse, obéïssant aux sommations de Loüis, se rendit auprès de lui, pour lui faire hommage en personne, des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, Loüis & les Barons Anglois lui promirent avec serment qu'ils ne feroient jamais la Paix sans sa participation. Mais cette promesse fut ensuite mal exécutée. Peu de temps après, Jean eut le chagrin de se voir abandonné des troupes Flamandes & Poitevines, que Loüis avoit trouvé le moyen de lui débaucher.

Loüis fait de grands progrès.

Il assiége Douvre & les Barons assiégent Windsor.

Le Roi d'Ecosse fait hommage à Loüis.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les Ambassadeurs que Loüis avoit envoyez à Rome, tâchoient par toutes sortes de moyens de justifier les prétentions de leur Maître sur la Couronne d'Angleterre. Ils appuyoient principalement son droit, sur son mariage avec Blanche de Castille, prétendant que, Jean ayant été légitimement déposé par les Barons, la Couronne étoit dévoluë à Blanche sa niéce. Comme le détail qu'un Historien a donné de la Conférence que les Ambassadeurs eurent avec Innocent peut aider à éclaircir cette matiere, il ne sera pas hors de propos d'en rapporter quelque particularité. Le Pontife objectoit aux Ambassadeurs, que quand même Jean auroit été légitimement déposé, ses Enfans ne devoient pas être enveloppez dans son malheur. De plus qu'en supposant que ces Enfans, tout jeunes qu'ils étoient, avoient participé au fautes de leur Pere, Aliénor de Bretagne qui étoit encore en vie précédoit tous les autres Prétendans. Enfin, que l'Empereur Othon, fils de la fille aînée de Henri II. devoit manifestement précéder Blanche de Castille qui étoit fille de la Cadette. Les Ambassadeurs répondirent, que le Pere d'Aliénor & la mere d'Othon n'étant plus au monde, la représentation ne pouvoit avoir lieu, mais que la mere de Blanche étant encore en vie, c'étoit avec raison que sa fille pouvoit la représenter. Mais, repliqua le Pape, par quelle raison Blanche doit-elle être préférée au Roi de Castille son frere, & la Reine de Leon sa sœur ainée? L'objection étoit embarrassante. Mais comme en cette occasion il ne s'agissoit pas tant de dire de bonnes

Loüis fait défendre son droit à Rome. *M. Paris.*

Objections du Pape & réponses des Ambassadeurs de Loüis.

JEAN. 1216.

bonnes raiſons que d'en alléguer quelqu'une bonne ou mauvaiſe, afin de donner une eſpece de ſatisfaction au Pape, les Ambaſſadeurs ne demeurerent pas court. Ils dirent que, quand il y avoit pluſieurs Héritiers à une Succeſſion, & que les plus prochains ne ſe préſentoient pas pour la recueillir, les plus éloignez pouvoient s'en mettre en poſſeſſion, ſauf le droit d'autrui: Que c'étoit ſur ce fondement que leur Maître étoit entré en Angleterre; mais que ſi dans la ſuite il ſe trouvoit un Héritier plus prochain que lui, ce Prince ſeroit toûjours diſpoſé à lui donner une ſatisfaction raiſonnable. Innocent fut obligé de ſe contenter de cette réponſe qui n'étoit pas tant alléguée pour prouver la juſtice du droit de Loüis, que pour témoigner cette déférence au Pontife, en diſcutant ce droit devant lui. Quelle que pût être ſa déciſion, Loüis étoit réſolu à pourſuivre ſon prétendu droit, qu'il appuyoit bien moins ſur l'équité que ſur la force.

Jean va ravager les Provinces Orientales. *M. Paris.*

Les troupes Françoiſes & celles des Barons ſe trouvant occupées au Siége de Douvre & de Windſor, Jean, qui juſqu'alors s'étoit ſenti trop foible pour oſer paroître en campagne, ſe trouva en état de ſortir de Winchester, pour aller dans les Provinces de Norfolck & de Suffolck, où il fit de grands ravages. Mais ayant appris que les Barons avoient levé le Siége de Windſor à deſſein de l'aller combattre, il ſe rétira proche de Stamford dans un poſte avantageux, où il auroit été trop difficile de l'attaquer. Il n'avoit garde de s'expoſer à donner bataille, dans la crainte où il étoit que les Officiers de ſon armée, dont la plûpart étoient Sujets du Roi de France, ne fiſſent leur paix avec le Prince Loüis, par quelque inſigne trahiſon. Cette politique étoit encore appuyée ſur les avantages qu'il attendoit de la longueur de la guerre. Il croyoit avoir lieu d'eſpérer, que les Anglois ne tarderoient pas long-temps à ſe dégoûter des François, qui déja commençoient à prendre avec eux des airs de Maîtres, & qui ſe mettoient peu en peine de ſe conformer à leur génie & à leurs manieres. Ce n'étoit pas ſans fondement

Mécontentement des Anglois contre les François.

qu'il ſe flatoit de cette eſpérance. Les Barons ne pouvoient voir, ſans un extrême chagrin, toutes les récompenſes diſtribuées aux Etrangers, & leurs propres héritages donnez aux Favoris du Prince qu'ils avoient appellé, comme ſi les Anglois n'euſſent eu aucun droit aux conquêtes qui ſe faiſoient. Mais tout cela n'auroit peut-être pas été ſuffiſant, pour les engager à prendre

Secret découvert par le Vicomte de Melun. *Knyghton. M. Paris.*

d'autres meſures, ſi ce qu'ils apprirent de la bouche du Vicomte de Melun, l'un des principaux confidens de Loüis, ne les eût comme forcez à penſer à leur ſûreté. S'il en faut croire certains Hiſtoriens, ce Seigneur ſe trouvant à Londres, atteint d'une maladie mortelle, fit appeller ceux d'entre les Barons Anglois qui y avoient été laiſſez pour la garde de la Ville. Quand ils furent auprès de lui, il leur dit, qu'il ne pouvoit s'empêcher de leur découvrir un ſecret dont ſa conſcience ſe trouvoit chargée, & qui, s'il étoit plus long-tems ignoré des Anglois, les entraîneroit infailliblement dans une entiere ruïne. Enſuite il leur déclara, que le Prince avoit réſolu de ſe défaire, ou par banniſſement, ou par d'autres voyes, de tous les Seigneurs qui avoient pris les armes contre le Roi Jean, les regardant comme des Traîtres à leur Souverain & à leur Patrie. Il ajoûta, que cette réſolution avoit été priſe dans un Conſeil compoſé de ſeize Seigneurs François, du nombre deſquels il étoit lui-même, & que le Prince l'avoit confirmée par ſon ſerment.

Enfin,

Enfin, il leur déclara ſur la foi d'un homme mourant, que ce qu'il venoit de dire étoit vrai, & qu'on devoit d'autant moins en douter qu'il étoit ſur le point d'en aller rendre compte à Dieu. Les Hiſtoriens François traitent cette découverte de pure fable. Véritablement il faut avoüer qu'il eſt difficile de comprendre la raiſon qui auroit pû porter le Prince Loüis, à faire ce ſerment par avance devant ſeize témoins, quand même il auroit voulu par-là leur inſinuer que c'étoit un moyen pour payer ſuffiſamment leurs ſervices. En effet, il y auroit eu trop d'imprudence à révéler ſi-tôt un ſi noir deſſein. Cependant, ſoit que la choſe fut vraye, ou qu'elle eût été inventée pour ſemer la diſcorde entre les François & les Anglois, ce prétendu ſecret étant divulgué fit une très-forte impreſſion ſur les eſprits des Barons. Les effets qu'il produiſit, furent d'autant plus grands qu'ils s'accordoient aſſez bien avec les ſoupçons que les Barons avoient déja conçus contre les François. Depuis ce tems-là, pluſieurs commencerent à ſe repentir d'avoir appellé les Etrangers, & à penſer ſérieuſement à ſe remettre dans l'obéïſſance de leur Souverain. Il y en eut même juſqu'à quarante qui lui donnerent en ſecret des aſſurances de leurs bonnes intentions. Mais les autres n'oſoient ſe confier à un Prince qu'ils avoient ſi mortellement offenſé, & dont ils connoiſſoient l'humeur cruelle & vindicative.

Jean. 1216.

Conſidération ſur ce ſecret prétendu.

Pluſieurs des Barons ſe repentent d'avoir appellé Loüis.

Cependant ce malheureux Prince étoit dans un perpétuel mouvement, ne ſçachant à qui ſe fier, & ſes propres amis lui étant devenus ſuſpects. C'étoit par cette raiſon, qu'il évitoit avec ſoin les occaſions de combattre, & qu'il faiſoit inceſſamment diverſes marches & contre-marches, pour rompre les meſures de ſes ennemis. La Province de Norfolck étoit celle où il ſe croyoit le plus en ſûreté. C'étoit-là qu'il avoit choiſi la petite Ville de *Lyn*, pour y garder ſes tréſors, ſa Couronne, ſon Sceptre, & ce qu'il avoit de plus précieux. Cette Ville lui avoit témoigné tant d'affection & de fidélité, que, pour lui donner des marques de ſa reconnoiſſance, il lui accorda de grandes immunitez. Entre autres choſes, il y établit un Maire, auquel il fit préſent de ſa propre épée qui eſt encore précieuſement conſervée dans cette Ville. Cependant comme il ſe trouvoit preſſé par les Barons, craignant que ſes tréſors ne fuſſent pas aſſez en ſûreté dans Lyn, il réſolut de les emporter avec lui dans un certain lieu de la Province de Lincoln où il avoit deſſein de ſe retirer. Il s'en fallut bien peu qu'il ne pérît avec toute ſon armée, dans le grand marais qui ſépare les deux Provinces de Lincoln & de Norfolck. Avant qu'il eût achevé de paſſer, la Mer étant montée dans la Riviere de *Welland*, qui couvre ce marais en haute marée, le mit dans un extrême danger. Mais s'il ſauva ſa perſonne, il ne put ſauver ſon bagage qui fut tout englouti par les eaux. Il arriva cette même nuit à l'Abbaye de *Suines-head* où il coucha. Le chagrin qu'il conçut de la perte qu'il venoit de faire, perte irréparable dans les circonſtances où il ſe trouvoit, le fit tomber dans une fiévre violente qu'il fit encore redoubler en mangeant inconſiderément quelques pêches. Le lendemain ne ſe trouvant pas en état de monter à cheval, il ſe fit porter en litiere au Château de *Sleaford*, d'où, le jour ſuivant, il ſe rendit à Newarck. Ce fut-là que ſentant ſon mal augmenter, il fit ſon Teſtament, dans lequel il inſtitua pour ſon héritier Henri ſon Fils-aîné, qui n'étoit âgé que de dix ans. Les ſoins de ſon ſalut l'occuperent entiérement pendant tout le

Jean porte ſa couronne & ſes tréſors à Lyn.

Il accorde des priviléges à cette Ville.

Il ſe retire dans la Province de Lincoln.

Il perd ſon bagage & en devient malade de chagrin.

Il fait ſon Teſtament, & laiſſe ſa ſucceſſion à

JEAN. 1216. Henri son Fils, & meurt à Newarck.

le reste de sa maladie, qui termina ses jours le 28. d'Octobre 1216. dans la cinquante & uniéme année de son âge, après un Regne toûjours infortuné de dix-sept ans, sept mois & dix jours. Son Corps fut porté à Winchester, comme il l'avoit ordonné, & inhumé avec peu de pompe dans l'Eglise Cathédrale, où l'on voit encore son tombeau. Quelques-uns ont dit qu'il fut empoisonné par un Moine du Monastere de *Suines-head*: mais c'est à quoi il y a peu d'apparence puisque les Historiens contemporains n'en font aucune mention.

Caractere du Roi Jean

Si pour caractériser ce Prince on vouloit suivre *Matthieu Paris* son principal Historien, on ne pourroit qu'en donner une idée comme d'un des plus méchans hommes qui fut jamais. Mais, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, les Historiens des Princes qui ont eu des affaires avec la Cour de Rome, doivent être lûs avec beaucoup de Précaution. Il vaut donc mieux, sans faire attention aux sentimens particuliers & aux expressions des Historiens, s'attacher uniquement à examiner les actions de ce Monarque, pour bien connoître son humeur & ses inclinations. Il est certain, qu'on ne peut que s'en faire une idée très-désavantageuse, quand on considére son inique procédé à l'égard de Richard son Frere, la mort du Prince Arthur son Neveu, dont il ne se lava jamais bien, la prison perpétuelle d'Aliénor de Bretagne sa Niéce, son divorce avec Havoise de Glocester, son extrême indolence, lorsque Philippe Auguste lui enlevoit ses Etats de France, la bassesse qu'il témoigna, en résignant sa Couronne au Pape, son manque de foi envers les Barons, & enfin l'armée étrangere qu'il attira dans son Royaume, pour se venger de ses Sujets. Cependant, si l'on vouloit entreprendre de le justifier sur la plûpart de ces articles, il ne seroit peut-être pas aussi difficile, qu'il le semble au premier abord. Mais sans entrer dans une discussion qui me méneroit trop loin, je me contenterai de répéter au sujet de ce Prince, ce que j'ai dit ailleurs à l'égard de Guillaume le Roux. C'est que ne trouvant dans le Roi Jean, presque aucune qualité qui le rendit estimable, ce n'est pas la peine de s'arrêter à justifier quelques-unes de ses actions, quoi qu'il paroisse manifestement, que ceux qui ont écrit sa Vie ont beaucoup chargé son Portrait. Ce Prince avoit de grands défauts, mais qui auroient été moins sensibles, ou moins relevez par les Historiens, s'il eût été contemporain d'un Roi de France moins habile & moins ambitieux, d'un Pape moins fier & plus scrupuleux, & d'une Noblesse moins turbulente. Pour ce qui regarde les taxes qu'il léva sans le consentement des Etats, on peut dire, que ce n'étoit pas une chose fort extraordinaire, depuis Guillaume le Conquérant. C'est ce qu'on a pu remarquer dans quelques-uns des Regnes précédens, & c'est pourtant ce que plusieurs Historiens modernes relevent avec chaleur, comme si en ce tems-là l'Angleterre eût joüi des mêmes Priviléges qu'elle posséde aujourd'hui. Cependant, il est facile de comprendre, que les choses étoient alors sur un autre pied, quand on considere, qu'il fallut remonter jusqu'au tems des Rois Saxons, pour trouver les fondemens de ces Priviléges.

La fortune ne fut jamais d'accord avec le naturel du Roi Jean. Il aimoit l'aise & le repos, & sa destinée fut d'être continuellement en action. Son humeur n'étoit propre, ni pour la prospérité ni pour l'adversité. La premié-

re

re le rendoit trop fier, & la ſeconde l'abattoit d'une maniere ſurprenante. Ainſi, une médiocre fortune auroit été ſans doute plus convenable à ſon génie. JEAN. 1216.

On accuſe ce Prince d'avoir ſurpaſſé Henri II. ſon Pére, en luxure, défaut qu'on ne s'aviſe guéres de reprocher aux Souverains, avec exaggération, à moins qu'on n'ait un deſſein formé de les décrier pour d'autres raiſons. On ne peut nier, qu'on n'ait tâché de peindre celui-ci avec les plus noires couleurs, afin de faire paſſer plus doucement le procédé du Pape envers lui. Cela paroit manifeſtement par la calomnie dont on a voulu le noircir, en avançant, qu'il envoya des Ambaſſadeurs au Miramolin d'Afrique, pour lui offrir ſon Royaume, avec promeſſe d'embraſſer la Religion de Mahomet, à quoi il n'y a aucune apparence. *M. Paris.* Cependant, quelque peu vrai-ſemblable que ſoit cette accuſation, il ſe trouve des Hiſtoriens modernes qui n'ont pas fait difficulté de la donner pour vraye, ſur ce qu'ils ont cru, que Mathieu Paris, qui écrivoit ſous le Regne de Henri III. Fils de Jean, n'auroit pas oſé l'avancer, ſi elle n'eût pas été fondée. Mais cette raiſon paroit peu ſolide, puiſque cet Hiſtorien a bien oſé parler en termes peu reſpectueux de Henri III. même, ſans craindre ſon reſſentiment dont il étoit peut-être à couvert quand il écrivoit. Ajoûtons encore, qu'en ce tems-là, les Livres ne paſſoient pas d'abord entre les mains du Public, & qu'ils demeuroient quelquefois long-tems cachez dans les Monaſteres, ſans être lûs.

Jean fut toûjours malheureux, & ſi l'on en croit les Hiſtoriens, toûjours haï de ſes Sujets. On ne ſçait pourtant comment accorder cette conſtante haine des Anglois, avec la facilité qu'il trouvoit à lever des armées quand il en avoit beſoin, & même pendant quil demeura dans les liens de l'Excommunication. Il faut donc diſtinguer deux périodes dans le Regne de ce Prince. La premiere comprend le tems qui s'écoula, depuis ſon avénement à la Couronne, juſqu'à ce qu'il l'eut réſignée au Pape. Pendant ce tems-là, s'il ne fut pas beaucoup eſtimé, du moins il ne paroit pas qu'on eût pour lui cette haine, que ſa mauvaiſe conduite lui attira dans la ſuite. La ſeconde période commençe au tems de cette réſignation, & dure juſqu'à la fin de ſa vie. Pendant celle-ci, on ne peut diſconvenir, que ſes Sujets n'euſſent une très-forte averſion pour lui. Si pourtant on conſidere ſon Gouvernement, indépendemment de ſes qualitez perſonnelles, on peut dire, qu'il ne fut pas des plus mauvais. Ce fut lui principalement qui régla la forme du Gouvernement civil de la Ville de Londres, & de la plûpart des autres Villes du Royaume, tel qu'on le voit aujourd'hui. Selon le ſentiment de Cambden & de quelques autres, Jean fut le premier qui fit battre de la monnoye ſterling. Les cérémonies qui s'obſervoient à l'inſtallation d'un Comte, ont ce même Prince pour auteur. Enfin il établit les Loix d'Angleterre en Irlande, & donna aux *cinq Ports* les Priviléges dont ils joüiſſent encore aujourd'hui.

Ses Femmes & ſes Enfans.

Les deux premieres Femmes de Jean ne lui donnerent point d'enfans. D'Iſabeau d'Angoulême, ſa troiſiéme Femme, il laiſſa deux Fils & trois Filles. *Henri* lui ſuccéda; *Richard* fut Comte de Cornoüaille, & enſuite élu Roi des Romains. Des trois Filles, *Jeanne* fut Femme d'Alexandre II. Roi d'Ecoſſe; *Eléonor* épouſa Guillaume Marshal Comte de Pembrock, & en ſecondes nôces, Simon de Montfort, Comte de Leiceſter. L'Empereur Fréderic II. eut pour Femme la troiſiéme, nommée *Iſabelle*.

Evénemens remarquables pendant son Regne.

Les événemens les plus remarquables arrivez dans les Païs étrangers pendant ce Regne, sont la prise de Constantinople par les armes des François & des Vénitiens en 1204. & la Croisade contre les Albigeois, qui enfanta l'Inquisition.

CHARTRE
DES COMMUNES LIBERTEZ,
OU
LA GRANDE CHARTRE,
Accordée par le Roi JEAN à ses Sujets, l'an 1215.

JEAN, par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre, &c.

A tous les Archevêques, Evêques, Comtes, Barons, &c.

GRANDE CHARTRE.

QU'il vous soit notoire, que Nous, en présence de Dieu, pour le salut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Descendans, à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de l'Eglise, & pour la réformation de notre Royaume, en présence des vénérables Peres *Etienne*, Archevêque de Cantorbéri, Primat d'Angleterre, & Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, *Henri*, Archevêque de Dublin, *Guillaume*, Evêque de Londres, & autres nos Vassaux & Hommes-Liges, avons accordé & par cette présente Chartre, accordons, pour Nous & pour nos Héritiers & Successeurs à jamais:

I.

Que l'Eglise d'Angleterre sera libre, & joüira de tous ses droits & Libertez, sans qu'on y puisse toucher en façon quelconque. [Nous (1) voulons que les Priviléges de l'Eglise soient par elle possédez, de telle maniere qu'il paroisse, que la Liberté des Elections, estimée très-nécessaire dans l'Eglise Anglicane, & que nous avons accordée & confirmée par notre Chartre, avant nos différends avec les Barons, a été accordée par un acte libre de notre volonté, & nous entendons que ladite Chartre soit observée par nous, & par nos Successeurs à jamais.]

II.

(1) Ce qui est mis ici entre deux crochets, aussi bien que dans quelques-uns des Articles suivans, ne se trouve pas dans quelques Copies, ou s'y trouve avec quelque diversité.

II.

GRANDE CHARTRE.

Nous avons aussi accordé à tous nos Sujets libres du Royaume d'Angleterre, pour Nous & pour nos Héritiers & Successeurs, toutes les Libertez spécifiées ci-dessous, pour être possédées par eux & par leurs Héritiers, comme le tenant de Nous & de nos Successeurs.

III.

Si quelqu'un de nos Comtes, Barons, ou autres qui tiennent des Terres de Nous, sous la redevance d'un service militaire, vient à mourir, laissant un Héritier en âge de Majorité, cet Héritier ne payera, pour entrer en possession du Fief, que selon l'ancienne taxe, sçavoir l'Héritier d'un Comte, pour tout son Fief, 100. marcs, l'Héritier d'un Baron, pour un Fief entier, 100. Schellings, & tous les autres à proportion, selon l'ancienne taxe des Fiefs.

IV.

Si l'Héritier se trouve en âge de Minorité, le Seigneur, de qui son Fief releve, ne pourra prendre la Garde-noble de sa personne, avant que d'en avoir reçu l'Hommage qui lui est dû. Ensuite, cet Héritier étant parvenu à l'âge de vingt & un an, sera mis en possession de son Héritage, sans rien payer au Seigneur. Que s'il est fait Chevalier pendant sa Minorité, son Fief demeurera pourtant sous la garde du Seigneur, jusqu'au tems ci-dessus marqué.

V.

Celui qui aura en garde les Terres d'un Mineur, ne pourra prendre sur ces mêmes Terres, que des profits & des services raisonnables, sans détruire ni détériorer les biens des Tenanciers, ni rien de ce qui appartient à l'Héritage. Que s'il arrive que Nous commettions ces Terres à la garde d'un Shérif, ou de quelque autre personne que ce soit, pour nous en rendre compte, & qu'il y fasse quelque dommage, nous promettons de l'obliger à le réparer, & de donner la garde de l'Héritage à quelque Tenancier discret du même Fief, qui en sera responsable envers Nous, de la même maniere.

VI.

Les Gardiens des Fiefs maintiendront en bon état, tant les maisons, parcs, garennes, étangs, moulins, & autres choses en dépendant, que les revenus, & les rendront à l'Héritier, lorsqu'il sera en âge, avec sa Terre bien fournie de charruës & autres choses nécessaires, ou du moins, autant qu'ils en auront reçu. La même chose sera observée, dans la garde qui nous appartient, des Archevêchez, Evêchez, Prieurez, Abbayes, Eglises, &c. excepté que ce droit de garde ne pourra pas être vendu.

VII.

Les Héritiers seront mariez selon leur état [& condition, & les Parens en seront informez avant que le mariage soit contracté.]

VIII.

Aussi-tôt qu'une femme sera veuve, on lui rendra ce qu'elle aura eu en dot, ou son Héritage, sans qu'elle soit obligée de rien payer pour cette restitution, non plus que pour le doüaire qui lui sera dû sur les biens qu'elle & son mari auront possédez, jusqu'à la mort du mari. Elle pourra demeurer dans la principale maison de son défunt mari, quarante jours après sa mort, & pendant ce tems-là, on lui assignera son doüaire, en cas qu'il n'ait pas été réglé auparavant. Mais si la principale maison étoit un Château fortifié, on pour-

GRANDE CHARTRE.

ra lui aſſigner quelque autre demeure où elle ſoit commodément, juſqu'à ce que ſon doüaire ſoit réglé. Elle y ſera entretenuë de tout ce qui ſera raiſonnablement néceſſaire pour ſa ſubſiſtance, ſur les revenus des biens communs d'elle & de ſon défunt mari. Le doüaire ſera réglé à la troiſiéme partie des Terres poſſédées par ſon mari, pendant qu'il étoit en vie, à moins que, par ſon Contract de mariage, il n'ait été réglé à une moindre portion.

IX.

On ne pourra contraindre aucune veuve, par la ſaiſie de ſes meubles, à prendre un autre mari, pendant qu'elle voudra demeurer dans l'état de viduité. Mais elle ſera obligée de donner caution qu'elle ne ſe remariera point ſans notre conſentement, ſi elle réleve de Nous, ou ſans celui du Seigneur de qui elle releve immédiatement.

X.

Ni Nous, ni nos Baillifs, ne ferons jamais ſaiſir les Terres ou les rentes de qui que ce ſoit, pour dettes, tant que le Débiteur aura des meubles pour payer ſa dette, & qu'il paroîtra prêt à ſatisfaire ſon Créancier. Ceux qui auront cautionné ne ſeront point exécutez, tant que le Débiteur même ſera en état de payer.

XI.

Que ſi le Débiteur ne paye point, ſoit par impuiſſance, ſoit par défaut de volonté, on éxigera la dette des Cautions, leſquelles auront une hypotheque ſur les biens & rentes du Débiteur, juſqu'à la concurrence de ce qui aura été payé pour lui, excepté qu'il faſſe voir une décharge des Cautions.

XII.

[Si quelqu'un a emprunté de l'argent des Juifs, & qu'il meure avant que la dette ſoit payée, l'Héritier, s'il eſt Mineur, ne payera point d'intérêt pour cette dette, tant qu'il demeurera en âge de Minorité, de qui que ce ſoit qu'il réleve. Que ſi la dette vient à tomber entre nos mains, Nous nous contenterons de garder le gage livré par le Contract, pour ſûreté de la même dette.]

XIII.

[Si quelqu'un meurt étant Débiteur des Juifs, ſa Veuve aura ſon doüaire, ſans être obligée de payer aucune partie de cette dette. Et ſi le défunt a laiſſé des enfans Mineurs, ils auront la ſubſiſtance proportionnée au bien réel de leur pere, & du ſurplus, la dette ſera payée. Sauf toutefois le ſervice dû au Seigneur. Les autres dettes duës à d'autres qu'à des Juifs, ſeront payées de la même maniere.]

XIV.

Nous promettons de ne faire aucune levée ou impoſitions, ſoit pour le droit de *Scutage* (1), ou autre, ſans le conſentement de notre commun Conſeil du Royaume, à moins que ce ne ſoit pour le rachat de notre perſonne, ou pour faire notre fils-aîné Chevalier, ou pour marier une fois ſeulement, notre fille-aînée, dans tous leſquels cas, nous léverons ſeulement une aide raiſonnable & modérée.

XV.

(1) *Le Scutage* étoit un ſervice militaire à quoi les poſſeſſeurs des Fiefs étoient obligez envers le Roi. Il ſe prend auſſi pour ce que les Feudataires payoient au Roi, pour être diſpenſez de ce ſervice & encore pour la taxe qui étoit impoſée ſur chaque Vaſſal, pour quelque ſervice public. Depuis Guillaume I. les Rois avoient ſouvent impoſé de pareilles taxes, ſans le conſentement des Etats.

XV.

[Il en sera de même à l'égard des Subsides que nous léverons sur la Ville de Londres, laquelle joüira de ses anciennes Libertez & Coûtumes, tant sur l'eau que sur terre.]

XVI.

Nous accordons encore à toutes les autres Citez, Villes, Bourgs, & Villages, aux Barons des cinq-Ports (1), & à tous autres Ports, qu'ils puissent joüir de leurs Privilèges, & anciennes Coûtumes, & envoyer des Députez au Conseil commun pour y régler ce que chacun doit fournir, les trois cas de l'Article XIV. exceptez.

XVII.

[Quand il sera question de régler ce que chacun devra payer pour le droit de *Scutage*, Nous promettons de faire sommer, par des ordres particuliers, les Archevêques, les Evêques, les Abbez, les Comtes, & les Grands Barons du Royaume, chacun en son particulier.]

XVIII.

[Nous promettons encore de faire sommer en général, par nos Shérifs ou Baillifs, tous ceux qui tiennent des Terres de nous en Chef (2), quarante jours avant la tenuë de l'Assemblée Générale, de se trouver au lieu assigné, & dans les sommations, Nous déclarerons les causes pour lesquelles l'Assemblée sera convoquée.]

XIX.

[Les Sommations étant faites de cette maniere, on procédera sans délai à la décision des affaires, selon les avis de ceux qui se trouveront présens, quand même tous ceux qui auront été sommez n'y seroient pas.]

XX.

Nous promettons de n'accorder à aucun Seigneur que ce soit la permission de lever aucune somme sur ses Vassaux & Tenanciers, si ce n'est pour le délivrer de prison, pour faire son fils-aîné Chevalier, ou pour marier sa fille-aînée, dans lesquels cas, il pourra seulement lever une taxe modérée.

XXI.

On ne saisira les meubles d'aucune personne, pour l'obliger, à raison de son Fief, à plus de service qu'il n'en doit naturellement.

XXII.

La Cour des *Communs Plaidoyers* ne suivra plus notre personne, mais elle demeurera fixe en un certain lieu. Les procès touchant *l'Expulsion de possession* (3), *la Mort d'un Ancêtre* (4), *ou la Présentation aux Bénéfices*, seront jugez dans la Province dont les Parties dépendent, de cette maniere: Nous ou notre Grand Justicier, envoyerons une fois tous les ans, dans chaque Comté, des

(1) Les cinq Ports étoient situez dans la Province de Kent. Ils avoient de grands Privilèges, que le Roi Jean avoit lui-même augmentez. Les Gouverneurs en étoient nommez Barons, comme ils le sont aujourd'hui.

(2) Il semble qu'on peut inférer de cet Article, qu'il n'y avoit que ceux qui tenoient en Chef des Terres de la Couronne, qui eussent droit d'assister aux assemblées Générales ou Parlemens. Autrement, il étoit naturel de faire mention ici des Députez des Communes, si elles eussent alors joüi de ce droit.

(3) Pour demander que le Possesseur d'un bien en soit démis.

(4) Pour la poursuite faite par le fils ou un autre descendant d'un homme tué.

des Juges, qui avec les Chevaliers des mêmes Comtez, tiendront leurs Assises, dans la Province même (1).

XXIII.

Les procès qui ne pourront pas être terminez dans une Session, ne pourront être jugez dans un autre Lieu du Circuit des mêmes Juges; & les affaires, qui, pour leurs difficultez, ne pourront pas être décidées par ces mêmes Juges seront portées à la Cour du Banc du Roi.

XXIV.

Toutes les affaires qui regardent la *Derniere Présentation aux Eglises* seront portées à la Cour du Banc du Roi, & y seront terminées.

XXV.

Un *Tenancier libre* (2) ne pourra pas être mis à l'amende, pour de petites fautes, mais seulement pour les grandes, & l'amende sera proportionnée au crime, sauf sa subsistance dont il ne pourra être privé. Il en sera usé de même à l'égard des Marchands, ausquels on sera tenu de laisser ce qui leur sera nécessaire pour entretenir leur commerce.

XXVI.

Semblablement, un Païsan, ou autre personne nous appartenant, ne pourra être mis à l'amende, qu'aux mêmes conditions C'est-à-dire, qu'on ne pourra point toucher aux instrumens servant au labourage. Aucune des susdites amendes, ne sera imposée que sur le Serment de douze hommes du voisinage reconnus pour gens de bonne réputation.

XXVII.

Les Comtes & les Barons ne seront mis à l'amende que par leurs Pairs (3), & selon la qualité de l'offense.

XXVIII.

Aucun Ecclésiastique ne sera mis à une amende proportionnée au revenu de son Bénéfice, mais seulement aux Biens laïques qu'il posséde, & selon la qualité de sa faute.

XXIX.

On ne contraindra aucune Ville, ni aucune personne, par la saisie des meubles, à faire construire des ponts sur les rivieres, à moins qu'elles n'y soient obligées par un ancien droit.

XXX.

On ne fera aucune digue aux rivieres, qu'à celles qui en ont eu du tems de Henri I.

XXXI.

Aucun Shérif, Connétable, Coroner (4) ou autre Officier, ne pourra tenir les Plaids de la Couronne.

XXXII,

(1) Selon les apparences, depuis la Conquête, les Rois avoient aboli, ou considérablement altéré cette maniere de juger les Procès, afin de se rendre maîtres des Jugemens.

(2) On appelloit *Tenanciers libres*, tous ceux qui tenoient des Terres, ou du Roi ou de quelque autre Seigneur, sous certaines redevances, pour les distinguer des Vilains, ou Païsans, qui étoient regardez comme une espece d'Esclaves. Quoique les Païsans soient présentement sur un autre pied, le terme de *Free-Holder*, ou Tenancier libre, s'est conservé jusqu'à présent.

(3) En Angleterre, il n'y a que deux Ordres de Sujets, sçavoir *les Pairs du Royaume*, & les *Communes*. Les premiers ont pour leurs *Pairs* tous les autres Pairs du Royaume, & pour ceux qui sont de l'Ordre des Communes, ils sont censez *Pairs* les uns des autres.

(4) *Coroner* est un Magistrat qui fait la visite des Corps de ceux qui ont été tuez, & qui décide, qu'un tel est mort de mort violente, ou le contraire.

XXXII.

GRANDE CHARTRE.

Les *Comtez, Centaines, Wapentacks, Dixaines* (1) demeureront fixez ſelon l'ancienne forme, les Terres de notre Domaine particulier exceptées.

XXXIII.

Si quelqu'un tenant de Nous un Fief Laïque, meurt, & que le Shérif ou Baillif produiſe des preuves pour faire voir que le défunt étoit notre débiteur, il ſera permis de ſaiſir & d'enregîtrer ſes meubles trouvez dans le même Fief, juſqu'à la concurrence de la ſomme dûë, & cela par l'inſpection de quelques voiſins réputez gens d'honneur, afin que rien ne ſoit détourné, juſqu'à ce que la dette ſoit payée. Le ſurplus ſera laiſſé entre les mains des Exécuteurs du Teſtament du défunt. Que s'il ſe trouve que le défunt ne nous devoit rien, le tout ſera laiſſé à l'Héritier, ſauf les droits de la veuve & des enfans.

XXXIV.

Si quelque Tenancier meurt ſans faire Teſtament, ſes effets mobiliaires ſeront diſtribuez par les plus proches parens & amis, avec l'approbation de l'Egliſe, ſauf ce qui étoit dû par le défunt.

XXXV.

Aucun de nos Baillifs, ou Connétables, ne prendra le grain, ou autres effets mobiliaires d'une perſonne qui ne ſera pas de ſa juriſdiction, à moins qu'il ne le paye comptant, ou qu'il n'ait auparavant convenu avec le vendeur du tems du payement. Mais ſi le vendeur eſt de la Ville même, il ſera payé dans quarante jours.

XXXVI.

On ne pourra ſaiſir les meubles d'aucun Chevalier, ſous prétexte de la garde des Châteaux, s'il offre de lui-même le ſervice, ou de donner un homme en ſa place, en cas qu'il ait une excuſe valable, pour s'en diſpenſer lui-même.

XXXVII.

S'il arrive qu'un Chevalier ſoit commandé pour aller ſervir à l'armé, il ſera diſpenſé de la garde des Châteaux, tout autant de tems qu'il ſera ſon ſervice à l'armée, pour raiſon de ſon Fief.

XXXVIII.

Aucun Shérif ou Baillif ne prendra par force, ni Chariots ni Chevaux, pour porter notre bagage, qu'en payant le prix ordonné par les anciens Réglemens, ſçavoir dix ſols par jour pour un Chariot à deux Chevaux, & quatorze ſols pour un à trois Chevaux.

XXXIX.

Nous promettons de ne faire point prendre les Chariots des Eccléſiaſtiques, ni des Chevaliers ni des Dames de qualité, non plus que du bois pour l'uſage de nos Châteaux, que du conſentement des Propriétaires.

XL.

Nous ne tiendrons les Terres de ceux qui ſeront convaincus de félonie, qu'un an & un jour: après quoi nous les mettrons entre les mains du Seigneur.

XLI.

(1) Ces mots ont été expliquez dans la Diſſertation ſur les Coûtumes des Anglo Saxons.

GRANDE CHARTRE.

XLI.

Tous les filets à prendre des Saumons ou autres poiſſons, dans les Rivieres de Midway, ou dans la Tamiſe, & dans toutes les Rivieres d'Angleterre, excepté ſur les Côtes, ſeront ôtez.

XLII.

On n'accordera plus aucun *Writ* ou Ordre appellé *Præcipe* (1) par lequel un Tenancier doive perdre ſon procès.

XLIII.

Il y aura une même meſure dans tout le Royaume, pour le vin & pour la bierre auſſi bien que pour le grain, & cette meſure ſera conforme à celle dont on ſe ſert à Londres. Tous les draps auront une même largeur, ſçavoir deux verges entre les deux liſieres. Les poids ſeront auſſi les mêmes dans tout le Royaume.

XLIV.

On ne prendra rien, à l'avenir, pour les *Writs* ou Ordres d'informer, de celui qui déſirera qu'information ſoit faite, touchant la perte de la vie ou des membres de quelque perſonne. Mais ils ſeront accordez *gratis* & ne ſeront jamais refuſez.

XLV.

Si quelqu'un tient de nous une Ferme, ſoit *Socage* ou *Burgage* (2) & quelques Terres d'un autre, ſous la redevance d'un ſervice militaire, Nous ne prétendrons point, ſous prétexte de cette Ferme, avoir la garde de l'Héritier Mineur, ou de la Terre qui appartient au Fief d'un autre. Nous ne prétendrons pas même à la garde de la Ferme, à moins qu'elle ne ſoit ſujette à un ſervice militaire.

XLVI.

Nous ne prétendrons point avoir la garde d'un enfant Mineur, ou de la Terre qu'il tient d'un autre ſous l'obligation d'un ſervice militaire, ſous prétexte qu'il nous devra quelque petite redevance, comme de nous fournir des épées, ou des fléches ou quelqu'autre choſe de cette nature.

XLVII.

Aucun Baillif, ou autre de nos Officiers, n'obligera perſonne à ſe purger par ſerment ſur ſa ſimple accuſation, ou témoignage, à moins que ce témoignage ne ſoit confirmé par des gens dignes de foi.

XLVIII.

On n'arrêtera, ni n'empriſonnera, ni ne dépoſſédera de ſes biens, coûtumes & libertez, & on ne fera mourir aucune perſonne, de quelque maniere que ce ſoit, que par le Jugement de ſes Pairs (3) ſelon les Loix du Païs.

XLIX.

Nous ne vendrons, ne refuſerons, ou ne différerons la Juſtice à perſonne.

L.

Nos Marchands, s'ils ne ſont publiquement prohibez, pourront librement aller

(1) Le *Writ* ou Ordre appellé *Præcipe*, parce qu'il commence par ces mots *Præcipe quod reddat*, a divers uſages dans le Droit Anglois. Il ſignifie en général un Ordre du Roi, ou de quelque Cour de Juſtice, de mettre en poſſeſſion celui qui ſe plaint d'avoir été injuſtement dépouillé. Apparemment il s'étoit introduit divers abus ſur cet Article.

(2) Ces mots ont été expliquez dans la Diſſertation.

(3) Voyez la Note ſur l'Article XXVII.

aller & venir dans le Royaume, en ſortir, y demeurer, le traverſer par terre ou par eau, acheter, vendre, ſelon les anciennes coûtumes, ſans qu'on puiſſe impoſer ſur eux aucune maltôte, excepté en tems de guerre, ou quand ils ſeront d'une Nation en guerre avec nous. GRANDE CHARTRE.

L I.

S'il ſe trouve de tels Marchands dans le Royaume, au commencement d'une guerre, ils ſeront mis en ſûreté, ſans aucun dommage de leurs perſonnes ni de leurs effets, juſqu'à ce que Nous, ou notre Grand Juſticier, ſoyons informez de la maniere dont nos Marchands ſont traitez chez les ennemis, & ſi les nôtres ſont bien traitez, ceux-ci le ſeront auſſi parmi nous.

L I I.

Il ſera permis, à l'avenir, à toutes perſonnes de ſortir du Royaume, & d'y retourner en toute ſûreté, ſauf le droit de fidélité qui nous eſt dû. Excepté toutefois, en tems de guerre, & pour peu de tems, quand il ſera néceſſaire pour le bien commun du Royaume. Excepté encore les priſonniers, & les proſcrits, ſelon les Loix du Païs, & les Peuples qui ſeront en guerre avec nous, auſſi bien que les Marchands d'une Nation ennemie, comme en l'Article précédent.

L I I I.

Si quelqu'un releve d'une Terre qui vienne à nous écheoir, ſoit par confiſcation, ou autrement, comme de *Wallingford*, de *Boulogne*, de *Nottingham*, de *Lencaſtre*, qui ſont en notre poſſeſſion, & qui ſont des Baronnies, & qu'il vienne à mourir, ſon Héritier ne donnera rien, & ne ſera tenu de faire autre ſervice, que celui auquel il ſeroit obligé, ſi la Baronnie étoit dans la poſſeſſion de l'ancien Baron, & non dans la notre. Nous tiendrons ladite Baronnie de la même maniere que les anciens Barons la tenoient avant Nous. Nous ne prétendrons point, pour raiſon de ladite Baronnie tombée entre nos mains, avoir la Garde-noble d'aucun des Vaſſaux, à moins que celui qui poſſéde un Fief relevant de cette Baronnie, ne relevât auſſi de Nous, pour un autre Fief, ſous l'obligation d'un ſervice militaire.

L I V.

Ceux qui ont leurs habitations hors de nos Forêts, ne ſeront point obligez de comparoître devant nos Juges des Forêts ſur des ſommations générales, mais ſeulement ceux qui ſont intéreſſez dans le Procès, ou qui ſont cautions de ceux qui ont été arrêtez pour malverſation concernant nos Forêts.

L V.

Tous les Bois qui ont été réduits en Forêts par le Roi Richard notre Frere, ſeront rétablis en leur premier état, les Bois de nos propres Domaines exceptez.

L V I.

Perſonne ne pourra vendre ou donner aucune partie de ſa Terre, au préjudice de ſon Seigneur. C'eſt-à-dire, à moins qu'il ne lui en reſte aſſez pour pouvoir faire le ſervice dû au Seigneur.

L V I I.

Tous Patrons, d'Abbayes qui ont des Chartres de quelqu'un des Rois d'Angleterre, contenant droit de Patronat, ou qui poſſédent ce droit, de tems immémorial, auront la garde de ces Abbayes, pendant la vacance, comme ils doivent l'avoir, ſelon ce qui a été déclaré.

GRANDE CHARTRE.

LVIII.

Perſonne ne ſera mis en priſon ſur l'appel d'une femme, pour la mort d'aucun autre homme que du propre mari de la femme.

LIX.

On ne tiendra le *Shire-gemot* (1) ou la Cour du Comté, qu'une fois le mois, à moins que ce ne ſoit dans les lieux où la coûtume eſt de mettre un plus grand intervalle entre les Seſſions, où l'on continuera de même, ſelon l'ancienne coûtume.

LX.

Aucun Shérif ou Baillif ne tiendra ſon *Tour* (2) ou ſa Cour, que deux fois l'an; ſçavoir, la premiere, après les Fêtes de Pâques, la ſeconde, après la S. Michel & dans les lieux accoûtumez. Alors l'inſpection ou examen des cautions ou ſuretez dont les hommes libres de notre Royaume ſe ſervent mutuellement, ſe fera, au terme de S. Michel, ſans aucune oppreſſion; de telle maniere, que chacun ait les mêmes libertez dont il joüiſſoit ſous le Regne de Henri I. & de celles qu'il peut avoir obtenuës depuis.

LXI.

Que ladite Inſpection ſe faſſe de telle ſorte, qu'elle ne porte aucun préjudice à la paix, & que la Dixaine ſoit remplie comme elle le doit être.

LXII.

Que le Shérif n'opprime & ne vexe perſonne, mais qu'il ſe contente des droits que les Shérifs avoient accoûtumé de prendre ſous le Regne de Henri I.

LXIII.

Qu'à l'avenir, il ne ſoit permis à qui que ce ſoit, de donner ſa Terre à une Maiſon Religieuſe, pour la tenir enſuite en Fief, de cette Maiſon.

LXIV.

Il ne ſera point permis aux Maiſons Religieuſes de recevoir des Terres de cette maniere, pour les rendre enſuite aux Propriétaires, à condition de relever des Monaſteres. Si à l'avenir, quelqu'un entreprend de donner ſa Terre à un Monaſtere, & qu'il en ſoit convaincu, le don ſera nul, & la Terre donnée ſera confiſquée au profit du Seigneur (3).

LXV.

Le droit de *Scutage* ſera perçu à l'avenir, ſelon la coûtume pratiquée ſous Henri I. Que les Shérifs n'entreprennent point de vexer qui que ce ſoit, mais qu'ils ſe contentent de leurs droits.

LXVI.

Toutes les Libertez & Priviléges que nous accordons par cette préſente Chartre, à l'égard de ce qui nous eſt dû par nos Vaſſaux, ſeront obſervez de même par les Clercs & par les Laïques, à l'égard de leurs Tenanciers.

LXVII.

Sauf le droit des Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Templiers, Hoſpitaliers, Comtes, Barons, Chevaliers, & de tous les autres, tant Laïques qu'Eccléſiaſtiques, dont ils joüiſſoient avant cette Chartre.

Témoins, &c.

CHAR-

(1) Ce terme a été expliqué dans la Diſſertation.

(2) *Shérifs-Turn.* C'eſt une Cour tenuë par les Shérifs de chaque Comté, pour y enregiſtrer les Dixaines, centaines &c. Sur quoi voyez la Diſſertation & le Regne d'Alfred.

(3) Cet Article ayant été mal obſervé dans la ſuite, il fut fait, ſous le Regne d'Edoüard I. un Statut appellé de *Main-morte*, qui renouvella ces défenſes.

CHARTRE DES FORETS.

CHARTRE
DES FORETS (1)
Accordée par le Roi JEAN à ses Sujets l'an 1215.

JEAN, *par le grace de Dieu, Roi d'Angleterre, &c.*

QU'il soit notoire à tous, qu'à l'honneur de Dieu, pour le salut de notre ame, & de celles de nos Ancêtres & Successeurs, pour l'exaltation de l'Eglise, & pour la réformation de notre Royaume, Nous avons, de notre libre & franche volonté, accordé, pour Nous & pour nos Successeurs, les libertez ci-dessous spécifiées, pour être observées à jamais dans tout notre Royaume d'Angleterre.

I.

Premiérement, tout ce que Henri I. notre Bisayeul, a mis en Forêts, sera examiné par des gens de bien & capables, & s'il se trouve qu'il ait réduit en Forêts d'autres Bois que ceux qui lui appartenoient en propre, ils seront remis en leur premier état. Que si ce sont ses propres Bois, ils demeureront en Forêts, sauf le droit du pâturage à ceux qui avoient accoûtumé d'en joüir.

II.

Comme les Articles LIV. & LV. *de la* GRANDE CHARTRE, *qui sont ici réduits en un seul Article.*

III.

Les Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Comtes, Barons, Chevaliers & Tenanciers libres, qui ont des Bois dans quelqu'une de nos Forêts, les posséderont de la même maniere qu'ils les possédoient du tems de Henri I. Ils seront pour toûjours déchargez de l'imputation d'avoir usurpé les Terres du Roi, les grands chemins &c. & d'avoir converti les Bois en Terres labourables,

(1) Les Forêts appartenoient originairement à la Couronne, & les Rois en avoient cédé diverses parties à des Particuliers qui les avoient défrichées & reduites en pâturages, ou en terres labourables. Cependant tout ce qui avoit été défriché portoit toûjours le même nom de Forêt. Ces Forêts appartenant toûjours au Roi, soit comme Propriétaire, ou comme Souverain, étoient un sujet continuel de vexations, tant contre ceux qui en tenoient une partie du Roi, que contre les voisins, sous prétexte des Droits Royaux.

CHARTRE DES FORETS.

bles, ſans permiſſion, depuis ce tems-là juſqu'à notre Couronnement. Mais ceux qui le feront à l'avenir, ſans permiſſion, en ſeront reſponſables (1).

IV.

Les Inſpecteurs examineront les Forêts, de la même maniere qu'on le pratiquoit au tems de Henri I. & non autrement.

V.

L'inſpection touchant les Chiens qui ſont dans les Forêts, & qui n'ont point les ongles coupez, ne ſera faite à l'avenir, qu'une fois tous les trois ans, ſur l'examen & le témoignage de gens dignes de fo , & non autrement. Celui dont le Chien ſera trouvé en ce tems-là, ſans avoir les ongles rognez, ſera condamné à une amende de trois Schellings. On ne prendra point à l'avenir un Bœuf, pour la réparation de cette offenſe. Pour que le Chien ſoit dans le cas requis par les Statuts, il ſuffira que les trois ongles du pied de devant ſoient rognez ou qu'on lui ait coupé la pélote qu'il a ſous le pied. On n'obſervera cette Ordonnance touchant les Chiens, que dans les lieux où elle étoit établie, ſous le Regne de Henri I.

VI.

Qu'aucun Garde des Forêts ne préſume à l'avenir de tenir des Cabarets à biére, ni de faire aucune collecte de gerbes, ſoit d'avoine ſoit de froment, ni aucune ſorte d'impoſition. Que par l'avis, & ſur le Serment de douze Inſpecteurs des Forêts, lorſqu'ils feront leur *Inquiſition*, on établiſſe le nombre de Gardes qui ſera jugé ſuffiſant pour garder chaque Forêt.

VII.

Les Tenanciers d'une Forêt ne tiendront leur Cour ou Aſſemblée, que trois fois l'an, ſçavoir, la premiere, quinze jours après la St. Michel, quand les Officiers nommez *Agiſtes* vont marquer les lieux que les troupeaux doivent occuper pour y paître. La ſeconde, environ la Fête de St. Martin, quand les mêmes *Agiſtes* vont recevoir le payement pour la pâture des troupeaux. Dans ces deux Aſſemblées, les ſeuls Forêtiers, *Verdiers* & *Agiſtes* (2), ſeront obligez de s'y trouver & aucune perſonne n'y ſera contrainte. La troiſiéme Aſſemblée ſe tiendra quinze jours avant la Fête de St. Jean Baptiſte, pour examiner le nombre des jeunes Daims. A cette derniére n'aſſiſteront que les *Forêtiers* & les *Verdiers* & aucun autre ne ſera obligé de s'y trouver.

VIII.

Les Forêtiers & les Verdiers s'aſſembleront tous les quarante jours, pour examiner les malverſations commiſes, tant concernant la pâture, que les Bêtes fauves, & ceux qui les auront commiſes, ſeront obligez de comparoître devant ces Officiers. Mais ces Aſſemblées ne ſe tiendront que dans les lieux accoûtumez.

IX.

Chaque homme libre pourra prendre du bêtail étranger dans ſon propre Bois, & en recevoir le payement.

X.

Nous accordons, que chaque homme libre puiſſe mener ſes pourceaux à tra-

(1) Tous les Articles de cette Chartre font voir combien les Sujets étoient opprimez, ſous prétexte de la conſervation des Forêts Royales.

(2) En Anglois, *Verderors* & *Agiſters*.

travers nos Forêts, pour les conduire, ou dans ſon propre Bois ou ailleurs. Et s'ils ne font que paſſer une nuit dans quelqu'une de nos Forêts, il ne ſera pas obligé de rien payer pour cela. CHARTRE DES FORETS.

XI.

Nul ne ſera condamné à perdre la vie ou les membres, pour avoir pris de notre gibier. Toutefois il ſera griévement puni, s'il eſt pris & convaincu, en cas qu'il n'ait pas dequoi payer l'amende. Sinon il demeurera en priſon un an & un jour. Que ſi après ce tems-là, il peut trouver des cautions il ſera relâché: mais s'il n'en trouve point, il ſera banni du Royaume.

XII.

Chaque Archevêque, Evêque, Comte, Baron, ſommé de ſe rendre à notre Cour, pourra, en paſſant dans nos Forêts, prendre un Daim ou deux, en préſence d'un Forêtier, mais ſi le Forêtier eſt abſent, le Seigneur fera ſonner du cor afin qu'il ne ſemble pas qu'il dérobe le Daim. Il pourra faire la même choſe en s'en retournant.

XIII.

Chaque homme libre pourra faire conſtruire un moulin dans ſon Bois, quoique ce Bois ſoit dans une de nos Forêts, & faire une garenne, un vivier, ou un foſſé dans ſes terres labourables, pourvû que ce ne ſoit pas au préjudice de ſon voiſin.

XIV.

Chaque homme libre pourra tenir dans ſes Bois, des Hérons, des Faucons, ou autres tels oiſeaux, & le miel qui ſe trouvera dans ſon Bois, lui appartiendra.

XV.

A l'avenir, les Forêtiers ne prendront aucun droit de ceux qui paſſent dans nos Forêts, excepté de ceux qui vont y achetter du bois ou du charbon, pour le revendre ailleurs, auquel cas, ils exigeront ſeulement deux ſous par Chariot pour ſix mois, & un ſou & demi par Cheval, pour le même tems. Mais ceux qui gagnent leur vie en portant ces ſortes de marchandiſes ſur leur dos ne payeront rien. Aucune autre perſonne ne ſera ſujette à payer aucun droit, pour le paſſage dans les grands chemins qui ſe trouvent dans nos Forêts.

XVI.

Tous ceux qui ont été bannis, ou mis hors de la protection des Loix, pour des offenſes commiſes dans nos Forêts, depuis le tems de Henri I. juſqu'à notre premier Couronnement, ſeront rétablis, pourvû qu'ils donnent caution qu'ils ne ſe rendront plus coupables d aucune malverſation à l'égard de nos Forêts.

XVII.

Aucun Connétable, ou Gouverneur de nos Châteaux, ne pourra tenir de Cour touchant l'herbe, ou le gibier de nos Forêts. Mais le Forêtier en Chef, qui tient de nous la Forêt en Fief, pourra faire arrêter la perſonne, & ſaiſir les effets de l'offenſeur, pour le faire comparoître. Il produira les informations devant les Officiers Forêtiers de la Province, leſquelles informations ſeront enſuite préſentées au Grand Forêtier, quand il ira tenir ſa Cour dans la Province, & ce ſera par lui, que le procès ſera terminé.

CHARTRE DES FORETS.

XVIII.

Toutes les libertez que nous accordons à nos Vassaux & Tenanciers, seront de même accordées, tant par les Ecclésiastiques que les Laïques, à leurs Tenanciers & Vassaux.

HENRI III.

Surnommé DE WINCHESTER.

Huitiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

HENRI III. 1216. Principaux Evénemens de ce Regne.

NOus allons entrer dans un long Regne embarrassé de divers événemens, dont la plûpart n'ont pas beaucoup de liaison ensemble. Si j'entreprenois de donner un détail circonstancié de tout ce que la longue administration de Henri III. a produit d'un peu remarquable, je m'engagerois dans une longueur plus capable de fatiguer les Lecteurs, que de leur donner une connoissance un peu claire des affaires de ce tems-là. Je me bornerai donc à certains articles principaux qui sont comme la substance des événemens arrivez pendant ce Regne. Premiérement je tâcherai de donner une idée de l'état de l'Angleterre, du genie particulier du Prince qui la gouvernoit, du caractere & des desseins pernicieux de ses Ministres. Secondement on y verra l'avarice insatiable de la Cour de Rome, & la tyrannie qu'elle exerçoit envers les Anglois. En troisiéme lieu, la Ligue que les Barons firent ensemble, pour s'opposer au pouvoir arbitraire & tyrannique qu'on vouloit introduire dans le Royaume. Enfin l'abus que les Barons firent eux-mêmes de l'autorité qu'ils avoient usurpée sous ce prétexte, & les malheureux succès qui rendirent toutes leurs démarches infructueuses. Ce sont là les principaux Articles que nous allons parcourir, avec autant de briéveté que la longue durée de ce regne le pourra permettre, & ausquels se rapportera presque tout ce qui sera dit dans la suite.

Etat du Royaume, à la mort du Roi Jean.

Le Roi Jean avoit laissé sa Couronne à son fils-aîné. Mais ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de dix ans, étoit peu capable de remédier aux désordres d'un Etat aussi agité que l'étoit celui-ci. Un petit nombre de Seigneurs qui s'étoient attachez au service du Roi son Pere, & une armée étrangere à laquelle Jean lui-même n'avoit osé se confier, paroissoient peu propres à devenir les instrumens du rétablissement de la Famille Royale. On avoit d'autant moins de sujet d'espérer une révolution si favorable, que presque tous les Grands du Royaume, appuyez des forces du Roi de France, paroissoient étroitement unis contre la Maison du feu Roi. D'ailleurs les grands progrès que Loüis avoit déja faits, sembloient, en quelque maniere, lui assurer la réduction entiere du Royaume. Malgré ces difficultez qui paroissoient insurmontables, le jeune Henri trouva dans le sage & vaillant Comte de Pembroock, un Sujet fidelle, & capable tout ensemble de former & d'exécuter les plus grands

Le Comte de Pembroock entreprend de soutenir Henri.

grands projets. Sans perdre courage dans une ſi grande extrémité, ce généreux Seigneur entreprit de relever les eſpérances des bons Anglois, & de chaſſer les Etrangers du Royaume. HENRI III. 1216.

Dés que Jean eut rendu le dernier ſoûpir, le Comte de Pembroock aſſembla les Seigneurs, qui avoient ſuivi la Fortune de ce Prince, & leur ayant préſenté le jeune Henri, il leur fit un Diſcours qu'il commença par ces paroles, *Voici votre Roi*. Enſuite, il leur repréſenta qu'encore que la conduite du feu Roi eût donné aux Barons confédérez un pretexte aſſez plauſible de ſe plaindre, il n'étoit pas juſte de priver de la Couronne une Famille qui la poſſédoit depuis ſi long-tems, moins encore pour la donner à un Etranger. Que les fautes du Roi Jean ayant été perſonnelles, on ne devoit point en faire la punition ſur le Prince ſon Fils, que ſon âge mettoit à couvert de tout reproche à cet égard. Il leur dit encore, que le reméde dont les Barons confédérez ſe ſervoient étoit pire que le mal, puiſqu'il tendoit à réduire le Royaume ſous une honteuſe ſervitude. Enfin que, dans la triſte ſituation où leur patrie ſe trouvoit, rien n'étoit capable de la délivrer du joug qu'on lui vouloit impoſer, que leur étroite union, ſous un Prince qui étoit inconteſtablement le légitime Héritier de la Couronne. Toute l'Aſſemblée applaudit à ce Diſcours, & s'écria d'une commune voix, qu'elle vouloit avoir Henri pour Roi. Ainſi, bien que le Comte de Cheſter fît d'abord quelque oppoſition, dont pourtant il ſe départit dans la ſuite, on marqua un jour pour procéder au Couronnement. Cette cérémonie ſe fit avec peu de pompe, par les Evêques de Bath & de Wincheſter, en préſence d'un petit nombre de Seigneurs, & du Légat Gallon qui ſoutenoit de tout ſon pouvoir les intérêts du jeune Henri. La Couronne du dernier Roi s'étant perduë dans la Riviere de Wolland, ainſi qu'il a été déja dit, on fut obligé de ſe ſervir d'un ſimple cercle d'or, parce qu'on n'avoit ni le tems ni les moyens d'en faire une plus magnifique. Avant que de la mettre ſur la tête du nouveau Roi, on lui fit prêter le Serment accoûtumé. Enſuite le Légat, qui n'oublioit pas les intérêts de ſon Maître, voulut que ce jeune Prince rendît Hommage au S. Siége. Il n'étoit pas alors à propos, de s'oppoſer à cet Hommage, de peur de ſe priver de l'aſſiſtance du Pape, & de multiplier les difficultez que Henri devoit vrai-ſemblablement trouver, au commencement de ſon Regne.

Henri III. eſt couronné.

Henri rend Hommage au Pape.

Ces Cérémonies étant terminées, la petite Aſſemblée des Seigneurs, qui repréſentoit alors toute la Nation, déféra au Comte de Pembroock la tutelle du jeune Roi, & le déclara Protecteur, c'eſt-à-dire, Régent du Royaume. On ne pouvoit confier ce haut Emploi à un homme plus habile, plus zélé pour le bien public, ou plus attaché à la Famille Royale. Depuis le commencement du Regne de Jean, à qui il avoit en partie procuré la Couronne par ſes ſoins & par ſon adreſſe, il étoit toûjours demeuré attaché au ſervice de ce Prince, ſans jamais l'abandonner dans ſes plus grandes diſgraces. Cette conſtante fidélité lui ayant acquis la faveur & la confiance de ſon Maître, il avoit toûjours eu part à tous ſes ſecrets. C'étoit auſſi, en partie, ce qui le rendoit plus propre que tout autre à tenir le timon du Gouvernement, dans un tems ſi orageux. Il connoiſſoit parfaitement la cauſe des troubles, & les intérêts auſſi bien que les intrigues de ceux qui les avoient excitez. Il n'ignoroit pas que la plûpart des Barons étoient très-mécontens du Prince qu'ils

Le Comte de Pembroock eſt nommé Régent.

avoient appellé, & c'étoit ſur cela principalement qu'il fondoit ſes eſpérances. Les ſoumiſſions ſecrettes que quarante d'entre eux avoient faites au feu Roi, lui donnoient lieu de juger que la diſſenſion commençoit à ſe mettre parmi eux, & que l'exemple de ceux-ci ſeroit bien-tôt ſuivi de beaucoup d'autres. En effet la plûpart n'étoient plus retenus dans le parti du Prince Loüis que par la crainte de ne trouver plus d'accès au pardon. Ainſi le Régent croyoit avoir raiſon d'eſpérer, qu'en témoignant que le nouveau Roi étoit diſpoſé à pardonner, cette Ligue ſe diſſiperoit d'elle-même. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence, qu'après la mort de Jean, tant de Seigneurs puſſent ſe réſoudre à demeurer ſous l'obéïſſance d'un Prince étranger, qui même leur donnoit tous les jours de nouveaux ſujets de ſe plaindre. Dans cette eſpérance, le Comte de Pembrook écrivit à tous les Barons & à toutes les Communautez du Royaume, pour leur notifier l'avénement de Henri à la Couronne, & il ſe ſervit de cette occaſion, pour faire de grandes promeſſes à tous ceux qui ſe rangeroient à leur devoir. Ces aſſurances, & la réputation de la probité du Régent, ayant ébranlé un bon nombre de Barons du parti contraire, ils commencerent à penſer ſérieuſement aux moyens de faire leur paix avec leur légitime Souverain. L'Excommunication du Prince Loüis, que le Légat renouvelloit tous les Dimanches, leur fourniſſoit encore un motif de changement, qui n'avoit pas moins de force. Il n'étoit pas poſſible que, parmi tous ces Seigneurs, il ne ſe trouvât des conſciences tendres, qui ne ſuivoient qu'avec peine les drapeaux d'un Prince excommunié. Encore moins pouvoient-ils ſans inquiétude, ſe voir eux-mêmes dans les liens de l'Excommunication, quelques efforts qu'on fît pour les délivrer de leurs ſcrupules. Ainſi, les affaires de Loüis commençoient à tomber en décadence, dans le tems même qu'elles ſembloient être au plus haut point de proſpérité. La levée du Siége de Douvre fut encore une nouvelle cauſe qui contribua beaucoup à les déranger. Ce Prince avoit ſouvent tenté de corrompre *Hubert de Bourg* Gouverneur de cette Place. Mais il avoit toûjours trouvé dans ce brave homme, une fidélité à l'épreuve de toutes ſortes de tentations. La force avoit eu encore moins de pouvoir, puiſqu'il avoit toûjours été répouſſé avec perte, dans tous les aſſauts qu'il avoit livrez à la Ville. La mort du Roi Jean étant arrivée pendant ce Siége, Loüis eſpéra que le Gouverneur déviendroit plus traitable. Dans cette penſée il le fit ſommer de nouveau de lui rendre cette Place. En même tems, il lui fit repréſenter, que puiſque, par la mort de Jean, il étoit dégagé de ſon Serment, il ne devoit pas faire difficulté de reconnoitre un Prince que ſes Compatriotes avoient reçu pour leur Souverain, & qui ſe feroit un plaiſir de lui donner des marques de ſon eſtime. Hubert répondit, que le feu Roi ayant laiſſé un Succeſſeur, auquel il devoit la même fidélité, il ſoutiendroit ſes intérêts juſqu'à la derniere goute de ſon ſang. Il ajoûta, qu'il ne pouvoit ſe perſuader que l'eſtime d'un Prince magnanime ſe pût acquérir par une inſigne lâcheté. Les promeſſes étant inutiles, Loüis menaça Hubert de faire mourir ſon frere qui étoit en ſon pouvoir. Cette menace ne fut pas capable d'ébranler ce fidelle Gouverneur, qui continua toûjours à défendre, avec la même fermeté, l'importante Place qui lui avoit été confiée. Loüis voyant qu'il ſe morfondoit devant Douvre, en leva le Siége, & ſe rendit devant le Château de *Hartford* qui ne fit qu'une médiocre réſiſtance. La priſe de cette

Il notifie aux Barons le Couronnement de Henri.

Plusieurs ſe détachent du parti de Loüis.

Loüis tâche en vain de corrompre le Gouverneur de Douvre.

place

Place donna un nouveau Sujet de plainte aux Seigneurs Anglois. *Robert Fitz-Walter*, à qui la garde de ce Château appartenoit par un droit héréditaire, en ayant demandé le Gouvernement, eut la mortification d'essuyer un refus, & d'y voir établir un Gouverneur François, avec des troupes de la même Nation. Cette injustice fit beaucoup murmurer les Seigneurs Anglois; c'étoit avec un chagrin extrême qu'ils voyoient tous leurs propres héritages distribuez à des Etrangers, sans qu'on eût aucun égard à leurs plaintes. Leur mécontentement fut encore augmenté par les paroles indiscretes de certains François qui taxoient de Traîtres, les Barons Anglois, & disoient ouvertement, qu'il n'étoit pas sûr de leur confier la garde des Places. Ces discours, joints à ceux qu'on attribuoit au Vicomte de Melun, produisoient parmi les Anglois, & particuliérement parmi la Noblesse, un mécontentement général, dont Loüis ne s'apercevoit pas encore, & dont pourtant il ne tarda pas à ressentir les effets. Cependant, continuant toûjours ses progrès, il s'empara de quelques autres Places, avant que s'en retourner à Londres, où il ne se rendit que sur la fin de l'année.

HENRI III. 1216. Loüis mécontente les Anglois.

Pendant que ce Prince profitoit de ses avantages, le Régent de son côté, ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à maintenir les justes droits de son pupille. La première précaution qu'il prit, & qu'il jugea la plus nécessaire dans ces conjonctures, ce fut d'informer le Pape de la mort du Roi Jean, & du Couronnement de Henri. En même tems, il le pria d'accorder sa protection à ce jeune Prince qui se trouvoit environné d'ennemis étrangers & domestiques. Innocent n'eut garde de manquer à ce qu'il devoit à ses propres intérêts. Il s'agissoit en cette occasion, de conserver l'Angleterre qu'il regardoit comme le Patrimoine de St. Pierre, & qu'il appelloit même de ce nom. Dans cette vûë, il envoya un nouveau pouvoir à son Légat, pour aggraver l'Excommunication du Prince de France, & des Barons confédérez. Loüis, à qui le Légat communiqua ces nouveaux ordres, n'y répondit que par une Protestation solemnelle contre tout ce qu'on pourroit faire à son préjudice. Cependant, afin d'empêcher l'effet que cette nouvelle Censure pourroit produire, il marqua un jour pour se faire renouveller l'Hommage par tous les Seigneurs Anglois. Sa Protestation n'empêcha pas le Légat d'exécuter les ordres du Pape. Il assembla un Synode à Bristol, où il excommunia de nouveau Loüis avec toutes les solemnitez accoûtumées. Par-là il fournit à quelques-uns des Barons, un prétexte de se dispenser de rendre l'Hommage que Loüis demandoit.

Le Pape se déclare pour Henri.

Act. publ. T. I. p. 215.

Les Fêtes de Noël approchant, les deux partis convinrent d'une courte Tréve. Loüis se servit de ce tems-là pour tenir une Assemblée générale à Oxford, pendant que le Régent en tenoit une semblable, mais bien moins nombreuse du parti du Roi, à Cambridge. Celle-ci ayant fait demander une prolongation de la Trêve, Loüis refusa d'abord de l'accorder. Mais la nouvelle qu'il reçut bien-tôt après, que le Pape avoit dessein de confirmer en plein Consistoire l'Excommunication fulminée par son Légat, fut cause qu'il consentit à prolonger la Trêve, jusqu'à un mois après les Fêtes de Pâque. Son dessein étoit d'aller faire un tour à Paris, pour consulter le Roi son Pere.

Trêve entre les deux partis.

Loüis fait un voyage en France. 1217.

Cette Trêve fut très-avantageuse au Comte de Pembroock. Il sçut s'en servir utilement, pour fortifier son armée par de nouvelles lévées, & pour ga-

Avantages de la Trêve pour Henri.

HENRI III 1217. gner par des pratiques secrettes quelques-uns des Seigneurs Confédérez. Au contraire, elle fut très-préjudiciable à Loüis, dont l'absence donna lieu aux Barons de prendre des mesures pour se délivrer de son joug, en rentrant dans l'obéïssance de leur légitime Souverain. Plusieurs prirent ce tems-là pour traiter avec le Roi. De ce nombre fut *Guillaume Marshal*, Fils-aîné de du Comte de Pembroock, qui jusqu'alors avoit été un des plus zélez Partisans de la France. Les Cinq Ports se déclarerent aussi pour Henri, & mirent une Flotte en Mer pour s'opposer au retour du Prince de France. Mais, bien que cette Flotte lui livrât un combat où il perdit quelques Vaisseaux, elle ne put l'empêcher de prendre terre à Sandwich. Il se sentit tellement offensé de l'audace qu'on avoit eu de l'attaquer, qu'il fit réduire en cendres la Ville où il avoit débarqué, parce qu'elle étoit un des Cinq Ports.

Les Cinq Ports prennent le parti du Roi.

Loüis revient, & fait brûler Sandwich.

Le Comte du Perche, Général François, fait lever le Siége de Monforel.

Dès ce que la Trêve fut expirée, le Régent envoya le Comte de Chester assiéger *Monforel* Ville de la Province de Leicester, où il y avoit une Garnison Françoise. La perte de cette Place auroit pû causer à Loüis un préjudice très-considérable. Ce n'étoit pas tant par son importance, qu'à cause qu'en une telle conjoncture, il étoit d'une grande conséquence pour lui d'éviter que le parti du Roi ne parût en état de se relever. Par cette raison, ce Prince crut qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, faire lever ce Siége. Pour rendre le succès de cette entreprise infaillible, il mit le Comte du Perche à la tête de vingt mille hommes, avec ordre de marcher aux ennemis. A l'approche de cette armée, le Comte de Chester, qui étoit beaucoup plus foible, léva le Siége, & se retira auprès du Régent. Mais le Général François ne se contenta pas de cet avantage. Comme il se persuadoit, que le Comte de Pembroock n'étoit pas en état de s'opposer à de si grandes forces, il forma le dessein d'aller assiéger le Château de Lincoln, qui tenoit pour le Roi, quoi que la Ville se fût déclarée pour les Barons. Dans cette marche, les troupes Françoises firent de si grands ravages, que les Historiens en parlent comme d'une armée de Démons plûtôt que d'hommes. Mais peut-être y a-t-il de l'exageration dans ce qu'ils en rapportent.

Il assiége le Château de Lincoln.

Le Régent marche au secours.

Le Château de Lincoln étoit d'une si grande importance, que le Régent ne put se résoudre à le laisser perdre, sans faire tous ses efforts pour le sauver. Pendant que les François battoient cette Place avec toute la vigueur possible, & que les Assiégez se défendoient de même, il assembla toutes ses forces, dans la résolution de tout hazarder pour la secourir. Il fit une si grande diligence qu'il s'avança jusqu'à Newarck, qui n'est qu'à douze milles de Lincoln, avant que les Assiégeans se fussent determinez, ou à l'attendre, ou à marcher contre lui, pour le combattre. Ils avoient toûjours espéré de se rendre maîtres du Château, avant qu'il pût avoir assemblé son armée. Surpris de l'approche imprévuë des ennemis, le Général François assembla le Conseil de Guerre, pour consulter ce qu'il y avoit à faire en cette occasion. Quelques-uns furent d'avis, qu'il falloit aller au devant de l'armée ennemie, parce que, si l'on avoit le bonheur de la battre, le Château se rendroit incontinent. Ils ajoûtoient, qu'en sortant de la Ville, on pourroit faire usage de la Cavalerie, en quoi consistoit la plus grande force de l'armée, au lieu qu'elle seroit entiérement inutile, si l'on résolvoit d'attendre les ennemis dans l'enceinte des murailles. Ce conseil étoit le plus sûr, mais d'autres furent

rent d'un ſentiment contraire. Ils diſoient, que le Château aſſiégé étant aux abois, il étoit plus à propos de s'enfermer dans la Ville, & de continuer le Siége; qu'on pouvoit aiſément défendre les murailles, juſqu'à ce que le Château fut rendu, & qu'après cela le Comte de Pembroock ne ſongeroit qu'à ſe retirer, ou qu'en tous cas, on ſeroit toûjours à tems de le combattre. Cet avis ayant prévalu, on diſpoſa toutes choſes pour la défenſe de la Ville, pendant qu'on continueroit le Siége commencé. Cependant, l'armée Angloiſe s'étant approchée ſans oppoſition, le Régent fit entrer dans le Château, par une poterne qui étoit du côté de la campagne, un Corps de troupes choiſies, commandé par Foulques de Brent. Il eſt étonnant, que les Aſſiégeans n'euſſent pas penſé à cet inconvénient. Foulques ne fut pas plûtôt entré que, ſuivant les meſures qu'il avoit priſes avec le Régent, il fit une ſortie ſur les Aſſiégeans, pendant que les troupes du Roi attaquoient une des portes de la Ville.

Défaite de l'armée Françoiſe à Lincoln.

Le Comte du Perche, ſe voyant ainſi attaqué par deux différens endroits, fit tous les efforts poſſibles pour ſe bien défendre. Mais la confuſion ſe mit bien-tot parmi ſes troupes qui n'avoient pas aſſez d'eſpace pour combattre, & qui d'ailleurs ne pouvoient recevoir aucun ſecours de la Cavalerie. D'un autre coté, l'armée Royale animée par la préſence du Régent, & par les Indulgences que le Légat avoit libéralement accordées à tous ceux qui ſeroient tuez dans le combat, continuoit avec une eſpéce de fureur l'attaque de la porte à laquelle elle s'étoit attachée. Cette action fut ſi vigoureuſe, que, malgré la réſiſtance opiniâtre des François, les troupes du Roi entrerent enfin dans la Ville, pendant que Foulques de Brent preſſoit les ennemis d'un autre côté. Le Comte du Perche, voyant que tout étoit perdu, ne voulut point ſurvivre à la honte de ſa défaite. Il ſe fit tuer, en reprochant aux Anglois de ſon parti, qu'il avoit été trahi par leurs conſeils. Après la mort du Général, ce ne fut plus qu'un maſſacre épouvantable des troupes Françoiſes, qui périrent preſque toutes en cette occaſion. La ville de Lincoln, qui dès le commencement des troubles avoit pris le parti des Barons, fut abandonnée à un pillage général, où les ſoldats firent un butin ineſtimable, qui leur donna lieu de l'appeller, *la Foire de Lincoln*.

Loüis remet le Siége devant Douvre.

Il le léve, & ſe retire à Londres.

Il demande du ſecours au Roi ſon Pere.

Pendant que le Comte du Perche avoit été occupé dans ces quartiers-là, le Prince Loüis avoit eſſayé de ſe rendre maître de Douvre par un nouveau Siége. Mais n'y ayant pas trouvé moins de réſiſtance que la premiere fois, il n'y fit pas plus de progrès. La nouvelle qu'il y reçut de la perte qu'il venoit de faire à Lincoln, le fit réſoudre à ſe retirer à Londres pour y prendre de nouveaux conſeils. Dès qu'il y fut arrivé, ſon premier ſoin fut d'envoyer demander au Roi ſon Pere un ſecours prompt, & proportionné à ſes beſoins, ſans quoi, il lui faiſoit entendre, qu'il ne voyoit aucune apparence de pouvoir rétablir ſes affaires. Philippe voulant garder des meſures avec le Pape, feignit de ne vouloir plus ſe mêler des affaires de ſon Fils. Il répondit publiquement, qu'il n'avoit qu'à ſe tirer d'affaire comme il l'entendroit. Cependant il fit en ſorte que Blanche ſa Belle-fille, en ſon propre nom, eut bientôt aſſemblé un Corps de troupes, & des Vaiſſeaux pour les tranſporter en Angleterre. Si ce ſecours fût arrrivé à bon port, il auroit pû réparer la perte que Loüis venoit de faire à Lincoln. Mais ce Prince ne fut pas plus heureux

 ſur

HENRI III. 1217. Ce secours est battu sur mer. sur mer que sur terre. Ceux qui commandoient la Flotte des Cinq Ports, ayant été informez que ces troupes devoient s'embarquer à Calais, les allerent attendre sur leur passage, & leur livrerent un combat, dans lequel ils prirent ou coulerent à fond la plûpart des Vaisseaux François.

Loüis est bloqué dans Londres. Ces deux pertes consécutives mirent Loüis dans un très-grand embarras, qui fut encore augmenté par l'approche de l'armée Angloise. Il avoit à peine reçu la nouvelle de la défaite du secours qui lui venoit de France, qu'il se vit assiégé dans Londres, ou du moins bloqué fort étroitement. Tant de malheurs arrivez coup sur coup, le mécontentement des Anglois, qui paroissoit plus ouvertement depuis ses disgraces, les foudres du Pape qui commencerent à lui inspirer de la terreur, dès que ses affaires se trouverent en décadence, lui firent comprendre, qu'il étoit tems de penser à la retraite. Il se détermina donc à demander la paix au Régent. Mais malgré le fâcheux état où il se trouvoit, il lui fit entendre qu'il ne consentiroit jamais qu'à une paix honorable, qui mît à couvert de toute poursuite ceux qui l'avoient appellé en Angleterre. Pour le dire en passant, le soin généreux que ce Prince prit des intérêts des Barons Anglois, ne s'accorde guéres avec la résolution que le Vicomte de Melun lui avoit attribuée. Le Comte de Pembroock ne balança pas un moment à lui accorder sa demande. Il considéra que le Roi de France n'étoit pas si épuisé de troupes & d'argent, qu'il ne pût faire encore de grands efforts pour dégager le Prince son Fils. D'un autre côté, il craignoit de mettre les Barons au désespoir, s'il refusoit de les recevoir en grace, & qu'une trop grande rigueur ne rejettât le Royaume dans de nouveaux troubles. Enfin, il voyoit, qu'en usant de ses avantages avec modération, il pourroit rétablir le calme dans le Païs, & mettre son jeune Roi dans la possession tranquille de sa Couronne, ce qui étoit le but de tous ses desirs. Ces considérations firent, qu'on n'eut point de peine à convenir d'un Taité de paix, dont voici les principaux Articles.

Il fait proposer la paix.

Le Comte de Pembroock y consent.

Conditions de la paix. *Act. Publ. T. I. p. 221.* Que tous les Partisans de Loüis, qui l'avoient assisté depuis le commencement de la guerre, seroient rétablis dans tous les droits dont ils joüissoient avant les troubles.

Que la Ville de Londres conserveroit ses anciens priviléges.

Que tous les prisonniers faits depuis la premiere arrivée de Loüis en Angleterre, seroient délivrez. Mais que par rapport à ceux qu'on avoit faits de part & d'autre, avant ce tems-là, on nommeroit des Commissaires pour examiner, si ceux de son parti étoient engagez avec lui, au tems de leur prise.

Que les rançons déja payées ne seroient point renduës, & que celles dont le terme étoit échu, seroient payées exactement. Qu'on ne pourroit rien demander aux prisonniers dont les rançons n'étoient pas réglées.

Que tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils fussent, prisonniers ou autres, qui s'étoient soulevez contre le Roi Jean, prêteroient serment à Henri.

Que les ôtages donnez au Prince Loüis, pour le payement des rançons dont le terme étoit expiré, seroient relâchez immédiatement après que l'argent auroit été compté.

Que toutes les Places, Villes & Châteaux, que Loüis occupoit en Angleterre, seroient rendus au Roi.

Que

Que le Roi d'Ecosse pourroit être compris dans ce Traité, en rendant tout ce dont il s'étoit emparé pendant cette guerre, & que le Roi d'Angleterre en useroit de même à son égard. HENRI III. 1217.

La même chose étoit stipulée en faveur du Prince de Galles.

Que Loüis feroit rendre toutes les Isles dont on s'étoit emparé en son nom.

Qu'il se départiroit de tous les hommages reçus des Sujets du Roi d'Angleterre.

Que tout ce qui lui étoit dû, & dont le terme étoit échu, lui seroit payé de bonne foi.

Que dans le premier Article, où il est parlé des Partisans de Loüis, n'étoient point compris les Ecclésiastiques, sinon par rapport aux Fiefs laïques qu'ils possédoient.

Un Historien ajoûte deux autres articles qui ne se trouvent point dans le Traité. Le premier, que Loüis feroit tout son possible pour obliger le Roi son Pere à restituer tout ce qu'il avoit enlevé au Roi Jean, au-delà de la Mer. Le second, que s'il ne pouvoit l'obtenir, il s'engageoit à faire lui-même cette restitution, quand il seroit sur le Trône. Quoique ces deux conditions ne fussent pas insérées dans le Traité même, il y a pourtant beaucoup d'apparence, qu'elles furent stipulées dans des Articles secrets, puisque les Historiens François ne font pas difficulté de les avoüer. D'ailleurs nous verrons dans la suite, que, quand Loüis fut parvenu à la Couronne, la Cour d'Angleterre le somma d'accomplir cet engagement, & que S. Loüis son Fils eut de grands scrupules sur ce sujet. *M. Paris.* *Mézerai.*

Loüis s'en retourne en France.

Ce Traité ayant été signé, & ensuite confirmé par l'autorité du Légat, le Roi & le Prince Loüis en jurerent l'observation avec les formalitez ordinaires, après quoi Loüis reçut l'absolution du Légat. Tout étant ainsi terminé, ce Prince mit à la voile pour s'en retourner en France, après avoir emprunté cinq mille marcs de la Ville de Londres, pour payer ses dettes.

Henri fait son entrée dans Londres.

Il jure qu'il maintiendra le Peuple dans ses libertez.

Henri attendit que le Prince fût embarqué, pour faire son entrée dans Londres, où il fut reçu avec beaucoup de pompe, & des témoignages d'un consentement universel. Ce n'étoit pas sans raison que le Peuple marquoit une si grande joye, puisque, malgré les avantages que le jeune Roi venoit de remporter, il jura solemnellement, qu'il maintiendroit la Nation dans ses priviléges.

Ainsi, par la sage conduite du Régent, les Barons vaincus obtinrent des avantages plus solides, que ceux qu'ils auroient pû attendre d'une victoire qui les auroit soumis, & peut-être sans retour, à une domination étrangére.

Le Légat poursuit les Ecclésiastiques qui avoient adhéré à Loüis.

Il n'y eut que les Ecclésiastiques du parti de Loüis, qui n'eurent pas sujet de se réjoüir de la paix, puisqu'elle les exposa aux poursuites du Pape qu'ils avoient offensé par l'endroit le plus sensible. Il avoit souffert avec beaucoup d'impatience que Loüis & les Barons eussent méprisé ses censures: mais la désobéïssance du Clergé l'avoit encore plus irrité. Dès que le Légat se vit en liberté d'agir contre les Ecclésiastiques, selon le dernier Article qu'il avoit fait insérer au Traité, il fit dans tout le Royaume des perquisitions très-exactes de ceux qui avoient méprisé l'Interdit. Ceux qui se trouverent coupables d'un

si

HENRI III. 1217. si grand crime, furent suspendus, ou privez de leurs Bénéfices, ou contraints de réparer leur faute par de grosses sommes d'argent. Exemple remarquable, qui fait voir la prodigieuse différence qui se trouve entre la domination Ecclésiastique & la Civile.

Le Roi d'Ecosse fait hommage à Henri.

Le Roi d'Ecosse, qui avoit été excommunié pour avoir rendu l'hommage au Prince Etranger, se servit de la liberté qu'il avoit de se faire comprendre dans le Traité. Il se rendit à Northampton où il reçut l'absolution du Légat, après qu'il eut rendu hommage à Henri, pour les Fiefs qu'il possédoit en Angleterre. Ensuite, il lui rendit Carlisle, dont il s'étoit emparé pendant les troubless

Honorius III. Pape.

Le Pape Innocent III. étant mort cette même année, Honorius III. fut élevé sur le trône Pontifical.

1218. Broüilleries en Angleterre.

Il sembloit qu'après le départ des François, l'Angleterre devoit enfin joüir du repos dont elle avoit été si longtems privée. Mais il n'étoit pas bien possible qu'un calme parfait succedât immédiatement à une si violente tempête. Le Traité qu'on avoit fait avec Loüis devint une nouvelle source de troubles qui causerent beaucoup d'embarras au Régent. Ceux d'entre les Seigneurs qui avoient fidélement servi le Roi Jean, & à qui ce Prince avoit donné des Terres confisquées sur les Rebelles, ne pouvoient se résoudre à les rendre aux Propriétaires, selon que l'on en étoit convenu dans le Traité. D'un autre côté, les Ecclésiastiques se plaignoient hautement d'avoir été abandonnez aux persécutions du Légat, sans qu'on eût daigné prendre le moindre soin de leurs intérêts. Cependant, le Régent vouloit exécuter le Traité, à quelque prix que ce fût, étant persuadé que c'étoit l'unique moyen de couper la racine de tous les troubles. Suivant cette résolution, il se mit en marche avec un bon Corps de troupes, pour réduire les plus opiniâtres. Il n'y eut pourtant que le seul Robert Gawgy, qui soutint un Siége de huit jours dans le Château de Nottingham apartenant à l'Evêque de Lincoln. Mais enfin se voyant sans espérance d'être secouru, il rendit la Place au Prélat, moyennant un dédommagement de cent livres Sterling. Les autres qui se trouvoient dans le même cas, intimidez par cet exemple, firent de semblables compositions. L'exécution du Traité étoit si nécessaire pour rétablir le calme dans le Royaume, que le Régent ne crut pas devoir préférer les intérêts de quelques Particuliers, quoiqu'ils eussent bien servi le Roi, au bien général qui devoit résulter de l'exacte observation de sa parole. Cependant, pour achever de bien affermir le jeune Roi sur le trône, il restoit encore à satisfaire le Pape qui n'étoit pas d'humeur de pardonner aux Ecclésiastiques qui avoient eu l'audace de mépriser l'Interdit. Dans ce commencement de Regne, où la fidélité des Sujets étoit encore chancelante, & sous une Minorité, il n'étoit nullement à propos pour le Régent d'irriter la Cour de Rome, en soutenant les intérêts du Clergé. Au contraire, il n'y avoit que trop d'apparence que le jeune Roi auroit besoin de la protection du Pape. Par cette raison, il ne fit pas difficulté de publier, à la sollicitation du Légat, une Proclamation qui enjoignoit à tous les Ecclésiastiques excommuniez, qui n'avoient pas encore reçu l'absolution, de sortir du Royaume, à peine d'être emprisonnez. Cette rigueur les fit hâter de satisfaire le Légat qui ne demandoit que leur argent.

Le Régent appuye le Légat contre le Clergé

Tous les troubles étant heureusement appaisez, les Anglois attendoient

avec

avec impatience l'effet des promesses du Roi, par rapport à leurs Priviléges dont on leur avoit fait espérer le rétablissent effectif. Quelque zele que le Régent eût pour le service du Roi, il ne jugea pas qu'il dût aller jusqu'à lui faire fausser sa parole. Dans cette pensée, il envoya des ordres exprès à tous les Magistrats du Royaume, de faire exactement observer les deux Chartres du Roi Jean & de punir sans miséricorde ceux qui voudroient y faire quelque opposition. Que les Anglois auroient été heureux, si ceux qui succéderent à ce grand homme, dans le même poste, & dans la faveur du Roi, eussent suivi les mêmes maximes, & en eussent imbu de bonne heure l'esprit de ce jeune Monarque! Mais, en suivant une route toute contraire, ils furent cause de tous les troubles dont ce Regne fut agité. HENRI III. 1218. Il fait observer les Chartres du Roi Jean.

Pendant que les François avoient été en Angleterre, Leolyn, Prince de Galles, qui s'étoit ligué avec eux, s'étoit emparé de diverses Places dont il auroit été difficile de le déposséder, sans rassembler les troupes qui avoient été congédiées. C'étoit pourtant ce que le Régent vouloit éviter, pour n'être pas obligé de chagriner les Sujets par des levées d'hommes & d'argent, dans un tems où il étoit nécessaire de gagner leur affection, en les faisant joüir des fruits de la paix. Par cette considération, il accorda au Prince de Galles une Paix honorable & avantageuse, & lui procura l'absolution du Légat, espérant par-là d'engager ce Prince inquiet à se tenir en repos. Le Prince de Galles fait sa paix avec le Roi. *Act. Publ. T. I. pag. 225.*

Cette affaire étant finie, le Légat Gallon reprit le chemin de Rome où il étoit rappellé. Pandolphe, de qui j'ai eu souvent occasion de parler dans la Vie du Roi Jean, lui succéda dans cet emploi. Le Légat Gallon se retire & Pandolphe lui succede.

Les ordres touchant les deux Chartres n'ayant pas été réguliérement exécutez, le Régent envoya des Commissaires dans toutes les Provinces du Royaume pour les faire mieux observer. Il étoit persuadé qu'il ne pouvoit sans injustice, & sans faire un tort extrême à l'honneur & aux intérêts du Roi son pupille, se dispenser de faire exécuter ce que le Prince & le Roi son pere avoient promis par serment. S'il eût vécu plus longtems, il auroit infailliblement mis cette affaire dans un train à ne pouvoir pas être facilement altérée. Mais ce grand homme, également propre pour la Guerre & pour le Conseil, mourut peu de tems après, regretté de tout le Royaume, qu'il avoit délivré de la servitude par sa prudence & par sa valeur. Guillaume Desroches, Evêque de Winchester, lui succéda dans sa Dignité de Régent, & Hubert de Bourg, qui avoit défendu Douvre, fut fait Grand Justicier d'Angleterre (1). 1219. Le Régent donne de nouveaux ordres pour l'exécution des Chartres. Il meurt. L'Evêque de Winchester lui succéde. Hubert de Bourg est fait Grand Justicier.

Le Couronnement du Roi avoit été fait à Winchester, en présence d'un si petit nombre de Seigneurs, & avec si peu de solemnité, qu'il fut jugé à propos de le réïtérer avec plus de pompe, dans le lieu accoutumé. Ce fut le Cardinal Langton Archevêque de Cantorbéri, qui étant retourné en Angleterre, après la fin des troubles, en fit la cérémonie, après avoir fait prêter au Roi, le serment ordinaire. 1220. Henri est couronné de nouveau.

Immédiatement après son Couronnement, Henri, accompagné du nouveau Régent, alla visiter diverses Provinces du Royaume. Son dessein étoit de faire quelque changement par rapport aux Gouvernemens des Places que le Roi son pere avoit confiez à des gens dont le nouveau Régent ne se croyoit pas 1221.

(1) C'étoit comme Lieutenant Général du Roi.

HENRI III. 1221. pas assuré. Il n'y trouva aucune opposition, que de la part de Guillaume d'Albémarle, Gouverneur de Rokingham, qui s'étant érigé en petit Souverain, ou plûtôt en Tyran, affectoit de mépriser les ordres qui lui venoient de la Cour. La Garnison fit quelque mine de vouloir se défendre; mais quand elle vit que tout le Païs voisin offroit ses services au Roi, pour se délivrer de ce joug, elle n'attendit pas qu'on en vînt à la force, aimant mieux obtenir quelque douceur par une Capitulation.

Guillaume d'Albémarle se révolte.

L'Eglise de Westminster rebâtie.

On commença, cette même année, à rebâtir l'Eglise de Westminster, aux fondemens de laquelle le Roi posa lui-même la premiere pierre.

Guillaume d'Albémarle se saisit d'un Château.

Guillaume d'Albémarle avoit sur le cœur la perte de son Château, dont il croyoit qu'on l'avoit injustement dépouillé. Pour se venger de cette prétenduë injure, il entreprit de se fortifier dans le Château de Biham, par le moyen duquel il tenoit toute la Contrée voisine en servitude. Il obligeoit même les Marchands à prendre de lui des Passeports pour avoir la liberté de passer dans le voisinage de cette Place, sans quoi ils couroient risque d'être détroussez. Les plaintes de ces violences ayant été portées au Parlement qui étoit alors assemblé, on l'envoya sommer de comparoître pour rendre compte de ses actions. Il feignit de vouloir obéïr, & se mit effectivement en chemin, à dessein, comme il sembloit, de se rendre à Londres. Cependant il prit sa route par la Province de Northampton, & s'y empara par surprise du Château de Fotheringay, où il mit une forte Garnison, après quoi il retourna se renfermer dans Biham. Sur cette nouvelle, le Parlement résolut qu'on léveroit incessamment une armée, pour faire le Siége de cette derniere Place, & que l'insolence de ce Seigneur seroit punie selon toute la rigueur des Loix. Dès que Guillaume sçut que l'armée du Roi étoit en marche, il se retira dans les quartiers du Nord, ayant laissé dans son Château un Gouverneur qui ne le rendit qu'après une longue résistance. On croyoit que le Rebelle seroit poursuivi, ou que du moins il seroit obligé de quitter le Royaume: mais il trouva le moyen de faire sa paix, par l'intercession de l'Archevêque d'Yorck. Ce Prélat ayant représenté en sa faveur, qu'il étoit de l'équité de compenser cette faute avec les grands services qu'il avoit rendus au feu Roi, le Régent se laissa fléchir par cette considération. Exemple fatal, qui dans la suite porta d'autres Seigneurs à commettre la même faute, sans en craindre le châtiment.

Il obtient son pardon.

Jeanne sœur du Roi, épouse le Roi d'Ecosse.

Act. Publ. T. I. p. 193. & 240.

L'année précédente, la Cour avoit fait un voyage à Yorck, où la Princesse Jeanne, sœur du Roi, avoit été promise en mariage au Roi d'Ecosse. Mais comme elle étoit entre les mains du Comte de la Marche, au fils-aîné duquel elle avoit été fiancée, on n'eut pas peu de peine à l'en tirer. Cependant, après quelques négociations, elle fut enfin renvoyée au Roi son frere, & son mariage avec le Roi d'Ecosse s'accomplit, cete même année. Peu de tems après, Hubert de Bourg, Grand Justicier, épousa la sœur-aînée de ce même Prince: honneur, qui en lui procurant l'alliance de deux Monarques, pouvoit quelque jour faire monter quelqu'un de sa posterité sur le trône d'Ecosse.

Pandolphe est fait Evêque de Norwich.

Le tems de la Légation de Pandolphe étant expiré, ce Prélat se demit de son emploi, & alla gouverner l'Evêché de Norwich que le Pape lui avoit procuré pour récompense de ses services.

1222. Querelle entre les

Quelque soin que le feu Comte de Pembroock eût pris, & que ceux qui gouvernoient l'Etat prissent encore de maintenir la Paix dans le Royaume, il y

il y avoit des esprits qui ne cherchoient qu'à la troubler. Ils en trouverent une occasion dans une querelle qui s'émut entre les habitans de Londres & ceux de Westminster. Les premiers ayant fait publier une Lutte dont ils devoient être les Tenans, il s'y rendit de Westminster, un grand nombre de Bourgeois, qui ayant voulu disputer le prix, eurent la mortification de voir leurs voisins remporter l'honneur & la victoire. Cet honneur, quoiqu'assez mince en lui-même, ne laissa pas d'exciter la jalousie des Bourgeois de Westminster, qui s'étoient vûs exposez aux railleries insultantes des vainqueurs. L'Intendant de l'Abbé de Westminster, s'étant persuadé mal à propos que l'honneur de son Maître & le sien propre étoient intéressez dans cette querelle, entreprit de venger ses Concitoyens & de leur faire avoir leur revanche sur leurs voisins. Pour cet effet, il fit publier une semblable Lutte à Westminster, où les Bourgeois de Londres se trouverent en très-grand nombre. Mais comme ils y étoient allez sans armes, ils furent attaquez & maltraitez par ceux de Westminster, qui en blesserent quelques-uns & mirent le reste en fuite. Cette supercherie causa une terrible émotion dans Londres. La Canaille s'étant attroupée en très-grand nombre prit la résolution d'aller tirer vengeance de cette injure, sans que l'autorité du Maire fût capable de l'arrêter. Un Bourgeois de Londres, nommé Constantin, homme séditieux, & qui avoit été un des plus zèlez partisans des François, pendant les troubles, s'étant mis à la tête de cette populace, tâchoit d'augmenter encore sa fureur. Il lui représentoit, que ce seroit en vain qu'on s'attendroit à la protection des Magistrats trop peu jaloux de l'honneur de la Ville, & que, sans différer, il falloit aller faire sentir à leurs ennemis qu'on n'attaquoit pas impunément les Bourgeois de Londres. Ce discours ayant été applaudi, il se mit à crier de toute sa force *Monjoye S. Denis*, qui étoit le cri de guerre des François, & s'étant mis en marche vers Westminster, à la tête de tout ce peuple, il y fit abatre la maison de l'Intendant; après quoi, il s'en retourna triomphant à Londres. Le tumulte étant appaisé, Hubert, Grand Justicier, se rendit à la Tour, où il fit citer plusieurs habitans de Londres. Constantin s'y trouva comme les autres, & soutint en face au Justicier, que les Bourgeois de Londres n'avoient rien fait qui fût punissable par les Loix, & qu'en tout cas, ils étoient résolus de soutenir ce qu'ils avoient fait. Hubert, voyant cette insolence, congédia tous les autres, & ayant retenu Constantin, il le fit pendre dès le lendemain, quoiqu'il offrît mille marcs d'argent pour sauver sa vie. La sévérité du Justicier n'en demeura pas là. Quelques jours après, il fit enlever de leurs maisons, quelques-uns de ceux qui avoient eu le plus de part à cette émeute, & ayant fait couper les mains aux uns, aux autres le nez & les oreilles, il les renvoya ainsi mutilez dans la Ville. Ensuite il changea tous les Magistrats de Londres, & obligea trente des plus considérables Bourgeois à servir de caution pour leurs Concitoyens, à quoi la Ville consentit par un Acte scellé de son Sceau. Cette rigueur auroit pû être justifiée, si Hubert n'eût pas agi d'une maniere arbitraire, & directement contre la teneur de la Grande Chartre qui ordonnoit, conformement à l'ancienne coûtume, que chacun fût jugé par ses Pairs (1). Par là il s'attira la haine de tout le Royaume, & particuliérement de la Ville de Londres, qui ne manqua pas de lui en faire sentir les effets quand elle en trouva l'occasion.

HENRI III. 1222. Bourgeois de Londres & ceux de Westminster.

Constantin excite les habitans de Londres à la vengeance.

Hubert le fait pendre.

Il punit quelques-uns des autres séditieux.

(1) Voyez ci-dessus page 197. l'Article XLVIII. de la Grande Chartre.

HENRI III. 1223.

Le Parlement demande au Roi qu'il fasse observer les Chartres.

Cet Acte de puissance arbitraire que le Grand Justicier venoit d'exercer si hautement, obligea le Parlement qui s'assembla quelque tems après, à Oxford, à demander au Roi qu'il lui plût de faire exécuter par tout le Royaume, la Chartre des Libertez, dont il avoit juré l'observation. Cette demande étoit peu du goût de ceux qui manioient alors les affaires de l'Etat. Depuis la mort du Comte de Pembroock, la Cour avoit changé de maximes, en changeant de Ministres, de telle maniere que ce qui avoit paru plein de justice à ce premier Régent, sembloit très-injuste aux nouveaux Gouverneurs. Lorsque le Parlement présenta cette Adresse au Roi, un des Membres du Conseil prit la parole, & dit, qu'il n'étoit pas raisonnable de demander l'exécution d'une Chartre qui avoit été extorquée par force. Cette réponse imprudente choqua l'Archevêque de Cantorbéri, qui repliqua aigrement à ce Conseiller, que s'il aimoit véritablement le Roi, dont il paroissoit prendre à cœur les intérêts, il ne chercheroit pas à rejetter le Royaume dans les troubles dont il étoit heureusement délivré. Henri, qui n'étoit alors âgé que de seize ans, appuya ce que le Prélat venoit de dire, & déclara aux Députez qui avoient présenté l'Adresse, que son intention étoit de faire observer les Chartres du Roi son pere, avec la derniere exactitude. En effet, quelques jours après, il envoya ses ordres dans tout le Royaume, pour en procurer l'exécution. S'il eût toûjours persisté dans ces mêmes dispositions, il se seroit épargné bien des chagrins & des disgraces à quoi il se vit exposé dans la suite. Cependant le Parlement satisfait des diligences du Roi, lui accorda un subside de trois marcs sur chaque Comte, un marc sur chaque Baron, un schelling sur chaque Chevalier, & un sol sur chaque maison du Royaume.

Henri l'accorde.

Mort de Philippe Auguste Roi de France. Loüis VIII. lui succéde. Henri lui demande l'exécution des Articles secrets du Traité de Londres. Loüis s'en défend.

Philippe Auguste Roi de France étant mort depuis peu, & Loüis VIII. son fils lui ayant succédé, le Conseil de Henri jugea qu'il étoit à propos d'envoyer des Ambassadeurs au nouveau Roi, pour le sommer d'exécuter ses engagemens à l'égard des Provinces que Philippe avoit enlevée au Roi Jean. Loüis répondit qu'il ne se croyoit pas obligé à l'observation d'un Traité que le Roi d'Angleterre avoit violé le premier, en exigeant de grosses rançons des prisonniers, & en négligeant de rétablir les anciennes Loix, comme on en étoit convenu. Que pour lui, il possédoit la Normandie & les autres Provinces enlevées aux Anglois, par le droit de la guerre, & en qualité de Seigneur Souverain, & que si on vouloit lui disputer son droit, il vouloit bien se soumettre au Jugement des Pairs. Quelques-uns ajoûtent, qu'il allégua aussi la mort de Constantin en haine, comme il le prétendoit, de son affection pour la France, comme une des raisons pour lesquelles il se croyoit libre de tous ses engagemens; après quoi, il congédia les Ambassadeurs sans autre réponse.

Crédit du Grand Justicier.

Pendant que ces choses se passoient, la faveur & le crédit du Grand Justicier s'étoient accrus à un tel point, qu'il s'attribuoit ouvertement un pouvoir auquel ses Prédécesseurs dans cet emploi n'avoient jamais prétendu. Il n'étoit pourtant pas content, parce qu'il avoit audessus de lui un homme dont il étoit obligé de recevoir les ordres. C'étoit l'Evêque de Winchester, qui ayant été nommé Régent par l'autorité du Parlement, ne pouvoit pas être aisément dépossédé. Comme sa Régence devoit encore continuer quelques années, Hubert crut avoir trouvé un moyen infaillible d'en accourcir la durée, en obtenant du Pape une Bulle par laquelle le Roi étoit déclaré Majeur.

Il fait déclarer le Roi Majeur par le Pape.

Cette

Cette même Bulle autorisoit Henri à prendre en main les rênes du Gouvernement de ses Etats, sans être obligé de se servir du ministere d'un Régent. Elle enjoignoit encore à tous ceux qui tenoient des Places sous leur garde, de les remettre entre les mains du Roi, pour en disposer ainsi qu'il le jugeroit à propos. Quelque exprès que fût cet ordre, les Barons refuserent de s'y soumettre, parce qu'il étoit directement contraire aux Loix du Royaume, qui fixoient la Majorité des Rois à l'âge de vingt & un an.

HENRI III, 1223.

Mais les Barons s'y opposent.

Cette ruse n'ayant pas eu le sccès que Hubert s'en étoit promis, il en inventa une autre pour parvenir à son but. Comme il étoit inutile d'avoir fait déclarer le Roi Majeur par le Pape, puisque les Seigneurs n'avoient pas voulu y consentir, & qu'il étoit impossible d'extorquer leur consentement, tant qu'ils seroient maître des Places fortes, il imagina ce moyen pour les arracher de leurs mains. Il se fit demander par le Roi, les Places qu'il avoit en garde, à quoi il acquiesça, pourvû que les autres en fissent de même. En effet: il remit au Roi la Tour de Londres & le Château de Douvre, qui étoient les deux plus importantes Places du Royaume. Quelques-uns des Barons suivirent son exemple, ne croyant pas qu'il y eût aucune fraude dans cette démarche. Mais quand une fois le Roi fut en possession de leurs Châteaux, il rendit à Hubert ceux dont il s'étoit volontairement dépouillé, se mocquant ainsi ouvertement de leur crédulité. Une maniere d'agir si indigne d'un Prince commença dès lors à donner aux Barons une mauvaise opinion du Roi. Elle les irrita principalement contre le Favori qu'ils regardoient comme le premier Auteur de cette supercherie. La plûpart de ceux qui avoient des Charges à la Cour, ne pouvant supporter les manieres hautaines de ce Ministre, remirent leurs Commissions au Roi, & se retirerent chez eux dans la résolution d'embrasser la premiere occasion qui se présenteroit pour se venger. Cependant, comme tous les Seigneurs n'avoient pas donné dans ce panneau, Hubert entreprit de les contraindre à l'obéïssance en les faisant menacer de l'Excommunication. Quelques-uns en furent effrayez: d'autres résolurent de se maintenir malgré le Roi & son Ministre.

Artifice de Hubert pour obliger les Barons à remettre leurs Places au Roi.

Ces broüilleries intestines furent un peu interrompuës par les affaires du dehors. Loüis VIII. Roi de France, non content d'avoir refusé d'accomplir ce qu'il avoit promis avec serment, confisqua toutes les terres que les Anglois tenoient en France, & marcha incontinent en Saintonge, où il s'empara de diverses Places, après quoi, il alla mettre le Siége devant la Rochelle, dont Savary de Mauleon étoit Gouverneur. On prétend que ce Seigneur, qui avoit eu quelques avis des desseins du Roi de France, ayant demandé un secours d'argent à la Cour d'Angleterre, on lui avoit envoyé, au lieu d'argent, un coffre plein de ferrailles. Une négligence si condamnable pour la conservation d'une Place qui méritoit toute l'application des Ministres, picqua tellement ce Gouverneur, qu'il se rendit en peu de jours, & se jetta dans le parti de la France (1). Le prétexte dont Loüis s'étoit servi pour rompre la Paix étoit, que Henri, comme Duc de Guyenne, n'avoit pas assisté à son Sacre. Mais la véritable raison étoit qu'il vouloit profiter de la Minorité de ce Prin-

1224.

Le Roi de France attaque la Saintonge, & se rend maître de la Rochelle.

 ce,

(1) On trouve dans le Recuëil des Actes Publics, une Lettre qui fait comprendre qu'il y eut de la trahison dans la perte de la Rochelle, ou de la part du Gouverneur, ou de la part des habitans. *Tom. I. pag. 269.*

HENRI III. 1224. ce, pour achever de chaſſer les Anglois de ſon Royaume. Cette guerre commencée ſur un ſi leger ſujet, dont même Loüis n'avoit fait aucune plainte, fit comprendre au Conſeil d'Angleterre, qu'il étoit d'une néceſſité indiſpenſable d'envoyer une armée en France. Ainſi un Parlement fut convoqué pour en trouver les moyens.

Révolte de Foulques de Brent. Pendant que le Roi & le Parlement étoient occupez à cette affaire, des excès commis par *Foulques de Brent* interrompirent leurs délibérations. Ce Seigneur encouragé par l'impunité de Guillaume d'Albémarle tyranniſoit ſes Vaſſaux & ſes voiſins, & avoit commis des violences pour leſquelles il avoit été condamné à une amende de cent livres Sterling, par trois Juges envoyez exprès ſur les lieux. Son naturel fier & hautain lui faiſant regarder ce Jugement comme un ſanglant outrage, il réſolut de s'en venger. Dans ce deſſein, il envoya Guillaume ſon frere à Dunſtaple, où ces Juges tenoient leurs aſſiſes, avec ordre de les enlever & de les lui amener. Il y en eut deux qui échapperent; mais le troiſiéme, nommé *Henri de Baybrook*, fut pris & conduit au Château de Betfort, où on lui fit ſouffrir mille indignitez. Ces nouvelles ayant été portées au Parlement, il y fut réſolu d'une commune voix, qu'on châtieroit exemplairement ce perturbateur de la Paix, & qu'on ſuſpendroit toute autre affaire, juſqu'à ce que celle-là fût terminée. Suivant cette réſolution, le frere de Foulques qui commandoit dans Betfort, ayant été ſommé de rendre la Place au Roi, & ayant refuſé d'obéïr, fut attaqué ſi vivement, qu'il fut enfin contraint de ſe rendre à diſcrétion. Quelques efforts que ſes amis puſſent faire pour appaiſer le Roi, ils ne purent empêcher qu'il ne le fit pendre avec vingt-quatre Chevaliers qui s'étoient trouvez dans la Place; après quoi, il fit raſer ce Château juſqu'aux fondemens. Cependant Foulques, qui s'étoit retiré dans le Païs de Galles, ſur l'eſpérance que certains Seigneurs lui avoient donnée de le ſoutenir, voyant qu'on lui manquoit de parole, eut recours à la clémence du Roi, par l'interceſſion de l'Evêque de Coventry, Ce Prélat, ſe ſervant des mêmes raiſons que l'Archevêque d'Yorck avoit employées en faveur de Guillaume d'Albémarle, obtint la grace du Rebelle, quant à la vie & aux membres. Mais il ne put éviter, qu'il ne fût mis ſous la garde de l'Evêque de Londres, juſqu'à l'année ſuivante, que le Parlement confiſqua ſes biens, & le bannit du Royaume. Henri obtint, pour les frais de cette expédition, un Subſide de deux Schellings ſur chaque Hyde de terre labourable.

1225. Autre ſubſide accordé ſous la condition de l'obſervation des Chartres. Mais il avoit beſoin de plus grandes ſommes pour ſoutenir la guerre contre la France. Ce fut pour obtenir ce ſecours qu'il aſſembla un autre Parlement, auquel il demanda la quinziéme partie des biens mobiliaires du Peuple. Le Parlement répondit qu'il accorderoit volontiers ce ſubſide, pourvû que les Chartes du Roi Jean, dont l'exécution étoit toûjours négligée, fuſſent exactement obſervées à l'avenir. La conjoncture où le Roi ſe trouvoit ne lui permettant pas de refuſer cette demande, il l'accorda de bonne grace, & envoya même dans toutes les Provinces des Commiſſaires, pour tenir la main à l'exécution. Mais les effets que ces ordres produiſirent ne furent pas de longue durée. Cependant on étoit encore tellement perſuadé qu'il agiſſoit de bonne foi, que jamais impoſition ne fut lévée avec plus d'exactitude que celle-ci. Afin d'y trouver moins d'obſtacles, les Evêques excommunierent tous ceux qui y commettroient quelque fraude.

Act. Pub. T. I. pag. 277.

Le

Le Roi se servit de cet argent pour mettre sur pied une armée qu'il envoya en Guyenne sous le commandement du Prince Richard son frere qui venoit d'être fait Comte de Cornoüaille. Richard, ayant le Comte de Salisbury pour Lieutenant, fit d'abord quelques progrès en Guyenne, où il prit *St. Macaire*. Ensuite, il assiégea le Château de *La Reole*, Place forte qui, par sa résistance donna au Comte de la Marche, Général de l'armée Françoise, le tems d'accourir à son secours. Les Historiens Anglois prétendent que Richard remporta un avantage considérable sur ce Comte. Les François, au contraire, disent que ne se sentant pas assez fort pour donner bataille, il se retira de l'autre côté de la Dordogne & peu de tems après en Angleterre. Il est pourtant certain que Richard ne quitta la Guyenne qu'en 1227. comme on le peut voir dans le Recueïl des Actes Publics.

HENRI III. 1225. Le Prince Richard est fait Comte de Cornoüaille, & envoyé en Guyenne.

T. I. p. 291. an 1226.

L'année 1226. commença par un Parlement où le Roi, qui relevoit d'une dangereuse maladie, fut déclaré Majeur, quoiqu'il n'eut pas encore l'âge prescrit par les Loix. Mais ce n'étoit pas la seule affaire pour laquelle le Parlement avoit été convoqué. Un Légat arrivé nouvellement de Rome, avoit demandé cette convocation, pour y faire, de la part du Pape, une proposition extraordinaire, à laquelle tout le Royaume, & principalement le Clergé se trouvoit intéressé. Cette proposition portoit en substance, que, comme depuis long-tems on reprochoit au St. Siége, qu'il ne faisoit rien que pour de l'argent, il étoit de l'honneur & de l'intérêt de tous les Chrétiens de faire cesser ce scandale, en faisant cesser la cause qui le produisoit: Qu'il étoit connu à tout le monde, que l'extrême pauvreté de l'Eglise Romaine la mettoit dans une absoluë nécessité de tirer quelque reconnoissance des graces qu'elle accordoit à ses Enfans, qu'elle ne demandoit pas mieux que de se voir en état de pouvoir user en cela de beaucoup de modération, & que le meilleur moyen pour y réüssir étoit, que les Fidelles lui accordassent des secours proportionnez à ses besoins. Ensuite le Légat proposa, que pour subvenir aux pressantes nécessitez du St. Siége, on accordât au Pape, deux Prébendes dans chaque Eglise Cathédrale; & deux Places de Moines dans chaque Monastere, & que cette concession fût autorisée par un Acte de Parlement. Il appuya sa proposition des raisons les plus spécieuses qu'il put imaginer, sans promettre néanmoins, que le Pape s'abstiendroit de demander aucune reconnoissance des faveurs qu'il accorderoit à l'avenir, mais faisant seulement espérer qu'il useroit de plus de modération à cet égard. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre quel étoit le dessein du Pape. Aussi toute l'éloquence du Légat ne fut pas capable de persuader le Parlement. Il eut même la mortification de voir qu'on ne daignoit pas lui repondre. Quand il voulut se plaindre de la maniére désobligeante dont on traitoit le Pontife, on lui répondit que l'absence du Roi & de quelques-uns des principaux Prélats ne permettoit pas qu'on pût délibérer sur une proposition de cette nature. Cette difficulté n'étant pas capable de le rebuter, il demanda que le Parlement continuât ses Séances, jusqu'a ce que le Roi & les Prélats absens fussent arrivez. Mais on n'eut aucun égard à ses instances, & le Parlement se sépara, sans avoir rien résolu sur ce sujet. Ainsi le Légat se vit obligé de prendre patience jusqu'à une nouvelle Session. Pendant cet intervalle, il fit un voyage dans les Pro-

Le Roi est déclaré Majeur. Demande extraordinaire du Pape au Parlement.

Le Parlement ne répond rien à la demande du Légat.

HENRI III. 1226. vinces du Nord, où, ſous prétexte du droit de *Procurations* (1), il vexa tellement les Egliſes, qu'on fut contraint d'en porter des plaintes au Pape qui le rappella, de peur d'irriter les Anglois dans une ſemblable conjonćture. Cependant le Pontiſe, qui n'avoit pas encore perdu l'eſpérance d'obtenir ce qu'il avoit demandé, enjoignit à l'Archevêque de Cantorbéri de procurer une autre Aſſemblée du Parlement, & d'y demander une réponſe poſitive ſur la propoſition que le Légat avoit faite de ſa part. Le Roi ayant pris Conſeil des Prélats, fit ſçavoir au Pape, que d'autant que cette affaire ne regardoit pas ſeulement l'Angleterre, mais encore toute la Chrétienté, il ſe conformeroit aux réſolutions qui ſeroient priſes ſur ce ſujet, dans tous les autres Etats Chrétiens. C'étoit proprement un honnête refus: car on ſçavoit bien, qu'un Légat avoit fait la même propoſition en France, & n'avoit pû rien obtenir.

Le Pape insiste.

Loüis VIII. Chef de la Croiſade contre les Albigeois.

Cependant Henri continuoit ſes préparatifs pour porter la guerre en France. Mais il ſe vit obligé de les ſurſeoir, ſur ce que Loüis s'étant engagé à commander une Croiſade contre les Albigeois, avoit obtenu du Pape, une défenſe très-expreſſe à tous les Princes Chrétiens de le troubler dans cette expédition. Henri ayant conſulté ſon Parlement ſur cette défenſe, on lui conſeilla de différer cette guerre, juſqu'au retour du Roi de France qui aſſiégeoit alors Avignon dont on lui avoit refuſé l'entrée. Ce Prince mourut peu de tems après avoir emporté cette Place, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné par le Comte de Champagne qui avoit pris une folle paſſion pour la Reine. Loüis IX. ſon fils lui ſuccéda, ſous la tutelle de Blanche de Caſtille ſa Mere qui, bien qu'étrangere, eut aſſez de crédit pour ſe faire donner la Régence du Royaume.

Il meurt.

Loüis IX. ſon Fils lui ſuccede ſous la tutelle de la Reine ſa Mere.

Henri fait renouveller toutes les Chartres, pour en tirer de l'argent.

Pendant que les armes Angloiſes étoient arrêtées par les ordres ſupérieurs de la Cour de Rome; Henri commençoit ſa Majorité par une injuſtice à laquelle il ne pouvoit pas donner la moindre couleur. Comme il n'oſoit demander de l'argent au Parlement qui lui avoit accordé depuis peu un Subſide très-conſidérable; il s'aviſa, pour en recouvrer, d'un moyen dont Richard ſon Oncle s'étoit autrefois ſervi, après ſon retour de la Terre Sainte, Ce fut d'obliger tous ceux qui avoient des Chartres à les faire renouveller, moyennant les ſommes à quoi elles furent taxées. Les Monaſteres furent principalement grévez par cette nouvelle Ordonnance, dont le but n'étoit que de remplir les coffres du Roi. Tous les moyens injuſtes que les Princes inventent pour extorquer de l'argent de leurs Sujets, ſont autant de ſources d'oppreſſion qui ne tariſſent jamais; les Succeſſeurs manquant rarement à ſuivre ces mauvais exemples.

1227.

Hubert eſt ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le Comte de Salisbury.

Au commencement de l'année ſuivante, la mort du Comte de Saliſbury, Fils naturel de Henri II. étant arrivée ſubitement, dans un Feſtin où le Grand Juſticier l'avoit invité, donna lieu à de violens ſoupçons contre ce Miniſtre. On n'en fit pourtant aucune recherche, perſonne n'oſant attaquer directement un Favori qui avoit un empire abſolu ſur l'eſprit du Roi. A meſure que Henri avançoit en âge, on remarquoit en lui des qualitez peu convenables à un grand Prince; une extrême avarice; une inconſtance étonnante, beaucoup

Caractere de Henri III.

(1) C'étoit un droit dû aux Légats, que d'être nourris & entretenus, pendant qu'ils faiſoient la viſite des Egliſes & des Monaſteres, & qui avoit été converti en argent comptant.

coup de caprice & d'inégalité dans sa conduite, une facilité extraordinaire à se laisser gouverner par ceux qui l'approchoient, & par dessus tout cela, des principes d'oppression & de tyrannie, qui faisoient beaucoup craindre pour l'avenir. Quoiqu'il eût été déclaré Majeur dès l'année précédente, il avoit gardé l'Evêque de Winchester auprès de lui, pour se servir de ses Conseils: mais Hubert de Bourg ne permit pas qu'il le retînt plus long-tems. Il lui représenta que bien qu'il eût été déclaré Majeur, on le croiroit toûjours sous la tutelle d'un Régent, pendant que ce Prélat seroit à la Cour, & qu'il étoit de sa gloire & de son intérêt, de faire voir à ses Sujets qu'il étoit capable de gouverner par lui-même. Ce Conseil ayant trouvé un facile accès dans l'esprit de ce Prince qui n'en pénétroit pas le motif, l'Evêque de Winchester reçut ordre de retourner à son Diocése.

HENRI III. 1227.

Les Anglois auroient regardé avec indifférence, & peut-être avec joye, la disgrace de ce Prélat, si elle n'eût été immédiatement suivie d'un événement qui leur fit connoître qu'il leur auroit été plus avantageux, que la faveur du Roi eût toûjours été partagée. Dès que Hubert se vit sans rival dans le Ministére, il tâcha de se mettre au-dessus des Loix, en persuadant à son Maître, qu'il avoit pour but de lui procurer une autorité absoluë. Il ne lui fut pas mal aisé d'engager dans ce projet un Prince qui s'y sentoit assez porté de lui-même. Outre le renouvellement des Chartres dont je viens de parler, il avoit exigé cinq mille marcs de la Ville de Londres, sous prétexte qu'elle avoit prêté une pareille Somme au Prince Loüis, quand il quitta l'Angleterre. La Ville de Northampton avoit été contrainte de lui donner douze cens livres Sterling, sous un autre prétexte qui n'étoit pas moins frivole. Les Monasteres n'avoient pas été plus ménagez. Malgré leur appel au St. Siége, il en avoit exigé de grosses sommes, en attendant que le Pape en eût décidé. Tout cela faisoit assez voir qu'il étoit peu disposé à ménager ses Sujets, & commençoit à lui faire perdre leur estime. Mais ce qu'il ajoûta, par les Conseils violens du Grand Justicier, acheva d'aliéner entiérement leurs cœurs. Tout-à-coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il révoqua les deux Chartres du Roi son Pere, quoiqu'il se fût obligé par Serment à les faire inviolablement observer, prétendant qu'il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit promis pendant sa Minorité. Hubert de son côté, se mettant peu en peine des murmures du Peuple qui lui attribuoit ces Conseils pernicieux; se fit investir cette même année, du Comté de Kent pour récompense du grand service qu'il venoit de rendre à son Maître, en le délivrant du joug de ces Chartres.

L'Evêque de Winchester est renvoyé à son Diocése.

Hubert conseille au Roi de se rendre absolu.

Henri commence à opprimer son Peuple.

Il révoque les deux Chartres du Roi Jean.

Hubert est fait Comte de Kent.

La conduite du Roi & de son Ministre produisit un tel mécontentement parmi les Barons qu'il étoit aisé de s'appercevoir du peu d'affection qu'ils avoient pour leur Souverain. Le Prince Richard, qui arriva de Guyenne peu de tems après la révocation des Chartres, profita de la disposition où les Seigneurs se trouvoient, pour braver le Roi son frere dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. Voici quel en étoit le sujet. Le Roi Jean ayant donné une certaine Terre dans le Comté de Cornoüaille, à un Gentilhomme Alleman, nommé *Valeran*; dès que Richard fut investi de ce Comté, il fit sommer Valeran de produire son Titre, & en attendant, il fit saisir la Terre. Soit que celui-ci eût perdu sa Chartre, ou qu'il la jugeât défectueuse, il refusa d'obéïr à la sommation. Au contraire, comme si on lui eût fait une très-grande

Broüillerie entre le Roi & le Prince Richard.

 injustice,

Henri III. 1227.

injustice, il en porta ses plaintes au Roi, qui, sans examiner cette affaire, ordonna aux Officiers du Prince, de donner la main levée de cette Terre. Ils trouverent pourtant le moyen de s'en dispenser, jusqu'à l'arrivée de leur Maître. Dès que Richard fut de retour, il représenta au Roi, qu'il n'avoit fait aucun tort à ce Gentilhomme, en voulant l'obliger à produire son Titre primordial: Que son dessein n'étoit pas de le priver de sa Terre par une pure violence, mais de faire juger cette affaire selon les Loix, & que pour cet effet, il offroit de s'en rapporter au Jugement des Pairs du Royaume. Henri, choqué de cette proposition, s'emporta contre son frere, & lui commanda de restituer la Terre en question, dans un certain tems, ou de sortir de ses Etats.

Fiére réponse de Richard au Roi.

Richard répondit fiérement, qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, à moins qu'il n'y fût condamné par les Pairs, & sans attendre une replique, il se retira dans sa maison. Le Grand Justicier, qui ne cessoit point d'inspirer au Roi des maximes violentes, lui conseilla de faire arrêter le Prince. Mais pendant que Henri balançoit à faire cette démarche, Richard s'étant retiré de la Cour, étoit allé trouver le Comte de Pembroock, pour le consulter sur cette affaire. Pembroock approuva tout ce que le Prince avoit fait, & trouvant cette occasion favorable pour mettre un frein à la puissance arbitraire que le Roi vouloit usurper, il crut qu'on devoit en profiter. Dans cette vûë, il fit entendre à Richard qu'il étoit prêt à l'assister de sa personne, & de ses biens, & qu'il ne doutoit nullement que la plûpart des autres Seigneurs ne fussent dans les mêmes dispositions.

Il se ligue avec d'autres Seigneurs. Il prennent les armes pour rétablir les deux Chartres. Henri contente son frere, & la Ligue se rompt.

En effet, peu de tems après, par les soins de ce Seigneur, les Comtes de Glocester, de Chester, de Warren, de Warwick, & de Hérèford, & un grand nombre d'autres Barons, se liguerent avec Richard, & prirent les armes pour obliger le Roi à rétablir les Chartres qui venoient d'être annullées. Cette Ligue fit peur à Hubert. Comme il comprit qu'elle pourroit avoir de fâcheuses suites, il prit le parti de procurer un accommodement entre les deux freres. Pour satisfaire le Prince Richard, qui étoit le Chef des Confédérez, il fit ensorte que le Roi lui relâcha certains droits qu'il prétendoit sur les biens de la Reine leur Mere, & qu'il augmenta son appanage des Terres que le Comte de Boulogne avoit possédées en Angleterre. Richard, content de cette libéralité, ne parla plus du rétablissement des Chartres, & la Ligue fut dissipée. C'est ainsi que les Grands se servent du prétexte du bien public, pour avancer leurs propres intérêts, ou pour contenter leurs passions. Mais quand on a trouvé le moyen de les satisfaire, sur ce qui les regarde en particulier, ils font voir que le bien public étoit ce qu'ils avoient le moins en vûë.

Grégoire IX. Pape.

Le Pape Honorius III. mourut cette année, & Grégoire IX. lui succéda.

1228. Mort du Cardinal Langton.

Etienne Langton, Cardinal & Archevêque de Cantorbéri, ne survécut Honorius que de quelques mois. Il n'eut pas plûtôt les yeux fermez, que les Moines de St. Augustin, voulant se conserver le privilége d'élire leur Archevêque, se hâterent de faire choix d'un de leurs Compagnons nommé *Gautier de Hemesham*.

Election d'un Archevêque, à laquelle le Roi s'oppose.

Le Roi fut choqué de ce que cette élection s'étoit faite sans lui en demander la permission, & prenant pour prétexte que le Pere de ce Moine avoit été pendu pour larcin, il refusa d'approuver ce choix. D'un autre côté les Evêques suffragans de Cantorbéri, fâchez de ce que l'élection s'étoit faite sans eux, objecterent au nouvel élu, qu'il avoit enlevé une Religieuse de

de laquelle il avoit eu plusieurs enfans, & refuserent de le reconnoître. Ces oppositions firent que les deux partis envoyerent des Agens à Rome pour y faire décider leur dispute. Pendant ce tems-là le Siége demeura vacant. HENRI III. 1228.

Cette même année les Gallois ayant fait quelques courses sur les frontieres d'Angleterre, le Roi marcha dans leur Païs pour les châtier. Mais après avoir inutilement fatigué ses troupes, il s'en retourna sans avoir fait aucun progrès. Guerre de Galles.

Dans ce même tems, on vit paroître une Bulle fulminante du nouveau Pape, qui excommunioit l'Empereur Frideric II, pour avoir négligé de porter ses armes dans la Terre Sainte, à quoi il s'étoit obligé par un vœu solemnel. Quelque fier que fût ce Monarque, il se vit obligé de plier sous la puissance Pontificale, & d'accomplir son vœu l'année suivante. Excommunication de l'Empereur Frideric II.

Pendant que ces choses se passoient, la Régence de Blanche, mere de S. Loüis, causoit en France des troubles dont Henri auroit pû tirer de grands avantages, s'il eût sçû en profiter. Mais ce Prince n'étoit pas d'un caractere propre à former de grands projets. S'il en formoit quelquefois, c'étoit toûjours dans des circonstances désavantageuses, pendant qu'il laissoit échapper les plus favorables. Il ne s'étoit jamais présenté d'occasion plus propre que celle-ci, pour recouvrer les Provinces que les Anglois avoient perduës en France, si elle eût été bien ménagée. Les Normans étant entrez dans les intérêts des Barons liguez contre la Régente de France, avoient fait sçavoir à Henri, que, s'il vouloit se rendre dans leur Païs, il y seroit reçu à bras ouverts, & qu'ils le mettroient en possession de cette riche Province. D'un autre côté, les Poitevins le pressoient de venir s'emparer des Places de leur Païs occupées par les François, & lui offroient leur assistance. Dans le même tems, les Gascons lui députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour l'informer, qu'il ne tiendroit qu'à lui de profiter des mouvemens qu'il y avoit en France, pour chasser les François des Places qu'ils occupoient dans la Guyenne. Des invitations si pressantes, dans une conjoncture si favorable, auroient dû déterminer Henri à faire quelque puissant effort pour recouvrer ce que le Roi son Pere avoit perdu par sa négligence. Mais, par un aveuglement qu'on attribua aux conseils du Grand-Justicier, ce Prince répondit, qu'il falloit attendre une occasion plus propre, comme s'il eût été assuré qu'il dût s'en présenter tous les jours. Nous verrons dans la suite, qu'il s'engagea témérairement à cette entreprise, dans un tems où il n'y avoit pas la moindre apparence d'y réüssir. C'est ainsi que ce Prince se laissoit aveuglement conduire par ses Ministres qui abusoient de sa facilité & de son peu de génie, pour faire leurs propres affaires, sans aucun égard aux intérêts de leur Maître. Troubles en France dont Henri ne sçait pas profiter.

Cependant la dispute, touchant l'élection de l'Archevêque de Cantorbéri, se poussoit à Rome avec une ardeur extraordinaire, sans qu'il eût encore plû au Pape de donner un Jugement. Mais enfin, les Envoyez du Roi s'étant avisez d'offrir au Pontife la dixiéme partie des biens mobiliaires d'Angleterre & d'Irlande, & cette offre lui ayant donné des lumieres qu'il n'avoit pas auparavant, il cassa l'élection faite par les Moines. En même tems, sous prétexte de prévenir les différends qui pourroient survenir dans une nouvelle élection, il conféra lui-même la dignité Archiépiscopale à *Richard le Grand*, Le Pape nomme un autre Archevêque de Cantorbéri.

HENRI III. 1228.

Chancelier de l'Eglise de Lincoln : Plus entreprenant en cela qu'Innocent III. qui avoit au moins voulu garder les apparences, en faisant élire Langton par les Moines qui lui avoient été envoyez. Quoique l'entreprise de Grégoire IX. fût d'une conséquence encore plus dangereuse que celle d'Innocent III, le Roi & les Evêques suffragans reconnurent le nouvel Archevêque, contens d'avoir fait casser l'élection des Moines, sans se mettre en peine du préjudice que l'Eglise Anglicane en recevoit. Peu de tems après Grégoire, qui ne vouloit pas être long-tems privé de l'effet des promesses qu'on lui avoit faites, envoya un de ses Chapelains en Angleterre pour y récueillir la dixme promise qui devoit servir à faire la guerre à l'Empereur. Le Roi ayant assemblé le Parlement sur ce sujet, le Chapelain y présenta une Lettre du Pontife qui pressoit fortement l'exécution de ce qu'on lui avoit fait espérer. Tout le monde jettoit les yeux sur le Roi, dans la pensé qu'il s'opposeroit à cette exaction, & qu'il désavoüeroit ses Envoyez. Mais quand on vit qu'il gardoit le silence, on comprit aisément que la promesse avoit été faite par son ordre, ou que du moins, il n'avoit pas assez de fermeté pour s'opposer directement aux volontez du Pontife. Les Seigneurs se crurent donc obligez de marquer plus de fermeté que le Roi. Cette affaire leur parut d'une si grande conséquence, qu'ils résolurent unanimement, de ne pas souffrir que leurs Vassaux fussent ainsi exposez aux exactions de la Cour de Rome. Cependant, pour donner quelque satisfaction au Pape, ils proposérent de lui faire un présent, sans entrer dans la discussion des biens de chaque Particulier. Apparemment cette voye auroit été suivie, si *Etienne Ségrave*, l'un d'entre eux, ne se fût soumis volontairement à la taxe que le Pape demandoit, & n'en eût entraîné d'autres par son exemple. Enfin le nombre de ceux qui se laissoient gagner s'étant insensiblement accru, les plus difficiles se virent contraints de céder, pour ne pas s'exposer à l'indignation du Roi & du Pape. Le Clergé osa encore moins résister, de peur de s'exposer à l'Excommunication dont il étoit menacé. Le Nonce, étant de cette maniere parvenu à son but, produisit un plein-pouvoir de son Maître, qui l'autorisoit à faire la levée de cette taxe, sur tous les effets mobiliaires, de quelque nature qu'ils pussent être. Dans l'exécution de ses ordres il poussa la rigueur si loin, qu'il se fit payer en argent la dixme de toutes sortes de fruits, même de ceux qui n'étoient pas encore recueïllis. Mais ce ne fut pas encore tout : afin de faire cette levée avec plus de promptitude, il obligea les Prélats à en faire les avances pour le Clergé inférieur, sauf à eux à s'en faire rembourser de la maniere qu'ils le jugeroient à propos. Il fallut donc que les Evêques & les Abbez trouvassent de l'argent comptant. Mais comme plusieurs d'entre eux ne se trouvoient pas en état de payer assez promptement, le Nonce avoit pourvû à cet inconvénient, en menant avec lui des usuriers Italiens qui leur en prêterent à un très-gros intérêt. C'est ainsi que le Pape abusoit de la foiblesse du Roi qui auroit pu aisément éviter cette exaction, s'il eût voulu s'y opposer vigoureusement. En effet, le Comte de Chester son Sujet eut bien le pouvoir d'empêcher, que cette levée ne se fît sur ses Terres, en soutenant toûjours, malgré les clameurs du Nonce, que le Pape n'avoit aucun droit sur les Fiefs Laïques. Mais outre que Henri étoit intimidé par l'exemple du Roi son Pere, qu'il se remettoit sans cesse devant les yeux, il avoit une autre raison qui l'obligeoit à cet-

Il fait demander la dixme promise.

Il y trouve de l'opposition ;

mais il en vient à bout

Le Nonce léve cette dixme avec rigueur.

te

te complaisance pour le Pape. Dans le but qu'il s'étoit proposé de se rendre absolu, & de tirer de l'argent de ses Sujets, par toutes sortes de voyes, il sentoit bien qu'il auroit besoin de la protection du Pontife, & rien n'étoit plus capable de la lui procurer, que de lui laisser prendre quelque part dans ces éxactions. En effet on verra dans la suite de ce même Regne, que le Pape & le Roi se soutinrent toûjours réciproquement dans toutes les occasions où il fut question d'exiger de l'argent des Anglois.

Henri III. 1228.

Le Roi & le Pape se soutiennent réciproquement.

Le Peuple commençoit à peine à oublier l'oppression qu'il venoit de souffrir de la part du Pape, qu'il se vit encore obligé de fournir au Roi les moyens de faire la guerre au Roi de France. Quand les troubles de ce Royaume furent appaisez, & que par conséquent, l'occasion d'en profiter étoit perduë, Henri forma le dessein de recouvrer par les armes, les Provinces que le Roi son Pere avoit laissé perdre; sans considérer que les affaires de France étoient alors sur un autre pied, les Seigneurs qui s'étoient opposez à la Régente étant tous soumis, & n'étant plus en état de le favoriser. Pour exécuter ce dessein, il voulut faire un armement considérable, & dans cette vûë il somma tous les Vassaux de la Couronne de se trouver après la fête de S. Michel à Portsmouth, où il assembla une des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Angleterre. Cependant cet armement si extraordinaire devint inutile, parceque, quand il fut question de faire embarquer les troupes, il ne se trouva pas assez de Vaisseaux pour les transporter. Ce contretems lui causa un tel chagrin, qu'il appella plusieurs fois Traître Hubert de Bourg, qui s'étoit chargé de faire les préparatifs. Il l'accusa d'avoir reçu de l'argent de la Cour de France, pour faire échoüer cette expédition, & dans la colere où il étoit, il tira son épée pour le tuer. Il l'auroit apparemment fait, si le Comte de Chester ne s'étoit mis au devant, moins pour sauver le Justicier, que pour empêcher le Roi de tremper ses mains dans le sang d'un de ses Sujets. Au reste, il est incertain si Hubert avoit agi par malice ou par négligence: mais, quoi qu'il en soit, on fut obligé de différer l'embarquement pendant tout l'hiver. A cela contribua beaucoup l'arrivée de *Pierre de Dreux* Duc de Bretagne, qui voyant qu'on avoit perdu tant de tems pour attendre les Vaisseaux de transport, & que la saison étant déja trop avancée, l'armée Angloise seroit obligée de prendre des quartiers d'hiver dans son Païs où elle devoit débarquer, conseilla au Roi de remettre l'entreprise au Printems suivant. Pendant cet intervalle, Hubert trouva le moyen de rentrer en grace, & de se conserver l'administration des affaires comme auparavant.

Le Roi forme le dessein de porter la guerre en France.

L'armée s'assemble à Portsmouth.

Les Vaisseaux manquent.

Le Roi en accuse Hubert, & veut le tuer.

L'expédition est différée.

Cette même année l'Empereur Frideric alla porter ses armes dans la Palestine, & contraignit le Soudan d'Egypte de lui livrer Jérusalem. Il auroit pû pousser plus loin ses conquêtes, si l'Excommunication que le Pape avoit fulminée contre lui l'année précédente, n'avoit fait plus d'effet sur les Templiers & les Hospitaliers de ce Païs-là, que la valeur de ce Prince. Leur passion contre lui étoit montée à un tel excès, qu'ils avoient complotté de le livrer au Soudan, à qui même ils avoient donné connoissance de leur dessein. Mais ce Prince, quoi qu'Infidéle, regardant cette action avec horreur, fut assez généreux pour en informer Frideric. Il tira de cette générosité plus d'avantage que s'il avoit eu ce Monarque entre ses mains. Par ce moyen, il sema parmi les Chrétiens de la Palestine une dissension, qui porta un préjudice ex-

Affaires de la Palestine.

HENRI III. 1229.

trême à leurs affaires. L'Empereur voyant qu'il ne pouvoit attendre aucun secours des Chrétiens de ce Païs-là; que d'un autre côté, le Pape même détournoit à d'autres usages les Croisades, destinées contre les Sarrasins, fit avec le Soudan une trêve de dix ans, & s'en retourna en Europe.

Henri amasse de l'argent par des voyes injustes.

Quoi que Henri attendit avec impatience l'arrivée du Printems, pour faire passer son armée en France, le séjour qu'il fit en Angleterre pendant cet hiver, ne lui fut pas inutile. Dans cet intervalle, il obtint du Clergé un présent considérable. Il en exigea encore un de la ville de Londres, & pour ne laisser en arriere aucun moyen d'amasser d'argent, il força les Juifs, qui étoient alors en très-grand nombre dans le Royaume, à lui payer une taxe de la troisiéme partie de leurs biens. Dès que le Printems fut venu, il alla s'embarquer à Portsmouth avec son armée, & se rendit à S. Malo, où le Duc de Bretagne alla le recevoir; après quoi il lui mit entre les mains ses plus fortes Places. Cependant les François, qui avoient eu tout l'hiver pour se préparer, s'étoient postez tout proche d'Angers, à dessein de lui fermer le passage du Poitou. Henri leur donna tout le loisir nécessaire pour se fortifier dans ce poste, pendant qu'il attendoit à Nantes l'arrivée de quelques troupes qui devoient venir d'Irlande. Bien que, par la prudente conduite de la Régente de France, tous les Mécontens de ce Royaume eussent été soumis, & qu'ils eussent promis de demeurer en repos, ils ne virent pas plûtôt le Roi d'Angleterre en Bretagne, & toutes les forces de Loüis occupées de ce côté-là, qu'ils recommencerent à remuer. Ces mouvemens obligerent le Roi & la Régente à quitter l'Anjou, pour aller s'opposer aux desseins des Mécontens, qui leur parurent d'une plus grande conséquence que les progrès que les Anglois pourroient faire. C'étoit alors pour Henri le tems d'agir vigoureusement, & de profiter de cette conjoncture, d'autant plus que les Normans le pressoient d'aller dans leur Païs, où ils vouloient bien le recevoir, & le favoriser autant qu'il leur seroit possible. Mais, quoi qu'il marquât quelque envie de tourner de ce côté-là, on prétend qu'il en fut dissuadé par son Favori, qui lui fit entendre que cette entreprise étoit sujette à trop de difficultez. Au lieu donc de marcher dans la Normandie, il prit la route du Poitou, où il se rendit maître de Mirebeau. Ensuite, comme s'il eût voulu faire comprendre aux François Mécontens, qu'ils ne devoient rien attendre de lui, il se rendit en Guyenne, pour y recevoir des Gascons le serment de fidélité. Enfin, après avoir perdu là beaucoup de tems, il s'en retourna en Bretagne où il ne s'occupa qu'à des choses qui marquoient son peu d'inclination pour la guerre. Cette conduite donna lieu de soupçonner que ses Ministres étoient d'intelligence avec l'ennemi, à qui on donnoit tout le loisir dont il avoit besoin pour pacifier les troubles de son Royaume. Effectivement, la Régente profita d'un tems qu'on lui accordoit si mal à propos, pour faire un accommodement avec les Barons liguez. Ils s'y résolurent sans peine, quand ils virent que Henri ne faisoit aucune démarche pour les soutenir.

Il va descendre en Bretagne.

Il ne sçait pas se servir de ses avantages.

Il va en Guyenne, & retourne en Bretagne, sans rien entreprendre contre la France.

A l'approche de l'armée Françoise, il s'en retourne en Angleterre.

Dès que la Régente n'eut plus rien à craindre de ce côté-là elle fit marcher l'armée vers la Bretagne, où Henri achevoit de prodiguer son argent en fêtes & en divertissemens, comme si en partant d'Angleterre, il n'avoit eu dessein que de faire un voyage de plaisir. A la premiere nouvelle qu'il reçut de l'approche des ennemis, se trouvant sans finances, & craignant d'avoir

toutes

toutes les forces de la France sur les bras, il s'en retourna honteusement en Angleterre. Ce ne fut même qu'avec beaucoup de peine qu'on le fit consentir à laisser une partie de ses troupes en Bretagne, sous le commandement des Comtes de Chester & de Pembroock, pour soutenir le Duc qu'il avoit mal à propos engagé dans cette guerre. Ces Seigneurs, moins timides que leur Roi, ne laisserent pas, avec ce peu de troupes, d'empêcher les François d'entrer dans ce Duché. Ils firent même des courses en Anjou, & en Normandie, d'où ils emporterent un grand butin. C'est à cela que se termina cette expédition. Au lieu de procurer quelque avantage à Henri, elle ne servit qu'à lui attirer le mépris de ses Sujets qui ne voulurent plus entendre parler d'aucune entreprise contre la France, voyant qu'il avoit si mal profité d'une conjoncture si favorable. Il en rejetta toute la faute sur l'infidélité du Comte de la Marche & des Poitevins, qui ne lui avoient pas tenu ce qu'ils lui avoient promis. Mais il étoit lui-même la cause de leur changement, puisque, selon les apparences, ils ne l'auroient pas abandonné, s'ils l'eussent vû agir d'une maniere qui leur eût pû faire espérer une puissante protection.

Henri III. 1229.

Act. publ. T. I. p. 325.

Pendant que Henri étoit occupé en Bretagne, il y eut quelques troubles en Irlande. Le Roi de Conawght, voulant profiter de la foiblesse des Anglois qui avoient envoyé leurs meilleures troupes au Roi, envahit leurs terres avec une grande armée, ou plûtôt avec une multitude ramassée de Peuple peu propre au combat. Mais il trouva dans Geoffroi du Marais, Grand Justicier d'Irlande, un ennemi plus redoutable qu'il ne se l'étoit imaginé, & qui lui ayant tué vingt mille hommes, le fit lui-même prisonnier.

1230. Révolte en Irlande.

Quoique le Roi eût consommé en dépenses inutiles les sommes qu'on lui avoit accordées pour la guerre de France, il ne laissa pas de se servir du prétexte de cette honteuse expédition, pour demander un nouveau Subside. Le Parlement eut beaucoup de peine à se résoudre à cette complaisance. Mais enfin s'étant laissé fléchir par la considération de l'extrême indigence de ce Prince, il lui accorda trois marcs sur chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

1231. Subside accordé au Roi.

Peu de tems après Richard, Archevêque de Cantorbéri, se plaignit au Roi, qu'après la mort du Comte de Glocester, Hubert de Bourg s'étoit saisi du Château de Tunbridge, quoique ce fût un Fief de l'Archevêché. Henri lui répondit, que la garde-noble du jeune Comte de Glocester lui appartenant, il avoit pû en disposer en faveur de son Justicier, pendant la minorité de l'Héritier. Il ajoûta, qu'il trouvoit fort étrange qu'on voulût lui disputer ce droit. Cette réponse n'ayant pas satisfait l'Archevêque, il excommunia, sans distinction, tous les détenteurs des biens de l'Eglise, & partit incontinent, pour aller porter ses plaintes au Pape.

Mécontentement de l'Archevêque de Cantorbéri, qui va se plaindre au Pape.

Ce fût à peu près en ce tems-là, que le Prince Richard, frere du Roi, épousa la Comtesse Doüairiere de Glocester, sœur du Comte de Pembroock. Ces nôces furent bien-tôt suivies de la mort de ce dernier Comte. Il laissa son bien par son testament à Richard son frere qui étoit encore en Bretagne où il rendoit de grands services à l'Etat. Une Trêve de trois mois qui se conclut bientôt après, lui ayant donné le loisir de retourner en Angleterre, il demanda la succession de son frere, dont le Roi s'étoit emparé. Henri, qui cherchoit un prétexte d'en profiter, lui répondit qu'il étoit informé que la veuve du dernier

Mariage du Prince Richard.

Mort du Comte de Pembroock qui laisse sa succession à Richard Marshal son frere.

HENRI III. 1231. Le Roi veut l'en priver.

nier Comte étoit enceinte, & que par cette raison il ne pouvoit disposer de la succession, avant qu'elle eût accouché. Mais, comme il étoit convaincu de la fausseté de ce prétexte, il en chercha un plus plausible. Il accusa Richard d'avoir entretenu des correspondances criminelles avec la France pendant son séjour en Bretagne, & sans vouloir l'admettre à aucune justification, il lui ordonna de sortir du Royaume dans quinze jours. Il étoit dur à un Seigneur Anglois de se voir traité de cette maniere. Mais il l'étoit encore plus à un fils de ce Comte de Pembroock qui avoit mis la Couronne sur la tête du Roi, & qui l'y avoit soutenuë malgré les efforts de ses ennemis. Richard sortit effectivement d'Angleterre; mais ce fut pour aller en Irlande où il se mit en possession des Terres qui appartenoient à sa Famille. Ensuite il leva des troupes, & se récompensa sur les Domaines du Roi, de ce que ce Prince lui retenoit injustement en Angleterre. Soit que Henri craignît les suites de cette révolte, ou qu'on lui eût fait entendre que l'injustice qu'il faisoit à ce Seigneur étoit trop manifeste, pour pouvoir être soutenuë, il le rappella de son exil. Ensuite il lui rendit ses biens, & l'investit de la Charge de Comte Maréchal, que son frere avoit possédée.

Richard se venge du Roi en Irlande.

Le Roi le rappelle, & lui rend ses biens & ses Charges.

Henri porte la guerre dans le Païs de Galles, & y fait peu de progrès.

Le Caractere de ce Prince étoit de marquer beaucoup de fierté à l'égard de ceux qu'il ne croyoit pas en état de lui résister, & de céder tout à-coup quand il trouvoit de l'opposition. Leolyn, Prince de Galles, ayant fait depuis peu quelques courses dans les frontieres d'Angleterre, Henri le laissa faire sans s'y opposer. Mais dès qu'il crut que ce Prince ne s'attendoit plus à être attaqué, il résolut d'aller en personne le châtier. Cependant, à la premiere résistance qu'il rencontra, son ardeur guerriere se rallentit, & il s'en retourna sans rien faire.

Divers projets pour son mariage échoüez.

Act. Publ. T. I pag. 271. 283.

pag. 275.

pag. 293.

Quoique Henri fût déja parvenu à sa vingt-cinquiéme année, il n'avoit pû encore réüssir à se marier, parce que tous les projets qu'il avoit fait à cet égard, avoient échoüé. Sa premiere pensée avoit été d'épouser Yolante fille du Duc de Bretagne, avec laquelle il s'étoit même engagé par serment. Mais soit que le Pape eût refusé la dispense, ou par quelqu'autre raison, ce dessein ne fut pas exécuté. On lui avoit encore fait des propositions touchant une fille du Duc d'Autriche, & ce projet avoit eu le même succès que le précédent. Quelque tems après, il écrivit à l'Archevêque de Cologne, pour lui faire part du dessein où il étoit de s'unir étroitement avec l'Empire, par son mariage avec une fille du Roi de Boheme. Mais on ne trouve point que cette proposition fût poussée plus avant. Il eut encore la mortification d'échoüer, cette année, dans le dessein qu'il avoit d'épouser la seconde fille du Roi d'Ecosse, sœur de la femme du Grand Justicier. Ce fut la jalousie des Seigneurs Anglois, qui mit des obstacles à ce mariage. Comme ils ne pouvoient voir sans chagrin que leur Roi prît pour femme une sœur cadette de la femme d'un de ses Sujets, ils lui firent de si fortes remontrances pour l'en détourner, qu'il ne jugea pas à propos de conclurre cette affaire à laquelle il trouvoit de si fortes oppositions. J'ajouterai encore, pour n'être pas obligé d'y revenir une autrefois, que quatre ans après, il voulut épouser une fille du Comte de Ponthieu, & que ce projet manqua comme les précédens. Quoique le Contract fût déja passé, & qu'il eût même fait partir des Ambassadeurs pour en demander la dispense au Pape, il changea d'avis pendant qu'ils étoient en chemin, & leur ordonna de ne parler point de cette affaire. L'Ar-

L'Archevêque de Cantorbéri avoit agi si efficacement à Rome, qu'il avoit obtenu du Pape un ordre pour se mettre en possession du Château de Tunbridge, pendant la minorité du Comte de Glocester. Mais il ne put point profiter de cette faveur, la mort l'ayant surpris, pendant qu'il étoit en chemin pour retourner en Angleterre. Dès que les Moines de S. Augustin en eurent la nouvelle, ils se hâterent d'élire l'Evêque de Chichester Grand Chancelier du Royaume. Le Roi ayant approuvé ce choix, mit ce Prélat en possession du Temporel de l'Archevêché. Mais l'Archevêque élu ne put jamais obtenir sa confirmation du Pape, à qui on fit entendre, que ce Prélat étoit trop dépendant de la Cour. Cette seule raison fut suffisante pour obliger le Pontife à casser cette élection, & à donner ordre aux Moines d'élire un Sujet plus attaché aux intérêts du S. Siége.

Henri III. 1231. Mort de l'Archevêque de Cantorbéri. Election approuvée par le Roi & cassée par le Pape.

Au commencement de l'année 1232. Henri convoqua un Parlement, auquel il demanda un subside qui le mît en état de payer les dettes qu'il avoit contractées pour son expédition de France. Le Comte de Chester lui répondit, au nom de tous les Seigneurs, qu'ils l'avoient assisté non seulement de leur argent, mais même de leurs personnes, & qu'ils n'étoient pas obligez à davantage. Le Clergé, qui n'étoit pas mieux disposé pour le Roi, ayant demandé du tems pour délibérer sur cette proposition, le Parlement fut prorogé jusqu'à Pâque.

1232. Le Roi demande un Subside qui lui est refusé.

Outre que le Roi avoit fait un mauvais usage des secours de son Parlement, il donnoit au Clergé, à la Noblesse, & au Peuple un autre sujet de mécontentement, qui ne leur tenoit pas moins au cœur. Ils voyoient que ce Prince favorisoit ouvertement les usurpations de la Cour de Rome, & que, par une connivence affectée, il souffroit qu'elle empiétât tous les jours sur les droits de l'Eglise & du Royaume. Les Papes, ne se contentant pas d'exiger de tems en tems, sous divers prétextes, de grosses sommes du Clergé, tendoient manifestement à se rendre maîtres des Collations de tous les Bénéfices vacans, & par-là, les droits des Patrons alloient être bien-tôt anéantis. D'ailleurs, l'affectation de conférer presque tous les Bénéfices à des Italiens, ou à d'autres Etrangers ne pouvoit que chagriner beaucoup les Anglois. Ce mécontentement alla si loin, qu'il se fit une Confédération dans laquelle entrerent plus de quatre-vingt Gentilshommes, pour dépoüiller les Ecclésiastiques Italiens de tout ce qu'ils possédoient en Angleterre. Ces Confédérez, ayant mis à leur tête un Chevalier nommé Twingham, parcoururent diverses maisons de ces Etrangers, & en ayant enlevé ce qui s'y trouva de plus précieux, ils le distribuerent aux pauvres. Cela se fit avec tant de tranquillité, qu'il ne se trouva personne qui fît la moindre démarche pour s'y opposer, ni pour en punir les auteurs. Mais le Pape, qui en fut bien-tôt informé, écrivit au Roi sur ce sujet d'une maniere si forte, qu'à en juger par ses expressions, on auroit dit que l'Eglise venoit de recevoir une playe mortelle. D'ailleurs, sans considérer que les Loix & les Coûtumes du Païs demandoient qu'on fît préalablement des informations & des procédures absolument nécessaires, il ordonnoit au Roi, de punir sur le champ ces perturbateurs de la Paix de l'Eglise, à peine d'Excommunication contre sa personne, & d'Interdit sur tout le Royaume, si le châtiment des coupables étoit tant soit peu différé. Ces ménaces ayant obligé le Roi d'ordonner qu'on fit des perquisitions très-exactes

Confédération contre les Ecclésiastiques étrangers.

Act. Publ. T. I.

HENRI III. 1231.

ſur cette affaire, il trouva qu'il y avoit plus de gens intéreſſez, qu'il ne ſe l'étoit imaginé, & que même des Evêques étoient entrez dans ce complot, ou l'avoient favoriſé par leur ſilence. Cependant, afin de ſatisfaire le Pape, le Chef des Confédérez fut arrêté, & envoyé à Rome, par ordre du Pape. Quelques-uns d'entre les Shérifs, & autres Magiſtrats, furent auſſi mis en priſon, pour avoir négligé de réprimer cette violence. Apparemment le nombre & la qualité des intéreſſez empêcha que cette affaire ne fût pouſſée plus loin.

Autre élection d'un Archevêque de Cantorbéri caſſée par le Pape.

Pendant ce tems-là, les Moines de Saint Auguſtin ayant élu un autre Archevêque, ſelon qu'il leur avoit été ordonné, & leur choix n'ayant pas été plus agréable au Pape que le précédent, ils eurent ordre d'en faire un troiſiéme.

Diſgrace de Hubert de Bourg, & élevation de l'Evêque de Wincheſter.

Quelque calme qui parût extérieurement pendant quelques années dans la Cour du Roi, les eſprits n'y étoient pas moins agitez. Il s'y préparoit contre le Grand Juſticier, une tempête qui lui fut d'autant plus funeſte, qu'il ne s'y étoit point préparé. Depuis qu'on s'étoit apperçu que le Roi étoit capable de former des ſoupçons contre ſon Favori, les ennemis de Hubert n'avoient point ceſſé de lui rendre de mauvais offices. Ils avoient même ſi bien conduit leurs projets, qu'ils avoient perſuadé au Roi de rapeller à la Cour l'Evêque de Wincheſter, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Ce Prélat ne fut pas plûtôt auprès du Roi, qu'il travailla ſans relâche à la ruïne du Favori, n'ignorant pas que ſa propre ſûreté dépendoit de la perte de ſon Rival. Comme il recherchoit avec ardeur les occaſions de parvenir à ſon but, il s'en préſenta bien-tôt une qu'il ne laiſſa pas échapper. Le Prince de Galles ayant fait impunément quelques courſes ſur les terres des Anglois, l'Evêque de Wincheſter repréſenta au Roi, combien il lui étoit honteux, qu'un Peuple auſſi mépriſable que les Gallois, pillât l'Angleterre, ſans que perſonne ſe mît en devoir de s'y oppoſer. Le Roi lui répondit, que non ſeulement il manquoit d'argent pour entreprendre cette guerre, mais que même ſes Tréſoriers lui avoient fait entendre, que ſes revenus ordinaires ne pouvoient pas ſuffire pour la dépenſe de ſa maiſon. Cet aveu fournit au Prélat le prétexte qu'il cherchoit de blâmer la conduite du premier Miniſtre. Il repréſenta au Roi, que la diſette dont il ſe plaignoit ne provenoit que de la mauvaiſe adminiſtration de ſes Finances: qu'on ne faiſoit point rendre compte à ceux qui manioient ſes deniers: qu'on diſpoſoit continuellement de la Garde-noble des enfans mineurs, en faveur de quelques particuliers, ſans qu'il en revînt aucun profit au Tréſor: qu'on ne tiroit pas plus d'avantage des revenus des Bénéfices vacans, ni des terres, qui par mort ou par confiſcations, revenoient à la Couronne. Il ajoûta, que ces ſources avoient accoûtumé de remplir les coffres des Rois ſes Prédéceſſeurs, qui par-là, ſe trouvoient plus en état de ſe paſſer des ſecours du Parlement, & par conſéquent de ſe voir dans une plus grande indépendance. Henri profitant de cet avis, fit rendre compte à tous les Shérifs, & autres qui avoient manié ſes finances, & donna la Charge de Tréſorier de ſa Chambre à Pierre de Rivaux, neveu de l'Evêque de Wincheſter. Ce n'étoit là qu'un eſſai que ce Prélat faiſoit de ſon crédit, pour pouvoir avec plus de facilité travailler à l'exécution de ſon principal projet. Ces changemens furent ſuivis de quelques autres qui tendoient à éloigner de la Cour les Créatures du Grand Juſticier, dont le crédit diminuoit ſenſiblement,

ment, à meſure qu'on voyoit augmenter celui de ſon Concurrent. Enfin l'Evêque ſçut ſi bien ménager l'eſprit du Roi, qu'il fit donner à Ségrave, ſon principal confident, la Charge de Grand Juſticier dont Hubert fut dépoüillé, quoiqu'il eût une Patente qui lui aſſuroit cette Dignité pendant ſa vie.

HENRI III. 1232

Hubert eſt dépoüillé de ſa Charge de Grand Juſticier, qui eſt donnée à Ségrave.

Il arrive rarement que la chûte d'un Favori ſoit médiocre. La haine du Prince ſe proportionne à ſon affection paſſée, & l'on ne voit guéres que la premiere de ces deux paſſions ſoit moins violente que l'autre. Les Princes agiſſent ordinairement en ces occaſions, par un principe d'orgueïl, que ſouvent ils ne démêlent pas bien eux-mêmes. A meſure qu'ils ceſſent d'aimer, ils cherchent les moyens de juſtifier leur inconſtance, & font ſouvent des crimes au Favori de cela même dont ils faiſoient auparavant le ſujet de leur affection. On vit une preuve remarquable de cette vérité dans la ruïne de Hubert de Bourg. Jamais Favori n'avoit eu plus d'aſcendant ſur l'eſprit de ſon Maître. Ses conſeils qui flattoient toutes les paſſions du Roi étoient regardez, pendant ſa faveur, comme autant d'Oracles. Mais dès que ce Prince ſe fut laiſſé prévenir contre lui, il ne conſidéra plus ſes conſeils précédens, que comme autant de trahiſons. Il eſt vrai qu'il ſeroit difficile d'excuſer toutes les actions de ce Favori. Mais il y a beaucoup d'apparence, que dans les accuſations qu'on produiſit contre lui, on avoit mêlé bien des calomnies. Quoiqu'il en ſoit, peu de jours aprés qu'il eut été deſtitué de ſon emploi, le Roi le fit venir en ſa préſence, & lui demanda compte de tout l'argent qui avoit paſſé par ſes mains. Un pareil compte étant trop difficile à rendre, Hubert fit des efforts pour s'en diſpenſer. Il produiſit une Patente du Roi Jean, par laquelle ce Prince déclaroit qu'étant très-aſſuré de ſa fidélité, il le déchargeoit de toute reddition de comptes. L'Evêque de Winchester lui répondit, que cet Acte pouvoit avoir lieu, pour ce qui s'étoit paſſé ſous le dernier Regne; mais qu'il ne pouvoit le diſpenſer de rendre compte de l'adminiſtration qu'il avoit euë pendant celui-ci. Il ajoûta que ce n'étoit pas la ſeule choſe dont il étoit chargé: qu'on l'accuſoit encore de pluſieurs crimes, & particuliérement d'avoir donné au Roi des conſeils pernicieux qui avoient porté un très-grand préjudice à ſes affaires, & à celles de l'Etat. Hubert comprenant par ces accuſations, qu'on avoit réſolu de le perdre, demanda du tems pour produire ſes défenſes; ce qu'on ne put s'empêcher de lui accorder. En effet l'Evêque de Winchester, qui avoit beſoin des Barons pour le faire condamner, n'oſoit les déſobliger, en excluant Hubert d'un Privilége qui lui étoit commun avec tous les Seigneurs du Royaume. Peut-être en auroient-ils fait leur propre affaire, ſi la Cour ſe fut obſtinée à le refuſer.

Le Roi veut obliger Hubert à rendre compte. Hubert tâche de s'en diſpenſer.

Soit que Hubert ſe ſentît coupable, ou qu'il déſeſpérât de pouvoir ſe juſtifier devant des Juges dont pluſieurs étoient ſes ennemis déclarez, au lieu de comparoître au jour aſſigné, il ſe retira dans le Prieuré de Merton, d'où il eſpéroit qu'on n'oſeroit l'arracher. Quelque tems après, le Parlement s'étant raſſemblé à Lambeth, accorda au Roi un Subſide de la quatorziéme partie des biens mobiliaires du Peuple. Dès que cette affaire fut terminée, les Seigneurs ayant été requis de travailler au procés de Hubert de Bourg, il fut ſommé de ſe rendre au Parlement; mais il refuſa d'obéïr. Sur ce refus, le Roi, qui étoit violent dans ſes paſſions, ordonna au Maire de Londres de l'aller enlever de cet azyle, & de l'amener mort ou vif. Ce fut avec beaucoup de

Violences du Roi contre Hubert.

Henri III. 1232.

joye, que les Bourgeois de Londres embrasserent l'occasion de se venger de ce Ministre, contre lequel ils avoient conçu une haine mortelle, depuis la rigueur qu'il avoit exercée contre eux dans l'affaire de Constantin. Ils s'assemblerent incontinent, au nombre de plus de vingt mille, dans la résolution d'exécuter les ordres du Roi sans miséricorde. Cependant quelques-uns des principaux Citoyens, qui craignoient les suites d'un ordre si précipité, allerent en représenter les conséquences à l'Evêque de Winchester qui leur répondit, que, quoiqu'il en pût arriver, il falloit obéïr au Roi. Mais les remontrances que le Comte de Chester fit au Roi-même, produisirent un meilleur effet. Il lui représenta, qu'une Assemblée aussi tumultueuse que celle-la pourroit avoir des suites très-dangereuses, & causer dans la Ville une sédition qu'on ne pourroit peut-être pas facilement appaiser. Il lui fit encore comprendre qu'une action si violente lui attireroit le blâme de tout le monde, & particuliérement des Etrangers qui n'étant pas prévenus, comme les Anglois contre l'accusé, ne pourroient que trouver étrange qu'on le traitât de cette maniere, puisqu'on ne manquoit pas d'autres moyens pour le punir, s'il étoit coupable. Enfin, il lui fit craindre le ressentiment du Pape, qui ne souffriroit pas qu'on violât impunément la sainteté de cet azyle. Henri s'étant laissé persuader par ces raisons, envoya un contre-ordre au Maire de Londres, qui eut bien de la peine à faire retirer la populace.

Hubert est tiré par force d'une Eglise.

De tous les amis que Hubert avoit eus pendant sa fortune, il ne lui en étoit resté qu'un seul qui osât parler pour lui. C'étoit l'Archevêque de Dublin, qui par ses sollicitions, obtint enfin du Roi, qu'il donnât encore du tems à l'accusé, pour préparer ses défenses. Pendant cet intervalle, Hubert étant sorti de son azyle, pour aller voir sa femme à St. Edmond-buri, le Roi qui en fut averti le fit suivre par des Soldats qui le trouverent dans une petite Chapelle où il s'étoit refugié, tenant une Croix d'une main, & un Ciboire de l'autre. Tout cela lui ayant été arraché avec violence, on lui lia les pieds sous le ventre d'un Cheval, & de cette maniere ignominieuse, on le conduisit à la Tour de Londres. Toutes les Eglises, de même que tout ce qui en dépendoit étant en ce tems-là comme autant d'azyles qu'on ne pouvoit violer impunément, l'attentat que le Roi venoit de commettre alarma tout le Clergé. L'Evêque de Londres n'en fut pas plûtôt informé, qu'il alla trouver ce Prince, & lui déclara qu'il alloit excommunier tous ceux, qui directement ou indirectement, avoient eu part à cette violence.

Il y est renvoyé: mais le Roi défend de lui porter des vivres.

Cette menace ayant épouvanté le Roi, il ordonna que Hubert fut remené dans la Chapelle d'où il avoit été arraché. Mais en même tems, il enjoignit aux Shérifs de Héréford & d'Essex, de faire si bonne garde de l'Eglise, que le prisonnier ne put s'évader, & d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres, sur peine d'être eux-mêmes pendus.

L'Archevêque de Dublin intercéde en vain pour lui.

L'Archevêque de Dublin, voyant bien que son ami ne pouvoit pas demeurer longtems dans cette situation, se rendit encore son Intercesseur, & alla demander au Roi, les larmes aux yeux, ce qu'il avoit dessein de faire de ce prisonnier. Henri répondit, qu'il prétendoit le faire condamner comme un Traitre, à moins qu'il ne voulût se déclarer lui-même coupable, & se soumettre à un bannissement perpetuel.

Il est conduit à la Tour.

Cette condition ayant paru trop rude à Hubert, il se remit volontairement entre les mains des Shérifs qui le menerent à la Tour enchainé, au milieu des huées du Peuple qui se faisoit un plaisir d'insulter à sa disgrace.

Mais

Mais pendant qu'il attendoit avec inquiétude le Jugement rigoureux dont il étoit menacé, ses affaires commencerent à changer de face, par l'inconstance naturelle du Roi, dont l'esprit ne pouvoit pas demeurer longtems dans une même assiéte. Deux causes contribuerent encore à ce changement. La premiere fut la mort du Comte de Chester grand ennemi de Hubert, quoiqu'il eût désaprouvé les voyes irrégulieres dont le Roi avoit voulu se servir pour le perdre. La seconde, une grande somme que le prisonnier avoit mis en dépôt chez les Templiers, & qu'il céda volontairement au Roi qui la demandoit. Ainsi Hubert vit, peu-à-peu, diminuer la colere de ce Prince, dans le tems qu'il s'attendoit à éprouver les plus terribles effets de sa haine. Ce changement alarma l'Evêque de Winchester, qui craignant une retour d'affection dans le cœur du Roi pour son ancien Ministre, fit un nouvel effort pour achever de perdre ce redoutable ennemi. Il prit occasion de cet argent qu'il avoit mis en dépôt chez les Templiers, pour l'accuser de vol & de rapine, disant qu'il étoit impossible qu'il eût acquis tant de richesses par des voyes legitimes. Cette accusation fut appuyée par tous les ennemis de Hubert, qui voyant que le Roi commençoit à se laisser fléchir en sa faveur, allerent tous ensemble demander sa mort. Mais le Roi leur répondit avec fermeté, qu'il ne souffriroit jamais qu'on fit mourir ignominieusement un homme dont lui-même, & le Roi son Pere avoient reçu de si grands services. Il cessa donc de le poursuivre, & le laissant en possession des biens de son patrimoine, & de ceux qu'il avoit acquis de son propre argent, il se contenta de le dépouiller de tout le reste. Dès qu'on vit le Roi dans cette disposition, quelques-uns des Seigneurs, qui jusqu'alors n'avoient osé parler pour Hubert solliciterent le Roi en sa faveur, & obtinrent qu'il seroit envoyé au Château de *Devises*, jusqu'à ce qu'il plût au Roi d'en ordonner autrement. C'est à quoi se termina cette affaire qui avoit fait tant de bruit, au grand regret de l'Evêque de Winchester, qui avoit espéré que Hubert ne s'en pourroit jamais tirer qu'en portant sa tête sur un échafaut.

Henri III. 1232. le Roi s'appaise. L'Evêque de Winchester fait des efforts pour rallumer sa colere. Hubert est envoyé en prison au Château de Devises.

La nouvelle élection d'un Archevêque de Cantorbéri s'étant faite en faveur de *Richard Blund* Professeur en Théologie à Oxford, ce Prélat se mit incontinent en chemin, avec l'approbation du Roi, pour s'aller faire confirmer à Rome.

Quatriéme Election d'un Archevêque de Cantorbéri.

Il sembloit que la disgrace de Hubert de Bourg auroit dû obliger le nouveau Ministre a se tenir dans les bornes de la modération, & à mieux ménager les Anglois. Mais, contre l'attente de tout le monde, elle produisit un effet contraire. Au lieu de suivre une methode différente de celle de son Prédécesseur, l'Evêque de Winchester ne pensa qu'à gouverner avec un pouvoir absolu, & en même tems, à se mettre à couvert des complots de ceux qui voudroient s'opposer à ses desseins. Il fit entendre au Roi, que parmi les Barons il y en avoit peu qui fussent véritablement affectionnez à son service, & que leur unique but étoit de se mettre dans l'indépendance. Il ajoûta qu'il étoit absolument nécessaire de penser aux moyens de réprimer leur audace. Mais qu'il seroit presqu'impossible d'y réüssir, pendant qu'ils seroient, pour ainsi dire, maîtres du Royaume, par les Charges honorables & lucratives, & par les Gouvernemens qu'ils y possédoient: en un mot, pendant qu'on laisseroit entre leurs mains ce qui pouvoit le plus augmenter leur insolence:

1233. L'Evêque de Winchester forme le projet de gouverner arbitrairement.

 Qu'il

HENRI III. 1233.

Qu'il falloit donc ruïner peu-à-peu leur pouvoir, en les privant des Charges, des Emplois, & des Gouvernemens dont on pourroit gratifier des Etrangers qu'on feroit venir dans le Royaume, afin que le Roi pût s'assurer de ce secours en cas de besoin: Que les Places fortes, & les Charges qui peuvent donner le plus de crédit & d'autorité parmi le Peuple se trouvant entre les mains des gens dévoüez au Roi, par reconnoissance & par leur propre intérêt, ce seroit en vain que les Barons Anglois voudroient entreprendre de maintenir leurs prétendus Priviléges.. Un conseil si conforme aux inclinations du Roi, ne pouvant que lui être très-agréable, il ne balança point à le suivre. Bien-tôt après on vit arriver plus de deux mille Chevaliers Gascons ou Poitevins, que l'Evêque de Winchester leur Compatriote, & Pierre de Rivaux son Fils, qui passoit pour son Neveu, avoient appellez. Non seulement ces Etrangers furent pourvûs d'Emplois & de Gouvernemens très-considérables; mais même le Roi leur confia la Garde-noble des enfans mineurs. Par ce moyen, ils se procurerent les uns aux autres des mariages avantageux, au préjudice de toute la Noblesse Angloise. Cette démarche déplut beaucoup aux Barons qui en comprenoient bien les conséquences. D'ailleurs ils ne pouvoient, sans chagrin, se voir privez des Charges ausquelles ils avoient droit de prétendre, pendant que le Roi prodiguoit ses faveurs à des Etrangers. Mais l'Evêque de Winchester ne permettoit pas que leurs murmures passassent jusqu'aux oreilles du Prince: ou, s'il ne pouvoit l'éviter, il avoit l'adresse d'empêcher qu'ils ne fissent aucune impression sur son esprit.

Il attire un grand nombre de Poitevins en Angleterre.

Le Comte de Pembroock fait une remontrance au Roi.

Richard Comte de Pembroock, fut le premier qui osa se plaindre ouvertement de cette conduite. Il remontra hardiment au Roi, qu'en donnant toute sa confiance à des Etrangers, il aliénoit tellement les affections de ses Sujets, qu'il étoit impossible que leur mécontentement n'eût enfin de fâcheuses suites. Il lui dit même nettement, que s'il continuoit ainsi à préférer les Etrangers aux Anglois, les Barons seroient obligez de chercher les moyens de délivrer le Royaume de ces sangsuës. Le premier Ministre, qui étoit présent à ce Discours, ne donna pas au Roi le tems de répondre. Il dit au Comte, que c'étoit une insolence digne de châtiment, que de prétendre ôter au Souverain la liberté d'employer les gens qu'il croyoit les plus propres à défendre sa Couronne. Il ajoûta que, si les Etrangers qui étoient dans le Royaume ne suffisoient pas pour réduire les Sujets rebelles à leur devoir, on en feroit venir un plus grand nombre. Cette réponse hautaine & imprudente causa un mécontentement général parmi les Barons. Dès ce tems-là, ils commencerent à se retirer de la Cour, & à former le projet d'une Confédération, pour arrêter le cours de cette autorité despotique que le Roi prétendoit s'attribuer par les Conseils violens de son Ministre.

Réponse de l'Evêque de Winchester, qui aigrit beaucoup les Barons.

Ils refusent de se trouver au Parlement.

Ils menacent d'élire un autre Roi.

Quelque tems après, le Roi ayant convoqué un Parlement, les Seigneurs, suivant la résolution qu'ils avoient prise entr'eux, refuserent de s'y trouver. Ils furent sommez une seconde fois, & ils persisterent toûjours dans leur résolution. Enfin ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Etrangers étoit arrivée dans le Royaume, pour fortifier le parti de la Cour, ils s'assemblerent en Corps, afin de consulter ensemble, sur ce qu'ils avoient à faire. Le résultat de ce Conseil fut, qu'ils députerent au Roi pour lui faire sçavoir, que s'il n'éloignoit de sa personne & de ses Conseils l'Evêque de Winchester & les

Poite-

Poitevins, ils étoient résolus de mettre sur le Trône un Prince qui sçût mieux observer les Loix du Royaume. Une déclaration si formelle ayant fourni au Ministre un prétexte plausible pour irriter le Roi contre les Barons, il ne négligea rien de ce qui pouvoit le porter à se servir des moyens les plus violens pour les réduire à l'obéissance. Henri s'abandonnant aveuglément à la conduite de ce Prélat, commença l'exécution de ce Conseil, en obligeant quelques-uns des Seigneurs à lui donner leurs enfans en ôtage. Ensuite, il se prépara, sans beaucoup de ménagement, à poursuivre par les armes, ceux qui refuseroient de se soumettre. Quand il se crut en état de se faire craindre, il convoqua le Parlement, dans le dessein d'y faire condamner les plus opiniâtres. Les Seigneurs ayant été sommez d'y assister, s'y rendirent en effet, mais si bien accompagnez, qu'ils n'avoient point à craindre de violence. Le Comte de Pembroock étoit en chemin pour s'y rendre, comme les autres, étant persuadé qu'il ne seroit pas au pouvoir du Roi, d'y faire prendre aucune résolution à son préjudice. Mais sur les avis qu'il reçut que la Cour avoit dessein d'employer contre lui, des moyens plus prompts, & moins incertains, il retourna sur ses pas, & se retira dans le Païs de Galles. Les précautions que les Barons avoient prises ayant rompu les mesures du Roi, il prorogea le Parlement, de peur que ce qu'il avoit projetté ne retombât sur lui-même. Le dessein qu'il avoit eu de faire agir le Parlement contre les Barons, lui ayant manqué, il résolut d'agir à force ouverte. Pour cet effet il somma tous les Vassaux de la Couronne de lui amener des troupes à Glocester, à quoi le Comte de Pembroock & quelques autres ne jugerent pas à propos d'obéïr. Ce refus lui fournissant une raison plausible de les attaquer, il fit saccager leurs Terres, détruire leurs parcs, enlever les meubles de leurs maisons, & distribua leurs dépoüilles aux Poitevins. Si les Barons eussent été bien unis entre eux, le Roi n'auroit jamais osé se porter à cette violence. Mais la dissension s'étant mise dans leur Corps, quelques-uns se détacherent de l'union, & laisserent les autres exposez au ressentiment du Roi. Le Comte de Pembroock se trouvant trop foible pour résister, après avoir été abandonné de la plûpart de ses associez, eut recours à Leolyn Prince de Galles qui lui accorda sa protection & son assistance.

Henri III. 1233.

Henri entreprend de les réduire par la force.

Le Comte de Pembroock se retire dans le Païs de Galles.

Le Roi traite rudement les Barons.

Pembroock se ligue avec le Prince de Galles.

Cependant, Henri ayant reçu un nouveau renfort de troupes Poitevines, s'avança jusqu'à Héréford, à dessein de se saisir des Châteaux que le Comte de Pembroock avoit dans cette Province. Mais ce grand feu fut bien-tôt ralenti, par la résistance qu'il trouva dans le premier de ces Châteaux qu'il voulut attaquer. Comme il se morfondoit devant cette Place, il s'avisa d'une ruse qui lui réüssit. Il feignit de vouloir remettre la décision du différend qu'il avoit avec les Barons, au Parlement qui devoit s'assembler au mois d'Octobre. Il engagea même sa parole Royale, qu'il auroit égard à leurs plaintes, & comme sa conduite passée avoit rendu sa parole douteuse, quelques-uns d'entre les Evêques voulurent bien être cautions qu'il exécuteroit ce qu'il promettoit. Ensuite, il demanda que le Château qu'il assiégeoit lui fût livré, promettant de le rendre au Comte de Pembroock, quinze jours après. Ces expédiens ayant été agréez, la Place lui fut renduë : mais quand les quinze jours furent expirez, il se mocqua de la crédulité du Comte, & refusa d'accomplir son engagement. Voila les leçons que l'Evêque de Winchester don-

Le Roi assiége en vain un de ses Châteaux.

Il propose un accommodement au Comte.

Il le rompt peu de tems après.

noit

HENRI III. 1233. noit à ce Prince. Je veux dire de ne compter pour rien la violation de sa parole, & de se conduire d'une maniere qui obligeoit ses Sujets à lui demander des cautions pour la sûreté de ses promesses.

Le Parlement lui fait des remontrances.

Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Octobre, comme on en étoit convenu, le Roi y fut instamment prié par tous les Seigneurs de redonner sa confiance à ses Sujets. On lui remontra que l'administration des affaires publiques appartenoit plus naturellement aux Pairs du Royaume qu'à des Etrangers, & qu'il ne pouvoit préférer ceux-ci, sans faire injustice aux autres; sur toutes choses, on le supplia, de ne pas introduire la pernicieuse coûtume de traiter en Traîtres & Rebelles des gens qui n'étoient pas juridiquement condamnez. L'Evêque de Winchester, qui, en semblables occasions, ne manquoit jamais de prendre la parole pour son Maître, répondit d'un maniere qui fit voir manifestement de quelles maximes il remplissoit l'esprit de ce jeune Prince. Il dit d'abord, que les Pairs d'Angleterre s'en faisoient beaucoup accroire, en voulant se mettre sur le pied des Pairs de France, & qu'il y avoit une extrême différence entre les uns & les autres. Il ajoûta, que c'étoit un attentat insigne, contre les prérogatives Royales, que de prétendre priver le Roi du droit de se servir de tels Juges qu'il trouvoit à propos pour punir ceux de ses Sujets qui desobéïssoient à ses ordres. A ces paroles qui contenoient des maximes si contraires à la liberté, tous les Evêques se leverent unanimement, & menacerent le Prélat de l'excommunier. Mais il se mocqua de leurs menaces, soutenant qu'il n'étoit point sujet à leur jurisdiction, parce qu'il avoit été sacré par le Pape. Cependant, de peur que cette raison ne fût trouvée peu solide, il appella par avance au Pontife, de tout ce que les Evêques pourroient faire contre lui. Les appels à la Cour de Rome étoient alors tellement respectez, que les Evêques n'osant l'excommunier nommément, se contenterent de lancer leurs foudres en général, contre tous ceux qui aliénoient l'esprit du Roi de l'affection qu'il devoit à ses Sujets.

Réponse imprudente de l'Evêque de Winchester.

Les Evêques menacent de l'excommunier.

Il en apelle au Pape.

Le Comte de Pembroock assiége, & reprend son Château.

Les Evéques refusent de l'excommunier.

Cependant le Comte de Pembroock voyant que toutes ses instances pour obtenir la restitution de son Château, étoient inutiles, l'assiégea, & s'en rendit maître en peu de jours. A cette nouvelle, le Roi s'emporta extraordinairement contre ce Seigneur, & commanda aux Evêques de lancer une Excommunication contre lui. Mais il eut la mortification d'essuyer un refus. Ils lui répondirent, qu'ils ne voyoient point de cause légitime pour excommunier ce Comte qui n'avoit fait autre chose que se mettre en possession d'un bien qui lui appartenoit, & que le Roi avoit promis de lui rendre. Henri, n'ayant pû porter les Prélats à cette complaisance, résolut de reprendre les armes, pour tirer satisfaction de l'affront qu'il venoit de recevoir. Dans ce dessein, il donna ordre à tous les Seigneurs de se rendre à Glocester avec leurs troupes immédiatement après la Toussaints. Dès que ses forces furent assemblées, il se mit à leur tête, & marcha dans le Païs de Galles. Mais il n'y fut pas plûtôt entré, qu'il se trouva dans une disette extrême de vivres, & de fourage, le Comte de Pembroock ayant eu la précaution de faire le dégat dans tous les lieux où l'armée Royale devoit passer. Ce contre-tems l'ayant obligé à changer de route, il entra dans la Province de Monmouth, où il s'arréta quelque tems, pour donner ordre à la subsistance de son armée. Cependant, le Comte de Pembroock ayant eu avis que le Roi & la plûpart des Officiers Géné-

Le Roi marche contre lui.

Son armée est surprise

Généraux, s'étoient logez dans le château de *Grosmond* pendant que l'armée campoit dehors, attaqua de nuit ces troupes qui ne pensoient à rien moins, & les mit dans une entiére déroute. Cet accident déconcerta tellement le Roi qui avoit perdu en cette occasion cinq ou six cens chevaux, & presque tout son bagage, qu'encore que son armée fût supérieure à celle du Comte, il se retira dans Glocester. Pembroock, voyant que le Roi s'éloignoit, prit la résolution d'assiéger le Château de Monmouth, où commandoit *Baudoüin de Guisnes*, Officier Flamand de grande réputation. Ce Gouverneur s'étant bien douté que le Comte ne manqueroit pas de s'approcher de la Place avec peu de monde, pour la reconnoître, lui avoit dressé une embuscade si à propos, que l'ayant tout d'un coup enveloppé, il le fit prisonnier. Cet accident auroit, sans doute, entraîné la ruïne du Comte & de tout son parti, si, par un bonheur inespéré, pendant qu'on l'emmenoit dans le Château, Baudoüin n'eût été mortellement blessé d'un coup de fléche. Sa blessure ayant obligé ses gens à s'arrêter pour lui donner du secours, l'armée du Comte eut non seulement le tems de délivrer son Général, mais encore elle tua ou fit prisonniers tous ceux qui étoient sortis de la Place.

HENRI III. 1233. & mise en déroute.

Il se retire à Glocester.

Le Comte de Pembroock est fait prisonnier & délivré sur le champ.

Pendant que ces choses se passoient dans le Païs de Galles, Hubert de Bourg pensoit aux moyens de se délivrer d'un nouveau danger qui le menaçoit. Il avoit eu des avis que l'Evêque de Winchester avoit dessein de se défaire de lui, & que, pour en venir à bout plus aisément, il sollicitoit fortement le Roi de lui donner la garde du Château de Devises. Le danger où Hubert se trouvoit, l'ayant obligé à faire des efforts pour l'éviter, il fut assez heureux pour gagner quelques-uns de ses Gardes qui lui donnerent le moyen d'échapper, & d'aller se réfugier dans une Eglise de la Campagne. Dès que son évasion fut connuë, le Gouverneur le fit poursuivre par des Soldats qui l'ayant trouvé au pied de l'autel, l'en tirerent avec beaucoup de violence, & le remenerent dans la Place. S'il eût été repris en tout autre lieu que dans une Eglise, peu de gens se feroient intéressez dans sa disgrace. Mais la violation des azyles paroissoit au Clergé d'une si dangereuse conséquence, que l'Evêque de Salisburi en fit sa propre cause, parce que cet attentat s'étoit commis dans une Eglise de son Diocèse. D'abord il se rendit à Devises, & tâcha d'obtenir du Gouverneur, que le prisonnier fût reconduit au lieu d'où il avoit été enlevé. Ses sollicitations ayant été inutiles, il excommunia toute la Garnison, & partit sur le champ, pour en aller porter ses plaintes au Roi. Il fut assisté de l'Evêque de Londres, & de quelques-autres Prélats, qui parlerent si vigoureusement à ce Prince, qu'ils en obtinrent un ordre pour renvoyer le prisonnier dans son azyle. Mais cette faveur paroissoit peu avantageuse à Hubert, puisqu'en même temps, le Roi ordonna au Sherif de la Province, d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres. Cependant, dès le lendemain, il fut délivré par une troupe de gens armez, qui lui donnerent le moyen de se retirer dans le Païs de Galles, où il alla joindre le Comte de Pembroock.

Hubert s'évade de sa prison, & se retire dans une Eglise.

Il en est tiré par force.

Il y est renvoyé.

Il est délivré par des gens armez.

L'élection de *Richard Blund* pour Archevêque de Cantorbéri, n'ayant pas été approuvée à Rome, le Pape l'annulla comme les précédentes. Mais de peur que les Moines ne se méprissent encore, il leur donna pouvoir d'élire *Edmond* Chanoine de Salisburi. C'est ainsi que peu à peu les Papes se ren-

Le Pape annulle la quatriéme élection de l'Archevêque de Cantorbéri, &

HENRI III. 1233. doient maîtres des élections des Archevêques de Cantorbéri, en les annullant jusqu'à ce qu'on eût élu ceux qu'ils avoient dessein de favoriser.

Fai élire Edmond. 1234. Progrès du Comte de de Pembroock.

Depuis la retraite du Roi, le Comte de Pembroock continuoit ses progrès & remportoit tous les jours quelque avantage. Au commencement de l'année 1234. il battit un petit Corps d'armée commandé par *Jean de Monmouth* qui avoit cru le surprendre, & qui se trouva lui-même surpris. Après cette victoire, il alla ravager les Terres des Conseillers du Roi, situées dans les Marches frontieres du Païs de Galles, & brûla la ville de Shrewsburi, sans que le Roi, qui étoit toûjours à Glocester, osât s'approcher pour le combattre. Loin de s'opposer aux progrès de ce Seigneur, il craignit de n'être pas en sûreté dans Glocester, & dans cette pensée, il alla se renfermer dans Winchester, laissant les Provinces voisines de la Saverne, à la discrétion de son ennemi. Plusieurs Evêques & autres lui conseilloient de faire la paix avec le Comte. Mais ce foible Prince, se laissant toûjours gouverner par l'Evêque de Winchester, refusa d'entendre parler d'aucun accommodemenr, à moins que le Comte de Pembroock ne vînt se jetter à ses pieds, & se déclarer lui-même coupable de haute trahison. Il étoit difficile d'obtenir du Comte qu'il se soumît volontairement à de si dures conditions. Il ne l'étoit pas moins de l'y contraindre, puisque le Roi n'avoit pas la moindre espérance d'obtenir du secours de son Parlement, pour continuer cette guerre qui déplaisoit à tout le monde. Mais l'Evêque de Winchester avoit une ressource dont il ne jugea pas à propos d'informer le Roi. Comme le Conseil n'étoit composé que de ses Créatures, il ne lui fut pas difficile d'en gagner les Membres, & de les engager à une démarche qui lui servit à exécuter ses projets. Dans cette vûë, il fit adresser à ceux qui commandoient pour le Roi en Irlande, un ordre signé de douze Membres du Conseil privé, de saccager les Terres du Comte de Pembroock, & de le prendre lui-même, mort ou vif, s'il alloit dans ce Païs-là. A cet ordre, étoit jointe une promesse de la part du Roi, de leur donner la confiscation des biens que le Comte avoit dans cette Isle, s'ils exécutoient fidellement ce qui leur étoit ordonné. Les Gouverneurs d'Irlande, avides d'un si bon morceau, promirent de faire tous leurs efforts pour satisfaire le Roi. Mais ils souhaiterent d'avoir auparavant une Patente en bonne forme, pour sûreté de ce qui leur étoit promis. L'Evêque, étant allé trop avant pour pouvoir reculer, fit dresser cette Patente, & trouva le moyen de la faire signer au Roi, parmi d'autres Papiers de peu de conséquence. Ensuite il la fit sceller par le Chancelier qui, selon les apparences, étoit de l'intrigue. Dès que les Gouverneurs d'Irlande eurent cet Acte en leur pouvoir, ils se mirent en devoir d'exécuter leur engagement. Pour cet effet, ils leverent des troupes sous quelque prétexte, & s'étant jettez dans les Terres du Comte de Pembroock, ils y commirent de grands excès, afin d'attirer ce Seigneur dans l'Isle. Cette ruse eut tout le succès que l'Evêque de Winchester s'en étoit promis. Pembroock, irrité des torts qu'on lui faisoit en Irlande, y accourut incontinent, à dessein de se venger de ceux qui l'attaquoient ainsi de gayeté de cœur. Mais, au lieu de tirer vengeance de cette injure, il fut indignement trahi par des gens qui feignant d'être de ses Amis, l'engagerent dans un combat où il perdit la Vie, d'un coup de poignard qui lui fut donné par derriere.

Complot de l'Evêque de Winchester contre le Comte de Pembroock.

Le Comte est tué en Irlande.

Ce-

Pendant que l'Evêque de Winchefter fe fervoit ainfi de l'autorité du Roi, à l'infçu même de ce Prince, pour fe défaire de fes ennemis, le nouvel Archevêque de Cantorbéri travailloit fecrettement à le perdre lui-même. Ce Prélat, pouffé par fon zéle pour le bien de l'Etat, & pour le Roi même, ne ceffoit point de lui repréfenter, qu'il étoit de fon intérêt d'éloigner de fa perfonne ce Miniftre odieux à tous fes Sujets. Il lui faifoit entendre, qu'infailliblement tous ces Etrangers qui aliénoient de lui l'affection de fon Peuple feroient un jour caufe de fa ruïne. Ses inftances furent fi preffantes, qu'enfin Henri ouvrit les yeux, & parut entiérement difpofé à changer de conduite. Le premier effet de ce changement fut la difgrace du Miniftre qui reçut un ordre exprès de retourner à fon Diocéfe. Enfuite *Pierre de Rivaux* Grand Tréforier, *Segrave* Grand Jufticier, *Robert de Paffelew*, & tous les autres Favoris étrangers, aufquels l'Evêque de Winchefter avoit fait donner les principales charges de la Cour & de l'Etat, en furent honteufement dépoüillez. En même tems, ils eurent ordre de fe préparer à rendre compte de leur conduite, & de tout l'argent qui avoit paffé par leurs mains. Les affaires de la Cour étant ainfi reglées, le Roi envoya l'Archevêque de Cantorbéri, avec les Evêques de Chefter & de Rochefter, au Païs de Galles, pour y faire la paix avec Leolyn, ce qu'ils exécuterent à l'avantage de l'Etat.

HENRI III. 1234. Difgrace de l'Evêque de Winchefter.

Les autres Etrangers font dépoüillez.

Paix avec les Gallois.

L'heureux changement du Roi rendit à l'Angleterre, la tranquillité dont elle avoit été privée depuis quelque tems. Vraifemblablement ce Royaume auroit pû reprendre fa premiere fplendeur, fi le Prince qui le gouvernoit fût toûjours demeuré dans les mêmes difpofitions. Cependant, les nouveaux Miniftres profitoient de ce bon intervalle, pour faire comprendre au Roi le tort qu'il s'étoit fait à lui-même, en donnant toute fa confiance à des Etrangers qui n'avoient aucune affection pour lui ni pour fon Royaume. L'Archevêque de Cantorbéri, qui avoit été informé de tout le détail du complot braffé contre le Comte de Pembroock, lui fit voir l'original de la Lettre & de la Patente que l'Evêque de Winchefter avoit envoyées en Irlande. Henri, furpris d'une fi grande audace, protefta qu'il n'y avoit aucune part. Il parut même affligé de la mort de Pembroock, & tres irrité contre fes Miniftres qui avoient fi exceffivement abufé de fa confiance.

On informe le Roi de la fupercherie de l'Evêque de Winchefter par rapport au feu Comte de Pembroock.

Le jour marqué pour entendre les défenfes des anciens Miniftres étant arrivé, les accufez qui fe fentoient, fans doute, hors d'Etat de fe juftifier, prirent le parti de fe retirer dans des Eglifes, fous prétexte qu'ils avoient Sujet de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis. Le but des nouveaux Miniftres étant de convaincre le Roi de l'infidélité des anciens, ils firent enforte que ce Prince leur ôta le prétexte dont ils fe fervoient pour refufer de comparoître, en leur accordant un Saufconduit. Pierre de Rivaux, qui comparut le premier, parla d'une maniere fi arrogante, & fi peu conforme à l'Etat ou il fe trouvoit, que le Roi ne pouvant enduret fon infolence, le fit mener à la Tour. Il n'y demeura pourtant que trois jours, l'Archevêque ayant obtenu qu'il feroit renvoyé dans fon azyle. Segrave demanda un plus long délai, ponr fe préparer à répondre, & il l'obtint par la même interceffion. Pour ce qui regarde l'Evêque de Winchefter, il demeura dans fon Eglife, n'ofant fe fier au Saufconduit, & l'on ne jugea pas à propos d'ufer de violence pour l'en arracher.

Les anciens Miniftres font pourfuivis en juftice. Ils fe retirent dans des azyles. On leur accorde un Saufconduit. Le Roi leur accorde un délai.

HENRI III. 1235. Le Roi de France attaque le Duc de Bretagne. Henri néglige de secourir le Duc, qui est contraint de faire un hommage-lige à Loüis

Pendant qu'on s'occupoit en Angleterre à ces affaires domestiques, la Trêve avec la France étant expirée, Loüis attaqua vigoureusement le Duc de Bretagne. Selon les régles d'une bonne politique, il auroit fallu secourir puissamment cet Allié. Mais Henri se contenta de lui envoyer soixante Chevaliers, & deux mille hommes d'Infanterie. Un secours si peu proportionné à ses besoins, n'étant pas capable de le protéger, il se vit dans la nécessité de demander une Trêve de trois mois. Mais il ne put l'obtenir qu'à condition, que si dans ce tems-là le Roi d'Angleterre ne venoit pas en personne le secourir, il se soumettroit à tout ce qu'on voudroit exiger de lui. Pendant cet intervalle, il fit tous les efforts possibles pour engager Henri à passer en Bretagne; mais n'ayant pû y réüssir, il fit à Loüis un hommage-lige de ses Etats, ce qui lui fit donner par ses Sujets le surnom de *Mau-Clerc*, c'est-à-dire, *Mal-habile-homme*. C'est ainsi, que par sa négligence Henri se priva d'un secours qui pouvoit lui être très-utile dans la Guerre qu'il avoit à soutenir contre la France.

1236. Les anciens Ministres obtiennent leur grace.

Au commencement de l'année suivante, Segrave & Passelew, anciens Ministres du Roi, trouverent le moyen de faire leur paix avec lui, par un présent de mille marcs chacun, moyennant quoi ils furent déchargez de toute poursuite.

Isabelle, sœur du Roi, épouse l'Empereur Frederic II.

Bien-tôt après, on solemnisa le mariage d'Isabelle sœur du Roi avec l'Empereur Frederic II. Quoique ce ne fût pas la coûtume de donner un Subside au Roi pour le mariage d'une Cadette, le Parlement étoit si satisfait de ses dernieres démarches qu'il lui accorda deux marcs sur chaque Hyde de terre labourable.

L'Evêque de Winchester est appellé à Rome par le Pape.

L'Evêque de Winchester, qui depuis sa disgrace s'étoit toûjours tenu dans son Diocése, en sortit par ordre du Pape qui l'appella auprès de sa personne, sous prétexte qu'il avoit besoin de ses conseils dans les différends qui s'étoient émus entre lui & les Romains. On ne douta point que ce ne fût un expédient dont le Pontife se servit pour le délivrer des poursuites du Roi, & selon les apparences le Prélat paya cherement cette faveur. Il avoit à faire à un Pape qui ne négligeoit aucune occasion d'amasser de l'argent. On en peut juger par la démarche qu'il fit cette même année. La Trêve de dix ans, que Frederic avoit faite avec les Sarrasins, devant bien-tôt expirer, il fit publier une nouvelle Croisade, comme s'il eût eu dessein de faire de puissans efforts, pour rétablir les affaires de la Palestine. A cette nouvelle, le zéle des Chrétiens s'étant réveillé, il y en eut un très-grand nombre qui prirent la Croix. Mais pendant qu'ils se préparoient à partir, il parut une nouvelle Bulle qui les dispensoit de ce voyage, moyennant une certaine somme à quoi ils furent taxez.

Le Pape publie une Croisade, & dispense les Croisez pour de l'argent.

Mariage du Roi avec Eléonor de Provence.

L'Angleterre se trouvant alors dans une profonde tranquillité, Henri prit ce tems pour épouser *Eléonor*, seconde fille de Raimond Comte de Provence. Ces nôces furent célébrées avec beaucoup de pompe, & des réjoüissances qui sembloient augurer au Roi plus de bonheur que ce mariage n'en produisit dans la suite. Cette solemnité, & celle du Couronnement de la nouvelle Reine étant terminées, le Roi convoqua un Parlement à *Merton* où furent faits divers Statuts qui ont été long-tems en vigueur, mais dont la plûpart ne subsistent plus.

Statuts de Merton.

La

La Guerre que le Roi de France avoit renouvellée finit par l'expédition que ce Prince avoit faite en Bretagne, sans qu'il intervînt aucun Traité de Paix entre les deux Couronnes. Henri, qui n'avoit pas les inclinations martiales, n'avoit fait aucun effort pour la continuer, & la Régente de France étoit bien aise de n'attirer pas les Anglois en France, pendant la minorité du Roi son Fils.

Fin de la Guerre de Bretagne sans Paix ni Trêve entre la France & l'Angleterre.

Mais quoique l'Angleterre ne fût pas troublée par des Guerres étrangeres, elle n'en étoit pas moins agitée au dedans par les mécontentemens que produisoit parmi la Noblesse l'élévation d'un nouveau Favori. C'étoit *Guillaume de Provence*, Frere de la Reine, qui avoit été élu Evêque de Valence, mais qui n'avoit pas encore reçu la confirmation du Pape. Ce Prélat, qui n'étoit arrivé que depuis peu en Angleterre, avoit tellement gagné le cœur du Roi, que ce Prince ne faisant rien que par ses conseils, lui abandonnoit entiérement l'administration des affaires de l'Etat. Une si grande faveur causoit beaucoup de chagrin aux Seigneurs Anglois qui se voyoient retombez dans le même état d'où ils avoient cru se délivrer par l'expulsion des Poitevins. Dans le Parlement qui fut assemblé à Londres au mois d'Avril de cette année, ils en firent au Roi des plaintes si audacieuses, qu'il se crut obligé de se retirer dans la Tour, où il voulut transférer l'Assemblée. Mais quand il vit qu'aucun des Seigneurs ne se rendoit auprès de lui, il retourna de lui-même dans la Ville, & tâcha de les satisfaire sur quelques-uns de leurs griefs, afin de les engager à se désister de celui qu'ils regardoient comme le principal. Il cassa divers Sherifs qui avoient abusé de leur autorité, & en mit d'autres en leurs places. Le Prince son Frere s'étant plaint qu'un nommé *Richard Sward* lui avoit manqué de respect, obtint que cet insolent fût banni du Royaume. Enfin, par quelques changemens que le Roi fit dans sa Cour, pour gratifier les Barons, il crut les avoir mis dans des dispositions favorables. Mais ayant voulu profiter de cette occasion, pour ôter à l'Evêque de Chichester la charge de Grand Chancelier, dont ce Prélat s'acquittoit dignement, il eut la mortification de voir, qu'il refusa de s'en démettre. Il dit, pour justifier son refus, que cette charge lui avoit été confiée par le Parlement, & qu'il ne pouvoit la quitter que par la même autorité.

Etat de la Cour d'Angleterre.

Le Parlement se plaint au Roi, qui leur donne quelque satisfaction.

Le Grand Chancelier refuse de rendre le grand Sceau au Roi.

Quoique le Parlement eût accordé au Roi un Subside considerable, pour le mariage de l'Impératrice sa sœur, il parut que cet argent n'avoit pas été employé à cet usage. En effet, on vit arriver à la Cour des Ambassadeurs de Frederic, qui venoient demander la dot promise à leur Maître. Si les réflexions qu'on fit sur ce sujet ne furent pas avantageuses au Roi, celles qu'on eut occasion de faire bien-tôt après sur son inconstance, ne furent pas moins préjudiciables à sa réputation. Tout-à-coup, lorsqu'on croyoit avoir le moins de sujet de s'y attendre, on le vit rappeller à la Cour, & auprès de sa personne, *Segrave* & *Rivaux*, qu'il avoit peu auparavant poursuivis en justice pour punir leurs malversations. Non content de les avoir rappellez, il leur redonna encore toute sa confiance, comme s'il eût eu sujet d'être content de leurs premiers services. Ces pernicieux Ministres étoient à peine rentrez dans leurs premiers emplois, qu'on s'apperçut des mauvais effets que leurs conseils produisoient sur l'esprit de ce Monarque. Dans un Parlement qui se tint à Winchester au mois de Juin de cette même année, Henri, ap-

L'Empereur demande la dot de l'Impératrice sa Femme.

Le Roi rappelle ses anciens Ministres.

 puyé

Henri III. 1236. Il veut annuller tous les dons faits avant sa Majorité.

puyé d'une Bulle de Rome, voulut annuller tous les dons qu'il avoit faits avant sa majorité, sous prétexte que le Pape ne les avoit pas confirmez. Ce prétexte frivole fit voir, avec combien d'industrie il cherchoit à se rendre de plus en plus esclave de la Cour de Rome, au lieu de faire des efforts pour se délivrer de son joug. Une démarche si directement opposée aux droits & aux prérogatives de la Couronne, ne pouvant être regardée qu'avec indignation, le Parlement refusa de consentir à la révocation de ces dons, principalement à cause de la Bulle sur laquelle le Roi s'appuyoit.

Il craint de s'engager dans la guerre.

Comme la conduite de Henri lui attiroit le mépris de ses Sujets, ce mépris produisoit des effets très-fâcheux pour lui parmi les Princes étrangers. Ils ne le regardoient que comme un voisin peu redoutable, puisqu'il ne pouvoit s'assurer du secours de son Peuple dans le besoin. D'un autre côté, la connoissance qu'il avoit lui-même de la disposition de ses Sujets à son égard, l'obligeoit à prendre toutes les précautions possibles, pour éviter d'entrer en guerre avec ses voisins. Il aimoit mieux leur céder volontairement, que de s'engager dans des affaires dont il sentoit bien qu'il ne pouvoit se tirer avec honneur. C'étoit par cette raison qu'il avoit abandonné le Duc de Bretagne, & ce fut encore ce qui lui fit souffrir cette année les bravades du Roi d'Ecosse, qui lui fit demander le Northumberland, avec une hauteur capable de lui attirer une réponse mortifiante, s'il avoit eu à faire à tout autre Prince.

Il fait un Traité honteux avec le Roi d'Ecosse.

Mais, quelque injuste que parût cette prétention, Henri ne fit pas difficulté d'acheter la paix, par une pension de quatre-vingt marcs qu'il assigna au Roi d'Ecosse. Il fit même un voyage exprès à Yorck, pour y négocier ce honteux Traité, prenant pour prétexte la crainte où il étoit que les Ecossois ne se liguassent avec les Gallois. Il feignit encore d'avoir peur que Gilbert Marshal Comte de Pembroock, qui avoit succédé à Richard son Frere, & qui avoit épousé une sœur du Roi d'Ecosse, ne profitât de cette occasion, pour exciter des troubles dans le Royaume.

1237. Il convoque un Parlement & feint de désaprouver sa conduite passée, afin d'en obtenir un Subside.

Cependant, comme le Roi s'apercevoit tous les jours que les Grands s'éloignoient de lui, & que, dans la disposition où ils étoient, il lui seroit difficile d'en tirer de l'argent pour remplir ses coffres, il s'avisa d'un expédient qu'il crut ne pouvoir manquer de réüssir. Il convoqua un Parlement, où tous les Seigneurs du Royaume furent sommez de se trouver, pour y délibérer sur des affaires très-importantes à l'Etat. Dès que ce Corps fut assemblé, un certain Prêtre, qui avoit la réputation d'être fort éloquent, dit aux Seigneurs, qu'il avoit ordre de leur faire entendre le sujet pour lequel ils avoient été convoquez. Après une petite pause, il ajoûta, que le Roi ayant fait de sérieuses réflexions sur les abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, ressentoit un extrême chagrin d'y avoir contribué par sa négligence & par sa mauvaise conduite : Qu'il reconnoissoit avec douleur, qu'il s'étoit servi de Ministres imprudens & intéressez, qui n'ayant jamais eu en vûë le bien du Royaume où ils étoient étrangers, l'avoient engagé par leurs pernicieux conseils à faire diverses choses contraires aux Loix & aux Coûtumes du Païs : Que pour réparer, autant qu'il dépendoit de lui, les maux que sa propre imprudence & l'infidélité de ses Ministres avoient causez, il étoit résolu de ne se servir plus des conseils des Etrangers, mais de remettre l'administration des affaires publiques entre les mains de ses Sujets naturels : Qu'il

étoit perſuadé qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à empêcher l'oppreſſion du Peuple, à faire fleurir la Juſtice & les Loix, & à remettre & maintenir la Couronne dans ſa ſplendeur. Après avoir poſé ces fondemens, l'Orateur ajoûta, que le Roi prioit ſon Parlement de conſidérer, que la diſſipation de ſes finances, & les dettes dont il étoit accablé, n'étoient pas les moindres déſordres dont on pût accuſer ſes Miniſtres : Qu'il eſpéroit qu'on voudroit bien commencer par remédier à celui-là, ſur l'aſſurance qu'il leur donnoit, qu'il conſentiroit à tous les expédiens qui lui ſeroient propoſez pour corriger les autres abus : Que dans cette eſpérance, il leur demandoit un ſecours proportionné à ſes beſoins ; mais que, pour leur faire voir qu'il agiſſoit de bonne foi, il conſentoit par avance, qu'on nommât des Commiſſaires pour faire l'emploi du Subſide qui lui ſeroit accordé. Si Henri eût été moins connu, ce diſcours auroit pû faire un prompt effet ſur les Membres du Parlement. Mais, comme ils ne ſçavoient que trop juſqu'à quel dégré il pouvoit porter la diſſimulation, toutes ſes ſoumiſſions ne furent pas capables de les émouvoir. Ils répondirent, qu'ils avoient ſouvent accordé des Subſides au Roi, ſans avoir jamais reçu aucune marque réciproque de ſon affection ; que, depuis ſon avénement à la Couronne, l'étenduë de ſes Etats étoit conſidérablement diminuée, quoi qu'il eût ſouvent exigé de ſes Sujets de très-grandes ſommes qui n'avoient été employées qu'à enrichir des Etrangers.

HENRI III. 1237.

Réponſe des Barons.

A cette réponſe vigoureuſe, le Roi fit répliquer, que le mariage de ſa ſœur, & le ſien propre l'avoient entiérement épuiſé : mais que s'ils vouloient lui accorder la treiziéme partie des biens mobiliaires, il leur promettoit ſur ſon honneur, qu'il ne feroit jamais de tort à aucun Baron du Royaume. Les Seigneurs ne ſe laiſſerent point gagner par cette offre qui leur paroiſſoit peu conſidérable, parce qu'ils ne pouvoient s'aſſurer ſur la parole du Roi. Ils répondirent donc, qu'ils avoient déja donné au Roi un Subſide pour le mariage de l'Impératrice, mais qu'il avoit été diverti à d'autres uſages, & que, puiſqu'il s'étoit marié ſans prendre leur avis, il n'avoit qu'à pourvoir comme il l'entendroit aux frais de ſon mariage. Cette réponſe lui ayant fait connoître, qu'il avoit beſoin d'une plus forte machine pour leur arracher le ſecours qu'il leur demandoit, il les prit par un endroit plus ſenſible. Ce fut de leur promettre le rétabliſſement des Chartres du Roi ſon Pere, & pour les convaincre qu'il avoit véritablement deſſein de les faire obſerver, il fit publier dans les Egliſes l'exécration prononcée autrefois par le Cardinal Langton, contre les violateurs de ces Chartres. Enfin, pour achever de les gagner, il mit dans ſon Conſeil trois d'entre eux qu'il ſçavoit être très-agréables à la Nobleſſe. Tant d'avances de la part d'un Souverain, & principalement le rétabliſſement des Chartres, firent enfin l'effet qu'il avoit ſouhaité. Le Parlement s'étant laiſſé ſurprendre par ces feintes démonſtrations, lui accorda le Subſide qu'il demandoit. Il y ajoûta pourtant deux conditions qui ne lui furent pas trop agréables. La premiere fut, que déſormais il rejetteroit les conſeils des Etrangers, pour prendre ceux de ſes Sujets. La ſeconde, qu'on nommeroit quatre Chevaliers dans chaque Province, pour faire la levée de cette taxe, dont le provenu ſeroit mis en dépot dans un Monaſtere, afin d'être rendu aux Particuliers, ſi le Roi venoit à violer ſa parole. Malgré cette précaution, le Subſide ne fut pas plûtôt levé, que le Roi s'en ſaiſit & l'employa

Le Roi s'engage à faire obſerver les deux Chartres.

Le Parlement accorde le Subſide, ſous certaines conditions, que le Roi n'obſerve pas.

HENRI III. 1237. ploya en dépenses inutiles, même en présens à ses Favoris Etrangers, qui demeurerent dans son Conseil comme auparavant.

Richard son frere lui fait des remontrances. La conduite de Henri causa de si grands murmures, que le Prince Richard son frere se crut obligé de lui représenter en termes un peu forts, à quoi elle l'exposeroit infailliblement. Mais ses remontrances furent inutiles, Henri ayant plus de goût pour les conseils des Etrangers, qui flattoient mieux ses passions. Entre ceux qui avoient le plus d'ascendant sur l'esprit de ce Prince, l'Histoire fait particuliérement mention de Simon de Montfort, fils du fameux Comte de Montfort, Général de la Croisade contre les Albigeois. Ce jeune homme, qui pour quelque mécontentement avoit quitté la Cour de France, pour s'établir en Angleterre, s'étoit si bien accommodé à l'humeur du Roi, qu'il y en avoit peu qui le devançassent dans la faveur de ce Prince. J'aurai souvent occasion de parler de lui, dans la suite de ce Regne, sous le nom de Comte de Leicester.

Commencement de la faveur de Simon de Montfort.

Le Prince de Galles rend Hommage au Roi, & se met sous sa protection. Quoique Henri ne pensât guéres à étendre sa domination sur les Païs voisions, une heureuse conjoncture lui fit obtenir, avant la fin de cette année, un avantage que les plus illustres de ses Prédécesseurs avoient inutilement recherché. Leolyn, Prince de Galles, étant devenu vieux & infirme, & se voyant persécuté par Griffin son fils, ne trouva pas de meilleur moyen pour se garentir de cette oppression, qu'en se mettant sous la protection du Roi d'Angleterre, à qui il fit hommage de ses Etats. Cette démarche étoit d'autant plus extraordinaire, que lui-même aussi-bien que tous ses Ancêtres, avoient toûjours fait tous les efforts possibles pour s'empêcher de reconnoître cette Supériorité. Si la force des armes les y avoit quelquefois contraints, ils avoient toûjours été prompts à désavoüer leur soumission, lorsqu'ils s'étoient trouvez dans des conjonctures plus favorables.

Arrivée d'un nouveau Légat. Pendant que les Anglois murmuroient ouvertement de ce qu'ils étoient exposez à l'avidité du Roi & de ses Ministres étrangers, il leur survint un nouveau sujet de mécontentement, par l'arrivée d'un Légat nommé Othon, qui venoit achever de les sucer. Le Clergé craignoit avec raison ces Légations extraordinaires qui n'avoient pour but que de le piller. L'Archevêque de Cantorbéri fit de grands reproches au Roi de ce qu'il avoit souffert que ce Légat entrât dans le Royaume, sans qu'il en parût aucune néceffité, & avant que d'en avoir donné avis au Clergé & au Parlement. Mais ces plaintes furent inutiles. Non seulement il auroit été trop malaisé de persuader au Roi de renvoyer le Légat; mais il parut même que c'étoit lui qui l'avoit demandé. Son dessein étoit de se mettre à couvert sous sa protection, des entreprises qu'il craignoit de la part de ses Sujets. Le Pape n'avoit eu garde de perdre cette occasion d'envoyer un Légat en Angleterre, dans l'espérance qu'à la faveur de l'autorité du Roi, il pourroit impunément piller les Eglises. Ainsi les Anglois se voyoient à la fois exposez à l'avidité de ces deux Puissances qui s'unissoient ensemble pour les ruïner.

Entrevûë des deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse à Yorck. Ce n'étoit pas sur l'Angleterre seule que le Légat portoit ses vûës: son dessein étoit encore de sucer l'Ecosse, qui jusqu'alors avoit été à couvert des exactions de la Cour de Rome. Il crut en avoir trouvé l'occasion, dans une entrevûë que les deux Rois de ces Royaumes voisins eurent ensemble à Yorck, au sujet des prétentions du Roi d'Ecosse. Dès que cette Conférence, dans laquelle

quelle celui-ci obtint une augmentation de sa pension, fut terminée, le Légat, qui avoit trouvé quelque prétexte pour y assister, lui fit connoître qu'il avoit dessein d'aller en Ecosse, pour y régler les affaires de l'Eglise. Alexandre lui répondit, qu'il n'avoit jamais oüi dire qu'aucun Légat fût entré en Ecosse, qu'il étoit encore moins nécessaire sous son Regne, & qu'en un mot, il ne souffriroit point une semblable innovation, pendant qu'il seroit sur le Trône. Il ajoûta, que si malgré cette protestation, il persistoit encore dans son dessein, il l'avertissoit par avance, qu'il n'étoit pas le maître absolu de ses Sujets, & que peut-être il ne se trouveroit pas en état de le protéger, si ce Peuple rude & farouche, venoit à perdre le respect dû à un Envoyé du Pape. Ce dernier article fut apparemment ce qui détermina le Légat à se désister de sa résolution, & à se tenir auprès du Roi d'Angleterre en qui il trouvoit plus de complaisance. HENRI III. 1237. Le Légat veut aller en Ecosse. Le Roi d'Ecosse s'y oppose.

Jean, dernier Comte de Chester étant mort cette année sans enfans, le Roi réünit à la Couronne ce Comté qui avoit de très-grands droits, & paya en argent, aux sœurs du Comte ce qui leur devoit revenir, ou le leur assigna sur d'autres Terres. Le Comté de Chester est réüni à la Couronne.

Environ ce même tems, Henri reçut une Lettre de l'Empereur Frederic, qui l'informoit de la naissance d'un fils qu'il avoit eu d'Isabelle sa femme, auquel il avoit donné le nom de Henri. Il ajoûtoit qu'il destinoit le Royaume de Sicile, au Prince nouvellement né. Naissance de Henri fils de l'Empereur.

L'Historien Matthieu Paris finit les événemens de cette année, par une vive description de la Cour de Rome. Ce qu'il en dit doit être d'autant moins suspect, qu'il vient d'un Moine Contemporain. Mais c'est cela même qui a mis tant de gens en mauvaise humeur contre lui, & qui leur a fait faire tant d'efforts pour rendre son témoignage douteux. Corruption de la Cour de Rome.

1238.

Simon de Montfort de qui j'ai déja parlé, se trouvant à la Cour d'Angleterre dans une très-agréable situation, osa porter sa vûë sur la Comtesse Doüairiere de Pembroock, sœur du Roi. Mais comme il craignoit avec raison, de trouver de grands obstacles dans cette recherche, il prit une voye plus courte, en s'assûrant par avance, du cœur de cette Princesse. En un mot, il sçut si bien ménager ses affaires, que le Roi se vit obligé de les faire épouser secrettement dans sa Chapelle. Ce mariage causa un extrême chagrin au Prince Richard. Il s'en plaignit aigrement au Roi, & lui remontra fortement le tort qu'il avoit eu de permettre que la Princesse leur sœur épousât un Cadet dont la fortune n'avoit aucune proportion avec une Famille Royale. Le Roi s'excusa le mieux qu'il put, sur la nécessité qu'il y avoit eu de hâter ce mariage, ajoûtant, qu'il n'y avoit plus de reméde, puisqu'il étoit déja solemnisé, & que la Princesse étoit enceinte. Cependant, Montfort voyant que le Prince Richard étoit très-animé contre lui, & craignant qu'il ne travaillât à faire casser son mariage, fit un voyage à Rome, où il trouva le moyen de le faire confirmer par le Pape. Ensuite, il retourna auprès du Roi qui lui fit un très-bon accuëil. Simon de Montfort épouse une sœur du Roi. Richard en fait des reproches au Roi. Montfort en obtient la confirmation du Pape.

Ce mariage n'étoit pas la seule chose dont Richard croyoit avoir sujet de se plaindre. Le grand crédit des Etrangers qui étoient toûjours autour du Roi, ne lui causoit pas moins de chagrin qu'aux autres Seigneurs. Ils se plaignoient tous unanimement, que le Roi avoit violé ses promesses, & que tout Les Seigneurs se plaignent au Roi.

HENRI III. 1237.

l'argent qu'il exigeoit de ſon Peuple ſous divers prétextes, n'étoit employé qu'à enrichir les parens de la Reine. Comme le Prince Richard paroiſſoit entrer fort avant dans les intérêts du Public, ils crurent que ſous un tel Chef, il ne leur ſeroit pas impoſſible d'obtenir du Roi la ſatisfaction qu'ils demandoient, particuliérement à l'égard des Etrangers. Dans cette penſée, ils formerent entre eux une Confédération, & ayant le Prince à leur tête, ils firent dire au Roi, qu'ils le prioient de ſe ſouvenir de ce qu'il leur avoit promis. Cette ligue, dont Henri craignit les ſuites, lui fit prendre le parti de la modération, comme il faiſoit ordinairement, lorſqu'il ſe ſentoit preſſé. Bien loin de leur témoigner du chagrin, comme ils s'y étoient attendus, il leur marqua un jour pour leur donner une réponſe favorable. Mais comme ils avoient été trompez plus d'une fois, ils ne ſe laiſſérent point ſurprendre par cette douceur apparente. Perſuadez qu'ils étoient, que le Roi ne cherchoit qu'à les amuſer, ils ſe rendirent à Londres au jour marqué, accompagnez d'un grand nombre de gens armez, & réſolus à tout entreprendre. Henri n'avoit garde de ſe roidir dans une occaſion où il ne voyoit aucune Puiſſance en état de le ſoutenir. Il leur répondit, qu'il avoit une ſincere intention de réformer tous les abus, & pour les en convaincre, il leur dit, qu'il vouloit bien ſe ſoumettre à l'arbitrage d'un certain nombre de Seigneurs dont il en nommeroit la moitié. Cette propoſition ayant été acceptée, on nomma de part & d'autre des Commiſſaires qui dreſſérent certains Articles, auſquels le Roi devoit ſe conformer à l'avenir, dans le gouvernement du Royaume. Ce Réglement fut ſigné du Roi & des Seigneurs, & confirmé par le Légat, qui dans toutes les affaires publiques, tâchoit toûjours de faire intervenir l'autorité de ſon Maître.

Ils ſe liguent avec Richard contre le Roi, & demandent ſatisfaction ſur leurs griefs.

Le Roi ſe voit contraint de plier.

Réglement pour le Gouvernement de l'Etat propoſé par le Roi.

Ce même Légat ne trouva pas à Oxford, où il étoit allé pour quelques affaires, les mêmes égards qu'on avoit pour lui à la Cour. Quoique l'Univerſité en Corps lui eût rendu tous les honneurs dûs à ſon caractere, l'inſolence de quelques-uns de ſes Domeſtiques fut cauſe que certains Ecoliers perdirent le reſpect qu'ils lui devoient. Quelques-uns de ces jeunes gens s'étant préſentez pour entrer dans ſon apartement, en furent repouſſez par le Portier, avec des inſultes qui commencerent à les mettre en très-mauvaiſe humeur. Pendant qu'ils étoient encore dans la maiſon, il y en eut quelques-uns, qui étant entrez dans la cuiſine, y trouverent un pauvre Etudiant Irlandois demandant l'aumône au Cuiſinier qui, pour toute réponſe, lui jetta de l'eau boüillante au viſage. Cette action barbare émut tellement un Gallois qui en fut le témoin, qu'ayant trouvé ſous ſa main un arc & des fléches, il tira ſur le Cuiſinier, & le renverſa mort ſur le carreau. Le Légat ayant été informé de ce tumulte, ſe retira tout tremblant dans la Tour de l'Egliſe, où il ſe tint renfermé juſqu'à la nuit, craignant que l'inſolence des Etudians ne s'étendît juſqu'à ſa perſonne. Dès qu'il crut pouvoir ſe retirer en ſureté, il alla porter au Roi des plaintes de cet attentat, y enveloppant toute l'Univerſité qu'il avoit même interdite par avance. Le Roi parut extrémement irrité de l'inſulte faite au Légat, & pour lui donner ſatisfaction, il envoya promptement le Comte de Warren, à Oxford avec ordre de s'aſſurer des plus coupables. Cette affaire, qui fit d'abord beaucoup de bruit, fut enfin aſſoupie par l'interceſſion des Evêques, qui porterent l'Univerſité à faire au Légat toutes les ſoumiſſions qu'il ſouhaita.

Inſulte faite au Légat à Oxford.

Si

Si cet accident fût arrivé un peu plus tard, l'Angleterre n'en auroit pas été quitte à si bon marché. Peu de tems après, Henri ayant envoyé à l'Empereur un Corps de troupes, sous la conduite de Henri de Tuberville, le Pape, contre qui elles furent employées, en fut tellement irrité, que pendant un assez longtems, les Ecclésiastiques Anglois ne trouvoient aucun accès à la Cour de Rome. Cette broüillerie fit espérer à l'Empereur, qu'il pourroit attirer le Roi son beaufrere dans son parti. Ainsi voulant profiter de cette conjoncture, il lui envoya des Ambassadeurs qui firent de grands efforts pour lui persuader de s'unir avec l'Empereur contre le Pape: mais il ne leur fut pas possible d'y réüssir. Le Roi & le Pontife avoient trop besoin l'un de l'autre, pour pouvoir demeurer longtems désunis. Quoique celui-ci se regardât comme Seigneur suzerain de l'Angleterre, il n'ignoroit pas combien les Barons Anglois étoient opposez à ses prétentions, ausquelles l'autorité du Roi étoit seule capable de donner quelque vigueur. D'ailleurs ce n'étoit que par l'appui & la condescendance de ce Prince, qu'il pouvoit impunément piller le Clergé de ce Royaume. D'un autre côté, Henri ne voyoit aucune autre Puissance que celle du Pape, qui pût le soutenir contre les Barons. De plus, dans le dessein qu'il avoit formé de faire tomber les ptincipaux Bénéfices du Royaume entre les mains de ses Créatures, il comprenoit bien qu'il ne pouvoit se passer de l'autorité du Pontife. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que ces deux Puissances se réünissent ensemble, puisqu'elles avoient tant d'intérêt à se soutenir reciproquement.

HENRI III. 1238.

Froideur entre le Roi & le Pape.

L'Empereur tâche d'en profiter.

La mort de l'Evêque de Winchester, qui arriva dans ces entrefaites, donna occasion au Roi de faire les premieres démarches pour se racommoder avec le Pape. Ce Prince souhaitant avec beaucoup de passion, de procurer ce riche Evêché à l'Evêque de Valence son beau-frere, il le recommanda fortement aux Moines qui devoient faire l'élection. Mais malgré ses sollicitations, ils firent choix de l'Evêque de Chichester Grand Chancelier d'Angleterre. Quoique le Roi se vît déchu de son espérance du côté des Moines, il ne désespéra pas de réüssir par une autre voye. Il sçavoit que le Pape ne demandoit pas mieux, que de lui voir faire quelque avance, pour se racommoder avec lui. L'intérêt de la Cour de Rome le demandoit, & rarement arrive-t-il qu'elle néglige ce qui lui peut être avantageux. Dans cette pensée, Henri y envoya des Ambassadeurs, qui, après avoir fait quelques soumissions de la part de leur Maître, obtinrent que l'élection de l'Evêque de Chichester fut annullée par l'autorité Apostolique.

Mort de l'Evêque de Winchester.

Henri tâche de faire élire une frere de la Reine.

Les Moines en élisent un autre.

L'Evêque de Winchester, de qui je viens de marquer la mort, étoit regardé, avec raison, comme un des principaux auteurs des troubles dont ce Regne fut agité. C'étoit lui qui avoit conseillé au Roi de casser les deux Chartres du Roi son pere, & d'attirer des Etrangers dans le Royaume, pour leur confier les emplois publics. Ces deux articles furent un sujet continuel de mécontentement parmi la Noblesse, & produisirent enfin de très-funestes effets. La mort de ce pernicieux Conseiller avoit été précédée de celle de Jeanne Reine d'Ecosse, sœur de Henri.

L'Evêque de Winchester cause principale des troubles de ce Regne.

Mort de Jeanne Reine d'Ecosse.

La maniere dont le Royaume étoit gouverné déplaisoit à tout le monde. Ainsi ce ne fut pas une chose surprenante, qu'il se trouvât des gens qui, par de mauvais moyens, tâcherent de se défaire du Roi. Dans le cours de cette

Conspiration contre le Roi.

Henri III. 1238. année, il y eut un scélérat, qui contrefaisant l'insensé, trouva le moyen de se glisser la nuit dans sa Chambre à dessein de le tuer. Mais ayant manqué son coup, parce que le Roi coucha cette nuit-là dans la Chambre de la Reine, il fut pris & puni comme il le méritoit. Avant que de mourir, il déclara que Guillaume du Marais étoit l'auteur de cette conspiration, dans laquelle plusieurs autres se trouvoient aussi engagez. Cependant, soit par négligence, ou par quelque autre motif, on n'en fit aucune recherche.

1239. Exemples de l'inconstance du Roi. Je commencerai le recit des événemens de l'année 1239. en faisant remarquer quelques effets du caprice & de l'inconstance de Henri. La connoissance du caractere & du génie de ce Prince est absolument nécessaire pour bien entendre les causes de ce qui s'est passé sous ce Regne. Comme il n'aimoit ou ne haïssoit que selon qu'il plaisoit à ceux qui avoient acquis du pouvoir sur son esprit, il n'est pas étonnant qu'il changeât souvent d'inclination & de maximes. Il combloit quelquefois de faveurs & de caresses, des gens qui se trouvoient disgraciez peu de jours après, & souvent il lui arrivoit de reprendre à son service des gens qu'il en avoit honteusement chassez. J'ai déja dit, qu'après avoir persecuté le Comte de Pembroock, il avoit conservé à Gilbert son frere la Charge de Grand Maréchal. Celui-ci, qui se croyoit assez bien dans son esprit, se trouva tout surpris, un jour qu'il voulut entrer dans l'apartement du Roi, que contre la coûtume, on lui en refusa l'entrée. Il en fit porter ses plaintes au Roi même, par un de ses amis qui le supplia de lui dire la raison qui l'avoit porté à faire cet affront à un Seigneur si considérable. Henri répondit, que c'étoit parce que Richard, frere du Comte, avoit été un Traître, & qu'il avoit persisté dans sa trahison jusqu'à sa mort; que par cette raison, il se repentoit d'avoir donné à celui-ci la charge de Grand Maréchal, laquelle il sçauroit bien pourtant lui ôter. Cette réponse obligea le Comte à se retirer de la Cour, pour aller dans les Provinces du Nord, se mettre à couvert des complots de ses ennemis qui avoient prévenu le Roi contre lui.

Gilbert Comte de Pembroock est disgracié sans cause.

Le Roi veut poursuivre Simon de Montfort, créé Comte de Leicester, sur son mariage. Voici une autre preuve de l'inconstance de ce Prince. Bien loin d'avoir témoigné du ressentiment contre Simon de Montfort de l'affront qu'il avoit fait à la Famille Royale, il lui avoit continué sa faveur comme auparavant, & enfin il le fit Comte de Leicester. Cependant, peu de jours après lui avoir donné cettte nouvelle marque de son estime, il l'accusa publiquement d'avoir débauché sa sœur, & d'avoir donné de l'argent au Pape, pour faire confirmer son mariage. Ce reproche ne pouvoit être plus hors de saison, puisque le tems de le rechercher pour cette action étoit passé, & que d'ailleurs, il avoit fait célébrer le mariage en sa présence & dans sa propre Chapelle. Le Comte, craignant les effets de son ressentiment, partit ce même jour avec la Princesse son Epouse, pour se retirer en France, où il se tint jusqu'à ce que la colere du Roi fut appaisée.

Le Comte se retire en France.

Henri fait publier l'Excommunication lancée contre l'Empereur. Je ne rapporterai plus qu'un exemple particulier de la conduite capricieuse de ce Monarque, de laquelle d'ailleurs on voit assez de preuves dans presque toutes les actions de sa vie. Il n'avoit pas craint, l'année précédente, de se broüiller avec le Pape, en envoyant un secours de troupes à l'Empereur. Cependant, peu de mois après, Frideric ayant été solemnellement excommunié, Henri fit publier la Bulle d'excommunication dans toutes les Eglises de son Royaume. Cette démarche fut trouvée d'autant plus étrange, qu'étant beau-

beau-frere de cet Empereur, il avoit un prétexte plausible de s'en dispenser, ou du moins de le faire si tard, qu'il pût paroître que c'étoit à contre cœur. Henri III. 1239.

Cette même année, la Reine mit au monde un Prince qui fut nommé Edoüard, qui dans la suite, ayant succédé au Roi son pere, fut un des plus illustres Monarques qui ayent porté le Sceptre d'Angleterre. Naissance d'Edoüard fils du Roi.

Les exactions que le Légat Othon continuoit toûjours sur les Eglises avoient enfin obligé les Evêques à en porter leurs plaintes au Pape qui l'avoit par deux diverses fois voulu rappellier: mais le Roi s'y étoit toûjours opposé. Enfin les Prélats, fatiguez des demandes continuelles de ce Cardinal qui inventoit toûjours quelque nouveau prétexte pour piller le Clergé, résolurent de s'assembler, pour chercher quelque reméde à ce mal. Ils avoient à peine commencé à traiter de leurs affaires, que le Légat se rendit à leur assemblée, & leur demanda un Subside pour subvenir aux pressans besoins du S. Siége. Cette nouvelle demande ayant achevé de les irriter, ils lui répondirent nettement qu'ils étoient résolus à ne plus souffrir sa tyrannie, & pour lui ôter l'occasion de faire de nouvelles instances, ils se séparerent incontinent. Un refus si offensant, qui auroit dû lui faire comprendre combien le Clergé étoit rebuté, ne produisit d'autre effet, que de le faire tourner vers les Maisons Religieuses qui se virent contraintes de fournir ce que les Evêques avoient refusé. Exactions du Légat. Il demande un secours d'argent pour le Pape aux Evêques qui le lui refusent.

Ce Légat, ainsi que tous les autres qui avoient été avant lui en Angleterre, étoit insatiable. Après avoir impunément exigé de grosses sommes de ce Royaume, il voulut en aller faire autant en Ecosse, quoiqu'on lui en eût déja refusé l'entrée. Mais il n'étoit pas homme à se rebuter pour un premier refus. Dans ce dessein, il partit accompagné de quelques Seigneurs Anglois, sans s'être mis en peine d'obtenir auparavant le consentement du Roi d'Ecosse. En arrivant sur la frontiere, il y trouva ce Prince qui s'y étoit rendu, non pour lui faire honneur, mais pour l'empêcher de passer outre. Cette opposition, à laquelle il auroit pourtant dû s'attendre, le choqua tellement qu'il s'emporta jusqu'à menacer Alexandre, qui lui répondit d'un ton encore plus haut, & lui fit sentir, qu'il ne craignoit point ses menaces. Ils étoient sur le point d'en venir à une entiere rupture, si les Seigneurs Anglois ne se fussent entremis pour accommoder ce différend. Ils obtinrent enfin du Roi d'Ecosse, non sans beaucoup de difficulté, qu'il permettroit au Légat d'entrer dans le Royaume, pour cette fois seulement. Mais ce Prince ne voulut lui accorder cette permission qu'à condition qu'il reconnoîtroit, par un Ecrit signé de sa main & scellé de son cachet, que c'étoit par une condescendance particuliére pour sa personne, & que cet exemple ne seroit point tiré à conséquence. Cet obstacle étant levé, le Légat se rendit à Edimbourg, où il exigea quelque argent du Clergé d'Ecosse, ce qui étoit l'unique but de son voyage. Le Légat fait une nouvelle tentative, pour aller en Ecosse. Le Roi d'Ecosse lui en défend l'entrée. Il trouve pourtant le moyen d'y aller.

Si le Clergé d'Angleterre avoit à souffrir de l'avidité de ce Cardinal, les autres Sujets du Roi n'étoient pas en meilleurs termes. Henri, qui ne pouvoit qu'avec de grandes difficultez, obtenir des Subsides du Parlement, ne laissoit passer aucune occasion d'exiger de l'argent des particuliers, par toutes sortes de voyes. Hubert de Bourg, qu'il avoit laissé en repos pendant quelques années, fut poursuivi de nouveau, sur la fin de celle-ci, pour les mêmes Henri renouvelle ses poursuites contre Hubert de Bourg.

HENRI III. 1239. crimes dont il avoit été auparavant accusé, & qu'on croyoit oubliez. Cette cause fut solemnellement plaidée devant une Assemblée de Seigneurs, où l'on prétend qu'il justifia son innocence, par des preuves incontestables. Cependant, comme il avoit tout à craindre d'un Jugement que le Roi lui-même sollicitoit contre lui, il crut qu'il lui seroit plus avantageux de s'accommoder avec lui, que d'attendre la décision des Juges. Il lui céda donc quatre de ses plus belles Terres, moyennant quoi, Henri se désista de sa poursuite.

Qui enfin s'accommode avec lui.

1240. Je me trouve indispensablement obligé de revenir souvent à la même matiere, je veux dire aux exactions du Roi & de la Cour de Rome, parce que ce sont les plus considérables de ce Regne, du moins jusqu'au tems dont je parle présentement. Mais quoique ces choses paroissent peu importantes, elles servent pourtant à faire connoître l'état où se trouvoit alors le Royaume d'Angleterre, incessamment pillé, tantôt par le Roi, tantôt par le Pape. Ces excès alloient si loin, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris que les Anglois ayent eu tant de patience, sous un Roi aussi foible que celui-ci, & destitué de tout secours, excepté de celui de Rome. Mais c'étoit aussi celui qui leur paroissoit le plus formidable, les malheurs du Regne précédent leur faisant craindre de jetter le Royaume dans une semblable confusion. Il sembloit pourtant que les Evêques eussent résolu de prendre quelques mesures pour se mettre à couvert de ces oppressions, dans une assemblée qu'ils tinrent à Londres sur ce sujet. Ils se plaignirent hautement, que le Roi gardoit pour son usage tous les Bénéfices vacans, & qu'il mettoit des obstacles à toutes les élections, jusqu'à ce qu'il eût fait tomber le choix sur ceux qu'il vouloit. Ils allerent même jusqu'à excommunier ceux qui lui donnoient ces pernicieux conseils. Mais Henri se mettoit peu en peine de leurs murmures, pourvû qu'il fût assuré de la protection du Pape. Aussi avoit-il pour lui une complaisance, qui alloit audelà de toute imagination. Lorsque l'Empereur lui envoya des Ambassadeurs pour se plaindre de ce qu'il avoit fait publier l'excommunication lancée contre lui, il eut la bassesse de répondre, qu'étant Vassal du Pape, il ne pouvoit se dispenser de lui obéïr. Cependant le Légat continuoit ses extorsions. Après avoir tiré des sommes immenses des Eglises & des Monasteres, sous le titre de *Procurations* & sous une infinité d'autres prétextes, il fit voir, par une nouvelle sorte de vexation, combien peu la Cour de Rome ménageoit alors les Anglois. Il fit publier dans tout le Royaume, que non seulement il avoit pouvoir de dispenser de leur vœu ceux qui s'étoient croisez pour la Terre sainte; mais encore de les forcer à se rédimer pour de l'argent, sous peine d'excommunication.

Grandes exactions du Roi & du Pape.

Plaintes des Evêques contre le Roi.

Le Légat oblige les Croisez à lui donner de l'argent pour se rédimer de leur vœu.

Mais c'étoit peu de chose, au prix de ce que ce même Légat demanda peu de tems après au Clergé. Sous prétexte d'assurer la paix de l'Eglise, contre les prétenduës persécutions de l'Empereur, le Pape voulut exiger de tous les Ecclésiastiques Anglois, la cinquiéme partie de leurs biens, & le Roi, bien loin de s'opposer à cette exaction, l'appuya de tout son pouvoir. D'abord les Evêques témoignerent quelque vigueur, & refuserent, non seulement de donner ce que le Légat demandoit, mais même de contribuer quoique ce fût aux prétendus besoins du S. Siége. Mais l'Archevêque de Cantorbéri, qui vouloit vivre en repos, & qui craignoit l'humeur impérieuse du Pape, ayant

Demande excessive du Pape au Clergé.

consenti de donner, au lieu de la cinquiéme partie des biens, la cinquiéme des revenus, les autres se conformerent à cette condescendance. Cependant le Légat refusa long-tems d'accepter une offre si peu proportionnée à sa demande, comme s'il eût été question de donner au Clergé le propre bien de son Maître. Ce fut là le dernier argent que l'Archevêque de Cantorbéri fournit au Ponti e. Ce Prélat qui menoit une vie fort Chrétienne, voyant qu'il n'étoit pas possible de remédier aux abus qui s'introduisoient tous les jours, tant dans l'Eglise que dans le Gouvernement de l'Etat, se retira en France, dans le Monastere de Pontigny, ou il mourut cette même année. Il fut canonisé dans le Concile de Lyon quelques années aprés sa mort.

Henri III. 1240.

L'Archevêque de Cantorbéri se retire en France, & y meurt. Il est ensuite canonisé.

Dès que l'Archevêque se fut retiré, la Cour de Rome ne garda plus de mesures avec le Clergé d'Angleterre. Cette taxe étoit à peine levée, qu'on vit arriver un Nonce nommé *Pierre Rossi* (1) qui portoit un ordre à tous les Evêques, & à tous ceux qui avoient droit de *Patronat*, de nommer aux Bénéfices vacans, trois cens Italiens dont le Pape envoyoit les noms, avec défenses très-expresses de conférer aucun Bénéfice, avant que ces Etrangers fussent pourvûs. Mais ce n'étoit pas là le seul motif de l'envoi de ce Nonce. Le principal sujet de sa Commission étoit de tirer de l'argent des Monasteres, sous prétexte que le Pape avoit besoin d'une subvention extraordinaire pour défendre l'Eglise contre ses persécuteurs. Jusqu'alors le Pape avoit agi avec autorité : mais en cette occasion il jugea que l'adresse lui seroit plus profitable. Pour réussir dans ce dessein, le Nonce parcouroit toutes les Maisons Religieuses, & tâchoit, par des promesses & par des menaces, d'engager chaque Abbé en particulier à secourir le Pontife dans ses pressantes nécessitez. Il leur faisoit entendre, qu'un tel Abbé avoit promis une telle somme, & qu'il leur seroit honteux & peut-être funeste, de ne suivre pas un si bon exemple. Aprés en avoir engagé quelques-uns à donner des promesses par écrit, il s'en servoit pour porter les autres à la même condescendance, leur enjoignant à tous, sous peine d'excommunication, de garder exactement le secret. Mais les Abbez de *Saint Edmond-Buri* & de la *Bataille* trouverent cette maniere d'agir si étrange & si tyrannique, qu'ils en porterent des plaintes au Roi, en présence même du Légat. Bien loin d'écouter ces justes plaintes, Henri les rebuta rudement, & offrit même au Légat de lui prêter un de ses Châteaux pour y mettre en prison ces deux Abbez. Cette trame étant découverte, le Nonce n'osa plus poursuivre ce qu'il avoit commencé. Mais le Légat assembla encore le Clergé, afin d'en tirer un nouveau Subside, toûjours sous prétexte de la guerre contre l'Empereur. A cette nouvelle demande le Clergé répondit, que, puisque l'Empereur n'avoit pas été excommunié par l'Eglise, mais par le Pape seulement, il ne vouloit point entrer dans cette querelle : Que d'ailleurs, il étoit trop pauvre pour pouvoir suffire à toutes les exactions du Pontife, & que, quand même il le pourroit, il ne vouloit plus souffrir que l'Eglise d'Angleterre fût tributaire de celle de Rome, comme elle l'avoit été depuis quelque tems. Dans le long séjour que le Légat avoit fait en Angleterre, il s'étoit assez bien instruit du génie des Anglois, pour sçavoir qu'il ne falloit pas trop les aigrir, dans la disposition où ils se trouvoient à l'égard du Pape. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit contribuer à l'exé-

Le Pape nomme 300 Italiens pour remplir les premiers Bénéfices vacans d'Angleterre.

Le Nonce Rossi employe un moyen extraordinaire pour tirer de l'argent des Abbez.

Le Roi appuye le Nonce.

Le Légat demande une Subvention au Clergé, qui la refuse hautement.

Le Légat trouve le

(1) *Petrus de Rubeis.*

HENRI III. 1240. Moyen de désunir le Clergé.

à l'exécution des ordres de son maître, il s'avisa d'un autre moyen. Ce fut de désunir le Clergé, en quoi le Roi le servit efficacement, en promettant aux uns des pensions & des Bénéfices, & en intimidant les autres par des menaces. Cette voye lui réüssit si bien, qu'enfin chacun fit en particulier ce qu'ils avoient refusé de faire tous ensemble, les moins endurans ayant été obligez de suivre le plus grand nombre.

Le Roi envoye des Juges dans les Provinces pour lui procurer de l'argent.

Pendant que le Clergé se trouvoit ainsi exposé à l'avarice de la Cour de Rome, le Roi envoyoit des Juges extraordinaires dans les Provinces, sous prétexte d'y réformer les abus, & d'y travailler au soulagement du peuple. Mais on s'apperçût bien-tôt, que cette Commission n'étoit qu'un moyen dont il se servoit pour opprimer divers particuliers, par des amendes & par des confiscations qui firent entrer des sommes très-considérables dans ses coffres. Cette vexation causa de grands murmures parmi les Anglois qui se voyoient en un même tems soumis à la tyrannie des deux Puissances, l'Ecclésiastique & la Séculiére.

Le Roi rappelle les Comtes de Leicester, & de Pembroock.

L'inconstance naturelle du Roi ne lui permettant pas d'aimer ou de haïr long-tems les mêmes personues, il rappella cette année, le Comte de Leicester, qui partit, peu de tems après, pour la Terre Sainte, où il ne fît pas un long-séjour. Gilbert Comte de Pembroock fut aussi reçu en grace, par l'intercession du Prince Richard qui sollicita puissamment en sa faveur. Ce Prince, qui avoit pris la Croix dès l'année précédente, partit pour aller à Jérusalem, étant accompagné du Comte de Salisburi & de plusieurs autres Seigneurs.

Le Prince Richard part pour la Terre sainte.

Le Comte de Flandre fait hommage au Roi, pour une pension.

Sur la fin de cette même année, le Comte de Flandre, s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi, pour une pension de cinq cens marcs, qu'il recevoit de lui tous les ans. Il y a des gens qui ont voulu douter que ce fût alors la coûtume de donner des pensions en maniere de Fief, sous la redevance d'un service militaire, & sous la condition de l'hommage. Mais cela paroit manifestement, par diverses conventions faites entre les Rois d'Angleterre, & divers Princes Etrangers, dont on peut voir la téneur dans le Recuëil des Actes Publics (1).

1241. Le Légat s'en retourne à Rome.

Au commencement de l'année 1241, l'Angleterre se vit enfin délivrée du Légat Othon, par un ordre exprès qui le rappella. Jusqu'alors il avoit trouvé le moyen de se faire continuer sa Commission par l'intercession du Roi. Mais pour cette fois, il ne jugea pas à propos de faire agir ce Prince en sa faveur, il sçavoit que le Pape étoit attaqué d'une maladie dont, selon les apparences, il ne releveroit jamais. Par cette raison, il souhaitoit de ne se trouver pas en Angleterre, quand on y apprendroit sa mort. Il étoit trop à craindre pour lui, que, pendant la vacance du St. Siége, on ne lui fît rendre l'argent qu'il avoit assemblé. On prétend, que ce qu'il emportoit étoit plus considérable, que ce qu'il laissoit aux Eglises & aux Monasteres. Grégoire mourut en effet, peu de tems après, comme le Légat l'avoit prévû, & l'Empereur en donna incontinent avis au Roi, afin qu'il fît arrêter l'argent qui avoit été levé dans son Royaume, pour le Pape défunt: mais le Légat avoit tout emporté avec lui. Il fut pourtant assez malheureux, en entrant en Italie, de tomber entre les mains des gens de l'Empereur, qui lui enleverent toutes ses richesses. Ce fut

(1) Voy. *Act. Publ. Tom. I. pag.* 1. 4. 22. 27. 168. &c.

fut là le fruit de tant de vexations & d'injustices, que ce Cardinal avoit commises en Angleterre. Ainsi, cet argent extorqué, sous prétexte du besoin qu'on en avoit contre l'Empereur, tourna au profit de l'Empereur même.

Tout son butin lui est enlevé en Italie.

Schisme après la mort de Grégoire IX.

La mort de Grégoire IX. produisit un Schisme qui dura jusqu'à l'année suivante. Pendant ce tems-là *Rossi* & *Pupin*, que le Légat avoit laissez en Angleterre en qualité de Nonces, y continuoient leurs exactions sans modération & sans pudeur. Le dernier étant allé faire un tour en Irlande, avec le consentement du Roi, exigea du Clergé de cette Isle quinze cens marcs, somme très-considérable en ce tems-là, pour ce Païs où l'argent étoit extrémement rare. Ainsi la mort de Grégoire IX. n'apporta pas beaucoup de soulagement aux Anglois, quoiqu'ils crussent avoir lieu de s'en réjoüir comme d'une grande délivrance, puisqu'aucun des Papes précédens n'avoit porté les actions aussi loin que celui-ci. L'exemple suivant fera connoître de quoi il étoit capable. Quelque tems avant sa mort, il avoit fait proposer à l'Abbé de Peterborowgh, que s'il vouloit lui donner, sous un nom supposé, un Bénéfice de deux cens livres Sterling de revenu, dépendant de son Monastere, il le lui donneroit à ferme pour cent livres, & qu'ainsi chacun d'eux profiteroit de la moitié du Bénéfice. Mais l'Abbé fut assez honnête homme pour refuser un pareil marché. Il en avertit même le Roi qui, en ayant compris les conséquences, empêcha par son autorité que l'Abbé ne fût contraint d'obéïr. Si le Pape avoit réüssi dans ce projet, on auroit bien-tôt vû tous les Bénéfices d'Angleterre entre les mains du Pape, des Evêques & des Abbez. Du moins, il est à présumer que Grégoire ne se seroit pas contenté de celui-là, & que ce n'étoit là qu'un essai pour commencer l'exécution d'un projet plus général.

Les Nonces continuent leurs exactions en Angleterre & en Irlande.

Proposition Simoniaque de Grégoire au Clergé d'Angleterre.

Le Roi exige une grosse somme des Juifs.

Ce n'étoit pas le Clergé seul qui souffroit en Angleterre. Le reste du Peuple n'étoit pas moins exposé aux vexations du Roi, que le Clergé à celles du Pape. Les Juifs en particulier recevoient de tems en tems de rudes atteintes: car c'étoit dans leurs bourses que le Roi prenoit ordinairement l'argent dont il avoit besoin pour ses dépenses extraordinaires. Thomas Comte de Savoye, Oncle de la Reine, s'étant rendu, cette année, en Angleterre, le Roi le reçut avec tant de somptuosité, que ne sçachant où trouver ailleurs de quoi fournir à cette dépense, il contraignit les Juifs de lui faire un présent de vingt mille marcs, à peine d'être chassez du Royaume.

Le Comte de Savoye arrive en Angleterre.

Henri fait élire un frere de la Reine pour Archevêque de Cantorbéri.

Ce Prince avoit tant de penchant à faire du bien aux Parens de la Reine, qu'il ne pouvoit se lasser de leur donner des marques de son affection. L'Archevêque de Cantorbéri étant mort l'année précédente, ainsi qu'il a été dit, Henri employa tant de sollicitations, & d'autres moyens moins légitimes, qu'il fit tomber cet Archevêché entre les mains de *Boniface* frere de la Reine. Ainsi l'on vit, à la tête de l'Eglise Anglicane, un jeune homme étranger, ignorant les Loix, les Coûtumes, & la Langue du Païs, & par conséquent incapable de s'acquitter des soins que demande cette Dignité.

Mort du Comte de Pembroock à qui son frere succede.

Gilbert, Comte de Pembroock, étant mort cette même année, Gautier son frere demanda au Roi l'investiture de la charge de Grand Maréchal, qui étoit héréditaire dans leur famille. Henri le rebuta d'abord avec beaucoup de dureté, prenant pour prétexte que ses deux freres avoient été des Traîtres & des Rebelles, & que lui même s'étoit trouvé a un Tournois malgré ses defenses. Néanmoins ce Seigneur ayant trouvé le moyen de mettre la Reine

Henri III. dans ſes intérêts, il obtint enfin ce qu'il demandoit.

1241. Affaires de Galles.

Les affaires de Galles occuperent le Roi une bonne partie de cette année. Leolyn, Prince de ce Païs-là, ayant fini ſa vie dans un âge fort avancé, avoit laiſſé deux fils nommez *David* & *Griffin*, qui devoient partager ſa Succeſſion. Mais David s'étoit emparé de tout, & retenoit même ſon frere en priſon. Quoique, depuis l'hommage auquel Leolyn s'étoit volontairement ſoumis, Henri fût en droit de regarder le Païs de Galles comme un Fief de ſa Couronne, il ne ſe ſeroit peut-être pas mêlé de cette affaire, ſi la Femme de Griffin ne l'y eût engagé. Cette Princeſſe s'étant renduë auprès de lui pour implorer ſa protection, lui promit, de la part de ſon Epoux, un préſent de ſix cens marcs, & un tribut annuel de trois cens, s'il délivroit ce Prince de ſa priſon, & le mettoit en poſſeſſion de ſes droits. Henri ayant accepté ces offres, fit ſommer David de relâcher le priſonnier, & de le ſatisfaire ſur ſes prétentions, le menaçant, en cas de refus, de lui faire une rude Guerre juſqu'à ce qu'il eût obéï. David ne ſe trouvant pas en état de réſiſter, dans un tems où beaucoup de ſes Sujets étoient portez d'inclination pour le Prince ſon frere, prit une route qui lui parut moins incertaine que les armes. Il renchérit ſur les offres de ſa Belle-ſœur, & en fit de plus avantageuſes qui furent acceptées. Comme Henri n'avoit regardé que ſon propre intérêt en accordant ſa protection à Griffin, il ne balança pas un moment à prendre le parti contraire dès qu'il y trouva ſon avantage. Ainſi de protecteur de Griffin, il devint ſon ennemi, & de peur que ce Prince ne s'évadât de ſa priſon, il ſe chargea de le faire garder dans la Tour de Londres. C'eſt ainſi que ce Prince peu ſcrupuleux vendoit tour à tour ſa protection aux deux partis oppoſez, ſans ſe mettre en peine de quel côté la juſtice ſe trouvoit, & ſans avoir égard à ſes premiers engagemens.

Mort de l'Impératrice ſœur du Roi, & d'Aliénor de Bretagne.

Dans cette même année l'Impératrice Iſabelle, ſœur du Roi, mourut en travail d'enfant. Cette mort fut ſuivie bientôt après, de celle d'Aliénor de Bretagne, priſonniere depuis quarante ans dans le Château de Briſtol. Cette Princeſſe, quoique réduite à une ſi triſte condition, n'avoit jamais voulu, pendant cette longue priſon, ſe relâcher ſur la moindre partie de ſes droits, pour obtenir des douceurs qu'elle ne pouvoit attendre que de cette condeſcendance.

Cauſe d'une nouvelle Guerre, entre l'Angleterre & la France.

Peu de tems après, Henri ſe trouva engagé dans une affaire fâcheuſe, dont il ſe tira fort mal à ſon ordinaire, & qui acheva de lui faire perdre le peu d'eſtime que ſes Sujets avoient encore pour lui. Avant que le Prince Richard partit pour la Terre ſainte, il l'avoit ſolemnellement inveſti du Comté de Poitou, quoique la France en poſſédât une bonne partie, depuis les Conquêtes de Philippe Auguſte. Cette Province ſe trouvant ainſi partagée entre les deux Couronnes, Loüis ſe crut auſſi en droit d'en donner l'inveſtiture au Comte Alphonſe ſon frere. C'eſt ce qui produiſit une Guerre entre ces deux Monarques.

1242. Le Comte de la Marche engage Henri à porter la Guerre en Poitou.

Henri ſe trouvant extrémement offenſé de la démarche que Loüis venoit de faire, en donnant au Prince Alphonſe l'Inveſtiture du Poitou, prit la réſolution de s'en venger, avec d'autant plus d'ardeur, que la Reine ſa mere s'y trouvoit intéreſſée. Cette Princeſſe qui, depuis la mort du Roi Jean, avoit épouſé le Comte de la Marche ſon premier amant, avoit conſervé toute la fierté qu'elle avoit priſe pendant qu'elle avoit por-

tée

té la Couronne d'Angleterre. Comme les Etats du Comte son époux dépendoient de la partie du Poitou possédée par la France il en avoit toûjours fait hommage à Loüis. Mais quand Alphonse fut devenu Comte de Poitou, elle ne put se résoudre à voir son Mari plier le genou devant un frere du Roi de France. Cette fierté étoit sans doute mal entenduë, puisqu'il y avoit une différence extrême entre la qualité du Souverain & du Vassal. Cependant, elle vint à bout de l'engager à refuser l'hommage au Prince Alphonse, quoiqu'il l'eût déja positivement promis. Ce refus fut même accompagné de certains discours offensans qui exciterent la colere du Roi de France & lui firent prendre la résolution de châtier l'insolence du Comte. Cependant celui-ci, voulant soutenir ce qu'il avoit entrepris, implora la protection du Roi d'Angleterre. Il lui fit entendre, qu'il lui seroit très-aisé de chasser les François de tout le Poitou, & que, pourvû qu'il voûlut se charger de la dépense de la Guerre, cette Province lui fourniroit assez de troupes pour en composer une grande armée. Henri, s'étant laissé flater de ces espérances, convoqua un Parlement auquel il demanda un secours proportionné à l'expédition qu'il projettoit. Mais les Sujets étoient si las de fournir de l'argent à un Prince qui en faisoit un si mauvais usage, qu'il n'en put rien obtenir. Au contraire, on lui fit des reproches offensans sur la dissipation de ses revenus ordinaires, & des sommes qu'il exigeoit tous les jours de ses Sujets, par des voyes illégitimes. On lui dit encore, que la Trêve qu'il avoit fait avec la France, n'étant pas encore expirée, le Parlement ne vouloit point se rendre coupable de la violation de son serment. Enfin, on lui fit des plaintes sur l'inéxécution de sa promesse, au sujet des deux Chartres qu'il avoit si souvent juré de faire observer.

Henri III. 1242.

Le Parlement refuse de l'argent au Roi, & lui fait de grands reproches.

Ces reproches étoient d'autant plus fâcheux, que le Roi n'avoit rien à y répondre. Il ne laissa pourtant pas de persister dans son dessein, & n'ayant pû persuader au Parlement de lui accorder un secours, il arracha ce qu'il put des Particuliers, par voye de don, ou d'emprunt, ou par d'autres moyens, à quoi il employa tout l'hiver. Ensuite, il somma tous ceux qui devoient un service militaire à la Couronne, de se trouver à Portsmouth à un certain jour. Mais au lieu d'y mener des troupes, il leur ordonna d'y porter chacun une certaine somme d'argent, se confiant sur la parole du Comte de la Marche, qui lui avoit fait espérer qu'il trouveroit assez de Soldats en Poitou. Dès que le beau tems fut arrivé, il alla s'embarquer à Portsmouth, étant accompagné de la Reine sa Mere, & du Prince Richard son Frere, nouvellement arrivé de la Terre Sainte. En quittant son Royaume, il en laissa la Régence à l'Archevêque d'Yorck. Le débarquement se fit en Saintonge, où quelques Gentilshommes Poitevins allerent joindre le Roi. Le Comte de la Marche s'y rendit aussi, mais si mal accompagné, qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir ce qu'il avoit promis. Quand il fut question de lever une armée dans ces quartiers-là, les Officiers & les Soldats venoient se rendre si lentement sous les drapeaux Anglois, que dèslors il fut aisé de prévoir que cette entreprise n'auroit pas une heureuse fin. Cependant le Roi de France, qui s'avançoit, avec une nombreuse armée, alla mettre le Siége devant Fontenay qui étoit une des plus fortes Places du Poitou. Ce fut pendant ce siége que Henri lui envoya des Ambassadeurs pour

Henri recouvre de l'argent par d'autres moyens.

Il part & laisse la Régence à l'Archevêque d'Yorck.

Il ne trouve pas en Poitou ce que le Comte de la Marche lui avoit promis.

Loüis assiége Fontenay.

 lui

HENRI III. 1242.

Henri lui déclare la Guerre.

Loüis offre des conditions avantageuses qui sont rejettées.

lui demander tout ce que Philippe Auguste avoit enlevé aux Anglois, & que Loüis VIII. s'étoit engagé à restituer, & en cas de refus, pour lui déclarer la Guerre. Loüis qui fut canonisé après sa mort, ayant une conscience tendre, ne pouvoit qu'avec peine vaincre ses scrupules, au sujet du serment que le Roi son Pere avoit fait, de restituer ces Provinces. Dans cette disposition, il reçut honorablement les Ambassadeurs Anglois, & leur répondit avec beaucoup de modération, qu'il s'étonnoit que le Roi leur maître pensât à rompre une Trêve qu'il avoit si solemnellement jurée. Il ajoûta, que, pour faire voir qu'il souhaitoit sincérement d'entretenir une bonne union avec lui, il offroit de renouveller la Trêve pour trois autres années. Enfin il offrit de lui rendre une partie du Poitou & de la Normandie, pourvû qu'il cessât de protéger des Vassaux rebelles qui, sans aucun fondement, vouloient se soustraire à l'obéïssance qu'ils lui devoient. Ces propositions étoient aussi avantageuses que Henri pouvoit les souhaiter. Il auroit pû même, en les acceptant, ménager pour le Comte de la Marche un accommodement honorable, que Loüis, dans les dispositions où il étoit, n'auroit pas sans doute refusé. Mais s'étant laissé conduire par les violens conseils de la Reine sa Mere & du Comte de la Marche, il refusa hautement ces offres. Quelques jours après, il envoya témérairement défier Loüis, par deux Chevaliers du Temple, quoi qu'il fût peu en état de soutenir sa fierté. Malgré cette bravade, Loüis, qui avoit de la peine à surmonter ses scrupules, cherchoit à s'accommoder. Mais enfin on trouva le moyen de calmer son inquiétude, en lui faisant entendre, que le serment que le Roi son Pere avoit fait, ne l'avoit lié qu'autant que le Roi d'Angleterre exécuteroit de sa part ce qu'il avoit promis: Que ce Prince s'étoit engagé par serment à n'exiger aucune rançon des prisonniers, & à ne pas maltraiter les Anglois qui avoient été attachez à la France, qu'il avoit violé ces deux Articles, & que cette violation du Traité de Londres avoit rendu nuls les engagemens de l'autre partie. Apparemment Loüis, tout pieux qu'il étoit, cherchoit moins à décharger entiérement sa conscience qu'à l'appaiser sous quelque prétexte, puisqu'il se laissa persuader par des raisons si frivoles. Quoi qu'il en soit, il continua le Siége qu'il avoit commencé & prit la Ville d'assaut. Un fils Bâtard du Comte de la Marche y ayant été fait prisonnier avec quatre cens Chevaliers, quelques-uns conseilloient à ce Prince de les faire tous mourir. Mais il répondit, que le fils n'ayant pû se dispenser d'obéïr à son Pere, & les autres à leur Souverain, il n'étoit pas juste que les innocens fussent punis pour les coupables. Ce premier succès fut suivi de plusieurs autres qui mirent Loüis en possession de diverses Places de la partie du Poitou qui appartenoit aux Anglois, sans que Henri pût arrêter ses progrès, tant il avoit mal pris ses mesures. Comme celui-ci ne cherchoit qu'à éviter le combat, il alla camper tout proche de Taillebourg, sur le bord de la Charente, mettant cette riviere entre lui & ses ennemis. Dès que Loüis en fut averti, il alla se poster de l'autre côté sur la même Riviere, & par le moyen de ses machines & de ses Arbelétriers, il obligea les Anglois à se retirer deux mille pas plus loin. Leur retraite lui procura la facilité de se rendre maître du Pont de Taillebourg, qui étoit le seul passage par où il pouvoit aller à eux. Cependant, comme le jour se trouva trop avancé pour pouvoir faire passer toute son armée, il se contenta de faire garder le Pont,

Henri fait défier Loüis

Loüis se rend maître de Fontenay.

Il gagne un passage sur la Charente.

Pont, dans la résolution d'attaquer les ennemis à la pointe du jour. Henri, qui n'étoit pas assez fort pour donner bataille, profita de l'obscurité de la nuit pour se retirer, pendant que le Prince Richard son Frere tâchoit d'amuser les François par les propositions d'une Trêve, qu'il ne put pourtant obtenir que pour tout le reste de la nuit. Dès qu'elle fut expirée, Loüis poursuivit les Anglois, & fit même souffrir quelque échec à leur arriere garde. C'est du moins l'idée que les Historiens Anglois donnent de cette action, que les François font bien plus considérable. Mais, dans ces sortes d'occasions, il est très difficile de découvrir exactement la vérité, parce qu'on trouve fort peu d'Historiens impartiaux. Cependant, il y a beaucoup d'apparence que l'affaire se passa d'une toute autre maniere que les Anglois ne la rapportent, puisque les François font un recit circonstancié de cette bataille, où ils disent que les deux Rois se trouverent en personne, que Loüis y courut beaucoup de risque, & que quatre mille Anglois y furent faits prisonniers. D'ailleurs, il est certain que le Roi d'Angleterre s'enfuit jusqu'à Xaintes où Loüis le poursuivit, & que le Comte de la Marche ayant fait une sortie, fut cause que les deux Rois en vinrent à une seconde bataille, qui ne fut pas moins funeste aux Anglois que la précédente. Après cela, Henri se voyant sur le point d'être assiégé dans Xaintes, s'enfuit à Blaye, où ne se trouvant pas encore en sûreté, il alla se renfermer dans Bourdeaux. Henri III. 1242.

Les succès extraordinaires que le Roi de France eut dans cette guerre, étonnerent le Comte de la Marche. Il comprit que le Roi d'Angleterre n'étant pas en état de le protéger, comme il avoit bien paru, une plus longue obstination ne feroit que rendre sa condition plus déplorable. Ainsi voulant, quoi qu'un peu tard, pourvoir à sa sûreté, il envoya son fils-aînée au Roi de France, pour tâcher d'obtenir quelques conditions tolérables. Le favorable accueïl que Loüis fit à ce Seigneur, engagea le Pere de l'aller trouver dans son camp avec sa Femme & ses Enfans, & se remettre entiérement à sa discrétion. Loüis, qui étoit extrémement généreux, voulut bien lui pardonner, quoi qu'il eût des preuves suffisantes, que la Comtesse Reine avoit suborné des gens pour l'empoisonner. Il se contenta de garder trois de leurs Châteaux pour sureté de leur foi. Vrai-semblablement, il auroit poussé plus loin ses conquêtes sur le Roi d'Angleterre, qui n'étoit guéres en état de lui résister, si la peste qui se mit dans son armée, & une maladie dont il fut lui-même attaqué, ne l'eussent empêché de porter ses armes jusqu'à Bourdeaux. Ces raisons, & peut-être quelques restes de ses premiers scrupules, le firent consentir à une Trêve de cinq ans, après avoir assez bien châtié son ennemi, par la Conquête du Poitou, qui lui demeura tout entier. Le Comte de la Marche fait la Paix avec Loüis. Trêve de cinq ans entre les deux Rois.

Quoi qu'Henri n'eût plus rien à faire en France, il voulut passer l'hiver à Bourdeaux où il acheva de dissiper ses finances en fêtes & en divertissemens, comme s'il fût sorti victorieux de la campagne passée. Cependant ses troupes manquoient de tout, les Gascons n'étant pas d'humeur d'entretenir une armée Angloise en tems de Paix, & sans aucune nécessité. Ainsi le Roi se vit obligé de demander des habits & des provisions pour ses Soldats à l'Archevêque d'Yorck, qu'il avoit laissé Régent en Angleterre. En même tems il lui ordonna de confisquer les biens de quelques Seigneurs Anglois, qui 1243. Henri passe l'hiver à Bourdeaux, & y fait venir de l'argent d'Angleterre.

HENRI III. 1243.

s'étoient retirez sans congé. Le premier de ses ordres fut exécuté: mais le Régent eut la prudence de ne toucher point au second, de peur d'exciter des troubles dans le Royaume pendant l'absence du Roi. Ce premier secours étoit à peine arrivé que le Roi revint à la charge. Il donna ordre au Régent de demander aux Religieux de Citeaux, une année du revenu de leurs laines. Mais les Abbez s'en excuserent d'une maniere à faire comprendre qu'on ne pourroit les y forcer, sans en venir à des violences, dont l'Archevêque ne vouloit pas se charger. Enfin ce Prélat, pressé d'envoyer continuellement de l'argent à Bourdeaux, obtint du Parlement un Subside de vingt Schellings sur chaque Fief, qui auroit été suffisant pour tirer le Roi de l'embarras où il se trouvoit, s'il eût été bien ménagé.

Le Parlement accorde un secours d'argent.

Emprunts pour le Roi, qui font beaucoup murmurer.

Cependant Henri demeuroit toûjours à Bourdeaux avec son armée, sans y avoir d'autres affaires que d'y consumer inutilement l'argent qu'on lui avoit envoyé d'Angleterre. Quand ses coffres se trouverent vuides, il demanda de nouveaux secours au Régent, qui n'étoit pas peu embarrassé à satisfaire à toutes ces demandes. Le seul moyen qu'il put encore trouver, fut d'emprunter de l'argent au nom du Roi, de tous ceux qui avoient la réputation d'être riches. Cette voye extraordinaire causa beaucoup de murmure parmi le Peuple, comme elle en a toûjours causé, toutes les fois que les Rois ont voulu l'employer pour subvenir à leurs besoins. Le Régent voulut bien pourtant s'exposer à ces plaintes, dans la pensée que par ce moyen il pourroit tirer le Roi de Bourdeaux. Mais en même tems il lui fit sçavoir, qu'il n'y avoit plus aucune ressource, & qu'il étoit tems qu'il pensât à son retour. Cette déclaration obligea effectivement Henri à se préparer au départ. Dès qu'il en eut pris la résolution, il fit ordonner à tous les Seigneurs qui se trouvoient en Angleterre, de se rendre à Portsmouth pour le recevoir. Ils obéïrent; mais il les y fit si long-tems attendre, qu'ils en furent très-mécontens, à cause de la dépense qu'ils y firent pendant leur séjour. Avant que de quitter Bourdeaux, Henri ratifia la Trêve de cinq ans qu'il avoit concluë avec la France; Trêve honteuse, par laquelle, outre les Places que Loüis avoit conquises, Henri s'engageoit à lui payer cinq mille livres sterling tous les ans. Ce fut là le fruit de cette expédition mal concertée, & encore plus mal exécutée. Cependant, malgré la honte qu'il devoit avoir du malheureux succès de cette entreprise, il voulut être reçu dans Londres avec une pompe extraordinaire, comme s'il eût été possible de tromper le Peuple par ces marques extérieures, & de lui faire accroire que le Roi revenoit victorieux. Tout l'argent qu'on lui avoit envoyé étant dépensé, il ne fut pas plûtôt à Londres, qu'il chercha querelle aux Juifs, qui, pour l'appaiser, se virent contraints de lui donner une somme très-considérable. Un Historien rapporte, qu'un Juif d'Yorck, nommé *Aaron*, lui avoit assuré, que le Roi avoit tiré de lui seul quatre mille marcs d'or, & quarante mille d'argent: mais il est à présumer que ç'avoit été à diverses fois.

Henri ratifie la Trêve, & retourne en Angleterre.

Il tire une grosse somme des Juifs.

Mariage du Prince Richard.

Henri ne demeura pas long-tems en Angleterre, sans trouver l'occasion de dépenser ce qu'il avoit exigé des Juifs. L'arrivée de la Comtesse de Provence sa Belle-mere, qui venoit célébrer les Nôces de *Sanche* sa Fille avec le Prince Richard, lui en fournit une qui auroit absorbé de plus grands trésors que les siens. On peut juger de la dépense que ce mariage lui causa,

par

par le ſeul feſtin des Nôces, où l'on prétend qu'il fut ſervi trente mille plats.

Henri III.

1243.

Innocent IV. Pape.

Le S. Siége Pontifical, qui avoit été vacant pendant dix-huit mois, fut rempli cette année par le Cardinal Sinibald natif de Genes, qui prit le nom d'Innocent IV. Ce nouveau Pape ne fut pas plûtôt Couronné, qu'il renouvella l'Excommunication lancée contre l'Empereur.

1244.

Le Parlement refuſe au Roi un ſecours d'argent.

Depuis que Henri avoit pris lui-même l'adminiſtration du Gouvernement, il ne s'étoit point paſſé d'année qu'il n'eût demandé de l'argent au Parlement. Il avoit preſque autant de fois eſſuyé d'abord un refus: mais dans la ſuite, le Parlement s'étoit laiſſé gagner par les aſſurances que le Roi lui avoit données, qu'il feroit exactement obſerver les Chartres du Roi ſon pere. Il voulut dans cette année faire le même manége: mais il trouva les deux Corps de la Nobleſſe & du Clergé ſi étroitement unis qu'il perdit toute eſpérance de réüſſir. Il comprit même, qu'il étoit dangereux de les tenir trop longtems aſſemblez, ſçachant qu'ils prenoient des meſures pour lui ôter l'adminiſtration du Gouvernement, dont ils avoient deſſein de charger quatre d'entre eux qui devoient tout faire en ſon nom. Un projet de cette nature ne pouvant que l'alarmer, il leur promit en général de corriger les abus, & après avoir inutilement tenté de les déſunir, il prorogea le Parlement.

Le Parlement forme des projets contre le Roi.

Il eſt prorogé.

Le Pape véxe le Clergé.

Dans cet intervalle, le Clergé eut à ſoutenir un rude choc de la part du nouveau Pape qui avoit envoyé en Angleterre un Nonce nommé Martin, pour exiger de l'argent des Eccléſiaſtiques, avec pouvoir de punir ceux qu'il trouveroit réfractaires à ſes ordres. Ce Nonce exerçoit ſa Commiſſion avec tant de rigueur, que pour les moindres bagatelles, il ſuſpendoit les Prêtres, les Abbez, les Evêques mêmes, par où il ſe rendit extrémement odieux, tant au Clergé qu'au reſte du Peuple. Mais ce fut bien pis, quand il produiſit un ordre du Pape de demander au Clergé un Subſide extraordinaire, pour payer les dettes que Grégoire IX. avoit contractées pour la Guerre qu'il avoit faite à l'Empereur. Il diſoit que cette Guerre ayant été entrepriſe pour la défenſe de la Foi Catholique, & du Patrimoine de S. Pierre, tous les Eccléſiaſtiques, & particuliérement les Anglois, étoient obligez d'y contribuer. Avant que le Clergé eût pris aucune réſolution ſur cette demande, le Roi raſſembla le Parlement, & y renouvella la ſienne. Mais comme il ſçavoit bien qu'il n'obtiendroit rien, s'il ne ſatisfaiſoit les Barons touchant leurs griefs, il leur promit avec ſerment, qu'il feroit exactement obſerver les deux Chartres. Il conſentit même, que les Evêques l'excommuniaſſent, s'il lui arrivoit de violer ſon ferment. Sur ces aſſurances, le Parlement lui accorda vingt Schellings ſur chaque Fief. Mais comme on ne pouvoit alléguer aucune néceſſité preſſante pour lui accorder ce ſecours extraordinaire, il fut dit, que cet argent ſeroit employé au mariage de ſa fille-aînée, quoiqu'on n'ignorât pas qu'il étoit deſtiné à d'autres uſages.

Demande du Pape au Clergé.

Le Roi promet l'obſervation des Chartres & obtient un Subſide.

Le Nonce ſollicite en vain le Clergé.

Quand le Nonce vit que le Parlement s'étoit relâché à l'égard du Roi, il preſſa les Evêques & les Abbez, d'avoir pour leur Pere ſpirituel la même condeſcendance que le Parlement avoit euë pour le pere temporel. Mais ils ſe mocquerent d'une raiſon ſi frivole, & alléguerent de fortes raiſons pour juſtifier leur refus. La fermeté des Prélats obligea enfin le Nonce à ſe déſiſter de ſa demande. Mais il continua toûjours, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu du Pape, à remplir les Bénéfices qui venoient à vacquer, dont il diſpoſoit d'une maniere ſcandaleuſe.

Peu-

HENRI III. 1244. Affaires de Galles.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il arriva un accident qui rompit l'étroite union qu'il y avoit eu juſqu'alors entre le Roi & le Prince de Galles, depuis l'accord qu'ils avoient fait enſemble. Griffin qui étoit gardé dans la Tour de Londres, ayant voulu ſe ſauver par la fenêtre de ſa priſon, tomba dans le foſſé, & ſe rompit le cou. Pendant qu'il avoit vécu, David ſon frere n'avoit oſé rien faire qui pût déplaire au Roi, de peur qu'il ne le ſoutint dans ſes prétentions. Mais dès qu'il ſçut que Griffin étoit mort, il fit une irruption dans les frontieres d'Angleterre, ſous prétexte de ſe venger de certaines infractions du dernier Traité. Les Peuples voiſins du Païs de Galles, voyant que le Roi ne faiſoit aucune démarche pour repouſſer cette inſulte, prirent d'eux-mêmes les armes, pour défendre leur Païs. Mais comme ils étoient trop foibles, & mal conduits, ils furent toûjours battus.

Le Roi d'Ecoſſe refuſe l'Hommage à Henri, qui ſe prépare à la Guerre.

Dans ce même tems, Alexandre II. Roi d'Ecoſſe, qui venoit d'épouſer une femme Françoiſe, fit ſçavoir à Henri, qu'il ne prétendoit plus lui faire hommage des Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Quelque peu de penchant que Henri eût pour la guerre, il ne put s'empêcher, en cette occaſion, de témoigner quelque vigueur, tant les Anglois étoient choquez de cette bravade. Il ſomma donc tous les Vaſſaux de la Couronne, de ſe rendre à Newcaſtle, où il faiſoit aſſembler l'armée deſtinée contre l'Ecoſſe. Lors qu'Alexandre avoit pris la réſolution de refuſer au Roi l'Hommage qu'il lui devoit, il ne s'étoit pas attendu que ce refus lui attireroit la Guerre. Perſuadé qu'il étoit de la foibleſſe & de la nonchalance du Prince à qui il avoit à faire, il avoit eſpéré que ce différend ſe termineroit à l'ordinaire, par une négociation dont il pourroit tirer quelque avantage. Mais quand il vit l'armée Angloiſe prête à fondre ſur ſes Etats, il prit des manieres moins hautaines, & envoya des Ambaſſadeurs à Newcaſtle pour demander la Paix. Henri en reçut la propoſition avec joye. Malgré la réſolution qu'il ſembloit avoir priſe de pouſſer vigoureuſement cette guerre, il donna les mains ſans peine à un Traité qui lui fourniſſoit un prétexte de quitter les armes. Alexandre ſe ſoumit au même Hommage que lui-même & ſes Ancêtres avoient rendu, & la bonne intelligence entre les deux Rois fut parfaitement rétablie. Avant que de ſe ſéparer, ils arrêterent enſemble le mariage du fils-aîné d'Alexandre, qui portoit le même nom que lui, avec Marguerite fille-aînée de Henri.

Alexandre demande la Paix.

Projet d'un mariage entre le Prince d'Ecoſſe, & une fille de Henri.

Le Prince de Galles offre de ſe rendre Vaſſal du Pape.

L'armée qui avoit été miſe ſur pied pour la guerre d'Ecoſſe n'ayant pas eu occaſion d'agir, on conſeilloit au Roi de s'en ſervir pour ranger le Prince de Galles à ſon devoir. Mais au lieu de profiter d'une conjoncture ſi favorable, il congédia ſes troupes, dans l'impatience où il étoit d'aſſembler un Parlement pour lui demander un ſecours d'argent, qu'il ne put pourtant obtenir. Le Prince de Galles avoit ſi peu douté que Henri ſe ſervît des moyens qu'il avoit en main pour le châtier, que pour ſe délivrer du danger dont il ſe croyoit menacé, il avoit eu recours au Pape, & lui avoit fait entendre qu'il avoit été forcé à ſe déclarer Vaſſal du Roi d'Angleterre, & à lui payer un tribut. Sur ce fondement, il avoit demandé que le Pape caſſât le dernier Traité, offrant de ſe rendre Vaſſal du S. Siége, & de lui payer le même tribut de cinq mille marcs, qu'il payoit au Roi d'Angleterre. Innocent IV. n'étant pas moins avide d'argent que ſes Prédéceſſeurs, cette propoſition ne lui fut pas deſagréable. Cependant, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas juger cette affaire

ſans

ſans connoiſſance de cauſe, & ſur le ſimple expoſé d'une Requête, il envoya une Commiſſion à deux Abbez Gallois, pour faire des informations touchant la prétenduë contrainte alléguée par leur Prince. En même tems, il leur donnoit pouvoir d'annuller le Traité, & de délier le Prince de Galles de ſon ſerment, s'ils trouvoient qu'il eût été véritablement forcé. Il étoit aiſé de prévoir quelle ſeroit la ſentence des Juges. Les deux Abbez, fiers du pouvoir qui leur avoit été confié, eurent l'inſolence de faire citer le Roi d'Angleterre à comparoître devant eux, comme s'il n'eût été qu'un ſimple particulier ſujet à leur juriſdiction. Cette affaire irrita au dernier point le Roi & tout ſon Conſeil, auſſi bien que tout le reſte de la Nation. On ſe repentit alors d'avoir congédié l'armée: mais comme il n'y avoit point de reméde, il fut réſolu d'en lever inceſſamment une autre, pour aller châtier le Prince de Galles auſſi-tôt que la ſaiſon le permettroit; car on étoit alors au milieu de l'Hiver. Dans le même tems, les principaux Seigneurs conféroient enſemble pour trouver les moyens d'arrêter les entrepriſes de la Cour de Rome.

Henri III. 1244.

La Guerre contre le Prince de Galles eſt réſoluë.

Pendant qu'on étoit occupé à ces deux affaires, la Cour reçut la nouvelle, que le Roi de France avoit congédié tous les Anglois qui ſe trouvoient dans ſes Etats. Quoique la fin de la Trêve fût encore éloignée, Loüis avoit cru devoir prendre cette précaution, pour empêcher que les Sujets du Roi d'Angleterre, qui étoient en France, ne s'inſtruiſiſſent trop bien des affaires du Royaume. Pour cet effet, il avoit fait venir devant lui tous ceux qui avoient des Terres en France, leur ayant déclaré qu'il ne croyoit pas qu'il fût poſſible de bien ſervir deux Maîtres à la fois, il leur avoit donné le choix de préférer celui qu'ils voudroient. Ceux qui s'étoient déclarez pour l'Angleterre avoient eu ordre de ſortir de France dans un certain tems, avec aſſurance que leurs biens ſeroient toûjours conſervez. Henri n'en uſa pas avec la même équité. Dès qu'il eut appris la démarche que Loüis venoit de faire, il s'empara de tous les biens que les François avoient en Angleterre, ſans aucun égard pour les remontrances que le Roi de France lui fit faire. Cependant, Loüis ne jugea pas à propos de rompre la Trêve, pour les intérêts de quelques particuliers.

Le Roi de France chaſſe les Anglois établis dans ſon Royaume.

Henri confiſque les Biens des François.

Peu de tems après, l'Empereur Frederic envoya des Ambaſſadeurs à Henri, pour ſe plaindre des ſecours d'argent qu'il avoit ſi ſouvent donnez au Pape. Il lui fit dire, qu'à l'avenir, il traiteroit tous les Anglois qui tomberoient entre ſes mains comme de ſes ennemis, puiſqu'il ne pouvoit les regarder ſur un autre pied. Tout l'effet que ces plaintes produiſirent fut, que le Clergé en prit occaſion de s'oppoſer aux exactions de la Cour de Rome, dont le prétexte continuel étoit la Guerre qu'elle avoit à ſoutenir contre l'Empereur.

L'Empereur ſe plaint des ſecours donnez au Pape.

Au commencement de l'année 1245. la Reine accoucha d'un ſecond fils qui fut nommé Edmond. Ce Prince nous donnera ſouvent occaſion de parler de lui, avant que de finir ce Regne.

1245. Naiſſance d'Edmond, fils du Roi.

La Guerre de Galles, qui avoit été remiſe au Printems, fut en effet commencée en ce tems-là. Mais ce fut avec ſi peu de vigueur de la part des Anglois, que bien loin d'attaquer leurs ennemis, ils eurent bien de la peine à ſe défendre.

Guerre de Galles.

Cette foibleſſe ne venoit pas tant de leur impuiſſance, que de ce qu'ils étoient occupez à d'autres affaires qui leur paroiſſoient d'une tout autre im-

Réſolutions vigoureuſes

HENRI III. 1245. portance que la Guerre de Galles. Ils avoient enfin pris la résolution de s'affranchir de la tyrannie de la Cour de Rome. Le Nonce Martin usoit de son pouvoir avec si peu de retenuë, qu'il n'étoit plus possible de le supporter. Les Seigneurs qui voyoient avec chagrin emporter à Rome tout l'argent du Royaume, & qui sçavoient bien que le Clergé mollissoit toûjours, quand il s'agissoit de résister au Pape, s'étoient enfin déterminez à faire les derniers efforts pour s'opposer à ces fréquentes exactions. Aprés avoir souvent conféré ensemble sur ce sujet, ils résolurent d'agir de leur propre autorité. Ainsi, sans s'attendre plus longtems à la protection du Roi qui paroissoit peu disposé à les seconder, ils ordonnerent aux Gouverneurs des Ports, d'arrêter tous ceux qui porteroient des Bulles ou des Mandats de la Cour de Rome. En conséquence de ces ordres, ausquels tout le monde déféra, sans se mettre en peine s'ils étoient approuvez du Roi, on arrêta un Courier venant de Rome, chargé de plusieurs Bulles qui donnoient pouvoir au Nonce d'exiger de l'argent du Clergé sous divers prétextes. Le Nonce s'en plaignit au Roi, qui lui fit rendre tout ce qui lui avoit été enlevé. Mais les Seigneurs firent à ce Prince de fortes remontrances sur ce sujet, & lui représenterent vivement, combien il causoit de préjudice à ses Sujets, en favorisant sans cesse les rapines de la Cour de Rome. Pour l'en convaincre, ils lui firent voir un Etat des revenus dont les Ecclésiastiques Italiens joüissoient en Angleterre, qui montoit tous les ans à plus de soixante mille marcs d'argent : somme, qui en ce tems-là, excédoit les revenus ordinaires de la Couronne. Henri qui n'étoit jamais entré dans un si grand détail, ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise. Mais comme il n'osoit prendre de lui-même la hardiesse de rémédier à cet abus, de peur de s'exposer au ressentiment du Pape, il se contenta de permettre aux Barons d'écrire au Concile Général qui étoit alors assemblé à Lyon, pour lui représenter les vexations insuportables que l'Angleterre souffroit de la part de la Cour de Rome. Suivant cette permission, les Seigneurs écrivirent au Concile, au nom de toute la Nation, & insérerent dans leur Lettre, qui fut envoyée par des Ambassadeurs exprès, tous les griefs dont les Anglois se plaignoient. Mais comme ils sçavoient bien qu'en semblables occasions, la Cour de Rome ne manquoit pas d'user de délais & de subterfuges, ils chercherent chez eux des remédes plus prompts & plus efficaces. Pour cet effet ils résolurent de s'assembler sous prétexte d'un Tournoi, afin de prendre ensemble les mésures nécessaires pour l'exécution de leur dessein. Le Roi craignant les suites de cette Assemblée, leur fit défendre de se trouver à ce Tournoi : mais ils ne jugerent pas à propos d'obïr. Ils se rendirent donc au lieu marqué, & après quelques conférences, ils envoyerent au Nonce un Chevalier qui lui commanda de leur part, de sortir incessamment du Royaume. Cet Envoyé s'acquitta de sa Commission d'une maniere un peu rude, & comme le Nonce lui demanda qui lui avoit donné cette autorité, il répondit que c'étoit toute la Nation, & que si dans trois jours il étoit encore trouvé en Angleterre, il seroit assurément mis en piéce. Martin ne manqua pas de porter ses plaintes au Roi. Mais Henri lui ayant fait comprendre qu'il n'étoit pas en état de le protéger, il demanda un passeport, & partit incontinent, à la grande satisfaction de tout le Peuple. Le Pape, qui n'avoit jamais souffert en Angleterre une telle mortification, en fut tellement offensé, qu'on lui enten-

dit

Marginal notes: des Seigneurs Anglois contre le Pape. — Ils font arrêter un Courier du Pape.

dit dire ces paroles: *Je vois bien qu'il faudra faire la Paix avec l'Empereur, afin d'humilier tous ces petits Princes: car quand le Grand Dragon sera une fois appaisé, nous n'aurons pas beaucoup de peine à écraser ces petits serpens.*

HENRI III. 1245.

Cependant, les Ambassadeurs Anglois étant arrivez à Lyon présenterent leur Lettre au Concile, auquel le Pape présidoit en personne. Cette Lettre ayant été lûë publiquement, Innocent en fut si surpris, qu'il ne répondit pas une seule parole pour justifier sa conduite. Après que les Ambassadeurs eurent attendu quelque tems pour voir s'il avoit quelque chose à opposer à ce que la Lettre contenoit, l'un d'entr'eux prit la parole, & déduisit, d'une maniére plus étenduë, les Griefs de leur Nation. Il insista principalement sur deux articles, dont le premier regardoit le tribut de mille marcs, que le Roi Jean s'étoit engagé à payer tous les ans au St. Siége. Il soutint que ce Prince n'avoit pas eu le pouvoir de rendre son Royaume tributaire, & que son engagement n'ayant jamais été approuvé par les Barons, il devoit être regardé comme nul. Le second Grief concernoit la clause *Nonobstant*, que le Pape inséroit depuis quelque tems dans toutes ses Bulles, Clause qui détruisoit entiérement les droits des Evêques, des Abbez, des Monasteres, & des Patrons des Bénéfices. Par exemple, quand le Pape vouloit disposer d'un Bénéfice, il faisoit mettre cette Clause dans sa Bulle, *Nonobstant tout droit de Patronat, ou autres priviléges contraires.* C'étoit proprement réduire à rien tous les droits, & toutes les libertez de l'Eglise Anglicane. A ces deux Griefs l'Ambassadeur en ajoûta beaucoup d'autres touchant les extorsions continuelles des Nonces & des Légats, & généralement sur toutes les oppressions ausquelles la Nation Angloise se trouvoit depuis quelque temps exposée.

Ils exposent les Griefs de la Nation, Contre le tribut, & contre la Clause *Non-obstant.*

Ce fut inutilement que les Ambassadeurs attendirent la réponse du Concile. Le Pape empêcha toûjours que cette affaire ne fût mise sur le bureau. Enfin voyant qu'on ne cherchoit qu'à les amuser par des délais continuels, ils présenterent au Concile une protestation contre le tribut que le Roi Jean avoit établi, & se retirerent. Pendant le séjour qu'ils firent à Lyon, le Pape ne fit jamais la moindre démarche pour les satisfaire. Mais dès qu'ils furent partis, il tâcha d'éblouïr les yeux du Concile, en lui faisant croire qu'il avoit dessein de redresser les abus dont ils s'étoient plaints. Pour cet effet, il fit dresser deux Bulles: dont la premiere permettoit au Patrons Anglois de présenter aux Bénéfices dont ils avoient le Patronat, ceux qu'ils jugeroient à propos de nommer. La seconde accordoit à la Nation Angloise, que quand un Bénéficier Italien mourroit, ou quitteroit son Bénéfice, on ne seroit pas obligé d'y mettre un autre Italien en sa place. Il fit une grande parade de ces deux Bulles, comme s'il eut accordé des faveurs très-signalées à l'Angleterre. Mais il avoit attendu le départ des Ambassadeurs, de peur qu'ils ne fissent voir combien cette legere satisfaction étoit peu proportionnée aux Griefs qu'ils avoient exposez. Pour ce qui regardoit le tribut contre lequel ils avoient protesté, Innocent n'avoit pas la moindre pensée d'accorder à la Nation Angloise, quelque satisfaction sur ce sujet. Au contraire, dès que le Concile fut séparé, ce Pontife écrivit aux Prélats Anglois des Lettres fulminantes qui leur enjoignoient expressément de confirmer & de signer la Chartre par laquelle le Roi Jean s'étoit rendu Vassal & Tributaire du St. Siége.

Ils protestent contre le Tribut, & se retirent.

Le Pape donne aux Anglois une satisfaction illusoire.

Il force les Evêques à signer la Chartre du Tribut.

HENRI III. 1245. Quoique les Evêques eussent de très-fortes raisons pour se dispenser de faire une semblable démarche, ils n'oserent pourtant désobéïr, de peur de s'exposer à l'Excommunication dont ils étoient menacez. Le Roi parut d'abord choqué des manieres hautaines du Pape, & fit mine de vouloir s'opposer à ses prétentions. Mais il reprit bien-tôt sa complaisance ordinaire, pour tout ce qui émanoit de la Cour de Rome.

Guerre de Galles. La Guerre de Galles fut cause que cette affaire demeura pour quelque tems assoupie. Le Roi, qui avoit long-tems souffert que les Gallois infestassent impunément ses frontieres, se mit enfin à la tête de son armée, menaçant leur Païs d'une entiere désolation. Mais ce ne fut qu'un feu de paille, qui ne dura pas long-tems. Il n'y fut pas plûtôt entré, que ne trouvant point les ennemis qui s'étoient retirez sur leurs montagnes, il se lassa de la Guerre, & après avoir fait construire un Château en un lieu avantageux, il s'en retourna dans sa Capitale.

Extinction de la Famille des Marshals Comtes de Pembroock. Gautier Comte de Pembroock étant mort cette année, sans enfans mâles, Anselme son frere, qui étoit Doyen de Salisburi, fut son héritier, & reçut l'investiture de la charge de Grand Maréchal que son frere avoit possédée. Mais il ne la garda pas long-temps, la mort l'en ayant privé, peu de mois après. Ce fut en lui que finit la Noble Familre des Comte de Pembroock & de *Stringuil*, dont les cinq derniers Comtes, qui étoient freres, avoient possédé la Charge de *Comte Maréchal* qui étoit héréditaire dans leur Famille.

1246. Mort du Prince de Galles-Leolyn lui succede. David Prince de Galles mourut au commencement de l'année 1246. Comme il n'avoit point laissé de postérité, les Seigneurs du Païs établirent, pour lui succéder; Leolyn son Neveu, fils de ce malheureux Griffin qui s'étoit tué, en voulant se sauver de la Tour de Londres.

Nouvelle exaction de la Cour de Rome. Les affaires que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome étoient un peu assoupies, lorsque le Pape les réveilla, par une exaction sur les Ecclésiastiques, plus grande & plus intolérable que toutes les précédentes. Le Clergé étoit tellement sous la ferule des Pontifes Romains, qu'il n'osoit faire la moindre démarche pour se délivrer de leur joug. Mais il n'en étoit pas de même des Seigneurs Laïques qui recommencerent à consulter ensemble, & à prendre des mesures pour s'opposer à ces vexations. Dans un Parlement qui s'assembla pendant le Carême, il fut résolu, qu'on mettroit par écrit les griefs de la Nation, & qu'on en demanderoit satisfaction au Pape par une Lettre signée du Roi, des Evêques, & de tous les Seigneurs Temporels. Voici les principaux de ces Griefs.

Griefs de l'Angleterre. I. Que le Pape, non content du dénier de St. Pierre qu'il recevoit annuellement, exigeoit de grandes contributions du Clergé, sans le consentement du Roi, contre les Droits, les Coûtumes, les Libertez, de l'Eglise Anglicane & du Royaume.

II. Que les Patrons des Eglises n'avoient pas la liberté de présenter aux Bénéfices vacans, des personnes capables, le Pape les conférant ordinairement à des Italiens qui n'entendoient pas la Langue Angloise, & qui emportoient hors du Royaume l'argent qui provenoit du revenu de ces Bénéfices.

III. Que le Pape opprimoit les Eglises, en les chargeant d'un grand nombre de pensions.

IV. Que, quand un Eccléſiaſtique Italien mouroit, ſon Bénéfice étoit incontinent donné à un autre de la même Nation, comme ſi les Italiens avoient le droit de poſſéder un certain nombre de Bénéfices dans le Royaume. Qu'au lieu que les Italiens étoient pourvûs ſans peine & ſans frais, il falloit que les Anglois allaſſent à Rome, pour y ſolliciter leurs affaires, ce qui étoit contraire aux Indults accordez à l'Angleterre par les Papes précédens. HENRI III. 1246.

V. Que dans les Egliſes poſſédées par les Italiens, il n'y avoit ni aumônes, ni hoſpitalité: qu'il ne s'y faiſoit point de Sermons, & que le ſoin des ames y étoit entiérement négligé.

VI. Que la clauſe *Nonobſtant*, qui étoit devenuë ordinaire dans toutes les Bulles, détruiſoit abſolument toutes les Loix, les Coûtumes, les Statuts, les Priviléges de l'Egliſe & du Royaume.

Ces articles font voir que les Bulles accordées par Innocent, pendant la tenuë du Concile de Lyon, n'avoient pas été exécutées, puiſqu'on étoit encore obligé de ſe plaindre des mêmes Griefs auſquels elles ſembloient avoir rémédié.

La Lettre du Roi & des Seigneurs produiſit un effet contraire à celui qu'ils en avoient attendu. Le Pape, accuſant le Clergé de l'avoir extorquée par ſes importunitez, en prit occaſion de le ſurcharger par de nouvelles taxes dont on n'avoit jamais ouï parler auparavant. Non ſeulement il contraignit les principaux Membres de ſigner l'Excommunication de l'Empereur, mais il enjoignit encore à chacun d'entr'eux, de lui fournir un certain nombre de Cavaliers montez & armez, pour ſervir contre ce Prince, prétendant que toutes les Egliſes étoient également intéreſſées dans cette Guerre. Enſuite, pour faire voir aux Anglois le peu de cas qu'il faiſoit de leurs murmures, au lieu de réformer les anciens abus, il en introduiſit un nouveau en s'appropriant les biens des Eccléſiaſtiques qui mouroient ſans faire teſtament. D'abord, le Roi voulut s'oppoſer à l'exécution de tous ces articles; mais la crainte de l'Interdit & de l'Excommunication, dont il étoit menacé, l'obligea, comme les autres fois, à plier ſous la volonté du Pape. Cette condeſcendance rendit le Pontife ſi fier, qu'ajoutant une nouvelle oppreſſion à toutes les précédentes, il impoſa ſur tous les Eccléſiaſtiques réſidans dans leurs Bénéfices, une taxe de la troiſiéme partie de leurs biens mobiliaires, & de la moitié ſur ceux qui ne réſidoient pas. Après cela, il ne faut pas s'étonner, ſi les Papes étoient ſi difficiles à faire la paix avec l'Empereur, puiſque la Guerre leur fourniſſoit le prétexte de lever de ſi fréquentes taxes ſur le Clergé. L'Evêque de Londres fut chargé de l'exécution de ce nouvel ordre, avec pouvoir d'excommunier & de ſuſpendre ceux qui refuſeroient d'obéïr. Mais pendant que ce Prélat & quelques-autres étoient aſſemblez ſur ce ſujet, le Roi leur fit défendre de conſentir à cette taxe, d'où ils prirent prétexte de rompre leur Aſſemblée. Si Henri s'étoit oppoſé avec la même vigueur à toutes les autres entrepriſes de la Cour de Rome, il auroit également réüſſi, puiſque la Pape ne jugea pas à propos de pouſſer plus loin celle-ci, dès qu'il comprit qu'on étoit réſolu à lui réſiſter.

Le Pape continuë ſes véxations.

Il s'approprie les biens des Eccléſiaſtiques morts ſans faire teſtament.

Il impoſe une groſſe taxe ſur le Clergé,

à laquelle le Roi s'oppoſe efficacement.

L'empire abſolu que le Pape s'attribuoit ſur les Chrétiens, produiſoit de pernicieux effets parmi quelques Evêques Anglois, qui s'imaginoient que l'autorité de l'Egliſe étoit ſans bornes. Sur ce fondement ils prétendoient l'éten-

Entrepriſe de l'Evêque de Lincoln.

HENRI III. 1246. dre sur les affaires civiles, sous prétexte qu'il n'y en a presque point où l'on ne puisse faire intervenir la Religion. L'Evêque de Lincoln, prévenu de ce principe, entreprit cette année de faire des perquisitions exactes touchant la vie & les mœurs de chaque Particulier de son Diocèse. Peut-être le faisoit-il à bonne intention; mais il étoit trop dangereux que cet attentat ne fût imité par d'autres, & ne dégénérât enfin en une véritable tyrannie. Aussi fut-il regardé comme une usurpation manifeste, dont le Roi arrêta le cours par son autorité.

Mort de la Mere du Roi. Isabelle, Comtesse de la Marche, & Reine Doüairiere d'Angleterre, mere du Roi, mourut cette année, après avoir vécu avec peu de réputation, si l'on croit certains Historiens.

1247. Exactions du Pape sur le Clergé. L'année 1247. de même que la précédente, se passa presque toute entiere en contestations, entre le Pape & le Clergé, le premier redoublant l'oppression, à mesure que celui-ci faisoit des efforts inutiles pour s'en garentir. Au commencement de cette année, les Evêques & les Abbez furent contraints de faire un présent de mille marcs à un nouveau Légat que le Pape envoya en Angleterre, sans aucune autre nécessité que d'exiger de l'argent du Clergé. Dans le même temps, & pour le même sujet, il y avoit en Irlande un Nonce qui se fit donner cinq-cens marcs. Comme le Roi étoit toûjours prêt à favoriser les exactions de la Cour de Rome, le Pape voulut, à son tour, lui donner une marque de sa reconnoissance. Dans cette vûë, il lui envoya une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'à l'avenir, aucun Italien, quand même il seroit neveu d'un Cardinal, ou du Pape même ne pourroit être admis à aucun Bénéfice d'Angleterre, sans le consentement du Roi. Grande récompense, pour tant d'argent que le Pape tiroit tous les ans de ce Royaume! Privilége d'ailleurs, qui ne signifioit rien, puisque le Pontife étoit bien assuré d'obtenir le consentement du Roi, toutes les fois qu'il voudroit bien s'abaisser à le demander.

Privilége de peu de conséquence accordé au Roi par le Pape.

Trois freres uterins du Roi arrivent en Angleterre. Pour achever de mettre le comble aux maux des Anglois, trois freres uterins du Roi, sçavoir *Guy, Guillaume* & *Athelmar*, fils du Comte de la Marche, arriverent en Angleterre. Le Comte leur Pere les envoyoit au Roi, pour se décharger de leur entretien, & dans l'espérance qu'il prendroit soin de leur fortune. Ainsi, en arrivant à Londres, ils étoient dénuez de toutes choses, & n'avoient aucun moyen de subsister, que par les bienfaits du Roi leur frere. Henri se vit donc obligé, non seulement de pourvoir à leur entretien, mais encore de satisfaire leur avarice & leur ambition, par des présens, des charges, & des Bénéfices, au préjudice des Anglois.

Guillaume Comte de Hollande est élu Roi des Romains. Cette même année Guillaume Comte de Hollande, jeune Prince âgé de vingt ans, fut élu Roi des Romains, par les intrigues du Pape qui avoit déposé Frideric au Concile de Lyon. Mais ce Pontife n'eût pas la même facilité à le mettre en possession de l'Empire, qu'il en avoit trouvé à lui procurer les suffrages d'une partie des Electeurs.

1248. Henri reçoit une réponse mortifiante du Parlement. Quelques belles promesses que le Roi eût faites à son Parlement, lorsqu'on lui avoit accordé le dernier Subside, il n'avoit pourtant rien exécuté de ce qu'il avoit promis. Aussi, quand il voulut demander un nouveau secours à celui qui s'assembla au commencement de l'année 1248. en reçut-il une réponse très-mortifiante. On lui demanda, s'il pouvoit, sans rougir, revenir

à la

à la charge, après avoir si souvent manqué de parole. On lui reprocha sa passion déméſurée pour les Etrangers, & les libéralitez exceſſives qu'il leur faiſoit tous les jours; le mépris qu'il témoignoit pour ſes propres Sujets, ſa négligence à faire fleurir le Commerce & à protéger les Marchands deſquels même il exigeoit des impôts qui ne lui étoient pas dûs. On lui fit des plaintes très-vives ſur ce qu'il retenoit entre ſes mains les Bénéfices vacans, & qu'il conféroit les premiéres Charges, comme celle de Chancelier, de Tréſorier, de Juſticier, à des gens incapables de les exercer, ſans qu'il daignât jamais conſulter ſon Parlement. Henri, ayant compris par la hardieſſe de ces reproches, qu'il lui ſeroit trop difficile de tempérer la mauvaiſe humeur des Barons, prorogea le Parlement, afin de ſe donner le tems de penſer à ce qu'il auroit à faire.

Henri III. 1237.

Pendant cette prorogation, les conſeils pernicieux de ſes Miniſtres l'éloignerent de plus en plus des Sujets, & le porterent à ſe livrer entiérement aux Etrangers. On en fut bien-tôt convaincu par la hardieſſe extraordinaire qu'ils lui inſpirerent, de laquelle il n'étoit pas naturellement capable. Lorſque le Parlement fut raſſemblé, il reprocha aux Barons, qu'ils vouloient lui impoſer des loix auſquelles ils ſeroient bien fâchez de ſe voir eux-mêmes ſoumis: Que chacun d'eux étoit maître de ſa famille; qu'il ſe ſervoit des Conſeillers qui lui étoient les plus agréables, qu'il prenoit & chaſſoit les Domeſtiques, ſans en être controllé, & que lui ſeul étoit traité en Eſclave par ſes propres Sujets. Enfin, il leur déclara que, bien loin de changer ſes Officiers, ſelon leur caprice, il prétendoit être maître dans ſon Royaume, & que c'étoit à eux de lui obéïr. Quant aux autres griefs dont on s'étoit plaint, il ſe contenta d'y faire des réponſes générales qui ne ſpécifioient rien. Après cela, il leur dit qu'il attendoit d'eux un prompt ſecours d'argent pour lui aider à recouvrer les Provinces de France. Cette fierté hors de ſaiſon ne fit qu'aigrir encore plus les Barons. Ils lui répondirent avec la même hauteur, que, puiſqu'il n'avoit pas intention de ſe corriger, ils n'étoient pas aſſez inſenſez pour continuer à s'appauvrir en faveur des Etrangers, ſous prétexte d'une Guerre imaginaire. Cette réponſe ne laiſſant au Roi aucune eſpérance, il prit le parti de diſſoudre le Parlement, de peur qu'il ne ſe portât à des réſolutions vigoureuſes. Cependant, comme ſes Finances ſe trouvoient entiérement épuiſées, il ſe vit dans la néceſſité de vendre ſon argenterie & ſes joyaux, qui trouverent bien-tôt des acheteurs parmi les Citoyens de Londres. Il ſe ſentit extrémement choqué de ce que les Bourgeois trouvoient de l'argent ſi aiſément pour acheter ſes joyaux, & de ce qu'ils ſe plaignoient continuellement de leur pauvreté, quand il étoit queſtion de lui donner quelque ſecours. Cette réflexion le mit dans une ſi mauvaiſe humeur, qu'il établit une nouvelle foire à Weſtminſter, pendant laquelle, il défendit toute ſorte de Commerce dans Londres. Bien loin que les plaintes des Marchands ſur ce ſujet produiſiſſent quelque effet ſur ſon eſprit, il leur donna de nouvelles marques de ſon chagrin, en allant paſſer les fêtes de Noël dans leur Ville, & en les obligeant à lui donner des étrennes très-conſiderables. Peu de tems après, il leur demanda encore un ſecours d'argent, & malgré les efforts qu'ils firent pour s'en diſpenſer, ils ſe virent obligez de lui faire un préſent de deux mille livres ſterling.

Il s'éloigne de plus en plus de ſes Sujets.

Il parle rudement aux Seigneurs.

Réponſe des Seigneurs.

Le Parlement eſt diſſous.

Henri vend ſon argenterie.

Il établit une foire à Weſtminſter pour chagriner les Bourgeois de Londres.

Il exige des préſens de la Ville.

1249.

Mais une ſi petite ſomme n'étant pas capable de ſubvenir à ſes beſoins, il

Il employe inutilement

HENRI III. 1249. s'avisa d'emprunter de l'argent des Grands Seigneurs, des Evêques, des Abbez, des Marchands & des plus riches Bourgeois du Royaume. Mais comme il se sentoit peu en état de forcer les gens à faire ce qu'il souhaitoit, il fit ces emprunts d'une maniere si basse & si rampante, qu'on eût dit qu'il demandoit l'aumône. Malgré ces bassesses, il ne put tirer de la plûpart que des refus fondez sur leur pauvreté, quoiqu'il prétendît être dans une nécessité indispensable de faire la guerre à la France. Mais ce prétexte ne pouvoit être plus mal inventé. Tout le monde sçavoit que le Pape lui avoit fait de très-expresses défenses de troubler la France, pendant l'absence de son Roi, qui étoit parti cette même année pour la Palestine. La véritable raison qui l'engageoit à chercher de l'argent de tous côtez, étoit qu'il se voyoit accablé de dettes sans avoir dequoi les payer. D'ailleurs ses freres, ausquels il n'avoit pas la force de rien refuser, n'avoient aucun égard à son indigence, & le pressoient continuellement par des demandes excessives. Sa foiblesse à leur égard étoit si grande, qu'il ne perdit aucune occasion de leur faire du bien, quoiqu'il ne pût pas ignorer que chaque nouvelle faveur qu'il leur accordoit donnoit un nouveau sujet de mécontentement aux Barons Anglois.

D'autres moyens pour recouvrer de l'argent.

Il tâche en vain de faire élire Athelmar son frere uterin à l'Evêché de Durham.

Bien-tôt après l'Evêché de Durham étant devenu vacant, Henri recommanda fortement *Athelmar* le plus jeune de ses freres, quoiqu'il fût beaucoup au dessous de l'âge & de la capacité nécessaire pour gouverner un si grand Diocèse. Cette raison lui fut opposée de la part des Moines de Durham. Ils lui firent encore représenter, qu'il avoit souvent promis de laisser aux Eglises la liberté des élections, & qu'ils le supplioient de les faire joüir de l'effet de ses promesses. Henri choqué de ces remontrances répondit que, puisqu'ils trouvoient que son frere étoit trop jeune, il garderoit cet Evêché entre ses mains, jusqu'à ce qu'il fût en âge.

Alexandre III. Roi d'Ecosse.

Alexandre II. Roi d'Ecosse mourut cette année, laissant Alexandre III. son fils âgé de huit ans, pour lui succéder.

Le Comte de Leicester est envoyé en Guyenne pour dompter les Gascons.

Environ ce même temps, le Roi ayant appris que certains Seigneurs Gascons s'étoient révoltez, envoya en Guyenne Simon de Montfort Comte de Leicester, qui rangea les Rebelles à leur devoir, & s'acquit une grande réputation.

1250.

Le Prince Richard s'abouche avec le Pape à Lyon.

Au commencement de l'année suivante, le Prince Richard frere du Roi partit avec un magnifique train, pour aller s'aboucher avec le Pape qui étoit encore à Lyon. Ce voyage, & les honneurs extraordinaires qu'il reçut du Pontife, donnerent lieu à diverses conjectures qui exercerent les esprits des Politiques. Mais ce ne fut que quelques années après qu'on en connut le véritable motif.

Henri prend la Croix.

Quelque grande que fût l'indigence du Roi, il prit la croix des mains du Légat, & fit vœu d'aller faire la guerre aux Sarrasins de la Palestine. Son exemple fut suivi de plus de cinq cens Chevaliers, & d'un nombre incroyable de Gentilshommes & de gens de moindre considération. Après les refus que Henri avoit essuyez de la part du Parlement, il étoit impossible qu'il ne prévît pas combien il lui seroit difficile d'en tirer les secours nécessaires pour une entreprise de cette nature. Aussi n'étoit-ce pas son intention de faire ce voyage, mais de tâcher d'arracher au Parlement un grand subside sous ce prétexte, dans la pensée qu'il n'oseroit le refuser. A tout le moins, il se persua-

ſuadoit que les voyes dont il ſe ſerviroit, pour exiger de l'argent de ſes Sujets, ſeroient autoriſées par une raiſon ſi plauſible. D'ailleurs il ſçavoit bien qu'avec une partie de l'argent qu'il amaſſeroit, il pourroit aiſément obtenir la diſpenſe de ſon vœu. La conduite qu'il tint dans la ſuite confirme cette conjecture. Henri III. 1250.

Quoi qu'il en ſoit, ceux qui s'étoient croiſez avec le Roi ſe préparerent avec beaucoup de diligence, & voyant qu'il n'avoit encore fait aucun préparatif, ils voulurent partir ſans lui. Cette précipitation lui fut très-déſagréable, en ce qu'elle faiſoit trop remarquer ſa froideur, dans une occaſion où tout le monde ſe picquoit de donner des marques de ſon zéle. Pour rémédier à cet inconvénient, il pria le Pape d'empêcher ſes Sujets de partir, avant qu'il fût prêt de ſe mettre à leur tête. Cette faveur lui fut accordée ſans peine, & les intérêts du Roi de France, qui auroit pu profiter de ce renfort, furent en cette occaſion ſacrifiez à l'envie que le Pontife avoit de contenter le Roi d'Angleterre. Innocent défendit aux Anglois, ſous peine d'Excommunication, de partir ſans leur Roi, & par là, toutes les dépenſes qu'ils avoient faites pour ce voyage furent renduës inutiles. Si cette défenſe cauſa beaucoup de murmures en Angleterre, elle ne fut pas regardée plus favorablement en France. Tout le monde y diſoit hautement, qu'il paroiſſoit bien que le Pontife ne ſe ſoucioit guéres que Loüis réüſsît dans ſon expédition, puiſqu'il le privoit du ſecours des Croiſez Anglois. Le Pape défend aux Croiſez de partir ſans le Roi.

Cependant Henri, n'oſant pas demander de l'argent au Parlement, employoit toutes ſortes d'autres moyens pour en recouvrer d'ailleurs. Un des plus efficaces dont il ſe ſervit fut de donner à un Juge, qui lui étoit dévoüé, la Commiſſion d'aller faire des perquiſitions dans toutes les Provinces du Royaume, touchant les malverſations commiſes dans les Forêts Royales. Cette Commiſſion étoit en elle-même très-odieuſe, puiſqu'elle embraſſoit tous les cas exceptez dans la Chartre du Roi Jean. Mais la maniere dont ce Juge l'exerça la rendit encore plus intolérable : car il puniſſoit les moindres fautes par des amendes exceſſives, ou par la confiſcation des biens. Par ces voyes tyranniques, il amaſſa des ſommes prodigieuſes, qui ſervirent à remplir les coffres du Roi. Mais en même tems elles attirerent à ce Prince la haine & les malédictions de ſon Peuple. Perquiſitions touchant les Forêts, qui donne lieu à de grandes vexations.

Parmi ces occupations, Henri n'oublioit pas ſes Parens. L'Evêché de Wincheſter, le plus riche de tous les Evêchez d'Angleterre, étant devenu vacant, le Roi recommanda fortement *Athelmar* ſon Frere, que le Chapitre de Durham avoit refuſé l'année précédente. Il ne ſe contenta pas de le recommander par ſes Lettres, mais il voulut aller lui-même à Wincheſter, pour ſoutenir ſes intérêts par ſa préſence. Le jour qu'on devoit faire l'élection, il ſe rendit au lieu où ſe tenoit l'Aſſemblée, & y fit un petit diſcours ſur ce texte, *La Juſtice & la Paix ſe ſont entrebaiſées*, qu'il appliqua le mieux qu'il put à l'affaire dont il s'agiſſoit. Quoi qu'il trouvât d'abord de grandes difficultez à cauſe de l'âge & l'incapacité du ſujet qu'il propoſoit, ſes promeſſes & ſes menaces lui firent enfin obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Le Pape ne manqua pas de confirmer cette élection, pour faire plaiſir au Roi, dans le deſſein où il étoit de lui demander à ſon tour une autre faveur. Henri fait élire Athelmar, ſon frere uterin, Evêque de Wincheſter.

On avoit déja reçu en Europe la triſte nouvelle, que le Roi de France avoit Le Roi de France eſt

HENRI III. 1250. fait prifonnier par les Sarrafins. Le Pape eft regardé comme la caufe de ce malheur. Il demande à Henri la permiffion d'aller réfider à Bourdeaux. Le Roi ne répond rien

eu le malheur de tomber entre les mains des Sarrafins qui le retenoient en prifon. Toute la France accufoit hautement le Pape d'avoir été la caufe de la difgrace de ce Monarque, en difpenfant pour de l'argent ceux qui s'étoient croifez, d'aller accomplir leur vœu. Parmi tous ces murmures, Innocent fe trouvoit mal à fon aife dans Lion, craignant qu'on n'attentât à fa perfonne. Même Charles & Alphonfe, freres de S. Loüis, y étoient allez exprès pour lui faire de fanglans reproches, & s'étoient emportez jufqu'à le menacer. Pour fe délivrer de cette inquiétude, & des plaintes qui retentiffoient fans ceffe à fes oreilles, il demanda au Roi d'Angleterre la permiffion d'aller tenir fa Cour à Bourdeaux. Henri avoit affez d'inclination à le fatisfaire: mais les remontrances du Clergé & des Barons l'empêcherent de faire cette démarche. Ils craignoient qu'il ne prit envie au Pape de paffer de Bourdeaux en Angleterre, où il n'étoit nullement fouhaité. Ainfi, le Roi prit le parti de différer fa réponfe, ce que le Pape prit pour un honnête refus, comme c'en étoit un en effet.

1251. Affaires de Sicile.

Comme je dois bien-tôt entrer dans le recit d'une affaire qui occupa Henri tout entier pendant plufieurs années, je ne puis me difpenfer de faire une digreffion pour en faire connoître l'origine & le progrès. Je veux parler du don que le Pape fit du Royaume de Sicile, au Prince Edmond, fils de notre Henri. Mais pour pouvoir donner de cette affaire une idée qui puiffe fervir à faire entendre ce qui fera dit dans la fuite, il eft néceffaire de s'arrêter non feulement fur ce qui fe paffoit en Italie, au tems que ce don fut fait, mais même de prendre la chofe dès fon origine. Cette digreffion ne paroîtra pas hors de propos, quand on verra dans la fuite que cette malheureufe affaire fut une fource féconde des vexations que les Anglois fouffrirent tant de la part de leur Roi, que de celle des Pontifes Romains. D'ailleurs, elle fert à faire connoître trois chofes également remarquables dans l'Hiftoire de ce Regne. Prémiérement le caractere de Henri, & fon imprudence à s'engager dans les entreprifes les plus difficiles, fans en prévoir les difficultez. En fecond lieu l'autorité que les Papes s'attribuoient en Angleterre, & l'abus manifefte qu'ils en faifoient. Enfin on verra que cette même affaire fut la principale caufe des troubles qui agiterent la fin de ce Regne. Quoique les événemens, dont je vai parler, ayent fait autrefois beaucoup de bruit, & qu'ils foient dignes d'une très-grande attention, comme ils n'entrent qu'indirectement dans l'Hiftoire d'Angleterre, je les abrégerai autant qu'il fera poffible, afin de ne rien dire que ce qui eft abfolument néceffaire pour la fuite de ce Regne.

Il n'y a guéres de gens, tant foit peu verfez dans la connoiffance de l'Hiftoire de l'Europe, qui ne fçachent, que vers la fin du onziéme fiécle, quelques Gentilshommes Normans, Fils de *Tancréde de Hauteville*, conquirent l'Ifle de Sicile fur les Sarrafins, & la Poüille, la Calabre, & plufieurs autres Provinces de l'Italie Méridionale, fur les Empereurs de Conftantinople. Ces premiers Conquérans, par un principe de dévotion, ou par quelqu'autre motif, firent hommage au Pape de leurs Conquêtes, & fe rendirent Vaffaux & Feudataires de l'Eglife Romaine, quoi qu'elle ne leur eût rien donné, & qu'elle n'eût pas même contribué à faire réüffir leurs entreprifes. Quelle que pût être leur politique, en fe foumettant ainfi volontairement au

S. Siége,

S. Siége, c'eſt un fait qui ne peut être conteſté. Les Conquêtes des Normans furent d'abord diviſées en diverſes parties, dont la Sicile delà le Fare, autrement l'Iſle de Sicile, faiſoit un Corps à part. Le reſte étoit partagé en pluſieurs Duchez ou Principautez, ſous le nom de *Sicile deçà le Fare*, dont la Calabre & la Poüille étoient les principales parties. C'eſt ce qu'on a depuis nommé *Royaume de Naples*. Toutes ces differentes parties, je veux dire les deux Siciles, furent enfin réduites en un ſeul Corps, ſous Roger I. le plus jeune des fils de Tancréde, qui prit le Titre de Roi de Sicile. Il eut pour Succeſſeur Guillaume I. ſon fils, ſurnommé *le Mauvais*, & à celui-ci ſuccéda Guillaume II. ſon fils, à qui on donna le ſurnom de *Bon*, pour le diſtinguer de ſon Pere. Guillaume le Bon étant mort ſans enfans, les Siciliens trouverent à propos de mettre ſur leur Trône, *Tancréde* fils naturel de Roger I. qui ajoûta au Titre de ſes Prédéceſſeurs, celui de Roi de Naples, ou de Sicile deçà le Fare. Il eſt bon de remarquer, que par *la Sicile* on entend, tantôt l'Iſle de Sicile en particulier, tantôt les deux Siciles jointes enſemble, comme ne faiſant qu'un ſeul Royaume.

Clément III. qui occupoit le Siége Pontifical, au tems de Tancréde, regarda la démarche des Siciliens comme une uſurpation de ſes droits. Il prétendit, que par la mort de Guillaume le Bon ſans poſtérité, les deux Siciles étoient dévoluës au S. Siége, & que c'étoit à lui, comme Seigneur Suzerain, d'en diſpoſer à ſa volonté. Cependant, comme les armes ſpirituelles ne furent pas capables de dépoüiller le Prince qui étoit en poſſeſſion, Clément envoya dans la Poüille & dans la Calabre, une armée qui fit d'abord quelques progrès. Mais la mort qui le ſurprit bien-tôt après ne lui permit pas de pouſſer plus loin cette entrepriſe. Celeſtin III. qui lui ſuccéda, réſolut de pourſuivre ce que ſon Prédéceſſeur avoit commencé. Mais comme il ne ſe ſentoit pas en état d'en venir à bout avec ſes ſeules forces, il jugea qu'il étoit néceſſaire d'engager dans cette querelle un Prince qui fût capable de le ſoutenir. Dans cette vûë, il inveſtit l'Empereur Henri VI. des deux Siciles, ſous la condition de l'Hommage, à quoi les premiers Rois Normans s'étoient engagez envers l'Egliſe Romaine. Cependant, il étoit à craindre, qu'un acte d'autorité ſi abſolu, ſur tout en faveur d'un Etranger, n'irritât les Siciliens, & ne les attachât encore plus fortement à Tancréde. Pour prévenir cet inconvenient, & donner en même tems, quelque couleur de juſtice à ce qu'il venoit de faire, il fit enlever Conſtance fille de Roger I. du Monaſtere de S. Sauveur de Palerme, dont elle étoit Abbeſſe (1). Cette Princeſſe, qui étoit alors agée de cinquante ans, ayant été conduite à Rome, le Pape annulla tous ſes vœux, & lui fit épouſer Henri, afin d'ajoûter par-là un droit plus plauſible au don qu'il avoit fait à ce Monarque. D'ailleurs, par le moyen de ce mariage, il eſpéra de jetter parmi les Siciliens, des ſemences d'une diſcorde, dont lui-même & l'Empereur pourroient profiter. Henri, fortifié de ce nouveau droit, ſe mit incontinent à la tête d'une armée, & marcha dans la Poüille, où il ne fit pourtant aucun progrès, à cauſe de la peſte qui ſe mit parmi ſes troupes, & de quelques affaires qui l'obligerent à s'en retourner en Allemagne. Ainſi

(1) Mézerai dit, que Conſtance ne fut jamais Religieuſe: mais *Gio. Summonte*, Hiſtorien de Naples, aſſure qu'elle étoit Abeſſe du Monaſtere de S. Sauveur. *Fazellus*, Hiſtorien de Sicile, dit que le Pape Celeſtin annulla ſes vœux, & que cela paroît même par les Décrets de ce Pape qui ſont dans les Archives de Rome.

HENRI III. Tancréde conſerva la Couronne de Sicile juſqu'à ſa mort qui arriva en 1145. Guillaume III. ſon fils lui ſuccéda.

Henri n'eut pas plûtôt appris la mort de Tancréde, qu'il reprit le chemin d'Italie, & aſſiégea la Ville de Naples qui ſe défendit vigoureuſement. La réſiſtance des Napolitains ayant fait perdre à ce Prince l'eſpérance de venir à bout de ſon entrepriſe par la force, il réſolut d'employer la ruſe. Dans cette vûë, il fit propoſer au Roi de Sicile de terminer leurs différends par un Traité. La crainte où étoit Guillaume de perdre tous ſes Etats, le fit aiſément conſentir à ſe dépoüiller d'une partie, pour obtenir la Paix d'un Concurrent qui étoit beaucoup plus puiſſant que lui. Par le Traité qu'ils firent enſemble, il fut convenu que l'Empereur auroit pour ſa part l'Iſle de Sicile, & que Guillaume garderoit la Sicile deça le Fare, ou le Royaume de Naples. Suivant cet accord, Henri ſe rendit à Palerme où il ſe fit Couronner. Mais dans le tems que Guillaume ſe préparoit à ſe retirer dans le Royaume qui lui avoit été conſervé par le Traité, Henri l'arrêta priſonnier, & le fit conduire en Allemagne où ce malheureux Prince fut privé de la vûë & châtré. Henri ſe trouvant alors ſans Concurrent, s'empara du Royaume de Naples, malgré les efforts de certains Seigneurs de race Normande qui voulurent s'y oppoſer.

Les affaires de l'Empereur ſe trouvant dans cette heureuſe ſituation, il fit venir en Italie l'Impératrice ſa femme, qui étoit enceinte, quoiqu'âgée de cinquante deux ans. Son terme d'accoucher étant arrivé pendant qu'elle étoit en voyage, elle s'arrêta dans *Geſſi*, petite Ville de la Marche d'Ancone, où elle voulut avoir pour témoins de ſa délivrance toutes les femmes de la Ville, qui en eurent la curioſité. Pour cet effet, elle fit dreſſer un Pavillon au milieu de la Place publique, où elle mit au monde un Prince qui fut nommé Frideric. Depuis ce tems-là Henri conſerva la poſſeſſion des deux Siciles juſqu'à ſa mort qui n'arriva que l'an 1199.

Ce Monarque laiſſa Frideric ſon fils âgé de onze ans, ſous la tutelle de Conſtance ſa Mere, qui le fit d'abord reconnoître pour Roi des deux Siciles, & couronner deux ans après à Palerme. Enſuite, il reçut l'inveſtiture des mains d'Innocent III. qui occupoit alors le Siége Pontifical. Conſtance ſa Mere, étant morte trois ans après, laiſſa la garde & la tutelle de ſon Fils au même Pontife qui fit gouverner les deux Siciles par un Cardinal pendant la minorité de Frideric. Ce jeune Prince, étant parvenu à l'âge de quatorze ans, épouſa *Conſtance* Fille d'Alphonſe IV. Roi de Caſtille, & deux ans après il fut élu Empereur, par le parti contraire à Othon de Saxe, que le Pape avoit excommunié. Il ne pût pourtant obtenir d'Innocent, qu'il lui mît la Couronne Impériale ſur la tête, ce Pontife craignant qu'il ne fut dangereux pour le S. Siége, d'élever à l'Empire un Prince de la Maiſon de Suabe, qui avoit fait tant de peine à quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs. Ce ne fut qu'en 1220. & après la mort de l'Empereur Othon, que Frideric fut couronné par les mains d'Honorius III. Conſtance ſa femme mourut deux ans après, lui laiſſant un Fils nommé Henri, qui en 1223. fut élu Roi des Romains. Enſuite, il épouſa en ſecondes nôces *Yolante* Fille de Jean de *Brienne*, Roi titulaire de Jéruſalem, qui étant morte en 1228. lui laiſſa un fils nommé Conrad. Enfin en 1235. Frideric prit pour troiſiéme Femme *Iſabelle* d'Angleterre, qui mourut en 1241. après lui avoir donné deux Princes, *Jordan* & *Henri*, dont le premier mourut dans l'enfance.

Après

Après avoir rapporté les divers mariages de cet Empereur, dont la connoiſſance eſt abſolument néceſſaire, il eſt tems de parler des différends qu'il eut avec les Papes. Depuis que Richard Roi d'Angleterre avoit quitté la Paleſtine, les affaires des Chrétiens de ce Païs-là ſe trouvoient dans une très-fâcheuſe ſituation. Les Sarraſins ayant profité du refroidiſſement des Européens, à l'égard des Croiſades, avoient fait de grands progrès, ſans que les Chrétiens penſaſſent à former contre eux de nouvelles entrepriſes. Honorius III. qui occupoit le Siége de Rome au commencement de l'Empire de Frideric II. voulant réparer les pertes que les Chrétiens avoient faites dans la Terre Sainte, publia l'an 1224. une Croiſade dans laquelle s'engagerent un nombre infini de perſonnes de toutes conditions. Un Hiſtorien aſſure que plus de ſoixante mille Anglois ſe croiſerent pour cette expédition, de laquelle Frideric devoit être le Chef, tant en qualité d'Empereur, que comme Gendre de *Jean de Brienne* Roi titulaire de Jéruſalem.

Pendant que toute l'Europe ſe préparoit à cette entrepriſe, quelques broüilleries qui ſurvinrent entre l'Empereur & certaines Villes d'Italie, cauſerent du retardement aux préparatifs de ce Prince qui vouloit voir la fin de ces troubles, avant ſon départ. Grégoire IX. Succeſſeur d'Honorius, voyant que Frideric n'agiſſoit que lentement, à proportion des autres Croiſez, lui écrivit pour l'exhorter à perſéverer dans ſa pieuſe réſolution. Il lui repréſenta que le ſuccès de cette Croiſade dépendoit de lui, puiſque la conduite lui en avoit été confiée. Cependant les Croiſez des divers Etats de l'Europe ſe rendoient en foule à la Terre Sainte, dans l'eſpérance d'être bien-tôt ſuivis de leur Général. Mais Frideric aimoit mieux employer ſes forces contre les Villes d'Italie révoltées, qu'à faire la Guerre aux Sarraſins. Néanmoins comme il étoit extrémement preſſé par le Pape, il feignit de ſe préparer tout de bon, & alla même s'embarquer à Brindes. Mais après qu'il eut été trois jours ſur mer, il ſe fit rapporter à terre, ſous prétexte d'une maladie dont il feignit d'être ſurpris, ainſi que la plûpart des Hiſtoriens l'aſſurent. Cette nouvelle ayant été portée dans la Paleſtine, il y eut plus de quarante mille des Croiſez qui avoient pris les devants, qui s'en retournerent ſur les mêmes Vaiſſeaux ſur leſquels ils y étoient allez. Le Pontife au déſeſpoir de voir perdre une ſi belle occaſion par la faute de l'Empereur, ainſi qu'il le prétendoit, excommunia publiquement ce Monarque, & envoya la Bulle d'Excommunication à tous les Princes Chrétiens, pour la faire publier dans leurs Etats. Tout le monde ne convient pourtant pas que le zéle de Religion fût le ſeul motif qui portoit le Pontife à cette rigueur envers Frideric. Quelques-uns prétendent que ce n'étoit qu'un prétexte pour rompre ſes meſures en Italie, en faveur des Villes révoltées que la Cour de Rome favoriſoit en ſecret. Quoiqu'il en ſoit, ce fut là l'origine d'une querelle qui cauſa des maux infinis à l'Europe, & particuliérement à l'Italie. Frideric, irrité de la démarche que le Pape venoit de faire, prit ſoin de juſtifier ſa conduite auprès de tous les Potentats de l'Europe, par des Lettres où le Pontife étoit extrémement maltraité. Mais il ne ſe contenta pas d'une ſi légere vengeance. Par le moyen d'un puiſſant parti qu'il avoit à Rome, il en chaſſa Grégoire, & le contraignit d'aller ſe réfugier à Perouſe. Cependant, pour faire voir que ſa maladie avoit été l'unique cauſe de ſon retardement, & que par conſéquent l'Excommuni-

HENRI III. cation lancée contre lui étoit injuste & précipitée, il partit l'année suivante, pour se rendre dans la Palestine. Les progrès qu'il fit en ce Païs-là furent si grands & si rapides, qn'en peu de tems il obligea le Soudan d'Egypte à lui livrer Jerusalem. Il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les Chevaliers Hospitaliers, qui avoient été gagnez par le Pape, n'y eussent mis des obstacles, par les complots qu'ils faisoient tous les jours contre lui. D'un autre côté Grégoire, se sentant offensé de ce que l'Empereur faisant peu de cas de ses censures avoit osé entreprendre cette expédition avant que de s'être reconcilié à l'Eglise, & sans avoir fait, comme il l'accusoit, des préparatifs dignes d'une si grande entreprise, reïtera son Excommunication, pour deux fautes directement opposées, l'une pour avoir trop différé son départ, l'autre pour être parti trop tôt. Mais le Pape ne se contentant pas de l'atttaquer avec des armes spirituelles, y employa aussi les temporelles. Il mit Jean de Brienne, Beau-pere de Frideric, à la tête d'une armée, & l'envoya dans le Royaume de Naples, avec le titre de Vicaire du S. Siége, pour arracher à son Gendre cette partie de ses Etats.

La querelle s'échauffant de plus en plus entre l'Empereur & le Pape, toutes les Villes d'Italies prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Ce fut alors que se formerent dans ce Païs-là, les deux factions des *Guelfes* & des *Gibelins* qui l'affligerent pendant si longtems, les premiers étant pour le Pape, & les autres pour l'Empereur. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici le détail des Guerres sanglantes que cette querelle produisit. Guerres, qui donnerent souvent lieu de juger, que le zéle pour la Religion n'étoit pas le principal motif qui faisoit agir les Pontifes Romains. Il suffira de dire, en deux mots, que les Successeurs de Grégoire continuerent avec ardeur le projet qu'il avoit formé, d'arracher non seulement les deux Siciles, mais toute l'Italie, & l'Empire même à Frideric. Enfin Innocent IV. l'ayant publiquement déposé au Concile de Lyon, fit élire Empereur en sa place, Guillaume Comte de Hollande. Mais malgré cette prétenduë déposition, Frideric sçut se maintenir sur le Trône jusqu'à sa mort, qui arriva vers la fin de l'année 1250.

Pour donner une idée distincte des affaires de Sicile; dans lesquelles l'Angleterre se trouvera bien-tôt mêlée, il ne sera pas inutile d'ajoûter ici ce morceau de Généalogie de la Famille de Frideric II. extraite de l'Histoire de Naples de *Gio. Summonte*.

FRIDE-

FRIDERIC II. Empereur.

1. Femme Constance de Castille.	2. Femme Yolante de Brienne.	3 Femme Isabelle d'Angleterre.		Concubine Blanche Sezza.	
Henri Roi des Romains Agnés d'Autriche morte avant son Pere	Conrad II. Empereur	Jordan mort dans l'enfance	Henri Roi de Sicile	Mainfroi Roi de Naples & de Sicile	Entius. Henri Roi de Corse Richard Comte de Civitâ.
Frideric Duc d'Autrîche par le Droit de sa Mere.				Constance Femme de Pierre Roi d'Arragon	Marguerite. Femme du Marquis de Montferrat.

Le même jour que Frideric sortit du monde, il avoit fait un Testament, par lequel il laissoit à Frideric son petit-fils, l'Autrîche dont ce jeune Prince étoit déja en possession par le droit de sa Mere. Il donnoit à Conrard son second fils le Royaume de Naples, ou la Sicile deçà le Fare, avec cette condition, que si Conrard mouroit sans enfans, Henri son Frere, Fils d'Isabelle d'Angleterre, lui succéderoit, & que si celui-ci mouroit aussi sans postérité, le Bâtard Mainfroi recueïlleroit sa Succession. Il vouloit que ce même Henri, fils de la troisiéme Femme, fût Roi de l'Isle de Sicile, & donnoit à Mainfroi son Fils naturel la Principauté de Tarente, & la Régence des deux Royaumes, sçavoir du premier, en l'absence de Conrard, & du second pendant la Minorité de Henri.

Dès que Frideric fut dans le tombeau, Mainfroi voulut prendre possession du Royaume de Naples au nom de Conrard. Mais le parti du Pape se trouva si puissant, quand il n'eut plus rien à craindre de l'Empereur, que les principales Villes, comme Naples & Capouë, lui fermerent leurs portes. Cette résistance le mit dans la nécessité d'apeller en Italie Conrard son Frere, qui depuis la mort de Frideric, avoit pris le titre d'Empereur, quoique Guillaume de Hollande fût reconnu par le Pape & par son parti. Dès que ce Prince fut arrivé, les affaires changerent de face, & il fit souvent repentir les Napolitains de s'être engagez dans la querelle du Pape. Cependant, Innocent employoit tous les moyens possibles pour arrêter ses progrès. Il lança ses foudres contre Conrard, comme il les avoit lancez contre Frideric son Pere, & par les secours qu'il fournissoit aux Guelfes ses partisans, il entretenoit la Guerre en ce Païs-là, en attendant que le tems lui devint plus favorable. C'est par-là que je finirai cette longue digression qui, comme je l'espere, ne paroîtra pas inutile, quand on verra quelle part l'Angleterre prit dans cette querelle. Revenons présentement à notre Histoire.

L'année 1251. vit paroître le premier exemple de la clause *Nonobstant* dans ses Ordres du Roi à l'imitation du Pape qui l'employoit depuis long-tems dans ses Bulles. L'Evêque de Carlisle ayant un procès contre un Gentilhomme de son Diocèse, & se trouvant obligé de faire un voyage en France, obtint un ordre du Roi pour faire différer le Jugement jusqu'à son retour 1251.

Mais

HENRI III. 1251. Mais pendant ſon abſence, ſa Partie trouva le moyen d'obtenir un ſecond ordre, par lequel *Nonobſtant le premier*, il étoit ordonné aux Juges de procéder au jugement du procès.

Outre les principes du pouvoir arbitraire dont Hubert de Bourg & l'Evêque de Wincheſter avoient imbu l'eſprit de Henri pendant ſa jeuneſſe, & ſelon leſquels il ſe conduiſoit ordinairement, il avoit encore un autre raiſon qui le portoit à garder peu de ménagemens avec ſes Sujets. C'étoit la conſidération des avantages que le Comte de Leiceſter avoit remportez ſur les Rébelles de Guyenne. Depuis que ce Seigneur avoit eu le Gouvernement de cette Province, il y avoit ſi bien ſervi ſon Maître que, ſelon les apparences, il ne devoit avoir de longtems rien à craindre de l'inconſtance des Gaſcons. Comme peu de choſe ſuffiſoit pour abattre Henri, il en falloit auſſi très-peu pour lui élever le cœur. Le châtiment des Gaſcons, lui faiſant juger, que cet exemple ſeroit propre à tenir en bride les Anglois, il crut que déſormais il pourroit ſe diſpenſer de garder des meſures avec eux. Ainſi, ſans ſe mettre en peine des murmures continuels des Barons, par rapport à la préférence qu'il donnoit aux Etrangers, il affecta de recevoir avec des honneurs exceſſifs, Guy de Luſignan, ſon frere uterin, que le Comte de Leiceſter lui ramena, lorſqu'il vint lui rendre compte de ce qu'il avoit fait en Guyenne. Il lui fit des préſens ſi conſidérables, qu'ils auroient paru exceſſifs, quand même il auroit été dans une grande opulence. Tout cela faiſoit redoubler les plaintes des Anglois. Ils ne pouvoient endurer, que le Roi donnât tant de marques d'affection aux Etrangers, dans le tems qu'il affectoit d'avoir ſi peu de conſidération pour ſes Sujets.

Henri néglige de ménager les Anglois. *Arrivée de Guy de Luſignan Frere uterin du Roi.* *Le Roi lui fait de grands préſens.*

L'indigence où Henri ſe trouvoit, & le peu d'eſpérance qu'il avoit de pouvoir arracher quelque ſecours du Parlement, lui avoit fait oublier ſon voyage de la Terre Sainte. Mais tout-à-coup, une Lettre du Pape lui remit en mémoire qu'il étoit tems d'accomplir ſon vœu. Il ſe trouvoit alors à Yorck, où il célébroit les Nôces de la Princeſſe Marguerite ſa Fille, avec le jeune Roi d'Ecoſſe. Cette Fête n'étoit pas le ſeul motif qui l'avoit conduit à Yorck. Comme le Roi ſon Gendre étoit encore fort jeune, il avoit eſpéré de pouvoir le porter à lui rendre Hommage pour tout le Royaume d'Ecoſſe. Il l'en preſſa même avec beaucoup d'inſtance: mais ce jeune Prince s'en défendit honnêtement. Il lui repréſenta qu'il étoit venu à Yorck pour s'y marier, & non pour y diſcuter une affaire de cette nature, ſujette à beaucoup de difficultez, & ſur laquelle il ne pouvoit rien décider de lui-même, ſans prendre les avis des Etats de ſon Royaume. Cependant, il lui rendit l'Hommage accoûtumé, pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Soit que Henri ne ſe crût pas bien fondé dans ſes prétentions, ou qu'il craignît de troubler la Fête, en inſiſtant ſur ſa demande, l'affaire en demeura là. Nous verrons dans le Regne ſuivant, que ces mêmes prétentions ſervirent de fondement à une ſanglante Guerre, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Entrevuë des deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe. *Alexandre épouſe Marguerite fille de Henri.* *Henri preſſe le Roi d'Ecoſſe de lui faire Hommage pour ſon Royaume.* *Alexandre s'en défend.*

1252. Cette entrevuë s'étant paſſée à la ſatisfaction des deux Rois, Henri ſembla vouloir ſe préparer tout de bon au voyage de la Terre Sainte. Comme l'argent étoit le préparatif le plus néceſſaire, il prit occaſion de ce voyage, d'extorquer des Juifs des ſommes très-conſidérables, après quoi les Sujets Chrétiens ne furent pas plus épargnez. Mais ce qu'il pouvoit amaſſer par de ſemblables

Le Roi extorque de l'argent des Juifs.

blables voyes ne suffisoit pas pour le mettre en état de faire en Orient une expédition digne d'un Successeur de Richard, dont la mémoire n'étoit pas encore éteinte parmi les Sarrasins. HENRI III. 1252.

Pendant que le Roi s'occupoit aux préparatifs de ce prétendu voyage, il lui vint des Députez de la part des Gascons qui se plaignoient d'avoir été injustement opprimez par le Comte de Leicester. Ces plaintes étant venuës à la connoissance du Comte, il alla trouver le Roi pour se justifier, & nia tout ce dont il étoit accusé. Il ajoûta qu'il ne pouvoit que trouver fort étrange, que le Roi voulût écouter les plaintes frivoles des Gascons rébelles, contre un homme qui l'avoit si bien servi, & qui avoit dépensé tout son bien dans un emploi où les autres avoient accoûtumé de s'enrichir. Henri lui répondit, qu'il n'ajoûtoit point foi à ces accusations; qu'au contraire, pour faire mieux connoître son innocence, il avoit résolu d'envoyer des Commissaires en Guyenne, afin d'être exactement informé de la conduite des Gascons. Cependant, pour le convaincre que ces accusations n'avoient produit aucun mauvais effet sur son esprit, il lui fit toucher quelque argent, & lui ordonna de se tenir prêt, pour s'en retourner en Guyenne.

Les Gascons se plaignent du Comte de Leicester, qui se justifie.

Néanmoins le Roi envoye des Commissaires en Guyenne.

Avant que le Comte fût en état de partir, les Gascons ayant été informez du dessein que le Roi avoit de le renvoyer dans leur Païs, députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour renouveller leurs plaintes. Pendant que ce Prélat étoit à Londres, les Commissaires qui avoient été envoyez en Guyenne, furent de retour. Ils rapporterent, qu'à la vérité le Comte de Leicester avoit traité un peu rudement quelques-uns des Seigneurs de ce Païs-là; mais qu'en cela il n'avoit fait que les punir selon leurs mérites. Quoique Leicester se trouvât entiérement déchargé par cette rélation, le Roi se laissa persuader par l'Archevêque de Bourdeaux, que si le Comte retournoit en Guyenne, & si même il n'étoit pas châtié, cette Province étoit perduë pour la Couronne d'Angleterre, d'une maniere à ne pouvoir plus espérer de la recouvrer. Cette pensée s'imprima si fortement dans son esprit, que pour conserver les Gascons dans la fidélité, il prit la résolution de leur sacrifier leur Gouverneur. Dans cette vûë, il ordonna que l'accusation fut portée devant les Pairs, ne doutant point qu'il n'eût assez de crédit pour le faire condamner. Cependant Leicester, quoique surpris du prompt changement du Roi, ne s'endormit pas. Il trouva le moyen de mettre dans ses intérêts le Prince Richard, le Comte de Glocester, & plusieurs autres Seigneurs accréditez, qui lui promirent de le soutenir. Sur cette assurance, il comparut devant la Cour, & sçut se justifier avec tant de force & d'évidence, que l'Archevêque de Bourdeaux se trouvoit fort embarrassé à soutenir son accusation. D'ailleurs, toutes les fois qu'il vouloit ouvrir la bouche, pour appuyer ce qu'il avoit avancé, il voyoit les principaux d'entre les Seigneurs, toûjours prompts à faire valoir les raisons de leur ami. Le Roi, voyant que cette affaire prenoit un train tout contraire à ce qu'il s'en étoit promis, ne put s'empêcher d'en témoigner son chagrin, & de lâcher même quelques paroles très-injurieuses à l'accusé. Comme le Comte de Leicester, non content de justifier ses actions, vantoit encore ses services, & sommoit même le Roi, avec hauteur, de lui tenir parole, en lui donnant les récompenses qu'il lui avoit souvent promises, ce Prince lui répondit aigrement, qu'il ne se croyoit pas obligé de tenir sa parole à un Traître. Ce mot-

L'Archevêque de Bourdeaux vient porter des plaintes contre Leicester, qui est déchargé par le rapport des Commissaires.

Henri se résout à sacrifier Leicester aux Gascons.

Le Comte s'appuye du secours de ses amis.

Il comparoit devant les Pairs.

Le Roi l'appelle Traître.

HENRI III. 1252.

Le Comte lui donne un démenti en face.

là produisit un terrible effet sur l'esprit du Comte qui étoit déja fort ému. Sans considérer qu'il parloit à un Roi son Souverain, il lui repartit sur le champ, *qu'il avoit menti, & que s'il n'étoit pas Roi, il le feroit bien-tôt repentir de ce qu'il venoit de dire*. Ensuite, après quelques discours insolens, il ajoûta, qu'il étoit difficile de se persuader qu'un Prince tel que lui, se fût jamais confessé. *Oüi*, répondit le Roi, *je suis Chrétien, & je me suis souvent confessé. A quoi donc*, repartit le Comte, *sert la confession sans la repentance? Je ne me suis jamais tant repenti d'aucune faute*, repliqua le Roi, *que d'avoir prodigué mes bienfaits à un homme tel que vous, qui a si peu de reconnoissance, & tant de brutalité*.

Le Roi n'ose le faire arrêter,

& il se reconcilie avec lui.

Après ces discours, il voulut le faire arrêter. Mais voyant que les amis du Comte se préparoient à s'y opposer, la crainte s'empara de son ame & il n'osa exécuter ce dessein. Il souffrit même, qu'on lui parlât en faveur du Comte, & sans tirer vengeance de l'affront qu'il venoit de recevoir, il se contenta d'une légére satisfaction, & se reconcilia extérieurement avec lui. Cependant l'insolence de ce Seigneur demeura tellement gravée dans sa mémoire, qu'il ne pouvoit plus le regarder sans fremir, dequoi il y a d'autant moins de lieu d'être surpris, que c'est sans doute la seule fois qu'un Sujet s'est porté à une telle extrémité, que de donner un démenti en face à son Souverain. Aussi auroit-on de la peine à croire un fait si extraordinaire, si tous les Historiens ne l'attestoient unanimement.

Le Comte est renvoyé en Guyenne.

Le Roi donne ce Duché à Edoüard son fils-aîné.

Quelque grande que fût la haine que le Roi avoit conçuë contre le Comte de Leicester, il ne laissa pas de le renvoyer commander en Guyenne. Mais c'étoit moins en vûë de le favoriser, que de l'éloigner d'Angleterre, où il avoit un trop grand crédit. D'ailleurs, il craignoit que ce Seigneur ne mît quelqu'obstacle à l'exécution du dessein qu'il avoit formé, de donner la Guyenne au Prince Edoüard son fils-aîné, ce qu'il fit incontinent après son départ. Les Gascons ressentirent une extrême joye de ce changement. Comme ils n'avoient plus le même sujet de craindre Leicester qui alloit être bien-tôt rappellé, ils lui dresserent tant de piéges, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y fût surpris. De son côté, il leur fit souvent sentir les effets de son ressentiment, avant que de quitter la Province.

Henri demande un secours au Clergé.

Le chagrin que le Roi venoit de recevoir de la part du Comte de Leicester, n'étoit pas la seule chose qui l'inquiétoit. Il étoit encore plus sensible au refus que le Clergé avoit fait de lui accorder un Subside. Comme il étoit convaincu qu'une simple demande ne pouvoit produire aucun effet, il avoit pris la précaution de la faire appuyer d'un ordre exprès de la Cour de Rome. Innocent prenant pour prétexte, que le Roi ne pouvoit se passer d'un secours extraordinaire pour faire le voyage de la Terre sainte, avoit ordonné à tous les Ecclésiastiques de lui payer, pendant trois ans, la dixiéme partie de leurs revenus. L'Assemblé du Clergé ayant été convoquée sur ce sujet, trois ou quatre Evêques gagnez par le Roi, & particuliérement celui de Winchester son frere,

Le Clergé lui fait des remontrances.

opinerent en sa faveur. Mais l'Evêque de Lincoln s'y opposa fortement, & fit passer à la pluralité des voix, qu'on feroit des remontrances au Roi, & qu'il seroit exhorté, pour le salut de son ame, à se désister de sa demande. La

Le Roi le menace.

remontrance des Prélats ne fit qu'aigrir l'esprit du Roi. Il leur fit dire qu'ils prissent bien garde à eux-mêmes, puisque non seulement ils désobéïssoient à leur Souverain Temporel, mais encore au Spirituel, à l'Eglise, & à Jesus-

Christ

Christ même. Mais sans s'étonner de toutes ses menace le Clergé lui fit une replique très-offensante, dans laquelle il paroissoit ne vouloir plus garder de mesures avec lui. Il lui réprocha, en termes extrémement durs, ses extorsions, ses tyrannies, la violation de ses promesses, & de ses sermens. Ensuite, il se sépara, sans attendre sa réponse, sous prétexte que l'absence des deux Archevêques l'empêchoit de prendre aucune résolution. Henri, voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de cette Assemblée, tenta d'en gagner les principaux Membres, par des caresses. Dans cette vûë, il fit appeller l'Evêque d'Ely, & l'ayant fait entrer dans son cabinet, il lui fit un accuëil très-gracieux, afin d'en arracher quelque promesse. Mais ce Prélat, qui n'étoit rien moins que courtisan, bien loin d'avoir quelque complaisance pour lui, s'expliqua d'une maniere très-rude. Il lui dit nettement que c'étoit une folie, que de s'engager à cette expédition pour la Terre Sainte, & qu'il devoit se rendre sage, par le malheureux exemple du Roi de France, qui languissoit entre les mains des Infidelles. Henri, voyant que, contre son attente, cet Evêque prenoit les airs de Conseiller, n'eut pas la patience de l'écouter plus longtems, & lui commanda de sortir de sa présence.

Henri III. 1252. Replique offensante du Clergé. Le Roi tâche de mettre quelques uns des Membres du Clergé dans ses intérêts; mais en vain.

Comme l'obstination des Anglois à refuser de l'argent aigrissoit l'esprit du Roi & l'engageoit de plus en plus à donner sa confiance aux Poitevins, d'un autre côté les faveurs continuelles qu'il répandoit sur ces Etrangers éloignoient entiérement les Barons de lui. Il étoit donc comme impossible que ces mécontentemens reciproques ne produisissent enfin de très-funestes effets, comme il arriva dans la suite. Il y a même sujet de s'étonner que la rupture entre le Roi & les Barons tardât si longtems. L'aigreur étoit venuë à un tel point, que comme il ne ménageoit nullement ses Sujets, de leur côté ils ne gardoient presque plus de mesures dans les plaintes qu'ils faisoient contre son gouvernement. La Ville de Londres étoit encore plus mécontente que le reste du Royaume, à cause des fréquentes exactions à quoi elle avoit été exposé. Mais elle eut bien-tôt un nouveau sujet de se plaindre d'une taxe de vingt marcs d'or que le Roi imposa sur ses habitans. Cette imposition étoit peu considérable, & ne regardoit que la Ville de Londres seulement. Cependant tout le Royaume en murmura, parce qu'elle partoit d'un pouvoir arbitraire dont on craignoit les conséquences. Cela n'empêcha pas que, peu de jours après, sans se mettre en peine de ménager les habitans de Londres, le Roi ne leur commandât de tenir leurs boutiques fermées, pendant la tenuë de la foire de Westminster qui duroit quinze jours. Cette nouveauté, qui fut regardée comme une infraction manifeste des priviléges de la Ville, causa de grands murmures parmi les Bourgeois, & un ressentiment dont les effets se manifesterent dès que l'occasion s'en présenta.

Aigreur reciproque entre le Roi & ses Sujets. Le Roi véxe la ville de Londres.

Jamais Prince n'avoit si mal pris son tems que Henri, pour tout ce qu'il vouloit entreprendre. Au lieu que chacun tâche de se servir des conjonctures qui paroissent favorables, Henri avoit un talent tout particulier à former ses projets dans les circonstances qui lui étoient le plus contraires. Il n'ignoroit pas que la Noblesse étoit mécontente, & qu'il y avoit entre les Seigneurs une espéce de Confédération pour protéger le Comte de Leicester. Il venoit de donner un nouveau sujet de mécontentement au Clergé, en faisant venir la Bulle qui le délioit de son serment, & il avoit entiérement aliéné les cœurs

Il attaque encore inutilement le Comte de Leicester.

HENRI III. 1252. des Bourgeois de Londres, par la violation de leurs privileges. Ce fut pourtant dans ces conjonctures qu'il entreprit encore une fois de faire condamner le Comte de Leicester, par l'Assemblée des Pairs qu'il convoqua sur ce sujet. Aussi cette entreprise eut-elle un succès très-désagréable pour lui. Bien loin de condamner ce Seigneur, les Barons dirent hautement que le Roi lui avoit fait une très-grande injustice, en donnant la Guyenne au Prince Edoüard, avant que le terme de son Gouvernement fût expiré, & sans lui en donner aucun dédommagement. Cette déclaration qui, vrai-semblablement, alloit être suivie de quelque résolution chagrinante pour le Roi, lui fit rompre cette Assemblée qui paroissoit si peu disposée à favoriser ses desseins.

1253. Il se laisse toûjours gouverner par les Etrangers. C'est ainsi que ce foible Prince, par une conduite irréguliére & capricieuse, s'attiroit de plus en plus la haine de ses Barons, qui pourtant devoit lui-être très-redoutable, s'il eût sçû profiter du malheureux exemple du Roi son Pere. Toûjours obsédé par des Etrangers imprudens & intéressez, qui ne cherchoient que leur propre avantage, il ne voyoit rien que par les yeux de ses Ministres qui lui faisoient accroire que, pourvû qu'il fût appuyé de la Cour de Rome, il ne devoit pas craindre les vains efforts de ses Sujets. Ces Conseils l'engageoient incessamment à favoriser les extorsions du Pape, & l'avidité de ses Parens & de ses Ministres ausquels il faisoit des présens continuels, avec une profusion inconcevable. C'étoit à cela qu'il employoit les revenus les plus liquides de la Couronne. Par cette conduite, si peu conforme à ses intérêts, il se rendoit toûjours indigent, pendant que ses Parens, ses Conseillers, & les créatures du Pape s'enrichissoient aux dépens de ses Sujets. L'Evêque de Lincoln voulant lui ouvrir les yeux, fit faire, cette année, un calcul des revenus que les Etrangers possédoient en Angleterre. Il se trouva qu'ils montoient à plus de soixante & dix mille marcs d'argent dans le tems que ceux de la Couronne n'alloient pas à plus de la troisiéme partie de cette somme. Ajoûtons encore une particularité, pour faire mieux comprendre la facilité de ce Prince, & l'avidité de ses Ministres. *Mansel*, l'un de ses Favoris, qui étoit Ecclésiastique, joüissoit seul de sept cens Bénéfices dont il tiroit quatre mille marc d'argent tous les ans.

Les revenus des Etrangers surpassent ceux de la Couronne.

Affaires de Sicile. Continuation de la guerre entre Conrad & le Pape. *Act. publ. T. I. p. 476.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, l'Empereur Conrad & le Pape Innocent IV. continuoient à se faire la guerre en Sicile. Mais c'étoit avec beaucoup de désavantage pour le dernier, dont les armes spirituelles n'avoient pas beaucoup de vertu contre un Prince qui les méprisoit. Comme le Pontife se sentoit trop foible pour venir à bout de ses desseins, il crut qu'en offrant la Couronne de Sicile à un Prince qui eut de l'argent comptant, il pourroit aisément l'engager à fournir ce qui seroit nécessaire pour en faire la conquête. De tous les Princes de l'Europe sur lesquels il jetta les yeux, il n'en trouva point qui fût mieux en état de s'engager dans cette entreprise, que Richard Comte Cornoüaille frere du Roi d'Angleterre. Outre que ce Prince possédoit de grand biens qu'il sçavoit mieux ménager que le Roi son frere, il y avoit apparence qu'il se laisseroit éblouïr par l'éclat d'une Couronne, celle d'Angleterre paroissant trop éloignée de lui, à cause que le Roi avoit deux fils. Cette résolution étant prise, Innocent lui dépêcha un Nonce nommé *Albert*, pour lui offrir la Couronne de Sicile, à condition qu'il l'arracheroit aux enfans de Frideric. Richard ne rejetta pas cette proposition: mais il demanda cer-

Innocent offre la Couronne de Sicile au Prince Richard. *M. Paris.*

Richard veut pren-

HENRI III. 1253.

dre des pré-cautions qui ne ſont pas au goût du Pontife.

certaines conditions préalables, qui ne furent pas du goût du Pontife. Premiérement que la conquête de la Sicile ſe feroit à frais communs entre lui & le Pape. 2. Qu'Innocent lui livreroit certaines Places dans le Royaume de Naples, tant pour ſa ſûreté que pour y faire des magaſins. 3. Qu'il lui donneroit des ôtages pour ſûreté de ſa parole. Ces conditions ne s'accordoient nullement avec les intentions du Pape. Il avoit eſpéré que Richard, regardant le ſimple don de la Sicile comme une faveur ſinguliere, s'engageroit à fournir tout l'argent néceſſaire pour en faire la conquête, & qu'il ſe repoſeroit ſur la bonne foi de celui qui lui faiſoit un ſi beau préſent. Mais quand il vit que ce Prince n'étoit pas d'humeur d'être ſa duppe, & qu'il paroiſſoit entendre trop bien ſes intérêts, il ſe déſiſta de ce projet, & rapella ſon Nonce. Cette négociation n'ayant pas eu l'effet qu'il s'en étoit promis, il ſe vit obligé de continuer la guerre à ſes dépens, juſqu'à ce qu'il pût engager à cette entrepriſe un Prince plus facile & moins prévoyant.

La négociation ſe rompt.

Menées dangereuſes en Guyenne.

Henri croyoit avoir prévenu la révolte des Gaſcons, en ôtant le Gouvernement de la Guyenne au Comte de Leiceſter. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que la vigilance de ce Seigneur, qu'ils regardoient comme un obſtacle invincible à leurs pernicieux deſſeins, étoit le véritable motif de leurs plaintes. Leiceſter n'eut pas plûtôt réſigné ſa Patente, qu'on découvrit en Guyenne un complot pour livrer cette Province au Roi de Caſtille. Quoi qu'auparavant ce Prince n'eût jamais fait connoître qu'il avoit des prétentions ſur la Guyenne, dès qu'il vit ſon parti fortifié par la retraite du Comte de Leiceſter, il commença ouvertement à ſe déclarer. Il prétendoit avoir des Chartres en bonne forme de Henri II. de Richard, & de Jean, qui lui adjugeoient ce Duché. Véritablement, ces Chartres ne furent jamais produites. Mais il avoit eu l'adreſſe de perſuader quelques Seignenrs mécontens, qu'il les avoit en ſon pouvoir. Sur ce fondement, il avoit formé dans la Guyenne un puiſſant parti, dont Gaſton de Moncade Vicomte de Bearn étoit le Chef. Il y a beaucoup d'apparence que la puſillanimité de Henri avoit inſpiré au Roi de Caſtille la penſée de s'emparer de cette Province, ſous ce prétexte frivole. Du moins il croyoit avoir lieu d'eſpérer que, ſoit par les armes, ou par la voye de la négociation, il pourroit en avoir quelque partie. Quoiqu'il en ſoit, ces prétentions, bien qu'apparemment très-mal fondées, ne laiſſérent pas d'exciter, dans cette Province, des troubles qui firent ſouvent repentir Henri d'en avoir ôté le Gouvernement au Comte de Leiceſter. Enfin les Mécontens, fortifiez du ſecours du Roi de Caſtille, pouſſérent ſi loin leurs progrès, que Henri ſe vit obligé d'aller lui-même en ce Païs-là pour le conſerver. Mais il lui falloit trouver de l'argent, & il lui auroit été inutile d'alléguer la Guerre de Guyenne, pour en tirer de ſes Sujets trop mécontens de toutes ſes expéditions militaires, pour ſe laiſſer gagner par cette conſidération. Il parut donc plus expédient de s'arrêter au vieux prétexte, je veux dire le voyage de la Terre Sainte, parce que la Religion y étoit intereſſée. Dès que le Parlement, qui avoit été convoqué pour ce ſujet, eut commencé ſes Séances, le Roi lui demanda un puiſſant ſecours qui put le mettre en état d'accomplir ſon vœu. Il repréſenta, qu'ayant été juſqu'alors dans l'impoſſibilité d'entreprendre ſon voyage, les Chrétiens de la Paleſtine ne pouvoient que ſouffrir beaucoup de ce retardement.

Le Roi de Caſtille déclare, qu'il a des prétentions ſur ce Duché.

Henri eſt obligé d'aller en Guyenne

Il demande un ſecours au Parlement ſous prétexte du voyage de la Terre Sainte

HENRI III. 1253.

Le secours est accordé à condition que les Chartres seront observées.

Bien que les Seigneurs fussent très-persuadez que le Roi n'avoit aucun dessein d'entreprendre ce voyage, ils craignirent pourtant de donner quelque prise sur eux, s'ils refusoient le secours qui leur étoit demandé sur un prétexte si plausible. Ils résolurent donc d'accorder un Subside, mais en y ajoûtant des conditions dont ils espéroient de tirer quelque avantage, soit que le Roi exécutât son projet, ou que, comme on le soupçonnoit, il employât l'argent qu'on lui donneroit à toute autre chose. Cette résolution étant prise, ils lui envoyerent des Députez pour lui porter leur réponse, qui contenoit en substance, que s'il vouloit laisser aux Eglises la liberté des élections, & faire observer de bonne foi les Chartres du Roi son Pere, ils feroient leurs efforts pour le contenter. Henri qui s'étoit attendu à cette demande, avoit déja préparé sa réponse.

Réponse du Roi aux Députez du Parlement, & particuliérement aux Evêques

Il dit à ces Députez, qu'il ne désavoüoit pas, qu'en certaines occasions, il n'eût poussé un peu trop loin la Prérogative Royale: mais qu'il étoit dans une ferme résolution de ne retomber plus dans la même faute. Il ajoûta qu'ils pouvoient s'assurer que les Chartres du Roi Jean seroient exactement observées. Ensuite, s'adressant à ceux d'entre les Députez qui étoient du Corps du Clergé, il les pria de considérer, que parmi les Prélats qui gouvernoient alors l'Eglise d'Angleterre, il y en avoit peu qui n'eussent été élevez aux Dignitez qu'ils possédoient, à la faveur de cette Prérogative Royale dont ils se plaignoient. Il leur demanda si eux-mêmes, dans le tems qu'ils avoient été élus, auroient souhaité qu'il y eût eu dans les élections cette liberté qu'ils demandoient avec tant d'instance. Enfin, il ajoûta, que puisqu'ils désiroient qu'il réformât les abus du Gouvernement, ils devoient eux-mêmes lui donner l'exemple d'une bonne réformation: Qu'ils n'avoient qu'à quitter leurs Evêchez & leurs Abbayes, acquises par des voyes illégitimes, & qu'il leur donnoit sa parole que leurs places ne seroient remplies que par des gens d'une capacité reconnuë, & d'une vie sans reproche. Les Prélats, se trouvant confondus par des objections si pressantes, se contenterent de répondre, qu'il ne s'agissoit pas pour le présent de défaire ce qui avoit été fait, mais de prévenir les maux à venir. Comme l'unique but du Roi étoit de tirer un secours du Parlement, il ne poussa pas plus loin ses reproches. Content d'avoir un peu mortifié le Clergé, il dit aux Députez, qu'il étoit disposé à prendre avec le Parlement toutes les mesures nécessaires pour réformer les abus. Sur ces assurances, le Clergé lui accorda la dixme de ses revenus pendant trois années, & les Seigneurs, trois marcs pour chaque Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Le Subside est accordé.

Excommunication prononcée solemnellement contre les Infracteurs des Chartres.

L'engagement, où le Roi venoit d'entrer à l'égard des Chartres, étoit trop formel, pour pouvoir se dispenser de l'exécuter. Ainsi, sans se faire solliciter, il convoqua dans la grande Salle de Westminster, une Assemblée où se trouverent tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels, ayant chacun un cierge à la main. Le Roi ne voulut pas en prendre, disant qu'il vouloit tenir la main sur son cœur, pendant toute la cérémonie, afin de faire mieux connoître qu'il donnoit un sincere consentement à ce qu'on alloit prononcer. Alors l'Archevêque de Cantorbéri s'étant levé, en présence de tout le Peuple, prononça un terrible anathême contre ceux qui, à l'avenir, s'opposeroient, directement ou indirectement, à l'exécution des deux Chartres; ensuite, contre ceux qui violeroient, diminueroient, ou altéreroient, en quelque sorte

que

que ce fût, les Loix & les Conſtitutions du Royaume. Cette exécration étant prononcée, les deux Chartres furent luës à haute voix, & confirmées par le Roi, qui tenoit toûjours la main ſur ſon cœur. Cela fait, chacun des Seigneurs, jettant ſon cierge à terre, ſouhaita que ceux qui violeroient ces Chartres fumaſſent ainſi dans l'Enfer. HENRI III. 1253.

Qui n'auroit cru que l'acquieſcement du Roi à une exécration prononcée avec tant de ſolemnité, étoit une preuve indubitable de l'intention qu'il avoit d'obſerver religieuſemenr ſa promeſſe ? Peut-être avoit-il en effet ce deſſein dans le tems qu'il tenoit la main ſur ſon cœur. Cependant le Parlement ne fut pas plûtôt ſéparé, qu'il chercha tous les moyens poſſibles de s'en dégager. Outre qu'il étoit naturellement inconſtant, & peu ſcrupuleux, on prétend qu'il fut porté à cette réſolution par quelques-uns de ſes Favoris, qui lui repréſenterent, qu'il ne ſeroit qu'un Roi en peinture, pendant que les deux Chartres demeureroient en vigueur. Mais comme ils s'apperçurent qu'il étoit retenu par la conſidération de ſon ſerment, ils lui conſeillerent de s'adreſſer au Pape, lui faiſant entendre, que pour deux ou trois cens marcs, il lui ſeroit aiſé d'en obtenir la caſſation. Ce foible Prince, qui ſuivoit ordinairement les plus mauvais conſeils, ne fit aucune difficulté de s'arrêter à celui-ci. Il étoit conforme à ſes inclinations, cela ſuffiſoit pour le faire paſſer par-deſſus ce que l'honneur & la Religion exigeoit de lui, & pour l'empêcher de faire attention aux maux qui pouvoient lui en arriver. Mais, ſi c'eſt une choſe étonnante, que ce Prince fît ſi peu de cas de ſa parole & de ſes ſermens, on n'a pas moins ſujet d'être ſurpris, que de ſemblables maximes ſe trouvaſſent autoriſées par la conduite ordinaire de celui qui ſe diſoit Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Henri cherche à ſe dégager de ſa promeſſe.

Cependant, Henri employoit aux préparatifs de la Guerre de Guyenne, le Subſide que le Parlement lui avoit accordé pour le voyage de la Terre Sainte. Quand tout fut prêt, il ſe rendit à Portsmouth, où il avoit donné rendez-vous à ſes troupes. Enſuite, ayant laiſſé la Régence à la Reine & au Prince Richard, il fit mettre à la voile, étant accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, qui, pour raiſon de leurs Fiefs, n'avoient pû ſe diſpenſer de ce ſervice. Dès qu'il fut arrivé à Bourdeaux, il ſe mit à la tête de ſon armée, pour aller aſſiéger la Reole qui étoit entre les mains des Révoltez. Comme ils avoient compté ſur ſon indolence ordinaire, ils avoient négligé de bien munir les Places dont ils s'étoient emparez. Cela lui donna la facilité de ſe rendre maître, non ſeulement de celle-ci, mais encore de toutes celles qui étoient en leur pouvoir. Pendant ce tems-là, le Roi de Caſtille n'ayant fait aucune démarche pour ſoutenir ſes partiſans, Henri ſe perſuada qu'il attendoit ſon départ pour exciter de nouveaux troubles dans cette Province, & il craignit que ce ne fût toûjours à recommencer. Cette penſée lui cauſoit beaucoup d'inquiétude, parce que, pour prévenir les deſſeins de ſon ennemi, il ſe voyoit obligé de tenir toûjours une armée Angloiſe dans la Guyenne, ſans avoir dequoi l'entretenir. Pour ſe tirer de cet embarras, il envoya en Eſpagne un Ambaſſadeur, qui eut ordre de propoſer le mariage d'Edoüard ſon fils-aîné avec Eléonor, fille d'Alphonſe Roi de Caſtille. Alphonſe ſe voyoit peu en état de ſe rendre maître de la Guyenne, depuis que le ſecours Anglois y étoit arrivé. D'ailleurs, il conſidéroit que le mariage qu'on lui propoſoit

Il part pour la Guyenne.

Il y fait quelques progrès.

Il fait demander Eléonor de Caſtille pour le Prince Edoüard ſon fils.

étoit

HENRI III. étoit très-avantageux à la Princesse sa fille. Ainsi, sans se faire trop presser, il y donna les mains, & en cette considération, il céda au Prince Edoüard tous les droits qu'il prétendoit avoir sur la Guyenne. Ce mariage fut conclu avec beaucoup de secret, Henri ayant dessein de se servir du prétexte de la Guerre, pour tirer un nouveau Subside du Parlement. Dans ces entrefaites, le Comte de Leicester, qui s'étoit retiré en France, voyant Henri engagé dans une guerre contre les Gascons, leva quelques troupes à ses dépens, & alla lui offrir ses services. L'arrivée de ce Seigneur, & la nouvelle qui se répandoit qu'Alphonse traitoit secrettement avec le Roi, firent peur aux Rebelles, & les porterent à se hâter de se ranger à leur devoir.

1253. Elle lui est accordée.

Le Comte de Leicester va offrir ses services au Roi.

Les Gascons se soumettent.

1254. Henri tâche en vain de tirer de l'argent du Parlement sous prétexte de la Guerre de Guyenne.

Pendant ce temps-là, Henri, feignant de craindre les attaques des Castillans, avoit ordonné à la Reine d'assembler le Parlement pour lui demander du secours. Mais cette tentative n'eut pas le succès qu'il s'en étoit promis. Le Parlement, qui avoit eu quelque connoissance confuse du Traité qui se négocioit en Espagne, répondit, que tous les Barons se tiendroient prêts à servir le Roi, de leurs biens & de leurs personnes, à la premiere nouvelle de l'invasion des Castillans. Ce n'étoit pas là ce que le Roi demandoit. Cependant, comme il croyoit qu'on n'avoit encore aucune connoissance du Traité fait à Burgos, il écrivit à la Reine & au Prince Richard qu'il se trouvoit extrémement embarrassé, ayant reçu des avis certains, que le Roi de Castille se préparoit à envahir la Guyenne, avec une nombreuse armée des Maures. Sur ce fondement, il leur ordonnoit de presser le Parlement de lui accorder un secours proportionné à ses besoins. Mais comme dans cet intervalle la vérité du Traité, fait avec Alphonse, s'étoit confirmée par le rapport du Comte de Leicester, qui étoit retourné en Angleterre, la Reine n'osa presser le Parlement sur un prétexte si frivole. Henri, n'ayant pû réüssir de ce côté-là, se réduisit à donner ordre au Prince son Frere, de tirer de l'argent des Juifs, à quelque prix que ce fût. Richard s'acquitta de cette commission avec tant de rigueur, qu'à force de véxations, il réduisit ce misérable Peuple à demander la permission de quitter le Royaume. Mais cela même leur ayant été refusé, ils se virent contraints de payer au Roi une taxe beaucoup plus forte que celles qu'ils avoient payé auparavant.

Il exige de l'argent des Juifs.

Mariage du Prince Edoüard.

Dès que la Reine eut reçu l'avis de la conclusion du mariage de son fils, elle se hâta de se rendre à Bourdeaux, accompagnée d'Edoüard & d'Edmond ses fils, & de l'Archevêque de Cantorbéri. Immédiatement après son arrivée, le Prince Edoüard fut envoyé, avec un superbe train, à Burgos, où il épousa l'Infante Eléonor, avec laquelle il reprit, peu de jours après, le chemin de Bourdeaux, où le Roi & la Reine les attendoient. Pendant le séjour que la Cour fit dans cette Ville, le Roi confirma, par une nouvelle Patente, le don de la Guyenne qu'il avoit déja fait au Prince son Fils, à quoi il ajoûta encore l'Isle d'Irlande, & le droit de Souveraineté sur le Païs de Galles. Henri, n'ayant plus rien à faire en Gascogne, se prépara pour son départ. Mais pour éviter les fatigues de la Mer, il demanda au Roi de France, qui s'étoit heureusement tiré des mains des Infidéles par une grosse rançon, la liberté de traverser ses Etats, pour aller s'embarquer à Boulogne. Loüis, lui ayant très-agréablement accordé sa demande, alla le recevoir à Chartres, & le conduisit à Paris, où il le regala pendant huit jours.

Henri retourne en Angleterre par la France.

Henri

Henri fit son entrée dans Londres avec une pompe extraordinaire, & reçut de cette Ville le présent de cent livres sterling qu'elle avoit accoûtumé de faire en semblables occasions. Mais comme il n'en parut pas satisfait, on y ajoûta une piéce de vaisselle d'argent curieusement travaillée, dont il fut content. Cela n'empêcha pas, que peu de jours après il ne prit une occasion qui se présenta, pour tirer de cette Ville un présent plus considérable. Un certain Prêtre, accusé d'un meurtre, s'étant sauvé des prisons de Newgate, où l'Evêque de Londres l'avoit fait enfermer, la Vile fut condamnée à payer au Roi trois cens marcs, pour punition de sa négligence. Ce jugement fut trouvé d'autant plus inique, qu'il avoit été justifié par de bonnes preuves, que les Officiers mêmes de l'Evêque avoient favorisé l'évasion du prisonnier.

Henri III. 1254. Il exige de l'argent de la Ville de Londres.

J'ai laissé l'Empereur Conrad & le Pape Innocent dans une Guerre fort échauffée. Le dernier étoit enfin parti de Lion, pour se rendre à Genes, d'où il avoit dessein d'aller secourir la ville de Naples que Conrad tenoit étroitement assiégée. Mais cette résolution ayant été prise trop tard, l'Empereur eut le tems de se rendre maître de cette Capitale, & ensuite de tout le reste du Royaume. Cet heureux succès lui fit concevoir le dessein de s'emparer aussi de l'Isle de Sicile, & si l'on en croit quelques Historiens, il l'exécuta par une insigne trahison. On prétend, qu'ayant attiré à *Melphi* le jeune Henri son frere, à qui Frideric II. avoit laissé la Sicile en partage, il l'y fit assassiner. C'étoit, dit un Historien de Naples, de tous les Enfans de Frideric, celui qui valoit le mieux, & qui donnoit de plus belles espérances.

Affaires de Sicile.

Conrad se rend maître de Naples.

Il fait mourir Henri son Frere Roi de Sicile.

Avant la mort de ce jeune Prince, le Pape qui voyoit ses affaires fort dérangées par les progrès de Conrad, avoit envoyé en Angleterre le même *Albert* dont j'ai parlé ci-devant, pour offrir au Roi la Couronne des deux Siciles. Mais Henri avoit rejetté cette offre par la considération de son Neveu qu'il ne vouloit pas dépoüiller. Innocent n'ayant pû réüssir dans ce projet, prit occasion de la mort du Roi de Sicile, pour renouveller l'Excommunication de Conrard, qu'il accusoit d'être le meurtrier de son Frere. Mais l'Empereur s'en défendit hautement, soit qu'il fût innocent, ou qu'il crût qu'on ne pouvoit pas aisément le convaincre de ce crime. Il écrivit même au Roi d'Angleterre, pour lui faire part de la mort de ce jeune Prince, & pour lui témoigner l'extrême douleur qu'il en ressentoit. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette douleur étoit bien sincére. Il suffira de remarquer, que s'il fut coupable de ce meurtre, il ne joüit pas long-tems du fruit de sa perfidie. Il mourut cinq mois après, empoisonné, comme on le publia, par un Médecin que *Mainfroi* son frere bâtard avoit gagné. Bien loin de soupçonner la main d'où partoit ce coup, il laissa la tutelle de *Conradin* son Fils au même Mainfroi.

Le Pape offre au Roi d'Angleterre les deux Siciles. Henri les refuse.

Conrad est accusé de la mort de son Frere.

Il meurt empoisonné par Mainfroi son frere bâtard.

La mort de Conrad qui arriva l'an 1253. changea entiérement la face des deux Siciles. Mainfroi, sous prétexte d'agir pour son pupille qui étoit en Allemagne, forma le projet de se rendre maître de ces deux Royaumes. Mais il y trouva tant de difficultez, qu'il fut obligé de le tenir caché, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion plus favorable. Cependant Innocent qui tenoit alors sa Cour à Peroûse, s'étant mis à la tête d'une armée, marcha dans le Royaume de Naples, dont les Peuples se déclarerent en sa faveur. Main-

Innocent IV. se rend maître du Royaume de Naples.

HENRI III. 1253.

froi lui-même, qui ne voyoit aucun moyen de s'oppoſer à ce Torrent, alla le trouver à Naples. Dès qu'il fut auprès de lui, il ſçut agir avec tant de diſſimulation, que le Pape, le voyant véritablement dans ſes intérêts, l'admit dans tous ſes Conſeils, & lui confirma le don de la Principauté de Tarente, que l'Empereur ſon Pere lui avoit fait dans ſon Teſtament. Mainfroi, ſe voyant ainſi bien établi dans l'eſprit du Pape, penſa d'abord aux moyens d'en tirer quelque avantage pour exécuter ſes deſſeins. Dans cette vûë il lui conſeilla de diſperſer ſes troupes dans tout le Royaume, appuyant ce conſeil de deux raiſons, auſquelles Innocent ſe laiſſa ſurprendre. La premiere étoit, qu'il y avoit de la néceſſité à ſoulager les Habitans de Naples, de peur qu'étant trop foulez, ils ne ſe portaſſent à la révolte. Il fondoit la ſeconde ſur ce qu'il n'étoit pas moins important de tenir en bride les Allemans que Conrad avoit laiſſez dans le Païs, ſous la conduite de deux Princes de Baviere. Cette ruſe lui ayant réüſſi ſelon ſes ſouhaits, il ſe tourna du côté des deux Princes Allemans, qui vrai-ſemblablement ne devoient pas être plus difficiles à ſurprendre que le Pape. Par le moyen de quelques Emiſſaires ſecrets, il leur fit entendre, qu'il avoit beaucoup à cœur les intérêts de Conradin, & que ce n'étoit que par politique, qu'il avoit feint d'être Partiſan du Pape. Enſuite, il leut fit valoir les forces qu'Innocent avoit dans le Royaume, & leur conſeilla, d'aller en Allemagne chercher du ſecours. Ce qui porta le plus ces deux Princes à ſuivre ſon conſeil; fut l'aſſurance qu'il leur donna, qu'en leur abſence il auroit ſoin de leurs troupes. Il leur fit entendre, qu'il ſe faiſoit fort d'engager le Pape à leur fournir la ſubſiſtance, en lui faiſant eſpérer qu'il pourroit les renvoyer en Allemagne, & que cependant il feroit durer la négociation, juſqu'à ce qu'ils fuſſent de retour. Par ce double conſeil, Mainfroi affoiblit les forces du Pape, en les lui faiſant diſperſer, & ſe délivra de la préſence importune des deux Princes Allemans, en ſe réſervant leurs troupes, pour s'en ſervir au beſoin.

Il eſt duppé par Mainfroi.

L'armée qu'Innocent avoit menée dans le Royaume de Naples, ne pouvoit être entretenuë ſans une très-grande dépenſe, que ce Pontife ne pouvoit pas long-tems ſoutenir. Dans la crainte où il étoit, que ſes troupes ne vinſſent à ſe débander, s'il ne trouvoit de l'argent pour les payer, il fit auprès du Roi d'Angleterre une nouvelle tentative qui lui réüſſit mieux que la précédente. Sous prétexte d'informer ce Prince des particularitez de la mort du Roi de Sicile ſon Neveu, il lui envoya un Nonce qui eut ordre de lui offrir de ſa part la Couronne des deux Siciles pour le Prince *Edmond* ſon ſecond Fils. Il lui fit repréſenter que ſes ſcrupules n'étoient plus de ſaiſon, depuis la mort du jeune Roi ſon Neveu: que d'ailleurs il devoit conſidérer l'offre qu'il lui faiſoit, comme un témoignage très-particulier de ſon eſtime & de ſon affection, dont il n'y avoit point de Souverain en Europe, qui ne ſe trouvât honoré. Enfin, qu'une Couronne étoit un préſent qui ne demandoit pas qu'on délibérât long-tems, ſi l'on devoit l'accepter. Ces offres ébloüiſſantes firent tout l'effet que le Pape s'en étoit promis. Henri, ſans conſulter le Prince ſon Frere, ni le Parlement, duquel il devoit tirer des ſecours néceſſaires pour faire réüſſir cette entrepriſe, accepta ce préſent imaginaire, avec de grandes marques de reconnoiſſance. Dès ce moment, il fit prendre au Prince Edmond le titre de Roi de Sicile. Depuis que ce Roi peu aviſé ſe fut

Innocent offre les deux Siciles à Henri, pour Edmond ſon ſecond fils.
Act. Publ. T. I. pag. 513.

Henri accepte ce préſent imaginaire.

fut imprudemment engagé dans cette affaire, il n'eut jamais la force ni la ſageſſe de ſe débarraſſer des piéges que le Pape lui tendit ſous ce prétexte. Ce Pontife lui fit entendre qu'avec une médiocre ſomme d'argent, il auroit la ſatisfaction de voir en peu de tems ſon ſecond Fils ſur le Trône, & qu'une Couronne, comme celle de Sicile, valoit bien la peine qu'il fît quelques efforts pour l'obtenir. Flatté de cette agréable eſpérance, Henri ne fit aucune difficulté d'envoyer au Pape, tout l'argent comptant qu'il avoit, tout ce que le Prince ſon Frere lui voulut prêter, & tout ce qu'il put extorquer des Juifs, ou de ſes autres Sujets par le moyen des Juges députez dans les Provinces, qu'il mit encore en uſage. Mais cela ne ſuffiſant pas pour contenter le Pape, il ſe laiſſa porter juſqu'à cet excès d'imprudence, que de s'engager, ſous peine d'être excommunié, & privé de la Dignité Royale, à payer toutes les ſommes que le Pontife emprunteroit à faire réüſſir leur entrepriſe. Innocent muni de ce pouvoir illimité, n'épargna pas la bourſe de ſon ami. Par des emprunts vrais ou ſimulez, il l'engagea ſi avant, qu'il n'étoit pas poſſible que ſes revenus ordinaires puſſent ſuffire à cette dépenſe. C'eſt ce qui le mit ſouvent dans la néceſſité de faire à ſon Parlement des demandes qui le rendirent de plus en plus odieux à ſes Sujets. Mais il étoit tellement entêté de cette affaire, qu'il ne comptoit pour rien les plaintes & les murmures du Peuple, pourvû qu'il crût trouver l'argent néceſſaire pour exécuter ſon projet.

Il envoye de l'argent au Pape.

Il s'engage à payer ce que le Pape pourra emprunter.

M. Paris.

Innocent ſçavoit bien qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi d'accomplir ſes engagemens. Mais il ſe promettoit, qu'en uſant de la plénitude de ſa puiſſance Apoſtolique, il pourroit lui fournir aſſez de moyens pour arracher l'argent des bourſes de ſes Sujets. Le premier de ces moyens fut une Bulle adreſſée à l'Archevêque de Cantorbéri, & à l'Evêque de Cheſter, par laquelle le Pape leur donnoit pouvoir d'emprunter de l'argent à toutes ſortes de perſonnes, au nom de l'Egliſe Romaine, avec ordre, de remettre entre les mains du Roi les ſommes, qui proviendroient de ces emprunts. Il eſt aiſé de comprendre, que le Pape ſe ſervit du nom de l'Egliſe Romaine, premiérement, parcequ'il ſçavoit bien que perſonne ne voudroit prêter de l'argent au Roi. En ſecond lieu, parce que l'Egliſe avoit des moyens pour forcer les gens, du moins Eccléſiaſtiques, à prêter leur argent, ce que le Roi ne pouvoit pas faire.

Le Pape ſe ſert de divers moyens pour faire trouver de l'argent au Roi.

Act. publ. T. I. p. 511.

Ibid.

Le voyage de la Terre Sainte fournit au Pontife un prétexte d'accorder au Roi, deux Décimes ſur le Clergé. Mais en même tems, il ordonna que l'argent qui en proviendroit ſeroit dépoſé en un lieu ſûr, d'où il ne pourroit être tiré que par ſes ordres. Il vouloit faire entendre, que c'étoit pour empêcher que le Roi ne l'employât à d'autres uſages qu'à l'expédition de la Terre Sainte. Mais dans la vérité c'étoit à la prétenduë conquête de la Sicile, que ces ſommes étoient deſtinées. Par une troiſiéme Bulle, il accorda au Roi la vingtiéme partie des revenus Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe, pourvû que cette levée ſe pût faire ſans ſcandale. Cependant, comme il s'étoit engagé à contribuer lui-même aux frais de la conquête projettée, il promit de faire compter au Prince Edmond cent mille livres Tournois, dont la moitié lui ſeroit payée auſſitôt qu'il ſeroit arrivé à Lion. Grand engagement pour une entrepriſe de cette nature ! Encore étoit-il reſtraint par cette clauſe, ſi le Pontife n'en avoit pas beſoin lui-même, pour la défenſe du S. Siége.

Ibid.

Ibid.

HENRI III. 1254. Ibid. Quelques précautions que le Pape prît pour faire trouver de l'argent au Roi, il crignit qu'elles ne fûssent pas suffisantes, ou que ce Prince ne dissipât inutilement les finances qu'il auroit amassées. Ce fut dans cette pensée, qu'il l'exhorta par un Bref à retrancher toutes les dépenses non nécessaires, sans excepter celles qui étoient destinées à des usages pieux, par la raison que la conquête de Sicile étoit au dessus de toutes les œuvres de charité. Quoiqu'Edmond ne possédât encore qu'un vain titre, le Roi son pere aveuglé par les espérances dont le Pape le flâtoit, regardoit ce jeune Prince, comme le véritable Souverain des deux Siciles. *Ibid.* Dans cette pensée, il voulut que, par une Patente authentique, il donnât à Thomas, Comte de Savoye Oncle de la Reine, la Principauté de Capoüe, qui, comme tout le reste du Royaume, étoit encore en dispute entre le Pape & Conradin. Mais quoiqu'il semblât que le Pape s'étoit dépoüillé de ce Royaume en faveur d'Edmond, il ne laissoit pas de disposer, sans le consulter, de ce qui en dépendoit. *Ibid.* On voit dans le Recueïl des Actes Publics, divers dons que le Pontife faisoit, dans ce même Royaume, au Comte de Hoemburch son Général, & à d'autres.

Mainfroi pense à se faire Roi de Sicile. Gio. Summonte Hist. di Napoli. Pendant que le Pape continuoit ses négociations en Angleterre, avec tout le secret possible, de peur d'effaroucher les Siciliens, le Batard Mainfroi prenoit à Naples, des mesures pour se procurer la Couronne des deux Siciles. Il pratiquoit des troupes Allemandes que l'Empereur Conrad avoit ménées, & s'assuroit du secours des Sarrasins qui étoient en fort grand nombre dans les deux Royaumes. Dès que ses affaires furent au point ou il les désiroit, il chercha l'occasion de se déclarer ouvertement & il ne tarda pas long-temps à la trouver. *Il quitte la Cour du Pape pour un meurtre.* Une querelle qu'il eut à la Cour du Pape, où il tua un homme qui l'avoit offensé, l'ayant obligé à s'en éloigner, il fut cité à comparoitre en Jugement pour rendre raison de ce meurtre. *Il est cité en Justice, & il refuse d'obéir.* Sur son refus, Innocent fit marcher des Troupes vers la petite Ville de Nocera, habitée par les Sarrasins, où le Meurtrier s'étoit retiré. *Le Pape fait marcher des troupes contre lui.* Il n'en fallut pas davantage pour fournir à Mainfroi un prétexte d'assembler ses amis qui étoient déja préparez. Avec les secours qui lui vinrent de plusieurs endroits, il alla au devant des troupes qui marchoient contre lui, & les ayant attaquées avec avantage, entre Troya & Foggia, il en tua une partie, & mit les autres en fuite. *Il bat l'armée du Pape.* Innocent ne fut pas peu surpris de la défaite de son armée, & de se voir sur les bras ce nouvel ennemi dont il avoit prétendu se servir pour chasser les Allemans du Royaume. Cet événement lui ayant fait connoître que Mainfroi n'avoit fait que l'amuser, il comprit que, puisque les Allemans avoient pris le parti du Bâtard, il lui seroit difficile de se maintenir dans le Royaume avec ses seules forces. Dans cette pensée, il redoubla ses instances auprès du Roi d'Angleterre, pour en obtenir des troupes & de l'argent, avec un Général Anglois, le menaçant, en cas de refus, de donner la Couronne de Sicile à un autre Prince. Mais comme ce secours étoit encore bien éloigné, le chagrin qu'il conçut de voir ses affaires dans une si fâcheuse situation, lui causa une maladie qui le coucha dans le tombeau. *Innocent IV. meurt. Alexandre IV. lui succède.* Quoique la plûpart des Historiens mettent plus d'une année d'intervalle entre la mort d'Innocent IV. & l'élection d'Alexandre IV. qui lui succéda, le nouveau Recueïl des Actes Publics d'Angleterre fait voir manifestement, qu'Alexandre IV. fut élu peu de mois après la mort d'In-

d'Innocent. En effet on y trouve des Bulles de ces deux Papes datées de la fin de la même année 1254. HENRI III. 1255.

Alexandre, suivant les traces de son Prédécesseur, résolut de continuer la guerre contre Mainfroi, qui voulant encore tenir ses desseins cachez, s'étoit déclaré pour Conradin, de peur d'éffaroucher les Allemans dont il avoit grand besoin. Comme le Pape n'en avoit pas moins des secours d'Angleterre, au lieu de menacer Henri, comme Innocent avoit fait, il lui dépêcha l'Evêque de Bologne, à qui il mit en main un anneau pour investir, par cette marque, le jeune Edmond du Royaume de Sicile. Mais pendant que ce Legat étoit en chemin, les affaires d'Alexandre achevoient de se ruïner. Ce Pontife ayant emprunté de l'argent de tous côtez, sur le compte du Roi d'Angleterre, avoit trouvé le moyen d'assembler une armée de soixante mille hommes, dont il avoit donné le Commandement au Cardinal *Octavien Ulbaldini Florentin* avec ordre d'aller assiéger Mainfroi dans Nocera. Ce Cardinal avoit pour Lieutenant le Marquis de Hoemburch Allemand qui avoit long-tems servi Innocent IV. mais qui, depuis quelque tems, s'étoit laissé corrompre par Mainfroi. Dès que cette armée se fut approchée de Nocera, le Marquis, qui épioit les occasions d'engager Octavien dans quelque fausse démarche, lui représenta, qu'il étoit non seulement inutile, mais contre son honneur d'employer une si grande armée, pour se rendre maître d'une bicoque. Il ajoûta que les environs de cette Place étoient sans fourrage, & que d'ailleurs il paroissoit bien que Mainfroi n'étoit pas en état de faire de grands efforts, puisqu'il s'étoit renfermé entre des murailles. Le Général Ecclésiastique, qui avoit peu d'expérience dans le métier de la guerre, regardant le Marquis comme un homme habile & fidelle, se laissa aisément persuader de séparer son armée, sur la fausse opinion que son ennemi avoit peur. Il n'eut pas plûtôt fait cette faute, que Mainfroi sortit de Nocera, & fondant à l'improviste sur l'armée qui venoit l'assiéger, il la mit dans une entiére déroute. La perte que le Pontife fit en cette occasion fut si grande, qu'il ne se vit plus en état de se maintenir dans ce Païs-là. Ainsi Mainfroi se rendit aisément Maître des deux Siciles, & se fit couronner à Palerme, après avoit fait courir le bruit que le jeune Conradin étoit mort en Allemagne.

Alexandre léve une grande armée contre Mainfroi. *Act. Publ. T. I. p.* 532. *M. Paris. Act. Publ. T. I. pag.* 441. *Gio. Sammonte.* Mainfroi défait l'armée du Pape. Il est couronné Roi des deux Siciles.

Quoi qu'Alexandre ne trouvât plus aucune ressource en Italie, il ne perdit pas l'espérance de rétablir ses affaires par le moyen du Roi d'Angleterre, qui étoit peu informé de la révolution arrivée dans le Païs auquel il prenoit un si grand intérêt. En effet, l'Evêque de Bologne se rendit à Londres, où sans faire aucune mention de ce qui étoit arrivé dans le Royaume de Naples, ni du couronnement de Mainfroi, il donna au jeune Edmond l'investiture des deux Siciles. Cela se fit avec une pompe qui ajoûta un nouveau dégré à la satisfaction de Henri. Ce foible Prince regardoit cette cérémonie, comme si en effet elle eût mis Edmond en possession d'une Couronne. Mais s'il se trouvoit des flateurs qui le félicitoient de cette augmentation de gloire, il y avoit des gens plus sages qui gémissoient de voir leur Roi devenir de plus en plus la duppe du Pape. En effet il n'étoit pas bien difficile de comprendre qu'il s'engageoit dans une entreprise, que tout l'argent comptant qui se trouvoit en Angleterre n'auroit pas été capable de faire réüssir.

Le Légat investit le Prince Edmond des deux Siciles.

HENRI III. 1255. Le Roi demande un secours au Parlement,

Henri avoit peu de raison de s'attendre à de grands secours de la part de son Peuple qu'il avoit trop mécontenté. Encore moins pouvoit-il espérer de faire entrer les Barons dans un projet où il s'étoit témérairement engagé, sans prendre les avis de ceux qui pouvoient seuls lui fournir les moyens d'en sortir à son honneur. Cela n'empêcha pas que ; dans un Parlement qu'il convoqua cette année, il ne demandât un secours d'argent, avec autant de confiance, que s'il n'eût effectivement travaillé que pour le bien de l'Etat. Quoique le Parlement s'intéressât peu dans le succès de l'affaire de Sicile, il crut pourtant pouvoir tirer quelque avantage des besoins du Roi, en profitant de cette occasion, pour procurer, d'une maniere solide, l'observation des deux Chartres. Dans cette vûë il répondit au Roi, qu'on lui accorderoit un Subside, à ces deux conditions, que les deux Chartres seroient observées & que le Grand Trésorier, le Grand Justicier, & le Grand Chancelier, seroient nommez par le Parlement, sans pouvoir être destituez que par la même autorité. Mais le Roi n'ayant pas jugé à propos d'accepter ces conditions, prorogea le Parlement jusqu'à la Fête de St. Michel.

Qui demandeà son tour certaines conditions.

Il est prorogé.

Voyage du Roi en Ecosse.

Pendant cet intervalle, Henri fut obligé de faire un voyage en Ecosse, pour les intérêts de la Reine sa fille qui se plaignoit de ceux qui gouvernoient le Royaume, pendant la Minorité du Roi son Epoux. La présence du Roi d'Angleterre contribua beaucoup à régler les affaires de ce Royaume qui commençoit à se sentir des désordres ordinaires, pendant une Minorité. Le séjour qu'il fit en Ecosse fut très-court, parce qu'il étoit pressé de retourner en Angleterre, où les affaires de Sicile le rappelloient.

Rustand, Nonce du Pape, arrive en Angleterre avec diverses Bulles en faveur du Roi.

Les sommes que le Pape précédent & celui-ci prétendoient avoir empruntées pour l'affaire de Sicile étoient si excessives, que le Roi se voyoit dans l'impossibilité de satisfaire les Créanciers vrais ou supposez. Alexandre ne l'ignoroit pas ; mais comptant que les Anglois & particuliérement le Clergé, étoient responsables pour leur Souverain, il employa tous les moyens imaginables pour tirer de l'argent de ce malheureux Royaume qui étoit déja si fort épuisé Il lui fit porter les premiers coups par un Nonce nommé *Rustand* qu'il munit de diverses Bulles dont l'unique but étoit d'exiger de l'argent du Clergé. La premiere que ce Nonce fit paroître, ordonnoit la levée des Décimes, en Angleterre, en Irlande, & en Ecosse même, tant pour l'usage du Pape que pour celui du Roi d'Angleterre. Cette Bulle étoit conçuë en termes qui ne laissoient au Clergé aucun lieu de chicaner sur son exécution. Le Pontife y ordonnoit cette levée, *Nonobstant toutes Lettres, Indults, Privileges, Exemptions, ou autres Concessions, sous quelque forme, & pour quelque cause que ce pût être, & nonobstant toutes oppositions qui pourroient être imaginées.* Une seconde Bulle donnoit au Nonce le pouvoir de changer le vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête de Sicile : Conquête que le Pape vouloit faire regarder comme bien plus importante que celle de Jerusalem. Henri s'engagea dans ce nouveau, vœu, par un Serment solemnel qu'il fit sur les Reliques de St. Edoüard, ainsi qu'il l'avoit fait à l'égard du premier. De plus le Nonce fit prêcher une Croisade contre Mainfroi, comme contre un ennemi du Nom Chrétien, & promit le pardon des péchez à tous ceux qui donneroient du secours au St. Siége contre ce Prince excommunié. La publication de cette Croisade fit peu d'effet en Angle-

terre

terre. Mais elle en produisit un très-grand dans la Palestine, en ce qu'elle obligea les Chrétiens de ce Païs-là, qui voyoient les secours qui leur étoient destinez, détournez à un autre usage, à faire avec les Sarrasins, une Trêve pour dix ans. HENRI III. 1255.

Le Parlement qui avoit été prorogé, étant rassemblé, le Roi y pressa inutilement la demande du Subside. Il avoit eu la précaution de n'envoyer point des sommations à ceux d'entre les Seigneurs qui avoient marqué le plus de fermeté dans la derniere Séance. Mais ce fut de cela même que le Parlement prit occasion de se dispenser de répondre à sa demande. Il prétendit, que selon la teneur de la Grande Chartre, il n'étoit pas obligé de délibérer sur aucune affaire, si tous ceux qui avoient droit d'assister au Parlement n'y avoient pas été appellez. Henri, voyant peu d'apparence à pouvoir tirer de l'argent de cette Assemblée, la congédia, & chercha d'autres moyens pour en recouvrer. Il voulut en emprunter encore du Prince son frere: mais il n'en put rien obtenir. Richard étoit fâché que le Roi se fût indiscretement engagé dans cette affaire, sans avoir daigné prendre ni ses conseils, ni ceux des autres Grands du Royaume. Le Parlement se rassemble. Il ne donne point de réponse au Roi. Il est dissous. Richard refuse de prêter de l'argent au Roi son frere.

1256. Mais ce que Henri n'avoit pû faire par sa propre autorité, il tâcha de le faire par l'appui du Pape, qui lui prêtoit son secours avec d'autant plus d'ardeur, que c'étoit pour ses propres intérêts. On peut dire hardiment qu'en ce malheureux Siécle, la Cour de Rome avoit perdu toute pudeur. C'est ce qui paroîtra manifestement dans ce que je vais rapporter. Ce ne sera plus sur le témoignage d'un Historien dont on a tâché de rendre la bonne foi suspecte: mais sur les propres Bulles d'Alexandre IV. qui se trouvent dans les Archives d'Angleterre, selon les copies authentiques qu'on en voit dans le Recueil des Actes Publics. Pour le dire en passant, rien n'est plus propre à réfuter tout ce qu'on a voulu alléguer contre le témoignage de Matthieu Paris, que la conformité qui se trouve entre les Bulles & son Histoire. Ce qu'il y a de plus étrange dans la conduite d'Alexandre, c'est qu'il n'employoit pas même à la guerre contre Mainfroi, les sommes excessives qu'il tiroit incessamment de l'Angleterre sous ce prétexte. Si l'on confronte ensemble les Histoires d'Angleterre & de Sicile, on trouvera, que dans le tems même que ce Pape épuisoit l'Angleterre d'argent pour la conquête projettée, il laissoit Mainfroi joüir tranquillement de la Couronne sans faire presque aucun effort pour le détrôner. Ainsi la conquête de Sicile n'étoit qu'un leurre dont le Pape se servoit, pour tirer de grosses sommes de Henri, sur l'espérance frivole qu'il lui donnoit de mettre Edmond son fils sur le trône. Dans le Recueil que j'ai souvent cité, on trouve jusqu'à la fin de 1255. diverses Bulles qui font connoître bien clairement avec quelle avidité le Pontife Romain suçoit la misérable Angleterre. Diverses Bulles, pour tirer de l'argent de l'Angleterre. *M. Paris.*

Dans une de ses Bulles, il ordonne à Henri de payer quatre mille livres à l'Evêque de Bologne, pour les frais de la Légation, Comme si la Cour de Rome n'avoit eu elle-même aucun intérêt dans cette affaire. *Act. Publ. T. I. p.* 547.

Dans un autre du même mois, il confirme le changement du vœu que le Roi avoit fait d'aller à la Terre Sainte, en celui de l'expédition de Sicile, afin que l'argent destiné à faire la guerre aux Sarrasins, servît à payer les dettes contractées pour la conquête de ce Royaume. *Ibid.*

Par

HENRI III. 1256. pag. 549. Par une autre semblable, adressée à l'Archevêque de Cantorberi, il fait, de son autorité, le même changement à l'égard du vœu du Roi de Norwége & de ses Sujets. Ensuite, il leur ordonne d'envoyer en Angleterre, pour la prétenduë expédition de Sicile, l'argent qu'ils avoient destiné au voyage de la Terre Sainte.

pag. 551. Un troisiéme, ordonne à tous ceux d'entre les Anglois, qui ont reçu quelque secours d'argent, pour leur aider à faire le voyage de la Palestine, de le mettre entre les mains de certains Commissaires, pour être employé à l'expédition de Sicile.

Ibid. Quoiqu'il eût déja confirmé le changement du vœu de Henri, il ne laissa pas de lui accorder, par une Bulle, la vingtiéme partie des revenus du Clergé d'Ecosse, pour l'employer à l'expédition de la Terre Sainte. Cette Bulle étant postérieure à celle qui avoit changé le vœu du Roi, on ne peut la regarder que comme une véritable supercherie, pour faire accroire aux Ecossois que leur argent seroit employé à la Guerre contre les Infidelles.

Ibid. Ensuite, par une Bulle subséquente, il dispense les Ecossois du vœu qu'ils avoient fait pour la Terre Sainte, à condition qu'ils envoyeroient en Angleterre une certaine somme qui seroit employée à la conquête de Sicile.

pag. 558. Ibid. Il accordoit la même faveur aux Anglois, par une Bulle datée du mois d'Août de la même année.

Enfin, par une autre du mois d'Octobre, il enjoignoit à son Nonce, de contraindre les Prélats Anglois, de donner au Roi les Décimes qui lui avoient été accordées, pour payer les dettes contractées depuis son engagement avec Innocent IV.

Si toutes ces Bulles ne se trouvoient pas en original dans les Archives d'Angleterre, on auroit de la peine à se persuader, que le Vicaire de Jesus-Christ eût été assez peu Chrétien, pour préférer sa propre querelle à celle de Dieu; car c'est là l'idée qu'on avoit alors des Croisades contre les Infidelles. On ne peut voir encore, sans étonnement, qu'Alexandre ait conçu le dessein de faire payer aux Ecossois, aux Norwégiens, qui habitent une des extrémitez de l'Europe, les frais de la querelle qu'il avoit avec la Maison de Suabe, pour un Royaume qui en occupe l'autre extrémité. Mais si ce que l'Historien ajoûte est vrai, dequoi pourtant il n'y a presque pas lieu de douter, on n'aura pas beaucoup de peine à comprendre, que pour recouvrer de l'argent, il n'y avoit point de moyen, quelque injuste qu'il fût, qui ne semblât bon à ce Pape.

Les sommes empruntées au nom du Roi montoient en Capital, selon le compte du Pape, à 135540. marcs d'argent, sans y comprendre les intérêts. Alexandre n'ignoroit pas que les revenus ordinaires du Roi suffisoient à peine pour la dépense de sa Maison, & que par conséquent il étoit impossible de prendre là-dessus dequoi satisfaire les prétendus Créanciers. Pour tirer le Roi de cet embarras, il lui fit trouver bon, que toutes les levées d'argent extraordinaires qui se feroient dans son Royaume, fussent appliquées à cet usage, moyennant quoi, il se chargea de trouver lui-même les moyens de lever l'argent qui leur étoit nécessaire. Ce n'étoit pas tant dans les bourses du Peuple ou des Seigneurs, qu'il falloit foüiller, que dans celles du Clergé. Outre que celui-ci étoit fourni de plus d'argent comptant, il avoit bien plus de do-

cilité à l'égard du Pape, que le Peuple n'en avoit pour le Roi. Ainsi, afin d'obliger le Clergé à payer la plus grande partie de cette dette, Alexandre se servit d'un moyen extraordinaire, qui lui fut suggéré par l'Evêque de Héréford. Il fit faire un grand nombre de billets obligatoires, par lesquels chaque Membre du Clergé d'Angleterre reconnoissoit avoir reçu d'un tel Marchand de Sienne, de Florence, ou de quelqu'autre endroit d'Italie, la somme de - - - pour les besoins de son Eglise, & s'obligeoit à la payer dans un certain tems. Cela fait, on entreprit de contraindre chaque Particulier de signer une de ces promesses, comme si effectivement il avoit emprunté ce qu'elle contenoit. Tyrannie d'une telle nature, qu'il seroit difficile d'en trouver des exemples parmi les Tyrans les plus renommez.

HENRI III. 1256. Etrange moyen employé par le Pape, pour tirer de l'argent du Clergé. *M. Paris.*

Pour exécuter ce dessein, Rustand fit assembler tous les Prélats du Royaume, & leur fit sçavoir que l'intention du Pape étoit, que chaque Membre du Clergé signât une de ces promesses, & s'engageât à payer la somme qu'elle contenoit, dans un tems assez court sur peine d'excommunication. Cette proposition surprit tellement les Prélats, que l'Evêque de Londres ne pût s'empêcher de dire tout haut, qu'il perdroit plûtôt la tête, que de se soumettre à une telle tyrannie. L'Evêque de Worcester en dit tout autant, & enfin on donna pour réponse à Rustand que le Clergé d'Angleterre ne vouloit point se rendre Esclave du Pape. Le Nonce se plaignit au Roi d'une réponse si fiére, & lui fit entendre que l'Evêque de Londres étoit l'auteur de la désobéïssance du Clergé. Henri qui n'étoit pas moins irrité que le Nonce, s'emporta contre cet Evêque, & lui dit que puisqu'il ne craignoit pas de s'attirer son indignation, aussi bien que celle du Pape, il en ressentiroit bien-tôt les effets. Cette menace n'ayant pas été capable d'épouvanter le Prélat, il répondit, *qu'il sçavoit bien que le Roi & le Pape étoient plus puissans que lui, mais que si on lui ôtoit sa mitre, il prendroit un casque en sa place.* Cependant cette fermeté ne fut pas capable de faire désister le Nonce de son projet. Avec le secours de l'Evêque de Héréford, il sema la discorde parmi les principaux Membres du Clergé, en caressant les uns, en intimidant les autres, & en faisant intenter contre quelques-uns des accusations sur lesquelles il prenoit occasion de les excommunier. Ces Censures étoient d'autant plus redoutables, que si dans quarante jours ils ne demandoient pas leur absolution, laquelle ils ne pouvoient obtenir qu'en se soumettant à la volonté du Pape, tous leurs revenus étoient confisquez.

Mais ce que le Pape & le Roi pouvoient tirer de quelques Particuliers, par ces voyes violentes, ne pouvoit pas faire une somme assez considérable, pour subvenir à leurs besoins. Il falloit avoir le consentement de tout le Clergé, pour faire signer toutes les promesses, sans quoi ce n'étoit pas la peine de commettre des injustices si criantes. Rustand assembla donc encore une fois les Prélats pour cette affaire. Mais l'absence de l'Archevêque de Cantorbéri, qui étoit hors du Royaume, & la vacance du Siége d'Yorck, fournirent aux Prélats un prétexte de demander un délai qu'on ne pût leur refuser. Ils espéroient que le tems améneroit quelque changement favorable qui les exempteroit de payer l'argent qu'on leur demandoit. Mais la conduite du Nonce devoit bien leur faire perdre cette espérance. Il se mettoit en fureur contre ceux qui proposoient des difficultez sur cette affaire, & trouvoit fort étrange qu'on

HENRI III. 1256. osât le moins du monde s'oppoſer à la volonté du Pape. Un Agent du Clergé, nommé Leonard, ayant voulu inſiſter ſur l'injuſtice de ce que le Pape demandoit, Ruſtand lui ordonna de dire s'il parloit de lui-même, ou de la part des Prélats. Enſuite, il mit par écrit les propres paroles de l'Agent, diſant qu'il vouloit informer le Pape de la maniere inſolente dont il s'étoit exprimé. Un autre Eccléſiaſtique ayant voulu auſſi parler un peu librement ſur la même matiere, le Nonce lui dit d'un ton furieux, que s'il n'avoit pas de la conſidération pour les Prélats, il ne lui laiſſeroit pas un cheveu à la tête.

Le délai accordé au Clergé étant expiré, tous les Prélats du Royaume, avec les Archidiacres qui repréſentoient le Clergé inférieur, ſe rendirent à Londres pour y tenir leur Aſſemblée. Comme ce n'étoit que pour cette ſeule affaire qu'ils s'aſſembloient, dès le premier jour Ruſtand y renouvella ſes inſtances. Le Clergé répondit, par la bouche de Leonard ſon Agent, que ſa pauvreté ne lui permettoit pas de conſentir à la demande du Pape, vû qu'elle n'étoit fondée ni ſur la Raiſon, ni ſur aucune apparence de Juſtice. Le Nonce répondit, qu'il n'y avoit point d'injuſtice dans ce que le Pape prétendoit, puiſque toutes les Egliſes lui appartenant, il pouvoit faire de leurs revenus ce qu'il jugeoit à propos. Cette prétention extraordinaire fut relevée par Leonard qui lui répondit, que véritablement on pouvoit dire en quelque maniere que toutes les Egliſes appartenoient au Pape pour les protéger & pour les défendre, mais non pas quant à la propriété. Tout de même, ajoûta-t-il, qu'on dit en Angleterre que tout eſt au Roi; mais que perſonne ne s'étoit jamais aviſé de dire que le Roi fût propriétaire de tous les biens de ſes Sujets: Qu'ainſi à l'égard des biens de l'Egliſe, jamais on ne pourroit faire voir que l'intention des Donateurs fût de les donner au Pape. Cette réponſe ne fit qu'irriter encore plus le Nonce, qui pourtant ne jugea pas à propos de diſputer & d'argumenter plus longtems. Il ſe contenta de crier d'un ton menaçant que chacun eût à parler pour ſoi-même, & que le Pape vouloit être informé des ſentimens de chaque Particulier. Il vouloit par-là intimider l'Aſſemblée: mais ſes manieres violentes produiſirent un effet tout contraire à ſon intention. Les Prélats, indignez de ſe voir ainſi traitez, répondirent unanimement, qu'ils ne pouvoient ni ne vouloient ſe ſoumettre à une exaction ſi injuſte; que c'étoit-là leur derniere réſolution, & qu'ils étoient prêts à ſouffrir la mort pour cette cauſe bien plus juſte que celle pour laquelle le Bienheureux Thomas Becket avoit ſouffert le martyre. Le Nonce voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir par ſes menaces, prit le partit de s'adoucir, en diſant, qu'il vouloit aller lui-même rendre compte au Pape des difficultez qui ſe rencontroient dans l'exécution de ſes ordres. Le Clergé députa auſſi de ſon côté le Doyen de S. Paul, pour informer le Pontife des raiſons de ſon refus. Pour finir tout d'une ſuite cette affaire à laquelle je n'ai pas deſſein de revenir, je rapporterai ici la modification que le Clergé obtint enfin de la Cour de Rome, après de longues ſollicitations. Comme le Pape prétendoit, que les ſommes dont il s'agiſſoit avoient été réellement empruntées pour le ſervice du Roi & de l'Egliſe, il ordonna, que chaque Membre du Clergé en payeroit ſa part à proportion de ſes revenus: mais que ce que chacun payeroit ſeroit défalqué des Décimes, qui dans la ſuite, ſeroient accordées au Roi.

Après

Après cette décision, ne voulant plus rien écouter, le Clergé se vit contraint de payer des sommes qu'il n'avoit pas empruntées, & au payement desquelles on l'avoit engagé, sans qu'il en sçût rien. Henri III. 1256.

Quelque tems après, le même Nonce fit assembler tous les Abbez de Citeaux, & leur demanda le revenu d'une année de leurs laines pour subvenir aux besoins du Pape & du Roi. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient accorder cette demande, que sur une délibération du Chapitre général de leur Ordre. Cette réponse ne satisfaisant pas le Prélat Italien, il se mit en fureur, & jura, que s'il ne pouvoit les fléchir tous ensemble, il les traiteroit d'une telle maniere, chacun en particulier, qu'il les contraindroit d'obéir. L'effet suivit de près la menace. Sur des fautes legéres ou imaginaires, il les attaqua l'un après l'autre, & les fit condamner à des grosses amendes. Mais cet Ordre trouva de si puissans protecteurs auprès du Pape, que le Nonce eut ordre de les laisser en repos.

Le Nonce attaque les Abbez de Citeaux.

Act. Pub. T. I.

La tyrannie que la Cour de Rome exerçoit contre le Clergé d'Angleterre, étoit si étrange, qu'il semble que l'Horien qui rapporte tous ces faits, ait craint qu'on ne le soupçonnât de les avoir inventez, s'il n'en donnoit pas une preuve convainquante. C'est sans doute dans cette pensée qu'il a inséré dans son Histoire une Bulle entiere d'Alexandre IV. qui fait voir qu'il ne s'étoit rien fait dans l'affaire des Billets, que par ses ordres exprès. Cette Bulle qui est adressée à Rustaud, finit par ces mots: *Vous prendrez soin d'informer le Roi, que tout cela procéde de notre volonté. C'est pourquoi nous vous marquons par ces Présentes, que chaque Abbé & chaque Prieur sera tenu de payer. Le Prieur & le Monastere de Durham, cinq cens marcs, celui de Bath, quatre cens, celui de Thornei, quatre cens, &c. -- Donné à Anagnia, le X. des Calendes de Juillet, la seconde année de notre Pontificat.*

Bulle d'Alexandre IV. qui justifie ce qui a été rapporté touchant les Billets.

M. Paris.

Revenons présentement au Roi, qui ne sollicitoit pas avec moins d'ardeur, les secours qu'il avoit demandez aux Seigneurs, pour mettre le Prince son fils sur le Trône de Sicile. L'Archevêque de Messine étoit venu exprès de Rome, pour appuyer cette demande, portant aux Seigneurs, des Lettres du Pape qui les exhortoit fortement à donner satisfaction au Roi. Mais l'empressement du Pape, & les vives sollicitations de l'Archevêque de Messine faisoient un effet tout contraire à leurs desseins. Car on voyoit très-clairement, que le Subside qui étoit demandé devoit être mis entre les mains du Pape, sans quoi, il ne se seroit pas donné de si grands mouvemens. D'ailleurs le Parlement ne pouvoit se résoudre à permettre qu'on levât des troupes pour les envoyer en Italie, comme le Pape & le Roi le souhaitoient, persuadé qu'il étoit que ce seroit les exposer à une ruïne certaine. Ces considérations le porterent à refuser au Roi le secours qu'il demandoit. Pour justifier son refus, il lui présenta une Adresse qui en contenoit les raisons. I. La difficulté de l'entreprise projettée. II. La pauvreté du Royaume. III. La crainte d'une invasion de la part des Etats voisins, si les forces du Royaume étoient envoyées si loin. IV. Que ce projet s'étoit fait, sans consulter le Parlement. V. Enfin, que les conditions attachées au don de la Sicile, laissoient au Pape la liberté de se rétracter quand il le jugeroit à propos, ce qui n'étoit pas réciproque.

Le Parlement refuse de l'argent au Roi.

Raisons de son refus.

Le Roi ne se contentoit pas de demander à son Parlement, un secours extraordinaire. Il prétendoit encore que le Corps du Clergé en particulier fût

Henri veut que le Cler-

HENRI III. 1256.

gé caution-ne pour lui.

Le Clergé refuse ; mais il y est contraint.

caution des sommes que le Pape prétendoit lui être encore duës, & qu'il consentît que les Décimes accordées pour trois ans fussent continuées pendant cinq autres années. Ces demandes étoient si excessives, que le Clergé ne put se résoudre à les accorder. Mais on n'avoit pas les mêmes égards pour les Seigneurs Ecclésiastiques que pour les Temporels. Le Pape n'eut pas plûtôt parlé d'un ton absolu, par la bouche de son Nonce, que le Clergé mollit tout à coup, & donna au Roi la plus grande partie de ce qu'il avoit demandé.

Guerre de Galles.

Quelques considérables que fussent les sommes qu'on avoit depuis peu tirées du Royaume, Henri ne laissoit pas de continuer ses exactions, tant sur les habitans de Londres que sur le reste du Peuple. Il fit même sentir les effets de son avidité aux Gallois qu'il regardoit comme ses Sujets, depuis qu'ils étoient devenus ses Vassaux. Les injustices qu'il leur fit, sous divers prétextes, ayant enfin poussé leur patience à bout, ils eurent recours aux armes, & firent des courses sur les frontieres d'Angleterre, d'où ils emporterent un riche butin. Le Prince Edoüard voulut se mettre en devoir de les aller châtier; mais il ne lui fut pas possible de lever des troupes suffisantes pour arrêter leurs progrès. Les finances du Roi étoient tellement épuisées, tant par le Pape, que par ses propres Favoris, que ne pouvant fournir aux dépenses de cette Guerre, il se vit contraint de souffrir que les Gallois pillassent impunément les frontieres de ses Etats.

Excès du Roi en faveur de ses Freres uterins, & des Parens de la Reine.

Son aveuglement pour ses freres uterins, & pour les Parens de la Reine étoit prodigieux. Il ne se contentoit pas de leur faire des dons immenses qui le mettoient hors d'état de défendre son Royaume, il leur permettoit de faire mille exactions sur ses propres Sujets, en défendant au Grand Chancelier d'expédier aucun Ordre qui pût leur porter du préjudice.

Le Pape presse le Roi de lui envoyer de l'argent & le menace.

Cependant le Pape n'étoit pas encore content des grandes sommes qu'il avoit tirées d'Angleterre. Il pressoit continuellement le Roi de lui envoyer de l'argent, le menaçant d'annuller le don de la Sicile, s'il ne se hâtoit d'exécuter tout ce qu'il avoit promis. Henri s'excusa de n'avoir pu encore envoyer des troupes en Italie, avec un Général Anglois, sur ce que, bien loin de pouvoir fournir à cette nouvelle dépense, il ne se trouvoit pas en état d'achever le payement des sommes que le Pape lui demandoit.

Le Prince Edoüard ratifie les Conventions faites touchant la Sicile.

Mais pour lui donner quelque satisfaction, il lui envoya cinq mille marcs, & ordonna au Prince Edoüard son fils, qui devoit lui succéder, de ratifier les Conventions faites touchant la Sicile.

Le Roi informe le Pape, que les Grands n'approuvent pas ces Conventions.

Dans une autre Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, il l'informoit que les Grands de son Royaume refusoient de souscrire aux conditions qu'on avoit exigées de lui, les trouvant trop peu raisonnables (1), particuliérement depuis que les affaires de Sicile avoient changé de face par la trahison du Marquis de Hoemburch. Dès que le Pape sçut que les Grands commençoient à murmurer, il crut devoir se hâter de tirer de l'Angleterre tout ce qu'il en pouvoit espérer, prévoyant bien que le manége qu'il faisoit ne pouvoit pas durer long-tems.

Le Pape envoye un nouveau Nonce en Angleterre.

Dans ce dessein il envoya en Angleterre un Nonce nommé *Jean de Die*, chargé de diverses Bulles qui tendoient toutes à procurer de l'argent au Roi, afin qu'il en pût payer les prétenduës dettes du Pape. Par la premiere il ordonnoit aux Evêques de payer exactement les Décimes accordées au Roi, *Nonobstant toutes Lettres, tous Indults, où Priviléges quelconques*. Selon les

(1) Ces Conventions se trouvent à la fin du I. Tome des Actes Publics, parmi les Actes omis.

les apparences, la déduction qu'il leur avoit auparavant permis de faire, fut rendue inutile par cette clause. Une autre Bulle accordoit au Roi, pour le voyage de la Terre Sainte, dont il l'avoit déja dispensé, tous les revenus des Bénéfices vacans. Par une troisiéme il lui donnoit tous les revenus des Ecclésiastiques qui ne résidoient pas dans leurs Bénéfices. Une quatriéme lui accordoit les Décimes de tous les revenus Ecclésiastiques de son Royaume selon leur vraye estimation, au lieu qu'auparavant on les évaluoit suivant les anciennes taxes. Une cinquiéme ordonnoit à Rustand d'adjuger au Roi les biens immeubles des Ecclésiastiques qui mouroient sans faire testament. Par une sixiéme, il ordonnoit au même Nonce, de taxer lui-même tous les Ecclésiastiques du Royaume, pour le secours qu'ils devoient donner au Roi, *Nonobstant tous priviléges accordez par ses Prédécesseurs, & toutes exemptions ou oppositions qui pourroient être faites.* Une septiéme excommunioit tous les Prélats qui n'auroient pas payé leurs Décimes dans un certain tems. Il y en avoit encore quelques autres dont il n'est pas nécessaire de faire mention: puisqu'elles tendoient toutes au même but. C'étoit toûjours les instances des Créanciers Siennois & Florentins qui servoient de prétexte à ces véxations. Quoique ces dettes eussent dû être plus que payées par toutes les levées d'argent qui s'étoient faites en Angleterre pour ce sujet, c'étoit une Hydre dont les têtes se renouvelloient incessamment.

HENRI III. 1256. avec diverses Bulles. *Act. Publ. T. I. p.* 595. *pag.* 597. *Ibid. pag.* 591. *Ibid. pag.* 601. *pag.* 607.

Il sembloit que, sous ce malhéureux Regne, un concours de malignes influences se fût rencontré en Angleterre pour en réduire les habitans à la mendicité. Tout contribuoit à leur misére, & les événemens qui en paroissoient les plus éloignez, se trouvoient enfin tendre au même but. Guillaume, Comte de Hollande & Roi des Romains, ayant été tué en Frize, les Princes Electeurs de l'Empire se partagerent sur l'élection d'un nouveau Roi des Romains. Les uns, qui faisoient le plus grand nombre, donnerent leurs voix à Richard frere du Roi d'Angleterre, & les autres élurent Alphonse Roi de Castille. Richard, plus diligent que son Compétiteur, alla incontinent se faire couronner à Aix la Chapelle, & soutenir ses droits par sa présence en Allemagne, pendant qu'Alphonse se contentoit d'agir par ses Ambassadeurs. Cependant le premier n'eût aucun avantage sur son Concurrent, que celui d'être couronné: honneur, qu'il acheta si chérement, qu'Alphonse auroit été bien fâché de l'acquérir à ce prix. On prétend que Richard fit passer en Allemagne sept cens mille livres sterling d'argent comptant, somme prodigieuse pour ce temps-là, qui jointe à toutes celles que le Pape avoit tirées du Royaume, y produisit un extrême disette d'argent. Le petit peuple en souffrit extraordinairement, parce que, la récolte n'ayant pas été abondante, il ne se trouvoit pas en état d'acheter des vivres qui étoient devenus fort chers. Tous ces maux ne touchoient point le cœur du Roi. Toûjours entêté de son projet touchant la Sicile, il pressa de nouveau le Clergé de lui accorder un Subside, celui de l'année précédente n'ayant pas même suffi, comme il l'assuroit, à payer ses dettes. Comme il s'attendoit bien à trouver de grandes oppositions de la part des Prélats, il mena dans leur Assemblée le Prince Edmond son fils, habillé à la Sicilienne, s'imaginant que charmez comme lui de cette vûë, ils ne pourroient se défendre de lui accorder ce qu'il demandoit. Mais ce moyen n'auroit pas eu beaucoup de vertu, si les Pré-

1257. Le Prince Richard est élu Roi des Romains. Il fait passer une grosse somme en Allemagne. Le Roi presse encore le Clergé de lui accorder un nouveau secours d'argent. *Matth. Paris.* Le Clergé est contraint de l'accor-

HENRI III. 1257.

lats n'eussent été encore intimidez par le Nonce, qui les contraignit par ses menaces, d'accorder au Roi un don de quarante deux mille livres sterling.

Continuation de la Guerre de Galles.

A tous les maux qui affligerent l'Angleterre, pendant le cours de cette année, il faut encore joindre la Guerre de Galles, qui se continuoit avec beaucoup de vigueur de la part des Gallois, mais très foiblement du côté de l'Angleterre. Le Prince Edoüard, qui avoit entrepris de châtier ce Peuple inquiet, avoit même été obligé de se retirer de devant eux, avec quelque perte. Les progrès qu'ils faisoient tous les jours, obligerent enfin le Roi à marcher contre eux. Mais à son approche, ils se retirerent sur leurs montagnes, après avoir eux-mêmes fait le dégat de leurs frontieres, & par là Henri se vit arrêté, sans pouvoir passer plus avant. Mais ce ne fut pas encore tout. Dans le temps qu'il croyoit les Gallois éloignez & saisis de peur, ils sçurent si bien profiter de sa négligence, qu'ils le surprirent & taillerent en piéces une bonne partie de son armée; après quoi, il ne pensa plus qu'à se retirer.

Henri est battu.

Il demande au Roi de France la restitution de la Normandie & autres Provinces.

On ne sçauroit s'empêcher d'être surpris, qu'en de semblables conjonctures, Henri s'avisât de vouloir faire peur au Roi de France. Néanmoins, sans considérer l'impuissance où il étoit, il lui envoya des Ambassadeurs, pour lui demander la restitution de la Normandie & des autres Provinces de France enlevées aux Anglois. On ne sçait ni dans qu'elle vûë, ni par quel motif, il renouvella cette prétention, d'une maniere si fiére & si hautaine, qu'on auroit dit que ses affaires étoient au plus haut point de prospérité, & qu'il se sentoit en état de soutenir cette bravade. Loüis qui connoissoit ses affaires mieux que lui-même, s'abstint pourtant de l'insulter, se contentant de refuser séchement une demande faite si mal à propos.

Le Roi demande au Pape, qu'il adoucisse les Conventions touchant la Sicile. *Act. Publ. T. I. pag. 624.*

Cependant le Nonce Rustand qui étoit allé à Rome pour y prendre de nouvelles Instructions, retourna bien-tôt en Angleterre, muni du pouvoir d'excommunier le Roi, si, selon ses engagemens, il ne se resolvoit promptement à entreprendre la Conquête projettée. Henri surpris de cette menace, & ne sçachant plus de quel côté se tourner, pour satisfaire le Pape, fit agir Edmond son fils qui demanda humblement qu'il plût au Pontife d'adoucir les conditions sous lesquelles il avoit accepté le don de la Sicile. Cette requête n'ayant pas produit un grand effet, Henri se vit enfin dans la nécessité de nommer des Ambassadeurs, pour aller à Rome renoncer, au nom du Prince son fils, au don de cette Couronne chimérique qui lui avoit déja tant coûté. Mais ce n'étoit pas-là ce que le Pape demandoit. Bien loin de vouloir recevoir cette renonciation, il envoya un nouveau Nonce nommé *Arlot* à qui il donna pouvoir de faire quelque changement aux Conventions faites sur cette affaire. Mais en même tems, il lui ordonna de faire tous les efforts possibles pour engager le Roi de plus en plus, en lui accordant de nouvelles graces qui ne lui coûtoient rien, puisque c'étoit toûjours au dépens du Clergé. Dans cette vûe, il chargea son Nonce de publier une nouvelle Bulle, par laquelle il étoit enjoint aux Prélats de payer les Décimes accordées au Roi, sous peine d'excommunication; *Nonobstant toutes oppositions, tout appel, & toutes Lettres impétrées, ou à impetrer, de quelque teneur qu'elles fussent.* Ce qu'il y a de plus étrange, & qu'on a de la peine à concevoir, c'est que de si prodigieuses sommes envoyées au Pape, non seulement n'avoient rien avancé pour la con-

Il veut renoncer à cette Couronne.

Le Pape envoye un nouveau Nonce avec de nouvelles Bulles. *pag. 628.*

Bulle pour tirer de l'argent du Clergé. *pag. 640.*

quête

quête de la Sicile, mais que même il n'y en avoit pas la moindre petite partie HENRI III.
d'employée à cet uſage, puiſque, depuis la déroute de Nocera, le Pape n'a- 1257.
voit point d'armée ſur pied. Outre les Décimes que le Clergé avoit ſouvent payées, & les autres Subſides qu'il avoit accordez au Roi pour ce ſujet, le Parlement avoit encore fourni des ſecours conſidérables, ſans qu'on pût voir le fonds de ce gouffre qui abſorboit toutes les richeſſes des Anglois. Le Clergé gémiſſoit de ſe voir ainſi opprimé; le Peuple ne murmuroit pas moins de ſon côté, quand il conſidéroit, que tant d'argent levé en Angleterre, & qui, comme on l'aſſuroit, montoit à plus de neuf cens cinquante mille marcs d'argent, ne fût pas capable d'aſſouvir l'avarice du Pape, & que ce fut toûjours à recommencer.

1258. Les Barons commencent à prendre des meſures contre le Roi. *M. Paris.*

Il n'étoit pas poſſible que tant d'oppreſſions ne laſſaſſent enfin la patience des Anglois. Les Seigneurs ſe trouvoient encore plus leſez que le Peuple, en ce que les Charges les plus conſidérables, auſquelles ils croyoient avoir ſeuls droit de prétendre, étoient poſſédées par des Etrangers. C'eſt là pour l'ordinaire ce qui excite le zéle des Grands: c'eſt ce qui leur fait prendre en main avec tant d'ardeur les intérêts du Public. Si leur intérêt particulier ne s'y trouve joint, en vain s'attendra-t-on que les Grands expoſent leurs biens & leurs vies, pour maintenir la Liberté d'un Peuple opprimé. C'eſt une remarque dont aucune Nation en particulier ne doit ſe tenir offenſée, puiſqu'elle convient à tous les tems & à tous les lieux. Les Seigneurs qui vivoient alors en Angleterre n'étoient pas d'un autre caractere. Le crédit des Etrangers, & les richeſſes qu'ils poſſédoient étoient le principal grief des Barons, & le véritable motif de leurs plaintes. S'ils faiſoient valoir quelques autres abus, c'étoit parce qu'ils n'en profitoient pas eux-mêmes, ou afin de mettre le Peuple dans leur parti. Ils avoient cru juſqu'alors pouvoir engager le Roi à changer de conduite, en le liant par des ſermens ſolemnels. Mais ils s'apperçurent enfin qu'il n'étoit pas poſſible de s'aſſurer de ce *Prothée*, comme l'appelle un Hiſtorien, s'ils ne ſe ſervoient de moyens plus violens *M. Paris.*
que ceux qu'ils avoient employez juſqu'alors. Dans cette penſée ils commencerent à tenir entre eux des Conférences ſecrettes, où ils chercherent les expédiens les plus propres pour réformer le Gouvernement, & ſur tout, pour en exclurre les Etrangers. Le Roi leur fournit bien-tôt une occaſion d'exécuter leurs deſſeins, en convoquant un Parlement auquel il demanda, comme à l'ordinaire, un puiſſant ſecours pour l'affaire de Sicile: car pour le voyage de la Terre Sainte, il ne s'en faiſoit plus aucune mention. Le Parlement, ſelon la réſolution que les principaux des Barons avoient déja priſe entre eux, au lieu de lui accorder ce qu'il demandoit, lui fit des plaintes très-fortes ſur la violation de ſes promeſſes, & généralement ſur tous les abus dont nous avons eu occaſion de parler pendant tout le cours de ce Regne. Henri, comprenant que la fierté ſeroit inutile en cette occaſion, voulut tenter le vieux moyen d'appaiſer les Seigneurs, en ſe reconnoiſſant coupable, & en promettant de corriger les abus. Mais pour cette fois ils ne furent pas ſi crédules. Ils lui dirent nettement, que, ſans s'en rapporter à lui, ils avoient deſſein de réformer eux-mêmes le Gouvernement, d'une maniere à n'avoir plus à craindre ſon manque de foi. Ainſi, ſous prétexte des difficultez qui ſe trouvoient dans cette affaire, il prorogea le Parlement, & marqua la

Le Roi demande de l'argent au Parlement qui ſe plaint de ſa conduite.

Les Barons forment le projet de réformer le Gouvernement.

ville

Le Parlement est ajourné à Oxford.

Le Roi s'engage à consentir à la réformation.

ville d'Oxford, pour le lieu de la prochaine Assemblée. Cependant comme il craignoit, que durant cet intervalle les Barons ne fissent des préparatifs, qu'il ne se sentoit pas en état d'empêcher, il leur promit positivement qu'aussi-tôt qu'ils seroient rassemblez, il se joindroit à eux pour travailler à la réformation qu'ils désiroient. Il leur donna même un Ecrit signé de sa main, par lequel il consentoit que les Articles en fussent dressez par vingt-quatre Seigneurs dont il en choisiroit douze, & promettoit de se soumettre à tout ce qui seroit réglé par ces Commissaires. Pour donner plus de force à cet Ecrit, il voulut que le Prince Edoüard le signât aussi bien que lui, afin qu'ils demeurassent convaincus de sa bonne foi. On avoit été si souvent abusé par de semblables promesses, qu'on ne pouvoit se persuader que celle-ci fût plus sincere. Sans s'arrêter aux protestations du Roi, les Seigneurs leverent des troupes, & dans le tems marqué, ils se rendirent à Oxford bien accompagnez, & résolus d'obliger le Roi à leur tenir sa parole. La premiere affaire, à quoi on travailla dans cette Assemblée, fut l'élection des vingt-quatre Commissaires qui devoient dresser les Articles pour la réformation proposée. Le Roi en choisit douze; les douze autres furent élus par les Seigneurs, qui mirent Simon de Montfort Comte de Leicester à la tête de ce Conseil. L'élection étant faite, les Vingt-quatre dresserent quelques Articles, ausquels le Parlement se réserva le droit d'ajoûter, de tems en tems, ceux qu'il jugeroit nécessaires au bien de l'Etat. Voici en substance ce qu'ils contenoient.

Parlement d'Oxford.

On choisit vingt quatre Commissaires pour faire un Réglement.

Articles de ce Reglement.

I. Que le Roi confirmeroit la Grande Chartre qu'il avoit tant de fois jurée sans aucun effet.

II. Qu'on donneroit la Charge de Grand-Justicier à un homme capable & intégre, qui administreroit la Justice, tant aux pauvres qu'aux riches, sans distinction.

III. Que le Grand Chancelier, le Grand Trésorier, les Juges, & autres Officiers & Ministres publics, seroient choisis tous les ans par les Vingt-quatre.

IV. Que la garde des Châteaux & de toutes les Places fortes seroient remises à la discrétion des Vingt-quatre, qui en chargeroient des personnes de confiance, & affectionnées à l'Etat.

V. Que ce seroit un crime capital, pour quelque personne que ce fût, & de quelque rang qu'elle pût être, que de s'opposer directement ou indirectement à ce qui seroit ordonné par les Vingt-quatre.

VI. Que le Parlement s'assembleroit au moins une fois tous les trois ans, afin de faire les Statuts qui seroient jugez nécessaires pour le bien du Royaume.

Observation sur le droit des Communes

Il est certain que douze Députez des Communes assisterent à ce Parlement, Mais si ce fut par grace ou de droit, je veux dire si ce fut une nouveauté, ou si les Communes avoient des Députez pour les réprésenter dans les précédens Parlemens, c'est ce que je n'oserois prendre sur moi de décider, puisque les Anglois n'en conviennent pas entre eux. Cependant comme dans une dispute de cette nature il est difficile de s'empêcher de pancher vers une des opinions, je ne ferai pas difficulté de me ranger dans le sentiment de ceux qui croyent, que c'est ici la premiere fois que les Députez des Communes ont été admis dans le Parlement. En effet, si le droit des Communes eût été

bien

bien établi dans le tems dont nous parlons, ce ſeroit une choſe aſſez ſurpre- nante, qu'elle n'eût nommé que douze Députez, pour tout le Royaume. De plus, tous les Hiſtoriens conviennent que ces douze n'étoient pas du Corps des Communes, mais des Seigneurs qualifiez Feudataires immédiats de la Couronne. Ajoûtons encore, qu'il ſeroit bien étonnant, ſi les Commu- nes avoient eu ce droit auparavant, que les Hiſtoriens ne les euſſent jamais diſtinguées de la Nobleſſe. Cependant, parmi tant d'Auteurs, qui, de- puis le temps de la Conquête juſque vers la fin du Regne de Henri III. ont parlé des Parlemens, il ne s'en trouve aucun qui ait diſtingué les Commu- nes, comme faiſant un Corps à part, ou une Chambre ſéparée dans le Par- lement. Enfin, on peut ajoûter, comme un préjugé qui n'eſt pas favorable à l'ancienneté du droit des Communes, qu'en France ce ne fut que ſous le Regne de Philippe le Bel, que le *Tiers-Etat* fut admis dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, ainſi que Paſquier l'aſſure. Quoi qu'il en ſoit, comme c'eſt de cette Aſſemblée, & d'une autre dont je parlerai tout à l'heure, que quelques uns tirent la premiere origine du droit des Communes, il a été né- ceſſaire d'en informer le Lecteur.

HENRI III. 1258.

Le Parlement ayant approuvé les Articles dreſſez, par les vingt-quatre Commiſſaires, le Roi ſe vit obligé d'y donner ſon conſentement, & de faire expédier tous les ordres néceſſaires pour leur exécution. Le Prince Edoüard jura auſſi ſolemnellement qu'il les obſerveroit & les feroit obſerver de tout ſon pouvoir. C'eſt ainſi que Henri, pour avoir trop négligé ſes Sujets, ſe vit enfin réduit à partager avec eux le Gouvernement de ſon Royaume, ou plû- tôt de le leur abandonner tout entier. Peut-être auroit-il évité ce malheur, s'il avoit moins ſuivi les directions de la Cour de Rome, qui fut certaine- ment la principale cauſe de ſa diſgrace. Mais en ce tems-là, il étoit difficile de tenir à cet égard un juſte milieu. Le Roi Jean ſe perdit pour avoir vou- lu réſiſter trop vigoureuſement au Pape, & celui-ci, pour s'être rendu ſon eſclave.

Oppoſitions à ces Sta- tuts.

Les Articles dont on étoit convenu, qui furent appellez les *Statuts* ou les *Expédiens d'Oxford*, trouverent d'abord quelque oppoſition. Le Comte de Warren refuſa de les ſigner: le Prince Edoüard, qui ne les avoit jurez qu'à regret, cherchoit à s'en dédire: Henri, Fils du Roi des Romains, proteſ- toit hautement, qu'ils étoient ſans force, juſqu'à ce que le Roi ſon Pere, qui étoit alors en Allemagne, les eût approuvez. Cette proteſtation lui attira une réponſe très-mortifiante de la part du Comte de Leiceſter. Sans ména- ger ſa qualité, ce Seigneur lui dit nettement, que ſi le Roi ſon Pere refuſoit de ſe joindre aux Barons, dans le Réglement qui venoit d'être fait, il ne conſerveroit pas la poſſeſſion d'un ſeul arpent de terre dans le Royaume. Mais la plus grande réſiſtance vint de la part des Etrangers, & particuliére- ment des Freres uterins du Roi, & des Parens de la Reine. Principalement Guillaume, élu Evêque de Valence, s'y trouvoit très-intéreſſé, parce qu'il diſpoſoit proprement de toute l'Autorité Royale qu'on avoit pris ſoin de bor- ner par ces *Statuts*. Auſſi déclara-t'il hautement qu'il ne livreroit point les Châteaux qu'il avoit en garde. Mais le Comte de Leiceſter, qui étoit d'un naturel impétueux lui répondit ſur le champ, qu'il les livreroit, ou qu'il lui en coûteroit la tête. Cette menace ayant été approuvée des autres Seigneurs,

Les Etran- gers ſont

HENRI III. 1258. chassez du Royaume.

les Poitevins prirent la résolution d'aller se renfermer dans Winchester, voyant bien, qu'ils n'étoient pas en état de s'opposer au torrent. Leur évasion ne fut pas plûtôt connuë, que les Barons monterent à cheval pour les poursuivre: mais il ne leur fut pas possible de les atteindre. Cependant, comme dans une semblable conjoncture, il étoit difficile que des Etrangers, aussi généralement haïs que ceux-ci, pussent trouver une protection assez puissante, ils consentirent à quitter le Royaume, pourvû qu'on leur donnât un Saufconduit. Cette condition leur ayant été très-aisément accordée, ils furent conduits à Londres, en atttendant qu'on pût les faire embarquer. On prétend que, pendant le séjour qu'ils y firent, ils inviterent à un festin divers Seigneurs dont quelques-uns moururent peu de tems après; ce qui donna lieu de soupçonner qu'ils les avoient empoisonnez. Mais peut-être la haine qu'on portoit à ces Etrangers étoit-elle la principale cause de ce soupçon. Quoi qu'il en soit, peu de jours après ils allerent s'embarquer à Douvre, pour retourner en leur Païs.

Les Barons font une Association pour maintenir les Statuts d'Oxford. *M. Paris.*

Les Seigneurs s'étant ainsi délivrez des Etrangers, convinrent avant que de se séparer d'un Serment d'association, par lequel ils se promettoient reciproquement de maintenir les Statuts d'Oxford, au péril de leurs biens & de leurs vies. Si l'on en croit un Historien qui a donné le détail de cette affaire, les Vingt-quatre ne furent pas long-tems sans abuser de leur pouvoir, en donnant toutes les Charges à leurs Parens & à leurs Amis. Il les accuse encore d'avoir assemblé de fréquens Parlemens, sans en demander la permission au Roi qu'ils ne regardoient plus que comme une ombre de Souverain.

Londres entre dans l'Association.

Dans un Parlement qui fut assemblé à Winchester, les Seigneurs résolurent d'envoyer des Députez de leur Corps à la Ville de Londres, pour l'inviter à se joindre à leur Association. C'est ce qu'ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir, les Habitans de cette Capitale ayant encore plus de sujet de se plaindre du Roi que tout le reste du Royaume. Cette affaire étant terminée & le Parlement jugeant qu'il étoit nécessaire de procéder d'une maniere juridique contre les Etrangers qu'on avoit chassez, passa un Acte qui les bannît du Royaume à perpétuité. Cependant, comme Athelmar, Evêque de Winchester, se trouvoit du nombre des bannis, on ne pouvoit se dispenser de prendre quelque précaution à l'égard du Pape, puisque, depuis longtems, les Evêques n'étoient point sujets à leur jurisdiction civile. Il falloit aussi justifier, auprès du Pontife, la conduite du Parlement, tant par rapport à l'affaire de Sicile, qu'au changement qui venoit d'être fait dans le Gouvernement du Royaume. Il fut donc résolu, que les Seigneurs écriroient au Pape, pour lui rendre raison de ce qui s'étoit passé. Leur Lettre contenoit en substance, que plusieurs raisons très-fortes les avoient empêchez de déférer aux instances qui leur avoient été faites de sa part, au sujet de la conquête de Sicile. Premiérement, parce que le Roi s'étoit engagé dans cette entreprise, sans les avoir consultez, & sans considérer l'état du Royaume qui ne pouvoit en aucune maniere soutenir la dépense d'une semblable expédition. En second lieu, parceque les conditions sous lesquelles le Roi avoit accepté le don de la Sicile, pour le Prince son Fils, étoient trop dures & impratiquables. Néanmoins que si le Pape vouloit en accorder de plus équitables, ils étoient prêts à poursuivre ce projet de tout leur pouvoir. Ensuite, ils justifioient les Sta-

Les Etrangers sont bannis par le Parlement.

Les Barons écrivent au Pape, pour justifier leur conduite touchant l'affaire de Sicile; *Act. Publ. T. I. p. 600.*

tuts

tuts d'Oxford par l'incapacité du Roi, & par la facilité avec laquelle il se livroit aux conseils des gens qui ne prenoient aucun intérêt au bien du Royaume. C'étoit sur cela qu'ils insistoient principalement, en faisant voir par de fortes raisons, qu'il n'étoit pas convenable que le Royaume fût gouverné par des Etrangers. Ils nommoient en particulier l'Evêque de Winchester comme le principal auteur des maux dont l'Angleterre étoit affligée. Ils prétendoient, que ce Prélat s'étoit rendu coupable de divers crimes énormes qui l'avoient porté à demander la permission de sortir du Royaume, parce qu'il sçavoit bien qu'il ne lui seroit pas possible de rendre un bon compte de ses actions. Sur toutes choses ils l'accusoient d'avoir conseillé au Roi de violer ses promesses & ses sermens, ce qui ne pouvoit être regardé que comme un dessein formé de troubler la Paix du Royaume. Enfin, ils ajoûtoient qu'ils ne souffriroient jamais qu'il rentrât dans le Païs, & que quand même ils pourroient se résoudre à y consentir, le Peuple se mettroit en devoir de l'empêcher. Pour donner plus de poids à leurs justifications, ils firent rendre leur Lettre au Pape par des Seigneurs députez de leur Corps, qui étoient chargez de lui faire connoître plus amplement les excès de l'Evêque de Winchester & des autres Parens du Roi & de la Reine.

HENRI III. 1258. touchant les Statuts d'Oxford, & l'Evêque de Winchester.

Le Pape ne se paya point de ces raisons. Il vouloit continuer à tirer de l'argent du Roi, sous le prétexte ordinaire de l'affaire de Sicile, & ce que les Barons venoient de faire mettoit un obstacle invincible à l'exécution de ses desseins. Cependant, pour ne pas les effaroucher, il différa de leur répondre, & se contenta de faire secrettement assurer le Roi de sa protection. Mais en même tems, comme si ce Prince eût été en état de continuer à lui fournir de l'argent, il le fit presser de payer les arrérages dûs aux Marchands Italiens, dont il prétendoit que les seuls intérêts montoient à de grosses sommes. Il voulut bien pourtant lui accorder un petit délai, qui ne fut pas plûtôt expiré, que l'Evêque de Londres reçut un ordre exprès d'excommunier tous les débiteurs des Marchands Italiens de quelque qualité qu'ils fussent. Mais le tems étant changé, ses ordres, qui n'avoient plus pour appui l'autorité du Gouvernement, demeurerent sans exécution. Par la même raison la Conquête du Royaume de Sicile ne fut regardée que comme un projet chimérique qui ne tendoit qu'à ruïner l'Angleterre.

Le Pape continuë à presser le Roi sur l'affaire de Sicile.

Il lui accorde un delai.

Cependant le malheureux Henri, dépoüillé de toute son autorité, se voyoit contraint d'approuver tout ce qu'il plaisoit aux Gouverneurs de lui prescrire, & de signer tous les ordres qu'on lui présentoit pour faire exécuter des Statuts qui le privoient de toutes ses prérogatives. Quoique le Comte de Leicester fût son beau-frere, c'étoit pourtant de tous les Barons, celui qu'il regardoit comme son plus grand ennemi, & comme le principal auteur de sa disgrace. La contrainte où il se trouvoit ne l'empêcha pas de faire connoître à ce Seigneur même, ce qu'il en pensoit. Un jour qu'il alloit à la Tour par eau, une tempête qui s'éleva tout-à-coup, l'ayant obligé de se faire mettre à terre au lieu le plus prochain, il se trouva par hazard, que ce fut à l'Hôtel de Durham, où le Comte de Leicester logeoit. Il fut reçu à la sortie du bâteau, par le Comte même qui voulant le rassurer lui dit, qu'il n'avoit rien à craindre puisque l'orage étoit passé. *Non, non,* lui répondit le Roi en jurant, *la tempête n'est pas encore passée; & je n'en vois point, que je doive craindre plus que vous.*

Le Roi témoigne son ressentiment au Comte de Leicester.

Henri III. 1259.

Le Roi des Romains se déclare contre les Statuts d'Oxford.

Ce n'étoit pas sans raisons qne le Roi craignoit le Comte de Leicester. Ce Seigneur, qui étoit le Chef des Confédérez, prenoit avec les autres toutes les mesures possibles pour l'empêcher de se tirer de l'esclavage où son imprudence l'avoit réduit. La résolution qu'ils avoient prise de ne se désaisir point de leur autorité, parut manifestement dans la réponse qu'ils firent au Roi des Romains. Ce Prince leur ayant écrit qu'il étoit dans le dessein de retourner en Angleterre, pour leur aider à pacifier les troubles qui s'y étoient élevez, en reçut cette réponse mortifiante: Qu'ils ne souffriroient point qu'il entrât dans le Royaume, à moins qu'il ne jurât l'observation des Statuts d'Oxford. Richard reçut les Députez qu'on lui avoit envoyez sur ce sujet, avec beaucoup de fierté. Il leur dit, qu'il trouvoit fort étrange, que les Barons eussent entrepris de changer le Gouvernement en son absence, & sans sa participation, & protesta qu'il ne prêteroit point le serment qu'on vouloit exiger de lui sans se désister néanmoins de la résolution qu'il avoit prise de retourner en Angleterre. Cette réponse ayant été portée aux Gouverneurs, ils préparerent en diligence une Flotte & une armée pour lui disputer le passage & la descente. Mais cette précaution fut inutile. Comme ce Prince ne se trouvoit pas en état de surmonter tant de difficultez, & que néanmoins il croyoit sa présence nécessaire en Angleterre, il promit de se soumettre à l'ordre établi. A cette condition, on lui permit de passer la Mer, & dès qu'il fut arrivé à Douvre, il y prêta le serment, en présence du Roi, & d'un grand nombre de Barons qui étoient allez audevant de lui.

Il se voit contraint de se soumettre

Les Barons font avec la France, un Traité très-dommageable au Roi.

Depuis la révolution arrivée en Angleterre, ceux qui tenoient les rênes du Gouvernement avoient pour maxime de maintenir la Paix avec les Princes voisins, de peur qu'une Guerre étrangere ne détruisît l'ouvrage qu'ils avoient si heureusement commencé. Ils craignoient sur toutes choses, que le Roi de France ne se prévalût du mauvais état où l'Angleterre se trouvoit, pour faire des Conquêtes dans la Guyenne. Cette crainte leur fit prendre la résolution de conclurre une Paix ferme & durable avec la France, en lui sacrifiant tous les droits que le Roi avoit sur la Normandie & sur l'Anjou. D'ailleurs, ils espéroient que par ce moyen, ils s'assureroient du secours de Loüis, parce qu'il se trouveroit lui-même interessé à maintenir la forme de Gouvernement qu'ils venoient d'établir. En effet, l'exécution du Traité qu'ils se proposoient de faire avec lui, dépendoit en quelque maniere de la durée de cet établissement. Suivant ce projet, le Comte de Leicester se chargea d'aller à Paris pour en faire la proposition. La Cour de France trouva des avantages considérables dans ce que les Anglois lui offroient. Par cette raison, voulant bien regarder le Comte comme suffisamment autorisé, quoi qu'elle n'ignorât pas la situation des affaires d'Angleterre, elle conclut avec lui un Traité que Henri fut obligé de signer. On persuada même à ce Prince d'aller trouver Loüis à Abbeville où les Etats de France étoient assemblez, & de se départir en leur présence de tous les droits qu'il avoit sur la Normandie & sur l'Anjou. Loüis lui céda de son côté, le Limousin & le Perigord, avec tout ce que la France possédoit audelà de la Garonne, à condition qu'il lui en feroit hommage, & qu'il prendroit séance parmi les Pairs du Royaume, comme Duc de Guyenne. Ce fut de cette maniere que, par un Traité, la France acquit sur ces deux Provinces, un droit qu'elle ne tiroit auparavant

Act. Publ. T. I. p. 675.

que

que de la force des armes. Mais les Rois d'Angleterre, Succeſſeurs de Henri III. ne ſe crurent pas liez par ce Traité fait dans une telle conjoncture. HENRI III. 1259.

Pendant que le Roi étoit en France, les vingt-quatre Barons, qui gouvernoient l'Angleterre, crurent qu'il étoit tems de réformer un abus très-conſidérable qui s'y étoit introduit par l'exceſſive complaiſance du Roi pour la Cour de Rome. C'étoit le prodigieux nombre d'Eccléſiaſtiques Italiens qui poſſédoient tous les meilleurs Bénéfices du Royaume. Ces gens-là, ſans jamais réſider dans leurs Bénéfices, les bailloient à ferme à des particuliers, où à des Maiſons Religieuſes qui leur en envoyoient les revenus en Italie. Par ce moyen, on voyoit croître de plus en plus la diſette d'argent, dont le Peuple ſe plaignoit depuis ſi longtems. Pour remédier à ce mal, les Gouverneurs publierent une Proclamation qui ordonnoit à tous les Fermiers des Bénéficiers Etrangers de remettre les prix de leurs Fermes entre les mains de certaines perſonnes qui étoient autoriſées pour les recevoir, à peine aux Contrevenans, de voir leurs maiſons raſées juſqu'aux fondemens. Par cette précaution, l'Angleterre ſe vit pour un tems délivrée de ces ſangſuës Italiennes qui ſuçoient le ſang le plus pur de ſes habitans.

Les 24. défendent d'envoyer aux Bénéficiers étrangers les revenus de leurs Bénéfices.

Bien que juſqu'alors les Seigneurs euſſent paru aſſez bien unis entre eux, il ſe formoit pourtant dans les eſprits de quelques-uns, un ſecret mécontentement cauſé par la trop grande autorité que le Comte de Leiceſter s'attribuoit. Soit que ce Seigneur ſe crût plus capable & plus zèlé que ſes compagnons, ou que, comme ſes ennemis l'en accuſoient, ſon ambition le portât à ſe frayer le chemin à la puiſſance ſouveraine, il eſt certain qu'il uſurpoit toute l'autorité qui avoit été confiée aux vingt-quatre. Il ne put continuer cette maniere d'agir, ſans exciter la jalouſie de ſes Collégues, & particuliérement du Comte de Gloceſter qui tâcha peu à peu de former un parti contre lui. Il commença d'abord à décrier ſourdement ſa conduite & à répandre un bruit, qu'il s'étoit ligué avec le Prince Edoüard, pour le placer ſur le Trône pendant la vie du Roi ſon Pere. Ce prétendu projet étant parvenu aux oreilles du Roi qui ſe trouvoit alors à S. Omer, il en fut tellement effrayé, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à retourner en Angleterre, de peur d'être confiné dans une priſon, ou peut-être de quelque choſe de pis. On lui avoit fait entendre que le Prince ſon fils avoit formé le deſſein de prendre les rênes du Gouvernement, & de mettre des obſtacles à ſon retour, ou s'il ne pouvoit l'empêcher, de le tenir dans une perpetuelle ſervitude. Mais Edoüard ſçut ſe juſtifier avec tant d'évidence, & en termes ſi ſoumis, qu'il effaça les ſoupçons que le Roi ſon Pere avoit conçus contre lui. Il offrit même de ſe ſoumettre au Jugement du Roi des Romains ſon oncle, ne voulant point reconnoître la juriſdiction des Pairs du Royaume, qui n'étoient pas ſes Pairs. Mais il ne fut pas néceſſaire qu'il donnât d'autres preuves de ſon innocence. Henri, à ſon retour, en parut parfaitement convaincu. Le Comte de Gloceſter voyant que cette voye indirecte lui faiſoit plus de tort que de bien, attaqua directement le Comte de Leiceſter, l'accuſant de s'être rendu coupable de pluſieurs malverſations, tant en Guyenne qu'en Angleterre. Sur ce fondement, il demanda qu'on aſſignât un jour pour entendre les accuſations qu'il avoit à produire contre lui. Cependant, au jour marqué, voyant que le Comte Leiceſter ſe préſentoit hardiment pour ſe défendre, il craignit, ou de manquer de preuves, ou que le

1260. Le Comte de Gloceſter eſt jaloux du Comte de Leiceſter.

Il ſéme un faux bruit contre le Prince Edoüard,

qui ſe juſtifie.

Le Comte de Gloceſter accuſe directement le Comte de Leiceſter.

HENRI III. 1259.

Il laisse tomber l'accusation.

Le Roi des Romains les reconcilie ensemble.

Il part pour l'Allemagne & en revient peu aprés.

Le Roi & la Reine d'Ecosse vont à Londres.

Le Duc de Bretagne y épouse une des filles du Roi.

le parti de son adversaire ne fût trop puissant. Ainsi prenant un prétexte sur l'absence de quelques-uns des témoins, il demanda un délai. Cette querelle auroit pu avoir des suites fâcheuses, si le Roi des Romains ne se fût employé pour la terminer, & pour appaiser le Prince son Neveu, qui étoit très-irrité contre le Comte de Glocester. Il y réüssit enfin au grand contentement des Anglois qui craignoient qu'une guerre civile ne vînt à retroubler le repos dont ils commençoient à joüir. Dès que cette affaire fut finie, Richard partit pour l'Allemagne où il avoit quelque espérance de se faire reconnoître Empereur par tous les Princes de l'Empire. Mais ayant bien-tôt connu, qu'il n'étoit pas en état de dissiper les factions qui divisoient les Allemans, il abandonna ce projet, & reprit la route d'Angleterre. Il y trouva le Roi & la Reine d'Ecosse, qui y étoient venus, pour rendre visite au Roi. Peu de jours après arriva aussi *Jean de Dreux* Duc de Bretagne, pour épouser Beatrix seconde fille du Roi, de sorte que la Cour étoit extrémement grosse. Quoique les Gouverneurs n'eussent pas beaucoup d'égards pour la personne du Roi, ils ne laissérent pas de faire honneur à la Royauté, en recevant ces illustres Hôtes avec beaucoup de magnificence. Mais c'étoit avec peu de satisfaction pour Henri qui ne disposant point de ses revenus, ne pouvoit point se faire un mérite du bon accueïl que ses Gendres recevoient dans sa propre Cour.

Henri rappelle l'Evêque de Winchester, qui meurt en chemin.

Bien que le génie de ce Prince n'eût pas beaucoup d'élévation, il ne laissoit pas d'être sensible aux mortifications qu'il recevoit tous les jours. Il cherchoit même les moyens de se délivrer du joug qu'on lui avoit imposé: mais il n'avoit auprès de lui personne de qui il pût prendre conseil. Dans cet embarras, il invita secrettement Athelmar son frere, Evêque de Winchester, qui étoit allé à Rome, à retourner en Angleterre. Il espéroit que son caractere, & la protection du Pape, le mettroient à couvert des persécutions des Barons. Déja même ce Prélat s'étoit mis en chemin, pour se rendre en Angleterre, où il auroit sans doute causé de grands troubles, si la mort ne l'eût arrêté à Paris. Les Barons en reçurent la nouvelle avec joye, parce que par là ils se voyoient délivrez d'une assez grande inquiétude. En effet, il n'auroient pû lui refuser l'entrée du Royaume, ainsi qu'ils l'avoient résolu, sans rompre entiérement avec le Pape.

Le Pape délie le Roi de son serment touchant les Statuts d'Oxford.
Act. Publ. T. I. pag. 722.

Ce contre tems n'empêcha pas que le Roi ne persistât dans le dessein qu'il avoit formé de se délivrer du joug des Barons. La querelle qui étoit survenuë entre les Comtes de Leicester & de Glocester, & qui n'avoit été accommodée qu'extérieurement, lui faisant concevoir quelque espérance de réüssir dans son projet, il demanda au Pape d'être delié du serment qu'il avoit fait touchant les Statuts d'Oxford. Le Pontife lui accorda sans peine cette faveur, n'étant pas moins intéressé que le Roi même à procurer du changement dans un Gouvernement qui lui étoit si peu favorable. Mais Alexandre étant mort avant que la dispense fût expédiée, il fallut attendre que le Siége vacant fût rempli. Urbain IV. qui fut élevé sur le trône Pontifical, n'ayant pas été plus difficile que son Prédécesseur, Henri ne tarda pas long-tems à lever le masque. Le Parlement s'étant assemblé à Londres, il s'y rendit inopinément sans en avoir averti personne. D'abord il déclara que, puisqu'avant que de lui faire signer les Statuts d'Oxford, on s'étoit engagé à payer ses dettes, & à augmenter ses revenus, & que rien de tout cela n'avoit été exécuté, il

Urbain IV. Pape. *pag.* 742.

1261.

Le Roi déclare au Parlement qu'il ne

il ne se croyoit pas obligé de tenir sa parole. Il ajoûta qu'il ne prétendoit plus se servir des Conseillers qu'on lui avoit imposez, & qui le traitoient en Esclave, plutôt qu'en Roi. Après qu'il eut ainsi déclaré son intention, en peu de mots, il se retira dans la Tour dont il avoit gagné le Gouverneur, & se saisit de tout l'argent qui s'y trouva. Cette premiere démarche étant faite, il cassa par une Proclamation tous les Officiers & Magistrats établis par les vingt-quatre, & en nomma d'autres en leurs places. Enfin il témoigna par toute sa conduite, qu'il vouloit regner avec une entiére indépendance, comme avant le Parlement d'Oxford.

HENRI III. 1261. veut plus observer les Statuts d'Oxford. *pag. 726. M. Paris.* Il se retire à la Tour, & casse les Magistrats établis par les 24.

Le Prince Edoüard qui étoit alors à Paris, ayant été informé de ce qui se passoit en Angleterre, y retourna en diligence, pour tâcher d'apporter quelque rémède aux maux, qui, selon les apparences, devoient bien-tôt arriver. Il connoissoit assez le Roi son Pere, pour avoir sujet de craindre, qu'il ne se fût engagé à faire cette démarche, sans avoir bien pris ses mesures, & cette crainte n'étoit pas sans fondement. Les Seigneurs attendoient son retour avec impatience, dans la confiance où ils étoient, qu'étant plus éclairé que le Roi, il s'employeroit avec chaleur à prévenir les maux dont le Royaume étoit menacé. Pour lui en faciliter les moyens, ils avoient présenté au Roi une Requête, par laquelle ils le prioient de se souvenir de son serment, offrant de leur côté, de se désister des Articles qui seroient trouvez trop rigoureux pour lui, dans les Statuts *d'Oxford.* Henri, prenant pour prétexte, qu'il ne pouvoit rien faire avant l'arrivée de son fils, n'avoit rien répondu à cette proposition qui ne s'accordoit nullement avec ses projets. Il n'avoit pas moins d'impatience que les Barons de revoir le Prince, dans l'espérance qu'il fortifieroit son parti. Mais son étonnement fut extrême, quand il vit que le Prince, à son retour, le blâma hautement de ce qu'il avoit violé sa parole. Ce fut pour lui comme un coup de foudre, qui fut suivi d'un autre encore plus accablant. Les Comtes de Leicester & de Glocester, sur la désunion desquels il avoit compté, se reconcilierent de bonne foi, pour prévenir leur commune ruïne, & jurerent une seconde fois les Statuts d'Oxford. Le parti des Barons s'étant considérablement fortifié par cette union, ils firent dire au Roi que s'il ne chassoit pas volontairement d'auprès de sa personne les gens qui lui donnoient des conseils si pernicieux, ils trouveroient bien le moyen de l'y contraindre. Ce foible Prince, qui s'étoit témérairement engagé dans une entreprise, dont il se voyoit peu en état de sortir avec honneur, prit le parti de ne leur donner point de réponse. Cependant il se tenoit renfermé dans la Tour, d'où il n'osoit sortir, de peur d'être livré entre leurs mains.

Edoüard revient de Paris. Les Barons présentent une Requête au Roi, qui ne répond rien. Edoüard blâme la conduite du Roi son Pere. Les Comtes de Glocester & de Leicester s'unissent contre le Roi, & le menacent.

Dans cette fâcheuse situation, il ne vit point d'autre ressource, que de faire négocier un accommodement avec les Barons. Il comprenoit que sa condition n'en seroit que plus malheureuse, s'il s'obstinoit inutilement à poursuivre l'exécution de son projet. Il sembloit même que l'affaire commençoit à prendre un bon train, par les offres qui se faisoient des deux côtez. Mais on ne fut pas long-tems dans cette espérance. Henri croyant rendre sa cause meilleur, en faisant valoir l'autorité du Pape, donna lieu à une rupture plus éclatante, par l'imprudence qu'il eut de montrer la Bulle qui le délioit de son serment. La découverte de ce secret qu'il auroit dû tenir caché, dans une semblable conjoncture, lui causa un préjudice irréparable.

On négocie un accommodement. Le Roi cause la rupture de la négociation par son imprudence.

HENRI III. 1261. Les Barons, qui jusqu'alors avoient espéré de pouvoir le réduire à des conditions équitables, se déterminerent à ne garder plus de mesures. Ils voyoient bien qu'il n'y avoit aucun fonds à faire sur un accommodement auquel les sermens les plus solemnels ne pourroient donner aucune force. Suivant cette résolution, ils formerent le dessein de surprendre le Roi dans Winchester, où il étoit allé sur l'espérance que la négociation commencée auroit une heureuse fin. Mais Henri en ayant été averti à tems, se retira encore une fois dans la Tour. Dès qu'il se vit en sureté, son premier soin fut d'envoyer, dans toutes les Provinces, des ordres pour y changer les Magistrats établis par les vingt quatre. Ces ordres produisirent une confusion générale dans tout le Royaume. Les uns vouloient obéïr aux Magistrats nommez par le Roi, & les autres refusoient de les reconnoître.

Ils tentent de surprendre le Roi qui évite le piége.

Cependant les Barons continuant à prendre des mesures pour s'opposer aux desseins du Roi, avoient engagé les Gouverneurs des *cinq Ports* à mettre une flotte en Mer, pour garder les côtes, de peur qu'il ne lui vînt du secours de la part de quelque Prince étranger. Les cinq Ports étoient obligez par leur Chartre à équiper cinquante Vaisseaux de guerre, toutes les fois que le service du Roi le requéroit. En cette occasion les Gouverneurs de ces Ports expliquans le service du Roi, par celui du Royaume, prétendirent servir le premier, en employant leurs forces contre lui-même. Cette maxime ne paroîtra pas fort étrange, quand on considérera, qu'en Angleterre on a été de tout tems persuadé que le Roi & l'Etat ne font qu'un seul & même Corps. Sur ce fondement, on prétend que, quand le Roi vient à séparer ses intérêts de ceux du Public, il perd ses prérogatives, qui sont plûtôt celles de la Couronne, que celles de la personne du Souverain.

Les cinq Ports se déclarent contre le Roi.

1262. Tout tendoit manifestement à une Guerre civile. Mais la crainte que chacun des deux partis avoit de rendre sa condition plus mauvaise, suspendoit les effets de la haine qu'ils se portoient reciproquement. Pendant que le Roi & les Barons tâchoient également de se disculper du reproche d'avoir commencé la Guerre, le Roi des Romains profita de cette disposition, pour tâcher de procurer une bonne paix. Sa médiation ayant été acceptée, il sçut porter le Roi son frere à promettre qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford, & les Barons à se départir des Articles qui faisoient le plus de peine au Roi. Apparemment, les vingt quatre furent alors privez de leur autorité, d'autant plus que, depuis le commencement des troubles, elle n'étoit pas généralement reconnuë. Le Comte de Leicester refusa son approbation à cet accommodement, & prit le parti de se retirer en France. Il disoit qu'il n'osoit se confier à la bonne foi d'un Prince qui ne faisoit point de scrupule d'y manquer, quand il y trouvoit son avantage. Parmi les Barons qui signerent cet accord, il y en avoit plusieurs qui n'étoient pas plus contens. Mais comme le plus grand nombre y donnoit son consentement, ils aimerent mieux l'accepter, que de donner lieu de les accuser qu'ils étoient seuls la cause des troubles. Par ce Traité, l'Angleterre sembloit avoir pris sa premiére tranquillité. Mais le feu qui étoit caché sous la cendre, ne tarda pas long-tems à se rallumer, & à produire un nouvel embrasement.

Le Roi promet de confirmer les Statuts d'Oxford.

Le Comte de Leicester se retire en France.

Pendant ce calme dont Henri se flatoit de joüir long-temps, les affaires de Guyenne l'obligerent à faire un voyage à Bourdeaux, où une maladie dont il fut attaqué le fit demeurer plus long-temps qu'il n'avoit projetté. Richard Comte

Henri fait un voyage en Guyenne.

Comte de Glocefter étant mort pendant l'abfence du Roi, Gilbert fon fils fe rendit incontinent en Guyenne, pour y recèvoir l'inveftiture de la fucceffion du Comte fon Pere. Henri n'étant pas fort porté pour ce Seigneur, fe fit longtems follicitér, avant que de lui rendre cette juftice. Ce ne fut qu'après en avoir reçu un préfent confidérable, qu'il le renvoya fatisfait. HENRI III. 1262. Mort du Comte de Glocefter. Gilbert fon fils lui fuccéde.

L'abfence du Roi fournit aux amis de Leicefter une occafion de renouveller leurs cabales, & de réünir le parti que le dernier accommodement avoit divifé. Ils eurent d'autant moins de peine à réüffir dans leurs deffeins, que le Roi donnoit aux Barons un prétexte plaufible de fe plaindre en différant de confirmer les Statuts d'Oxford. Dès que le Comte de Leicefter fut informé que ce parti commençoit à fe réveiller, il repaffa promptement en Angleterre où fa préfence acheva de redonner du courage à ceux qui, par crainte ou par foibleffe, avoient foufcrit au dernier accord. A cette nouvelle, le Roi fe hâta de retourner dans fon Royaume: mais il étoit déja trop tard. Les Barons avoient pris la réfolution de fe mettre en état de n'avoir plus rien à craindre de fon inconftance. Immédiatement après fon retour, ils lui préfenterent une Adreffe, où ils le fommoient de confirmer les Statuts d'Oxford, fuivant fon engagement, le menaçant, en cas de refus, de prendre des mefures qui ne lui feroient pas agréables. Ils avoient efpéré que la crainte l'obligeroit à leur accorder leur demande, & ce ne fut pas fans une extrême furprife, qu'ils fe virent traitez de Rébelles, & menacez des plus féveres châtimens. On s'étonnera, fans doute, que ce Prince, en l'état où il fe trouvoit, marquât une fi grande fierté. Mais il en avoit une raifon fecrette dont les Barons n'avoient aucune connoiffance. Pendant fon voyage de Guyenne il avoit gagné le Roi des Romains, & le Prince Edoüard. Celui-ci même avoit déja levé quelques troupes étrangeres, fous prétexte de s'en fervir contre les Gallois; mais en effet, à deffein de les oppofer aux Barons. La Guerre ne s'alluma pourtant pas fi-tôt. Il y eut encore quelques négociations, mais qui ne firent que rendre la brêche plus grande qu'elle n'étoit auparavant, & donner aux Barons le tems de fe préparer. Pendant cet intervalle, Edoüard alla porter la Guerre dans le Païs de Galles, où il ne fit pourtant rien de confidérable, parce qu'il manquoit d'argent pour payer fes troupes. Dans la fâcheufe fituation où ce Prince fe trouvoit, ne pouvant fe réfoudre à congédier fon armée, & n'ayant pas de quoi la fatisfaire, il crut pouvoir fe fervir d'une voye extraordinaire pour recouvrer l'argent dont il avoit befoin. Il fe rendit inopinement à Londres, & fans avoir communiqué fon deffein à perfonne, il mena lui-même une troupe de gens armez à la Maifon des Templiers, & en enleva dix mille livres fterling que des Bourgeois de la Ville y avoient mis en dépôt. Cette violence caufa de terribles murmures parmi les intéreffez: mais leurs plaintes furent inutiles. Le Prince avoit déja fait porter cet argent dans fon Château de Windfor, d'où il auroit été trop difficile de l'arracher. Le parti des Barons fe réünit. Leicefter retourne en Angleterre. Le Roi revient de Guyenne. 1263. Les Barons lui préfentent une Requête. Le Roi les menace. Il gagne Edoüard fon fils & le Roi des Romains. Edoüard enleve dix mille livres de la maifon des Templiers.

Pendant que ces chofes fe paffoient en Angleterre, Urbain IV. prénoit, à l'égard de la Sicile, de nouvelles mefures dont il n'avoit garde de donner connoiffance à Henri. La révolution qui étoit arrivée en Angleterre, lui faifant regarder ce Royaume comme un fonds déja épuifé pour lui, il s'étoit tourné du côté de la France, & avoit commencé une négociation avec Charles Comte d'Anjou, pour mettre ce Prince fur le Trône de Sicile. Pour pré- Urbain IV. menace Henri de donner la Sicile à un autre. *Aft. publ. T. I. p. 769.*

HENRI III 1263. parer Henri à ce changement, il lui écrivit une longue Lettre dans laquelle, après lui avoir reproché tout ce que le S. Siége avoit fait pour lui, il se plaignoit de ce qu'il n'avoit pas exécuté ce qu'il avoit promis. Enfin, il lui faisoit entendre, qu'il se verroit obligé de chercher dans un autre Prince, des secours plus prompts & plus efficaces.

Commencement de la Guerres des Barons. Cependant la négociation entre le Roi & les Barons se continuoit toûjours: mais elle n'avançoit que bien lentement, les deux partis n'ayant d'autre intention que de se charger reciproquement du blâme de la rupture. Enfin, le Comte de Leicester craignant que tous ces délais ne tendissent à lui débaucher ses partisans, convoqua l'Assemblée des Barons, dans laquelle il fut unanimement résolu de maintenir les Statuts d'Oxford par les armes. Cette résolution étant prise, il élurent le Comte de Leicester, pour Général, & chacun alla travailler à rassembler les troupes qui avoient été déja préparées par avance, dans l'incertitude où on étoit du succès de la négociation. Les étrangers répandus dans le Royaume furent les premiers qui ressentirent les tristes effets de cette rupture. Le Peuple étoit tellement animé contre eux, que, sans distinguer les innocens d'avec les coupables, il persécutoit également tous ceux qui ne parloient pas bon Anglois, cette seule marque étant suffisante pour les lui rendre odieux. D'un autre côté, le Comte de Leicester saccageoit sans miséricorde les Terres des Favoris & des Conseillers du Roi, & protestoit hautement, qu'il n'écouteroit aucune proposition de paix, qu'après les avoir entiérement ruïnez. Comme le Roi n'avoit point d'armée qu'il pût opposer aux Barons, il se tenoit toûjours renfermé dans la Tour de Londres, pendant qu'ils se rendoient maîtres de Glocester, de Héréford, de Bridgenorth, de Worcester, & d'autres Places voisines de la Saverne. Ces conquêtes furent suivies de la déclaration de la Ville de Londres en leur faveur. Cette Ville embrassant avec ardeur l'occasion de se venger du Roi, lui fit dire, qu'elle étoit résoluë d'adhérer aux Statuts d'Oxford, & de fermer ses portes aux Etrangers, en cas qu'il voulût en faire entrer dans la Ville.

Ils élisent le Comte de Leicester pour leur Général.

Les Etrangers sont maltraitez.

Londres se déclare pour les Barons.

Les Barons présentent une Requête au Roi. Quoique ces heureux commencemens donnassent aux Barons un grand sujet de bien espérer de leur entreprise, ils crurent que pour mettre de plus en plus le Peuple dans leurs intérêts, il étoit nécessaire de faire voir, qu'ils n'avoienr pris les armes qu'à regret, & qu'ils étoient prêts à les quitter avec joye. Dans cette vûë, ils firent présenter au Roi une Requête conçuë en termes respectueux, dans laquelle ils offroient de consentir, qu'un Parlement libre réformât les Statuts d'Oxford, & retranchât les articles qui seroient trouvez trop préjudiciables à l'autorité Royale. Mais en même tems, ils demandoient, que le Roi confirmât les autres, & que l'Etat fût gouverné par des gens natifs du Païs, comme il se pratiquoit par tout ailleurs. Cette Requête ne produisit aucun effet dans l'esprit du Roi, qui bien qu'enfermé & comme bloqué dans la Tour, espéroit toûjours que le Prince son fils viendroit le délivrer. C'étoit aussi ce que les Barons craignoient, & dans la vûë de prévenir les desseins d'Edoüard, ils s'étoient postez à Tistleworth, par où il falloit nécessairement qu'il passât pour aller secourir le Roi. La précaution des Barons causa du changement dans les résolutions de Henri. Comme il étoit à peu près hors d'espérance d'être secouru, il se vit obligé de leur faire porter parole, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. C'étoit là tout ce que les Barons

Henri se voit contraint de s'accommoder avec eux.

rons demandoient ; de ſorte qu'il ne fut pas difficile de convenir d'un Traité qui contenoit quatre Articles principaux, ſçavoir, I. Que les Places fortes du Royaume ſeroient remiſes entre les mains des Barons. II. Que les Statuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervez. III. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, ſeroient bannis du Royaume. IV. Que l'adminiſtration des affaires publiques ſeroit miſe entre les mains des Sujets naturels du Roi, approuvez par les Barons. HENRI III. 1263. Conditions du Traité.

Cet accord auroit rétabli le calme dans le Royaume, ſi le Roi y avoit conſenti à deſſein de l'exécuter. Mais comme il n'avoit eu en vûë que de ſe tirer du fâcheux état où il ſe trouvoit, il ne tarda pas longtems à le rompre. L'inſolence de quelques Bourgeois de Londres ne contribua pas peu à lui faire prendre cette réſolution. Un jour que la Reine paſſoit en batteau, ſous le pont de Londres, pour aller à Windſor, une troupe de canaille s'étant renduë ſur le pont, ſe mit à faire des huées très-mortifiantes pour une Reine. Quelques-uns lui dirent des injures, & il y eut même des gens aſſez brutaux pour lui jetter des pierres. Le Roi ſe ſentit extrémement choqué de cette inſolence, & cela ſervit à le fortifier dans la réſolution qu'il avoit déja priſe de faire un vigoureux effort pour reprendre ſon autorité. Il commençà donc à munir avec beaucoup de ſoin les Places dont il étoit encore maître, & par cette précaution, il fit aſſez connoître aux Barons, qu'ils devoient ſe tenir ſur leurs gardes. Inſulte faite à la Reine par la Canaille de Londres. Henri prend la réſolution de ſe tirer d'eſclavage.

Les affaires ſe trouvant dans cette ſituation, il étoit difficile de dire ſi le Royaume étoit en paix ou en guerre. Quoiqu'on n'eût pas encore recommencé les hoſtilitez, la défiance étoit ſi grande des deux côtez, que les deux partis ſe regardoient reciproquement comme de véritables ennemis, chacun étant prêt à prendre ſes avantages, quand il en trouveroit l'occaſion. Pendant cet état d'incertitude, le Prince Edoüard crut qu'il étoit important de munir de vivres le Château de Briſtol, dont le Roi ſon Pere lui avoit confié la garde. Pour cet effet il ſe rendit à Briſtol, & voulut obliger les habitans de cette Ville à lui fournir les vivres dont il avoit beſoin pour le Château. Dans la diſpoſition où les eſprits ſe trouvoient alors, cette demande faite, peut-être, avec un peu trop de hauteur, excita parmi le Peuple de cette Ville une ſédition qui obligea le Prince à ſe retirer promptement dans le Château. Il n'y fut pas plûtôt renfermé, que les habitans réſolurent de l'aſſiéger, ou du moins de le tenir bloqué ſi étroitement qu'il ne pût leur échapper, ſçachant bien, que faute de munitions, il ne pourroit pas réſiſter longtems. Cette réſolution mit Edoüard dans un très-grand embarras. Il s'en tira néanmoins par une ruſe qui véritablement lui fit éviter le danger préſent, mais qui le rejetta incontinent dans un autre dont il ne ſe dégagea pas avec le même bonheur. Il fit prier l'Evêque de Worceſter de le venir trouver, & lui fit entendre, que ſon intention étoit d'adhérer au parti des Barons : mais qu'auparavant, il ſouhaitoit de parler au Roi ſon Pere, pour le ſolliciter à leur donner une entiere ſatisfaction : que ne pouvant exécuter ce deſſein, à cauſe qu'on lui bouchoit les paſſages, il le prioit d'être ſa caution, & de l'accompagner à Londres, pour y être témoin de ſa conduite. L'Evêque étant perſuadé de la bonne foi du Prince, fit comprendre aux Bourgeois de Briſtol, qu'il étoit important pour la cauſe commune de laiſſer partir Edoüard, à quoi ils conſentirent, & Edoüard eſt bloqué dans le Château de Briſtol, par les Bourgeois de la Ville. Il s'en tire.

 le

Henri III. 1263.

le blocus fut levé. Ainsi le Prince partit étant accompagné du Prélat, qui ne doutoit nullement que ce voyage ne produisît un bon effet. Mais quand ils furent proche de Windsor, Edoüard, lâchand tout-à-coup la bride à son cheval se sépara de l'Evêque sans lui dire adieu, & alla se renfermer dans son Château. Cependant le Prince ne tira pas de cette supercherie tout l'avantage qu'il en avoit attendu. L'Evêque, irrité d'avoir été abusé, en alla porter ses plaintes aux Barons confédérez, qui résolurent sur le champ d'aller assiéger Windsor. Cette Place étoit si mal pourvuë de tout ce qui étoit nécessaire pour une bonne défense, qu'Edoüard ne se crut pas en état d'y soutenir un Siége. Mais d'un autre côté, il ne pouvoit se résoudre à la perdre. Comme il présumoit beaucoup de son adresse, il jugea qu'il ne lui seroit pas impossible d'amuser les Barons, par une négociation qui la lui conserveroit sous des conditions, de l'exécution desquelles il demeureroit le maître. Ce fut dans cette vuë, qu'il alla lui-même trouver le Comte de Leicester qui s'approchoit de Windsor. Il rencontra ce Général à Kingston sur la Tamise, où il eut une conférence avec lui. Mais dans le tems qu'il se disposoit à s'en retourner, n'ayant pu convenir des conditions, il se vit arrêté, & par-là contraint d'accepter celles qui lui furent imposées. On exigea de lui, qu'il remettroit le Château de Windsor entre les mains des Barons, & que la Garnison toute composée de troupes étrangeres seroit renvoyée hors du Royaume.

Il se va renfermer dans Windsor.

Les Barons marchent pour l'assiéger.

Edoüard va conferer avec eux.

Il est arrêté & contraint de leur livrer la Place

Il sembloit que la Guerre alloit se rallumer avec plus de fureur que jamais, tant les deux partis paroissoient animez l'un contre l'autre. Néanmoins, comme le Roi n'étoit pas bien prêt, & que les Barons avoient intérêt de lui laisser commencer les premieres hostilitez, afin de mettre le Peuple dans leur parti, quelques personnes paisibles se servirent de ces dispositions, pour moyenner une Trêve qui fut suivie d'une Paix, sur le même pied que la précédente. Mais ce Traité ne rendit pas le calme au Royaume. Comme il étoit forcé de la part du Roi, il fut bien-tôt rompu, sur ce que ce Prince tâcha de s'emparer, par surprise, du Château de Douvre, qui étoit entre les mains des Barons. Cette entreprise ayant engagé les deux partis à reprendre les armes, chacun tâcha de fortifier son parti par la prise de diverses Places.

Trêve entre le Roi & les Barons.

Les hostilitez recommencent.

La Ville de Londres, quoique portée d'inclination pour les Barons, étoit pourtant obligée de garder une espéce de neutralité, parce qu'elle avoit déja éprouvé combien elle pouvoit être incommodée par la Garnison de la Tour qui étoit toûjours entre les mains du Roi. D'ailleurs, Henri avoit encore dans la Ville un bon nombre de Partisans qui tenoient en bride le parti contraire. Cependant le Comte de Leicester, considérant combien il lui seroit avantageux d'avoir cette Capitale dans son parti, s'en approcha du côté de la Province de Surrey située au Midi de la Tamise, dans l'espérance que ses amis pourroient l'introduire par le pont. Mais le Roi ayant été averti de ce dessein, sortit de la Tour avec quelques troupes, & se posta dans le Fauxbourg de Southwarck, résolu de disputer le passage aux ennemis. Le Comte de Leicester qui comptoit plus sur l'assistance des Bourgeois que sur ses propres forces attaqua les troupes du Roi avec beaucoup de vigueur, espérant toûjours que les habitans de Londres favoriseroient son passage. Pendant ce combat, quelques Bourgeois du parti du Roi, voyant qu'il se faisoit quelque mouvement

Le Comte de Leicester veut se rendre maître de Londres.

Combat au Fauxbourg de Southwarck.

Henri III. 1263.

ment dans la Ville pour donner du secours au Comte, fermerent les portes du pont, & en jetterent les clefs dans la Riviere. Cette précaution faillit à couter cher au Comte de Leicester qui se trouva pendant quelque tems dans un très-grand embarras, à cause qu'il n'avoit mené que peu de de monde avec lui, de peur qu'on ne découvrît son dessein. Mais enfin les portes du pont ayant été enfoncées, & les Bourgeois sortant en foule pour aller donner du secours aux troupes des Barons, le Roi se vit contraint de se retirer, & le Comte entra dans la Ville.

Le Comte entre dans la Ville.

1264. Le Roi & les Barons se soumettent à l'arbitrage du Roi de France.

L'avantage que les Barons venoient de remporter produisit l'effet ordinaire, c'est-à-dire, que le Roi leur fit proposer un accommodement. Mais comme tous les Traitez qu'on avoit faits jusqu'alors avoient été inutiles, parce que le Roi se plaignoit qu'on le forçoit à recevoir des conditions trop rigoureuses, de quoi les Barons ne demeuroient pas d'accord, on convint de part & d'autre de remettre tous les différends à l'arbitrage du Roi de France. Loüis ayant accepté la médiation, Henri, accompagné du Prince Edoüard, alla le trouver à Amiens où les Etats Généraux étoient assemblez. La Sentence que Loüis prononça sur ces différends, fut favorable à Henri. Elle portoit que les Statuts d'Oxford seroient annullez; que le Roi rentreroit dans tous ses droits; qu'il auroit la liberté de choisir lui-même tous les Grands Officiers de la Couronne; que les Etrangers seroient capables de posséder les Charges & les Dignitez, de même que les Anglois. Mais ce Prince y ajoûta une clause qui la rendit inutile, en déclarant, que par là il n'entendoit point porter de préjudice aux Priviléges accordez aux Anglois par leurs Souverains avant le Parlement d'Oxford (1). Les Barons regarderent cette clause comme une contradiction manifeste, parce qu'ils prétendoient que les Statuts d'Oxford n'avoient été faits que pour assurer leurs Priviléges. Ce fut ce qui leur fournit un prétexte de rejetter la Sentence, & de recommencer la Guerre.

Sentence de Loüis. *Act. publ. T. I. p.* 776.

Elle est rejettée par les Barons.

La Guerre se renouvelle.

Le détail de ce qui se passa entre les deux partis, jusqu'à la célébre Bataille de *Lewes*, est chargé de tant de circonstances embarrassantes pour ceux qui ne connoissent point la situation des lieux où la Guerre se faisoit, qu'il ne pourroit qu'être ennuyeux. Il vaut mieux se hâter de passer à cet événement remarquable qui décida la querelle en faveur des Barons. J'observerai seulement que, pendant l'intervalle qu'il y eut entre le renouvellement de la Guerre & cette Bataille, Henri remporta plusieurs avantages sur les Barons; & même par le moyen du Prince son Fils, & du Roi des Romains, il en gagna plusieurs d'entre eux, qui fortifierent considérablement son parti. De plus il se rendit maître d'Oxford d'où il chassa les Etudians, parce qu'ils avoient marqué trop de partialité pour les Barons. La ville de Northampton fut prise d'assaut par ses troupes qui y firent prisonniers quinze Barons & soixante Chevaliers. Il s'en fallut peu que le Roi ne les fît tous pendre; mais les conseils de ses Généraux, & la crainte des représailles, l'empêcherent de se porter à cette extrémité. La prise de Northampton fut suivie de celle de Nottingham. Ensuite le Roi marcha dans le Païs de Kent où il con-

Le Roi remporte divers avantages.

(1) *Nolumus autem, nec intendimus, derogare per præsentem Ordinationem, in aliquo Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis, & laudabilibus Consuetudinibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus Provisionum ipsarum.*

HENRI III. 1264. traignit les Barons de lever le Siége de Rochester, & de se retirer à Londres.

Il s'approche de Londres. L'esprit du Roi étoit également susceptible de présomption & de crainte, selon le tour que ses affaires prenoient. Le succès que ses armes avoient eu jusqu'alors, lui ayant enflé le cœur, il résolut de marcher à Londres. Il ne doutoit nullement que cette Ville, intimidée par les avantages qu'il venoit de remporter, ne se déclarât en sa faveur. Peut-être cette espérance n'auroit pas été mal fondée, si depuis qu'il étoit sur le Trône, il eût gardé plus de menagemens avec les Bourgeois de cette Ville Capitale. Mais le souvenir des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus de sa part, les empêcha de s'exposer aux mêmes risques. Le Comte de Leicester, ayant pris occasion de l'approche du Roi pour les animer contre lui, sçut agir si adroitement, qu'il leur fit prendre la résolution de sortir de la Ville pour aller lui présenter la Bataille. Il se retire à Lewes. Cette résolution étonna Henri, qui ne voulant point hazarder un combat contre eux, aux portes de leur propre Ville, se retira plus loin, & alla se poster à *Lewes*, dans la Province de Sussex.

Le Comte de Leicester le fuit. Cependant le Comte de Leicester & les Barons confédérez, ayant renforcé leur armée d'un gros Corps de milices de Londres, sortirent de la Ville pour suivre le Roi, dans le dessein de décider la querelle par une Bataille. Suivant cette résolution, ils marcherent du côté de Lewes, & s'arrêterent à deux lieuës de l'armée du Roi. C'étoit pour tenter s'il y auroit encore quelque moyen de rétablir la Paix dans le Royaume. Peut-être la souhaitoient-ils effectivement, ou bien ils ne faisoient cette démarche que pour se décharger des événemens sur le refus que le Roi feroit d'accepter des conditions raisonnables. Les Barons font presenter au Roi une Adresse respectueuse. Avant que de marcher plus loin, ils lui firent dire, qu'ils n'avoient pas pris les armes pour se soustraire à son obéïssance, mais seulement pour rémédier aux désordres du Gouvernement; qu'ils le supplioient de travailler avec eux à cet ouvrage, protestant qu'il les trouveroit aussi obéïssans, que ceux qui, sous prétexte de le servir, ne cherchoient que sa ruïne, en tâchant d'éloigner ses plus fidéles Sujets de son affection, par leurs infames calomnies. Quelque respectueuse que fût cette Adresse, elle picquoit trop vivement ceux qui étoient auprès du Roi, pour qu'elle pût être reçuë avec modération. Elle est rejettée avec hauteur. Le Roi des Romains & le Prince Edoüard s'en sentirent tellement offensez, qu'ils y répondirent par des démentis, des défis, & des menaces, & ils porterent le Roi à leur faire une réponse à-peu-près semblable. S'il est vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, que les Barons n'eussent fait cette démarche que pour se disculper envers le Public, ils ne furent pas fâchez qu'on leur fournît un prétexte si plausible de pousser les choses à l'extrême. Aussi, Ils renoncent à leur Serment de Fidelité. sans plus garder de ménagemens, firent-ils dire au Roi, qu'ils renonçoient à la Fidélité qu'ils lui avoient jurée, & qu'ils ne le regardoient plus, que comme un ennemi de l'Etat.

Bataille de Lewes. Toute espérance d'accommodement étant perduë, par l'animosité des deux partis, on ne pensa plus qu'à combattre. Le Comte de Leicester, ayant fait avancer son armée, la rangea en Bataille tout proche de celle du Roi qui se mit aussi en devoir de le recevoir. L'armée Royale étoit partagée en trois Corps, dont le Prince Edoüard commandoit celui de la droite; le Roi des Romains étoit à la gauche, & Henri se tenoit au Corps de Bataille.

Celle

Henri III. 1264.

Celle des Barons étoit diviſée en quatre Corps. Le premier étoit mené par Henri de Montfort, fils du Général. Le Comte de Gloceſter commandoit le ſecond. Le troiſiéme avoit à ſa tête le Comte de Leiceſter. Le quatriéme, tout compoſé de Bourgeois de Londres, étoit tout-à-fait à la gauche, commandé par Nicolas Ségrave. Tout étant ainſi diſpoſé, le Prince Edoüard attaqua le premier les milices de Londres, qui ne pouvant pas réſiſter à cette vigoureuſe charge, lâcherent le pied dès le commencement du combat. Comme ce Prince étoit animé du deſir de venger l'affront fait à la Reine ſa Mere, par la Populace de Londres, il les pourſuivit plus de quatre milles, ſans vouloir leur donner aucun quartier: mais cette vengeance lui coûta cher. Pendant qu'il pourſuivit ſa victoire, avec plus d'ardeur que de prudence, les Comtes de Leiceſter & de Gloceſter avoient le même avantage ſur Henri, & ſur le Roi des Romains. Les Barons comprenant aſſez quel ſeroit leur ſort, s'ils venoient d'être vaincus, attaquerent avec une impétuoſité mêlée de déſeſpoir les troupes Royales, qui n'avoient pas les mêmes raiſons pour combattre avec la même animoſité. Auſſi prirent-elles la fuite après une légere réſiſtance, laiſſant les deux Rois entre les mains de leurs ennemis. Henri s'étant rendu au Comte de Leiceſter, & Richard au Comte de Gloceſter, furent incontinent conduits dans le Prieuré de Lewes, ſitué au pied d'un Château du même nom, qui étoit gardé par quelques troupes du Roi. C'étoit de ce côté-là, que les Soldats de l'armée Royale prenoient la fuite, afin de ſe retirer dans le Château. Mais quand ils virent que la baſſe Ville étoit déja au pouvoir des Barons, que les deux Rois étoient Priſonniers, & que, ſelon les apparences, ils alloient être envelopez de tous côtez, ils jetterent les armes, & ſe remirent à la diſcrétion des Vainqueurs.

Edoüard bat les milices de Londres & les pourſuit trop loin.

Henri & le Roi des Romains ſont faits priſonniers.

Cependant, le Prince Edoüard, qui retournoit triomphant de la pourſuite du Corps qu'il avoit battu, ſe trouva dans une grande ſurpriſe, de voir l'armée Royale diſſipée, & d'apprendre que les deux Rois étoient Priſonniers. La premiere penſée qui lui vint dans l'eſprit, fut de faire un effort pour les délivrer. Si cette réſolution eût pû s'exécuter ſur le champ, elle auroit infailliblement fait changer la face des affaires. Les vainqueurs occupez à garder leurs priſonniers, ou diſperſez dans la Campagne, à la pourſuite des Fuyards, auroient eu aſſez de peine à réſiſter à une attaque vigoureuſe. Mais les Soldats du Prince, conſternez par la défaite du reſte de l'armée, & par la priſon des deux Rois, ne témoignerent aucune diſpoſition à recommencer un combat qui leur ſembloit trop inégal. Cette crainte, que toutes les ſollicitations d'Edoüard ne purent ſurmonter, lui fit perdre une ſi belle occaſion, où vraiſemblablement il auroit acquis beaucoup de gloire. Cependant le Comte de Leiceſter remettoit ſon armée en ordre, avec toute la diligence poſſible. D'abord il ne penſoit qu'à ſe défendre, craignant avec raiſon d'être attaqué, dans le déſordre où il ſe trouvoit. Mais quand il vit qu'on lui donnoit le tems de remettre ſes troupes en bataille, il n'eut plus d'autre inquiétude que celle d'empêcher que le Prince ne lui échappât. Dans cette vûë, il lui fit faire des propoſitions pour l'amuſer, pendant que par divers détachemens, il prenoit ſoin de lui couper le chemin de la retraite.

Edoüard retournant de la pourſuite, ſe laiſſe amuſer par le Comte de Leiceſter.

L'incertitude où Edoüard s'étoit d'abord trouvé, touchant le parti qu'il devoit prendre, la réſiſtance de ſes troupes, le tems qu'il employa pour tâ-

Il ne peut plus ni combattre ni ſe retirer.

Henri III. 1264.

cher de les animer, & les divers meſſages que le Comte de Leiceſter lui fit porter pour l'amuſer, furent cauſe qu'il perdit un tems ſi précieux, qui auroit dû être employé ou à combattre, ou à ſe retirer en bon ordre. Mais, n'ayant fait ni l'un ni l'autre, il ſe trouva tout à coup enveloppé de tous côtez, & dans la néceſſité d'accepter des conditions qui lui parurent tolérables, dans la fâcheuſe ſituation où il ſe trouvoit. Cette négociation, qui ne dura que peu de momens, fut terminée par ces conventions: Que les Statuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervez; de telle maniere pourtant, qu'ils pourroient être réformez par quatre Evêques ou Barons que le Parlement nommeroit: Que s'il arrivoit que ces quatre Commiſſaires ne puſſent pas s'accorder, on s'en remettroit à l'arbitrage du Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, aſſiſté de quatre Seigneurs François. Juſque là tout alloit bien pour le Prince; mais le dernier Article étoit le plus fâcheux. C'étoit que lui-même & Henri ſon Couſin, Fils du Roi des Romains, demeureroient en ôtage, juſqu'à ce que toutes choſes fuſſent réglées par l'autorité du Parlement. Quelque rude que fût cette derniere condition, Edoüard, qui n'avoit aucune reſſource, ſe vit contraint d'y acquieſcer. Ces Articles, qui furent appellez la *Miſe*, c'eſt-à-dire, *l'Accord*, ou *les Conventions de Lewes*, furent ſignez par Edoüard, & confirmez par le Roi, qui n'étoit pas en état de les rejetter.

Il eſt contraint d'accepter de dures conditions.

Miſe ou Accord de Lewes.

Leiceſter ſe ſert du nom du Roi contre le Roi même.

Le Comte de Leiceſter, ayant le Roi & preſque toute la Famille Royale en ſon pouvoir, en tira tous les avantages que ſa politique lui put ſuggérer. Lui, qui peu de tems auparavant ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de déſobéïr au Roi, ſous prétexte qu'il étoit gouverné par de mauvais Conſeillers, ne ſe ſervoit plus que du nom de ce Monarque depuis qu'il l'eut entre ſes mains. Il exigeoit de lui des ordres aux Gouverneurs des Places de les remettre aux Barons. Il lui faiſoit ſigner des Commiſſions aux Sherifs des diverſes Provinces du Royaume, pour les autoriſer à faire prendre les armes contre tous ceux qui oſeroient entreprendre de troubler l'Etat, c'eſt-à-dire, contre les Partiſans du Roi même. Enfin, lui qui n'avoit ſuſcité tant d'affaires au Roi, que pour réprimer l'excès de la puiſſance arbitraire qu'il vouloit s'attribuer, trouvoit fort mauvais qu'on n'obéït pas aveuglement à ce même Prince depuis qu'il n'étoit guidé que par ſes conſeils. C'eſt ainſi que les hommes changent de principes & de maximes, ſelon leurs intérêts, & ſelon que leurs affaires viennent à changer de face. Mais ce ſont des réflexions qu'on auroit trop ſouvent lieu de faire, ſi l'on vouloit s'y arrêter toutes les fois que l'occaſion s'en préſente.

Les Barons forment un nouveau plan.

Un Parlement eſt convoqué pour cela.

Comme dans l'Accord de Lewes, les Barons n'avoient eu pour but que de s'aſſurer de la perſonne du Prince Edoüard, ils ne ſe mirent pas beaucoup en peine de l'exécuter. Au contraire, ils dreſſérent un nouveau plan de Gouvernement, & réſolurent de le faire autoriſer par le Parlement qui devoit s'aſſembler le 22. de Juin. La ſituation des affaires du Royaume rendoit la convocation de ce Parlement ſujette à beaucoup de difficultez. Véritablement elle fut faite au nom du Roi qui n'étoit pas en état de s'y oppoſer. Mais les Barons qui avoient vaincu, ne vouloient pas y appeller ceux du parti contraire, ſous prétexte qu'ils avoient encore les armes à la main contre la Patrie. D'un autre côté, un Parlement compoſé ſeulement d'une partie de ceux

qui avoient droit d'y assister, sembloit manquer d'une autorité légitime. On auroit pû dire, que ce n'étoit qu'une Assemblée de quelques Particuliers. Ces difficultez obligerent les Barons à chercher les moyens de rendre cette Assemblée plus générale, & de lui donner un plus grand air d'autorité. Dans cette vûë, ils firent signer au Roi des Commissions qui établissoient, dans chaque Province, certains Officiers ou Magistrats, ausquels on donna le titre de *Conservateurs*, sous prétexte qu'ils étoient destinez à conserver les Priviléges du Peuple. Ces gens-là, qui dépendoient absolument des Barons, furent revétus d'une grande autorité. Leur Commission leur donnoit pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour conserver en leur entier les droits & les libertez des Sujets.

HENRI III. 1264.

Etablissement des *Conservateurs*.

Act. Publ. T. I. pag. 802.

Ce pas étant fait, on fit signer au Roi de nouveaux ordres, par lesquels il étoit ordonné aux Conservateurs de nommer quatre Chevaliers de chaque Comté (1) pour assister au prochain Parlement, & y représenter leurs Provinces. C'est ici où plusieurs prétendent qu'on doit prendre l'origine du droit des Communes. Ils soutiennent que c'est la premiere fois où il paroit d'une maniere incontestable, que les diverses Provinces du Royaume ont envoyé des Députez au Parlement: Que toutes les raisons qu'on produit pour prouver que les Communes joüissoient de ce Privilége, avant l'année 1264. sont sujettes à tant de difficultez, qu'on ne peut pas dire qu'elles forment une preuve bien évidente. Il semble en effet, qu'on ne sçauroit alléguer une bonne raison qui aît pû porter les Historiens à marquer unanimement, qu'en cette occasion il y eut au Parlement des Représentans de chaque Province, si la même chose étoit pratiquée depuis le commencement de la Monarchie, ou du moins depuis la Conquête des Normans. Par quelle raison auroient-ils négligé de faire la même remarque sur tant d'autres Parlemens précédens dont ils ont parlé: Il est certain que ceux qui prétendent trouver dans les anciennes Histoires, des preuves que le Peuple assistoit aux Parlemens par ses Députez, sont obligez de les déduire par des conséquences qui ne paroissent pas toûjours justes.

Quatre Chevaliers de chaque Province assistent au Parlement.

Origine du droit des Communes

Le nouveau Parlement étant composé de la maniere que je viens de le dire, & se trouvant entiérement à la dévotion des Barons confédérez, ne manqua pas d'approuver le plan qui avoit été formé. Ce plan étoit *que le Parlement nommeroit trois Commissaires sages & discrets, qui auroient pouvoir de choisir un Conseil composé de neuf Seigneurs, ausquels l'administration des affaires publiques seroit confiée. Que le Roi, avec le consentement des Commissaires, pourroit changer quand il voudroit, une partie des neuf Conseillers, ou même tous à la fois. Qu'en cas que les trois Commissaires ne se trouvassent pas d'accord à l'égard du changement, ou du choix des Conseillers, on s'en tiendroit à la pluralité des voix. Que les délibérations prises par les neuf Conseillers seroient exécutées, pourvû qu'elles fussent approuvées de six d'entre eux. Que s'il arrivoit qu'ils ne pussent pas s'accorder ensemble, & que les deux tiers ne fussent pas d'un même avis, l'affaire dont il s'agiroit seroit portée aux trois grands Commissaires qui la décideroient, ainsi qu'ils le jugeroient à propos. Que le Roi pourroit changer ou casser les trois Commissaires, pourvû que ce fût du consentement de la Communauté des Barons. Enfin,*

Le Parlement approuve le plan des Barons.

Articles.

(1) On appelle en Angleterre *Shire* ou *Comté*, ce qu'on nomme *Province* en France.

HENRI III. 1264.

fin, que la nomination de tous les Officiers publics seroit à la disposition des neuf Conseillers. Ce Réglement devoit avoir lieu, jusqu'à ce que d'un consentement unanime, le Parlement jugeât nécessaire de le casser ou de l'altérer. On prétend que le Roi & le Prince Edoüard se virent obligez d'y donner leur approbation, par les menaces qu'on fit au premier de le déposer, & à l'autre de le tenir dans une prison perpétuelle. Ainsi, s'ils l'approuverent extérieurement, ce ne fut que dans la pensée de se rétracter dès qu'ils en trouveroient une occasion favorable. Cependant les Barons continuoient à gouverner le Royaume selon ce Réglement, se persuadant que leurs affaires étoient sur un pied, à ne pouvoir pas facilement être dérangées.

Le Roi & le Prince sont contraints de l'approuver.

Les Barons refusent de recevoir un Légat.

Dès l'année précédente, Urbain IV. avoit nommé pour son Légat en Angleterre, le Cardinal Guy du titre de Sainte Sabine. Ce Légat étant arrivé en France, y avoit reçu une Lettre du Comte de Leicester, par laquelle il l'informoit, que le tems n'étoit pas propre pour cette Légation, & que les Grands ni le Peuple n'étoient pas dans la disposition de le recevoir. Quoique le Légat se sentît très offensé de ce refus, il n'avoit osé continuer son voyage. En effet, il n'y avoit aucune apparence qu'il pût entrer dans le Royaume, contre la volonté de ceux qui gouvernoient. Il s'étoit pourtant avancé jusqu'à Boulogne, ou il avoit cité tous les Evêques d'Angleterre à venir lui rendre raison de leur conduite. Les Evêques n'ayant pas jugé à propos d'obeïr à la citation, il avoit lancé contre eux une Sentence d'Excommunication, de laquelle ils avoient appellé au Pape. Enfin, les affaires du Royaume se trouvant établies sur le pied que les Barons le souhaitoient, ils crurent qu'il falloit donner quelque satisfaction au Légat. Dans cette vûë, ils députerent quatre Evêques, pour l'informer des raisons qu'ils avoient euës de s'opposer à son entrée dans le Royaume. Ces Députez trouverent le Légat extrémement irrité contre les Barons. Pour toute réponse, ils eurent ordre de retourner en Angleterre, d'y publier une Sentence d'Excommunication contre le Comte de Leicester, & de mettre la Ville de Londres & les Terres du Comte de Glocester en interdit. Les Envoyez ayant donné avis en Angleterre des ordres qu'ils avoient reçus du Légat, rencontrerent en Mer des gens, qui feignant d'être des Corsaires, leur enleverent tous leurs papiers, & les jetterent dans la Mer. Cette démarche ayant fait comprendre au Légat, qu'il lui seroit trop difficile de faire respecter l'autorité de son Maître dans une semblable conjoncture, il reprit le chemin de Rome, où bien-tôt après il fut élevé sur le Trône Pontifical, sous le nom de Clément IV.

Quelques Seigneurs Anglois se révoltent contre le Gouvernement des Barons.

Cependant le Comte de Leicester, qui se trouvoit à la tête du Gouvernement, n'étoit pas sans embarras. La Reine faisoit de grands préparatifs en France, pour aller dégager le Roi son Epoux. D'un autre côté, le soulévement de quelques Seigneurs voisins du Païs de Galles le mettoit en inquiétude. Il craignoit que les Gallois ne se mêlassent dans la querelle, & ne donnassent du secours aux partisans du Roi. Il étoit dangereux de laisser les Côtes exposées à l'invasion des Etrangers, qui s'étant rendus en Flandres, n'attendoient qu'un vent favorable, pour s'embarquer. Mais il n'y avoit pas moins d'inconvénient à laisser croître le mal qui commençoit à paroître dans les Provinces frontieres du Païs de Galles. Pour prévenir ces dangers, il prit la résolution d'aller en personne contre les Rébelles, pendant qu'il faisoit assembler

ſembler les Milices du Royaume dans le Païs de Kent, pour s'oppoſer à la deſcente de la Reine. Sa bonne fortune le tira également d'affaires, des deux côtez. Après avoir mis dans ſes intérêts Leolyn Prince de Galles, qui auroit pu lui faire de la peine, il vainquit les Révoltez, & les contraignit de quitter les armes. Il ne fut pas moins heureux, à l'égard de l'invaſion qu'il craignoit. Le vent demeura ſi longtems contraire aux troupes Etrangeres qui étoient de l'autre côté de la Mer, qu'elles furent obligées de s'en retourner, à l'approche de l'Hiver, ſans que la Reine pût tirer aucun fruit de la grande dépenſe qu'elle avoit faite. Pendant ce tems-là, le Roi demeuroit toûjours ſous la garde du Comte de Leiceſter, qui en diſpoſoit à ſa volonté, le faiſant agir contre ſes propres intérêts, ſous prétexte que c'étoit pour le bien du Royaume.

HENRI III. 1264.

Le Comte de Leiceſterles réduit.

L'entrepriſe de la Reine eſt rompuë.

Il étoit bien difficile que les Barons, qui n'avoient pris les armes contre le Roi, qu'à cauſe du pouvoir exceſſif qu'il vouloit s'attribuer, puſſent voir ſans jalouſie celui du Comte de Leiceſter qui n'étoit pas moins abſolu. Le Comte de Gloceſter, ſur tous les autres, en étoit très-mécontent. Il regardoit Leiceſter comme un homme qui marchoit à grands pas vers le Trône, ſous le ſpécieux prétexte du bien public. C'étoit pour cela qu'il craignoit, en contribuant à ſon élevation, de lui fournir des armes pour le perdre lui-même, avec quelques autres qui n'étoient pas moins jaloux de ſa grandeur. La diſgrace du Comte de Derby lui donnoit lieu de faire ces réflexions. Ce Seigneur, qui n'étoit pas ami de Leiceſter, avoit été envoyé à la Tour, moins pour être châtié de quelque faute qu'on lui imputoit, que pour ſervir d'exemple à ceux qui oſeroient gloſer trop ouvertement ſur la conduite du principal Gouverneur. D'un autre côté, le Comte de Gloceſter croyoit voir dans la maniere froide & réſervée dont le Comte de Leiceſter agiſſoit avec lui, un deſſein ſecret de le perdre, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Non ſeulement on ne l'appelloit plus aux Conſeils ſecrets, mais même on ne lui donnoit aucune part dans les affaires, que celle qu'on ne pouvoit refuſer à un des principaux Pairs du Royaume. Ces raiſons, & plus que tout cela, la jalouſie qu'il avoit conçuë de l'élévation de Leiceſter, le porterent à favoriſer les Mécontens des Marches de Galles, afin de s'en ſervir à contrequarrer les deſſeins ambitieux de celui qu'il regardoit déſormais comme un ennemi. Les cabales qu'il faiſoit tout ouvertement, ayant fait comprendre à Leiceſter qu'il ne devoit rien négliger pour ruïner les deſſeins d'un ennemi ſi dangereux, il fit expédier un ordre à tous ceux qui en dernier lieu avoient pris les armes contre le Gouvernement établi de ſe retirer en Irlande. Ces Bannis, au lieu d'obéïr, s'en allerent ſur les Terres du Comte de Gloceſter, où ils trouverent de la protection.

1265.

On ſoupçonne le Comte de Leiceſter d'aſpirer à la Couronne.

Le Comte de Gloceſter ſe fait Chef de parti contre lui.

Cependant les ennemis du Comte de Leiceſter publioient en tous lieux, que la rigueur avec laquelle il traitoit le Roi, le Roi des Romains, & le Prince Edoüard, ne marquoit que trop qu'il avoit de pernicieux deſſeins. Comme ces bruits commencoient à produire des effets déſavantageux à ce Seigneur, il crut qu'il étoit néceſſaire d'effacer ces impreſſions, en faiſant comprendre au Peuple, qu'il étoit très-éloigné de former les projets ambitieux que ſes ennemis lui attribuoient. Dans cette vûë, il fit convoquer un Parlement, & publier que c'étoit pour chercher les moyens de rendre la liberté au

Le Comte de Leiceſter feint de vouloir délivrer le Prince Edoüard.

Il convoque un Par-

HENRI III. 1255.

au Prince Edoüard. Il prétendoit par là faire voir que, puisqu'il vouloit bien relâcher l'Héritier de la Couronne, il n'étoit pas vraisemblable qu'il eût conçu les pernicieux desseins dont on l'accusoit. La convocation de ce Parlement eut ceci de remarquable, que chaque Comté eut ordre de se faire représenter par deux Chevaliers, & chaque Ville ou Cité, par deux Députez. Les partisans de l'ancienneté du droit des Communes inférent de là que, puisque les Historiens n'observent pas que ce fût une nouveauté, il s'ensuit que c'étoit une chose ordinaire. D'autres, au contraire, prétendent que, si c'eût été la coûtume, il auroit été inutile de remarquer cette particularité, après avoir parlé de tant d'autres Parlemens, sans y faire la même observation. Le Lecteur choisira de ces deux conséquences celle qui lui paroîtra la plus naturelle.

lement sur ce sujet.

Deux Chevaliers de chaque Province, & deux Députez de chaque Ville assistent à ce Parlement.

Observation sur ce sujet.

Edoüard est mis entre les mains du Roi, qui demeure toûjours Captif.

Dès que le Parlement fut assemblé, le Comte de Leicester, qui disposoit à peu prés des voix, y fit ordonner que le Prince Edoüard seroit mis en liberté. Mais il fit y ajoûter une condition qui rendit cette faveur inutile. C'étoit qu'il se tiendroit auprès du Roi son Pere, & lui obéïroit en toutes choses. Cette condition marquoit assez, qu'on n'avoit en vûë que d'éblouïr les yeux du Public. En effet, ordonner qu'Edoüard seroit mis en liberté, & que néanmoins il se tiendroit auprès du Roi qui étoit lui-même captif, ce n'étoit autre chose que changer sa prison, ou tout au plus lui en assigner une moins rigoureuse. En conséquence de cet ordre, le Prince fut tiré du château de Douvre, où il avoit été enfermé depuis la bataille de Lewes, & remis entre les mains du Roi, c'est-à-dire au pouvoir du Comte de Leicester. C'est ce qu'on appelloit lui donner la liberté. Cependant Henri demeuroit toûjours sous la garde de Leicester, qui le menoit par tout avec lui, & qui prenoit de grandes précautions pour empêcher que ses prisonniers ne s'évadassent.

Le Comte de Glocester se declare ouvertement contre le Comte de Leicester.

La Scéne qui venoit de se passer ne fit qu'augmenter les soupçons du Comte de Glocester, ou plûtôt achever de le convaincre, que Leicester se préparoit le chemin au trône. Il n'auroit pourtant par encore éclaté, s'il ne se fût présenté une occasion où il auroit été dangereux de dissimuler. Les deux fils aînez du Comte de Leicester ayant fait publier un Tournoi où tous les Seigneurs furent invitez, le Comte de Glocester ne jugea pas à propos de s'y trouver. Il étoit persuadé qu'on se servoit de ce prétexte pour l'attirer dans quelque piége. Soit que ses soupçons fussent fondez, ou que sa prévention les lui fit regarder comme des preuves convainquantes, il se ligua ouvertement avec les Seigneurs des Marches de Galles, ennemis de Leicester, & fit munir ses Châteaux, comme se préparant à la guerre. Cette démarche ayant fourni à ses ennemis un prétexte plausible de le pousser à bout, on vit bientôt paroître une Proclamation, par laquelle ce Comte & ses adhérans étoient déclarez Traîtres & ennemis de l'Etat. En conséquence de cette Déclaration Leicester se mit à la tête d'une armée, pour aller punir ces prétendus ennemis du Roi. Dans ce dessein, il marcha vers la Saverne, & ensuite il se rendit à Héréford, menant avec lui ses deux prisonniers.

Il est déclaré Traître.

Leicester marche contre lui.

On procure au Prince Edoüard, le moyen de se sauver.

La précaution avec laquelle il gardoit le Roi & le Prince son fils, n'empêcha pas que le Comte de Glocester ne formât le projet de lui enlever Edoüard. Il comprenoit que, pendant que son ennemi auroit le Roi en son pouvoir, il en tireroit de grands avantages. C'est pourquoi il crut qu'il devoit retirer le Prince d'entre ses mains, afin d'opposer l'autorité du légitime Héritier de

de

de la Couronne à celle du Roi détenu en captivité. Apparemment, il ne jugea pas qu'il fût aussi facile de délivrer le Roi que le Prince, ou peut-être comptoit-il plus sur le secours d'Edoüard, que sur celui du Roi son Pere. Quoiqu'il en soit, il fit confidence de ce dessein à *Roger Mortimer*, l'un des Seigneurs des Marches de Galles, qui lui fournit un moyen pour l'exécuter. Mortimer, ayant beaucoup d'habitudes à Héréford, fit présent à Edoüard, par une personne tierce, d'un cheval extrémement vite, & en même tems le fit informer de l'usage qu'il en devoit faire, & du dessein qu'on avoit de lui procurer la liberté. Pour seconder ce projet, le Prince ayant feint d'être incommodé, & d'avoir besoin de faire un peu d'exercice, demanda la permission de monter quelques chevaux. Le Comte de Leicester, qui n'avoit aucun soupçon de ce qui se tramoit, la lui accorda, quoiqu'avec de grandes précautions. Outre sa garde ordinaire dont il le fit accompagner, il donna ordre à quelques Gentilshommes de se tenir toûjours à ses côtez, & d'avoir continuellement l'œil sur lui. Edoüard étant sorti à la campagne, monta d'abord deux chevaux, & leur fit faire le manége. Ensuite, il fit amener celui dont on lui avoit fait présent en dernier lieu, & comme s'il eût voulu l'accoûtumer doucement à son cavalier, il le mena au petit pas assez loin de la garde, étant toûjours suivi de ses Gentilshommes qui se tenoient près de lui. Lorsqu'il fut parvenu à un certain endroit qu'il avoit déja exactement remarqué, & qui lui avoit paru propre pour exécuter son dessein, lâchant tout d'un coup la bride à son cheval, & lui appuyant les talons, il surprit tellement ceux qui l'accompagnoient, qu'il étoit déja bien loin, avant qu'il fussent revenus de leur étonnement. Ils coururent pourtant après lui jusqu'à ce qu'ils apperçurent un Corps de Cavalerie que le Comte de Glocester avoit envoyé pour favoriser son évasion. Edoüard étant ainsi échappé, alla joindre le Comte de Glocester qui le reçut avec beaucoup de joye & de respect. Cependant, en procurant au Prince sa liberté, son dessein n'étoit pas de rétablir le pouvoir arbitraire que le Roi avoit voulu usurper. Aussi dit-il nettement à Edoüard, qu'il ne pouvoit lui promettre son secours, s'il ne s'engageoit par serment à faire ses efforts, pour remettre en vigueur les anciennes Loix, & pour chasser les Etrangers d'auprès de la personne du Roi. Edoüard le promit, & le jura en présence de divers Seigneurs, après quoi il prit le commandement des troupes que le Comte de Glocester avoit levées.

Henri III. 1265.

Le Prince s'évade.

Il va joindre le Comte de Glocester, qui exige de lui un serment qu'il reformera les abus.

Quoique le Comte de Leicester comprît assez de quelle conséquence pouvoit être l'évasion du Prince, il feignit de n'en être pas déconcerté, & continua, comme auparavant, à gouverner au nom du Roi. Il faisoit expédier sous le grand sceau tous les ordres qu'il jugeoit convenables au bien de l'Etat, ou à ses propres intérêts, ces deux choses étant ordinairement confonduës, par ceux qui tiennent le timon du Gouvernement.

Le Comte de Leicester dissimule son chagrin.

Il seroit inutile de rapporter ici toutes les précautions que ce Seigneur prit pour se maintenir dans son autorité, pour enrichir ses amis, & pour avancer ses créatures. Il suffit de dire en un mot, qu'il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit lui être avantageux, ou contribuer à rendre inutiles les desseins de ses ennemis. Tout cela étoit pour lui même, & en vûë de son propre intérêt: Mais il fit une chose très-avantageuse au Royaume en ôtant enfin à la Cour de Rome le prétexte dont, depuis quelque tems, elle se servoit avec

Il fait tout ce qu'il peut pour se soutenir.

HENRI III. 1259. Il renonce pour le Roi & pour Edmond, à la Couronne de Sicile.

tant de succès, pour s'enrichir des dépoüilles des Anglois. Comme il vit que le Peuple n'avoit plus pour le Pape la même estime & la même déférence qu'il avoit euë auparavant, il se fit expédier une Commission qui l'autorisoit à renoncer, pour le Roi & pour le Prince Edmond, à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la Sicile. En vertu de ce Pouvoir, il fit une Renonciation authentique, laquelle il prit soin de faire notifier au Pape par une Lettre du Roi.

Les forces d'Edoüard augmentent.

Cependant ce Seigneur, prévoyant les suites fâcheuses que pourroit avoir pour lui l'évasion du Prince Edoüard fit publier des ordres très-rigoureux à tous les Sujets, de s'opposer de tout leur pouvoir au Prince Edoüard, au Comte de Glocester, & à leurs adhérans qui étoient tous qualifiez de Traîtres au Roi & à l'Etat. Mais cela n'empêcha pas qu'un très-grand nombre de Seigneurs, d'Officiers & de Soldats n'allassent offrir leurs services au Prince qui en peu de tems, se vit à la tête d'une armée supérieure à celle des Confédérez. Ce fut alors que les affaires commencerent à changer de face. Le Comte de Leicester, qui, peu de temps auparavant, disposoit de toutes les forces de Royaume, ne put empêcher qu'Edoüard ne se rendit maître de Glocester & de plusieurs autres Places. Il se vit même obligé de céder le terrain a ce jeune Prince qui le suivoit de lieu en lieu, & d'employer toute son adresse & toute son expérience, pour éviter d'en venir à une bataille. Comme il étoit très-bon Général, il prenoit ses mesures de loin pour se tenir dans des postes, d'où il pût se retirer quand il se sentiroit trop pressé. Cependant, il envoyoit des ordres réïtérez à Simon son fils, de quitter le Siége de Pevensey, qui le retenoit dans le Païs de Kent, pour venir le renforcer. Simon obéït, & se mit en marche avec sa petite armée, faisant une diligence extraordinaire pour le joindre. Mais comme déja il approchoit d'*Evesham* où le Comte son Pere étoit campé, Edoüard, qui avoit été averti de sa marche, fondit inopinément sur lui avec toutes ses forces, & tailla en piéces ce petit Corps qui n'étoit pas en état de lui résister.

Leicester fuit devant lui.

Edoüard bat Simon de Montfort.

Il marche contre le Comte de Leicester.

Cette victoire ayant animé le jeune Prince d'une nouvelle ardeur, il retourna promptement sur ses pas, pour aller attaquer le Pere avant qu'il eût reçu la nouvelle de la défaite de son fils. Il sçut si bien tromper la vigilance de ce vieux Général, par cette prompte résolution, qu'il se trouva tout proche des ennemis dans le tems que le Comte croyoit que c'étoit son fils qui venoit à son secours. La surprise de Leicester fut si grande, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner. Cependant il fit toutes les dispositions nécessaires pour se bien défendre, comprenant que la retraite étoit encore plus dangereuse que le combat. La bataille commença sur les deux heures après midi, & dura jusqu'à la nuit, malgré la fuite précipité des troupes Galloises qui abandonnerent le Comte, dès le commencement de l'action. Il ne laissa pourtant pas de soutenir, par son courage & par son expérience, les efforts d'Edoüard qui combattoit avec une valeur étonnante, voyant bien que le bonheur ou le malheur de sa vie dépendoit du succès de cette journée. Enfin, après une longue résistance de la part des Barons confédérez, le Comte de Leicester & Henri son fils ayant été tuez sur la place, leurs troupes perdirent courage, & le Prince obtint une pleine & entiere victoire. La joye que cet heureux succès lui causa fut d'autant plus grande, que, pendant la chaleur

Il s'engage à donner bataille.

Bataille d'Evesham.

Le Comte de Leicester est tué. Edoüard gagne la bataille, & dé-

leur du Combat, il eut la satisfaction de délivrer le Roi son Pere de la captivité où il étoit détenu depuis la bataille de Lewes. Le Comte de Leicester, qui n'osoit perdre de vuë son prisonnier, avoit eu la dureté de l'exposer au danger de cette bataille, où il fut même blessé à l'épaule. On dit même qu'il alloit être tué par un soldat qui ne le connoissoit pas, si un Officier ne fût accouru à son secours, dans le tems qu'il disoit à ce soldat : *Ne me tuë pas, je suis Henri de Winchester ton Souverain.* Edoüard, qui n'étoit pas loin de là, ayant été informé du péril où le Roi son Pere se trouvoit, y accourut incontinent. D'abord il le mit en sûreté & s'étant contenté de lui demander en hâte sa bénédiction, il le quitta, pour ne pas perdre un tems qui lui étoit si précieux.

HENRI III. 1265. taille, & délivre le Roi.

Cette bataille se donna tout proche d'Evesham le 4. d'Août 1265. quatorze mois après celle de Lewes, qui avoit fait perdre au Roi sa liberté. Le corps du Comte de Leicester ayant été trouvé parmi les morts, Roger Mortimer eut la cruauté de lui faire mille outrages. Enfin, il lui coupa la tête, pour l'envoyer à sa Femme comme un témoignage certain, qu'il étoit vengé de cet ennemi. Telle fut la catastrophe du Comte de Leicester, qui, bien qu'Etranger, avoit trouvé le moyen de se rendre le plus considérable Seigneur du Royaume, & qui fut même soupçonné de porter ses vuës jusqu'au trône. Il n'y en a pourtant aucune preuve certaine, les bruits qu'on fit courir sur ce sujet n'étant fondez que sur de simples soupçons, & peut-être sur des calomnies. Mais on ne peut disconvenir, qu'il n'eût abusé du pouvoir qu'il s'étoit acquis, & de la confiance que ses amis & ses collégues avoient eüe en lui. Du moins il fit voir par sa conduite, qu'il n'étoit pas aussi ennemi du pouvoir absolu qu'il avoit voulu le persuader, lorsqu'on le mit à la tête des Confédérez. Cela ne prouve pourtant pas qu'il eut aspiré à la Couronne. Certainement, ce Seigneur avoit de grandes qualitez. S'il fut semblable au Comte Simon de Montfort son Pere, par sa valeur & par son courage, du moins il ne lui ressembla pas par la cruauté. Il avoit toûjours eu une si grande déference pour les Moines, qu'après sa mort, ils voulurent en faire un Saint, à quelque prix que ce fût, prétendant qu'il se faisoit beaucoup de miracles sur son tombeau. Un Historien moderne assure, qu'il a vû un ancien Livre manuscrit où se trouvent plusieurs Oraisons adressées à ce Comte, comme à un Martyr. Cette opinion se répandit tellement parmi le peuple, que le Pape eut besoin d'employer toute son autorité, pour empêcher le cours de cette superstition. Quoiqu'il en soit, comme on est incertain du motif qui fit agir ce Seigneur, on ne l'est pas moins de sçavoir s'il ne fut poussé à prendre les armes contre le Roi, son Souverain & son bienfaicteur, que par sa seule ambition, on ne peut assez détester son ingratitude, envers un Prince son Beau-frere qui l'avoit comblé de bien-faits. Mais s'il ne se fit Chef de parti qu'en vüë du bien public, & pour délivrer le Royaume de l'oppression manifeste sous laquelle il gémissoit, il se trouveroit sans doute des gens qui ne manqueroient pas de raisons plausibles, pour justifier sa conduite. Cependant, sans examiner ce motif de trop près, la plûpart des Auteurs modernes se sont déchaînez contre lui, & le titre de *Catilina Anglois* est un des moins offensans qu'on lui a donnez. Mais on ne doit gueres attendre autre chose de la plûpart des Historiens, qui pour l'ordinaire

Considérations sur le Comte de Leicester.

Les Moines l'ont regardé comme un Martyr. *M. Tyrrell.*

HENRI III. 1265.

dinaire dédient leurs Ouvrages aux Rois, aux Reines, aux Miniſtres, aux Favoris.

Les Barons Confédérez ſont perſécutez.

La défaite des Confédérez changea entiérement la face des affaires. Ceux qui peu de tems auparavant avoient été perſécutez, devinrent Perſécuteurs à leur tour. Ils chagrinerent leurs ennemis en mille manieres, & leurs firent ſouffrir bien des maux. Le Roi, qui étoit naturellement vindicatif, & avide d'argent, avoit une extrême impatience de ſe venger de ceux qui l'avoient offenſé, & de profiter de leurs dépoüilles. Ce fut dans cette vûë, qu'il convoqua un Parlement qui s'étant trouvé tout compoſé de ſes Créatures, lui accorda la confiſcation des biens des Rébelles. La Ville de Londres ne fut pas épargnée : le Parlement ayant jugé qu'elle méritoit de perdre tous ſes Priviléges, elle fut abandonnée à la merci du Roi, qui lui ôta ſes portes, ſes chaînes, ſes Magiſtrats, & en tira une groſſe ſomme d'argent, pour lui rendre enſuite ce dont il l'avoit privée. Les Barons confédérez, ſe trouvant expoſez à une vengeance qui vraiſemblablement ne devoit point avoir de bornes, étoient dans une conſternation d'autant plus grande, qu'ils ne voyoient aucune reſſource pour ſe tirer de ce mauvais pas. Simon de Montfort, fils aîné du Comte de Leiceſter, ne douta point qu'il ne dût être attaqué des premiers, vû la haine que le Roi avoit conçuë contre le Comte ſon Pere, & contre ſa Maiſon. Dans cette penſée, il tâcha de bonne heure de ſe faire un Protecteur de Richard Roi des Romains, qu'il tenoit ſous ſa garde, dans le Château de Kenelworth, en le relâchant ſans exiger de lui aucune rançon. Cet exemple fut avantageux à pluſieurs priſonniers de la bataille de Lewes, qui furent auſſi mis en liberté dans les mêmes vûës, par ceux qui les gardoient.

Leurs biens ſont confiſquez, & la ville de Londres eſt ſévérement châtiée.

Montfort met le Roi des Romains en liberté.

Le Roi ſe venge de ſes ennemis.

Cependant le Roi ſe vengeoit de ceux qui avoient pris les armes contre lui, par la ſaiſie de leurs biens qu'il s'aproprioit à lui-même, ou diſtribuoit libéralement à ſes Favoris. Loin de ſe mettre en peine des ſuites, il ſe laiſſoit conduire par ſa paſſion, ſans conſidérer que des gens réduits à la mendicité ne ſont pas loin du déſeſpoir. Il auroit bien mieux fait d'imiter la prudente conduite du Comte de Pembroock, ſon premier Gouverneur, qui avoit rendus leurs biens aux Barons vaincus, de peur d'expoſer le Royaume à de nouveaux troubles. Mais Henri n'étoit pas de ce caractere. Il ne tint pas à lui, qu'il ne perdît les fruits de la victoire que le Prince ſon Fils avoit remportée ſur les Barons, en leur refuſant toute ſorte de grace. Simon de Montfort, ſe voyant ſans reſſource de ce côté-là, ſortit du Château de Kenelworth, après y avoir laiſſé une bonne garniſon, & ayant aſſemblé quelques troupes, du débris de l'armée de ſon Pere, il ſe jetta dans l'Iſle d'*Axholm*, ſituée dans la Province de Lincoln. Comme il étoit très-facile de fortifier ce lieu, il le mit bien-tôt en état de ſervir d'azyle à lui-même & à ſes amis. Tous les jours il s'y en rendoit un grand nombre, qui enfin commencerent à cauſer de l'inquiétude à leurs ennemis.

Montfort ſe fortifie dans l'Iſle d'Axholm.

1266.

La Reine arrive en Angleterre, Arrivée d'un Légat

Pendant que la Cour cherchoit les moyens de prévenir les ſuites de cette nouvelle révolte, la Reine arriva de France, où elle s'étoit retirée avec le Prince Edmond ſon fils, après la bataille de Lewes. Elle fut bien-tôt ſuivie d'un Légat, qui, peu de jours après ſon arrivée, convoqua un Synode, où il excommunia ſolemnellement le feu Comte de Leiceſter & tous ſes Adhérans,

rans, tant ceux qui étoient déja morts, que ceux qui étoient en vie. Mais ce n'étoit pas là le principal but de sa Légation. Clément IV. voyant que les Anglois étoient las de fournir de l'argent pour la conquête de Sicile, crut qu'il falloit sauver l'honneur du S. Siége, qui avoit reçu quelque atteinte par la renonciation du Prince Edmond. Dans cette vûe, il fit notifier au Roi, par son Légat, une Bulle d'Urbain son Prédécesseur, qui annulloit le don fait au Prince son Fils. Il avoit tenu cette Bulle secrette, parce qu'il vouloit attendre la fin de la négociation commencée avec Charles Comte d'Anjou, à qui en effet il donna cette même année l'investiture des deux Siciles. Henri, qui ne s'étoit départi de ses prétentions que parce qu'il y avoit été forcé par le Comte de Leicester, pendant sa captivité, ne put voir sans chagrin qu'il falloit renoncer à ses espérances. Mais il n'étoit pas en état d'y rémédier.

Henri III. 1266. qui excommunie les Barons rébelles morts & vivans.

Le Pape révoque le don de la Sicile.

Il en investit Charles d'Anjou.

Ce fut de cette maniere qu'on vit enfin terminer cette affaire, qui avoit été une source féconde des vexations, que le Peuple & le Clergé d'Angleterre avoient souffertes de la part des Papes. Si elle leur coûta des sommes immenses, ils en tirerent du moins cet avantage, qu'elle diminua sensiblement la bonne opinion qu'ils avoient auparavant de tout ce qui émanoit de la Cour de Rome, & qu'elle leur apprit à prendre à l'avenir plus de précautions pour s'opposer à ses usurpations. C'est-ce qu'on aura occasion de connoître plus particuliérement dans les Regnes suivans, où l'on verra les Anglois bien moins dociles à l'égard des Papes. On peut dire encore que cette affaire fut la principale cause des disgraces, ausquelles Henri se trouva exposé pendant plusieurs années, & en même tems du solide établissement de la Grande Chartre, à laquelle on n'a donné depuis ce tems-là que de foibles atteintes. Sans la nécessité où Henri se trouva de contenter l'avarice des Papes, il auroit moins opprimé ses Sujets, & les Barons auroient manqué du prétexte le plus plausible de leur Confédération. On ne peut assez s'étonner que le don fait par le Pape au Prince Edmond ait été ignoré par les Historiens de Naples & de Sicile, qui n'en font aucune mention, quoi que les Païs dont ils ont écrit l'Histoire y fussent si intéressez. Il n'y en a qu'un seul qui en dise un mot en passant, encore se trompe-t-il dans le nom du Prince Anglois à qui il dit que le Pape avoit voulu donner la Sicile. *Villani*, Historien de réputation, rapporte le Discours que le Pape fit aux Cardinaux, pour leur faire approuver le dessein qu'il avoit de donner l'investiture des deux Siciles à Charles d'Anjou. Dans cette Harangue, le Pontife leur répresenta toutes les injures que l'Eglise avoit souffertes de la part de Mainfroi, la nécessité qu'il y avoit de détruire la Maison de Souabe, & les avantages qui en reviendroient à l'Eglise, si l'on donnoit à ces Royaumes un Prince qui fût en état d'entreprendre sa défense. Il semble que c'étoit là une occasion très-naturelle de parler des efforts que ses Prédécesseurs avoient faits pour détrôner l'Usurpateur, par le secours du Roi d'Angleterre, en donnant la Couronne de ces Royaumes à un de ses Fils. Mais il n'en dit pas un seul mot. Que peut-on donc inférer de ce silence du Pape & des Historiens Napolitains & Siciliens, sinon, que la Cour de Rome n'eut jamais une véritable intention de procurer cette Couronne au Prince Edmond, & que son unique but étoit d'épuiser l'Angleterre d'argent, sous un prétexte si frivole.

Observation sur l'affaire de Sicile.

HENRI III. 1266.

Simon de Montfort eſt contraint de ſe rendre.

La retraite de Montfort dans l'Iſle d'Axholm, pouvant avoir de trop fâcheuſes ſuites, pour qu'on négligeât de les prévenir, le Prince Edoüard fit marcher l'armée de ce côté-là. Les difficultez n'étoient pas petites à déloger les Mécontens d'un lieu ſi bien fortifié par l'art & par la nature. Cependant ce Prince ne laiſſa pas d'en venir à bout. Après une défenſe aſſez opiniâtre, les Aſſiégez ſe virent contraints de ſe rendre, à condition qu'on leur conſerveroit la vie & les membres. Pour ce qui regardoit les biens, il fut convenu qu'ils ſe ſoumettroient au Jugement du Roi des Romains & du Prince Edoüard. Cette capitulation étant ſignée, Montfort fut mené au Roi, auprès duquel il trouva un puiſſant Protecteur dans le Roi des Romains. Ce Prince aſſura, qu'après la bataille d'Evesham, la garniſon de Kenelworth lui auroit ôté la vie, ſi Montfort ne s'y fut pas oppoſé au péril de la ſienne propre. Enſuite, il pria le Roi de pardonner à ce Seigneur, en conſidération de ce qu'il l'avoit généreuſement mis en liberté ſans exiger aucune rançon. On dit qu'Henri, touché des ſervices que Montfort avoit rendu au Roi ſon Frere, étoit diſpoſé à lui accorder une grace entiere, ſi le Comte de Gloceſter ne s'y fût hautement oppoſé. Ainſi, comme il étoit néceſſaire de ménager ce Seigneur, auſſi bien que le Roi des Romains, il fut réſolu dans le Conſeil, que Montfort auroit la liberté de ſortir du Royaume, & que le Roi lui accorderoit une penſion annuelle de cinq cens marcs, moyennant qu'il livrât le Château de Kenelworth. Mais il ne lui fut pas poſſible de remplir cet engagement, parce que la garniſon refuſa de lui obéïr. Tous les autres Rébelles qui s'étoient trouvez dans Axholm en furent quittes, en prêtant ſerment, qu'ils ne porteroient plus les armes contre le Roi : Serment qui fut depuis mal obſervé. Cette affaire étant finie, le Royaume ſe trouva d'abord aſſez tranquille. Montfort paroiſſoit aſſez content de ſon état. Mais peu après, ſoit par inconſtance, ou parce qu'il n'avoit pas dequoi ſubſiſter, il ſe joignit à certains Corſaires des Cinq-Ports, qui lui déférerent le commandement de leurs vaiſſeaux, avec leſquels il pilloit indifféremment tous les navires Marchands qu'il rencontroit. Comme il paroiſſoit manifeſtement, que les Habitans des Cinq-Ports favoriſoient ces pirateries, le Roi envoya le Prince Edoüard de ce côté-là, pour les châtier. Mais ce Prince trouva le moyen de les réduire à leur devoir, ſans en venir à la force. Ce fut en leur promettant une amniſtie, & la confirmation de leurs priviléges, moyennant quoi ils prêterent au Roi un nouveau Serment de Fidélité.

Le Roi des Romains intercéde pour lui.

Montfort promet de livrer le Château de Kenelworth, mais il n'en eſt pas le maître.

Il fait le métier de Corſaire.

Edoüard ramene les Cinq-Ports à l'obéïſſance du Roi.

Divers ſoulévemens dans le Royaume.

Quelque grands que fuſſent les avantages que les armes du Roi avoient remportez, on ne pouvoit pourtant pas dire, que la tranquillité fût parfaitement rétablie dans le Royaume, puiſque le Château de Kenelworth étoit encore entre les mains des Mécontens. D'un autre côté, il y avoit dans les Provinces du Nord une troupe de gens armez, qui obligerent le Roi à faire marcher contre eux Henri, Fils-aîné du Roi des Romains. Ce jeune Prince fit une telle diligence qu'il ſurprit les Révoltez, & en ayant taillé en piéces la plus grande partie, il diſſipa tout le reſte. Il ne put pourtant ſe ſaiſir des Chefs, qui s'étant joints à d'autres Mécontens, & particuliérement à ceux qui étoient ſortis de l'Iſle d'Axholm, allerent s'emparer de l'Iſle d'Ely, dans la Province de Cambridge. Ils faiſoient de là des courſes continuelles dans les Provinces voiſines, où ils commettoient de grands excès.

Les Mécontens s'emparent de l'Iſle d'Ely.

En

En même tems un autre Rébelle, nommé *Adam*, ayant paru dans la Province de *Hant*, Edoüard marcha vers ces quartiers-là, où il eut occasion de donner des preuves sensibles de son courage, & de sa générosité. Dans un combat qu'il livra aux Rébelles, Adam, qui étoit brave & vigoureux, s'attacha particuliérement au Prince, & lui donna lieu de mettre en usage toute son adresse, & toute sa valeur. Ce combat particulier ne fut point interrompu, jusqu'à ce qu'Adam ayant été porté par terre, se vit contraint de se rendre prisonnier au Prince. L'action de vigueur qu'Edoüard venoit de faire, fut immédiatement suivie d'une autre de générosité, qui ne lui fit pas moins d'honneur. Sans se laisser transporter par un désir de vengeance, contre un homme qui lui avoit fait courir tant de risque, il lui donna généreusement la vie & la liberté. Adam sensible à cette faveur, comme il le devoit, le servit très-fidélement tout le reste de sa vie.

HENRI III. 1266. Action vigoureuse & généreuse du Prince Edoüard.

La garnison de Kenelworth s'étoit renduë si redoutable, & en même tems si odieuse, par les violences qu'elle exerçoit dans les contrées voisines, que le Conseil du Roi résolut, qu'on commenceroit par ce Siége, & qu'on remettroit celui d'Ely à un autre tems. Le Roi étoit extrémement irrité contre le Gouverneur de cette Forteresse, qui avoit eu l'insolence de faire couper les mains à un Officier qu'on lui avoit envoyé pour le sommer. L'envie qu'il avoit de le punir, lui fit prendre la résolution d'aller lui-même à ce Siége, s'imaginant que sa présence contribueroit beaucoup à inspirer de la terreur aux Assiégez. Mais ils se défendirent si bien, qu'après un Siége de six mois, il n'y avoit encore aucune apparence qu'on put les obliger à capituler. Cette vigoureuse résistance fut cause que le Siége fut changé en blocus. Cependant, le Roi se tint toûjours dans la basse Ville, dont il étoit maître en attendant que la faim contraignît la Garnison du Château de se rendre.

Le Roi assiége le Château de Kenelworth.

Pendant ce blocus, Henri convoqua un Parlement à Kenelworth même; afin de délibérer sur les moyens de réduire les Rébelles d'Ely, soit en leur offrant une honnête composition, ou par la force, s'ils refusoient la grace qu'on leur offriroit. Pour cet effet le Parlement fit dresser certains Articles: contenant les conditions sous lesquelles le Roi devoit accorder une amnistie générale. Ces conditions étoient assez modérées, vû les circonstances du tems. Il n'en devoit coûter à quelques-uns, pour rentrer dans la possession de leurs biens, que le revenu de cinq années, à d'autres, de trois, & à quelques autres, d'une seulement. Mais soit que les Mécontens ne s'assurassent pas sur la parole du Roi, ou qu'ils trouvassent ces conditions trop dures, ils refuserent de les accepter. Ils en prirent même occasion de redoubler leurs violences, & ils eurent la hardiesse de faire une course jusqu'à Norwich d'où ils emporterent plus de vingt mille livres sterling.

1267. Il convoque un Parlement à Kenelworth. Conditions offertes aux Mécontens de l'Isle d'Ely; qui les rejettent.

Ceux de Kenelworth, quoique étroitement bloquez, & contraints de manger leurs Chevaux, se confiant sur le secours que Simon de Montfort leur avoit fait espérer, soutenoient un si long Siége, avec une constance invincible. Enfin, quand ils ne purent presque plus résister à la faim qui les pressoit, ne voyant aucune apparence de secours, ils firent une capitulation par laquelle ils s'obligerent à rendre la Place, s'ils n'étoient pas secourus dans quarante jours. Encore obtinrent-ils que, pendant ce tems-là, on leur fourniroit des vivres. Ce terme expiré, ils sortirent de la Place, si maigres & si

La Garnison de Kenelworth capitule.

HENRI III. 1267. défaits, qu'on ne pouvoit comprendre, qu'une Garnison en ce pitoyable état eût eu l'assurance de demander une telle capitulation.

Le Comte de Glocester prend des mesures contre le Roi.

La prise de Kenelworth, & l'espérance que le Roi avoit de réduire bientôt les Rébelles d'Ely, lui firent oublier ses malheurs passez, aussi bien que l'engagement, où le Prince son Fils étoit entré pour lui, avec le Comte de Glocester. Edoüard même, quoique plus particuliérement intéressé, à cause du Serment qu'il avoit fait, pensoit moins à exécuter ses promesses, qu'aux moyens de soumettre les Mécontens d'Ely à l'obéïssance du Roi. Le Comte de Glocester remarquoit avec un extrême chagrin, qu'à mesure que les affaires du Roi prospéroient, le Pere & le Fils agissoient avec moins de retenuë, & se faisoient moins de scrupule d'étendre les prérogatives Royales audelà des bornes prescrites par les Loix. Ce qu'il avoit fait pour le Roi & pour le Prince étoit bien moins pour augmenter le pouvoir Royal, que pour empêcher que le Comte de Leicester ne se frayât le chemin au Trône. C'est-ce qu'il avoit assez fait connoître par le Serment qu'il avoit exigé du Prince Edoüard. La conduite du Roi, qui reprenoit le même train qu'auparavant, lui ayant fait comprendre, que, si les Mécontens étoient une fois opprimez, il seroit trop difficile de réduire le Prince dans les bornes d'une autorité modérée par les Loix, il crut devoir s'opposer de bonne heure à ses progrès. Sa résolution étant prise, il se retira dans ses Terres qui étoient sur les frontieres du Païs de Galles, où il fit une ligue avec Leolyn, & avec quelques-uns des Seigneurs voisins. Ensuite, il fit sçavoir aux Mécontens d'Ely qu'il alloit travailler à les sécourir.

Il étoit difficile que son absence, & les préparatifs qu'il faisoit ne donnassent de l'ombrage à la Cour. Néanmoins, comme il couvroit ses desseins du prétexte d'une querelle qu'il avoit avec Mortimer, il laissoit encore lieu de douter des motifs de son armement. Cependant, au lieu que la politique & le bon sens demandoient que le Roi tâchât de donner quelque satisfaction à un Seigneur si considérable, toutes ses pensées ne tendoient qu'à chercher les moyens de réduire les Rébelles d'Ely. Ce n'étoit pas tant pour procurer la tranquillité à son Royaume, que par l'impatience où il étoit de se rendre autant ou plus absolu qu'il ne l'étoit auparavant. Il voyoit bien qu'il ne pouvoit parvenir à ce but, pendant qu'il y auroit un Corps de Rébelles en armes, au milieu de ses Etats. Dans cette vûë, il convoqua un Parlement, afin d'y prendre des mesures pour la réduction des Mécontens. Le refus que fit le Comte de Glocester de se trouver à cette Assemblée, causa de l'inquiétude au Roi, qui lui envoya quelques Seigneurs pour lui persuader d'y venir prendre sa place. Ces Envoyez trouverent le Comte occupé à lever des troupes, & comme ils lui en témoignerent leur surprise, il leur dit pour les rassurer, qu'elles étoient destinées contre Mortimer son ennemi. Il ne fit pas même difficulté de leur donner un écrit signé de sa main, dans lequel il s'engageoit à ne porter jamais les armes contre le Roi. Par ce moyen, il effaça tous les soupçons qu'on avoit conçus contre lui. Cette crainte s'étant évanoüie, le Roi & le Parlement ne penserent plus qu'aux moyens de faire le Siége d'Ely, la seule chose qui leur causoit encore quelque inquiétude. La résolution qui fut prise de pousser vigoureusement ce Siége, fournissant au Roi un prétexte plausible de demander un Subside, le Parlement lui en accorda un très-considé-

Il refuse de se trouver au Parlement,

& amuse les Envoyez du Roi.

Le Parlement accor-

ſidérable. Quoique le Légat n'eût pas les mêmes raiſons, il ne laiſſa pas de preſſer beaucoup le Clergé d'accorder le même ſecours au Pape. Cette demande hors de ſaiſon irrita extrémement les Prélats. Non ſeulement ils réfuſerent ce qu'on leur demandoit, mais même ils mirent par écrit les raiſons de leur réfus, qui ne faiſoient pas trop d'honneur à la Cour de Rome. de au Roi un Subſide. Le Légat en demande un au Clergé, qui le refuſe.

Auſſi-tôt que le Parlement eut terminé ſes ſéances, le Roi ſe mit en campagne à la tête de ſon armée. Il s'avança juſqu'à Cambridge, où il s'arrêta pour envoyer ſommer les Rébelles d'Ely de ſe ranger à leur devoir. Mais leur réponſe fit connoître qu'ils n'étoient pas gens à prendre aiſément l'épouvante. Cette vigueur & la ſituation de l'Iſle d'Ely, qui avoit autrefois cauſé beaucoup d'embarras à Guillaume le Conquérant, modérerent un peu ſon ardeur guerriere, & lui firent prendre la réſolution d'attendre le Prince ſon fils qui étoit alors à Yorck. Le Roi marche vers Ely, & s'arrête à Cambridge.

Pendant que le Roi étoit à Cambridge, le Comte de Glocester ſe mit à la tête de ſon armée qu'il avoit levée ſur ſes Terres & dans le Païs de Galles. D'abord, il prit ſa marche vers Londres, & fit tant de diligence, qu'il entra dans cette Capitale avant qu'on eût le tems de s'y oppoſer, & qu'on ſçût même, s'il agiſſoit pour le Roi, où contre lui. Il y a pourtant apparence que les Magiſtrats & les principaux Bourgeois n'ignoroient pas ſes deſſeins. Quoiqu'il en ſoit, le Comte laiſſant à chacun la liberté de former des conjectures, s'approcha de la Tour dont le Roi avoit confié la garde au Légat du Pape. Il le fit ſommer de la lui livrer ſur le champ, diſant que ce n'étoit pas un poſte qui dût être confié à un étranger, & moins encore à un Eccléſiaſtique. Le Légat ſurpris de cette ſommation, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, fit mine de vouloir ſe défendre. Mais comme il manquoit de munitions, & que le Comte avoit fait publier des déſenſes trés-rigoureuſes de lui en porter, il fut bien-tôt contraint de ſe rendre. Dès que le Comte fut maître de cette Forteresſe, il ne prit plus le même ſoin de cacher ſes deſſeins. D'ailleurs, comme pluſieurs des Mécontens venoient tous les jours le joindre, on n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, qu'il n'avoit pas intention d'agir pour les intérêts du Roi. Enfin, il leva le maſque, en publiant un Manifeſte dans lequel il déclaroit, qu'il avoit pris les armes, pour faire accorder des conditions équitables aux Mécontens. De plus, il ſe plaignoit du Roi & du Prince, & diſoit que ſon deſſein étoit de les obliger à mieux obſerver leurs promeſſes. Surpris de cette nouvelle révolte, Henri envoya des ordres preſſans au Prince ſon Fils, de le venir joindre inceſſamment, étant dans une crainte continuelle d'être attaqué. Il ne ſe ſentoit pas en état de ſe tirer avec honneur d'une affaire de cette nature, s'il falloit en venir à une Bataille. Ces ordres ayant trouvé le Prince retournant du Nord, où il avoit terminé ſes affaires, l'obligerent à faire toute la diligence poſſible pour aller au ſecours du Roi. Dès qu'ils ſe furent joints, ils marcherent enſemble vers Londres, & allerent ſe poſter à Stratford qui n'en eſt éloigné que d'une lieuë. L'eſtime générale qu'Edoüard s'étoit acquiſe parmi les Grands & le Peuple, plûtôt que leur affection pour le Roi, fit en très-peu de tems groſſir conſidérablement cette armée. Par cette raiſon le Comte de Glocester ſe tenoit renfermé dans Londres, d'où il n'oſoit ſortir de peur de s'engager à un combat inégal. Il avoit eſpéré que tout le Royaume prendroit ſon parti, & que le Roi ſe trouveroit

Le Comte de Glocester ſe rend maître de Londres & de la Tour.

Il publie un Manifeſte contre le Roi.

Edoüard va joindre le Roi ſon pere.

L'armée Royale groſſit tous les jours.

 tout-

HENRI III. 1267. Le Comte de Glocester demande la Paix, & l'obtient. *Act. Publ. T. I. p.* 841. Il y fait comprendre les habitans de Londres. Edoüard contraint les Rébelles d'Ely de se rendre. Fin de la Guerre des Barons. Traité de Paix avec le Prince de Galles.

tout d'un coup abandonné de ses propres troupes. Mais voyant qu'il avoit compté sur des secours incertains, & que ses amis même commencoient à le quitter, il chercha de bonne heure le moyen de se retirer de ce mauvais pas, par l'entremise du Roi des Romains. Cette précaution lui fut trés-utile, puisque ce Prince lui procura des conditions plus avantageuses qu'il n'avoit sujet d'espérer. Non seulement il en fut quitte pour poser les armes; mais il eut encore la satisfaction de faire comprendre, dans son pardon, la Ville de Londres, qui sans cela, auroit été, sans doute, sévérement châtiée. Il auroit bien souhaité de pouvoir procurer le même avantage aux Rébelles d'Ely. Mais le Roi & le Prince s'étant tenu fermes à cet égard, il se vit contraint d'abandonner leurs intérêts.

Cette affaire s'étant terminée plus heureusement qu'il n'y avoit eu lieu de l'espérer, Edoüard s'approcha de l'Isle d'Ely. Comme les Mécontens n'avoient plus aucune ressource, ils n'attendirent pas à se rendre qu'ils fussent à l'extrémité. La seule condition qu'on leur accorda, fut la conservation de leurs vies & de leurs membres. C'est par-là que finirent enfin les troubles qui avoient agité le Royaume pendant cinq ans.

Henri se trouvant les armes à la main, prit la résolution d'aller châtier le Prince de Galles, qui pendant tous les troubles précédens, avoit toûjours fourni du secours aux Rébelles. Pour cet effet, il s'avança jusqu'à Mongommery, où Leolyn lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander la Paix. L'offre qu'il fit au Roi de lui payer vingt-cinq mille marcs, & de lui faire Hommage de sa Principauté, fit qu'on voulut bien écouter ses propositions. Mais, outre ce qu'il avoit offert, il fut encore obligé de livrer certains Châteaux qui étoient à la bienséance du Roi.

1268. Edoüard se croise pour la Terre Sainte.

Tout étant ainsi pacifié dans le Royaume, le Roi convoqua un Parlement, où Ottobon Légat du Pape assista. Il informa l'Assemblée, que le Pape avoit résolu de faire publier une Croisade dans tous les Etats Chrétiens, & en prit occasion d'exhorter les Anglois à contribuer de leurs biens & de leurs personnes à faire réüssir cette expédition, dont l'unique but étoit la gloire de Dieu & l'avantage de l'Eglise. Le calme dont l'Angleterre commençoit à joüir, fut cause qu'un grand nombre de Seigneurs s'engagerent dans cette entreprise, principalement quand ils virent le Prince Edoüard, & Henri, Fils du Roi des Romains, recevoir la Croix des mains du Légat. Les Comtes de Warwick & de Pembroock, & plus de six-vingt Chevaliers, imiterent ces deux Princes, outre une infinité de gens d'un rang inférieur. Le Légat, n'ayant plus rien à faire en Angleterre, reprit le chemin de Rome, & le Roi des Romains alla faire un troisiéme voyage en Allemagne.

Statuts de Marlborowgh.

Pendant que les Croisez se préparoient pour leur voyage, le Roi assembla un Parlement à Marlborowgh, où furent faits des Statuts qui tiennent un rang considérable parmi les Loix d'Angleterre.

Mort de Clément IV. Vacance de trois ans. Bataille de Celano.

Avant que de passer aux événemens d'une autre année, il est nécessaire de remarquer dans celle-ci, la mort du Pape Clément IV. qui fut suivie d'une vacance de trois ans. Ce fut aussi dans cette année que se donna la fameuse Bataille du *Lac Fucin* ou *Celano*, entre Charles d'Anjou nouveau Roi de Sicile, & Conradin Fils de l'Empereur Conrad. Le jeune Conradin ayant eu le malheur d'y être vaincu & fait prisonnier, Charles eut la cruauté de lui faire trancher la tête.

La Croisade n'avoit pas été publiée seulement en Angleterre, mais encore dans tous les Etats Chrétiens, & particuliérement en France. S. Loüis en devoit être le Chef. Le mauvais succès de l'expédition que ce Monarque avoit fait en Egypte n'ayant pas été capable de refroidir son zèle, il n'avoit point cessé, depuis son retour, de penser aux moyens de porter encore une fois la guerre chez les Infidelles. L'engagement où le Prince Edoüard venoit d'entrer en prenant la Croix, fit concevoir à Loüis l'espérance de mieux réüssir, s'il pouvoit porter ce Prince à se joindre à lui. Dans cette vûë, il le pria de se rendre à Paris, où il lui communiqua son projet. Edoüard ne demandoit pas mieux que d'unir ses forces avec celles d'un si grand Prince, & d'aller commander sous lui. Mais il lui fit connoître qu'il ne pouvoit être assez-tôt prêt, parce qu'il manquoit d'argent pour son voyage. Loüis étant bien aise qu'il ne se rencontrât point d'autre obstacle, lui prêta trente mille marcs, pour lesquels Edoüard lui assigna les revenus de Bourdeaux, pendant sept ans. Cet accord étant fait, Edoüard s'en retourna en Angleterre. Le Roi son Pere y avoit déja assemblé un Parlement, qui lui accorda le vingtiéme des biens mobiliaires, dont une partie devoit être employée aux frais de l'expédition du Prince.

HENRI III. 1268. Edoüard s'engage à accompagner le Roi de France dans son expédition de la Terre Sainte. *Act. Publ. T. I. pag. 858.* Loüis lui prête de l'argent. Subside accordé au Roi.

Avant qu'Edoüard fût prêt pour son départ, on vit arriver le Roi des Romains avec une nouvelle Femme, qu'il avoit épousée en Allemagne, moins pour sa qualité ou pour sa richesse, que pour sa beauté.

Second mariage du Roi des Romains.

Peu de tems avant le départ des Croisez, Henri fit faire la translation du Corps d'Edoüard le Confesseur, pour qui il avoit une dévotion singuliere. Cette cérémonie, à laquelle toutes les personnes considérables du Royaume avoient été invitées, se fit avec beaucoup de pompe. La Châsse du Saint, ornée de pierres précieuses, fut portée sur les épaules du Roi, du Roi des Romains, des Princes, & des principaux Seigneurs, & placée dans la nouvelle Eglise de Westminster, qui venoit d'être achevée, & renduë plus superbe qu'aucune autre Eglise qu'il y eût alors dans l'Europe.

1269. Le Corps de S. Edoüard est transporté dans la nouvelle Eglise de Westminster.

Le calme, dont l'Angleterre joüissoit depuis quelque tems, fut sur le point d'être troublé par les soupçons que le Comte de Glocester conçut contre le Prince Edoüard. Ce Seigneur ne pouvant se persuader que le Prince se fût reconcilié avec lui de bonne foi, se tenoit éloigné de la Cour, & trouvoit toûjours des prétextes pour ne pas assister aux Parlemens. Cette conduite causoit beaucoup d'inquiétude au Roi, qui craignoit que le Comte n'eût encore dessein de troubler la Paix. Mais le Roi des Romains le tira de peine en procurant une parfaite reconciliation entre ces deux ennemis.

1270. Le Roi des Romains reconcilie Edoüard avec le Comte de Glocester.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Roi de France avoit changé son projet. Au lieu d'aller tout droit à la Terre Sainte, comme il se l'étoit d'abord proposé, il avoit fait voile vers l'Afrique, à la sollicitation de Charles Roi de Sicile son Frere, qui avoit certains différends avec le Roi de Tunis. Il prétendoit que ce Prince Africain lui payât le même tribut que ses Prédécesseurs avoient payé à l'Empereur avec tous les arrérages qui étoient dûs. Pour soutenir ces prétentions, Loüis avoit fait débarquer son armée sur les rivages d'Afrique, & il se préparoit à faire le Siége de Tunis. Mais le Roi Maure aima mieux s'engager à payer ce qu'on vouloit exiger de lui, que de hazarder la perte de ses Etats.

S. Loüis débarque en Afrique, pour faire le Siége de Tunis.

HENRI III. 1270. Edoüard va joindre le Roi de France. Il tâche en vain de lui perfuader de quitter l'Afrique, pour aller das la Paleftine. Il va paffer l'Hiver en Sicile. S. Loüis meurt devant Tunis, Philippe III. fon fils lui fuccéde.

Loüis étoit déja arrivé en Afrique, lors qu'Edoüard partit de Portfmouth, pour aller prendre la Princeffe fon Epoufe à Bourdeaux, d'où ils allerent enfemble s'embarquer à Aigues-mortes, où leur Flotte les attendoit. Ils joignirent le Roi de France devant Tunis, où il attendoit l'exécution du Traité qu'il avoit fait avec les Maures. Quelques inftances qu'Edoüard pût faire auprès de ce Monarque, pour l'engager à continuer fon voyage vers la Paleftine, il ne lui fut pas poffible de l'obtenir, parce que Loüis ne vouloit pas s'éloigner avant que d'avoir reçu une entiere fatisfaction du Roi de Tunis. Comme Edoüard n'étoit nullement intéreffé dans cette affaire, il prit la réfolution d'aller paffer l'Hiver en Sicile, à deffein de continuer fon voyage de la Terre Sainte au commencement du Printems. Il avoit à peine quitté les Côtes d'Afrique, que la pefte fe mit dans le camp des François, & le ravagea d'une telle maniere qu'elle n'emporta pas feulement les fimples Soldats, mais encore les principaux Officiers. Le Roi lui-même, en ayant enfin été attaqué, rendit les derniers foupirs entre les bras de Philippe fon Fils-aîné, qui ne penfa plus qu'à s'en retourner en France.

Henri fils du Roi de Romains, eft tué à Viterbe par Guy de Monfort. *Act. Publ. T. I. p.* 870.

Quoique, par la mort de Loüis, Edoüard fe vit déchu de l'efpérance de faire de grands progrés dans la Paleftine, il ne laiffa pas de continuer fon voyage, & de fe rendre en ce Païs-là, comme il en avoit fait le vœu. Cependant, le retour de Philippe en France lui donnant quelque fujet de craindre pour la Guyenne, il réfolut d'y envoyer Henri fon Coufin, Fils du Roi des Romains, pour avoir l'œil fur les François. Ce jeune Prince, étant parti en diligence pour fe rendre à Bourdeaux, paffa par Viterbe Ville de l'Etat Eccléfiaftique, où il voulut faire un féjour qui lui coûta la vie. Guy de Montfort, Fils du feu Comte de Leicefter, fe trouvant alors dans la même Ville, & ayant vû entrer ce Prince dans une Eglife, l'y fuivit & le maffacra au pied de l'autel, pour venger la mort de fon Pere, tué à la Bataille d'Evesham. Mais le prétexte dont le Meurtrier fe fervoit pour juftifier cette infame action, ne pouvoit être plus injufte, puifque ni ce Prince, ni le Roi de Romains fon Pere, ne s'étoient point trouvez à cette Bataille, étant alors tous deux en prifon.

1271. Edoüard fe rend dans la Paleftine.

Les progrès d'Edoüard dans la Terre Sainte, fe réduifirent à peu de chofe. Il ne laiffa pourtant pas, avec le peu de troupes qu'il avoit, de faire connoître aux Sarrafins ce qu'ils devoient attendre de lui, s'il venoit à être affifté de plus grandes forces. Sa valeur, fon nom, la réputation du Roi Richard fon grand Oncle, qui avoit fait des actions fi éclatantes en ce Païs-là, infpirerent tant de terreur à ces Infidelles, que pour fe délivrer de l'inquiétude qu'il leur caufoit, ils détacherent un affaffin pour fe défaire de lui. Ce fcélerat, fous prétexte de lier un commerce entre Edoüard & le Gouverneur de Jaffa, qui feignoit de vouloir embraffer le Chriftianifme, trouva le moyen d'être admis en la préfence de ce Prince, & de s'entretenir fouvent avec lui. Enfin un jour qu'il étoit demeuré feul dans fa chambre, il alloit lui enfoncer un poignard dans le fein, fi Edoüard n'eût paré le coup avec fon bras, où il fut dangereufement bleffé. L'affaffin au défefpoir d'avoir manqué fon coup, alloit redoubler avec plus de violence; mais Edoüard lui donna un fi furieux coup de pied dans l'eftomac, qu'il le renverfa par terre, s'étant en même tems jetté fur lui, il lui arracha le poignard & le tua. La bleffure du Prince fe trouva beaucoup

Il y eft bleffé par un Affaffin.

plus

plus dangereuſe qu'elle n'avoit paru d'abord, parce que le poignard étoit empoiſonné. La cangréne qui ſe mit dans la playe, faiſoit déja déſeſpérer de ſa guériſon; mais heureuſement pour lui, il ſe trouva dans ſon armée un habile Chirurgien qui le tira de ce danger. Quelques-uns ont dit, qu'il ne fut redevable de ſon ſalut, qu'à la tendreſſe d'Eléonor ſon Epouſe, qui voulut bien hazarder de ſucer elle-même tout le venin qui ſe trouvoit dans la playe. Mais cette circonſtance ne ſe voit point dans les Hiſtoriens contemporains. Cette Princeſſe accoucha dans Acre d'une fille qui fut nommée Jeanne, & ſurnommée d'Acre, lieu de ſa naiſſance, ſelon la coûtume de ce tems-là.

1271. Il tuë l'Aſſaſſin, & guérit de ſa bleſſure.

Naiſſance de Jeanne d'Acre fille d'Edoüard.

Pendant qu'Edoüard étoit dans la Paleſtine, Thibaud, Archidiacre de Liége, qui l'y avoit accompagné, y reçut la nouvelle de ſon élection au Souverain Pontificat. Il partit ſur le champ pour ſe rendre à Rome, où il prit le nom de Grégoire X.

Grégoire X. Pape. *Act. publ. T. I. p. 879.*

L'armée d'Edoüard diminuoit tous les jours, ſoit par les maladies, ſoit par divers combats contre les Sarraſins, ſans qu'il eût aucune eſpérance d'être renforcé, ni de France ni d'ailleurs. Cette conſidération l'obligea, quoi qu'avec beaucoup de répugnance, à faire propoſer au Soudan une Trêve, qui après une courte négociation, fut concluë pour dix ans dix mois & dix jours, chacun gardant les Places dont il étoit en poſſeſſion. Rien n'arrêtant plus Edoüard dans la Paleſtine, il fit embarquer ſes troupes, & mit à la voile pour s'en retourner en Angleterre.

1272. Edoüard fait une Trêve de dix ans avec le Soudan.

Il part pour s'en retourner en Angleterre.

Pendant ſon abſence, le Roi ſon Pere joüit toûjours d'une parfaite tranquillité, qui ne fut troublée que par la mort du Roi des Romains ſon Frere. On prétend que la douleur que ce Prince reſſentit de la mort tragique de ſon Fils, lui cauſa la maladie qui le coucha dans le tombeau. Edmond, ſon autre Fils, lui ſuccéda dans le titre de Comte de Cornoüaille, dont il fut inveſti par le Roi ſon Oncle.

Mort du Roi des Romains

Peu de tems après, il y eut à Norwich une ſédition, cauſée par une querelle entre les Bourgeois & les Moines, dans laquelle l'Egliſe Cathédrale, & le Monaſtere joignant furent réduits en cendres par les habitans. Henri ne voulant pas laiſſer cet excès impuni, alla lui-même à Norwich, où il fit ſévérement châtier les coupables. En s'en retournant à Londres, il fut ſurpris à S. Edmondbury d'une maladie, qui n'ayant pas paru d'abord dangereuſe, ne l'empêcha pas de continuer ſon voyage juſqu'à Londres. Mais ſon mal s'étant augmenté depuis ſon arrivée, il mourut peu de jours après, étant âgé de ſoixante-ſix ans, dont il en avoit regné cinquante-ſix & vingt jours. Il ordonna qu'on l'enterrât auprès de la Châſſe d'Edoüard le Confeſſeur, dans l'Egliſe de Weſtminſter, où l'on voit encore ſon tombeau.

Sédition à Norwich.

Les coupables ſont châtiez.

Mort de Henri III.

Le caractere de ce Prince a paru ſi manifeſtement dans toutes les circonſtances de ſa vie, que j'ai rapportées, qu'il ne ſera pas néceſſaire de s'y arrêter longtems pour le faire mieux connoître. Son petit génie, ſa facilité à ſe laiſſer gouverner par des Conſeillers ſuperbes & intéreſſez, ſon naturel inconſtant & capricieux, & les maximes du pouvoir arbitraire dont on l'avoit imbu dès ſa jeuneſſe, furent les véritables cauſes des troubles qui agiterent ſon regne. Trop foible quand il auroit fallu avoir de la fermeté, & trop hautain quand il auroit été néceſſaire de plier, & de s'accommoder au tems, il ſembloit qu'il affectât inceſſamment de faire ce qui convenoit le moins à ſes intérêts,

Caractere de ce Prince.

HENRI III. 1272. rêts. On ne peut rien dire de ſon courage, puiſqu'il n'en donna jamais aucune marque ſenſible. Mais on peut juſtement le loüer de ſa continence, & de l'éloignement où il étoit de tout ce qui reſſentoit la cruauté, s'étant toûjours contenté de punir les Rébelles par la bourſe, lorſqu'il n'avoit tenu qu'à lui de faire répandre leur ſang ſur des échafauts. Il étoit avide d'argent juſqu'à l'excès, mais c'étoit pour le dépenſer ſi mal à propos, que les ſommes exceſſives qu'il leva ſur ſes Sujets ne le rendirent jamais plus riche. Quelques preſſans que fuſſent ſes beſoins, il ne pouvoit s'empêcher de prodiguer ſon argent à ſes Favoris, ſans conſidérer la peine extrême qu'il avoit à tirer des ſecours de ſon Parlement. Cette prodigalité, & les ſommes immenſes qu'il employa inutilement pour la malheureuſe affaire de Sicile, furent les principales cauſes des mortifications & des diſgraces qu'il eſſuya pendant tout le cours de ſa vie.

Quatre choſes dignes de remarque dans le Regne de Henri III.

Quatre choſes principalement rendent ce Regne remarquable. La premiere, eſt la facilité avec laquelle les Barons liguez contre le Roi Jean ſe remirent ſous l'obéïſſance de leur jeune Souverain, dès qu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre pour les Privileges. La ſeconde, eſt la patience des mêmes Barons, qui dura plus de quarante ans, quoique le peu d'égards que Henri avoit pour eux, & les continuelles violations de ſes ſermens, ne leur donnaſſent que trop ſujet de ſe plaindre. On doit conſidérer en troiſiéme lieu, que c'eſt aux troubles qui agiterent ce Regne que les Anglois ſont redevables des Libertez & des Privileges dont ils joüiſſent encore aujourd'hui. Si les Barons de ce tems-là euſſent été plus endurans, on peut conjecturer, avec beaucoup de fondement, que les deux Chartres du Roi Jean auroient été enſevelies dens un éternel oubli. Si leur révolte leur devint enfin funeſte à eux-mêmes, du moins elle fut avantageuſe à leur poſtérité, puiſque les Rois, ſucceſſeurs de Henri, craignant de s'expoſer à de ſemblables dangers, n'oſerent plus entreprendre de révoquer ces Chartres, qui ſont la baſe & le fondement de la liberté des Anglois. Ainſi, elles eurent le tems de s'établir peu à peu, d'une maniere à ne pouvoir plus être annullées. Qu'on ſe déchaîne tant qu'on voudra contre le Comte de Leiceſter, qu'on le traite d'impie & de ſcélérat, pour avoir oſé prendre les armes contre ſon Souverain; du moins on ne ſçauroit diſconvenir que ſon ambition n'ait produit d'heureux effets pour toute la Nation Angloiſe. La quatriéme choſe remarquable de ce Regne, c'eſt la tyrannie des Pontifes Romains, qui abuſant de leur pouvoir, traiterent le Clergé d'Angleterre avec une dureté inconcevable. J'ajoûterois ici un article qui n'eſt pas moins important, je veux dire, l'origine du droit que les Communes ont d'envoyer des Députez au Parlement, ſi la choſe étoit ſujette à moins de conteſtations.

Ses Enfans.

Henri III. ne laiſſa que deux Fils & deux Filles, de neuf enfans qu'il avoit eus d'Eléonor de Provence ſa Femme, les autres étant morts dans l'enfance. Edoüard ſon fils-aîné fut ſon Succeſſeur. Edmond ſon ſecond fils, après avoir inutilement attendu la Couronne des deux Siciles dont le Pape l'avoit flatté, fut Comte de Lencaſtre, de Darby, & de Leiceſter, Seigneur de Monmouth, & Grand Stuart d'Angleterre. Marguerite, fille-aînée de Henri, épouſa, n'étant âgée que de neuf ans, Alexandre III. Roi d'Ecoſſe, à qui elle ne laiſſa qu'une fille de ſon nom, qui fut femme d'Eric Roi de Norwége. De ce ma-

riage

riage vint une Princeſſe du même nom, de laquelle j'aurai occaſion de parler dans le Regne ſuivant. Beatrix, ſeconde fille de Henri, fut mariée à Jean de Dreux Duc de Bretagne.

ETAT
DE
L'EGLISE

Pendant les Regnes de HENRI II. RICHARD I. JEAN ſans Terre, & HENRI III.

PEndant les quatre derniers Regnes que nous venons de parcourir, les affaires de l'Egliſe ont été tellement mêlées avec celles de l'Etat, qu'on n'a pu ſe diſpenſer de les rapporter enſemble. En effet, la querelle de Henri II. avec Thomas Becket, celle de Jean avec Inocent III. & la tyrannie que les Papes exercerent en Angleterre, ſous le Regne de Henri III. fourniſſent la principale matiere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces trois Regnes. Celui de Richard I. fut le ſeul ſur lequel l'Egliſe n'eut point d'influence; ſi toutefois on ne doit regarder la Croiſade où ce Prince s'engagea, comme une affaire purement Eccléſiaſtique. Il y a des gens qui conſiderent le tems de ces quatre Regnes, comme un tems de triomphe pour l'Egliſe, parce qu'ils ne renferment dans la notion de l'Egliſe, que le Pape & le Clergé. D'autres croyent pouvoir le regarder comme un tems d'oppreſſion & de ſervitude, parce que les Chrétiens ſe trouverent expoſez aux vexations des Papes qui abuſoient indignement de l'autorité qu'on leur avoit laiſſé prendre. *Etat de l'Egliſe.*

La ſimple lecture de l'Hiſtoire de ces quatre Regnes aura pû aiſément faire comprendre, que ce n'eſt pas ſans raiſons que je me ſuis ci-devant étendu ſur le prodigieux accroiſſement de la Puiſſance Papale, puiſque ce devoit être la principale matiere de la ſuite de l'Hiſtoire. On y a vû les funeſtes effets de ce pouvoir que les Papes s'attribuoient. Il ne reſte plus qu'à faire voir ſur quels principes ils avoient établi leur autorité, & les conſéquences qu'ils en avoient tirées, pour l'étendre de plus en plus. C'eſt une choſe d'autant plus digne d'être remarquée, qu'on doit la regarder comme la ſource de tous les événemens conſidérables arrivez dans l'Egliſe d'Angleterre, pendant pluſieurs ſiécles.

Le premier principe étoit, que Jeſus-Chriſt avoit commis le ſoin de l'inſtruction des Fidelles, aux Miniſtres de ſon Egliſe, d'où l'on tiroit ces deux conſéquences. La premiere, que les Fidelles doivent recevoir avec ſoumiſſion les déciſions de ces mêmes Miniſtres ſur les matieres de la Foi. La ſeconde, que les Laïques n'avoient aucun droit de décider, ou même d'examiner les difficultez qui pouvoient ſurvenir ſur ces matieres, mais qu'ils devoient *Principes ſur leſquels la Puiſſance Eccléſiaſtique s'eſt établie. 1. Principe.*

ETAT DE L'EGLISE.

se soumettre aveuglément aux décisions des Ecclésiastiques. Cela comme on voit suppose l'infaillibilité dans les Ministres de l'Eglise. Mais comme cette supposition étoit fondée sur les promesses que Jesus-Christ a faites à son Eglise en général, & que la conséquence qu'on en tiroit pour l'infaillibilité des Ministres en particulier n'étoit pas assez évidente, on trouva le moyen d'éblouïr le monde, en confondant la notion générale de l'Eglise, avec celle du Clergé en particulier. Ainsi peu à peu le Clergé fut appellé du nom d'Eglise, & on lui appliquoit à lui seul les promesses que Jesus-Christ avoit faites en général à tous les Fidelles. Ainsi en disant avec Jesus-Christ, que les portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre l'Eglise, on prétendoit dire bien clairement, que le Clergé, ou les Conciles, composez seulement des Membres du Clergé, seroient infaillibles dans leurs décisions. C'est donc le terme d'*Eglise* mal entendu, qui a été une des principales causes de l'aveuglement des Chrétiens. Le Lecteur pourra étendre ses réflexions sur ce Sujet, car je ne me propose que d'indiquer seulement les divers dégrés par où la Puissance Ecclésiastique a pris son accroissement.

2. Principe. Le second principe étoit que Jesu-Christ n'avoit pas seulement commis les Ministres de l'Eglise, pour l'instruction des Fidelles; mais encore pour avoir inspection sur leur vie & sur leurs mœurs. On inféroit de là, que c'étoit donc aux Pasteurs à déclarer à leurs troupeaux, ce qui étoit juste & conforme aux commandemens de Dieu, & ce qui ne l'étoit pas. On prétendoit de plus tirer de ce principe, cette conséquence, que non seulement ils avoient droit d'exhorter les Fidelles, & de les censurer quand ils négligeoient leur devoir, mais même de les punir quand ils demeuroient dans l'impénitence.

3. Principe. On établit pour troisiéme principe que l'Eglise de Jesus-Christ devant être pure & sainte, sans aucune tache ni ride, il étoit nécessaire de faire tous les efforts possibles pour empêcher qu'elle ne fût soüillée ni par les crimes ni par les erreurs. Or comme par les principes précédens, le Clergé seul avoit le droit d'instruction & d'inspection, il s'ensuivoit que c'étoit à lui qu'apartenoit le soin de conserver l'Eglise dans la pureté.

4. Principe. Cela conduisoit à ce quatriéme principe, que, pour maintenir l'Eglise dans la pureté, il étoit nécessaire d'en retrancher les membres gâtez. La conséquence qu'on en tiroit étoit, que lorsqu'un Chrétien s'étoit laissé corrompre, ou par le crime ou par l'erreur, il devoit être excommunié, c'est-à-dire retranché du Corps de l'Eglise. On comprend bien que, selon les principes précédens, c'étoit au Clergé à faire ce retranchement, & que par là il acquéroit une grande autorité, & s'attiroit un profond respect de la part des Chrétiens.

Si les Conducteurs de l'Eglise eussent tous été saints & infaillibles, ces divers principes avec leurs conséquences n'auroient produit que de bons effets. Par là on auroit conservé, dans l'Eglise, une Discipline très-utile pour le salut. Mais il n'arrivoit que trop souvent, qu'ils agissoient par intérêt, par caprice, ou par les mouvemens d'un zéle mal réglé. Ainsi, on ne pouvoit s'empêcher d'avoir cette pensée, qu'il n'étoit nullement vrai-semblable que Dieu eût voulu soumettre son Eglise aux passions & aux préjugez de ses Ministres. De là, il étoit naturel de conclurre, où que ces principes étoient faux, ou du moins, qu'on en étendoit trop les conséquences. Cette pensée ne pouvoit guéres manquer de produire, pour les Excommunications injustes ou précipitées,

pitées, un mépris qui avoit même quelque influence sur les plus régulieres. Chacun est naturellement assez enclin à se persuader qu'il est injustement condamné. De ce mépris nâquit la négligence des Excommuniez à se reconcilier à l'Eglise, & à lui donner la satisfaction qu'elle demandoit. ETAT DE L'EGLISE.

Si dans les Excommunications, le Clergé n'avoit eu pour but que de conserver la pureté de l'Eglise, il se seroit contenté d'en avoir retranché les Membres pourris, & de gémir de la dureté de ceux qui négligeoient de se faire absoudre. Mais ce n'étoit pas là ce qui le touchoit le plus. C'étoit la satisfaction qui l'intéressoit principalement. La raison en est, que la plûpart des Excommunications étoient lancées contre ceux qui donnoient quelque atteinte aux biens ou aux immunitez du Clergé, auquel seul on donnoit toûjours le nom de l'Eglise; il étoit donc necessaire pour l'intérêt de ce même Clergé d'obliger ceux qui étoient retranchez du Corps de l'Eglise à se reconcilier avec elle, & de lui donner satisfaction. Cela fut cause qu'on établit cette autre maxime: *Que les peines spirituelles n'étant pas suffisantes pour vaincre l'obstination des pécheurs endurcis, il étoit nécessaire, pour la gloire de Dieu, d'employer les peines temporelles, pour les forcer à l'obéissance.* Ce fut sur ce fondement que le Clergé, qui étoit déja en possession de régler toutes les choses où la Religion se trouvoit intéressée, décida dans ses Conciles, *que les personnes excommuniées devoient non seulement être éloignées des Assemblées de l'Eglise, mais encore de toute communication avec les Fidelles.* Si cette rigoureuse Loi avoit été observée dans toute son étenduë, les Excommuniez auroient bien-tôt fini leur vie, faute des secours que les hommes se donnent naturellement, à moins qu'ils n'eussent pris le parti d'aller vivre parmi les Infidelles. Mais comme il n'étoit pas possible d'empêcher les Parens & les amis de leur donner quelque assistance, quoique le contraire soit souvent arrivé, on trouva un autre expédient pour mettre les personnes retranchées de l'Eglise dans la nécessité de se soumettre à ses ordres; c'est-à-dire, à ceux du Clergé. On fit ordonner par des Conciles, *que, si dans quarante jours après l'Excommunication, l'Excommunié ne faisoit pas ses diligences, pour se reconcilier à l'Eglise, le Magistrat, sur la plainte de l'Evêque, seroit obligé de le faire mettre en prison & de confisquer ses biens.* Ainsi, lorsqu'un Chrétien se trouvoit excommunié, il devoit s'attendre à perdre ses biens & sa liberté, ou donner à l'Eglise une satisfaction, dont l'Eglise même, c'est-à dire le Clergé, étoit l'unique Juge. Ce Décret des Conciles auroit eu de la peine à prendre force de Loi, si les Souverains n'y eussent pas trouvé leur avantage, en ce qu'ils profitoient des Confiscations. Ils ne s'attendoient pas que cette rigueur dût s'étendre jusqu'à eux. Mais quand une fois ils eurent admis le principe de l'autorité sans bornes que l'Eglise s'attribuoit, ils éprouverent bien-tôt qu'en qualité de Chrétiens, ils n'avoient pas plus de privilége que leurs Sujets. Les Papes, dont la puissance prenoit tous les jours un nouvel accroissement, l'étendirent enfin sur les Têtes Couronnées. Ils ne firent pas difficulté d'excommunier les Souverains mêmes qui se virent souvent abandonnez de leurs Sujets & de leurs propres Domestiques, de leur ôter leurs Royaumes, & de les donner à d'autres. 5. Principe.

Les mêmes principes donc qui avoient été établis à l'égard des Particuliers, s'étendirent jusqu'aux Rois & aux Empereurs. Il n'y avoit d'abord qu'une seule chose qui mît de la différence entre un Prince excommunié & un simple

ETAT DE L'EGLISE.

ple Particulier. C'eſt que les Sujets du prémier étoient liez à lui par un ſerment que pluſieurs ne pouvoient ſe réſoudre à violer, ſous prétexte que leur Souverain étoit excommunié. Mais les Papes trouverent le moyen de lever ce ſcrupule, en les déliant du ſerment de fidélité, par la plénitude de la Puiſſance Apoſtolique dont ils ſe diſoient revétus. C'étoit en conſéquence de la maxime déja établie, *Qu'une perſonne excommuniée devoit être privée de ſes biens.*

Tout cela n'étoit pourtant pas ſuffiſant, pour forcer les Princes Excommuniez à donner à l'Egliſe la ſatisfaction qu'elle demandoit. Il y avoit pluſieurs de leurs Sujets qui n'étoient pas trop perſuadez que le Pape eût le pouvoir d'excommunier les Souverains. D'autres croyoient que tant qu'un Roi étoit ſur le trône, les Sujets n'étoient pas en droit de lui refuſer l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Quelques-uns, quoique perſuadez de l'autorité du Pape, ne jugeoient pas qu'il leur fût permis de prendre les armes contre un Souverain régnant actuellement. D'autres enfin n'oſoient ſe hazarder dans une entrepriſe ſi dangereuſe qui pouvoit entraîner leur propre ruïne, & celle de leurs familles. Pour ſurmonter ces difficultez, les Papes s'aviſérent de deux choſes. La premiere fut de dépoſer les Rois, excommuniez & obſtinez, dans un Concile, ou ſimplement dans un Conſiſtoire, afin de raſſurer par là les Sujets trop ſcrupuleux. La ſeconde fut, de charger quelque puiſſant Prince de l'exécution de cette Sentence, afin que ſe joignant à ceux des Sujets qui ne demeuroient dans l'inaction que par un motif de crainte, le Prince dépoſé fût contraint de ſe ſoumettre à l'Egliſe. C'eſt dequoi, ſans aller plus loin, nous avons vû un terrible exemple, dans la querelle qu'Innocent III. eut avec le Roi Jean.

C'eſt de cette maniere que, de quelques principes qui pouvoient être originairement bons, à les conſidérer en eux-mêmes, on tiroit des conſéquences qui tendoient à faire de la Juriſdiction ſpirituelle de l'Egliſe une Monarchie temporelle & abſoluë. En effet un Chrétien pouvoit-il s'empêcher de regarder comme ſes véritables Maîtres, des gens qui diſpoſoient de ſon bien, de ſon honneur, de ſa vie, & de ſon ſalut? Ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt que les Chrétiens ſe ſoyent aveuglez eux-mêmes juſqu'à ce point, que d'admettre tous ces principes avec toutes leurs conſéquences illimitées, & qu'ils ayent laiſſé bâtir là-deſſus un ſiſtême qui ne tendoit qu'à les jetter dans l'Eſclavage. Il eſt vrai qu'on s'aviſa enfin, quoique trop tard, qu'il étoit néceſſaire de donner des bornes à la Puiſſance abſoluë que le Pape & le Clergé s'attribuoient, & qu'ils étendoient peu-à-peu ſur toutes ſortes de choſes. Mais on y trouva de fortes oppoſitions, & une réſiſtance d'autant plus grande, qu'on leur avoit donné le tems de s'affermir dans leurs uſurpations.

C'eſt là la principale matiere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre pendant pluſieurs Siécles, & principalement pendant les quatre Regnes dont il s'agit préſentement. A quelque peu d'événemens près, elle ne contient que des affaires qui ſont des dépendances de cette autorité exceſſive dont le Pape & le Clergé s'étoient emparez. L'unique but des Conciles étoit maintenir les priviléges & les immunitez de l'Egliſe, c'eſt-à-dire du Clergé: car ces deux Corps étoient ordinairement confondus. Tous les deſſeins des Papes ne tendoient qu'à étendre leur autorité, tant ſur les Laïques, & les Souverains mêmes,

que

que ſur le Clergé. S'ils n'ont pû conſerver ce pouvoir exorbitant auquel ils étoient parvenus, on ne doit l'attribuer qu'à l'abus qu'ils en ont fait, qui leur a fait perdre peu-à-peu l'eſtime qu'on avoit pour tout ce qui émanoit de leur Siége. Les ſeuls faits rapportez dans cette Hiſtoire touchant l'affaire de Thomas Becket, la dépoſition du Roi Jean, & les véxations que l'Angleterre ſouffrit de la part de Rome, pendant le long Regne de Henri III. ſont ſuffiſans pour convaincre les Eſprits raiſonnables & non prévenus de la dureté avec laquelle les Papes exerçoient l'autorité qu'on leur avoit laiſſé prendre. Que ſeroit-ce ſi on ajoutoit à ces exemples, tout ce qui s'eſt paſſé ſur le même ſujet, dans tous les autres Royaumes Chrétiens? Mais, pour me renfermer uniquement dans ce qui regarde l'Angleterre, je me contenterai de remarquer, que l'affaire de Becket porta la puiſſance des Papes en Angleterre, plus haut qu'elle n'y avoit jamais été, après qu'on eût vû un Prince, auſſi fier que l'étoit Henri II. contraint de ſe ſoumettre à une honteuſe diſcipline. L'hommage que le Roi Jean ſe vit obligé de faire au Pape, acheva de mettre cette même puiſſance à ſon comble. Depuis ce tems-là les Papes ne regarderent plus l'Angleterre que comme un Païs de Conquête, avec lequel il ſe croyoient diſpenſez de garder aucun ménagement. C'eſt ce qui a paru manifeſtement par tout le détail qui en a été fait dans le Regne de Henri III.

ETAT DE L'EGLISE.

Il faut encore obſerver, que ſi la rigueur, avec laquelle les Papes traiterent l'Angleterre, ſervit durant quelque tems à tenir ce Royaume dans ſa ſoumiſſion, elle fut pourtant la principale cauſe de la décadence que leur pouvoir ſouffrit dans ce même Païs, quand les conjonctures ſe trouvérent changées. Comme ils voulurent le pouſſer trop loin, ils firent ſouhaiter aux Anglois, naturellement jaloux de leur liberté, de ſe délivrer d'un joug qui leur étoit devenu inſupportable. Auſſi ne manquerent-ils pas d'en profiter, quand ils ſe virent dans des circonſtances plus favorables, d'autant plus qu'ils ſe trouverent appuyez par le Clergé qui n'avoit pas moins ſouffert que le Peuple de la tyrannie des Papes. C'eſt ce qui paroîtra dans quelques-uns des Regnes ſuivans. Cependant, on doit regarder le tems de Jean & de Henri III. comme celui où la puiſſance des Papes étoit à ſon plus haut période en Angleterre, &, ſi je ne me trompe, dans la plûpart des autres Etats de l'Europe. Je pourrois appuyer ce que j'avance d'une infinité de preuves, ſi ce que j'en ai déja dit ne me paroiſſoit ſuffiſant. Ceux qui ſouhaiteront de voir dans un plus grand détail les injuſtices & les violences que la Cour de Rome exerça en Angleterre pendant les Regnes de Jean & de Henri III. pourront ſe ſatisfaire dans la lecture de l'Hiſtoire de *Mathieu Paris* qui en a parlé fort au long. Il eſt vrai qu'on a fait de grands efforts pour décréditer cet Auteur. Mais les gens de bon ſens ne regardent pas comme une conviction de mauvaiſe foi de ſimples accuſations ſans preuves.

Les fréquens démêlez qui arrivoient à l'occaſion des élections des Evêques & des Abbez, ſont encore un article conſidérable des affaires de l'Egliſe. Mais comme j'ai eu déja occaſion d'en parler pluſieurs fois, il ne ſera pas néceſſaire d'entrer dans un grand détail ſur ce ſujet. Il ſuffira de remarquer en général ce qui ſervoit de fondement à ces différends. A l'égard du Siége de Cantorbéri, les Moines de St. Auguſtin prétendoient que le droit d'élire les Archevêques leur appartenoit privativement à tous autres. Mais les Evêques

Démêlez touchant les élections.

ſuffra-

ETAT DE L'EGLISE.

ſuffragans de ce même Siége ſoutenoient qu'ils n'avoient pas moins de droit que les Moines. D'un autre côté, la Cour ne ſouffroit pas volontiers qu'on élévât à la Dignité d'Archevêque des Sujets qui ne lui fuſſent pas agréables. Ainſi, directement ou indirectement, elle avoit toûjours beaucoup de part à ces élections. Ces divers intérêts faiſoient qu'on ne pouvoit guéres élire un Archevêque ſans qu'il y eût quelque broüillerie ſur ce ſujet. Tantôt c'étoit parce que les Moines faiſoient un choix, ſans conſulter les Evêques ſuffragans, tantôt parce que les Evêques en faiſoient un différent de celui des Moines. Quelquefois les Moines mêmes faiſoient une double élection, & quelquefois il arrivoit que le Prélat élu n'étant pas agréable au Roi, ne pouvoit obtenir ſon approbation. La Cour de Rome tiroit de grands avantages de ces conteſtations, puiſque c'étoit à elle que la déciſion en étoit renvoyée. En ces occaſions, les Papes tenoient pour maxime de prononcer en faveur de celui qui paroiſſoit le plus affectionné au St. Siége. Souvent même, par la plénitude de leur puiſſance Apoſtolique, ils caſſoient les élections faites d'un conſentement unanime, & faiſoient élire ceux qu'il leur plaiſoit. C'eſt de quoi on trouve divers exemples dans l'Hiſtoire d'Angleterre.

Ces mêmes diviſions ne régnoient guéres moins dans les élections des autres Evêques, & des Abbez. La Cour avoit toûjours parmi ceux qui avoient droit de donner leur voix, un parti qui l'emportoit ordinairement ſur les autres. Du moins, il étoit aſſez puiſſant pour mettre des obſtacles à l'élection de ceux qui ne plaiſoient pas au Roi. En tout cas, il faiſoit naître des différends dont la déciſion étoit reſervée au Pape. C'étoit alors que le Roi faiſoit agir auprès du Pontife des moyens qui manquoient rarement de réüſſir. Cette matiere revient ſouvent dans l'Hiſtoire de l'Egliſe Anglicane. Mais il ſuffit d'y avoir fait ce peu de remarques, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter davantage.

Sur les Exemptions.

Les Exemptions que la Cour de Rome accordoit très-ſouvent aux Egliſes & aux Monaſteres, au préjudice des Evêques, étoient encore une ſource féconde de diſputes. Ces Exemptions regardoient, ou les viſites des Maiſons Religieuſes, ou les élections des Abbez, ou la permiſſion donnée à quelques Prélats de ſe diſpenſer d'aſſiſter aux Conciles. Tous ces articles produiſoient une infinité de procès dont tout le profit revenoit au Pape, qui, ſous ce prétexte, ordonnoit au Parties de ſe rendre à Rome pour y défendre leurs droits. Quand elles y étoient une fois, elles ne voyoient jamais la fin de leurs procès, à moins que, par des préſens, elles ne trouvaſſent le moyen de ſe faire expédier, & celle qui donnoit le plus s'en retournoit ordinairement ſatisfaite. C'eſt dequoi il ne ſeroit pas difficile de donner divers exemples. Mais c'eſt un fait trop connu & trop avéré, pour mériter qu'on s'arrête à le prouver. Il eſt tems préſentement de paſſer aux Conciles qui ſe ſont aſſemblez pendant les quatre Regnes que nous parcourons.

CONCI-

CONCILES

Sous le Regne de Henri II.

Dans l'année 1154. qui fut la premiere de Henri II. il se tint à Londres, un Concile mixte, composé d'Evêques & de Barons, où l'on traita de diverses affaires qui concernoient l'Eglise & l'Etat. Je remarque exprès cette Assemblée, pour faire voir que l'usage de ces sortes de Conciles mixtes n'étoit pas encore entiérement aboli. Concile mixte.

En 1166. il se tint un Synode qui appella au Pape de l'Excommunication lancée pas Thomas Becket, contre ceux qui observoient les Articles de Clarendon. Concile contre Becket.

La même année, selon le Docteur *Hody*, mais six ans plûtôt selon *Spelman*, & quatre seulement, selon quelques autres, Henri II. fit assembler un Concile à Oxford, pour examiner certains Hérétiques appellez *Publicains*, dont j'ai déja parlé dans le Regne de ce Prince. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoient des Disciples des *Vaudois* qui commençoient alors à paroître. Quand on leur demanda dans le Concile, qui ils étoient, ils répondirent qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils suivoient la doctrine des Apôtres. Ensuite, ayant été interrogez sur les Articles du Symbole, ils répondirent d'une maniere orthodoxe sur les points de la Trinité & de l'Incarnation. Mais si l'on en croit *Guillaume de Newbridge*, ils rejettoient le Baptême, l'Eucharistie, le Mariage & la Communion des Saints. Ils marquerent beaucoup de modestie & de douceur dans toute leur conduite. Quand on les menaça de la mort, pour les obliger à renoncer à leurs dogmes, ils se contenterent de répondre, qu'on étoit bienheureux quand on souffroit pour la justice. Le Concile, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur eux, les livra au bras séculier. Par malheur pour eux, le Roi étant alors brouillé avec la Cour de Rome, craignit de donner prise sur lui s'il les épargnoit. Ainsi, par cette considération, il les traita plus sévérement qu'il n'auroit fait en tout autre tems. Après les avoir fait marquer avec un fer chaud, il défendit sous de grosses peines de leur donner la moindre assistance. Ils souffrirent ce dur traitement sans lâcher aucune plainte, & comme ils ne purent trouver de secours ni pour demeurer dans le Royaume, ni pour en sortir, ils périrent tous misérablement. C'est-là tout ce que les Historiens ont rapporté touchant ces prétendus Hérétiques, sans nous apprendre la raison qui leur fit donner le nom de *Publicains*. J'ai dit qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils étoient disciples des Vaudois à cause de leur Orthodoxie sur la Trinité, & sur l'Incarnation du Fils de Dieu, de leur patience & de la réponse qu'ils firent au Concile, qu'ils suivoient la Doctrine des Apôtres, car c'étoit-là précisément le langue des Vaudois. Il est vrai qu'on pourroit ne pas reconnoître les Vaudois dans les dogmes qu'on leur attribuë, touchant le Baptême, l'Eucharistie, le Mariage, & la Communion des Saints. Mais il n'est pas impossible que les Historiens qui en ont parlé, ayent mal expliqué leur Doctrine. Peut-être ne croyoient-ils pas la Concile d'Oxford contre les Publicains.

ETAT DE L'EGLISE.

Tranſubſtantiation, & que refuſant d'avoir Communion avec ceux qui la croyoient, on a inféré qu'ils réjettoient l'Euchariſtie, & la Communion des Saints. Pour ce qui regarde le Baptême, peut-être vouloient-ils, avec les Vaudois, qu'on en ôtât tout ce qu'on y a ajouté depuis ſon inſtitution. Enfin, il peut être qu'ils nioyent que le Mariage fût un Sacremenr, & qu'à cauſe de cela, on les accuſoit de le rejetter. Quoiqu'il en ſoit, ils ne ſeroient pas les premiers à qui on auroit attribué des doctrines peu conformes à leurs ſentimens par des conſéquences forcées, ainſi qu'il eſt aiſé de s'en convaincre par l'Hiſtoire des Vaudois & des Albigeois. Ce que je viens de dire à cet égard n'eſt pourtant qu'une conjecture. Mais elle eſt aſſez plauſible, pour faire regarder avec étonnement la précipitation de quelques auteurs Proteſtans, qui, ſur la foi du Moine *Guillaume de Newbridge* & de quelques autres du même Ordre, ont ſi peu menagé ces prétendus Hérétiques.

Gervaiſe dans ſa Chronique parle d'un autre Concile que Henri II. fit aſſembler dans lequel il dit que ce Prince fit prêter Serment aux Evêques, qu'ils obéïroient à ſes ordres avant qne de les avoir informez de ſes intentions. Il ajoûte, qu'en conſéquence de ce Serment, il voulut les obliger à ſe ſouſtraire à l'obédience d'Alexandre III. & à reconnoître ſon Antipape: mais que les Prélats le refuſerent abſolument. Il ſemble que *Gervaiſe*, qui étoit Moine de St. Auguſtin, & contemporain de Becket, devoit être bien inſtruit de tout ce qui ſe paſſa dans la querelle que cet Archevêque eut avec le Roi. Mais comme il eſt extrémement partial pour ce Prélat, & que d'ailleurs aucun autre Hiſtorien ne parle de ce Concile, on ne peut preſque douter, que ce ne ſoit un fait inventé. Le ſeul fondement qu'on y pourroit trouver, c'eſt la démarche que fit Henri en écrivant à l'Archevêque de Cologne, comme il a été dit dans l'Hiſtoire de ſon Regne. J'obſerverai ici en paſſant, que certains Hiſtoriens modernes, faiſant trop de cas du témoignage de *Gervaiſe* qui étoit Créature de Becket, l'ont pris trop légerement pour Guide dans le recit qu'ils ont fait de cette querelle. Par là ils ſe ſont engagez à donner à leur rélation un tour qui favoriſe l'Archevêque & qui inſinuë que le Roi le perſécutoit injuſtement. Ceci joint à ce que je viens de remarquer dans l'exemple précédent, fait voir combien ceux qui écrivent l'Hiſtoire ſe laiſſent facilement entrainer, ſans s'en appercevoir, dans les ſentimens ou dans les préjugez de ceux qui ont écrit avant eux.

Concile de Weſtminſter.

En 1175. Richard Archevêque de Cantorbéri aſſembla dans Weſtminſter un Concile National, où il fit lire quelques Canons qu'il avoit lui-même dreſſez. Ils regardoient preſque tous la Diſcipline Eccléſiaſtique & le Célibat des Prêtres, qui n'étoit pas encore parfaitement établi. *Roger* Archevêque d'Yorck n'aſſiſta point à ce Concile: mais il y envoya des Agens qui firent des proteſtations en ſon nom, ſur trois choſes où il ſe croyoit grévé. Prémiérement, il ſe plaignoit de ce qu'on ne vouloit pas permettre qu'il fît porter la Croix devant lui dans la Province Eccléſiaſtique de Cantorbéri. En ſecond lieu, il ſe plaignoit que c'étoit injuſtement, que les Evêchez de Lincoln, de Cheſter & de Worcheſter avoient été ſouſtraits de la juriſdiction du Siége d'Yorck. Le troiſiéme grief étoit au ſujet d'une Excommunication que l'Archevêque de Cantorbéri avoit lancée contre certains Clercs de l'Egliſe de S. Oſwald de Gloceſter. Cela fait comprendre, que les anciens differends

Démêlez entre les deux Archevêques.

entre

entre les deux Métropolitains subsistoient toûjours, malgré les précautions qu'on avoit prises sous le Regne de Henri I. pour les terminer. Etat de l'Eglise.

Ce qui se passa l'année suivante 1176. dans un Concile assemblé par *Huguccio*, Légat du Pape, le montre encore plus manifestement. L'Archevêque d'Yorck ayant voulu s'asseoir à la main droite du Légat, les Domestiques de l'Archevêque de Cantorbéri se jetterent sur lui, l'arracherent de cette place, & le foulerent aux pieds. Cet accident causa la rupture du Synode, & fut suivi d'un long procès qui donna occasion aux deux Métropolitains de porter à la Cour de Rome divers appels dont elle tira de grands avantages.

Expédient du Clergé pour contenter le Pape, de peur des conséquences.

L'an 1183. le Pape ayant prié Henri II. de lui procurer du Clergé un Subside, pour lui aider à soutenir la guerre contre l'Empereur, ce Prince assembla les Prélats pour les informer de cette demande. Le Clergé n'osant refuser le présent que le Pontife lui demandoit, & d'un autre côté, craignant que cela ne se tournât en coûtume, au préjudice des libertez de l'Eglise Anglicane, se servit de cet expédient pour le satisfaire. Il pria le Roi de donner lui-même au Pape, ce qu'il jugeroit raisonnable, & promit de lui rendre ce qu'il avanceroit.

Concile d'Armagh en Irlande.

Pendant ce même Regne on tint en Irlande deux Conciles, dont le premier fut assemblé à Armagh, immédiatement après les premieres conquêtes des Anglois. Il y fut résolu qu'on mettroit en liberté tous les Esclaves Anglois, les Prélats étant persuadez, que les maux dont leur Isle commençoit à être affligée, provenoient de ce que les Irlandois retenoient dans l'esclavage des gens qui étoient Chrétiens aussi bien qu'eux. Outre cela, ils considererent que par là on encourageoit les Corsaires, en leur fournissant la facilité de vendre leurs Esclaves en Irlande. Le second de ces Synodes se tint à Cashel, pour mettre l'Eglise d'Irlande sur le même pied que celle d'Angleterre; c'est-à-dire, pour réduire cette Eglise sous l'autorité du Pape, ainsi que le Roi s'y étoit engagé en demandant l'approbation d'Adrien IV. pour faire cette conquête. Autre à Cashel.

XI. Concile de Latran.

Avant que de finir ce qui regarde les Conciles assemblez sous le Regne de Henri II. j'ajoûterai un mot touchant le XI. Concile de Latran convoqué à Rome par Alexandre III. Il n'y avoit dans ce Concile que trois Evêques Anglois: car, selon le témoignage de *Roger de Hoveden*, c'étoit un des Priviléges de l'Eglise Anglicane, de n'être point obligée d'envoyer plus de quatre Evêques aux Conciles convoquez à Rome. On y excommunia les Albigeois, & l'on défendit très-expressément à tous les Chrétiens d'entretenir aucune correspondance avec eux.

Un des Canons de ce Concile défendoit sous peine d'Excommunication, de promettre les Bénéfices avant qu'ils fussent vacans. Mais cette défense n'eut lieu qu'à l'égard des Patrons, & non par rapport aux Papes qui la violerent incessamment, par le moyen des *Provisions*, dont malgré ce Canon ils firent un fréquent usage.

Il fut encore résolu dans ce même Concile de modérer les grandes dépenses ausquelles les Eglises & les Maisons Religieuses étoient exposées pour l'entretien des *Visiteurs* & de leur suite. On y ordonna que dans les *Visites* un Archevêque ne pourroit pas avoir à sa suite, plus de cinquante chevaux, un

ETAT DE L'EGLISE.

Evêque plus de trente, un Légat plus de vingt-cinq, & un Archidiacre plus de sept. Grande réformation qui marquoit bien la modération du Concile. Les frais que les Eglises & les Monasteres faisoient en cette occasion, étoient appellez *Procurations*, sans doute parceque les Eglises étoient obligées de procurer ce qui étoit nécessaire pour l'entretien des Visiteurs. Dans la suite cela fut changé en une certaine somme d'argent qui garda toûjours le même nom de *Procuration*, & devint peu-à-peu une source féconde de vexations que les Nonces & les Légats firent souffrir aux Eglises sous ce prétexte. Ce même Concile défendit aussi les Tournois, mais cette défense ne fut pas capable de les abolir.

CONCILES

Sous RICHARD I.

Concile en faveur du mariage de Jean.

EN 1189. Baudoüin Archevêque de Cantorbéri ayant mis en interdit les Terres du Prince Jean, à cause de son mariage avec Havoise de Glocester sa parente, il y eut appel au Pape de cette procédure. Sur cet appel, le Pape envoya en Angleterre un Légat nommé *Jean d'Anagnia* qui assembla sur ce sujet un Synode, où la procédure de l'Archevêque fut cassée, & l'Interdit levé. Ensuite, le Pape confirma le mariage par son autorité. Malgré ce jugement définitif, ce mariage fut dissous plusieurs années après, sous le même prétexte de Parenté, & par la même autorité, tout étant facile à ceux qui sont revétus d'une puissance absoluë.

Droits des Evêques de Londres & Winchester en l'absence de l'Archevêque de Cantorbéri.

Le même Baudoüin, étant sur son départ pour aller accompagner Richard à la Terre Sainte, assembla un Synode auquel il déclara, qu'il laissoit l'administration des affaires de la Province Ecclésiastique de Cantorbéri à l'Evêque de Londres, & celle du Diocese particulier de Cantorbéri à l'Evêque de Rochester.

Conciles peu importans.

Pendant l'absence des deux Archevêques, dont l'un étoit en Orient, & l'autre en Normandie, l'Evêque d'Ely, Régent du Royaume & Légat du Pape, convoqua deux Conciles, l'un à Glocester & l'autre à Westminster. Mais il ne s'y fit rien d'important, ce Prélat ne les ayant assemblez que pour faire montre de sa grandeur.

Concile pour l'élection d'un Archevêque de Cantorbéri.

Baudoüin étant mort à Acre, dès que la nouvelle en fut venuë en Angleterre, l'Evêque de Londres fit des inhibitions aux Moines de S. Augustin, de procéder à l'élection d'un Archevêque, sans la participation des Evêques suffragans. Quelque tems après ces Prélats s'étant assemblez à Cantorbéri, les Moines entrerent dans leur Assemblée, & leur déclarerent qu'ils avoient élu l'Evêque de Bath. En même tems ils allerent le prendre au milieu d'eux, & le placerent sur le Siége Archiepiscopal. Les Evêques en appellerent au Pape : mais la mort du Prélat élu, qui arriva bien-tôt après, termina ce différend.

Autre sur le même sujet.

En 1193. Richard écrivit de la Palestine aux Evêques suffragans de Cantorbéri, pour leur ordonner d'élire un Archevêque, conjointement avec les

les Moines de Saint Augustin. Suivant cet ordre, on assembla une espece de Synode, où l'on élut *Hubert Walters*, que le Roi avoit fortement recommandé. ETAT DE L'EGLISE.

Deux ans après, le même Hubert, étant revêtu de la Dignité de Légat, convoqua dans l'Eglise d'Yorck un Concile National qui fit divers Canons, parmi lesquels il ne s'en trouve que deux qui méritent d'être remarquez. Par le premier il étoit défendu aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Messes. Le second faisoit de très-expresses inhibitions aux Diacres d'administrer les Sacremens de Baptême, & l'Eucharistie, sans une pressante nécessité. Concile d'Yorck. Canons.

CONCILES

Sous le Regne de JEAN.

L'An 1200. le même Archevêque assembla un Concile National à Westminster malgré les défenses du Roi, ce qui est remarqué par les Historiens comme la premiere usurpation de cette nature. On fit dans ce Concile divers Canons dont les plus importans sont; Concile tenu malgré la défense du Roi.

Le I. qui régle la prononciation dans le Service divin, pour éviter la trop grande lenteur, ou la trop grande rapidité.

Le II. qui déf nd de consacrer l'Eucharistie plus d'une fois par jour, sans une grande nécessité.

Le XI. qui déclare nuls les Mariages clandestins, & qui défend aux personnes mariées de passer la Mer, sans avoir fait publier que c'est d'un consentement mutuel.

En 1206. le Pape voulant lever en Angleterre un *Romescot* ou *Denier de S. Pierre* extraordinaire, les Evêques s'assemblerent en Concile, pour délibérer sur sa demande. Mais le Roi leur ayant fait défendre de passer plus avant, ils se séparerent sans prendre aucune résolution. En effet le *Denier de S. Pierre* ne regardant pas le Clergé plus que les autres Sujets, il ne lui appartenoit pas de délibérer s'il devoit être payé ou non. Néanmoins peu de tems après, un Légat nommé Florentin assembla un autre Concile à Reading, pour le même sujet; & comme si le Clergé avoit été cause du refus du Roi, il en extorqua un Subside, pour tenir la place du Romescot extraordinaire que le Pape avoit demandé. Canons. Concile qui refuse de l'argent au Pape.

Je passe sous silence divers Conciles qui ne furent assemblez que pour régler la restitution que le Roi devoit faire aux Ecclésiastiques, après qu'il se fut reconcilié avec le Pape, parce que j'en ai parlé ailleurs.

Pendant le Regne de ce même Roi, le Pape Innocent III. assembla le XII. Concile de Latran, auquel quatre cens douze Evêques assisterent. On y fit soixante & dix Canons qui, selon le témoignage des Historiens, ne furent pas trop agréables aux Prélats par l'autorité desquels ils furent faits. Cela donne lieu à un illustre Auteur Moderne de conjecturer, que le Pape avoit lui-même fait dresser ces Canons & qu'ils furent lûs en présence du Concile, dont le silence fut pris pour une approbation. C'étoit un artifice dont on XII. Concile de Latran. *M. Paris.* *M. Du Pin.*

 commen-

ETAT DE L'EGLISE.

commençoit à se servir, pour faire passer dans les Conciles ce que le Pape souhaitoit. Le Président faisoit lire les Canons tous dressez, & les Prélats comprenant par là, qu'on n'avoit pas intention qu'ils fussent examinez, aucun d'eux n'osoit être le premier à s'y opposer. Dans la suite, on se servit fréquemment de ce même moyen, & le Concile de Vienne, qui se tint en 1312. & où l'Ordre des Templiers fut aboli, nous en fournira un exemple remarquable.

Pour revenir au Concile de Latran, puisque l'Eglise Anglicane, comme Membre de l'Eglise Universelle, n'étoit pas moins intéressée que les autres dans les Canons qu'on y fit, il ne seroit peut-être pas hors de propos d'en donner quelque détail. Mais, pour éviter une excessive longueur, il suffira de rapporter trois Canons qui paroissent remarquables par dessus les autres.

Le I. établit en termes formels le dogme de la *Transubstantion.*

Canons de ce Concile. Canon qui oblige les Princes à exterminer les Hérétiques.

Le III. porte, que les Puissances souveraines seront requises, sollicitées, & s'il est nécessaire contraintes par des Censures Ecclésiastiques, de prêter serment, qu'elles feront tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques des Païs de leur domination. Qu'à l'avenir on exigera ce même serment de toutes personnes sans exceptions, quand elles seront élevées à quelque Dignité Spirituelle ou Temporelle. Que si quelque Seigneur Temporel refuse de purger son Païs d'Hérétiques, après en avoir été sommé, il sera excommunié par le Métropolitain assisté de ses Suffragans. Et en cas que méprisant les censures de l'Eglise, il refuse de donner satisfaction dans un an, le Pape déclarera ses Sujets & Vassaux déliez du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, & en même tems, exhortera les Princes Catholiques à se saisir de ses Etats, sauf les droits du Souverain du Fief, s'il y en a; mais à condition, que ce même Souverain ne fera rien qui puisse porter du préjudice à l'observation de ce Canon.

Réflexion sur ce Canon.

Il est difficile de lire ce Décret, sans se trouver surpris, que des Evêques s'attribuent le droit de priver les Princes Souverains de leurs Etats, comme si effectivement Jésus-Christ les eût, en termes clairs & précis, revétus de cette puissance. On pourroit leur passer le droit d'exhorter, de requerir, de solliciter les Princes à purger leurs Païs d'Hérétiques. Passons leurs encore, si l'on veut, l'Excommunication de ces mêmes Princes, sous prétexte qu'étant Membres de l'Eglise, ils doivent être soumis aux Censures Ecclésiastiques, de même que leurs Sujets. Mais que des Evêques puissent étendre leur autorité jusqu'à décerner des peines temporelles, & priver les Princes, ou même les Particuliers, de leurs biens, c'est-ce qu'on ne peut leur accorder, sans leur céder en même tems la domination temporelle de tout le Monde Chrétien. A quoi donc, dira-t-on, servira l'Excommunication, si ceux qui en sont frapez viennent à la mépriser? Je ne sçai, c'est Dieu qui en sera le Juge dans l'autre vie, mais c'est-ce qui ne contentoit pas le Clergé, & moins encore les Papes qui vouloient être respectez, redoutez, obéïs, dans cette vie: car c'étoit là l'unique but de toutes ces Excommunications. C'étoit en effet, à quoi les peines temporelles étoient absolument nécessaires, les spirituelles ne produisant leur effet que dans l'autre Monde, à l'égard duquel ils se mettoient peu en peine de ce qui pourroit y arriver. Graces à Dieu, la plûpart des Chrétiens suivent aujourd'hui une autre Théologie.

logie. Aussi voit-on que les Excommunications des Princes sont bien moins fréquentes, parce que les Peuples sont revenus de leur aveuglement, & qu'ils ne se croyent pas obligez de refuser l'obéïssance à leurs Souverains, selon le caprice des Papes. On peut encore observer sur ce même Décret, qu'encore qu'il ne semblât toucher directement que le Comte de Toulouse & les autres Protecteurs des Albigeois, les conséquences portoient généralement sur tous les Princes Chrétiens. En effet du même principe couloit naturellement l'autorité sans bornes du Pontife Romain, qui ne fut que trop souvent mise en usage. ETAT DE L'EGLISE.

Le dernier des Canons du Concile de Latran, que j'ai dessein de remarquer, est le XIV. Par ce Canon il est ordonné que les Prêtres, qui s'abandonnent à la débauche dans les lieux où le mariage leur est permis, soient plus sévérement punis que ceux, qui vivent dans les lieux où ils sont obligez de garder le Célibat. On peut inférer de là, que le Célibat des Prêtres n'étoit pas encore universellement établi. Canon qui regarde le Célibat des Prêtres.

CONCILES

Sous le Regne de Henri III.

Je ne m'engagerai point à parler de tous les Conciles qui se tinrent sous le long Regne de Henri III. parce que la plûpart ne furent convoquez que pour fournir de l'argent aux Papes, ou pour favoriser leurs exactions ; je me contenterai d'en choisir quelques-uns qui ont un rapport plus direct à la Religion, ou dans lesquels il s'est passé quelque chose de remarquable. Concile de Cantorbéri qui livre trois hommes au bras séculier.

En 1222. le Cardinal Langton assembla dans l'Eglise de Cantorbéri, un Synode Provincial qui condamna trois hommes, & les livra au bras séculier. Le premier disoit qu'il étoit Jesus-Christ, & montroit sur son corps les cinq playes de notre Seigneur. Le second étoit un Hermaphrodite qui accompagnoit cet imposteur. Le troisiéme étoit un Diacre qui s'étoit fait circoncire, pour épouser une Juive dont il étoit amoureux.

En 1225. le même Prélat assembla un Synode, où fut fait un Canon qui confirmoit la défense du mariage des Prêtres. Cela donne lieu de présumer, qu'il y avoit encore en Angleterre des Prêtres qui tenoient bon contre les défenses précédentes. Concile contre le mariage des Prêtres.

En 1237. Othon Légat du Pape convoqua un Concile National à Londres, dans l'Eglise de S. Paul. Comme il sçavoit qu'on avoit dessein de s'opposer aux Canons qu'il vouloit faire passer contre la pluralité des Bénéfices, il obtint du Roi une garde de deux cens hommes. Dès que les Prélats eurent pris leurs places, il fit lire certains Canons qu'il avoit apportez de Rome tous dressez, selon la nouvelle méthode. Quand on vint à lire celui qui défendoit la pluralité des Bénéfices, *Gautier de Chantelou*, Evêque de Winchester, & quelques autres Prélats, s'y opposerent fortement, & firent même des protestations. Cette résistance obligea le Légat à déclarer, que le Canon ne seroit en vigueur que pendant le tems de sa Légation. Cependant, il n'eut pas Concile à S. Paul. Canons apportez de Rome.

ETAT DE L'EGLISE.

pas plûtôt été approuvé ſous cette condition, qu'un Eccléſiaſtique de la ſuite du Légat lut à haute voix un Décret du Pape, qui en ordonnoit l'obſervation à perpétuité.

Le ſecond de ces Canons établiſſoit le nombre de ſept Sacremens.

Le III. fixoit les vigiles de Pâque & de la Pentecôte, pour l'adminiſtration du Baptême, & comme quelques perſonnes faiſoient difficulté de faire baptiſer leurs enfans dans ces jours-là, leur ſcrupule fut condamné.

Le XXII. ordonnoit aux Eccléſiaſtiques de réſider dans leurs Bénéfices, du moins la meilleure partie de l'année. Ce Canon étoit abſolument néceſſaire en ce tems-là. Comme le Pape diſpenſoit de la réſidence les Italiens qui poſſédoient un grand nombre de Bénéfices en Angleterre, ſi l'on n'eût pas obligé les Anglois à réſider, les Egliſes ſe ſeroient trouvées déſertes.

En 1239. il ſe tint à Londres un Concile qui refuſa nettement au Légat l'argent qu'il demandoit pour les frais de ſa Légation.

L'année ſuivante, le même Légat aſſembla un autre Synode auquel il demanda pour le Pape, la cinquiéme partie des revenus du Clergé; mais il ne put rien obtenir.

Tous les autres Conciles qui furent aſſemblez depuis 1240. juſqu'en 1264. n'étoient convoquez que pour demander des Subſides au Clergé.

Concile de Reading.

Pendant la Guerre des Barons, on aſſembla deux Conciles. Le premier à Reading où fut confirmé l'appel interjetté par les Barons des procédures du Légat qui ſe tenoit à Boulogne.

Concile de Northampton.

Dans le ſecond qui ſe tint à Northampton, en 1266. le Légat Othon excommunia tous les Membres du Clergé qui s'étoient engagez dans le parti du Comte de Leiceſter.

Autre à S. Paul.

En 1268. le même Légat aſſembla dans l'Egliſe de S. Paul à Londres un Concile National, où furent publiées certaines Conſtitutions qu'il avoit apportées de Rome, & dont quelques-unes font encore partie du Droit Canonique de l'Egliſe Anglicane. Comme pluſieurs de ces Conſtitutions tendoient à diminuer le pouvoir & la juriſdiction des Evêques, on y fit de fortes oppoſitions qui obligerent le Légat à proroger l'Aſſemblée juſqu'au jour ſuivant. Il ſçut ſi bien ſe ſervir de ce court délai, qu'ayant gagné dans cet intervalle, ſoit par promeſſes, ſoit par menaces, ceux qui avoient paru les plus opiniatres, le lendemain il n'y eut plus d'oppoſition. Voilà la maniere dont on tenoit alors les Conciles.

Conſtitutions apportées de Rome.

La premiere de ces Conſtitutions permettoit aux Laïques d'adminiſtrer le Baptême, en cas de néceſſité.

La II. défendoit aux Prêtres de prendre de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens. Elle fixoit auſſi ces paroles dont ils devoient ſe ſervir en donnant l'abſolution: *Je t'abſous de tes péchez*, ou bien celles-ci, *Par l'autorité dont je ſuis revêtu, je t'abſous, &c.* On peut inférer de là, qu'il y avoit encore des Prêtres qui faiſoient difficulté de prononcer l'abſolution d'une maniere directe, & qu'ils ſe contentoient d'une ſimple déclaration.

La IX. ordonnoit la réſidence aux Eccléſiaſtiques.

La XIII. confirmoit le droit d'azyle aux Egliſes.

La XIV. ordonnoit de célébrer les mariages en public.

La

La XX. étoit contre ceux qui prétendoient donner une compenſation pour la penitence qui leur avoit été enjointe. ETAT DE L'EGLISE.

La XXIII. défendoit d'aliéner aucune partie des Dixmes dûës au Curé de la Paroiſſe. Cette Conſtitution regardoit particuliérement les Moines, en faveur deſquels il ſe faiſoit tous les jours de ſemblables aliénations.

La XXX. étoit contre la pluralité des Bénéfices.

La XXXI. défendoit de donner des Bénéfices en commende, & déclaroit vacans tous ceux qui ſeroient donnez de cette maniere. Cette coûtume, qui étoit devenuë fort à la mode, devoit ſon origine aux perſécutions, auſquelles l'Egliſe fut expoſée pendant que les Nations du Nord inonderent l'Occident. Lorſque par les fureurs de la guerre les Prêtres & les Evêques mêmes étoient obligez de s'abſenter, les principaux Prélats de la Province établiſſoient des Prêtres dans les Bénéfices vacans pour y faire le ſervice, juſqu'à ce que le Paſteur fût en état de reprendre le ſoin de ſon troupeau. Cette coûtume dégénéra enfin en un abus très-préjudiciable à l'Egliſe. Après même qu'elle eut repris ſa tranquillité, on ne laiſſa pas de continuer à établir dans les Bénéfices de pareils Prêtres qui n'en étoient pas les véritables Paſteurs, & qu'on appelloit *Commendataires*. Cela fut cauſe que divers Conciles travaillerent à réformer cet abus, en ordonnant que ceux qui poſſédoient les Bénéfices en *Commende*, n'en puſſent point tirer les revenus, ni faire les fonctions du Paſteur ordinaire, que pendant ſix mois ſeulement. Mais les Papes, qui ſe croyoient au-deſſus des Canons, ne laiſſerent pas de continuer à donner des Bénéfices en *Commende* pendant toute la vie des Commendataires. *Fra Paolo, Hiſt. dell' inquiſitione di Venetia.*

La XXXII. Conſtitution ordonnoit, qu'avant que de ſacrer un Evêque, on s'informeroit exactement s'il poſſédoit pluſieurs Bénéfices ſans diſpenſe, & ſi la diſpenſe étoit authentique & en bonne forme.

La XXXIII. déclaroit nuls les Contracts préalables faits entre les Patrons, & les perſonnes préſentées aux Bénéfices.

Ce ſont là les principaux Conciles qui furent aſſemblez en Angleterre, depuis le commencement du Regne de Henri II. juſqu'à la fin de celui de Henri III. c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de ſix-vingts ans. Après avoir remarqué la maniere dont on y faiſoit paſſer les Canons, il eſt néceſſaire de faire encore une autre obſervation ſur ce ſujet. C'eſt qu'il arrivoit très-ſouvent, que, pour faire paſſer un Canon auquel on craignoit de trouver de trop fortes oppoſitions, on l'inſéroit parmi un aſſez grand nombre d'autres très-utiles. C'étoit afin de pouvoir accuſer les Oppoſans qu'ils mettoient des obſtacles à des Réglemens d'une utilité reconnuë. Cette ruſe n'a pas été ſeulement miſe en uſage dans les Conciles, mais encore dans les Parlemens, quand, pour faire paſſer certains *Bills*, on les a joints à d'autres d'une néceſſité abſoluë. Cependant, elle y a trouvé de tems en tems de ſi fortes oppoſitions, qu'elle n'a pû juſqu'ici paſſer en coûtume. Artifice pour faire paſſer certains Canons.

Ce que nous avons vû dans quelques-uns de ces Conciles, touchant le Célibat des Prêtres, prouve avec la derniere évidence, qu'il n'étoit pas encore univerſellement établi, quoiqu'on prétende qu'Anſelme y mît la derniere main ſous le Regne de Henri I. On peut encore appuyer cette preuve par des faits. Longtems après Anſelme, un Evêque de Lichfield, nommé Richard, étoit fils de Robert Evêque de Cheſter; ſur quoi un Hiſtorien remarque qu'en

ETAT DE L'EGLISE.

ce tems-là, la qualité de fils de Prêtre ne mettoit point d'obstacle aux avancemens dans les Dignitez de l'Eglise. Le même Historien rapporte, que le Pape s'étant plaint de ce que l'Evêque élu d'Ely n'étoit pas allé à Rome demander sa confirmation, l'Ambassadeur d'Angleterre lui répondit en plaisantant, que ce Prélat avoit une excuse très-légitime tirée de la Sainte Ecriture, sçavoir qu'il venoit de prendre une femme. On voit encore dans les Annales de Baronius qu'un Légat, que le Pape Innocent III. avoit envoyé en Pologne pour y établir le Célibat des Prêtres, y avoit enfin réüssi: mais qu'ayant voulu faire la même chose en Bohême, il y avoit couru risque de la vie.

Décrétales des Papes.

Il y avoit un autre article qui n'étoit pas moins important pour les Papes, & qu'ils ne poussérent pas avec moins de vigueur que celui du Célibat des Prêtres. C'étoit de donner à leurs Ordonnances ou *Décrétales*, la même autorité qu'aux Canons des Conciles. En 1150. un certain Gratien publia un Recueïl de *Décrétales* contenant toutes les Ordonnances que les Papes avoient faites jusqu'à ce tems-là, afin qu'il servît de regle pour l'administration de la Justice Ecclésiastique. A ce Recueïl on ajoûta dans la suite divers Décrets faits depuis, pour faire un Corps complet du Droit Canon. Raymond de Pegnaford Pénitencier de Grégoire IX. fut chargé de faire cette Collection, qui fut intitulée, *La seconde Partie du Droit Canonique*, & publiée en 1230. Il y joignit quelques Constitutions des Conciles, & quelques Décisions des Docteurs, depuis l'an 1150. où cette seconde Partie commençoit. Cette derniere Collection n'étoit pas seulement un supplément à l'ancien Droit Canonique, mais elle en altéroit même plusieurs Articles. Par exemple, il est décidé que les Bâtards ne pourront être admis aux Charges Ecclésiastiques, sans une dispense du Pape. Par cette addition, *sans une dispense du Pape*, la Cour de Rome s'attribuoit indirectement le pouvoir de favoriser les Bâtards, quand elle le jugeroit à propos, contre les anciennes Constitutions des Conciles. Cette Cour ne pouvoit prendre un tems plus favorable, pour publier ses Décrétales, puisque c'étoit le plus haut période de sa grandeur. Il n'y avoit ni Particulier, ni Prince qui osât s'opposer aux volontez des Papes, lorsqu'ils parloient d'un ton absolu. Ce fut donc sans trouver beaucoup de résistance, qu'ils firent passer en Loi tout ce qu'il leur plut d'ordonner, jusqu'à des choses directement opposées aux Loix dont on s'étoit servi jusqu'alors. Par exemple, pour ce qui concerne les Bâtards, le Droit Civil d'Angleterre regardoit comme illégitimes les enfans nez avant le mariage, quand même les peres & meres venoient à se marier ensemble dans la suite. Mais le Droit Canon établissoit le contraire, surquoi il y eut de grandes disputes dans le Parlement assemblé à Merton en 1236.

Ordres Religieux.

Les Pontifes Romains ne se furent pas plûtôt rendus presque Monarques absolus dans l'Eglise, qu'elle se vit inondée par un grand nombre d'Ordres Religieux, qui étoient comme une armée destinée à soutenir la grandeur & la puissance des Papes. Le Concile de Latran avoit tâché de prévenir cet abus, en défendat expressément l'institution d'aucun nouvel Ordre de Moines; mais cela n'empêcha pas Dominique Gusman Espagnol, qui avoit longtems prêché contre les Albigeois, de former le projet d'un nouvel Ordre sous le nom de Freres Prêcheurs, dont il demanda la confirmation au Pape Inno-

Ordres des Freres Prêcheurs ou Dominicains.

cent

cent III. Ce Pontife, se fondant sur la défense du Concile, fit d'abord difficulté de consentir à cet établissement. Mais, si l'on en croit les Historiens de cet Ordre, il eut une vision céleste, qui lui fit connoître qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour l'Eglise. Ce ne fut pourtant qu'Honorius son Successeur qui confirma ce nouvel Ordre, sous le nom de Freres Prêcheurs, parce qu'ils étoient destinez par leur Institut à prêcher contre les Hérétiques. Ces Moines furent aussi appellez Dominicains du nom de leur Fondateur, & en France Jacobins, à cause de la ruë S. Jacques où ils eurent leur premiere maison dans Paris. On leur confia l'Inquisition qui les rendit fameux par les barbaries qu'elle leur donna lieu d'exercer contre les prétendus Hérétiques. Ils s'établirent en Angleterre, en 1317. peu après leur Institution.

ETAT DE L'EGLISE.

L'Ordre des Franciscains fondé par François d'Assize suivit bien-tôt celui des Dominicains. Innocent III. l'avoit bien approuvé en 1215. mais il ne l'avoit pas confirmé authentiquement. Ce fut Honorius III. qui l'établit par une Bulle de l'année 1223. & dès l'année suivante cet Ordre s'établit en Angleterre. Les Religieux qui embrasserent cette Régle prirent, par modestie, le nom de Freres Mineurs, & bien que dans la suite ils se soient divisez en plusieurs bandes, ils reconnoissoient tous François d'Assize pour leur Chef & Fondateur. Leur Régle portoit qu'ils ne pourroient ni prêcher ni confesser dans aucun Diocése sans la permission expresse de l'Evêque du lieu. Mais à l'égard de cet Article, elle ne fut pas longtems observée. Ils représenterent au Pape, que les Chrétiens avoient quelque honte à se confesser à leurs propres Pasteurs. Que même plusieurs en faisoient difficulté, à cause que les Curez eux-mêmes étoient coupables des pechez qui leur étoient confessez. Enfin, qu'ils n'avoient pas la discrétion de bien garder le secret. Sur ce fondement, ils demanderent, pour cette partie de leur Regle, une dispense qui leur fut aisément accordée.

Ordre des Franciscains

Ces deux Ordres de Dominicains & de Franciscains avoient si bien établi la réputation de leur sainteté, parmi le Peuple Chrétien, qu'il se trouvoit peu de personnes qui n'eussent un de ces Moines pour Directeur. Par conséquent, les aumônes qu'on leur faisoit étoient très-considérables. Ils avoient encore un autre avantage, en ce que pendant un assez longtems, presque tous les Papes étoient pris de l'un ou de l'autre de ces deux Corps. Ainsi, par le crédit qu'ils avoient à la Cour de Rome, ils obtinrent souvent des biens appartenant à d'autres Ordres, sous prétexte qu'il étoit nécessaire de faire subsister ceux-ci. D'un autre côté, ils amasserent des richesses immenses, tant par les dons volontaires des dévots vivans, que par les testamens & les donations qu'ils extorquoient des Mourans, en leur faisant accroire que rien ne pouvoit mieux contribuer à leur faire obtenir le salut éternel. Cependant, comme ces deux Ordres travailloient avec une égale ardeur à s'attirer les bienfaits des Chrétiens, & que par-là ils se portoient réciproquement du préjudice, il en nâquit entre eux une jalousie qui fut suivie d'une querelle très-scandaleuse, à laquelle il ne fut pas facile de mettre fin.

Progrès de ces deux Ordres.

Querelle entre eux.

Dans un Concile qui se tint à Rochester en 1244. un nouvel Ordre de Religieux, appellez Porte-Croix, se présenta pour demander la permission de s'établir en Angleterre. Ces Religieux produisoient une Bulle du Pape, qui défendoit à toutes sortes de personnes de leur faire aucun reproche, & leur

Les Porte-Croix refusez en Angleterre.

ETAT DE L'EGLISE.

donnoit pouvoir à eux-mêmes, d'excommunier ceux qui auroient la hardiesse de violer ce privilége. Le Synode n'ayant pas jugé à propos de leur accorder leur demande, ils furent renvoyez, sous prétexte qu'on n'osoit contrevenir au Canon du Concile de Latran.

Ecclésiastiques fameux.

Finissons cet Abrégé de l'Eglise, par quelques remarques sur les Ecclésiastiques qui ont eu quelque réputation, pendant le tems que nous venons de parcourir.

Jean de Salisburi.

Jean de Salisburi, natif, & non pas Evêque de cette Ville, comme quelques-uns l'ont avancé, fut un des ornemens de l'Eglise Anglicane, par son sçavoir, par sa politesse, & par la régularité de sa vie. Il étoit intime ami du Pape Adrien IV. qui se plaignoit souvent à lui de la pesanteur de sa Tiare. Cependant la Bulle, dont ce Pontife gratifia Henri II. au sujet de la conquête d'Irlande, semble marquer qu'il n'étoit pas des plus scrupuleux. Jean de Salisburi, qui s'étoit attaché à la fortune de Thomas Becket, & qui l'avoit suivi en France, obtint par son moyen, l'Evêché de Chartres. On a de lui un Livre intitulé *Polycraticon*, ou *de Nugis Curialium*, un Recueïl de Lettres, & quelques autres Traitez peu importans. Il mourut en 1181. ou 1182.

Je ne dirai rien ici de Thomas Becket, ni d'Etienne Langton Archevêques de Cantorbéri, parce qu'il en a été assez parlé ailleurs.

Baudoüin de Cantorbéri.

Baudoüin Archevêque de Cantorbéri, qui accompagna Richard à la Terre Sainte, & qui y mourut, passoit pour un bon Théologien. Quelques-uns de ses Livres, qui se sont conservez jusqu'à présent, font voir que cette réputation n'étoit pas mal fondée. Les grands démêlez qu'il eut avec les Moines de S. Augustin, qui étoient devenus fort insolens, lui firent prendre la résolution d'établir une Société de Chanoines Réguliers, tout proche de Cantorbéri, ayant dessein d'y transporter peu-à-peu les droits du Monastere de Saint Augustin. Mais les Moines s'en étant apperçus à tems, trouverent tant d'appui à la Cour de Rome, que l'Archevêque fut contraint de se désister de ce projet.

Hugues de Lincoln.

Hugues Evêque de Lincoln, natif de Grenoble, fut un des plus illustres Prélats de l'Eglise Anglicane, sous les Regnes de Richard I. & de Jean. Sa vertu lui donnoit un très-grand crédit parmi ses Diocésains qui craignoient beaucoup ses censures, parce qu'ils croyoient avoir remarqué que ceux qu'il excommunioit manquoient rarement de tomber dans quelque disgrace du côté du monde. On raconte, pour une preuve du zèle & de la fermeté de ce Prélat, que de sa seule autorité, il fit ôter de l'Eglise de Godstaw, dans la Province d'Oxford, le tombeau de Rozemonde Maitresse de Henri II. qui étoit au milieu du Chœur, couvert d'un tapis de velours noir, avec plusieurs cierges tout autour. Quoiqu'on l'avertît que ce tombeau avoit été mis là par ordre du Roi, il ne crut pas devoir le souffrir, disant que c'étoit une chose indigne, que le tombeau d'une telle femme occupât une place si honorable. Ce Prélat étant mort en odeur de sainteté, fut Canonisé par Honorius III. en 1221.

Alexandre Cementarius.

Pendant que la querelle du Roi Jean avec le Pape étoit dans sa plus grande force, un Ecclésiastique nommé Alexandre Cementarius, qui avoit été Professeur en Théologie dans l'Université de Paris, prêcha publiquement, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de priver les Rois de leur Couronne. Cette har-

hardiesse lui attira de la part de Rome des persécutions qui le réduisirent enfin à la nécessité d'aller mandier son pain de porte en porte. Matthieu Paris déclame beaucoup contre les erreurs de ce Docteur, quoique personne n'ait paru plus convaincu que cet Historien, de l'abus que le Pape faisoit de son pouvoir, comme il l'a bien fait connoître dans son Histoire. Etat de l'Eglise.

Walter Gray Archevêque d'Yorck se distingua mieux en qualité de Ministre d'Etat, qu'en qualité d'Evêque. Ses Successeurs se trouverent enrichis par sa libéralité de la Terre de Thorp qu'il avoit achettée, & annexée à son Diocése. Il fit aussi bâtir à Londres, un magnifique Palais, qui fut nommé le Palais d'Yorck, & qui dans la suite reçut le nom de Whitehall. Malheureusement, cette maison qui a longtems logé les Rois d'Angleterre, a été depuis quelques années réduite en cendres par un funeste incendie. Walter d'Yorck.

Edmond, qui de Chanoine de Salisburi, fut promu à l'Archevêché de Cantorbéri, après que le Pape eut cassé trois élections pour le placer dans ce Siége, fut très-recommandable par sa modération, & par la régularité de sa vie. Il auroit bien souhaité que la puissance du Pape, qui étoit alors à son plus haut dégré, eût pû être réduite dans de justes bornes. Mais ne voyant pas qu'une semblable entreprise pût réüssir, dans les circonstances où l'Angleterre se trouvoit, il aima mieux céder au torrent, que de se roidir contre une puissance si formidable qui se trouvoit même appuyée de celle du Roi. Cependant, pour ne pas encourir le blâme d'une lâche complaisance, il se retira en France, dans le Monastere de Pontigny, où ses austéritez avancerent la fin de ses jours. Il fut Canonisé par le Pape Innocent IV. en 1246. Edmond de Durham.

Richard Poor, premiérement Evêque de Salisburi, & ensuite de Durham, est connu par deux endroits. Pendant qu'il étoit à son premier Diocese, dont la Ville Capitale étoit nommée Sarum, il persuada aux habitans, de se transporter au lieu où est présentement Salisbury, dont la situation est beaucoup plus avantageuse. Il y fit commencer une superbe Eglise, qui ne fut finie que trente ans après, & qui subsiste encore aujourd'hui. La seconde chose par laquelle ce Prélat s'est rendu fameux, ce sont ses Constitutions Synodales à l'usage de l'Eglise de Sarum, ou Salisbury. Elles contiennent 87. Articles, dont je ne rapporterai que le XV. qui défendoit aux Prêtres de recevoir de l'argent pour des Messes, & le XXXIV. par lequel il paroit manifestement, que des Laïques communioient alors sous les deux especes. Richard Poor de Durham.

Alexandre Hales né de la Province de Glocester, grand Canoniste, & à qui on donna le tire de Docteur Irréfragable, fut Professeur dans l'Université de Paris. Entre autres Ouvrages, il composa des Notes sur la Bible, & un Commentaire sur le Maître des Sentences, dans lequel, selon Monsieur du Pin, il y a plus de Logique & de Métaphysique, que de vraye connoissance des Antiquitez de l'Eglise. Alexandre Hales.

Sewald, Archevêque d'Yorck, étoit un habile Théologien, & d'une vie sans reproche. Il prenoit pour modéle de sa conduite Edmond Archevêque de Cantorbéri, qui avoit été son Maître. Les fréquentes exactions de la Cour de Rome lui causoient tant d'indignation, qu'il ne put s'empêcher d'en représenter l'abus au Pape Alexandre IV. dans une Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet. Entre autres choses, il lui représentoit, que quand Jesus-Christ avoit Sewald d'Yorck.

ETAT DE L'EGLISE. donné la conduite de ſes brebis à S. Pierre, il ne lui avoit pas ordonné de les écorcher. Cette hardieſſe, jointe au refus d'admettre certains Italiens qui portoient des Proviſions de la Cour de Rome, lui attira l'indignation d'Alexandre, qui enfin l'excommunia. Ce Prélat, ſe trouvant à l'article de la mort, ſe plaignit amerement de l'injuſtice du Pape, & en appella au Souverain Juge. Matthieu Paris n'a pas cru ſans doute, que cette Excommunication ait privé Sewald du ſalut éternel, puiſqu'il aſſure que ce Prélat fit un miracle dans ſa derniere maladie.

Kilwarby de Cantorbéri. Robert Kilwarby, Archevêque de Cantorbéri, fut un Prélat d'un grand ſçavoir, pour le Siécle où il vivoit. Son mérite l'ayant fait élever à la Dignité de Cardinal, il quitta ſon Archevêché pour aller demeurer à Rome.

Grosteſte de Lincoln. Je finirai ce que j'ai à dire touchant les Eccléſiaſtiques diſtinguez de ce Siécle, par un des plus fameux. C'eſt de Groſteſte Evêque de Lincoln, que je veux parler. Comme on trouve ſur ſon ſujet diverſes particularitez aſſez curieuſes, je m'y arrêterai plus longtems que ſur les autres.

Groſteſte étoit un Prélat ferme & courageux, qui ne ſe laiſſoit ni gagner par les faveurs de la Cour, ni intimider par les menaces du Pape, écueils que peu d'Eccléſiaſtiques de ce tems-là ſçavoient éviter. Celui-ci, s'attachant uniquement à ſuivre ce qu'il croyoit que la raiſon & l'équité lui dictoient, ſans qu'aucune conſidération pût l'en détourner, avoit peu d'égard aux circonſtances du tems, ou à la qualité des perſonnes, & s'oppoſoit également, tantôt aux volontez du Roi, tantôt aux ordres du Pape, ſelon que l'occaſion s'en préſentoit. Par cette fermeté, il s'étoit acquis une grande réputation parmi le Peuple accoûtumé, depuis pluſieurs années, à voir les Evêques plier ſous l'une ou ſous l'autre de ces deux Puiſſances. Il lui arriva un jour d'excommunier un Sherif, parce qu'il refuſoit d'empriſonner un homme excommunié qui ſe mocquoit des cenſures de l'Egliſe. Henri III. mécontent de ce que le Prélat ne s'étoit pas adreſſé à lui, pour obliger le Sherif à exécuter les Canons, chercha dans l'autorité du Pape un ſecours pour maintenir la ſienne propre, remède pire que le mal.

Cette affaire obligea Groſteſte à faire un voyage à Rome, où il ſe confirma dans la mauvaiſe opinion qu'il avoit de la Cour du Pape. Il ne pouvoit voir ſans indignation, & ſans en témoigner ſon chagrin, les meilleurs Bénéfices du Royaume, conférez à des Italiens qui n'y faiſoient pas même leur réſidence, ou qui n'entendoient pas l'Anglois. La douleur qu'il reſſentoit de voir les biens d'Egliſe ſucez par ces ſangſuës, lui ayant fait refuſer de recevoir un de ces Italiens pourvû par le Pape d'un des meilleurs Bénéfices de ſon Diocéſe, il fut bien-tôt après ſuſpendu. Mais, ſans ſe mettre en peine de cette cenſure, il continua les fonctions de l'Epiſcopat, ſon troupeau n'étant pas plus ſcrupuleux que lui. Il refuſa même, pendant ce tems-là, d'admettre de nouvelles Proviſions du Pape, en faveur de quelques autres Italiens. Il diſoit, que confier le ſoin des ames à de tels Miniſtres, c'étoit agir au nom du Diable, plûtôt qu'en l'autorité de Dieu.

La Cour de Rome vouloit alors éviter l'éclat, de peur de révolter contre elle le Clergé d'Angleterre, qui lui fourniſſoit une abondante moiſſon. Ce fut par cette raiſon que le Pape crut devoir fermer les yeux à la déſobéïſſance de ce Prélat qui étoit d'une fermeté reconnuë & fort eſtimé du Peuple. Il

aima

aima mieux tâcher de le gagner par la douceur, en lui donnant un témoignage de son estime par une Commission qu'il lui envoya, pour réformer certains abus qui s'étoient glissez dans les Monasteres. Cela n'empêcha pas que bien-tôt après, Grosteste ne lui causât un très-sensible chagrin, en faisant le calcul de l'argent que les Bénéficiers Italiens tiroient tous les ans d'Angleterre, ainsi qu'il a été dit en un autre endroit. C'étoit alors Innocent IV. qui occupoit le Siége Pontifical. Il étoit tellement accoûtumé à traiter les Anglois avec hauteur, qu'il ne put apprendre la démarche de ce Prélat sans en être extraordinairement irrité. Mais comme il n'osoit le pousser sur ce sujet, parce que son action avoit été généralement approuvée, il l'attaqua sur ce qu'il avoit refusé de recevoir ses Provisions, & lui adressa un Bref menaçant, dont tout autre que lui auroit été effrayé. Il répondit à celui qui avoit été chargé de lui envoyer ce Bref avec certaines Instructions, d'une maniere extrémement hardie, par une Lettre dont on ne sera peut-être pas fâché de voir ici un Extrait.

ETAT DE L'EGLISE.

Je desire que votre Prudence sçache, que je suis prêt en tout tems à obéir au Pape, avec un respect filial. Mais je suis ennemi de tout ce qui est contraire aux instructions Apostoliques, à quoi aussi les Commandemens de Dieu m'engagent. Pour faire maintenant l'application de ce que je viens de dire, j'ajoûterai qu'il faut nécessairement que les instructions du Siége Apostolique soient conformes à celles des Apôtres, & de Notre Seigneur Jesus-Christ qui est représenté par le Pape. Puisque Jesus-Christ a déclaré que celui qui n'est pas pour lui, est contre lui, la sainteté du Siége Apostolique doit être telle, qu'elle ne se trouve jamais en opposition avec celle de Notre Sauveur. Il suit donc évidemment de ce principe, que la Lettre dont il s'agit est entiérement opposé au caractere Apostolique. En premier lieu, à cause de la clause NONOBSTANT *dont on se sert si souvent depuis quelque tems, & qui ne renferme aucune équité naturelle. Au contraire, il est certain qu'elle produit une infinité de maux, puisqu'elle donne occasion à l'inconstance & à la mauvaise foi. Elle ébranle les fondemens de la confiance, & rend le langage & les Ecrits sans force, & de nulle signification. Enfin, il ne se peut faire, que la sûreté de la Religion, & la paix de la Société ne souffrent beaucoup d'une pareille extension de l'autorité Apostolique. Je dis en second lieu, qu'après les pechez de Lucifer & de l'Antechrist, il ne peut y avoir une plus grande défection, ni qui marque une opposition plus directe à la Doctrine de Notre Seigneur & de ses Apôtres, que de détruire les ames, en les privant de l'Office Pastoral. Il est pourtant manifeste, que ceux qui prennent le titre Sacerdotal, & en reçoivent les émolumens sans en faire les fonctions, sont coupables de ce crime. Car l'Ecriture Sainte dit en termes exprès, que le Pasteur qui néglige son troupeau est un veritable meurtrier des brebis. Peut-on donc s'empêcher de regarder comme un crime des plus atroces, une conduite qui tend si manifestement à la destruction de la Verité, & de la vertu & du bonheur du Genre humain? Si dans les productions morales, la cause du bien est toûjours meilleure que ses effets, il en est tout au contraire dans la propagation du vice, dont la source & l'origine sont toûjours pires que les désordres qui en procedent. Il est donc manifeste, que ceux qui font entrer dans l'Eglise des Sujets si peu capables, & qui par là ruinent la Hiérarchie, sont très-dignes de blâme, & que leur faute est proportionnée au dégré de leur élévation. Je conclus de cela, que le Siége Apostolique, qui a reçu de Notre Seigneur une si grande mesure d'autorité, pour l'édifi-*

l'édification, & non pas pour la destruction; & dont la puissance est resserrée dans certaines bornes, ne doit point appuyer, & moins encore commander, une si horrible prévarication, si pernicieuse à l'Eglise. Un attentat de cette nature seroit un abus manifeste de son autorité, & une cause suffisante pour l'en faire dépouiller. Ce seroit en effet, se placer dans une trop grande distance du Trône de gloire, & représenter bien mal la personne de Notre Seigneur. On peut dire au contraire, que ce seroit s'asseoir dans la Chaire de pestilence, & sur un même Siége avec le Diable & l'Antechrist. Il n'y a point de Chrétien qui voulant vivre dans la Communion de l'Eglise, & rendre au Siége Apostolique le respect qui lui est dû, doive obéir à des Commandemens de cette nature, quand même ils lui seroient portez par un Ange du Ciel. Il doit au contraire se révolter, si je puis m'exprimer ainsi, contre ses ordres, & s'y opposer de tout son pouvoir. Pour toutes ces raisons, puisque les instructions dont il s'agit sont si manifestement contraires à la Foi Catholique, & à la sainteté du Siége Apostolique, mon devoir m'oblige à les rejetter, bien loin de les recevoir par déférance pour celui qui les envoye. Votre prudence ne peut donc point m'imposer de peine, parce qu'à proprement parler, mon refus ne doit pas être regardé comme une rébellion, mais au contraire comme un respect filial. Car, pour tout dire en un mot, le Siége Apostolique n'a reçu sa Commission que pour édifier, & non pas pour détruire, & la plénitude de sa puissance ne doit s'étendre qu'à ce qui regarde l'édification. Mais ces Provisions, comme on les appelle, ne tendent qu'à la destruction. C'est pourquoi le S. Siége ne doit point autoriser une semblable Liberté. J'ajoûte pour conclusion, que ce sont des pratiques revelées par la Chair & le Sang qui ne peuvent hériter le Royaume des Cieux, & non pas par le Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ.

Cette Lettre mit Innocent dans une terrible colere. *Quoi*, dit-il, après en avoir entendu la lecture, *ce vieux reveur a la hardiesse de censurer notre conduite? Par S. Pierre, & par S. Paul, j'en ferai un si terrible châtiment que le monde en sera étonné.* Sa passion fut pourtant un peu calmée par quelques-uns des Cardinaux qui lui représenterent les conséquences fâcheuses qui pourroient naître d'une trop grande sévérité. Que l'éclat qu'il feroit en cette occasion ne pourroit qu'être préjudiciable au S. Siége, puisqu'infailliblement il donneroit occasion aux Anglois d'en examiner les motifs. Qu'il étoit à craindre, que dans les dispositions où ils étoient par rapport au S. Siége, & en faveur de l'Evêque de Lincoln, ils ne trouvassent trop étrange, qu'un Prélat si généralement estimé fût traité avec une rigueur excessive. Qu'au contraire, il falloit éviter avec soin de leur donner occasion d'entrer dans l'examen de ce qu'il alléguoit pour justifier sa désobéïssance, & que par toutes ces raisons, on agiroit plus prudemment en ne prenant point connoissance de cette insolente Lettre. Quoique ces remontrances modérassent les effets de la colere du Pontife, elles ne furent pourtant pas capables de l'appaiser entiérement. Les Annales de Lancroft portent que l'Evêque fut excommunié peu de tems avant sa mort, & que, sans s'embarrasser de cette censure, il en appella à la Cour Céleste. Cela se confirme par le rapport de plusieurs Historiens qui ont dit, qu'Innocent proposa, dans un Consistoire, de faire déterrer le Corps de Grosteste & de le faire jetter à la voirie: mais que les Cardinaux ne furent pas de cet avis. Quoiqu'il en soit, s'il fut excommunié, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, puisqu'il ne discontinua point ses fonctions, &

& que le Clergé de son Diocése, aussi peu scrupuleux que son Evêque, lui obéït jusqu'à la fin de sa vie. Les Evêques ses Confréres, & les Moines mêmes, quoiqu'extrêmement attachez aux intérêts du Pape, n'étoient pas plus portez à croire que cette Excommunication eût produit un grand effet. Quelques-uns d'entre eux qui se trouverent à la mort de ce Prélat, assurerent qu'ils avoient entendu une Musique divine dans l'air, audessus de la maison où il mourut. On trouve encore, que sous le Pontificat de Clément V. les Chanoines de S. Paul solliciterent très-fortement la Canonisation de Grostefte, sur les témoignages de divers miracles qu'il avoit faits après sa mort. Mais comme ce n'étoit pas de Saints de cette espéce que la Cour de Rome prétendoit remplir le Calendrier, leur demande fut rejettée. Un pareil exemple d'un Evêque mort dans les liens de l'Excommunication, & qui néanmoins passe pour Saint dans le Païs même où il a vécu, est une difficulté qu'il faut laisser démêler à ceux qui y ont intérêt. Je me contenterai de rapporter encore sur ce sujet, une particularité qui, si elle n'est pas véritable, prouve du moins, qu'on avoit une grande opinion de la sainteté de ce Prélat. Un Historien rapporte, que Grostefte, peu de tems après sa mort, apparut revétu de ses habits Pontificaux, à Innocent IV. & qu'après lui avoir donné un coup de sa Crosse sur le côté, il lui fit une rude reprimande. Il ajoûte, que le Pontife fut tellement effrayé, de cette apparition, qu'il en demeura deux jours sans manger. Je n'ai rien à dire sur la vérité de ce récit. J'en tire seulement cette conséquence, qu'encore que cet Evêque fût mort excommunié par le Pape, & dans des sentimens très-opposez à ceux de la Cour de Rome, l'Historien n'a pas laissé de témoigner par son récit, qu'il le croyoit glorifié.

ETAT DE L'EGLISE.

Grostefte composa divers Traitez. Entre autres, il traduisit en Latin, le *Testament des douze Patriarches*, dont Jean de Basingstock, qui l'avoit trouvé à Athenes, lui avoit mis en main une Copie. On ne sçait pas bien en quel tems l'Original a été écrit. Le Docteur Cave croit qu'il est du second Siécle. Dodwel le place dans le premier, & d'autres croient qu'il a été composé par quelque Juif, avant la naissance de Jesus-Christ.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIERES,

Contenuës en ce Tome Deuxiéme.

A.

Aron Juif donne à Henri III. une somme exhorbitante. 358.
Abbaye de la Bataille. 16. Sa fondation. *ibid.*
Abbaye. (Fondations d') 135
Abbé Joachim ; ce que c'est. 209
Abus à réformer. 159
Accidens extraordinaires sous le Regne de Guillaume le Roux. 66
Acre, (Siége d') par les Chrétiens. 214
Adam Rebelle, combat contre Edoüard. 427
Adrien IV. Pape. 157. Sa mort. *ibid.*
Adelaïde de Louvain, seconde femme de Henri I. 86
Affaires de Palestine. 325
Affaires de Galles. 360
Affaires de Sicile. 206, 370. *& suiv.*
Affaires de Normandie. 3
Affaires de Bretagne. 132. 154
Affaires de Jerusalem. 213
Alban (L'Abbé de Saint) se révolte contre Guillaume I. 29. Il proclame Edgard Roi. *ibid.* Sa mort. *ibid.*
Albemarle (Guillaume d') se saisit d'un Château. 314. Il obtient son pardon. *ibid.*
Aldred Archevêque d'Yorck, fait faire des remontrances à Guillaume I, qui sont mal reçûës. 19. Sa mort. *ibid.*
Aldred Archevêque d'Yorck qui couronna Guillaume I. 138
Alexandre II, Roi d'Ecosse, refuse l'hommage à Henri III. 360. Sa mort 368.
Alexandre III. Roi d'Ecosse. *ibid.* Il épouse Marguerite, fille de Henri III. 376. Il se défend de rendre hommage. *ibid.*
Alexandre IV. succéde à Innocent IV. 388. Il léve une Armée contre Mainfroy. 389. Il se sert d'un moyen étrange pour tirer de l'argent du Clergé 393 Il envoye un nouveau Nonce en Angleterre. 396. Il presse Henri III. sur l'affaire de Sicile. 403. Sa mort. 406
Alexandre Cementarius. 452
Alexandre Halès. 453
Aliénor de Bretagne meurt en Angleterre. 354
Aliénor, femme de Loüis le jeune se broüille avec lui. 114. Elle est répudiée, & épouse Henri II, Roi d'Angleterre. 115. Ses droits sur Toulouse. 155
Aliénor, femme de Henri II. fait mourir Rosemonde sa maîtresse 185. Elle envoye Geoffroy & Richard à Paris. 187 Elle est mise en prison. *ibid.* Puis mise en liberté. 202. Elle tâche de faire agir le Pape pour la liberté du Roi Richard. 223. Sa Lettre au Pape. *ibid.* Sa mort. 255
Aliénor, fille de Henri II. épouse le Roi de Castille. 176
Ambassade de l'Empereur au Roi Jean sans Terre. 244
Angleterre. (Etat de l') 42
Angleterre. (Troubles en) 211
Anjou, (Le Comte d') se saisit de la Normandie. 206. Sa mort. 115
Anselme, Archevêque de Cantorbéri, se broüille avec Guillaume. 60. Il est rappellé par Henri I. 70. Il lui rend de grands services. 71. *& suiv.* Sa broüillerie avec le Roi, touchant les investitures. 73. Il va se plaindre au Pape. 74 Il s'accommode avec le Roi. *ibid.* Il persécute les Prêtres mariez. 80. Sa mort. 81
Arbalestres, (Remarques sur les) 234
Arbitrage & sentence du Roi de France sur les différends de Henri III. 413
Archevêque (L') de Bourdeaux va se plaindre

plaindre en Angleterre de Leicester, qui est déchargé par les Commissaires. 377
Arlot, nouveau Nonce en Angleterre. 398
Armoiries d'Angleterre. 234
Arthur le Grand, son Corps est trouvé sous le Regne de Henri II. 201
Arthur, Duc de Bretagne, se joint à Philippe contre le Roi Jean. 249. Il est accordé avec une fille de Philippe. 250. Il assiége Mirebeau. *ibid.* Il est pris prisonnier & envoyé à Falaise. *ibid.* Sa fierté. *ibid.* Il disparoît. 251
Assises de Northampton; ce que c'est. 191
Athelmar, frere uterin du Roi, arrive en Angleterre. 366. Il est élu Evêque de Winchester. 369. Sa mort. 406
Avanture où Guillaume le Roux court risque de sa vie. 53
Aûtriche (Le Duc d') reçoit un affront de Richard I. 214. Il se retire avec le Duc de Bourgogne. 219. Son procédé avec Richard, touchant sa rançon. 227

B.

BArons; leur ligue contre le Roi Jean. 277. Examen de leurs droits. *ibid.* Ils demandent le rétablissement des Loix d'Edoüard. 279. Ils assiégent Londres. 280. Ils obligent le Roi à céder. *ibid.* Ils méprisent les menaces du Pape. 283 Ils sont excommuniez. 284. Ils appellent le Prince Loüis de France. 285. Ils sont aigris par l'Evêque de Winchester. 334. Ils refusent de se trouver au Parlement. *ibid.* Ils menacent d'élire un autre Roi. *ibid.* Ils se plaignent au Roi Henri III. 345. *& suiv.* Ils se liguent contre lui. 346. Leurs vigoureuses résolutions contre le Pape. 361. Ils font arrêter un de ses Couriers. 362 Ils exposent les griefs contre les Tributs, & la clause *nonobstant.* 363. Ils protestent contre le Tribut. *ibid.* Ils reçoivent du Pape une satisfaction illusoire. *ibid.* Ils commencent à prendre des mesures contre le Roi, & veulent reformer le Gouvernement. 399. Ils font une association pour maintenir les Statuts d'Oxford. 402. Ils écrivent au Pape pour justifier leur conduite. *ibid.* Ils font un Traité avec la France. 404. Ils défendent d'envoyer aux Bénéficiers étrangers leurs revenus. 405. Ils font la Guerre à Henri III. 410. Ils élisent le Comte de Leicester pour Général. *ibid.* Ils présentent Requête à Henri III. *ibid.* Ils presentent à Henri III. une adresse qui est rejettée. 414. Ils gagnent la bataille de Lewes. *ibid. & suiv.* Ils forment un nouveau plan. 416. Ils refusent de recevoir un nouveau Légat du Pape. 418. Ils sont persécutez. 424. Ils font la Paix. 430
Bataille. (Abbaye de la) 16. Sa fondation. *ibid.*
Bataille de Tinchebray. 79
Bataille de Lincoln. 106
Bataille de Bovines. 277
Bataille de Nocera. 389
Bataille de Lewes. 414. *& suiv.*
Bataille d'Evesham. 422
Baudoüin, Archevêque de Cantorbéri. 195
Becket, (Thomas) sa fortune. 158. Il est fait Grand Chancelier, puis Archevêque de Cantorbéri. *ibid.* Il renvoye le grand Sceau au Roi. *ibid.* Il fait connoître qu'il a quelque grand dessein. *ibid.* Il change de conduite à l'égard du Roi. *ibid.* Il se propose de traverser les desseins du Roi. 159. Premiere occasion de sa querelle avec le Roi. 160. Autre sujet. *ibid.* Il signe les cinq Articles & s'en repent. 162. Le Pape les condamne. *ibid.* Becket se suspend & est rétabli par le Pape. *ibid.* Le Roi lui suscite des Procès. *ibid.* Il perd le premier. 163. Il prend la résolution de ne plus se défendre. *ibid.* Il est accusé de deux crimes, & refuse de comparoître. *ibid.* Il est déclaré parjure par la Cour des Pairs. 164. Il fait une demarche séditieuse & une réponse arrogante à l'Archevêque d'Yorck. *ibid.* Il est condamné à la prison. *ibid.* Il refuse d'aller oüir sa Sentence, & répond arrogamment. *ibid.* Il se sauve en Flandres déguisé. *ibid.* Il trouve un azyle en France. *ibid.* Il excite le Pape contre Henri. 165. Il défend sa cause qui étoit portée au Pape. *ibid.* Il tâche d'intéresser toute l'Eglise dans sa querelle. 166. Il est invité d'aller à Rome. *ibid.* Il excommunie plusieurs Seigneurs du

du Conſeil. *ibid.* Sa Lettre au Roi Henri II. 167. Il refuſe de reconnoître les Légats du Pape pour ſes Juges. 168. Il demeure infléxible ſur les accommodemens. *ibid.* Il eſt chaſſé de Pontigni & reçû à Sens par ordre du Roi de France. 169. Il reçoit de grands honneurs du Pape. *ibid.* Il a une conférence avec Henri II. devant le Roi de France. 170. Il excommunie preſque tous les Prêtres Anglois. 171. Il eſt mortifié. 172. Il s'accommode avec le Roi d'Angleterre. 173. Il excommunie pluſieurs Prélats & entre en triomphe à Cantorbéri. 174. Nouvelles plaintes contre lui. *ib.* On complotte contre lui. *ibid.* Il eſt maſſacré au pied de l'Autel. *ibid.* Caractere de Becket. 175. On lui attribuë pluſieurs miracles & paſſe pour Saint. 175. *& ſuiv.* Il eſt canoniſé. 176
Bénéfices (Les) ſont donnez aux Etrangers ſous Guillaume le Conquerant. 28
Bertrand Arbalêtrier bleſſe le Roi Richard à mort. 232. Il eſt pardonné par ce Roi; mais après la mort de Richard, il eſt écorché vif par l'ordre de Machade, Général des Routiers. *ibid.*
Blund (Richard) Archevêque de Cantorbéri. 333
Boniface, Archevêque de Cantorbéri. 353
Bourgogne (Le Duc de) ſe retire. 219
Brent, (Foulques de) ſa révolte. 318
Bretagne. (Affaires de) 152, 154, 195
Bulle d'Alexandre IV. 395

C.

Canon (Droit) eſt introduit en Angleterre. 119
Canon qui oblige à exterminer les Hérétiques. 446
Canon ſur le Célibat des Prêtres. 447
Carliſle érigé en Evêché. 89
Caſtille (Le Roi de) a des prétentions ſur la Guyenne. 381
Catilina Anglois. 423
Célibat du Clergé. 126
Charles d'Anjou, Roi de Sicile. 425. Il gagne la Bataille de Célano, & fait couper la tête à Conradin. 430
Chartre (La grande) 292
Chartre des Forêts. 301
Cheſter (Le Comté de) eſt réüni à la Couronne. 345
Chevaliers (Les) des Provinces aſſiſtent au Parlement. 420
Cinq Ports; (Les) ce que c'eſt; ſe déclarent contre le Roi. 408
Circuits des Juges, & Reglement pour la Juſtice. 191
Clément III. Pape. 197
Clément IV. Pape. 418. Il révoque le don de la Sicile. 425. Il en inveſtit Charles d'Anjou. *ibid.* Sa mort. 430
Communes. (Obſervation ſur le droit des) 400. Son origine. 417
Concile de Reims, où on veut faire des affaires à Henri. 85
Conciles à Weſtminſter, où les Partiſans de Mathilde ſont excommuniez. 112
Conciles. 133
Conciles ſous Henri II. 441. *& ſuiv.*
Concile (XIe) de Latran. 443
Conciles ſous Richard I. & ſous le Roi Jean. 444. *& ſuiv.*
Concile ſur l'élection d'un Archevêque de Cantorbéri. 444
Concile (XIIe) de Latran. 445
Concile ſous Henri III. 447
Concile de Cantorbéri, qui livre trois hommes au bras ſeculier. *ibid.*
Concile contre le mariage des Prêtres. *ibid.*
Confédération des Eccléſiaſtiques étrangers. 329
Conjuration contre Henri II. 185. Les fils du Roi en ſont les Auteurs & pourquoi. *ibid.*
Conrad fait mourir Henri ſon frere, Roi de Sicile. 285. Il eſt accuſé de cette mort. *ibid.* Il eſt empoiſonné par ſon frere bâtard. *ibid.*
Conradin, fils de Conrad. 385. Il eſt décapité. 430
Conſervateurs; leur établiſſement. 417
Conſpiration des Normans contre Guillaume I. 34. Elle eſt étouffée. 35
Conſpiration contre Guillaume le Roux. 49
Conſpiration contre Henri III. 347
Conſtance de Sicile, de Religieuſe devient épouſe de l'Empereur Henri VI. 207. Elle accouche ſous une tente. *ibid.*

Conſtan-

Conftance, mere d'Arthur Duc de Bretagne, fe met fous la protection de Philippe. 241. Elle fe reconcilie avec Jean. 242. Elle époufe Guy de Thoüars 244
Conftantin excite les Habitans de Londres à fe venger. 315. Il eft pendu par Hubert. *ibid.*
Conftitutions apportées de Rome. 448
Corbert Archevêque de Cantorbéri. 86. Sa mort. 95
Corporations à Londres. 234. Leur établiffement. *ibid.*
Cofpatrick ravage les terres du Roi d'Ecoffe. 31
Couvre Feu; ce que c'eft, & par qui établi. 22
Crême, (Jean de) Légat en Angleterre. 87
Croifade, par qui publiée. 61. & pourquoi. *ibid.*
Croifade (Nouvelle) contre les Sarrafins. 114. *&* 130.
Croifade contre les Albigeois. 320
Croifade dont on eft difpenfé pour de l'argent. 340
Cumin (Robert) Seigneur Normand. 24 Il eft fait Gouverneur du Nord. *ibid.* Il eft tué. *ibid.*
Curvis. (Jean de) 255

D.

DAvid Roi d'Ecoffe fait irruption dans le Nord. 96. Il fait la paix. *ibid. &* *fuiv.* Il meurt. 117
Decretales des Papes. 450
Demêlez touchant les élections. 439
Demêlez entre les Achevêques de Cantorbéri & d'Yorck. 442
Dementi donné à Henri III. & par qui. 378
Defpreaux, (Guillaume) fon action généreufe. 219
Defroches, (Guillaume) Evêque de Winchefter fuccéde dans la Régence au Comte de Pembroock. 313. Voyez Winchefter.
Defvonshire (Le Comte de) fe revolte. 95
Die, (Jean de) nouveau Nonce en Angleterre. 396
Différence des Rois Saxons & des Rois Normans par rapport à l'Eglife. 120
Différend entre Gui de Lufignan & Montferrat. 215
Différends entre les Archevêques de Cantorbéri & d'Yorck. 122. *& fuiv.*
Difcours de l'Archevêque de Cantorbéri. 239
Doom'sday boock, Livre, ce qu'il contient. 38
Donald, frere de Macolm, eft couronné Roi d'Ecoffe. 57. Il fait irruption en Angleterre, & eft battu. 58
Dreux, (Philippe de) Evêque de Beauvais, combat contre Richard, eft fait prifonnier. 230. Belle réponfe de Richard à fon fujet. *ibid.*
Dreux (Jean de) Duc de Bretagne époufe une fille de Henri III. 406
Droits des Evêques de Londres & de Winchefter en l'abfence de l'Archevêque de Cantorbéri. 444
Duncan fe fait couronner Roi d'Ecoffe. 58
Durham. (Richard Poor & Edmond de) 453

E.

ECcléfiaftiques fameux. 138. 452. *& fuiv.*
Ecoffe. (Affaires d') 62
Ecoffe (Le Roi d') fait hommage à Henri III. 312
Edgard Atheling. 6. *& fuiv.* 54. *& fuiv.*
Edmond, Chanoine de Salisbury, eft élû Archevêque de Cantorbéri, à la place de Blund. 337
Edmond, fils de Henri III. 361. Sa naiffance. *ibid.*
Edmond de Durham. 453
Edoüard, (Naiffance d') fils de Henri III. 349. Il eft fait Duc de Guyenne. 378. Il époufe Eléonor de Caftille. 383. *& fuiv.*
Edoüard (Le Prince) ratifie les conventions faites touchant la Sicile. 396. Il enleve dix mille livres fterling de la maifon des Templiers. 409. Il eft bloqué dans le Château de Briftol, puis s'en tire. 411. Il fe renferme dans Windfor. 412. Il confére avec les Barons. *ibid.* Il eft arrêté & contraint à livrer la Place. *ibid.* Il bat les milices de Londres. 415. Il fe laiffe amufer, & ne

ne peut plus ni combattre ni se retirer. *ibid.* Il est contraint d'accepter de dures conditions. 416. Il se sauve d'entre les mains de Leicester. 420. *& suiv.* Il joint le Comte de Glocester. 421. Ses forces s'augmentent. 422. Il suit le Comte de Leicester, le bat à Evesham & délivre Henri III. *ibid. & suiv.* Action vigoureuse de ce Prince. 427. Il va joindre le Roi son pere avec une Armée. 429. Il se croise pour la Terre Sainte. 430. Il s'engage à accompagner le Roi de France dans son voyage de la Terre Sainte. 431. Il se reconcilie avec le Comte de Glocester. *ibid.* Il va joindre le Roi de France. 432. Il tâche de lui persuader de quitter l'Afrique. *ibid.* Il va en Palestine. *ibid.* Il y est blessé par un assassin, *ibid.* qu'il tuë, & guérit de sa blessure. 433. Il fait une Trêve de dix ans avec le Soudan. *ibid.* Il part pour retourner en Angleterre. *ibid.* Voyez la suite de ses actions au tome suiv. à l'article d'Edoüard I.

Edoüard (Saint) est transporté dans la nouvelle Eglise de Westminster. 431

Edrick. 17. Sa révolte. *ibid.*

Eglise. (Etat de l') 120. *& suiv.*

Eglise. (Etat de l') 435. Principes de sa puissance. *ibid. & suiv.*

Elections. (Démêlez touchant les) 439

Eleonor de Provence épouse Henri III. 340

Eleonor de Castille épouse Edoüard, fils aîné de Henri III. 384

Erections d'Evêchez. 135

Etat de la Cour d'Angleterre. 341

Etendart. (Guerre de l') 99

Etienne, Roi d'Angleterre, est couronné & appuyé du Clergé. 93. Il promet beaucoup aux Barons. 94. Il prête un serment extraordinaire. *ibid.* Il s'empare des trésors du feu Roi. *ibid.* Il accorde une Chartre très-avantageuse. 95. Il s'empare des revenus de l'Archevêché de Cantorbéri. *ibid.* Il permet aux Barons de fortifier leurs châteaux. *ibid.* Son indulgence préjudiciable à ses affaires. 96. Il tombe malade. Ses suites. *ibid.* Il recouvre la santé. 97. Il chasse son frere de Normandie. *ibid.* Il fait alliance avec le Roi de France. *ibid.* Il céde la Normandie à Eustache son fils. *ibid.* Il s'accorde avec son frere & avec le Comte d'Anjou. *ibid.* Il réduit les Barons à l'obéïssance. 100. Il marche en Ecosse. *ibid.* Il fait la paix avec le Roi. *ibid.* Son affection pour le Prince d'Ecosse. *ibid.* Il lui donne une preuve singuliere de son amitié. *ibid.* Il se broüille avec le Clergé. 101. Il fait citer les Evêques. *ibid.* Il assiége Mathilde dans Arundel. 104. Il la laisse échapper. *ibid.* Sa fermeté. 105. Il l'assiége à Wallingford, puis à Lincoln. *ib.* Il est battu & fait prisonnier à Lincoln, & mis aux fers. 106. Il est échangé avec le Comte de Glocester. 111. Il demeure maître du Royaume. 114. Il porte la Couronne à Lincoln, malgré certaines Prophéties. *ibid.* Il se ligue avec Loüis le Jeune contre Henri. 115. Il veut faire couronner Eustache son fils. *ibid.* Il confere avec le Prince Henri, & convient d'une Trêve. 117. Il fait la paix avec Henri. 118. Il l'adopte. *ibid.* Sa mort. *ibid.* Son caractere. 119. Ses enfans. *ibid.*

Etrangers chassez du Royaume. 402

Etrangers (Les) sont dépoüillez de leurs biens. 339

Evêques; leur faste & leur orgueïl. 101. Leur dispute avec le Clergé. *ibid. & suiv.*

Eustache, fils du Roi Etienne, se marie. 102. Sa mort. 117

Exactions des Nonces & des Légats en Angleterre. 346. *& suiv.*

Excommunications contre les infracteurs des Chartres. 382

Exemptions. 440

Expédiens d'Oxford. 401

Extinction de la Maison de Pembroock. 364

F.

Fitz-Walter, Général des Barons contre le Roi Jean. 280

Flambart, premier Ministre du Roi Guillaume le Roux. 66

Flandre (Le Comte de) fait hommage au Roi Henri III. & pourquoi. 352

Foire de Lincoln; ce que c'est. 309

Foulques de Brent se révolte. 318

France (Le Roi de) attaque la Normandie. 32

France. (Troubles en) 323

Frideric II. Empereur, époufe Ifabelle fœur de Henri III. 340. Il demande la dot de fa femme. 341

G.

GAlles (Le Prince de) offre de fe rendre vaffal du Pape. 360. Il meurt. 364
Gallon, Légat du Pape, fe retire d'Angleterre. 313
Gafcons (Les) fe plaignent du Comte de Leicefter. 377
Gautier, ou Walter, Chef de la Maifon de Stuart. 57
Gautier, Comte de Pembroock. 353. Sa mort. 354
Gentils-hommes Normans (Les) font la conquête de la Sicile. 370
Géoffroy, fils de Henri II. 154. Il fe marie. 155. Sa mort. 195
Géoffroy, frere du Roi, eft Comte de Nantes. 153. Sa mort. 154
Géoffroy, frere naturel de Jean fans Terre, Archevêque d'Yorck, encourt l'indignation du Roi. 245. Sa mort. 268
Gilbert. 145
Gilbert, Comte de Pembroock, eft difgracié. 348. Sa mort. 353
Gilbert, fils du Comte de Glocefter, lui fuccéde. 409
Gilbert, Comte de Glocefter, fe déclare ouvertement contre Leicefter. 420. Il eft déclaré traitre. *ibid.* Il prend des mefures contre Henri III. 428. Il s'empare de Londres & de la Tour. 429. Il publie un Manifefte contre le Roi. *ibid.* Il demande la paix & l'obtient, & y fait comprendre les habitans de Londres. 430
Glocefter (Le Comte de) livre Falaife au Comte de Blois. 96. Il fe fait Chef des Révoltez contre Etienne. 98. Il publie un Manifefte contre lui. *ibid.* Il s'empare de Briftol. 98. Il va au fecours de Lincoln. 106. Il bat le Roi Etienne à Lincoln, & le fait prifonnier. *ibid.* Il eft fait prifonnier. 111
Glocefter (Le Comte de) eft jaloux du Comte de Leicefter. 405. Il féme un faux bruit contre Edoüard. *ibid.* Il accufe directement le Comte de Leicefter. *ibid.* Il fe reconcilie. 406. Il s'unit avec lui contre le Roi Henri III. 407. Il tente de furprendre le Roi. 408. Sa mort. 409
Godfrid, Prieur du Monaftere de Winchefter. 146
Grégoire VII. demande l'hommage à Guillaume. 33
Grégoire IX. Pape. 322. Il excommunie l'Empereur Fréderic II. 323. Il nomme un Archevêque de Cantorbéri. *ibid.* Il demande la Dixme, & la fait lever avec rigueur par fon Nonce. 324. Il foûtient Henri III. 325
Griefs d'Angleterre contre la Cour de Rome. 364
Groftêfte de Lincoln. 454. *& fuiv.*
Guerre de Galles. 59. 61. 86
Guerre de Guillaume contre Philippe I. Roi de France. 61
Guerre de l'Etendart. 99
Guerre Civile. 104
Guerre de Galles. 153. 323
Guerre entre la France & l'Angleterre, & fa caufe. 354
Guerre de Galles. 361. 364
Guerre de Galles. 396
Guerre des Barons contre Henri III. 410. Sa fin. 430
Guillaume eft reconnu Duc de Normandie. 6. Il eft attaqué par le Roi de France. *ibid.* Il appaife les révoltez, & châtie les habitans d'Alençon. 8
Guillaume, Comte d'Arques, fe révolte contre le Duc de Normandie. 7
Guillaume Guerland, Comte de Mortagne, fe révolte contre Guillaume I. 7
Guillaume I. Duc de Normandie, Roi d'Angleterre, va voir le Roi Edoüard. 9. Sa conduite après la Bataille de Haftings. *ibid.* Il affiége & prend Douvre. 10. Il s'approche de Londres. *ibid.* Il repouffe une fortie. 11. Son embarras. *ib.* Il reçoit les clefs de cette Ville. 12. Il reçoit les foûmiffions d'Edgard, & des deux Archevêques. *ibid.* On lui offre la Couronne. *ibid.* Il balance à l'accepter. 13. Il l'accepte, & eft couronné. *ibid.* Il prête le ferment accoûtumé. *ibid.* Il difpofe des tréfors de Harald. 15. Il protége les Anglois., & confirme leurs priviléges. *ibid.* Il fonde l'Abbaye de la Bataille. 16. Il va en Normandie, & laiffe deux Seigneurs pour Régens. *ibid.* Il retourne en Angleterre, & commence à

ce à regarder les Anglois de mauvais œil. 17. Cauſe de la meſintelligence entre le Roi & les Anglois. *ibid.* Il rétablit le Dane-Gelt. 19. Il promet une de ſes filles à Edwin. *ibid.* Il fait lever le Dane Gelt avec rigueur. *ibid.* Il marche contre les Révoltez. 20. Il confiſque les biens de ceux qui avoient porté les armes pour Harald. *ibid.* Il aſſûre ſes conquêtes par des citadelles. 22. Il ôte les armes aux Anglois, & établit le Couvre-feu. *ibid.* Il craint un ſoulévement général. 25. Il tâche d'appaiſer les Anglois. *ibid.* Il marche contre les Danois. *ibid.* Il corrompt leur Chef, qui ſe retire. *ibid.* Il aſſiége Yorck. *ibid.* Il donne ſa niéce en mariage à Waltehoff. *ibid.* Il ravage le Northumberland d'une maniere barbare. 26. Il maltraite beaucoup les Anglois. *ib.* Il donne leurs biens & leurs Charges aux Etrangers. *ibid.* Sa profuſion dans cette diſtribution. *ibid.* Il viole les Chartres accordées au Clergé. 27. Il enleve l'or & l'argent des Monaſteres. *ibid.* Il fait dépoſer divers Evêques & Abbez. 28. Il appaiſe une révolte par des promeſſes qu'il ne tient pas. 29. Il aſſiége d'autres Révoltez dans l'Iſle d'Ely. 30. Il les punit. 31. Il va en Ecoſſe. *ibid.* Il va en France. 33. Il refuſe l'hommage demandé par Gregoire VII. 33. Il défend de reconnoître aucun Pape. 33. Il fait décapiter Waltehoff. 35. Il va en Normandie, & pourſuit Raoul Guaër, Comte de Suffolck, auteur d'une conſpiration. 36. Il bâtit la Tour de Londres. Sa conduite pendant la paix. 37. Il fait un dénombrement des biens de ſes Sujets enrégiſtrez dans un Livre nommé Doom'sday Boock. 38. Ses revenus. *ibid.* Sa paſſion pour la chaſſe. 39. Il dépeuple un grand païs pour faire une forêt. *ibid.* Son affection pour la Normandie. *ibid.* Il érige de nouvelles Cours de Juſtice. 40. Il tâche d'abolir la Langue Angloiſe. *ibid.* Sa partialité pour les Normans. 41. Il défend ſon Royaume contre les invaſions de Canut, Roi de Dannemarck. 42. Il porte la guerre en France. 43. Il tombe malade. *ibid.* Ses dernieres actions. *ibid.* Sa mort. 44. Oppoſition faite à ſa ſépulture. *ibid.* Son caractere. 45. Sa femme & ſes enfans. 46

Guillaume II. ſurnommé le Roux. 47. Il eſt couronné. 48. Caractere de ce Prince. *ibid.* On conſpire contre lui. 49. Il attaque Odon & le prend dans Pevenſey. 50. Il aſſiége Rocheſter. *ibid.* Il marche contre l'Evêque de Durham & le bannit du Royaume. 51. Il opprime ſes Sujets Anglois. *ibid.* Il diſgracie Lanfranc. *ibid.* Sa conduite tyrannique. *ibid.* Il s'empare des Bénéfices vacans. 52. Il forme le deſſein de s'emparer de la Normandie. *ibid.* Il ſe rend maître de quelques Places. *ibid.* Il court riſque de la vie. 53. Il ſe retire. 54. Il attaque l'Ecoſſe ſans ſuccès & fait la paix. *ibid.* Il fait réparer Carliſle. 55. Il tombe dans une maladie dangereuſe. 56. Il donne quelques marques de repentence. *ibid.* Il remplit les Evêchez vacans. *ibid.* Il manque de parole à Anſelme de Cantorbéri. *ibid.* Il continuë d'opprimer ſes Sujets. *ibid.* Son entrevûë avec Macolm. 57. Il fait la guerre à ſon frere Robert. 58. Il fait conſacrer l'Abbaye de la Bataille. *ibid.* Il ſe ſert d'un moyen extraordinaire pour recouvrer de l'argent. *ibid.* Il marche contre les Gallois, & court riſque de tomber entre les mains des ennemis. 59. Il ſe broüille avec Anſelme. 60. Il prête de l'argent à Robert ſon frere pour la Croiſade. 61. Il a guerre avec le Roi de France. *ibid.* Il fait rebâtir le Pont de Londres, & conſtruire la Salle de Weſtminſter. 63. Il va au ſecours du Mans, & fait le Comte de la Flêche priſonnier. *ibid.* Il le met en liberté. *ibid.* Il eſt tué à la chaſſe. 64. Son caractere. *ibid.*

Guillaume, (Le Prince) fils de Henri I. perit malheureuſement ſur mer. 85

Guillaume Criton eſt fait Comte de Flandres. 88. Il eſt tué au Siége d'Aloſt. *ibid.*

Guillaume des Preaux. 119. Son action généreuſe à l'égard de Richard I. *ibid.*

Guillaume de Provence, frere de la Reine. 341

Guillaume, Comte de Hollande eſt élu Roi des Romains. 366

Guy de Luſignan, frere uterin de Henri III. 376

Guy,

Guy, Cardinal de Sainte Sabine, Légat en Angleterre, eſt élû Pape ſous le nom de Clément IV. 418

H.

HEmesham (Gautier de) eſt élû Archevêque de Cantorbéri. 322. Il eſt deſagréable au Roi. *ibid.*

Henri. (Naiſſance du Prince) 18. Il ſe joint à ſon frere Robert, & ſauve Roüen. 53. Henri mécontent de Robert, s'empare du Mont-Saint-Michel. 53. Il eſt aſſiégé par ſes deux freres. *ibid.* Il attaque Domfront. 55. Ses avantages, au ſujet de la Couronne d'Angleterre. 68

Henri I. ſurnommé Beauclerc, eſt couronné Roi d'Angleterre. 68. Il accorde une Chartre fort avantageuſe à ſes Sujets. 69. Il épouſe Mathilde d'Ecoſſe. 70. Il ſe venge de ſes ennemis 73. Il attaque Robert de Melleſme. *ibid.* Il ſe broüille avec Anſelme de Cantorbéri, au ſujet des Inveſtitures. *ibid.* Il s'accommode. 74. Il cherche querelle à ſon frere, pour lui enlever la Normandie. 76. *& ſuiv.* Il s'aſſûre des Anglois. 78. Il retourne en Normandie. 79. Il aſſiége Tinchebray. *ibid.* Il y bat ſon frere, le fait priſonnier, & l'enferme au Château de Cardiff. *ibid.* Il ſe rend maître de toute la Normandie. 80. Il devient plus fier envers ſes Sujets. *ibid.* Il ſe ſaiſit de ſon neveu, qui trouve le moyen de s'évader. 82. Il fait obſerver le célibat aux Prêtres. *ibid.* Il rétablit les études à Cambridge. *ibid.* Il châtie le Comte du Maine. *ibid.* Il repaſſe en Normandie. *ibid.* Il marie le Prince ſon fils, avec une fille du Comte d'Anjou. *ibid.* Il ſurprend Robert de Melleſme, & le met en priſon. *ibid.* Il remplit les Bénéfices vacans. *ibid.* Il fait la guerre aux Gallois. 83. Il paſſe en Normandie. 84. Il fait un Traité avec le Roi de France. *ibid.* Son indolence. *ibid.* Il ſe réveille. *ibid.* Il repaſſe en Normandie. *ib.* Il gagne une bataille, où il court riſque de la vie. *ibid.* Il épouſe Adélaïde de Louvain. 86. Il fait reconnoître ſa fille pour ſon héritiére. 87. Il reconnoît Innocent II. pour Pape. 89. Il va en Normandie, & meurt. Son caractére, & ſes enfans. 90. *&* 91

Henri, (Naiſſance du Prince) fils de Mathilde, & du Comte d'Anjou. 89

Henri II. (Le Prince) ſe diſpoſe à faire valoir ſes droits. ſur l'Angleterre. 114. Il s'abouche avec le Roi d'Ecoſſe. *ibid.* Il épouſe Alienor. 115. Il paſſe en Angleterre. 117. Henri conſent à la paix. *ibid.* Il a une Conférence avec Etienne. *ibid.* Il fait la paix. 118. Il ſuccéde après la mort d'Etienne, & eſt couronné. 148. Il révoque tous les dons faits par Etienne. 149. Il forme ſon Conſeil *ibid.* Il va en Normandie. 151. Il fait la guerre à Geoffroy ſon frere. *ibid.* Il le chaſſe d'Anjou. 152. Il recouvre le Northumberland. 153. Il fait vœu de ne plus porter la couronne. 154. Son entrepriſe contre le Comte de Toulouſe. 155. Fondement de cette attaque. *ibid.* Il aſſiége Toulouſe. 156. Etat floriſſant de ce Prince. 157. Troublé par Thomas Becket, Archevêque de Cantorbéri. 158. Premiere occaſion de ſa querelle avec Becket. 160. Il prend des meſures pour réduire le pouvoir du Clergé à de juſtes bornes. 161. Il convoque une Aſſemblée, & s'y plaint de la réſiſtance de l'Archevêque de Cantorbéri. *ibid.* Il propoſe cinq articles pour être réduits en Loix. *ibid.* Il les fait ſigner aux Evêques, & à l'Archevêque. 162. Il lui ſuſcite des procès *ibid.* Il le fait accuſer de deux crimes. 163. Il eſt menacé du Pape. 165. Il lui envoye des Ambaſſadeurs qui accuſent Thomas Becket devant le Pontife. *ibid.* Ses Procedures vigoureuſes contre le Pape & contre Becket. 166. Il prend des meſures pour ſe mettre à couvert des attaques du Pape. 167. *& ſuiv.* On tente en vain d'accommoder les deux Partis. 168. Il fait chaſſer Becket de Pontigni. 169. Il menace Alexandre III. de ſe ſouſtraire à ſon obédience. *ibid.* Il a une Conférence avec Becket. 170 *& ſuiv.* mais inutilement. 171. Il retourne en Angleterre, & fait couronner ſon fils Henri par l'Archevêque d'Yorck. 172. Il tombe malade, & fait ſon teſtament. 173. Il ſe détermine à s'accommoder avec Becket.

ket. *ibid.* Il confére avec le Roi de France, & avec lui. *ibid.* Il se raccommode. *ibid.* Il reçoit de nouvelles plaintes des Prélats contre Becket. 174. Ses paroles indiscrétes. *ibid.* Il est accusé du meurtre de Becket. 177. Il agit avec beaucoup d'adresse & de fermeté. *ibid.* Il forme le projet de conquerir l'Irlande. *ibid.* Il promet du secours au Roi de Ulster. 181. Il va en Irlande, & la soûmet entiérement. 183. Il va trouver les Légats du Pape en Normandie. 184. Il jure qu'il n'a point participé au meurtre de Becket. *ibid.* Conditions de son absolution. *ibid.* Conspiration contre lui. 185. Ses fils l'attaquent. 186. Il rappelle de France Henri son fils-aîné. *ibid.* Il se broüille avec son fils. 187. Il est attaqué de tous côtez. *ibid.* Il se défend vigoureusement. *ibid.* Il met la Reine en prison. *ibid.* Il se rend en Angleterre. 188. Il fait pénitence sur le tombeau de Becket. *ibid.* Il est battu de verges. *ibid.* Il acheve de réduire les Rebelles en Angleterre. *ibid.* Il fait lever le siége de Roüen. 189. Il se trouve dans un état florissant. *ibid.* Il fait la paix avec Loüis le Jeune. 189. Il confirme les Loix de Saint Edoüard. 190. Il veut faire ériger l'Irlande en Royaume. 191. Il est choisi Arbitre par les Rois de Castille & de Navarre. 192. Il seme la dissension entre ses enfans. *ibid.* Il envoye Jean en Irlande, & le rappelle. 194. Il se prépare à punir Richard. 195. Il a guerre avec Philippe. 196. *& suiv.* Il est abandonné de ses Sujets de France. 200. Il est battu par tout. *ibid.* Il est contraint d'accepter une paix desavantageuse. *ibid.* Il découvre que son fils Jean est d'intelligence avec Richard. *ibid.* Il fait des imprécations contre ses enfans. *ibid.* Il meurt à Chinon. *ibid.* Son corps jette du sang à l'arrivée de Richard. *ibid.* Son caractere. 201. Ses enfans légitimes. *ib.* Ses bâtards. *ibid.*

Henri, fils de Henri II. est couronné. 172. Sa fierté. *ib.* Il refuse la visite de Becket. *ib.* Il entre dans la conspiration contre son pere. 186. Il prend des mesures contre lui avec le Roi de France. *ib.* Il est rappellé, & mené en Auvergne. *ibid.* Il se broüille avec son pere. *ib.* Il est soupçonné, & s'évade. *ib.* Il agit en Souverain. 187. Il fait des progrès en France. 188. Le vent l'empêche de mener une Armée en Normandie. *ib.* Il va en France. 190. Sa mort. 193

Henri, (Naissance du Prince) fils du Roi Jean. 262

Henri III. surnommé de Winchester. 304. Il est couronné. 305. Il rend hommage au Pape. *ibid.* Il entre dans Londres. 311. Il jure qu'il maintiendra les priviléges du Peuple. *ibid.* Il est couronné de nouveau. 313. Il accorde l'observation des Chartres. 316. Il est déclaré majeur. 319. Il fait renouveller toutes les Chartres, & pourquoi. 320. Son caractere. *ibid.* Il commence à opprimer son peuple. 321. Il se broüille avec son frere Richard. *ibid.* Il révoque les Chartres. *ibid.* Il contente son frere. 322. Il est mécontent des Moines de Cantorbéri, au sujet d'une élection. *ib.* Il ne sçait profiter des troubles de France. 323. Il soûtient le Pape. 325. Il forme le dessein de porter la guerre en France. *ibid.* Il manque de Vaisseaux. Il veut tuer Hubert, qu'il accuse de cette faute. *ibid.* Il amasse de l'argent par des voyes injustes. 326. Il va descendre en Bretagne. *ibid.* Il ne sçait pas profiter de ses avantages. *ibid.* Il va en Guyenne. *ibid.* Il s'en retourne. *ibid.* Il veut priver Marshal de son héritage. 328. Il porte la guerre en Galles, & fait peu de progrès. *ibid.* Divers projets sur son mariage, échoüez. *ibid.* Il approuve une élection que le Pape casse. 329. Il demande un subside. *ibid.* Il chasse Hubert du Bourg. 330. Il veut obliger Hubert à rendre compte de sa Charge. 331. Ses violences à son égard. *ibid.* Il le tire d'un azyle. 332. Il l'y renvoye, & défend de lui porter des vivres. *ibid.* Il s'appaise. 333. Il entreprend de réduire les Barons par force. 337. Il les traite rudement. *ibid.* Il propose un accommodement au Comte de Pembroock, & le rompt. *ibid.* Il disgracie l'Evêque de Winchester. 339. Il est informé de sa supercherie à l'égard de Pembroock. *ibid.* Il fait la paix avec les Gallois. *ibid.* Il fait poursuivre les anciens Ministres, qui se sauvent dans les Aziles. *ibid.* Il leur

leur accorde leur grace. 340. Il se marie avec Eleonor de Provence. 340. Il rappelle ses anciens Ministres. 341. Il veut introduire plusieurs nouveautez. 342. Il s'engage à faire observer les Chartres. 343. On lui accorde un subside. *ibid.* Il a une entrevûë avec le Roi d'Ecosse. 344. Il se broüille avec les Barons. 346. Il propose un réglement. *ibid.* Sa froideur à l'égard du Pape. 347. Il tâche de faire élire le frere de la Reine pour Evêque de Winchester. *ibid.* On conspire contre lui. *ibid.* Son inconstance. 348. Il veut poursuivre le Comte de Leicester sur son mariage. *ibid.* Il fait publier l'excommunication lancée contre l'Empereur. *ibid.* Il renouvelle ses poursuites contre Hubert du Bourg. 349. Il envoye des Juges dans les Provinces pour avoir de l'argent. 352. Il rappelle plusieurs Seigneurs qui s'étoient retirez. *ibid.* Il exige une somme d'argent des Juifs. 353. Il fait élire Boniface, frere de la Reine, Archevêque de Cantorbéri. *ibid.* Il est engagé par le Comte de la Marche à porter la guerre en France. 354. Il ne trouve pas en France ce que le Comte de la Marche lui avoit promis. 355. Il déclare la guerre à Loüis IX. 356. Il rejette les conditions. *ibid.* Il le fait défier. *ibid.* Il passe l'hiver à Bordeaux. 357. Il fait une Trêve avec Loüis IX. 358. Il retourne en Angleterre. *ibid.* Il tire une grosse somme des Juifs. *ibid.* Il promet l'observation des Chartres, & obtient un subside. 359. Il confisque les biens des François établis dans son Royaume. 361. Il s'éloigne de ses Sujets, & parle durement au Parlement. 367. Il vend son argenterie. *ibid,* Il établit une Foire à Westminster, & pourquoi. *ibid.* Il employe inutilement des moyens pour avoir de l'argent. *ibid, & suiv.* Il tâche de faire élire Athelmar Evêque de Durham. 368. Il envoye le Comte de Leicester en Guyenne. *ibid.* Il prend la Croix. *ibid.* Il fait élire Athelmar Evêque de Winchester. 369. Il néglige de ménager les Anglois. 376. Il fait de grands présens à Guy de Lusignan son frere uterin. *ibid.* Il presse Alexandre, Roi d'Ecosse, de lui faire hommage pour son Royaume. 376. Il extorque de l'argent des Juifs. *ibid.* Il reçoit les plaintes des Gascons contre Leicester. 377. Il envoye des Commissaires qui le déchargent. *ibid.* Il se résout de sacrifier le Comte de Leicester aux Gascons. *ibid.* Il l'appelle traître. *ibid,* Il en reçoit un démenti en face. 378. Il le fait arrêter, & se réconcilie avec lui. *ibid.* Il donne la Guyenne à Edoüard son fils. *ibid.* Il demande de l'argent au Clergé, qui lui fait des remontrances. *ibid.* Il le menace. *ibid.* Il persécute la Ville de Londres. 379. Il tâche de mettre quelques Membres du Clergé dans ses interêts. *ibid.* Il attaque encore le Comte de Leicester. *ibid.* Il se laisse gouverner par les étrangers. 380. Il est obligé de se préparer à aller en Guyenne, à cause des troubles de cette Province. 381. Il demande un secours au Parlement. *ibid.* On lui accorde, à condition que les Chartres seront accordées. 382. Sa réponse aux Députez. *ibid.* Il cherche à se dégager de sa promesse. 383. Il part pour la Guyenne. *ibid.* Il y fait quelques progrès. *ibid.* Il fait demander Eleonor de Castille pour le Prince Edoüard. *ibid.* Elle lui est accordée. 384. Il tâche en vain de tirer de l'argent du Parlement, sous prétexte de la Guerre de Guyenne.. *ibid.* Il retourne en Angleterre par la France. *ibid.* Il refuse le don des deux Siciles. 385. Il accepte pour Edmond son second fils les deux Siciles. 386. Il envoye de l'argent au Pape. 387. Il s'engage à payer ce que le Pape pourra emprunter. *ibid.* Il demande un secours au Parlement. 390. Il n'en reçoit point de réponse. 391. Il le dissout. *ibid.* Il veut obliger le Parlement & le Clergé de lui donner de l'argent. 395. Il est mal obéï. *ibid. & suiv.* Ses excès en faveur de ses freres uterins. *ibid.* Il presse de nouveau le Clergé de lui accorder de l'argent, & l'obtient. 397. Il est battu dans la guerre de Galles. 398. Il demande au Pape qu'il adoucisse les conventions touchant la Sicile. *ibid.* Il veut renoncer à cette Couronne. *ibid.* Il s'engage à la réformation du Gouvernement. 400. Il marque son ressentiment contre le Comte de Leicester. 403. Il est pressé par le Pape sur

pe sur l'affaire de Sicile. *ibid.* Il est délié de son serment touchant les Statuts d'Oxford. 406. Il rappelle l'Evêque de Winchester, *ibid.* Il déclare aux Magistrats, qu'il ne veut plus observer les Statuts d'Oxford. *ibid.* Il se retire à la Tour, & casse les Magistrats. 407. Il ne répond rien à la Requête des Barons. *ibid.* Il est menacé par les Comtes de Glocester & de Leicester, *ibid.* Il rompt par son imprudence l'accommodement qu'on négocioit en sa faveur. *ibid.* Il évite les piéges qu'on lui avoit tendus. 408. Il promet de confirmer les Statuts d'Oxford. *ibid.* Il fait un voyage en Guyenne. *ibid.* Il revient. 409. Il menace les Barons. *ibid.* Il est menacé par Urbain IV. de perdre la Sicile. *ibid.* Il a guerre avec les Barons, puis s'accommode. 410. Il veut se tirer d'esclavage. 411. Il fait une Trêve. 412. Il renouvelle la guerre, & remporte divers avantages. 413. Il s'approche de Londres. 415. Il se retire à Lewes. *ibid.* Il est pris prisonnier. *ibid.* Il est contraint d'approuver les nouvelles résolutions des Barons. 418. Il renonce à la Couronne de Sicile. 422. Sa présence d'esprit sur le point d'être tué. 423. Il est délivré de captivité. *ibid.* Il se venge de ses ennemis. 424. Il assiége Kenelworth. 427. Il offre des conditions aux Mécontens, qui les rejettent. *ibid.* Il assemble un Parlement. *ibid.* Il marche contre les Mécontens d'Ely. 429. Il contraint les Rebelles d'Ely de se rendre. 430. Il finit la guerre contre les Barons. *ibid.* Sa mort. 433. Son caractere. *ibid.* Ses enfans. 434. Quatre choses dignes de remarque dans son Regne. *ibid.*

Henri Roi de Sicile est tué par Conrad son frere. 385

Henri fils de Richard, Roi des Romains, est tué à Viterbe par Guy de Montfort. 432

Hérétiques condamnez au Concile d'Oxford & châtiez. 176

Hermite, (Prédiction remarquable d'un) 167. Il est pendu. 169

Hommage du Roi d'Ecosse. 146

Honorius III. Pape. 312

Hubert du Bourg. 306. Est fait Grand Justicier. 313. Il fait punir les Séditieux de Londres. 315. Son grand credit. *ibid.* Il fait déclarer le Roi majeur par le Pape. 316. Son artifice pour obliger les Barons à remettre leurs places au Roi. 317. Il est soupçonné d'avoir fait empoisonner le Comte de Salisburi. 320. Il conseille au Roi de se rendre absolu. 321. Il est fait Comte de Kent. *ibid.* Il est presque tué par Henri III. 325. Il est disgracié & dépoüillé de sa charge. 330. *& suiv.* Il est tiré par force d'une Eglise. 332. Il y est renvoyé mais le Roi défend de lui porter des vivres. *ibid.* On intercede pour lui en vain. *ibid.* Il est envoyé à la Tour. *ibid.* Ensuite au Château de Devises. 333. Il s'évade de sa prison & se retire dans une Eglise. 337. Il en est tiré par force. *ibid.* Il y est renvoyé & délivré par des gens armez. *ibid.* Il est encore poursuivi, & enfin s'accommode avec Henri III. 350

Hugues de Lincoln meurt en odeur de Sainteté. 246

Humbert, Archevêque de Cantorbéri. 239. Son Discours à l'Assemblée du Peuple. *ibid.* Il assemble un Synode malgré les défenses du Roi. 247. Il fait une espéce de bravade au Roi. *ibid.* Sa mort. 256

I.

JEan, fils de Henri II, est envoyé en Angleterre. 194. Il promet sa protection aux Anglois contre Long-Champ. 211. Il est menacé du Pape. 213. Il s'introduit dans le Gouvernement. *ibid.* Il pense à s'assurer de la Couronne. *ibid.* Il tâche de profiter du malheur de Richard III. pour monter sur le Trône. 222. Il y trouve de grandes difficultez. *ibid.* Il tâche de gagner les Normands. *ibid.* Il se ligue avec Philippe. *ibid.* Il tâche en vain de mettre le Roi d'Ecosse dans ses intérêts. *ibid.* Il fait courir le bruit que le Roi est mort, & demande la Couronne, qui lui est refusée. 223 Il tâche de faire retenir son frere en prison. 225. *& suiv.* Il est pardonné par son frere. 229. Il est surnommé sans Terre. 235. Il prend des mesures pour s'assurer la Couronne. 236. Ses amis le

le fervent avec zéle. 237. Il s'empare des trésors du feu Roi. 238. Il se rend maître du Mans & fait raser les murailles. *ibid.* Il passe en Angleterre où il est couronné. 238. Son Regne est distingué par trois événemens principaux. 240. Il passe en Normandie. 241. Il fait le siége de Lavardin. 242. Il devient amoureux d'Isabeau d'Angoulême. 244. Il l'épouse. *ibid.* Il repasse en Angleterre & demande un subside. 245. Il reçoit l'hommage du Roi d'Ecosse. 246. Il pardonne à l'Ordre de Citeaux. *ibid.* Il fonde le Monastere de Bowley. *ibid.* Il se broüille avec les Barons., & pourquoi. 247. Il les attaque, & les soumet. 248. Il les dispense du voyage de France pour de l'argent. *ibid.* Il a une entrevûë avec Philippe. *ibid.* Il confirme le Traité qu'il avoit fait. *ibid.* Il est reçu à Paris avec beaucoup de caresses. *ib. & suiv.* Il est cité par Philippe à la Cour des Pairs & ne comparoit pas. 250. Il gagne une bataille, & fait prisonnier Arthur & Eléonor. *ibid.* Il tâche de gagner Arthur. 251. Il est accusé de sa mort. *ibid.* Il est cité une seconde fois à la Cour des Pairs, sur les plaintes des Bretons, au sujet de la mort d'Arthur. 252. Il envoye des Ambassadeurs qui sont mal reçus. *ibid.* Il est condamné & ses Terres confisquées. *ibid.* Son insensibilité étonnante. 253. Il maltraite ses Sujets Anglois. 254. Il obtient un subside pour faire la guerre. *ibid.* Il tâche de faire la Paix avec Philippe. *ibid.* Il veut porter la guerre en Poitou. 255. Il éxige de l'argent de la Noblesse. 256. Ses différends avec les Moines de Saint Augustin, au sujet de l'élection de l'Archevêque de Cantorbéri. 257. Il se fait accorder un subside par des voyes violentes. 258. Il chasse les Moines de Saint Augustin. 260. Il écrit vigoureusement au Pape. *ibid* Il menace les Ecclésiastiques. 261. Sa severité envers le Clergé. 262. Il léve une grande Armée & châtie les Provinces du Nord. 263. Il se fait renouveller l'hommage par tous ses Vassaux. *ibid.* Sa severité à l'égard de l'Archidiacre de Norwick. 264. Il veut s'accommoder avec le Pape. 265. Il veut porter la guerre dans le Païs de Galles. 266. Il reçoit des avis du soulevement des Grands. *ibid.* Il se défie de son Armée & la licencie. *ibid.* Il fait de grands préparatifs. 268. Son irrésolution. 269. Il se soumet aux conditions proposées par Pandolphe. *ibid.* Il resigne la Couronne au Pape & lui rend hommage. 260. Il fait pendre l'Hermite de Pontfract. 271. Il veut porter la guerre en France, mais les Barons refusent de marcher avant qu'il soit absous. 272. Il est absous. *ibid.* Il reprend son premier dessein. 273. Les Barons refusent de le suivre. *ibid.* Il veut les châtier. *ibid.* Il se desiste. *ibid.* Il implore la protection du Pape. 274. Il consent à une seconde résignation de sa Couronne. 275. Il porte la guerre en France. 276. Sa querelle avec les Barons. 277. Il refuse la demande des Grands. 280. Il est assiégé. *ibid.* Il est contraint de ceder. *ibid.* Il signe la grande Chartre & celle des Forêts. 281 Il s'en repent. 282. Il fait lever des Troupes d'Avanturiers dans les Païs étrangers. *ibid.* Il demande du secours au Pape. *ibid.* Il se retire dans l'Isle de Wigth. 283. Il reçoit beaucoup de Troupes. *ibid.* Il reprend Rochester, ravage le Royaume, & se venge de Langton. 284. Il ravage les Provinces Orientales, 288. Il porte sa Couronne & ses Trésors à Lyn. 289. Il accorde des priviléges à cette ville. *ibid.* Il se retire dans la Province de Lincoln. *ibid.* Il perd son bagage & devient malade de chagrin. *ibid.* Il fait son Testament & laisse sa succession à son fils Henri. 289. *& suiv.* Il meurt à Newarck. 290. Son Caractere. *ibid.* Ses femmes & ses enfans. 291

Jean de Salisburi. 452

Jean Curvy, Comte d'Ulster. 254. Sa force. 255

Jeanne, fille de Henri II, épouse le Roi de Sicile. 191

Jeanne, Reine de Sicile, sœur de Richard I. épouse le Comte de Toulouse. 230. Sa mort. 242

Jeanne, sœur du Roi Henri III. épouse le Roi d'Ecosse. 314. Sa mort. 347

Jeanne d'Acre, (Naissance de) fille du Prince

Prince Edoüard. 433
Jérufalem eft prife par les Croifez. 63
Jérufalem. (Affaires de) 213. Caufe de la perte de cette Ville. 214
Incendie à Londres. 89
Ingulphe eft fait Abbé de Croïland. 36
Innocent III. (Le Pape) caffe les deux élections des Moines de S. Auguftin. 257. Il fait élire le Cardinal Langton. 258. Sa Lettre au Roi Jean. 259. Il exhorte le Roi Jean à recevoir le Cardinal Langton. 260. Il enjoint aux Suffragans de le reconnoître. *ibid.* Sa réponfe à la Lettre de Jean. 261. Il ordonne de mettre l'Angleterre en interdit. *ibid.* Il prononce la Sentence d'excommunication contre le Roi Jean. 264. Suite de cette affaire. *ib. & fuiv.* Il délie les Anglois du ferment de fidelité. 266. Il dépofe Jean. 267. Il menace les Barons. 283. Il caffe les deux Chartres, & délie le Roi Jean de fon ferment. 283. Il excommunie les Barons. 284. Il défend à Loüis & à Philippe de fecourir les Barons. 285. Sa mort. 312
Innocent IV. Pape. 359. Vexe le Clergé, & fes demandes. *ibid.* Ses vexations & fes affaires avec les Barons Anglois. 361. *& fuiv.* Il eft accufé d'avoir été caufe du malheur de Loüis IX. 370. Il demande à Henri III. la permiffion d'aller à Bordeaux. 370. Il offre la Couronne de Sicile au Prince Richard. 380 Il offre les deux Siciles à Henri III. Roi d'Angleterre. 385. Il fe rend maître de Naples. *ibid.* Il eft duppé par Mainfroi. 386. Il offre à Henri les deux Siciles pour Edmond fon fecond fils. 386 Il tire de l'argent de Henri III. par toutes fortes de moyens. 387. Il pourfuit Mainfroi & eft battu. 388. Sa mort. *ib.*
Infulte faite à la Reine d'Angleterre par la Canaille de Londres. 411.
Interdit en Angleterre. 261
Joachim ; (L'Abbé) ce que c'eft. 209
Joffrid. 146
Irlande (L') eft conquife par Henri II. 177. Sa fituation. 179. Ses avantages. *ibid.* Ses premiers Habitans. 180. Ses noms. *ibid.* Sa Langue. *ibid.* Elle eft partagée en fept Royaumes. 181
Ifaac, Roi de Chypre, cruel & avare. 209. *& fuiv.* Il maltraite les Anglois. 210. Il eft vaincu & enchaîné avec des chaînes d'argent. *ibid.*
Ifabeau d'Angoulême. 244
Ifabelle, fœur du Roi Henri III. époufe l'Empereur Frideric II. 354. Sa mort. *ibid.*

K.

Kilvarby, (Robert) Archevêque d'Yorck. 454

L.

Lanfranc eft fait Archevêque de Cantorbéri. 28. Il rend de grands fervices au Roi. 50. Il fait des remontrances au Roi. 51. Il eft difgracié & meurt. *ibid.*
Langton (Le Cardinal) eft élu Archevêque de Cantorbéri. 258. Il arrive en Angleterre. 272. Il abfout le Roi. *ibid.* Il s'oppofe à fes deffeins & le menace. 273. Il fait voir la Chartre de Henri I. *ibid.* Sa mort. 322
Légat en Angleterre. 87
Légat (Nouveau) en Angleterre ; ce qu'il y fait. 274. *& fuiv.*
Légat (Le) du Pape pourfuit les Eccléfiaftiques qui avoient adheré à Loüis. 311
Légat (Autre) arrivé nouvellement, fait une demande extraordinaire, on ne lui répond rien. 319
Légat. (Nouveau) 344. Il veut aller en Ecoffe, mais le Roi de ce Païs s'y oppofe. 345. On lui fait une infulte à Oxford. 346. Ses exactions. 349. *& fuiv.* Il va en Ecoffe. *ibid.* Il retourne à Rome. 352
Légat (Nouveau) en Angleterre. 424. Il demande un nouveau fubfide au Clergé, qui le refufe. 429
Légats ; leur autorité en Angleterre. 128
Leicefter (Le Comte de) eft battu. 187.
Leicefter (Simon de Montfort Comte de) commence à s'élever à la Cour de Henri III. 344. Il époufe la fœur de Henri III. 345. Il eft pourfuivi par Henri III. & fe retire en France. 348. Il eft rappellé. 352. Il va en Guyenne. 368. Il fe juftifie des plaintes des Gafcons. 377. Henri veut le facrifier aux Gafcons. *ibid.* Il s'appuye du fecours de fes amis.

amis. *ibid.* Il comparoit devant les Pairs. *ibid.* Il eſt appellé Traître par Henri III. *ibid.* Il lui donne un dementi en face. 378. Il eſt arrêté. *ibid.* Il ſe reconcilie & envoyé en Guyenne. *ibid.* Il eſt encore attaqué par le Roi, mais inutilement. 379. Il offre ſes ſervices à Henri. 384. Il ſe broüille avec le Comte de Glocelter. 405. Il ſe reconcilie. 406. Il s'unit avec lui contre le Roi qu'il menace. 407. Il tente de ſurprendre le Roi. 408. Il ſe retire en France. *ibid.* Il retourne en Angleterre. 409. Il eſt élu des Barons pour commander l'armée contre Henri III. 410. Il ſe rend maître de Londres, & livre un combat au Fauxbourg de Southwarck. 412. Il entre dans la Ville. 413 Il ſuit Henri III. à Lewes. 414. Il amuſe Edoüard pendant le combat. 415. Il fait Henri III. priſonnier. *ibid.* Il ſe ſert du nom du Roi contre le Roi même. 416. Il reduit quelques Révoltez. 419. Il eſt ſoupçonné d'aſpirer à la Couronne. *ibid.* Il feint de vouloir délivrer le Prince Edoüard. *ibid.* Il convoque un Parlement. *ibid.* Il marche contre le Comte de Glocefter. 420. Il diſſimule ſon chagrin de la fuite du Prince Edoüard. 421. Il fait tous ſes efforts pour ſe ſoutenir. *ibid.* Il renonce pour le Roi Henri III. à la Couronne de Sicile. 422. Il fuit devant Edoüard. *ibid.* Il s'engage enfin à donner Bataille. *ibid.* Il eſt defait & tué à Evesham. *ibid.* Conſiderations ſur ce Comte, qui a été regardé comme martyr par les Moines. 423. Il a été appellé Catilina Anglois. *ibid.*

Leolyn, Prince de Galles, fait la paix avec Henri III. 313

Lettre de Groſteſte au Pape. 455. & *ſuiv.*

Lewes. (Bataille de) 414. & *ſuiv.*

Ligue des Barons contre le Roi. 274. & 277

Ligue nouvelle. 322

Lincoln. (Entrepriſe d'un Evêque de) 365

Linſter (Le Roi de) en Irlande, demande du ſecours à Henri II. 181

Liturgie à l'uſage de *Sarum*, 145

Longchamp & l'Evêque de Durham ſont Régens d'Angleterre pendant le voyage de Richard I. 211. Sa conduite altiere. *ibid.* Occaſion de ſa chute. *ibid.* Il eſt accuſé & condamné. 212. Il eſt mis en priſon. *ibid.* Il s'évade. *ibid.* Il eſt relaché. *ibid.*

Loüis le Gros ſuſcite des affaires à Henri. 81. Il chagrine Henri qui s'en venge. 83. Il tâche d'aſſûrer à Guillaume la Normandie. *ibid.* Il fait la Paix avec Henri, puis la rompt. 84

Loüis le Jeune méne une Armée en Paleſtine. 114. Il ſe broüille avec Aliénor ſon Epouſe. *ibid.* Il répudie Aliénor. 115. Il ſe ligue avec Etienne contre le Prince Henri. *ibid.* Il ſe plaint de Henri II. 173. Il aſſiége Roüen. 189. Il eſt obligé de lever le ſiége. *ibid.* Il fait la paix. *ibid.* Il va au tombeau de Becket. 191. Il meurt. 192

Loüis (Le Prince) épouſe Blanche de Caſtille. 243. Il eſt appellé en Angleterre. 285. Il y arrive & prend Rocheſter. 286. Il eſt excommunié par l'Abbé de Saint Auguſtin. *ibid.* Il reçoit le ferment des Barons & de la ville de Londres. *ibid.* Il fait Simon Langton Chancelier. *ibid.* Il fait de grands progrès. 287. Il aſſiége Douvre. *ibid.* Il reçoit l'hommage du Roi d'Ecoſſe. *ibid.* Il fait défendre ſon droit à Rome. *ibid.* Il mécontente les Anglois. 288. Il tâche en vain de corrompre le Gouverneur de Douvre. 306. Il fait un voyage en France. 307. Il retourne en Angleterre & fait brûler Sandwick. 308. Son Général aſſiége Lincoln & eſt defait. *ib.* Il aſſiége Douvre & leve le ſiége. 309. Il demande du ſecours au Roi ſon Pere. *ibid.* Il eſt bloqué dans Londres. 311. Il propoſe la Paix. *ibid.* Il l'obtient & s'en retourne en France. *ib.* Il ſuccéde à ſon Pere ſous le nom de Loüis VIII. 316

Loüis VIII. Roi de France refuſe d'exécuter les articles du Traité de Londres. 316. Il attaque la Saintonge, & ſe rend maître de la Rochelle. 320. Il eſt fait Chef de la Croiſade contre les Albigeois. *ibid.* Il meurt. *ibid.*

Loüis IX. ſon fils lui ſuccéde ſous la tutelle de la Reine Blanche. 320. Il attaque la Bretagne. 340. Il aſſiége Fontenay. 355. Il fait des propoſitions à Henri III. 356

356. Il prend Fontenay. *ibid.* Il fait une Trêve avec Henri III. 357. Il chasse les Anglois établis dans son Royaume. 361. Il prête de l'argent au Prince Edoüard pour l'expédition de la Terre Sainte. 431. Il debarque en Afrique & fait le siége de Tunis. *ibid.* Il y meurt. 432
Lusignan (Guy de) va trouver Richard. 210. Il épouse Sybille, Reine de Jérusalem. 214. Il est soupçonné d'avoir empoisonné Baudoüin V. *ib* Il est détrôné. *ibid.* Ses différends avec le Comte de Montferrat sur le titre de Roi de Jérusalem, 215
Lutte de Westminster. 315

M.

MAcolm, Roi d'Ecosse, attaque Guillaume le Roux. 54. On lui déclare la Guerre. 55. Il fait la paix. *ibid.* Son entrevûë avec Guillaume le Roux. 57. Son différend avec lui. *ibid.* Il retourne en Ecosse sans voir le Roi. *ibid.* Il attaque le Northumberland. *ibid.* Il est défait & tué avec Edoüard son fils. *ibid.*
Macolm II. Roi d'Ecosse. 118. Sa mort. 176
Magnus Roi de Norwége, attaque l'Isle d'Anglesey. 62. Il se retire. *ibid.*
Mainfroi frere bâtard de Conrad l'empoisonne, & a la tutelle de Conradin son Neveu. 385. Il duppe Innocent IV. 386 Il pense à se faire Roi de Sicile. 388. Il quitte la Cour du Pape pour un meurtre. *ibid.* Il est cité en Justice & refuse d'obéïr. *ibid.* Il bat l'Armée du Pape. 388. Il défait l'Armée du Pape une seconde fois, & se fait couronner Roi de Sicile. 389
Malachie. 146
Mansel, Favori de Henri III, est en possession de sept cens Bénéfices. 380
Marche, (Le Comte de la) engage Henri III. à porter la guerre en France. 354. Fait la Paix avec Loüis IX. 357
Marguerite, femme de Macolm. 57. Sa mort. *ibid.*
Marshal (Richard) frere du Comte de Pembroock, hérite de son frere. 327. Voyez Pembroock.
Mathieu Paris, Historien, fait une vive description de la corruption de la Cour Romaine. 345
Mathilde, femme de Guillaume, est couronnée. 18. Sa mort. 42
Mathilde d'Ecosse, femme de Henri I. 71
Mathilde, fille de Henri I, épouse l'Empereur Henri V. 81. Elle est reconnuë Héritiere. 87. Elle épouse en seconde nôces Géoffroy Plantagenet, Comte d'Anjou. 88. Elle est invitée par les Mécontens d'Angleterre à venir dans le Royaume. 99. Elle se rend en Angleterre. 103. Elle est assiégée dans le Château d'Arundel. 104. Elle s'échape. *ibid.* Elle engage la Noblesse & le Clergé dans son parti. *ibid.* Elle est assiégée à Wallingford, puis à Lincoln, d'où elle s'évade adroitement. 105. Elle fait de grands progrès. 106. Elle gagne les principaux du Clergé. 107. Elle est élûë Reine. 108. Elle traite durement la Reine. 109. Elle se broüille avec l'Evêque de Winchester, & mécontente les Londriens. *ibid.* On veut la saisir. 110. Elle tâche de surprendre à son tour le Légat. *ibid.* Elle est assiégée dans Winchester, & en sort avec ses Troupes. *ibid.* Elle est poursuivie, & se sauve par un moyen extraordinaire. 111. Elle est assiégée à Oxford. 112. Elle se sauve avec de grandes difficultez. 113. Elle se retire en Normandie: 114. Sa mort. 169
Mathilde, fille de Henri II, épouse le Duc de Saxe. 176
Melun (Le Vicomte de) découvre un secret. 288
Merton. (Statuts de) 340
Mise, ou accord de Lewes. 416
Montagne. (Le Vieil de la) Prince ainsi appellé. 220. Il fait assassiner Montferrat. *ibid.*
Montferrat, son différend avec Gui de Lusignan. 215. Il est élû Général des Chrétiens en Orient. 220. Il est assassiné & par qui. *ibid.*
Montfort (Simon de) commence à s'élever à la Cour de Henri III. 344, Voyez Leicester.
Montfort, (Simon de) fils de Simon de Montfort,

Montfort, Comte de Leicester est battu à Evesham. 422. Il se retire dans l'Isle d'Aholm. 424. Il est contraint de se rendre. 426. Il promet de livrer le Château de Kenelworth & ne peut. *ibid.* Il fait le métier de Corsaire. *ibid.*
Morkard veut mettre Atheling sur le Trône. 11. Le Clergé s'y oppose. 12. Il se soumet avec Edwin à Guillaume. 16. Il se révolte avec Edwin contre Guillaume. 21. Ils obtiennent leur pardon. 22
Mowbray se révolte. 59. Il est pris & puni. 60
Moyen étrange dont se sert le Pape pour tirer de l'argent des Anglois. 393

N.

NEwcastle; par qui fondée. 37
Noblesse (Mécontentement de la) contre Jean sans Terre. 247. Il prend des mesures pour s'opposer au Roi. 248 Il refuse de l'accompagner en France. *ibid.*
Normandie. (Affaires de) 3

O.

OBservations sur les forces des Rois de France. 150. Sur le droit des Communes. 400. Sur l'affaire de Sicile. 425
Odon Evêque de Bayeux frere de Guillaume I. aspire à être Pape. 41. Il est arrêté par le Roi son frere, & ses biens confisquez. *ibid.* Il forme le projet de mettre Robert son Neveu sur le Trône d'Angleterre. 49
Ordres nouveaux. 135
Origine du droit des Communes. 417
Ordres Religieux. 450
Ordre des Freres Prêcheurs. *ibid. & suiv.*
Ordre des Franciscains. *ibid. & suiv.* Leur querelle. 451
Osmond. 145

P

PAix entre Loüis & Henri III. 310. Ses conditions. *ibid.*
Palestine. (Affaires de) 325
Pandolphe, Légat du Pape. 268. Il succéde au Légat Gallon. 313. Il est fait Evêque de Norwich. 314
Parlement de Clarendon, qui confirme les cinq Articles proposez, pour être réduits en Loi. 161. *& suiv.*
Parlement (Le) demande au Roi qu'il fasse observer les Chartres. 316. Il fait des rémontrances au Roi. 336
Parlement de Merton. 340
Parlement (Le) refuse de l'argent à Henri III. 358. *& suiv.* Il forme des projets contre lui. 359. Il est prorogé. *ibid.*
Parlement d'Oxford & ses Reglemens. 400
Parlement (Nouveau) convoqué & pourquoi. 416. Il accorde un subside au Roi. 430
Patriarche (Le) de Jérusalem vient en Angleterre demander du secours. 194. Henri II. lui donne de l'argent. *ibid.*
Pembroock (Le Comte de) entreprend de soutenir Henri III. 304. Il est nommé Régent. 305. Il notifie aux Barons le couronnement de Henri. 306. Il secoure le Château de Lincoln. 308. Il defait l'Armée de Loüis. 309. Il consent à la Paix. 310. Il soutient le Légat. 312. Il donne de nouveaux ordres pour l'exécution des Chartres. 313. Il meurt. *ibid.*
Pembroock (Richard Marshal Comte de) fait une rémontrance au Roi. 334. Il se retire dans le Païs de Galles & se ligue avec le Prince de ce Païs. 335. Il assiége le Château que Henri III. lui avoit pris. 336. Il est fait prisonnier & délivré sur le champ. 337. Ses progrès & sa mort. 338
Perquisition touchant les forêts. 369
Philippe Auguste succéde à Loüis le Jeune. 192. Il forme des projets contre Henri II. 196. Il fait sommer Richard d'accomplir son vœu. 203. Il est joint par Richard à Vezelay. 206. Ils partent ensemble, & se separent à Lion. *ibid.* Il reçoit un affront en Sicile 207. On lui fait satisfaction. 208. Il se broüille avec Richard. *ibid. & suiv.* Il s'accorde avec lui. 209. Il se broüille derechef avec Richard. 215. Sa jalousie. *ibid.* Il est attaqué d'une maladie dangereuse. 216. Il s'en retourne en France malgré les oppositions de Richard. *ibid.* Il attaque la Normandie.

die. 223. Il tâche de faire retenir Richard en prison. 225. & *suiv.* Il fait la guerre à Richard. 229. Il perd les anciens Regiſtres de la Couronne. 230. Il fait une Trêve avec Richard. 231. Il tâche de broüiller Jean & Richard. *ib.* & *ſuiv.* Il rompt la Trêve & a guerre avec Jean ſans Terre. 241. Il demande la Paix. 243. Ses intrigues contre lui. 249. Son entrevûë avec Jean ſans Terre. *ibid.* Il fait ſoulever le Comte de la Marche. *ibid.* Il fait citer Jean à la Cour des Pairs. 250. Il attaque la Normandie. *ib.* Il attaque pour la ſeconde fois la Normandie. 259. Il réduit presque toute la Normandie ſous ſon obéïſſance. 253. Il continuë ſes progrès. *ib.* Il envoye un Champion en Angleterre. 254. Il ſe rend maître de Rouën. 255. Il accepte la Commiſſion du Pape contre le Roi Jean. 268. Il reçoit ordre de deſarmer. 271. Il refuſe & engage ſes Vaſſeaux à porter les armes contre le Pape. *ibid.* Il tourne ſes armes contre le Comte de Flandres. 272. Sa Flotte eſt détruite. *ibid.* Il gagne la Bataille de Bovines contre l'Empereur Othon. 277. Il s'engage à ſécourir les Barons d'Angleterre. 285. Il meurt. 316

Philippe III. ſuccéde à Loüis IX. ſon Pere. 432

Pierre l'Hermite, auteur des Croiſades. 61

Polycraticon, Ouvrage de Jean de Salisburi. 452

Poor. (Richard) 453

Porte Croix, refuſez en Angleterre. 451

Prédiction d'un Hermite. 267

Principes de la puiſſance Eccléſiaſtique. 435. & *ſuiv.*

Procurations, nouvelle eſpéce d'impoſitions. 350

Propoſition ſimoniaque de Grégoire IX. aux Anglois. 353

Q.

Querelle entre Becket & Henri II. 160 & *ſuiv.*

Querelle entre les Bourgeois de Londres & de Weſtminſter. 314. & *ſuiv.*

R.

Raoul eſt élû Archevêque de Cantorberi. 83. Sa mort. 86

Révolte de Mowbray. 59

Révolte du Comte de Devonshire. 95

Révolte de Foulque de Brent. 318

Révolte en Irlande. 327

Richard, (Naiſſance du Prince) fils de Henri II. 154. Il eſt envoyé à Paris. 189. Il tâche de troubler la Trêve entre ſon Pere & le Roi de France. *ibid.* Il épouſe Alix de France. 190. Il excite des troubles en Guyenne. 195. Il ſe laiſſe débaucher par Philippe Auguſte. 196. Ses plaintes contre ſon Pere. 197. Il retourne auprès de lui. *ibid.* Sa querelle avec le Comte de Toulouze. 198. Il ſe jette entre les bras du Roi de France. *ibid.*

Richard I. Roi d'Angleterre perd la penſée d'épouſer Alix de France. 202. Il va rendre hommage à Philippe. *ibid.* Il ſe fait couronner Duc de Normandie. *ibid.* Il met la Reine ſa mere en liberté. *ibid.* Il maltraite ſes ennemis. *ibid.* Il eſt couronné à Londres. 203. Il eſt ſommé d'accomplir ſon voeu. *ibid.* Moyens dont il ſe ſert pour avoir de l'argent. 204. Son inquiétude par rapport à ſon frere. 205. Il lui fait du bien & lui fait épouſer l'Héritiere de Gloceſter. *ib.* Il établit des Régens. *ib.* Il fait Alliance avec le Roi d'Ecoſſe. *ibid.* Il va en France joindre Philippe. 206. Ils partent enſemble & ſe ſeparent à Lion. *ibid.* Il ne trouve point ſa flotte à Marſeille. *ibid.* Il part de Marſeille & arrive à Meſſine. *ibid.* Il s'empare du Château de Meſſine. 207. Il eſt amuſé par Tancréde. *ibid.* Il fait un affront à Philippe & le ſatisfait. 208. Il fait un Traité avec Tancréde. *ibid.* Il ſe broüille avec Philippe, & pourquoi. *ibid.* Il s'accorde. 209. Il ſe rend maître de Chypre, & enchaîne le Roi avec des chaînes d'argent. 210. Il conſomme ſon mariage avec Berenguelle. *ibid.* Il va au ſiége d'Acre. 214. Il fait un affront au Duc d'Aûtriche. *ibid.* Sa diſcorde avec Philippe. 215. Il eſt attaqué d'une maladie dangereuſe. 216. Il s'oppoſe au retour de Philippe. *ibid.* Il fait égorger les Priſonniers. *ibid.* Il remporte une grande victoire ſur Saladin. 217. Il fait reparer les Villes de la Paleſtine. 218. Il ſe tire d'un grand danger, par la généroſité d'un des ſiens. 218.

218. Il enleve la Caravanne de Babylone. 219. Il arrive à la vûë de Jérusalem. *ibid.* Il fait une Trêve avec Saladin. 220. Il s'embarque pour l'Europe. 221. Il est reconnu, pris, arrêté & livré à l'Empereur, qui le retient en prison. *ibid.* Mauvais effets de sa prison pour l'Angleterre. *ibid.* Il est conduit à la Diéte d'Haguenau, où il se justifie. 224. Ses ennemis tâchent de le faire retenir en prison. 225. On exige de dures conditions de lui. *ibid.* L'Empereur lui donne le tître de Roi d'Arles. 226. Il est mis en liberté. 227. Il réduit les partisans de son frere. 228. Il fait alliance avec le Roi d'Ecosse. *ibid.* Il se prépare à la guerre contre la France. *ibid.* Il pardonne à son frere. 229. Il prend prisonnier Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais. 230. Sa réponse au Pape à son sujet. *ibid.* Il est blessé à Chaluz, & meurt de sa blessure. Son caractere. 232. *& suiv.*

Richard, (Naissance de) fils du Roi Jean. 262. Il est fait Comte de Cornoüaille. & envoyé en Guyenne. 319. Il se broüille avec son frere Henri III. 321. Il fait une réponse fort fiére. 322. Il se ligue avec d'autres Seigneurs, & prend les armes pour faire observer les Chàrtres. *ibid.* Il épouse la Comtesse de Glocester. 327. Il fait des remontrances au Roi. 344. Il part pour la Terre Sainte. 352. Il se marie. 358. Il s'abouche avec le Pape à Lyon. 368. Le Pape lui offre la Couronne de Sicile. 380. Il veut prendre des précautions qui ne sont pas du goût du Pape. 381. Il refuse de prêter de l'argent à son frere, 391. Il est élû Roi des Romains. 397. Il fait passer une grosse somme en Allemagne. *ib.* Il s'oppose aux Statuts d'Oxford. 404. Il part pour l'Alemagne, & revient peu après. 406. Il est fait prisonnier à Lewes. 415. Il est mis en liberté. 424. Son second mariage. 431. Il reconcilie Edoüard avec le Comte de Glocester. *ibid.* Sa mort. 433

Richard Strong bown, Comte de Pembroock, & Robert Fitz-Stephen, Seigneurs Anglois, qui subjuguent l'Irlande. 182. & 183. Ils sont rappellez par Henri II. jaloux de leurs progrès. *ibid.* Ils traitent avec lui. *ibid.*

Richard le Grand est élû Archevêque de Cantorbéri, à la place d'Hémesham. 323

Richard Marshal hérite de son frere. 327. Il se venge du Roi, qui vouloit le priver de cet héritage. 328. Il est rappellé. *ibid.*

Richard Blund est fait Archevêque de Cantorbéri. 333. Son élection est annullée par le Pape. 337

Robert, fils de Guillaume I. se déclare contre son pere. 36. Il le blesse dans un combat, sans le connoître. *ibid.* Il se soûmet à lui. 37. Il va commander une Armée contre l'Ecosse. *ibid.* Il emprunte de l'argent de Henri son frere, pour détrôner Guillaume. 49 *& suiv.* Sa négligence fatale à ses affaires. 51. Il appelle le Roi de France à son secours, qui lui en donne, puis l'abandonne. 52. *& suiv.* Sa générosité envers Henri. 54. Il marche en Ecosse avec lui. *ibid.* Il fait la paix avec son frere Guillaume. 55. Il est en guerre avec son frere. 58. Il reçoit du secours de France, qui lui est inutile. *ibid.* Il emprunte de l'argent de son frere pour l'expédition des Croisez, & lui donne la Normandie en gage. 61. Il refuse la Couronne de Jérusalem. 64. Ses avantages & desavantages au sujet de la succession de l'Angleterre. 67. Il prétend à la Couronne d'Angleterre. 71. Il arrive en Angleterre. 72. Ses affaires changent de face. *ibid.* Il s'acommode avec son frere. *ibid.* Il va voir le Roi son frere. 75. Il le quitte de sa pension. *ibid.* Il s'en repent, & se plaint de son frere. *ibid.* Il a guerre avec son frere. 77. Il ne peut en obtenir la paix. *ibid.* Il va au secours de Tinchebray, où il est fait prisonnier. 79. Sa mort. 89

Robert de Mellesme, est attaqué par Henri I. 73. Il se retire en Normandie. *ibid.* Ses biens sont confisquez. *ibid.* Il trouble la Normandie. 75. Il bat le Duc, & aspire au Duché. *ibid.* Il est pris, & mis en prison. 82

Robert de Mellent, Seigneur de Pont-au-Demer. 86. Il se révolte, & est pris. 87

Robert Fitz-Stephen. 182

Roger de Salisburi fait une fortune extraordinaire.

ordinaire. 92
Roger, Archevêque de Cantorbéri. 185
Roi (Le) & la Reine d'Ecoffe, arrivent à Londres. 406
Rome (La Cour de) tient une prudente conduite. 121. Ses vûës différentes. *ibid.*
Rofemonde, maîtreffe de Henri II. eft mife à mort par ordre de la Reine. 185
Ruftand, Nonce du Pape, arrive en Angleterre. 39. Il attaque les Abbez de Cîteaux. 395

S.

SAladin s'empare de la Paleftine. 214. & de Jérufalem. *ibid.* Il fait égorger fes prifonniers. 216. Il eft vaincu par Richard. 217
Salisburi (Le Comte de) meurt. 320. Qui il étoit. *ibid.*
Salisburi. (Jean de) 452
Savoye (Le Comte de) va en Angleterre. 353
Schifmes dans l'Eglife. 52. 130. 157
Schifme à Rome. 353
Scotus. 139
Sédition à Londres. 231
Sédition à Norwich, appaifée. 433
Ségrave eft fait Grand Jufticier. 331
Sewald d'Yorck. 453
Sicile. (Affaires de) 106. 370
Somme exorbitante d'un Juif, donnée à Henri III. 358
Soulévemens (Divers) dans l'Angleterre. 426
Statuts de Merton. 340
Statuts de Marlborowgh. 430
Stigand. 138
Stuart. (Origine de la Maifon de) 57
Sward (Richard) refufe de rendre le Grand Sceau au Roi. 341

T.

TAncréde le Bêtard s'empare de la Sicile. 207. Il amufe Richard. *ibid.* Il traite avec Richard. 208. Il broüille Richard avec Philippe. *ibid.*
Tancréde de Hauteville, pere des Gentils-hommes qui conquirent la Sicile. 370. *& fuiv.*
Taxe fur l'Eglife d'Angleterre, par le Pape. 251
Thibaut, Comte de Blois, frere d'Etienne Roi d'Angleterre, eft appellé par les Normans. 96
Thibaut, Abbé du Bec, Archevêque de Cantorbéri. 100
Thomas Becket, Archevêque de Cantorbéri. 158. Voyez Becquet.
Thouloufe (Le Comte de) a des démêlez avec Henri II. & pourquoi. 155
Thoüars (Guy de) époufe Conftance Ducheffe de Bretagne. 244
Thurfan, Abbé d'Ely, livre l'Ifle au Roi Guillaume I. 31. Il eft fait enfuite Archevêque d'Yorck. 83
Tiers-Etat admis en France fous Philippe Le Bel, aux Affemblées du Royaume. 401
Tour de Londres, par qui bâtie. 37
Traité de Paix entre Guillaume I. & le Roi d'Ecoffe. 32
Traité de Paix entre Guillaume le Roux, & Robert. 55
Traité de Paix entre le Roi d'Ecoffe, & celui d'Angleterre. 55
Traité de Paix entre Loüis Le Gros, & Henri. 84
Traité de Paix entre Loüis, & Henri II. 157
Traité entre Richard & Tancréde. 208
Traité de Paix entre Philippe, & Jean. 243
Traité de Paix entre Henri III. & le Prince de Galles. 430
Tranfubftantiation, (Difpute fur la) du tems de Berenger. 135
Trêve entre Henri le Jeune, & Henri II. 159. 189
Trêve entre Philippe Augufte, & Henri II. 196
Trêve entre Richard, & Philippe Augufte. 231
Trêve de cinquante jours entre Jean, & Philippe. 241
Trêve entre Henri III. & Loüis. 307
Trêve entre Henri III. & Loüis IX. 357
Trêve entre Henri III. & les Barons. 412

V.

URbain III. Pape. 195
Urbain IV. Pape, menace Henri III. de donner la Sicile à un autre. 409. Il meurt. 418
Uterins (Trois freres) de Henri III. arrivent en Angleterte. 366
Ulfter. (Le Comte d') 255. Sa force extraordinaire. *ibid.*

Waltehoff

W.

WAltehoff défend Yorck avec beaucoup de courage. 25. Il capitule. *ibid.* Il époufe la niéce du Roi. *ibid.* Il eft fait Comte de Northumberland. 32. Il s'engage dans une confpiration, & s'en repent. 34. Il informe le Roi de cette confpiration. 35. Il eft décapité. *ibid.* Il eft regardé comme un Martyr. 36

Weftminfter (L'Eglife de) eft rebâtie. 314

Winchefter, (Guillaume des Roches, Evêque de) eft fait Régent, aprés la mort de Pembroock. 313. Il eft renvoyé à fon Diocéfe. 321. Son élévation. 330. Il forme le projet de gouverner arbitrairement. 333. Il attire un grand nombre de Poitevins en Angleterre. 334. Il fait une réponfe à Pembroock, qui aigrit beaucoup les Barons. *ibid.* Il répond imprudemment au Parlement. 336. Il eft menacé de l'excommunication. *ibid.* Il en appelle au Pape. *ibid.* Il forme un complot contre Pembroock. 338. Sa difgrace. 339. Il eft appellé à Rome. 340. Sa mort. 347. Ce Prélat fut la caufe de tous les troubles de ce Regne. *ibid.*

Wulftan. 139

Y.

YOrck. (Walter & Seval d') 453

Yorck, (Démêlez des Archevêques d') avec ceux de Cantorbéri. 442

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.